REGESTE DAUPHINOIS

OU

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE & ANALYTIQUE

DES

DOCUMENTS IMPRIMÉS ET MANUSCRITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ, DES ORIGINES CHRÉTIENNES A L'ANNÉE 1349

PAR

le Chanoine Ulysse CHEVALIER

Membre de l'Institut.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Juvat integros accedere fontes
Atque haurire.
LUCRETII *De rerum natura* l. I, v. 926

TOME I^er^

FASCICULES I A III

(Ann. 140-1203. — N^os^ 1-5850).

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE VALENTINOISE

Place Saint-Jean, VALENCE.

JANVIER MCMXIII.

AVERTISSEMENT

Je ne puis dissimuler ma joie de voir sortir des presses le premier fascicule du Regeste Dauphinois *: c'est là, comme l'une ou l'autre partie du* Répertoire des Sources, *et le* Repertorium hymnologicum, *une de ces entreprises que l'on ne commence pas, plus que septuagénaire, sans l'appréhension de ne pouvoir les terminer. Et cependant, j'ai confiance... Dieu aidant.*

Doter le Dauphiné d'un Regeste, c'est-à-dire d'une table critique contenant l'analyse de tous les documents qui le concernent jusqu'à sa réunion à la couronne de France, a été l'un de mes premiers projets, comme la plus persistante de mes ambitions. Irréalisable il y a cinquante ans, le Regeste Dauphinois *est devenu possible, aujourd'hui que tous les cartulaires connus de notre province ont été publiés.*

L'utilité de travaux tels que celui-ci n'est plus à démontrer : depuis les Regesta *de Georgisch publiés à Francfort en 1740-2, leur nombre n'a cessé de s'accroître, ainsi que leur succès. Quels incomparables instruments de travail que les dernières éditions des* Regesta *de Böhmer, ou ceux de Jaffé et de Potthast !*

Pourquoi, m'a-t-on dit, se confiner dans un cadre aussi restreint que le Dauphiné ? pourquoi ne point dépasser l'année 1349 ? N'eût-il pas été plus profitable de reprendre, par exemple, les tables, encore précieuses, mais combien incomplètes, de Bréquigny ? Si séduisante que puisse paraître cette idée, je démontrerais sans peine qu'elle est prématurée, pour la même raison que l'était, il y a un demi-siècle, celle du Regeste Dauphinois. *Mais l'objection tombe d'elle-même devant les proportions déjà exorbitantes que menace de prendre le présent ouvrage.*

Me reprochera-t-on dès lors la vaine prétention de viser à être complet, et d'insérer pour cela des actes insignifiants ? Qu'est-ce qu'un acte insignifiant ? Si l'on interroge un chronologiste, un géographe ou un légiste, un écrivain d'histoire générale ou un partisan de monographies, chacun aura ses préférences, et, on le conçoit, une sélection même très judicieuse, paraîtrait arbitraire à beaucoup d'érudits et exposerait à des lacunes essentielles.

La science tend et elle tendra de plus en plus, non seulement à l'exactitude, mais à l'ampleur de l'information : dans l'histoire, en particulier, c'est de ce côté que peut se produire un progrès véritable Il n'y a pas, il est vrai, d'historien complet sans une forte culture intellectuelle et l'aptitude aux généralisations philosophiques, mais surtout, il est évident que sans érudition il n'y a pas d'histoire.

Dans cet ordre d'idées, j'ai utilisé les inscriptions chrétiennes (d'aucuns en trouveront les V^e^, VI^e^ et VII^e^ siècles encombrés) et les obituaires. Ce sont là, à la vérité, des documents très frustes ; néanmoins, ils compensent, durant une longue période, la pénurie des chartes et ne laissent pas d'éclairer parfois des documents plus explicites.

Quelques mots sur la méthode de rédaction.

Les épitaphes courtes ont été abrégées de telle manière qu'on puisse les reconstituer ; on s'est contenté de citer le début des plus longues.

Les emprunts aux chroniques consistent, tantôt en citations textuelles, tantôt en analyses. C'est là un genre de renseignements très délicats à employer, à cause de leur imprécision. Si les chroniques, les vies de saints ou d'autres personnages par des contemporains nous ont conservé la vraie physionomie morale du moyen âge, il est bien difficile d'en rétablir la chronologie. Aussi ai-je fait un usage très restreint de cette catégorie de documents. L'élément constitutif, presque unique, du Regeste, *surtout à partir du X^e^ siècle, ce sont les analyses de chartes. On voudra bien remarquer la rigoureuse méthode observée dans ces analyses ; on y trouvera toujours dans le même ordre le personnage principal (prince, donateur, arbitre, etc.), puis les personnes ou institutions que l'acte concerne, l'objet et les clauses, enfin les notes chronologiques qui ne sont pas contenues dans la date en tête de chaque article. Il a été d'autant plus facile de réaliser cette uniformité nécessaire, que le* Regeste *est resté à l'état de notes jusqu'à la fin de l'année 1908 (décembre) et a été depuis rédigé presque sans discontinuité.*

Je me suis également efforcé de condenser dans le moindre espace possible une quantité considérable d'indications. Les analyses présentent comme une réduction photographique des chartes. Aucune donnée importante n'est omise ; tous les personnages ayant un titre de seigneurie ou de dignité ecclésiastique ou civile sont cités, ainsi que toutes les localités. Pour conserver fidèlement la physionomie des documents, je me suis abstenu des traductions hasardeuses de termes de basse latinité, de même que j'ai préféré donner la forme ancienne des noms géographiques plutôt que d'admettre des identifications douteuses ; d'ordinaire, j'ai mis entre parenthèses la forme ancienne à côté de l'actuelle.

Pour ce qui est des noms propres de personnes, je pressens bien un grief. Au lieu de les franciser sous la forme qui pourrait paraître la plus plausible, j'ai maintenu l'orthographe des documents, et si certains ont reçu une forme moderne absolument fixe, je conserve entre parenthèses la forme ancienne. Il m'arrivera donc d'avoir écrit de quatre ou cinq manières le nom du même personnage. C'est un procédé bien intentionnel ; il convient à mon ouvrage, mais celui qui écrit un récit historique n'a pas les mêmes raisons de s'y astreindre.

Une règle presque absolue a été de ne rédiger les notices que sur des textes complets, publiés ou manuscrits ; les analyses des auteurs avaient le défaut de ne pas correspondre à mon plan et de manquer parfois d'exactitude. J'ai fait une exception pour quelques actes du Cartulaire de Saint-Pierre de Vienne, dont il ne nous reste que les fragments et les aperçus donnés par Chorier.

Bien qu'il m'ait été possible de restituer leur vraie date à beaucoup de pièces ou d'arriver à une plus grande approximation pour nombre d'autres, il en reste encore trop dont la chronologie est incertaine. Cela tient à l'ignorance des notaires ou à la négligence des scribes qui ont rédigé ou transcrit les originaux. Des cartulaires entiers, comme ceux de Domène et du Temple de Vaulx, ne renferment pas dix pièces datées. Et lorsque, après beaucoup de peine, on arriverait à les classer entre elles avec une certaine vraisemblance dans chaque cartulaire, il demeurerait impossible de leur assigner une date approchante.

On sait toutes les difficultés que présentent les dates indiquées seulement par les années du règne des princes. Ceux dont les états se sont agrandis successivement de plusieurs fractions, avaient autant de manières de dater que de régions à gouverner. On convient par exemple que la chronologie des actes du roi Conrad est inextricable (voir col. 189).

J'ai pensé rendre service à maint lecteur en indiquant la succession des souverains ayant régné sur tout ou notable partie du Dauphiné, depuis les rois Bourguignons et Francs jusqu'à la fin du second royaume de Bourgogne (septembre 1032), où le Dauphiné devint terre d'Empire.

La bibliographie de chaque article est aussi complète que possible. C'est un ouvrage impossible, car chacun ne peut avoir toutes les sources à sa portée. Pour le réaliser, force m'a été d'accepter des expédients et des situations bâtardes ; bref, dont chacun aura aisément le clef à l'aide de la bibliographique ci-après. Tout article comprendra, d'ordinaire : 1° les sources manuscrites (—) ; 2° les éditions, suivies de deux [illegible] relatifs à la pièce.

Je ne terminerai pas cette préface provisoire sans réclamer l'indulgence de mes confrères en érudition. J'aurais pu me promettre, il y a vingt ans, de donner un travail presque exempt de fautes. A l'heure qu'il est pour moi, les facultés de l'esprit n'ont plus la même souplesse, la mémoire autant de ressources. Un errata postérieur donnera satisfaction aux corrections qui me seront proposées.

U. C.

Romans, 27 juin 1912.

REGESTE

DAUPHINOIS

REGESTE DAUPHINOIS

OU

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE & ANALYTIQUE

DES

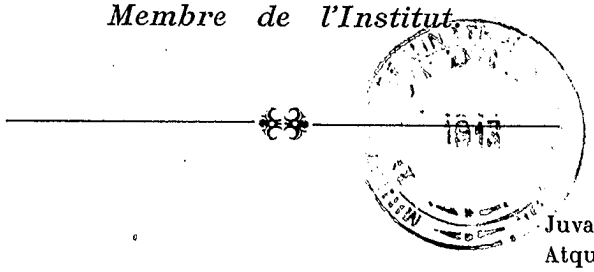
DOCUMENTS IMPRIMÉS ET MANUSCRITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ, DES ORIGINES CHRÉTIENNES A L'ANNÉE 1349

PAR

le Chanoine Ulysse CHEVALIER

Membre de l'Institut.



Juvat integros accedere fontes
Atque haurire.

LUCRETII *De rerum natura* l. I, v. 926.

TOME II

FASCICULES IV A VI

(Ann. 1204-1277. — N^os^ 5851-11670).

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITAIRE

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE VALENTINOISE

Place Saint-Jean, VALENCE.

—

AOUT MCMXIII

REGESTE DAUPHINOIS

TOME II

5851 (1203/1204).

Eschafis et ses frères, Guillaume del Poi et Guillaume de St-Michel, donnent au prieur Durant et aux frères de Durbon leur avoir aux pâturages de Jarjatte *(Gargata, Ja-a)*. Serment. Témoins : Fulcon, procureur, etc. (29). Même donation par Eschafis, fils d'Eschafi, Aimars fils de G. de St-M. et les fils de G. del Poi.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 195, n° 278. = ROMAN, 50.

5852 Durbon, (1203/1204).

Guillaume Juvenis et ses fils Pierre et Jean donnent au prieur Durant et aux frères [de Durbon] 2 *seitoratæ* de pré au lieu dit *A mesuras* et 1 à *las Chanals*, moyennant 5 sols. Fait entre les mains du prieur, devant la porte de l'église supérieure. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 194, n° 276. = ROMAN, 50b.

5853 (1203/1204).

Jacques confirme et vend au prieur Durant et aux frères de Durbon le pré *ad Fontem Frigidam* et celui à la fontaine au-dessous du pré *Chamos*, que Vincent Comes et ses frères avaient obligés au couvent, moyennant 20 sols. Témoins : Fulcon, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 194-5, n° 277. = ROMAN, 50b.

5854 (1203/1207).

Geoffroy *(Gaufridus)* Lobetz donne 3 sols de cens à la maison de l'Hôpital de St-Paul et reçoit un cheval de 10 livres. Approbation de ses frères Guigues et Didier. Fait du temps [du commandeur] Chabert de St-Sauveur. Témoins (3).

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 32-3, n° 61.

5855 Février 1203/4.

Aynard, archevêque de Vienne, termine un désaccord entre les frères de Bonnevaux et ceux des Ecouges, au sujet des pâturages de la paroisse de Sérézin *(Cirizino)*, ceux-ci soutenant qu'ils leur appartenaient à raison de la donation des seigneurs supérieurs de la Tour[-du-Pin], ceux-là pour les avoir acquis de chevaliers de Demptézieu *(Dentayzeu)* : il décide qu'ils seront communs aux deux maisons, à condition qu'aucune ne pourra y tenir plus de 3 trentains de brebis et 16 vaches ou bœufs, et non les unes en même temps que les autres. Témoins : l'abbé Amédée, le prieur R. et le cellérier Etienne de Bonnevaux, les abbés Hélie de Hautecombe, Algoud de Valcroissant et Argoud de St-Chef *(S. Theuderii)*, Burnon archidiacre de Vienne et son chapelain Jean, le chapelain de l'archevêque Durand, chanoine de St-Ruf, maître Olivier, Burnon et Sinfred seigneurs de Bourgoin, le chevalier Rostand d'Eltevo, les chapelains de Cessieu et de Sérézin, Aynard prieur des Ecouges, etc.

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 104-6, n° 15. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 301-2. = CHORIER, *H. de D.* II, 2e, 87-8. CHARVET, 368-9. *COLLOMBET, II, 105-6.

5856 Février 1203/4.

Guillaume de Châtillon, chanoine de Romans, tenait du chapitre, à titre de bénéfice personnel, une terre au territoire de l'Arnaud *(della Ornosc)*. Il l'aliéna sans autorisation à Garin Gislamari pour 5 sols de cens. Celui-ci la céda à son tour pour un revenu supérieur, en dernier lieu à sa fille Aalisia, qui épousa Arbert de Moirans. Se défiant de leur droit, ils s'en rapportèrent au chapitre, qui leur céda la terre, mais se réserva l'investiture, les lods, les ventes et le domaine. Présents : Humbert de Dionay *(Doennai)*, Pierre archiprêtre.

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 216-7, n° 400.

5857 Anagni, 2 février 1204.

Lettre du pape Innocent III à l'archevêque [Guillaume] et aux chanoines d'Embrun, leur mandant de recevoir comme chanoine son secrétaire *(scriptor)* P., d'installer son mandataire, de lui assigner une place au chapitre et une prébende. — *Cum vobis dedimus.*

BRÉQUIGNY, *Diplom.* II, 1, 420. *Patrol. lat.* CCXV, 252. = POTTHAST, 2107. ROMAN, 50a (à 1203).

5858 Uzès, 10 février 1203/4.

Guillaume, évêque d'Uzès, du conseil de son chapitre, fait don à l'ordre des Chartreux de l'église de Ste-Marie de *Bondillono* ; témoins. Bulle.

Gallia christ. nova, VI, instr. 303, n° 11.

5859 (Uzès, 10 février 1203/4).

Lettre de B[ernard], prévôt, et des chanoines de l'église d'Uzès, à J[ancelin] prieur et aux frères de la Chartreuse, leur annonçant le don de l'église de Ste-Marie de *Bondillon.*

Gallia christ. nova, VI, instr. 303, n° 12.

5860 Durbon, 1204.

Clément, ses frères Michel, Pierre et Jean, leurs épouses Suffizia, Tiburga et Agathe, et leurs fils donnent et vendent au prieur Durand et aux frères de Durbon leur terre au champ de la *Genestea* et à *Fonte Frigida*, moyennant 4 liv. 12 den. et 1 fromage. Témoins : Fulcon, procureur, Rotbert de Tel, maître de Lus. Fait en la maison inférieure.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 193, n° 274. = ROMAN, 51.

5861 Recours, 1204.

Géraud Aloardi, sa femme Agathe, son fils Ponce et sa fille Domenga donnent et vendent au prieur Durand et aux frères de Durbon leurs droits *in Rochaz Airaut*, à *Rivo Sicco*, à la côte au-dessous de la maison de Recours et au pré de Tornaor, moyennant 33 sols. Témoins : Fulcon, procureur. Fait devant le cellier de *Rocos*.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 193-4, n° 275. = ROMAN, 51b.

5862 La Grande-Chartreuse, 1204.

Guillaume, évêque de Gap, jadis prieur d'Oulx, voulait donner l'église de St-Julien en Beauchêne *(Bieuçhana)* à celle de St-Marcel de Die. La maison de Durbon faisait opposition, à raison de la donation à elle faite jadis par Grégoire, évêque de Gap, qui lui attribuait l'institution et la destitution du chapelain, et lui réservait presque tous les revenus de l'église ; elle faisait valoir en outre les privilèges du pape Alexandre [III] et de ses successeurs interdisant aux religieux l'acquisition de possessions ou la construction d'édifices à moins d'une 1/2 lieue des maisons des Chartreux. L'évêque persistant dans sa volonté et le prieur de St-Marcel voulant pourvoir à la paix de Durbon, on en vint à une transaction amicale par l'entremise d'Ainard, prieur des Ecouges, et de Pierre, prieur du Val-Ste-Marie, avec les conseils de Jean, évêque de Grenoble, et de Jacelin, prieur de la Chartreuse.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 189-90, n° 270. = ROMAN, 51a.

5863 La Grande-Chartreuse, 1204.

Amédée, prieur de St-Marcel de Die, confirme à la maison de Durbon, ordre des Chartreux, la donation de l'évêque Grégoire ; le ministre de l'église de St-Julien fera rendre la justice ecclésiastique par ses paroissiens à Durbon, dès qu'il en sera requis ; il veillera à ce que la maison ne souffre aucun dommage dans ses pâturages, bois, champs, prés et eaux ; il ne percevra aucune dîme dans les limites de la chartreuse ; le chapelain fera chaque année une procuration entière. Durand, prieur de Durbon, promet de posséder en paix l'église de St-Julien. Fait *in Cartusia*.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 190-1, n° 271.

5864 Durbon, 1204.

Ponce Lagerii et ses 5 fils donnent et vendent au prieur Durant et aux frères [de Durbon] leur avoir à Recours *(Rocos)*, moyennant 60 sols. Fait dans le cloître de la maison supérieure, entre les mains du prieur. Témoins : Fulcon, procureur.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 192, n° 272. = ROMAN, 51b.

5865 Durbon, 1204.

Pierre Zurelli, sa femme Willelma et son fils Jean donnent et vendent au prieur Durant et aux frères [de Durbon] leurs terres à *Rivo Sicco* et *en las Sannas*, avec leur droit à Recours *(Rocos)*, moyennant 24 sols et 1 fromage. Témoins : Fulcon, procureur, etc. Fait en la maison inférieure.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 192, n° 273. = ROMAN, 51b.

5866 1204.

Guillelmine d'Eygluy *(Villelma, Willerma d'Aigleú)*, fille de Pierre de Laye *(Laia)*, tombée gravement malade, se donne à Notre-Dame et à l'ordre de Cîteaux, et spécialement à la maison de Léoncel, entre les mains du prieur Guillaume de Baix et lui fait l'aumône de tous ses droits sur les montagnes de Léoncel, du Chaffal *(Chadafalco)* à l'abbaye et dans tout le domaine d'Eygluy, avec les pâturages de Gardi donnés par son père. Ses fils Adémar et Guillaume, son mari Verrus approuvent cette donation et la font sceller par Humbert, évêque de Die. Témoins : le prieur, Guillaume de Marches *(Marcas)* sous-prieur..., Eustache de Brion, Arbert de Montclar, Lambert d'Eygluy, Ponce de Mirabel, chevaliers, Guillaume Morrals, baile, etc.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 72-3, n° 68.

5867 1204.

Raymonde, fille de François seigneur du Royans et épouse de Raymond Bérenger, donne aux frères de Léoncel 30 sols de cens qu'ils lui devaient pour les pâturages dépendant du seigneur de Châteaudouble, et tout ce dont son gendre les avait investis.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 73, n° 69.

5868 Gap, 1204.

Raymond, archevêque d'Embrun et Hugues, prévôt d'Oulx, remettent à Guillaume, évêque de Gap, le soin de trancher leur différend au sujet des dîmes du Briançonnais et de la Vallouise *(Vallis Putæ)*, et des églises de la Vallouise, de St-Pancrace *(S. Brancacii)* et de Cervières. L'église d'Embrun les cède à celle d'Oulx, moyennant 8 muids de blé par an, et sauve la juridiction spirituelle ; elle lui abandonne aussi l'église de Vigneaux *(Vinealibus)*, sous le cens de 2 sols. Fait *apud Vapincum*, dans la maison de l'évêque ; présents son archidiacre, l'archevêque d'Embrun R., le sacristain M., le prévôt de Sisteron..., Guillaume *(W.)*, prieur de St-Donat, Guigues prieur de Beaumont, etc. — *Cum humanæ conditionis*.

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 54-5, n° 52. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 236-8, n° 227. = ROMAN, 51a.

5869 1204.

Sentence arbitrale entre le prieur de St-Félix [de Valence] et Guigues de Chatte *(Chaste)*, touchant la dîme du prieuré près du pont de Faventines sur une vigne joignant le chemin de Beaumont : le prieur y prendra une sommée de vin par an.

CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 97, n° 89.

5870 1204.

Echange entre Falcon, abbé de St-Ruf, avec le consentement de son couvent, et Hugues de Rochefort,

commandeur *(præceptor)* des Templiers *(militiæ)* de Valence, de l'assentiment de ses frères. Celui-ci cède 2 des 3 pièces de terre que son ordre possédait à *Gisaias* et qui payaient *tascham* à l'église de St-Ruf et 4 setiers de froment de cens à la maison de St-Jacques de Valence ; l'une au-dessous du chemin qui va à Quart et à Beaumont *(Bellus Mons)* et du bois de *Chastane ;* l'autre enclavée dans les terres de St-Ruf à *Gisaias*. St-Ruf donne en retour 6 setérées de terre près des siennes à *Gisaias* et fait diminuer de 2 setiers 1 émine le cens à St-Jacques. Les mêmes étaient en différend au sujet de l'héritage de frère Etienne Bruinon : St-Ruf le réclamait parce qu'il y avait été convers ; les Templiers parce qu'il avait pris auparavant l'habit de la milice. Ceux-ci cèdent leur droit et reçoivent en échange un bois et 2 pièces de terre pour lesquels Gontard, chanoine de St-Ruf et prieur de St-Félix, leur en donna d'autres. Hugues promet de faire sceller l'acte par le grand-maître *(magister)*. Témoins : Pierre de Soleymieux *(Solomniaco)*, etc., Bernard prieur claustral, S. sacristain, Arnaud, procureur, les prieurs Gontard de St-Félix, Armand de St-Jacques et Arnaud du Bourg, etc. Consentement de Guillaume Catellus, maître de la province.

CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 94-6, n° 88.

5871 1204.

Adhémar, [comte de Valentinois], prend sous sa sauvegarde *(guidagio, conductu et securitate)* la maison du Val-Ste-Marie et ses biens, promettant réparation des injustices de ses chevaliers, baïles et sergents.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, analyse (XV^e^ s.). — *CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

5872 (Vers 1204).

Gontard, seigneur [de Châteauneuf], cède aux frères du Val-Ste-Marie tout ce qu'il possédait dans leurs limites : de la montagne *(penna)* de Bouvantes au midi à la rivière de la Lionne jusqu'à l'Echarasson *(Lescharrassent)*, etc., avec droit de pâturage dans toute sa terre.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, analyse (XV^e^ s.). — *CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

5873 1204

Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, transfère son aumône à l'église de St-Etienne de Besançon, de la foire de Lons-le-Saunier *(Ledonis)* à ses *caldariæ*.

GUILLAUME, *Hist. sires Salins*, I, pr. 95. = BRÉQ. IV, 562.

5874 Aix, mai 1204.

Traité de paix entre Guillaume, comte de Forcalquier, et Ildefonse, comte et marquis de Provence, par l'entremise de Pierre, roi d'Aragon et comte de Barcelone, qui s'éclaire des conseils des archevêques d'Embrun, d'Arles et d'Aix.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* I. 1244, n° 3244.

5875 Près Châteauneuf, mai 1204.

Gontard de Châteauneuf *(Castro Novo)*, fils de Guinisius, confirme en franc alleu à l'église de St-Ruf et à son abbé Falcon le domaine *(honor)* au territoire du Colombier *(de Columbario)* que tenait Gautier Brugnon avec ses frères Etienne et Guillaume. Les chanoines en disposeront à leur gré, mais s'ils le font travailler par des étrangers, les laboureurs payeront le vingtain *(vintena)*. Gontard reçoit 5 sols monnaie de Vienne, dont il donne quittance. Fait dans l'église de St-Thomas près Châteauneuf, en présence de 3 chanoines de St-Félix, du chevalier Gravata, du baile de Châteauneuf, etc. Approbation de Guinisius, fils du donateur.

CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 97-8, n° 90.

5876 Mai 1204.

Pierre de la Cour *(Cort)* et sa sœur Borzesa vendent en franc alleu à l'église de St-Ruf et à son abbé Falcon leur terre à *Gisaias*, joignant le chemin qui va à Quart et à Beaumont(-lès-Valence, *Mons Bellus*), pour le prix de 60 sols Viennois et 3 setiers de méteil, dont leur parent Pierre de Combelz eut le 3^e^. Présents : l'abbé, les prieurs Guillaume de l'Isle *(Insulæ)* et de la Platière, Armand de St-Jacques, Arnaud du Bourg, Alphand d'Aimargues *(Armaz.)*, Uldric de *Buxa*, Géraud de Melgueil *(Melgorio)*, Pierre de Mévouillon *(Medullione)*, Etienne sacristain, Ponce Cuniculi ouvrier, Arnaud procureur, maîtres Jean et Arnaud, 5 chanoines de St-Ruf, etc. (17). Sceau d'Humbert évêque de Valence.

CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 98-9, n° 91.

5877 Suse, 11 mai 1204.

... ind. 7. Briançon *(Briancionus)*, fils de feu Pierre de Briançon, et son épouse Sibylle vendent à Hugues d'Allevard une pièce de terre à St-Julien, au territoire de Suse, pour le prix de 65 sols en bons deniers de Suse, et sous le cens de 3 den. Fait *apud Secusiam*, dans la maison de Hugues. Témoins. *Giraldus not. scr.*

MOULINET, *Reg. généal.* II, 205^bis^. — RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 118, n° 127. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 234-5, n° 225.

5878 St-Sépulcre, 4 juin 1204.

Concession *ad acaptum* par l'abbé de St-Victor de Marseille au chapelain du St-Sépulcre. Parmi les témoins Guichard de Moirans *(Moirenco)*.

GUÉRARD, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 459-60, n° 1002.

5879 Latran, 8 juin 1204.

Le pape Innocent III ordonne à [Guillaume] archevêque d'Embrun, et à [Guillaume] abbé de Boscaudon de faire une enquête sur les méfaits de l'évêque de Vence. — *Cum tu frater.*

Arch. Vatic. Reg. 5 (Innoc. III, a. 7, n° 84), 130^b^. — BRÉQUIGNY, *Diplom.* II, 11, 510. *Patrol. lat.* CCXV, 366. = BZOVIUS, *Ann. eccl.* XIII, 121. RAYNALDUS, *Ann.* 1204, § 67. POTTHAST, 2238.

5880 Manosque, 16 juin 1204.

Autorisation par Guillaume, comte de Forcalquier, aux consuls d'Embrun, de se servir de son sceau pour authentiquer tous leurs actes ; il en excepte les auberges et les tasches qui lui appartiennent et que ses baillis eux-mêmes ne pourront aliéner... Mercredi après la Pentecôte.

Arch. munic. d'Embrun, *Invent.* = ROMAN, 50^b^.

5881 Latran, 21 juin 1204.

Lettre du pape Innocent III aux évêques d'Avignon, [Bertrand] de Trois-Châteaux et de Cavaillon, leur man-

dant de faire observer la sentence d'interdit portée contre le prévôt et les chanoines de Sisteron à cause de leur opposition à la construction d'un oratoire des chevaliers du Temple dans leur ville. — *Cum olim inter.*

Bréquigny, *Diplom.* II, II, 524. *Patrol. lat.* CCXV, 386-7. = Potthast, 2251. *Gallia christ. noviss.* IV, 64.

5882 1204.

Le chapitre général de Cîteaux commet l'abbé de Bonnevaux et celui de Valmagne pour faire une enquête sur l'abbé de Franquevaux.

Martene, *Thes. nov. anecd.* IV, 1299-300.

5883 Gap, (22) octobre 1204.

Donation par Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, du consentement de son chapitre, à A. prieur de St-Marcel et ses chanoines de l'église de St-Julien-en-Beauchêne *(Biochana)*, sous le cens de 5 sols. Fait en la chambre peinte en haut.... *luna* VIIX, *fer. 6;* témoins : W. archidiacre, W. sacristain, S. prévôt malade, L. procureur, Ismidon notaire, maître S., Carrulus cellérier, W. neveu de l'évêque, etc. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 188-9, n° 269. = Roman, 50b.

5884 Novembre 1204.

Sentence arbitrale rendue par Be., chanoine d'Embrun, Pons de Mollaner et G. de la Motte, en présence de G. Hélie, abbé de Boscaudon, entre ce monastère et les habitants des Crottes ; les seconds pourront faire paître dans les possessions du monastère, sauf quelques exceptions ; s'ils causent du dommage, il sera évalué par l'abbé de Boscaudon et le prieur des Crottes.

Arch. des Hautes-Alpes, orig. — Roman, 51a.

5885 Valréas, novembre 1204.

... *Vac. sede imperat.* ... Guillaume de Baux confesse avoir cherché à se séparer devant l'Eglise de son épouse Hermengarde, pour raison de parenté qu'il croyait exister entre eux ; n'en ayant pas trouvé, sur l'ordre du pape, il a repris sa femme dans sa maison et, si quelqu'un voulait établir une consanguinité entre eux, il s'y opposera, conformément au serment qu'il en a fait devant Raimbaud, évêque de Vaison. Il reconnaît avoir reçu pour sa dot, de son père Raimond de Mévouillon, 7000 sols Raimondins, puis de son frère Raimond de Mévouillon 12000 sols Viennois ; il se tient pour satisfait et restitue à Raimond la ville de Revest. Il donne hypothèque à son épouse sur les villes de Jonquières et de Tullette *(Ruelleta?)*. Prêtent serment avec lui : Lambert de Montélimar *(Montilio)*, Giraud Amici, Ponce de Blacons, etc. Fait dans le château *Valriaci*, près de l'église au nord ; témoins : Raimbaud évêque de Vaison, son frère Ripert, doyen de St-Paul, Guillaume Isnardi, sacristain de Vaison, Ripert de Beaumont, etc. Marin, à la place de Bernard notaire d'Orange. Bulle.

Arch. de Vaucluse, origin. parch. *Invent. prov. étrang.* 135b. Valbonnays, 2e Reg. n° 228 ; 7e Reg., n° 43. — Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 115.

5886 6 novembre 1204.

... Le souverain pontife Innocent gouvernant l'église Romaine, Ainard archevêque de Vienne, au temps du schisme de l'empire Romain entre Philippe duc de Souabe et Otton de Saxe *(Saisonia)*, Philippe roi de France. André Dauphin *(Dalphini)*, comte d'Albon et palatin de Vienne, la 1re année de sa chevalerie *(militiæ)*, le samedi après la Toussaint, lune 8 [= 10]..., accorde une charte de coutumes à la ville de St-Vallier *(Sain Valeir)*, suivant les bons usages de Montferrand, en 40 articles. Le dauphin et sa mère, duchesse de Bourgogne et comtesse d'Albon, apposent leurs sceaux. André jure d'observer cette charte et promet de se rendre à St-Vallier sur l'invitation des habitants, si ce pacte était violé.

Arch. de l'Isère, B, 3955, vid. de 1395 (IV, 70-3, A. Prudhomme). *Invent. St-Marcellin*, IV, 400 : II, 1984. Bibl. de Grenoble, ms. 2309, 1° (sup. 62). — Gariel (H.) et Meyer (P.), dans *Pet. Rev. d. biblioph. Dauphin.* (1869), I, 56-65. = Caise (A.), *Cart. de St-Vallier*, 14-6.

5887 Rome, à St-Pierre, 29 novembre 1204.

Bulle de privilège du pape Innocent III en faveur du monastère de Montmajour, auquel il confirme ses possessions (cf. 9 avril 1123, 7 avril 1152, 11 mai 1183). *In episcopatu Vapicen. .... S. Laugerii de Jaubia... In diœcesi Viennen.... ecclesiam S. Mariæ de Montanea, eccl. S. Marcellini, eccl. S. Joannis de Formental, eccl. S. Martini de Vunai, eccl. S. Petri de Monteluser, eccl. S. Mariæ de Quinceu, eccl. S. Desiderii de Castro, eccl. S. Cypriani, eccl. S. Mariæ Magdalenæ de Baeu..., eccl. de Capreriis..., ecclesias S. Evodii, S. Boniti, S. Hilarii, S. Salvatoris et S. Mariæ de Lechis... In episcopatu Gratianopolitan. eccl. S. Justi, eccl. castri de Rouo et dominium ejusdem castri..., eccl. S. Romani de Cranenco..., monasterium S. Stephani de Nacon..., eccl. S. Joannis de Exarto, eccl. de Rencurell, eccl. de Conniis, eccl. S. Justi et eccl. S. Mariæ et* [= *de*] *Albaripa. In episcopatu Dien. monaster. S. Johannis de Roms, eccl. S. Martini de Coronel... In episcopatu Valentiæ, ecclesiam S. Petri de Mota, S. Thomæ et S. Mariæ de Jallans..., eccl. S. Mariæ de Maimanis, eccl. de Cerna et eccl. de Podio Rigaudo. — Cum nos universis.*

Bréquigny, *Diplom.* II, II, 584. *Patrol. lat.* CCXV, 466-708. = Potthast, 2332. Roman, 50b.

5888 Pertuis, décembre 1204.

Guillaume *(W.)*, comte de Forcalquier, à la prière de son homonyme *(W.)* évêque de Gap, confirme à la maison de Larra *(Larat)* toutes les aumônes qui lui avaient été faites en terres, prés, vignes, pâturages et bois, et la prend sous sa protection. *Act. apud Pertusium*, dans la maison du comte, entre les mains d'Isnard d'Avançon, maître de la maison de Ratis. *Petrus not. com. scr.*

Albanès, dans *Bull. histor.-philol. com. trav. hist.-scient.* (1893), 75-6 (à part, 13-4) ; *Gallia christ. noviss.* I, instr. 284.

5889 (1204/1205).

Le pape Innocent III, sur les plaintes que le prieur de l'hôpital de St-Antoine[-en-Viennois] lui a adressées au sujet de la mauvaise administration des biens de l'hôpital par ses religieux, de la dilapidation des aumônes, de l'inobservance de la règle et de la vie scandaleuse des frères, donne commission au prévôt d'Avignon et au prieur de Marnans de s'y transporter, et, après enquête diligente, de mettre fin à cet état de choses par telles décisions qu'ils jugeront opportunes et qui demeureront sans appel, ann. 7.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 5. = FALCO (Aym.), *Anton. hist. comp.* lvij[b].

5890 Rome, à St-Pierre, 13 janvier 1204/5.

Bulle de privilège du pape Innocent III adressée à Hugues, abbé de Cluny, confirmant les possessions de son monastère (cf. 25 février 1188) : *In provincia Viennen. S. Victorem Gebenn., Condamm. Burget, Dominam, Lavard*, etc. — *Religionis monasticæ.*

MARRIER, *Bibl. Cluniac.* I, 1492-6. *Bull. Cluniac.* 97-8. BRÉQUIGNY, *Diplom.* II, 1, 607-10. *Patrol. lat.* CCXV, 497-501. = RAYNALDUS, *Ann.* 1205, § 68. BRÉQ. IV, 356. *R. Gen.* 491. POTTHAST, 2371. BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, V, 790, n° 4414.

5891 Rome, à St-Pierre, 20 janvier 1205.

Lettre du pape Innocent III au chapitre de Viviers. Il a envoyé ses légats les frères Rodolphe et P[ierre] de Castelnau, moines de Fontfroide, dans la province de Vienne et d'autres, où plusieurs choses étaient à corriger. En ce qui concerne leur évêque, [Aynard], archevêque de Vienne, s'est rendu à Viviers et a conseillé aux légats d'obtenir non la déposition, mais la cession de l'inculpé. — *Accepta Moyses.*

MANRIQUE, *Ann. Cisterc.* III, 445. BRÉQUIGNY, *Diplom.* II, II, 627. *Patrol. lat.* CCXV, 523-5. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 228-9. = BRÉQ. IV, 374. POTTHAST, 2380.

5892 Spire, 25 janvier 1204/5.

Philippe II, roi des Romains, donne à Isnard d'Agout d'Entrevennes l'investiture de la vallée de Sault.

*PITHON-CURT, *Nobil. de Provence*, IV, 96. *HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 1234. = BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 95.

5893 Spire, 25 ou 27 janvier 1204/5.

Philippe II, roi des Romains, après avoir reçu le serment de fidélité et l'hommage d'Humbert, évêque de Valence, lui donne l'investiture des droits régaliens et lui confirme les biens de son église ; il lui confère la ville de Valence avec le titre de comte, les églises, abbayes, cloîtres, marchés, duels, monnaies et autres droits, avec juridiction ordinaire. Il interdit aux citoyens de contracter aucune alliance sans l'autorisation de l'évêque et aux barons d'aliéner aucun fief dépendant de l'empire ou de l'église. Témoins : Guillaume comte de Vienne et Mâcon, etc.... *Act. a. D. I. 1204, regni Phil. II a° 6* [= 7]. *Dat. ap. Spiram 8* [al. 6] *kal. febr., ind. 8.* — *Augustæ pietatis.*

Carpentras, ms. 502, 208. Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 16829, 21[b]. — COLUMBI, *Episc. Valent.* 31 ; *Opusc.* 263. *OLLIVIER (J.), *Essai hist. ville Valence*, 34, 243. WINKELMANN, *Acta imper. ined.* n° 7. = *Alb. du Dauph.* II, 144. *CHEVALIER (U.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XI, 65. BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 96-7. *FOURNIER, *R. d'A.* 93.

5894 Rome, à St-Pierre, 29 janvier 1205.

Lettre du pape Innocent III aux archevêques et évêques, dont les diocèses renferment des prieurés et obédiences de l'ordre de Cluny, leur mandant de faire restituer les possessions aliénées par les prieurs ou procureurs et cédées à des laïques. — *Ea quæ in ecclesiarum.*

*MARRIER, *Bibl. Cluniac.* 1382. **Bull. Cluniac.* 100[b]. = POTTHAST, 2396. BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, V, 791, n° 4418.

5895 4 mars 1205.

A° D. N...., *ind. 8.* Vente au prévôt d'Oulx Hugues par Pierre Romain de 4 setiers de vin pur qu'il percevait à Chaumont, au prix de 4 livr. Viennoises. *Girardus not. scr.*

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 77, n° 80. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 238, n° 228.

5896 Aillon, 11 mars 1205.

... *ind. 8.* Jean, évêque de Grenoble, appose son sceau à la renonciation par Roland et Guitfred, damoiseaux, fils de Guillaume Maignini, chevalier, de St-Jean de la Porte, à leurs réclamations contre la chartreuse d'Aillon ; ils étaient en cette maison, dans le petit cloître au nord. S'ils y contreviennent, leurs terres dans le diocèse de Grenoble seront soumises à l'anathème.

MORAND, *Les Bauges*, II, 400-2. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 308-9.

5897 12 mars 1204/5.

...*regn. Philippo Franc. rege*, Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, exempte à perpétuité l'église et les frères de St-Ruf de tout droit de péage *(usaticum vel pedaticum)* dans ses domaines par terre ou par eau. *Ahricus not... sigill. mandato Stephani Aldinarii, vicarii in Nemausen.*

Valbonnays, 2[e] Reg. n° 226. — CHEVALIER (U.), *Codex diplom. S. Rufi*, 100, n° 92.

5898 1205.

Lettres d'affiliation entre l'église du Puy et celle de Valence, sous le pontificat d'Innocent, le règne de Philippe roi de France et l'épiscopat de Bertrand [au Puy] [et celui d'Humbert à Valence], qui se jurent une confédération mutuelle.

GISSEY (O. de), *Discours sur la devotion de Notre-Dame du Puy-en-Velay* (1620), 427-8. PAYRARD (J. B.), *1re layette de l'Invent. de s[t] Anicien. ecclesia* (1868), 12-3.

5899 1205.

Raymond d'Agoult et Isnard d'Entrevennes, son frère, engagent à Guillaume, comte de Forcalquier, la terre de St-Geniès, en garantie d'un prêt de 6000 sols Viennois.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 303. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 128 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 42.

5900 1205.

Testament d'Antelme, seigneur de St-Laurent-en-Viennois, par lequel il institue pour héritier universel son fils Jean.

Arch. de l'Isère, B. 3613, vidimus.

5901 Avril 1205.

Transaction entre Guillaume de Genève et Jacques fils de Hugues de Gières *(Geria)*, au sujet de l'hommage-lige que le premier réclamait du second pour des fiefs en Graisivaudan, sur lesquels le Dauphin de Viennois ou Emeric de Briançon pouvaient émettre des prétentions. Sceaux de Jean, évêque de Grenoble et d'Ainard prieur des Écouges. Témoins : Guy doyen de Grenoble, ... Guy et Nantelme d'Ainard..., Fallats sénéchal de Vizille, etc... *Innocentio sum. pontif., Philippo regn...*

Grenoble, Arch. de la Chambre des comptes. Paris, Arch. Nat., copie de Lancelot. = *Reg. Genevois*, 433-4, n° 493[bis].

5902 Valence, 18 avril 1205.

Humbert, évêque de Valence, concède au couvent de St-Martin d'Ainay *(Athanacen.)*, par les mains du cellérier Hugues, l'exemption de tout péage ou leyde *(lesda)* sur ses terres pour les animaux et denrées. *Dat. Valent.... sed. in Urbe Innocentio papa. Jacobus d. episc. not. 5 a° pontif. ips. scr.*

Guigue, *Grand Cart. d'Ainay*, I, 367-8, n° 169.

5903 Rome, à St-Pierre, 25 mai 1205.

Lettre du pape Innocent III à l'archevêque de Vienne et à ses suffragants, les exhortant à exciter clercs et laïques à se rendre auprès de Baudouin de Flandre, empereur de Constantinople, pour l'aider à expulser les barbares de la Terre-Sainte. — *Vir unus de.*

Bréquigny, *Diplom.* II, II, 710. *Patrol. lat.* CCXV, 634. = Raynaldus, *Ann.* 1205, § 10. Potthast, 2518.

5904 Le Buis, 20 juin 1205.

Guillaume *(V')* de Beauvoisin *(Belvezin)* tient le château d'Aulon 6 semaines, etc. — Ponce Artellarii et ses frères, Artellarius, B. Artellarii, V. Artellarii, et son parent Richard Giranni, reçoivent [en fief] de R[aimond] de Mévouillon tout ce qu'ils possédaient dans le château de Curnier *(Cormerio)* et son territoire, lui jurent fidélité et lui promettent secours en guerre et en plaid. R. leur donne 1000 sols Viennois *(Vian.)*. Fait dans la ville *Buxi*, sur la place de Pierre Gidi, le 4e jour avant la nativité de st Jean-Bapt. ; témoins : V' de Malaucène, etc. (30).

Arch. de l'Isère, orig. parch. *Invent. Baronnies*, I, 261 : 315.

5905 La Bécée (Lus), 15 juillet 1205.

Rotbert, maître de la maison de la milice de Lus, se plaignait du couvent de Durbon au sujet des pâturages de la montagne de Recours *(Rocos)* et la Jarjatte *(Gargatæ)*, d'une maison détruite aux montagnes de Bocher et d'une *ouchia* au territoire de Burriane. Le prieur Durant et les frères de Durbon protestaient de leur droit par acquisition argent comptant ou donation. Etienne de Valence, médiateur au nom de Guillaume Artaldi, obtint le désistement des Templiers de leurs prétentions sur Recours, Burriane, Chamousset, *Bocher*, etc. Il est précisé que les pâturages de la vallée de Lus, de la Jarjatte, de Vaunière *(Vallis Nigræ)* et des *pennis* de Beaudinar *(Beldisnar)* aux limites de Durbon seront communs entre eux ; Durbon reçoit du Temple 355 sols pour les dépenses qu'il a faites à la Jarjatte. Une amende de 1000 sols est imposée à la partie qui troublera l'autre. Garants : Humbert, évêque de Die, Guillaume Artaldi, Raimbaud de Lus, Arnaud Galterii et Guigues de Lunel. Témoins : Durant, prieur de Durbon, Guillaume Gibelini, procureur, Rotbert, maître du Temple de Lus, etc. Fait au lieu dit *Becea*.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 196-8, n° 279. = Roman, 51b.

5906 (Rome, à St-Pierre), 16 août 1205.

Lettre du pape Innocent III à tous les fidèles chrétiens qui désirent partir pour Constantinople au secours de la Terre-Sainte ; prévenu de leur projet, il leur assurera le passage par la Pouille et enverra préparer un navire à Brindisi. — *Cum per Constantinopolitani.*

Bréquigny, *Diplom.* II, II, 765. *Patrol. lat.* CCXV, 706. = Raynaldus, *Ann.* 1205, § 30. Potthast, 2570.

5907 2 septembre 1205.

Mort de Hugues de Coligny, 3e mari de Béatrix, comtesse d'Albon.

Petit (E.), *Hist. d. ducs de Bourgogne*, III, 146.

5908 Chaumont, 13 octobre 1205.

Donation à la prévôté d'Oulx d'une vigne au territoire de Chaumont en deçà du ruisseau de Rame par Guigues, fils de feu Guigues Omar, qui reçoit 8 livr. en bons deniers Viennois. *Act. apud Caumuntium*, dans l'église. Témoins : le prévôt Hugues, le procureur Radulphe, etc.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 84, n° 88. Collino, *Carte d'Oulx*, 239, n° 229.

5909 Durbon, 1205.

Pierre Rainerii, pour le salut de son père Divon et de son oncle Odon, confirme leurs donations en tasque *(taschia)*, cens, etc. à la maison de Durbon ; lui-même donne tout ce qu'il avait dans les limites du couvent, moyennant 30 sols. Serment entre les mains de Guillaume *(W.)* évêque de Gap. Témoins : Guillaume *(W.)* Brunelli, prévôt de Sisteron, Durant, prieur du Val-Ste-Marie, jadis de Durbon, Guillaume *(W.)* Gibelini, procureur. Fait dans le cimetière de la maison supérieure.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 199, n° 282. = Roman, 52a.

5910 Aix, 21 octobre 1205.

...ind. 8..., Innocent. papa resid., Philippo Roman. rege. Guillaume *(W.)* Artaudi donne à Guillaume *(W.)* Gebelini, prieur de Durbon, les propriétés et domaine appartenant à lui et à son jeune neveu Hugues Artaudi au territoire de Vaux *(Vallium)* ; les frères pourront y acquérir sans exaction, à l'exclusion des autres religieux. On lui remet pour cette donation 21 liv. monnaie de Vienne et de Valence. Son fils Ysoard reçoit 20 sols pour sa confirmation. Fait au château d'*Ais*, au-dessus de la porte, sur les terrasses près des murs ; témoins : Pierre Lautaudi, prieur de Guignaise, Ponce Monachi, chanoine de Die, etc.

Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 318-9 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 55-6. Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*. 200-1, n° 283. = Roman, 51-2.

5911 Durbon, 1205.

Guillaume *(W.)* Artaudi confirme sa donation du 21 oct. 1205 au couvent de Durbon, dans le cloître de la maison supérieure. Témoins : Pierre Lautaudi, prieur de Guignaise *(Guiniasiæ)*, Jean Fabri, procureur, 6 moines, 2 novices, 6 convers. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 201, n° 284.

5912 St-Ruf, St-Jacques, novembre 1205.

Raymond .....onis, du consentement de son frère Ymbert et de sa tante Ticburgis, vend à F[alcon], abbé de l'église de St-Ruf, ce qu'il avait en héritage fraternel *(frairesca)* au bois du Colombier, pour le prix de 13 livr. Viennoises. Fait devant la chambre de l'abbé, en présence du prieur claustral Bernard, de 4 chanoines de St-Ruf, etc. Gontard de Châteauneuf *(Castro Novo)*

donne son approbation à cette vente et reçoit 50 sols. Témoins : l'abbé, Guillaume de Mirabel, procureur de St-Ruf, Armand prieur de St-Jacques, etc. Ymbert Runini accorda son assentiment dans le cloître de St-Jacques, devant le prieur Armand, maître Hélie et autres chanoines de St-Ruf.

CHEVALIER (U.), *Codex diplom. S. Rufi*, 100-1, n° 93.

5913 Rome, à St-Pierre, 5 novembre 1205.

Lettre du pape Innocent III à son sous-diacre B[urnon] archidiacre de Vienne; comme l'église de Viviers, dont il vient d'être élu évêque, est réputée pauvre, il l'autorise à conserver pendant trois ans ses bénéfices ecclésiastiques, sauf l'archidiaconé de Vienne, et à recevoir de son métropolitain les ordres majeurs. — *Apostolicæ sedis.*

BRÉQUIGNY, *Diplom.* II, II, 781. *Patrol. lat.* CCXV, 727. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 229. = POTTHAST, 2604.

5914 Décembre 1205.

Concile tenu à Arles et règlements faits pour cette église par le légat Pierre de Castelnau, du conseil de... l'archidiacre de Trois-Châteaux, tenant lieu de son évêque.

Gallia christ. noviss. III, 315-6 ; IV, 64.

5915 Chabeuil, (fin) 1205.

La maison de Léoncel avait à se plaindre de Gontard de Chabeuil *(Cabeolo)* ; celui-ci, en compensation des dommages qu'il avait causés, abandonna à l'abbé R. 3 sols annuels que les frères lui payaient pour le territoire de St-Romain, plus 3 sols moins 2 den., 2 setiers d'orge, 1 d'avoine et 2 journées de corvée *(coroaa)* qu'ils lui devaient pour d'autres possessions (le Conier, *Cooinerii*). Cette donation est approuvée par son frère Arbert et leur mère Aalis, au château de Chabeuil, au chevet de l'église, et par sa femme Peitavena, dans sa chambre. Témoins : le prieur Gontard, etc. (9). Sceaux de Humbert, évêque de Valence, de l'abbé et de Gontard... *sed. in Urbe Innocentio papa, regn. Philipo Roman. rege. Jacobus d. episc. not. 6 a° pontif. ips. scr.*

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 73-4, n° 70.

5916 Die, (1205/1212).

Approbation de la transaction entre les frères de Durbon et les Templiers de Lus faite devant Humbert, évêque de Die, en la cité *Diensi*, dans la chambre basse de la maison de Pierre Bernardi, devant la porte rouge de la cathédrale. Présents : Guillaume Gibelini, prieur de Durbon, successeur de Durant, Rotbert, maître de la maison du Temple de Lus, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 198, n° 280. = ROMAN, 55ᵃ.

5917 (1205/1216).

Guicharz, malade, confirme [à Durbon] sa donation de 1203 entre les mains du prieur Guillaume, qui lui donne le baiser de paix. Témoins : Olivier, prieur de Montmaur.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 188, n° 268. = ROMAN, 52ᵃ.

5918 Embrun, (vers 1206).

Confirmation des privilèges du monastère de Boscaudon par Guillaume, comte de Forcalquier ...*ap. Ebredinum*, en la maison de Mathieu Burgensis.

Bibl. de Carpentras, ms. Peiresc LXXVI, 426ᵇ.

5919 1206.

Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, promet de ne plus causer de dommages aux religieux de Cîteaux.

PETIT (Ern.), *Hist. des ducs de Bourgogne*, III, 408.

5920 (Vers 1206).

Agnès, ses fils Pierre, Bertrand, Raimond et Guillaume Aloardi donnent [aux frères] de Durbon leur avoir dans les limites du couvent, sauf les prés dans la combe de *Rochat Airaut* et celui de la Saigna, moyennant 50 sols. Témoins : Etienne, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 207-8, n° 296. = ROMAN, 54ᵃ.

5921 Col de la Souchière, 1206.

Aon de Bénévent donne aux frères de Durbon son domaine à Vaux *(en Vauz)*. Cautions (3). Fait entre les mains du prieur Guillaume, *in colle Socheriæ*, dans le pré de Favier. Témoins : Etienne, prieur de Montmaur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 209-10, n° 300. = ROMAN, 53ᵃ.

5922 Durbon, 1206.

Aon de Bénévent et son fils Guillaume confirment leur donation devant la grange de la maison inférieure de Durbon, entre les mains de Guillaume, évêque de Gap ; présents : Isnard, prévôt de Chardavon *(Charidonis)*, Lantelme, prieur de Lus ; témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 210, n° 301. = ROMAN, 53ᵃ.

5923 Durbon, 1206.

Le même jour, Aon de Bénévent et son fils confirment leur donation [à Durbon], moyennant 120 sols, dans le cloître de la maison supérieure, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins : Pierre Pectinati, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 210, n° 302. = ROMAN, 53ᵃ.

5924 (Vers 1206).

Arnoux, fils de Guillaume Arnulfi, donne aux frères de Durbon son avoir dans leurs limites, moyennant 40 sols. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 207, n° 295. = ROMAN, 48.

5925 (Vers 1206).

Bernarde et ses 3 fils, Guillaume Aidulfi, sa femme Pétronille et ses 4 fils donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon le pré de Plata Jazenel, moyennant 22 sols. Serment. Témoins : Etienne Temperii, procureur, Guigues, prêtre de la Cluse, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 206-7, n° 294. = ROMAN, 52ᵇ.

5926 Durbon, 1206.

Dieulegarde *(Deus lo Gart)*, son frère Radulphe, leurs épouses Domenja et Barcellona donnent et vendent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon le pré *Cros* et leur avoir à la combe de Mala Mort, moyennant 30 sols et 1 fromage. Cautions (2). Témoins : Pierre Pectinati, procureur, etc. Fait dans le dortoir des frères de la maison supérieure, entre les mains du prieur.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 209, n° 299. = ROMAN, 54ᵃ.

5927 (Vers 1206).

Etienne, Rodulphe et Bernard Becea, en présence de Guillaume, prieur de Durbon, de plusieurs anciens et

de Guigues de *Poiboso*, leur seigneur, reconnaissent tenir du domaine du couvent ce qu'ils possèdent à Chamousset *(C-osset)*, dont les pâturages sont partagés par la crête *Elveti;* ceux du côté de Lus sont communs aux ermites et aux habitants de *sai Biob*, ceux qui regardent le Rama *(los Ramails)* sont au couvent. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 208-9, n° 298.

5928 (Vers 1206).

Gastaud, à sa mort, donne aux frères de Durbon son avoir *euz Amezuras*. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 213, n° 307. = ROMAN, 47b.

5929 Durbon, (vers 1206).

Guigues de Montrond promet par serment au prieur de Durbon de défendre sa maison, ses habitants et ses biens. Fait dans le cloître de la maison supérieure. Présents : le prieur Guillaume, le procureur Etienne Temperii, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 206, n° 293.=ROMAN, 52a.

5930 1206.

Guillaume *(W.)* Borno vend et donne au prieur et aux frères de Durbon tous ses droits à Vaux *(Vallibus)* et les pâturages de tout le mandement de Montmaur, moyennant 15 sols. Témoins : Guillaume *(W.)* prieur de D-n, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 202-3, n° 287.=ROMAN, 53a.

5931 1206.

Guillaume Conilz donne à la maison de Durbon son pré *euz Amezuras*. Témoins : Pierre Pectinati, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 212, n° 305.=ROMAN, 53b.

5932 (Vers 1206).

Guillaume, évêque de Gap, confirme la donation faite aux frères de Durbon par noble Guillaume Artaudi dans le mandement de Montmaur. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 211, n° 303.

5933 (Vers 1206).

Guillaume Joves, sa femme Jeanne et ses fils Jean et Pierre donnent aux frères de Durbon leur avoir *euz Amesuras*, moyennant 4 sols. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 212, n° 306. = ROMAN, 48a.

5934 Durbon, 1206.

Hugues Pelas *(Pelati)* et ses frères Guillaume et Jacques donnent et vendent aux frères de Durbon leurs droits *in Podio Richardi* et *in campo Fagi*, moyennant 15 sols. Fait en la grange de la maison inférieure, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins : Jean Fabri, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 203, n° 288. = ROMAN, 53a.

5935 Durbon, 1206.

Hugues Pelas et ses frères, Jean du Riou-Sec *(Rivo Sicco)*, mari de Barneut, leur parente, élevaient des prétentions sur le champ *del Fau*. Guillaume, prieur de Durbon, enjoignit au convers Etienne de Boulc *(Bolc)*, l'ancien, de dire la vérité : il affirma que la maison de Durbon l'avait acheté en sa présence, ce à quoi les opposants ajoutèrent foi. Fait dans le dortoir des frères. Témoins : Jean Fabri, procureur, etc.

CHARRONNET (Ch.), dans *Bibl. de l'éc. d. Chartes*, 3e sér. V, 443. GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 204, n° 289.

5936 (Vers 1206).

Pharaud donne aux frères de Durbon son avoir dans leurs limites, moyennant 12 sols. Témoins : le prieur Guillaume, le procureur Etienne, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 208, n° 297. = ROMAN, 52a.

5937 Recours, 1206.

Pierre Bertrandi, sa femme Elisabeth, ses fils Pierre et Guillaume donnent et vendent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon leurs terres *ad Arcus* et du Riousec *(Rivo Sicco)*, moyennant 6 sols. Témoins : Jean Fabri, procureur, etc. Fait devant la porte de la maison *in Rocos*, entre les mains du prieur.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 205, n° 291. = ROMAN, 53b.

5938 Durbon, 1206.

Pierre Bonelli et son frère Géraud renouvellent une donation de 1184 aux frères de Durbon et reçoivent des peaux. Fait en la grange de la maison inférieure, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins : Jean Fabri, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 136-7, n° 180. = ROMAN, 53b.

5939 Recours, 1206.

Ponce Cendraudi et sa femme Pétronille donnent et vendent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon leur avoir *in pra Fora e en la Lineira*, moyennant 6 sols. Témoins : Jean Fabri, procureur, etc. Fait *in Rocos*, entre les mains du prieur.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 204-5, n° 290. = ROMAN, 53b.

5940 (Vers 1206).

La maison de Durbon, du conseil et consentement de la Chartreuse, étend ses limites sur le territoire de Vaux *(Valles)*, au mandement de Montmaur. Confirmation par Guillaume, évêque de Gap, désireux de pourvoir à la tranquillité des frères. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 211-2, n° 304, sceau.

5941 Durbon, 1206.

Ysoard Pelas donne aux frères de Durbon tout ce qu'il croyait avoir *in Podio Ricardi* et *in campo Fagi*, ce que son frère Etienne Pelas reconnaît avoir fait jadis. Jean de Riousec *(Rivo Sicco)* donne et vend aux mêmes ses droits aux mêmes lieux et sur la terre près du champ *Boneti*, dite *gatgeria*, moyennant 10 sols. Fait dans le dortoir des frères, en la maison supérieure, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins : Jean Fabri, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 201-2, n° 285. = ROMAN, 53.

5942 Burriane, 1206.

Le lendemain, Barneutz, épouse de Jean de Riousec *(Rivo Sicco)*, fait la même concession à l'extrémité de *Burriana*, entre les mains de Guillaume, prieur [de Durbon], qui donne des peaux à Bonissia, mère de Barneut. Témoins : Jean Fabri, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 202, n° 286.

5943 1206.

Enquête sur le cours de l'Echaravelle *(Scaravelle)*, qui sépare le territoire de Pierrelatte de celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Arch. de la Drôme, E. 3440. — *Lacroix (A.), *Invent. somm. arch. Drôme*, III, 159.

5944 1206.

Ponce de Caderousse remet ses droits sur un héritage au territoire de St-Paul-Trois-Châteaux à l'évêque Gaucerand, qui le lui rétrocède en fief.

*Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 70. *Albanès, *Gallia christ. noviss.* IV, 64.

5945 1206.

Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, donne à l'église de St-Tiers de Saou *(B. Thircii)* et à ses chanoines, entre les mains de l'abbé Pierre Alvei, la ville du Poët-Célard, engagée pour 500 sols, qui sont remboursés. Présents : Armand de Bourdeaux *(Bordeux)*, Hugues, prieur de St-Médard, Pierre de Ste-Melle, prieur de St-Antoine *(Brizas)*, Pierre Barbe, sacristain, Pierre de Brette, prieur du Célard. Bostus, châtelain, etc. — *Quoniam facta.*

Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XXI, 68-9.

5946 1206.

Bertrand Hugonis, chapelain du château de Toronne, fait rebâtir l'église de St-Sulpice, avec deux autels, que consacra Bertrand, évêque de Cavaillon, à défaut de Bertrand de Pierrelatte, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, lequel lui attribua des revenus.

*Boyer, *Hist. de l'égl. cath. de St-Paul*, 9-10. *Albanès, *Gallia christ. noviss.* IV, 2.

5947 Avril 1206.

Alliance entre R[aymond] duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, et Ildefonse, comte et marquis de Provence, contre le comte de Forcalquier. Comme gage, le premier remet le château de *Furcis* et celui de *Mota* au pouvoir de G. Amici et de G. Ademarii, qui promettent, *osculo dato*, de les restituer.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 303, orig., ch. partie.

5948 Manosque, 5 avril 1206.

Engagement à Guillaume *(W.)*, comte de Forcalquier, par Raimond de Mévouillon, du château des Omergues, pour 12000 sols Viennois. *Act. ap. Manoascham*, dans le palais; témoins : Lantelme de Valserres *(V-ra)* et son fils le prévôt d'Embrun.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 303.

5949 19 avril 1206.

Hommage prêté par Emeric de Briançon, pour sa maison de Bellecombe.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 130b.

5950 Rome, à St-Pierre, 6 mai 1206.

Bulle de privilège accordée par le pape Innocent III à l'abbé et aux frères de St-Ruf : il les prend sous la protection de s[t] Pierre, déclare perpétuel leur ordre canonique sous la règle de s[t] Augustin, confirme leurs dépendances, comprenant 139 églises et 14 chapelles ; ratifie la vente de l'île *Esparveria* (les Iles) que leur a faite Odon, évêque de Valence, les exempte des dîmes et de toute exaction nouvelle, déclare libre leur cimetière, les autorise à recevoir les convertis, défend de sortir du cloître sans permission, etc. — *Regularem vitam.*

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 9071, origin. parch. Valbonnays, 2[e] Reg. n° 231. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 154[a]. — Petit, *Theodori Pœnitent.* II, 616-21. Bréquigny, *Diplom.* II, II, 897-900. *Patrol. lat.* CCXV, 885-8. Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 132-7, n° 97. Chevalier (U.), *Codex diplom. S. Rufi*, 102-8, n° 94. = Bréq. IV, 384. Potthast, 2768. Cais de Pierlas, *Chartrier de St-Pons*, 20. *Bol. acad. historia* (Madrid, 1898), XXXII, 38; XXXIII, 31.

5951 Arvières, 8 mai 1206.

Humbert, évêque de Valence, à la prière d'Etienne, prieur de Portes, accorde à cette chartreuse l'exemption des droits de péage *(pedaticum sive usaticum)* par toute sa terre. Fait *apud Alverium..., sed. in Urbe Innocentio papa.*

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 132, n° 96.

5952 8 octobre 1206.

Donation en fief à Draconet ou Dragonet de Montauban et à Raimond son fils, de quelques hommes que l'abbesse de St-Césaire avait à Vinsobres : Rieu de Venterol, Raimond et Guillaume de Caderousse, autre G. de C., fils d'Hugues, Giraud de Camaret, dont ils lui font hommage, soumettant en fief à l'abbesse leurs châteaux de Mirabel.

Arch. de l'Isère, pap. *Invent. Baronnies*, II, 482 : 1121.

5953 St-Gilles, 8 octobre 1206.

Donation en fief par Ildefonse, comte et marquis de Provence, des châteaux de Mouriés et de Maussane à Hugues de Baux. Parmi les témoins : Lambert, seigneur de Montélimar *(Montilii)*.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 303, orig., ch. partie ; B. 304, copie ; B. 2, Reg. *Pergamen.* 29 ; B. 143, Reg. *Pedis* 42 ; B. 1068, 22 v°. = Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 119.

5954 Valence, 16 décembre 1206.

Gontard de Chabeuil *(Cabeolo)*, désireux de participer à tous les biens de la maison du Temple, fait serment à Hugues de Rochefort, commandeur de St-Emilien, de n'entrer et de n'élire sépulture dans aucun autre ordre : vivant ou mort, il y viendra avec son cheval, ses armes et tout ce qui est nécessaire à la défense d'un chevalier ; s'il en est dépourvu, il donnera l'équivalent en terre. Il confirme les donations de son aïeul Gontard de Royans *(Roias)* et de son père Guillaume à la maison du Temple, et tout ce que les frères possédaient dans le mandement de Chabeuil ; il y ajoute le droit de pâturage, sans exaction ni mauvais usage *(usatico)*, à l'exclusion des autres ordres religieux, sauf la maison del Albrac, devant le château de Chabeuil. Serment et promesse de défendre les frères, qui le reçoivent comme frère. Témoins : Siméon, prêtre, Guillaume prêtre, frère de la maison del Albrac, Pierre de Valunria, écuyer du commandeur, etc. (24). Fait dans le cloître de St-Emilien, devant la porte de l'église.., *luna 13. Innoc. pp. sed. in Urbe. Gibertus Burgensis*, chapelain, *dict.* Sceau.

Arch. de Chabeuil, copie du 15 juil. 1604.

5955 (1206/1207).

Martin Faini, son frère Guigues et leur mère Alois donnent aux frères de Durbon le pré à *Rabonenc* au Lautaret, moyennant 9 sols. Fait entre les mains du procureur Pierre Pectinati. Témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 214-5, n° 312. = Roman, 48* (XII^e s.).

5956 (1206/1215).

Le dauphin [André], comte d'Albon et de Vienne, reconnaît tenir en fief de l'archevêque [Humbert] et du chapitre de Vienne le château de St-Quentin près Moirans *(Moirencum)*, au-delà de l'Isère, et promet avec serment de le rendre à réquisition ; il sera joint aux autres dans les hommages à l'archevêque ; s'il est séparé du comté, les feudataires seront tenus à fidélité. Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 9 lig. Sceau ; .....INI : COMITIS : ALBONIs ; contre-sceau : ET : VIENNE ; *Palatini*. Valbonnays, 5e Reg. n° 139, 3°. — Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 102-4.

5957 10 janvier 1206/7.

G[éraud] Adhémar *(Azemar)*, seigneur de Montélimar, et son épouse Mabilie confirment à la maison de Val-Sainte la donation de poivre à elle faite par..... pour son âme et celle de son frère .....Gros ; il charge du tiers de cette fondation son successeur au port de Marseille, payable à l'abbé vers Noël.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 10, reg. *Crucis sive novi*, 262, enreg. le 10 nov. 1428 (cancellé pour défaut de présentation de l'original).

5958 17 mars 1206/7.

Confirmation de Manosque à l'ordre de St-Jean de Jérusalem par Guillaume, comte de Forcalquier. Témoins : Guillaume *(W.)* évêque de Gap.

Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, liasse 627, cart. 49.

5959 1207.

Hommage fait au Dauphin par Siboud *(Sibuet)* de Beauvoir à raison d'un fief en Viennois ; il reconnaît devoir en plaid des gants de cerf *(gantos cervinos)* au changement de seigneur.

*Salvaing de Boissieu, *Plait seigneurial* (1652), 29 ; (1693), 11.

5960 1207.

Falcon de Veynes *(Veeneto)* et son fils Pierre Rainerii donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon leur avoir à Vaux *(in Vallibus)*. Serment. Témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 215, n° 313. = Roman, 54*.

5961 Durbon, 1207.

Guillaume Aloardi et Latgier donnent aux frères de Durbon leur avoir à Recours *(Rocos)*, moyennant 37 sols. Fait devant l'église de la maison inférieure, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 215, n° 314. = Roman, 54*.

5962 Durbon, (vers 1207).

Haustrand donne aux frères de Durbon ce qu'il possède à Vaux *(Vauz)*. Fait entre les mains du prieur Guillaume, devant la grange de la maison inférieure. Témoins : Pierre Pectinati, procureur, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 214, n° 310. = Roman, 54*.

5963 Montmaur, 1207.

Haustrand confirme avec son frère Hugues [sa donation à Durbon], moyennant 20 sols, *in cassa* sous *Montem Maurum*. Témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 214, n° 311. = Roman, 54*.

5964 Durbon, 1207.

Lautard Medici et son fils Pierre cèdent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon leurs prétentions sur les prés du Fangeas *(del Effanga)*. Témoins : P. Pectinati, procureur. Fait dans le dortoir des frères en la maison supérieure.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 213-4, n° 309. = Roman, 54*.

5965 1207.

Jeanne *(Johanna)* donne à l'église de St-Ruf son fils Pierre pour chanoine et en franc alleu son domaine sur le manse de Francoel, dans le [territoire du] château de Suze *(Seuza)*, exempt de cens, service, usage, etc. Ses fils Amédée et Eudon confirment cette donation et jurent de la défendre, en présence de l'abbé A[rnaud], Didier prieur de Crest *(Crista)*, Etienne sacristain, Guillaume *(W.)* de Bonnevaux procureur, P. de Comellis hospitalier, etc. (15). Sceau d'Humbert évêque de Die.

Chevalier (Jules), dans *Bull. hist.-archéol. dioc. Valence*, VII, 87-8 ; *Hist. égl.-ville Die*, I, 262. Chevalier (U.), *Codex diplom. S. Rufi*, 109-10. n° 96.

5966 1207.

Hugues Roux *(Rufus)*, de Goncelin, avait donné dès la fondation de la maison du Val-St-Hugon le passage sur le pont de l'Isère, 4 sections de pré et un journal de terre, puis lui obtint la cession de ce que Raimond des Granges avait acheté à Noas pour 40 liv. : Hugues le vendeur, sa femme Agnès et leurs 5 fils approuvèrent. Après la mort d'Hugues, ses enfants molestèrent cruellement les religieux qui, ne pouvant s'en défendre, les assignèrent devant Guigues, doyen de l'église de Grenoble ; celui-ci leur conseilla de donner 60 sols pour avoir la paix. Témoins : le prieur Pierre, Nantelme prieur de Villard-Benoît, Humbert chapelain de la Buissière, Aimon prêtre de Goncelin, Jean chapelain de Morêtel, le mistral Falcon, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 351-2, n° 249.

5967 Châteauneuf[-d'Isère], 1207.

Jarenton Vache, oublieux de l'acte de 1202, réclamait des religieuses de Vernaison *in camera*, devant Gontard de Châteauneuf, 10 sols de plaid au changement de prieure. Lambert, prieur de Marnaud *(Damarnau)* et 3 autres ménagèrent un accord ; la prieure Berla donna à Jarenton 35 sols et l'associa aux aumônes, oraisons et sacrifices de la maison ; Jarenton fournit comme garants Gontard et son fils, qui reçurent 10 sols. *Acta ap. Castrum Novum*, devant l'église de St-André, en présence de Gontard ; témoins : Lambert, prieur de Coussaud *(Cozau)*, Lambert prieur de Marnaud *(Darmanau)*, Julien chapelain, Guinis chanoine, etc. (9) et 6 religieuses... *Innocent. sed. in Urbe*, l'année que la cité de Lyon fut prise et détruite.

Arch. de la Drôme, Vernaison, à la suite de 1202.

5968 Manosque, avril 1207.

Exemption de péages accordée par Guillaume, comte de Forcalquier, aux maisons de Calvet et *Placili Dei*. *Act. et dat. ap. Manuascam ;* témoins : Guillaume *(W.)* évêque de Gap, etc.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 305.

5969 Chaumont, 6 avril 1207.

... ind. 10. Vente par Jean Erroard et sa femme Jordane à l'église d'Oulx d'une terre et maison à Chaumont *(Caumuncium)*, pour le prix de 14 livr. en bons deniers Viennois.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 77, n° 79. Collino, *Carte d'Oulx*, 241-2, n° 232.

5970 Pertuis, 27 avril 1207.

Guillaume *(W.)* Gebelini, prieur de Durbon, et Etienne de Boulc *(Bulco)* s'étant rendus *ap. Pertusium*, Guillaume, comte de Forcalquier, leur confirme sa donation du 2 nov. 1174. Sceau de plomb. Pierre, not. du comte.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 213, n° 308.

5971 1er mai 1207.

Dans un diplôme en faveur de l'abbaye de Lure, Guillaume, comte de Forcalquier, rappelle que, dans son adolescence, étant avec son aïeule la comtesse Garsende à Manosque, dans le cloître de Notre-Dame, il a donné le lieu de Lure pour y construire une église suivant l'ordre de Chalais ; parvenu à la jeunesse (30/40 ans), il confirma sa donation en novembre 1191 entre les mains de Guigues, abbé de Boscaudon, qui devint le 1er abbé de Lure, puis de nouveau abbé de Chalais. Sceau de plomb et seing. Pierre not. du comte.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 12663, 109b. Arch. des Bouches-du-Rhône. Reg. *Stella*, 346b.

5972 12 mai 1207.

Guigues d'Oisans, prieur de Villard-Benoît *(Villaris Benedicti)*, reconnaît tenir du dauphin des terres et redevances audit lieu.

Arch. de l'Isère, B. 3377, reg. (II, 306a).

5973 Latran, 15 mai 1207.

Lettre du pape Innocent III aux archevêques, évêques, abbés, doyens et autres prélats, leur mandant de maintenir efficacement les religieux de Cluny dans la possession de leurs privilèges. — *Non absque dolore.*

Bernard-Bruel, *Chartes de Cluny*, V, 804-5, n° 4432.

5974 Rome, à St-Pierre, 29 mai 1207.

Lettre du pape Innocent III aux archevêques [Humbert] de Vienne, [Guillaume] d'Embrun, d'Arles et de Narbonne et à leurs suffragants, leur ordonnant de faire observer la sentence d'excommunication portée par ses légats contre le comte R[aymond] de Toulouse et d'interdit sur ses terres. — *Cum graves excessus.*

Ménard, *Hist. de Nismes*, I, pr. 42. Bouquet, XIX, 491-2. = Bréq. IV, 398. Potthast, 3115. *Gallia christ. noviss.* III, 319.

5975 Bâle, 1er juin 1207.

Diplôme de Philippe II, roi des Romains, en faveur de son parent Thomas, comte de Savoie. Témoins :... Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon... *Regalis excell.*

Guichenon, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 48-9 ; 2e, IV, 48-9. *Hist. patr. mon.*, Chart. I, 1137-8. Zeerleder, *Urkund. Bern*, I, 167. = Wurstemb. 18. Böhmer-Ficker, *Reg.* V, 148.

5976 Strasbourg, 18 juin 1207.

Diplôme de Philippe II, roi des Romains, en faveur d'Azon marquis d'Este. Témoins : Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon.

Muratori, *Antiquit. Esten.* I, 381, Lünig, *Codex Ital. diplom.* I, 1553. Scheid, *Origg. Guelf.* III, 797. — Böhmer-Ficker, *Reg.* V, 150.

5977 Viterbe, 27 juin 1207.

Le pape Innocent III renvoie à l'évêque de Riez et à l'abbé de Boscaudon, l'évêque de Vence, suspendu de ses fonctions épiscopales pour avoir usé de lettres fausses contre certains religieux ; ils le rétabliront dans son office après qu'il se sera canoniquement justifié devant trois évêques. — *Cum olim quidam.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bal. II, 46. *Patrol. lat.* CCXV, 1180. = Bréq. IV, 400. Potthast, 3129.

5978 Août 1207.

On offre le royaume d'Arles à Otton de Brunswick comme prix de sa renonciation à l'Empire.

Godefroy de Viterbe, dans *Mon. Germ. hist.*, Script. XXII, 369. Fournier, *Roy. d'Arles*, 94.

5979 Pont-en-Royans, 13 août 1207.

Chatbert Francisci, atteint d'une maladie qui l'emporta, vint habiter dans un coin de sa terre au Val-Ste-Marie ; s'y trouvant bien, il fit venir Guigues, prieur du Pont[-en-Royans], Rainaud Radulfi et Martin baile, et, sur leur conseil, donna à la Chartreuse un peu de ce qu'il avait apporté. Mais les réclamations de ses créanciers troublèrent bientôt la maison. Le prieur l'engagea à se retirer jusqu'à ce que ses affaires fussent arrangées. Il chercha à rentrer avant d'y être parvenu et éleva des réclamations. Jean, évêque de Grenoble, choisi comme arbitre avec Pierre Pineti, ordonna au prieur du Val-S.-M. de lui rendre 60 liv. Fait dans le château *Pontis*, dans la maison du prieur ; témoins : Pierre Senioreti, prieur de St-Martin, Hugues chapelain, Amédée prieur de Quint, etc. (14).

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 26 lig. — Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 273-4. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVI, 198-9 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 160-2. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

5980 Pont-en-Royans, 14 août 1207.

Jean, évêque de Grenoble, fait venir devant lui le prieur du Val-Ste-Marie et Chatbert Francisci et, pour rendre la paix plus solide entre eux, fait ajouter 100 sols aux 60 liv. accordées la veille. Chatbert promet de ne plus inquiéter la maison et demande l'autorisation d'entrer dans un autre ordre, ce qui lui est accordé, sauf le lien de la charité. Fait dans l'église *Pontis* ; présents : Pierre Senioreti, Hugues chapelain de l'évêque, Guigues prieur du Pont, etc. (3).

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 274. Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

19 septembre 1207 = 19 septembre 1193.

5981 Corneto, 31 octobre 1207.

Bulle du pape Innocent III au prieur et aux frères de la Chartreuse, par laquelle il confirme les statuts portés dans leur chapitre général. — *Justis petentium.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 6. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. 44. = Potthast, 3209. Le Couteulx, III, 323-4.

5982 Corneto, 31 octobre 1207.

Lettre d'Innocent III envoyée aux mêmes ; toute bulle adressée à un de leurs prieurs ou frères, qui ne

fera pas mention expresse de leur ordre, sera considérée comme nulle. — *Piæ postulatio.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 6b. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. 45. = Potthast, 3210. Le Couteulx, III, 324.

5983 Corneto, 5 novembre 1207.

Bulle du pape Innocent III adressée au prieur et aux frères de la Chartreuse, par laquelle il confirme les prescriptions du chapitre général touchant l'institution et la destitution des prieurs, la punition des rebelles, etc. — *Cum sitis religioni.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 6a. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. 45. = Potthast, 3214. Le Couteulx, III, 324.

5984 Metz, 8 novembre 1207.

Diplôme de Philippe II, roi des Romains, par lequel, voulant récompenser la fidélité et les services de Humbert, évêque de Valence, il l'autorise à exiger des voyageurs avec marchandises pour chaque charge *(trossellus)* de cheval ou mulet 12 den., pour celle d'un âne 6, pour sel, foin, etc. 4, mais ce péage ne pourra être exigé qu'une fois. Témoins :... Guillaume comte de Vienne et de Mâcon... *Dat. apud Metum,... ind. 11.* — *Sublimitatis regiæ.*

Paris, Bibl. Nat., ms. franc. 16829 (St-Germ. 1136), 23b. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 110-1. = Böhmer-Ficker, *R.* V, 174 (8 janv. 1208).

5985 (8 novembre 1207?).

Philippe II, roi des Romains, écrit aux citoyens de Valence de ne point faire d'opposition à la concession d'un péage par lui octroyée à l'évêque de leur ville.

Mentionné dans son diplôme du 1er juin 1208.

5986 Décembre 1207.

Odon, duc de Bourgogne, considérant que, s'il n'avait pas d'enfants, sa terre reviendrait par droit d'héritage à son frère André, comte d'Albon, lui en fit donation, se réservant de faire des aumônes de la dot de la mère d'André que son père le duc Hugues lui avait assignée en Bourgogne. La même concession lui fut accordée par Hervé, comte de Nevers, dont le fils devait épouser la fille d'André. En conséquence, il donne en aumône à l'abbaye de Cîteaux deux anciens clos *(clausi)*, avec vignes à Pommard, se réservant la moitié des fruits. Sceau.

Du Chesne, *Daufins de Viennois*, pr. 10-1 ; *Hist. généal. mais. Vergy*, pr. 96. = Petit, *Hist. ducs Bourg.* III, 411, nos 1151-2.

5987 (Fin 1207).

Béatrix, fille du dauphin André et de Béatrix de Claustral, est fiancée au fils d'Hervé, comte de Nevers.

Petit, *Hist. ducs Bourg.* III, 72, 155-6 ; cf. V, 392, n. 4.

5988 Rome, à St-Pierre, 3 décembre 1207.

Lettre du pape Innocent III à [Humbert], archevêque de Vienne, et à ses suffragants, leur mandant d'empêcher les prieurs et frères Chartreux, sous leur juridiction, de passer à un ordre moins sévère. — *Dilecti filii.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 7a. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. 46. = Potthast, 3236. Le Couteulx, III, 324-5.

5989 (1207-....).

Guillaume de Chandieu et ses frères échangent avec l'église de St-Victor [à Valence] 3 sols de cens sur les jardins devant la maison de St-Emilien, contre autant de revenu sur divers *apud Cereum, in Frenataria veteri, in Ouchis.* Les ventes et plaids seront partagés entre eux ; ils seront hommes de l'église. Fait en présence de l'abbé Arnaud, du prieur Reimond Ademari, etc.

Chevalier (U.), *Codex diplom. ord. S. Rufi*, 108-9, n° 95.

5990 Val-St-Hugon, (1207/1233).

Guifred Roux *(Rufus)*, de Goncelin, cède pour 4 sols aux religieux du Val-St-Hugon ce qu'il possède dans les noues *(noæ)* de Goncelin ; il prête serment devant N[antelme], prieur de Villard-Benoît, etc. Il le renouvelle devant le prieur Gautier, en face de la cuisine de la maison supérieure.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 355-6, n° 257.

5991 Avalon, janvier 1207/8.

André, comte d'Albon *(Albionis)*, et sa mère la duchesse Béatrix confirment au monastère de Tamié, ordre de Cîteaux, tout ce qu'il possède dans les mandements d'Avalon et la Buissière et l'exemptent des péages par toutes leurs terres. *Dat. ap. Avalonem.*

Arch. de l'Isère, B. 261, ap. 15 ; B. 307, 154b, 1. *Invent. Graisivaudan*, I, 94.

5992 8 janvier 1268 = 8 novembre 1207.

Columbi, *Gest. Valentin. episcop.* 32 ; *Opusc.* 263.

5993 Boulogne, 23 janvier 1207/8.

...*d. festi s. Bernardi* de Romans... Bovez d'Hostun *(de Ostehun)*, avec l'assentiment de son fils Lambert, donne aux pauvres de la maison de l'Hôpital de Jérusalem 6 setérées de terre à Cloage, une autre terre, sous réserve du 8e des fruits (sauf empêchement par insuffisance de la récolte ou guerre) et le pâturage dans ses biens. Juré sous l'orme *Boloniæ*. Témoins : Chabert commandeur *(præceptor)* de St-Paul, frère Martin chapelain, etc. (11).

Chevalier (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 33, n° 62.

5994 Rome, à St-Pierre, 24 janvier 1208.

Lettre du pape Innocent III à [Humbert], archevêque de Vienne, à l'évêque de Genève et à l'abbé de la Chassagne ; on lui a exposé que [Rainaud], archevêque de Lyon, a détruit le monastère de Savigny et incendié celui de *Lirin ;* il leur mande d'entendre les accusateurs et l'inculpé et de statuer conformément à la justice canonique. — *In tantum clamor.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bal. II, 117-8. *Patrol. lat.* CCXV, 1299-300. = *R. Gen.* 504. Potthast, 3280.

5995 Grenoble, 28 janvier 1207/8.

G[uillaume] de Roin se constitue garant envers G[uigues] seigneur de Sassenage *(Cassenatici)* de 2000 sols monnaie de Vienne, pour lesquels celui-ci avait répondu envers le dauphin A[ndré], comte de Vienne et d'Albon, touchant la dot de sa sœur Béatrix, autorisant le seigneur de Sassenage à se compenser sur son fief en cas de perte. *Act. Gratianopoli... d. lunæ ante Purificationem b. Mariæ.*

Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2e, 93 ; 3e, I, 138 (arch. de Sassenage).

5996 Rome, à St-Pierre, 30 janvier 1208.

Lettre du pape Innocent III adressée à l'évêque de Genève et à [Amédée], abbé de Bonnevaux; il les charge d'obtenir de [Pierre], évêque de Grenoble, qu'il mette sans retard, comme il l'a promis, maître Olivier en possession de l'église *Aspernadi* (Aspres ?) et de ses fruits. — *Cum virtus mutuo.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 120. *Patrol. lat.* CCXV, 1304-5. = *Hist. litt. France*, XVIII, 15. *R. Gen.* 505. POTTHAST, 3286.

5997 Février 1207/8.

Eymar de Boczosel et son cousin Guy, pour leur salut et celui de leurs ancêtres et successeurs, donnent à la s^e^ Vierge et aux frères de l'Hôpital du St-Sépulcre de Valence, leur droit et domaine à Rosiers *(ap. Rozerium)*, terres, cens, tasques, plaids, etc., moyennant 3000 liv. monnaie de Vienne et de Valence, que leur paye le commandeur Elie d'Espeluche *(Speluncæ)*, et le cens de 25 setiers de froment, tel que les bailes le lèveront dans l'aire. Ces chevaliers prêtent serment, la main droite sur l'autel du St-Sépulcre, la gauche dans celle de frère Elie. S'ils veulent engager ou vendre ce cens, ils devront donner la préférence, pour le même prix, aux hospitaliers. Approbation de leurs épouses Béatrix et Alix *(Aalis)*. Les bailes de Rosiers, Lambert Tracoilz, ses frères Durand et Pierre, et leur cousin Ponce promettent fidélité à l'Hôpital : s'ils ont des différends, ils devront se présenter devant les arbitres désignés par les frères. Sceaux d'Humbert, évêque de Valence, et de Gontard de Chabeuil, qui reçoit 6 liv. pour son consentement. Garants : Guigues Deziare et Hugues Pilosi. Témoins : Jean d'Yserant, frère et chapelain, Albert Allemand, trésorier, etc..., *ind. 11, concurr.* VII *(vel I), sed. in Urbe Innoc. pp. et regn. Philippo Roman. rege. — Quoniam ea quæ.*

Arch. de la Drôme, Hospitaliers, copie.

5998 Latran, 29 février 1208.

Le pape Innocent III décrète qu'aux archevêques, évêques, archidiacres et autres prélats visitant personnellement les églises, on devra une procuration modérée en aliments et autres choses nécessaires, laquelle ne pourra dépasser 4 marcs d'argent. — *Contra gravamina.*

VARIN, *Arch. munic. Reims*, I, II, 467. *Patrol. lat.* CCXVII, 171-2. = POTTHAST, 3312.

5999 Valence, 8 mars 1207/8.

Jarenton, prieur du Bourg[-lès-Valence], assisté du viguier Pierre, de maître Hugues et de Guillaume *(W.)* Arnaudi, attribue dans une discussion d'intérêts de famille, provenant de la mort d'un pupille : le tiers du port à Sazia, épouse de Bernard de Beauregard, une maison à Covenenz, épouse de Pierre Correia, qui recevra de Sazia 7 livr. 1/2 à l'octave de Pâques, une vigne à Salvaignet, qui recevra de chacune des deux femmes 50 sols. Elles avaient fourni comme cautions Adémar Alamanni, Bernard de Beauregard et Pierre Cellerarii. Fait dans la chambre du prieur. Témoins (13). Sceau de St-Pierre. — *Ne res gesta processu.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Pierre du Bourg*, 32-4, n° 15.

6000 Latran, (8) 9 (10) mars 1208.

Lettre du pape Innocent III adressée aux comtes, barons et chevaliers des provinces de Narbonne, Arles, Embrun, Aix et Vienne, par laquelle il excommunie Raymond, comte de Toulouse, auteur du meurtre de Pierre de Castelnau et d'autres crimes, déliant ses sujets du serment de fidélité et livrant ses terres au premier occupant. Il en a écrit aux archevêques de... Vienne et à leurs suffragants. — *Rem crudelem.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 150. DU CHESNE, *Hist. Franc. script.* V, 563. TISSIER, *Bibl. Cisterc.* VII, 7. *Hist. Albigensium*, 24. CATEL, *Hist. comtes Tolose*, 240. MANRIQUE, *Ann. Cisterc.* III, 484. CASTRUCCI, *Istor. Avignone*, I, 109. RAYNALDUS, *Ann.* 1208, 15-21 (XIII, 176; XX, 246-8). BOUQUET, XIX, 12. ROUSSET, *Suppl. Corps diplom.* I, 1, 70. *Patrol. lat.* CCXV, 1359-60. TEULET, *Layettes du trésor d. Chartes*, I, 314-7. = BRÉQ. IV, 410. POTTHAST, 3323.

6001 Latran, 10 mars 1208.

Lettre du pape Innocent III adressée aux archevêques de Narbonne, d'Arles, [Guillaume] d'Embrun, d'Aix et [Humbert] de Vienne, et à leurs suffragants, leur ordonnant de dénoncer excommunié Raymond, comte de Toulouse, auteur du meurtre de Pierre de Castelnau, et ses complices, de soumettre sa terre à l'interdit et de déclarer ses sujets déliés de leur serment de fidélité; ils devront assister ses légats l'évêque de Conserans et l'abbé de Cîteaux. — *Ne nos ejus.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 147-9. *Acta sanct. Bolland.* mart. I, 412-4. COCQUELINES, *Bullar.* III, 1, 119. BOUQUET, XIX, 12-4, 499. *Patrol. lat.* CCXV, 1354-8. *Bull. Roman.* Taurin. III, 208-11. = *CRUCEUS, *Ser. episc. Cadurc.* 84. BRÉQ. IV, 410, 416. POTTHAST, 3324. *Gallia christ. noviss.* III, 321.

6002 1208.

Guillaume Conilz donne aux frères de Durbon ses droits à Vaux *(en Vauz)* et leur confirme ce qu'il leur avait donné en *annona* ou *tremsailla*. Outre de nombreux bienfaits en vêtements, etc., il reçoit à son départ *(recessu)* 49 sols, et encore 22, 6 setiers d'*annona*, 1 de farine de froment, 4 d'avoine et de la toile pour vêtements. Témoin : Pierre Lautard, prieur de Guignaise.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 217, n° 316. = ROMAN, 55*.

6003 Durbon, 1208.

Odon de *las Chesas* cherchait difficulté aux frères de Durbon au sujet de leurs pâturages à la Jarjatte *(en la Gargata)* et de diverses possessions au mandement de Neuvilar *(Alti Vilaris)* : tout ce que ses ancêtres y possédaient lui était dévolu par droit d'héritage; les frères protestaient qu'ils en étaient devenus maîtres par achat ou donation et montraient les chartes. Odon se rend à leurs raisons et leur donne au besoin ce qui lui restait de droits; il prête serment entre les mains du prieur Guillaume. Témoins : Lantelme, prieur de Lus. Fait dans le nouvel hospice de la maison supérieure. — Odon renouvelle cette reconnaissance dans le cloître de la maison haute, en présence du prieur et des autres moines (11); il reçoit 30 sols et 8 aunes de toile.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 216-7, n° 315. = ROMAN, 54*.

6004 (Vers 1208).

Cens dus [au couvent de Durbon] pour les prés de la *Socheira, desorbre los jaz de la Morena*, et *de la Chanal*,

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 217-8, n° 318. = ROMAN, 48*.

6005 1208.

Etienne, prieur de Portes, est sacré évêque de Die à Vienne par le métropolitain Humbert, deux autres métropolitains et plusieurs évêques.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 282-8 (1202). Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 266. — L'auteur de sa Vie fait intervenir pour le décider le pape Innocent III, qui lui en aurait écrit ainsi qu'à Jancelin, prieur de la Chartreuse (*Acta ss. Bolland.*, sept. III, 191[a]) : il a copié pour ce fait la *Vie de s. Anthelme.*

6006 L'Argentière, 1208.

Confirmation par Odon de Rame à la maison de l'hôpital de Gradibus de tous les biens au territoire du château de l'Argentière *(Argentariæ)* que lui avait donnés dans son testament feue Bonardella, femme de P[ierre] Gauventi. Celui-ci, qui sollicite l'acte, obtient l'usufruit desd. biens; il en donne l'investiture à l'hôpital et jure la main sur l'autel de l'église de St-Jean de Gradibus de ne pas contrevenir à cette donation. Sceau d'Odon. Témoins : Guillaume de Faucon *(W. de Falcone)*, commandeur de la maison, Guillaume de Champcella *(Cancellada)*, prêtre, etc.

Guillaume (P.), dans *Bull. soc. étud. Hautes-Alpes* (1884), III, 196-7 (à part, 5-6). = Roman, 54[b].

6007 1208.

Accord entre l'archevêque et chapitre de Lyon et les habitants de cette ville, au sujet des fortifications, par l'intermédiaire d'O[don] duc de Bourgogne, de l'archevêque de Lyon, de l'évêque de Mâcon et de l'abbé de Bonnevaux A[médée].

Menestrier, *Hist. de Lyon*, pr. I, lxiij. **Cabinet histor.* (1858), IV, II, 21, 26. = Bréq. IV, 426.

6008 (1208?).

Antelme Reniers *(Renerus)*, sa femme, leur fils P. et son frère Pierre se désistent de leurs prétentions contre les frères de l'Hôpital de St-Paul, au sujet de 3 jardins et de bois et reçoivent 40 sols et un fromage. Témoins : frère Chabert, etc. (7).

Chevalier (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 33-4, n° 63.

6009 1208.

Guillaume d'Estable *(de Stabulo)* élevait des difficultés contre l'aumône de son père Artaud de Pisançon *(Pisenca)* à la maison de l'Hôpital de St-Paul; lui et ses fils Odilon et Ponce y renoncèrent, moyennant 300 sols Viennois. Garants : Osasetchi et son frère Guigues, Arnaud de Royans, Lambert Bovet, Odol de Montélier *(Montelles)*, Maron, son frère Aemar, Amédée *(Ameuz)* de Copert. Témoins : Chatbert, commandeur (*procurator* de St-Paul), etc.

Chevalier (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 34, n° 64.

6010 1208.

Guillaume, abbé de Cluny, reconnaissant de l'attachement de Pierre, prieur du Val-St-Hugon, envers l'église de Cluny et tous les membres de sa congrégation, cède à son couvent les dîmes que le prieuré d'Allevard percevait dans les limites de cette chartreuse; il lui fait encore remise du cens de 2 fromages de 2 sols dû au même. Sceau. Présents : E. abbé de Mauzac, Guillaume prieur d'Allevard et du Bourget, Simon prieur de Domène, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 259-60, n° 9. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 327-8.

6011 Latran, 28 mars 1208.

Lettre du pape Innocent III aux évêques de Conserans et de Riez et à l'abbé de Cîteaux, légats du Siège apostolique, les autorisant à détruire et à construire ce qu'ils jugeront opportun dans les provinces... de Vienne et d'Embrun, s'ils les trouvent souillées d'hérétiques. — *Etsi nostri navicula.*

Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, I, 317-9. = Potthast, 3348.

6012 Avril 1208.

Guillaume de Baux, prince d'Orange, prend sous sa sauvegarde les religieux de St-Antoine et leurs biens, et les autorise à faire passer sur son territoire les bêtes chargées de sel sans payer de péage. B. not. d'Orange.

Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 129.

6013 Marseille, 23 avril 1208.

Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, à la demande de Guillaume de la Porte, prieur de N.-D. de la Verne, transporte sur le château du Luc la rente assignée aux Chartreux sur le château de Carretto, qu'il a cédé à St-Victor de Marseille. *Dat. Massiliæ*, par les mains de Guillaume Ebrardi, archidiacre d'Aix, vice-chancelier de Sicile.

*Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 134.

6014 Etoile, juin 1208.

B., prieur du monastère de St-Genis de Montmeyran, ayant reçu comme sœur et religieuse Vuillelma Bajula, Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, lui cède la terre de Foissenet *(Foissana)* et celle de Colombe, etc. Fait en la maison du juif Acamui d'Etoile *(Stella)*. Témoins : Guillaume, baile d'Upie *(Upia)*. Sceau.

Pérard, *Rec. pièces hist. Bourgogne*, 308 († SIGILLVM ADEMARI · PICTAVIENSIS — † COMITIS · VALENTINENSIS). = Bréq. IV, 422. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 333 (à part, I, 197).

6015 1[er] juin 1208.

Bulle du pape Innocent III, portant que Guigues [= André] dauphin et ses vassaux ne seraient point sujets aux excommunications que pourraient fulminer ses légats, etc.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 156-8. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 106; *Ordonn.* 9.

6016 Aix-la-Chapelle, 1[er] juin 1208.

Diplôme de Philippe II, roi des Romains, par lequel, voulant récompenser la fidélité de l'évêque de Valence Humbert, il lui confirme la concession d'un péage qu'il lui avait faite en 1204 et décrète, en présence de l'opposition des citoyens de Valence, que la réclamation d'aucun d'eux ne sera admise; il réserve à l'évêque seul le droit d'éprouver *(examinare)* l'argent à Valence. Témoins. *Dat. Aquis Granis. — De puro fonte.*

Orig. parch. à M. Berthin, de Beaurepaire. Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 16829, 25. — *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 111-3. = Böhmer-Ficker, *R.* V, 183. *Chevalier (U.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XLVI, 29-31; *Coll. cartul. Dauphin.* X, 33-5.

6017 Gap, 1er juin 1208.

Guillaume Chaisnes, pour lui, son jeune frère Hugues et sa sœur Angelette, vend aux religieuses de Bertaud *(B-ut)* une maison [à Gap], au prix de 18 liv., dont quittance, sous réserve de 6 den. annuels. Cautions : Guillaume Rostagni et W. Guinossa ; garantie : son pré de la Luye *(Aloia)*. Fait dans la maison peinte de l'évêque de Gap Guillaume *(W.)*, et en sa présence ; témoins. Sceau... *luna 13, epacta 1.*

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 5-6, n° 3. = Roman, 54.

6018 (8 juin 1208).

Sentence arbitrale rendue par B[ermond], évêque de Fréjus, et Hugues, évêque de Riez, délégués par le pape Innocent III, [du conseil de Guillaume, évêque de Gap et de Pierre évêque de Digne], entre Raymond, archevêque d'Embrun, et le prévôt P[ierre], au sujet des mines d'argent.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 224-5. = Roman, 54b.

6019 Valence, 10 juillet 1208.

Gontard de Chabeuil *(Cabeolo)*, pour le salut de son âme, donne aux frères de l'Hôpital de Jérusalem dans la maison du St-Sépulcre de Valence, par les mains du commandeur Elie d'Espeluche *(Heliæ Speluchiæ)*, le pâturage pour leurs animaux dans tout le mandement du château de Chabeuil ; le maître lui donne sur les aumônes de la maison 300 sols Viennois et Valentin. Serment et sceau. Humbert, évêque de Valence, appose le sien. Confirmation de Peitavine, épouse de Gontard. Témoins : Guillaume *(W.)* chapelain de la maison, Etienne *claviger*, Jean *pistor*, Pierre *vicarius*, W. *chamarlencus*, B. *marescalcus*, etc. *Act. ap. Valentiam*, en la cour épiscopale... *ind. 11, concurr. 2, sed. in Urbe Innoc. pp., regn. Philipo Roman. rege. Jacobus d. episc. not. 9° ann. pontif. scr.*

Arch. de Chabeuil, copie de 1604.

6020 12 juillet 1208.

Transaction entre B[urnon], évêque de Viviers, et les habitants de Largentière, qui exceptent de l'accord celui de juillet 1198 ; parmi les témoins : Didier archidiacre de Vienne *(Vianen.)*.

Roche, *Armor. évêq. Viviers*, I, 337-40.

6021 26 ou 27 août 1208.

Obit de Rolland del Martore, convers de Durbon.

Le Vasseur, *Ephemer. Cartus.* III, 150.

6022 Septembre 1208.

O[don], duc de Bourgogne, R[aynaud arch]evêque de Lyon, P[once] évêque de Mâcon et A[médée], abbé de Bonnevaux, notifient la paix intervenue entre le roi [! R. = Raynaud], l'archevêque et le chapitre de Lyon, d'une part, et les citoyens de cette ville, d'autre. L'acte recevra le sceau du chapitre des Chartreux.

Paradin, *Ann. de Bourgogne*, 299 ; *Mém. hist. de Lyon* 136. Menestrier, *Hist. civ.-consul. Lyon*, pr. lxiij-iv. = Petit *Hist. ducs Bourg.* III, 417.

6023 6 septembre 1208.

Mort de st Etienne, chartreux, prieur de Portes v. 1196, puis évêque de Die ; enseveli le 7.

Vita rhytmica, dans *Acta ss. Bolland.*, sept. III, 186-7. — Autre, ibid., 187-94 ; *Surius, *Vitæ ss.* (1574), V, 103-8 ; (1580), 128-33 ; (1618), IX, 85-8 ; (1878), IX, 184-92. (*Gallia christ. nova*, XVI, instr. 203). — *Vita et miracula.* Cf. Bolland., *Catal. codd. hagiog. bibl. Bruxell.* I, 188-9. — Lettre des évêques de la province de Vienne, pour demander sa canonisation, 5 mai 1231. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 263-78. Le Vasseur, *Ephemer. Cartus.* III, 207-31. Bolland., *Bibl. hagiog. lat.* 7899-903. *Répert.*, Bio, 1373-4.

6024 10 septembre 1208.

Epitaphe de Girbert de Vernosc, archiprêtre, qui donna à l'église de St-Maurice [de Vienne] 1000 sols pour une réfection plénière de la communauté à son anniversaire, plus 60 livr. pour l'anniversaire de son père Bonet, 50 pour celui de son oncle Guillaume, 60 pour chacune des fêtes de st Grégoire et st Jean-Baptiste, et 60 pour l'anniversaire de sa mère Marie, à la fête des apôtres Pierre et Paul.

Charvet, 787. Collombet, II, 107. Terrebasse, *Inscr.* I, 280-2, n° 391.

6025 Valence, 19 septembre 1208.

Orgerius (*al.* Triverius) ayant vendu au prieur Gontard et au chapitre de St-Félix le tènement qu'il possédait près de leur monastère, Humbert, évêque de Valence, crut avoir des droits à y réclamer, comme étant de son domaine. Le prieur et son chapitre lui prouvèrent par des chartes que cette cession par Orgerius, jadis baile de la maison de St-Félix, avait été faite de l'assentiment de son prédécesseur l'évêque Odon et de Guillaume de Clérieu, qui remplissait les fonctions d'abbé, et avec l'approbation subséquente de l'évêque Falcon. En présence de ces témoignages, Humbert la confirme et appose son sceau. Fait *apud Valenciam*, près de la grande porte de sa *curia... ind. 12, concurr. 2, sed. in Urbe Innocentio papa.* Témoins : Odilion, procureur de la maison, Guillaume *(W.)* sacristain, Guillaume *(W.)* de Miribel, chanoine de St-Ruf, etc. *Jacobus d. episc. not. 9 a° pontif. ips. scr.*

S. Congreg. consist. (1764), Summar. n° 6. Chevalier (U.), *Codex diplom. S. Rufi*, 110-1, n° 97.

6026 Lyon, octobre 1208.

Nouvelle excommunication de l'abbé de Menat par l'archevêque et le doyen de Lyon, en présence de maître Ponce de Pierrelatte *(Petralata)*, chanoine de cette métropole.

Bernard-Bruel, *Chartes de Cluny*, V, 812-7, n° 4442.

6027 Orange, 26 octobre 1208.

Gaucerand, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, assiste à la consécration de l'église de Notre-Dame à Orange par l'évêque de cette ville, Guillaume Hélie, et souscrit à l'acte par lequel Guillaume de Baux, prince d'Orange, la prend sous sa protection.

Boyer, *Hist. de l'égl. de St-Paul*, 70 ; add. 25. Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 132. Albanès, *Gallia christ. noviss.* IV, 64.

6028 Latran, 12 novembre 1208.

Bulle du pape Innocent III adressée à Ponce, abbé de St-Gilles, par laquelle il confirme les possessions de son monastère, parmi lesquelles l'église de Ste-Colombe de Gap *(Capingo)* et celle de St-Pierre-d'Entremont (*de Inter Montes*, Isère). — *Quamvis ecclesiarum.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bal. II, 220. Cocquelines, *Bull.* III, 125. *Bull. Roman.* Taurin. III, 219. *Patrol. lat.* CCXV, 1480.

Mon. Hungar: hist., Diplom. XI, 327. GOIFFON, *Bull. abb. St-Gilles*, 104-12. = BRÉQ. IV, 428. POTTHAST, 3532.

6029 Valence, décembre 1208.

Arbert de Chabeuil avait cité les frères de l'Hôpital de Jérusalem de la maison du St-Sépulcre de Valence, au sujet des terres de Rosiers *(Roziers)*, que Guy *(Guio)* de Boczosel et son cousin Eruis leur avait vendues, ce qu'ils ne pouvaient faire sans son assentiment, car elles étaient de son domaine. Il finit par abandonner ses prétentions entre les mains d'Elie d'Espeluche, maître de la maison, moyennant 7 liv. monnaie de Vienne ou de Valence. Serment. Sceau d'Humbert, évêque de Valence. Témoins : Jean d'*Albarii*, prêtre, etc. et des frères de l'Hôpital. *Fact. ap. Valentiam*, en la cour épiscopale, *ind. 12, sed. in. Urbe Innocent. pp. Jacobus, d. episc. not. 9° a° pontif. — Scripta rerum gest.*

Arch. de la Drôme, Hospitaliers, copie XVII^e^ s.

6030 Latran, 6 décembre 1208.

Lettre du pape Innocent III au prieur et au couvent de la Chartreuse : il approuve le règlement du chapitre général constitué par l'ensemble des prieurs de l'ordre. — *Cum a nobis.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 5b. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. 49. = POTTHAST, 3550. LE COUTEULX, III, 327.

6031 23 décembre 1208.

Scolastique, comtesse de Vienne et de Mâcon, prie Béatrix, comtesse palatine de Troyes, et Thibaud, comte de Champagne, de confirmer ses donations à l'abbaye du Miroir.

PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. iij^b^. = BRÉQ. IV, 430.

6032 23 décembre 1208.

Guillaume, comte de Vienne, adresse à Béatrix de Troyes et à Thibaud de Champagne la même prière que sa femme Scolastique.

*PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. iij^b^.

6033 Vienne, 31 décembre 1208.

Guillaume de Clermont rend hommage-lige et fidélité à l'archevêque [de Vienne] Humbert et aux chanoines [de St-Maurice] pour les châteaux de Clermont, St-Geoirs et Crépol, dans la chambre voûtée *(fornellum)* du prélat, près de l'église de Notre-Dame, en présence du doyen Guillaume, du chantre Ismidon, de l'archidiacre Didier, de chanoines et de chevaliers (19).

Invent. Viennois, I, 271^a^. — SALVAING DE BOISSIEU, *Usage des fiefs*, 2^e^, 116 ; 3^e^, I, 163. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 326. — CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Maurice Vienne, Supplém.* 18. = BRÉQ. IV, 430.

6034 (Avant 1209).

Lettre du pape Innocent III à [Humbert], archevêque de Vienne, et aux évêques [Jean] de Grenoble et de Genève, leur mandant d'autoriser les frères de la maison de l'Aumône au château de la Motte à construire un oratoire, sans préjudice des autres églises.

Mentionnée dans l'acte du 29 janv. 1208/9.

6035 (Avant 1209).

Enumération des châteaux de l'évêché de Gap situés en Provence, au nombre de 25 : Dromont, Entrepierres, Salignac, Villosc *(? Vallasco)*, la Roche, Sourribes, la Baume, Valernes, Vaumeilh, Sigoyer, Thèze, Curbans, Clamensane, Bayons, Astoin, Melve, la Motte du Caire, le Caire, devant le Caire, Claret, *Veilloleno*, Valavoire, Châteaufort et Nibles.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* I, instr. 283-4.

6036 28 janvier 1209.

Humbert, archevêque de Vienne, Humbert *(V.)* évêque de Die et Bournon *(V.)* évêque de Viviers pacifient comme arbitres un différend entre l'évêque de Valence et les habitants de sa ville, au sujet de droits de péage ; leurs conseillers furent les prieurs A[ynard] de la Silve-Bénite, P[once ?] du Val-Ste-Marie et Arnaud de St-Ruf.

COLUMBI, *Gest. Valentin. episc.* (1652), 38-9 ; *Opusc.* 263. CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 278.

6037 La Motte, 29 janvier 1208/9.

Les frères de la maison de l'Aumône au château de la Motte ayant été autorisés par le pape à construire un oratoire, les moines du prieuré de St-Antoine s'y opposèrent. Accepté comme arbitre, Humbert, archevêque de Vienne, s'entoura des conseils de l'évêque de Béziers, de l'abbé de Bonnevaux Amédée, du prieur des Ecouges R[aymond], de celui de la Silve-Bénite Aynard, du doyen Guillaume *(W.)*, du chantre Ismidon et du sacristain P[ierre] de Vienne, et de H[umbert] de Dionay, chanoine de Romans. Il autorisa les frères de l'Aumône à construire un modeste oratoire, de 10 toises *(tesia)* de long sur 4 de large, avec cloche ; défense de quêter ; le prieur désignera le chapelain et bénéficiera des offrandes ; on suivra pour l'office et le chant l'usage de Vienne ; le vendredi saint et le jour de Pâques, les frères se rendront à la grande église ; il leur est interdit de solliciter un cimetière. Fait *apud Motam Nemorosam*, dans le cloître et le dortoir des moines. Témoins : les prieurs de la Sône *(Sonna)* Guillaume, de Chevrières *(Capreriis)* Ismidon, de Parnans *(S. Evodii)* Guillaume, de Nâcon *(Nascon)* E. et de la Motte-Fanjas *(de Mota dou Fangiar)* P., P. sacristain de St-Antoine, le procureur Guillaume de Châteauneuf..., Guillaume cellérier, etc. Apposent leurs sceaux : le prieur de la Silve-Bénite, l'abbé de Bonnevaux, Guillaume abbé de Montmajour et prieur de St-Antoine, le prieur des Ecouges, Falcon dom de l'Aumône, J[ean], évêque de Grenoble, H[umbert], évêque de Valence, Brunon, évêque de Viviers, et le couvent de Montmajour.

DASSY, *Hist. de l'abb. de St-Antoine*, 490-2. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 39-41. Trad. COLLOMBET, II, 109-12. DASSY, 84-7. = GIRAUD, *S. Barnard*, I, 241-2.

6038 Latran, 3 février 1209.

Le pape Innocent III conjure tous les fidèles du Christ, décidés à combattre les hérétiques de Provence (Albigeois), à maintenir la concorde parmi eux et à éviter tout ce qui les détournerait de leur sainte expédition. — *Benedicti vos.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 258. COCQUELINES, *Bull.* III, 130. BOUQUET, XIX, 513. *Patrol. lat.* CCXV, 1545. *Bull. Roman. Taurin.* III, 227. = BRÉQ. IV, 432. POTTHAST, 3639.

6039 Latran, 3 février 1209.

Le pape Innocent III notifie aux croisés [contre les Albigeois] du royaume de France et en dehors qu'il met leurs personnes et leurs biens sous la protection du Siège apostolique. — *Cum orthodoxæ.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 259. *Patrol. lat.* CCXV, 1546. = BRÉQ. IV, 432. POTTHAST, 3640.

6040 (Après 22 février) 1209.

..., ind. 12, epacta 12, Innocent. papæ III pontif. a° 12, Berlion, seigneur de Moirans, désireux de pourvoir à la sécurité et à l'accroissement de sa ville, la dote d'une liberté perpétuelle en renouvelant la charte de franchises accordée par ses ancêtres en 1164. Il en donne pour garants : les seigneurs Giraud Adémar *(Aesmars)*, de Montélimar, Arbert de la Tour[-du-Pin], Guillaume de Clermont, Berlion de Chambéry *(Chambeireu)*, Audebert de Châteauneuf, Aymar de Sassenage *(Chassenazo)*, Guigues de Tullins *(Tollino)*, Antelme de St-Quentin, Armand et Berlion de Rives *(Ripis)*, etc., et tous les damoiseaux de Moirans. En reconnaissance, les habitants lui concèdent la mesure en pierre et une leyde sur diverses marchandises énumérées : l'église de Moirans en est exempte. Humbert, archevêque de Vienne, et Jean, évêque de Grenoble, s'engagent à l'excommunier s'il manque à ses promesses. Sceaux d'[Amédée] abbé de Bonnevaux, de Jacelme prieur de la Chartreuse et d'Ainard, prieur de la Silve[-Bénite].

Arch. de l'Isère, B. 265, 433 ; vidimus de 1251/.... Bibl. de Grenoble, ms. 2310, 1°. *Invent. St-Marcellin*, II, 107. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 158b. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 12. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 17-8 ; *Hist. de Dauph.* I, 16-7, 184. = BRÉQ. IV, 474.

6041 Chemin de Puy-Richard, 1209.

Etienne Bernardi, sa femme Agnès, sa belle-sœur Willelma donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon, entre les mains du prêtre Pierre de Baumugne *(Balmunia)* leur avoir à Burriane, du ruisseau au chemin, moyennant 20 sols et la 1/2 d'un fromage. Témoins : Etienne Temperii, procureur, etc. Caution : Guillaume Dio, prêtre. Fait *in via Podii Richardi*, sur la grande pierre.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 218-9, n° 320. = ROMAN, 55a.

6042 (Vers 1209).

Etienne Fortune, du conseil de son frère Jarente, donne aux frères [de Durbon] son avoir à la Chau *(Chalmis)*, moyennant 5 sols. Témoins : le prieur Guillaume, le procureur Etienne Temperii, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 222, n° 328. = ROMAN, 52b (1205/1222).

6043 Montmaur, (vers 1209).

Gaudemar, sa femme Aalais et son fils donnent aux frères de Durbon leurs droits à Vaux *(Vauz)*, moyennant 20 sols. Fait devant l'église *Montis Mauri*. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 222, n° 329. = ROMAN, 52b (1205/1222).

6044 Durbon, (vers 1209).

Gaudemar confirme sa donation dans le dortoir des frères, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins : Etienne Temperii, procureur.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 222, n° 330. = ROMAN, 52b (1205/1222).

6045 Durbon, 1209.

Géraud Rascas, Pierre Frumenti et Guillaume Chamba donnent aux frères de Durbon leur avoir dans les limites de Vaux *(Vauz)*, moyennant 4 liv. Témoins : le prieur Guillaume, le procureur Etienne, etc. Fait dans le cloître des moines de la maison supérieure.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 220, n° 323. = ROMAN, 52a.

6046 (Vers 1209).

Géraud Rogerii donne aux frères de Durbon son avoir dans les pâturages de la Cluse *(Clusa)*, moyennant 3 sols. Témoins : le prieur Guillaume, le procureur Etienne, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 220-1, n° 324. = ROMAN, 52b (1205/1222).

6047 Montrond, 1209.

Guigues de Montrond, sa femme Misona, son fils Pierre, ses frères Valbonnes, Raimond de Brois et sa femme Jaia font remise aux frères de Durbon du péage *(pedaticum)* qu'ils percevaient à Montrond pour le passage des animaux et *saginariorum*, sauf à retenir un mouton, si les frères ne lui font pas de cadeau. Serment entre les mains du chapelain Ponce, sur la terrasse devant la tour, en présence de Guillaume Bostos. On leur donne 100 sols. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 218, n° 319. = ROMAN, 55a.

6048 Vaux, 1209.

Guillaume Martelli et ses frères donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon leurs droits sur la terre des Ysoards à Vaux *(en Vauz)*, moyennant 35 sols. Serment *en Vauz, a la Morena*. Témoins : Etienne Temperii, procureur, Olivier, prieur de Manteyer *(Manteer)*. Guillaume Bajuli, prêtre de Manteyer, Géraud prêtre de Montmaur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 219, n° 321. = ROMAN, 54b.

6049 La Roche-des-Arnauds, 1209.

Hugues Scofarius, [convers de Durbon], s'étant rendu *apud Rocham*, Gargata mère de Guillaume [Martelli], Lantelme Martelli, son fils Rostaing et sa fille Rostagna confirment la donation précéd. entre ses mains. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 220, n° 322. = ROMAN, 54b.

6050 Durbon, (vers 1209).

Oidols de Boulc *(Bolc)* donne aux frères de Durbon son domaine dans les pâturages de Boulc. Témoins : le prieur Guillaume, le procureur Etienne, etc. Fait dans le dortoir des frères de la maison supérieure.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 221, n° 325. = ROMAN, 52-3.

6051 Montmaur, (vers 1209).

Pierre Johannis, sa femme Gautera et sa fille Agnès donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon son avoir à Vaux *(Vauz)*. Témoins : Géraud, prêtre de Montmaur, etc. Fait devant l'église *Montis Mauri*, en présence de Guillaume Bontos.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 221, n° 326. = ROMAN, 52 (1205/1222).

6052 Durbon, (vers 1209).

Pierre Johannis renouvelle sa donation à Durbon, sur la place devant l'église, entre les mains du prieur et reçoit 20 sols. Témoins : Etienne Temperii, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 221-2, n° 327.

6053 Recours, (vers 1209).

Ysoard, fils de Guillaume Artaldi, donne au prieur Guillaume Gibelini et aux frères [de Durbon] les pâturages du Dévoluy *(en Devoloi)* et confirme la donation de son père Guillaume Artaldi et de ses ancêtres, moyennant 5 sols. Serment. Témoins : Etienne, procureur, etc. Fait une 1re fois *in Rocos*, près la maison.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 223, n° 331. = ROMAN, 52b (1205/1222).

6054 Durbon, (vers 1209).

Ysoard, venu *in Durbone*, confirme sa donation dans le cloître, en présence du prieur Guillaume, du procureur Etienne et de tous les moines (12).

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 223, n° 332. = ROMAN, 52b (1205/1222).

6055 1209.

Les seigneurs de Rancurel, Nantelme, Hugues, Baud., Guigues, Em. et Pierre étant en différend avec la maison des Ecouges, Jean, évêque de Grenoble, absorbé par de multiples occupations, chargea les prieurs Aynard de la Silve et Lambert de Nâcon d'y mettre fin. Après avoir reçu le serment des seigneurs de Rancurel et du prieur Raymond d'Anduze d'accepter leur décision, ils examinèrent les chartes munies de leurs sceaux relatives aux pâturages donnés au couvent et entendirent 9 témoins. Sur leurs dépositions concordantes, ils déterminèrent que les limites de la chartreuse s'étendaient jusqu'à la fontaine Quinzon, le Bruyant *(Bruient)* et la Drevène; elle pourra faire des acquisitions jusqu'à Combenoire et aura le parcours pour ses troupeaux jusqu'à la Bourne. Les seigneurs de Rancurel ne pourront y faire passer leurs animaux du 1er mai à la Toussaint. On soumet cette décision à l'évêque de Grenoble, qui l'approuve. — *Inter cætera quæ.*

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 106-8, 177, n° 16.

6056 1209.

Guillaume de Larnage et ses frères Boson et Humbert donnent à l'abbé Etienne et aux frères de Notre-Dame de Léoncel, pour le salut de leurs âmes et le repos de feu leur frère Guigues, la condamine dite de Larnage, près de la grange du Conier *(Coognerii)*. En échange de cette donation, les frères les constituent au chapitre de Cîteaux participants de toutes les bonnes œuvres de l'ordre; si l'un d'eux veut prendre l'habit religieux, on le recevra gratis. Sceau d'Humbert *(V.)* évêque de Valence. *Jacobus d. episc. not. 10 a° pontif. ips. scr.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 75, n° 71.

6057 1209.

Concile d'archevêques et évêques tenu à Montélimar *(castrum Montilium)* par Milon, légat du Siège apostolique : il soumet à la pénitence Raymond, comte de Toulouse, fauteur des Albigeois.

LABBE, XI, 35-9. PERCIN, *Mon. conv. Tolos. Prædic.* II, 20-1, 36. HARDUIN. VI, II, 1679. COLETI, XIII, 791-6. MANSI, Suppl. II, 297; XXII, 768. BOUQUET, XIX, 15. = *Album du Dauph.* II, 145. VIC-VAISSETE, *Hist. Lang.* III, 160; 3e, VI, 276. HUBERTI, *Gottesfrieden-Landfrieden*, 509.

6058 (1209 ?)

Le pape Innocent III charge Ponce, évêque de Mâcon, Pierre, sacristain de St-Paul à Lyon, et Pierre cellérier *(dapifer)* de la grande église de cette ville, de mettre fin au différend survenu entre les chanoines de St-Ruf et les chartreux de Portes, au sujet des possessions d'Ordonnas.

Mentionné dans la sentence de 1209.

6059 Ordonnas, 1209.

Ponce, évêque de Mâcon, Pierre sacristain de St-Paul à Lyon et Pierre cellérier de l'église métropolitaine, chargés par Innocent III de mettre fin au différend entre les chanoines de St-Ruf et les chartreux de Portes, au sujet des possessions d'Ordonnas, se rendent sur les lieux et font fixer les limites par les prieurs Falcon d'Annonay, Guillaume de la Platière et Fulcon d'Ordonnas, etc.; les chanoines recevront 6 livr. Viennoises pour une terre indûment acquise par eux dans les limites de Portes. Fait du temps d'Amédée, abbé de St-Ruf, et consommé, la même année, sous son successeur Arnaud. Témoins : les prieurs Humbert de Meyriat *(Majorevi)*, Abon de Vaucluse *(Vallisclusa)*, Etienne de Sellion, Hermann de St-Martin à Vienne, Uldric de l'Isle-sous-Vienne, Pierre Faisans de la Côte *(Costæ)*, Giroud de l'île de Quirieu, 3 chanoines de St-Ruf, etc.

GUIGUE, *Cart. de St-Sulpice en Bugey*, 45-8, n° 13.

6060 Valence, 1209.

Le doyen Lambert et le chapitre de Valence concèdent, pour l'avantage de l'église de St-Apollinaire, à la maison de St-Félix de Valence les dîmes qu'ils percevaient dans le château de Montélier *(Montillien.)* et son mandement, excepté celle de Pontignac, moyennant [le cens] de 40 setiers de froment à l'ancienne mesure pour faire des miches *(micha)*, rendables à la st Apollinaire. Interviennent : le viguier Pierre, maître Aymard et plusieurs chanoines du chapitre, les prieurs Gontard de St-Félix, Lancellin de Coussaud *(Cosau)*, Lancelle de *Mancau*, le sacristain Guillaume, etc. Fait au chapitre de Valence, avec sceau de St-Apollinaire.

Inséré dans l'acte suiv. — *Invent. de St-Félix*, 42, n° 209. *S. Congreg. consistor.* (1764), Summar. n° 7. CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 112, n° 98.

6061 1209.

Humbert, évêque de Valence, à la prière de Gontard, prieur de St-Félix de Valence, confirme l'accensement des dîmes de Montélier fait à sa maison par le chapitre de Valence (n° 6060), et appose son sceau. Fait dans sa *curia.*

CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 113, n° 99.

6062 1209.

B[éatrix], duchesse de Bourgogne et comtesse d'Albon *(Albonen.)*, et son fils le dauphin André, considérant la dévotion et la charité de leurs ancêtres envers le monastère de St-Robert de Cornillon, dont ils furent

les fondateurs, lui confirment le domaine de toutes ses possessions, sauf un cens annuel, à la prière de l'évêque de Grenoble Jean, qui en était pour lors vice-prieur, et du procureur G[uillaume], du conseil et volonté de l'archevêque de Lyon R[ainaud de Forez], recteur du comté ; celui-ci et la comtesse de Forcalquier *(Folqulquet, Fuschalcher)*, fille de Béatrix, confirment cette libéralité. Témoins : Guigues Alamandi et son père Odon, Pierre de Bouquéron ? *(Buzio, Buterone)*, légiste, Bertrand et Humbert de Beaumont, clercs. — *Ut non possit.*

Arch. de l'Isère, B. 4289, orig. parch. (IV, 176e). *Invent. Graisivaudan*, II, 47-8, 115. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* pr. II, 11, 457 ; *Cart. du Dauph.* I, 158. — Auvergne, *Cart. de St-Robert*, 1-2, n° 1. = Allard (G.), *Œ. d.* I, 360-1. Petit, *Hist. ducs Bourg.* IV, 482.

6063 25 mars 1209.

Aquin, sa femme, leurs fils et leurs filles, Gaufrid Remestain, mari de l'une d'elles, donnent Etienne Mosnerius [le meunier ?] à la maison de l'Hôpital de Jérusalem de St-Paul, et reçoivent 7 livr. et 52 sols. Témoins : Guy *(Guido)* prieur de St-Bonnet *(S. Boneti)* et le prêtre du lieu Jordan, qui reçoit le serment, sur l'ordre de Chatbert, commandeur *(præceptor)* de St-Paul, etc... *d. Annunciationis Dominicæ.*

Chevalier (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 34-5, n° 65.

6064 Romans, 7 avril 1209.

... *epacta* 23. Pierre, sacristain de Romans, et Ismidon, chantre de Vienne, terminent un différend entre Humbert, archevêque de Vienne et abbé de Romans, et le chapitre de cette ville au sujet de la leyde *(lesda)* de la Semaine-Sainte. La foire *(nundinæ)* se tiendra du mardi après le dimanche de la Passion au même jour après celui des Rameaux : pendant ces 8 jours, la leyde appartiendra à l'église ; du mercredi de la Semaine-Sainte au Samedi-Saint, elle sera commune à l'abbé et à l'église. Cet accord fut accepté par Humbert de Dionay *(Doennaio)*, maître Mallen, Artaud de Pisançon, Pierre l'archiprêtre, maître Girbert et les autres chanoines. Fait dans la nouvelle chambre, près du chapitre, au-dessus du dortoir.

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 108-9, n° 401.

6065 Valence, 15 avril 1209.

L'église de St-Pierre du Bourg était en différend avec Guy de Crussol *(Crucolio)* et son frère Aldebert, qui avaient hérité de leur père les droits qu'il avait sur le port du Bourg. Par le présent accord, dont Pierre Mallen fut l'intermédiaire, il fut reconnu que les chanoines de St-Pierre possédaient la moitié du domaine du port et de ses revenus : lods des ventes et autres contrats, plaids de toute nature ; qu'ils percevraient désormais 3 setiers de sel, etc. Mais l'église abandonna 20 livr. qu'elle tenait en gage d'Aldebert et lui donna en outre 10 livr. monnaie de Valence ; son frère Guy eut 4 livr. 20 sols, son fils Géraud 20 sols du prêtre et chanoine Chatbert, Mallen 10 sols. Chacun payera la moitié du repas qu'on est en usage d'offrir chaque année aux pontonniers. Fait *apud Valentiam*, dans la chambre inférieure de la tour d'Humbert, évêque de Valence, qui approuve de concert avec les chanoines de St-Pierre (5)... *C* [= *D*] *litt. dominic.* Témoins : Bertrand d'Etoile, Guillaume de Beaumont, maître Hugues de Belley, etc. (11). Sceau de l'évêque. *Jacobus d. episc. not., 10 a° pontif. ips. scr.*

Arch. de la Drôme, origin. parch. — Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 34-7, n° 16.

6066 Burzet, 17 avril 1209.

Transaction entre Humbert de Burzet et son fils Raimond, l'abbé Elisiard et les frères d'Aiguebelle, par l'entremise de Ponce de St-Germain, archiprêtre de Viviers. L'arbitre fait donner par Humbert, sa femme Chatberte et leur fils leur avoir à Beauregard, en retour de 400 sols du Puy pour investiture et une jument à Raimondet, fils de R. : de plus ; l'abbé traitera à l'Ascension son couvent pour les âmes de cette famille, avec commémoraison habituelle. Humbert se donne lui-même à la maison d'Aiguebelle avec son bien et prête serment, ce que font son fils, sa femme, Jarentone épouse de R. et leurs fils Raimondet, Guillaume et Philippe. Fait en la maison de l'église de St-André de *Beorzet*, dans le réfectoire ; témoins.... Raimond de Gordan, not. Bulle de l'évêque de Viviers.

Perrossier (Cypr.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XIII, 155-9.

6067 30 avril 1209.

Acte par lequel l'abbé et les religieux du monastère de Cruas promettent à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, de conserver les fortifications du lieu de Cruas, de n'y donner de seigneurie ou juridiction à aucune personne, ecclésiastique ou séculière ; les abbés, avant leur prise de possession, prêteront serment d'observer les libertés et franchises de Cruas ; l'abbé et les habitants accueilleront le comte et ses gens s'ils sont contraints par leurs ennemis de se retirer à Cruas ; les habitants de ce lieu seront tenus d'empêcher tout dommage fait à ceux de Baix et Chomérac, et réciproquement.

Invent. Vivarais, 411-2 (= *Invent. arch. Isère*, IV, 14-5).

6068 Valence, juin 1209.

Raymond, duc de Narbonne, [comte] de Toulouse et marquis de Provence, remet sa personne et sept châteaux entre les mains de l'église Romaine et du légat Milon, comme garantie qu'il donnera satisfaction sur les points pour lesquels il est excommunié.

Bouquet, XIX, 15. *Patrol. lat.* CCXVI, 89.

6069 St-Gilles, 19 juin 1209.

R[aymond], comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, sur l'exhortation du notaire pontifical Milon, légat du Siège apostolique, en présence de l'évêque de Trois-Châteaux, accorde l'immunité à toutes les églises et maisons religieuses des provinces de Vienne, Arles, Narbonne, Bordeaux et Bourges, avec promesse de ne s'immiscer en rien dans leur administration.

Innoc. III *Epist.* ed. Bal. II, 348. Labbe, XI, 40. Catel, *Hist. des comtes de. Tolose*, 249. Marca, *Concord. sacerd. et imper.* 1327-8 ; (1763). 478. Hardouin, VI, II, 1984. *Caulet, *Traité de la régale*, 25. **Traité de la dépouille des curés*, 139. Coleti, XIII, 795-6. Bouquet, XIX, 18. *Patrol. lat.* CCXVI, 93-4. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, I, 332. *Gallia*

christ. noviss. III, 322; IV, 66. = BRÉQ. IV, 449. VIC-VAISSETE, *Hist. Lang.* 3e, VIII, 1948.

6070 St-Gilles, 19 juin 1209.

R[aymond], comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence, exempte le prieur, l'église et les habitants d'Aspres *(de Aspreriis)* de toute *questa, taillia seu albergua*, reconnaissant l'injustice de ces *angariæ*. *Dat. ap. S. Egidium...;* présent : Milon, légat du Siège apostol.

SECOUSSE, *Ordonnance des rois de France*, V, 308. = BRÉQ. IV, 449.

Meyrargues, 24 juin 1209 = 24 juin 1219.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 38, n° 141.

6071 Confolens, 1er juillet 1209.

Géraud Adémar donne à Burnon, évêque de Viviers, ses droits sur le château de Rochemaure, avec rétrocession, moyennant hommage et serment de fidélité. Fait au port de *Confolet*, devant Guillaume [= Humbert] évêque de Valence, Lambert doyen de cette église, Pierre de Mirmande, etc.

CHEVALIER et LACROIX, *Invent. arch. Dauphin. Morin-Pons*, I, n° 1.

6072 2 juillet 1209.

L'évêque, le doyen, le vicaire et autres chanoines de l'église de Valence promettent obéissance au légat Milon en tout ce que le pape leur commandera touchant Raymond comte de Toulouse.

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 369. *Patrol. lat.* CCXVI, 131-2. = BRÉQ. IV, 452.

6073 5 juillet 1209.

Humbert, évêque de Die, son homonyme évêque de Valence, P[ierre] abbé de Saou, Pierre abbé de Léoncel et Argoud abbé de Valcroissant mettent fin au différend entre Gontard, prieur de St-Félix de Valence, et ses chanoines.

CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 278-9 (d'après CHEVALIER, *Cod. diplom. S. Rufi*).

6074 22 juillet 1209.

Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, prend la croix et assiste au sac de Béziers :

De l'autra part cavalga ab tota sa mainada
Lo pros dux de Narbona....
El coms W. de Genoa, d'una terra asazada;
N'Azemars de Peitieus, ç'a sa terra mesclada
Al comte de Fores.....
Lai es tota Proensa e trastotz Vianes...

Hist. de la Croisade contre.. les Albigeois,.. en vers provençaux (FAURIEL, dans *Coll. doc. inéd. hist. France*, 1re sér. Hist. polit. (1837), 20. MEYER (P.), *La Chanson de la Croisade*, I, 13, 14; II, 15, 17. — *Reg. Gen.* 508. CHEVALIER (J.), *Mém. comtés Valentin.-Diois*, I, 199).

Et adonc, entre los autres que se crosavan, s'es crosat lo duc de Borgonya ... et aytanbe se croset lo conte de Nevers, ... lo conte de Geneva, lo conte de Poyties (al. *Puytus*) [Poitiers, et non Poitou], *et lo conte de Fores.. toutz aquestos... ben armatz et montatz devers lodit. leguat....*

Hist. de la guerre des Albigeois, écrite en languedocien (VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 4; 3e, VIII, 9; cf. III, 169; 3e, VI, 288-9. BOUQUET, XIX, 116; GUIZOT, *Coll. mém. hist. Fr.* XV, 1-; (1863), 3. — *R. Gen.* 508.) = FOURNIER, *Roy. d'Arles*, 101.

6075 Viterbe, 26 juillet 1209.

Lettre du pape Innocent III à tous les fidèles constitués dans les terres des barons qui se sont croisés contre les hérétiques Provençaux, leur enjoignant de remettre une portion de leurs revenus, une année au moins, à ses légats pour la défense de la foi orthodoxe. — *Cum domini vestri.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 351. BOUQUET, XIX, 519. *Patrol. lat.* CCXVI, 99. = BRÉQ. IV, 454. POTTHAST, 3783, cf. 3785.

6076 Viterbe, 28 juillet 1209.

Lettre du même aux archevêques, évêques, abbés et autres prélats, et à toutes les personnes ecclésiastiques, leur enjoignant de remettre à ses légats l'évêque de Riez, l'abbé de Cîteaux et maître Milon une année de leurs revenus pour subvenir aux croisés. — *Is qui dat.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 350. BOUQUET, XIX, 517. *Patrol. lat.* CCXVI, 97. = BRÉQ. IV, 454. POTTHAST, 3787.

6077 6 septembre 1209.

Concile tenu à Avignon par les légats du pape, Hugues, évêque de Riez, et le notaire Milon, en présence des archevêques de Vienne, d'Arles, d'Embrun et d'Aix, de 20 évêques et d'une multitude d'abbés et de curés.

ACHERY (d'), *Spicil.* II, 600-18. LABBE, XI, 41-9. HARDOUIN, VI, II, 1985-92. COLETI, XIII, 795-804. MANSI, Suppl. II, 809; XXII, 784-93. = VIC-VAISS., *Hist. de Lang.* III, 560-1; 3e, VII, 46-7. *Hist. litt. France*, XXI, 603-4. *R. Gen.* 514.

6078 Gisors, octobre 1209.

Philippe (Auguste), roi de France, confirme à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, le droit de lever des péages dans les comtés de Valentinois et Diois, tant par eau que par terre, etc. — *Nos volumus.*

Arch. de l'Isère, B. 3518, orig. parch. de 7 lig. Arch. du chât. de Peyrins, chap. 1, n° 47. Arch. du chât. de St-Vallier, vidimus du 27 sept. 1299. *Invent. Valentinois*, III, 435. Valbonnays, 2e Reg. n° 254; 7e Reg. n° 45. Fontanieu, Portef. 32. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 336; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 200. = DELISLE, *Catal. Philippe-Aug.* n° 1167.

6079 15 octobre 1209.

... lune 13. Raimbaud *(Raibaldus)*, seigneur de Lachau *(Calmæ)*, fils de Ripert de Mévouillon *(Medullionis)* et de Sanche, donne à ses vassaux le droit de se gouverner en hommes libres ; il s'interdit de lever sur eux des redevances forcées *(toitam nec quistam)*; on ne lui devra que 3 jours de corvées de bœufs par an ; les testaments vaudront suivant le droit ; le bien des intestats ira aux ascendants ou descendants. Il fait ces concessions pour le salut de son âme et en haine de son fils qui l'avait injustement deshérité. Il défend de construire à Lachau ni tour ni maison forte et ordonne de détruire celles qui existent. Chaque année, à la Toussaint, on élira quatre consuls, qui gouverneront sa terre ; il désire que ce consulat soit à la hauteur de ceux de Gap, Embrun et Sisteron. Il prie son seigneur R[aymond] de Mévouillon de se porter garant et fournit 50 cautions. Témoins (7). La concession faite à Lachau s'applique à la terre et aux châteaux qui en dé-

pendent. *Rogerius d. R. Medullionis not. sigilli sui munim. scr. robor.*

Arch. de l'Isère, B. 3934, orig. parch. (IV, 46ᵃ). *Invent. Baronnies*, 369. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 158ᵇ. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 20-1 ; *Hist. de Dauph.* I, 19-20. Trad. A. LACROIX, *Arrondiss. de Nyons*, I, 340-1. = BRÉQ. IV, 458.

6080 Boczosel, novembre 1209.

Gaufred Rovoyri, après avoir cherché difficulté [aux frères] de Bonnevaux au sujet de terres données par Hugues de Miribel et Nantelme de Falavier, sous prétexte qu'elles étaient de son fief, en fait remise entre les mains de l'abbé Amédée. Fait dans le cloître du monastère de *Bocosel*. Témoins : Falco vicarius... et Guillaume *(W.)* Revoyri, qui est caution.

CHEVALIER (U.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, II, 56-7 ; *Cartul. de Bonnevaux*, 40-1, n° 77.

6081 Latran, 11 novembre 1209.

Lettre du pape Innocent III aux archevêques [Humbert] de Vienne et [Raymond] d'Embrun et à leurs suffragants, leur mandant d'engager leurs sujets à détruire les restes de l'hérésie ; etc. — *Gloriantes hactenus.*

INNOC. III *Epist.* ed. Bal. II, 384. BOUQUET, XIX, 528. *Patrol. lat.* CCXVI, 158. = BRÉQ. IV, 460. POTTHAST. 3828.

21 novembre 1209 = 19 novembre 1289.

6082 (Avant 1210).

Chabert de Morêtel et son fils Chabert exemptent les religieux du Val-St-Hugon de la leyde sur le marché de Goncelin ; on les associe aux prières et biens [spirituels] de la communauté.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 354, n° 252.

6083 Val-St-Hugon, (avant 1210).

Pierre de Morêtel exempte les religieux du Val-St-Hugon de la leyde sur le marché de Goncelin. Fait dans le cloître, en présence d'Aimon archevêque de Tarentaise, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 354, n° 253.

6084 Romans, 24 janvier 1209/10.

Réunis en chapitre général le lendemain de la fête de sᵗ Barnard, les chanoines de Romans, (l'archev. Humbert, Pierre d'*Arenis* sacristain, Guillaume doyen de Vienne, Humbert de Dionay, Pierre archiprêtre, maître Mallen et 18 autres), après avoir reconnu la décadence de la discipline parmi eux, chargent Humbert, archevêque de Vienne et abbé de leur église, Humbert de Dionay *(Doennaio)*, l'archiprêtre Pierre, Artaud de Pisançon, maître Mallen, Didier de Crépol *(Crispio)* et Lantelme de Chosenc *(Chavosen)* de renouveler les coutumes d'après les documents authentiques conservés dans les armoires de l'église. Ils réduisirent d'abord le nombre des chanoines à 30, celui des prêtres du haut-chœur à 40, du moyen à 16 et du bas à 16. L'abbé n'a pas d'autorité sur les choses qui le concernent, ni sur celles qui dépendent du sacristain, des procureurs et du chapitre général. Personne n'aura plus le droit de concéder un bénéfice de son obédience à titre personnel. On tiendra un chapitre général : le lendemain de la fête des apôtres Pierre et Paul, à la fête des martyrs S., E. et F., à celle de sᵗ Barnard et le jour de l'Ascension ; il y en aura deux autres particuliers : le lendemain de la Toussaint et le dimanche des Rameaux. On détermine les attributions et le salaire des employés, le service des anniversaires, les bénéfices dépendant des obédiences, les prébendes, les obligations des chanoines et des clercs. L'archevêque prononce l'anathème contre les transgresseurs.

Charte qui se trouvait en tête d'un registre intitulé : *Hic sunt stabilimenta ecclesie Romanen.*, décrit dans un vidimus (de 1396) de Jacques de Godabla, official de Grenoble. — GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, I, pr. 271-7 ; cf. I, 243-7, n° 394. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 41-5.

6085 Bourg, Valence, 13 février 1209/10.

L'église de St-Pierre du Bourg était en différend avec Guillaume de Crussol *(Cruszolio)* au sujet du port du Bourg. Par le présent accord il fut reconnu, comme dans celui du 15 avril 1209, que les chanoines de St-Pierre possédaient la moitié du domaine du port et de ses revenus. Pour en rester propriétaires, ils remirent à Guillaume 30 livr. qu'ils avaient en gage sur le port pour sa portion et lui donnèrent en outre 7 livr. monnaie de Valence. Fait *apud Burgum*, dans la chambre de Guillaume Arnaud, en présence des chanoines du Bourg, Guill. Arnaud et Humbert, procureurs..., Girbert et Guillaume de Clérieu, chapelains, etc. Guillaume confirme le tout devant Humbert, évêque de Valence, *apud Valentiam*, dans la pièce voûtée *(fornellum)* de la chambre basse du prélat..., *C litt. dominic...* Témoins : maître Hugues de Belley, le baile Lantelme, Guillaume d'Erbes, chevalier, Bernard maréchal, etc. *Jacobus d. episc. not. 10 aᵒ pontif. ips. scr.*

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre du Bourg*, 37-8, n° 17.

6086 (Vers 1210).

Fondation par André, dauphin, et Eudes, duc de Bourgogne, de l'hôpital de Bannes, paroisse d'Aubessagne, en faveur de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem.

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Antoine, invent de 1336. = ROMAN, 56ᵃ.

6087 1210.

[André], comte Dauphin, confirme à l'église de Chalais *(Calisien.)* les donations de son bisaïeul Guigues, comte d'Albon, de son épouse la reine Mathilde *(Maltildis)* et de leur fils le dauphin Guigues. Il défend à leurs voisins de couper leurs bois, de traverser leurs terres ou de faire paître dans leurs pâturages ; ils pourront acheter ou recevoir des vignes, terres ou forêts des feudataires du dauphin ; ils seront autorisés à vendre leur vin sans obstacle de ban ; approbation spéciale de leurs acquisitions dans le mandement de Voreppe ; ils les tiendront en alleu ; confirmation de l'exemption de redevance *(tolta)* accordée par sa mère concernant Pierre du Puy et sa maison ; permission aux hommes delphinaux d'entrer en religion.

Arch. de l'Isère, B. 3007, 629, origin. parch. — PILOT DE THOREY, *Cartul. de Chalais*, 59-60, n° 34.

6088 1210.

André, comte d'Albon, ratifie l'aumône que son frère Odon, duc de Bourgogne, fit à l'abbaye de Cî-

teaux, de deux anciens enclos *(clausi)* avec vignes à Pommard.

Du Chesne, *Daufins de Viennois*, pr. 11. = Bréq. IV, 500. Petit, *Hist. ducs Bourg.* III, 437.

6089 Montélimar, 1210.

Giraud *(Guiraldus)* Adémar, seigneur de Montélimar et vicomte de Marseille, vend à Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, au prix de 9000 sols Viennois son domaine et droit de procuration *(alberga)* sur la ville de Cléon-d'Andran *(Cleu)* et son monastère, soit 4 setiers de froment, 12 d'orge *(civatæ)* et 20 sols monnaie de Vienne ou de Valence à la st André ; il promet en outre de ne pas mettre obstacle à la construction d'une fortification par lui ou les moines de St-Chaffre *(S. Theofredi)*. Adémar se libère en cédant une obligation de 9000 sols sur le château de Rochemaure et le cens de *Cleu;* il promet de ne pas user de cette ville pour faire la guerre. G[éraldet] Adémar, fils de Giraud et neveu d'Adémar, approuve. Fait *apud Montilium*, dans la chambre voûtée *(fornellum)* de Giraud, en présence du comte de Toulouse et d'Eustache prévôt de Valence. Témoins : Bertrand d'Avignon, etc. (10). *Petrus Guigo not. d. A.*

Arch. de l'Isère, B. 3518, origin. parch. — Chevalier (C. U. J.), *Doc. inéd. relat. au Dauph.* VI, 38-9 ; *Cart. de St-Chaffre*, 184-5, n° 444.

6090 Garnesier, (vers 1210).

G. Conilz confirme sa donation *in Garnazea*, en présence de Guillaume, prieur de Durbon, et de Pierre Lautardi, prieur de Guignaise *(Guiniaisiæ)*, moyennant 60 sols. Témoins : Lautier, procureur, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 217, n° 317. = Roman, 55a.

6091 St-Julien-en-Beauchêne, (vers 1210).

Géraud Marra et son fils Jean se désistent de leurs réclamations au sujet des prés que la maison de Durbon avait acquis de Jacques Comes. Fait à l'extrémité des limites [du couvent], *ap. S. Julianum*, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins : Lautier, procureur, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 225, n° 336. = Roman, 53a (1205/1222).

6092 Durbon, (vers 1210).

Pierre Engelrandi et son épouse Suzanne donnent aux frères de Durbon leur avoir à Vaux *(en Vauz)*, moyennant 25 sols. Fait en la maison supérieure, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 225-6, n° 337. = Roman, 52b (1205/1222).

6093 Durbon, (vers 1210).

Le même renouvelle sa donation en la maison inférieure, devant le procureur Lautier. Témoins ; cautions.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 226, n° 338.

6094 Veynes, 1210.

Pierre Rainerii et Falcon de Veynes confirment aux frères de Durbon la donation par leur père Falcon de Veynes de ce qu'il avait à Vaux *(Vallibus)*, en présence du convers Hugues Escofer, en leur maison de *Veeneto*, sur l'ordre de leur père. Témoins : Matfred chapelain, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 224-5, n° 335. = Roman, 56a.

6095 Durbon, 1210.

Ponce de *Grimona* donne aux frères de Durbon ses droits à Vaux *(in Vallibus)* et le pâturage dans tout le mandement de Montmaur, moyennant 40 sols monnaie de Vienne et Valence. Fait dans le dortoir de la maison supérieure, devant le prieur Guillaume *(W.)* et les moines. Témoins : Lautier, procureur, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 224, n° 333. = Roman, 56a.

6096 Montmaur, 1210.

[Le même] confirme sa donation [au couvent de Durbon] *ap. Montem Maurum*, devant Guillaume *(W°)* Bontos. Témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 224, n° 334. = Roman, 56a.

6097 Montmaur, (vers 1210).

Suzanne confirme la donation de son mari *ap. Montem Maurum*, devant Guillaume Bostos. Témoins et cautions.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 226, n° 339.

6098 1210.

...*regn. Otthone* [al. *Octone*] *Roman. imper.* Guillaume, comte de Forcalquier, avait donné à sa petite-fille, mariée au dauphin André, tout ce qu'il possédait dans le diocèse d'Embrun ; après son divorce, [Béatrix] donna ces terres à son mari et les lui confirma par serment, avec l'assentiment de gens probes et sages. Odon, duc de Bourgogne, et son frère le dauphin André, comte de Vienne, cèdent ces domaines à Raymond, archevêque d'Embrun, qui les rend en fief, sous clause d'hommage et fidélité, à l'exception de la ville de Chorges *(Caturicarum)* et ses dépendances ; ils y établiront de concert un bailli *(bajulus)*, qui leur rendra compte. L'archevêque conserve les droits spirituels, comme les dîmes, et le domaine du château de St-Crépin. Ils se promettent mutuel secours contre les ennemis. Serment du duc et du dauphin, et pour eux d'Odon Allemand et Guillaume de Mont-St-Jean ; baiser de paix à l'archevêque. Témoins : Hugues *(V.)* prévôt d'Oulx, Raymond abbé et M. cellérier de Boscaudon, etc. Sceaux d'Odon, d'André et de la duchesse.

Arch. de l'Isère, B. 3011, 9 ; B. 3725, reg., dans l'acte du 2 juin 1247 ; B. 3753, 62, vidimus de 1432. Arch. Vatic. Reg. 21 (Innoc. IV an. 1-5, n° 427 a, 5), 491. Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10951. *Invent. Embrunois*, 129-30. Guichenon, mss. XVI, 144. Valbonnays, 2e Reg. n° 255. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, 11, 44 ; *Cart. du Dauph.* I, 158-9. Rivaz, *Diplom. de Bourg.* II, n° 209 (Anal. 58-9). — *Bouche, *Hist. de Prov.* II, 181. Guichenon, *Bibl. Sebus.* 169-73 ; (1780), 47-8. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, II, 114. Sauret (A.), *Essai histor. Embrun*, 485-9. Fornier, *Hist. Alpes Marit.* I, 756-8. = Chorier, *H. de D.* I, 821. *Gallia christ. nova*, III, 1076. Georg. I, 834. Bréq. IV, 501. *Mon. hist. patr.*, Scr. II, 488. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1950. Petit, *Hist. ducs Bourg.* III, 436. Roman, 55b.

6099 Embrun, 1210.

Odon, duc de Bourgogne, et son frère le dauphin André, comte de Vienne, confirment aux consuls d'Embrun toutes les libertés dont Guillaume, comte de Forcalquier, avait gratifié leur ville, spécialement sur le consulat, les grains *(civaeria)*, les délits ruraux *(banna)*, la boucherie *(carnalia)*, les cavalcades, la justice (pour laquelle on sollicite l'avis de l'archevêque Raymond),

l'armée. Jurent, avec le duc et le dauphin, Guillaume de Mont-St-Jean, Odon Allemand et Guillaume Richard. Fait dans la ville *Ebreduni*, dans la maison de L. Thiaud *(Thialdi)*, en présence des consuls, le chanoine Bérard, le chevalier Galvand, Pierre Lombard, Ponce Bone et Pierre de Freyssinières *(Fraixeneria)*, etc., Etienne Lombard, juge des bourgeois, Hugues *(V.)* prieur d'Oulx. Sceaux d'Odon, d'André et de la duchesse Béatrix.

Arch. de l'Isère, B. 306, 2; cf. 307, 413. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 413; *Cart. du Dauph.* I, 159-60. — ROMAN (J.), dans *Nouv. rev. de droit histor.* (Paris, 1886): *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes*, 19-23. = ALLARD (G.), *Œ. d.* I, 362-3. ROMAN, 55-6.

6100 1210.

Traité d'alliance entre Guillaume de Pontis, au nom de ses vassaux, et les consuls d'Embrun, qui promettent de les protéger et sauvegarder comme leurs propres compatriotes.

Arch. munic. d'Embrun, invent. = ROMAN, 56ᵃ.

6101 1210.

Guy, archevêque d'Aix, et B. évêque de Cavaillon, notifient à [Raymond] archevêque d'Embrun et aux évêques d'Apt et de Sisteron qu'ils ont, sur l'ordre du pape, excommunié Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, et soumis sa terre à l'interdit, jusqu'à satisfaction à l'abbaye de Montmajour.

BOUCHE, *Hist. de Provence*, II, 205-6. = BRÉQ. IV, 501.

6102 Vienne, 1210.

Confirmation par Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, de la concession faite à l'abbé et couvent de Hautecombe à Vienne par Girin de St-Symphorien, ses enfants et sa femme, de leurs droits *in valmoram* (maison de Vignètes, au mandement de St-Symphorien), avec réserve de 30 sols de rente aux Rameaux. *Act. ap. Viennam*, en la maison *Altæcumbæ*.

Arch. de l'Isère, B. 271, 470. *Invent. Viennois*, III, 1ᵃ.

6103 1210.

Ratification par Raynaud, archevêque de Lyon, de la donation précéd. à Hautecombe.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 1ᵃ.

6104 St-Paul-lès-Romans, (1210 ?).

Bernard Mélioret *(M-ti, Meluret)*, son frère Antelme et leur neveu Francon cèdent à la maison de St-Paul une terre entre la grange des Hospitaliers et *cottonarium*; ils reçurent 500 sols Viennois et un palefroi quand ils partirent contre les Albigeois; confirmé par leur mère, la main sur les Evangiles. Témoins : Chatbert commandeur *(magister)* de la maison, etc. (13). Fait dans l'église de St-Paul.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 35, n° 66.

6105 1210.

Raimond de Thor, précenteur de l'église de St-Paul, suivant les traces de Pons de Caderousse, son frère, donne au chapitre la carrière de meules de moulin *(moliera)* de Châtillon, située sur une colline de Pui-jou, dont l'évêque de St-Paul était seigneur direct, sous la redevance annuelle de 6 deniers payables à Noël, plus 2 deniers pour chaque meule de moulin qu'on en extrairait; le chapitre fournira les meules nécessaires au moulin de l'évêché. L'évêque Gaucerand approuve cette donation, moyennant 8 liv. Viennoises, en réservant ses droits.

BOYER, *Hist. égl. cathédr. de St-Paul-Trois-Châteaux*, 70-1. *Gallia christ. noviss.* IV, 65, n° 107. = BRÉQ. IV, 502.

6106 (1210).

Lettre de l'archevêque de Patras (Achaïe) au pape Innocent III, au sujet de son église cathédrale, hors de la cité, qui est dépourvue de service, les clercs séculiers qui la desservaient l'ayant abandonnée; il désirerait les remplacer par un couvent de chanoines réguliers de l'ordre *(collegium)* de St-Ruf, offrant de subvenir à leurs besoins, en froment et méteil pour 50 personnes, en vin pour 60, en poisson, sel, olives, poules, brebis, porcs, cire, vêtements (pour 200 perprès), terre, bœufs, vaches, avec la moitié des revenus de l'archevêché en dîmes, droit de funérailles *(mortuaria)* et aumônes. Au besoin, il leur abandonnera la moitié des possessions de l'église de Patras, mais sous l'obligation de payer la *crostica* au prince temporel.

Mentionnée dans la bulle du 30 oct. 1210.

6107 Moustiers, 1210.

Hugues, évêque de Riez, comme ordinaire et légat du pape dans les provinces d'Embrun, Aix, Arles, Vienne et Auch, concède à l'abbaye de St-Thiers de Saou un pont détruit, un hôpital de l'église de Ste-Marie-Madeleine à Aiguines *(A-e)*. *Act. ap. Mosterium.* Témoins.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* I. instr. 377-8. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XXI, 73-4.

6108 1210.

Procuration par Thomas, marquis de Saluces, à des particuliers pour faire en son nom donation de son marquisat au dauphin, en recevoir de lui l'inféodation et lui en prêter l'hommage comme de pur et franc alleu, ne relevant d'aucun seigneur. Lantelme Martius not. Dénombrement des villes, châteaux et vassaux.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 216 (III, 324ᵇ).

6109 Imola, 29 mars 1210.

Privilège d'Otton IV, empereur, à Guillaume, abbé de Montmajour, le prenant sous sa protection, ainsi que son monastère, et lui confirmant les donations faites par Alix, impératrice, à la Motte-St-Martin (le Monêtier-Allemont) et à Antonaves.

Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12686, 46. = CARRANRAIS (de), *Abbaye de Montmajour*, 155. = ROMAN, 55ᵇ.

6110 (Avant 1ᵉʳ avril 1210).

Lettre de Michel de Moriés, archevêque d'Arles, au pape Innocent III, au sujet d'un différend entre l'évêque d'Antibes et l'abbé de Lérins; il l'a traité au jour fixé, de concert avec ses suffragants, les archevêques d'Aix et d'Embrun, et les autres prélats de sa légation.

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Victor Marseille, 1201, nᵒˢ 14 et 20 (act. 483-4).

6111 Avril 1210.

Nouvelle donation de Guillaume, abbé de Cluny, et de son couvent à Pierre, prieur de [la chartreuse du] Val-St-Hugon, qui leur a fidèlement restitué un dépôt

de feu Antelme, prieur de Domène et d'Allevard ; il leur fait remise du cens de 2 fromages dus au prieuré d'Allevard. Sceaux.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 260, n° 10. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 361.

6112 Rome, à St-Pierre, 28 avril 1210.

Le pape Innocent III permet au sous-prieur (supérieur !) et au couvent de Montmerle *(Montis Merulæ)*, de l'ordre de St-Benoît, de passer à l'ordre des chartreux. — *Cum esset olim.*

Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, pr. 121. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. lj. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 352. = Bréq. IV, 478. Bulliat, *Chartr. de Seillon*, 18. Potthast, 3986.

6113 Latran, 13 mai 1210.

Bulle d'Innocent III adressée aux archevêques, évêques et autres prélats ecclésiastiques. C'est un fait connu presque de l'Eglise entière que, sous prétexte de religion, mais en réalité par coupable cupidité, le maître et les frères de la maison hospitalière de St-Antoine envoient de divers côtés des gens qui mendient, soi-disant pour les pauvres, et extorquent des offrandes pour leur luxe. Plus coupables que ce mauvais usage sont les pratiques par lesquelles ils séduisent les simples : ils feignent de faux miracles, montrent comme des reliques des ossements quelconques, se prévalent de fausses lettres et trompent les grands, les rois et même les prélats. Ils se disent pèlerins de St-Antoine, lequel est dans un lieu inaccessible, à cause des brigands et promettent leurs prières ; d'autres fois, ils étalent une table couverte d'un linge, sur laquelle ils étendent des mains livides ou des pieds sanglants. Dieu fait preuve de patience de ne pas consumer ces sacrilèges. Le pape ordonne de les dénoncer solennellement et de les confondre comme larrons, fourbes, sacrilèges et blasphémateurs, et de châtier comme faussaires ceux qui se prévalent de lettres apostoliques, car il n'en a jamais accordé de semblables. ...*a° 13.* — *Grave gerimus*

Arch. des Bouches-du-Rhône, Montmajour d'Arles. Antonins, anc. n° 92, orig. parch.

6114 Vercheny, juin 1210.

Humbert *(U.)*, évêque de Die, et Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, s'en remettent à B[urnon], évêque de Viviers, pour terminer leur différend au sujet de plusieurs fiefs. L'évêque de Die possèdera ce qu'Adémar tenait au château d'Aurel et son mandement, et la bastide de Guillaume Peloux *(Pilosi)* ; en compensation, Adémar recevra 2000 sols Viennois, avec les châteaux et mandements d'Eygluy *(Aigliui)* et de St-Marcel, ce qu'Amaury de Vesc *(Vaesc)* avait au château et mandement de Comps *(Cums)*, la tour de Saramand au château d'Espenel *(Spennel)* et ce que l'évêque tenait à la motte de Bourdeaux *(Bordellis)*. Adémar tiendra en fief les domaines des neveux de Nicolas, autrefois évêque de Viviers, au château et mandement de St-Ferréol. L'évêque pourra reconstruire le village de Ponet *(Paoneti)* et le munir de fortifications en pierre ou en bois, sous la condition qu'il restera neutre. Au bout de 4 ans, Adémar et ses successeurs y auront droit de procuration et de gîte *(albergum)* pour 40 cavaliers avec leurs montures et autant d'hommes de pied. L'évêque pardonne les dommages que lui ont faits G[uillaume] Adémar et les gens d'Adémar de Poitiers à Ponet et dans le mandement de Die ; on lui donne comme réparation 2000 sols Viennois. Il gardera ses droits sur toutes les églises et leurs dépendances. Approuvé par les parties. Fait dans le cimetière de l'église de *Veirechenee*, en présence de B. Bonelli, chanoine de Viviers, et des familiers de l'évêque, Hugues de Borne, prieur de Quint, Ponce sacristain de Die, etc. (12).

Columbi, *Episc. Valent.-Dien.* 96 ; *Opusc.* 295. Chevalier (C. U. J.). *Cart. de l'égl. de Die*, 49-51, n° 21. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 280-1.

6115 Latran, 2 juin 1210.

Lettre du pape Innocent III, par laquelle il relève Hugues Raymond, chanoine d'Embrun, de la sollicitation *(impetitio)* en mariage par une femme de Bologne et ratifie le vœu de continence de celle-ci. — *Cum M. mulier.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq., 77 ; ed. Bal. II, 451. *Patrol. lat.* CCXVI, 276. = Bréq. IV, 481. Potthast, 4011.

6116 18 juin (après 1209).

Obit de Jean de Vaura, moine et prêtre à la Silve-Bénite.

Guigue, *Obituar. Lugdun. eccl.* 73 ; *Obit. égl. primat. Lyon*, 51.

6117 Latran, 27 juin 1210.

Le pape Innocent III commet ses pouvoirs à l'évêque de Riez et à l'abbé de Cîteaux pour extirper l'hérésie dans les provinces de Bordeaux, Besançon et Vienne... — *Ut hi qui.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 83 ; ed. Bal. II, 455. Bouquet, XIX, 535. *Patrol. lat.* CCXVI, 283. = Raynaldus, 1210, 17. Bréq. IV, 482. Potthast, 4022.

6118 Valence, 5 juillet 1210.

A l'instar de son prédécesseur Falcon, de bonne mémoire (déc. 1192), Humbert, évêque de Valence, confirme à Bernard de Beauregard la concession du port du Bourg, sous la condition que les pontonniers seront fidèles et n'exigeront des passants que le tarif approuvé par une juste coutume. L'évêque sera indemne de toute réclamation à ce sujet ...*ind. 13, curr. C litt. domin.*, fait dans la chambre inférieure de la tour. *Jacobus d. episc. not. 11 a° pontif. ips. scr., sed. in Urbe Innoc. papa III, regn. Othone Roman. imper.* — *Gestarum memoriam.*

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 39-40, n° 18.

6119 St-Gilles, 10 juillet 1210.

Ponce, abbé de St-Gilles, et son chapitre soutiennent, en présence des légats du pape, que les droits exercés par le comte de Toulouse à St-Gilles et en dehors appartenaient à leur monastère. Passé dans la maison du doyen *S. Ægidii*, en présence de [Geoffroy = Gaucerand] évêque de Trois-Châteaux, de [Grégoire] évêque de Gap, etc.

Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, I, 352-3. **Gallia christ. noviss.* IV, 65.

6120 Suse, 19 juillet 1210.

Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, donne à Pierre, prieur de Mont-Benoît *(Mons Benedicti)*, et au chapitre général de l'ordre des Chartreux le revenu sur le péage de Suse nécessaire à leur nourriture pendant trois jours à Noël.

Collegno, *Notizie alcune Certose del Piemonte* (*Miscell. stor. Ital.* 3ª ser. I), 203. Carutti (Dom.), dans *Miscell. stor. Ital.* 3ª ser. IX, 27 (à 1216).

6121 Août 1210.

Michel, archevêque d'Arles, atteste que la concession des cavalcades faite par Bertrand, évêque de Trois-Châteaux, à Raymond comte de Toulouse, a été révoquée, il y a trois ans et plus, dans un concile tenu à Montélimar par les légats Milon, P. de Castelnau et Rodolphe. Témoignage conforme des évêques J. [= H.] de Valence et J. [= H.] de Die.

Boyer, *Hist. de l'égl. cath. de St-Paul*, 72-3 ; add. 24. *Gallia christ. noviss.* III, 323 ; IV, 65-6. = Brèq. IV, 486. – Pièce fausse.

3 août 1210 = 3 août 1220.

6122 Valence, septembre 1210.

A la prière des prieur et chanoines de l'église de St-Pierre-du-Bourg, Humbert, évêque de Valence, leur confirme les donations, exemptions *(remissiones)*, échanges et concessions dont ils ont été l'objet de la part des évêques ses prédécesseurs et des abbés de leur église du Bourg, spécialement d'Eustache, actuellement prévôt de Valence et abbé du Bourg : il relate certains points omis dans l'analyse des chartes de 1183 et 1188. Il est assisté des chanoines Bertrand d'Etoile, Guillaume de Livron, Guillaume de Beaumont, de maître Hugues, clerc, et de 7 chanoines de St-Pierre. Sceau. *Act. ap. Valentiam*, dans le palais épiscopal..., *C litt. domin.* Humbert, archevêque de Vienne, confirme et appose son sceau à la prière de l'évêque de Valence, d'A[inard] prieur de la Silve-Bénite, Pierre sacristain de Vienne et de Romans, Ismidon chantre [de Vienne], Jacques, not. épisc., malade, remplacé par maître Pierre écrivain.

Chevalier (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre-du-Bourg*, 40-4. = Mazon (A.), *Orig. égl. Vivarais*, I, 212-4.

6123 1210.

Au chapitre général de Cîteaux, on renouvelle la défense de recevoir les religieux de la Chartreuse sans sa permission et vice versâ.

Martene, *Thes. nov. anecd.* IV, 1308.

6124 Latran, 30 octobre 1210.

Bulle du pape Innocent III à l'archevêque de Patras, par laquelle il répond à sa proposition de remplacer les clercs séculiers de sa cathédrale par des chanoines réguliers de l'ordre de St-Ruf. Dans l'espoir de subvenir aux besoins de cette église et de contribuer au développement des églises de rite latin, il décrète que les chanoines séculiers pourront prendre l'habit régulier et qu'on pourvoira aux besoins de ceux qui refuseront. Les réguliers éliront leur prieur et nommeront l'archevêque. — *Cum ecclesia cathedralis.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 133 ; ed. Bal. II, 485. *Patrol. lat.* CCXVI, 336-7. Chevalier (U.), *Codex diplom. S. Rufi*, 113-4. = Potthast, 4119.

6125 Latran, 30 octobre 1210.

Bulle du pape Innocent III à l'abbé [Arnaud] et au couvent de St-Ruf, au sujet de la demande de l'archevêque de Patras de remplacer les clercs séculiers qui ont déserté sa cathédrale par des chanoines réguliers de leur ordre. Il leur communique ses propositions et les invite à répondre à sa demande par l'envoi d'une colonie *(conventum)* de religieux. — *Cum ecclesia cathedralis.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq., 134 ; ed. Baluze, II, 485. *Patrol. lat.* CCXVI. 337-8. Chevalier (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 115, n° 101. = Potthast, 4120.

6126 (1210/1220).

Boson Berarz donne en aumône à la maison du Temple de Vaulx *(Vallibus)*, pour l'âme de son frère défunt, son moulin au gué de Gelli, sa part d'un autre au même lieu, et son avoir dans la rivière [de la Bourbre] jusqu'au *pussor de Gelli.* Assentiment d'Aimar del Boz, son frère Oldric et leur mère Guillaume, qui retiennent 18 den. de cens. Fait du temps du commandeur Guillaume de Fai. Témoins : Guillaume chapelain de Four *(Fors)*, Hélie prévôt, Aimon chapelain de Bourgoin *(Borgoig)*, etc.

Delachenal (R.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, X, 449-50, n° 87 ; *Cart. du Temple de Vaulx*, 99-100.

6127 (1210/1220).

Guillaume Segnoraz, ses frères Boson et Jacques, et leur mère, après nombreuses injustices au Temple [de Vaulx], lui donnent en aumône un courtil à Lassieux *(Lace)*, le pâturage à St-Bonnet et Trables *(Estables)* et 2 tenanciers ; on leur donne 7 liv. 1/2, 10 sols et une robe *(gonella)* de 4 s. Fait devant le commandeur G[uillaume] de Fai. Témoins et otages.

Delachenal (R.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, X, 451-2, n° 90 ; *Cart. du Temple de Vaulx*, 101-2.

6128 (1210/1220).

Hugues Malez et la femme de son frère donnent à la maison du Temple de Vaulx *(Vallibus)* ce que Pierre d'Ilate tenait d'eux en deçà du ruisseau de Bion et reçoivent 20 sols. Témoins : le commandeur Guillaume de Fai, etc.

Delachenal (R.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, X, 451, n° 89 ; *Cart. du Temple de Vaulx*, 101.

6129 (1210/1220).

Péronelle, son fils Péronaz et leur cousin Amions donnent en aumône à la maison du Temple de Vaulx, pour l'âme de Jofred d'Ilate, ce que celui-ci tenait endeçà du ruisseau de Funas *(Fonnas)* ; les frères payent 4 liv. pour les dettes de Jofred et donnent 40 sols à sa sœur Péronelle. Assentiment de sa sœur Marie et son fils Garin. Fait en présence du commandeur Guillaume de Fai. Témoins : Pierre Villans, chapelain, Jofred, chap., Pierre de Quincieu *(Q-ce)*, chap. Rainier et Amions s'offrent comme otages.

Delachenal (R.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, X, 450, n° 88 ; *Cart. du Temple de Vaulx*, 100.

6130 St-Ruf, 5 février 1210/1.

En vertu d'un accord entre les maisons de St-Ruf, de St-Chaffre *(S. Theofredi)* et de St-Victor, St-Ruf pos-

sédera le canal *(alveus)* de sa source à l'île [de l'Eparvière]; il conduira l'eau par le chemin qui va à St-Victor, à travers des vignes et terres qu'il achètera, jusqu'au champ Championnet *(Capionetus)* : l'ancien canal demeurera à St-Victor. St-Ruf transférera les moulins à Championnet; il aura le résidu des anciens, sauf les meules. Il donnera au moulin Blanc 50 setiers de froment à la mesure de la pierre de Valence et 50 de seigle ou grains de même valeur. St-Victor jouira du droit de mouture dans les moulins. Pour le terrain entre les moulins et l'île, St-Ruf payera à St-Victor 40 sols Viennois. Le terrain des anciens moulins demeurera à St-Victor, qui sera chargé de protéger le canal. St-Ruf pourra y prendre de l'eau pour l'île et le monastère; de même St-Victor et tout autre pour leur jardin. Réserves pour le cas où l'eau n'arriverait pas à St-Ruf. Fait au chapitre de St-Ruf... *d. sabb.* Pierre Gasdin, abbé de St-Chaffre, du conseil de ses moines ; témoins : Falcon prieur de St-Victor, etc. (8). Approuve de même Ar[naud], abbé de St-Ruf; témoins : R. Roux *(Rufus)*, prieur claustral, Ar. de Châtillon *(Castilon)*, prieur de St-Martin à Vienne, Etienne *(S.)* médecin, sacristain, U. d'Annonay *(A-yco)*, prieur de St-Jacques, Falcon de Montmiral, camérier, G. de la Fare, procureur, S. d'Ayroles, aumônier, etc. (14). Furent présents, la même année, au chapitre de St-Chaffre : Humbert de Bressieux, prieur claustral, Ponce de Freyssenet *(Fraissenet)*, aumônier, Pierre de Montlaur, doyen, Hugues de la Valette, sacristain, Pierre de Montells, procureur, Giraud de Bisage, chantre, etc. (28). Sceau d'Humbert, évêque de Valence.

CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 115-9, n° 102.

6131 12 mars 1210/1.

Humbert, évêque de Die, termine un différend entre Elie, commandeur de l'Hôpital de Recoubeau *(Ricobelli)*, et Bertrand de Mison et sa femme Luzerana.

COLUMBI, *Episc. Valent. et Dien.* 96; *Opusc.* 295.

6132 (Vers 1211).

Le dauphin André épouse en 2^des^ noces Somnoresse, fille d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois.

PETIT, *Hist. des ducs de Bourgogne*, III, 72.

6133 St-André[-sur-Suran], 1211.

Guillaume, seigneur de Coligny, donne à l'ordre des Chartreux tout ce qu'il avait dans la paroisse de Sélignac *(Silianic)*, confirme la donation de son frère Hugues à la maison de Seillon pour y construire une chartreuse, etc. *Dat. in castro S. Andreæ....*

DU BOUCHET, *Hist. mais. Coligny*, 42. = BRÉQ. IV, 525.

6134 Durbon, 1211.

Odon de las Chesas et son fils Odon donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon leurs droits à partir du col *del Bruschet*, les pâturages de Vaunière *(Valle Nigra)*, de la Jarjatte *(Gargata)*, de combe Foucher, de *Podio Acuto* et ce qu'ils tiennent de Chatbert Faisani, moyennant 50 sols. Serment devant la porte d'en haut de la maison inférieure. Témoins : Lautier, procureur, Lantelme, prieur de Lus, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 226-7, n° 340. = ROMAN, 56b.

6135 Embrun, 1211.

Donation par Guigues Agni, chevalier, à Notre-Dame d'Embrun, des dîmes qu'il percevait aux Puys. Fait dans l'église neuve [de Notre-Dame].

FORNIER, *Hist. Alpes Marit.* I, 759. = ROMAN, 56b.

6136 1211.

Jean, évêque de Grenoble, chargé par Pierre Pineti de son aumône annuelle aux Chartreux (1189), donne au prieur de Ste-Marie de Gravers [= St-Baldolph] 200 sols Viennois, sous condition que lui, l'abbé de St-Rambert et son chapitre lui serviront une rente annuelle de 40 sols. Promesse de l'abbé... *Innocent. pp. III...*

TREPIER, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 127. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 76-7.

6137 St-Jean-d'Octavéon, 1211.

Amédée *(Ameus)* de Chatte *(Chasta)*, sa mère Lombarda et sa femme confirment par serment l'aumône faite par Guillaume de Charmes *(Chalmen)* à l'Hôpital de Jérusalem et à la maison de St-Paul ; ils reçoivent des aumônes de l'Hôpital 75 sols. Fait devant la porte de l'église *S. Johannis d'Auteveon*, Chatbert de St-Sauveur étant commandeur *(præceptor)*. Témoins : Martin prêtre de St-Paul, Guinisius, chapelain de St-Jean d'Octavéon *(Austeveô)*, etc. (14), *e le vescoms.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 35-6, n° 67.

6138 St-Paul, 1211.

La maison de St-Paul devait à Amédée *(Ameu)* Girout 2 setiers de froment sur le champ de l'orme ; lui et son fils Girard en firent l'abandon, moyennant 11 livr. 5 sols. Il jura cette convention sur l'autel de Notre-Dame de l'Hôpital et promit de la faire confirmer par son frère Didier, sa femme, sa fille et le mari de celle-ci Pierre Ardenc. Témoins : maître Chatbert de St-Sauveur, alors commandeur *(præceptor)* de St-Paul, Martin, prêtre de l'Hôpital, etc. (18).

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 36-7, n° 68.

6139 1211.

Reconnaissance en fief à Aimar de Poitiers, [comte de Valentinois], par Guillaume Artaud, seigneur d'Aix, pour Aucelon, Brette, Baix, Establet, la 1/2 d'Aix, etc.

Arch. de la Drôme, E, 14207 (Aix, CC. 22) : VIII, 144b.

6140 1211.

Les archevêques Raynaud de Lyon et Humbert de Vienne, et Bérard évêque de Belley confirment par l'apposition de leurs sceaux l'accord ménagé par Ber-[n]ard évêque de Genève entre Meyriat et St-Sulpice.

Gallia christ. vet. II, 364. *LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 326, 365.

6141 Vienne, 6 avril 1211.

Béatrix de Claustral, épouse séparée du dauphin André, fait donation à sa fille Béatrix, née de son mariage avec celui-ci, de tous ses droits sur le comté de Forcalquier : au cas où la jeune princesse mourrait sans enfants, ses droits reviendront au comte d'Albon. *Act. Viennæ...* Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3001; B. 3753, 61. *Invent. Embrunais*, 129 ; *Gapençais*, 259. Valbonnays, 2e Reg. 257. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, 11, 409; *Cart. du Dauph.* I, 161-5. = COLLOMBET, II, 116. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 78 ; — *1346*, 51. ROMAN, 56b.

6142 « Mons Lovet », 9 avril 1211.

Transaction entre les religieux du Val-St-Hugon et les hommes d'Arvillard. Témoins : les seigneurs d'Arvillard, Guigues de Theys *(Tes)*, Nantelme, prieur de Villard-Benoît, etc. *Act... in Monte Lovet.*

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 335-6, n° 213.

6143 Gap, 15 avril 1211.

...luna 28, Guillaume de Gières *(W° de Gera)* étant évêque de Gap, P[ierre] Costa donne aux malades de St-Jean de Jérusalem et à la maison de St-Martin de Gap, sa maison au bourg de St-Arey *(S. Arigii)*, son hypothèque de 900 sols sur Arnulfe Ortolani, les prés d'Aloia, une vigne, 300 sols sur deux acquisitions, et un pré : il s'en réserve la jouissance. Il promet de ne pas revêtir l'habit d'un autre ordre *(religio)* et de se faire enterrer dans le cimetière de l'Hôpital. Féraud, alors commandeur *(magister)* de l'Hôpital, lui concède le bénéfice spirituel de la maison et le temporel quand il voudra. Il accorde le même avantage, sur sa prière, à une femme nommée Alisen. Pierre aura les quartons de l'Hôpital dans le territoire de Gap comme la baillie de ses cens dans la ville. Fait dans l'église de St-Martin. Témoins (27).

Albanès, dans *Bull. com. trav. histor.-philol.* (1893), 76 (à part, 14). *Gallia christ. noviss.* I, instr. 284-5. = Roman, 56b.

6144 Latran, 15 avril 1211.

Lettre du pape Innocent III à [Humbert], évêque de Valence, lui enjoignant, comme à l'archevêque d'Auch, de résigner les fonctions épiscopales. — *Sicut is qui.*

Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 197; éd. Bal. II, 524. *Patrol. lat.* CCXVI, 408. = Raynaldus, *Ann.* 1211, 21. Potthast, 4221.

6145 Latran, 19 avril 1211.

Bulle du pape Innocent III, adressée au chapitre de l'église de Romans : il lui confirme, à sa demande, les droits régaliens accordés par les empereurs et princes, concernant les marchés et foires, le passage de l'Isère. — *Justis petentium.*

Innoc. III *Epist.* éd. Bosq., 200 ; éd. Bal. II, 525. *Patrol. lat.* CCXVI, 411-2. = Bréq. IV, 506. Potthast, 4234.

6146 Latran, 19 avril 1211.

Autre bulle d'Innocent III, par laquelle il confirme au chapitre de l'église de Romans ses louables coutumes et statuts, rédigés en actes authentiques. — *Solet annuere.*

Arch. de la Drôme, E. 3714, copie. — Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 201 ; éd. Bal. II, 525. *Patrol. lat.* CCXVI, 412. = Bréq. IV, 506. Potthast, 4235.

6147 10 mai (1211 ?).

VI. idus maii. Depositio domni Gauceranni Tricastrinensis episcopi, et abbatis Insulae Barbarae. Cujus anima requiescat in pace.

Le Laboureur, *Les masvres de l'Isle-Barbe*, I, 128. *Gallia christ. nova*, I, 714 ; IV, 227. Isnard, dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 281. *Rev. d. soc. sav. départ.* 6e sér. IV, 197. *Mém. de l'acad. de Lyon*, 3e sér. V, 316 (à part, 12). *Gallia christ. noviss.* IV, 68.

6148 6 juillet 1211.

Geoffroi *(Gaufridus)*, évêque élu de Trois-Châteaux, ayant acheté un fief à Fraissinet pour le prix de 12250 sols, Jourdan et Guillaume de Pierrelatte, Pierre de Sérignan, Pons de Saint-Just, Guillaume de St-Pasteur, Guillaume Vieux *(Vetulus)* et Raimond de Bocoiran, coseigneurs du lieu, dénoncèrent la nullité de cet acte passé sans leur aveu. Une sentence arbitrale partagea ce fief entre les parties, à condition pour les coseigneurs de payer la moitié du prix, etc.

Arch. de la Drôme, E. 3442, orig. parch. (III. 160b). — Lacroix, *Arrond. de Montélimar*, VII, 19-20. *Gallia christ. noviss.* IV, 67.

6149 Agnières, 30 juillet 1211.

Raymond Berengarii (frère de Guigues Berengarii, seigneur de Morges), fait don aux religieuses de Bertaud de tous ses droits sur les pâturages du Dévoluy et leur confirme les cessions passées et futures de ses feudataires : il promet d'être le défenseur de leurs pasteurs et de leurs troupeaux. Le couvent lui fait cadeau de 10 liv. monnaie de Vienne et de Valence... lune 16... Fait *in Devologio*, dans le cimetière de l'église de Ste-Marie *de Aineria*. Jean, chapelain de cette église, écrit et scelle l'acte de ce don, reçu par Ramond Bos et Vincent *(Vic.)* Arnaldi ; témoins : Guillaume de Pellafol, etc. (19).

Bibl. de Carpentras, mss. de Peiresc, Reg. LXXIV, t. III, 551, orig. parch. ; XLIV, II, 88-90, avec description du sceau : † SIGI..... ERENGARII.

6150 Latran, 4 août 1211.

Lettre du pape Innocent III à [Raymond] archevêque d'Embrun et aux évêques d'Uzès et de Riez, leur prescrivant la marche à suivre pour l'absolution de Roncelin qui, après avoir rejeté l'habit religieux, s'est emparé de la souveraineté de Marseille. — *Cum Roncelinus.*

Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 241 ; éd. Bal. II, 549. Ruffy, *Hist. de Marseille*, I, 492. Belsunce, *Antiq. égl. Mars.* II, 45. Guesnay, *S. Johan. Cassianus*, 691. Bouquet, XIX, 541-2. *Patrol. lat.* CCXVI, 457-8. Guérard, *Cart. St-Victor Marseille*, II, 301-3, n° 904. = Bréq. IV, 511. Potthast, 4295. — Voir la lettre d'Honorius III, du 19 juin 1218 (Pressutti, 1406—1450).

6151 Latran, 4 août 1211.

Le même mande à l'archevêque de Pise d'absoudre Roncelin et de lui enjoindre d'obéir aux ordres de [Raymond], archevêque d'Embrun, et des évêques d'Uzès et de Riez. — *Cum Roncelinus.*

Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 242 ; éd. Bal. II, 550. *Patrol. lat.* CCXVI, 458. = Bréq. IV, 511. Potthast, 4296.

6152 31 août 1211.

L'Hôpital de St-Paul devait 2 setiers de froment [de cens] au chevalier Airard Bernard, l'un sur le champ de Cogner *(Coogner)*, l'autre sur celui de Canrois. Bernard les céda en aumône à la maison, de concert avec ses fils Bernard et Guigues, sa femme et sa fille, épouse de Guigues Chais, en présence de frère Chabert, commandeur de St-Paul, et de frère Bermond, prieur de St-Gilles *(S. Ægidii)*. Témoins : Martin prêtre de St-Paul, Bernard chapelain du prieur, Lambert Folcherius, chevalier de Châtillon, etc. (16).

Chevalier (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 37, n° 69.

6153 St-Marcel de Die, septembre 1211.

Hugues d'Aix, soucieux de la vie éternelle, se donne corps et âme au Créateur entre les mains d'Hugues

de Longueville, prieur de St-Marcel de Die, reçoit de lui l'habit canonique régulier et donne à l'église ses droits sur les dîmes de Gresse et de la Bâtie de *Gras ;* ce qui est confirmé par son fils présent, Guillaume Artaldi. Fait *in fornello S. Marcelli ;* témoins : Pierre Lautardi, prieur de Guignaise *(Guynaisia)*, etc. (13).

Columbi, *Episc. Dien.* 97 ; *Opusc.* 296. Chevalier (J.), *Hist. de Die*, I, 235, 437, 466-8.

6154 Latran, 4 octobre 1211.

Lettre du pape Innocent III au prieur et aux frères de la Chartreuse, au sujet d'un prêtre de leur ordre qui, en se jouant, avait été la cause de l'avortement d'une femme. — *Sicut ex vestrarum.*

Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 251 ; éd. Bal. II, 556. Boehmer, *Corp. jur. canon.* II, 765. Richter, *Corp. jur. canon.* II, 773. *Patrol. lat.* CCXVI, 469. = Bréq. IV, 512. Potthast, 4312.

6155 Latran, 4 octobre 1211.

Lettre du même aux archevêques et évêques, leur mandant d'interposer leur médiation pour terminer les différends entre les frères des ordres de Cîteaux et de la Chartreuse ou d'en faire justice. — *Cum inter omnes.*

Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 252 ; éd. Bal. II, 556. Manrique, *Ann. Cisterc.* III, 542. *Patrol. lat.* CCXVI, 469. Le Coutulx, *Ann. Cartus.* III, 363-4. =*Raynaldus, *Ann.* 1211, 23. Bréq. IV, 512. Potthast, 4313.

6156 Latran, 5 octobre 1211.

Lettre d'Innocent III aux archevêques de Vienne, Arles, Aix, Embrun et Narbonne, à leurs suffragants et à tous les prélats de leurs provinces, leur enjoignant de dénoncer excommuniés le comte et les citoyens de Toulouse. — *Venerabilis frater.*

Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, I, 372b. = Potthast, 4317. *Gallia christ. noviss.* III, 326.

6157 18 octobre 1211.

Odon, duc de Bourgogne, négocie un traité de paix entre Othon duc de Méranie et Etienne comte de Bourgogne : le 1er renonce à céder ses états à la maison de Vienne... Mardi fête de st Luc.

Doc. inéd. hist. Franche-Comté, III, 498-501.

6158 Silve-Bénite, 22 octobre 1211.

Guillaume, abbé de St-Sulpice, et Humbert, prieur de Meyriat *(Majorevi)*, remettent leurs différends entre les mains de B[ernard], évêque de Genève. Fait *apud Silvam Benedictam*, en présence de Hu[mbert] archevêque de Vienne, Hu. procureur de la Silve-Bénite, Dur. chanoine de St-Ruf, etc.

Guigue, *Cart. de St-Sulpice en Bugey*, 65-7, n° 21.

6159 Novembre 1211.

Sentence arbitrale entre Dragonet [de Montauban] et Bertrand de Taulignan, au sujet de la forêt de Saou ? *(Suaus)*, dont le 1er réclamait la suzeraineté, le 2d soutenant qu'elle faisait partie du tènement de Montbrison.

Arch. de l'Isère, B. 3637, orig. parch. (III, 119b).

6160 11 novembre 1211.

Humbert, évêque de Valence, renouvelle la charte de donation de son prédécesseur Falcon (1192), en faveur de l'abbaye de Léoncel, dont l'authentique était perdu, mais en réservant sa valeur. *Jacobus d. episc. not. 12 a° pontif. ips. scr. et sigill..., ind. 14, sed. in Urbe Innocentio papa III.* — *Viri religiosi.*

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 75-6, n° 72.

6161 16 novembre 1211.

Humbert, évêque de Valence, donne à ses neveux Amédée et Droonet de Miribel *(Mirabello)* sa maison de Vienne par indivis ; à Amédée : la maison construite par Pierre Boso sur la place près l'église Notre-Dame la Ronde à Valence ; la condamine devant la maison des lépreux à Loriol *(Auriolo)*, sous condition de ne point l'aliéner et de la remettre après lui à l'évêque ; 40 sols de plaids à Valence ; tout ce qu'il possède à Beauvoir-de-Marc *(Belveer del Mailc)*, aux manses de *Marpi* et de *Roias*, et après lui à l'église de St-Maurice de Vienne. Sceau. Témoins : maître Hugues de Belley, juriscons., Guillaume de Beauvoir, Chrétien chapelain du prélat, B. baile, Chatbert cellérier, W. *charmalencus*. Jacques not. de l'évêque, *12° a° pontific..., sed. Innoc. pp. III.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 16 lig.

6162 (Après 1211).

Inscription tumulaire de Pierre Pinet, chanoine de Die.

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 425-6.

6163 Châtillon, Molières, janvier 1211/2.

Hugues d'Aix, fils de Guigues Artaldi, confirme le don de son aïeul de même nom que lui au prieuré de St-Marcel de Die [n° 6154], du conseil de sa mère Aalmodis, et son fils Ysoard en fait autant. Fait *ap. Castellionis curiam*, en la chambre basse ; témoins : Aalmodis, la comtesse Béatrix, Pierre Lautardi, prieur de Guignaise *(Guynaisia)*, etc. (6). Témoins d'Ysoard, *ap. Moleiras :* Artaud d'Eygluy *(Aigliduno)*, etc. (4).

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 466-8.

6164 Latran, 10 janvier 1212.

Le pape Innocent III prend sous sa protection son sous-diacre P[ierre], prévôt d'Embrun, et lui confirme spécialement la prévôté et son canonicat d'Embrun. — *Cum a nobis.*

Arch. Vatic. Reg. 8 (Innoc. III a. 14, ep. 139), 78 ; Reg. XIV, 139. — Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 282 ; éd. Bal. II, 576. *Patrol. lat.* CCXVI, 502. = Bréq. IV, 517. Potthast, 4359.

6165 Latran, 10 janvier 1212.

Rescrit d'Innocent III adressé à son sous-diacre le prévôt P[ierre] et au chapitre d'Embrun : la collation des prébendes vacantes plus de six mois, est dévolue à l'autorité supérieure, à moins que l'archevêque ne possède le droit de nomination, non comme prélat, mais comme chanoine. — *Postulastis per sedem.*

Reg. XIV, 140. — Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 283 ; éd. Bal. II, 576. Böhmer, *Corp. jur. canon.* II, 461. Richter, *Corp. jur. canon.* II, 481. *Patrol. lat.* CCXVI, 503. = Bréq. IV, 517. Potthast, 4360. Roman, 56b.

6166 Pierrelatte, février 1211/2.

Raimond de Bocoiran et son épouse Triburge approuvent la donation de Bérenger de Pierrelatte aux religieux de Hautecombe. Fait au rocher au-dessus de l'église de St-Jean de *Petralaptâ*, en présence de Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux ; témoins : Jordan ar-

chidiacre de Trois-Châteaux, Gautier prieur de Ste-Foi, etc. Hugues de Donzère *(Dusera)*, *in Petralapta publ. not., scr.* Sceau.

Gallia christ. noviss. IV, 67-8, n° 112.

6167 Die, 10 février 1211/2.

Humbert, évêque de Die, bien qu'ayant des droits sur les dîmes de la Bâtie de Gresse cédées au prieuré de St-Marcel [n°s 6153, 6163], du conseil de son chapitre, les confirme au prieur Hugues de Longueville, et y ajoute l'église de St-Barthélemy de Gresse, avec ses revenus, sauf réserve du droit diocésain et épiscopal, et sous le cens de 10 setiers de froment et 20 de bonne *tremissalia*, plus pour l'église de St-Barthélemy de 10 den. au synode de mai et 5 sols à celui de la Toussaint. Le prieur, sur sa demande, promet un repas *(pidantia)* à ses frères le jour de son anniversaire. Témoins : Pierre, prieur de Guignaise *(Guynaisia)*, Lantelme prieur de Luc, des chanoines de St-Marcel et de Notre-Dame, etc. (21)... *ind. 14, sed. papa Innoc.*, dans le parloir du palais épiscopal. — *Ne res gestas.*

Bibl. de Grenoble, ms. U. 317, t. XV, 264-5 (17e s.) Valbonnays, 2e Reg. n° 258. — Columbi, *Episc. Dien.* 85 : 97; *Opusc.* 296. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 437, 466-8.

6168 Bagnols, 12 février 1211/2.

Geoffroi, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, souscrit avec les autres évêques de la province l'acte par lequel Guillaume, évêque d'Orange, et Thédise, chanoine de Gênes, délégués par le pape, remettent l'abbaye de Montmajour en possession de la 4e partie du château de Bédouin usurpée par Raimond, comte de Toulouse.

Gallia christ. noviss. IV, 68, n° 113.

6169 12 février 1211/2.

Transaction entre l'évêque Geoffroi et Eldoarde, abbesse de St-Césaire d'Arles, touchant les dîmes de Visan, qu'ils se partageront ; acte approuvé par les deux chapitres et ratifié par Michel, archevêque d'Arles.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul-Trois-Châteaux*, 74. *Gallia christ. noviss.* IV, 68, n° 114.

6170 Latran, 15 février 1212.

Lettre du pape Innocent III aux évêques d'Orléans et d'Auxerre et à maître Guillaume *(W.)* de Vienne, chanoine d'Auxerre, au sujet d'un canonicat à Troyes en faveur du chancelier de Sens. — *Intellecta ratione.*

Innoc. III *Epist.* éd. Bosq. 298 ; Bal. II, 586. Bulæus, *Hist. univ. Paris.* III, 62. *Patrol. lat.* CCXVI, 520. = Bréq. IV, 519. Potthast, 4382.

6171 St-Paul, 23 février 1211/2.

Reconnaissance par Giraud de Rac à Eudearde, abbesse du monastère de St-Césaire [d'Arles], en franc fief du tènement dit fief de St-Césaire, entre Châteauneuf et Montélimar *(Montilium Adzemarii)*, pour lequel il lui fait hommage, en mettant ses mains dans les siennes. Fait en la chambre de Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux, à St-Paul ; présents : Guillelme, prieure de Nyons, Jordan archidiacre de Trois-Châteaux, etc. Guillaume Arnaudi, not. épisc. Sceau.

Gallia christ. noviss. IV, 68-9, n° 115.

6172 1212.

Lettres de sauvegarde accordées par Raymond Bérenger, comte de Provence, à l'abbaye de Boscaudon.

Invent. des titres de Boscodon (1712). = Roman, 57a.

6173 Agnières, 1212.

Guillaume Jordani donne aux frères de Durbon son avoir à Vaux *(Vallibus)* et le pâturage dans tout le mandement de Montmaur ; il confirme la donation de son oncle Olivier de Montmaur. Témoins. Fait devant l'église *in Agnera.*

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 228-9, n° 342. = Roman, 57.

6174 (Vers 1212).

Lettre du dauphin André, comte d'Albon et de Vienne, à ses châtelains Didier, Lambert et Guillaume de *Bosco ;* il leur défend de percevoir le péage de Réotier *(Reortier)* qu'il a remis à Bernard, archevêque d'Embrun, et la dîme qu'il a restituée au prieur de la Couche *(Cocha)*. Le prélat est son ami et seigneur : il lui a fait fidélité et hommage comme à son prédécesseur.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 225. = Roman, 57b.

6175 (Vers 1212).

Nouvelle lettre du dauphin A[ndré], comte d'Albon et de Vienne, à son châtelain Guillaume de *Bosco :* ordre de restituer le blé qu'il a pris à Bernard, archevêque d'Embrun, son ami et seigneur.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 225-6.

6176 Léoncel, Brion, 1212.

Eustache de Brion, voulant se rendre en Espagne contre les Sarrasins, se souvient des dommages considérables que lui et sa mère ont causés à la maison de Léoncel ; pour les réparer, il donne à l'abbé Etienne les pâturages du mandement de Baix *(Bais) ;* il en exclut les animaux étrangers au monastère, sauf ceux des cultivateurs du mandement. Témoins : Guillaume sous-prieur et tout le couvent. Fait dans la maison de *Leuncello.* Approbation au château de Brion de sa mère Aalis, de sa femme Blandine et de ses 4 fils, du chevalier Arbert Gautier et de son épouse Milia, devant Gontard de St-Martin, Géraud Saurelli, chapelain de Brion, etc. Les religieux les rendent participants des bonnes œuvres de la maison et de l'ordre de Cîteaux. Bulle de Humbert, évêque de Die.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 76-7, n° 73.

6177 Léoncel, Clois, 1212.

...*ind. 15.* Lantelme de Gigors *(Gigorns)* reconnaît que son père Lantelme a donné aux frères de Léoncel les pâturages dans toute sa terre ; il confirme avec serment cette donation, ainsi que celle de son oncle Humbert de Quint pour les pâturages du mandement de Quint ; il reçoit de don Etienne, abbé du couvent, un palefroi de 8 livr. Fait dans la maison *Liuncelli*, devant la porte de l'église, en présence de son fils Lantelme, qui approuve. Témoins : l'abbé, Guillaume sous-prieur, Martin, maître des troupeaux, et tout le couvent, etc. — Ensuite dame Guehelina ou Guee-a, épouse de Lantelme, et sa fille Gotolens, femme d'Amédée de Quint, donnèrent leur assentiment à Clois. Témoins : Marcel

chapelain de Clois, etc. (5). Bulle de Humbert, évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 77-8, n° 74.

6178 (Vers 1212).

Les évêques Burnon de Viviers et Barnard de Genève, A[médée] abbé de Bonnevaux, les prieurs Ainard de la Silve-Bénite et Raimond des Ecougés, Didier archidiacre de Vienne terminent amiablement la discorde et sédition qui s'étaient élevées entre les bourgeois de Romans, et Humbert archevêque de Vienne et les chanoines de Romans. L'archevêque et le chapitre seront réintégrés dans leur juridiction. A sa première entrée, l'archevêque prête serment ; chanoines et laïques lui jurent fidélité. St-Barnard et l'archevêque jouissent d'un crédit chez les marchands et payent trois fois par an. La maison de l'archevêque se compose d'un procureur, d'un cellérier, d'un maréchal, d'un camérier, d'un boutellier et d'un panetier ; celle du chapitre, d'un cuisinier chef et d'un aide, d'un préposé au linge *(mantilium dator)*, d'un boulanger, d'un sommelier, d'un pontonnier et d'un baile. L'archevêque a un lieutenant *(vicarius*, véhier), chargé de la justice temporelle. Si la ville a une guerre à soutenir, les chanoines payent les soldats, les bourgeois leurs clients. Le chapitre paye les dépenses du passage du pape, la ville celles du passage de l'empereur. A l'élection de l'archevêque, les chanoines recueillent les vœux du peuple avant de partir pour Vienne. Tous collège, conjuration ou conspiration entre les habitants sont interdits, sauf les sociétés entre marchands. L'autorité des consuls est supprimée ; les intérêts généraux sont discutés dans un conseil de l'église et de la ville. S'il s'agit d'imposer une taille, dont les ecclésiastiques et leur maison sont exempts, les syndics *(procuratores)* convoquent les bourgeois. La charte règle en outre ce qui concerne la punition des injures, la peine pour faux poids et fausses mesures, le passage du pont, la chaux pour achever les remparts.

Arch. de l'Isère, B. 3948, orig. parch. (IV, 59-60). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 165-6. — GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 95-103, n° 387 ; cf. I, 253-62.

6179 St-Paul-lès-Romans, 1212.

Francon Meillioret, au moment de partir pour l'Espagne, donne aux pauvres de l'Hôpital de Jérusalem et à la maison de St-Paul, une terre avec bois dans ce territoire ; il reçoit des aumônes de l'hôpital 14 livr. Viennoises. Ses oncles, Bernard et Lantelme, jurent sur l'autel de Notre-Dame d'observer en paix cette donation. Fait *in tenemento* de Chatbert de St-Sauveur, commandeur *(præceptor)* de la maison. Témoins (15).

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 37-8, n° 70.

6180 (Vers 1212).

Aimar de Sassenage *(Cassenatico)* donne aux religieux du Val-St-Hugon sa part du lac de Détrier *(Destrers)*, par les mains de Jean, évêque de Grenoble. Son fils Aimar corrobore cette donation en présence du même prélat.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 349, n° 243.

6181 Montmayeur, 1212.

Guigues de Theys *(Thesio)* et sa femme donnent aux religieux du Val-St-Hugon leurs droits sur le lac de Détrier *(Destrers)*. Fait au château *Montismajoris*. Témoins : Guillaume *custos* du prieur Pierre, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 349-50, n° 245.

6182 Val-St-Hugon, 1212.

Jean d'Avalon et son frère Burnon donnent aux religieux du Val-St-Hugon tous leurs droits sur le lac de Détrier *(Destrers)*, en présence du couvent, dans le cloître. Témoins : Hugues de Romans, etc. Fait quand Jean, ayant pris la croix, se préparait à partir pour l'Espagne au service du Christ.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 349, n° 244.

6183 (Vers 1212).

Etablissement des religieux Franciscains à Vienne sur l'emplacement de l'ancien monastère de St-Gervais.

WADDING, *Ann. Minor.* II, 580-1. PICQUET (Cl.), *Descr. cœnob. prov. Burgund.* 134. CHARVET, 400. MERMET, III, 75. TERREBASSE, *Inscr.* I, 20 ; II, 22-3 ; *Fœdula*, 8.

Participèrent à la fondation de ce couvent frères Michel et Drodon, frère Electus, enterré à Die.

Chronica XXIV *generalium ordinis Minorum* (*Analecta Franciscana*, edita à Patribus collegii S. Bonaventuræ, 1897, III, 244-5).

6184 4 avril 1212.

Promesse d'échange entre Falcon, abbé de St-Ruf, et Etienne, prieur de Portes, celui-ci cédant l'église de Feyzin, avec 10 sols Viennois et 2 setiers de froment, contre celle d'Ordonnas, avec 105 livr. Viennoises. On procurera pour la 1re la confirmation de l'archevêque de Vienne, son sceau et celui de la Chartreuse. Fait... *fer. 4, in festo s. Ambrosii.*

GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 151-3, n° 111.

6185 Durbon, 13 avril 1212.

..ind. 15... Innoc. III papa, Othone Roman. rege. Raimond de l'Escharena, mari d'Angèle, fille de Pierre del Vilar, Arnaude, épouse dudit Pierre, Angèle et Pétronille, filles du même, donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon ce qu'ils possèdent à la Chau *(Chalmis)*, qui commence à *Lauso* et se termine au ruisseau *Agnellæ* jusqu'au mont *Poi Pejers* et au sommet de Durbon, moyennant 60 sols. Confirmé par Raimond dans le dortoir des frères en la maison supérieure (Témoins : Lautier, procureur, etc.) ; par les autres en la maison de Raimond (témoins). Raimond promet l'assentiment de Blanche, fille de Pierre, et d'une autre, en pèlerinage.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 227-8, n° 341. = ROMAN, 57* (9 a.)

6186 Oraison, 13 mai 1212.

Vente par Raymond d'Oraison, du conseil de Hu[gues], évêque de Riez, à l'abbaye de Boscaudon, de ses droits à Paillerols, sauf 100 setérées réservées à sa sœur Raymbaude, moyennant 100 sols Raymondins, 7 juments, 3 poulains et un mulet. Approbation de sa femme Delphine, sa sœur Raymbaude, et l'abbé Guigues de l'Escale.

Arch. des Hautes-Alpes. = ROMAN, 57*.

6187 Marseille, 28 mai 1212.

Mabilie, épouse de G. Ademari, vicomte de Marseille, étant sur le point de s'éloigner de cette ville, promet à

Roncelin et à Hugues de Baux d'observer le partage de la vicomté de Marseille qu'ils vont faire avec son mari.

Guérard, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 358-9.

6188 La Chartreuse, juin 1212.

Jean, évêque de Grenoble, recueille les témoignages de 3 convers pour déterminer les limites de la Chartreuse : des croix sont sculptées sur les rochers et des fossés creusés aux extrémités. *Facta publicatio ap. Cartusiam*, dans le pré de l'habitation de l'évêque et par son ordre ; témoins : Amédée et Pierre sacristain, Dalmace procureur, 7 moines, 1 novice, 1 convers, Pierre Danielis, chanoine de Grenoble, Nantelme clerc de l'évêque. Sceau.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 367-8.

6189 Marseille, 12 juin 1212.

... ind. 14... Projet de partage de la vicomté de Marseille entre Roncelin, Hugues de Baux et Giraud Ademari *(Aimarus)* ; promesse de l'assentiment de Mabilie, épouse du dernier. *Acta in curia tholonei Massiliæ, in solario* par lequel on entre dans la tour ; témoins.

Bibl. de Carpentras, ms. 636. — Guérard, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 356-8, n° 930.

6190 Latran, 13 juin 1212.

Le pape Innocent III mande à [Raynaud], archevêque de Lyon, de ne pas permettre qu'on inquiète P[ierre] de Boton, chanoine de Vienne, à raison de sa profession religieuse, car c'est contre son gré qu'il fut placé tout jeune dans le monastère de l'Isle. — *Attestationes quas.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 382-3 ; Bal. II, 644-5. *Patrol. lat.* CCXVI, 627-8. = Bréq. IV, 535. Potthast, 4540.

6191 Segni, 27 août 1212.

Lettre du pape Innocent III aux archevêques et évêques, leur mandant de s'interposer pour maintenir la paix entre le prieur et les frères de la Chartreuse, d'une part, et les religieux de Hautecombe, de Bonnevaux et de Tamié *(Stamedei)*, ordre de Cîteaux, d'autre. — *Cum inter omnes.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 7*. Tromby, *Stor. ord Cartus.* V, app. lxij. = Potthast, 4584. Le Couteulx, III, 367.

6192 Septembre 1212.

Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, accorde à Folchérie *(Foucheria)*, veuve de Pierre de Saou *(Sao)*, la jouissance des maisons de son mari, à la condition qu'après son décès elles appartiendront à Bertrand de Saou, neveu de Pierre, et à Pétronille, nièce de Folchérie, à condition qu'ils s'épousent ; substitution des enfants de Giraud Bontoux.... *G litt. domin.*

Arch. de l'Isère, B. 3518, orig. parch. (III, 69*). C[hevalier] (U.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XI, 46-7. = Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 338 ; (à part, I, 202).

6193 Segni, 3 septembre 1212.

Le pape Innocent III confirme l'échange projeté entre Falcon, abbé de St-Ruf, et Etienne, prieur de Portes [Il n'eut pas lieu].

*Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 151, n. 1.

6194 Segni, 11 septembre 1212.

Lettre d'Innocent III à Simon de Montfort, comte de Leicester et vicomte de Béziers, le remerciant de lui avoir fait annoncer par Constantin, convers de la Chartreuse, qu'il met à sa disposition 1000 marcs d'argent. — *Nobilitati tuæ.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosquet, 440 ; Baluze, II, 682. Bouquet, XIX, 559. *Patrol. lat.* CCXVI, 693. = Bréq. IV. Potthast, 4588. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 371.

6195 Segni, 11 septembre 1212.

Lettre du même au même, lui accordant Pierre Marci, sous-diacre, correcteur des lettres apostoliques, qu'il lui a fait demander par Constantin, convers de la Chartreuse, pour le mettre à la tête de sa chancellerie. — *Cum dilectum filium.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 438 ; Bal. II, 681. Du Chesne, *Hist. Franc. script.* V, 727. Bouquet, XIX, 557. *Patrol. lat.* CCXVI, 690-1. = Bréq. IV. Potthast, 4589. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 370-1.

6196 Segni, 11 septembre 1212.

Lettre du même aux prélats de toutes les églises qui doivent un cens à l'église Romaine dans les provinces de Narbonne, Arles, Aix et Embrun, leur mandant de solder ce qu'ils doivent au sous-diacre Pierre Marc. — *Cum dilectum filium.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 439 ; Bal. II, 682. Bouquet, XIX, 558. *Patrol. lat.* CCXVI, 692. = Bréq. IV, 539. Potthast, 4591. *Gallia christ. noviss.* III. 326.

6197 Segni, 11 septembre 1212.

Lettre du même aux suffragants et au chapitre de l'église d'Embrun, leur mandant de recevoir avec honneur le sous-diacre Pierre Marci et de lui remettre les cens dus à l'église Romaine. — *Licet summi.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 440 ; Bal. II, 682. Bouquet, XIX, 558. *Patrol. lat.* CCXVI, 692. = Bréq. IV, 539. Potthast, 4592.

6198 Segni, 11 septembre 1212.

Innocent III mande à [Guillaume], évêque de Maguelonne, de traiter avec Pierre Marci de la proposition concernant le comte de Melgueil qu'il lui a faite par l'entremise de Constantin, convers de la Chartreuse. — *Dilectus filius.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 441 ; Bal. II, 683. Bouquet (D.), XIX, 560. *Patrol. lat.* CCXVI, 693. = Bréq. IV. Potthast, 4594. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 372.

6199 Segni, 11 septembre 1212.

Innocent III écrit à Raymond et Elie de Cahors, chargés, d'après ce que lui a témoigné Constantin, convers de la Chartreuse, de la part de Simon de Montfort, comte de Leicester, de lui remettre en son nom 1000 marcs. — *Dilectus filius.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 441 ; Bal. II, 683. Bouquet (D.), XIX, 559. *Patrol. lat.* CCXVI, 694. = Bréq. IV. Potthast, 4595. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 371-2.

6200 1212.

Lettre d'Arnaud, archevêque de Narbonne, aux abbés, de son ordre réunis en chapitre général à Cîteaux, leur narrant l'insigne victoire remportée sur les Maures en Espagne : le 3e jour après l'octave de la Pentecôte (22 mai), lui-même s'était rendu à Tolède avec de la cavalerie et de l'infanterie venues des diocèses de Lyon, Vienne et Valence. — *Gloria in excelsis.*

Ughelli, *Italia sac.* I, ... ; 2*, 164-7. *Gallia christ. nova*, VI, instr. 53-7.

6201 5 octobre 1212.

Donation de plusieurs directes à la Palud, par Bérenger Estoud, à St-Jean de Jérusalem... *domino Gaufrido Tricastrine civitatis episcopo.*

Gallia christ. noviss. IV, 69, n° 116.

6202 (Latran, 11/13 octobre) 1212.

Le pape Innocent III dégage [Bernard], évêque de Genève, du lien qui l'attachait à cette église et le transfère à l'archevêché d'Embrun, pour lequel il a été postulé par l'unanimité du clergé, du peuple et des suffragants; il lui transmet le pallium par le sous-diacre Pierre Marci, correcteur des lettres apostoliques. — *Scientiæ donum.*

Arch. Vatic. Reg. 8 (Innoc. III a. 15, ep. 177), 114. Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 442 ; Bal. II, 683. *Patrol. lat.* CCXVI, 694-5. *Mém.-doc. soc. hist.-arch. Genève*, XVI, 129. = Bréq. IV, 556. *R. Gen.* 544. Potthast, 4618, 4868. Eubel, 242. Roman, 57*. — Albericus Trium Fontium (*Mon. Germ. hist.*, Scr. XXIII, 887).

6203 (Latran, octobre) 1212.

Lettre du même au chapitre d'Embrun, lui mandant de témoigner de son obéissance et révérence envers [Bernard], postulé comme archevêque de leur église. — Même lettre au clergé et au peuple d'Embrun, — aux suffragants de l'église d'Embrun.

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 443; Bal. II, 684. *Patrol. lat.* CCXVI, 695. = Bréq. IV, 556. Potthast, 4619.

6204 (Latran, octobre) 1212.

Innocent III enjoint à l'évêque de Genève [Bernard], élu archevêque d'Embrun, d'observer dans sa nouvelle église le statut qui restreint à 12 le nombre des chanoines de la cathédrale. — *Dilecti filii.*

Arch. Vatic., ut supra. — Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 443 ; Bal. II, 684. **Gallia christ. vet.* II, 596b. *Patrol. lat.* CCXVI, 695. = Bréq. IV, 556. *R. Gen.* 545. Potthast, 4620.

6205 Marseille, 13 octobre 1212.

Partage de la vicomté de Marseille entre Hugues de Baux, Roncelin et Giraud Ademari, à qui obviennent Gardanne, Roquevaire, Gemenos, *Alms*, le tiers d'Aubagne, etc. Fait *in tholoneo Massiliensi, in solario super. teulicie ;* témoins.

Guérard, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 359-63.

6206 Marseille, 27 octobre 1212.

...ind. 15. Rocelin, seigneur et vicomte de Marseille, reconnaît avoir reçu en prêt d'Ancelme 150 liv. réaux coronats, pour lesquelles il lui engage l'*affare* possédé par Géraud Ademari au château d'Aubagne. Fait en la maison contiguë à la tour; témoins.

Guérard, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 591-2, n° 1117.

6207 Novembre 1212.

Par testament, Pierre de Savine laisse 100 sols pour une aumône de pain entre la Pentecôte et la St-Jean, qu'il hypothèque sur un champ à *Rochas Pertusa*, un pré sous la Roche et une vigne au Reclus.

Arch. de l'hôpital d'Embrun, B. 81, invent. (V, 111b).

6208 Marseille, 7 novembre 1212.

Privilège ou bénéfice accordé à la communauté de Marseille par Roncelin et Guiraud Ademarius, vicomtes et seigneurs de cette ville. Fait en l'église de St-Ferréol ; témoins.

Arch. municip. Marseille, orig. parch. — Méry-Guindon, *Hist. délibér. municipal. Marseille*, I, 227.

6209 La Roche[-des-Arnauds], 23 novembre 1212.

Guillaume Artaudi et son fils Isoard donnent aux religieuses de la maison d'Aurouse *(Aurosiæ)* le droit de pâturage dans tout le mandement de Montmaur ; il se portera défenseur de leurs troupeaux. Fait au château *Ruppis*, en la maison de Raibald fils de Guy de la Piarre *(Petra)*, devant les nobles Arnauds, qui interviennent comme avoués, entre les mains du novice Jean, par ordre de la prieure Agnès.... *fer. 6, luna 25.* — *Quoniam memoria.*

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 6-7, n° 4. = Roman, 57*.

6210 Latran, 20 décembre 1212.

Rescrit du pape Innocent III à [Bernard], évêque de Genève, et à (P[ierre ?]) sacristain de Vienne : il répond à leurs doutes canoniques touchant l'enquête dont ils ont été chargés sur l'évêque [Humbert] et les chanoines de Valence. — *Inquisitionis negotium.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 462 ; Bal. II, 695. Böhmer, *Corp. jur. canon.* II, 705. Richter, *Corp. jur. canon.* II, 713. *Patrol. lat.* CCXVI, 715-7. = Bréq. IV, 544. Potthast, 4628.

6211 (1212/1235).

B[ernard], archevêque d'Embrun, et P[ierre], succenteur de Paris, attestent par l'apposition de leurs sceaux l'authenticité de 3 chartes du Cartulaire de St-Pierre-du-Bourg-lès-Valence.

Chevalier (U.), *Cart. de St-Pierre du Bourg*, 4-5, 20, 27.

6212 Orange, 20 février 1212/3.

Lettre adressée au pape Innocent III par les prélats de Provence, dont Geoffroi *(Gaufridus)* évêque de Trois-Châteaux, le dissuadant de rétablir le comte de Toulouse. — *Utinam infallib.*

Bouquet, XIX, 570-1. *Patrol. lat.* CCXVI, 835-6. = Bréq. IV, 548. *Gallia christ. noviss.* III, 326 ; IV, 69.

6213 Ste-Colombe, 13 mars 1212/3.

Humbert, archevêque de Vienne, juge ordinaire comme représentant au spirituel le pape et au temporel l'empereur, dont il était archichancelier en Bourgogne, reçoit les dépositions des témoins produits par Rainaud, archevêque de Lyon, pour établir, contre Gaudemar de Jarez, que la seigneurie du château de Condrieu appartenait à sa métropole, dans l'église *S. Columbæ* au-delà du Rhône.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 161-3, n° 118.

6214 Vienne, 30 mars 1212/3.

Expédition de l'acte du 13 mars, *Viennæ*, dans la cour de l'archevêque, *p. man. Petri cancell.*, assistants Ys[midon] chantre et 3 clercs, présents... Eldrad, prévôt de Condrieu.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 163-4, n° 118.

6215 Morges, Durbon, 1213.

Arnaud Milonis donne au prieur Guillaume et aux frères [de Durbon] ses droits aux pâturages de la Cluse, moyennant participation aux prières et 3 sols. Concédé par son fils *ap. Morgas*, entre les mains du prieur ; par lui dans le dortoir des frères en la maison supérieure. Témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 229, n° 343. = Roman, 57b.

6216 Durbon, 1213.

Pierre Favers, sa femme Pétronille, ses 3 fils et son frère Géraud donnent aux frères de Durbon leurs droits à Vaux *(in Vauz)*, moyennant 34 sols. Témoins : le prieur Guillaume, etc. Fait dans le dortoir des frères en la maison supérieure.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 230, n° 344. = ROMAN, 57b.

6217 1213.

Les fours de la ville de Grenoble étaient propriété épiscopale. L'évêque Jean constatant leur insuffisance à raison de l'accroissement de la population et se proposant d'en construire deux nouveaux, noble André, dit Dauphin, comte d'Albon et palatin de Vienne *(Viennæ palacii)*, le pria de le rendre participant *(partionarius)* dans la dépense et les profits. Le prélat lui concède la moitié de ces deux fours en fief et l'en investit, se réservant, comme souvenir de son domaine, tous les fruits pendant l'octave de st Laurent. Témoins : Guigues Alleman, Etienne maréchal du comte, etc. (5), Jean doyen de Grenoble, Boson sacristain, Aymon archiprêtre, G. procureur de l'évêque, G. procureur des chanoines, et tout le chapitre. Sceaux de l'évêque et du dauphin.

Arch. de l'Isère, B. 307, 121b, 147. *Invent. évêché Grenoble*, C. XLIIII, 41b. — CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 60-1, n° 27 (*Not. anal.* 14).

6218 1213.

Ponce de Mirabel se donne, âme et corps, à Notre-Dame de Léoncel ; les religieux lui accordent la fraternité de leur maison et de tout l'ordre de Cîteaux. Pour le salut de sa famille, il fait aumône au monastère de tous ses droits de la balme de St-Romain au col de Tourniol *(Tornym)* et du pâturage dans toutes ses terres, sauf le droit des feudataires. Son épouse Francona, ses fils Ponce et Arbert avec leurs femmes, et ses filles, l'une nommée Pétronille, confirment par serment cette donation. Témoins : l'abbé Etienne, Odon prieur de Serreméan *(Sermeia)*, le baile Nicolas, etc. (19). Hugues d'Aoste, sa femme, Gention et son frère Pierre approuvent. Sceau de D[idier], évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 78-9, n° 75.

6219 1213.

Compromis suivi d'accord entre Dragonet de Montauban et son fils Raymond, d'une part, et Raymond de Mévouillon, au nom de sa femme Saure, d'autre, au sujet des châteaux de Valréas et de Montbrison, etc.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1425.

6220 Parnans, 1213.

Guigues de Chinceu et sa femme Garcine donnent à la maison de l'Hôpital de St-Paul un pré aux Marrots *(de Maroch)*, sous le cens de 15 sols et l'investiture de 6 livr. 1/2. Fait sur la place de *Pernanz*, sous l'orme, du temps de Chatbert de St-Sauveur, commandeur *(præceptor)* de St-Paul. Témoins : Pierre Rigaud, chevalier et hospitalier, Martin prêtre, Guy Lobetz, chevalier, Falcon Bernard, chevalier de Crépol, Raymond clerc de Parnans, etc. (14). Ce pré jouit de l'eau de l'heure où on délie les bœufs *(bos desliantz)* le mardi à la même heure du mercredi.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 38-9, n° 71.

6221 1213.

Lantelme Rainier *(Rainerii, R-ius)* donne à la maison de l'Hôpital de St-Paul trois champs, à la fontaine de *Furchis*, à la vigne des Rigauds *(R-dis)* et Bramefaim *(Bramam Fam)*, sous le cens de 3 émines de froment et l'investiture *(vestison)* de 20 sols. Fait par le commandeur *(præceptor)* Chatbert de St-Sauveur et par Pierre Rigaud.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 39, n° 72.

6222 1213.

Eustache de Saou *(Saone)* et Jarentone sa sœur vendent à Romain de Montmiral des propriétés à Valence et à Châteauneuf. *Jacobus d. Humberti episc. not. 14 a° pontif. ips. scr.*

COLUMBI, *Episc. Valentinen.* 36 ; *Opusc.* 262.

6223 Viviers, 1213.

Pierre, roi d'Aragon, termine, comme arbitre, avec Hugues de Baux, prince d'Orange et vicomte de Marseille, les différends entre Burnon, évêque de Viviers, et Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, qui devra reconnaître certains domaines en fief.

VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, III, 245 ; 3e, VI, 417. = COURBON, chr. 248. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 338 (à part, I, 202).

6224 25 mars 1213.

Hommage rendu à Reymond, seigneur de Mévouillon, par Pons de Blacons, pour le château et territoire de Blacons... Jour de l'Annonciation.

Invent. Baronnies, I, 124 : 159 ; *Généralité*, II, 8 : 373. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1341.

6225 Visan, 26 mars 1213.

R[ostaing ?] de Sabran abandonne à Raim[ond] de Mévouillon ses prétentions sur le donjon *(caput)* du château de Visan *(Avisano)*, lui prête hommage et jure fidélité ; il reçoit de lui en fief tout ce qu'il possède dans le château, ville et territoire. S'il veut construire une forteresse *(domus municionis)*, il devra venir en aide *(valere)* à Raimond, en plaid et en guerre. Le seigneur de Mévouillon ne pourra ni vendre, ni donner, ni échanger son fief. Fait devant l'église de St-Martin de *Avisano*, mardi après *Lætare Jerusalem ;* témoins : les prieurs de Visan et de Suze, etc. (40).

Arch. de l'Isère, origin. parch., charte partie.

6226 Avril 1213.

B[ernard], évêque de Genève, remet aux prieurs de Portes et d'Arvières et au doyen d'Annecy le soin dont il avait été chargé de terminer les différends de l'abbé de St-Sulpice avec les chartreux de Meyriat ; ils précisent les limites des pâturages des deux maisons. Sceau de Hu[mbert] archevêque de Vienne, etc.

GUIGUE, *Cart. de St-Sulpice en Bugey*, 65-9, n° 21.

6227 10 avril (1213 ?).

Obit d'André de Chandieu *(Candeiaco)*, archiprêtre.

TERREBASSE, *Inscript. Vienne*, II, 32-3, n° 437.

6228 Latran, 19 avril 1213.

Bulle du pape Innocent III adressée aux archevêques et évêques, abbés et prieurs, doyens et archidiacres constitués dans les provinces d'Embrun,... de Vienne,

etc., pour leur annoncer son intention de convoquer un concile général dans 2 ans 1/2 (le 1er nov. 1215) pour extirper les vices de l'Eglise, réformer les mœurs et détruire les hérésies, et aussi pour entraîner les princes et peuples chrétiens au secours de la Terre-Sainte. — *Vineam Domini.*

Binius, *Conc.* (1606), III, II, 1465-6 ; (-18), III, II, 674-6 ; (-36), VII, II. *Coll. Reg.* XXVIII, 125-32. Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 555-6 ; Bal. II, 756-7. Labbe, XI, 123-5. Hardouin, VII, 6-10. Coleti, XIII, 909-13. Mansi, XXII, 960-2. Bouquet, XIX, 577-8. *Patrol. lat.* CCXVI, 823-5. *Bull. Roman.* Taurin. III, 278-80. = Bréq. IV, 558. Potthast, 4706.

6229 31 mai 1213.

Obit d'Achard de Colomber ou Colombier.

Terrebasse, *Inscript. Vienne*, II, 32-3 (1203 !), n° 437.

6230 Segni, 19 juillet 1213.

Lettre du pape Innocent III au prieur et aux frères de la Chartreuse, les exhortant à conserver intactes les premières observances de leur ordre. — *Usque adeo vestræ.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 6b-7a. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. lxiij. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 379-81. = Potthast, 4781.

6231 Segni, 19 juillet 1213.

Lettre du même à l'évêque de Mâcon, à [Jean] doyen de Grenoble et à l'archidiacre de Belley, leur mandant de terminer les discordes entre l'abbé de Joug-Dieu et les chartreux de Montmerle. — *Gravem nobis.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 377-9.

6232 4 août 1213.

Transaction ménagée par Humbert, archevêque de Vienne, entre les chartreux de Portes et Rainard et Arbert de la Fontaine, au sujet de certains fonds. Fait *apud la Fontana*, dans la maison de Guillaume Duceu. Témoins : P[ierre ?], sacristain de Vienne, Anselme Chamars, chapelain de St-Sorlin *(S. Saturnini)*, prieur d'Artas, etc.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 167-8, n° 120.

6233 1213.

Lettre de Pierre, élu évêque de Genève, au pape Innocent III : il avait fait vœu de prendre l'habit religieux dans l'église de Grenoble et promis à l'évêque de le réaliser deux mois après son retour d'une visite au Siège apostolique ; ayant négligé de le faire, il a été appelé au gouvernement de l'église de Genève.

Mentionnée dans la bulle du 8 août 1213.

6234 Segni, 8 août 1213.

Lettre du pape Innocent III à [Pierre] évêque élu de Genève, qui hésitait à accepter cette charge, empêché qu'il se croyait par un vœu non exécuté de prendre l'habit religieux à la cathédrale de Grenoble. Le pape lui conseille, pour mettre sa conscience en repos, de renoncer à son élection ; le chapitre de Genève sera libre, après qu'il aura rempli son vœu, de l'élire de nouveau. — *Per tuas nobis.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq. 621 ; Bal. II, 794. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 153. *Patrol. lat.* CCXVI, 893-4. = *R. Gen.* 549, cf. p. 147. Potthast, 4789.

6235 Trois-Châteaux, 6 septembre 1213.

Sentence arbitrale rendue par l'archevêque d'Arles entre Geoffroi, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, d'une part, son chapitre et le procureur de Giraud Adhémar, d'autre.

*Albanès-Fillet-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* IV, 69. — Pièce fausse.

6236 Embrun, 23 septembre 1213.

Ai[mar = Bernard], archevêque d'Embrun, termine un différend entre l'évêque P[ierre] et le chapitre de Glandève, et Bertrand prieur de la Penne. Fait *apud sedem*, dans le chœur de la grande église, en présence de Guillaume, évêque de Senez, de l'abbé de St-Daumas, de maître Humbert chanoine d'Embrun, etc. Sceaux.

Gallia christ. nova, III, 1077 ; instr. 208. Guérard, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 431-2, n° 980. = Bréq. V, 34.

6237 1er octobre (1213 ?)

Obit du prêtre Boson, neveu de l'archiprêtre André de Chandieu.

Terrebasse, *Inscript. Vienne*, II, 32-3, n° 437.

6238 5 octobre 1213.

Frère Martin, commandeur *(præceptor)* du Temple de Valence, accense au doyen de Valence une terre à Langories *(L-res)* en emphytéose perpétuelle, sous le cens annuel de 6 den. Viennois à la fête de st Apollinaire.

Arch. de la Drôme, doyenné de Valence, Invent. 797, 4.

6239 Montélimar, 14 octobre 1213.

G[iraud] Adhémar, seigneur de Montélimar et vicomte de Marseille, et son épouse Mabile *(M-lia)*, dame de Montélimar et vicomtesse de Marseille, promettent à R[aymond] de Baux de donner en mariage à son fils Bertrand leur fille Eldearde ou Eudiarde, quand elle sera nubile. Ils lui constituent en dot les châteaux de Gardanne, Roquevaire, Gemenos *(Jemanas)* et le Plan d'Aups *(Alms)*. Il est entendu que Raymond rachètera de Roncelin la terre hors Marseille à lui hypothéquée pour 6000 sols royaux et obtiendra la libération de portion du château d'Aubagne *(Albaina)*. Mabile donne la moitié de l'héritage de sa mère Laure. Raymond prélègue à son fils le château de Meyrargues. Les cautions de Raymond sont Guillaume et Hugues de Baux, Lambert seigneur de Montélimar et Guillaume Arnaud de Mondragon ; ceux de Giraud : A[démar] de Poitiers, Bermond d'Uzès, Lambert seigneur de Montélimar et Richard de Bourdeaux *(Bordello)*. Fait dans l'habitation *(stare)* de G. Adhémar, *apud Montilium*, dans la chambre voûtée *(fornello)* ; témoins : R. Bernard d'Orange, P. de Taisseria grammairien, Géraldet fils de G. A., etc. (41). P. de Volvent, *juvenis Vienesius, d. G. Ademarii not., scr.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 308, orig. parch. — Barthélemy (J. L.), dans *Congrès archéol. France*, XLIII, 403-6 ; *Recherches histor.-généal. sur la mais. des Baux* [1877], 36-9 ; = *Invent. Baux*, 159.

6240 Viviers, 19 octobre 1213.

Transaction entre Burnon, évêque de Viviers, et son chapitre ; y sont présents Humbert, archevêque de Vienne, et Geoffroi, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux.

Boyer, *Hist. de l'égl. cath. de St-Paul-T.-C.*, add. 26. Albanès-Fillet-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* IV, 69.

6241 Novembre 1213.

Le comte Simon de Montfort se rend par [Largentière et] Valence à Romans, ainsi que Eudes, duc de Bourgogne, et les archevêques de Lyon et de Vienne. Adémar de Poitiers y fut convoqué pour se justifier de son attitude hostile à l'Eglise ; pour éviter la guerre, il donna en gage plusieurs places fortes. Ensuite, l'archevêque de Narbonne aborda le projet principal de Simon : le mariage de son fils aîné Amaury avec Béatrix, fille d'André Dauphin et nièce du duc de Bourgogne. On lui en fit la promesse.

Petri Vallium Sarnai mon. *Hist. Albigensium* (Bouquet, XIX, 90-1). = Fournier, *Roy. d'Arles*, 101-2. Petit, *Hist. ducs de Bourgogne*, III, 189.

6242 Valence, 4 décembre 1213.

Donation de 500 livrées de terre à Adam Cheverel par Simon de Montfort... *D. mercurii ante fest. b[i] Nycholai.*

*Molinier (Aug.), dans *Bibl. de l'éc. d. Chartes*, XXXIV, 469, n° 74 ; *Catal. actes Simon et Amauri de Montfort*, 77.

6243 (1213/1221).

S[offroy], abbé de St-Chaffre *(S. Teofredi)*, Guigues Guielmi, Richard de Chausent, Humbert Peloux *(Pilosi)*, Pierre de Véronne et Ponce de St-Priest *(S. Prejecti)*, chevaliers, mettent fin à un dissentiment entre D[idier] évêque de Die et Guillaume de Poitiers *(Peiteus)*, avec l'assentiment [de la mère de celui-ci] dame Philippine *(Philipa)* : Guillaume gardera le château de Quint et la bastide de Pontaix *(Pontays)*, avec les péages qu'il a perçus à Pontaix ; mais la légitimité de ce péage sera appréciée par le légat, dont il devra observer les prescriptions : pour l'y contraindre, l'évêque usera de censures, mais non d'armes. Guillaume abandonne en compensation 10000 sols qu'il avait en gage sur le château de Mirabel et la procuration que lui devaient les gens de Ponet *(Paonet)*. Sceaux.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 60-1, n° 28. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 290-1.

6244 14 janvier 1213/4.

Epitaphe de Guillaume, archidiacre de Vienne, qui acquit la moitié de la mistralie de St-Clair et en fit don à l'église de St-Maurice, pour traiter la communauté entière à son anniversaire et à celui de son oncle l'archidiacre Guillaume.

Charvet, 774. Terrebasse, *Inscr.* I, 291-2, n° 394.

6245 Latran, 17 janvier 1214.

Lettre du pape Innocent III aux archevêques [Bernard] d'Embrun, d'Arles, d'Aix et de Narbonne et à leurs suffragants, ainsi qu'aux abbés, prieurs, doyens, archidiacres et autres prélats constitués dans ces provinces : il les exhorte à recevoir avec honneur son légat Pierre, cardinal diacre de Ste-Marie *in Aquiro*, et à observer exactement ses prescriptions. — *Equo rufo de.*

Innoc. III *Epist.* ed. Bosq., 678; Bal. II, 828. Bouquet, XIX, 587-8. *Patrol. lat.* CCXVI, 955-6. = *Catel, *Comtes Tolose*, 299. Raynaldus, *Ann.* 1214, 15. Bréq. IV, 571. Potthast, 4882. *Gallia christ. noviss.*, III, 327.

6246 Février 1213/4.

Guichard [sire] de Beaujeu se porte garant envers Philippe roi de France, de 300 marcs d'argent pour Aubert, fils d'Aubert de la Tour.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 166[a]. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 12-3. — Justel, *Hist. généal. mais. Auvergne*, pr. 169. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 184[a]. Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, I, 398. = Huillard-Bréholles, *Titres mais. Bourbon*, n° 59[a]. — Le duc de Bourgogne et le comte de Mâcon s'engagèrent chacun pour pareille somme.

6247 6 février 1213/4.

Investiture par le dauphin André, comte d'Albon et palatin de Vienne, en faveur de l'abbé de la maison de Chalais, d'une pièce de terre et bois appelés *Ravinos* et de tout ce qui était dans l'enclos de lad. maison, en suite de la concession de Béatrix, duchesse de Bourgogne, mère dud. dauphin, dans son dernier testament, pour faire prier Dieu pour le repos de son âme et des siens, et pour l'anniversaire du jour de son décès, au lieu de la somme de 25 liv. Viennois.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan...* : VI, 305.

6248 Bertaud, 17 février 1214.

Raibaud d'Oraison *(Aurasica)* et ses frères Rostang d'Agout. Guiraud de Simiane et Raibaud d'Agout, le samedi après le commencement du jeûne (15 fév.), se rendent au couvent de Bertaud pour y entendre l'office divin le dimanche (16). Contraints par le froid de s'y arrêter, ils compatissent aux privations des religieuses et leur donnent toute la seigneurie *(milicia)* de Guillaume Ugonis à Ventavon *(Ventao)*, sans rien se réserver, pas même la chasse du lapin *(chirogrillorum)*, et une ferme *(casale)* près de l'église de St-Laurent. *Act. Bertaudo ;* le chevalier Jauzaud, par ordre de la prieure A[gnès], est témoin de leur serment. Ils confirment la donation du pâturage par leur mère Cauzha. Sceaux des évêques de Gap et G. d'Apt.

Arch. de l'Isère, B. 3312. — Guillaume (Paul), *Chartes de Bertaud*, 7-9, n° 5. = Roman, 58[a].

6249 1214.

Bertrand Richaus, sa femme Willelma et son fils Arbert donnent aux frères de Durbon leur avoir à Vaux *(Vallibus)* et le pâturage dans tout le mandement de Montmaur. Témoins : Olivier, prieur de Montmaur, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 232, n° 348. = Roman, 58[b].

6250 Morges, 1214.

G[uigues] Berengarii, se trouvant au château de *Morgas (M-giis)*, au moment de son départ pour un pèlerinage aux tombeaux des Apôtres, donne à la maison de Durbon les pâturages au territoire de Domène, pour y faire passer l'hiver aux chevaux. Fait entre les mains de Didier, évêque de Die, avec l'assentiment de son frère R[aymond] Berengarii et de son parent O[don] Alamant, qui tenait ce château en gage ; témoins : Pierre Lautaudi, prieur de St-Médard, Pierre Aquila, prêtre de Mens *(Menz)*, Pierre Maçauga, prêtre de Morges, Guillaume *(W.)* Artaldi, son fils Isoard, Morard de Domène, etc. Sceau.

Bibl. de Carpentras, ms. de Peiresc XLIV, 11, p. 84-5, avec description du sceau : † SIgiLLVM·GVIDONIS ; contre-sceau : ...ONIS BERENgARII. — Chevalier (J.), *Essai hist. égl.-ville Die*, I, 470. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 482. Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 230-1, n° 345. = Roman, 58[b].

6251 Durbon, 1214.

Guillaume *(W.)* Gaufredi, sa femme Ermengarde, ses filles Béatrix et Raimonde. Pierre Gaufredi donnent et vendent au prieur Guillaume *(W.)* et aux frères de Durbon leurs droits à Vaux *(Vaüz, Vaulx)*, moyennant 30 sols. Caution : Pierre Rufi. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 231-2, n° 347. = ROMAN, 58a.

6252 (Vers 1214).

Lucie et sa fille Géraude donnent à la maison de Durbon leur héritage de la roche de *Morena* [à Vaux, *Vauz*] aux limites du couvent ; serment de Géraude entre les mains de l'évêque. Témoins : le prévôt de St-Laurent d'Oulx *(Ooz)*, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 233, n° 350. = ROMAN, 48a.

6253 Durbon, 1214.

Pierre Rainerii confirme, entre les mains de Guillaume *(W.)*, prieur de Durbon, sa donation de 1205 et cède son droit sur les pâturages de Montmaur, moyennant 40 sols. Fait dans le dortoir des frères en la maison supérieure. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 231, n° 346. = ROMAN, 58b.

6254 Durbon, 1214.

Ysoard de Boulc *(Bolc)* donne aux frères de Durbon ses droits sur les pâturages du mandement de Boulc. Fait dans le dortoir des frères en la maison supérieure, entre les mains du prieur Guillaume. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 233, n° 349. = ROMAN, 58b.

6255 1214.

Accord entre [Jean], évêque [de Grenoble], et noble Jacques de Boczosel sur certains cens dus par celui-ci, et sur le droit de pâquerage des hommes du prélat dans la plaine de la paroisse de Gières *(Geyria)*. Pierre Buvaci (not.).

Inventaire de l'évêché de Grenoble, L. VIIxxVI, 177b.

6256 1214.

Guielina, épouse de Lantelme de Gigors *(Gigorz)*, se donne âme et corps à Notre-Dame de Léoncel : les religieux lui promettent de la recevoir, quand elle le voudra, avec la permission de son mari et de son église, comme sœur de leur maison et de tout l'ordre de Cîteaux, comme fondatrice de Léoncel. Guilelma leur donne en aumône tout ce qu'elle a dans le territoire de Musan *(Muson)* et 20 sols Viennois qu'ils lui payaient annuellement pour cette montagne. Serment de son mari, de son fils Lantelme et de sa fille. Témoins (11), l'abbé et le couvent de Léoncel. Sceau de D[idier], évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 79-80, n° 76.

6257 1214.

Pierre Charnerii donne et vend, au prix de 6 livr. Viennoises, à Notre-Dame de Léoncel tout ce qu'il avait dans le territoire de Gardi et les pâturages dans ses terres. Assentiment de sa femme, de ses 3 fils et de ses 2 filles Audis et Marie. Cautions : Lantelme de Gigors et son fils Lantelme. Témoins : ...Etienne abbé de Léoncel, etc. (12). Guillaume Charnerii et ses fils font la même donation, à laquelle assiste tout le couvent. Sceau de D[idier], évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 80, n° 77.

6258 St-Paul, 1214.

Armand Richard, de Châtillon, de l'assentiment de sa femme Mâigna Marcellina et de son frère Pierre Richart, vend au commandeur *(magister)* de la maison de l'Hôpital de St-Paul et à frère Pierre Rigaud le champ de Génériat *(las Genevreas)*, au prix de 10 livr. Fait dans l'église de l'Hôpital. Témoins : Pierre Chanavers, de Sessaud *(Czaczàus)*, Guigues Gérenton, d'Hostun *(Austeün)*, le chapelain Martin, etc. (26).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 45-6, n° 83.

6259 Romans, (1214 ?).

De l'argent laissé par Guillaume *(W.)* Charops, la maison de St-Paul paya pour le champ acquis par elle de Boniface Baguel au-dessous de Péroux *(sub Perôs)* 1000 sols, pour lesquels elle avait donné longtemps 20 setiers de froment d'intérêt *(usuræ)*. Fait *Romanis*, dans la maison d'Ismidon Charop et par les mains du commandeur *(magister)* Theotbert. Témoins : le prêtre Martin, dame Benestant veuve de G. Charop et leur neveu Villalmet... et maître Girbert, chanoine de Romans.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 47, n° 85.

6260 Romans, 1214.

Jean Cuissin et ses frères Pierre et Guillaume vendent à la maison de l'Hôpital de St-Paul ce qu'ils possédaient à St-Paul, de la maison de l'Hôpital à l'Isère et de la grange de Pièce-Ronde *(Favairolas)* à l'orme de Mal Sender, au prix de 24 livr., plus 40 sols de présents *(drualiæ)* à ses conseillers. Cautions : Pierre Rainier, Ponce et Guigues Bertrand, Pierre Vervouz. Témoins : Martin chapelain..., Theotbert de St-Sauveur, etc. (15). Fait *Romanis*, à la fontaine de Laurent. — L'argent donné à Theotbert de Châtillon, à Armand Richard et pour les biens delz Cuissis provenait de 100 livr. données à la maison par Guillaume *(W.)* Charops.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 46-7, n° 84.

6261 St-Paul, 1214.

Theotbert de Châtillon *(Chasteillon)*, du consentement de son fils Falcon, donne à la maison de l'Hôpital de St-Paul un pré et un champ, qui faisaient 2 sols et 1 setier de froment de cens : ils reçoivent 9 livr. Viennoises et 10 sols, leurs conseillers Pierre Rainers et Artaud de Châtillon, 20 sols. Fait dans l'église de la maison de St-Paul, par les mains du commandeur *(magister)* Theotbert de St-Sauveur. Témoins : Martin chapelain, Garnier Laura, baile de Theotbert, etc. (23).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 44-5, n° 82.

6262 Romans, 4 mars 1214.

Les fils de Guillaume Didier *(Desiderii)*, Didier, Martin et Francon, donnent à Notre-Dame de Léoncel et à son abbé Etienne un setier de froment de cens sur le terrain du moulin de la Part-Dieu, 2 corvées *(corroatæ)* de bœufs et 8 den. de cens : les frères lui remettent 6 livr. 1/2 ; ils abandonnent en outre le tiers d'un quarton sur la moitié du manse de Pierre Raimond. Ils promettent l'assentiment de leur jeune frère Artaud quand il aura 15 ans. Approbation de leurs sœurs Artaude et Guillelmine, de leur oncle Artaud, chanoine

de Romans, de leur mère Curszona. Fait *Romanis*, dans la cour *(estræ)* de la maison de l'archiprêtre Pierre d'Arlean, sur l'Isère..., *E litt. domin., ind.* 2. Sceaux d'Humbert, évêque de Valence, du doyen L[ambert], de nobles Guillaume Gratepaille *(Gratapailla)*, de Roger seigneur de Clérieu et de l'archiprêtre Pierre. Témoins : l'abbé, le prieur Gontard, Adémar Marros, mari d'Artaude, Mallen chanoine et viguier de Romans, etc. (30). *Jacobus d. episc. not. 14 a° pontif. ips. scr., sed. in Urbe Innocentio papa III, 17 a° apostol. ips.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 81-2, n° 78.

6263 (Printemps 1214).

Ipse verò comes [Montisfortis] cum suo primogenito Amalrico descendit usque Valentiam, ut [Beatricem], filiam Delphini Viennensis Andreæ, fratris ducis Burgundiæ, prænotatus primogenitus comitis acciperet in uxorem... Invenit ibi ducem Burgundiæ et Delphinum... Comes noster, quia non erat tempus congruum ad contrahendum, nec... ibi poterat facere multos dies, dictam puellam duxit secum Carcassonam, ibique fuerunt nuptiæ celebratæ.

PETRI, VALLIUM SARNAI mon., *Hist. Albigensium* (BOUQUET, XIX, 95).

Mariage de Béatrix, fille du dauphin André et de Béatrix de Claustral, avec Amaury comte de Montfort, auquel elle porte en dot le Gapençais et l'Embrunais.

DU CHESNE, *Dauf. de Vien.* pr. 13. CHORIER, *H. de D.* I, 804. ANSELME, *Hist. généal. mais. France*, I, 564. ROMAN, 58b. FOURNIER, *Arles*, 102.

6264 1214.

Mathilde ou Mahaut, fille de Hugues duc de Bourgogne et de la dauphine Béatrix, épouse Jean de Chalon, comte de Bourgogne.

PETIT, *Hist. des ducs de Bourgogne*, III, 72.

6265 Cluny, avril 1214.

Accord entre l'église de Cluny et Josserand le Gros, de Brancion, qui donne pour garants Odon duc de Bourgogne, Guillaume comte de Mâcon et de Vienne, et Gautier sire de Vignory. *Act. in capit. eccl. Cluniac....*

GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 344-7 ; (1780), 105-6. BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, V, 31, cf. 36. = GEORG. I, 851. BRÉQ. V, 4. PETIT, *Hist. ducs Bourg.* III, 446.

6266 Worms, 21 avril 1214.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel il donne à la maison de l'Hôpital de St-Antoine, au diocèse de Vienne, le droit de patronage sur l'église de Memmingen, au diocèse d'Augsbourg, par l'entremise de frère Boson. *Dat. Wormatiæ, a° D. I. 1215... ind.* 2. — *Regi regum Deo.*

FEYERABEND, *Ottenbeurens Jahrbüchern*, II, 830. HORMAYR, *Gesch. v. Wien*, II, 1, Urkund : 3, n° 195. *Monum. Boica*, XXX, 31. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Friderici II*, I, 297-8. = BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, n° 730.

6267 La Chartreuse, 30 avril 1214.

L'abbé de Jougdieu, du conseil de Guillaume *(W.)* abbé de Savigny et de J. abbé de Belleville, pour sa maison, et R., prieur de Montmerle, de l'assentiment de J[ancelin], prieur de la Chartreuse et du chapitre général, remettent le soin de trancher d'ici à Noël leurs différends à R[aynaud], archevêque de Lyon, suivant la commission donnée à l'évêque de Mâcon, à J[ean] doyen de Grenoble et à W. archidiacre de Belley. *Act. Cartusiæ*, en chapitre général.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 383.

6268 Vaison, 1er mai 1214.

...Othone et Frederico de imperio confligentibus. ...Sentence arbitrale prononcée par Guillaume de Baux entre Dragonet de Montauban et son fils Raymond, d'une part, et Raymond de Mévouillon et son épouse Saure, d'autre, au sujet de la moitié des seigneuries des châteaux de Valréas, Montbrison, Grillon, Roussieu *(Rosseuf)* et Cayranne *(Quayrane)*, laissées à Saure par sa mère Mételine, et du château du Pègue *(Opigii)*, qui appartint à Roger de Clérieu, aïeul de Saure. Dragonet dut donner à Raymond le château de St-Marcellin[-lès-Vaison]. *Fact. ap. Vasionem ;* témoins : B. évêque de Viviers, R. évêque de Vaison, D. abbé de Sénanque *(Sinaci)*....

Arch. de l'Isère, B. 3159, origin. parch. *Invent. Baronnies*, II, 1058 : 1038. Valbonnays, 2e Reg. n° 262. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauphins 1346*, n°s 1426-7, 1437. BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 162. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 443-5 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 64-6.

6269 Ventavon, 7 mai 1214.

Rambaud d'Oraison *(Aurasia)* donne aux religieuses de Bertaud les pâturages, péages et usages par toute sa terre. Sceau. Fait au château *Ventaon... ;* témoins : Maslon Jauzaudi, chevalier, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 9-10, n° 6. = ROMAN, 58a.

6270 Valence, juin 1214.

Bernard de Beauregard *(Belregart)* donna à l'église de St-Pierre du Bourg la moitié de son héritage *(vilanagium)* sur le port du Bourg avec ses produits, pour son anniversaire et les officiants de la messe de l'octave de Pâques à la Toussaint. Son épouse Sazia fit don de l'autre moitié, pour trois anniversaires, ceux de son père et de sa mère et le sien. — Après la mort de Barnard, Aldebert de Crussol *(Cruceolo)* prétendit que le quart du port était de son domaine et n'avait pu être l'objet d'une donation ; le prieur Jarenton lui remit 13 livr. monnaie de Vienne ou de Valence, sauf 12 sols 1/2 de plaid *(placitamentum)* au changement de prieur et, comme cens, 13 sols moins 3 den. et 3 setiers de sel à la st Jean, des aulx, oignons, poivre et cannelle à Noël. Il promit de ne céder son droit sur le port, qui va de Mure à Meias, ni à l'hôpital du pont ni à aucun bourgeois. Humbert, évêque de Valence, se porte garant et appose son sceau. Fait dans le palais *(aula)* du pontife de Valence, en présence de 5 chanoines... *fer.* 6. Témoins : Po. de Cleu, prêtre..., maîtres Hugues et Pierre, etc. (12). *Jacobus d. episc. not. 15 a° pontif. ips. scr. et sig.*

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 44-7, n° 20.

6271 21 juin 1214.

Humbert, archevêque *(minister)* de Vienne, et son chapitre notifient la sentence arbitrale rendue par Guil-

laume, doyen de la métropole de Lyon, et autres, dont Gilion chanoine de Vienne, entre l'archevêque Rainaud et le chapitre de Lyon, d'une part, et Guichard de Montagny et son épouse Blanche, d'autre : Guichard jouira du quart du péage sur les foires de Vienne, qui se tiennent deux fois par an, mais parfois à des époques différentes. *Dat. p. man. Petri de Harenis, Viennen. cancell.*

**Cabinet histor.* (1858), IV, II, 21-2. GUIGUE, *Obit. Lugdun. eccles.* 192-4. TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, I, 403. GUIGUE (G.), *Cart. des fiefs égl. Lyon*, 153-4.

6272 La Chartreuse, septembre 1214.

...pontif. Innoc. pp. III a° 16 [= 17]. Guillaume *(W.)* Vacha, Rostang Castinelli, Louis de la Borgia, Pierre Corbelli et Pierre Vacha, chevaliers [hospitaliers], viennent à la Chartreuse et protestent que les croix sur les rochers et les fossés creusés ont empiété sur leurs terres ; ni les actes anciens ni les privilèges apostoliques ne les amènent à se désister ; on leur propose en vain de s'en remettre à l'évêque de Grenoble. On prend pour arbitres les convers Guifred et Jean Faber, Guillaume Sesterii et Etienne de Lalier. Sur le témoignage affirmatif des convers et nul des autres, les chevaliers font abandon de leurs prétentions. Fait en présence de Jean, évêque de Grenoble, qui appose son sceau. Témoins : Pierre de Seyssins *(Saisinis)*, élu de Genève, Albert doyen de cette église, Jean doyen de Grenoble, son frère Adémar, Nantelme clerc de l'évêque, Dalmace procureur de la Chartreuse, etc.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 384-6.

6273 (1er septembre 1214 ?).

Artaud de Châtillon *(Chastellon)*, [frère] donné de l'Hôpital de St-Paul, lui remet, pour l'âme de ses parents, le champ de Généria *(Genevreias)*, un courtil à St-Paul, 2 setérées de terre au-dessous de l'orme, 4 den. *(nummi)* de cens sur les vignes de l'Hôpital à Péroux *(Perois)* et 6 sols sur le cours d'eau au-dessous du moulin de Machet. Son fils Antelme et Boniface approuvent. Témoins : frère Sénioret, frère Chabert..., Martin chapelain, Guilin prêtre de St-Jean, etc. (17).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 41, n° 76.

6274 1er septembre 1214.

Guillaume Loix et Emion Oliverus renoncent à leurs réclamations contre la maison de l'Hôpital, au sujet des terres que leurs pères avaient vendues 500 sols dans le mandement de St-Paul ; on donne à l'un 15 sols, à l'autre 10 sols et 2 setiers d'avoine *(civa)*.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 40, n° 74.

6275 1er septembre 1214.

Lambert Fulcherius se donne à la maison de l'Hôpital [de St-Paul] ; quand il pourra venir sans contradiction *(in pace)*, on le recevra ; il jure de ne pas entrer dans un autre ordre. Il donne 6 setérées de terre que le prêtre Guilin tenait de lui en gage pour 100 sols.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 40, n° 75.

6276 St-Jean, 1er septembre 1214.

Pierre de Clérivaux *(Claro Valle)* et son frère Aymon étaient en différend avec la maison de l'Hôpital de St-Paul au sujet du pré au-dessous de la Commanderie *(Macopiol)*. Frère Sénioret, commandeur *(præceptor)* de Bourgogne, obtint leur désistement, dans l'église de [Châtillon-]St-Jean, touchant le setier de froment de cens *(debitalis)* que leur père Emion avait donné à l'Hôpital ; celui-ci leur payera 3 émines de froment à la mesure de Romans.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 39-40, n° 73.

6277 La Chartreuse, septembre 1214.

Boson et Humbert de la Borgia se rendent à la maison de la Chartreuse et promettent entre les mains du prieur de n'élever aucune discussion au sujet des limites ; présents : Dalmace procureur, etc.

*LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 386.

6278 Valence, 22 septembre 1214.

Guillaume de Crussol *(Cruçol)* élève les mêmes difficultés que son frère Adalbert (n° 6270) contre la donation de Bernard de Beauregard *(Bel Regart)* et de Sazia à l'église de St-Pierre-du-Bourg ; on lui fait les mêmes concessions. Confirmation et serment de son fils Rainaud. Fait dans la curie épiscopale, dans la chambre supérieure de la tour..., ind. 2, en présence de Bertrand d'Etoile,... le chanoine Girbert, maître Hugues, Guillaume frère de la maison de l'aumône de St-Pierre du-Bourg, etc. (12).

Voir l'acte du 26 octobre suiv. — CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 48, n° 21.

6279 Montélimar, 11 octobre 1214.

Confirmation par Géraud Adémar, seigneur et vicomte de Marseille, et son épouse Mabilie, dame et vicomtesse de Marseille, à l'église de Notre-Dame *Sedis* de Marseille, de la donation du prévôt Pierre Brémond, et en investit le prévôt Hugues Béroard, qui les rend participants de tous les biens spirituels et aumônes de son église. *Act. ap. Montilium*, en la salle inférieure. Témoins. *R. Juliani, juvene Vienensi*, not. de G. A. Sceau.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* II, 101-2, n° 210.

6280 Guilherand, 26 octobre 1214.

Dans la grange de Guillaume [de Crussol] à Guilherand *(Guilharan)*, dame Vassalda son épouse et leur fille, approuvent l'acte du 22 sept., en présence de don Girbert chanoine de St-Pierre-du-Bourg, etc. (3). *Jacobus d. episc. not. 15 a° pontif. ips. scr.*

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 48, n° 21.

6281 Chabeuil, 2 novembre 1214.

...ap. Chabeolum, en la baume de Durant Traçoilz, Guy *(Guio)* de Boczosel renonce aux difficultés élevées par lui au sujet de la vente de févr. 1207/8 aux hospitaliers de Valence, moyennant 450 sols Viennois et Valentinois, sous réserve du cens de 25 setiers de froment ; mais si les vendeurs l'aliènent, l'Hôpital ne sera pas tenu au plaid. Sceaux d'Humbert évêque de Valence et de Gontard seigneur de Chabeuil. Témoins : Amédée, chapelain du St-Sépulcre, Humbert *(venerabilis !)* Saramandi, commandeur de Valence, les bailes, etc. *Jacobus d. episc. not. 15° a° pontif.* Sceau de G. de Boczosel.

A la suite de l'acte de février 1207/8.

6282 Bertaud, 7 novembre 1214.

Pierre Guelis donne à la maison d'Aurouse (*Aurosiæ* = Bertaud) ses pâturages en Dévoluy *(Devolio, D-lo-*

gio)... fér. 6, lune 1..., dans le cloître des religieuses, entre les mains de la prieure Agnès. Sceau. Témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 10, n° 7. = ROMAN, 58*.

9 novembre 1214 = 23 novembre 1214 (n° 6284).

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 212*.

6283 Bâle, 23 novembre 1214.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel il donne et confirme à son très cher Didier, évêque de Die, les droits régaliens dans son diocèse, avec ses châteaux, fortifications et possessions, et l'en investit par le sceptre. Il énumère la cité de Die, avec sa monnaie, les voies publiques, la moitié de Crest, Divajeu, Aoste, St-Médard, Quint et les possessions d'Adémar de Poitiers, le Pègue, Mirabel, Marignac, Justin, Romeyer, Montmaur, Menglon, Rochefourchat, Auriples, Luc, Foilans, Prébois, Tréminis, la moitié de Thorane, Beaumont et Léoux, le tiers d'Aix, Purguon *(Mons Podonis)*. Personne ne pourra vendre son vin en août qu'à l'évêque; ses diocésains devront pourvoir aux dépenses de ses voyages à la cour impériale; nul n'aura d'autorité dans le diocèse au-dessus de l'évêque. La vallée de Thorane et tout ce que dame Isoarde possédait dans le diocèse seront de son domaine, conformément à la reconnaissance qu'elle en fit à son prédécesseur Humbert et à celle de ses fils à lui-même. Témoins : Geoffroi évêque de Trois-Châteaux, etc. *Conradus Spiten. et Meten. episc. imper. aulæ cancell. vice d. Umberti Viennen. archiepisc. et totius regni Burgundiæ archicancell. recogn... Dat. apud Basileam. — Quoniam omnis potestas.*

Arch. de l'Isère, B. 351, 144. Arch. hôpital Grenoble, H. 49, vidimus de 1738. *Invent. Valentinois*, I, 883-4. Valbonnays, 2* Reg. n° 260. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 169-72. — COLUMBI, *Episc. Dien.* 99 : 117 ; *Opusc.* 297. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 330-3. CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 8-11, n° 2. = CHEVALIER (U.), *Ordonn.* n° 11. CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 283-5. BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 758. *Gallia christ. noviss.* IV, 122.

6284 Bâle, 23 novembre 1214.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile. Après un préambule identique à celui du diplôme du 17 juil. 1166, pour récompenser la fidélité constante de l'église de Vienne à l'empire, il commet, à l'imitation de son père l'empereur Henri VI, à l'archevêque de Vienne Humbert et au chapitre de St-Maurice la ville de Vienne, Pipet *(Pupetum)*, les Canaux, les palais et le port ; il leur confirme le château de St-Chef *(S. Theuderii)* et leurs possessions en divers lieux, royaumes et comtés. Il défend à ses juges d'exercer aucune juridiction à Vienne et d'y exiger aucune contribution, d'y lever aucuns droits de douane, péage, pacage, fouage et corvées, dont il exempte les serviteurs du Christ, afin qu'ils prient incessamment pour lui. Témoins : Didier, évêque de Die, Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux. *Conradus Spiren. et Meten. episc. imper. aulæ cancell. vice d. Humberti Viennen. archiepisc. et totius regni Burgundiæ archicancell. recogn. — Viennensis ecclesia.*

CHIFFLET, *Coll. Burgund.* (Bruxelles, Bolland. Mus.) Valbonnays, 5* Reg. n° 22. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.*, pr. II, 11, 421 ; *Cart. du Dauph.* I, 168-9. — BOSCO (J. a), 90-1. LE LIÈVRE, 354-8. *Gallia christ. vet.* I, 802-4. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 46*. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 324-7. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 45-7. Trad. MAUPERTUY, 215-6. CHARVET, 379-81. COLLOMBET, II, 113-5. = BRÉQ. V, 11. BÖHMER, 3100; -FICKER, 755. *Gallia christ. noviss.* IV, 69.

6285 Bâle, 23 novembre 1214.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel il concède à son très cher Humbert, archevêque de Vienne et archichancelier de son palais en Bourgogne, et à ses fidèles chanoines de St-Maurice, le droit de percevoir un péage par terre et par eau à Vienne, soit 12 den. par charge, avec défense à tous d'établir un autre péage dans la cité ou son mandement. Témoins : Didier, évêque de Die, Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux, etc. *Conradus, ut supra. — Principalem munificentiam.*

Arch. de l'Isère, B. 275, 183 ; 25* *Gener.*, 265. *Invent. Viennois*, III, 212*. CHORIER, *Miscell.* XII, 62. CHIFFLET, *Collect. Burgund.* (Boll.) FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 167-8. — BOSCO (J. a), 93. LE LIÈVRE, 358-9. VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 91-2 ; *Hist. de Dauph.* I, 88*. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, 1, 328-9. Trad. CHARVET, 381-2. = BRÉQ. V, 11, 231. MERMET, III, 76. BÖHMER, 3101 ; -FICKER, *Reg.* 756. *Gallia christ. noviss.* IV, 69.

6286 Bâle, 23 novembre 1214.

Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, mande à ses fidèles comtes, barons, nobles et châtelains constitués dans la province de Vienne, qu'il commet l'archevêque de Vienne, chancelier du palais impérial [en Bourgogne], pour réprimer l'audace de ceux qui, sans concession de sa part, extorquent aux voyageurs des droits de péage ou en exigent de trop élevés. — *Augustalem decet.*

Arch. de l'Isère, B. 175, IX$_X$ v. — CHEVALIER (U.), *Diplom. de P. de Rivaz*, 83. = CHORIER, *H. de D.* I, 836. CHARVET, 382. BOEHMER-FICKER, 757.

6287 Bâle, 23 novembre 1214.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel, à la demande de Didier, évêque de Die, que son frère Burnon, évêque de Viviers, avait envoyé en sa présence, il confirme à ce dernier les droits régaliens. Témoins : Geoffroi évêque de Trois-Châteaux... *Conradus, ut supra. Dat. Basileæ. — Ad gloriam.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 237-8. = VIC-VAISSETE, *Hist. Lang.* III, 144 ; 3*, VIII, 333. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 329-30. BOEHMER-FICKER, 759. *Gallia christ. noviss.* IV, 121.

6288 Bâle, 24 novembre 1214.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel, à la suggestion de Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux, il confirme à son église les bienfaits des empereurs Charles, Louis, Lothaire et Frédéric, son aïeul : le domaine de sa ville, depuis le Rhône jusqu'à l'Eygue *(Egrum fluv.)* et le rocher *(saxum)* de Ste-Juste *(Tutela)*. Il y ajoute le droit de percevoir 6 den. Viennois sur les gros bestiaux et 2 sur les moindres, et 6 den. par charge. Il casse les marchés inaugurés contre la volonté de l'évêque. Les chevaliers du Tricastin contribueront comme les autres citoyens aux dépenses du voyage de l'évêque à la cour impériale : les clercs en seront exemptés. Témoins : Didier, évêque de Die, etc. *Conradus, ut supra. — Notum sit omnibus.*

Boyer, *Hist. de l'égl. cath. de St-Paul-T.-C.* 77-9. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 337-40. Albanès-Fillet-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* IV, 70-2. Vogüé (m^is^ de), *Une famille Vivaroise*, III, 7-10. = *Gallia christ. nova*, I, 715. Bréq. V, 12. Boehmer-Ficker, 762.

6289 Bâle, 24 novembre 1214.

Lettre de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, à noble A[démar] de Poitiers. L'empereur Frédéric I ayant confirmé à l'église de Die tout ce que Guillaume de Poitiers y possédait, à l'exception du château de Quint, Frédéric II ne l'excepta pas dans sa confirmation à l'évêque Didier des possessions de son église. Il remarqua dans le diplôme de son aïeul l'interdiction à tous de lever des péages dans toute l'étendue du diocèse. Ce nonobstant Adémar en perçoit, intercepte même les routes par des murailles. Il aura à s'en abstenir et à satisfaire à l'évêque pour les injustices dont il s'est rendu coupable à son égard. — *Cum felicis mem.*

Columbi, *Episc. Valentin.* 99; *Opusc.* 297. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 333-4. Chevalier (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 17-8, n° 3. Trad. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 285-6. = Boehmer-Ficker, 764.

6290 Bâle, 24 novembre 1214.

Lettre de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, à l'archevêque et au chapitre de Vienne. Il leur permet de transférer à St-Clair ou ailleurs dans le Viennois le péage qu'il les avait autorisés à percevoir à Vienne, au cas où les marchands et voyageurs s'écarteraient de la route publique, à raison de guerres, par crainte ou fourberie. — *Quoniam nolumus.*

Arch. de l'Isère, B. 175, IX^xx^ iiij^b^; 25^e^ *Gener.* 267. *Invent. Viennois*, II, 212^a^. Chorier, *Miscell.* XII, 63. — Chevalier (U.), *Diplom. de P. de Rivaz*, 82. = Charvet, 382. Chevalier (U.), *Ordon.* 10. Boehmer-Ficker, 763.

6291 Bâle, 24 novembre 1214.

Bulle d'or de Frédéric II, roi des Romains, en faveur de Michel, archevêque d'Arles, lui confirmant les possessions de son église : entre autres les châteaux d'Ollon *(Avalone)*, de St-Amand, de Vinsobres, etc.

Saxi, *Pontif. Arelat.* 251-4. Mencken, *Script. rer. German.* I, 272. Bouche, *Hist. de Provence*, II, 207-8. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 334-6, cf. 337. *Gallia christ. noviss.* III, 327; IV, 70. = Bréq. IV, 542. Boehmer-Ficker, 760.

6292 Bâle, 25 novembre 1214.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel, à l'imitation de son aïeul l'empereur Frédéric, pour récompenser le zèle de l'église de Romans envers l'empire et à la prière de ses chanoines, il les prend sous sa protection et les autorise à percevoir au passage de leur pont 4 den. sur les grosses et 2 sur les petites bêtes, avec défense à tous de lever aucun péage dans leur ville ou dans son mandement. — *In examine cuncta.*

Arch. de la Drôme, St-Barnard, vidimus et description de la bulle d'or par Jean Belli, official de Vienne à St-Donat, 24 janv. 1415/6; E. 8221, copie. Arch. de l'Isère, B. 312, 2. *Invent. St-Marcellin*, II, 605. Valbonnays, 2^e^ Reg. n° 261. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 166-7. — Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, I, pr. 322-4. Winkelmann, *Acta imper. ined.* n° 103. = Boehmer-Ficker, 766.

22 décembre 1214 = 22 décembre 1244.

6293 (Avant 1215).

Pierre, archiprêtre de Romans, acquiert de Bernard de Conquers l'office *ferraturæ* dans la maison de l'abbé de Romans, avec l'assentiment de Humbert, archevêque de Vienne, et faculté de l'aliéner.

Mentionné dans l'acte du 24 nov. 1233.

6294 8 janvier 1214/5.

Concile tenu à Montpellier par maître Pierre de Bénévent, légat du Siège apostolique; y participèrent les archevêques de Narbonne, Auch, Embrun, Arles et Aix, 28 évêques et plusieurs barons... *Communi assensu tam legatorum quam prælatorum, Ebredunensis archiepiscopus Girardus* [= Bernardus], *vir multæ scientiæ et totius bonitatis, missus est Romam, et quidam clerici cum eo, litteras tam legati quam prælatorum ferentes secum, in quibus supplicabant prælati omnes domino papæ instantissime, ut nobilem comitem Montisfortis, quem unanimiter elegerant, concederet eis in terræ dominum et monarcham.*

Coll. Reg. XXVIII, 114. Du Chesne, *Hist. Franc. scr.* V, 654-5. *Gallia christ. vet.* III, 581^a^. Baluze, *Conc. Narbon.* 38-58. Manrique, *Ann. Cisterc.* IV, 50. Labbe, XI, 103-16, 2330-3. Raynaldus, *Crit.* 1214, 19-20. Pergin, *Mon. conv. Tolos. Prædic.* II, 28-9. Harduin. VI, II, 2041. Coleti, XIII, 887-902. Mansi, XXII, 936. Bouquet, XIX, 101. = *Gallia christ. noviss.* III, 328.

6295 Metz, 8 janvier 1214/5.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel, pour récompenser les services insignes de Guillaume de Baux et de ses prédécesseurs, il lui confère le royaume de Vienne, dit d'Arles, et l'en investit, avec promesse de le faire couronner dès que lui-même aura reçu la couronne impériale; il ordonne à tous les habitants de ce royaume, clercs et laïques, nobles et plébéiens, de lui obéir et prêter serment de fidélité. — *Veterum solercia.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 176, 6^b^. Blancard (Louis), dans *Rev. d. soc. savantes*, 6^e^ sér. II, 436-40. Winkelmann, *Acta imper. ined.* I, 125. = Pise (Jos. de la), *Tabl. hist. princes Orange*, 71. Bouche, *Hist. de Provence*, II, 212. La Lauzière, *Abrégé hist. d'Arles*, 152. Papon, *Hist. de Provence*, III, 13. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 353-4. Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 167. Fournier, *Roy. d'Arles*, 113-4.

6296 16 février 1214/5.

Jean, fils du comte Etienne *(Estevenu)*, confirme la charte de franchises accordée à St-Vallier par Béatrix, duchesse de Bourgogne et comtesse de Vienne, et par le comte dauphin André, son fils. Sceau, serment... Fait *al seison jour de fevrer...*

Arch. de l'Isère, B. 3955, vidim. de 1395 (IV, 73^b^.)

6297 Mars 1214/5.

Guillaume, comte de Mâcon et de Vienne, assigne à Odon, duc de Bourgogne, 4 den. par *trasellum* sur ses péages, jusqu'à payement de 320 liv. Dijonnaises pour éteindre la dette de Mathieu d'Etais *(Ested)*.

Pérard, *Rec. pièces hist. Bourg.* 316. Dumont, *Corps diplom.* I, I, 150. = Georg. I, 850. Bréq. V, 18. Petit, *Hist. ducs Bourg.* III, 451.

6298 (Vers 1215).

Services que perçoit la maison de Durbon à Chamousset *(C-ocet)* ; 6 oboles, 3 den.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 236, n° 354.

6299 (Vers 1215).

Cens que perçoit la maison de Durbon au château de la Cluse : 2 sols, 98 den. 15 ob. 5 pictes.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 236-7, n° 355.

6300 Durbon, 1215.

Guillaume Comes donne et vend au prieur Guillaume et aux frères de Durbon le pré *Serri Martini*, moyennant 5 sols. Témoins : Etienne Temperii, procureur, etc. Fait dans le dortoir des frères.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 235-6, n° 353. = ROMAN, 59b.

6301 (Vers 1215).

Guigues Milonis, de la Cluse, donne au prieur Guillaume et aux frères de Durbon le pâturage dans le mandement de la Cluse et en Dévoluy, sur la part des chevaliers de la Piarre *(Petra)* qui lui est engagée. Témoins : Etienne, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 237-8, n° 356. = ROMAN, 52b (1205/1222).

6302 Montmaur, 1215.

Pierre Maurini donne au prieur Guillaume et aux frères de Durbon son avoir à Vaux *(Vallibus, Vauz)*, moyennant 60 sols. Promis en présence de frère Guillaume Bostos, devant l'église de *Monte Mauro*. Cautions.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 235, n° 352. = ROMAN, 59b.

6303 Aix (Drôme, vers 1215).

L'accord du 15 juil. 1205 est approuvé par les parties dans le bourg d'*Ais*, sur les terrasses, près des murs au-dessus de la porte, en présence de Guillaume Artaldi ; témoins : Guillaume Gibelini, prieur de Durbon, Robert, commandeur du Temple de Lus, Pierre Lautaudi, prieur de Guignaise. Sceaux de Didier, évêque de Die, successeur d'Humbert, de Guillaume Artaldi, du grand maître du Temple d'Espagne, du prieur de la Chartreuse et de Lantelme, commandeur de Lus, successeur de Robert.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 198, n° 281. = ROMAN, 57-8 (1213/1218).

6304 1215.

P[once], évêque de Mâcon, J[ean] doyen de Grenoble et Guillaume *(W.)* archidiacre de Belley, font part au souverain pontife Innocent III de l'insuccès de leur commission auprès de l'abbé de Jougdieu touchant la chartreuse de Montmerle. — *Litteras sanctitatis.*

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 388-90.

6305 1215.

Guillaume d'Esclapon, abbé de Lérins, du conseil de son couvent, cède l'administration de l'église et maison de St-Mains *(S. Mameti)* au prévôt de Gap A[ntoine] Bosset ou Bosseit (Rosset ?), qui promet de lui être fidèle, de procurer l'utilité de son monastère et de lui payer un besant de cens annuel ; il lui remettra la moitié des offrandes ; après lui, on ne pourra réclamer ni le montant des améliorations faites à St-Mains et à ses possessions ni le remboursement des dettes payées.

MORIS (H.) et BLANC (E.), *Cartul. de l'abb. de Lérins* (1883), I, 131-2, n° 145. = GUILLAUME (P.), dans *Bull. soc. étud. Hautes-Alpes* (1883), II, 405-6. ROMAN, 59.

6306 1215.

Humbert, archevêque de Vienne, rétablit la concorde entre Rainaud de Forez, archevêque de Lyon, et son clergé.

PARADIN, *Hist. de Lyon*, a. 1215. CHORIER, *Estat polit.* II, 289 (à 1209). CHARVET, 383. MERMET, III, 77. COLLOMBET, II, 116-7.

6307 1215.

Achat par le prieur de St-Félix à Sibylle, fille de Durand Boti, de 4 maisons à Valence, confrontées..., pour le prix de 9 livr. 3 sols.

Arch. de la Drôme, Invent. de St-Félix, 9, n° 42.

6308 1215.

Lambert d'Hostun *(Oustau)* donne en aumône à la maison de l'Hôpital [de St-Paul] la moitié de la 8e partie de ce qu'il percevait sur les terres *al Cloatge* de l'Hôpital. Témoins : frère Chatbert commandeur *(præceptor)* de la maison de St-Paul, le chapelain Martin, Guillaume de Beauregard *(Belreguart)*, chevalier, Richard *lo guers* de Montélier *(Montelles)*, etc.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 41-2, n° 77.

6309 (1215 ?).

Lantelme Rainer donne à la maison de l'Hôpital de St-Paul les courtils qu'exploitaient Etienne *(Esteves)* Salvare, Etienne Galietz, Lantelme d'Esmers et Hugues le péager *(peatjare)* ; le commandeur Chatberz de St-Sauveur lui remet 500 sols Viennois. Approbation de son fils Pierre *(Per)*, de son frère Guillaume, de sa sœur Lantelma, de sa mère Armana. Témoins (18).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 42-3, n° 79.

6310 (1215 ?).

Lantelme de St-Lattier, concède à la maison de l'Hôpital de St-Paul le cours d'eau de la Joyeuse *(Giosa)*, du samedi à l'heure de délier les bœufs au lendemain heure de les lier. Artaud de Pisançon *(Pizensa)* fait la même concession du jeudi au lendemain. Guillaume de Charmes *(W. de Chalme)* donne un pré et la même eau du dimanche au lendemain.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 42, n° 78.

6311 1215.

Simon, comte de Leicester et de Montfort, exempte les chartreux du Val-Ste-Marie de tout droit de pontonage, etc.

*CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

6312 Arles, mars 1215.

Transaction entre l'église d'Arles et le monastère de Montmajour ; l'archevêque d'Arles, du conseil des arbitres, G[eoffroi] évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, etc., promet d'observer la décision des arbitres. Fait en l'église de St-Julien.

CHANTELOU, *Hist. de Montmajour*, 275-80. *Gallia christ. noviss.* III, 329 ; IV, 72.

6313 Latran, 2 avril 1215.

Lettre du pape Innocent III aux archevêques de Narbonne, d'Auch, d'Arles, d'Aix et [Bernard] d'Embrun et à leurs suffragants, les invitant à prêter conseil et secours à Simon comte de Montfort, à qui il a confié les terres prises par les croisés sur Raymond, comte de Toulouse. — *Cum oculos nostræ.*

Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, I, 416. = Potthast, 4968. *Gallia christ. nova*, III, 329.

6314 Trinquetaille, 15 avril 1215.

Dame Guillelma de Donzère *(Dosera)* est présente à l'acquisition par le prévôt de Marseille de la part du château Babon appartenant à Hugues de Baux.

Albanés, *Gallia christ. noviss.* II, 719-20.

6315 Montélimar, 22 avril 1215.

Géraud Adhémar, seigneur de Montélimar et vicomte de Marseille, et son épouse Mabile, dame de Montélimar et vicomtesse de Marseille, approuvent et confirment à l'évêque Pierre et au prévôt Hugues de Marseille la transaction intervenue entre l'évêque et les vicomtes de Marseille. Fait *apud Montilium*, dans la chambre adhérente au rempart *(barrio)*, où dame [Mabile] était en couches de son fils Raymond., en présence de Pierre, évêque de Marseille, etc., de Guillaume Arnaud, viguier *(vicarii)* de G. A. et de son notaire Michel Guersi, *juvenis Viennensii.*

Gallia christ. vet. III, 660-1 ; *nova*, I, instr. 113b ; cf. 650. Belsunce, *Antiq. égl. Marseille*, II, 57. Albanés-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* II, 103-4, 720. = Bréq. V, 25. Nadal, *Essai histor. Adhémar*, 35-7.

6316 Montélimar, 22 avril 1215.

Géraud Adhémar, seigneur de Montélimar et vicomte de Marseille, et son épouse Mabile, dame de Montélimar et vicomtesse de Marseille, donnent à Hugues Béroard, prévôt de la Major à Marseille. leur part du château Babon. Fait *apud Montilium*, dans la chambre adhérente au rempart *(barrio)*, où dame Mabile était en couches de son fils Raimond ; en présence de Pierre, évêque de Marseille, etc., de Guillaume Arnaud, viguier *(vicarii)* de G. A. et de son notaire Michel Guersi, *juvenis Vienensii.*

Albanés, *Gallia christ. noviss.* II, 104, 720-1 ; = *nova*, I, 677.

6317 25 avril 1215.

Inféodation par Lambert Adhémar à Hugues de Mirabel, son porte-enseigne, des forteresse, château, bourg et juridiction de Portes en Valdaine.

Arch. de la Drôme, E. 6783, pap. (IV, 447a).

6318 Mai 1215.

Accord entre André de Mévouillon et Andréade ou Andrade *(Aldiardis)*, abbesse de St-Césaire [d'Arles] ; il est convenu que le territoire de St-Pierre-de-Chavénoux [ou C-use, C-eginouze] leur est commun ; Raymond et les habitants de Visan peuvent y envoyer leurs chasseurs.

Arch. de l'Isère, origin. *Invent. Baronnies*, I, 362b : 440.

6319 Mai 1215.

Guillaume de Baux, prince d'Orange, cède en fief noble Esclans et son territoire à Dragonet et Raymond de Montauban, père et fils, qui le possédaient en franc-alleu, et reçoit d'eux hommage et serment de fidélité.

Arch. de l'Isère, B. 3159. = Barthélemy, *Invent. Baux*, n° 173.

6320 (Après printemps 1215).

Simon de Montfort se rend avec le cardinal de Bénévent, légat du St-Siège, à l'abbaye de St-Antoine de Viennois.

Petri Vallium Sarnai mon. *Hist. Albigensium* (Bouquet, XIX, 104). = Fournier, *Roy. d'Arles*, 102.

6321 Nyons, 27 juillet 1215.

Sentence arbitrale, rendue par Dragonet et Raymond de Mévouillon, sur le différend survenu entre Armand d'Autane et son gendre Pelestort de Bourdeaux *(Bordels)*, d'une part, et Rostaing d'Autane et ses frères Rolland et Ripert, d'autre, au sujet d'injures, destruction de maisons, dommages, homicides et autres méfaits. Les premiers sont absous, à la condition de payer aux seconds 5000 sols Viennois ; la convention relative à la non aliénation du château d'Autane est annulée. Rican de Caromb, Rostaing d'Esparron et un autre règleront la composition due pour les homicides. Cautions des premiers : Raymond de Mévouillon, Isoard de Bourdeaux, Pierre Jarente, W. Pierre de Brantes, Bertrand et Guillaume de Caderousse, Ponce de Blacos et Raymond Pierre, Bertrand Arteillar, Rostaing d'Esparron et Ponce de Chalancon. Garants des seconds : Armand de Caromb, Guiraud de Guisans, Guillaume de Condorcet, Raymond Arteillar, Imbert de Ste-Jalle, Guillaume de St-Maurice, Hugues Arteillar, Fobrac de Cayrane et Raymond de Montauban : tous pour 1000 sols chacun. Fait sous l'église de Nyons, devant Ripert de Beaumont, etc.

Moulinet, *Reg. généal.* I, 85 ; III, 705. — Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2e, 484 ; 3e, II, 240. Chevalier (U.) et Lacroix (A.), *Invent. arch. Dauphin. Morin-Pons*, 159-60, n° 651, pl.

6322 Autane, 29 juillet 1215.

Armand d'Autane, pour lui et son gendre Pelestort de Bourdeaux, convient avec Rostaing d'Autane et ses frères Bertrand, Ripert et Rand, pour annuler la convention au sujet de la non aliénation du château d'Autane et de son tènement. Fait à Autane, devant Raymond de Montauban, etc.

Chevalier (U.) et Lacroix (A.), *Invent. arch. Dauphin. Morin-Pons*, n° 652.

6323 Orange, août 1215.

Guillaume *(W.)* de Baux, prince d'Orange, autorise les frères de la maison de la Chartreuse et de toutes celles de l'ordre à voyager dans ses terres sans payer de péage et *veagium* ou exaction quelconque à ses bailes ou nonces ; il les prend sous sa protection. *Data Aurasicæ*, dans la maison de Bertrand *(Bn.)* écrivain ; témoins (3), Bn. tabellion d'Orange. Bulle.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 393.

6324 Août 1215.

Transaction par l'entremise de Raynaud, archevêque de Lyon, entre le chapitre de Lyon et nobles Artaud de Roussillon, Ponce Charpinelli et Hugues de Talaru, au sujet de la ville de St-Andéol. *Data p. man. Petri archipresb. Foren.*

LE LABOUREUR, *Masures de l'Isle-Barbe*, II, 528-9. = BRÉQ. V, 33.

6325 Durbon, 5 août 1215.

Guillaume du Vilar et ses fils Lantelme et Bertrand donnent aux frères de Durbon, par les mains du prieur Guillaume, tout ce qu'ils possédaient dans les limites du couvent, moyennant 400 *(quadringentos)* sols Viennois ; investiture et serment devant Hugues, évêque de Gap, qui est garant avec Cuculla de Spina ; il promet l'assentiment de son jeune fils Garin. Témoins : Etienne Temperii, procureur, Henri prieur de la Piarre, Lantelme prieur de Lus, Guigues Garnauz, chapelain du prélat, Girard chanoine de Gap, Pierre de Beaumugne *(Balmunia)*, chap. de St-Julien, Ponce Arberti, chap. d'Aspremont, Arbert, chap. de Montclus, Olivier, chan. de Chardavon *(Caridonis)*, Guigues de Montmaur, chevalier, etc. Fait dans le dortoir des frères en la maison supérieure.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 233-5, n° 351. ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* I, instr. 285-6. = ROMAN, 58-9.

6326 Reillanne, 23 août 1215.

Donation par Tiburge d'Orange, fille de feu Guillaume et veuve de Raimbaud Guiran, et par Raimbaud d'Orange, fils de Guillaume et de Cauza, son neveu, à l'ordre de St-Jean de Jérusalem, de la terre de Tallard, avec les droits de justice et de chevauchée, et de leurs droits au Monêtier-Allemont, Lardier, la Saulce et Neffes. Témoins : Etienne de Broco, commandeur de St-Gilles, Pierre Simon, commandeur de Lardier, Garcias de Navarre... Veille de St-Barthélemy.

ROMAN, dans *Bull. acad. Delphin.* C, XVIII, 185; = 59*.

6327 Septembre 1215.

R[obert] dit Dauphin, comte de Clermont, et son fils Guillaume *(W.)*, comte de Clermont, font don au prieur et au couvent de la Chartreuse de 7 liv. Clermont. de cens *(debitales)* pour célébrer la Résurrection. Sceaux.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 393.

6328 Albon, 5 septembre 1215.

.... 3e jour avant la nativité de Marie .... André, dit Dauphin, comte de Vienne et d'Albon *(Albeonen.)*, donne et assigne à Béatrix son épouse, dont il a été séparé par jugement de l'Eglise, outre les châteaux de Montbonnot et de Revel, les fours de Moras et de St-Donat, en compensation des 1000 sols qu'elle devait percevoir annuellement sur les péages depuis 4 ans ; comme il lui restait dû 2500 sols sur cette rente et 14 livr. 10 sols sur les revenus de Montbonnot, le dauphin s'engage à lui payer 100 livr. monnaie de Vienne, moitié aux foires de Grenoble et moitié à celles de Romans. S'il est en faute, il prie l'archevêque de Vienne de le contraindre par censure ecclésiastique. Fait au château *Albeonis*, devant l'église ; témoins : les archevêques Humb[ert] de Vienne et B[ernard] d'Embrun, Odon Alemand lo don, Pierre d'Arènes, sacristain de Vienne, Aynard de Bardonenche *(Bardonischa)*.

Voir le vidimus de l'archevêque de Vienne (6329). *Invent. Graisivaudan*, II, 434* ; *St-Marcellin*, II, 757 (le 3 !) — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 30-2 ; cf. n° 167. = CHORIER, *H. de D.* I, 804, 866 ; II, 98. CHARVET, 382. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 980.

6329 (5 septembre/19 novembre 1215).

Humbert, archevêque de Vienne, vidime l'acte du 5 sept. et atteste que le dauphin André lui a demandé de le contraindre par censure ecclésiastique à l'observation de son accord avec son épouse divorcée, au cas où il l'enfreindrait. Sceau. *Dat. p. man. Petri de Arenis cancell. nostri. — Dignum est.*

Arch. de l'Isère, origin. parch. de 20 lig. 2/3. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 31.

6330 Rive du Rhône sous Soyons, 12 septembre 1215.

Après diverses dissensions et guerres entre A[démar], fils du comte de Valentinois, et Géraud Bastet, seigneur de Crussol, celui-ci reçoit en fief d'Adémar 60 livr. Viennoises de cens sur le péage du Rhône au château d'Etoile *(Stella)* ou à la maison du péage près de ce château, à partir de la St-Jean-Baptiste, jusqu'après complet remboursement de cette somme, sans que son baile ou péager puisse prélever davantage pour cause de dépenses ou de treizain. Géraud ne sera pas sujet à éviction à raison des possessions échangées par Adémar avec feu Guillaume Artaud. Il fait hommage et jure fidélité, et donne quittance de 26 livr. qu'Armand du Poyet *(del Poiget)* tenait en fief et gage sur ce péage. Fait sur la rive du Rhône, au-dessous de la maison de la Motte de Soyons *(Motæ Subdionis)*. Témoins : Roger de Clérieu, Guillaume de Montmeyran, Hugues de la Balasta, Armand du Poyet..., Guy d'Eurre *(Urre)*..., Arnaud de Châteaubourg *(Castroboc)*, etc. Sceaux.

Arch. du chât. de Peyrins, chap. I, n° 47. *Bibl. de Grenoble.* ms. U. 317, 276-7. *Invent. Valentinois*, I, 969. Valbonnays, 2e Reg., n° 264 ; 7e Reg., n° 46. — ANSELME, III, 762. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 337 ; (à part, I, 201).

6331 1215.

Le chapitre général de Cîteaux condamne à l'exil les convers et moines de Mazan qui ont fait périr les brebis d'Aiguebelle.

MARTENE, *Thes. nov. anecd.* IV, 1315. = *Ann. de l'abb. d'Aiguebelle*, I, 505.

6332 La Saulce, 17 septembre 1215.

Transaction, devant Hugues, évêque de Gap, entre les religieuses et frères de Bertaud et Emm. Montayglina, qui avait pris l'habit, puis quitté l'ordre à cause de son austérité, et voulait révoquer ses donations. Le prélat décide que la maison gardera la condamine de *Solerias*, un tènement, un pré, une vigne et des cens. Montayglina est libre d'entrer dans un autre monastère ; par charité, on lui donne 42 liv. Viennois. et un mulet. *Act. ap. Salsam*, près de l'église, sur le chemin ; témoins : Guillaume *(Vi.)* Judicis, prêtre de Bertaud, Guillaume *(Wi.)* prieur d'Antonaves, etc. Alamannus, clerc de l'évêque, *scr.* Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 11-2, n° 8. = ROMAN, 59*.

23 septembre 1215 = 23 septembre 1213.

6333 Orange, 26 septembre 1215.

Sentence arbitrale attribuant à l'ordre de St-Jean de Jérusalem les biens qui furent de Tiburge, veuve de

Raimbaud Guiran, et de Raimbaud son petit-fils, malgré les prétentions de Guillaume de Baux, à l'exception des propriétés appartenant à Tiburge, épouse de Lambert de Montélimar. Fait dans l'église de Notre-Dame d'Orange.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 178.

6334 Briançon, 7 octobre 1215.

Transaction entre les syndics de St-Chaffrey et Jean Joffrey, relativement aux tailles dues par lui.

Arch. de l'Isère, B. 2996. = ROMAN, 59*.

6335 (Novembre) 1215.

Transaction entre les hommes de Châteauroux *(Castri Rodulphi)* et ceux de St-Clément, au sujet de la montagne de *Calaor* (ou *Colaor*) et de *Blacha*, par l'entremise de maître Ponce de Molanesio et Guillaume *(W°)* Bermundi, chanoines d'Embrun, devant l'archevêque Bernard et le prévôt Pierre ; la seigneurie avec pleine justice sur la montagne de *Calaor*, ainsi que la 1/2 du pâturage appartiennent au chapitre ; il a en outre 3 parties du villenage et Jacques Neveria la 4e. Les hommes de Châteauroux peuvent y entretenir 15 trentains *(trigennaria)* de brebis et ceux de St-Clément 10, à moins que le possesseur ou le gardien de la tour de St-Clément n'y fasse paître un nombre égal des siennes ; s'il n'y a pas de brebis, les hommes de Châteauroux prennent 3 parts du foin et ceux de St-Clément 2, les droits du chapitre restant les mêmes, sauf en cas de guerre ; et s'ils négligent d'user de leurs prérogatives, l'exploitation de la montagne sera à la disposition du chapitre et de J. Neveria. Pour la Blache, on jure de respecter les limites plantées par L. Moteti et le juge. Les accusés de meurtre devront se purger par serment devant le même Moteti, mais ils pourront s'éloigner de Châteauroux et St-Clément. On fait trois expéditions de cette charte, sur l'ordre de l'archevêque et du prévôt, qui scellent... *d. Innocentio concilium faciente*. Sceaux.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 322-4.

6336 1er novembre 1215.

Achat par Ponce Noident, dit Lombel, au profit du pitancier de St-Félix à Valence, de 12 sols de pension sur une sienne maison dans la rue St-Jacques.

Arch. de la Drôme, Invent. St-Félix, 26b, n° 124.

6337 Latran, 10 novembre 1215.

Convention relative à des contestations entre l'église de Nice et les religieux de St-Ruf sur la juridiction et les dîmes de quelques églises, en présence de Falcon, abbé de St-Ruf. Fait la veille du concile.

Arch. du chap. de Nice, *Liber Niger*, 85. — JOFREDI (P.), *Nicæa illustr.* 181. PIERLAS et SAIGE, *Chartrier de St-Pons*, 20, n. 5.

6338 11-30 novembre 1215.

Au concile général de Latran assistèrent de Provence l'archevêque d'Embrun et les évêques de Gap et de Trois-Châteaux ; de Bourgogne [l'archevêque de Vienne] et les évêques de Valence et de Die.

WERNER (Jak.), dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* (1906), XXXI, 588-9, d'après le ms. C. 148 de Zurich, du XIIIe s. *Gallia christ. noviss.* IV, 72.

6339 19 novembre 1215.

Epitaphe d'Humbert, archevêque de Vienne, auparavant chartreux à Seillon.

Hic corpus petra tegitur, sed spiritus æthra [12 vers].

BOSCO (J. a), 91-2. LE LIÈVRE, 362. *Gallia christ. vet.* I, 804. CHORIER, *Antiq.* 196-7 ; 2e, 208-9. CHARVET, 636. COLLOMBET, II, 117-8. CHARVET-ALLUT, 22. *Gallia christ. nova*, XVI, 89-90. TERREBASSE, *Inscr.* I, 288-90, n° 393 ; *Epitaphe de Bournon*, 27. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 394. LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* IV, 384-5.

6340 (Fin 1215).

Comme successeur de l'archevêque Humbert, les chanoines de Vienne élisent le chartreux Geoffroy ou Guiffrey, qui refuse.

CHARVET, 383-4. TERREBASSE, *Epitaphe de Bournon*, 27. CHEVALIER (U.), *Doc. inéd. relat. au Dauph.* V, 30.

6341 2 janvier 1215/6.

Epitaphe de Guillaume de Cuvière *(Cuveria)*, qui donna suffisamment de ses biens à l'église de St-Maurice [de Vienne] pour une distribution *(libra)* générale à la communauté le jour de son décès, et d'autres pour sa mère Villelma, morte le 28 mai, pour son frère Simon, mort le 16 juin, et pour son père Adémar, mort le 31 juillet ; enfin une double le jour de Noël ; il restaura le Sépulcre.

*CHORIER, *Antiq.* 213 ; 2e, 222. CHARVET, 772. TERREBASSE, *Inscr.* I, 293-4, n° 395.

6342 20 février 1216.

Obit de Geoffroy *(Gaufredus, Guifredus)*, le plus ancien moine de la Chartreuse, qui avait refusé le siège de Vienne après la mort de l'archevêque Humbert (19 nov. 1215).

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 398. LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* I, 209*.

6343 . . . . . (Avant 22 février) 1216.

...*Pontif. Innoc. III a° 18.* Jean, évêque de Grenoble, comme juge ordinaire du différend entre les Chartreux et les chevaliers des Echelles *(de Scalis)* : Rostang Castinelli, Louis de Borgia, Pierre Corbelli, Pierre et Guillaume Vaca, assisté de J[ean] doyen de Grenoble et P[ierre] doyen de St-André, après avoir examiné les documents et entendu les témoins, décrète le maintien des croix et des fossés qui déterminent les limites de la Chartreuse. Fait au col *de Planey*, entre le rocher *Ailinardi* et *Feudeilla*, où l'évêque a prononcé l'excommunication contre les opposants. Présents : Ja[n]celin, prieur de la Chartreuse, Dalmace procureur, 10 moines, 8 convers, Pierre Guelini, procureur de l'égl. de Grenoble, Anselme prieur de St-Bernard, etc.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 400-1.

6344 Recours, 1216 (1206 !)

Odon Benedicti, sa femme Eudeiarde, ses fils Pierre, Odon et Humbert donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon ce qu'ils possèdent dans les limites du couvent et renoncent à leur réclamation sur la dot, moyennant 15 sols. Serment. Témoins : le prieur, Etienne Temperii, procureur, Raibaud de les Chesas, leur seigneur. Fait *in Rocos, ad charchain*, sous le sapin *(abiete)*.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 205-6, n° 292. = ROMAN, 60*.

6345 (Vers 1216).

Accord de Pierre de Baumugne *(Balmunia)* avec Hugues, prieur de St-Marcel de Die, sur le cens qu'il lui doit pour l'église de St-Julien-en-Beauchêne *(de Biochana)*. Il promet, entre les mains de Hugues, évêque de Gap, présents Didier, évêque de Die, le prieur de Durbon, Lantelme de Chausent, doyen de Die, Guigues Guilisii, chanoine de Die et Romans, de payer annuellement aux moissons 1 muid de bon blé *(annona)* et 1 de bonne avoine, sous peine de destitution. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 238, n° 357. = Roman, 59b.

6346 Embrun, 1216.

Noble Guillaume *(W.)* Arnulphi, de *Cardo (Queras)* vend à Bernard, archevêque d'Embrun, le quart de Châteauroux *(Castri Rodulphi)*, au prix de 8000 sols, dont 5000 éteignent une obligation sur ce château et 3000 lui sont comptés. Investiture. Témoins : Rostaing, abbé de Boscaudon, Blachan, sacristain, maître Ponce Garcinus, des chanoines, des prêtres de Châteauroux, Agnus, chevalier, Chabert, frère de l'archevêque, etc. Approbation de Raymond de Savine *(Sabina)* et des fils de G. A. Fait en la chambre *(aula)* vieille de l'archevêque. Sceau du chapitre.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 324-5.

6347 (1216 ?)

La mère de Jean Faucherii se rend à Dieu et à l'Hôpital de St-Jean dans la maison de St-Paul, sous condition que son fils sera reçu comme frère et hospitalier ; sa femme est reçue sans croix ; l'un et l'autre recevront de la viande et *libram* aux fêtes et dimanches. Témoins : Chabert de [St-]Sauveur, commandeur de St-Paul, Martin prêtre du Pont, etc. les autres frères et sœurs.

Chevalier (U.), *Cart. de Saint-Paul-lès-Romans*, 44, n° 81.

6348 (1216 ?)

Lantelme Rainers se donne à Dieu et aux pauvres de l'Hôpital de Jérusalem, et fait aumône de ses droits *(dreitura)* à Chapolay *(en C-le)*. Assentiment de sa femme, son fils Pierre, son frère Guillaume, sa sœur Lantelma. Fait entre les mains de Chabert, commandeur de St-Paul. Témoins (14).

Chevalier (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 43, n° 80.

6349 St-Paul-Trois-Châteaux, 1216.

L'évêque Geoffroi met fin au différend qui s'était élevé entre Etienne de Châtillon et Hugues Florent, doyen de l'église de St-Paul, au sujet de la vente d'un immeuble, en faisant comparaître comme témoins l'archidiacre Jourdan et le chanoine Guillaume Mauferret.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 80-1. *Gallia christ. noviss.* IV, 72, n° 127.

6350 (1216 ?)

André de Montgarén, sa femme Galiana et leurs fils donnent aux chartreux du Val-St-Hugon un journal de terre à Frédeval *(Frigida Valle)*. Témoins : le prieur Martin, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 289, n° 94.

6351 1216.

Guillaume Guifredus, de Montgaren, donne aux religieux du Val-St-Hugon un pré *in Larispa* et reçoit 18 sols. Témoins : le prieur Martin, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 289, n° 92.

6352 1216.

Transaction concernant l'élection du prévôt et du doyen de Valence par le chapitre. L'élu est présenté à l'approbation de l'évêque ; on chante le *Te Deum* et on sonne les cloches (cymbales !).

Brun-Durand (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme* (1869), IV, 441 (à part, 10).

6353 Mars 1216.

Humbert, évêque de Valence, et Guillaume de Crussol *(Cruçol, Crocol)* terminent un différend entre l'église de St-Ruf et Raimond de Crussol, qui réclamait la moitié de la 8e partie du mil produit par une terre sur le plan de Crussol, dont Milon de *Grauso* avait fait aumône aux chanoines. Raymond, au nom de son neveu R. Brunenc, et ses 6 fils renoncent entre les mains de l'abbé F[alcon] à tout cens ou usage, et donnent pour garants l'évêque et Rostaing viguier *(vicarius)* de Valence. Témoins : Guillaume *(W.)* de Châteaubourg *(Castro Bucco)*, chevalier, W. cellérier, B[ertrand] abbé de St-Félix, B. Lombard procureur de St-Ruf, etc. *Jacobus d. episc. not. 17 a° pontif. ips. scr. et sigil.*

Chevalier (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 119-20, n° 103.

6354 Paris, avril 1216.

Bernard, archevêque d'Embrun, Fulcon, évêque de Toulouse, et Hugues, évêque de Gap, font participer les bienfaiteurs des religieuses de St-Antoine de Paris aux biens spirituels qui se feront dans leurs diocèses. Sceaux. *Dat. Parisius. — Quoniam corpus quod.*

Guillaume (P.), dans *Bull. soc. études Hautes-Alpes* (1884), III, 477-8. *Gallia christ. noviss.* I, instr. 286-7. = Roman, 59b.

6355 Avril 1216.

Raymond, seigneur de Mévouillon, comme juge ordinaire, assisté de Ripert de Beaumont, termine amiablement un différend entre Raymond Petri et les seigneurs de Plaisians *(Plaziani)*. Ceux-ci abandonneront leurs prétentions sur les château, ville et territoire d'Eygaliers *(de Aguilerio)*, soit en seigneurie soit en fief. Raymond fait la même cession en ce qui concerne les château, ville et territoire de Plaisians. S'il y a eu obligation *(pignus)*, on sera tenu de racheter d'ici à la st Jean, mais sans préjudice de l'usufruit *(gausidæ)*. Tant que Guillaume Balbi résidera à Malaucène, sa personne sera dans le domaine de Raymond, mais non ses propriétés à Plaisians. Lachau *(de Calce)* restera divisé jusqu'à la st Michel. Les pâquerages *(pascherium)* seront communs aux deux châteaux. Serments de Raymond Pierre et son épouse, de Raymond de Plaisians et ses frères, de Pierre Arnulfe et son frère Elzéar *(Elisarius)*, de dame Elisiara femme de Rican de Plaisians. Témoins (35). Guillaume *Giraudus scr. et sigil. — Sancti Spiritus.*

Arch. de l'Isère, B. 3637, origin. parch. *Invent. Baronnies*, 858. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 172. — Valbonnays, *Mém. hist. Dauph.* 18-9 ; *Hist. de Dauph.* I, 17-8. Desmolets, *Contin. d. Mém. de littér.-hist.* (1749), VI, 179. = Bréq. V, 49.

6356 Latran, 11 avril 1216.

Bulle d'Innocent IV confirmant à l'abbé de la Cluse *(Clusini)* les possessions de son monastère : dans le diocèse d'Embrun *(Ebredun.)*, l'église de *Culea* et ses dépendances ; dans celui de Gap *(Gapinc.)*, les églises *Talarni, S. Michaelis, S. Gregorii, S. Mariæ, S. Andeoli, de Musonio, de Cigorino, S. Rochi de Rotali;* dans celui de Die, le monastère de St-Maurice ; dans celui de Grenoble, les églises de *Monteloso, de Fracta Ripa. — Desiderium quod.*

Recueil de bulles sur St-Michel de la Cluse (1670), 15-. Trepier, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 128-34.

6357 Belmont, Belley, Avressieux, 18 avril 1216.

... ind. 4, epacta nulla, concur. 5..., fer. 2 post octab. Pascæ, a° quo celebratum fuit Romæ concilium Lateran. sub d. papa Innocent. III, regn. Freder. rege Appuliæ et Alamaniæ fut. imper. Guillaume *(W.)* archidiacre de Belley, Aymon de la Balme, archiprêtre de Grenoble, Humbert de Boiseu, chanoine de Belley, et Guy de Gerbaix, chevalier, terminent comme arbitres un différend entre Ponce d'Avressieux *(Auriceu)* et l'abbé de Chalais. Ils défendent à Ponce de revenir sur le serment qu'il a fait à cette maison et lui ordonnent de céder les possessions qu'elle avait acquises de lui à grands frais. Il jure de ne plus lui causer de dommage, sur l'autel de Notre-Dame de Belmont, puis sur celui de St-Jean-Baptiste dans la grande église de Belley, sur la main du Précurseur. Guy de Gerbaix promet sa protection. Approuvent : la mère de Ponce, sa femme Jacoara, et ses trois fils, qui jurent sur l'autel de St-Laurent à Avressieux. Les Chalaisiens établissent par les chiffres des sommes qu'ils ont payées à divers que ces propriétés leur ont coûté plus de 5000 sols. Témoins, avec les arbitres : L. Amalbert, clerc et légiste, W. de Boges cellérier, B. chapelain de Belmont, etc. Sceaux des évêques Bernard de Belley et Jean de Grenoble.

Pilot de Thorey, *Cart. de Chalais*, 61-4, n° 36.

6358 28 avril 1216.

Epitaphe de Pétronille, femme d'Aimon de Broen, qui donna au monastère *(domui)* de St-André[-le-Haut ?] 3 sols de cens.

Terrebasse, *Inscript. Vienne*, II, 28-9, n° 435.

6359 Mai 1216.

... Ind. 4... Dauphin, comte d'Auvergne, concède et confirme à l'église de Chalais les possessions qu'Otmar Randan et ses fils Aynard et Humbert lui avaient données et qu'ils tenaient de lui en fief dans le mandement de Voreppe ; de plus, les champs de Vornone Randane, de Boerellus, de Rorgon et de Roeria. Confirmation de son fils le comte Guillaume.

Invent. Graisivaudan, VI, 310a. — Pilot de Thorey, *Cart. de Chalais*, 65-6, n° 37.

6360 Vienne, juin 1216.

O[don], duc de Bourgogne, (comme vicaire du roi Frédéric dans le royaume d'Arles), concède à son vénérable ami l'archevêque de Vienne B[urnon] l'autorisation de percevoir le péage que Frédéric II, roi des Romains, avait accordé à l'archevêque Hu[mbert], soit dans la cité de Vienne, soit ailleurs : il le défendra au cas où il serait molesté à cet égard. *Act. Viennæ, ... d. Frider. II Roman. rege s. a.*

Arch. de l'Isère, B, 175, ixxxiiij. *Invent. Viennois*, III, 212a. — Bosco (J. a), 93. Le Lièvre, 362-3. Chevalier (U.). *Docum. inéd. relat. au Dauphiné*, II. v, 30 ; *Diplom. de P. de Rivaz*, 83-4, n° 18. Trad. Charvet, 384. Mermet, III, 77. = Böhmer, *Reg. imp.* V, 12498. Petit, *Hist. ducs Bourg.* III, 459.

6361 (Juillet 1216).

Et adonc es arribat lodit conte jove [Raimond, fils du comte de Toulouse] *aldit Avinhon am una granda companya ... et aussi son vengutz totz los que s'en enseguen ayssi : ... Ranbaut de Calm* (Lachau), *Jehan de Semuc, Lambert de Montelhs .... Item d'autre cartie son vengutz ... Guilhem Arnauld Daudye* [= de Die], *loqual era ung gran ric home et valen, et Bernard de Murens, et Guyrauld Azemar, Ramond de Montalba, et en Dragonet le pros ... et Pons de Sainct Just...*

Siège de Beaucaire : *An loqual conte jove era tousjors a son costat ung valen et ardit home, apelat Dragonet, loqual a cridat a ses gens : « Avant, avant, francz cavalies, frapas cascun de bon coratge, quel al jorn d'huey totz nostres enemicx moriran et seran desconficx »... Loqual Dragonet era ung de la companya et principal del conte jove, mais el se caraviret et fouc traydo, et se metet de la companya et partit del conte de Montfort.*

Hist. de la guerre des Albigeois, en languedocien (Bouquet, XIX, 162, 168, 176 ; Vic-Vaissete, III, pr. 65, 74 ; 3e, VIII, 116-7, 127, 132, 136, 150). Ce récit donne comme partisans du jeune comte, ceux de Simon de Montfort ; ils sont nettement distingués dans le texte suivant :

El coms joves s'en intra en Veneisi ...
Mas en breu de termini er la comensazos
Dels mals e dels dampmatges et de las contensos,
Que li clerc e l'avesques que son contrarios,...
Reiambalts de la Calm, Johan de Semic bos,
En Lambert de Montelhs ....
Mas de sai los contrasta Maselha e Tharascos,...
N'Azemars de Peitieus e sos filhs Guilhamos,
W. Ar. de Dia; us rics hom coratjos,
En Bernis de Mureus ab adreitz companhos,
En Guiraut Azemar e sos filhs Guiraudos,
R. de Montalba en Dragonetz lo pros
. . . . . en Pons de Sent Just bos ...

Meyer (Paul), *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, I, 169-72, 185, 191-2, 197, 203, 212, 214 ; II, 205-9, 228, 235-7, 242, 248, 259, 262.

6362 Léoncel, 7 juillet 1216.

Grenon de l'Eparvier *(d'Esparver)* et son frère Falcon reprochaient à la maison de Léoncel d'avoir longtemps fait paître des bestiaux dans leurs pâturages, sans leur donner de récompense ; les religieux se plaignaient d'avoir été dépouillés d'animaux, dont on refusait la restitution. Choisi comme arbitre, B., prieur de Châteaudouble *(Castro Duplici)*, fit remettre aux parties leurs réclamations réciproques ; de plus, les frères G. et F. cédèrent à l'église leurs droits sur les prés de Charchauve *(Charchaleves)*, moyennant 60 sols monnaie de Vienne et de Valence. Fait ... dans le cimetière de Léoncel : l'abbé Etienne, alors malade, ne put y assister.

Témoins : Guillaume Bernardi, prieur de Léoncel, etc. (16). Sceau de D[idier] évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 82-3, n° 79.

19 juillet 1216 = 19 juillet 1210.

6363 Pérouse, 25 juillet 1216.

Le pape Honorius III notifie son élection à l'univers chrétien. — *Supernæ dispositio.*

MARTENE, *Thes. anecd.* I, 851 (s. d.) SCHANNAT, *Vindem.* I, 201. HOROY, *Bibl. patrist.* II, II, 8-9. = POTTHAST, 5321 (18/25 j.).

6364 Pérouse, 25 ? juillet 1216.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques et évêques constitués dans le royaume de France, pour leur annoncer son élection, etc. — *Magnus Dominus.*

RAYNALDUS, *Ann.* 1216, 28 (XX, 355-6). PRESSUTTI, *Reg. Onorio III*, 2°, n° 2. = POTTHAST, 25614. Pareille lettre dut être expédiée aux prélats du Dauphiné et de Provence.

6365 Pérouse, juillet 1216.

Lettre d'Honorius III à Jancelin, prieur de la Chartreuse, et à tous ses frères, leur demandant le secours de leurs prières.

*LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 397-8.

6366 Briançon, 30 juillet 1216.

[André], comte Dauphin, confirme la sentence portée sur son ordre par Guillaume, juge du tribunal *(mallis castaldo)* de la Grave *(de Arenis)*, entre Guillaume, prévôt d'Oulx, et Guillaume Arnaudi, *de Arinis*, au sujet d'un champ au dit lieu. Fait au château *Briançonii*... Témoins.

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 45, n° 40. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 246-7, n° 238. = ROMAN, 60*.

22 août 1216 = 22 août 1236.

Rég. Suisse Romande, 877.

6367 Narbonne, 11 septembre 1216.

Lettre d'Arnaud, archevêque de Narbonne, au pape Honorius III, touchant son différend avec le comte de Toulouse : il relate que l'archevêque d'Embrun (Bernard) et autres traitèrent de la paix ; lui-même promit de s'en rapporter à eux, devant l'évêque de Gap.

BESSE, *Hist. Narbon.* 432-. BOUQUET, XIX, 620-2.

6368 Latran, 11 novembre 1216.

Lettre du pape Honorius III aux abbés de St-Pierre [hors les murs] et de St-André[-le-Bas] et au prieur de St-Martin à Vienne, leur mandant de prononcer la révocation de prieurés, doyennés et pensions concédés par des abbés et prieurs de Cluny à certains clercs et laïques, abbés et évêques dans la province de Vienne. — *Ad audientiam.*

Bull. Cluniac. 104*. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 79-80. = BRÉQ. V, 57. POTTHAST, 5358. PRESSUTTI, 87-99. BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 58, n° 4505.

6369 Rome, à St-Pierre, 5 décembre 1216.

Lettre d'Honorius III aux archevêques, évêques, abbés et autres prélats, princes, barons et peuple de France, les engageant à se tenir prêts pour la prochaine traversée en Terre-Sainte, à l'appel de l'archevêque de Tyr. — *Cum dicatur nobis.*

RAYNALDUS, *Ann.* 1216, 22-3 (XX, 356b). BOUQUET, XIX, 615. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 110. RODENBERG, *Epist. select.* 7. = POTTHAST, 5381. PRESSUTTI, 134-151.

6370 Tournus, janvier 1216/7.

Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, promet de se conformer aux décisions des arbitres touchant ses discussions avec Gérold, abbé de Cluny. Sceau de son fils Guirard et de lui. *Act... ap. Trenorchium.*

RIVAZ (P. de), *Diplom. de Bourg.* II, n° 212 (Anal. 59). — GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 151-3 ; (1780), 42. BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 60, n° 4507. = BRÉQ. V, 61.

6371 Janvier 1216/7.

Le même confirme la charte d'accord entre son père Girard, comte de Mâcon, et l'église de Cluny. Assentiment de son fils Gérald. Sceaux.

RIVAZ (P. de), *Diplom. de Bourg.* II, n° 211 (Anal. 59). GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 30-1 ; (1780), 100. BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 60-1, n° 4508. = BRÉQ. V, 61.

6372 Latran, 19 janvier 1217.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques [Bernard] d'Embrun, d'Aix, d'Arles, [Burnon] de Vienne, de Narbonne et d'Auch [et à leurs suffragants], aux abbés, prieurs, doyens, prévôts, archidiacres, archiprêtres, clercs et laïques dans ces provinces, leur annonçant l'envoi du cardinal Bertrand en Provence pour y ramener la paix et l'orthodoxie. — *Multo sudore.*

BOUQUET, XIX, 626-7. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 189-91. = RAYNALDUS, 1217, 52 (XX, 377-8). *Gallia christ. nova*, III, 331. POTTHAST, 5425. PRESSUTTI, 239-265.

6373 Pont[-de-Beauvoisin], février 1216/7.

L'abbé J[ean] et les frères de Chalais *(Calesii)* ayant acquis de Ponce d'Avressieux *(Auricei)* le manse de Belmont et le lieu du Moulin, P[ierre] Deus lo fit, maître d'Euresol, prétendit de la part des cisterciens de Tamié *(Stamedii)* que ces terres étaient de leur alleu. L'affaire s'étouffa moyennant 14 livr. que Chalais donna à Tamié, avec promesse de ne pas délier Ponce de son serment. Fait dans la léproserie *de Ponte*. Témoins : l'abbé de Chalais, W. de Boges cellérier, Aimon de la Balme, archiprêtre de Grenoble, J. Deus lo fit, chapelain du Pont, etc.

PILOT DE THOREY, *Cart. de Chalais*, 60-1, n° 35.

6374 Latran, 1er février 1217.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques de Lyon et [Burnon] de Vienne, au sujet de l'archidiacre de Lyon, qui s'était rendu coupable de déprédations, rapines et autres excès, et s'était constitué défenseur des hérétiques (Pauvres de Lyon). — *Jam debuerat.*

HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 239-41. = PRESSUTTI, 276-304. POTTHAST, 25779.

6375 Latran, 10 février 1217.

Lettre d'Honorius III à son légat [en France] le cardinal B[ertrand] : le prévôt et le chapitre d'Arles, ainsi que les évêques suffragants de cette église, demandent, comme successeur de leur archevêque M[ichel], l'évêque de Gap Hugues ; qu'il confirme cette postulation, si elle est canonique et si le personnage a les qualités voulues. — *Tam ex litteris.*

Anal. juris pontif. (1875), 692. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 248 (8 fév.). ALBANÈS, dans *Bull. histor.-philol. com. trav.* (1893), 77 (à part, 15) ; -CHEVALIER, *Gallia christ. noviss.* III, 332-3. = RAYNALDUS, *Ann.* 1217, 52. PRESSUTTI, 289-326. POTTHAST, 25789 (8 f.).

6376 St-Félix de Valence, 13 février 1216/7.

Transaction, par l'intermédiaire de 5 chanoines de Valence, dont le baile Hugues et maître Hugues de Belley, entre Bertrand d'Etoile, abbé de St-Félix, et le prieur Odilio et ses chanoines, au sujet de l'héritage d'Otgerius (n° 4453), qui devait à l'abbé 12 sols de cens et 4 setiers d'avoine mesure ancienne à la St-Apollinaire : l'abbé cède 26 sols de cens à l'église et celle-ci 5 sols 12 den. Serments de l'abbé, du prieur, du procureur S., du sacristain Guillaume *(W.)*, des prieurs L. de Montélier et B. de Châteaudouble, etc. ; présents : 6 chanoines et 2 clercs de Valence. Fait dans le cloître *S. Felicis ... curr. A domin. litt.* L'évêque Humbert *(U.)*, le doyen L[ambert] et autres chanoines apposent leurs sceaux. Témoins du chapitre : P. chantre et 10 autres.

Chevalier (U.), *Codex diplom. ord. S. Rufi*, 121-4, n° 104.

6377 Latran, 28 février 1217.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques [Bernard] d'Embrun, [Burnon] de Vienne, etc. et à leurs suffragants : il règle la manière de recueillir et de distribuer le vingtième des revenus pour le secours de la Terre-Sainte. — *Approbante generali.*

Horoy, *Honor. III Opp.* II, II, 299-302. = Pressutti, 355-381. Potthast, add.

6378 4 mars 1216/7.

Epitaphe de Pierre, laïque d'Annonay, qui donna [au chapitre de St-Maurice de Vienne] 1000 sols pour son anniversaire.

Terrebasse, *Inscript. Vienne*, II, 469, n° 587.

6379 1217.

Lettre d'Ar[mand], chartreux, à G. pauvre novice de la Chartreuse, le félicitant de sa vocation. — *Sit nomen Domini.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 406-7.

6380 Crest, 1217.

Eustache, prévôt de Valence, confirme et promet d'observer fidèlement la donation faite par son oncle, Guillaume, prévôt de Valence, à la maison de l'Hôpital de Jérusalem, de Cliousclat *(Clivum)* et son mandement, donation que ratifièrent ensuite Guillaume de Poitiers et son frère ; il cède les améliorations qu'il y a faites en fossés, murs, etc. et met les frères en possession par la main de S. prieur de St-Gilles. Ceux-ci lui promettent que chaque année au chapitre d'outre-mer et à celui de St-Gilles chaque frère *proferrent* un cierge et un sol. Fait *al Crest Arnaut ;* présents (10). A[démar], comte de Valentinois, scelle cette charte et son fils l'approuve. Fait du temps ... du commandeur de Manas.

Arch. de l'Isère, B. 3518, origin. parch. Chevalier (C. U. J.), *Doc. histor. inéd. Dauph.* VI, 40 ; *Cart. de St-Chaffre*, 185-6, n° 445. = Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 273 (à part, I, 184).

6381 Die, 1217.

... *ind.* 5, *papa Honorio, Frederico Roman. electo.* Didier *(Desiderius)*, évêque de Die, renonce en faveur de la communauté *(universitas)* de Die, représentée par Arbert Maurin, au droit *(bannum)* que le roi Frédéric lui avait accordé de vendre seul son vin pendant le mois d'août ; à prendre dans les prés et champs du foin et de la paille ; à exiger pour coups et blessures autre chose qu'une amende, laquelle ne pourra dépasser 4 sols ; à ne rien exiger des voleurs avant pleine satisfaction au volé ; à solliciter du roi et de ses successeurs dans l'empire des concessions qui tourneraient au désavantage des citoyens. Il jure d'observer ces promesses et en cas d'inexécution de tenir des otages au bourg de St-Marcel. Il donne en outre comme otages : Bertrand de Mison, Pierre Béroard et 16 autres : ces chanoines, chevaliers et damoiseaux *(donzelli)* soutiendront, au besoin, la ville contre ses successeurs. Fait *Diæ*, dans le cloître de Notre-Dame, près du puits. Témoins : Pierre de Grenoble *(Grainovol)*, etc. (19).

Voir l'acte du 23 avril 1218. — Chevalier (C. U. J.), *Cart. de la ville de Die*, 75-7. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 294-5.

6382 1217.

Donation de Guillaume Peloux *(Pillosi)* aux religieux de Léoncel de 4 setiers de froment et 4 d'avoine qu'ils lui devaient de cens pour terres dans la montagne. Sceau.

*Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 83, n° 80.

6383 1217.

Arbert de la Tour confirme à la maison de Portes les aumônes de ses prédécesseurs et de lui, dont les frères et son notaire Hugues lui ont exhibé et lu les chartes ; il ordonne à son fils Arbert, à qui il a cédé sa terre, de les observer inviolablement, ce que promet celui-ci, fils dud. Arbert et de la comtesse Marie, fille du comte [d'Auvergne] Robert, avec apposition de son sceau.

Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 13.

6384 1217.

Lantelme Meloret vend à Chabert, commandeur *(præceptor)* de la maison de St-Paul, une terre et bois au-dessous de la Commanderie *(Macapeul)*, touchant le bois *del Cuisins*, entre les deux chemins qui vont à *Uves*. Approuvent son frère B. Meloret, son neveu Francon et P. Rainers. Témoins : le prêtre Martin, etc. (8).

Chevalier (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 48, n° 87.

6385 1217.

Martin de Pisançon *(Pisanchan)* donne et vend à Chabert de St-Sauveur et aux frères de St-Paul 11 setiers de froment de cens, qu'il percevait sur la grange de la Commanderie *(Mascapeul)* et les tènements d'Artaud Didier et son frère : on lui paye 62 livr. Viennoises. Ses mère, frères et sœurs approuvent. Garants : Artaud Leders, Falcon Canabas. Témoins : le prêtre Martin, P. chapelain de Monteux *(Montelz)*, etc. (13). Fait dans la maison de Falcon Long. *A° gratiæ...*

Chevalier (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 47-8, n° 86.

6386 1217.

Pierre de St-Pasteur cède à Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux, et à l'église St-Jean-Baptiste de Pierrelatte les dîmes qu'il percevait dans cette paroisse, à l'exception de celles de la Condamine, que son père avait données à la chapelle de Ste-Foy, bâtie près du Rhône, dans le territoire de Bourg-St-Andéol,

Arch. de la Drôme, E. 3488; E. 7226, origin. parch. — Boyer, *Hist. égl. cathédr. St-Paul*, 80. *Gallia christ. noviss.* IV, 72, n° 128.

6387 Valence, mars 1217.

Humbert, évêque de Valence, choisi comme arbitre entre B. de Beauregard et Salvanet, d'un côté, et J. Ruellator et Bo., d'autre, au sujet du port inférieur [du Bourg] à la tuilerie, avait décidé que ces derniers le tiendraient [en fief] des autres pendant leur vie, sous le cens de 20 sols. Cet accord fut approuvé par l'église du Bourg, qui avait le villenage de ce que B., sa femme et S. avaient reçu des seigneurs de Crussol Guy et Guillaume et de Lambert de Mayres. A la mort de Bo., G. de Crussol fut chargé de la tutelle de ses enfants ; l'église leur renouvela ainsi qu'à leur mère l'inféodation sous le cens de 20 sols. Fait *ap. Valentiam*, dans le palais *(aula)* épiscopal. Témoins : J. prieur du Bourg, etc. (7). Sceau de l'évêque.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 49-50, n° 22.

6388 Arles, 28 mars 1217.

... Mardi après Pâques... Election des consuls d'Arles, pendant la vacance du siège archiépiscopal, Hugues *(U.)*, évêque de Gap, étant élu pour ce siège.

Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* III, 333-4, n° 842.

6389 29 mars 1217.

Donation par Béatrix, duchesse de Bourgogne et comtesse d'Albon, et le dauphin André, à l'église de St-Vallier, de l'île Marète, biens à Coynaud, avec pâturages et bois, le moulin sur la Galaure au-dessus du Colombier, et des vignes situées dans la vallée et l'ager de St-Vallier.

Aymari Rivall. *De Allobrogibus*, 427. Collombet, II, 119.

6390 Avril 1217.

Armand de Retourtour *(Retortur)* fait don au monastère d'Ainay, du consentement d'Humbert, évêque de Valence, de l'église de Désaignes *(Disania)*, etc. Présents : l'archiprêtre de St-Sylvestre, etc.

Guigue, *Grand Cart. de l'abb. d'Ainay*, II, 84, 116, n° 41.

6391 Tarentaise, 2 avril 1217.

Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, pour le salut de son âme et le repos de son père Humbert, donne à perpétuité à la maison de la Chartreuse 4 livr. de monnaie forte de rente sur le péage de St-Rambert *(S. Regniberti)* ; elles seront employées à servir aux frères des repas la veille, le jour et le lendemain de Pâques. Fait, avec l'approbation de son fils aîné Amédée, entre les mains de Bernard, archevêque de Tarentaise. *Act. in Tarentasia*, dans le verger de l'église... ind. 5... Témoins (5), *Mauritius d. comitis not. scr.*

Guichenon, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 52 ; 2e, IV, 52. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 405-6. = Bréq. V, 69. Wurstemb. 46.

6392 Latran, 25 avril 1217.

Lettre du pape Honorius III aux maître et frères de l'hôpital de St-Antoine, diocèse de Vienne, par laquelle il leur confirme le don de l'église de Memmingen que leur ont fait le roi Frédéric II et Sifrid évêque d'Augsbourg. — *Justis petentium.*

Rodenberg, *Epist. select.* 24. = Pressutti, 508-538. Potthast, 25929.

6393 St-Just-de-Claix, mai 1217.

Lantelme et Guillaume *(W.)* Desmers, prêtres, J. et Raimond, Ber. Clemenz, Lan. Desmers et ses fils Jo. et L., Guillaume de Boulogne *(Bolonia)* donnent à la maison et aux frères de Léoncel tout ce qu'ils possèdent de l'église du Petit-St-Jean *(Charleu)* à la maison de la Part-Dieu. Approbation de Ramues, Bonafemina, Galcia, Caia, Galbors, etc. Fait *apud S. Justum in Roianis*... Témoins : A. prieur de la Motte-Fanjas *(Mota del Fanzaz)*, Lan. prêtre de St-Nazaire, Ismidon prêtre de St-Just, etc. (11).

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 83-4, 121, n° 81.

6394 Mai 1217.

Concession de la *lenuta* [= *tenura ?*] de Moirans *(Moyrenco)* par le dauphin à Guillaume Chevillardi (Chamllardi !), pour 5 sols de cens.

Invent. St-Marcellin, II, 108. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 173.

6395 Lyon, 1er mai 1217.

Bernard, archevêque d'Embrun, atteste que Gaudemar de Jarez *(Jarcis)* a fait hommage à l'archevêque Renaud et à l'église de Lyon pour ce qu'il possède à Condrieu, à Chavanay et à Pélussin. Fait *apud Lugdunum*, dans la maison de l'archevêque. Témoins : le doyen, le précenteur, le chantre, le sénéchal de Lyon, etc.

Le Laboureur, *Mazvres de l'Isle-Barbe*, II, 371-2. = Bréq. V, 72.

6396 Vienne, 23 mai 1217.

Burnon, archevêque de Vienne, notifie que Guillaume [des Côtes-]d'Arey *(Arei)*, fils de feu Guillaume d'Arey, citoyen de Vienne, a vendu aux procureurs des anniversaires de son église, Guiffred et Etienne, les cens et usages qu'il avait entre le ruisseau d'Esclachi et la terre des religieuses de Ste-Colombe, du bois d'Eves au Rhône et dans l'île de *Chaureta*, sauf la vigne de Guigues de Seyssuel *(Sauxeolo)*, pour le prix de 50 liv. monnaie de Vienne, dont quittance, avec cession de G. de Seyssuel. *Act. a° ab I. D. 1017..., ap. Viennam*, dans sa chambre près du verger ; témoins : Pierre de Miribel, Guiffred de Bachillin, chanoines, etc. — Approbation des sœurs de Guillaume d'Arey, Elisabeth et Willelma, avec serment. *Act. ap. Viennam*, dans la cour de St-Ferréol, devant Jacques de Monts, not. de l'église ; témoins : Gilles d'Illins, Pierre de Miribel, chanoines, etc., Guigues de Seyssuel, chevalier.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch.

6397 Valence, 25 mai 1217.

Gontard de Chabeuil donne à la maison de l'Hôpital de Jérusalem du St-Sépulcre de Valence [ses droits] sur le tènement de Rosiers *(Rozeriis)*, exemptant les frères du vingtain pour les terres qu'ils travailleront à leurs frais ou feront cultiver par des colons. Il approuve les donations ou ventes de ses fiefs à l'Hôpital faites par Pierre Saramandi, son frère Guillaume *(W.)*, Gringarde de Charpey et Pierre Armandi, de Barbières. Il renonce à ses réclamations, notamment au sujet des

300 sols Tournois que les frères lui devaient pour sa donation de pâturages et dont il affirmait n'avoir reçu que 100. Il confirme ses donations et celles de ses ancêtres. Le commandeur Girard de Limoges lui paye 10 liv. Viennois. pour les pâturages, dont quittance. Approbation, avec serment, de ses bailes Guillaume *(Wles)* Galardi et Jean Adhemarii. Sceaux de Gontard et d'Humbert, évêque de Valence. Témoins : W. de Vivarii, chapelain du St-Sépulcre, Chrétien, chapelain de l'évêque, maître Robert, etc... *ind. 5...*, *sed. in Urbe Honorio pp. III.* Fait dans la cour épiscopale, en la chambre inférieure de la tour. *Jacobus d. episc. not. 18° a° pontif.* confectionne 3 chartes, pour l'Hôpital, Gontard et l'église de St-Pierre du Bourg. — *Ne res gesta proc.*

Arch. de la Drôme, Hospitaliers, copies.

6398 Ile de Quirieu, juin 1217.

Falcon, abbé de St-Ruf, se trouvant *in insula de Quiriaco*, fut prié par son cher frère Morard de Villebois *(Villaboys)* de recevoir son neveu Jean comme chanoine : il promit de lui donner l'habit religieux quand il aurait atteint l'âge légitime. Morard donne à l'ordre de St-Ruf une vigne et une terre avec verger, plus divers volumes, les 1re et 2e Décrétales avec glose, et les dernières non glosées. Témoins : Artold prieur de Corbelin *(Corbelli)*, G. de Flavei, prieur de l'île de Quirieu, 2 chanoines de St-Ruf, etc.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 192-3, n° 144. — Cf. 23 oct. suiv.

6399 Anagni, 8 juin 1217.

Le pape Honorius III autorise les frères de la Chartreuse à célébrer les offices divins en temps d'interdit général. — *Auctoritate præsent.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 7b. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. lxx. = Pressutti, 579-614. Potthast, 5561. Le Couteulx, III, 403.

6400 13 juin 1217.

Honorius III dispense les Chartreux de payer les dîmes des possessions qu'ils cultivent de leurs mains ou à leurs frais.

*Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 403.

6401 Vienne, 26 juin 1217.

Le dauphin André rend hommage, un cierge de 12 livres à la main, à l'archevêque de Vienne Burnon, pour le comté de Vienne et d'Albon et tout ce qu'il possédait de St-Quentin et de Voreppe, entre l'Isère et le Rhône, jusqu'aux fourches du Puy, et pour les châteaux de Malleval et de St-Quentin.

Fontanieu, *Cart. de Dauph.* I, 172-4 (tab. eccl. Vien., f° 64). = *Le Lièvre, 361. Du Chesne, *Dauf. de Vien.* pr. 14. Charvet, 385. = Courbon, *chr.* 255 ; C. 15, 20. Mermet, III, 79. Collombet, II, 120. Allard (G.), *Œ. d.* I, 363. — Cf. l'hommage du 18 avril 1243.

6402 Vienne, 30 juin 1217.

Guillaume, fils de Guigues de Seyssuel *(Sauxeolo)*, sur l'ordre de son père, confirme la renonciation de celui-ci en faveur des procureurs des anniversaires de l'église de Vienne. *Act. ap. Viennam*, dans la cour de St-Ferréol, devant Jacques de Monts, notaire de l'église ; témoins : Gaudemar de Montchaud *(Monte Calvo)*, etc. Garantie de Garnier d'Arey. Sceau de l'archevêque Burnon. *Data p. man. Petri de Arenis cancell.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. Sceau : † S. BVRNONIS VIENNENSIS *archiepi.* — A la suite de l'acte du 23 mai préc.

6403 10 juillet 1217.

Osassèche, seigneur de la Roche-des-Arnauds, fils de feu Arnaud Flotte, passe quittance de 1000 liv. Viennois. pour la dot de sa femme, fille de Guillaume Arthaud, seigneur d'Aix *(Ays)*.

Moulinet, *Reg. généal.* II, 461.

6404 (Après 14 juillet 1217).

Sur l'ordre du cardinal [-légat, Bertrand], le comte [Simon de Montfort] se décide à franchir le Rhône pour soumettre Raimond, fils de l'ex-comte de Toulouse, Adémar de Poitiers et leurs complices qui troublaient la Provence. Après avoir conclu un accord avec Dragonet de Montauban, il obtient de l'évêque de Viviers des barques et passe le fleuve, tandis que ses ennemis, accourus d'Avignon sur de forts bateaux pour lui barrer le passage, prennent la fuite ; on lui livre les places fortes. Giraud Adhémar, quoique homme-lige du pape, refuse de remettre au cardinal le château de Montélimar, dont il avait fait un refuge d'hérétiques, mais il est ouvert au comte par Lambert, parent de Giraud. Quelques jours après, le comte met le siège devant le noble et fort château de Crest, garni de chevaliers et de servants commandés par Arnaud de Die, qui se défendent bravement. Plusieurs évêques et une centaine de chevaliers français, envoyés pour 6 mois par le roi Philippe, étaient avec le comte. Pendant le siège, le comte conclut un traité avec Adémar de Poitiers : il promet sa fille en mariage au fils de celui-ci, qui donne en gage plusieurs places fortes, à condition de lever le siège.

Petri Vallium Sarnai mon. *Hist. Albigensium* (Bouquet, XIX, 109). — *Hist. de la guerre des Albigeois*, en languedocien (Bouquet, XIX, 176 ; Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 84 ; 3e, VIII, 150). Meyer (P.), *La Chanson de la Croisade*, I, 241-2 ; II, 293-4. Chevalier (J.), *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 203. — Le récit de Pierre de Vaux-de-Cernay diffère du récit en languedocien : ce dernier dit qu'Adémar [de Poitiers] descendit le Rhône à la tête de secours envoyés par l'évêque de Nevers au comte de Montfort, et que la place de Crest fut rendue lâchement.

6405 L'Ile-Barbe, 9 septembre 1217.

A., abbé du monastère de St-André[-le-Bas] à Vienne, figure parmi les témoins de la charte de Raynaud, archevêque de Lyon, relative à une concession des fils de Guy de St-Trivier à l'abbaye de l'Ile-Barbe. Fait dans le chapitre *Insulanen.*

Le Laboureur, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 132.

6406 1217.

Statut de Jancelin, prieur de la Chartreuse, touchant la visite des maisons de l'ordre ; l'élection des visiteurs se faisait au chapitre général de chaque année bissextile.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 408.

6407 St-Ruf, 23 octobre 1217.

Falcon, abbé de St-Ruf, de retour à Valence, fait approuver par son couvent, à l'entrée *(porticus)* de sa chambre, la réception du neveu de Morard de Villebois. Consentent : P. de St-Michel, prieur claustral,

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GRENOBLE

Etienne *(St.)* sacristain, F. procureur, Etienne *(St.)* camérier, B. ouvrier, Guillaume *(W.)* d'Etoile *(Stella)*, aumônier, Alfand, maître Hugues et les autres chanoines.

GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 193, n° 144.

6408 La Tour-du-Pin, 22 novembre 1217.

Arbert de la Tour *(de Turre)* et son père donnent à l'église de St-Pierre de Dolomieu leurs vassaux nommés li Bardoileric, avec leurs possessions dans le mandement du château de la Tour, et lui confirment les biens qu'elle a eus de Berlion Vachi. Témoins : Jean chapelain de la Tour, dame Marguerite, etc. (7). Fait dans la maison de Hugues d'Ambanens, au château *de Turre*. Sceaux.

GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 195, n° 146.

6409 (Après 26 novembre) 1217.

Istos dominus Honorius papa (III) consecravit : ... archiepiscopos Viennensem [Jean de Bernin]....

RAYNALDUS, *Ann.* 1217, 101. PRESSUTTI, *Reg. p.* 239-161*. = *Gallia christ. noviss.* III, 335. — Sur la famille de Jean de Bernin, voir AUVERGNE, dans *Bull. acad. Delphin.* (1865/6)-C, I, 339-45, 435-9, cf. 386-7 ; et sur sa bulle, G. VALLIER, dans *Rev. du Dauphiné* (1877), I, 447-8, fig. — Sur son pontificat, Ulysse CHEVALIER, *Jean de Bernin, archevêque de Vienne (1218-1266)*, dans *Mém. acad. scien. Lyon*, C, XI, 1-47 ; *mémoire historique*, Lyon, 1910, gr. in-8 de 51 p. ; *Rev. d'hist. de l'égl. de France*, I, 15-33, 129-46.

6410 Latran, 11 décembre 1217.

Bulle du pape Honorius III adressée à Etienne de Lastie (ou Lastic), Guillaume de Paulhac et Guy de la Roche, chanoines de Brioude, à l'effet d'obliger Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, à laisser jouir ce chapitre de l'exemption des péages et autres impositions.

PAYRARD (J. B.), *1re layette de l'Invent. de s. Anicien. ecclesia* (1868), 13.

6411 St-Jean-d'Octavéon, 15 décembre 1217.

Bernard Baudencs concède aux pauvres de la se maison de l'Hôpital de Jérusalem à St-Paul une terre et champ deu Carpent ; le commandeur *(præceptor)* Chabert lui paye 45 sols monnaie de Vienne. Témoins : les prêtres Ginisius et Martin, etc. (6). Fait dans la maison du curé *(sacerdos)* de St-Jean d'*Auteveun*, près du feu.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 49, n° 88.

6412 St-Paul, 1217.

Pierre Alers, sa femme et son fils cèdent aux pauvres de la se maison de l'Hôpital de Jérusalem à St-Paul leur tènement à Montmiral *(Mont Miraut)*, pour lequel Aimon de Sérans fait par an 1 setier de froment et 2 den. ; le commandeur Chabert lui paye 60 sols monnaie de Vienne. Fait *ap. S. Paulum*. Témoins : le prêtre Martin, etc. (8).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 49-50, n° 89.

6413 Latran, 30 décembre 1217.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques [Bernard] d'Embrun, [Jean ?] de Vienne, d'Aix, de Bordeaux et de Bourges et à leurs suffragants, aux abbés et autres prélats constitués dans ces provinces, les conjurant de venir en aide de leurs personnes, biens et terres à S[imon] comte de Montfort contre les Toulousains. — *Populus Israel.*

BOUQUET, XIX, 644. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 567-9. = POTTHAST, 5648. PRESSUTTI, 909-949.

6414 (1217/....).

Guigues *(Gigo)* Chais, de Châtillon *(Chastilio)*, concède à la maison de l'Hôpital de St-Paul le champ de Généria t *(Genevreias)* ; le commandeur Chabert de St-Sauveur lui remet 9 livr. 1/2 Viennois *(de Vianes)* et un cheval noir. Approuvent : Lantelme Esmio son cousin, sa mère, sa fille, sa femme, Barnard Aerarz, Pierre de Clérivaux *(Cleres Vaux)*. Témoins (15).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 50, n° 90.

6415 Marseille, janvier 1217/8.

Confirmation par Mabilie, dame de Montélimar *(Montilis)* et vicomtesse de Marseille, d'une donation au monastère de St-Pierre de Gardanne ; elle reconnaît avoir reçu pour cela 60 sols réaux coronats. Fait en la maison d'Acelmet ; témoins : Isoard, baile de G. Ade[mari], etc. Me Juvenis not. de G. Ade. et de Mabilie ; sceau.

GUÉRARD, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 453-4, n° 997.

6416 Latran, 3 janvier 1218.

Lettre du pape Honorius III à son légat le cardinal B[ertrand] : au cas où le château de Fanjau viendrait entre ses mains ou en celles de l'archevêque de Vienne, il le consignera à l'évêque de Viviers. — *Postulante venerabili.*

PRESSUTTI, *Regesta Honorii papae III*, 919-962.

6417 Latran, 3 janvier 1218.

Lettre du même à l'archevêque de Vienne ; au cas où le château de Fanjau, situé à Largentière *(in Argentaria)*, dont la garde lui avait été autrefois confiée, viendrait entre ses mains, ordre de le résigner à l'évêque de Viviers. — *Cum castrum.*

PRESSUTTI, *Reg.* 925-964, cf. 918-961. Cf. POTTHAST, 5658.

6418 Latran, 13 janvier 1218.

Lettre du pape Honorius III à Adémar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, et à son fils Guillaume, pour les louer d'avoir été les auxiliaires de Simon de Montfort et du cardinal Bertrand dans leur œuvre de paix et de foi. — *Gratum habemus.*

BOUQUET, XIX, 649. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 594. = POTTHAST, 5670. PRESSUTTI, 957-1006.

6419 Latran, 19 janvier 1218.

Lettre d'Honorius III adressée à l'archevêque de Tours : ceux qui sont entrés dans l'ordre des Chartreux ne pourront en sortir, même non profès, à moins de passer dans un autre ordre.

*MABILLE, dans *Mém. soc. archéol. Touraine*, XV, 280. = POTTHAST, 5672. PRESSUTTI, 965-1014.

6420 Lyon (= Latran), 5 février 1218.

Honorius III abolit une coutume introduite à Vienne par les religieuses de St-André[-le-Haut] et certains clercs, d'après laquelle on ne pouvait être enterré dans une église étrangère qu'à la condition de s'y être rendu à pied ou à cheval ; il rend la liberté des sépultures, sauf les droits paroissiaux.

*BOSCO (J. a), 103. = POTTHAST, 5694. PRESSUTTI, 1017-1066.

6421 Latran, 9 février 1218.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques et évêques, dont les diocèses renferment des maisons de l'ordre des Chartreux : ils doivent contraindre à satisfaction ceux qui molestent les frères. Défense de contraindre les prieurs ou frères à subir *calumniæ juramentum* ou à porter témoignage. — *Cum dilecti filii.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 7b. CHERUBINI, *Bullar. magn.* I, 65 ; I, 92 ; I, 80. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. lxxij. *Bull. Magnum*, III, 195. *Bull. Roman.* Taurin. III, 337. HOROY, *Honor. III Opp.* II, ii, 622-3. = GEORG. I, 872. BRÉQ. V, 82. POTTHAST, 5696. PRESSUTTI, 1030-1077. LE COUTEULX, III, 410.

6422 Latran, 3 mars 1218.

Honorius III enjoint à [Bernard] archevêque d'Embrun, à l'abbé [Falcon] et au prieur de St-Ruf de conférer un canonicat vacant à P[ierre] clerc de Valence, pourvu qu'il soit apte. — *Dilectus filius.*

PRESSUTTI, *Reg. Honorii papae III*, 1080-1127.

6423 12 mars 1217/8.

Guillaume Guifredus, de Montgaren, donne au couvent du Val-St-Hugon ce qu'il possède dans ses limites, mais s'en réserve l'usufruit. Témoins : le prieur Martin, etc..., fête de st Grégoire.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 290, n° 97.

6424 1218.

Guillaume, sénéchal de Lyon, vend à l'église d'Ainay, deux *vercheriæ* à St-Symphorien-d'Ozon *(de Auzon)*, au prix de 6 liv. 6 sols Viennois. Sceau.

GUIGUE, *Grand Cart. de l'abb. d'Ainay*, II, 84-5, 116, n° 42.

6425 1218.

Donation par le seigneur de Gaubert à l'abbaye de Boscaudon de ses droits de péage et de leyde dans le territoire de Paillerols.

Inventaire des titres de Boscodon (1712). = ROMAN. 60a.

6426 1218.

Le prieur Guillaume *(W.)* et les frères de l'église de Belley remercient le prieur J[ancelin] et le couvent de la Chartreuse de les avoir prévenus, en leur offrant le concours de leurs prières ; ils voudront bien leur indiquer un jour de l'année où l'on fera commémoraison des défunts réciproques. A réception des Brefs, on fera des prières et célébrera un trentain.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 413-4.

6427 1218.

Le prévôt L[ambert] et les chanoines de l'église de Valence rendent participants de leurs prières et biens spirituels la maison de la Chartreuse, promettant d'inscrire les moines et convers défunts dans leur Capitulaire et de faire leur anniversaire. Consentent avec le prévôt B[ertrand] abbé de St-Félix, A. archidiacre, P. chantre, R. vicaire et 16 chanoines. Sceau.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 412.

6428 1218.

Le prieur J[ancelin] et le couvent de la Chartreuse rendent participants de leurs prières et biens spirituels l'église majeure de Valence, promettant pour chaque chanoine dont le Bref leur parviendra... Sceau.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 412-3.

6429 Die, 1218.

...ind. 6, papa Honorio, Frederico Roman. electo. Sofred prieur de St-Laurent, Ponce Gautier et Arbert mettent fin à des contestations entre D[idier] évêque de Die et G[uigues] Bérenger, au sujet des châteaux et mandements de Foillans et de Prébois *(Pratibuxi)*. Guigues les remet à l'évêque, qui, de concert avec son chapitre, les lui rend en fief, sous condition d'hommage lige, sauf celui du Dauphin, et de remise pour un jour à chaque mutation du seigneur et du vassal. Les parties font alliance offensive et défensive. L'aliénation de la suzeraineté de ces châteaux, sans l'assentiment du vassal, entraînerait l'indépendance de celui-ci. Fait *Diæ*, dans le cloître de Notre-Dame, près du puits. Témoins : Guillaume de Bourdeaux *(Bordellis)*, C. d'Avignon sacristain, maître P. du Mas *(de Manso)*, U. Rufi procureur, etc. (9). Sceaux de l'évêque, du chapitre et de G. Béranger. — *Controversia quæ.*

Invent. Graisivaudan, IV, 239b. — *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 198-9. CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 63-4, n° 30. = CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 290.

6430 (1218).

Lettre de L[antelme], évêque de Digne, à B[ernard], archevêque d'Embrun, à l'abbé de Ste-Croix et à Pierre [Roberti], chanoine d'Embrun, au sujet du différend entre les églises de St-Pierre *de Ouchis* et de Ste-Marie de Clochers *(Clocario)*.

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Victor, Digne, 31 (act. 512).

6431 Embrun, 1218.

Sentence arbitrale de Bernard, archevêque d'Embrun, Pierre, abbé de Ste-Croix, et Pierre Rotberti, chanoine d'Embrun, délégués par le pape, entre les églises de Clochers *(Cloquerio)* et [de St-Pierre] *de Ouchis*. Fait *ap. Ebredunum*, en l'église de St-Saturnin hors des murs ; témoins : les chanoines Guillaume Bermundi et Bertrand Raumbaudi, Giraud de Roca, prieur de Remollon, Guillaume prieur de Chorges, Garnier chapelain d'Embrun, me Eloi chap. de l'archevêque, Truchet chap. d'Embrun, etc. Me Radulfe not. de l'archevêque.

GUÉRARD, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 439-40, n° 988.

6432 1218.

Echange entre [Bernard] archevêque d'Embrun et le seigneur Pons Albert, qui cède certains droits à St-Crépin ; l'archevêque donne le quarton des Alamands à Châteauroux, sous réserve d'hommage, et un cellier au même lieu, etc.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 325, note.

6433 St-Julien[-en-Quint], 1218.

Arbert Freels, de Montclar, vend à la maison de Léoncel deux pièces de terre, l'une près du clos du cellérier de l'abbaye à St-Julien, l'autre contiguë à la terre de Pierre Nicolas, au prix de 15 livr. Viennoises, que frère Guillaume de Peyrus *(Peiruz)* lui compta sur l'ordre de l'abbé Pierre ; il se réserve 12 den. de cens, qu'il donnera, sous condition d'une absolution en chapitre, à son anniversaire. Les bailes de ces terres, Pierre Chacia et Guillaume son frère, cèdent leurs droits avec serment. Fait *apud S. Julianum*, dans le cellier de

.Léoncel. Témoins : l'abbé, etc. (7). Sceau de D[idier], évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 84-5, n° 82. CHEVALIER (J.), *Die*, I, 301-2.

6434 Romans, 1218.

Odilon *(Odilio, Odilo)* d'Estable *(Stabulo)* formulait plusieurs griefs contre la maison de Léoncel : au sujet de prestations *(taschiæ)* dues par plusieurs terres dans la paroisse de St-Marcel-lès-Valence *(de Gavaisano)*, qu'il disait tenir du prévôt de Valence, ce que celui-ci niait ; touchant les terres que le doyen Lambert avait cédées à la maison de la Part-Dieu, et dont il prétendait être feudataire ; à l'endroit du don fait par Villelma Charbonella à la même maison, d'un setier d'avoine de cens que sa belle-mère Alamanna avait octroyé à la même et sur les pâturages de Chatuzanges. Il se désista de tout, moyennant un poulain de 6 livr. Serment de son frère Ponce, de ses fils Pon. et W. Fait *apud Romanum*, dans la chambre de Guillaume *(W.)* Parioli. Témoins : P[ierre] abbé de Léoncel, P[ierre] archiprêtre de Romans, J[ean] prieur de Léoncel ...et André messager *(trolerius)* de l'abbé.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 85-6, n° 83.

6435 Chanos, 1218.

Guillaume de Mercurol, son frère Pierre et les fils de celui-ci donnent à Guillaume Gratapailla tout ce qu'ils possèdent au château de Mercurol et en son mandement. Le donataire, reconnaissant de leur affection, leur rétrocède le tout en fief *(feuodum)*, dont ils lui feront hommage, avec obligation de rendre la maison et la poype à réquisition ; il sera tenu de les prendre en garde et de les défendre à ses frais ; il devra réparer les délits dans 40 jours, excepté pour le foin, la paille et le bois. S'il y a aliénation par donation ou vente, les donateurs rentreront dans leurs droits. *Act. ap. Chanosc ;* témoins : Lantelme de Vals, Berllon Malleni, Adémar et Guillaume d'Hauteville. Sceaux de Jean, archevêque de Vienne, Guillaume Gratapailla et Pierre archiprêtre de Romans.

Arch. de l'Isère, Valentinois, 2 origin. parch. Sceaux : †SIGILLVM·WILIELMI·GRATAPALLI : †S·PETRI ARCHI-*presbiteri Roman.*

6436 1218.

Acte par lequel les habitants du Queyras remirent les clefs dud. lieu au marquis de Saluces, qui en prit possession.

Invent. prov. étrang. 217b. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 174b.

6437 Vienne, La Roche, St-Chef, 1218.

Berlion Senioreti et son parent Adémar font cession à St-Maurice [de Vienne] du tiers des dîmes de la paroisse de Royas *(Roias)*, avec serment entre les mains de Jean, archevêque de Vienne, dans sa chambre ; témoins : Pierre, chantre et sacristain, Pierre de Miribel, prêtres, Guillaume archiprêtre de Seyssuel *(Saisuel)*, Pierre archiprêtre de Romans, Armand prieur de St-Martin, etc. (18). Assentiment de sa mère Jeanne, de sa fille Blaimueta, de ses frères Gautier, Guenis et Omar, *ap. Rochi*, entre les mains de Guillaume archiprêtre ; de Senioret, *ap. S. Teuderium*, entre les mains de maître Bernard ; d'Alix *(Aalis)*, mère d'Adémar de St-Bonnet, et ses fils Boson, W. et A. moine, *ap. Rochi*, entre les mains de l'archiprêtre G. et de Jean Bauduini. Cautions (3), dont témoins : Rufa de Boczosel, Zacharie chapelain de la Roche, etc. Berlion et Adémar reçoivent 8 liv. et 7 sols Viennois et gardent l'usufruit, sauf 1 quartaut d'avoine de cens à l'archevêque. Sceau du prélat. — *Ne præsentis vitæ.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 19 lig.

6438 1218.

Aimeric d'Avalon, sa femme Galiana et leur fils Rodulfe donnent à la chartreuse du Val-St-Hugon 2 sols 1/2 de cens, qu'ils avaient dans ses limites, et reçoivent 11 liv. Témoins : le prieur Martin, Nantelme prieur de Villard-Benoît, Guillaume maître du Temple d'Avalon, Rodulfe de Briançon, frère d'Aimeric, Benoît prêtre d'Avalon.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 291-2.

6439 1218 (?)

Transaction entre l'évêque de Valence, seigneur de Livron, et Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, seigneur d'Etoile, par laquelle les hommes et sujets de l'église de Valence sont exemptés des péages établis dans les terres d'Adémar pour toutes les denrées comestibles, excepté pour le sel et les épices.

Arch. de la Drôme, E. 9695, cité en 1483.

6440 Latran, 27 mars 1218.

Lettre du pape Honorius III à [Bernard], archevêque d'Embrun, le chargeant de faire une enquête au sujet de Hugues Béroard, prévôt de Marseille, élu archevêque d'Arles, et de la lui envoyer sous son sceau. — *Licet nuper.*

HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 677. ALBANÉS-CHEVALIER, *Gallia christ. noviss.* III, 334-5. = PRESSUTTI, 1141-1182.

6441 Latran, 10 avril 1218.

Lettre du même au même et à..... : au cas où le doyen et le chapitre de Valence négligeraient d'admettre comme chanoine Pierre clerc de leur église, qu'eux-mêmes lui confèrent un bénéfice. — *Dilectus filius.*

PRESSUTTI, *Reg. Honorii papæ III*, 1184-1226.

6442 St-Marcel, 22 avril 1218.

... ind. 6. Guillaume de Bourdeaux *(Bordellis)* et Odon des Vosserts ? *(Valserris)* s'engagent en faveur de la ville de Die contre l'évêque, *apud S. Marcellum*, près de la nouvelle chambre hors du cloître. Témoins (7).

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de la ville de Die*, 77, n° 1.

6443 St-Marcel, 23 avril 1218.

Pons de Mens *(Manso)* s'engage également en faveur de la ville de Die contre l'évêque, devant la chambre neuve *S. Marcelli.* Témoins (3). Sceaux de Jean [de Bernin], archevêque de Vienne, du chapitre de Die et de l'évêque Didier.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de la ville de Die*, 77.

6444 Rome, à St-Pierre, 15 mai 1218.

Lettre du pape Honorius III à [Bernard] archevêque de Tarentaise, au doyen de St-André de Grenoble et au sacristain de Vienne, les chargeant de terminer un débat entre [Aimon] évêque de Genève et l'abbé d'Abondance. — *Coram dilecto.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 153-4. LULLIN et LE FORT, dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, XVI, 172. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 755-6. = *R. Gen.* 567bis. POTTHAST, 5796. PRESSUTTI, 1276-1323.

6445 1218.

Le chapitre général des Chartreux donne commission pour vérifier les limites des possessions du Val-Ste-Marie.

*CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

6446 Rome, à St-Pierre, 17 mai 1218.

Le pape commet les évêques [Geoffroi] de [St-Paul-] Trois-Châteaux et de Vaison et le prévôt de Cavaillon pour recevoir la démission de [Guillaume], évêque de Carpentras, que la vieillesse empêche de remplir ses fonctions pastorales, et lui assigner une pension convenable. — *Venerabilis frater.*

HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 773 (19 mai). = PRESSUTTI, 1303-1342. *Gallia christ. noviss.* IV, 72.

6447 Gelnhausen, juin 1218.

Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, écrit à tous les fidèles de l'empire Romain dans la province de Vienne, à l'occasion de nouveaux péages qu'on y a établis et de nouvelles monnaies qu'on y frappe, ce qui entraîne des exactions et des dommages nombreux. Ceux-là seuls ont droit de percevoir des péages dans cette province et ce diocèse qui y sont autorisés par d'anciens privilèges ; on ne doit y frapper de la monnaie que dans les ateliers accoutumés. *Dat. apud Geilinhusen, a° D. I. 1219, m. jun., ind. 6. — Quia sub occasione.*

CHEVALIER (U.), *Diplom. de P. de Rivaz*, 84. = BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 938.

6448 Juin 1218.

B[oniface], évêque de Belley, et P[ierre], abbé de St-Sulpice, mettent fin à un différend entre l'archidiacre Guillaume *(W.)* et l'abbé de Chalais *(Calesii, Chaleis)*. Conformément à une transaction passée entre l'évêque de Belley R[ainaud] et la maison de Chalais par l'intermédiaire de J[ean] évêque de Grenoble, les Chalaisiens payeront annuellement à l'évêque et à l'archidiacre de Belley pour leur culture de 12 bœufs dans les paroisses de Belmont et de Tramonet 3 setiers de froment et autant d'avoine ; ils solderont aux mêmes la 13e partie pour le manse de Ponce d'Avressieux, acquis récemment par eux dans la paroisse de Belmont.

PILOT DE THOREY, *Cart. de Chalais*, 57-8, n° 33 (au 10 juin 1208). LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 411.

6449 St-Chef, 1er juin 1218.

A[lbert], seigneur de la Tour, concède aux religieux du Val-St-Hugon le pâturage dans ses terres, conformément à l'autorisation de son père ; on lui accorde la participation aux biens spirituels de la maison. Fait dans le cloître *S. Theuderii*, entre les mains de Jean, archevêque de Vienne, en présence de Guillaume, abbé de St-Chef, et de nombreux moines et nobles.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 350-1, n° 248.

6450 Valence, 7 juin 1218.

A la prière réitérée de Giraud de St-Félix, l'évêque de Valence Humbert confirme sa donation à l'église de St-Félix ; il en perçoit le plaid, ainsi que le viguier *(vicarius)* de Valence Rostaing et le baile Barthélemy. Fait dans son palais *(aula)* pontifical ; témoins : Guillaume Bondon *(W. Bonusdomnus)*, sacristain de St-Félix, Jarenton procureur, Guillaume de Beles, chanoine. Christian, chapelain de l'évêque, scelle *a° pontif. ips. 19.*

CHEVALIER (U.), *Codex diplom. S. Rufi*, 124-5. — Voir l'acte du 19 nov. 1218.

6451 Rome, à St-Pierre, 12 juin 1218.

Le pape Honorius III charge l'archevêque de Vienne [Jean] et l'abbé de St-Victor de Marseille de faire une enquête sur l'abbé de St-Gilles [Pons], accusé de dilapidations et autres méfaits. — *Visis litteris.*

HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 795. = PRESSUTTI, 1394-1436.

6452 Rome, à St-Pierre, 18 juin 1218.

Bulle du pape Honorius III adressée à l'abbé de St-Victor de Marseille, lui confirmant les biens de son monastère (cf. 23 avril 1113 et 18 juin 1135) *...In episc. Vapicen. ...Cornelio ...Toars ...Filchal ...Valeria ...Valledoira ...Frescleus ...Medulon ...In Ebredun. ...Caturicis ...Turrias. — Religiosam vitam.*

*GUESNAY, *S. Johan. Cassianus illustr.* 288. HOROY, *Honor. III Opp.* II, II, 803-8. = POTTHAST, 5853 (28 j.). PRESSUTTI, 1401-1445.

6453 Die, 30 juin 1218.

...ind. 6, papa Honorio, Frederico Roman. electo. Didier, évêque de Die, de la volonté de tous ses chanoines présents, au nombre de dix, à l'instante sollicitation du syndic des citoyens de Die, Albert Maurin, reconnaît et promet d'observer les points suivants : les officiers de la cour épiscopale *(curiales)* ne peuvent ni traduire devant eux ni faire arrêter un citoyen de la ville ou des faubourgs sans lui avoir signifié par écrit le grief à lui imputé ; les créanciers peuvent, sans autorisation, s'emparer des biens meubles de leurs débiteurs, les retenir jusqu'à extinction de la dette ou même les vendre ; si un débiteur, persuadé ne rien devoir, donne des cautions à son créancier, celui-ci sera tenu de fournir dans les trois jours la preuve de la dette ; l'amende pour coups et blessures, même avec effusion de sang, est réduite de 4 sols à 3. Fait *Diæ*, dans le chapitre de Notre-Dame. Témoins (11). Sceaux de Jean, archevêque de Vienne, du chapitre et de l'évêque de Die.

Arch. de la Drôme, E, 4086, cop. pap. ; E. 14705, vid. de 1328 (Sail. AA. 8). — CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de la ville de Die*, 78-82, n° 2. = CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 295-6.

6454 Die, 1er juillet 1218.

En présence et d'accord avec son chapitre, Didier, évêque de Die, renouvelle à Albert Maurin, syndic solennellement délégué à cet effet, les antiques libertés de la ville et en accorde de nouvelles. Il renonce à l'injuste privilège que l'empereur Frédéric lui a concédé de vendre son vin pendant le mois d'août à l'exclusion de tout autre, et promet de ne jamais solliciter de privilèges portant préjudice à la cité. Celle-ci a le droit de s'administrer par 4 ou 5 notables, assistés de 10 à 12 conseillers élus ; ces notables nomment les officiers du guet, lèvent des soldats, entretiennent les remparts,

rues, routes, ponts; ils prennent des mesures pour la défense de la cité, sans que l'évêque puisse les y obliger ; la communauté, représentée par 10 à 20 de ses membres, peut lever des impôts en espèces ou en nature, faire saisir les biens pour en obtenir le payement. Les soldats seront jugés par les officiers et 4 citoyens, sauf pour homicide et adultère, cas réservés à l'évêque. La ville et ses faubourgs sont administrés par les consuls ou syndics, agents et procureurs, élus et remplacés au gré de la communauté. L'évêque ne peut infliger de peines pécuniaires ou corporelles, interdire l'entrée des grains, imposer le ban pour les récoltes, sans le consentement de 40 à 50 notables. Les termes de cette concession seront interprétés par 4 à 6 citoyens, syndics, etc., et l'évêque s'en tiendra à leur décision, qui aura, ainsi que les articles ci-dessus, caractère de loi municipale. L'évêque Didier a fait ces concessions, pour l'évidente utilité de son église, avec le consentement et la délégation de Jean, archevêque de Vienne. A la prière d'Albert Maurin, celui-ci confirme l'accord en tant que supérieur de Didier. Fait dans le nouveau réfectoire, en chapitre, en présence de l'archevêque et des chanoines (10). Témoins : ... Pierre de Grenoble, Pierre de Vienne, Pierre d'Aix, etc...

Arch. de la Drôme, E. 4086, cop. pap. ; E. 14705 (Sail. AA. 8), vid. de 1328. — Chevalier (U.), *Cart. de la ville de Die*, 82-90, n° 3. Trad. Latune (Gust.), *Entrées des évêques de Die*, 38-40. = Thierry (Aug.), dans *Bibl. de l'éc. d. Chartes*, C, IV, 9-10. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 296-301.

6455 Latran, 5 juillet 1218.

Lettre du pape Honorius III à H[ervé] comte de Nevers, qui se propose de passer en Egypte en août prochain, avec les croisés de France, Anjou, Bretagne, Berry, Aquitaine, Bourgogne et Gênes. — *Receptis litteris.*

Raynaldus, *Ann.* 1218, 5. Bouquet, XIX, 661. Horoy, *Honor. III Opp.* II, 11, 832. = Potthast, 5858. Pressutti, 1457-1498.

6456 Oulx, 14 juillet 1218.

Donation par Laurent Lantelme, fils de feu Eudes du Puy et chanoine d'Oulx, à cette abbaye, de ses possessions dans la Vallouise.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chart.* 166, n° 199. Collino, *Carte d'Oulx*, 248-50, n° 241. = Roman, 60*.

6457 Latran, 19 juillet 1218.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques de Besançon, [Jean] de Vienne, [Bernard] d'Embrun, de Tarentaise, d'Aix et d'Arles et à leurs suffragants, leur demandant de défendre S[imon] comte de Montfort contre le comte R[aimond] et les citoyens de Toulouse. — *Populus Israel.*

Pressutti, *Reg. Honor. papae III*, 1492-1536.

6458 Bertaud, 19 juillet 1218.

Arnaud Flota, du consentement de ses vassaux, donne aux religieuses de Bertaud, entre les mains de la prieure Serre, tous ses droits dans les limites du couvent, en sorte que les hommes du Dévoluy n'y auront ni usage ni *paticum*. On lui fait cadeau de 20 liv. Viennois. Témoins. Fait dans le chapitre *Bertaudi*, l'empire vacant, Frédéric roi d'Allemagne, Guigues évêque de Gap, la 1e ann. de son pontif. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 12-3, 167, n° 9. = Roman, 60*. Albanès, *Gallia christ. noviss.* I, 485.

6459 (Vers 1218).

Charte en langue vulgaire relative aux 12 parties des pâturages *(pasquers)* de Montmaur. Guichart donne sa portion aux religieuses de Bertaud, devant la prieure Sarras.

Fac-similé dans le *Recueil de l'école des Chartes.* Guillaume (Paul), dans *Rev. des langues Romanes* (1881), XIX, 53-6 ; *Chartes de Bertaud*, 13-4, n° 10.

6460 Romans, août 1218.

Chabert de Briailles *(de Bruelles)*, fils de feu Ponce, vend à Martin Valareys l'office de panetier *(panateriæ)* dans la maison de l'archevêque [de Vienne] et abbé de Romans, pour le prix de 45 livr. Cette vente est confirmée par l'archiprêtre Pierre, procureur de la maison de l'abbé, qui investit l'acheteur et reçoit pour plaid 40 sols et pour ventes 4 livr. Fait dans la maison *(hospicium)* de maître Chabert ; présents : maître Gilbert Archinjaud, etc. (3). (Pierre et Ponce, frères de Chabert, approuvent cette vente.)

Valbonnays, 5e Reg., n° 131 (Cart. de Romans, 270).

6461 Latran, 11 août 1218.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques [Bernard] d'Embrun, d'Aix, d'Arles, [Jean] de Vienne, de Lyon, etc. et à leurs suffragants, aux abbés et autres prélats de ces provinces, au sujet du meurtre du prince Guillaume de Baux par les Avignonais ; qu'ils excitent les fidèles chrétiens à porter secours à Amaury, fils aîné du comte de Montfort. — *Populus Israel.*

Bouquet, XIX, 664-5. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, I, 466-7 (30 juil.) Horoy, *Honor. III Opp.* III, 10-2. = Raynaldus, *Ann.* 1218, 55. Bréq. V, 96. Potthast, 5888. Pressutti, -1577.

6462 Valence, 17 août 1218.

Humbert, évêque de Valence, choisi comme arbitre, termine un différend élevé entre le prieur et les chanoines de St-Félix, et B[ertrand] abbé de cette maison, qui réclamait quand et avec qui bon lui semblerait le droit de se faire héberger *(procuratio)*. Assisté du prieur de St-Vallier et de Hugues Bajuli, l'évêque réduit les prétentions de l'abbé à être reçu en joyeuse procession lors de sa création, avec splendide repas où il pourra être accompagné de dix amis et autant de serviteurs ; moyennant le cens de 60 sols par an à la st André, il sera tenu d'affectionner et de défendre l'église de St-Félix. Cet accord est approuvé par le chapitre de Valence : Lambert prévôt, A. doyen, R. viguier *(vicarius)*, P[ierre] chantre, V. cabiscol *(magister scolarum)*, maître G. et neuf autres chanoines de Valence ; les prieurs Odilion de St-Félix, L. de Coussaud *(Cozau)*, L. de Montélier *(Monteilles)*, Guillaume *(W.)* de Marnaud *(M-u)* et B. de Châteaudouble *(Castro Dupplici)*, W. Bosdonz sacristain, Ja. procureur et 5 chanoines de St-Félix. Témoins : Q. prieur de St-Vallier, Ber. chapelain, etc. (10). Sceaux de [Jean] archevêque de Vienne, de l'église et de l'abbé de St-Félix. Fait *apud Valentiam*, dans la cour *(estræ)* intérieure.

Chevalier (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 126-7, n° 106.

6463 Latran, 5 septembre 1218.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques et évêques, abbés, prieurs et clercs dans les provinces de Vienne, Arles, Narbonne, Auch, Embrun et Aix, les avertissant d'attribuer aux affaires de Toulouse et de remettre entre les mains du cardinal B[ertrand] pour Amaury comte de Toulouse le 20e prélevé pour la Terre-Ste. — *Cum hæreticos.*

Du Chesne, *Hist. Franc. scr.* V, 855-6. Raynaldus, *Ann.* 1218, 57. Bouquet, XIX, 671. Horoy, *Honor. III Opp.* III, 29-30. = Bréq. V, 97. *R. Gen.* 565. Potthast, 5902. Pressutti, -1616.

6464 Latran, 5 septembre 1218.

Lettre du même au cardinal B[ertrand] et au comte de Toulouse Amaury, les autorisant à recueillir le 20e [des revenus ecclésiastiques] et à l'appliquer avec prudence aux affaires de la paix et de la foi. — *Quid pro vestro.*

Bouquet, XIX, 672. Horoy, *Honor. III Opp.* III, 29. = Potthast, 5903. Pressutti, -1617.

6465 Clermont, 20 octobre 1218.

Guillaume de Clermont remet à Amédée de Chatte *(Chasta)* 10000 sols, en échange de ses droits sur les châteaux de Clermont et de St-Geoirs *(S. Joiro)* et leurs mandements ; il se réserve, en cas de restitution de la somme entre une Purification et l'autre en monnaie Viennoise ou Valentinoise *probata*, de céder la terre à titre d'achat. On détermine le sort des constructions faites dans l'intervalle. Guillaume continuera de tenir la terre, après solution des 10000 sols, jusqu'à ce qu'Amédée l'ait libéré de 100 sols dus à Aemar de..... Fait le samedi XI [= XIII] kal. nov. *ap. Clarum montem*, en la maison *Valeiron ;* témoins : Pierre de Clermont, Ismidon et Hugues ses frères, Guigues de Quincieu, etc.

Ms. Gaignières : Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243 (*Généal. de Clermont-Tonnerre*, 2), 34.

6466 La Silve-Bénite, 23 octobre 1218.

Deux jours après, *fer. 3ª*, dans le cloître *Silve Benedicte*, en présence du couvent, Amédée [de Chatte] jure l'observation du contrat du 20 préc., entre les mains de Bonhomme, procureur, qui est témoin avec le prieur, Humbert de Valbonnais, Jean du Vilar, Guillaume de Chevrières *(Chaureires)*, moines, Hugues de Peladru, Guigues de Quincieu, Siboud *(Siboez)* de Clermont, etc. Sceaux de Jean, archevêque de Vienne, et du prieur Pierre.

Ms. Gaignières : Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243 (*Généal. de Clermont-Tonnerre*, 2), 34-5.

6467 Valence, 24 octobre 1218.

Guinisius, seigneur de Châteauneuf, était en différend avec l'Hôpital du St-Sépulcre de Valence, au sujet des possessions et revenus au territoire de Charmes et Soyons, légués à cette maison par Gontard de Montarson, chevalier, lequel n'avait pas le droit de faire cette donation d'après sa promesse au seigneur de Charmes. Après de longs débats, Guinisius, à la prière de son père Gontard, se désista de ses prétentions, fit abandon à l'Hôpital du domaine et fief réclamés et prêta serment. Raymond de Mirabel, chevalier, s'offrit en otage. Présents : Gontard de Châteauneuf, hospitalier, Juvenis de St-Vincent, commandeur de la maison, B. d'Etoile, GG. de Larnage et P. Rostagni, chevaliers, etc. *Act. ap. Valentiam, a° gratiæ..., luna* 2. — *Ne gestarum rerum.*

Arch. de la Drôme, Hospitaliers, copie.

6468 Soyons, 3 novembre 1218.

Savyne, mère de Guinisius de Châteauneuf, approuve l'accord de son fils avec les Hospitaliers de Valence, entre les mains de Ponce, prêtre et frère de l'Hôpital. Témoins : Vana ou Rana, sacristaine de Soyons, etc.

A la suite de l'acte du 24 octobre 1218.

6469 St-Félix, 1218.

Giraud de St-Félix donne l'église de St-Félix [à Valence] et à son prieur Odilion une maison avec jardin devant la rue de St-Sulpice. A sa prière, Ponce Chatberti, qui en avait le domaine, approuve cette donation, sauf réserve d'un cens de 9 den. : il en reçoit le plaid. Fait en chapitre de St-Félix, en présence du prieur et des chanoines, Guillaume Bondon *(W° Bonodonno)*, sacristain, Jarenton procureur, etc. (8).

Chevalier (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 124, n° 105. — Voir l'acte du 19 novembre 1218.

6470 St-Félix, 19 novembre 1218.

B[ertrand], abbé de St-Félix, confirme au prieur Odilion et aux frères de son église la donation de Giraud de St-Félix, dont la maison dépendait de son fief patrimonial. Fait dans sa chambre inférieure, du côté du verger ; témoins : Guillaume Arnaud et Hugues Bayle, chanoines de Valence, le prieur de St-Félix, les prieurs L. de Coussaud *(Coszau)*, L. de Montélier *(Montilisii)* et G. de l'Isle *(Insula)*, Guillaume de Chabeuil *(Chabeolo)* sacristain. Jarenton procureur. Guillaume Colomb, baile de St-Félix.

Chevalier (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 125, n° 105.

6471 Romans, 1er décembre 1218.

Jean, archevêque de Vienne et abbé de Romans, concède à Guillaume d'Arlia les manses de Chapoize *(deuz Charpeus), deuz Quachez* et de Pierre Aalard, avec la métairie *(chabannaria)* de Leygala *(deuz Esgalas)*. Le manse de Chapoize faisait à l'église 14 setiers d'avoine, 2 sols et 1 porc de cens. Cette concession est faite suivant les bonnes coutumes et bons usages de l'église et de la ville, avec faculté de céder en emphytéose et de recevoir ventes et investitures ; mais Guillaume avait déjà droit aux mutations et investitures à raison de sa baillie *(bailia)*. Fait dans la maison de l'archevêque, jadis à Guillaume de Sassenage *(Chassenagio)*, doyen de Vienne, en présence de Didier Loubet *(Lobeti)*, chanoine de Romans, Pierre prieur de Parménie *(Parmenini)*, son chapelain, Bernard de Quaix *(Quetz)*, son notaire, etc.

Valbonnays, 5e Reg., n° 135 (Terrier de Vienne, 267ª). — Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 113-4.

6472 12 décembre (avant 1219).

Obit de Jordan, abbé de Chalais *(Casiliensis)*.

Chevalier (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 58.

6473 16 décembre 1218.

Sco[lastique], comtesse de Vienne et de Mâcon, notifie à Blanche, comtesse de Troyes, et à son fils Thibaud, comte de Champagne, qu'elle a choisi sa sépulture dans

le monastère du Miroir, et les prie de consentir au don qu'elle lui a fait de 150 liv. de rente sur les foires de Champagne, sa vie durant, et 40 liv. après sa mort.

MARTENE, *Thes. nov. anecd.* I, 870-1. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. iij^{b}. = GEORG. I, 875. BRÉQ. V, 100. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 166.

6474 16 décembre 1218.

Guillaume, comte de Mâcon et de Vienne, fait la même demande que Scolastique.

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 167, n° 1534.

6475 19 décembre 1218.

Epitaphe d'Ermengarde, religieuse, à l'église de St-Pierre de Vienne :

Lege data dire persolvit debita mortis (4 vers).

CHORIER, *Antiq.* 278-9; 2^{a}, 283. COLLOMBET, II, 119-20. TERREBASSE, *Inscr.* I, 295, n° 396.

6476 Latran, 31 décembre 1218.

Le pape Honorius III mande aux archevêques, évêques et autres prélats ecclésiastiques d'avoir pour recommandés les moines de l'ordre de Cîteaux et d'observer les privilèges et indulgences à eux accordés par le Siège apostolique, sauf qu'ils auront à payer les dîmes des églises acquises depuis le Concile général. — *Benefaciens Dominus.*

Bull. Roman. Taurin. III, 347. HOROY, *Honor. III Opp.* III, 87. = POTTHAST, p. 522. PRESSUTTI, -1775.

6477 (1218/1219).

Le pape Honorius III confirme la sentence de 1218 qui adjuge au maître de l'Hôpital de St-Antoine, la possession de la maison de St-Antoine d'Acre ou Ptolémaïde, contestée par le patriarche de Jérusalem.

FALCO (Aym.), *Antonianæ histor. compend.* lx^{a}.

6478 (1218/....).

Guigues de Faissol, chevalier, vend à Guillaume de Chaleyssin tout ce qu'il possédait à Estressin *(Trecins)*, à *Tuest* et aux Côtes(-d'Arey, *Costis*), au prix de 64 liv. Viennois. Approbation par son fils W. de cette vente, qui comprend le champ de Gruenges et 10 sols de cens sur les courtils de Cues. Confirmation par J[ean], archevêque de Vienne, qui appose son sceau. Faculté de réméré, moyennant 20 sols d'augmentation. — *Ne rei gestæ.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. Sceau.

6479 Aix[-en-Provence], janvier 1218/9.

Raimond Bérenger, comte et marquis de Provence et de Forcalquier, comte de Vintimille, du conseil de l'archevêque d'Aix et de l'évêque d'Antibes, ouïe la charte d'Ildefonse, roi d'Aragon, reçoit sous sa protection et *salvizia* le monastère et les frères de Durbon *(Dorbone)*, ordre de la Chartreuse *(Cartossa)*, par toute la Provence, mandant à ses bailes et amis.... ; il les dispense par eau et par terre de payer *pedeticum*, *lezda* ou *usaticum*. *Act. Aquis*, en la villa de l'archevêque et en sa présence. Guillaume Poncius, écrivain du comte. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 239-40, n° 358. = ROMAN, 60.

6480 St-Baudille, janvier 1218/9.

Approbation par Marrosus, fils de Guillaume de Piégon *(Podio Guigone)*, d'une vente faite par son père à la commanderie de Roaix. Fait dans l'église *S. Bausilii* près de Mirabel *(M-llum)*.

CHEVALIER (U.), *Cart. du Temple de Roaix*, 129, n° 180.

6481 Mâcon, 11 janvier 1218/9.

Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, notifie au comte de Champagne qu'il a donné à son fils Henri de Vienne 5000 sols de rente sur les foires de Champagne, à condition de ne pas les engager plus de 4 ans.

PETIT (E.), *Hist. ducs Bourgogne*, IV, 168, n° 1540.

6482 Mâcon, 11 janvier 1218/9.

Déclaration semblable par Scolastique, comtesse de Vienne et de Mâcon.

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 168, n° 1541.

6483 Latran, 28 janvier 1219.

Lettre du pape Honorius III au cardinal Bertrand, son légat, lui mandant de lever l'interdit sur une partie de la ville de Marseille, sous certaines conditions ; au cas où il ne pourrait se rendre sur les lieux, il chargera les archevêques [Bernard] d'Embrun et d'Aix et l'évêque de Nîmes de le remplacer. — *Ex parte venerabilis.*

HOROY, *Honor. III Opp.* III, 109. = PRESSUTTI, -1834.

29 janvier 1218/9. = 30 janvier 1218/9.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 107^{a}.

6484 St-Symphorien, 30 janvier 1218/9.

Thomas, comte de Savoie et marquis en Italie, promet, de concert avec son épouse et ses fils Amédée et Humbert, à Arbert seigneur de la Tour, de ne point empiéter sur son domaine, ses châteaux et mandements, ses alleus, feux, gardes et possessions. Fait dans le château *S. Symphoriani*, en présence de Guillaume *(W^{i})* de Clermont, Nicolas prieur d'Aiguebelle, etc.

Guichenon, mss. XVI, 13. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 174^{b}. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 13-4. — JUSTEL, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 169. GUICHENON, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 662. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 185. DUMONT, *Corps diplom.* I, 1. 157. HOZIER (d'), *Arm. gén. de France*, reg. III, 11, Virieu, pr. viij. = GEORG. I, 872. BRÉQ. V, 102. CARUTTI, *Reg.* 455.

6485 Haguenau, février 1219.

Diplôme de Frédéric II, roi des Romains et de Sicile, par lequel, voulant reconnaître les services d'Adémar, comte de Valentinois, et de ses ancêtres, il l'autorise à percevoir l'impôt du nom de *guidagium* [pour la sûreté des chemins et l'exportation des marchandises] dont avait joui son oncle Eustache, prévôt de Valence, sur la voie publique de Valence à Montélimar *(Montilium)* ; il y ajoute 12 den. monnaie de Vienne ou de Valence, sur les chevaux ou mulets chargés de sel, 6 sur les ânes ; sur ceux portant d'autres marchandises 2 den. et 1 obole ; il tiendra ce droit en fief de l'empire. Il lui confirme tout ce que ses prédécesseurs ont légalement possédé ... *ind. 7, regni in Germ. a° 7, in Sicil. 20. Dat. Hagenovæ. — Regnantis decoratur.*

Arch. de l'Isère, B. 3482 (12 f.); B. 3518, vidimus de l'official de Chambéry, Jean Villici, du 21 mars 1430. Grenoble, Bibl., ms. R. 5854, vidimus du 16 nov. 1280. *Invent. Valentinois*, V, 198 : III, 381-2. Valbonnays, 5^{e} Reg. n° 23. —*HUILLARD-

Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, I, 935. = Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 28. Böhmer-Ficker, V, 973.

6486 Provins, février 1218/9.

Assignation par Girard de Vienne à Guillaume d'Antigny de 190 livr., avec l'assentiment de B[éatrix], comtesse de Troyes, et de son fils Thibaud, comte [de Champagne].

Plancher, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. iv^a. = Bréq. V, 104. Petit (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 168.

6487 1^er^ février 1218/9.

Epitaphe de Bournon, (ancien doyen de Grenoble et de Vienne), archevêque de Vienne, chanoine de St-Ruf, (enseveli au prieuré de Notre-Dame-de-l'Isle), pour lequel on fera un service comme pour un abbé; il laissa à l'église de St-Maurice 70 livr. pour son anniversaire.

Charvet, suppl. 10.; *Fastes ville Vienne*, 158. Mermet, III, 77. Collombet, II, 118-9. Chevalier (C. U. J.), *Nécrol. de St-Robert*, 7, 10-1. *Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868). Terrebasse, *Recherches de quelq. inscriptions latines-franç. de la ville de Vienne*, 23-8; *Inscr.* I, 283-7, n° 392.

6488 3 février 1218/9.

Henri de Vienne, fils du comte de Mâcon, ayant engagé pour 4 ans 250 liv. de rente sur les foires de Champagne, promet à B[éatrix], comtesse de Troyes, et à son fils Thibaud, comte de Champagne, de donner des lettres de son père et de sa mère [11 janv. préc.], attestant que la durée de l'engagement ne peut dépasser 4 ans.

Plancher, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. iij-iv. = Bréq. V, 103. Petit (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 168, n° 1542.

6489 Die, 15 mars 1218/9.

... *ind. 6, papa Honorio, Freder. Roman. electo*... Didier, évêque de Die, fait don à Guillaume Perdicis de 2 pièces de terre à Chamaloc *(C-osco)*, près du pont des Suisses *(Soissa)* et de la *Vodoina*, moyennant 10 liv. pour investiture, dont quittance, et 8 setiers de froment de cens. *Act. Die*, dans le verger *(herbolarium)* de la cour épiscopale; témoins : Hugues Ruffi, procureur, etc. Sceau.

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 471.

6490 Le Puy St-Roman en Vallouise, 20 mars 1218/9.

Donation par Eigline, veuve d'Odon du Puy, Laurent Lantelme, et leurs parents, à la prévôté d'Oulx, de leurs biens en Vallouise. Témoins : Pierre prieur de Vallouise, Guillaume prieur des Vignaux, etc.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chart.* 166. Collino, *Carte d'Oulx*, 248-50, n° 241. = Roman, 60^b^.

6491 1219.

Approbation par Guillaume, prieur de Valensole, et Antoine, prieur de Ganagobie, d'une prise d'eau accordée par Raimbaud des Mées à l'abbé de Boscaudon, Guigues de l'Escale, pour son domaine de Paillerols.

Arch. de M. J. Roman. = Roman, 60^b^.

6492 Léoncel, (vers 1219).

Humbert Ferrandi avait concédé à perpétuité à Notre-Dame et aux frères de Léoncel les pâturages au-dessus du pont d'*Ainz* au territoire de Vialaret *(Vellero)* et de Serreméan *(Sermeia)*; cette donation irrévocable avait été faite en plein chapitre de l'abbaye. Plus tard, soit oubli, soit malice, il voulut la révoquer et attaqua *(invadiavit)* la maison. L'abbé et les frères n'en revenaient pas *(admirantes)* et en appelèrent à la cour de [l'évêque] de Die, qui désigna comme juges l'abbé de Valcroissant et Pierre Gilferei, lesquels imposèrent silence à Humbert et adjugèrent les prés à Léoncel. Témoins : Jean prieur de Léoncel, etc. (3). — *Que gerantur in tempore.*

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 86-7, 111, n° 84.

6493 1219.

Raynaud, archevêque de Lyon, atteste qu'Artaud de Roussillon, de l'assentiment de son fils Artaud, (dont le prélat était tuteur), a reconnu aux Levrats leurs bonnes coutumes. *Dat. p. man. Petri archipresbyt. Foren.*

Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, II, 529-30.

6494 1219.

Le dauphin [André], comte d'Albon et palatin de Viennæ *(c. Albonii et Viennæ palacii)*, confirme à la maison du Val-St-Hugon la grange qu'elle possède dans les prés de Goncelin et ses dépendances, ses pâturages et alpes dans le mandement de Bellecombe, et toutes les concessions de ses prédécesseurs. Présents : Aimar de Sassenage, Boson d'Arènes, Pierre Chaunais *(Calnesii)* et autres. Sceau.

Invent. Graisivaudan, III, 79^a^. — Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 354-5, n° 254; 386, n° 63.

6495 1219.

Barneude renonce à sa querelle contre les religieux du Val-St-Hugon et reçoit 20 sols, son mari Jean Alonni et son fils Guigues autant. Témoins : le prieur Martin, Giroud chapelain de Goncelin, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 353-4, n° 251.

6496 Chartreuse, (7) mai 1219.

Le chapitre général des Chartreux met fin à un différend entre les frères du couvent de Seillon et ceux du Val-Ste-Marie au sujet des pâturages que ceux-ci avaient acquis de Guillaume de Coligny *(Coloniaco)* : Guillaume *(W^o^)*, prieur du Val et R. de Seillon promettent d'observer ce que décideront les prieurs A[inard] des Ecouges, Guillaume *(W^o^)* de Durbon, A[bbon] d'Oujon *(Augionis)*, Guillaume de Lugny et O. du Val-St-Martin : les religieux du Val demeureront paisibles possesseurs des pâturages contestés, moyennant 9 liv. Viennoises données à ceux de Seillon. Sceau de la Chartreuse.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, origin. parch. de 14 lig. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

6497 Romette, 2 juin 1219.

...*ind. 7, 1^a^ domin. intr. junio*, dans le verger de St-Pierre de *Romela*, en présence de Guigues, évêque de Gap, Henri de Montbrand fait serment de ne causer aucun dommage à la maison de Durbon, à ses bœufs, montures *(equitaturis)*, etc. Témoins : Guillaume prieur de Durbon, L. archidiacre de Gap,... G. prieur de Véras, Auralisica procureur de l'évêque, etc. Sceau de l'évêque.

Albanès, dans *Bull. histor.-philol. com. trav.* (1893), 77 (à part, 15). Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 240, n° 359. *Gallia christ. noviss.* I, instr. 287. = Roman, 60^b^.

6498 Dronero, 5 juin 1219.

Thomas, comte de Savoie et marquis en Italie, promet aux évêques B[ertrand] d'Antibes et L[antelme] de Digne, recevant au nom de Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, 2000 marcs d'argent fin, comme dot de sa fille promise audit comte. — *Acta ap. Draonerias.*

Cibrario e Promis, *Docum.* 120-3. = Wurstemb. 49. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 302 (!).

6499 Pertuis, 19 juin 1219.

Guillaume *(W.)* comte de Forcalquier, fils de feu la comtesse A[lix], accorde à Notre-Dame de Bertaud et à la prieure Raymonde, l'exemption de tout péage et usage par terre et par eau pour les objets nécessaires. Sceau. *Act. ap. Pertusium*, devant la porte du palais ; témoins : Arnaud Flotta, etc. Clément not. du comte. Sceau.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 427.

6500 Meyrargues, 24 juin 1219.

R[aymond] de Baux, vicomte de Marseille, accorde à la maison de Bertaud et à sa prieure Raymonde de Mesara (Masaza ?), l'exemption de tout péage dans ses domaines, par terre ou par eau. Fait dans le tènement de la prieure, en la fête de s[t] Jean-Bapt. ; la charte dans le château *Mairanicarum*, en la maison de Bertrand Guillelmi, qui l'écrit.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 427[b]. = Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 193.

6501 (Avant juillet 1219).

L'évêque de Genève, engagé dans une guerre du comte de Savoie, est sur le point d'aliéner ses droits régaliens en en faisant hommage audit comte : le légat Bertrand et [Jean], archevêque de Vienne, l'en empêchent.

Spon, *Hist. de Genève*, II, 409, 428. = *R. Gen.* 572.

6502 Baix, juillet 1219.

Donation par Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, à la maison de l'Hôpital de Jérusalem, de la ville de Cléon-d'Andran *(Clivum)* et son mandement, du château de Souspierre *(Sopeira)* et des condamines de Manas *(Manacio)*... *Act. ap. Banium... F litl. domin.*

Arch. de l'Isère, B. 3518; origin. parch. (III, 69[b]).

6503 Durbon, 1219.

Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, à la prière du prieur Guillaume et des frères de Durbon, confirme à l'église de St-Julien[-en-Beauchêne] la donation et liberté que lui avait faite son prédécesseur Grégoire. Fait dans le cloître de la maison supérieure ; présents : Etienne, procureur, Hu[gues] prieur de Guignaise *(Guiniasiæ)*, P. prieur de Veynes *(Veeneti)*, maître Etienne. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 241, n° 360. = Roman, 60[b].

6504 Août 1219.

Donation à l'église de St-Anatoile de Salins par G[uillaume], comte de Mâcon et de Vienne, pour l'âme de son père Gaucher, sire de Salins.

Guillaume, *Hist. généal. sires Salins*, I, 100.

6505 17 août 1219.

Des trêves entre les rois d'Angleterre et de France avaient compris le comte de Savoie, allié du 1[er], et le dauphin, allié du 2[d]. Le dauphin s'étant néanmoins emparé du château de Montrevel, le roi Philippe commet Guy, seigneur de St-Trivier, pour faire opérer réparation, de concert avec Nicole de Vilains, seigneur de Loys, désigné par le roi d'Angleterre... Samedi après s[t] Laurent.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 189[a] (III, 404).

6506 Romans, 27 août 1219.

J[ean], archevêque de l'église de Vienne et abbé de celle de Romans, venu dans cette ville pour l'utilité de son chapitre, après avoir examiné ses constitutions tant anciennes que nouvelles, confirme celle qui prescrit de ramener à la mense commune les fruits et revenus contenus dans des limites déterminées; sauf à donner une compensation à ceux qui les possèdent, à l'appréciation du sacristain et des procureurs. Il investit la mense commune des biens possédés par Archingaud et autres. *Act. Romanis*, dans le réfectoire.

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, I, pr. 269-70, n° 391 ; trad. II, 8-9.

6507 St-Félicien, 6 septembre 1219.

Jaucerand de St-Didier abandonne aux églises de St-Félicien et de Romans, avec serment sur l'autel de St-Félicien, son droit de patronage sur les décimes, oblations et sépultures des églises de Pailharès *(Pallares, Payl-s)* et de Nozières *(Notzeiras)*. Fait dans l'église *S. Feliciani*, entre les mains de Pierre, archiprêtre de Romans, qui en était obédiencier, et de Pierre, archiprêtre de St-Victor, qui remet à Jaucerand et à son frère Alexandre 300 sols qu'ils tenaient à titre de gage. Le chapitre de Romans leur concède en outre à perpétuité le courtil de Canalellas. Témoins (12).

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. I, 60-1, n° 357. = Mazon (A.), *Orig. égl. Vivarais*, I, 179-80.

6508 14 septembre 1219.

Mandement de Jean [de Sassenage], évêque de Grenoble, aux prieurs, chapelains et recteurs de son diocèse sur le *déluge*, causé par le lac d'Oisans. Plus enclin à pleurer qu'à parler, et bien que le fait soit connu au loin par les étrangers venus aux foires de Grenoble, il raconte que, le jour de l'Exaltation de la s[te] Croix, dans le premier silence de la nuit, le démon rompit les digues d'un lac dont les eaux se précipitèrent avec un horrible fracas sur la ville. Quelques habitants se réfugièrent sur la cathédrale, le palais épiscopal et les tours des fortifications, mais le grand nombre se porta vers le pont de St-Hugues, dont la porte était fermée ; pendant qu'on l'enfonçait, les eaux survinrent et emportèrent la foule ; ceux qui avaient réussi à s'échapper contemplèrent avec consternation le spectacle : l'Isère avait reflué sur plus de deux lieues, et lorsqu'elle reprit son cours, elle causa plus de ravages que le lac et détruisit de fond en comble le pont construit par s[t] Hugues : toute la vallée retentit de gémissements. L'évêque ordonne aux clercs de contribuer sur leurs biens à la réfection du pont ; il institue une

confrérie du pont et ordonne de bien accueillir ceux qui iront recruter des confrères et quêter; indulgence d'un quart des pénitences aux confrères. — *Dum ad mentem.*

Arch. comm. de Grenoble, CC. 1293 (II, 384b). Arch. de l'Isère, B, 3237, 1. *Invent. Graisivaudan*, II, 269b. Bibl. de Grenoble, ms. 2289, copie (sup. 53). Fontanieu, *Hist. de Dauph.* pr., II, II, 429; *Cart. du Dauph.* I, 174b-6. — Guettard, *Minéralogie du Dauphiné* (1779), II, 452. *Martin (J. Cl.), *Hist. du baron des Adrets*, 133-4. Albert, *Essai descriptif de l'Oisans*, Append. ix. Boys (A. du), *Vie de s' Hugues*, 494-6 (trad. 351-4). *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 92-4. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 436-7.

Anno Domini M°CC^mo°, XII^mo septembris, fuit dilivium Sancti Laurentii de Lacu in Oysencio, provincie Dalphinatus.

Anno Domini M°CC^mo°XIX, XVIII kal. octobris, crepuit lacus Oysencii, ex quo plurima incomoda secuta fuerunt in civitate Gratianop., que submersa fuit et alia loca multa perierunt usque ad mare Camarguacum in Arelatensi diocesi.

Paris, Bibl. Nat., ms. suppl. lat. 126, contenant quelques traités de Sénèque, ayant appartenu à Chorier et portant en tête de la première page : *Ex lib. Nicol. Choreri j. c. Vienn. 1676.* Sur la dernière page : *Iste liber est mei Johan. Baiuli, juris utriusque doctoris, consilliarii Dalphinalis, quem mihi dedit Dominus archiepiscopus Ebredunensis.*

Roberti Altissiodor. canon. Præmonstrat. ad S. Marianum *Chronologia*, ed. Camusæi, 1609. Bouquet, XVIII, 288.

Vincentii Belvac. *Speculum historiale*, XXXI, 85. Aym. Rivallii *De Allobrogibus*, 428. Chorier, *H. de D.* II; 2, 100. Pilot (J. J.), *Hist. de Grenoble*, 50. *Album du Dauphiné*, III, 154. Taulier, *Hist. du Dauph.* 158. Pilot (J.-J.-A.), *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère* (1857), 4. Allard (Guy), *Œuvr. div.* I, 277-8. Prudhomme (A.), *Hist. de Grenoble*, 104-5. Ferrand (Henri), dans *Bull. de géographie histor. et descript.* (1909), 205-22 (à part, Paris, 1909, in-8° de 20 p.).

6509 (Après 14 septembre 1219).

Fondation de l'abbaye de Beaulieu en *Chassant*. Jusqu'alors assez pauvre et peu importante, l'abbaye d'Albeval (*Alba Vallis*) fut tellement ravagée par l'inondation du lac de St-Laurent, que les religieux durent quitter, inconsolables, ce lieu jadis fort, et en chercher un autre convenable pour s'y établir. Le bruit en parvint à Berlion de la Tour, seigneur de Vinay, damoiseau, qui, mû par l'Esprit-Saint, s'y rendit et y trouva Rostang, abbé de Chalais, et Jean, abbé d'Albeval. Touché de compassion, il offrit aux moines de bâtir sur ses terres s'ils y trouvaient un site propice. Ils n'en avaient point rencontré sur les terres de G[uillaume] de St-Geoirs, dont le bisaïeul avait fondé leur abbaye, et acceptèrent avec reconnaissance et unanimité le lieu appelé Chassent, légué à l'abbaye par Aynard, frère de Berlion, mort en combattant les païens en Espagne; lorsque la dépouille mortelle d'Aynard fut, selon ses vœux, ramenée et ensevelie, sa mère Alaisia, Berlion et ses frères G[éraud] et Ch[abert] approuvèrent son testament. — Cf. nov. 1240.

Chevalier (U.), dans *Bull. acad. Delphin.* C, III, 332-5 (à part, 3-6). Pilot de Thorey (Em.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XII, 2-3.

6510 1219.

Au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, la plainte du cardinal légat en Albigeois contre l'abbé de Mazan *(Mansiade)* est confiée aux abbés de Léoncel, de la Chassagne et de Bénisson-Dieu, qui feront une enquête et corrigeront s'il y a lieu.

Martene, *Thes. novus anecd.* IV, 1326.

6511 Desingy, 10 octobre 1219.

Aimon, évêque de Genève, et Guillaume [comte] de Genevois, ayant par compromis remis la décision de leurs différends entre les mains de Jean, archevêque de Vienne, celui-ci, après avoir examiné avec plusieurs ecclésiastiques du diocèse de Genève les contestations qui existaient entre eux, déclare devoir être observés les transactions et accords antérieurs; il se réserve la décision de ce qui concerne la destruction du mur de la maison comtale; il promet de promulguer et de faire exécuter dans toute la province de Vienne les sentences qui seraient rendues par l'évêque contre le comte. *Act. apud Disingieu*, dans la maison du chapelain. Témoins : Morard, chapelain de l'archevêque, Guifred de Brenelles, chanoine de Vienne, etc. Sceaux. *Dat. p. man. Petri de Harenis, cancell. Vienn.*

**Citadin de Genève*, 173. Spon, *Hist. de Genève*, II, 50-3, pr. n° 20. Hisely, *Comtes de Genevois*, 47. Mallet, dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, VII, 203. Trad. Pictet, *Hist. de Genève*, I, 294. = *R. S. R.* 911. *R. Gen.* 574 (p. 155-6). Le Couteulx, III, 436.

6512 Genève, 10 octobre 1219.

Jean, archevêque de Vienne, prononce une décision pour trancher un différend entre Aimon, évêque de Genève, et A[lbert], abbé d'Abondance, au sujet de diverses églises. Témoins. *Act. Gebennæ.*

Mallet (Ed.), dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, IV, II, 26-7, 97. = *Gallia christ. vet.* II, 596b. *R. S. R.* 910. *R. Gen.* 576.

6513 Viterbe, 15 octobre 1219.

Lettre du pape Honorius III aux chanoines de Valence : il les loue d'avoir choisi pour évêque [Gérold], abbé de Cluny, personnage remarquable par sa science et la renommée de sa vie; mais, comme le monastère de Cluny n'a pas moins que leur église besoin d'un habile pilote, ni il ordonne ni il ne défend à l'élu de répondre à leur choix : s'il refuse, ils auront à faire une nouvelle élection. — *Nuntiis vestris.*

Pressutti, *Regesta Honorii pp. III*, -2211.

6514 Viterbe, 16 novembre 1219.

Lettre du pape Honorius III à Pierre de Boton [Bothéon ?], chanoine de Vienne : ayant pris connaissance du procès plaidé devant le cardinal R[aynier], il annule les lettres d'enquête sur sa profession religieuse impétrées par le clerc Guillaume de Varey. — *Auditis et intellectis.*

Horoy, *Honor III Opp.* III, 343-4. = Pressutti, -2258.

6515 21 novembre 1219.

Quittance par le dauphin André, de 3000 marcs d'or donnés en dot à Béatrix de Montferrat, sa femme, par son père le marquis Guillaume; il donne pour garantie de cette dot Briançon, châtellenie et ville, cour et territoire. Fait *Cairatana, in loco S. Eusebii* [St-Eusèbe, près Château-Dauphin], ind. 8.

Fontanieu, *Hist. de Dauph.*, pr. II, II, 441; *Cart. du Dauph.* I, 176b. = Allard (G.), *Œuvr. div.* I, 363. Roman, 60b.

6516 21 novembre 1219.

Déclaration par Guillaume, marquis de Montferrat, en faveur du comte dauphin de Viennois, de lui payer 1000 marcs de bon argent pour la dot de Béatrix, sa fille, épouse dud. dauphin, bien que le contrat de mariage en portât quittance. Guillaume de *Bellivo*, not., ind. 8.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 56. *Invent. Généralité Dauph.* 4 : 5. ALLARD (G.), *Œuvr. div.* I. 363.

6517 Décembre 1219.

Jean, évêque de Grenoble, du consentement et à la demande de son chapitre, touché de la religion et de la pauvreté des doms et frères de la Chartreuse, leur donne 30 setiers de froment à prendre annuellement sur ses dîmes... *epacta 3, concurr.* [*1*], *ind. 7...;* présents : G[uillaume] doyen de Grenoble, P[ierre], doyen de St-André, Aimar *(Æmar.)* sacristain, Pierre Guelisi, procureur, Didier de Claix, vestiaire, Ponce Gan, chapelain de St-Hugon, etc.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 410-1.

6518 Viterbe, 12 décembre 1219.

Le prieur et les chanoines du Bourg[-lès-Valence] s'étant plaints à Honorius III du prévôt de Valence, qui leur causait des torts *(injuriabatur)*, le pape charge [Jean] archevêque de Vienne, le doyen du Puy et [Jarenton] prévôt d'Oulx, d'entendre les parties et de décider ce qui sera juste.

*CHEVALIER (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre du Bourg*, 50-1, n° 23.

6519 Viterbe, 13 décembre 1219.

Le prévôt de Valence s'étant plaint des chanoines du Bourg touchant la juridiction sur leurs vassaux et l'indépendance avec laquelle ils disposaient des biens de leur église, le pape commit l'abbé de *Droe* et autres pour examiner cette cause. Les chanoines en ayant appelé au pape et s'étant rendus auprès de lui, celui-ci confia l'affaire à [Romain] cardinal de St-Ange, mais le procureur du prévôt les dénonça comme excommuniés ; ils firent remarquer que cette sentence, postérieure à leur appellation, était nulle. Honorius III les fit absoudre *ad cautelam* et remit l'examen du tout à [Jean] archevêque de Vienne, au doyen du Puy et au prévôt d'Oulx. — *Cum olim quæstione.*

CHEVALIER (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre du Bourg*, 52-3, n° 24.

6520 Goncelin, (après 1219).

Jean Aloin et son fils Guigues donnent le pré de Barneude près de la grange del Pra aux religieux du Val-St-Hugon, qui le rachètent de Barnard du Moulin et de son gendre Aimon de Boges pour 6 liv. Fait dans le cloître de l'église *Goncelini*, entre les mains du chapelain Giroud. Témoins.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 358, n° 262.

6521 (Après 1219).

Nantelme des Granges donne aux religieux du Val-St-Hugon le quart des alpes de Lumbin *(L-is)*, entre les mains de Jean évêque de Grenoble; il reçoit 10 liv. et Raimond de la Buissière 20 sols.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 356, n° 258.

6522 (Après 1219).

Gauserans de Saint Leidier si fo de l'evescal de Velaic, gentils castellans, fills de la filla d'en Guillem de Saint Leidier ; et enamoret se de la comtessa de Vianes, filla del marques Guillem de Montferrat.

CHABANEAU (Cam.), *Biographie des Troubadours*, dans VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, 3e, X, 270*.

6523 (Avant 1220).

Barthélemy d'Allevard fait différents dons aux religieux du Val-St-Hugon, sous les prieurs Nantelme et Pierre; il y en a de relatifs au luminaire de l'église supérieure de jour et de nuit; parmi les témoins, Pierre Brez, chapelain de St-Pierre d'Allevard. Après sa mort, sa femme ayant élevé contradiction, on témoigne de ses dons devant Jean, évêque de Grenoble.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 278-9, n° 65.

6524 (Commenc[t] 1220).

Le prévôt de Valence écrit au pape Honorius III pour se plaindre des prieur et chanoines de St-Pierre du Bourg, qui refusent de lui obéir et traitent sans le consulter des affaires de leur église, bien qu'il soit leur abbé à raison de sa prévôté ; il le prie de révoquer la commission donnée à l'archevêque de Vienne et autres pour le règlement de l'église.

Mentionné dans la bulle du 23 janv. 1220.

6525 4 (ou 12) janvier (1219/20).

Obit de Jean de Sassenage, évêque de Grenoble, ancien prieur de St-Robert de Cornillon.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, XIV, 1, 5. GUIGUE, *Obituar. Lugdun. eccl.* 2; *Obit. égl. primat. Lyon*, 2. = CHORIER, *Hist. mais. Sassenage*, 2*, 25. *Gallia christ. nova*, II, 336. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 437-8. LE VASSEUR, *Ephem. Cartus.* II, 287* (1er juin 1194).

6526 14 janvier 1219/20.

Osasicca *(Us-a)*, seigneur du Royans, confirme aux frères de la maison du Val-Ste-Marie tout ce que son père et lui leur avaient donné, ainsi qu'une transaction intervenue entre eux.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, analyse (XV[e] s.). — *CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

6527 Viterbe, 23 janvier 1220.

Rescrit du pape Honorius III au prévôt de Valence : donnant satisfaction à sa plainte contre les prieur et chanoines de St-Pierre du Bourg, qui méprisent l'autorité que lui donne sa qualité d'abbé et traitent sans le consulter des affaires de son église ; il révoque la commission donnée par lui à l'archevêque de Vienne et autres pour le règlement de cette église. — *Significasti nobis.*

CHEVALIER (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre-du-Bourg*, 53-4, n° 25. — Pièce fabriquée (voir au 8 mai).

6528 Viterbe, 2 mars 1220.

Le pape Honorius III, sur le rapport du cardinal Rainier, mande au précenteur de [St-Jean], au chantre de St-Paul et à un chanoine de Lyon, de châtier le clerc Guillaume de Varey s'il ne cesse de molester P[ierre] de Botton (Bothéon ?), chanoine de Vienne, sur sa profession monacale. — *Obtentis olim.*

HOROY, *Honor. III Opp.* III, 399-400 (6 mars). = PRESSUTI, 2347.

6529 21 [= 22] mars 1220.

Thomas, comte de Maurienne et marquis d'Italie, concède à l'abbé et au couvent de Chalais *(Chaleis)* tout ce qu'ils ont acquis dans le désert de Tolvon *(Tulvonis)*, au-dessous d'Hautefare *(Altafara)*; ordre à ses châtelains et amis de défendre le monastère. Fait *in dominica Ramis Palmarum... 11 d. marc. exeunte.*

Pilot de Thorey, *Cart. de Chalais*, 66-7, n° 38.

6530 1220.

Le dauphin André prend l'abbaye de Boscaudon sous sa protection.

Inventaire des titres de Boscodon. = Roman, 61b.

6531 1220.

Pour terminer un différend, les prieurs de Seillon et du Val-St-Martin, mandataires de l'ordre des Chartreux, et l'abbé et le prieur de Joug-Dieu, remettent leurs causes entre les mains de Raynaud, archevêque de Lyon, qui, du conseil de l'évêque de Chalon et des abbés de Savigny et de Belleville, attribue la maison de Montmerle aux Chartreux et la grange de Chiurons à Joug-Dieu. *Dat. p. man. Antelmi cancell.*

Inséré dans la bulle du 2 oct. 1223. — *Gallia christ. nova*, IV, 137. = Bréq. V, 154.

6532 Peipin, 1220.

Justaz et sa femme Béatrix donnent au prieur Guillaume et aux frères de Durbon le péage *(pedaticum)*, l'*usaticum* et le libre transit par Peipin et toute leur terre. Témoins. Fait en la cour du château *Poipinum*. Sceau. On leur accorde participation aux prières.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 428b. — Guillaume, *Chartes de Durbon*, 241-2, n° 361.

6533 Belley, 1220.

B[ernard], archevêque d'Embrun, atteste qu'à l'époque où il était évêque de Genève, feu Amédée d'Hauteville, chanoine de Genève, avait donné à cette église le vidomnat de la cité. *Dat. ... ap. Bellicium.*

Mallet (Ed.), dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, IV, II, 27, 62, 98. = *R. Gen.* 581. *Mém.-doc. soc. Savois. hist.-arch.* XXX, 6.

6534 (Vers 1220).

Guillaume d'Entremont reconnaît tenir en fief du dauphin le château et mandement d'Entremont, dont on détermine les limites; il lui en fait hommage et reçoit de lui 5000 sols.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 17; *1346*, 908.

6535 1220.

Amédée de Chatte *(Chasta)*, chevalier, reçoit en fief de Guillaume, évêque de Grenoble, tout ce qu'il possédait en alleu dans la paroisse de Poliénas *(Polliniaco)*; sa mère, dont c'était la dot, et sa femme donnent leur assentiment. Le prélat lui remet 300 sols et à sa mère autant. Fait en présence de Jean, archevêque de Vienne, qui appose son sceau et frappera Amédée d'interdit, s'il contrevient à son serment d'être fidèle à son évêque.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 61-2, n° 5; cf. 39, n° 121. *Invent. évêché Grenoble*, B. XVII, 23a.

6536 Eygluy, Léoncel, 1220.

Lambert d'Eygluy, sa femme étant malade à toute extrémité, donne à Notre-Dame et aux frères de Léoncel ses possessions en montagne, depuis la balme de St-Roman et le chemin qui va de Châteaudouble à l'abbaye. Fait *apud Aigleu*, en présence du prieur Guillaume de Baix *(Bais)* et du moine Gontard. — Il vint ensuite au chapitre *Leuncelli* et y confirma sa donation. Témoins : Freels prieur du Chaffal *(Chaâlfalc)*, Guillaume Rotmont, prêtre d'Eygluy, Guillaume Chiros, prêtre de Baix, les bailes Arnaud Estraers, Pierre et Jean Reparaz, etc. (7). Sceau de Humbert, évêque de Die.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 87, n° 85.

6537 (1220).

Albert de la Tour *(de Turre)*, fils d'Arbert de la Tour et de la comtesse [Marie], fille de Robert comte d'Auvergne, étant devenu propriétaire d'une partie de la terre de Hugues de Coligny en épousant sa fille Béatrix, confirme aux frères de Portes la donation que Hugues leur avait faite de pâturages dans ses terres. Sceau.

Du Bouchet, *Hist. mais. Coligny*, pr. 50. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I. 185.

6538 1220.

Arbert de la Tour, mari de Béatrix, fille de Hugues de Coligny, confirme à la chartreuse de Portes les droits de pâturage qu'elle possédait à Meyriat, terre qu'Etienne, chevalier, et Guiffred, damoiseau de l'Ile-St-Vulbas *(insula S. Wilbaldi)*, avaient reçue en fief de lui. Sceau.

Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 14a. — Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 223-4, n° 169.

6539 (Vers 1220).

Les chartreux de Portes cèdent à l'église de St-Just de Lyon partie de la terre de Chalona, sous la condition que la garde en appartiendra au clerc Guigues, fils d'Albert de la Tour, et après sa mort à un autre clerc de la même famille.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 226-8, n° 171.

6540 1220.

Charte de Rainaud, archevêque de Lyon, contenant l'accord passé entre son chapitre métropolitain et Artaud de Roussillon, dont la femme lui avait apporté en dot la terre de Riverie. Artaud cède aussi ce que son père Artaud avait acquis de dame Blanche dans la paroisse de St-Martin.

Le Laboureur, *Mazvres de l'Isle-Barbe*, II, 530-2. Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 221-3. = Bréq. V, 153.

6541 (1220 ?)

Lantelme Esmion donne à l'Hôpital de St-Paul une vigne et un courtil, qui font 1 setier de froment et 2 chapons en août; sa femme Lantelma approuve. Le commandeur Columbus leur donne des aumônes de l'Hôpital 7 livr. 1/2 Viennoises *(de Vianes)*. Cautions : Pierre Rainier, Artaud Rieu et Peronez Rainier. Témoins : le prêtre Barnard, etc. (7).

Chevalier (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 50-1, n° 91.

6542 (1220 ?).

Pierre ou Peronet, fils de Lantelme Rainer, donne un pré à la maison de l'Hôpital de St-Paul. Sa mère Armanne et sa sœur Lantelme approuvent. Cautions *(segurtas de pais)* : Lantelme Esmion, Artaud Riens et

Pierre Rainier. Le commandeur Colomb leur donne des aumônes de l'Hôpital 16 livr. 5 sols Viennois. Témoins *(guarentias)* : le prêtre B., etc. (15). Approbation postérieure de ses sœurs Galburge et Ermengarde.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Paul-lès-Romans*, 51, n° 92.

6543 Chalon, 1220.

Durand, évêque de Chalon[-sur-Saône], de l'assentiment du doyen S[imon] et [des chanoines] de son chapitre, cède à perpétuité l'église de Chagny *(Chaniaco)*, avec les chapelles de Bozeron et de Rumigny, à Falcon, abbé de St-Ruf de Valence, sauf le droit du clerc Jacques, qui tient à vie cette église. L'abbé et son couvent présenteront à l'évêque un chanoine capable comme curé, qui aura les mêmes obligations que les autres prêtres. Fait *apud Cabilonem*.

L'estat, autrefois stable et arresté, de l'eglise paroissiale de Chagny (Chalon, 1657, in-16), 8-9. PERRY, *Hist. de Chalon-sur-Saône*, pr. 59. *Gallia christ. vet.* II, 446e ; *nova*, IV, instr. 246-7. CUSSET, *L'illustre Orbandale*, II, 1, 41-8. CHEVALIER (U.), *Cod. diplom. S. Rufi*, 127-8, n° 107. = PAPILLON, *Bibl. d. aut. de Bourgogne*, II, 315. BRÉQ. V, 150.

6544 1220.

L'abbé F[alcon] et le couvent de l'église de St-Ruf remercient Durand, évêque de Chalon, et son chapitre de la lettre scellée de leurs sceaux qu'ils viennent de recevoir, portant concession à leur ordre de l'église de Chagny. Ils en observeront les conditions. Sceaux.

Gallia christ. vet. II, 446e ; *nova*, IV, instr. 246-7. = BRÉQ. V, 156.

6545 1220.

Le dauphin André promet de donner à Béatrix sa sœur, mariée à Albert de la Tour, 500 liv. de revenu en terres, pour ses droits sur la succession de leur mère comtesse d'Albon de Viennois et lui transporte jusqu'à ce les châteaux et mandements de Malleval et Rochebiaine.

BOUCHET, *Preuv. hist. mais. Coligny* (1662), 51. = COURBON, *chr.* 261. PETIT, *Hist. ducs Bourg.* III, 72 ; IV, 189.

6546 1220.

Pierre Tyo, de Montgaren *(Monte Garenco)*, fait don aux religieux du Val-St-Hugon de tout ce qu'il possède dans leurs limites, promettant de ne mettre aucun obstacle à ce qu'ils lui succèdent par droit d'héritage ; il reçoit 100 sols. Témoins : le prieur Martin, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 295, n° 111.

6547 1220 (?).

Ponce, seigneur de Cüiseaux *(Cusello)*, rend hommage à Guigone, épouse de Girard, seigneur de Vienne.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 461.

6548 Mâcon, 1220.

Guirard, fils aîné du comte de Mâcon et seigneur de Vienne, est arbitre avec l'abbé de Tournus. Fait dans l'église de St-Pierre *Matisconen*.

JUÉNIN, *Hist. abb. Tournus*, pr. 186. BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 79, n° 4526. = BRÉQ. V, 150.

1220 = 1223.

Aimar de Poitiers et le dauphin André.

(Vers 1220) = 1260.

Enquêtes sur l'Argentière, Avallon, Chevrières, etc.

6549 Romans, avril 1220.

Hugues Beraudi donne à Notre-Dame et aux frères de Léoncel sa terre du Chêne-Péol *(Quercus Peoillus)*, qui fait à l'église de Marches une émine de blé [de cens] ; la maison lui donne 14 livr. Viennoises et un poulain de deux ans. Elle lui servira par an un setier d'avoine, dont il fait abandon au cas où il mourrait sans héritier légitime. Ses sœurs Willelmine et Agnès approuvent cette donation *aput Romanum*, dans la maison de Bonnevaux, entre les mains de l'abbé P[ierre], présents : Girbert abbé de la Chassagne *(Cassaniæ)*, Giraud sacristain de Bonnevaux, Humbert messager *(cursor)* de l'abbé de Léoncel, etc. Ses autres sœurs, Bona Femina et Pétronille, font de même entre les mains du prêtre de St-Nicolas et de Guinisius prêtre de St-Jean d'Octavéon *(d'Auteveon)* ; témoins (6). Artaud Amédée fait de son côté abandon de son domaine sur cette terre ; témoins. Sceau de G[érold], évêque de Valence.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 88-9, n° 86.

6550 La Silve-Bénite, vers 5 avril 1220.

Contrat de mariage entre Siboud, fils de Guillaume de Clermont, et Béatrix, fille de Martin de Virieu. La dot de la future consiste dans les droits de Martin sur le château et mandement de Virieu ; il en retient le tiers et *peda* ; plus son avoir *apud Pontem hodie*, et au mandement le fief d'Ervisius de Boczosel à Chabons et 6000 sols reçus de Martin par Guillaume et Siboud le 12 octobre de cette année, devant l'église haute de la Silve-Bénite, en présence de Humbert de Valbonnais et autres moines, Guigues et Hugues de Peladru, frères. Guillaume de Clermont a donné après lui tous ses châteaux à Siboud et l'en a investi avec un bâton. En cas de mort de Siboud, son frère Guillaume devra épouser Béatrix et après lui Amédée. Si Béatrix meurt, Siboud devra attendre pendant deux ans une autre fille de Martin. Celui-ci prête serment entre les mains du prieur Pierre ; le font pour lui Guilisius de St-Geoirs *(Sanzjorz)*, son beau-père, Veerius de Moirans, Humbert de Beaumont, Aendric Mallins, Melioret d'Atisen, Ismidon Boci, Hugues de Lemps *(Leemps)* ; pour Guillaume, lui et son fils Siboud, Guigues et Hugues de Peladru, frères, Falcon Symonz, Aesmar du Molar, Pierre de Clermont. *Act. ap. Silvam Benedictam*, dans le cloître supérieur..., *circa octav. Pasce* ; présents : le prieur Pierre, Bonhomme procureur, etc. Guillaume de Chevrières *(Capriliarum)*, *scr.* Sceaux de Jean, archevêque de Vienne, du prieur Pierre, de Guillaume et Martin.

Ms. Gaignières : Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243 (*Généal. de Clermont-Tonnerre*, 2), 36. = BRIZARD, *Hist. généal. mais. Beaumont*, II, 11.

20 avril 1220 = 1er mai 1242.

Arch. des Hautes-Alpes. = ROMAN, 61e.

6551 29 avril 1220.

Obit d'Humbert de Miribel, évêque de Valence, ancien chartreux et prieur de la Silve-Bénite.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 454. LE VASSEUR, *Ephem. Cartus.* I, 518e. EUBEL, 542. — L'Obituaire de la chartreuse de Bertaud mentionne au 13 nov. *frater Umbertus episcopus*, que M. ROMAN estime être cet évêque de Valence (*Bull. soc. étud. Htes-Alpes*, XXIII, 46).

6552 St-Germain, 4 mai 1220.

Albert, seigneur de la Tour et de Coligny, concède aux habitants de Nivolet les pâturages de la paroisse de St-Jérôme. Fait dans le château *S. Germani, d. lunæ ante Ascension. Dom....*

Justel, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 333. = Bréq. V, 136.

6553 (Viterbe,) 8 mai 1220.

Honorius III donne commission au [cardinal Conrad], évêque de Porto, d'annuler tout ce qui a été fait en vertu de lettres apostoliques que le pape a constaté fausses et de contraindre à se rendre auprès de lui le fabricateur ou le porteur, ainsi que le prévôt de Valence et ceux qui s'en sont servis.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 54-5, n° 26.

6554 Viterbe, 22 mai 1220.

Deux chanoines résidents du Bourg s'opposant à ce que les autres également résidents ne traitent les affaires de l'église sans leur assentiment, le pape Honorius III mande au chantre [Gilius?] et à l'archidiacre [Etienne] de Vienne d'examiner cette affaire et de la terminer canoniquement.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 55, n° 27.

6555 Viterbe, 27 mai 1220.

Rescrit du pape Honorius III au prieur et aux chanoines de St-Pierre du Bourg-lès-Valence, au sujet de l'opposition de certains de leurs collègues, rarement ou jamais présents, aux décisions du chapitre ; ce que la majeure et plus saine partie des chanoines résidents aura décidé devra être exécuté, à moins d'opposition raisonnable.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 56, n° 28.

6556 Viterbe, 30 mai 1220.

Rescrit du même à [Jean], archevêque de Vienne, lui commettant la punition du fabricateur ou du porteur de fausses lettres apostoliques dont le prévôt de Valence s'est servi pour excommunier le prieur et les chanoines du Bourg.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 57, n° 29.

6557 Grenoble, juin 1220.

Werric Emé *(Amei)*, sur le point de partir en pèlerinage pour St-Jacques, donne aux frères de Bonnevaux 600 livr. à toucher sur le Temple de Grenoble, pour en acquérir des revenus en blé ; l'aumônier en distribuera, à la Toussaint, 50 pains, dont 100 au setier. Il y ajoute 150 sols pour acheter des amandes *(elemandæ)* en Carême.

Chevalier (U.), *Cartul. de Bonnevaux*, 181-2, n° 433. — Pièce fausse.

6558 Annonay, 6 juin 1220.

J[ean], archevêque de Vienne, confirme par l'apposition de son sceau une vente d'Arnaud Rollandi à Agathe, prieure de la Seauve-Bénite. Fait dans le cloître *Annonaycensi a° I. D. 1228..., fer. 7, luna 2.*

Gallia christ. nova, II, 777-8.

6559 8 juin 1220.

Robert, archevêque de Lyon, et son église donnent en fief rendable à Albert, seigneur de la Tour, le château de St-André, avec son mandement et appartenances, à charge d'hommage lige, réservés ceux qu'ils devaient à l'église de Vienne et au comte de Savoie. Albert promet en reconnaissance de leur remettre à 1re réquisition le château d'Anthon et tout ce qu'il a par-deça le Chéruy *(Cheri)* vers le Rhône et Lyon, à la réserve de son avoir dans la terre de Maleh, etc.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 125.

6560 Romans, vers 29 juin 1220.

Circa fest. si Petri, apud Romanis, dans la maison de Guillaume, doyen de Vienne, en présence de Guigues de Tournon, ... Pierre sacristain de Romans, Mallen vicaire, Pierre archiprêtre, de 7 chanoines, etc., Jaucerand de St-Didier renouvelle sa cession, son frère Alexandre prêtant serment pour lui, entre les mains de Jean, archevêque de Vienne et abbé de Romans.

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 161-2, n° 357.

6561 2 juillet 1220.

Inféodation faite par le sr de Mévouillon, avec l'investiture, à Pierre Roux, de partie d'un domaine à Montaulieu, de la 4e partie des tâches dud. lieu, par Raymond seigneur de Mévouillon.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, II, 40b : 677.

6562 Orvieto, 10 juillet 1220.

Lettre du pape Honorius III aux évêques [Guillaume] de Viviers et [Geoffroi] de Trois-Châteaux, leur ordonnant de contraindre Bertrand de Cares et ses complices, qui avaient assassiné l'évêque du Puy défendant les droits de son église, à accomplir la pénitence qui leur avait été imposée. — *Piaculare flagitium.*

Raynaldus, 1220, 28-30 (XX, 430-1). Bouquet, XIX, 703-4. Horoy, *Honor. III Opp.* III, 469-71. = *Gallia christ. nova*, II, 710 ; *noviss.* IV, 72-3. Potthast, 6298. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 307-8. Pressutti, -2543.

6563 Orvieto, 28 juillet 1220.

Lettre d'Honorius III à l'évêque [Guillaume], au doyen et au sacristain de Grenoble, les chargeant d'obtenir du chapitre de Tarentaise qu'il pourvoie à la nourriture de P. de St-Albin, privé de la vue, l'église de Mont-Genèvre *(Montis Jovis)* s'étant chargée du reste. — *Cum bonæ memoriæ.*

Pressutti, *Reg. Honorii pp. III*, -2582.

6564 Embrun, 3 août 1220.

Frederico Roman. imper. et Siciliæ rege. Simon de Plocastho, abbé de Stafarde, procure un accord entre Guigues, dauphin de Viennois, et sa nièce Adélaïde, comtesse de Piémont, fille d'Oldeacre. Celle-ci supplie son oncle de défendre son comté contre Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, qui avait dévasté et incendié ses terres d'au-delà de la Sture ; elle reconnaîtrait tenir de lui son marquisat de Saluces et lui en ferait hommage. Le dauphin l'embrasse et l'investit par son épée de ce marquisat ; il lui assigne en temps de guerre 2000 livr. *refforciat.* et en paix la moitié sur ses revenus du Briançonnais. Fait *apud Ebredunum*, dans la maison de l'archevêque Raymond [= Bernard] et en sa présence, etc... *a° D. 1210..., ind. 8. Jacobus Cicerani, not. s. palac., scr.* — *Pateat universis.*

Arch. de l'Isère, B. 3853 (III, 319b). *Invent. Généralité*, 5 ; *Prov. étrang.* 216-7, 228b, 323b, 486a. Valbonnays, 2e Reg. n° 256 (vi-

dimus de 1364). Fontanieu, *Hist. de Dauph.* III, II, 46; *Cart. du Dauph.* I, 160-1. — Du Chesne, *Dauf. de Vien.*, pr. 11-2. Guichenon, *Hist. généal. mais. Savoie*, I, 252. Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, I, 500-1. Merkel (Carlo), dans *Miscell. stor. Ital.* XXVI, 320-5. = Chorier, *H. de D.* I, 799. Allard (G.), *Œuvr. div.* I, 363. Valbonnays, *H. de D.* II, 385, 483. — Pièce fausse.

6565 Orvieto. 19 août 1220.

Lettre du pape Honorius III à [Jean], archevêque de Vienne, pour le charger de confirmer l'élection de [Roland] abbé de Cluny, s'il la trouve canonique, et de lui faire rendre révérence et obéissance. — *Vacante Cluniacensi.*

Pressutti, *Reg. Honorii pp. III*, -2625.

6566 Gap, 24 août 1220.

Donation par Henri de Montbrand, seigneur du Buissard, de la terre de St-Laurent-du-Cros au chapitre de St-Arnoul de Gap, moyennant 1800 sols Viennois, dont quittance. Témoins. *Act. in civit. Vapinci*, dans le réfectoire des chanoines, Bontoux, clerc. ... *ind. 8, festo b. Bartholomæi apost., vac. imperio, Frederico rege Alamanico.* Sceaux d'Henri, de l'évêque Guillaume *(W.)* et du chapitre. G. de Bona, not. épisc., 1e ann. de l'épiscopat de G. d'Esclapon *(Sclapo)*.

Arch. des Htes-Alpes, G. 1984, pap. (VII, 140b). Arch. de l'Isère, B. 2992, 263b. *Invent. Graisivaudan*, V, 1. — [Roman (J.)], dans *Bull. soc. études Hautes-Alpes* (1897), XVI, 266-7; *Bull. hist.-archéol. dioc. Valence*, VII, 21. Roman, 61a.

6567 Orvieto, 25 septembre 1220.

Le pape Honorius III demande à l'archevêque de Vienne [Jean] et à ses suffragants de venir en aide au cardinal C[onrad], légat du Siège apostolique, pour abattre *(refutare)* les hérétiques et en débarrasser la Provence. — *Cum necesse sit.*

Bouquet, XIX, 706. Horoy, *Honor. III Opp.* III, 540. = Raynaldus, *Ann.* 1220, 43. Potthast, 6366. Pressutti, -2722.

6568 Octobre 1220.

Lettres d'Albert, [seigneur] de la Tour, en faveur du prieuré de Portes.

Arch. de l'Isère, B. 4279, anal. (IV, 174a).

6569 Valence, octobre 1220.

Sentence arbitrale de Guillaume (= G[érold]), évêque de Valence, entre l'église du Bourg et Lambert, prévôt de Valence. Le règlement des affaires de l'église appartient au prieur et aux chanoines, à moins de négligence de leur part; à eux aussi la juridiction civile et criminelle, la maison de l'Aumône, l'église de St-Apollinaire près du Rhône et toutes les possessions qu'ils tenaient du temps du prévôt Eustache; les portes sont à l'église, mais les clefs sont communes; de même les affaires de la ville; les publications se font aux noms de l'abbé, du prieur et du viguier; l'église doit payer au prévôt à la st Apollinaire 7 livr. pour une « livrée » ce jour-là; le prévôt garde la moitié des *calcata* d'Ars avec ses cens; les fossés de la porte de Curière aux écluses sont au prévôt, les autres jusqu'au Rhône à l'église; on ira chercher en procession le nouveau prévôt, à qui appartient la confirmation du prieur. Fait dans la cour *(estræ)* épiscopale. Sceau de l'évêque.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 57-9, n° 30.

7 octobre 1220 = 2 juin 1267.

Grenoble, *Invent. Viennois*, II, 436a: IV, 253.

6570 Ventavon, 8 octobre 1220.

Guillaume de Moustiers *(Mostier)*, pour l'âme de son épouse Béatrix, donne aux religieuses d'Aurouse *(Aurosa)* les pâturages dans la terre de Ventavon. De même Rostaing d'Agout pour l'âme de sa sœur Béatrix. Assentiment des fils du sr Guinand. Témoins : Raimond de Vitrolles, Bertrand abbé de Lure *(Luira)*, Guillaume abbé de Clausonne, Lombard médecin, etc. Fait *ap. Ventaion*, sous la voûte *(crota)* de St-Laurent, la 2e ann. de l'épiscopat de Guillaume d'Esclapon *(Clapon)*, évêque de Gap, Raimonde prieure de N.-D. d'Aurouse... fér. 5, lune 7.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 15-6, n° 12. = Roman, 61a.

6571 (Gap), 14 octobre 1220.

R. de Valserres, sacristain de Gap, tranche un différend entre le prieur de Ventavon *(Ventaon)* et les religieuses de Bertaud, au sujet des dîmes des possessions de la seigneurie (*gaballaria* = *milicia*, 17 fév. 1214) de Guillaume Hugonis : il en attribue 4 parts au couvent et 1 au prieur. Fait dans la maison du sacristain : témoins : Peregrin, juge..., etc. — *Quoniam omnium.*

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 14-5, n° 11. = Roman, 61b.

6572 13 novembre 1220.

Partage de juridiction et plantation de limites entre les terres delphinales et les terres épiscopales de l'Embrunais, et ordre aux sujets des deux seigneurs de vivre en bonne intelligence..., fête de st Brice.

Fornier, *Hist. Alpes Marit.* I, 772. = Roman, 61b.

6573 La Roche-des-Arnauds, 22 novembre 1220[1222].

Arnaud Flota donne au monastère de Bertaud le quart de la dîme et le vingtain *(ventenarium)* à la Roche, et renonce à ses prétentions au sujet des pasteurs des troupeaux. Sceau. Témoins : sa femme Raymonde, [sa mère] Sibylle, le chapelain Odon, le chevalier Odon, Jacques prêtre de Bertaud, etc. Fait à la porte du château de la *Rocha*... lune 15, Raymonde prieure.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 168, n° 155. = Roman, 61b.

6574 3 octobre ou 22 novembre 1220.

Obit de Pierre, évêque de Grenoble, qui acquit au couvent de St-Robert, pour son anniversaire, 20 sols de cens à Albon.

Chevalier (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 47, 51.

6575 5 décembre 1220.

Le cardinal [Conrad], évêque de Porto, confirme la réformation de l'église de St-Pierre du Bourg faite, suivant la commission donnée par lui à [Jean], archevêque de Vienne : le nombre des chanoines sera de 15; la communauté jouira des revenus du moulin et de 70 sols à Valence, le reste divisé entre les chanoines résidents; les revenus des chanoines défunts seront appliqués à la fabrique pendant un an; on chantera les complies de Notre-Dame comme les heures; le chanoine ou clerc qui ne remplira pas les fonctions que lui assigne le tableau, perdra sa distribution. Ces pres-

criptions devront être observées sous peine d'excommunication.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 59-60. n° 31.

6576 12 décembre 1220.

Raymond d'Agoult confirme aux chartreux de Durbon et aux Templiers de Lus les donations d'Isoard, comte de Die, Pierre Isoard son fils, Raymond d'Agoult et Isoarde, ses père et mère.

Arch. de l'Isère, B. 3312 (II, 277ᵃ). = CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 129 (à part, I, 42). GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 771. ROMAN, 61ᵇ.

6577 Latran, 13 décembre 1220.

Lettre du pape Honorius III aux archevêques, évêques et autres prélats constitués dans le royaume d'Arles, et en particulier aux évêques [Didier] de Die et [Gérold] de Valence, leur demandant d'obéir et de prêter secours à Guillaume, marquis de Montferrat, que l'empereur Frédéric a chargé du gouvernement du royaume d'Arles. — *Charissimus in Christo.*

BOUQUET, XIX, 713. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, II, 81. HOROY, *Honor. III Opp.* III, 595-6. RODENBERG (Car.), dans *Mon. Germ. hist., Epist. select.* 110. = POTTHAST, 6439. PRESSUTTI, -2865.

6578 Latran, 13 décembre 1220.

Lettre du même au cardinal C[onrad] évêque de Porto, pour qu'il obtienne des prélats compris dans sa légation secours pour le marquis de Montferrat, et qu'il lui députe comme conseillers à sa place les évêques de Die et de Valence. — *Charissimus in Christo.*

BOUQUET, XIX, 714. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, II, 82. HOROY, *Honor. III Opp.* III, 596. = POTTHAST, 6440. PRESSUTTI, -2865.

6579 Die, 31 décembre 1220.

... *ind. 8, papa Honorio, Frederico imper...* Bertrand de Mison et son fils Bertrand reçoivent en franc fief le château de Recoubeau *(Ricobel)* et son mandement de l'église et de Didier évêque de Die, sous la condition de le rendre au changement de seigneur ou de vassal. Ils doivent venir en aide à l'évêque de Die en guerre et en plaid contre tous, excepté Raymond d'Agoult. Ils prennent ce château *pro mantenenza*, pour que l'église et l'évêque les défendent à leur tour. *Act. Diæ*, à l'entrée du jardin *(estra erbolarii)* de la curie épiscopale. Témoins : Ponce doyen de Die, C. sacristain, Hugues Rufi procureur, etc. (14). Sceaux de l'évêque, du chapitre, de R. d'Agoult et de B. de Mison.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 62-3, n° 29. = COLUMBI, *Gest. episc. Dien.* 100 : 118 ; *Opusc.* 298. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 129 (à part, I, 42-3) ; *Hist. de Die*, I, 302-3.

6580 31 décembre (vers 1220).

Obit de Chabert, chapelain de Jean, évêque de Grenoble.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 61.

6581 Châteauneuf-du-Rhône, janvier 1221.

Accord ménagé par Draconet entre Lambert, seigneur de Montélimar, et Guillemette de Donzère, au nom de leurs enfants, au sujet du domaine direct de la moitié des château et tènement de Montpensier [à Châteauneuf-du-Rhône] : Guionet, fils de feu Guion de Châteauneuf, tiendra cette moitié de Lambert et jurera de lui être fidèle. Témoins (8).

CHEVALIER (U.) et LACROIX (A.), *Invent. d. arch. Dauphin. de Morin-Pons*, p. 1-2, n° 2.

6582 Valence, janvier 1220/1.

Sentence de Gérold *(Geraudus)*, évêque de Valence, entre Lantelme, prieur de St-Félix [de Valence], et Bertrand d'Etoile, abbé de St-Félix. Après avoir examiné les titres et pris conseil des praticiens, il prononce que le prieur est en droit de percevoir la dîme dans tout le domaine et les possessions de l'abbé, sauf au coin Raynenc. Fait en la cour *Valentina*, dans les *estræ* antérieures. Sceau.

Arch. de la Drôme, fonds de St-Félix, vidimus de 1263.

6583 Valence, 15 janvier 1220/1.

Pierre Nicolai prête 6 liv. monnaie de Vienne ou de Valence à Giraud de [la] Chassennette *(Chassaneta)*, que celui-ci promet de rendre et pour lesquelles il oblige sa vigne de l'Abbaye. Assentiment de B[ertrand], abbé de St-Félix, qu'il l'avait dans son domaine. Le créancier sera privilégié pour l'acquérir à 2 sols de moins qu'un autre. Si le débiteur ne rembourse pas les 6 liv. d'ici la quinzaine après st Apollinaire (19 oct.), Pierre sera propriétaire de la vigne au prix de 7 liv., en ajoutant 20 sols. Serment. Fait sous les *estræ* ; présents : l'abbé B., Guillaume *(W.)* de Vesc, etc. Sceau de l'abbé.

Arch. de la Drôme, fonds de St-Félix, origin. parch.

6584 Latran, 25 janvier 1221.

Lettre du pape Honorius III aux évêques [Hugues] de Langres et [Gérold] de Valence et à l'abbé de Cluny [Roland], les chargeant de s'enquérir avec beaucoup de soin de la vie et des miracles de Robert, abbé de Molesmes, et de transmettre la vérité au Siège apostolique. — *Gloriosus Deus.*

MARRIER, *Bibl. Cluniac.* 125. MANRIQUE, *Ann. Cisterc.* IV, 213. *Gallia christ. vet.* IV, 650-1 ; *nova*, IV, instr. 203. *Actass. Bolland.*, april. III, 676ᵇ ; 3ᵃ, 684ᵃ. HOROY, *Honor. III Opp.* III, 684-5. = COLUMBI, *Opusc.* 265. BRÉQ. V, 148, 196. POTTHAST, 6527. PRESSUTTI, -3031.

6585 Février 1220/1.

Concession par le dauphin de Viennois [André] à Guillaume de Clarfay, de rentes en blé, vin et deniers que le dauphin avait sur les mas et chavanceries de Vilard Evard, de Mefreyd de Richard, Rodolphe de la Combe et de Malbouget, et sur la moitié des vignes de Vilarduer, consistant en 4 setiers d'avoine et 4 de vin, pour le plaid de 10 sols.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 64.

6586 St-Seine, 25 février (1221).

C[onrad], évêque de Porto et Ste-Rufine, légat du Siège apostolique, mande à Pierre de Conches, chanoine de Maguelonne, que, ne voulant pas à raison de la collation de l'église de St-Jacques de Melgueil *(Melgorio)* qu'il lui a faite, causer de préjudice à l'[abbaye] de St-Ruf, dont elle dépend, il ait à y tenir deux chanoines de St-Ruf tant que le château demeurera interdit ; après, il y tiendra le nombre de chanoines accou-

tumé et se comportera comme s'il faisait partie de [l'ordre] de St-Ruf. *Dat. ap. S. Secanum.... — Quia nolumus.*

Arch. de la Drôme, Fonds de St-Ruf. Origin. parch.

6587 1221.

[André] dauphin, comte d'Albon *(A-nii)* et palatin de Vienne *(V-næ palacii)*, à la mort de Pierre de Seyssins *(P. de Saxino)*, évêque de Grenoble, se rend au chapitre de cette église et là, en présence de Didier évêque de Die et de Soffroy abbé de St-Chaffre *(S. Theofredi)*, du conseil d'Adémar de Sassenage *(Aemari de Cassenatico)*, Odon Allemand *(Alamanni)*. Radulphe du Gua *(de Vado)* et autres nobles, abandonne, entre les mains du doyen Pierre, à Notre-Dame et à l'église de Grenoble les droits qu'il s'attribuait sur le palais épiscopal et ses biens en ville et dehors, durant la vacance du siège. Sceaux. Le doyen et le chapitre lui font rémission de son injustice en occupant le palais.

Chevalier (C. U. J.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 32. = Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 462. Chevalier (J.), *Hist. de Die*, I, 304-5.

6588 1221.

Donation par Guillaume d'Esclapon, évêque de Gap, à l'ordre de St-Antoine en Viennois, de la maison hospitalière de Ste-Madeleine de Larra.

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Antoine, invent. de 1336 = Roman, 62*.

6589 1221.

Agnès, sœur de l'Hôpital de Jérusalem, choisit sa sépulture à la maison de St-Paul et lui donne en aumône le tènement *deuz Penons* à Poliénas *(Pollinau)*. Témoins : Odon Loivs, chevalier, Colomb, commandeur de la maison, et 5 autres frères. — Pavie, sœur d'Agnès, donnée de l'Hôpital, lui donne des cens à Poliénas; approuvé par Hugues de Miribel *(Mirebello)* et ses enfants. Témoins : Bernard chapelain de Triors *(Trionz)*, etc. (9).

Chevalier (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 54-5, n° 97.

6590 Etoile, 1221.

Guigues de Châteaubourg *(Chastelboc)*, du consentement de son père Adémar de Châteaubourg *(Castelboc)*, et son épouse Willelma vendent à l'abbé Falcon et aux frères de St-Ruf leur maison à la Motte *(Mota)*, avec cour et tènement, qu'ils possèdent en franc fief à Etoile, confrontant le chemin qui va à la porte du Rhône et l'habitation de Guillaume d'Etoile, chevalier, pour le prix de 50 liv. monnaie de Vienne, dont quittance. Serment. Cautions : B[ertrand] abbé de St-Félix, Guillaume et Jarenton d'Etoile, chevaliers. Fait *ap. Stellam*, dans la chambre du susdit Guillaume; présents : F[alcon] abbé de St-Ruf, P. grand prieur, Ar. prieur de St-Martin de Vienne, B. abbé de St-Félix, Ad. de Châteaubourg, qui a tout approuvé, des chanoines de St-Ruf et de Valence, P. chapelain d'Etoile, etc. (15). Guillaume de Poitiers *(Peiteu)* confirme à la demande des vendeurs et appose son sceau.

Arch. de la Drôme, fonds de St-Ruf, origin. parch. de 22 lig. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 309.

6591 Val-St-Hugon, (vers 1221).

Ainard de la Porte Traine (*Trioniæ*, à Grenoble) confirme aux religieux du Val-St-Hugon la donation de son père Burnon dans les alpes de *Bellefont* et *del Soil*; on lui donne 9 sols. Témoins : le prieur Pierre, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 348, n° 241.

6592 (Vers 1221).

Etienne Mainerius, de Goncelin, et sa sœur donnent aux religieux du Val-St-Hugon 6 sections de pré *en la Pra* de Goncelin ; Pierre de la Chavanne cède ses droits et reçoit 20 sols. Témoins : le procureur Martin, Aimon prêtre de Goncelin, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 347, n° 239.

6593 (Vers 1221).

Jean, fils de Galiena, de Montgaren, donne aux ermites du Val-St-Hugon 4 arpents de terre, dont un sur le coteau de Frédeval *(Frigida Valle)*; on lui donne 36 sols et des chaussures. Témoins : le prieur Raimond, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 297, n° 117.

6594 (Vers 1221).

Jean de Montgaren approuve la donation de son frère Pierre aux chartreux du Val-St-Hugon. Témoins : le prieur Pierre, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 301, n° 127.

6595 (Vers 1221).

Michel Panzareuz ou d'Allevard fait don aux chartreux du Val-St-Hugon de ce qu'il possède dans leurs limites; lui et ses parents ont reçu 16 liv. Témoins : le prieur Pierre, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 266, n° 25.

6596 (Vers 1221).

Nantelme de Sassenage *(Cassenatico)* avait donné aux religieux du Val-Saint-Hugon ses droits sur le lac de Détrier *(Destrers)*. Cette aumône fut confirmée, longtemps après, par ses neveux Aimeric de Briançon et son frère Rodulfe. Témoins : le prieur Pierre, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 348-9, n° 242.

6597 (Vers 1221).

Pierre Blanc *(Albus)*, de Montgaren, sa femme Agathe et leurs fils donnent aux chartreux du Val-St-Hugon ce qu'ils ont *in Ripa* et reçoivent 10 sols. Témoins : Hugues procureur, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 296-7, n° 116.

6598 (Vers 1221).

Vilelma Evrarda, de Montgaren, donne aux chartreux du Val-St-Hugon un morceau de pré à Beauvoir *(Belveer)*... Ses frères Jean et Evrard prêtent serment au prieur Raimond. Témoins.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 298, n° 119.

6599 Latran, 25 mars 1221.

Lettre du pape Honorius III adressée en Bourgogne aux archevêques [Bernard] d'Embrun, [Jean] de Vienne, etc., leur demandant d'envoyer à Rome d'ici à la s^{t} Martin (11 nov.) 2 à 4 religieux, surtout cisterciens,

destinés à propager la foi chrétienne parmi les nations. — *Ne si secus.*

RAYNALDUS, 1221, 46-7. = POTTHAST, 6599. PRESSUTTI, -3209.

6600 26 mars 1221.

Obit de Berlie, prieure de Vernaison.

Arch. de la Drôme, Vernaison, invent. de 1636.

6601 1221.

Berlion de Châteauneuf donne ce qui est nécessaire à un moine de la Chartreuse, en particulier à celui de la cellule du prieur : 10 setiers de froment, un muid de vin pur et 4 liv. Viennois ; le seigneur de Bouquéron *(Buccuronis)* fournira les comestibles, celui de la Mateysine *(Matacinæ)* l'argent. De plus, le s[r] de Bouquéron donnera une réfection à la communauté le jour de la Toussaint. Guillaume, évêque de Grenoble, est chargé de l'exécution et appose son sceau. Témoins : Didier évêque de Die, Eustache, prieur de St-Martin-de-Miséré, Anselme chartreux du Val-St-Hugon, Alix *(Alisia)* épouse de Berlion, etc.

Arch. de l'Isère, Chartreuse, orig. parch. — LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 459-60.

6602 1[er] avril 1221.

Raymond Bérenger, [du Trièves], vend à Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, le château et terre de Châteaudouble *(c. Doble)*, diocèse de Valence, au prix de 6000 sols Viennois, l'emp. Frédéric régnant.

PÉRARD, *Rec. pièces hist. Bourgogne*, 307. SALVAING DE BOISSIEU, *Usage des fiefs*, 2[e], 377 ; 3[e], II, 117 ; *Plait seign.* 177-8 ; 2[e], 64. = COURBON, chr. 262. BRÉQ. V, 175. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 345 (à part, I, 209).

6603 Chartreuse, 1221.

Testament de Guillaume, évêque de Grenoble. Les 1000 sols qu'il doit à la maison de la Chartreuse seront payés sur ses revenus par Guifred Lombardi, procureur de Savoie. Il donne à la même 100 setiers de froment et autant d'avoine, 10 coupes *(syphi)* d'argent, qu'a son procureur le prieur de St-Martin, et sa nouvelle mitre, son palefroi et sa bête de somme ; à son neveu Jocerand, il lègue 2 coupes d'argent et 70 sols. Le chapitre de Grenoble aura la moitié du moulin acquis de Chabert Equa, sous condition d'une réfection générale aux clercs à l'anniversaire de sa mort. A son décès, on servira un repas au chapitre de sa cathédrale, aux monastères de Chalais, de St-Robert et des Ayes, à St-Martin-de-Miséré. Des 40 liv. que doit le comte de Savoie pour blé pris à l'évêché et à la Chartreuse, celle-ci aura 36 liv., les maisons de Hautecombe et de Rame chacune 40 sols. Témoins : le doyen de St-André, le prieur Jacelin, le procureur Amédée. Sceaux de l'évêque apposé par Merlin, chan. de St-Martin-de-Miséré, et de la Chartreuse.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 460-1.

6604 15 avril 1221.

Obit de Guillaume, évêque de Grenoble, ancien chartreux.

MAIGNIEN (Edm.), *Notes chronol.-histor. évêché Grenoble* (1870), 12. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 460, 475.

6605 Latran, 24 avril 1221.

Lettre du pape Honorius III à [Jean], archevêque de Vienne, le chargeant de confirmer l'élection par le chapitre de Maurienne de son doyen J[ean] comme évêque de cette église, s'il trouve l'élu apte à la dignité pontificale et si les suffrages en sa faveur émanent de la majeure et plus saine partie du chapitre. L'archevêque et son chapitre avaient invalidé l'élection comme non canonique. — *Dilecti filii.*

HONORII *Decret.* l. III, tit. 9, c. 1, ed. Cironius, 201. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 304. HOROY, *Honor. III Opp.* I, 288-9 ; III, 778-9. = POTTHAST, 6630, 7799. PRESSUTTI, -3281.

6606 Valence, mai 1221.

Lambert et son fils Hugues Adémar prennent sous leur protection la maison du Val-Ste-Marie en Royans, ordre des Chartreux, lui accordent l'immunité et liberté perpétuelle de ne payer dans leur terre aucun droit d'usage, passage, péage, leyde et autre exaction, sauf la leyde de Montélimar. *Act... ap. Valenciam.*

Arch. de la Drôme, Bouvantes, confirm. de 1490. Arch. de l'Isère, B. 282, 378. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Montélimar* (19 oct. 1867).

6607 25 juin 1221.

Le doyen Allodus et les chanoines de Valence, réunis en chapitre général, accensent à Jean Bonvin une dîme et tasque, sous le cens de 2 sols 17 den. à la s[t] Apollinaire. Témoins. Sceau... Lendemain de s[t] Jean-Bapt.

Arch. de la Drôme, Invent. du doyenné 797, 4.

6608 Briançon, 12 juillet 1221.

...ind. 9..., in Briançono, dans la maison d'Oulx, Pétronille, fille de Girard de Paris, âgée de plus de 25 ans, investit Bernard, prévôt d'Oulx, des droits qu'elle tient de son père en deça du col du Lautaret *(Altareti)* et au territoire de Briançon ; ses frères Raimbaud et Hugues approuvent. Témoins : Guillaume prieur d'Oulx, André procureur, Guillaume prieur de la Garde, etc. *Guigo imper. aulæ not. scr.*

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.*, 148-9, n° 170. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 253-4, n° 245. = ROMAN, 61[b].

6609 Août 1221.

Gigone Gaspaniona, sa sœur Galicie, leurs maris, fils et filles concèdent aux frères de l'Hôpital de St-Paul ce qu'ils avaient en terres, bétail, etc. et reçoivent [en échange] 10 livr. Témoins : le prêtre Pierre de Cleu, le prêtre Pierre, commandeur de l'Hôpital de Monteux *(Montilii)*, etc. (11). Fait sous le commandeur *(præceptor)* Colomb... *fer.* 5, *luna* 8. *Alexander scr.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 51-2, n° 93.

6610 Novembre 1221.

Adémar *(Aesmarus)* et Etienne, fils de feu Adémar *(Aimar.)* Savina, vendent à Guillaume de Châteaubourg *(Castro Bucco)* une terre de 4 setérées à Muzet *(al Muset)*, libre de tout cens et domaine, sauf la dîme au 20[e] due à l'église de St-Félix [de Valence], au prix de 60 sols Viennois, dont quittance ; ils donnent comme garantie au vendeur leur maison vers *Chasals*, avec l'assentiment de Ponce Vicarii, alors procureur de l'église de St-Apollinaire, qui l'avait dans son domaine.

Fait dans la maison de l'acheteur; présents : Orsellus, qui reçut le serment des vendeurs, etc.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 22 lig.

6611 Novembre 1221.

Henri de Vienne, fils du comte de Mâcon, fait hommage au comte de Champagne des revenus possédés par feue Scolastique, sa mère, sur les foires de Champagne.

Petit (E.), *Hist. des ducs de Bourgogne*, IV, 196.

6612 Vienne, (2) novembre 1221.

L'archevêque Jean et les chanoines de l'église de Vienne décident en chapitre général que les bénéfices ne seront désormais conférés qu'à ceux qui tiennent la résidence : on est censé résident quand, présent ou absent, on tient pendant un an deux clercs au service de l'église ; si le bénéfice vaut moins de 10 livr. il suffit de la résidence pendant la moitié de l'année. Pour avoir part à la division des terres, il faut avoir commencé la résidence et promettre de la continuer au doyen ou, en son absence, au chantre et à deux chanoines. Ceux qui, avec la permission du chapitre, demeurent aux écoles sont censés résidents, surtout ceux qui étudient la théologie. Une maladie, un pèlerinage entrepris avec l'assentiment du chapitre, la société du prélat dispensent de la résidence; elle se compte à partir de la Toussaint.

Chevalier (U.), *Actes capitul. de St-Maurice*, 21. = *Charvet, 386. Collombet, II, 122.

6613 Latran, 5 novembre 1221.

Le pape Honorius III accorde 5 jours d'indulgences aux fidèles du diocèse de Valence qui viendront en aide aux religieuses de Commiers *(Comertio)*, de l'ordre de Cîteaux, dont le monastère a été détruit par une crue inopinée du fleuve (Isère) et qui sont dans la nécessité de se transporter ailleurs. — *Quoniam ut ait.*

Pressutti, *Reg. Honorii pp. III*, -3564.

6614 Décembre 1221.

Gautier Arberti, frère de Martin Bachillin, chanoine de Vienne, étant mort, celui-ci, préoccupé de l'éternité au milieu des choses temporelles, donne à perpétuité aux anniversaires de St-Maurice de Vienne tout ce que lui et son frère avaient possédé dans la paroisse de Ville[-Moirieu], au mandement de Crémieu, et dans ce château une maison et le cens et domaine de 3 autres. Serment de ses sœurs Amblarde et Willelma, et de Jacerand mari de la 1re. Cautions : Arbert de la Tour, qui appose son sceau, Ervis Bollac, Guillaume et Humbert Labra, Thomas le Meschins. Pour libérer ces immeubles de leurs créanciers, l'église paye des deniers des anniversaires 120 liv. monnaie de Vienne.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 19 lig. 1/2.

6615 1er décembre 1221.

Concession par le dauphin André à l'église St-André de Grenoble, de tous les biens, prés, bois, cens, rentes, fiefs, justice, etc. lui appartenant dans l'étendue de la paroisse de St-Martin-le-Vinoux.

Arch. de l'Isère, B. 268. — *Invent. Graisivaudan*, II, 42b, 132a; *Allemand*, 95b (G. 32).

6616 Latran, 2 décembre 1221.

Lettre du pape Honorius III à l'archevêque de Vienne [Jean] et à l'évêque de Grenoble [Pierre], les chargeant de s'enquérir avec soin de la vie et des miracles de Hugues, abbé de Bonnevaux, de l'ordre de Cîteaux, et de lui transmettre la vérité à ce sujet. — *Qui sua incommutabili.*

Raynaldus, *Ann.* 1221, 51. *Manrique, *Ann. Cisterc.* IV, 217b. Martene, *Thes. nov. anecd.* I, 887-8. *Bull. Roman.* Taurin. III, 381-2. Horoy, *Honor. III Opp.* IV, 35-6. = Bréq. V, 166. Potthast, 6724. Pressutti, -3592.

6617 Tamié, 2 décembre 1221.

...Dans la grange *Tamedei* de Selveta, Thomas comte de Savoie, Amédée son fils et le dauphin [André] comte d'Albon, mettent fin à leurs dissentiments au sujet de la dot [de Jeanne de Viennois]. Le dauphin promet de rendre, dans un an à partir de Noël, à sa sœur épouse d'Amédée, la part du château de Miribel qui appartient à Ubert de Miribel ; s'il ne le fait pas, Guy de Boczosel rendra le château de Varacieux ; le dauphin donne en outre à sa sœur ses droits sur le château d'Ornacieux ; le comte de Savoie choisira de plus celui des châteaux d'Aubessagne *(Albasagni)* ou d'Avignonet *(Avinio)* qui lui plaira. Au cas où le dauphin n'aurait pas d'enfant de son épouse, il donne son comté à Amédée et à sa femme. Ils promettent de n'acquérir ni fief ni alleu dans leurs comtés réciproques ; ils se prêteront mutuel secours de bonne foi ; il y aura paix au sujet des trêves rompues et les prisonniers seront rendus. Les archevêques de Vienne, d'Embrun et de Tarentaise, les évêques de Belley et de Maurienne soumettront à l'interdit les contrevenants. Témoins : l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Belley et de Maurienne, N. de Miolans, M. de Virieu, G. de Boczosel, etc.

Invent. Graisivaudan, I, 371a; *Viennois*, III, 411 : II, 256a. Valbonnays, 5e Reg. n° 24. = Roman, 61-2.

6618 Latran, 30 décembre 1221.

Lettre du pape Honorius III à noble Guillaume de Beaufort *(Belfort)*, Guigues *(Gigo)* de Briançon *(Brienzone)* et autres ; il confirme la promesse à eux faite par Guillaume marquis de Montferrat de leur remettre 400 marcs d'argent pour prendre la croix au secours de la Terre-Ste, sous condition de fournir à l'archevêque de Tarentaise une garantie pour le cas où ils ne partiraient pas. — *Cum dilectus filius.*

Pressutti, *Reg. Honorii pp. III*, -3662.

6619 (Fin 1221),

Lettre de H[ugues], évêque de Langres, et G[érold], évêque de Valence, au pape Honorius III. Ayant reçu de lui commission de s'enquérir de la vie et des vertus de Robert, abbé de Molesme, ils se sont transportés sur les lieux (l'abbé de Cluny, leur collègue, ayant confié son mandat à l'évêque de Valence) et ont recueilli des témoignages dont ils transmettent le texte.

Manrique, *Ann. Cisterc.* IV, 213-5. *Acta ss. Bolland.*, april. III, 677 ; 3a, 684-5. Martene, *Thes. nov. anecd.* I, 904-7. = Bréq. V, 196.

6620 (1221/1222).

Lettre de Jean, archevêque de Vienne, et [Gérold], évêque de Valence, au pape Honorius III, lui trans-

mettant les dépositions des témoins touchant les miracles de Hugues, abbé de Bonnevaux. — *Pater sancte.*

MARTENE, *Thes. nov. anecd.* I, 888-93. = GEORG. I, 894.

6621 Janvier 1221/2.

Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, inaugure *(dedico)* la liberté dans la ville de Montberthauld *(Monbertot)*, entre les barres *(barræ)*, dans la ville franche.

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 83, n° 4536.

6622 Latran, 8 janvier 1222.

Lettre du pape Honorius III à l'abbé et au couvent de Molesme : il les autorise à vénérer comme saint le bienheureux Robert, dont le corps repose dans leur église, bien que l'enquête faite par les évêques de Langres et de Valence ne fournisse pas la preuve de certains miracles qu'il est dit avoir faits durant sa vie. — *Cum olim nobis.*

Gallia christ. vet. I, 651 ; *nova*, IV, instr. 203-4. MARRIER, *Bibl. Cluniac.* 125. MANRIQUE, *Ann. Cisterc.* IV, 215. RAYNALDUS, *Ann.* 1222, 49. *Bull. Roman.* Taurin. III, 383. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 68. = BRÉQ. V, 167. POTTHAST, 6758. PRESSUTTI, 3701. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 198-9.

6623 23 janvier 1221/2.

A° D. 1271, ind. 10, d. 9 jan. exeun. Vente au dauphin André par Hugues de la Porte Traine *(Truinia)*, chevalier, du domaine et seigneurie qu'il avait sur la maison de feu Raymond Chaunais *(Calnesii)*. *Petrus Charvini not.*

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 100 ; *1346*, 679.

6624 Aix-en-Provence, 25 janvier 1221/2.

Bermond, archevêque d'Aix, par piété et pour la rémission de ses péchés, accorde à la maison de Durbon *(Dorbon)*, ordre des Chartreux, et à frère Martin, la franchise ou liberté de l'obole qu'il perçoit comme péage en la cité d'Aix. *Act. Aquis ;* présents : Isnard de *Romulis*, chanoine d'Aix, B. Pellagalli avoué *(causidici)*, Rainaud de Rochefort. Etienne not. épisc. Sceau.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia.* 428b.— GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 242, n° 362.

6625 18 mars 1222.

Berlion, seigneur de Moirans, décharge en faveur des Templiers, le lieu appelé Voire, de toute servitude et l'affranchit à perpétuité, de sorte que le seigneur de Moirans n'y pourra rien prendre par force ou autrement ; il concède aux mêmes chevaliers la condamine de Teastramcos, son droit sur Jacques de Vourey et son tènement, le moulin à feu Bontos, avec permission à tous les habitants de Moirans d'y aller moudre.

Arch. de l'Isère, B. 313, 174. *Invent. St-Marcellin*, II, 1107, 2084.

6626 1222.

Pierre, fils de Pierre Latgerii, confirme la donation de son père (1203), ainsi que celle de son oncle Olivier entre les mains de Guillaume Gebelini, prieur de Durbon ; il lui assure aussi la possession du pré que lui et son frère ont donné à la maison de Bertaud, actuellement à Durbon. Témoins : Garnier, alors procureur, etc. Pierre reçoit 5 sols.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 187, n° 266. = ROMAN, 53a.

6627 1222.

Guigues de Sassenage fait don à la chartreuse des Ecouges d'une partie des dîmes de Rancurel, par l'intermédiaire de Soffred, évêque de Grenoble.

*LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 473.

6628 (Vers 1222).

Donation par Pierre de Beaufort à l'archevêque d'Embrun Bernard, de ses biens situés à Faucon, Jausiers et le val de Monts [de Barcelonnette], avec défense de les aliéner. Il se réserve une dot s'il entre en religion, et un équipage s'il part pour la Terre-Sainte.

FORNIER, *Hist. des Alpes Marit.* I, 771. = ROMAN, 62b.

6629 Upie, 1222.

Adémar, comte de Valentinois, confirme la donation de son père Guillaume de Poitiers à l'église de St-Genis de Montmeyran *(Monte Mairano)*, de la dîme d'*Arze ;* mention de la condamine de Guy de Montmeyran, du château d'Etoile *(Stellæ)*, de la terre de Galdric de Beaumont, de la terre de Jarenton Vacha, du château de Montéléger ; il reconnaît avoir reçu pour cela 20 sols Viennois. Fait dans le château *Upiani*, en haut de la cour. Témoins : Guillaume baile, son frère Jean, etc. Sceau.

CHIFFLET, *Collect. Burgund.* (Bibl. Bolland.) — PÉRARD, *Rec. titres hist. Bourgogne*, 307 (s. d.), 329. CHEVALIER (U.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XI, 45-6. = BRÉQ. V, 195. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 345 (à part, I, 209).

6630 Le Buis, 1222.

Raymond de Mévouillon donne à la maison [des Templiers] de Roaix tout ce qu'il avait au château de Boisson et dans son territoire. Fait du temps du commandeur Ponce Pelliparii, dans la cour du cloître du Buis *(de Buxo)*, en présence de Ripert, évêque de Vaison. Témoins : le prêtre Bonet, recteur de l'église du Buis *(Bucxo)*, Riccauvus diacre du Buis, Bonet le jeune, clerc du Buis, etc. (6), Bertrand *Fulco, canon. et not. scr. et sigill.*

CHEVALIER (U.), *Cart. du Temple de Roaix*, 124-5, n° 176.

6631 La Roche-sur-Buis, 1222.

Saure, épouse de Raymond de Mévouillon, donne à la maison de Roaix, d'ordre et volonté de son mari, tout ce qu'elle avait au château de Boisson et dans son territoire. Fait sous le commandeur Ponce Pelliparii, dans le château de *Rocca prope Bucxum*, en présence de Ripert, évêque de Vaison. Témoins.

CHEVALIER (U.), *Cart. du Temple de Roaix*, 126, n° 177.

6632 1222.

Le dauphin [André], comte d'Albon et de Vienne, confirme aux prieur et religieux de St-Martin-de-Miséré les biens qu'ils possédaient dans sa terre, sauf ses droits, et met le prieuré sous sa sauvegarde.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 518b.

6633 Chapolay, 1222.

Artaud de Pisançon *(Pisenc.)*, chanoine de Romans, échange avec Colomb, commandeur de la maison de St-Paul, sa terre de Chapolay *(Chapolen)*, contre une vigne à Chirouze *(in Chirosiis)* près Romans, de la

mouvance de l'Aumône de Romans ; il reçoit comme soulte 40 sols Viennois. Témoins : Archinjaud, chanoine de Romans, etc. (10).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 55, n° 98.

6634 Romans, 1222.

Artaud de Pisançon *(Pisenciano)*, chanoine de Romans, échange avec les frères de l'Hôpital de Jérusalem de St-Paul, deux pièces de terre aux Gourreys *(in Gauresio)*, à St-Paul, le tènement *deus Borreuz*, à St-Paul, et un autre proche de celui-ci, contre la maison qu'Ismidon Cherop et sa femme avaient donnée aux frères à Romans. Fait dans sa maison de *Romanis*. Témoins : le prêtre Bordon, son baile Art., etc. (12).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 55-6, n° 99.

6635 1222 ?.

Enumération des cens que doivent [à St-Paul-lès-Romans] le tènement *deus Bouzars*, la vigne de Ponce Moti, la terre de *Costa* : le blé se compte à la mesure de St-Lattier *(S. Later)*.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 56, n° 100.

6636 1222.

Les chanoines de St-Ruf, ne comptant à Ordonnas que 2 ou 3 frères, voulurent les remplacer par des femmes *(mulieres, mulierculæ)*, qu'ils installèrent dans leur église. Les chartreux de Portes craignant, à cause de ce voisinage, pour leur réputation et le salut de leur âme, s'adressent au pape Honorius III.

Lettre mentionnée dans la bulle du 28 janv. 1223.

1222 = 25 janvier 1221.

MANRIQUE, *Ann. Cisterc.* IV, 213. MARTENE, *Thes. nov. anecd.* I, 904. = POTTHAST, p. 599.

6637 1222 ?.

Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, prie Thibaud de Champagne de faire payer 150 liv. au maire de Beaune, sur les foires de Bar et de Troyes.

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 205, n° 1734.

6638 1222 ?.

Thibaud, comte de Champagne, déclare qu'Henri de Vienne, tenant de lui en fief 200 liv. de rente de la succession de sa mère Scolastique, en a cédé 50 à son frère Guillaume, doyen de Besançon.

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 205, n° 1733.

6639 Mars 1222.

Henri de Vienne, fils du comte de Mâcon, s'engage à faire observer une promesse faite de sa part par son parent Thibaud, comte palatin de Troyes.

CHANTEREAU LEFEBVRE, *Traité des fiefs*, pr. 132. = BRÉQ. V, 191. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 206.

6640 Anagni, 28 mars 1222.

Lettre du pape Honorius III à l'évêque [Sofred] et au doyen de Grenoble : au cas où le chapitre de cette église ne s'accorderait pas pour la régler, ils devront, avec le concours de la majorité, y instituer le nombre de personnes compétent. — *Cum sicut accepimus.*

PRESSUTTI, *Reg. Honor. papæ III*, -3894.

6641 Avril 1222.

Ponce Vicarii, procureur de l'église de St-Apollinaire [à Valence], donne son assentiment à l'acte de nov. 1221. Témoin : Ar[bert] de Chabeuil, etc. Sceau de l'église St-Apollinaire.

A la suite de l'acte de novembre 1221.

6642 Chazelles, avril 1222.

Restitution de Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, à l'église de Tournus. Fait *apud Chaselles*.

CHIFFLET, *Hist. de l'abb. de Tournus*, pr. 459. JUÉNIN, *Hist. de l'abb. de Tournus*, pr. 186. = BRÉQ. V, 177.

6643 (Avril) 1222.

Guillaume, comte de [Vienne et de] Mâcon, accorde à l'abbaye de Tournus l'exemption de péages dans ses terres.

JUÉNIN, *Hist. abb. Tournus*, pr. 194. = BRÉQ. V, 177.

6644 Avril 1222.

Michel, official de Sens, rappelle que maître Guillaume de Vienne a fondé dans l'église d'Auxerre un luminaire de 21 cierges aux deux fêtes de la Trinité.

LEBEUF, *Hist. d'Auxerre*, II, pr. 275. = BRÉQ. V, 177.

6645 (3 mai) 1222.

Au chapitre général des Chartreux, il est décidé que les religieuses de Bertaud auront part aux prières.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 65.

6646 = 6690 21 mai 1222.

Donation par Jausserande, fille de feu Guillaume de Mévouillon, veuve de Bertrand de St-Saturnin, à St-André-lès-Avignon, d'elle-même ; de cinq maisons et leurs habitants à St-Laurent-de-Barret ; du droit de moudre aux moulins de la Méouge ; de la dîme des fruits et vignes, des tasques et autres droits de Barret ; de Guibaud, pendant qu'elle vivra ; elle prend l'habit religieux.

Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12659, 202. = ROMAN, 62*.

6647 Alatri, 27 mai 1222.

Le pape Honorius III commet les évêques de Viviers [Bérard] et de Valence [Gérold] avec le sacristain de Romans [Mallen], au diocèse de Vienne, touchant l'appellation de P. de Lotzac, prévôt de Brioude, privé de sa dignité par Archimbaud de Bourbon sur l'ordre du roi de France. — *Ad nostram audientiam.*

BOUQUET, XIX, 723-4. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 170-2. = POTTHAST, 6843. PRESSUTTI, -4003.

6648 Chillon, 29 mai 1222.

Thomas, comte de Savoie, donne à Dieu, à l'ordre des Chartreux et à la maison de Vallon ce qu'il possède à Fessy, moyennant conditions. Octave de la Pentecôte, 7° *a° 82de indict.*.

MÉNABREA (Léon), dans *Mém. acad. Savoie* (1854), B, II, 285-6.

6649 Montélimar, juin 1222.

Géraudet, fils de G[éraud] Adé[mar], cède à perpétuité au juif Creilson et à ses enfants le droit de treizième *(tretsennum)* que son père lui avait accordé sur le péage de Montélimar : 6 den. par trousse *(trossellum)*, 3 par fardeau *(fardellum)* et autant sur les amandes *(amigdalæ)* ; cette concession est payée 100 sols Viennois, dont quittance. Géraud Adhémar, seigneur de Montélimar et vicomte de Marseille, confirme cette donation. Fait dans la boutique de P. Au-

debert ; témoins : Michel Guers et le juif Salvius. *Mag. Juvenis, d. G. Ade. not., scr.* Bulle.

Arch. de l'Isère, B. 3519, origin. parch., bulle (III, 69[a]). — Chevalier (U.), *Cart. de Montélimar*, 25-6, n° 12.

6650 Alatri, 1[er] juin 1222.

Honorius III charge [Bernard], archevêque d'Embrun, de notifier à l'abbé et au couvent de St-Victor de Marseille d'avoir à se présenter devant le pape d'ici à la s[t] Luc (18 oct.), pour répondre des violations de la règle de s[t] Benoît dans leur monastère. — *Miramur plurimum.*

Horoy, *Honor. III Opp.* IV, 181-2. = Pressutti, 4016.

6651 Alatri, 4 juin 1222.

Lettre du même aux archevêques et évêques, leur mandant de défendre à leurs officiaux d'excommunier ceux qui font moudre dans les moulins ou cuire dans les fours des moines de Cluny.

*Bernard-Bruel, *Chartes de Cluny*, VI, 941, n° 4536[bis].

6652 Col du Lautaret, 27 juin 1222.

...3[e] jour après la nativité de s[t] Jean-Bapt., en présence de Guillaume Gibelini, prieur de Durbon, et de Jacques, prêtre de Ste-Marie d'Aurouse *(Aurosa)*, transaction entre ces deux maisons religieuses au sujet des pâturages de Montmaur, le Dévoluy et la Cluse, par jugement de 4 arbitres, qui les déclarent communs ; en échange de l'autorisation de mener leurs troupeaux jusqu'aux limites de Durbon, la prieure Raimonde et les religieuses [de Bertaud] abandonnent tout ce qu'elles avaient sur le territoire de Durbon et ajoutent 20 sols Viennois. Fait *in colle de Lautarét ;* témoins (25).

Guillaume (Paul), *Chartes de Bertaud*, 16-8, n° 13 ; *Chartes de Durbon*, 243-4, n° 363. = Roman, 62[a].

6653 Juillet 1222.

R[aymond] de Mévouillon concède en franc fief *(acaptum perpetuum)* à Pierre Ruphi tout l'*affare* qu'il avait au château de Montaulieu *(Montolio)*, le quart de Villard *(Vilario)* et l'*affare* de feu Hugues Nicolay au château des Pilles *(las Pillas) ;* il lui en est fait hommage. Ponce Stephani not., charte partie.

Arch. de l'Isère, B. 3637, orig. parch. (III, 119[b]). — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1438.

6654 Valence, 7 juillet 1222.

[Le cardinal] Conrad, évêque de Porto et Ste-Rufine, légat du pape, confirme la sentence arbitrale de l'évêque de Valence entre l'église du Bourg et Lambert, prévôt de Valence.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 59, n° 30.

6655 Romans, 8 juillet 1222.

Le même confirme la transaction intervenue entre les prieur et chanoines de St-Félix de Valence et B[ertrand] abbé de St-Félix, au sujet des procurations exigées par ce dernier (17 août 1218). Il défend de l'enfreindre sous peine d'anathème. *Dat. Roman[is].* — *Justis petentium.*

Arch. de la Drôme, fonds de St-Félix, origin. parch. de 23 lig.

6656 (Avant 24 juillet) 1222.

Nouvelle compilation des Statuts (constitutions ou coutumes) des Chartreux, faite par ordre des définiteurs du chapitre général par le prieur Jancelin.... *Honorii pp. III a° 6, sede episcop. Gratianopol. vacante.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 468-73,-5.

6657 Août 1222.

. Th[ibaud], comte de Champagne et de Brie, palatin, donne aux frères de l'ordre de la Chartreuse 30 liv. de revenu pour la réfection annuelle du chapitre général et les assigne sur le droit d'entrée *(portagium)* des vins aux foires de St-Jean à Troyes. Sceau.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 473-4.

6658 Romans, 24 août 1222.

Le chapitre *(ecclesia)* de Romans se plaignait de R[aymond] Berengarii, seigneur de Peyrins *(Payrani)*, qui mettait obstacle à la perception des dîmes dans ce château et au libre écoulement des eaux de Peyrins à Romans : il avait maltraité et dépouillé le clerc G[uelis] de Chapeverse *(Capa Inversa) ;* de son côté, Raymond reprochait aux chanoines d'avoir fait, à son insu et contre sa volonté, des acquisitions de terres dans son fief, et d'avoir causé des torts à lui et à ses vassaux. Jean, archevêque de Vienne et abbé de Romans, de concert avec le sacristain Mallen, Richard de Chausen *(Chavosen)* et Jarenton, prieur du Bourg[-lès-Valence], termina le différend. Le chanoine Guelis fut reçu en grâce et réintégré dans son fief. Raymond se dessaisit des dîmes dont il s'était emparé, autorise l'église à acquérir dans le territoire de Peyrins, sauf à payer le cens annuel et le plaid à mutation du seigneur. Le régime des eaux est rétabli comme il est fixé dans le Cartulaire : deux tiers doivent descendre à Romans, l'autre est laissé aux Peyrinois pour l'arrosage de leurs prés. L'église lui fait remise de 1300 sols qu'il lui devait et lui en solde en outre 1000, dont quittance. Ses conseillers, Arnaud de Rancurel et Oddon Loif reçoivent 10 liv. Fait dans la maison de l'archevêque, près de l'église. Sceau.

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 114-6, n° 2.

6659 1[er] septembre 1222.

Epitaphe de Guifred, chantre [de l'église de St-Maurice à Vienne], qui donna 60 livr. pour son anniversaire.

Charvet, 787. Terrebasse, *Inscr.* I, 296, n° 397.

6660 Die, 3 septembre 1222.

Délibération du chapitre de Die, excluant les descendants des meurtriers de leur évêque, assassiné dans une émeute populaire sur le seuil de la porte latérale de son église, de toutes charges et bénéfices dans le diocèse jusqu'à la 4[e] génération.

Columbi, *Opusc.* 298. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 305-7. — On ne peut dire à quel prélat se rapporte ce fait, Didier vivant encore le 8 nov. suiv.

6661 St-Paul-Trois-Châteaux, 12 septembre 1222.

Sentence arbitrale rendue entre Geoffroi [de Vogüé], évêque de Trois-Châteaux, et la communauté *(universitas)* de cette ville, par Hugues, archevêque d'Arles, assisté des évêques Guillaume *(W.)* d'Avignon et R[ipert] de Vaison, au sujet des consuls, coutumes, péages, etc. Les consuls sont supprimés à perpétuité, sauf 4 : 1 chanoine, 1 chevalier et 2 prud'hommes, nom-

més par l'évêque avec l'assentiment des trois ordres; ils sont chargés de la clôture de la ville, de la collecte des vingtains, etc. Les engagements contractés par la communauté sont annulés, mais les dépenses faites seront payées. L'évêque confiera les clefs à des prud'hommes qui les lui rendront à réquisition ; nul ne peut donner asile aux ennemis de l'évêque; celui-ci ne percevra plus de péage sur Mornas et Mondragon, si les seigneurs de ces lieux n'en exigent plus des gens de St-Paul, mais il continuera à lever ceux de Donzère et Châteauneuf. Les *stagerii*, après un an de séjour dans la ville, doivent jurer fidélité à l'évêque ; ce dernier établit un collecteur des leydes; le marché a lieu le vendredi ; en temps de paix, la sécurité est assurée à l'étranger venant à St-Paul. L'échange par Guillaume de St-Paul est confirmé. Un juge intègre sera établi par l'évêque. Les cautions de cette sentence répondront de son exécution de la prochaine fête de s[t] Michel à la suivante. Fait dans l'église, où était accourue une grande foule. Témoins : Jean archidiacre, Armand sacristain, Gontard précenteur, Bertrand de Donzère et 6 autres chanoines de St-Paul, l'archidiacre et le sacristain d'Arles, le prévôt d'Avignon, Bertrand d'Orange et Raistaing, avocats, Pierre de Caderousse, etc. *Aldebertus de Adano, not. d. archiep.*, qui appose les bulles de l'archevêque et du chapitre d'Arles. — *Quia hominum labilis.*

FILLET, dans *Bull. histor.-philol. com. trav.* (1891), 336-8 (à part, 7-9). *Gallia christ. noviss.* III, 352-3, 1075 ; IV, 73-4.

6662 18 octobre 1222.

Guillaume d'Esclapon, prieur de Durbon avant d'être évêque de Gap.

*LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 475.

18 octobre 1222 = 18 octobre 1233.

6663 Latran, 24 octobre 1222.

Honorius III, à la sollicitation de l'évêque de Die, charge son légat (Conrad), évêque de Porto, de faire une enquête sur la vie, la mort et les miracles d'Etienne évêque de Die, qui brille par ses miracles depuis 8 ans. — *Etsi non immerito.*

*RAYNALDUS, *Ann.* 1222, 49. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 235.*LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 475. = PRESSUTTI, -4135. EUBEL, 232.

6664 Latran, 5 novembre 1222.

Le pape Honorius III accorde 5 jours d'indulgences aux fidèles du diocèse de Valence qui viendront en aide par leurs aumônes aux religieuses de Vernaison *(Comentio)*, ordre de Cîteaux, dont le monastère, détruit par une inondation du fleuve [l'Isère], doit être transféré. — *Cum monasterium.*

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch. n° 3. — MANRIQUE, *Ann. Cisterc.* IV, 226-7. HOROY, *Honor. III. Opp.* IV, 238-9. = BRÉQ. V, 185. POTTHAST, 6890. PRESSUTTI, -4144. — Cf. n° 6617.

6665 Crest, 7 novembre 1222.

Ponce Jenso, d'Eurre *(Urre)*, donne et vend à l'Hôpital de Jérusalem de Crest ses droits sur le moulin *deus Galatieus*, au mandement d'Eurre, soit la moitié avec les terres qu'il possède du canal *(alveum)* à la Drôme, pour le prix de 500 sols monnaie de Vienne et de Valence. Assentiment de sa mère Guilla, sa sœur Benefacta, son mari Hugues Baudis et leurs fils, de Pagan Goiranz et ses fils. Témoins : Signoret, commandeur de l'Hôpital dans les diocèses de Valence et de Die, R. commandeur de Crest, Michel portier de cette maison, W. Charels, archiprêtre de Crest, Arbert de Conquers, chevalier, etc. (19). A la demande de Ponce, le chapitre de Valence appose son sceau ; présents : L[ambert] prévôt, Ponce Vicarii et 5 chanoines. *Act. ap. Cristam*, dans la maison de l'Hôpital. Des garants se constituent à Eurre, à une confirmation de Ponce.

Arch. de la Drôme, Hospitaliers, origin. parch. de 26 lig.

6666 Bonnevaux, 8 novembre 1222.

Le dauphin André, comte d'Albon et de Vienne, approuve toutes les donations faites par sa mère la duchesse [Béatrix] et ses prédécesseurs à la maison de Bonnevaux ; il confirme en particulier le don par le comte Guigues et son épouse Mathilde d'une condamine près du ruisseau de *Velchia*, dans la paroisse de St-Sorlin *(S. Saturnini)*, le pâturage dans tout le comté d'Albon ; il confirme l'alpe dite Chalmencus pour l'estivage des troupeaux, limitée en présence de la reine Mathilde et de l'abbé Jean I, du chemin de la Chartreuse au château de Cornillon jusqu'à la terre des Chalaisiens ; il accorde le pâturage dans l'alpe dite ; il confirme 40 setiers de froment, mesure de Romans, à livrer aux religieux à St-Donat à la s[t] Michel, la maison de Ferreacun à Mantols *(Mantula)* ; l'exemption des péages, leydes et usages par tout le comté d'Albon. Sceau. Fait dans le cloître des moines *Bonævallis* ; présents : Jean, archevêque de Vienne, Didier évêque de Die, Falcon abbé de Bonnevaux, Pierre prieur, Jocelme infirmier, Mathieu granger, Pierre cellérier, Amédée de Miribel, chanoine de Vienne, Guy de Boczosel, Guillaume de la Balme, Obert Auruc, maréchal, etc... dans l'octave de la Toussaint, *p. man. Petri de Chamino camerari nostri.*

Arch. de l'Isère, B. 4252, orig. parch. (IV, 160). *Invent. Viennois*, I, 302 : 172[a]. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 186[a]. = VALBONNAYS, *H. de D.* II, 505. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1079.*CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 305.

6667 St-Vallier, 8 novembre 1222.

Tarif ou règlement des droits du seigneur de St-Vallier pour la levée de la leyde de vente des grains et marchandises et pour les deniers communs, dressée en assemblée devant le dauphin André. — Cf. 6 nov. 1204.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 1984.

6668 Avignon, 13 décembre 1222.

Amaury *(Amalricus)*, duc de Narbonne, comte de Toulouse, vicomte de Béziers et seigneur de Montfort, jure fidélité à Bernard, archevêque d'Embrun, pour tout ce qu'il tient dans la ville d'Embrun, à Chorges *(in civit. Caturicis)*, à Montgardin et dans tout l'archevêché d'Embrun, à raison de la dot *(vercheria)* de son épouse [Béatrix], fille du comte dauphin André. Sceau. Fait *apud Avenionem... in festo s. Luciæ.*

Arch. de l'Isère, B. 306, 34b. *Invent. Embrunais*, 112. Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10951, 473. Guichenon, mss. XVI, 411. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, 11, 473 ; *Cart. du Dauph.* I, 185-6. Rivaz (P. de), *Diplom. de Bourg*, II, n° 214 (Anal. 59). — Guichenon, *Bibl. Sebus.* 70-1 ; (1780), 19-20. Bouche, *Hist. de Provence*, II, 181-2. Guillaume (P.), dans *Bull. soc. étud. Htes-Alpes* (1883), II, 241. Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 226. = Chorier, *H. de D.* I, 824. Georg. I, 899. Bréq. V, 186. Gaillaud, *Ephém. Htes-Alpes*, 547-9. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1951. Roman, 62a.

6669 Latran, 28 janvier 1223.

Le pape Honorius III charge l'évêque de Belley de donner satisfaction aux chartreux de Portes, qui s'étaient plaints à lui du voisinage des femmes installées à Ordonnas par les chanoines de St-Ruf, du diocèse de Valence. — *Dilecti filii.*

Guigue, *Cart. de St-Sulpice en Bugey*, 71, n° 23.

6670 29 janvier 1223.

Compromis d'Aimar, évêque de Maurienne, et du chapitre de St-Jean-Baptiste, en Raynaud, doyen de Grenoble, Bérard, sacristain de Vienne et 3 autres, qui prononcent leur sentence. Elle est confirmée par Jean, archevêque de Vienne, qui appose son sceau ainsi que les arbitres.

Billiet, *Chartes dioc. Maurienne*, 65. *Gallia christ. nova*, XVI, instr., 304-6.

6671 1223.

Guigues [= André] dauphin rend hommage lige à l'archevêque Burnon [= Jean] pour le domaine qu'il possédait en fief de l'église de Vienne, à raison du comté de Vienne et d'Albon et autres terres du Dauphiné, un cierge de 12 livres à la main.

*Le Lièvre, 363. Du Chesne, *Dauf. de Vien.*, pr. 14. Chorier, *H. de D.* II, 120. Courbon, chr. 265. Allard (G.), *Œ. d.* I, 304.

6672 1223.

Jean, archevêque de Vienne, Aimar de Sassenage et Aimar de Bressieux terminent un différend entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, au sujet des 30000 sols Viennois de dot de Samnoresse, fille d'Aimar, morte sans enfants de son mariage avec André : celui-ci est condamné à rendre 20000 sols en quatre termes et, faute d'y satisfaire le lendemain de l'échéance, à tenir otage avec dix chevaliers dans la ville de Romans, et à subir l'excommunication de l'archevêque et l'interdit sur ses terres. Les dix chevaliers sont : Aimar de Bressieux, Odon Aleman, Guy de Boczosel, Otbert maréchal, Aimar ou Ainard Bocze, André Falavel, Rostaing Tivoleys, Guillaume de Bellecombe, Hugues de Miroil et Hugues de Lemps.

Chorier, *Hist. de Dauph.* I, 803 ; 2e, 618. *Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2e éd., 281 ; 3e, II, 121-2. Allard (G.), *Œ. d.* I, 364. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 126 ; *1346*, 380. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 352 (à part, I, 216).

6673 Bertaud, 1223.

Etienne Mauda, de la Cluse, donne à la maison de Bertaud ses droits sur les pâturages du Dévoluy *(Devologio)* et de la Cluse. Fait devant la porte de l'église de Bertaud, en présence de la prieure Serras ; témoins : Hugues del Boiset, etc. (7).

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 26, n° 23. = Roman, 62b.

6674 Cruas, 1223.

O[don], abbé de Cruas, confirme l'acte de ses prédécesseurs (janvier 1199/200). En retour, A[démar] comte de Valentinois promet de maintenir le prieuré de la Laupie et de favoriser les droits de l'église de Cruas. Sceau. Fait dans le cloître *Cruaten.* ; présents : Pierre de Mirabel, prieur de Moirans *(Moirenc)*, A. prieur claustral.

Arch. de l'Isère, B. 3519, origin. parch. (III, 69). Sceau : († · S · ODO)NIS (ABBATIS CRV)AT(EN). *Invent. Valentinois*, III, 118 : II, 112.

6675 1223.

Guinisius, seigneur de Châteauneuf *(Castri Novi)*, confirme à Notre-Dame et aux frères de Léoncel la donation faite par ses prédécesseurs du droit de pâturage dans tout le mandement de Châteauneuf, sauf réserve des blés et taillis ; il reçoit 50 sols des biens de l'abbaye. Fait en présence de B[ernard], abbé de Léoncel, Guillaume de Cornacon cellérier.. , R. messager *(cursor)* de l'abbé, etc. (6). — *Gestæ rei notitia.*

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 89-90, n° 87.

6676 1223.

Pétronille, épouse d'Albert de la Motte, conjointement avec son mari, donne aux frères de Léoncel le territoire du col de Véraud *(Veraut)* et certains cens. Sceau de l'évêque de Die.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 91, 304, n° 89.

6677 1223.

Donation par Raymond de Donzère à l'église St-Jean-Baptiste de Pierrelatte et à Armand, son recteur, de toutes ses dîmes de Pierrelatte.

Arch. de la Drôme, E. 3488 ; E. 7226, orig. parch.

6678 Romans, 1223.

A° 5 subseq. [de 1218], J[ean], archevêque de Vienne et abbé de Romans, ratifie, à la demande des frères de Chabert de Briailles, la vente faite par celui-ci de l'office de panetier à Martin Valareys et reçoit l'hommage de ce dernier. Fait dans la maison construite par Guillaume de Sassenage *(Chassenagio)*, doyen de Vienne, dans la salle au-dessous de la cuisine ; présents : Pierre sacristain, Pierre archiprêtre, Archinjaud et maître Gilbert, chanoines.

Valbonnays, 5e Reg., n° 131bis.

6679 1223.

Guillaume, doyen de l'église primatiale de Lyon, remet de l'argent aux chanoines de St-Martin-de-Miséré pour servir une rente d'huile à la maison de la Chartreuse. Le prieur Eustache s'y engage au nom de ses chanoines et donne pour cautions Jean archevêque de Vienne, Soffred évêque de Grenoble et le dauphin comte d'Albon et de Vienne.

*Le Couteulx, *Ann. Cartus.* II, 477.

6680 1223.

Rostaing de la Garde vend, au prix de 40 sols Viennois, à l'église de Notre-Dame *(S. Mariæ)* sa conda-

mine de Boulossan *(in Bolossano)*, qu'il tenait d'elle en franc fief ; en présence de Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux.

Boyer, *Hist. de l'égl. cath. de St-Paul*, 81-2. *Gallia christ. noviss.*, IV, 74. = Bréq. V, 218.

6681 1223.

Lettre de [Falcon], abbé de St-Ruf, aux chartreux, au sujet du prieuré d'Ordonnas.

Guigue, *Topogr. histor. départ. de l'Ain*, 277ᵃ.

6682 Belley, 1223.

[Jean], archevêque de Vienne, atteste qu'à sa prière l'abbé de St-Ruf a décidé que les femmes installées dans le prieuré d'Ordonnas, en sortiraient à la Toussaint, outre que le prieur de Portes avait obtenu du légat des lettres exécutoires. *Dat. apud Bellicium.*

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 256-7, n° 197.

6683 (Latran, vers 26 mars 1223).

Lettre du pape Honorius III à tous les rois, marquis, ducs, comtes, barons et autres nobles dans chaque province, pour exempter les croisés de tout péage. — *Cum sit non.*

Bouquet, XIX, 732. = Potthast, 6970.

6684 24 avril ? 1223.

Vente par... habitant de Morestel, à André de Boveria, acquéreur pour Etienne de la Poype, chevalier, de services et fonds en la paroisse de Fraguen [= Cousance ?] et dans le village de Serrières, pour 6 liv. Vienn. ... Lendemain de sᵗ Grégoire [= Georges ?] martyr.

Invent. somm. maison de la Poype-Serrières, 8.

6685 Cotrone, mai 1223.

Diplôme de l'empereur Frédéric II en faveur d'Aldiardia, abbesse de St-Césaire d'Arles, par lequel il confirme à son monastère : dans le diocèse de Vaison, les châteaux de Nyons, Vinsobres et Mirabel, et dans celui de Trois-Châteaux la maison de Visan. — *Vobis et universis.*

Jacquemin (L.), *Guide voyageur Arles*, 432. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, II, 367-9. = Barthélemy, *Invent. Baux*, n° 454. Böhmer-Ficker, *Reg.* V, 1493.

6686 Moras, mai 1223.

Guillaume de Boczosel, prieur de St-Robert de Cornillon, avait prié en diverses rencontres le dauphin André, comte d'Albon et de Vienne, de confirmer à son couvent les privilèges de son prédécesseur, le comte Guigues, et de sa mère, la duchesse Béatrix. Considérant l'hospitalité et les aumônes qu'on y accorde largement aux grands et aux petits, André renouvelle leur liberté et défend à ses mistraux d'y percevoir *firmantias, bannum, expeditiones, tallias, quæstas vel credencias.* Les frères pourront acquérir des fiefs dans ses châteaux et mandements, sauf les cens. Il fait sceller cette charte par J[ean] archevêque de Vienne et par son épouse la comtesse Béatrix ; présents : Guy de Boczosel, Guichard de Condrieu, A. prieur de St-Sauveur, etc. — *Ne longinquitate temporis.*

Arch. de l'Isère, B. 251, 420 ; B. 252, 315, 375. *Invent. Graisivaudan*, II, 47-8, 115ᵇ. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, 11, 461 ; *Cart. du Dauph.* I, 186ᵃ. — Auvergne, *Cart. de St-Robert*, 2-4, n° 2. = Courbon, chr. 255.

6687 La Voulte, mai 1223.

... ind. 11.... Testament de G. de Chabanas *(C-az)* : il institue pour héritier de tous ses biens son fils Guigues, se réservant de faire des legs en œuvres pies, à ses autres enfants et à des particuliers. Confirmation d'A[démar], comte de Valentinois, de son épouse Phi-[lippa], comtesse de Valentinois, et de leur fils Guillaume *(Wᵐˢ)*, qui promettent l'exécution et apposent leurs sceaux. Fait au château de la *Vouta*, devant la chapelle ; témoins : A. de Solignac *(Sollempniaco)* et son fils P., etc. (16). *P. Guigonis scr. fecit.*

Arch. de l'Isère, B. 3519, origin. parch. (III, 69ᵇ).

6688 3 mai (1223).

Obit de Didier *(Disderius)* de Lans, évêque de Die.

Chevalier (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 21, 25 ; = *Cart. de Die*, 11.

6689 18 mai 1223.

Obit de Pierre Berguse *(Bourgoin ?)*, clerc.

Terrebasse, *Inscript. Vienne*, I, 308, n° 402.

6690 = 6646 21 mai 1223.

Jaucerande, fille de feu Guillaume de Mévouillon et veuve de Bernard de Pont-St-Esprit ? *(S. Saturnino)*, se donne au monastère de St-André à Avignon et à l'église de St-Laurent de Barret, et donne de ses biens au château de Barret-le-Bas.

Achery (d'), *Guiberti abb. Opp.* 613ᵃ ; *Spicileg.* 2ᵃ, III, 596ᵃ. = Bréq. V, 197, 214.

6691 (23 mai) 1223.

La nouvelle compilation des Statuts des Chartreux est promulguée au chapitre général.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 468.

6692 La Chartreuse, 23 mai 1223.

Le chapitre général des Chartreux autorise le prieur de Montrieu à céder aux religieuses de Prébayon une maison à Marseille. Sceau du prieur de la Chartreuse Jo. (Jancelin). — On autorise encore les moines de Montrieu à recevoir une rente de Raymond Geoffroy Baral, vicomte de Marseille, etc.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 478-9.

6693 14 juin 1223.

Promesse par Lambert, seigneur de Montélimar, de donner en mariage sa fille Gaucerande à Silvion de Crest.

Arch. de l'Isère, B. 3519, orig. parch. (III, 69ᵇ).

6694 Juillet 1223.

Artaud, seigneur de Roussillon, chevalier, et son fils Artaud concèdent aux prieur et monastère de St-Vallier tous leurs pâquerages en la terre de Montbreton jusqu'à l'eau appelée Dollones, avec la terre et la forêt appelée della Cepeyres, du mont Lupin au lit de la rivière d'Ouron, et l'affranchissement de tous péages sur leurs terres.

Arch. de l'Isère, B. 4176, vid. (IV, 135ᵃ). *Invent. St-Marcellin*, I, 926.

6695 Moind, 5 juillet 1223.

Fondation par Guy, comte de Forez, d'une collégiale de chanoines à Montbrison, du conseil des archevêques

de Vienne et d'Embrun. *Act. ap. Modonium*, devant l'église de St-Julien.

Gallia christ. nova, IV, instr. 27-8. LA MURE, *Hist. des comtes de Forez* (1868), III, 44-6. = HUILLARD-BRÉHOLLES, *Titres mais. duc. Bourbon*, n° 103.

6696 Oulx, 6 juillet 1223.

... *ind. 11*,... *Honorio papa, Frederico imper.* Le dauphin A[ndré], comte de Vienne et d'Albon, pour l'âme de sa mère B[éatrix], confirme à l'église de St-Laurent d'Oulx les aumônes et donations de ses ancêtres : les dîmes comprises dans le Briançonnais et la Vallouise *(vallis Gerentonia)*, celles des mines de tous métaux entre Mont-Genèvre et Chaumont jusqu'à Peyrouse *(Petrosa)* et le col de la Roue *(Rotæ)*, celles des vignes d'Exilles que possédait son père Hugues, duc de Bourgogne. Il exempte la prévôté de tous péages sur ses terres ; les biens des pèlerins décédés intestats entre Mont-Genèvre et Suse lui seront dévolus. Fait *apud Ulcium*, dans la *lowa* ornée d'une mappemonde peinte ; présents : le prévôt Benoît, Eustache prieur de St-Martin-de-Miséré, etc. (21), Obert Aurucii, maréchal du dauphin, Gaucelmus Thomas, son notaire. Sceau. — *Quoniam plerumque.*

FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 501 ; *Cart. du Dauph.* I, 186*. — CHORIER, *Estat polit.* suppl. 77-81. RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 40-2, n° 34. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 255-6, n° 247. = BRÉQ. V, 199.

6697 Segni, 11 juillet 1223.

Le pape Honorius III relève l'abbé et le couvent de St-Victor de Marseille de la suspense portée contre eux par [Bernard], archevêque d'Embrun, et ordonne à celui-ci de choisir trois moines pour l'administration du monastère et de punir les délinquants suivant la règle. — *Auditis quæ.*

BELSUNCE, *Antiq. égl. Marseille*, II, 80. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 387. = BRÉQ. V, 199. POTTHAST, 7052. PRESSUTTI, -4429.

6698 Segni, 14 juillet 1223.

Lettre d'Honorius III aux archevêques, évêques et prélats, les invitant à prémunir leurs diocésains contre des quêteurs qui parcourent le pays au nom de s[t] Antoine, extorquant les aumônes des fidèles en racontant de faux miracles et montrant comme reliques des ossements dont on ignore la provenance, ce qui est de nature à préjudicier à ceux qui sollicitent la charité pour les pauvres de St-Antoine. — *Grave gerimus.*

RAYNALDUS, *Ann.* 1223, 49. *Bull. Roman.* Taurin. III, 389. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 388-9. = POTTHAST, 7055. PRESSUTTI, -4435.

6699 Tournon, (après 14 juillet) 1223.

Guigues, seigneur de Tournon, pour la rémission de ses péchés, donne à la maison de Léoncel l'exemption des péages, leydes et pontonages dans ses domaines, par terre et par eau. Témoins : B[ernard], abbé de Léoncel, Jean de Tournon, moine, Guillaume Cornet, chevalier, et son frère Artaud, Guillaume de Chatte *(Chasta)*, A. Bruniferie. *Dat. Turnone ..., regn. Lodovico rege Franc. a° 1.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 90, n° 88.

6700 Grenoble, 15 juillet 1223.

Transaction entre l'abbé d'Ainay, le couvent et le prieur de Lémenc, d'une part, le maître et les frères de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, et Guy commandeür de la maison St-Antoine de Chambéry, au sujet de l'oratoire que ceux-ci construisaient à Chambéry, par l'entremise de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble. Sceaux. *Dat. ap. Gratianopolim ....*

PERRIN (A.), dans *Mém. acad. Savoie* (1890), D, II, 203-5.

6701 Segni, 20 juillet 1223.

Le pape Honorius III signifie au podestat et à la commune de Marseille qu'ils seront excommuniés s'ils ne restituent au monastère de St-Victor 400 marcs de Valence. — *Dilectus filius.*

BELSUNCE, *Antiq. égl. Marseille*, II, 82. = POTTHAST, 7060.

6702 Segni, 26 juillet 1223.

Bulle du pape Honorius III, qui confirme à Armand, abbé de la Chaise-Dieu, les possessions de son monastère : *monasterium S. Roberti Carnilionis.* — *Cum omnibus.*

HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 395-9 (23 j.)

6703 Die, 10 août 1223.

... ind. 8 [= 11]... Lambert, fils de Lambert d'Eygluy *(de Aigleduno)*, se rend au chapitre de Die et y confirme la donation faite aux frères de Léoncel par son père, pour le salut de son âme et de sa femme Rainaude, de tout ce qu'il possédait depuis la balme de St-Roman et le chemin qui va de Châteaudouble à Léoncel ; sa concession est payée 105 sols. Témoins : le doyen Humbert, le sacristain Chatbert, le procureur Hugues *(U.)*, B[ernard] abbé de Léoncel, etc. (8). Sceaux de B[ertrand], évêque de Die, du doyen [Humbert] et du chapitre.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 91-2, n° 90.

6704 Chalais, 15 août 1223.

Le dauphin André, comte d'Albon *(Albionis)* et palatin de Vienne, se rend à *Chalesium*, dans l'abbaye de l'ordre blanc fondée et dotée par ses prédécesseurs Guigues comte d'Albon et son épouse Mathilde, de race royale ; il assiste au sermon dans le chapitre et à l'office ecclésiastique célébré solennellement le jour de l'Assomption de la b. Vierge Marie, en l'honneur de laquelle et de s[t] Jean-Baptiste l'église est dédiée. Après dîner, l'abbé Jean et tout le couvent lui présentent leurs hommages et il leur accorde leurs demandes : l'abbaye sera sa maison propre, l'abbé sera chapelain du comte et pourra sans honte à la cour participer aux repas et exiger de l'avoine ; les barons, bailes, châtelains, préposés et amis du comte défendront la maison contre toute injustice ; personne n'aura le droit de pénétrer dans ses domaines ; les frères pourront acquérir des fiefs, sans consulter le comte ni le châtelain de Voreppe ; leurs animaux et biens auront le libre passage sans payer de droit de péage. Tels sont les privilèges accordés par le comte Guigues et sa femme Mathilde, par leur fils Guigues, par Marchisie, tante d'André, par le dauphin d'Auvergne son cousin et Guillaume fils de celui-ci, comme l'ont interprété son médecin Jacelme,

devant lui, son maréchal de cour Otbert et le châtelain de Voreppe. Sceau.

Arch. de l'Isère, origin. parch. ; B. 251, 575 ; B. 258, 47. *Invent. Graisivaudan*, VI, 305-6. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 187ᵃ. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 377. PILOT DE THOREY, *Cart. de Chalais*, 67-9, n° 39. = BRÉQ. V, 218. PILOT (J. J.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, A, III, 80.

6705 29 août 1223.

Gérold, évêque de Valence, est chargé de trancher l'affaire d'Erard de Braine.

ARBOIS DE JUBAINV. (d'), *Hist. comtes Champagne*, V, n° 1556. = RÖHRICHT, *Reg. Hierosolym.* n° 880.

6706 Anagni, 2 octobre 1223.

Lettre du pape Honorius III au prieur [Jancelin] et aux frères de la Chartreuse ; il confirme le traité conclu, par l'intermédiaire de R[aynaud], archevêque de Lyon, entre leur ordre et le monastère de Jougdieu, au sujet de la maison de Montmerle. *Ea quæ judicio.*

SEVERT, *Chronol. hist. Lugd.* ; 2ᵃ, I, 263. GUICHENON, *Hist. de Bresse*, pr. 121-2. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 455-8. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 422-4. = BRÉQ. V, 204. POTTHAST, 7081. PRESSUTTI, 4512.

6707 Vienne, 6 octobre 1223.

Sentence du cardinal Conrad, évêque de Porto et Ste-Rufine, légat du Siège apostolique, qui expulse l'abbé et les moines d'Alet *(Electen.)*, coupables d'hérésie, et les remplace par 12 chanoines. *Act. apud Viennam.*

Gallia christ. nova, VI, instr. 113. = BRÉQ. V, 204.

6708 Vienne, (vers 6 octobre) 1223.

Sentence du cardinal [Conrad], évêque de Ste-Rufine et Porto, légat du Siège apostolique, touchant le monastère de Bèze *(Besuen.)*. *Dat. Vienn.*

PETIT, *Theodori Pœnitent.* II, 703.

6709 Alixan, 30 novembre 1223.

L[ambert], prévôt de Valence, concède à la maison de Léoncel et à son abbé B[ernard] deux pièces de terre, l'une de 8 setérées au poirier de Montauban *(S. Albani)*, l'autre de 2, contiguë à la route du Royans *(Roianen.)*, plus une condamine de 2 setérées à Puyssac *(Lanszas)* ; le tout sous le cens annuel de 3 setiers de froment tel qu'on en sème à la Part-Dieu. Les religieux lui donnent 15 livr. et à ses trois fidèles *(drudi)*, 15 sols à chacun. Ismidon de Chabeuil *(Chabeolo)* et Arbert son neveu approuvent. Fait au château de *Alisio*, à la fête de sᵗ André, présents : R. messager *(cursor)* de l'abbé, P. chantre de Valence, etc. (14). Sceaux de G[érold] évêque de Valence et de Lambert.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 92-3, n° 91.

6710 Valence, 4 décembre 1223.

B[ertrand], élu [évêque] de Die, notifie que Chatbert Pilosi prétendait en vertu de lettres du [cardinal Conrad], évêque de Porto, à la jouissance du quart du port du Rhône, que lui-même tenait jadis de l'église de St-Pierre du Bourg, et du manse de Garnier ; nommé arbitre entre lui et les chanoines du Bourg, le prélat décide que les parties livreront les lettres qu'elles ont obtenues : on les lacérera *(corrumpere)* ; il attribue le manse de Garnier à Chatbert, sauf 6 muids de vin, et le quart du port à l'église ; les procureurs restitueront aux chanoines les 40 sols dépensés pour l'impétration de leurs lettres. Si le prieur refuse de se conformer à cette sentence, les chanoines seront avec Chatbert. Désormais, les donations pour anniversaires des morts ne seront plus concédées en bénéfice. Témoins : B. Monetarii, prieur de Châteaudouble, Hugues d'Etoile, chanoine de Valence, Galbert et Guillaume *(W.)* de Beauregard, chevaliers. Fait en la chambre basse de son habitation *ap. Valentiam*. Sceau.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 60-3, n° 32. = CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 309-10.

6711 (1223/1226).

JACOBI DE VITRIACO Historia Occidentalis, c. 29 :

Sunt regulares congregationes et principales conventus seu capitalia hospitalia, in quibus non desinit fervor charitatis, unctio pietatis, honestatis decor et severitas disciplinæ : quemadmodum sunt hospitalia... Beati Antonii in ipso capite...

LE GRAND (Léon), *Statuts d'Hôtels-Dieu et de léproseries*, 5.

6712 (1223/1233).

S[offred], évêque de Grenoble, et J[ancelin], prieur de la Chartreuse, vidiment un diplôme de l'empereur Henri VI en faveur de l'église de Tarentaise, à la demande de son archevêque.

CIBRARIO e PROMIS, *Docum., sigilli e mon.* 105.

6713 (Après 1223).

Le comte Bérard, vicaire de l'empire au royaume d'Arles et de Vienne, authentique un diplôme de l'empereur Frédéric II (févr. 1223).

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* II, 113.

6714 (Avant 1224).

Les quatre fils d'Etienne de Montgaren, Pierre, Etienne, Martin et Jean, avec leur sœur Marie, donnent aux chartreux du Val-St-Hugon une terre au-dessus de la grange de Beauvoir *(Belveer)* et reçoivent 60 sols du procureur Aimon. Témoins.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 299, n° 123.

6715 (Avant 1224).

Guillaume Traparin, de Montgaren, donne aux chartreux du Val-St-Hugon tout ce qu'il avait à Bellecombe, mais reçoit 60 sols et un *sero*. Témoins : le procureur Aimon, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 299, n° 122.

6716 Janvier 1223/4.

Donation par Pierre, chapelain de Chavanoz, à l'abbaye de l'Ile-Barbe, de ce qu'il avait acquis d'Etienne Bollaz, chevalier, au prix de 100 sols Viennois, dans les paroisses de Chavanoz et St-Germain au-delà du Chéruy. Albert de la Tour se constitue garant et appose son sceau. Témoins : Guy, prévôt de Crémieu *(Crimeu)... fer... Apparitionem.*

GUIGUE (M. C.), *Cart. Lyonnais*, 1885, I, 258-9, n° 199.

6717 Fin janvier 1223/4.

Hugues Bolat, de Crémieu *(Cremeyu)*, cède à la maison du Temple [de Vaulx] Jean, fils de Martin, et reçoit 60 sols. Fait du temps de frère Rigard de la Valloire *(Valoriæ)*, commandeur du Temple. Témoins : Guigues,

cellérier *(penulius)* de Vaulx *(Vallibus)*, Anselme, chapelain... ind. 15 [= 12]. Petrin de Genève comp. chart.

Delachenal (R.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, X, 452-4, n° 92; *Cart. du Temple de Vaulx*, 102-4.

6718 Latran, 7 février 1224.

Lettre du pape Honorius III à [Bernard], archevêque d'Embrun, et à ses suffragants, leur demandant d'exhorter leurs diocésains à traverser [la mer] avec Guillaume marquis de Montferrat, au secours du royaume de Thessalonique, dont il est héritier. — *Clara dilecti.*

Pressutti, *Reg. Honorii papae III*, -4753.

6719 Latran, 10 février 1224.

Honorius III charge l'archevêque de Lyon et l'abbé de Belleville de pourvoir à l'observation du statut du cardinal C[onrad], évêque de Porto, légat du Siège apostolique, d'après lequel le grand archidiacre de Vienne doit occuper au chœur et au chapitre la première place après le prévôt, comme personnat, et passer partout ailleurs après le doyen, le prévôt et le chantre. — *Significavit nobis.*

Horoy, *Honor. III Opp.* IV, 566-7. = Pressutti, -4765.

6720 14 février 1223/4.

Guillaume, seigneur de Beauvoir *(Belveer)*, reconnaît avoir cédé en fief à [son gendre] Lambert François *(Francee)* et à ses fils son droit et domaine à Claveyson et Mercurol. – *Ne res gestæ.*

Arch. de l'Isère, B. 3519, orig. parch. (III, 69*). — *Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVI, 197 (à part, I, 159).

6721 Latran, 21 février 1224.

Le pape Honorius III ordonne aux évêques de Valence [Gérold] et de Sion, de se rendre à Besançon et d'y faire une enquête sur les anciens rapports entre les chapitres de St-Etienne et de St-Jean, et de ramener les choses à l'état où les avait mises le cardinal Conrad. — *Dilecti filii.*

Horoy, *Honor. III Opp.* IV, 539. = Pressutti, -4789; cf. 5488.

6722 Latran, 21 février 1224.

Le même confirme à l'abbé et au couvent de St-Ruf la transaction ménagée par feu A[inard], archevêque de Vienne, entre eux et l'évêque de Die, les chanoines de St-Médard et le prieur de *Brisans* (St-Antoine), au sujet de la possession de l'église de St-Sauveur à Crest *(Crista)*. *Dat. Lateran... a° 8.*

Arch. de la Drôme, origin. parch. de 13 lig. Ollivier (J.), *Cart. Dauphin.*

6723 Latran, 27 février 1224.

Le pape Honorius III autorise l'abbé [Falcon] et le couvent de St-Ruf, de l'ordre de St-Augustin, à raison des guerres qui, désolant depuis long temps la Provence, ont chargé de dettes leur monastère, à garder entre leurs mains le prieuré de St-Jacques de Valence, conformément à une concession du cardinal Conrad. — *Vestra nobis.*

Pressutti, *Reg. Honorii papae III*, -4820.

6724 Latran, 1er mars 1224.

Lettre du pape Honorius III à l'abbé d'Aiguebelle [Pierre ?], ordre de Cîteaux et diocèse de Trois-Châteaux, et au prévôt d'Arles; il leur accorde des privilèges pour la prédication de la croisade, entre autres celui de commuer le vœu de pèlerinage à St-Jacques. et leur enjoint d'organiser des processions solennelles pour exciter la dévotion des fidèles à venir en aide à la Terre-Ste. — *Cum prædicandæ.*

Pressutti, -4827. *Gallia christ. noviss.* III, 2648.

6725 Latran, 1er mars 1224.

Lettre du même à l'évêque, au prévôt et à B. Vinace chanoine de Nîmes, leur enjoignant de remettre l'abbé et le couvent de St-Ruf en possession du prieuré du château de Melgueil *(Melgorii* = Mauguio), que le chanoine P[once] de Conches s'était fait attribuer subrepticement par le cardinal Conrad, sous prétexte que le prieur avait reçu le jeune comte R. et ses fauteurs excommuniés, à l'encontre d'un statut du cardinal B[ertrand], portant privation de bénéfice à ceux qui demeureraient dans un château ou une ville interdits. — *Significarunt nobis.*

Arch. de la Drôme, origin. parch. = Pressutti, -4828.

6726 Latran, 1er mars 1224.

Lettre du même à l'abbé [Falcon] et au couvent de St-Ruf, ordre de St-Augustin : il autorise les chanoines de leurs prieurés situés dans les provinces de Vienne, Arles, Narbonne et voisines, à accéder aux terres des excommuniés soumises à l'interdit, pourvu qu'il y ait nécessité et qu'ils s'abstiennent d'y célébrer les divins offices. — *Petitio vestra.*

Horoy, *Honor. III Opp.* IV, 561-2. = Pressutti, -4829.

6727 1224.

Investiture par Béatrix, comtesse d'Albon, duchesse de Bourgogne, et le comte dauphin, son fils, au monastère des Ayes, des biens qui leur avaient été donnés par Chabert Rustiquer et sa femme, consistant en terres, condamines, vignes, tasques, bois, cens, rentes, etc.

Arch. de l'Isère, B. 254, 28o. *Invent. Graisivaudan*, II, 434*.

6728 1224.

Almeric de Chamaret rend hommage à l'évêque de Trois-Châteaux Geoffroi pour tout ce que son aïeul avait reçu en fief de Bertrand de Pierrelatte, tant au village de Chamaret que dans la ville de Valréas.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 82. *Gallia christ. noviss.* IV, 75, n° 133.

6729 1224.

Hugues et Raimond Charvolas, ayant usurpé des cens et autres droits dans une forêt du territoire de la Garde-Adhémar, Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux, pris pour arbitre par le prévôt Lambert et les chanoines de la cathédrale, maintient ceux-ci en possession du droit seigneurial.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 82. *Gallia christ. noviss.* IV, 75, n° 134.

6730 1224.

Bernard, archevêque d'Embrun, dans une discussion entre les chartreux d'Oujon *(Angion.)* et Guy seigneur de Mont, déclare au doyen d'Aubonne *(Albona)* l'avoir déjà tranchée étant évêque de Genève, en faveur des premiers.

*Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 145.

6731 Vienne, 1224.

Artaud de Roussillon, pour le repos de ses parents et la rémission de ses péchés, exempte les frères de la maison de Léoncel de toute redevance *(usaticum)* ou péage dans ses domaines, par terre et par eau. Témoins : [Bernard] abbé de Léoncel, Jean Ferlais, chevalier, etc. (5). *Dat. Viennæ..., regn. Frederico christianiss. imper.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 93, n° 92.

6732 Valence, 1224.

Jordane, veuve de Pierre del Revest, et ses fils Pierre et Ponce, concèdent à la maison de Léoncel et à son abbé B[ernard] la terre des Chirons *(Blacha Rotunda vel Belregardet)* al Revest, et 12 den. de cens qu'elle percevait en l'*eissar* de Choron ; en compensation, on lui paye 10 liv. monnaie de Vienne et on lui accorde, à titre de bénéfice personnel, 6 setiers de blé (froment et seigle), 1 muid de vin pur, 6 fromages, 1 porc de 3 sols et 5 toisons de brebis. Fait *apud Valentiam*, dans la maison de Léoncel ; témoins : l'abbé B., Guillaume de Cornario, cellérier, etc. (11).

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 93-4, n° 93.

6733 1224.

Transaction entre Landri, évêque de Sion, et Thomas comte de Savoie. Jurée par les fils de celui-ci, Amédée et Aimon, elle est confirmée par la comtesse et ses fils clercs : P[hilippe], Guillaume, Thomas, Pierre et Boniface.

Gallia christ. nova, XII, instr. 499 (à 1221). FURRER, *Gesch.-Urkund. Wallis*, III, 60. CIBRARIO, *Mon. di Sav.* I, 275. WURSTEMB. IV, 25, n° 58. GREMAUD (J.), dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse rom.* XXIX, 241-5.

6734 31 mars 1224.

Pons de Guizelles prête hommage à Guigone, veuve de Girard, seigneur de Vienne.., dimanche après l'Annonciation.

MOULINET, *Reg. généal.* III, 571.

6735 Chauvet, 20 avril 1224.

Brun, commandeur des hospitaliers de Chauvet, pour éteindre les dettes de sa maison, vend à Etienne, chanoine de Gap, un pré et un cens au *tournail* de Dulcien Fabri, au prix de 16 liv. Viennois. Témoins : Hugues commandeur de Rourebeau, etc. Fait *in ecclesia Calvetensi.*

Arch. des Htes-Alpes, G. 1706, orig. parch. (VI, 344[a] ; VII, 390[a]). — [GUILLAUME (P.), dans] *Bull. soc. étud. Htes-Alpes* (1883), II, 116-8. = ROMAN, 62[b].

6736 Mâcon, mai 1224.

Concession de fief par Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, à son neveu Odard, seigneur de Montagu *(Mons Acutus)*. Fait *ap. Matisconem.*

PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. v. = BRÉQ. V, 222. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 212.

6737 Gap, 4 mai 1224.

Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, atteste que P[ierre] du Pont, commandeur de St-Antoine de Gap, s'est désisté en faveur d'Etienne *(S.)*, chanoine de Gap, moyennant 24 sols Viennois, de ses droits sur les chazaux dans lesquelles celui-ci avait construit sa maison. Fait *ap. Vapincum*, dans la chambre peinte du prélat. Témoins : R. de Valserres *(V-ris)*, etc. Sceau de l'évêque. *G. de Bonna not. d. episc. scr.*

GUILLAUME (P.), dans *Bull. soc. étud. Htes-Alpes*, I, 215-6.

6738 Latran, 6 mai 1224.

Rescrit du pape Honorius à [Gérold], évêque de Valence : il refuse de lui accorder l'autorisation, sollicitée par son envoyé David, moine de Cluny, de résigner l'épiscopat ; il doit continuer, comme un bon soldat du Christ, à combattre le bon combat, et il ne lui convient pas d'être dégoûté de faire paître les brebis du Christ. — *Dilectus filius.*

PRESSUTTI, *Reg. Honor. pp. III*, -4963. EUBEL, 542.

6739 Latran, 29 mai 1224.

Lettre du pape Honorius III au prévôt et au chapitre d'Avignon : il leur accorde l'autorisation de se choisir un pasteur, en prenant conseil de l'archevêque d'Arles, leur métropolitain, et de [Gérold] évêque de Valence. — *Cum venerabilis.*

Arch. Vatic. Reg. 12 (Honor. III, t. 4, a. 8, n° 496), 204[b]. — HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 668 (31 mai). PRESSUTTI, -5020.

6740 Juin 1224.

Gerente ou Jar-e de Chapteuil (*Captolio*, Captole !) reçoit en fief d'Aymar comte de Valentinois le château du Cheylard avec son mandement, qu'il reconnaît tenir en fief rendable ; plus le château de la Mastre et son mandement, sauf le lieu du Colombier. Pons de Chapteuil (Captole), fils émancipé dud. Gerente, reçoit en fief dud. comte le château de Brion, dont il prête hommage. En considération de ce, le comte donne au père et au fils 3000 sols Viennois, la 1/2 du château neuf de Vernoux et la 1/2 qu'il avait en sa main, à charge d'hommage en fief rendable. Il donne encore à Gerente les terres qu'il avait depuis le ruisseau de Valeyguas ou Valergas jusqu'à celui de St-Sire *(S. Circo)*, sous condition de ne pas aliéner ces fiefs.

Arch. de l'Isère, B. 3894, orig. parch. (IV, 1[a]). *Invent. Vivarais*, 412.

6741 Latran, 28 juin 1224.

Rescrit du pape Honorius III à [Aimon] évêque de Genève : il confirme le statut, dressé par le cardinal légat Conrad, du conseil de l'archevêque de Vienne, métropolitain, de l'évêque de Grenoble et d'autres prélats de la province de Vienne, qui l'autorise à retenir jusqu'à 100 livr. de revenu sur les personnats, mais sans grever ses clercs. — *Cum a nobis.*

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, XVI, 129. = POTTHAST, 7291. PRESSUTTI, -5065.

6742 Die, 30 juin 1224.

... ind. 9 [= 12]. Honorio papa sed., Frederico Roman. imper. regn. Compromis de Bertrand, évêque de Die, et Guillaume Artaud, au sujet du domaine du neveu de celui-ci, feu Hugues d'Aix *(Ays)*, en Guillaume de Bourdeaux *(Bordellis)*, doyen de Die, et Raimbaud Osasicca. Le prélat réclamait cette terre comme ayant été inféodée par l'évêque Didier à Hugues d'Aix, qui lui en fit hommage et promit fidélité et aide *(valentia)* en plaid et en guerre. A l'encontre des dénégations de Guillaume, les témoins établirent que Hugues avait reçu en fief de Didier la moitié des châteaux d'Aix et de Molières, et

ceux de Revel, Borne, Glandage et Lus-la-Croix-Haute *(Lunis)*, avec leurs mandements. Guillaume est condamné à faire hommage à l'évêque ; ils font alliance offensive et défensive. Isoard, fils émancipé de Guillaume, promet d'observer cet accord. Fait *Diæ*, dans la prairie *(herbolarium)* du palais épiscopal ; témoins : Chatbert sacristain, 7 chanoines de Die, 2 clercs, 9 chevaliers. Sceaux.

Gallia christ. nova, XVI, instr. 199-201. CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 68-70, n° 33. = COLUMBI, *Episc. Dien.* 120 ; *Opusc.* 298. *CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 320-1 (à part, I, 57-8) ; *Hist. de Die*, I, 310-1.

6743 6 juillet 1224.

Donation par le dauphin Guigues (I) à Isoard de Molans, chevalier, de 14 liv. 15 sols de cens sur les tâches du mas de Berben et sur le chevalage du Monêtier-de-Briançon.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 337.

6744 9 juillet 1224.

Epitaphe de Guillaume, abbé de St-Pierre à Vienne : *Stirpe nitens clara nec morum nobilitate* [6 vers]. Il acquit la maison de Pupon Fuissin, près la porte australe de la grande rue, pour un repas à tout le couvent le jour de son décès et à celui de son frère Gontard, qui mourut le 6 août ; il acquit aussi pour 60 livr. la vigne contiguë au cloître de St-Jean, pour un autre repas à la communauté le jour de l'Assomption.

Paris, Bibl. Nat., ms. 5662, 218, 239-40. — BOSCO (J. a), 102. CHORIER, *Antiq.* 260 ; 2e, 267. COLLOMBET, II, 120. TERREBASSE, *Inscr.* I, 302-4, n° 399.

6745 Près Coinsins, 21 juillet 1224.

Chethers de la Chartreuse est témoin d'une transaction entre l'abbaye de Bonmont et la chartreuse d'Oujon. *Act... juxta villam... Quinsins.*

HISELY, dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse rom.* (1852), XII, 68-71.

6746 27 juillet 1224.

Transaction entre l'évêque et le chapitre de Valence, d'une part, et Aimar, comte de Valentinois, et son fils Guillaume, d'autre. Ceux-ci reconnaissent tenir de l'église de Valence en franc fief le château et terre de Châteaudouble, et en fief rendable celui de Beauchastel. L'évêque et le chapitre pourront donner en fief au dauphin la terre de St-Marcel et élever des forteresses là où besoin sera. Les habitants de Valence, Livron et Loriol seront affranchis des péages du comte.

Bibl. de Grenoble, ms. U. 460, 11. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 345 (à part, I, 209).

6747 Orange, août 1224.

Amic, évêque d'Orange, grevé de plus de 15.000 sols de dettes, aliène à Rixende, abbesse du Bouchet, divers cens, au prix de 15.800 sols. Approbation du métropolitain d'Arles.

Gallia christ. noviss. VI ; cf. III, 357.

6748 St-Pierre (Orange), août 1224.

Amic, évêque d'Orange, cède à l'abbesse du Bouchet les églises de Gigondas et d'Auteville, sous redevance de cens.

Gallia christ. novissima, VI ; cf. III, 357.

6749 Latran, 25 août 1224.

Lettre du pape Honorius III au doyen Silvion] et au chantre de Valence, ainsi qu'à [Mallen] sacristain de Romans, au diocèse de Vienne : ils auront à avertir R[aymond], fils du défunt comte de Toulouse R[aymond], d'avoir à s'abstenir de nouvelles offenses contre l'Eglise, et en particulier de persécuter l'église de Viviers, à laquelle il s'efforce de prendre Largentière ; sans cela, il ne saurait espérer l'absolution de ses fautes passées. — *Ex parte nobilis.*

VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 284-5 ; 3e, VIII, 778-9. BOUQUET, XIX, 756. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 697-8. = BRÉQ. V, 226. POTTHAST, 7298.

6750 Oulx, 28 août 1224.

Le prêtre Pierre Arnaud cède à l'église d'Oulx tout ce que lui et ses frères possédaient à St-Christophe-en-Oisans *(valle Si Christophori)*, et s'en dessaisit entre les mains du dauphin [André], comte de Vienne ; celui-ci en investit le prévôt Bernard. Témoins : Guy de Varces *(Varsea)*, sacristain, Guy de Beaumont, cellérier, 2 chanoines d'Oulx, Jean Bovins, bourgeois de Valence, Pierre Chavillartz, le clerc Jacelme, Pierre *del Chami*, compagnons du comte. Fait au portail *(in porticu) Ulcien., festo si Juliani, Honorio summ. pontific. admin...*

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 45-6, n° 41. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 258, n° 249.

6751 5 septembre 1224.

Testament de Guigues Berengarii, [seigneur de Morges]. Il donne au prieuré de Domène 42 setiers de froment de cens et tout le vin que lui produit le tènement d'Agnès Mazella, sous condition de remettre annuellement à la Chartreuse 30 setiers de froment et 20 de vin pur, ce que l'évêque de Grenoble surveillera. Suivent d'autres dons en argent et en nature aux maisons de la Chartreuse, Durbon, Prébaion, Bertaud, Combentz, les Ecouges, Valcroissant, aux Templiers de Mens *(Mentz)*, aux Hospitaliers, aux religieuses de St-Paul[-d'Izeaux], où est ensevelie sa sœur Malberios, à Bonlieu, où se trouve son autre sœur Clementia, à la maison de Ste-Croix de la *Pinea*, au prêtre de *Ronz*, aux églises de St-Sébastien, St-Genis, Ste-Marie de Mens, St-Pierre de Tréminis et Ste-Lucie. Il veut cent prêtres à son enterrement. Les prieurs de la Chartreuse et de Durbon payeront ses dettes avec l'argent assigné dans une autre charte. Témoins : Garnier prieur de Durbon, etc. (7). Sceau..., jeudi avant la nativité de la se Vierge. Sceau du prieur de Durbon.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 65, 480-2.

6752 Latran, 24 octobre 1224.

Lettre du pape Honorius III à [Jean], archevêque de Vienne, le chargeant d'obtenir des abbés, prieurs et autres prélats et clercs du diocèse de Viviers qu'ils soldent les dettes de leur évêque [Bermond] ; au besoin, il les y contraindra par censures ecclésiastiques. — *Præter commune.*

PRESSUTTI, *Reg. Honorii papae III*, 5142.

23 novembre 1224 = 23 novembre 1214.

LE LIÈVRE, *Hist. se égl. de Vienne*, 358. = BRÉQ. V, 231.

6753 St-Martin-de-Miséré, 25 novembre 1224.

A[ynard] prieur des Ecouges, et G. prieur de la Silve-Bénite, de l'ordre des Chartreux, assistés de R[aynaud], doyen de l'église de Grenoble, et d'An[selme], prieur de St-Bernard, terminent comme arbitres un différend entre Soffred, évêque de Grenoble, et Eustache prieur de St-Martin-de-Miséré. Les obédiences des prieurs et des chanoines de St-Martin appartiendront au prieur ; leur bénédiction à l'évêque, qui en est abbé. A la vacance du prieur, l'évêque votera le premier et de son consentement on nommera des électeurs ou on fera voter individuellement. L'évêque confirmera l'élu, qui, en sa présence, recevra l'obédience des prieurs et chanoines, puis tous rendront fidélité au prélat. Le prieur reçoit seul les chanoines, institue et destitue les prieurs, sauf ceux de Champ, de Thoiry et d'Aix, le sacristain et les autres obédiences, sauf le procureur. Les chanoines et les prêtres séculiers présentés pour des cures ne dépendent de l'évêque qu'au spirituel. Fait en chapitre *S. Martini ;* le doyen, le procureur Hugues et le chantre A. approuvent au nom du chapitre de Grenoble ; jurent d'autre part les prieurs de St-Martin, de St-Bernard, de Bassens *(Bacinz)* Nicolas, d'Entremont *(de Intermontibus)* Guillaume *(W.)*, le sacristain J., etc. (7). Sceaux de Jean, archevêque de Vienne, des arbitres et des parties.

Invent. Graisivaudan, III, 194b. — MARION, *Cart. de Grenoble*, 246-8, n° 124. *Cart. d'Aimon de Chissé*, n° 46 (Not. anal., 20-1). *Invent. évêché Grenoble*, P. XII, 213a ; P. XXXIX, 219. — TREPIER, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 134-7. = *Doc. hist. inéd.* I, 286.

6754 1er décembre 1224.

Transaction entre Soffred, évêque de Grenoble, et les prieur et moines de St-Martin-de-Miséré, au sujet de l'abbaye dud. lieu.

Invent. Graisivaudan, II, 270b, 519a. — Cf. 25 nov. préc.

6755 17 décembre 1224.

Le pape Honorius III approuve la vente de revenus par l'évêque d'Orange à l'abbesse du Bouchet (août préc.).

Gallia christ. noviss. VI ; cf. III, 359.

6756 18 décembre 1224.

Le même confirme la cession de deux églises par l'évêque d'Orange à l'abbesse du Bouchet (août préc.).

Gallia christ. noviss. VI ; cf. III, 359.

6757 Latran, 19 décembre 1224.

Le pape Honorius III accorde 10 jours d'indulgence aux fidèles qui feront des aumônes au maître et aux frères de l'hôpital de St-Antoine, au diocèse de Vienne. — *Quoniam ut ait.*

PRESSUTTI, *Reg. Honorii papae III*, 5229.

6758 (1224/1226).

Pierre Blanc *(Albus)*, de Montgaren, sa femme Agathe et leurs fils Pierre et André donnent aux chartreux du Val-St-Hugon leur pré à Bellecombe, contre 40 sols. Témoins : le prieur Hugues, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 302, n° 130.

6759 Vienne, 4 janvier 1224/5.

Bail emphytéotique passé par le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, à Etienne [*al.* Philippe], Adémar et Guichard, fils de feu Guichard Charrerie, citoyen de Vienne, des terres et possessions qu'il tenait en mains au puy de la Croix et à celui de Moncouchié *(Monte Cunchie, Cuchiæ)*, territoire d'Auberive-en-Royans *(Albe Ripe)*, sous le cens de 12 den. monnaie de Vienne. *Act. ap. Viennam*, dans le palais du comte ; témoins : son maréchal Hubert Auruç, son chambrier Pierre de Camino, son notaire Thomas, Hugues de St-Georges, prévôt d'Auberive.

Grenoble, cabinet de M. Maignien, origin. parch. *Invent. Viennois*, I, 49b : 31a. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 324.

6760 11 janvier 1224/5.

Epitaphe de Raimond de Ville, laïque, qui donna à St-Maurice de Vienne une maison près des Canaux ; pour une réfection générale, et 30 livr. qui furent employées à l'achat de la terre de Guillaume Ascheric aux Côtes-d'Arey.

CHARVET, 771. TERREBASSE, *Notes sur quelq. inscriptions du moyen âge à Vienne*, 21-6 ; *Inscr.* I, 297-301, n° 398.

6761 Latran, 13 février 1225.

Lettre du pape Honorius III aux ducs, comtes, barons, recteurs et communautés des villes et châteaux situés... en Provence... et dans les provinces... d'Embrun, de Vienne, etc. : il leur annonce l'envoi du cardinal R[omain] avec pleine délégation, et leur demande de le recevoir honorablement et de lui venir en aide. — *Cum negotia.*

RAYNALDUS, *Ann.* 1225, 29. BOUQUET, XIX, 766. TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 47, n° 1693. = POTTHAST, 7358. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 786. PRESSUTTI, 5305.

6762 Latran, (14) 15 février 1225.

Lettre du même aux archevêques... d'Embrun..., de Vienne, etc. et à leurs suffragants, ainsi qu'aux abbés et autres prélats dans leurs diocèses : il envoye le cardinal R[omain] avec pleine délégation pour réparer les ruines de la foi dans la province de Narbonne, etc. et leur demande *ut supra.* - *Mirabiles elationes.*

*RAYNALDUS, *Ann.* 1225, 28-9. BOUQUET, XIX, 764-5. TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 47-8, n° 1694. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 781. = POTTHAST, 7360. PRESSUTTI, 5313. *Gallia christ. noviss.* III, 360.

6763 Latran, 23 février 1225.

Lettre d'Honorius III à l'abbé et au couvent de la Chaise-Dieu, au sujet d'une église construite dans le fonds du prieuré de Savigneux par G[uigues] comte de Forez, du consentement des archevêques de Lyon, [Jean] de Vienne et [Bernard] d'Embrun. — *Cum seculares.*

HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 788. = PRESSUTTI, 5326.

6764 Latran, 26 février 1225.

Lettre du pape Honorius III identique à celle du 25 août 1224.

*VIC-VAISSETE, *Hist. de Lang.* III, pr. 285 ; 3e, VIII, 779. *Cabinet histor.* IV, II, 138. PRESSUTTI, 5335.

6765 Latran, 28 février 1225.

Honorius III mande à [Gérold] évêque de Valence, à l'abbé de Regny *(Ragniaci)* et à un chanoine d'Autun de terminer le différend entre maître G. chanoine de

Chalon et le chancelier de Champagne. — *Orta inter dilectos, Mota inter dilectum.*

Horoy, *Honor. III Opp.* IV, 799-800. = Pressutti, 5348.

6766 16 mars 1224/5.

Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, avait laissé par testament une aumône à l'église de St-Etienne de Besançon ; son fils Henri de Vienne refusant de l'exécuter, Etienne comte de Bourgogne et les autres exécuteurs testamentaires la mettent à effet.

Chifflet, *Béatrix, comtesse de Chalon*, 101. = Bréq. V, 238.

6767 Alessandria, 17 mars 1225.

La commune d'Alessandria jure à celle d'Alba l'observation de l'alliance conclue avec elle le 3 sept. 1203, sauf le serment qui la lie à Guillaume marquis de Montferrat, au Dauphin, etc.

Histor. patriæ monum., Chart. II, 1323-30.

6768 St-Nazaire, 17 mars 1224/5.

Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois, concède à la maison de Léoncel, à l'abbé [Bernard] et aux frères certaines possessions dans le mandement de Marches *(M-hiis)*, qui étaient de son fief, et ratifie les donations de terres qui faisaient partie de son domaine ; tout ce qu'on tirera de chez lui par terre ou par eau sera exempt de péage. Il reçoit pour cela 20 livr. et le pardon de certains dommages. Fait par les mains de son père Adémar de Poitiers et d'Humbert, prieur du Val-Ste-Marie, *apud S. Nazarium*, dans la cour près de la tour, en présence d'Etienne prieur de Léoncel, de Jean moine de Suse, d'Eustorge de Chambau. Sceau.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 95, 117-8, n^os^ 94, 117. — Voir la charte de févr. 1233/4.

6769 Latran, 20 mars 1225.

Lettre du pape Honorius III à [Bernard], archevêque d'Embrun : il confirme l'excommunication que lui, ses suffragants et les abbés de la province d'Embrun ont fulminée contre Salvaing et ses complices, qui ont assassiné l'évêque de Glandèves durant sa visite pastorale : comme punition, à partir du mois d'août, personne n'habitera la ville où il a été tué. — *Tam tuæ quam.*

Raynaldus, *Ann.* 1225, 24-6 (XX, 499). Horoy, *Honor. III Opp.* IV, 823-4, n° 122. = *Gallia christ. nova*, III, 1240. Potthast, 7384. Pressutti, 5394.

6770 Latran, 20 mars 1225.

Honorius III confirme à l'abbé et au couvent de St-Ruf l'île de l'Eparvière (*Esparvaria* = les Iles) à eux donnée par l'évêque de Valence Odon, du consentement de son chapitre, et les biens légués à leur monastère par Ponce Chais, sanctionnés ensuite par l'évêque F[alcon]. *Dat. Lateran.... a° 9.* — *Justis petentium.*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch. Ollivier (J.), *Cart. Dauphin.*

6771 23 mars 1224/5.

Gaucher de Commercy avertit Henri de Vienne d'avoir à exécuter la dernière volonté de son père Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, au sujet d'une aumône à l'église de St-Etienne de Besançon.

Guillaume, *Hist. généal. sires Salins*, I, pr. 57.

6772 1225.

La fille d'Odon Alleman *(Ale)*, mariée à Pierre Auruce, fils d'Aubert Auruce, maréchal du dauphin, reçoit en dot des redevances à Vizille.

Arch. de l'Isère, B. 4321 (IV, 183^b^).

6773 1225.

Elisabeth, dame de *Mellinis*, veuve du chevalier Etienne Emé *(Emei)*, fait abandon à Notre-Dame de Bonnevaux de ses droits féodaux sur un champ que les religieux avaient acheté des frères Sieboud et Chatbert. On la reçoit dans la communion des prières. Sceau.

Chevalier (U.), *Cart. de Bonnevaux*, 183, n° 435. — Pièce fausse.

6774 Embrun, 1225.

Bertrand [= Bernard], archevêque d'Embrun, atteste que Guillaume de Pontis a vendu, en sa présence, à Guigues de l'Escale, abbé de Boscaudon, la montagne de Morgon, pour 5000 sols et 10 liv. ; il a reconnu que Guillaume son père avait déjà vendu la même montagne, moyennant 500 liv. Garcine, sa mère, a approuvé cette vente. Témoins : Hugues, archidiacre d'Embrun. Fait près de la voûte de l'église nouvelle de Notre-Dame.

Arch. de M. Roman, copie. = Roman, 63^a^.

6775 St-Julien, Tolvon, 1225.

Pierre Fava, de Tolvon, cherchait difficulté à la maison de Chalais au sujet de la vente qu'il avait faite à l'abbé Jor[dan] de ses droits à Vallombre *(Vallis Nereiria)* et sur le tènement de Roche-des-Banettes *(Canetis)* ; il fit cession de ses prétentions entre les mains de l'abbé Guillaume *(W.)*, qui lui donna 15 sols Viennois et un fromage. Fait *ap. S. Julianum* ; témoins : Pierre Gaufredi, chevalier, etc. (7). Son fils Lantelme confirme *apud Tulvonem*, entre les mains du prêtre Burnon.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 70, n° 40.

6776 1225.

Arbert, seigneur de la Tour, atteste que noble Bonefille, de Crémieu *(Crimeio)*, fille d'Humar Laura, a donné en aumône à l'église de Chassagne son avoir à Ste-Marie-de-Tortas, sauf 6 den. de cens sur la terre des Archindrants cédés à l'église de Crémieu, et 18 den. et 3 bichets de froment de cens donnés par son père à l'église de Tortas. Elle reçoit de la maison (abbaye) 10 liv. Viennois, 2 bœufs et 2 vaches ; on donne 100 sols à Arbert, qui se constitue garant et appose son sceau.

Delachenal (R.), *Hist. de Crémieu* (1889), 469-70.

6777 1225.

Les biens donnés à l'abbaye de Léoncel par Jordane de Revest dépendant du domaine de l'abbaye de St-Félix [de Valence], le prêtre Raimond, vicaire de l'abbé Jean, confirme cette cession, moyennant 40 sols de plaid. Il ratifie également la donation à Léoncel, de la terre des Oasrici par Raimond et Pierre Oasrici, et reçoit le plaid.

Voir l'acte de 1224. — Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 94, n° 93.

6778 1225.

Hugues de Morestel confirme aux chartreux de Portes le droit de pacage que son père Jocelin et ses ancêtres leur avaient accordé, à partir de l'eau de Chéruy *(Charuis)*, tant en deçà qu'au delà du Rhône. Il scelle cette aumône d'un sceau neuf, ni son père ni lui n'en ayant eu jusqu'ici.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 280-1, n° 216. Trad. *Semaine relig. de Grenoble* (1892), XXIV, 541-2. Auvergne (A.), *Hist. de Morestel*, 31-2.

6779 1225.

Segnoret, commandeur de l'Hôpital en Bourgogne, reçut comme [frère] donné le chevalier Lambert Fulcherii, qui fit aumône à la maison de l'Hôpital de St-Paul de 7 setérées de terre cultivée, joignant celle de St-Antoine. Arrivé à l'extrémité, il demanda d'être porté à la commanderie pour y recevoir l'habit et la sépulture ecclésiastique. Comme il s'élevait beaucoup de réclamations contre lui, le commandeur Colomb n'osa pas lui donner satisfaction ; alors il se fit porter à sa paroisse et fut enseveli par son chapelain. Après sa mort, sa veuve et ses fils réclamèrent la terre donnée en aumône, que l'Hôpital avait rachetée pour 100 sols. Des arbitres, les chevaliers Antelme Meloret et Simon de Châtillon *(Chastelo)*, décidèrent que l'Hôpital leur donnerait 40 sols. Garants : Falcon frère du défunt et Antelme Emion. Témoins (9).

Chevalier (U.), *Cart. de St-Paul-lès-Romans*, 57-8, n° 101.

6780 1225.

Guigues de Barralis (Barraux), fils de Hugues de Barral, donne aux religieux du Val-St-Hugon une ânée de vin pur à prendre aux vendanges sur ses vignes *ad Puteum*. Fait entre les mains du prieur Hugues ; témoins : Folchedius *villicus* de la Buissière, Pierre Alamanni, de la Buissière.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 357, n° 260.

6781 1225.

Pierre de Chavanne, père de Charles, cède aux religieux du Val-St-Hugon 6 den. qu'ils lui devaient en service annuel pour 6 sections du pré à Goncelin ; on lui donne 15 sols et 1 fromage. Témoins : le prieur Hugues, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 358, n° 263.

6782 Sault, mars 1225.

Bertrand de Mison déclare avoir donné à son frère Isnard d'Entrevennes *(de Antravenis)*, tous les droits qui lui restaient sur l'héritage de Raymond d'Agoult et d'Isoarde, ses père et mère, sauf ce qui lui a été attribué par jugement *(in familiarciscunde juditio)*. Son avoir consiste, du côté de son père, dans l'*affare* du Curban et Monestier, plus 1000 sols en différence ; du côté de sa mère l'*affare* de Valdrôme, deux parts de la vallée de Thorane, le château de Bezaudun et l'*affare* de Die. Fait au château de *Saltu*, en la cour d'Isnard d'E. ; présents : Décan, prieur de Serres, délégué d'Isnard, évêque de Carpentras. Bulle de celui-ci.

Chevalier (U.) et Lacroix (A.), *Invent. arch. Dauph. Morin-Pons*, 89, n° 409. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 130-1 (à part, I, 43-4) ; *Hist. de Die*, I, 233-4.

6783 Mars 1225.

Bulle de l'empereur Frédéric II en faveur de Michel, archevêque d'Arles, conforme à celle du 24 nov. 1214 (n° 6294).

Invent. Prov. étrang. (III,317). — Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, II, 475. *Gallia christ. noviss.* III, n° 925. = Böhmer-Ficker, *R.* V, 1554.

6784 25 mars 1225.

Transaction entre Isnard et Bertrand d'Agout, frères.

Arch. de la Drôme, E. 1440, cité.

6785 Roynac, 2 avril 1225.

Silvion de Crest avait donné à Lambert, seigneur de Montélimar, et à son fils Hugues Adhémar, toute sa terre, dont il retenait l'usufruit viager ; Lambert lui avait promis sa fille en mariage, mais Silvion, partant pour l'Angleterre, le délie de cet engagement s'il n'est pas de retour à la Toussaint ; dans le cas contraire, il sera libre de l'épouser jusqu'à la s[t] André. Sur ses biens, il se réserve 500 marcs d'argent pour son âme et la réparation de ses méfaits (à payer après son décès en 4 annuités de 5000 sols), plus le montant de ses dettes à sa mort et ce qu'il donne à G. d'Eurre et à son fils, filleul de Silvion, à quoi il ajoute 60 sols sur le péage de Lambres. Il désigne les gardiens des châteaux de Crest et d'Aoste, qui jurent de les rendre à Lambert après le décès de Silvion, les dettes et legs étant acquittés. Silvion prie le dauphin, son seigneur, de recevoir en sa fidélité Hugues Adhémar pour les châteaux de Crest, Aoste, St-Médard, Divajeu et la Rochette ; ces biens ne pourront être détachés de la seigneurie de Montélimar. Silvion recevra le château de Roynac et 100 liv. de rente s'il n'épouse pas la fille de Lambert. Serment et baiser de paix. Fait en la maison Paillereti.

Arch. de l'Isère, B. 3519, vidimus de 1289 (III, 69[b]). — Chevalier (J.), *Essai hist. église-ville Die*, I, 479-81 ; cf. 290 ; = dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 135 ; XXVII, 342 ; *40 an. hist. égl. Valence*, 5 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 206.

6786 Portes, 7 avril 1225.

Raynaud, archevêque de Lyon, Jean, archevêque de Vienne, et Soffred, évêque de Grenoble, sont reçus dans la maison des hôtes *(hospitio)* de Portes et assistent à une donation faite aux chartreux par Guillaume de la Balme, son frère Guy, seigneur de Benonces *(Benuntia)*, et leurs sœurs Ambrosie et Agnès.

Estiennot (D.), *Fragm.* VI. — *Gallia christ. nova*, IV, 138. Bréq. V, 248.

6787 Gap, 4 mai 1225.

Pierre du Pont, commandeur de St-Antoine à Gap, cède, moyennant 24 sols Viennois, au chanoine Etienne les droits que les Antonins avaient encore sur le terrain de la maison dudit chan. en suite d'une vente par Martin de St-Géraud, prédécesseur de Pierre. Fait devant l'évêque Guillaume *(W.)*, dans sa chambre peinte. Témoins : R. de Valserres, sacristain, etc. G[iraud] de Bonne not.

Arch. des Htes-Alpes, G. 1706, orig. parch. (VI, 344). — Guillaume (P.), dans *Bull. soc. étud. Htes-Alpes* (1882), I, 215-6. = Roman, 63*.

6788 (1225 ?).

Le pape Honorius III commet l'évêque de Valence (Gérold) avec les abbés de Cîteaux et de Bitaine pour faire une enquête contre [Aimon], évêque de Genève.

Mentionné dans la bulle de Grégoire IX, du 7 sept. 1227, par laquelle il substitue l'abbé de Haut-Crêt à l'évêque de Valence devenu patriarche de Jérusalem. — Spon, *Hist. de Genève*, II, 441; IV, 275. = *R. Gen.* 633. Potthast, 8032.

6789 1225.

Patriarcha Hierosolymitanus magister Radulphus moritur, cujus cathedram sortitus est episcopus Valentiæ magister Giroldus.

Alberici mon. Trium Fontium *Chronicon* (Bouquet, XVIII, 795). Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 133 (à part, 4).

6790 Tivoli, 10 mai 1225.

Le pape Honorius III défend au chapitre de Valence de procéder à l'élection d'un évêque sans le conseil et le consentement de [Gérold] patriarche de Jérusalem, qui a dignement présidé à leur diocèse. – *Etsi venerabilem.*

Pressutti, *Reg. Honor. papæ III*, 5472.

6791 Tivoli, 10 mai 1225.

Lettre du même à [Gérold], patriarche de Jérusalem : il le charge, de concert avec le chapitre de Valence, de pourvoir son ancienne église d'un évêque de bonne renommée et dévoué au St-Siège. — *Etsi absolverimus.*

Pressutti, *Reg. Honorii papæ III*, 5473.

6792 Tivoli, 10 mai 1225.

Lettre du même au même : pour subvenir à la pauvreté de son église patriarcale, il lui confirme le prieuré de Ste-Marguerite en Champagne et autres possessions que l'abbé et le couvent de Cluny lui avaient conférés quand il quitta le gouvernement de leur monastère pour prendre celui de l'église de Valence. — *Non possumus.*

Pressutti, *Reg. Honorii papæ III*, 5474.

6793 12 mai 1225.

Lettre de la reine Blanche de Castille aux religieux de St-André-le-Bas, pour accorder à noble Henri-Gaspard de Sterimberg un ermitage près Tain.

Boys (A. du), dans *Album du Dauphiné* (1836), II, 123-4. Vingent, *Not. sur Tain*, 55-7. Bellet (Ch.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXXVII, 369-74; *Hist. de Tain*, I, 60-7. — Fait inventé.

6794 14 mai 1225.

Obit de Drodon de Beauvoir, sous-diacre, chantre de Vienne et chanoine de Lyon.

Guigue, *Obit. Lugdun. eccl.* 45; *Obit. égl. primat. Lyon*, 35-6.

6795 Tivoli, 15 mai 1225.

Honorius III substitue l'évêque d'Autun à [Gérold], évêque de Valence, nommé patriarche de Jérusalem, pour juger la cause entre les chapitres de St-Etienne et de St-Jean de Besançon. — *Ex parte dilect.*

Pressutti, *Reg. Honorii III papæ*, 5489.

6796 24 mai 1225.

Epitaphe de Baron, prêtre [de St-Maurice de Vienne], qui donna pour une réfection générale et annuelle 60 livr., imposées sur la terre de Guillaume Eigraz à Villette et Chuzelle.

Charvet, 782-3. Terrebasse, *Inscr.* I, 305, n° 400.

6797 Juillet 1225.

Thomas, comte de Savoie et marquis en Italie, témoigne de son affection pour les frères de la Chartreuse et leur ordre; il ordonne de les protéger et défend de s'introduire dans les limites de leurs propriétés. Attestation d'authenticité par Jean, archevêque de Vienne. — *Cum omnibus ten.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 486-7; cf. V, 316. *Carutti (Dom.), dans *Miscell. stor. Ital.*, 3ª ser. IX, 34.

6798 Vienne, 28 juillet 1225.

L'archevêque Jean et le chapitre de Vienne, après avoir constaté que les chanoines et clercs n'observent pas exactement les anciens statuts concernant le service de l'église, au préjudice et déshonneur des divins offices, renouvellent avec additions les prescriptions relatives à la résidence et aux peines infligées aux contrevenants. Le serment des membres présents n'a de valeur que pour un an à partir de la Toussaint. On ne pourra admettre aucun nouveau clerc, à moins que l'excellence de sa personne ne le recommande. Concession spéciale à Guigues d'Auries.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 3-5.

6799 Briançon, 29 juillet 1225.

...ind. 13,... in Briançonio, dans la maison des chanoines d'Oulx. Bernard, prévôt d'Oulx, fait appel au pape contre les charges imposées par l'archevêque et le chapitre d'Embrun aux églises de St-Martin, de St-Chaffrey *(S. Theofredi)* et du Puy-St-Pierre *(S. Petri de Podio)*, dépendantes de la prévôté; il fixe son appel au dimanche *Lætare Jerusalem* (4e de Carême, 29 mars 1226). Témoins : Guigues sacristain, Guillaume chantre, Raimond prieur de Bagnolio, Ponce prévôt de St-Antonin, etc. *Guigo s. palat. not. scr.*

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 157-8, n° 185. Collino, *Carte d'Oulx*, 263-4, n° 253. = Roman, 63ª.

6800 Août 1225.

[Béatrix, *N.* = *Nos*], comtesse de Savoie et marquise en Italie, accorde aux frères de la Chartreuse une charte de protection conforme à celle de son mari Thomas (juil. 1225).

Invent. Graisivaudan, II, 141ª. — *Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 487. Carutti (Dom.), dans *Miscell. stor. Ital.*, 3ª ser. IX, 34.

6801 Romans, août 1225.

Didier de Crépol *(Desiderius de Crispo)* donne à l'église de St-Barnard, par acte de dernière volonté, des serfs avec le courtil qui lui rendait 5 sols de cens. Fait dans sa maison *apud Roman.*, présents le chanoine Armand de Peyrins et Giraud de Geyssans *(Geisas)*.

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 167, n° 363.

6802 1225.

Au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, la cause de l'abbé de Mazan *(Mansiadæ)*, accusé d'avoir enterré un noble excommunié, est confiée à l'abbé de Bonnevaux (Falcon), qui portera de la part du chapitre des lettres d'excuse à l'archevêque de Vienne. On enjoint

au même abbé de Bonnevaux de rendre ce qu'il a pris à l'abbaye de Mazan.

MARTENE, *Thes. nov. anecd.* IV, 1341-2.

6803 Rieti, 27 septembre 1225.

Bulle du pape Honorius III à l'archevêque, au doyen et au prieur de Tarentaise, sur la plainte de l'abbé et des moines de St-Pierre hors la porte de Vienne contre l'abbesse de St-André[-le-Haut] et d'autres prêtres et clercs de Vienne, qui interdisent à leurs paroissiens de se faire enterrer ailleurs que dans leur église propre ; il leur mande de réprimer cet attentat à la liberté ecclésiastique. — *Dilecti filii.*

VALBONNAYS, 5e reg., n° 25 (Cart. de St-Pierre, f° IX[b]). — Cf. 1er oct. suiv.

6804 La Buissière, 28 septembre 1225.

A la suite de différends au sujet de leur dépendance mutuelle, le chevalier Guiffrey Salvaing *(Salvagnii)* vend au dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, le bourg et mandement de la Buissière, sauf les vassaux extérieurs et la juridiction de la forteresse de Boissieu *(Buxerio)*, au prix de 200 livr. Viennoises ; il délie les hommes du bourg de leur fidélité à son père Aymon et à lui. Approbation de ses fils Hmbert et Hugues. Témoins : Aimeric de Briançon, Aymar de Sassenage, Odon Allaman, Guillaume de Bellecombe et Aynard de Bardonenche. Fait *apud Buxeriam... Honorio papa, Frederico Rom. imper.* Sceaux.

Invent. Graisivaudan, I, 226[a]. GUICHENON, *Mss.* XII, 14. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 505 ; *Cart. du Dauph.* I, 190. — BOISSIEU, *Us. d. fiefs*, 2e, 158 ; 3e, 210. COURBON, chr. 272. BRÉQ. V, 258.

6805 28 septembre 1225.

Epitaphe de Pétronille, abbesse de St-André[-le-Haut à Vienne], qui des biens [qu'elle avait reçus] de ses frères Humbert, archevêque de Vienne, et Arbert, abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, donna à son monastère 40 livr. pour les anniversaires de ses frères et de sa sœur Orarilie.

TERREBASSE, *Inscript. Vienne*, II, 76-7, n° 463.

6806 Octobre 1225.

Le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, et sa mère cèdent à la duchesse de Bourgogne et à son fils Hugues tous leurs droits à Beaune *(Belua)*, à Chalon *(Cabilone)* et dans tout le duché de Bourgogne, moyennant 500 marcs de bon argent payables à Lyon à la st André et autres 500 à l'octave de la Purification ; la duchesse lui remettra en outre, d'ici à la Circoncision, une obligation de 2300 marcs d'argent admis aux foires sur les Templiers et les Hospitaliers, payables 1000 à la st André et 1300 à la Pentecôte. Le dauphin jure n'avoir pas fait semblable don au comte de Montfort ni à Jean de Chalon ; en cas d'inexécution, il tiendra otage à Beaune, avec Artaud de Roussillon, n' Eimarz de Sassenage, Obert maréchal, Guillaume de la Balme, Guy Aleman, G. de Boczosel. Sceau.

ALLARD (G.), *Doc.* III, 169. — PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. viij-ix. = COURBON, chr. 270. BRÉQ. V, 260. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourgogne*, IV, 220, n° 1815.

6807 Rome [= Rieti], 1er octobre 1225.

Le pape Honorius III déclare libre l'ensevelissement dans le monastère de St-Pierre de Vienne, sauf les droits des paroisses d'où viennent les défunts.

*Bosco (J. a), 103. = POTTHAST, 7488. PRESSUTTI, -5674. — Cf. 27 sept. préc.

6808 Rieti, 6 octobre 1225.

Lettre d'Honorius III au prévôt Lambert et au chapitre de Valence : à la mort (!) du pasteur de leur église, ils ont élu à l'unanimité, — moins une voix qui n'a cependant pas osé contredire le patriarche de Jérusalem, sans lequel l'élection ne pouvait avoir lieu, — le doyen de Vienne [Guillaume de Savoie], remarquable par l'honnêteté de ses mœurs, sa science ecclésiastique et la noblesse de sa race ; le pape le confirme, bien qu'il n'ait pas trente ans. — *Etsi non immerito.*

BOUQUET, XXI, 606. EUBEL, 542 (le 9 o.). PRESSUTTI, -5678.

6809 Rieti, 6 octobre 1225.

Le pape Honorius III écrit au doyen de Vienne [Guillaume] au sujet de son élection au siège de Valence, lui mandant de prendre l'administration de cette église et de la gérer en sorte qu'elle progresse spirituellement et temporellement. — *Etsi non immerito.*

PRESSUTTI, *Reg. Honorii papae III*, -5678.

6810 « Montrigno », 9 octobre 1225.

...*Honorio papa, Frider. imper.* Le Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, vend et remet, pour le prix de 22000 sols monnaie de Vienne ou de Valence, les châteaux de Voreppe *(Vorappio)* et de Varacieux *(Veraceu)*, avec leurs mandements et dépendances, et tous ses droits dans le comté de Viennois, au dauphin [André], comte de Viennois et d'Albon, et le délie, ainsi que la duchesse sa mère, de tous pactes avec lui. Son fils Guillaume et son petit-fils Robert confirment cette vente. Sceaux. *Act. ap. Montrigno.* J[ean], archevêque de Vienne, et R[obert], évêque de Clermont, apposent leurs sceaux.

Invent. Graisivaudan, A. 524[b] : VI, 306[a]. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 188-90, 191[a]. — JUSTEL, *Hist. généal. mais. Auvergne*, pr. 139-40. BALUZE, *Hist. généal. mais. Auvergne*, II, 247-8. = VALBONNAYS, *H. de D.* II, 378. COURBON, chr. 270. BRÉQ. V, 259, 284. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 67 ; *1346*, 895. PILOT DE THOREY, *Cart. de Chalais*, 66.

6811 Rieti, 11 octobre 1225.

Lettre du pape Honorius III à [Jean] archevêque de Vienne et à [Robert] doyen de Grenoble, leur mandant de pourvoir à l'exécution de la fondation de L[ambert], évêque de Maurienne, qui est mort avant d'avoir réuni les revenus nécessaires aux 18 chanoines de sa cathédrale. — *Venerabilis frater.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 306. HOROY, *Honor. III Opp.* IV, 940-1. = POTTHAST, 7491. PRESSUTTI, -5688.

6812 Valence, 6 décembre 1225 ; Chabeuil.

Durant Tracoilz, de Chabeuil, vend à la maison de l'Hôpital de Valence sa part héréditaire de la baillie du tènement ou mandement de Rosiers *(Roziers)*, avec tous droits, justices *(ratio)* et usage *(uzaticum)*, au prix de 4 liv. 10 sols Viennois et 6 setiers d'*annona*, dont quittance, et renonce à diverses réclamations. Investiture. En cas d'éviction, il se rendra otage à Valence. Confirmé

par serment en la maison du St-Sépulcre de *Valentia*, le jour de s[t] Nicolas ; présents : le commandeur Elie, le chapelain Jean Fabri, le portier *(claviger)* Pierre Pecol, etc. — Ensuite, *ap. Cabeolum*, en [la maison] d'Antoine Bonthosii, le vendeur reconnaît son acte, qui est approuvé par sa femme Claire, ses fils Durant et Gention, ses filles Amiena, Alyson et Argisens, avec serment. Gontard de Chabeuil, son fils G., son frère Ar[bert], W. Gallarand et son fils se portent garants. Témoins : Guillaume de Montmeyran, chevalier, etc. — De plus, Lambert Tracoilz, qui avait naguère engagé aux Hospitaliers sa part de la baillie pour 7 liv., en donne quittance avec serment, en présence de Gontard seigneur de Chabeuil, qui appose son sceau à l'acte. *Act. a° gratiæ... — Senescentis mundi.*

Arch. de la Drôme, Hospitaliers, copies.

6813 Valence, (1225/....).

B[ertrand], évêque de Die, écrit à Guillaume, [évêque] élu de Valence, qu'il a été chargé par compromis de régler les prétentions de Guy de Crussol *(Cruszol)* et de son fils Géraud Bastet : ceux-ci pourront garder le quart de la moitié du villenage sur le port du Bourg, que l'église tenait de Barnard de Beauregard, en rendant à celle-ci 300 sols dans un an à partir de la s[t] Jean ; à la mort de Sazia, ils pourront avoir le quart de l'autre moitié du villenage, en rendant à l'église 300 sols dans un an ; si non, la concession d'Aldebert reprendra sa valeur. L'église du Bourg aura donc les trois quarts du villenage : la moitié à raison de la moitié du domaine, le quart à raison de la concession de Guillaume de Crussol.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 63-4, n° 33.

6814 (1225/....).

Odilon d'Estable *(de Stabulo)* confirme son désistement de 1218 en faveur de l'abbaye de Léoncel, en présence de Guillaume, administrateur *(minister* de l'église) de Valence, qu'il prie de l'approuver par l'apposition de son sceau.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 86, n° 83.

6815 (1225/1226 ?).

Charte de franchises accordée aux habitants de Vienne par l'archevêque Jean de Bernin. Il leur reconnaît le droit d'élire chaque année 8 consuls pour défendre leurs libertés, les déclare exempts de tailles et du service militaire, sauf pour la défense de la ville et de l'église. Il règle l'exercice de la justice et fixe les pénalités des divers délits. Il accorde de grandes facilités pour l'achat et la vente des biens meubles et immeubles. Un séjour d'un an et un jour à Vienne confère à l'étranger le droit de bourgeoisie en cette ville.

Ces franchises furent confirmées par le pape Innocent IV (1246/7 ?). — Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 190[b]. = Valbonnays, II, 62 a. Secousse, *Ordonn. d. rois de France*, VII, 429. Terrebasse, *Opusc.* 5. Faure (Claude), dans *Bull. acad. Delphin.* D, XIX, 346-7.

6816 (1209/1226).

Testament de Guillaume [de Colonges], doyen de l'église de Lyon : 1000 sols seront partagés par le prieur d'Arvières *(Alveriæ)* entre les autres maisons de l'ordre des Chartreux ; il charge son neveu Arnulphe de pourvoir aux nécessités des Chartreux qui prendront hospitalité dans sa maison ; etc.

Guigue (M. C.), *Obituar. eccl. Lugdun.* 189-91.

6817 (Avant 1226).

Jeanne, veuve d'Amédée de Montgaren, donne aux chartreux du Val-St-Hugon un journal de terre. Témoins : le procureur Pierre, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 302-3, n° 131.

6818 Janvier 1225/6.

Concession faite conjointement par Soffred évêque de Grenoble et par le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, de quelques privilèges aux habitants de Grenoble et de son mandement, limité par le Temple d'Echirolles, la fontaine Julin de la Balme, le lieu nommé Solier, etc. ; pour crime de larcin, effusion de sang, adultère, meurtre et fausses mesures, les biens des coupables seront confisqués.

Arch. de l'Isère, B. 307, 408. *Invent. Graisivaudan*, II, 269[b]. Fontanieu, *Hist. de Dauph.*, pr. II, II, 465 ; *Cart. du Dauph.* I, 187-8. — *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 94.

6819 24 janvier 1225/6.

...ind. 14... Arbitrage de Spyno de Soresina, podestat de Marseille et Avignon, et Audebert de Forcalquier, entre R[aimond] Bérenger, comte de Provence, et la commune de Marseille. On examine l'hypothèse où la dite commune s'accorderait avec Hugues de Baux et Giraud Ademari au sujet des parts de la seigneurie de Marseille qu'ils tiennent de leurs épouses.

Arch. munic. de Marseille, Aa. 28, cop. contemp. — Mery et Guindon, *Hist. actes municipal. Marseille*, I, 338.

6820 7 février 1225/6.

Accord entre Herluin, archevêque de Tarentaise, et Guillaume, seigneur de Beaufort. Otages du prélat : Guigues seigneur de Briançon, Humbert d'Allevard, etc. ; du seigneur : Guigues de Briançon, Aymeric d'Avalon, Humbert d'Allevard, Willenc de Briançon, etc.

Besson, *Mém. dioc. Genève*, 376-7. *Gallia christ. nova*, XII, instr. 390-1.

6821 Apt, 4 mars 1225/6.

Rossa *(Rosa, Roza)*, veuve de Rostaing d'Agout *(Agoudo)*, accorde à la maison de Durbon et à frère Hugues Bontosi le libre parcours dans sa terre et spécialement dans le bois de St-Donat, sans payer ni péage ni redevance *(usaticum)*. Sceau. Fait *apud Aptam*, en la maison de Pierre Storneli ; témoins : Guiran de Simiane et sa mère Huga, etc. *Aldebertus scr.* Sceau.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 429. Guichenon, Mss. IX, 16 ; — *Bibl. Sebus.* (1660), 202-3 ; (1780), 57. Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 245, n° 364. = Georg. I, 944. Bréq. V, 365. Roman, 65*.

6822 La Bâtie-Neuve, 23 mars 1225/6.

Bernard, archevêque d'Embrun, Jarenton, prieur de St-Pierre du Bourg-lès-Valence, et Guillaume du Champ, prieur de la Chau *(Calmis)*, arbitres entre l'église d'Embrun et la prévôté d'Oulx, au sujet des dîmes des églises de St-Etienne de Vallouise, la Cha-

pelle, St-Roman, St-Geniès, Ste-Marie des Vigneaux, St-Martin de Queyrières, St-Pancrace, le Puy-St-Pierre, Ste-Marie de Briançon, St-Michel de Cervières, St-Marcellin de la Salle, St-Chaffrey, Ste-Marie-Madeleine et St-Pélage de Névache, condamnent le prévôt d'Oulx à payer annuellement à l'église d'Embrun 20 muids de blé mesure de Briançon avant la s[t] André, livrables moitié à Vallouise, moitié à Briançon. L'archevêque se réserve l'institution des chapelains de ces églises. Garants : Pierre Ebrardi prévôt et Gaudin chanoine d'Embrun, Bernard prévôt d'Oulx. Témoins : Hugues archidiacre de Gap, les prieurs Pierre de la Vallouise, Imbert de St-Arey, Pierre de Beaumont et Lantelme de Commiers, Peregrin chanoine de Gap. Fait *apud Bastiam Novam* de l'évêque de Gap, *in portica curiæ episcop. ante domum foegnam*. Sceaux.

Arch. des Hautes-Alpes, G. 493 (II, 302[b],-3[a]). — Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 52-3, n° 51. Collino, *Carte d'Oulx*, 258-61, n° 250. = Roman, 63.

6823 Léoncel, 25 mars 1225/6.

Gontard, seigneur de Chabeuil, donne à la maison de Léoncel et à son abbé B[ernard] le pâturage dans le mandement de Chabeuil, suivant le chemin qui descend de Châteaudouble vers les ormes du prieur et va droit à Valence, vers le mandement de Montélier jusqu'à l'entrée *(estrez)* de Combovin *(Combauvi)*. La concession est exclusive de tous autres religieux, sauf les vassaux du château, les Templiers et les Hospitaliers de Valence. Il renouvelle l'exemption de péage accordée par ses ancêtres et leurs feudataires. Sceau de Guillaume *(W.)* évêque *(minister)* élu de Valence. Fait en chapitre *Liuncelli... in Annuntiat. b. Mariæ*, en présence du prieur Jean de Tournon, des chevaliers Grennos et W. Lambert, etc.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 96, n° 95.

6824 Gap, 1226.

Guillaume *(W.)*, administrateur *(minister)* de l'église de Gap, atteste qu'Alix *(Aalais)* de Laye *(Laiá)* et ses fils Lantelme, Lombard et Raimbaud ont donné [aux religieuses de Bertaud] une maison au château de la Roche[-des-Arnauds], avec terre et prés dans le territoire, sauf une terre près de la maladrerie et une autre sur la rivière du monastère, entre les mains de Villelma de Lyon, moyennant 13 liv. Reconnaissance faite dans la ville *Vapinci*, en la chambre de l'évêque, près de l'église ; témoins : Du. procureur, etc. Bulle. G. de Bonne, not. épisc.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 20, n° 16. = Roman, 64[a].

6825 1226.

Sentence du juge de Gap, confirmant au monastère de Boscaudon le droit de pâquerage sur la montagne de Natton.

Invent. des titres de Boscodon (1712). = Roman, 63[b].

6826 1226.

Par son testament, Guichard de Marzé *(Marzeu)*, chanoine de Lyon, lègue à la maison de la grande Chartreuse son habitation, à l'exception des meubles, à charge de payer chaque année 60 livr. forts à l'église de Lyon pour son anniversaire, etc.

Guigue, *Obituar. Lugdun. eccles.* 200-1.

6827 1226.

Dudicolque et son fils donnent au commandeur d'Echirolles leur droit au pâturage de la commanderie, depuis le tènement de Girard de Porte-Traîne en suivant le pré.

Arch. de l'Isère, *Invent. d'Echirolles*, 1252, f° 1.

6828 1226.

Garin [Giraud ?], abbé de Lérins, et son couvent cèdent les églises de St-Mens *(S. Mametis)* et de Notre-Dame de Font-Vineuse *(Fonte Umoso)* au prévôt [de Gap ?!] Hugues et ses confrères, vivant sous la règle de St-Augustin, à condition de reconnaître le monastère de Lérins pour leur chef, de porter un capuchon noir sur leur surplis et de payer à l'abbé 2 besants d'or de pension à la Pentecôte. Ils donneront une hospitalité convenable à l'abbé de passage dans leur contrée, partageront les meubles des chanoines et donnés, sauf les livres ecclésiastiques, qui reviendront à St-Mens. Le prévôt assistera tous les deux ans au chapitre général à Lérins par lui-même ou un délégué ; il devra, la 1[re] année de son élection, se rendre à Lérins et y prêter serment, etc.

Moris (H.) et Blanc (E.), *Cart. de l'abb. de Lérins* (1883), I, 310-1, n° 304. = Guillaume (P.), dans *Bull. soc. étud. Htes-Alpes* (1883), II, 406-8. Roman, 63[b].

6829 1226.

Guy de la Tour *(Guido de Turre)*, archidiacre de l'église primatiale de Lyon, prend les chartreux de Portes sous sa protection et leur confirme les bienfaits de ses ancêtres.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 297, n° 225.

6830 1226.

Guillaume de Beauvoir, seigneur de Septême, exempte de toute redevance les biens que l'abbaye de St-André[-le-Haut à Vienne] possédait au territoire de Sustuer, qui s'étend de Palais au château de Septême, se réservant seulement le droit de chevauchée *(caballaticum)*. Témoins : Gilion, chantre, Antelme de Chignin et Gaudemar de Montchal, chanoine de Vienne, et 5 chevaliers.

Charvet-Allut, *Mém. hist. abb. St-André-le-Haut*, 73-5.

6831 La Rochette, Arvillard, 1226.

Confirmation par Aimar [de Bernin], évêque de Maurienne, de la donation de son prédécesseur Amédée aux chartreux du Val-St-Hugon, et donations diverses par lui-même. Témoins : [son frère] Jean archevêque de Vienne, Jacques de Montchenu, Hugues prieur du V.-St-H. *Fact. inter Rupeculam et Altumvilare.*

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 308, n° 141.

6832 30 mars 1226.

Confirmation d'une concession faite à l'abbé de l'Ile-Barbe par Etienne de Thoire et Villars. Y figurent Guillaume de la Palud, archidiacre de Vienne, et G. prieur de Bollène *(Abbolenæ)*.

Guichenon, *Hist. de Bugey*, pr. 249-50.

6833 Avril 1226.

Humbert de Châteauneuf *(Castro Novo)* donne à Notre-Dame et aux frères de Léoncel le pâturage dans toute sa terre du mandement de Châteauneuf et tient

quitte d'une réclamation ; l'abbé B[ernard] lui remet 4 livr. Il donne pour garant G[uigues] seigneur de Tournon. Témoins : L. cellérier de Léoncel, P. Odon, chevalier, etc. Sceaux d'Humbert., de Guillaume *(W.)*, évêque *(minister)* de Valence, et de Guigues.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 97, n° 96.

6834 Ecouges, 1er avril 1226.

Hugues, un des seigneurs de Rencurel, avait par acte de dernière volonté légué aux frères des Ecouges la moitié de la Servagère *(Salvageria)*, au territoire de Ruizant *(Rison)*. Ses fils : le chevalier Guigues, Ismidon, Pierre, Humbert et Harmitan, confirmèrent ce don pour le repos de son âme et y ajoutèrent le reste de la Servagère, une terre *a la Charpena*, etc. Fait *in Excubiis*, devant la porte de l'église ; y étant entrés, chacun déposa le livre des Evangiles sur l'autel et le prieur leur donna 100 sols. Présents : Aynard prieur des Ecouges, Guillaume *(W.)* de la Sône *(Lausonia)*, procureur, Guillaume de Chasselay *(Chacellai)*, sacristain, Lambert jadis prévôt de Valence, novice, Ismidon prieur de Chevrières *(Chaureires)*, etc. Soffred, évêque de Grenoble, appose son sceau. — *Quoniam ea quæ inter.*

Auvergne, *Cart. des Ecouges*, 109-10, n° 17.

6835 1er avril 1226.

Transaction entre Etienne, seigneur de Villars, fils d'Humbert de Thoire, et G[uillaume], abbé de l'Ile-Barbe, par l'intermédiaire de G. de Baugé, Guillaume de la Palud, archidiacre de Vienne, G. de Frens, L. prieur de Bollène *(Abolenæ)*, Guillaume de Mont-d'Or, chevalier, et Pierre de Sarron, sacristain de St-Paul de Lyon..., le siège de Lyon vacant.

Le Laboureur, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 139-41.

6836 13 avril 1226.

...*Honorio papa, Frederico imper.* Sofred, évêque de Grenoble, du consentement du doyen Robert et de tout le chapitre de son église, à la prière instante du dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, lui concède l'église de Champagnier *(Campanneio)* et ses dépendances, pour y établir un chapitre de 13 chanoines séculiers, qui éliront leur prévôt, lequel sera confirmé par l'évêque et lui prêtera obéissance ; le prévôt élira et instituera les chanoines, le trésorier et le chapelain. L'évêque retient l'ordination des clercs, la consécration des autels, les procurations et le droit de visite, les dîmes, pacage et cens ; en cas de conflit, il mettra d'accord le chapitre avec le prévôt. Le dauphin nommera le premier prévôt ; le chapitre aura la faculté de reconstruire la grande église de la ville et d'augmenter le nombre des chanoines. Sceaux de l'évêque et du dauphin.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 190-1. *Invent. évêché Grenoble*, G, xvii, 91b. — Boys (A. du), *Vie de s' Hugues*, 356. Chevalier (C. U. J.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 62-3 ; cf. n° 41 (Not. anal. 19). = Valbonnays, *H. de D.* II, 6 *d.* Allard (G.), *Œ. d.* I, 250 (1224).

6837 28 avril 1226.

Concession par le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, au chapitre de St-André de Champagnier, de son droit sur Bernard Nicolay, de ce lieu, son homme-lige ; des droits dans cette paroisse et la maison de l'hôpital de Vizille, de Bozon d'Arènes, Guigues de la Balme et la maison du Temple d'Echirolles ; et généralement tous ses droits sur hommes, cens, services, propriétés, fiefs, chevauchées, bans, vingtains, justices civiles et criminelles, sans autre condition que des prières pour lui et ses successeurs.

Arch. de l'Isère, B. 4216, vid. (IV, 152b). *Invent. Graisivaudan*, II, 270a.

6838 (29 avril) 1226.

Gervais, abbé de St-Laurent des Aubats (*de Abbatia*, dioc. d'Auxerre), et les frères de sa congrégation, prévenus par les pères de la Chartreuse, s'empressent de promettre aux prieurs réunis en chapitre général de les associer à leurs prières, comme ils le font pour les Clunisiens ; ils feront mémoire des vivants et des morts le 12 octobre.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 490-1.

6839 Mai 1226.

Donation par Silvion de Crest, doyen de l'église de Valence, à l'évêque Guillaume de ses droits sur les châteaux de Crest, Aouste et Divajeu.

Arch. de la Drôme, E. 13589 (Crest, AA. 1). Arch. de l'hôpital de Grenoble, H. 49. Arch. de l'Isère, B. 3913 (IV, 12-3). — Cf. 13 mars 1226/7.

6840 11 mai 1226.

Aymar Allemand échange avec le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, tout ce qu'il possédait au mandement de Vizille, spécialement à Vaulnaveys et Herbeys et dans toute la vallée de Jarrie, contre ce que le prince avait dans la paroisse et territoire de Séchilienne, du pont de la Roche Daselers à celui de Naunt, sous condition d'hommage et de 15 sols Viennois à la mort du seigneur et possesseur, plus au lieu Boule, au moulin de la Paute, au mas de Force à Ornon, dans la chavannerie de Balmes et les bois du pont de Portes à celui d'Adam, où il pourra faire des fourneaux. André promet de lui payer 8.000 sols.

Arch. de l'Isère, B. 251, 184. Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 156 : III, 245 ; VI, 100b-1.

6841 12 mai 1226.

Le dauphin André promet à Odon Allemand de lui payer la somme de 40.000 sols Viennois à certains termes pour la terre de Varces.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A. 19 : V, 13a.

6842 Embrun, 19 mai 1226.

Guillaume *(W.)* de *Turriis* (*Turris*, Turriers) hypothèque *(pignori obligavi)* à B[ernard], archevêque d'Embrun, tout ce qu'il possédait à Châteauroux *(Castrum Rodulphum)*, pour 4.000 sols, dont quittance. Il fournit pour cautions : André de Savine *(Sabina)*, Pierre Papia, Agnus, chevalier. Le prélat pourra répéter sur le gage *(gageria)* diverses obligations et les frais. Sceaux de l'archevêque et du chapitre. *Acta ap. Ebredunum*, en la salle *(aula terranea)* du prélat entre les deux tours où l'on discute les affaires. Témoins : le prévôt d'Embrun, celui de Bardonenche, maître Gilbert, me Ponce, médecin, P. Aam, juge, me Durand, me Guillaume *(W.)* chapelain du prélat, etc.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 325-7.

6843 Oulx, 1er et 2 juin 1226.

...ind. 14. Hugues de Bardonenche et Isoard Bermond, élus arbitres des difficultés entre Bernard, prévôt d'Oulx, et Guillaume Aténulfe de Briançon, assistent, dans la maison *supra solarium* de l'église d'Oulx, au débat contradictoire entre ce dernier et le chanoine Guigues, procureur ou syndic de la prévôté sur de nombreuses questions d'intérêt. Témoins : Ponce, prévôt de St-Antonin, Guillaume Bernard, chanoine d'Embrun, P. prieur de *Valle*, etc. *Guigo imper. aulæ not. scr.*

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 141-4, n° 164. Collino, *Carte d'Oulx*, 267-72, n° 256. = Roman, 63b.

6844 Latran, 5 juin 1226.

Le pape Honorius III mande aux archevêques de Lyon et [Jean] de Vienne et à maître P[ierre] de Botheon, chanoine de Vienne, de se rendre au Puy, de s'y informer des revenus de l'église et de faire payer ce qu'elle doit à ses créanciers de Rome, Sienne, Pavie et Lucques. — *Licet non debeant.*

Pressutti, *Reg. Honorii papæ III*, 5979.

6845 Latran, 5 juin 1226.

Le même mande aux fermiers du chapitre et aux bourgeois du Puy de s'abstenir de toucher aux revenus de l'église du Puy jusqu'à pleine satisfaction de ses créanciers Siennois et Romains, sinon ils y seront contraints par les archevêques de Lyon et [Jean] de Vienne et par maître P. de Boteon, chanoine de Vienne. — *Venerabilibus fratribus.*

Pressutti, *Reg. Honorii papæ III*, 5980.

6846 (7/9 juin 1226).

Lettre de 2 archevêques, 6 évêques, 7 comtes, etc. à l'empereur Frédéric :... *Tandem per Avenionem direxit dom. rex [Franciæ Ludovicus] iter suum, et cum jam esset in procinctu itineris, occurrerunt ei apud Montellum Aymardi* [Montélimar] *ipsi Avinionenses, domino regi et exercitui suo per villam Avinionensem transitum promittentes, et ab ipso legato beneficium absolutionis instanter postulantes.*

Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 87-9, n° 1789. = Ollivier (J.), *Rois de France à Valence* (1837), v.

6847 La Buissière, 1er juillet 1226.

Privilège accordé par le dauphin André à Bérard Bérard et ses frères, les exemptant de tailles et leur confirmant le fief des montagnes de la Maladrerie, de Granon, Longuet, l'Oulle et Christol [à la Salle et St-Chaffrey].

Arch. de l'Isère, B. 2993. *Invent. Briançonnais*, 303. = Roman, 63b.

6848 Montélimar, 4 juillet 1226.

Lambert Adhémar de Monteil, seigneur de Montélimar, et son fils Hugues Adhémar de la Garde, baron de la Garde, pour récompenser ses vassaux de l'aide qu'ils lui ont fourni dans sa guerre contre le prince d'Orange et Giraud Adhémar de Monteil, seigneur de Montélimar, leur accordent divers privilèges.

*Chevalier (U.), *Cart. de Montélimar*, 26, n° 13*. — Pièce fausse.

6849 Die, 16 juillet 1226.

Bertrand, évêque de Die, cède aux Hospitaliers les églises, biens et cens qu'il possédait dans la vallée de Valdrôme, sous la redevance de 100 setiers de froment, autant de blé, 8 sols Viennois ou Valentinois, la réserve du droit de visite et de procuration, la consécration des autels et la collation des ordres. Fait *Diæ*, dans la maison de l'évêque, près de l'église de St-Nicolas ; présents : les hospitaliers Ponce de la Montagne et Giraud Auricula, le clerc Girard de Valdrôme et Giraud prieur de St-Gilles.

*Columbi, *Episc. Dien.* 103 ; *Opusc.* 299. *Réponse de J. F. de Ponat... au Mémoire de Jos. de Cosnac*, 7. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 312-3.

6850 Briançon, vers 25 juillet 1226.

Jacques ? et Guillaume promettent à la prévôté d'Oulx 45 muids en 3 ans : le prévôt Bernard et le procureur Guigues leur donnent en fief les dîmes de Cervières pour 3 ans, à la charge de 60 setiers de blé, 25 de seigle, 5 de froment et 30 d'avoine. Fait *in Briançono*, dans la maison des chanoines d'Oulx, vers la fête des sts Jacques et Christophe... ind. 14.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 149, n° 171. Collino, *Carte d'Oulx*, 272, n° 257.

6851 26 juillet 1226.

Donation par le dauphin André au chapitre de St-André de Grenoble de prés, champs, vignes, moulins, granges, jardins, bois, châtaigneraies, aspages, hommes, cens, tailles et autres usages, à Vaulnaveys, lieu dit Alix Alberges, acquis par lui d'Aimar Allemand par échange, avec toute juridiction, bans et justice tant civile que criminelle, avec désignation des emphytéotes ou débiteurs des rentes.

Invent. Graisivaudan, A. 236b : VI, 146a. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 191a.

6852 Léoncel, 15 août 1226.

Artaud Tempesta concède à la maison de Léoncel les pâturages qu'il possédait dans le mandement de Baix *(Bais)* et pour lesquels il lui servait de cens un fromage et 2 sols. Il leur confirme ce que sa famille lui avait donné de la *sota* du Chaffal *(Chaafalc)* au col de Tourniol *(Torneu)*, une terre dans le mandement de St-Julien *als Fontanilz* et 3 sols de cens dus par les Templiers pour une métairie *(chabannaria) aput Fontanilz*. Fait *aput Lioncellum...*, le jour de l'Assomption ; présents : l'abbé B[ernard] et 6 moines. Artaud promet l'apposition de la bulle de B[ertrand] évêque de Die.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 97-8, n° 97.

6853 St-Roman de « Gimaienco », 12 septembre 1226.

Raymond Bérenger confirme à l'église d'Oulx la possession [d'une terre] à elle donnée par son fils Guy, jadis chanoine de Vienne, depuis prieur de la chartreuse de la Silve. Fait dans la chambre haute *S. Romani de Gimaienco..., d. sabati post nativit. b. Mariæ.* Témoins : le chapelain Lambert, le chevalier Odon Lodoici, etc.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 49-50, n° 48. Collino, *Carte d'Oulx*, 273-4, n° 259.

6854 20 septembre 1226.

Libéralités d'Aimar, comte de Valentinois, en faveur des chartreux de la Silve-Bénite.

Bibl. de Grenoble, ms. U, 460, 12. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 345 (à part, I, 209).

6855 Foggia, octobre 1226.

Diplôme de l'empereur Frédéric en faveur de Raymond Bérenger, comte et marquis de Provence, comte de Forcalquier. Parmi les témoins : Raymond [*al.* Sifred, Siniffet], comte de Vienne.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 205. Arch. de l'Isère, B, 306, XXVIIIj[b]. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 191[b]. — [CAVERIAC (de)], *Réponse aux recherches historiques concern. les droits du pape sur... Avignon* (1769), pr. 26-8. PAPON, *Hist. de Provence*, II, pr. l-j. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Friderici II*, II, II, 682-4. = BÖHMER, 3335. ROMAN, 63[b]. FICKER, *Reg.* V, 1680.

9 octobre 1226 = 9 octobre 1225.

6856 16 octobre 1226.

Testament de Raynaud [de Forez], archevêque de Lyon : il lègue à la maison de la Chartreuse 1.000 sols forts ; à celle de la Silve-Bénite 10 liv. f. ; à celle du Val-Ste-Marie 100 sols f. ; à l'abbaye de St-André de Vienne, 300 sols f. ; à l'Isle-sous-Vienne 100 *mornantesia* ; aux hommes de Roussillon et autres du mandement, auxquels il a fait tort, 1000 sols Viennois ; à la maison des pauvres de St-Antoine, autant. Il sera donné satisfaction à la maison de la Côte-St-André et de St-Paul au dioc. de Vienne à décision d'arbitres ; etc.

GUIGUE (M. C.), *Obit. Lugdun. eccl.* 202-5.

6857 Eyzin, 25 octobre 1226.

Ysmidon Boci, chevalier, vend à Drodon de Beauvoir *(Belveer)*, chanoine de Vienne, tout ce qu'il possède à *Charmer.*, *Vanc'* et ailleurs dans le mandement de Pinet, et l'en investit, pour le prix de 28 liv. monnaie de Vienne, dont quittance. Serment. Cautions, suivant les bons usages et coutumes de la province : Humbert de Boczosel *(Bochosel)* pour 300 sols, Albert de Boczosel pour 10 liv., Aymond d'Olouise *(Olòsia)* pour 100 sols, Aynard Boci pour 20 liv. Aynard remplacera le vendeur absent de la province. Ratification d'Elisabeth, femme d'Ismidon. Fait au village d'*Aisin ;* témoins : Pierre chapelain d'Eyzin, etc. Sceau de Jean, archevêque de Vienne. *Dat. p. m. Guigonis Vienn. cancellarii.*

Arch. de l'Isère, B. 3998, origin. parch. (IV, 93-4). *Invent. Viennois*, III, 457 : II, 279[a]. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 149.

6858 Novembre 1226.

Aimar, comte de Valentinois, octroie aux habitants de Saillans une charte de franchises, les exemptant des droits de péage pour toutes marchandises sur ses terres de Quint et de Pontaix. Sceau.

MAILHET (A.), *Hist. de Saillans*, 49. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 345 (à part, I, 209).

1[er] novembre 1226 = 25 octobre 1226.

Grenoble, *Invent. Viennois*, I, 134[a] : 243.

6859 La Roche-des-Arnauds, 17 novembre 1226.

G[uillaume], évêque *(minister)* de l'église de Gap, et Lant[elme], évêque de Digne, attestent qu'Arnaud Flota, du consentement de son frère Raymond Flota et de ses fils Lantelme de Jarjayes [et Osasicha], donnent aux religieuses de Bertaud la condamine de Quint. Fait dans le château de *Rocha*, en la chambre peinte *(pigta)* d'Arnaud ; témoins : le précenteur de Digne, Bertr[and], chanoine de St-Ruf, maître Giraud d'Embrun, Durand chan. de Gap, Pierre prieur de Veynes *(Veeneto)*, etc, Sceaux. Giraud de Bonne, not. de l'évêque de Gap.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 18-9, 164, 167, n° 14. = ROMAN, 63[b].

6860 Bertaud, (après 17 novembre) 1226.

[Arnaud Flota] et son épouse Sibylle donnent aux [religieuses] de Ste-Marie d'Aurouse *(Aurossa)* les droits d'Albert Richaud au château de la Roche[-des-Arnauds]. Garants ; témoins. Fait en chapitre, en présence du couvent.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 19, 164, 167, n° 15.

6861 30 novembre 1226.

Epitaphe d'Etienne, qui donna [à l'église de St-Martin] pour son anniversaire 18 den. de cens sur les maisons de Grosse de Maringes. Le 11 févr. mourut sa mère Marie, pour l'anniversaire de laquelle la même église a 14 den. de cens sur les mêmes maisons.

DELORME, *Descript. musée Vienne*, 181. TERREBASSE, *Inscr.* I, 306-7, n° 401.

6862 La Voulte, décembre 1226.

A[démar], comte de Valentinois, et la comtesse Philippa son épouse, pour le salut de leurs âmes et de leur fils Guillaume, accordent à l'église de St-Pierre de Rompon et à son prieur Guigues de Clérieu l'exemption pour leurs hommes des toutes et tailles. Serment. Ratification de la comtesse, dont les ancêtres ont fondé, doté et enrichi ce prieuré. Sceaux. L'évêque de Viviers B[ermond] est prié d'apposer le sien. En rémunération de ce bienfait, le prieur, du consentement de son couvent et de ses hommes, donne 60 liv. Viennois, dont 50 pour payer les dettes de feu Guillaume, fils du comte, dont quittance. Fait dans l'église de St-Vincent *ap. Voulam ;* témoins : Art. du Pouzin, P. de St-Priest, Guillaume chapelain de la Voulte, etc. Etienne, écrivain du comte.

Arch. de l'Isère, B. 3518, vidimus de 1268 (III, 68[b]).

6863 Montfroc, 29 décembre 1226.

R[aymond] de Mévouillon donne en aumône aux frères de Durbon, en présence du prieur G[arnier], la liberté du péage de Pierrevert *(Petravert)* pour tout ce qu'ils porteront et promet de les défendre. Témoins. G. Cerii *scr.* Fait au château de *Monfroc*. Sceau.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 429. — GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 245-6, n° 365.

6864 Latran, 13 janvier 1227.

Lettre d'Honorius III aux archevêques d'Arles et [Bernard] d'Embrun dans le royaume d'Arles : l'empereur Frédéric se préparant à délivrer la Terre-Ste, a confié la protection et défense de son empire et de son royaume, de ses droits et honneurs au Siège apostolique : qu'ils ne tolèrent aucun trouble à cet égard. — *Sincera devotio.*

Codex diplom. Lubec. I, 52. WURDTWEIN, *Nova subsid. diplom.* IV, 138. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, II, 706-7. RODENBERG (Car.), dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. sæc. XIII (1883), 255-6. = POTTHAST, 7649. PRESSUTTI, -6160. *Gallia christ. noviss.* III, 366.

6865 St-Pierre[-d'Allevard], 12 février 1226/7.

Donnez, veuve de Rodulfe Bauduini, et ses fils Rodulfe et Jacques, voulant réparer leurs torts envers les chartreux du Val-St-Hugon, leur cèdent les alpes qu'ils possédaient dans leurs limites ; ils feront approuver par leur jeune sœur ou la déshériteront. Fait en la fête de s^e^ Eulalie, dans le château *S. Petri.* Témoins : Thomas prêtre d'Allevard, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 303, n° 132.

6866 Valence, 27 février 1226/7.

Sparsuis, veuve d'Humbert de Valence, tutrice et curatrice de ses fils Humbert et Pierre de Valence, se rend avec ses enfants au prieuré de St-Félix; elle et son aîné Humbert supplient le prieur L[antelme] et les frères de recevoir dans leur collége le cadet Pierre et de lui accorder l'habit religieux. Le prieur et les chanoines y consentent avec empressement et rendent leur nouveau confrère participant de leurs biens spirituels et temporels. La mère et les fils donnent en aumône au prieuré le 8^e^ du moulin [de la porte Saunière] au-dessous de la maison de feu L[ambert] prévôt de Valence, dont il possédait la moitié ; puis, Humbert vend au même un autre 8^e^ pour le prix de 500 sols monnaie de Vienne ou de Valence. La mère approuve la vente et la donation, et reconnaît avoir reçu pour sa dot 13 liv. sur les 500 sols ; on en donne 12 à Humbert, qui se tient pour payé et quitte tant la maison que le garant *(expromissor)* Guillaume Penrater. Fait avec le consentement et l'approbation du chapitre de Valence, qui reçoit du prieuré un plaid *(placitamentum)* calculé sur 1000 sols (donation et vente) ; il sera de 30 sols à chaque mutation du doyen de St-Félix. Le prieuré pourra acquérir l'autre quart sous les mêmes conditions, mais avec accroissement du plaid, si le prix augmente. Fait au chapitre *Valent.* ; présents et consentants R. viguier, Ponce viguier, V. d'Etoile, maître Hugues de Belley, etc. (14). Ismidon de Chabeuil, absent, consentit ensuite. Sceau de St-Apollinaire.

Arch. de la Drôme, fonds de St-Félix, origin. parch. de 50 lig.

6867 Valence, 13 mars 1226/7.

Silvion de Crest, doyen de l'église de Valence, donne à perpétuité à son évêque *(minister)* Guillaume sa part du château de Crest et ceux d'Aouste *(Augusta)* et de Divajeu *(Devaina)*, avec leurs mandements, dépendances, fortifications, etc. ; il s'en dévêtit, mais en conserve l'usufruit. Pour reconnaître sa libéralité, le prélat lui concède en bénéfice personnel le château de Montvendre et la ville de Beaumont, avec leurs mandements, et 100 livr. à prendre annuellement sur le péage de Valence ; il lui promet en outre de payer ses dettes et ses aumônes jusqu'à concurrence de 32000 sols. Fait *Valentiæ*, dans la maison de l'évêque..., *d. papa Honorio præsid. et Frederico Roman. imper. regn.*

COLUMBI, *Episc. Valent.* 43-4; *Opusc.* 266. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 362 (à part, I, 206); *Hist. de Die*, I, 369-70. — Cf. mai 1226.

6868 20 mars 1226/7.

Epitaphe de maître Humbert, sous-diacre et chanoine de St-Ruf.

TERREBASSE, *Inscript. Vienne*, I, 309-10, n° 403.

6869 Latran, 23 mars 1227.

Lettre encyclique du pape Grégoire IX à tous les prélats de l'univers chrétien, pour leur annoncer la mort de son prédécesseur Honorius III et son élection au souverain pontificat. — *Alto illius qui.*

RAYNALDUS, *Ann.* 1227, 17. = POTTHAST, 7865.

6870 1227.

Donation par Isnard Gauffred et Pierre Bonnet, frères, à l'église d'Embrun, de leurs personnes et de leurs biens.

FORNIER, *Hist. Alpes Marit.* I, 773. = ROMAN, 64*.

6871 1227.

Donation par Albert de Montclar au monastère de Léoncel de 2 setiers de froment de cens, qu'il percevait sur la vigne du cellier. Sceau de plomb.

*CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 99, n° 99*.

6872 Saint-Donat, 1227.

André, comte d'Albon *(Albionen.)*, pour les âmes de ses ancêtres et la rémission de ses péchés, octroie à Notre-Dame de Léoncel et à son abbé B[ernard] l'exemption de leydes *(lesdæ)*, péages, pontonages et usages *(usatica)* par terre et par eau. Sceau. Témoins : le cellérier Antelme, le moine Guillaume de Montélier, le chapelain Antelme, Didier, chanoine de St-Donat. Fait *S. Donato. — Beneficia ecclesiæ.*

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 98, n° 98.

6873 1227.

Acte de l'archevêque de Lyon, choisi comme arbitre de paix entre Artaud de Roussillon et son fils, d'une part, et Girard fils de feu Ponce de Roussillon, d'autre : le dauphin proteste de son droit sur Roussillon et ne veut pas que ce traité tourne à son préjudice.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 328.

6874 Romans, 1227.

Le sacristain Mallen et les procureurs de l'église de Romans, l'archiprêtre Pierre et Guitfred de Chausen, du consentement de leurs confrères, cèdent à perpétuité à Etienne Chameil le manse de Bruyère *(Brueria)* au-dessous de Chapelier *(Chapelles)*, pour 6 setiers de seigle par an au chapitre, un autre dû à la paroisse *(parrochiania)* de St-Barnard et un porc aux anniversaires, le tout rendable à la Toussaint. Fait près de la basilique de St-Michel ; présents.

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 162-3, n° 359.

6875 1227.

Hugues de la Tour, fils d'Albert II de la Tour et de Marie d'Auvergne, devient évêque de Clermont.

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 163.

6876 1227.

Flotte, mère du jeune Aimar de Poitiers, de concert avec les tuteurs Adémar de Brissac et Héracle de Mont-

laur, sollicite l'appui de Guillaume, évêque de Valence, qui l'accorde moyennant l'hommage d'Upie et de Montoison, et 45000 sols de Vienne ou de Valence.

*Columbi, *Gest. episc. Valentin.* 38 ; *Opusc.* 267.

6877 Grenoble. 1er avril 1227.

... *Honorio* [= *Gregorio*] *papa sed.* Le prévôt et les chanoines fondés par le comte dauphin à Champagnier *(Campaniacum)* s'étant transférés dans la ville de Grenoble, avec l'assentiment de l'évêque S[offred] et s'étant installés dans les églises de St-Jean et de St-André, avaient cédé à d'autres l'église de Champagnier ; le prélat réclama au sujet de sa juridiction ; on convint de s'en remettre à l'arbitrage de J[ean] archevêque de Vienne. Fait *Gracionopoli*, dans la chambre du doyen, présents le comte dauphin A[ndré], R[obert] doyen de Grenoble, Guigues archidiacre de Vienne, Jacques de Montchenu, maître Artaud chanoine de Die et Berlion sacristain de Vienne.

Voir l'acte suivant. — Chevalier (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 64.

6878 Grenoble, 1er avril 1227.

L'archevêque [de Vienne Jean], arbitre entre l'évêque de Grenoble et les chanoines de St-André, décrète que le prévôt élu se présentera devant l'évêque, sera confirmé par lui et jurera obéissance et fidélité, qu'il renouvellera à chaque évêque confirmé ; les chapelains qui célébreront les offices divins pour le peuple, devront également obéissance et fidélité. L'évêque jouira sur tous, prévôt, chanoines, clercs et églises, d'une entière juridiction, des droits de coercition, correction et procuration ; il ordonnera les clercs et consacrera les autels ; tous seront censés de la propre famille de l'évêque, et par famille on entend celle des chanoines, de leurs mercenaires et serviteurs ; mais le prévôt corrigera ses chanoines. Fait *Gracionopoli*, dans la chambre du doyen, en présence des mêmes témoins. Sceaux de tous les contractants et intervenants.

Arch. de l'Isère, B. 3254, reg. *Invent. évêché Grenoble*, G. xv, 91 ; G. xiiii, 91a. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 192b. — Chevalier (C. U. J.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 64-6 ; cf. n° 43 (Not. anal. 19).

6879 Vienne, 20 avril (1227 ?).

Jean, archevêque de Vienne, concède à Jean de l'Orme *(de Ulmo)* et à son frère P. le 8e du territoire de Marlins, qu'il avait reçu en héritage ; ils le possèdent ainsi entièrement de lui en fief ; en échange, ils lui remettent la 6e partie du marché *(forum)* de Vienne qu'ils tenaient de lui. Serment de Pierre d'Ambronay. Fait *Viennæ*, dans le palais du prélat ; témoins : Berlion sacristain, G[uifred] chantre, etc. (4). *a° Di MCCXIIII... Dat. p. man. Guigonis d'Auries cancell.*

Valbonnays, 5e Reg. n° 144 (Terrier de Vienne, f° 68b).

6880 (1227 ?)

Lettre de Thomas, comte de Savoie et marquis en Italie, au chevalier Berlion de Chandieu. Humbert, père du comte et celui de Berlion, firent des donations au couvent d'Aillon, enjoignant à leurs fils de les maintenir à perpétuité. Le père du chevalier, après avoir muni ses lettres de son propre sceau, avait obtenu d'Humbert qu'il les confirmât du sien. Thomas ordonne à Berlion de défendre les troupeaux des religieux et ceux qui les gardent, ainsi que leurs foins et prés. Il ne tolérera plus ses violences contre eux, car il aime leurs biens comme les siens propres.

Guichenon, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 51. Morand (L.), *Les Bauges*, II, 434, n° 46.

6881 Héry-sur-Ugine, 24 avril 1227.

Berlion de Chandieu confirme à la chartreuse d'Aillon la donation de son père Etienne, et tout ce qu'elle a acquis dans le mandement du château de Chandieu. Il leur donne des prés et terres à froment *(fromentalia)*, la permission de faire paître leurs troupeaux dans les hauts prés jusqu'au milieu de mars, le pâturage de Droneri et celui de Marennes, ce dernier ne pouvant être vendu. Il reçoit 15 liv. Vienn. Témoins : Guigues, prieur de la Silve[-Bénite], Jean, prieur d'Aillon..., Pons, chevalier, prévôt de Chandieu,... Thomas, comte de Savoie, *redditor* de ce pacte.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 439, n° 53.

6882 Valence, 24 avril 1227.

Nouvelle expédition de l'acte du 27 févr. 1226/7. Fait dans les *estræ* antérieures de l'évêque de Valence ; présents : L[antelme], prieur de St-Félix, Brun sacristain, Rostang procureur, Humbert de Châteaubourg *(Castro Bucco)* et Guillaume de Beles, chanoines de St-Félix, Rostang viguier de Valence, Michel prêtre. Sceau de Guillaume, administrateur de [l'église de] Valence.

Arch. de la Drôme, vidimus de l'official de Valence, 29 janv. 1311/2.

6883 Chorges, 27 avril 1227.

B[ernard], archevêque d'Embrun, réclamait les dîmes que Guillaume de St-Victor percevait à Chorges *(Caturicas)* et servait à l'Hôpital de St-Jean à Embrun, à l'encontre de Jean Moiffus, commandeur *bajuliæ* dud. Hôpital. Pierre de Boscaudon, sacristain d'Embrun, interposa ses bons offices et décida que le préfat donnerait aux Hospitaliers 2 setiers d'annone et 2 de vin, et ses collecteurs percevraient pour lui les dîmes de Guillaume de St-Victor, qui reçut de l'archevêque 70 sols. *Act. ap. Caturicas*, dans le cloître ; témoins. Sceaux.

Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, liasse 414, orig. parch. = Roman, 64a.

6884 Latran, 28 avril 1227.

Le St-Siège n'ayant pas accueilli la postulation du cardinal Th[omas] comme patriarche de Jérusalem, le prieur et les chanoines du St-Sépulcre, venus à Rome avec pleins pouvoirs, ont demandé l'évêque de Valence G[érold], renommé pour ses mœurs et sa science, et expérimenté dans les affaires. Le pape l'a accepté et décoré du pallium. Après un long séjour en deça des mers pour ses affaires et celles de la Terre-Sainte, il se rend en Orient ; le pape le recommande aux archevêques et évêques suffragants de Jérusalem, et aux autres prélats ecclésiastiques qui lui sont soumis. — *Postulationem in.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 30-1, n° 56. = Raynaldus, *Ann.* 1227, 46.

6885 Mai 1227.

Reconnaissances passées à Raimond de Mévouillon par divers particuliers de la terre de Reilhanette.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, II, 246[b] : 893.

6886 Romans, mai 1227.

Pierre Rainer *(R-rius)* le jeune, fils de Lantelme Rainer, vend à l'église de St-Barnard plusieurs serfs et divers cens sur un courtil, des terres et des bois, au prix de 300 sols ; son oncle le chevalier Pierre Rainer en reçoit 20. Fait dans la cour *(curia)* de Guifred de Chausen ; présents (6).

GIRAUD, *Hist. St-Barnard-Romans*, compl. 166-7, n° 362.

6887 2 mai 1227.

Règlement par Guillaume, comte de Genevois, de la tutelle des enfants de Pierre Portier, de Rumilly. Garants : Thomas comte de Savoie, son épouse et ses fils Guillaume [évêque] élu de Valence, Pierre prévôt d'Aoste, Thomas prévôt de Valence et Boniface.

WURSTEMBERGER, *Peter d. Zweite*, IV, 29-30, n° 65[b]. = *R. Gen.* 632. CARUTTI, *Reg.* 503.

6888 Oulx, 2 mai 1227.

... *ind. 15..., in Ulcio*, dans le parloir de la prévôté de St-Laurent. Sentence arbitrale rendue par Ponce, prévôt de St-Antonin, et Hugues de Bardonenche entre Guigues de Varces, prévôt d'Oulx, et Guillaume Aténulfe.

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 145-6, n° 666. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 278-9, n° 266. = ROMAN, 64[a].

6889 Châteaudouble, 8 mai 1227.

Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, promet à Louis IX, roi de France, de lui rendre le château du Béage *(Bidagiis)* toutes les fois qu'il en sera requis, tant qu'il le tiendra. *Dat. apud Castrum Duplex.*

CHANTEREAU-LEFEBVRE, *Traité des fiefs*, 174. = BRÉQ. V, 298.

6890 Aiguilhe, 27 mai 1227.

Jean, archevêque de Vienne, se rend au Puy, pour exécuter la commission adressée par le pape à lui, à l'archevêque de Lyon et à maître Pierre de Boteon, chanoine de Vienne, au sujet des dettes de l'évêque et du chapitre à des créanciers italiens : il les décide à leur payer mille marcs d'esterlings *(sterlingorum)*. Fait *apud Aculeam*, dans la salle ... *5 fer. ante Pentecosten.*

Gallia christ. nova, II, 712.

6891 Juin 1227.

André, dauphin de Viennois et comte d'Albon, renouvelle la cession faite à Alix, duchesse de Bourgogne, et à son fils de tout le droit qu'il avait à Beaune, à Chalon et au duché de Bourgogne.

DU CHESNE, *Hist. de la maison de Vergy*, pr. 162. = PETIT (E.), *Hist. ducs Bourgogne*, IV, 227, n° 1862.

6892 Juin 1227.

Le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon *(A-niæ)*, déclare avoir été payé de ce qu'Alix *(Alidis* ou *Aalaydis)*, duchesse de Bourgogne, et son fils Hugonin, duc de Bourgogne, lui devaient pour l'achat de Chalon et de Beaune, de leurs fiefs et dépendances.

ALLARD (G.), *Doc.* III, 169. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 192. — GOLLUT, *Mém. de la Franche-Comté*, 392. DU CHESNE, *Hist. généal. mais. Vergy*, pr. 156-7 ; *Dauf. de Viennois*, pr. 15. PÉRARD, *Rec.. pièces hist. Bourgogne*, 410. = BRÉQ. V, 301. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 228.

6893 Juin 1227.

R[obert], archevêque de Lyon, atteste qu'en sa présence le dauphin [André], comte de Vienne, s'est déclaré payé de ce que la duchesse de Bourgogne et son fils Hugues lui devaient pour l'acquisition de Beaune et de Chalon, et de leurs dépendances.

GOLLUT, *Mém. de la Franche-Comté*, 392. DU CHESNE, *Dauf. de Viennois*, pr. 14. = BRÉQ. V, 301. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 227-8.

6894 Valence, juin 1227.

Adémar de Bressieux et Héracle de Montlaur, tuteurs testamentaires d'Adémaret, fils de feu Guillaume de Poitiers, voyant que le grand-père de l'enfant, Adémar de Poitiers, allait à l'encontre des volontés de son fils, en occupant la terre et les châteaux dont il était possesseur à sa mort, craignant qu'il ne déshéritât son petit-fils, redoutant en outre que Guillaume, procureur de l'église de Valence, ne profitât des circonstances pour faire la guerre pendant que les populations sont écrasées sous le poids des dépenses et que les usuriers rendent difficile le payement des dettes et des legs de Guillaume de Poitiers : de l'assentiment de Flotte, veuve de celui-ci, ils s'accordent avec l'élu de Valence, qui promet de les aider à recouvrer les terres d'Adémaret en-deçà et au-delà du Rhône, et s'interdit pendant dix ans de réclamer les dommages qu'il éprouvera ; on ne pourra faire sans lui la paix avec Adémar ; aucune partie ne pourra construire de bastide en dehors des châteaux et villages ; on partagera la rançon des prisonniers. Adémar de Bressieu reçoit du procureur en franc fief les deux châteaux d'Upie *(Upian)* et de Montoison *(Montayson)* et lui donne 25000 sols monnaie de Vienne ou de Valence, plus 20000 pour les chevaliers faits prisonniers par le procureur, sauf à déduire les rançons personnelles ; les deux châteaux pourront être rachetés en payant la 1/2 des 25000 sols. On détermine les circonstances dans lesquelles les belligérants seront maîtres de leurs captures. Les difficultés qui pourraient surgir seront tranchées par G[iraud] Bastet et Guillaume de Bressieux. Fait... dans les salles *(estris)* de l'évêché *Valent.* regardant le Rhône ; témoins : B[ertrand], évêque de Die, R. viguier de Valence, maître Artaud, maître Hugues de Belley, B. prieur de Montélier, etc.

Arch. de la Drôme, évêché de Valence. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 138-40 ; XXVII, 343-4 ; *Quar. ann. hist. évêq. Valence*, 10-2 ; *Comtés*, I, 207-8.

6895 Crest, juin 1227.

... *ap. Cristam*, dans la maison d'A. de Poitiers, Flotte confirme l'alliance passée avec le procureur de l'église de Valence ; présents : B[ertrand] évêque de Die, maître Artaud, B. prieur de Montélier, R. viguier, etc. Sceaux d'A. de Bressieux et de Flotte.

CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 140 (à part, 12).

6896 Die, 10 juin 1227.

... *Gregorio papa n. sed. et Frederico Roman. imper. regn.* Aalmos, sœur de Raymond de Mévouillon, vend à Bertrand, évêque de Die, les châteaux de Jansac *(Gen-*

sac) et de Barnave, avec leurs mandements et dépendances : fortifications, bourgs, etc., au prix convenu de 16000 sols monnaie de Vienne ou de Valence, dont elle reconnaît avoir reçu 6000. Elle fait don du surplus pour son âme et son fils Hugues d'Aix, et promet la confirmation de son fils Rostaing de Sabran et de sa fille Alix *(Aalais)*. L'évêque l'a satisfaite des autres 10000 sols, suivant acte muni des sceaux du prélat et du chapitre de Die. Fait *Diæ*, devant l'autel de l'église de Notre-Dame, où Aalmos prête serment. Témoins : Pierre et Guillaume de Grenoble, etc. (30). Sceaux.

Gallia christ. nova, XVI, instr. 201-2. CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 65-7. = *CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 314 (à part, I, 51); *Hist. de Die*, I, 311-2.

6897 Die, 11 juin 1227.

Gregorio papa IX°, regn. Frider. Romanor. imper. Guillaume de Bourdeaux, doyen, et le chapitre de Die abandonnent à Etienne, abbé de Valcroissant, tout ce qui leur appartient en ce lieu *(infra rupem Valliscrescentis)*, contre 8 sols Vien. ou Valent. de cens, et en donnent l'investiture ; ils se réservent le droit de bûcherage et de chauffage. Les moines ne pourront vendre ces droits à d'autres, ni détruire les forêts par des essarts, et n'y prendront du bois que pour l'usage de l'abbaye. Le chapitre pourra s'y fournir de pierres meulières pour ses moulins. A noter que l'abbaye doit à l'église de Die 28 sols de cens annuel à la Toussaint. *Act. ... in domo episcopali, in estra nova.* Témoins : Guillaume, doyen, 7 chanoines et 3 religieux. Sceaux de Bertrand, évêque de Die, du chapitre et de l'abbé de Valcroissant.

Bibl. de Grenoble, R. 80, n° 84 (Guy ALLARD, Mss. I, 85). — CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 478-9 ; dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XVII, 157-8 (novembre !); *Abbaye de N.-D. de Valcroissant*, 11-2.

6898 Bèze, 16 juin 1227.

Traité entre [Otton] duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne, et les comtes Etienne et Jean de Chalon, avec accord spécial entre le duc de Méranie et Henri de Vienne. *Act. ap. Besuam...*

GUILLAUME, *Hist. généal. sires Salins*, I, 118-9.

6899 29 juin 1227.

Compromis de Henri de Vienne et de son parent Henri, comte de Bar-le-Duc, sur leurs différends entre les mains de Thibaud, comte palatin de Champagne et de Brie,... Mardi fête des apôtres Pierre et Paul.

CHANTEREAU-LEFEBVRE, *Traité des fiefs*, pr. 174. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. iv. = BRÉQ. V, 300. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 229.

6900 Bourg-d'Oisans, juillet 1227.

... ind. 15... Le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, affranchit de la taille tous les habitants du Bourg-d'Oisans *(villa S. Laurentii de Lacu)*, sauf ceux de l'Oisans *(de Oysentio)*, leur concédant la même liberté qu'il a accordée aux hommes de Vizille ; il en détermine les limites. Jurent avec lui Ob[ert] Auruce, maréchal, Guillaume de la Balme, Bergon de la Paute, etc. Fait au Bourg-d'Oisans, devant la maison de l'église ; présents : P. prieur du lieu, maître Guillaume de Césane, etc. *Thomas scr.*

Titres et pièces justificat. pour la famille Périer contre la commune du Bourg-d'Oisans (1862), 127-8, cf. 140.

6901 5 suiv. juillet 1227.

Information sur les droits du comte de Graisivaudan, dauphin de Viennois, et l'abbé de Pignerol au lieu de la Pérouse, etc.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 462[b].

La Perosa, 13 juillet 1227 = 13 juillet 1228.

6902 Vienne, 19 juillet 1227.

Jean, archevêque de Vienne, atteste que Syboud Rovoiri, chevalier, a cédé à perpétuité à St-Maurice le forgeron *(faber)* de Cuvière *(Cuveria)* et ses droits sur lui, et l'a libéré de son domaine, spécialement pour ses biens au village et territoire de Moidieu. Serment. *Act. Viennæ*, dans la cour *(curia)* ; présents : ... le Cerclos, vicaire de St-Pierre-entre-Juifs, Berlion sacristain, Berlion cabiscol de St-Maurice, etc. Sceau. *Dat. p. man. Guigonis de Auries cancellarii nostri. — Quia carnis contagione.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 15 lig. 1/2. Grand sceau et contresceau de Jean de Bernin.

6903 Notre-Dame-de-Beaulieu, août 1227.

Vente par Mateuda, du consentement de son mari Gy. de Mirabel, d'une terre à *Boyssone* aux Templiers de Roaix, au prix de 500 sols Raimondins. Fait *apud Pulcrum Locum*, dans l'église de Notre-Dame.

CHEVALIER (U.), *Cartul. du Temple de Roaix*, 115-6, n° 169.

6904 Langres, septembre 1227.

Assignation par Henri, comte de Vienne, à son fidèle Pierre de Hormont sur son fief à Bar-sur-Aube. Fait *apud Lingonas.*

PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. IV[b]. = BRÉQ. V, 306. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 232.

6905 Anagni, 7 septembre (1227).

Bulle du pape Grégoire IX, qui rappelle que son prédécesseur H[onorius III] avait chargé les abbés de Cîteaux et de Bithaine et [Gérold], évêque de Valence, actuellement patriarche de Jérusalem, de procéder à une enquête contre l'évêque de Genève. — *Cum bonæ memoriæ.*

SPON, *Hist. de Genève*, II, 441-2. = *R. Gen.* 633. POTTHAST, 8032.

6906 Anagni, 10 octobre 1227.

Grégoire IX annonce à tous les archevêques, évêques et autres prélats que Frédéric II n'ayant pas rempli ses engagements relativement à la délivrance de la Terre-Sainte, il l'a excommunié.

*AUVRAY (L.), dans *Bibl. de l'éc. des Chartes*, LXX, 321.

6907 15 octobre 1227.

Convention entre Lambert, seigneur de Montélimar, et Giraud, fils de Giraud Adhémar : ils s'engagent à se partager les droits qu'ils acquerront sur le château de Sauzet *(Salicetum)*.

Arch. de l'Isère, B. 3519, origin. parch. (III, 69[b]).

6908 Langres, novembre 1227.

Henri, comte de Vienne, devant à Henri, comte de Bar-le-duc, 100 liv. Stéphan. à la foire de St-Jean de

Troyes, lui donne pour caution Thibaud de Champagne.

PETIT (E.), *Hist. des ducs de Bourgogne*, IV, 233, n° 1883.

6909 Langres, novembre 1227.

Henri, comte de Vienne, fait autoriser par le comte de Champagne Henri, comte de Bar-le-Duc, à se saisir de ses revenus sur les foires de Champagne s'il ne lui paye pas une dette de 500 liv. Stéphan aux termes fixés.

PETIT (E.), *Hist. des ducs de Bourgogne*, IV, 233, n° 1884.

6910 Grenoble, 1er novembre 1227.

Eustache, prieur de St-Martin-de-Miséré, du consentement de son chapitre : Henri sacristain, Jean Umberti cellérier, 6 chanoines résidents, 3 autres demeurant à l'église St-Pierre hors la porte de Grenoble, Anselme prieur de St-Bernard, Guillaume prieur de Lans et Lantelme prieur d'Aix, concèdent au prévôt Hugues et au chapitre de Champagnier l'église de St-André à Grenoble, près celle de St-Jean, avec faculté d'avoir un cimetière distinct de celui de St-Jean. [Fait à Grenoble, dans le palais] épiscopal, en la chapelle de St-Michel, en présence de l'évêque Sofred ; témoins : André dauphin, comte, Jacques de Montchenu, Guigues d'Auris *(Auries)*, chanoine de Vienne, des chanoines de Champagnier, etc. Sceaux.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. (manque le début).

6911 Les Echelles, décembre 1227.

M[arguerite], comtesse de Maurienne, donne aux frères de la Chartreuse le manse que tient Pierre Garnier, de Morges ; le prieur des Echelles en percevra les revenus et payera chaque année, à la st Nicolas, aux Chartreux 30 sols pour son anniversaire. Approbation de son mari Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, de ses fils Amédée et Aymon, et de Soffred évêque de Grenoble. Fait dans le château *de Scalis... sed. in Urbe Gregorio papa, regn. Freder. Roman. imper.*

PARADIN, *Hist. Sabaud.* l. III, c. 28. GUICHENON, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 56. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 494. = BRÉQ. V, 311. WURSTEMB. 67. CARUTTI, *Reg.* 509.

6912 Latran, 9 décembre 1227.

Bulle de Grégoire IX, confirmant les privilèges et possessions de l'abbaye de St-André-lès-Avignon dans les diocèses de ... Gap, Embrun, etc... *ind. 1..., pontif. a° 1. — Quotiens postulatur.*

Arch. de l'Isère, B. 4254, copie du 31 mars 1584 sur la pancarte de l'abbaye S.-A. d'A. (IV, 161a).

6913 St-Romans, 17 décembre 1227.

Noble Raymond Bérenger cède aux frères de l'église de St-Romans *(S. Romani de Granenco)* les dîmes des paroisses de St-Romans et de Presles *(S. Mariæ de Prelis)*, avec faculté de racheter celles que d'autres y possèdent ; il y ajoute 6 setiers de châtaignes sur les bois de *Castagneto*. Il autorise le chevalier Lambert de Maloc, Lambert chapelain de Granenc, Pierre d'Iserand et Guigues de la Roche à prendre l'habit religieux à St-Romans et à disposer de leurs biens : les deux derniers avaient déjà donné dans le mandement de Beauvoir *(Belveer)*. Les frères lui remettent 56 livr. monnaie de Vienne. Fait sur le solier *(solario)* adjacent à l'église de St-Romans. Témoins : Humbert prieur du Val-Ste-Marie, les chapelains Lambert de St-Romans, Lambert de St-André, Pierre de St-Nazaire, etc. Sceaux de Soffred, évêque de Grenoble, et du prieur du Val.

Arch. de l'Isère, B. 282, 324. *Invent. St-Marcellin*, I, 489. — SALVAING DE BOISSIEU, *Usage des fiefs*, 375-6 ; 3e, II, 115-6.

6914 (1227/1239).

Guillaume, procureur de l'église de Valence, se plaint au pape Grégoire IX que certains laïques de sa ville épiscopale et de son diocèse ne soldent pas intégralement les dîmes que le Seigneur s'est réservées comme signe de son domaine universel ; il obtient de les poursuivre et de partager entre lui et les églises.

Mentionné dans la bulle du 22 juin 1289. — LANGLOIS (E.), *Reg. de Nicolas IV*, I, 229a.

6915 Briançon, 7 janvier 1228.

A° D. N... ind. 1... In Briançono, dans sa maison, Guillaume Aténulfe passe quittance à la maison d'Oulx de ce qu'elle lui devait, en présence du sacristain Guillaume d'Arènes. Témoins. *Guigo imper. aulæ not. scr.*

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 179, n° 216. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 281-2, n° 269.

6916 Grenoble, 1er février 1227/8.

...Gregorio IX sum. pontif. resid. Le prévôt et les chanoines, institués à Champagnier *(Champagniacum)* par le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, désirant se transférer dans l'église de St-André à Grenoble, qu'Eustache, prieur de St-Martin[de-Miséré], leur concédait, l'évêque de Grenoble Soffred, par considération pour le dauphin, les y autorise, du conseil de Jacques de Montchenu, chantre de Vienne, et de maître Artaud, chanoine de Die, sous condition de lui rendre fidélité et obéissance, et de conserver ses droits de visite, de procuration et autres. Fait *Gratianopoli.* Sceaux de Jean archevêque de Vienne, de l'évêque, (de la Chartreuse), du dauphin (et du chapitre de St-André).

Arch. de l'Isère, B. 3254, reg. *Invent. évêché Grenoble*, G. LVI, 101b. *Invent. Graisivaudan*, II, 270 ; III, 194b. — *Cart. d'Aimon de Chissé*, n° 42 (Not. anal. 19). DU CHESNE, *Dauf. de Viennois*, pr. 15. *Gallia christ. vet.* II, 604a. BOYS (A. du), *Vie de st Hugues*, 496-7. = CHORIER, *H. de D.* I, 805. COLUMBI, *Episc. Dien.* 103 : 120 ; *Opusc.* 298. VALBONNAYS, *H. de D.* II, 6. BRÉQ. V, 313.

6917 Chambéry, 10 février 1228.

Guillaume de Nocuiday et son frère Pierre remettent à Jean d'Aspremont un cens annuel que celui-ci leur devait, partie en argent, payable à l'époque des foires *(nundinarum)* de Grenoble, et partie en vin, au moment des vendanges, au prix de 21 liv. Vienn. Témoins. Ind. 15.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 440-1, n° 54.

6918 Baix, 12 février 1227/8.

A[démar] de Poitiers, comte de Valentinois, pour le repos de son oncle Eustache et de son fils Guillaume, qui avaient causé de graves dommages aux Hospitaliers, fait abandon à G. des Ormes *(Ulnis)*, prieur de St-Gilles, et aux frères de tout ce qu'il détenait dans l'en-

ceinte et le mandement de Cléon-d'Andran *(Cleu)*, et dans la moitié du château-fort de St-Gervais. Fait dans le château de *Bays*.

Arch. de l'Isère, B. 3519, origin. parch. (III, 69b). = *Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 345-6 (à part, I, 209-10); *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 136 (à part, 8).

6919 Suse, 27 février 1228.

A^{i} *D*^{i}..., *ind. 1*. André, procureur du couvent d'Oulx, promet à Aimon, fils du comte de Savoie, sous peine de 100 marcs d'argent fin, de remettre entre ses mains, de Pâques prochain en un an, Hubert [*Aurucii*], maréchal [du dauphin], constitué prisonnier de guerre à Oulx, où il est gardé, sain de corps, de jour et de nuit. Fait *in Secusia*, dans la maison de Jean Baralis.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 114, n° 121. Collino, *Carte d'Oulx*, 282-3, n° 270.

6920 Romans, 27 février 1227/8.

Le sacristain Mallen et les procureurs de l'église de Romans, l'archiprêtre Pierre et Guitfred de Chausen, du consentement du chapitre général, cèdent à Guillaume d'*Arlea* tout ce que leur église percevait, à l'exception des dîmes, dans le manse de Charpoize *(deuz Charpeuz)*, moyennant 5 setiers de seigle de cens à rendre dans les greniers de St-Barnard à la Toussaint, plus un au curé et diverses redevances aux anniversaires. Les mêmes lui cèdent en outre, dans des conditions analogues, le manse de Pierre Aaslard, celui *del Cachetz* et la *chabannaria deuz Eigalas*. Fait dans le cimetière, près de la chapelle de St-Michel.

Giraud, *Hist. St-Barnard-Romans*, compl. 163-5, n° 360.

6921 6 mars 1227/8.

Transaction entre Soffred, évêque de Grenoble, et Eymeric *(Eym-)* de Briançon *(Brianczone)*, au sujet de l'opposition que celui-ci faisait aux édifices du château de la Plaine *(Plana)*, qu'il disait compris dans le mandement de Gières, et l'évêque de celui de Grenoble. Eymeric autorise de poursuivre la construction, moyennant 125 liv. Viennois. Sceaux de l'évêque, d'Eymeric et du prévôt de St-André.

Arch. de l'Isère, B. 307, 139. *Invent. évêché Grenoble*, F. 1, 81. *Invent. Graisivaudan*, II, 270b. *Cart. d'Aimon de Chissé*, n° 17 (Not. anal. 12).

6922 7 mars 1227/8.

Acte qui mentionne les peines auxquelles consent à se soumettre Eymeric de Briançon, au cas où il n'observerait pas l'accord de la veille.

Cart. d'Aimon de Chissé, n° 18 (Not. anal. 12).

6923 Latran, 21 mars 1228.

Le pape Grégoire IX mande à [Jean], archevêque de Vienne, et à l'abbé de la Ferté de confirmer l'élection de [Pierre] abbé de St-Bénigne de Dijon, comme archevêque de Besançon, faite par les chapitres de Saint-Jean et de St-Etienne, au cas où l'élu aurait les qualités voulues. — *Venerabili fratre.*

Manrique, *Ann. Cisterc.* IV, 365b. Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 105-7 (183). = *Gallia christ. nova*, IV, 1023. Bréq. V, 338. Potthast, 8151.

6924 1228 (!).

J[ean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, après avoir participé au concile d'Orange (1229?), consacre, à la prière de plusieurs évêques, l'église de Bollène *(Abollenen.)* en l'honneur de Dieu, du Sauveur, de la Ste Vierge et de s^{t} Martin. Elle demeurera sous sa juridiction de légat, jusqu'à ce que les discussions sur les limites des diocèses d'Orange et de Trois-Châteaux aient pris fin.

Boyer, *Hist. de l'égl. cath. de St-Paul*, 85. *Gallia christ. noviss.* IV, 75. = Bréq. V, 341. — Date fausse (1233-?)

6925 1228.

Donation par Raymbaud de Beaujeu au monastère de Boscaudon, du droit de passage et de pâturage dans ses domaines.

Invent. titres Boscodon (1712). = Roman, 64b.

6926 1228.

Le dauphin, comte d'Albon et de Vienne, plein de vénération pour la sainteté et la religion des pères, doms et frères de la Chartreuse, et désireux d'obtenir le secours de leurs prières, leur assigne des revenus annuels pour la fondation de deux cellules et l'entretien de deux moines ; il enjoint à ses bailes et mistraux... Sceau. Présents : Otbert maréchal, Hugues prévôt de St-André, Antelme son chapelain, Thomas son secrétaire, Jacelin son médecin, Jean Leyderii *carmalencus*, Vincent camérier et autres... *Gregor. IX Rom. eccl. præsid., Freder. Rom. imp.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 501.

6927 (1209-1228).

Sentence portant que le château de Pisançon, réclamé par l'abbé et le sacristain de l'église de Romans, sur le conseil de six chanoines, devra leur être rendu ; le feudataire paiera un cens, jurera de livrer le château et fournira dix ôtages ; l'hommage en est dû au chapitre ; les habitants de Romans sont exempts de tout péage par eau et par terre ; le cens dû est de 8 porcs, 8 setiers de blé, 18 sommées de vin, plus le bois de chauffage ; l'archevêque Jean obtint, par traité avec le chapitre, de construire une forteresse dans Romans, non comme archevêque, mais comme abbé de la ville, etc.

Arch. de la Drôme, E. 8221, pap. (V, 355-6).

6928 (Vers 1228).

Charte d'Albert de la Tour en faveur de la chartreuse de Portes.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 196a. — Du Bouchet, *Hist. généal. mais. Coligny*, pr. 50.

6929 1228.

Guy de la Tour, archidiacre de l'église de Lyon, atteste que les copropriétaires du mas de Chalona ont concédé leurs droits à la maison de Portes et confirme cette donation, conformément à la délimitation faite par Garnier, prieur de Durbon, et Humbert, prieur du Val-Ste-Marie.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 318-9, n° 247.

6930 1228.

Albert de la Tour, seigneur de la Tour et de Coligny, sa femme Béatrix et ses fils, confirment le rachat des

dîmes de Sélignat et de Simandre, fait par Bernard, évêque de Belley et abbé de St-Oyand *(S. Eugendi)*.

GUIGUE, *Cart. de St-Sulpice en Bugey*, 72, n° 21.

6931 1228.

Fondation d'un couvent de frères Prêcheurs à Valence.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 4348, f° 61b.

6932 1228.

Adémar, seigneur de Bressieux, Austorge de Chambaud et Hugues de Balasta, tuteurs testamentaires d'Adémar, fils de feu Guillaume de Poitiers, concèdent à Bertrand de Saou l'intendance *(villicatio)* du château d'Etoile avec ses revenus, plus 2 setiers de sel sur chaque barque passant sur le Rhône dans le mandement ; ils reçoivent 30 liv. Viennois comme investiture.

Arch. de l'Isère, origin. parch., B. 3519 (III, 69b). CHIFFLET, *Collect. Burgund.* 9 (Bruxelles, Bolland.). — CHEVALIER (U.), dans *Bull. hist.-archéol. relig. Valence*, XI, 46-7. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 141 (à part, 13).

6933 1228.

Réginald, frère de Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, cède à Jean, comte de Mâcon et à son épouse Adélaïde, sa nièce, tous les droits de feu Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, son frère, à Montbertaud.

GUILLAUME, *Hist. généal. sires Salins*, I, pr. 78-9.

6934 Vienne, 28 mars 1228.

L'archevêque Jean, les chanoines et clercs de St-Maurice de Vienne, préoccupés de l'achèvement de l'œuvre de leur église, décident que chacun y contribuera suivant ses moyens, pendant cinq ans, à partir de la st André ; ceux qui ne payeront pas seront privés de l'entrée de l'église et des distributions. [Le doyen] Guillaume, procureur de l'église de Valence, donnera 10 livr., le chantre Gilius 30 sols, Drodon de Beauvoir 40 s., Thomas prévôt de Valence 60 s., Pierre de Boton [*al.* Botaon] 40 s., l'archidiacre Guillaume *(W.)* 100 s. pendant trois ans, le sacristain B[erlion] 50 s., le cabiscol B[erlion] 20 s. ; dix-sept autres souscrivent pour 1050 sols. Parmi les clercs, le prieur de St-Martin promet 30 s., le dom de l'aumône 15 s., l'écrivain Etienne 5 s., maître Jean 10 s., l'archiprêtre G[uillaume] 20 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 5-6.

6935 Vienne, 30 mars 1228.

Le chevalier Hugues de St-Chamond reconnaît tenir en fief de l'archevêque Jean et de l'église de Vienne les terres et vassaux *(homines)* qu'il possède à Layel et dans son territoire ; il les reçoit de la main du prélat et lui en fait reconnaissance. Fait *Viennæ*, dans la maison haute de l'archevêque ; présents : le chantre Gilius, le sacristain Berlion, l'archidiacre Guigues de St-Geoirs, P. de Botéon, etc. (5). Jac.

*CHARVET, 386. CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 102.

6936 St-Pierre de Rome, 7 avril 1228.

Grégoire IX annonce à tous les archevêques, évêques et autres prélats que, le 23 mars passé, il a lancé l'excommunication contre Frédéric II ; il énumère les griefs de l'Eglise contre l'empereur ; il les avertit de publier partout ladite excommunication.

*AUVRAY (L.), dans *Bibl. de l'éc. d. Chartes*, LXX, 322.

6937 Silve-Bénite, mai 1228.

Jacques de Virieu, chevalier, donne à Notre-Dame et à la maison de la Silve-Bénite tout ce qu'il possède à la fontaine *del Carel*. Fait dans le cimetière, sous le pin. — Donation de Siboud de Virieu.

Arch. du marquis de Virieu, vid. de 1749. — HOZIER (d'), *Armor. gén. France*, III, II, Virieu, pr. 4. = BRÉQ. V, 322.

6938 La Chartreuse, 1er mai 1228.

Sur les instances de Soffred, évêque de Grenoble, Guillaume, seigneur d'Entremont, se réconcilie avec les moines de la Chartreuse. Fait dans la maison *Cartusiæ*, devant les frères du couvent, Jean de la Faure, vicaire, Hugues procureur, Guillaume sacristain et 10 moines, 3 novices et de nombreux convers ; avec l'évêque Guillaume prieur de l'église de Belley, Ar. prieur de Vourey *(Voreii)*, Raymond moine de St-Chaffre, Hugues prévôt de St-André de Grenoble, etc. ; et, parmi les amis de la Chartreuse, Berlion de Châteauneuf et Guigues Berengarii... Jour de ste Philippe et Jacques.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 501-2.

6939 Léoncel, 4 mai 1228.

...Gregorio IX papa sed. et Freder. Roman. imper. regn. Artaud d'Eygluy *(de Aigleduno)* et Lantelme de Gigors *(G-rns)* avaient cité l'abbé de Léoncel Bernard et son couvent devant Bertrand, évêque de Die, pour réclamer le droit de pâturage à Ambel pour leurs brebis, celles de leurs vassaux et commettants. L'abbé ayant prouvé que les pères des réclamants, Artaud et Lantelme, avaient exclu cette dernière concession dans leur charte de donation, le prélat lui donna raison ; on promit de s'y conformer. Fait dans le cimetière *Lioncelli ;* témoins : Pierre sous-prieur, etc. (15), Guillaume *equarius*, Hugues *vaccarius*. Bulle de l'évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 99-100, n° 100.

6940 Juin 1228.

Arbert, seigneur de la Tour *(de Turre)*, reconnaît avoir reçu en fief de l'archevêque Robert et de l'église de Lyon le château de St-André[-sur-Suran, en Revermont] avec son mandement, qu'il est tenu de rendre à réquisition ; il excepte de l'hommage-lige et fidélité, l'église de Vienne et le comte de Savoie. Il reconnaît tenir d'eux le château d'Anthon, etc. Confirmation et serment de son épouse Béatrix [de Coligny].

Arch. de l'Isère, B. 270, 65 ; B. 3786, 26, vidimus (III, 244). *Invent. Viennois*, I, 10a ; *prov. étrang.* 15b. GUICHENON, Mss. XXIII, 119. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 196a. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 15-6. — GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 86 : 94-6 ; (1780), 26. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 187a. GUIGUES (G.), *Cart. fiefs égl. Lyon* (1893), 339-40. = GEORG. I, 939. BRÉQ. V, 325. *Gallia christ. nova*, IV, 139. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1140.

6941 Juin 1228.

Etienne, seigneur de Villars, et son frère Bernard de Thoire, chevalier, se désistent en faveur de l'archevêque Robert et de l'église de Lyon de leurs droits sur le château de St-André[-sur-Suran] ; de même en faveur d'Albert de la Tour de ce qu'ils tenaient au château de Coligny du chef de leur mère Alix de Coligny. Sceaux.

Invent. prov. étrang. 225b. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 197a. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 14. — DU BOU-

CHET, *Hist. de Coligny*, pr. 44. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 185-6. = BRÉQ. V, 324.

6 juin 1228 = 6 juin 1220.

6942 Marseille, 13 juin 1228.

Vente par Raymond de Baux aux podestat et syndics de la commune de Marseille, du château de Roquevaire, y compris les droits de son fils Bertrand et de Giraud Adémar *(Azemarus)* et sa femme Mabilia, par lesquels il promet de faire approuver. Fait dans le palais communal où était réuni le conseil général de Marseille.

PORTAL (Félix), *La république Marseillaise du XIII^e s.* 370-3.

6943 Léoncel, 15 juin 1228.

Lambert d'Aygluy *(de Aigleuno)* se rend au monastère de Léoncel et supplie l'abbé B[ernard] et les frères de lui pardonner ses offenses, ce qu'on s'empresse de faire. Touché de repentir, il confirme à la maison les donations de ses ancêtres et leur cède absolument les pâturages d'Ambel; il donne aussi ceux des mandements de Baix et d'Eygluy et abandonne 18 den. de cens qu'on lui faisait pour ceux-ci; enfin il donne tous ses droits du pont d'Anse *(Encia)* au Chaffal *(Chaaffalc)* et de là à Léoncel. L'abbé lui paye comptant 10 livr. Garants : Gontard prieur de St-Jean-en-Royans *(de Roias)*, A[imar] seigneur de Bressieux, Artaud d'Eygluy son oncle, Grenon, Pierre Rainaud, prieur du Chaffal et Chatbert Rotlant de Châteaudouble. Bulle de B[ertrand], évêque de Die et sceau d'A. de Bressieux. Fait au chapitre de *Lioncel;* présents : 13 moines.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 100-1, n° 101.

6944 16 juin 1228.

Guillaume d'Entremont passe reconnaissance à Guillaume Gratepaille de ses droits sur Mercurol, Clérieu et la tour de ce lieu, moyennant 3000 sols et 30 liv. Viennois; cautions : Thomas, comte de Savoie, et son fils Amédée.

Arch. de l'Isère, B. 3519, orig. parch. (III, 69b).

6945 Belley, 17 juin 1228.

Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, choisi comme arbitre, décide en faveur de Guillaume (de) Gratepaille au sujet du fief de Clérieu. *Act. Bellici.*

WURSTEMB. IV, 31, n° 69. CARUTTI, *Reg. S.* 514 (18 mai !)

6946 Thèze, (avant 25 juin) 1228.

Guillaume *(W.)*, administrateur de l'église de Gap, atteste la transaction entre les religieuses de Bertaud et Rostand de Quinçon et ses frères Féraud et Tasil, au sujet du domaine de Guillaume Ugonis, de Ventavon, conclue par l'entremise d'Olivier, prévôt de Chardavons, et Establier, prieur de Thèze. Les dames resteront en possession, constitueront les donateurs participants des biens du monastère et leur donneront 10 liv. Viennois. Fait dans le cloître de *Tesa;* présents : Jacques d'Aubessagne, chapelain de Bertaud, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 20-1, n° 17. = ROMAN, 164^a.

6947 Gap, 25 juin 1228.

...Jour après la fête de s^t Jean-Bapt., en la ville *Vapinci*, dans le parloir peint. Féraud [de Quinçon] confirme la transaction avec les religieuses de Bertaud. Bulle de l'évêque de Gap; témoins. G. de Bonne not. épisc.

GUILLAUME (Paul), *Chartes de Bertaud*, 21, n° 17.

6948 29 juin 1228.

Le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, réduit à 300 sols monnaie et 30 setiers avoine la taille que les habitants de Réotier lui devaient, leur faisant don du surplus, etc.

Invent. Embrunais, 257. = ROMAN, 64^b.

6949 Pérouse, 21 octobre (juin/juillet) 1228.

Le pape Grégoire IX annonce aux archevêques... d'Embrun,... et de Vienne et à leurs suffragants, aux abbés, prieurs, chapitres et autres prélats constitués dans leurs diocèses que, pour purger la terre d'Albigeois de l'hérésie, il renouvelle les indulgences accordées jadis aux croisés et envoie sur les lieux le cardinal R[omain]. — *Ardenti desiderio.*

Bull. Roman. Taurin. III, 441-2. AUVRAY (Luc.), *Registres de Grégoire IX*, I, 141-3, n° 230. = POTTHAST, 8267. CHAIX DE LAVARÈNE (A.C.), dans *Mém. acad. Clermont-Ferrand*, XXIX, 521. *Gallia christ. noviss.* III, 368.

6950 3 juillet 1228.

Concession de libertés à la ville de Montélimar par Girardet Adheymar, du consentement de son père Girard. Isnard not. Sceau plomb.

*CHEVALIER (U.), *Cart. de Montélimar*, 26.

6951 Perosa, 13 juillet 1228.

...d. jovis... ind. 1. Le comte André, fils puîné de Hugues duc de Bourgogne et de la dauphine Béatrix, dit Dauphin de Viennois et d'Albon, fait alliance avec les citoyens de Turin, de Pignerol et de *Testona :* il est reçu citoyen de Turin; il achètera un palais dans la ville. Les marchands de Gênes, Asti et Chieri devront passer par ces localités avant de se rendre en Dauphiné. Il ne fournira aucun secours et ne fera aucune alliance avec le comte de Savoie. Il fournira deux fois par an aux Turinois 50 chevaliers et 1000 hommes de pied. Confirmé par sa femme Béatrix, fille du marquis de Montferrat. Fait dans le pré de la ville *a la Peyrosa;* témoins : Hugues prévôt de St-André de Grenoble, Lantelme de Miolan, chapelain du dauphin.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 194-5. — PINGONII (Philib.), *Augusta Taurin.* DU CHESNE, *Dauf. de Vien.*, pr. 15. *Mon. di Savoia*, I, 293. *Hist. patr. mon.*, Chart. I, 1297-303; Leges municip. I, 518-25. = *WURSTEMB., n° 70. CARUTTI, *Reg.* 515.

6952 24 juillet 1228.

Le comte dauphin [André] amène à conciliation Guigues, prévôt d'Oulx, et Antelme, recteur de St-Chaffrey *(S. Theofredi)*, d'une part, et les religieux de Ste-Marie Madeleine, d'autre, au sujet de l'oratoire de ceux-ci, avec cimetière, dans lequel on enterrera seulement les frères, les pèlerins et les hôtes; le maître promettra fidélité au prévôt et jouira de la fraternité dans la prévôté.

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 49, n° 47. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 283-4, n° 271. = ROMAN (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VII, 24 (le 28 j.) ROMAN, 64^b (le 25).

6953 28 juillet 1228.

Confirmation par Giraud, seigneur de Roussillon, de l'assentiment de sa mère Alix, à Antelme prieur de St-Vallier, de la concession de juil. 1123 en faveur de ce prieuré.

Arch. de l'Isère, B. 4176, vid. (IV, 135ᵃ). *Invent. St-Marcellin*, I, 926.

6954 Pérouse, 6 août 1228.

Le pape Grégoire IX annonce à tous les prélats ecclésiastiques que F[rédéric] dit empereur a envahi à l'aide des Sarrasins le patrimoine du Siège apostolique ; son bailli, Thomas, comte d'Acerra, a dépouillé les Templiers de leurs possessions à Acre : il leur mande de faire publier dans leurs paroisses la guerre sainte contre ce prince. — *Attendite, quæsumus.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 572-5, n° 6118 ; *dans *Bibl. de l'éc. d. Chartes*, LXX, 323.

6955 Pérouse, (30 août) 1228.

Grégoire IX annonce à tous les prélats qu'il a délié les sujets de Frédéric II de leur serment de fidélité ; il a excommunié tous ceux qui prêteraient secours à l'empereur contre l'Eglise.

*Auvray (L.), dans *Bibl. éc. d. Chartes*, LXX, 323.

6956 Suze, 27 septembre 1228.

Il y avait désaccord entre la maison de Léoncel et Guigues de Suze *(Seusa)*, qui soutenait avoir acquis des Templiers les biens en montagne que son père Sisbod leur avait donnés, alors que les religieux prétendaient les avoir achetés d'eux. Finalement Guigues abandonna à l'abbé B[ernard] tout ce qu'il avait dans la montagne de Léoncel, de la pierre *Trastornaâ* à la balme de St-Roman et suivant le chemin qui va à Châteaudouble. Approbation de son fils Guigues et de sa femme Béatrix. Fait *apud Secusiam*, dans la chambre du donateur ; présents : l'abbé, le cellérier Lantelme, etc. (5). Bulle de [Bertrand] évêque de Die.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 102-3, n° 102. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 313-4.

6957 Montélimar, octobre 1228.

Ponce Mellus vend à Jean Florentio une terre à Villeneuve *(Villa Nova)*, sur la route qui va à *Edicetum* ?, au prix de 22 liv. Viennois, dont il donne quittance. Isaud, fils de feu Girard Bajuli, qui en avait le domaine, reçoit pour lods 100 sols. Fait dans la cour *(curte)* de la maison du Temple de *Montilio*. Témoins (12). Approbation de la femme Jeanne. Isoard, not. de Giraud Ademari. Bulle.

Cabinet de P. E. Giraud, à Romans, orig. parch.

6958 Villard-la-Madeleine, 14 octobre 1228.

Bontoux *(Bonustos)*, prêtre, fonde au Villard-la-Madeleine en Champsaur un hospice, une église, un cimetière et une congrégation de la Ste-Pénitence pour le soulagement des malades et des voyageurs, avec l'approbation de l'archevêque d'Embrun, etc.

Arch. de l'Isère, B. 2993. — Roman (J.), dans *Bull. hist.-archéol. dioc. Valence* (1886), VII, 204. = Roman, 64ᵇ.

6959 Briançon, 14 octobre 1228.

... *ind. 1, 19 kal. novemb.* Le prêtre Guillaume, décimateur *(desmer)* de Briançon, lègue à Guigues, prévôt d'Oulx, et à son église, ses droits utiles et directs sur les dîmes du Briançonnais, des terres à Rochas-Garnier, Chauvet et Pont-de-Cervières, une maison près de la porte basse du bourg de Briançon, etc., sous réserve d'usufruit. Fait *in Briançono*, dans sa chambre. Témoins : Michel, prieur de Suse, etc. *Guigo imper. aulæ not. scr.*

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 147-8, n° 169. Collino, *Carte d'Oulx*, 284-5, n° 272. = Roman, 64ᵇ.

6960 20 octobre 1228.

Guigues de Briançon *(Brianczone)* ratifie l'accord de son fils Aimeric *(Eym-)* avec Soffred, évêque de Grenoble [n° 6921].

Chevalier (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, n° 19 (Not. anal. 12-3).

Pérouse, 21 octobre 1228 = (juin/juillet) 1228.

6961 Val-St-Hugon, 21 octobre 1228.

Hugues Rufus, de Goncelin, vend aux frères du Val-St-Hugon un pré dans sa paroisse, au lieu dit Nore, avec la grange, moyennant le prix de 100 liv. (et 100 sols) de bons Viennois ; serment de sa femme Sibylle, de ses fils Raimond et Jacques, de ses frères Didier et Guillaume. Garants (4). Témoins : Giroud chapelain de Goncelin, Thomas chap. d'Allevard, etc. *Act... ap. Vallem S. Hugonis*, dans le cloître supérieur, vers le coucher du soleil.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 369, n° 2 ; 409-11.

6962 21 octobre 1228.

Humbert de St-Pierre cède ses droits sur 6 portions du pré que les chartreux du Val-St-Hugon avaient eu de Pierre de Chabanne, et reçoit 30 sols Viennois. Sceau de l'évêque Soffred.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 370, n° 4.

6963 Val-St-Hugon, 21 octobre 1228.

Humbert [*al.* Hugues] de St-Pierre, Amédée de Barraux *(Barraculo)* et son frère Rodulfe cèdent aux chartreux du Val-St-Hugon leurs droits sur le pré à eux vendu le même jour, sauf 3 sols 3 den. de service et autant de plaid, moyennant 100 sols. Fait dans le cloître supérieur.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 369-70, n° 3.

6964 Pérouse, 26 octobre 1228.

Lettre du pape Grégoire IX aux archevêques de Lyon et [Jean] de Vienne et à leurs suffragants, aux abbés, prieurs, archidiacres, prévôts et autres prélats de ces provinces, leur ordonnant de sévir contre les clercs, chanoines réguliers, moines et laïques qui vexent les chartreux dans leurs personnes et leurs biens. — *Non absque dolore.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 499-500.

6965 Val-St-Hugon, 1ᵉʳ novembre 1228.

Humbert de St-Pierre cède aux frères du Val-St-Hugon ses droits sur le pré qu'ils ont eu de Pierre de Chavanne en la paroisse de Goncelin, entre les mains de S[offred] évêque de Grenoble ; les religieux lui donnent 30 sols Viennois. Sceau du prélat. *Act. ap. Vallem S. Hugonis*, dans le cloître supérieur, vers le coucher du soleil ; présents : Ar[nold] prieur du couvent, Hu-

[gues] archiprêtre de Grenoble, Guigues prieur de St-Nizier *(S. Nicesii)*, etc.

Burnier (Eug.). *Chartreuse de St-Hugon*, 411-2, n° 5.

6966 Pérouse, 3 novembre 1228.

Le pape Grégoire IX étend aux prieurs de l'ordre des Chartreux le privilège des abbés de pouvoir absoudre ceux qui fuyent le siècle. — *Pro reverentia.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 19ᵃ. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. cxiv. = Pötthast, 8275. Le Coutulx, III, 501.

6967 Vienne, 10 novembre 1228.

Le chapitre de St-Maurice de Vienne partage les terres vacantes entre ses membres : le chantre Ancelme, Drodon de Beauvoir, l'archidiacre Guillaume de la Palud, Pierre de Boteon, le sacristain G. d'Auris *(A-ies)*, Gaudemar de Montchaud *(Monte Calvo)*, Guillaume et Amédée de Clermont, Albert de Faverges *(Fabricis)*, Martin de Bachillin, le cabiscol B[erlion], maître P. de St-Alban, etc.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 125-7.

6968 Châteaudouble, (1228 ?)

Saramand Olivier *(Oliverius)* s'étant donné comme religieux à l'ordre de Cîteaux, la maison de Léoncel le reçoit comme frère convers ; il lui fait don d'un pré à Châteaudouble, au territoire de Bourbourée *(Borborea)* et de 8 den. de cens sur 3 setérées de terre à Chabrettes *(Chabreta)*. Fait *apud Castrum Duplum*, dans sa maison ; témoins : le prieur Guillaume *(W.)* Bernardi, le sous-prieur Pierre et 5 moines.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 103, n° 103. — Voir la charte du 20 nov. 1228.

6969 Peyrus, (1228 ?)

Saramand Olivier donne aux religieux de Léoncel 12 den. de cens que lui faisaient *li Martinenc* pour le domaine d'un pré contigu à celui *del Lambertencs*. Fait au cellier de *Peirutz ;* témoins : B[ernard] abbé de Léoncel, Pe. Rainaldi prieur de Peyrus, Guigues cellérier, etc. (11).

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 103-4, n° 103. — Voir la charte du 20 nov. 1228.

6970 Pérouse, 26 octobre 1228.

Lettre de Grégoire IX aux archevêques de Lyon et de Vienne, à leurs suffragants, aux abbés, prieurs, archidiacres, prévôts et autres prélats dans les provinces de Lyon et de Vienne. Les prieurs et frères des maisons de Chartreux de leur contrée se sont plaints des injustices commises à leur endroit et d'un défaut quotidien de justice. Ordre de fulminer des sentences d'excommunication ou d'interdit contre les laïques qui les troublent dans leurs possessions ou exigent la dîme des terres qu'ils cultivent ; les clercs, chanoines réguliers ou moines qui s'en rendent coupables seront suspendus. — *Non absque dolore.*

Le Coutulx, *Ann. Cartus.* III, 499-500.

6971 Suze, 20 novembre 1228.

Les biens donnés à l'abbaye de Léoncel par Saramand Olivier dépendant du fief de Guinisius d'Eurre *(de Urra)*, celui-ci fait l'abandon de ses droits. Passé *apud Secusiam*, dans le cimetière devant la porte de l'église de St-Romain. Témoins : l'abbé B[ernard], etc. (7).

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 104, n° 103.

6972 Romans, 22 novembre 1228.

Jean, archevêque de Vienne, met fin aux débats entre son viguier *(vicarius)* Eycard de Chausen et son baile Guillaume d'Arlia, au sujet de leur juridiction sur les appentis ou auvents *(pessula)* dans les rues de Romans : il délimite l'action de chacun. Fait *Romanis*, dans la chambre voûtée *(cum fornello)* de sa maison, assisté de Jacques de Montchenu, sacristain de Romans, Pierre de Botéon, chanoine de Vienne, et Ponce de Bruellos, son cellérier.

Valbonnays, 5ᵉ Reg. n° 132 (Terrier de l'archev. de Vienne, 268ᵃ). Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 197ᵃ. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 142-3, cf. 112. Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 116-7. = Bréq. V, 331. Du Cange, *Gloss.* v° Fornellum. Collombet, II, 122-3.

6973 6 décembre 1228.

Testament de Béatrix, duchesse de Bourgogne, comtesse de Vienne et d'Albon, par lequel elle institue pour héritier son fils le dauphin André et lui substitue Guigues, fils de ce dernier. Elle lègue 100 marcs d'argent à sa fille aînée Mathilde, épouse de Jean comte de Chalon, et pareille somme à son autre fille Marguerite, épouse d'Amédée fils du comte de Savoie.... *d. festi bi Nicholay.*

Invent. Généralité, 6. — Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2ᵉ, 5 ; 3ᵉ, I, 5-6. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* II, 9. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 199 ; *1346*, 28. Pilot de Thorey (E.), *Abb. N.-D. de Bonnecombe*, 6.

6974 Pérouse, 9 décembre 1228.

Lettre du pape Grégoire IX aux archevêques et évêques, leur mandant de faire exactement observer les décisions de l'abbé de Cluny pour la réforme de son ordre. — *Cum deceat prælatos.*

*Bernard-Bruel, *Chartes de Cluny*, VI, 941, n° 4576bis.

6975 Vizille, 14 décembre 1228.

Nouveau testament de Béatrix, duchesse de Bourgogne, comtesse de Vienne et d'Albon. Elle fait la comtesse B[éatrix], épouse de son fils le dauphin, héritière de tout son *alberc :* la Mure, Beaumont, Savel, l'Oisans, Vizille, Cornillon, Vaulx et Moras, sous condition de payer ses dettes et de solder ses aumônes. Elle désire que le couvent des Ayes, où elle élit sa sépulture, ait la condamine de Meylan. Elle lègue du numéraire pour fondation d'anniversaires à Bonnevaux, Chalais, la Chartreuse, Notre-Dame, St-André et St-Laurent de Grenoble, St-Pierre hors la porte de Vienne, Bressieux *(Breisef)*, St-Paul[-d'Izeaux], St-Vallier, St-Donat, Marnans, Beaulieu, les Ecouges *(Escoges)*, le Val-Ste-Marie, St-Robert [de Cornillon], les Ayes, St-Martin-de-Miséré, le Val-St-Hugon, Domène, *Levata*, Oulx, Beaumont, Commiers, Vif, St-Michel-de-Connexe, Vizille, Vaulnaveys ; aux églises en construction de St-Maurice de Vienne, Romans, St-Antoine ; aux hôpitaux de Pontcharra, à celui près Vizille ; aux maisons de l'aumône des Plantées, St-Hugon, Vizille, la Mure, Oulx ; aux ponts de Vienne, Romans, Grenoble, Grignon, Gières, Vizille, Avignonnet, Cognet, Ponthaut et Cordéac. Don à son domestique J. Domengi. Elle lègue 30 livr. à un chevalier qui prendra la croix pour elle. Fait... *d. jovis prox. post fest. bæ Luciæ*, en présence de Jean, abbé de Beaulieu *(Belli Loci)*, d'Arnaud prieur du Val-St-Hugon, du prieur de St-Laurent de Beaumont, de Pierre

W. prêtre des Plantées, du chapelain Didier, etc. Fait dans sa chambre *apud Visiliam*, vers l'heure de vêpres. Sceaux.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 5456, 43-7, sceaux dessin. (*Cabin. histor.* VII, II, 283 (28 déc.) FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* pr. II, II, 377; *Cart. du Dauph.* I, 195-6. — AUVERGNE, *Cart. de St-Robert*, 4-7, n° 3. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 199.

6976 16 décembre 1228.

Obit de Béatrix, duchesse de Bourgogne et comtesse d'Albon *(Albionis)*.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 59. — Elle mourut à Vizille et fut enterrée à l'abbaye des Ayes.

6977 Montélimar, 20 décembre 1228.

Géraud Ademarii, seigneur de Montélimar, et son fils Géraldet concèdent à leurs vassaux l'exemption de *touta, quista,* nouvelle exaction ou mauvais usages : s'ils en exigeaient, les habitants seraient déliés de leur serment de fidélité. Ils accordent à leur syndic Guy de *Litio* la liberté ou franchise de pouvoir céder par achat ou emphytéose leurs biens urbains et ruraux sans cens. Celui qui aura reçu une injure ou un dommage pourra en tirer vengeance à l'aide de ses amis et voisins, et personne n'aura le droit de conduire *(guidare)* le coupable dans la ville. Fait *ap. Montilium*, dans la salle voûtée *(fornellum)* de Géraud. *Ysoardus publ. not. scr. et sigill.*

Invent. Valentinois, II, 317-8. — CHEVALIER (U.), *Cartul. de Montélimar*, 26-9, n° 15.

6978 Montélimar, 21 décembre 1228.

Géraud Adémar *(A-rii)*, seigneur de Montélimar, donne et cède à noble Guillaume, abbé du monastère de l'Ile-Barbe *(Insulæ Barbaræ)*, le château de Barry *(Barre)*, au-dessus de Bollène *(Abolena)*, entre ce lieu et St-Paul diocèse de Trois-Châteaux, et tout ce qu'il possède dans son tènement ou juridiction, pour le prix de 3000 sols Viennois *(Ieien.!)*, dont quittance. L'abbé lui rétrocède le même château en fief, sous condition d'aide en plaid et en guerre, et en reçoit hommage. Baiser de paix et serment. Confirmation par Giraudet, fils de Géraud. Fait *ap. Monticilium*, dans la maison *(stâri)* de feu Ponce *(Poneri!)* Bonelli, dite *al Fornel;* témoins : Guiot, chevalier, Durand, prieur de Bollène, R. prieur d'Aygu *(Ayguni)*, etc. (16). Ysard, not. de G. A. Sceau.

LE LABOUREUR, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 146-7. GUIGUE, *Cart. de l'Ile-Barbe*, I, 189-91, n° 87 (21 janv. 1228/9!)

6979 La Voulte, 27 décembre 1228.

... *4ª fer. exeu. decemb.* A[démar], comte de Valentinois, et la comtesse Philippa, son épouse, pour le salut de leurs âmes et de leur fils Guillaume de Poitiers, accordent à l'église de St-Pierre de Rompon et à son prieur Guy l'exemption pour leurs hommes des toutes, tailles et autres prestations ; ils confirment à la maison ses biens et abrogent d'anciennes coutumes à son désavantage. Serment. Ratification de la comtesse, dont les ancêtres ont fondé et doté ce couvent. Ils reconnaissent avoir reçu 60 liv. Viennois, dont 50 en payement des dettes de feu leur fils Guillaume. Sceaux. B[ermond] évêque de Viviers est prié d'apposer le sien. *Acta ap. Voutam*, dans l'église de St-Vincent ; témoins : Ar. du Pouzin, Ponce de St-Priest, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3518, copie du XIII[e] siècle, vidimus de 1268. = *Gallia christ. vetus.* III, 1179[b]. — Voir l'acte de déc. 1226.

6980 31 décembre 1228.

...*Frederico Roman. imper. regn., d. Rollando Georgio* [= Hugues Béroard !] *pontif. Arelat. exist.* Guy de Cavaillon *(Cavellione)* reconnaît à Bermond de Bianson, commandeur de la maison de l'hôpital St-Thomas de Trinquetaille *(Trencataliis)*, avoir reçu de lui 2.000 sols Viennois pour la donation qu'il lui a faite, au nom d'Adémar, comte de Valentinois, de ses droits sur les châteaux de St-Gervais et de Soyans *(Soans)* et leurs revenus, et en quitte l'Hôpital et le comte. Sceau Témoins : P. Durantus, juriscons, frère Jean, trésorier, fr. Bertrand sacristain, Raimbaud commandeur de l'Hôpital de Visan *(Avisano)*. Guillaume de Graveson, not. d'Arles.

Arch. de l'Isère, B. 3519, orig. parch. (III, 69[b]). Sceau : S·GVIDONIS·DE·CAVELLIONE.

6981 3 janvier 1228/9.

Le dauphin Guigues [= André] concède à l'église de St-Laurent d'Oulx, ordre de St-Augustin, l'hôpital de Ste-Madeleine du Lautaret possédé par le prêtre Bontoux, des cens, directes, rentes et autres droits au lieu de Sauze, mandement de Briançon, et ceux qui lui appartenaient dans le même mandement... 2[e] jour après la Circoncision

Arch. de l'Isère, B. 2993. *Invent. Briançonnais*, 602 ; *Graisivaudan*, III, 382[b]. = ROMAN (J.), dans *Bull. hist.-archéol. dioc. Valence* (1886), VII, 24-5. ROMAN, 64-5.

6982 5 janvier 1228/9.

...Veille de l'Apparition de N.-S. A[démaret], fils de feu Guillaume comte de Valentinois, fait remise au prieur B. et à la maison de Rompon, de ses droits aux tailles sur les hommes de cette localité; il reconnaît avoir reçu pour cela 15 liv. Viennois. Présents : G. Artaudi, prieur d'*Aluno*, etc. (4).

Arch. de l'Isère, vidimus du 13 mars 1269.

6983 13 janvier 1228/9.

G. Artaudi et H. de Rochefort, sur l'ordre d'Adémaret [de Poitiers], prêtent serment au prieur de Rompon ; présents : Ponce de St-Priest, G. de Durfort, etc., *ap. Lacum*, samedi après l'Apparition de N.-S...

A la suite de l'acte du 5 précédent.

21 janvier 1228/9 = Montélimar, 21 décembre 1228.

6984 4 février 1228/9.

...*Fredelico Roman. imper. regn.* Dragonet de Montauban l'ancien donne à Latil de Mormoiron *(Mirmurione)* et à ses fils Isnard et Latil la 6[e] partie du château de Cayranne *(Cayrana)*. Son neveu Dragonet, fils de Raymond de Montauban, confirme cette inféodation, pour laquelle Latil et ses fils leur font hommage et promettent fidélité. *Petrus Bernardi not...*

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1439.

6985 (Avant 14 février 1228/9).

Le château de Pisançon avec ses fortifications doit être rendu à réquisition de l'abbé de Romans ou du

sacristain, du conseil de 6 chanoines et pour l'utilité de l'église ; il doit un cens à la fête de s[t] Barnard. Le seigneur doit prêter serment de s'y conformer et fournir 10 otages, qui se rendront au château le 7[e] jour après avertissement. Il est tenu à hommage envers l'église pour cette antique possession de St-Barnard ; aussi les habitants de la ville sont exempts des péages par terre et par eau.

Extrait du f° xxij d'un registre intitulé : *Hic sunt stabilimenta ecclesie Romanen.*, d'après un vidimus (de 1396) de Jacques de Godabla, official de Grenoble.

6986 Romans, 14 février 1228/9.

Jean, archevêque de Vienne et abbé de Romans, avait traité avec le chapitre de St-Barnard touchant la construction d'un château ou forteresse *(municio)* dans la ville de Romans ; les chanoines y consentirent, sous condition qu'il le possèderait en tant qu'abbé et non comme archevêque. A la vacance de l'abbaye, il reviendra à la communauté comme tous les autres biens de l'abbé ; on rendra au successeur le château, les provisions de bouche, les *armamenta*, les *garnimenta* et tout le mobilier. Quand l'abbé voudra y établir un châtelain ou gardien, celui-ci devra jurer, devant tous les chanoines présents à Romans, de rendre la forteresse après la mort de l'abbé à réquisition du chapitre ; etc. Fait en chapitre *Roman.* ; présents : le sacristain Jacques et les chanoines. Sceaux de Jean [de Bernin] et du chapitre.

Même source que le n° précédent. — Cf. n° 6927.

7 mars 1229 = 4 mars 1225/6.

6987 Rost, 24 mars 1228/9.

L'évêque de Grenoble [Soffred] fait partie des six amiables compositeurs qui ménagent un traité de paix entre Guillaume, comte de Genevois, et Aimon seigneur de Faucigny. Fait au lieu dit Rost, au-dessus du château *(castellarium)* de Malporter.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, VII, 291. = *R. S. R.* 1058. *R. Gen.* 643.

6988 1229.

Guillaume [de Jarez], abbé de l'Ile-Barbe, transige avec Falcon, abbé de Bonnevaux.

Gallia christ. nova, IV, 228.

6989 1229.

Accommodement entre l'abbé de Léoncel et le prieur de St-Félix de Valence, au sujet des terres du *(el)* Regardet.

*Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 104, n° 104*.

6990 1229.

Marie [d'Auvergne], comtesse de la Tour, donne à la chartreuse de Portes une rente de 40 sols Viennois pour l'entretien du luminaire de l'église et une autre de 20 sols pour acheter du poivre. Cette donation est approuvée par son frère R[obert], archevêque de Lyon, et par ses fils : Hugues, évêque de Clermont, G[uigues], archidiacre de Lyon, et A[lbert] de la Tour. Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 279, 457. Vidimus des 19 oct. 1326 et 22 août 1348. *Invent. Viennois*, I, 511[b] ; II, 360. Valbonnays, 5[e] Reg., n° 90. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 14-5. — *Justel, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 37-8, Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 187. Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 328-9. = Bréq. V, 371.

6991 (1229?).

Jean, abbé de St-Félix de Valence, donne mandat général à Falcon Chanabatz pour la gestion des affaires de l'abbaye et la perception de ses revenus. Sceau.

Mentionné dans la charte du 1[er] juillet 1229.

6992 1229.

Le dauphin André, frère utérin de Béatrix, traite avec elle et son mari Albert seigneur de la Tour : il leur promet 500 livr. de revenu en terres, pour les droits qu'elle prétendait à la succession de leur mère la comtesse d'Albon et de Viennois ; il leur transporte les châteaux de Malleval et de Rochechauve.

Anselme, *Généal. mais. France*, I, 541.

6993 Avril 1229.

Pierre, prieur des Ecouges *(Excubiarum)*, échange avec Falcon, abbé de Bonnevaux, un pré entre la Bourbre *(Bolbre)* et l'ancienne route au milieu des prés de Bonnevaux à Limant, contre un champ à l'orient de la grange des Ecouges. Sceaux.

Auvergne, *Cart. des Ecouges*, III, n° 18. Sceau de B.

2 avril 1229 = 2 avril 1225.

9 avril 1229 = 9 avril 1239.

6994 Paris, (avant 10) avril 1229.

Articles de paix entre Louis, roi de France, et Raymond, fils de feu Raymond, comte de Toulouse. Acceptés et conseillés par [Jean], archevêque de Vienne, etc.

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1267-74, n° 4783.

6995 Grenoble, mai 1229.

...*Gregorio IX papa, Frederico Roman. imper.* Guillaume d'Avalon cède à Obert, maréchal du dauphin, tout ce qu'il possède depuis le lac *Finenc* jusqu'au pont de Vizille, sous le cens annuel de 5 sols et l'investiture de 80 livr. Obert promet de restituer le tout à lui ou à son frère Pierre, quand il sera remboursé de ces 80 livr. Le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, confirme ce contrat sur des biens de son domaine et appose son sceau. Fait *Grationopoli*, dans la cour du prieuré de St-Laurent ; témoins : Bérillon de Châteauneuf, Hugues prévôt de St-André de Grenoble, Eustache prieur de St-Martin-de-Miséré, maître Ponce, etc. Sceau de Sofred, évêque de Grenoble.

Invent. Graisivaudan, VI, 101[a]. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 33 ; = *1346*, 784 (1228).

6996 Alixan, 6 juin 1229.

Testament de [..., épouse] de Jarenton de Vernon et fille de Guigues de Larnage. Elle institue pour héritiers ses cousins, fils de Guillaume de Larnage, avec réserve d'usufruit pour sa sœur, sous la tutelle du chapelain d'Alixan. Legs à sa filleule Saure, fille de V. de Curson *(Curzo)*, à l'église de St-Martin de Coussaud *(Coczau)*, à son oncle Ar. Didier, au chapelain de St-Didier d'Alixan, avec charge de fondation d'anniversaires à Vernaison et à Léoncel. *Acta ap. Alexianum*, en la maison de Durant Guionis. Seings et sceaux de 10 témoins.

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch., n° 34.

6997 10 juin 1229.

Guigues de la Baume, chevalier, engage au chapitre de St-André de Grenoble toutes les possessions, cens et autres droits, usages et seigneurie qu'il avait dans la paroisse de Champagnier, moyennant 500 sols monnaie Viennoise et Valentinoise, dont quittance ; les mêmes biens lui sont inféodés et il fait don des revenus pour tout le cours de l'engagement.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 270-1.

6998 Montéléger, 1er juillet 1229.

Falcon Chanabatz, mandataire de Jean, abbé de St-Félix, élève des griefs contre la maison de Léoncel, au sujet des terres des Chirons *(Blacha Rotunda vel Bel Regardetz)* el Revest données par Jordane et Pierre del Revest, de cinq pièces de terre et d'un champ el Revest. Il se désiste de ses prétentions, sauf les cens dus à l'abbé de St-Félix et moyennant un plaid de 4 livr. 15 sols. Sceau de l'abbé. Fait *ap. Montem Latgerium ;* témoins : les frères Hugues et Artaud d'Etoile *(de Stella)*, chanoines de Valence, etc. (6).

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 104-5, n° 105.

6999 Pérouse, 18 juillet 1229.

Lettre du pape Grégoire IX à l'archevêque d'Embrun et à ses suffragants, lui annonçant la défection de l'empereur F[rédéric] en Orient et conjurant les fidèles chrétiens de venger l'injure faite au Sauveur. — *Inter alia flagitia.*

Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, III, 147. Rodenberg (Carl), dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. saec. XIII (1883), 315-7. = Potthast, 8430. Auvray, *Reg. de Grég. IX*, 324.

7000 Août 1229.

Giraud Adhémar, seigneur de Montélimar, promet à son gendre Bermond d'Uzès de lui remettre pour la dot de sa fille Géralde ses droits sur les châteaux de la Valloire *(Valle Aurea)* et de *Cossas*.

Arch. de l'Isère, B. 3519, origin. parch. (III, 69b).

7001 6 août 1229.

Epitaphe de Géraud Adhemarii, seigneur de Montélimar, dans l'église de Notre-Dame du Temple de St-Jean de Jérusalem. Son épouse Mabilie a donné à la maison du Temple pour l'entretien d'un prêtre à perpétuité. Son fils Géraud a assigné 100 sols Viennois de cens sur la leyde et le péage.

Arch. de l'Isère, B. 3913 (IV, 12b).

7002 Montréal, avant 21 septembre 1229.

Hommage rendu par Philippe et Adémar de Poitiers, comtesse et comte de Valentinois, à Etienne, évêque du Puy, pour les châteaux de Fay[-le-Froid], Montréal, Queyrières, Chanéac, Giourand, Contagnet et Fourchade, deux parts du château de Chambarlhac, tout ce qui pourra être acquis dans lesdits châteaux, mandements et appartenances, 3 parts de Châteauneuf, le château de St-Agrève,... Avant st Mathieu.

Gallia christ. nova, II, 712. Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, 3e, IV, 404. = Lascombe (A.), *Répert. homm. évêq. du Puy*, 179, 182, 198, 201. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 346 (à part, I, 210).

7003 Tournon, 29 septembre 1229.

Au compromis de Guillaume *(W.)*, procureur de l'église de Valence, pour lui et son chapitre, et de Jean Béroard, syndic de l'université de Valence, en Guillaume *(W.)* comte de Genevois, R[aymond] Bérenger, R[oger] de Clérieu, P[ierre] de Bouthéon et P. Durant, on ajoute la promesse de la part du prélat de ne point user d'excommunication pour s'en dégager, sous peine de 2000 marcs. Comme gage, le château de Montvendre et la maison forte de Pisançon, à Albert de Chabeuil, ont été remis par le procureur à R. de Clérieu, et le château de Belvezer par J. Béroard. Fait dans le château *Turnonis ;* témoins : A[médée] fils du comte de Savoie, G. seigneur de Tournon, G. Bastet, etc. Sceaux.

Grenoble, bibl. publ., R. 5801, origin. parch. — Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 171-3; *Quarante an. hist. évêq. Valence*, 15-7. = Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.* 3e sér., IX, 36.

7004 La Roche-de-Glun, 23 octobre 1229.

Guillaume comte de Genevois, Raymond Bérenger, Roger de Clérieu, Pierre de Bouthéon *(Bucione)*, Giraud Bastet, seigneur de Crussol, et Ponce Duranti, arbitres entre l'évêque Guillaume et les citoyens de Valence révoltés contre lui, condamnent ceux-ci à démolir la maison de la confrérie, à s'abstenir de toute réunion sans l'assentiment du prélat, et à une amende de 6000 marcs d'argent. Fait *Rupe de Glues*.

*Columbi, *Episc. Valent.* 40-1 ; *Opusc.* 267-8. *Gallier (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, II, 268. (à part, 45). *Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 173 ; *Quarante an. hist. évêq. Valence*, 17. Chevalier (U.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XI, suppl. 66.

7005 Montélier, décembre 1229.

Guillaume Bonanfos, écrasé de dettes, vend à la maison de St-Félix [de Valence] et à son prieur L[antelme] sa vigne avec courtil contigu aux fonts des Bonanfos, pour le prix de 31 liv. Viennois, dont il fut payé 18 à Jean Brinois, 100 sols à L. de Montélier, 7 liv. au clerc Barthélemy ; St-Félix retint 20 sols de cens dus. Il fut arrêté que si le vendeur remboursait le prix d'ici à la st André (30 nov.), la vente serait rescindée ; l'acte comprend la maison de Bonanfos au château de Montélier. Serment du vendeur et de son fils aîné, qui reconnaissent en outre avoir hypothéqué à la maison de St-Félix les terres de Chiareta et de la Sauzea pour 100 sols, un courtil au-dessous du château de Montélier pour 7 liv. et l'enclos *(olchia)* de Chiareta pour 6 liv. : le tout ne dépendant que de ce prieuré et de la maison de St-Jacques de Montélier. Fait dans le cloître *Montilisii ;* présents : B[ernard] prieur de ce lieu, 7 chanoines de St-Félix, Ber. chapelain de Montélier, etc. Sceau de Ber. de Castanet, commandeur de la milice du Temple à Valence. Les vendeurs donnent pour caution Lambert de Montélier.

Arch. de la Drôme, fonds de St-Félix, origin. parch. de 22 lign.

7006 Orange, 24 décembre 1229.

Hugues Florent, évêque d'Orange (1205), avait terminé un différend entre Ponce Arimanni, prieur de St-Saturnin (Pont-St-Esprit) et le doyen de Colonzelle,

d'une part, et le commandeur des Templiers de Richerenches, d'autre, en plantant des limites à l'aide de grosses pierres et de croix sur les terrains en litige. La charte originale s'étant égarée, A[mic] évêque d'Orange la renouvela et y ajouta : le commandeur servira au doyen 5 sols Viennois à l'Assomption et le 25e des fruits. *Acta ap. Aurasicam*, dans le palais épiscopal ; témoins : A[rnaud] évêque de Nîmes, Raymond de Grignan, moine, etc.

RIPERT-MONCLAR (de), *Cart. de Richerenches*, 237-9.

7007 Châteauneuf[-du-Rhône], 12 février 1230.

Guion de Châteauneuf, fils d'autre Guion, fait hommage à Hugues Adémar, seigneur de Montélimar, fils de Lambert, pour la moitié de Montpensier ; il est fait mention de Lambert, prévôt de St-Paul-Trois-Châteaux, et de Louis, frères de Hugues. Témoins : Ponce de St-Just, Pierre de St-Pasteur, etc.

CHEVALIER (U.) et LACROIX (A.), *Invent. arch. Dauph. Morin-Pons*, n° 3.

7008 Die, 4 mars 1229/30.

... *Gregorio papa IX sed.*, *Frederico Roman. imper. regn.* Rostaing de Sabran approuve la vente que sa mère Aalmues a faite à B[ertrand], évêque de Die, des châteaux de Jansac *(Gensac)* et de Barnave, lui cédant tout ce que lui et son frère Hugues d'Aix *(Ays)* possédaient dans le diocèse de Die. Fait *Diæ*, dans la cour? *(estra)* neuve de l'évêque. Témoins : Richard de Chauze, doyen de Die, Chatbert d'Avignon, sacristain de Die, maître Artaud, des chanoines de Die, Guillaume chapelain de l'évêque, etc. (8).

CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 67-8, n° 32.

7009 1230.

Le dauphin de Viennois et comte d'Albon reçoit en fief les châteaux d'Annonay et d'Argental *(A-au)* de Robert archevêque de Lyon, lui fait hommage et jure fidélité.

JUSTEL, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 35.

7010 St-Nazaire, 1230.

Guillaume de Bellecombe, sa femme et leur fils Guigues se désistent de leurs prétentions contre l'église de Domène au sujet des îles de *Corrozana*. Fait *apud S. Nazarium*, dans sa maison. Témoins : le sacristain Pierre Blesmodis, etc.

MONTEYNARD, *Cart. de Domène*, 264-5, n^s 239, 13.

7011 (Vers 1230?).

A[démar], comte de Valentinois, et A[démaret], fils de feu Guillaume, comte de Valentinois, déclarent à leurs fidèles, châtelains et amis prendre sous leur protection *(in guidagio)* les gens et biens de l'abbaye de Notre-Dame de Léoncel ; on devra satisfaire le porteur de cette charte dans toutes ses réclamations.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 106, n° 106.

7012 St-Pierre de Vienne, 1230.

Transaction qui règle les prétentions réciproques du prieur de Lieu-Dieu et de celui de Châtonnay, passée dans le cimetière de l'abbaye de St-Pierre de Vienne.

CHORIER, *Hist. de Dauph.* I, 867 ; 2e, 665-6. *Rev. de Vienne*, II, 327.

7013 (Vers 1230).

Arbert de la Tour *(de Turre)*, fils d'Arbert de la Tour et de la comtesse [Marie], fille de Robert comte d'Auvergne, confirme aux chartreux de Portes une donation de Hugues de Coligny, dont il avait épousé la fille Béatrix.

GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 337, n° 268.

7014 1230.

Guigues dit le Vicaire, Bernard et Radulphet, fils de feu Aymon Vicarii, donnent à l'église de St-André de Grenoble et à son prévôt Hugues les maisons avec tènements, vignes et prés qu'ils possèdent à Grenoble ; investiture par tradition d'un bâton. Si on conteste au chapitre le domaine direct de ces immeubles, il pourra les vendre. [Fait avec l'assentiment d'André], dauphin de Viennois et comte d'Albon ; témoins : des chanoines de cette église, Jean *camarlencus* et Vincent camérier du comte, etc. Sceau du dauphin.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. incomplet.

7015 1230.

Un premier différend entre Geoffroy, évêque de Trois-Châteaux, et Bertrand de la Roche, commandeur du Temple de Richerenches, ayant été réglé par l'évêque de Die, le chevalier ne tarda pas à appeler de sa décision ; l'évêque de Toulon, Jean Baussan, exhorta le commandeur à porter honneur et respect à son évêque, et celui-ci à protéger l'ordre du Temple.

BOYER, *Hist. égl. cath. St-Paul-Tr.-Chât.* 85-6. AUBENAS (Ad.), *Not. histor. ville et canton de Valréas*, 32-3. *Gallia christ. noviss.* IV, 75, n° 136.

7016 1230.

Giraud Adhémar, après avoir vendu un domaine pour le prix de 2300 sols Viennois à Geoffroi, évêque de Trois-Châteaux, le légua à son fils Adhémar de Monteil, archidiacre de St-Paul, qui voulut à ce titre le récupérer : son frère Giraud Adhémar fut l'arbitre de ce différend et reconnut à l'archidiacre le droit de rachat.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 86. *Gallia christ. noviss.* IV, 75, n° 137.

7017 1230.

Pierre, prieur des dominicains du Puy, arbitre entre l'évêque et les citoyens de Valence, réduit l'amende de 6000 marcs en autant de livres. — Cf. n° 7004.

*COLUMBI, *Episc. Valentin.* 41 ; *Opusc.* 268.

7018 1230.

A la prière d'Austorge de Chambaud, malade à toute extrémité, Philippa, comtesse de Valentinois, confirme à Bertrand de Saou et à ses héritiers la donation de la baillie *(villicatio)* du château d'Etoile et son mandement, et du sel qu'on prend sur les bateaux remontant le Rhône à Etoile, à lui faite par Adémar *(Aemar.)* de Bressieux, Austorge de Chambaud et Hugues de la Balastra (exécuteurs testamentaires de son petit-fils Adémaret). Sceau ; présents : Syméon, prieur de Brisas, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3520, orig. parch. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 350 (à part, I, 214-5).

7019 Mars 1230.

Bertrand, évêque de Die, voulant prévenir les ravages du temps, fait réunir et rédiger en un seul corps les privilèges, instruments publics et autres écrits authentiques concernant les fiefs, domaines et possessions de son évêché.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de l'égl. de Die*, 1-3 (35 chartes). = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 318-9.

6 avril 1230 = 6 avril 1211.

7020 Chalais, Veurey, 19 avril 1230.

Pétronille, veuve de Humbert de Veurey *(Voradio)*, et son fils Philippe donnent à Etienne, abbé de Chalais, et à ses religieux une terre en-deçà de l'Isère, entre Charvet *(las Charnevos)* et Ravinou *(R-os)* : Philippe reçoit des frères 20 livr. Viennois et prête serment sur l'autel. Témoins : l'abbé, etc. (22). Fait dans le cellier *Chalisii... luna 3, epacta 4, concurr. 1, ind. 3, resid. in sede apost. Gregorio IX, regn. Frederico Roman. imper.* — Philippe renouvelle son serment à Chalais, sur l'autel de Notre-Dame. — Son épouse Alis confirme cette donation *apud Vorodium*, dans sa maison, à l'abbé Etienne, qui lui donne 5 sols, en présence de Jean, abbé de Beaulieu *(Belliloci)*.

Arch. de l'Isère, B. 251, 570, origin. parch. *Invent. Graisivaudan*, A. 523 : VI, 305b. — Pilot de Thorey, *Cart. de Chalais*, 72-4, n° 42.

7021 24 avril (vers 1230).

Obit d'Odon de Quint, chevalier.

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I. 246.

7022 (7 mai) 1230.

Reconnaissance à Aymon, comte de Genevois, par Michel Rogier pour les fonds qu'il possédait au Versoud... Mardi après ste Jacques et Philippe.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, V, 227a.

7023 16 mai 1230.

Confirmation par Giraud [Girard ?], seigneur de Roussillon, de la concession de juil. 1223 en faveur du prieuré de St-Vallier.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, I, 926.

7024 Latran, 17 mai 1230.

Le pape Grégoire IX mande à [Soffred] évêque et à [Robert] doyen de Grenoble, de lever la sentence d'interdit lancée contre l'archevêque, le doyen et le chapitre de Lyon, s'ils assignent, ainsi qu'il leur avait été enjoint, un bénéfice de 100 marcs de revenu net à P[hilippe], fils du comte de Savoie, avec dispense de résidence pendant trois ans pour vaquer aux études. — *Cum venerabili.*

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 329-30, n° 259.

7025 Durbon, 20 mai 1230.

... *Gregorio papa resid.* Guillaume *(W.)* Artaudi fait don au prieur Garnier et aux frères de Durbon de ses domaine et propriété au territoire du château de Montmaur, du pas dit au moulin de *Nermena*, suivant division par le ruisseau de Labeous *(Labeos)* vers la Cluse, du territoire de Veynes *(Veene)* à la montagne de Chergaye *(la Chalaiaia)* vers Tombarel *(Tum-l)* et *Nermena*. Ils pourront y acquérir sans exaction de ses vassaux, feudataires, chevaliers ou paysans, etc. Serment de son fils Pierre Ysoardi. Fait en la maison *Durbonis*, entre l'église et le cimetière ; présents : 12 moines, 9 convers, 1 donné, W. Parrochie, chanoine de Gap, Hugues Rufi, procureur de G. A., Philipon, arbalétrier *(balistarius)*.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1102 (29 m.) — Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 321-2 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 58-9. Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 246-7, n° 366. = Roman, 65a.

7026 Guignaise, 23 mai 1230.

Trois jours après, Guillaume *(W.)* Artaudi renouvelle sa donation du 20, et son fils Ysoard la confirme avec serment. Le prieur de Durbon paye au 1er 35 liv. monnaie de Vienne et de Valence et au 2d 100 sols, versés entre les mains de leur procureur Hugues Ros. Fait au chapitre de la maison *Guiniasiæ;* témoins : Lantelme prieur de Guignaise. Sceaux de G. A., de Guillaume *(W.)* évêque de Gap, et de B[ertrand] évêque de Die.

Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 322-3 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 59-60. Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 247-8, n° 367. = Roman, 65a.

7027 26 mai 1230.

Concession par André, comte de Vienne et d'Albon, à Raymond de Mévouillon, de sa seigneurie et juridiction sur Raymbaud de Lachau (la Chaup) et ses châteaux de Lachau, Ballons le Tronc, Ballon, Gaudissard et Hebris (Bris), sauf les châteaux de St-Etienne, Ribiers et Upaix. Confirmation par Béatrix, comtesse de Vienne et tutrice de Guigonet, héritier d'André ; elle investit les enfants de Raymond : Raymond de Mévouillon et Raymond le Bossu, sous promesse de reconnaissance et hommage.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, I, 307 : 369-70.

7028 St-Vallier, juin (31 mai ?) 1230.

Contrat de mariage entre Béatrix, fille aînée de Guillaume, seigneur de Beaudiner, et Silvion, fils de Roger de Clérieu, seigneur de la Roche[-de-Glun], à qui elle apporte en dot Châteaubourg et son mandement, le tiers du port et le fief de la Garde-de-Soyon, la juridiction de Toulaud, le château de Charmes, etc. Cautions : Guillaume de Claveyson, Raymond de Miribel, Falque de Mercurol, Pons Bertrandi, Antelme Monachi, Arnaud de Clérieu, Adémar d'Hauteville, Guigues de St-Médard, Guillaume de Lai, Antelme de Valle, Jarenton Adhémar et Arnaud de Châteaubourg. Fait au-dessous d'Auzon, sur les bords du Rhône, au port de St-Vallier.

Arch. de l'Isère, B. 3520, orig. parch. = Gallier (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 309 ; *Clérieu*, 161-2.

7029 Juin 1230.

Hugues d'Antigny *(de Antiniis)*, seigneur de Pagny, rend hommage à Thibaud, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, sauf la fidélité qu'il doit à... Henri de Vienne.

Plancher, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. IV. = Bréq. V, 379.

7030 22 juin (après 1222).

Confirmation par Guiffrey de Moirans, fils et héritier de Berlion, de la concession de son père du 18 mars 1222.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 107.

7031 La Cluse, 25 juin 1230.

Bertrand de la Piarre *(de Petra)* donne à la maison de Bertaud les pâturages du Dévoluy *(Devologio)* et de la Cluse, comme l'avait fait son père ; il fait serment entre les mains de Du. Clari, qui lui remet 40 sols comme lods *(laudimium)*. Fait devant l'église de St-Michel de la *Clusa*. Témoins : Garnier, prieur de Durbon, le prêtre Raembert, etc. (9).

GUILLAUME, *Cart. de Bertaud*, 26-7, n° 24. = ROMAN, 69b.

7032 La Cluse, 25 juin 1230.

Guigues de Trisoaut donne à la maison de Bertaud le pâturage du Dévoluy et de la Cluse, et reçoit 25 sols de lods. Fait devant l'église de la *Clusa*. Témoins : le prêtre Raembert, etc. (8), Pierre Jarentes, baile de la Cluse.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 27, n° 25.

2 juillet 1230 = Juillet 1232.

7033 Durbon, 18 juillet 1230.

Raimond de la Piarre *(de Petra)* donne au prieur Garnier et aux frères de Durbon sa part des pâturages du Dévoluy *(Devolodio)* et le pré de Cornet à Petit-Recours *(Rocoset)*. Serment. Approbation de ses fils Hugues et Milon de la Piarre. *Act. ap. D-nem*, entre le cimetière et l'église ; présents : J. de Corp, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 248-9, n° 368. = ROMAN, 65a.

7034 Montbrand, 18 juillet 1230.

Le même jour, *ap. Monbrant*, deux autres fils de R. de la Piarre, Raimond et Jacques, donnent spontanément leur assentiment à la donation paternelle, que les frères de Durbon payent 100 sols Viennois. Sceau de Guillaume, évêque de Gap.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 249, n° 369.

30 juillet 1230 = 1er septembre 1233.

7035 15 août 1230.

Hommage de Raymond de Mévouillon à [Bertrand], évêque de Die, pour les châteaux du Buis, Villefranche, Vercoiran, Propiac, etc.

Invent. Baronnies, I, 384. = BRUN-DURAND, dans *Bull. soc. hist.-archéol. Drôme* (1867), II, 34, n. 1 (18 sept.). CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 315 (18 sept.).

7036 (Après août 1230).

Jean, archevêque de Vienne, bénit Etienne de Brancion comme abbé de Cluny.

Gallia christ. vet. IV, 280b ; *nova*, IV, 1146.

7037 8 septembre 1230.

Adémar le jeune, fils de feu Guillaume de Poitiers, comte [de Valentinois], accorde à Pierre prieur de la Silve-Bénite, ordre des Chartreux, et à ses frères l'exemption de tout péage et exaction dans ses domaines, par terre et par eau ; il confirme l'aumône de ses prédécesseurs Guillaume de Poitiers et son fils Adémar (4 mai 1187). Sceau. Fait en la chambre de Bonnefoi ; présents : Guigues Artaudi, chevalier, Albert de Foilans, official de Die, Guigues, prieur du Val-Ste-Marie, etc.

LAGIER (A.), dans *Bull. acad. Delphin.* 4e sér. II, 283-4 ; *Chartreuse de la Sylve-Bénite*, 71-2.

7038 2 octobre 1230.

Vente par Rostaing de Mérindol à Raymond de Mévouillon de la terre de Mérindol, pour 50 sols.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, I, 337 : 409.

7039 Aubagne, 21 octobre 1230.

Les procureurs du prévôt de la Major de Marseille se font restituer la 3e partie du château d'Aubagne par Mabile de Montélimar, pour défaut de payement de cens.

Arch. des Bouches-du-Rhône, origin. = BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 238.

7040 29 octobre 1230.

Le bx Bertrand de Garrigues, provincial des FF. Prêcheurs de Provence, meurt à l'abbaye du Bouchet.

BOYER, *Hist. égl. cathédr. de St-Paul*, 92. *Répert.*, Bio, 589.

7041 Novembre 1230.

Guigone, veuve de Gérard, seigneur de Vienne, abandonne à son frère G[uy], comte de Nevers et de Forez, tout ce qu'elle avait sur le comté de Forez par droit d'héritage ou autrement.

LUILLIER, *Invent. titres comté de Forez*, IXxxv. LA MURE, *Hist. des comtes de Forez* (1868), III, 56-7.

7042 Chalais, 1er novembre 1230.

Pierre Gaufredi, chevalier de Voreppe *(Vorapio)*, du consentement de sa femme Ermengarde, abandonne au couvent de Chalais une vigne à St-Vincent-du-Plâtre *(ad Plastros)*, le domaine de deux autres que tient la confrérie et un pré dans la paroisse de Pommier *(Pomers)*, si les moines de St-Didier ne veulent pas l'accepter pour la dîme de la vigne. Les frères de Chalais seront tenus à célébrer leur anniversaire. Fait ... *in festivit. Omnium Sanctorum, apud Chalesium*, dans la chambre de l'évêque. Témoins : S[offred] évêque de Grenoble, Etienne abbé de Chalais, P. prieur du lieu, 10 moines et 14 convers. Sceau du prélat.

PILOT DE THOREY, *Cartul. de Chalais*, 71-2, n° 41.

7043 Chalais, 1er novembre 1230.

Philippe, fils de Pétronille, reconnaît de nouveau la donation de sa mère (n° 7021) *in festivit. Omnium Sanctorum, apud Chalesium*, en présence de Soffred, évêque de Grenoble, qui appose son sceau.

PILOT DE THOREY, *Cartul. de Chalais*, 74, n° 42.

7044 Aix, 26 novembre 1230.

Arbitrage d'Hugues, archevêque d'Arles, entre l'évêque et les citoyens de Marseille. *Act. ap. Aquis*, en la maison de l'Hôpital de St-Jean ; témoins : l'élu de Valence, etc. Sceau.

WINKELMANN, *Acta imperii ined.* I, 497. *Gallia christ. noviss.* III, 374-5. = BOEMER-FICKER, V, 13061.

7045 Melun, décembre 1230.

Jean de Braine, comte de Vienne et de Mâcon, appose son sceau au statut de Louis, roi de France, et de ses barons touchant les Juifs.

TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 193b.

7046 Latran, 23 décembre 1230.

Le pape Grégoire IX avise [Bernard] archevêque d'Embrun, que Majorque et les autres terres longtemps occupées par les Sarrasins étant rendues aux Chrétiens,

il accorde à ceux qui voudront y habiter les indulgences que gagnent les fidèles qui partent au secours de la Terre-Ste ; ordre de publier cette indulgence dans son diocèse. — *Cooperatores Dei.*

Baluze, *Miscell.*, ed. Mansi, III, 396-7. Auvray (Luc.), *Registres de Grégoire IX*, I, 342-3, n° 524. = Potthast, 8641.

7047 30 décembre 1230.

Fondation par G[uigone de Forez], dame de Vienne [veuve de Girard, comte de Vienne] et de Marclop, dans le prieuré de St-Rambert *(S. Ragneberti)*.

La Mure, *Hist. des comtes de Forez* (1868), III, 44. Brys-sac (Jean), dans *Bull. Diana*, XVII, 236.

7048 Janvier 1230/1.

Le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, par révérence pour l'archevêque et l'église de Lyon, et aussi pour obtenir leur protection *(manutenentia)*, reçoit d'eux en fief franc sans reddition les châteaux d'Annonay et d'Argental *(A-an)*, sous condition qu'ils ne pourront être séparés du comté d'Albon ; il en fait hommage et jure fidélité, avec promesse de secours dans tout le diocèse de Lyon. L'archevêque Robert, le doyen P. et le chapitre de l'église primatiale s'engagent à lui donner aide jusqu'à Voreppe et au château de la Buissière ; le comte d'Albon sera toujours chanoine de leur église. Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 270, 65 ; B. 3786, 40 (IV, 15ᵃ, 17ᵃ). *Invent. Généralité*, 239-40 ; *prov. étrang.* 119-20, 130ᵇ ; *Vivarais*, 412, 432-3. Guichenon, Mss. XXIV, 65. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 196-8. — *Gallia christ. nova*, IV, instr. 29-30. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* II, 600-1. Guigue, *Obituar. Lugdun. eccl.* 206-7 ; (G.), *Cart. fiefs égl. Lyon*, 432-3. = Severt, *Lugdun.* 2ᵃ, 267. Courbon, chr. 278. Bréq. V, 387. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 18 ; *1346*, 400.

7049 8 janvier 1231 = 1ᵉʳ février 1218/9.

Obit de Bournon ou Bruno, archevêque de Vienne, à la chartreuse du Val-Ste-Marie.

Le Vasseur, *Ephemer. Cartus.* I, 28-9.

7050 Janvier 1231.

Lettre de l'empereur Frédéric au pape Grégoire IX : dans l'énumération des prélats et seigneurs qui doivent garantir la paix entre lui et l'Eglise, figurent le comte de Savoie et le dauphin.

Mon. Germ. hist., Epist. sæc. XIII, I, n° 424.

7051 Latran, 16 janvier 1231.

Lettre du pape Grégoire IX à l'évêque de Verceil et à l'[archevêque] élu de Milan, leur indiquant les princes qui doivent se porter caution de la paix avec l'empereur Frédéric II : *comes Sabaudiæ, dalfinus Ravennas* [= *Viennensis*]. — *Cum carissimus.*

Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, III, 253-4. Rodenberg (Car.), dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. sæc. XIII (1883), 343 (424). Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 344-5 (528). = Potthast, 8651, cf. p. 2102.

7052 17 janvier 1230/1.

Marguerite, fille de feue Béatrix, duchesse [de Bourgogne] et comtesse de Vienne, reconnaît à son frère le dauphin André avoir reçu de lui 100 marcs d'argent à elle légués par sa mère, dont quittance.

Invent. Généralité, I, 4ᵇ : 6. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 371.

7053 Vizille, février 1230/1.

La duchesse Béatrix ayant légué par testament à la maison de Chalais 25 livr. monnaie de Vienne et de Valence pour son anniversaire le jour de sa mort, son fils le dauphin André, comte d'Albon et palatin de Vienne, avec son épouse la comtesse Béatrix, assigne aux religieux la terre et bois de Ravinou *(R-os)* et tout ce qu'il possède à Charvet *(infra los Charnevos)* ; Guillaume de Quaix *(Quet)*, châtelain du château de Cornillon, et le mistral Pierre Mallens en ont planté les limites. Le dauphin et la comtesse en investissent par la main l'abbé Etienne. *...fer. 6, Gregorio IX papa resid., Frederico imper. regn.* Fait au château *Visiliæ*, dans la chambre à fourneau *(fornellus)* de la comtesse. Témoins : Etienne abbé de Chalais, Jean cellérier, les chapelains Lantelme du dauphin et Didier de la comtesse, Jancelme médecin du dauphin, les chevaliers Amédée de *Montelleis* et Boson d'Arènes, la nourrice de Guigues et autres dames. Sceaux.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 74-6, n° 43.

7054 Février 1230/1.

Girin, abbé d'Ainay, et son couvent attestent que leur sacristain Pierre a foncé 10 liv. forts pour l'acquisition du quart ou four de St-Symphorien-d'Ozon *(circa Azonem)* ; le prieur de ce lieu lui soldera pendant sa vie 10 sols forts, et après sa mort les payera au couvent pour son anniversaire. Sceaux.

Guigue, *Grand Cartul. de l'abb. d'Ainay*, II, 85, 116. n° 43.

7055 Romans, 21 février 1230/1.

J[ean], archevêque [de Vienne] et abbé de Romans, et les chanoines réunis en chapitre général décident qu'à l'avenir le sacristain ou les procureurs de l'église n'investiront pas les clercs ou membres de la famille d'un bien de la mense avant que l'acheteur n'ait juré sur les Evangiles de payer en temps voulu les cens, plaids et usages dus à l'église ; de même, suivant les bons usages de la ville de Romans, on ne concèdera un bénéfice qu'après pareil serment.

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 211-2, n° 392.

22 février 1230/1 = 1ᵉʳ mars 1238/9.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 414.

7056 Valence, 8 mars 1230/1.

La maison des lépreux de Valence avait été réduite par divers recteurs à un tel état de pauvreté que personne ne voulait s'en charger, et que ni clercs séculiers, ni laïques ne pouvaient la relever : des religieux seuls en seraient capables. Silvion de Crest, doyen de Valence, qui l'avait dans sa juridiction, l'a confiée, à perpétuité, avec toutes ses dépendances, du conseil de tout le chapitre, à la maison de St-Victor, dont elle tenait des possessions à cens et qui est le plus rapprochée des établissements religieux autour de Valence, sous la condition que les prieurs ou procureurs pourvoiront aux besoins des lépreux suivant les ressources de la maison. Fait dans la chambre de la maison de feu Guillaume Girbert ; présents : Artaud de St-Roman, chantre, Ponce, viguier, Eldenon, maître Hugues de Belley, André Galterii, Pierre d'Eparvière, chanoines de Valence, Adémar cel-

lérier, etc. Sceaux du doyen et du chapitre. — *Ut in nostris tempor.*

Arch. de la Drôme, St-Victor, orig. parch. — Ollivier (Jul.), *Cart. du Dauph.* (à 1238).

7057 1231.

Girin, abbé d'Ainay, et son couvent attestent que Gautier de St-Chef *(S. Theudério)*, leur frère et convers, a acquis 7 sols forts pour l'anniversaire de sa sœur Pétronille, plus 9 sols 2 den. pour son propre anniversaire, dont 6 sols ont été placés à St-Symphorien-d'Ozon *(de Auzon)*. Sceau.

Guigue, *Grand Cart. de l'abb. d'Ainay*, II, 86-7, 116, n° 45.

7058 Domène, 1231.

Par acte de dernière volonté, Guigues Aynard, du consentement de son épouse Jordane, donne au monastère de Domène 4 setérées de terre arable et 3 de pré dans la paroisse de Ste-Agnès [de St-Murys-]Monteymont, une pièce de terre à *Borgia*, etc. Fait dans le même monastère. Témoins : Vñs (!) S[offred] évêque de Grenoble, P. Aynard, Etienne prieur claustral, Pierre sacristain, Nicolas cellérier, etc. Guigues reçu comme moine fut enseveli dans le couvent, du temps du prieur Guillaume.

Monteynard, *Cart. de Domène*, 269-70, n° 239, 19.

7059 (Vers 1231).

Hugues de Theys *(Teseo)*, par acte de dernière volonté, donne aux moines de Domène un champ à Alforel, en présence du prieur Guillaume. Témoins : Etienne prieur claustral, Pierre Blesmodis sacristain, Nicolas cellérier, Guillaume *(W.)* chapelain de Theys, etc.

Monteynard, *Cartul. de Domène*, 270, n° 239, 20.

7060 Domène, 1231.

Du temps de Guillaume, prieur de Domène, Pierre Nevoo, de Laval *(Valle S. Stephani)* approuve la donation du battoir à chanvre *(battenterium)* de Matras et des terres de Maynons faite au couvent de Domène par les seigneurs du lieu, Guigone de Gières *(Geria)*, sa fille Vastonesia et la femme d'Ainard de la Porte-Traine *(Trioni)*, sous réserve de 7 sols de plaid au changement du seigneur de Gières. Fait dans le parloir ; présents : le cellérier Nicolas, le sacristain Jean, le camérier Etienne, etc.

Monteynard, *Cartul. de Domène*, 29, n° 24, 2.

7061 La Plaine, 1231.

Guigues de Sassenage *(Cassenatico)* donne à Notre-Dame et aux religieux des Ecouges *(Excubiar.)* les dîmes qu'il percevait dans le mandement de Rencurel et ce qu'il possédait à la Servagère *(in Salvageria)*, entre les mains de Soffred, évêque de Grenoble, avec serment sur les Evangiles. Fait *apud Planam*, dans la maison du prélat. Témoins : Lantelme prieur de St-Michel-de-Connexe *(Gonescha)*, Durant archiprêtre de Grenoble, Jean commandeur de l'Hôpital de St-Sauveur, maître Ponce, Pierre prieur des Ecouges, etc.

Auvergne, *Cart. des Ecouges*, 112, n° 19. *Le Couteulx, III, 473.

7062 1231.

Donation à la maison de Léoncel par Bollota, femme de Pierre Duranti, de Chabeuil, des bois et terre de Beauriant *(du Verderei)*, dans la paroisse de Puyssac *(Lansas)*.

*Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 106, n° 107*.

7063 1231.

A[lbert], seigneur de la Tour, atteste que ses prédécesseurs ont donné à la maison de Portes en aumône perpétuelle les pâturages de Furon.

Cart. de Portes, 31b. — Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 17.

7064 1231.

La sacristie de l'église de St-Félix avait eu en don d'Etienne, fils d'Etienne Tonsoris, reçu convers, une maison (près des Tables, dite le grenier de St-Félix). Le chapitre de Valence, qui en avait le domaine, en interdisait la vente pour y percevoir son plaid *(placitamentum)*. Il fut décidé par accord que St-Félix la garderait, mais payerait au chapitre 30 liv. Viennois de plaid et 8 den. de cens, plus 25 sols au changement de son doyen ; le baile de l'église ne pourra rien réclamer et la maison pourra être vendue, échangée ou donnée sans payer 25 sols. Deux chartes divisées par A B C. Sceaux.

Arch. de la Drôme, fonds de St-Félix, origin. parch., 17 lig.

7065 Mars 1231.

Laurent d'Izeron *(de Yserone)*, prêtre de Limonest, voulant visiter le tombeau des apôtres Pierre et Paul, dispose de ses biens et fait des legs à la Silve[-Bénite], à la Chartreuse, à l'église d'Izeron.

Guigue, *Obituar. Lugdun. eccl.* 208-9.

7066 20 avril 1231.

Epitaphe de Jean de Montoison *(Montaiso)*, qui donna 1000 sols à l'église des Franciscains de Valence pour son anniversaire.

Catellan, *Antiq. égl. Valence*, 346. Ollivier (J.), *Essais histor. Valence*, 176. Perrossier (Cypr.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, II, 107-8.

7067 21 avril 1231.

Acquisition par Raymond de Mévouillon des fiefs de Ste-Jalle *(S. Gallæ)*, de la bâtie de Coste-Chaude *(Colda)* et de l'*afayre* de la bâtie de Chapeiran *(Colli de Chabarinis)*.

Arch. de l'Isère, orig. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1236.

7068 21 avril 1231.

Hommage rendu à Raymond de Mévouillon par Bertrand de Mison, seigneur de Ste-Jalle, pour led. lieu.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, II, 327 : 990.

7069 Vienne, 5 mai (1231).

Lettre de J[ean] archevêque de Vienne et de ses suffragants G[uillaume], procureur de l'église de Valence, et des évêques B[ertrand] de Die, G [Soffred] de Grenoble, B. de Viviers, de Genève et A. de Maurienne, au pape Grégoire IX, pour lui demander la canonisation d'Etienne évêque de Die [† 6 sept. 1208], dont ils relatent les nombreux miracles. *Dat. Viennæ* ... 1261 (!). — *Quas gratias et.*

Allard (G.), Mss. I, 84. Columbi, *Opusc.* 342-54. *Acta ss. Bolland.*, sept. III, 194-201. Gilbert, *Vie de s. Etienne évêque de Die*, 73. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 202-12. Le Couteulx,

Ann. Cartus. IV, 2-4. Le Vasseur, *Ephem.Cartus.* III, 216-28. Trad. Depéry, *Hist. hagiol. dioc. Belley*, 347-52. *Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 268-70. — Charvet, 386. Bréq. V, 396. Lieutaud (V.), dans *Bull. soc. études Hautes-Alpes*, VI, 191-4.

7070 Aspres-sur-Buëch, 8 mai 1231.

... *Gregorio pp. sed. et Frederico Rom. imp.* Lagier de la Piarre *(Petra)* reconnaît, en présence de Ponce Herbert, prieur de la Piarre, que son fils Lantelme avait donné à l'église de Bertaud ses pâturages au Dévoluy et au château de la Cluse et dans leurs mandements, entre les mains de Jacques, chapelain de Bertaud, nommé arbitre. Approbation de ses fils Jordan et Raimond de la Piarre. De la volonté de la prieure, le chapelain les rend participants des biens du monastère. Fait *ap. Asperos*, en la maison du prêtre P. Gutturis; témoins. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 22-3, n° 18. = Roman, 65b.

7071 Durbon, 15 mai 1231.

Burnon, fils de Guillaume *(W.)* Burnonis, avec l'assentiment de sa mère, donne au prieur G[arnier] et aux frères de Durbon son domaine et propriété du pas de Montmaur dit au moulin de *Nermena* suivant division par le ruisseau de Labeous *(Labeos)* jusqu'au sommet *del rochaizit deuz Armanz*, et à celui de Chergaye *(Chalaiaia)*. Serment. Témoins : J. de Corp, procureur, etc. (tous les noms étaient dans charte bullée). Les frères donnent à B. 9 liv. Viennois et à sa mère 7 toisons de brebis. Cautions : Gautier Agneuz, son fils Agneuz et Boacha. *Act. ap. D-nem*, entre l'église et le cimetière. Sceau de l'évêque de Gap.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 250, 285, n°s 370 et 402. = Roman, 65b.

7072 Durbon, 16 mai 1231.

Lagier de la Piarre *(de Petra)* donne au prieur Garnier et aux frères de Durbon sa propriété et domaine, au Petit-Recours *(Rocoset)*, Maniboux *(M-bol)*, de la balme Cherzel, suivant séparation par le ruisseau de Labeous *(Labeos)*, au sommet *del rochaz deus Armanz*; il leur confirme les pâturages du territoire de la Cluse et leur cède sa part dans ceux du Dévoluy, moyennant 25 sols Viennois. Son fils Isnard fait avec lui la même concession. Passé entre le cimetière et l'église de la maison supérieure; présents : P. de Barza, sacristain, J. de Corp, procureur, Raimond de Montama, etc. Sceau de Guillaume, évêque de Gap.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 251-2, n° 371. = Roman, 65b.

7073 Juin 1231.

Concession au prieur de St-Martin-de-Miséré par le dauphin André de tous les droits auxquels il pourrait prétendre sur les acquisitions de la maison dans l'étendue des terres et fiefs du Dauphiné, sous réserve des cens et rentes.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 434.

5 juin 1231 = 12 juin 1231.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, VI, 305b.

7074 Grenoble, 11 juin 1231.

Acte du dauphin A[ndré], donné dans sa chambre *ap. Grationopolim*, en la fête de st Barnabé ap.

Arch. de l'Isère, B. 252, 220 et 227 : B. 313, 503b.

7075 Voreppe, 12 juin 1231.

... *d. papa Gregorio IX præsid., Frederico imper. regn..., fer. 5, luna 9, festo ss. mart. Basilidis, Cirini et Naboris.* Geoffroy *(Gaufredus)*, seigneur de Moirans *(Moirenco)*, fils du damoiseau Berlion, confirme à Etienne, abbé de Chalais, la terre de l'île au-dessous du bois de Ravinou *(R-os)*, donnée au monastère par Pétronille, veuve de Humbert de Veurey *(Vorodio)*, et son fils Philippe, et également tout ce qu'on tenait de cet Humbert; on lui donne 30 sols Viennois. Fait au château *Vorapii*, dans la chambre où se trouve un fourneau à 4 feux. Témoins : l'abbé, Jean abbé de Beaulieu, Hugues Bruns, prévôt de St-André, Obert maréchal du dauphin et son épouse Béatrix, les chevaliers Guillaume Felbosc, Guill. du Molar et Bertrand des Angelas, etc. Sceau.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 76-7, n° 44.

7076 22 juin 1231.

... *ind. 4.* Guillaume Chalvini et son frère Humbert obligent à Berlion de Châteauneuf 9 sols de cens; l'obligation est conçue sous forme de gage *(guajeria)* avec *estovementum*. 2 sceaux.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 806.

7077 Lioratʔ, 26 juin 1231.

... *Frederico Roman. imper.* Guillaume, prieur de Domène, alberge à Ponce de Fos ce que son monastère possédait à Lavars *(Larvax)*, sous serment de fidélité et d'hommage; il payera comme cens à la st Martin 13 sols, 1 setier de froment et 1 émine d'orge, et recevra une fois par an le prieur avec tous ceux qu'il amènera. Fait au-dessous de *Loria*. Témoins : le cellérier Nicolas, le sacristain P., le camérier P., le mistral Guillaume, P. prêtre du Roux *(Rouz)*, etc.

Monteynard, *Cartul. de Domène*, 265-6, n° 239, 14.

7078 Bouquéron, 28 juin 1231.

... *ind. 4.* Guillaume Chalvini et son frère Humbert vendent à Berlion de Châteauneuf leur mistralie au mandement de Bouquéron, une condamine, des cens, les tasques des champs de *Sagitis* et Coremps, une terre à Boteys et des prés à Fanjaz ou Franjaz, au prix de 125 liv. Viennois, sous faculté de réméré à 126 liv., avec remboursement des dépenses. Fait au château *Buccurionis*; témoins : P. Raymondi, chevalier, Atenoud sacristain de St-Laurent, 5 moines. P. Villelmi *scr.* Sceaux de S[offred], évêque de Grenoble, de St-Vincent et de Berlion.

Arch. de l'Isère, B. 3314, origin. parch. (parti) de 20 lig. (II, 278a). *Invent. Graisivaudan*, I, 219a. — Chevalier (U.), *Inv. arch. Dauph. 1346*, 699, 758.

7079 Vienne, juillet 1231.

Jean Rodulphi, de Cuvière, majeur de 25 ans, vend la maison que son père Rodulphe lui avait laissée en héritage à Cuvière, le sol, l'édifice, avec ses dépendances et services, à Faber de Cuvière et à Pierre du Pont et les en investit. Le prix est de 75 (d'abord 65) liv. Viennois, dont on paye sur son ordre 20 à sa mère Falque pour sa dot et 6 à son frère Pierre, à raison du partage des biens de leur père, qui approuvent l'acte. Falque est donnée comme curatrice à son fils Pierre, dont

elle avait eu la tutelle. *Act. ap. Viennam*, dans la maison de St-Jean du cloître, devant Berlion et Pierre Callidus, procureurs des anniversaires de la cathédrale, qui avaient cette maison dans leur domaine et approuvent, sauf leur cens annuel ; témoins : maître Jean, etc. (22). Sceaux.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 22 lig. Sceaux : † S' : B'LONIS : CAPISCOLI·ECL'E·VIENNESIS ; † SIGILLVM·PETRI·CALLIDI.

7080 Cornillon, 4 juillet 1231.

Le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon *(Ailbonis)*, confirme à l'église de Léoncel et à son abbé Bernard les acquisitions de cette maison dans le mandement de Montclar, sauf les frères Charfil, qu'il retient dans son domaine ; elle pourra y acquérir tout ce qui est du fief du dauphin, sauf les maisons des chevaliers, les tours et les vassaux, les terres directement cultivées ou qui lui servent des cens : il tient à conserver intacte la *varvasoria* du château de Montclar et ses revenus. Fait *apud Cornelionem*, près de la citerne ; présents : Pierre procureur de St-Robert, Lantelme moine de Léoncel, etc. Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 106-7, n° 108.

7081 Veynes, 9 juillet 1231.

Falcon de Veynes *(Veeneto)* et son frère Falcon, du consentement de leur frère P. Rainerii, donnent au prieur Garnier et aux frères de Durbon leur domaine et propriété du pas strict de Montmaur, dit au moulin de Nermena, le ruisseau de Labeous *(Labeos)* entre deux, en *Lechas* et au sommet *del rochaz del Armanz*, d'autre part vers Tombarel et le sommet de la montagne de Chergaye *(Chalaiaia)*. Les frères pourront acquérir sans exaction par donation, vente ou échange de leurs *rustici* et autres. Serment. Fait dans le cloître de *Veeneto*, près la *crota* de l'église. Témoins : R. de Rochefort, Arnoux, chanoines, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 252-3, n° 372. = Roman, 66*.

7082 Durbon, 11 juillet 1231.

Deux jours après, P. Rainerii et ses frères vinrent à la maison de Durbon et confirmèrent, devant le prieur et les moines, leur donation et celle de leur père touchant les pâturages de Montmaur et du territoire de Veynes *(Veeneto)*, moyennant 45 liv. à chacun des Falcon et 6 à P. Rainerii. Présents : J. de Corp, procureur, etc. Sceau de Guillaume *(W.)* évêque de Gap.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 253-4, n° 373.

7083 Août 1231.

Robert, primat de Lyon, atteste la vente faite par Bérard de Pizay *(Piseiz)* et Guillelmine sa femme à son frère Amédée de Miribel, chanoine de Vienne, de biens à Soucieu *(Soceu)*, au prix de 7500 sols Viennois, dont on règle les échéances. Investiture par le chapitre de Lyon, dont ce fief dépendait. Sceaux.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 339-41, n° 271.

7084 18 août 1231.

Testament d'Agnès Chatberta. Elle institue pour héritier son cousin Ponce, viguier de Valence, et lui donne son champ dit Condamine au-dessous de Chatieu et un autre devant *Fraxinum*. Elle lègue au monastère de Vernaison, où elle élit sépulture, le mobilier *(suppellectilia et utensilia)* de sa maison, divers tenanciers, cens et immeubles. Elle laisse à l'église de Romans 20 sols pour l'anniversaire de son mari Guillaume Chatberti, etc. ; au monastère d'Allex *(Alesio)* une terre indivise avec sa sœur Alix *(Alisia)* ; à ses neveux : Monaud, ses biens à Clérieu et à Châtillon ; Hugonet Ysop, une terre indivise avec ses sœurs à Beaumont ; Pierre Austergii ou Astorgii, ses biens à Allex ; à son cousin Pierre Bertrandi, une terre à Rosero. Si l'église de Romans met obstacle à son ensevelissement et prise d'habit religieux, elle sera privée de ses legs. Seings et sceaux de 6 témoins, dont 4 remplacés par l'écrivain Pierre. Agnès est déclarée illettrée.

Arch. de la Drôme, Vernaison, n° 35 ; inséré dans l'acte de juin 1233.

7085 Crémieu, 30 août 1231.

A[lbert], seigneur de la Tour, confirme la concession par feu Guillaume de Coligny à la maison de Meyriat *(Majorani)* de son droit sur le territoire de *Elpenis* ; il promet de la défendre. Sceau. Fait au château de *Cremiaco*.

Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 16* (mss. de Guy Allard, XVI, 555).

7086 Septembre 1231.

Robert, primat de Lyon, atteste la vente faite par Amédée de Miribel, chanoine de Vienne, au chapitre et à l'église de Lyon des biens qu'il avait acquis de son frère Bérard de Pizay à Soucieu, au prix de 5000 sols et 10 livr. forts Lyonnais, dont il donne quittance. Bulle, sceau.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 341-2, n° 272.

7087 St-Germain, 2 septembre 1231.

Béatrix, épouse d'Albert de la Tour, fille de feu Hugues de Coligny, à la demande du prieur Guillaume et des frères de Meyriat *(Majorani)*, leur concède ses droits sur le territoire d'*Aypenes*, où se trouvent leurs vignes. Accordé avec joie *(hyllari vultu)*, du consentement de son mari. Elle confirme la donation de son oncle feu Guillaume de Coligny. Demande de prières pour elle, son mari et leurs fils. Présents : le prieur de Portes, celui de Meyriat..., Guillaume chevalier de Buenc. Fait au château *S. Germani*. Sceau.

Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 16-7 (mss. de Guy Allard, XVI, 555).

7088 Miribel, 9 septembre 1231.

A. grat. 1241 ... fer. 3, luna 9, ind. 4, Gregorio IX in sede apostol., Frederico Roman. imper. regn. Humbert de Miribel, du consentement de son épouse Utilie de Conflens et de son fils Amédée, vend une métairie *(cabannaria)* à St-Jean-de-Raz *(in Rar)*, avec partie du lac, achetée par son père Amédée, et un manse à Hautefare *(Autafara)* à Notre-Dame et aux serviteurs de Chalais, et en investit l'abbé Etienne. Sceau de Soffred, évêque de Grenoble. Fait au château *Miribelli*, entre la porte garnie de fer et l'habitation. Présents : Hugues Bordet, chevalier, Fura fille d'Utilie et femme d'Humbert de Miribel, etc.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 80-1, n° 46 (à 1241).

7089 12 septembre (après 1230).

Obit de Guigone de Forez, 2e épouse de Gérard, seigneur [comte] de Vienne, dame de Marclop, Chambéon et Sury-le-Bois en Forez.

La Mure, *Hist. des comtes de Forez*, I, 200-1. Beyssac (Jean), dans *Bull. Diana* (1911), XVII, 236.

7090 St-Jean-de-Raz, 12 septembre 1231.

Ead. septim., fer. 6, apud Rar, Humbert de Miribel et son fils Amédée confirment la vente du 9 et prennent les possessions de la maison de Chalais dans leur domaine sous leur protection. Ils reçoivent : Humbert 30 livr. Viennois, sa femme 20 sols, son fils 10, etc. Témoins : Jean abbé de Beaulieu, Jean cellérier de Chalais, Jean chapelain de Pommier *(Pomers)*, 3 chevaliers, etc.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 81-2, n° 46 (1241).

7091 Miribel, 19 septembre 1231.

3a septim. septemb., 6 fer. Guillaume *(W.)* de Miribel, fils de Boniface, approuve la vente faite aux Chalaisiens par Humbert de Miribel ; de même son frère Amédée, chanoine de Vienne, et sa femme Aude. Fait au château *Miribelli*, sur la place sous l'orme, près du puits, devant la chapelle de Notre-Dame. Témoins : Etienne, abbé de Chalais, 5 chevaliers, etc.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 82, n° 46 (1241).

7092 Miribel, 22 septembre 1231.

... *in festo s. Mauricii*, au monastère *Miribelli*, près de l'église, Humbert de Miribel et son épouse Utilie confirment leur vente aux Chalaisiens. Témoins : Aude, femme de Guillaume de Miribel, 2 chevaliers, le chapelain de Miribel, etc. — Le même jour, dans l'église, quittance des sommes promises ; témoins. Humbert donne pour garants : Hugues Bordet, Humbert *de Spina*, Aimon Bordet.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 82-3, n° 46 (1241).

7093 Pierre-Châtel, 9 octobre 1231.

Flotte, veuve de Guillaume de Poitiers, en se remariant à Aimon seigneur de Faucigny, s'était constitué en dot 20000 sols monnaie de Vienne et de Valence, que Guillaume lui avait reconnus par testament, et 4000 qu'elle avait dépensés dans l'administration de sa terre, cédant à son nouveau mari ses droits correspondants. Le mariage contracté, Aimon promit à Adémar de Poitiers de l'aider à récupérer la terre de son père ; celui-ci s'engagea à lui rembourser les frais de guerre et de plaid jusqu'à 16000 sols Vienn. et lui engagea le château de Crest comme garantie de ces 40000 sols. Ne pouvant profiter de cette terre à raison de son éloignement, Aimon l'engage, ainsi que ses droits sur les châteaux d'Upie et de Charpey, les villages de St-Didier et de Charpey à Guillaume *(W.)*, élu de Valence, qui promet de lui payer les 40000 sols, moitié à la Toussaint et moitié le 1er mai. Si Flotte refuse son assentiment, Aimon donnera une caution pour 20000 sols. Trois ans après le payement, Adémar pourra récupérer la terre engagée en remboursant le prélat ; de même, si Adémaret venait à mourir. Sceau. Fait dans l'église de St-Maurice près du pont *Petri Castelli* ; témoins : Pierre, prévôt d'Aoste, Albert de Compeis, Jacques Grassa de Hauteville, chevaliers, etc. Gautier, secrétaire de l'élu.

Moulinet, *Reg. généal.* II, 447. — Chaper (Eug.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 205-8. = Chevalier (J.), dans *Bull. hist. Valence*, VIII, 173-4 (à part, 18-21) ; XXVII, 344-5 (à part, I, 208-9). Lavorel (J. M.), dans *Mém.-doc. acad. Salés.* XII, 312-3. Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.* 3e sér. IX, 38. Boehmer-Ficker-Winkelmann, *Reg. imp.* V, 13078.

7094 Gaillac, 13 octobre 1231.

Guillaume *(W.)*, prieur de St-Robert de Cornillon, figure parmi les témoins d'un accord entre l'abbé de St-Théodard de Montauban et le comte de Toulouse. *Act... ap. Galliacum...*

Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 221-3, n° 2159.

7095 Gaillac, 13 octobre 1231.

Guillaume de Boczosel *(Vorsazello)*, prieur de St-Robert de Cornillon, figure parmi les témoins d'un accord entre le comte de Toulouse et l'abbé de Gaillac. *Act. ap. Galliacum*, en la maison *Fornelli (f-i ?)... Johannes Aurioli, d. comitis Tolos. not.*

Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 223-6, n° 2160.

7096 Grenoble, novembre 1231.

Pierre Blesmodis, sacristain de Domène, acquiert de Soffred Elfini ses droits à Prabert *(in Prato Arberti)*, au prix de 4 livr. 10 sols. Fait *apud Gratianopolim*, dans la chambre du doyen Robert ; témoins : Guillaume prieur de Domène, Nicolas cellérier, des chanoines et damoiseaux.

Monteynard, *Cartul. de Domène*. 267, n° 239, 16.

7097 Décembre 1231.

Testament de Flote [dame de Royans] : elle institue pour héritière sa mère Alix *(Alays)* et lui substitue Aimar *(Adhemarius)* de Poitiers, son fils, qu'elle avait eu de Guillaume de Poitiers, son mari. Après sa mort, celui-ci entra en possession de son héritage.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, analyse, XVe s. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

7098 Die, décembre 1231.

... *Gregorio papa sed., Frederico Roman. imper. regn.* Guillaume Austorgues, en présence de Bertrand, évêque de Die, confirme à Etienne, cellérier de la maison de Léoncel, la donation de son père Francon de ses droits au bois [du Col-de-]Véraud et dans cette montagne, avec divers cens. Humbert de Montclar et son fils Francon, dans le domaine desquels ces possessions étaient comprises, font également abandon de leurs droits. Fait dans le palais de l'évêque, dans la chambre vieille avec fourneau ; présents (4). Sceaux.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 107-8, 304, n° 109.

7099 (1231/1238).

Lettre de [Michel], abbé de l'église de St-Ruf, à Guillaume prévôt d'Oulx et à son couvent : connaissant les mérites de cette communauté, il vient, de l'avis du chapitre général de son ordre, solliciter fraternité, familiarité et amitié. Il propose de se communiquer mutuellement le bref des défunts pour en faire mémoire dans l'abbaye et les prieurés ; il n'y aura aucune différence entre les chanoines des deux maisons, à l'église, au chapitre, au réfectoire et partout ailleurs.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 69, n° 68. Collino, *Carte d'Oulx*, 299-300, n° 284.

3 janvier 1231/2 = 11 janvier 1231/2.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, VI, 306ᵃ.

7100 11 janvier 1231/2.

Le dauphin [André] donne à Etienne de Crussol *(Cruczol.)* les possessions et le manse de Guiffred Flandi (*al.* Flomand), appelé le mas de le Cornutz (*al.* Lécornut), situé au territoire de Voreppe, et tout ce que Guiffred possédait dans le même territoire. Sceau.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 251; *1346*, 766.

7101 18 janvier 1231/2.

Testament de Dragonet [de Mondragon] ; il mentionne sa fille Dragonette, épouse d'Isoard d'Aix, et institue pour héritier universel Dragonet de Montauban, fils de feu Raymond, son fils.

Bibl. de Grenoble, ms. U. 486, 65. — Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 445-6 (à part, I, 66-7).

7102 30 janvier 1231/2.

...*Gregorio IX papa, Fredelio Roman. imper.* Guigues de Briançon et son fils Aimeric *(Eym-c.)* reconnaissent tenir en fief du dauphin André les châteaux de la Terrasse et de Gières *(Geria)*, avec leurs mandements et territoires, et tout ce qu'ils possèdent dans le comté de Graisivaudan, sauf les fiefs de Bellecombe et du Mas de la Pierre. L'héritage d'Odon de Briançon, homme lige du comte de Savoie, étant dévolu à son frère Aimeric, celui-ci est autorisé par le dauphin, à la prière de Didier et Aymar de Sassenage, de Guigues et Odon Aleman, à en jouir sa vie durant, sous condition que son fils fera hommage lige au Dauphin et l'assistera à la guerre; dans le cas d'hostilités avec la Savoie, Aimeric remettra au Dauphin les châteaux de la Terrasse et de Gières. 12 sceaux.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 5456, 80. *Invent. Graisivaudan*, I, 129 : II, 242ᵃ; V, 109. — Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2ᵉ éd. 125-6 ; 3ᵉ, I, 175. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 23; *1346*, 499.

7103 31 janvier 1231/2.

Inféodation du château de Septème à Guillaume de Beauvoir par l'archevêque et le chapitre de Vienne.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 76ᵃ.

7104 Jarrie, 1ᵉʳ février 1231/2.

Vente par Guigues Alleman, chevalier, au prieur et au couvent de Marnans, d'un cens de 50 fromages qu'il percevait sur les deux alpes de la Peta et de Vallon, au mandement de Valbonnais, lieu dit Valjouffrey, pour le prix de 70 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 4276, cop. XIVᵉ s. (IV, 173ᵇ).

7105 2 (11) février 1232.

Obit d'Anne, prieure de Bertaud.

Guillaume (P.), *Chartes de Bertaud*, xxiij. Le Vasseur, *Ephemer. Cartus.* I, 150ᵃ.

7106 Rieti, 3 février 1232.

Bulle du pape Grégoire IX au prieur et aux frères de la Chartreuse : sept oblats, dits rendus *(reddîti)*, occupés dans chaque maison aux travaux de l'agriculture, jouiront des libertés et immunités dont bénéficient les frères de l'ordre. — *Quotiens a nobis.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 19ᵃ. Cherubini, *Bull. magn.* I, 73; I, 85; I, 99. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. cxxix. *Bull. Roman.* Taurin. III, 463. = Georg. I, 964. Potthast, 8860. Le Couteulx, IV, 6.

7107 3 février 1231/2.

...*Gregorio IX papa, Frederico Roman. imper.* Guigues de Briançon et son fils Aimeric *(Eym-c.)* vendent au dauphin André tout ce qu'ils avaient dans le château de Gières *(Geria)* et son mandement, au prix de 37000 sols Viennois, dont quittance. 6 sceaux.

Invent. Graisivaudan, II, 242ᵇ. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 673.

7108 Rieti, 11 février 1232.

Grégoire IX défend aux archevêques, évêques, abbés, prieurs et autres prélats de grever de dettes leurs églises ou de les engager par lettres ou sceaux. — *Si quorundam.*

Bull. Roman. Taurin. III, 463. — Potthast, 8874, cf. 8886. Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 775.

7109 Pierre-Châtel, 26 février 1231/2.

Marguerite, comtesse de Savoie et marquise en Italie, et ses fils Amédée, Aimon, Guillaume *(W.)* élu de Valence, Thomas, Pierre, Boniface et Philippe approuvent les donations du comte Thomas à l'abbaye de Hautecombe. Fait *ap. Petram Castelli.*

Blanchard (Claud.), dans *Mém. acad. Savoie* (1875), C, I, 559-60. = Wurstemb. IV, n° 76. *R. Gen.* 650. Carutti, *Reg.* 523.

7110 28 février 1231/2.

Reconnaissance pour Boniface de Castellane, seigneur de Sallernas, de ce qu'il possède auprès de Grignan. — Or. parch. lat.

Catal. Archiv. maison de Grignan (1844) p. 24, n° 143.

7111 28 février 1231/2.

Gertut de Sahune *(Asseduna)* reçoit en fief de Raymond de Mévouillon tout ce qu'il tient dans les châteaux de Sahune, Montréal *(Monsreal)*, Arpavon *(Arpoun)*, Curnier *(Currerio)*, Eyroles *(Herolis)* et la bâtie de Marsoin *(Marti)*.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1351.

7112 1ᵉʳ mars 1231/2.

Donation par Gérente de Sahune, fils de Bertrand de Caderousse, à Raymond de Mévouillon, de la moitié des châteaux qui lui appartenaient dans la vallée de Sahune : Sahune, Montréal et autres lieux ; Raymond les lui rend, pour les tenir de lui à foi et hommage, et l'en investit.

Invent. Baronnies, II, 302 : 963. — Cf. n° préc.

7113 Pierre-Châtel, 3 mars 1232.

...ind. 5... Donations de plusieurs localités à l'abbaye de Hautecombe par Thomas, comte de Savoie, avec approbation de la comtesse M[arguerite] et de ses fils : Amédée, Aymon, Guillaume élu de Valence, Thomas, Pierre, Boniface et Philippe.

Wurstemb. IV, n° 80. *R. Gen.* 655. Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.*, 3ᵃ ser. IX, 193. Chevalier (J.), dans *Bull. Valence*, VIII, 174 (à part, 21), au 2 m. — Cf. n° 7109.

7114 Chambéry, 3 mars 1232.

Attestation par Thomas, comte de Maurienne, de l'aumône qu'il a faite dans le chapitre de Hautecombe,

en présence du couvent, de son fils Guillaume, élu de Valence, etc. *Act. ap. Chamberiacum,* derrière le *cancellum* de l'église de la milice du Temple ; témoins : Guillaume, élu de Valence, etc.

BLANCHARD (Claud.), dans *Mém. acad. Savoie* (1875), C, I, 557-9, 562.

7115 Vienne, 4 mars 1231/2.

L'archevêque Jean et le chapitre de Vienne statuent que les chanoines et les clercs ne participeront pas aux distributions *(libra)* tant qu'ils n'auront pas soldé ce qu'ils ont promis à l'œuvre de l'église ou qu'ils n'auront pas promis et soldé. Les clercs commensaux qui, avertis par le sacristain, n'auront pas soldé ce qu'ils doivent, seront exclus de l'église ; l'ouvrier percevra à leur place.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. de St-Maurice Vienne*, 6-7.

7116 Chambéry, 4 mars 1232.

...ind. 5... Thomas, comte de Maurienne et marquis en Italie, accorde à la ville de Chambéry une charte de liberté. Fait dans l'église *Camberiaci.* Sceaux de son fils Guillaume [évêque] élu de Valence, de [Jean] archevêque de Vienne, etc. Témoins : Guillaume élu de Valence, etc. (15).

Docum.-sigilli-monete princ. Savoia, II, 126. PROMIS, *Sig.* 96. = WURSTEMB. IV, n° 81. CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.* 3ª ser. IX, 193-4.

7117 Chambéry, 15 mars 1232.

...ind. 5. Vente du bourg de Chambéry par Berlion de Chambéry à Thomas, comte de Savoie, pour 32000 sols de Suse. Approbation de Guillaume, élu de Valence..., Thomas, Boniface... *Act. ap. C-riacum*, en la tour d'Etienne Vacchi.

PINGON. *Chron.*, f° 273. DUFOUR (Aug.), dans *Mém.-doc. soc. Savois. hist.-archéol.* (1861), V, 319-25, 326-31. = WURSTEMB. n° 82. CARUTTI, dans *Miscel. stor. Ital.* 3ª ser. IX, 195.

7118 Pierre-Châtel, 19 mars 1232.

Complément de l'acte du 15 préc. *Act. ap. Petrocastelli,* en la chapelle ; témoins : Guillaume, élu de l'église de Valence, etc.

DUFOUR (Aug.), dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol.* (1861), V, 327-8.

7119 23 mars 1231/2.

Hugues Lupi, chevalier, hypothèque *(obligavit)* aux anniversaires de l'église de Vienne les biens qu'il avait reçus en fief dans les paroisses d'Estrablin *(Establins)* et de Moidieu *(Moydies)* et au territoire de Chambon, pour 50 liv. Viennois, dont il donne quittance au sacristain Guigues d'Auries, procureur des anniversaires. Il promet avec serment de défendre l'église et donne pour garants de paix Syboud seigneur de Beauvoir et son fils Guillaume, qui s'engage à tenir otage, Guillaume de Beauvoir et Terric de Septême. Sceaux de Jean, archevêque de Vienne, et de Sisboud de Beauvoir.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 17 lig. Grand sceau avec contre-sceau de Jean de Bernin. Sceau de Siboud : († S)IGILVM SEBOVDI DE BELLO(VI)DERE.

7120 Bonnevaux, 1232.

Girard Aimari donne aux [frères de] Bonnevaux 7 sols de cens en alleu. Fait dans le chapitre, présents : l'abbé Falcon et tout le couvent, Humbert de Boczósel, Girard de la Porte..., tous chevaliers, etc.

CHEVALIER (U.), dans *Bull. acad. Delphin*, D, II, 56 ; *Cartul. de Bonnevaux*, 40, n° 76.

7121 1232.

Concession de fief au terroir de la Salle par le dauphin Guigues [= André] à Bérard de *Altisono*, chevalier.

Arch. commun. Grenoble, CC. 423 (II, 52b).

7122 1232.

Don par le dauphin Guigues [= André] aux religieux de Notre-Dame de Casanova des montagnes de la Pisse et de Pierre-Fixe aux montagnes des Alpes, où les habitants de Sauze et Césane avaient droit de pâturage, moyennant la rente annuelle de 10 fromages aux religieux.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 218 (III, 325b).

7123 Durbon, 1232.

Lantelme de la Piarre *(de Petra)* donne au prieur Garnier et aux frères de Durbon son droit, propriété et domaine à Petit-Recours *(Rocoset)* et à Maniboux *(M-ol)*, de la balme Clerzel, le ruisseau Labeous *(Labeos)* entre deux, au sommet *del rochaz deuz n'Armanz*, du côté de *Lechas ;* il leur confirme les pâturages du territoire de la Cluse et sa part en ceux du Dévoluy *(Devolodio)*. Fait entre le cimetière et l'église de la maison supérieure *D-nis ;* présents (15).

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 254-5, n° 374. = ROMAN, 66b.

7124 Sigottier, 1232.

Latgier de Sigottier et sa femme Agnès, fille de Falcon de Veynes *(Veeneto)*, approuvent entre les mains de Garnier, prieur de Durbon, la donation des frères d'Agnès Falcon, Falcon et P. Rainerii, de leurs possessions à Maniboux *(M-ol), Vilareto* et Vaux *(Vallibus)*. Serment. Fait dans le cimetière du château de *Cigoterio,* près la *crota* de l'église. Témoins : Roger, prieur [de St-Géraud] d'Aspres, qui scelle, P. prieur de Sigottier. Cautions : Arbert d'Aspremont et Ber. de Sigottier. Sceau de Guillaume *(W.)* évêque de Gap.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 256, n° 376. = ROMAN, 66-7.

7125 La Piarre, 1232.

Rose, du consentement de son mari Lantelme [de la Piarre], fait la même donation en ce qui concerne sa dot, entre les mains d'Hugues Bontos. Fait dans le château de *Petra ;* témoins : Lantelme, mercenaire de Durbon, etc. Sceau de Guillaume *(W.)* évêque de Gap. Ils reçoivent 40 sols monnaie de Vienne.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 255, n° 375. = ROMAN, 66b.

7126 1232.

Lantelme de St-Quentin avait donné à la maison des Ecouges sa propriété, droit et domaine depuis la *dreia* contiguë à la Grande Pierre près de la route de St-Quentin jusqu'à l'Isère et à Facebelle *(Faucibella)*, entre les mandements des châteaux d'Armieu et de St-Quentin. Son fils Guillaume éleva des difficultés contre ce « bénéfice », puis y renonça par la médiation de R[obert] doyen de Grenoble. Témoins : Berlion de Bouquéron *(Bocoiro)...*, Humbert d'Allevard, chanoine de

Grenoble [1], etc. Sceaux de Jean, archevêque de Vienne, de Soffred, évêque de Grenoble, et de son doyen.

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 113-4, n° 20.

7127 Die, 1232.

Lambert d'Eygluy *(de Aigleduno, Aigleun)* confirme, en présence de Bertrand, évêque de Die, sa charte du 15 juin 1228 en faveur de l'abbaye de Léoncel, plus les 10 setiers de froment et seigle légués par son père ; comme satisfaction de ses injustices envers la maison, il promet de la protéger et défendre. Fait dans la chambre de l'évêque. Témoins : Pierre abbé de Léoncel, Guillaume sous-prieur, Bertrand Lombard, chapelain du prélat, etc. Sceau de Bertrand.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 108-9, n° 110.

7128 Le Chaffal, 1232.

Lantelme de Gigors *(Gigorz)* se donne corps et âme à Notre-Dame, à l'ordre de Cîteaux et spécialement à la maison de Léoncel, qui le reçoit comme frère. Il lui donne 5 setiers de froment de cens à Trois-Prés *(Tres Pras)* et veut que la communauté ait de ce fait une pitance générale le dimanche des Rameaux ; il confirme le don d'une condamine à Choméane *(Chalme Mediana)* fait par son père et lui, et les aumônes de ses ancêtres. Fait *apud Cadafalcum*, dans la chambre près de l'église ; présents : Guillaume *(W.)* sous-prieur, Guillaume *(W.)* sacristain, etc. (6). — Voir l'acte suiv.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 109-10, n° 111.

7129 Léoncel, (1232 ?).

Le jour où Lantelme de Gigors entre dans l'abbaye de Léoncel et y prend l'habit de l'ordre, il confirme sa donation précéd. ; son fils Lantelme jure de l'observer. Témoins : l'abbé B[ernard = Pierre ?], Guillaume *(W.)* sous-prieur, Etienne prieur de Gigors *(Gigorz)*, etc. (8). Sceau de Bertrand, évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 110, n° 111.

7130 St-Sauveur-en-Rue, 1232.

A. prieur de St-Sauveur et A. de Sablon soumettent un différend à l'arbitrage d'A. Pagan, chanoine de Vienne. Fait dans le cloître *S. Salvatoris*. Sceau de G. Pagan d'Argental.

GUIGUE, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 71.

7131 1232.

Albert, seigneur de la Tour, et son épouse Béatrix, dame de Coligny, exemptent de tout péage dans leurs terres la chartreuse de Seillon et la prennent sous leur protection.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 198b. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 17b. — JUSTEL, *Hist. maison d'Auvergne*, pr. 329. BOUCHET (du), *Hist. mais. de Coligny*, pr. 51. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 188a. = BRÉQ. V, 430.

7132 Vienne, 1232.

Siboud et Guillaume Rovoyri, Berlion, Guichard et Jocelin, frères et seigneurs de *Moncuo*, vendent aux anniversaires de Vienne et à leurs procureurs Guigues d'Auris *(Auries)*, sacristain, et André de Roussillon, le tiers de la dîme de Royas, que les anniversaires avaient jadis acquise de Berlion Senioreti et ses frères, au prix de 4 liv. 10 sols, dont quittance. Serment. *Act. Vienn.* Sceau de Jean, archevêque de Vienne. *Dat. p. man. Guigonis d'Auries, cancell. Viennen.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 18 lig. Grand sceau de Jean de Bernin.

7133 Mars 1232.

Clément Berbier vend à la maison de St-Félix [de Valence], au prieur Guillaume et à ses frères, un peu de terre et bois à *Revest*, près la terre de St-Félix, pour le prix de 60 sols Viennois, dont quittance. Il prie maître Jean, abbé de St-Félix, qui avait ce bien dans son domaine, de confirmer la vente, ce qu'il fait et reçoit son plaid *(placitamentum)* de la maison. Présents : Brun sacristain et 4 chanoines de St-Félix, etc. Sceau de l'abbé.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch., 21 lig.

7134 Domène, 28 mars 1232.

Guillaume Elfini vend à Guillaume, prieur de Domène, 3 sols de plaid à Prabert *(in Prato Arberti)* et 6 den. à la Boutière *(Boteri)*, et se désiste de ses prétentions sur les vassaux de Prabert, moyennant 50 sols. Témoins : Etienne sous-prieur, Pierre Blesmodis, sacristain, etc. Fait dans le parloir *(loquitorium)*, *domin. in Passione Dom.*

MONTEYNARD, *Cartul. de Domène*, 266-7, n° 239, 15.

7135 St-Jean-d'Acre, avril 1232.

Approbation par Jean d'Ibelin *(Ybelino)*, seigneur de Beyrouth *(Berithi)*, et Jean, seigneur de Césarée, en faveur du Temple. Présent : André de Vienne, etc.

PAOLI, *Cod. diplom. ord. Gerosol.* I, 292, 14. BEUGNOT, *Lois (Assises roy. Jérusalem)*, II, 23. = RÖHRICHT, *Reg. Hierosol.* 1036.

7136 18 avril 1232.

Richard de Chausen *(Chauzens)*, Guifred et Pierre Renconis concèdent à Notre-Dame et aux religieuses de Vernaison *(Comercii)* la fontaine de *Boisseires*, pour la conduire à leur maison, et d'établir le canal sur leurs terres. Sceaux.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. de 8 lig. 1/3.

7137 28 avril 1232.

Guigues Guiffredi, de St-Nazaire, reconnaît tenir du dauphin [André] tout ce qu'il possède dans la paroisse de St-Nazaire, avec la maison qu'il y a. Deux sceaux.

Invent. Graisivaudan, II, 436a, 438b. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 49 ; *1346*, 550.

7138 Chambéry, 15 mai 1232.

Accord entre Vulpillet, fils de feu Pierre Vulpilli, et la chartreuse d'Aillon, au sujet de l'aumône faite par son père à cette maison, pour son anniversaire... Témoins : .. frère Richard, commandeur de la maison de la milice du Temple en Viennois, etc. Fait dans la loge antérieure de la grande maison du Temple, ind. 5.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 432-3, n° 44.

7139 Francheville, juin 1232.

Testament de Robert [d'Auvergne], archevêque de Lyon, *ap. Francam Villam* près Lyon. Il lègue à la maison de la grande Chartreuse 100 liv. Tournois pour

1. E. M[AIGNIEN] a décrit son sceau dans *Le Dauphiné* (1880), XVI, 340, 347 : S' HVMBERTI D'ALAVART CLERICI GRACIONOPOL.

son anniversaire. Parmi les témoins, Guillaume de la Palud, archidiacre de Vienne.

GUIGUE (M. C.), *Obituar. Lugdun. eccl.* 209-11.

7140 (Juin ? 1232).

Lettre des archevêques [Jean] de Vienne et de Tarentaise, des évêques [Soffred] de Grenoble et de Maurienne, etc., au pape Grégoire IX, postulant pour évêque de Belley B[oniface], fils du comte de Savoie.

Mentionnée dans la bulle du 6 juil. suiv. — *Gallia christ. nova*, XV, instr. 316. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 501.

7141 Ventavon, 17 juin 1232.

Après enquête et conformément à la coutume du château de Ventavon, Guillaume de Moustier *(W. de Mosteriis)* adjuge aux frères de Bertaud la vigne de la Palud, dont le propriétaire était mort sans héritiers ; ils donneront à W. Rostagni 40 sols Viennois et 2 setiers de blé *(annonæ)* pour son travail. Cautions. Fait au château de *Ventaone*, devant l'église de St-Laurent ; témoins : Jacques prêtre de Bertaud, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 23-4, n° 19. = ROMAN, 66*.

7142 Romans, 18 juin 1232.

Ponce d'Estable (*de Stabulo*), chapelain de la chapelle de Notre-Dame à Romans, de l'assentiment du sacristain Arbert, du procureur Didier Lobet et du cabiscol Lantelme, accorde aux religieuses de Vernaison *(Comercii)* d'amener à leur maison la fontaine de *Buxeriis* par les terres de sa chapelle et de réparer le canal ; les dommages aux riverains seront appréciés par les agriculteurs. *Act. Roman.* Sceau de St-Barnard.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. de 10 lig.

7143 25 juin 1232.

*...in crastin. b*i *Joannis Bapt.* Arbert de Boczosel *(Bochosello)*, en prenant [sous sa garde le château] Pipet *(Pupetum)*, constate [dans l'arsenal la présence de] 22 cuirasses, 7 arbalètes de corne, 5 casques, 10 chapeaux *(capelli)* de fer, etc., 5 épées.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 102. = CHARVET, 387. MERMET, III, 79. COLLOMBET, II, 132. *Rev. de Vienne*, III, 9.

7144 Juillet 1232.

Béatrix, épouse d'Amaury, comte de Montfort, vend au prix de 100000 sols, tout le patrimoine lui revenant de sa mère dans les diocèses de Gap et d'Embrun, à son père le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, qui lui promet de la faire son héritière de ces comtés et de celui de Vienne. Témoins : Robert, archevêque de Lyon, Sofred évêque de Grenoble. Confirmation de son mari. Sceau. — Par le même acte, Amaury assigne à sa femme 300 liv. de revenu annuel sur son domaine et château de St-Léodgard et ses forts de Guelines.

Arch. de l'Isère, B, 306, 33 ; B. 3001, 3011, 3013 ; B. 3248, reg. ; B. 3735, copie de 1498. *Invent. Embrunais*, 161 ; *Gapençais*, 260, 362 ; *Généralité*, I, 4b, 5:6. Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10951, 477. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.*, pr. II, 11, 477 ; *Cart. du Dauph.* I, 198. MOULINET, *Reg. généalog.* IV, 733. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 200 ; *1346*, 49. ROMAN, 66.

7145 Juillet 1232.

Traité entre André dauphin de Viennois, comte de Vienne et d'Albon, et Béatrix, comtesse de Montfort, Béatrix ayant vendu aud. André son père toutes les villes, châteaux et seigneuries qui lui appartenaient aux diocèses d'Embrun et de Gap, le dauphin promet de la faire héritière comme sa fille aînée en tout ce qu'il avait dans le Viennois, comté d'Albon et Graisivaudan, s'il n'a pas d'enfants mâles. L'un et l'autre jurent l'observation de ce traité. Le dauphin promet encore de rendre à Béatrix et à son mari le comte de Montfort, à défaut d'enfants mâles, tout ce qu'elle lui a cédé et de faire jurer l'observation aux habitants.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 6-7. — Cf. n° préc.

7146 Spolète, 5 juillet 1232.

Le pape Grégoire IX, sur la dénonciation du maître de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, que de faux frères, d'une conduite détestable, quêtent au préjudice de l'ordre, avertit les archevêques et évêques ; ils devront s'en emparer et restituer aux religieux le produit de leurs vols. — *Dilecti filii.*

*AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 820.

7147 Spolète, 5 juillet 1232.

Le même, sur la dénonciation du maître de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, avertit les prélats que des clercs et laïques de leurs diocèses, avec enfants et servantes *(focariæ)*, transforment leurs maisons en hôpitaux pour solliciter les aumônes en faveur des pauvres ; ils devront se soumettre à l'ordre ou quitter l'habit religieux. — *Significantibus dilectis.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 821.

7148 Spolète, 6 juillet 1232.

Grégoire IX mande à l'archevêque de Besançon de nommer procureur de l'église de Belley B[oniface], fils du comte de Savoie, encore minoré, si son instruction et ses mœurs le recommandent et qu'il ait atteint l'âge de 26 ans. — *Præsentatæ nobis.*

Gallia christ. nova, XV, instr. 316-7. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 501-2, n° 802. = POTTHAST, 8960.

7149 Spolète, 7 juillet 1232.

Le même mande à [Jean], archevêque de Vienne, de signifier à l'archidiacre de Narbonne, à l'abbé de St-Pons de Thomières et au prévôt de Nîmes de terminer dans un mois l'affaire des chanoines de Maguelonne au sujet de l'élection d'un évêque. — *Inter dilectos.*

HAURÉAU (B.), dans *Notices et extraits des mss.* XXI, II, 231. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 510-1, n° 817. = POTTHAST, 8962.

7150 8 juillet (avant 1233).

Obit de Radulphe, procureur de la grande Chartreuse.

LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* II, 456-7.

7151 Spolète, 10 juillet 1232.

Lettre du pape Grégoire IX au chapitre de Valence : leur église étant tellement chargée de dettes qu'elle ne saurait suffire à la voracité des usuriers, après avoir abandonné les revenus du chapitre à ses créanciers,

elle ne sera pas tenue envers eux au-delà du capital et de frais modérés. — *Erga Valentinam.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 824.

7152 Rieti, 28 juillet 1232.

Grégoire IX mande à [Jean] archevêque de Vienne et à ses suffragants de venir en aide à l'église de Valence, criblée de dettes, par l'imposition d'une dîme ou d'une taxe équivalente, et d'inviter les fidèles à la relever de ses charges. — *Gravatæ debitorum.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 841.

7153 Die, 14 août 1232.

...Veille de l'Assomption, Grégoire IX pape, Frédéric emp. Rom. Bertrand, évêque de Die, confie à l'église de St-Pierre de Chalancon et à son prieur Guigues de Veaunes *(Vedona)* l'église de St-Arrier *(S. Erigii)*, entre la Motte et Chalancon, avec ses droits et dépendances, l'autorisant à en prendre possession corporelle ; le prieur devra à l'évêque une livre de cire au synode de la Toussaint. *Act. Diæ*, en la cour épiscopale, devant la chapelle de St-Nicolas ; témoins : Bertrand Lombardi, Etienne de Vasseillieu, prieur de Taulignan, etc. Bulle.

Paris, Bibl. Nat., Baluze LXXV, 296 (à 1222 !). OLLIVIER (J.), *Cart. Dauphin.* — *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 212-3. = CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 314, 471-2.

7154 Anagni, 30 août 1232.

Le pape Grégoire IX charge le prieur et l'archidiacre de Belley d'avertir l'archevêque de Vienne et ses suffragants d'avoir à subvenir aux besoins de l'église de Valence, écrasée de dettes, par l'octroi d'une décime ou taxe équivalente sur leurs revenus pendant cinq ans. — *Tanto venerabiles.*

BERNOUILLI (J.), *Acta pontif. Helvet.* I, n° 155. *AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 894.

7155 Anagni, 30 août 1232.

Lettre du même aux mêmes, pour obtenir l'observation de ce qui aura été ordonné à ce sujet.

BERNOUILLI (J.), *Acta pontif. Helvet.* I, n° 156. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 895.

7156 Oulx, 11 septembre 1232.

Inféodation par le dauphin Guigues [= André], à Bérard Bérard, dit Altissonus, et sa famille, du territoire entre le Rioubès et le Riou de Prorel, de celui du Champ-Foran à la Salle, des eaux de la Salle et des montagnes de Christol, l'Oulle et Longuet, du béal de Buffère aux chalets de Granon,... *ap. Ulcium*, samedi après la nativité de Notre-Dame.

Arch. de l'Isère, B. 2994, 59bis. = ROMAN, 66b. — Cf. 26 déc. suiv.

7157 Crest, 11 septembre 1232.

Silvion *(Silvius)* de Crest atteste que Guillaume *(W.)* Rogerii, de Crest, a vendu à l'église de St-Ruf et à son abbé M[allen], au prix de 23 liv. Viennois, dont quittance, une terre appelée la condamine Ferrolencha, à la fontaine Richeut, au-dessus de la maison de Brisans [St-Antoine], dans le mandement de Crest, que le vendeur tenait de Silvion en fief franc et libre de toute exaction ou usage, et où il percevait les lods et plaids ; elle produit 8 setiers de bon froment de cens à la mesure de Crest, qui seront portés à l'abbé au temps de la moisson à Crest. Investiture. Approbation du frère de G. R., P. Rogerii et de sa femme Grosa. Silvion, qui avait cette terre dans son domaine, en confirme la vente et reconnaît avoir reçu de l'église pour investiture ou plaid 8 liv. Vien. et son baile Guigues Ardenc 8 sols. *Act. ap. Cristam*, dans la maison de St-Ruf ; présents : Guillaume de Lionne, prieur de St-Pierre de Die, Vital prieur de St-Domnin, Pierre de Livron, prieur de Crest, 3 chanoines de St-Ruf, etc. (12). Sceau.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, orig. parch. de 32 lig. 1/4.

7158 16 septembre 1232.

Siboud de Beauvoir avait engagé pour 4000 sols Viennois à Jean, archevêque de Vienne, sa mistralie de Vienne, qu'il reconnut être son fief. Ensuite, pour subvenir à de grandes difficultés, il emprunte au même 1000 sols sur sa mistralie ; il en donne quittance et prête serment. Il promet la ratification de son fils Guillaume d'ici à l'octave de la Toussaint ; si non, il se constituera otage à Vienne, à réquisition du prélat. Il fournit comme cautions son frère Guillaume de Beauvoir et Siboud Revoiri, qui se constitueront aussi otages à Moidieu *(Moydies)* sur l'ordre de l'archevêque. Sceaux.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 14 lig.

7159 Octobre 1232.

Henri, comte de Vienne, ayant causé de grands dommages aux religieux de Cîteaux durant les guerres, s'engage à les réparer, par devant les abbés de Cîteaux, du Miroir et de Balerne.

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 264, n° 2056.

7160 2 octobre (avant 1233).

Obit de Jean, vicaire de la Grande Chartreuse.

LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* III, 258-9.

18 octobre 1232 = 18 octobre 1233.

7161 Anagni, 2 novembre 1232.

Lettre du pape Grégoire IX aux évêques de Winchester et de Bath, au sujet d'une rente de 50 marcs d'argent accordée au prieur et aux frères de la Chartreuse par Henri, roi d'Angleterre. — *Operante mira.*

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 7-8.

7162 Anagni, 5 novembre 1232.

Lettre de Grégoire IX à [Robert], archevêque de Lyon, et à ses suffragants, leur demandant de venir en aide par une décime ou autre taxe équivalente sur leurs revenus d'un an en faveur de l'église de Valence, écrasée de dettes. Son évêque *(procurator)* Guillaume *(W.)*, craignant d'être mercenaire et pasteur de nom seulement, s'est d'abord fatigué sans succès, par prières, avertissements et menaces, à obtenir des citoyens de Valence la liberté pour les clercs, puis, en les châtiant paternellement, les a ramenés au sein de l'Eglise, ce qui l'a entraîné dans des dépenses dont il ne peut payer l'intérêt. — *Dilectus filius.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 564-5, n° 948.

7163 Anagni, 5 novembre 1232.

Le même charge l'évêque de Tournai, légat du Siège apostol., d'obtenir des prélats et clercs compris dans sa

légation qu'ils viennent en aide, par l'abandon de leurs revenus d'un an ou une taxe équivalente, à l'église de Valence pour la libérer de ses dettes, d'autant qu'elle a secouru en circonstance analogue les prélats et clercs de Provence.

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 949.

7164 Valence, 20 novembre 1232.

Falcon de Planter vend à la maison de St-Félix [de Valence] et à son prieur Guillaume 3 émines de froment de cens, que lui servait Aribernz pour une terre à *las Tateiras*, et 1 poule et 2 sols de cens dus par Pierre Monner pour un jardin près du ruisseau *Chiarete*, au prix de 10 liv. moins 5 sols Viennois, dont quittance. Fait dans le prieuré de St-Félix ; présents : Bernard prieur de Montélier *(Montilisii)*, Brun sacristain, 6 autres chanoines, 3 convers et Lantelme d'Alixan, chevalier. Consentement de Guinisius de Châteauneuf, qui avait ces cens dans son fief. Sceau.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch.

7165 2 décembre 1232.

Albergement passé par le dauphin, comte de Vienne et d'Albon, et son épouse Béatrix à Guillaume de Cornillon, de l'île de Vieille Morte, sous le cens de 300 sols annuellement.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 364[b].

7166 Pont-St-Esprit, 5 décembre 1232,

G. du Port, prieur de St-Saturnin, confirme comme utile à sa maison de Colonzelle l'accord et son renouvellement entre son monastère et le commandeur de Richerenches (24 déc. 1229). Fait du consentement de ses moines, *ap. S. Saturninum*, en la chambre du prieur ; présents : A[mic] évêque d'Orange, etc.

RIPERT-MONCLAR (de), *Cart. de Richerenches*, 239-40.

7167 Richerenches, 8 décembre 1232.

... *ap. Richarenchas,* Rostaing de Conis, commandeur des Templiers de Richerenches, du consentement de ses frères (17) approuve l'accord et son renouvellement entre sa maison et le prieur de St-Saturnin au nom de son doyenné de Colonzelle (24 déc. 1229). Amic, évêque d'Orange, appose sa bulle. Sceaux. Guillaume Barba, not. de l'évêque.

RIPERT-MONCLAR (de), *Cart. de Richerenches*, 240-1.

7168 Chaponnay, 12 décembre 1232.

Berlion de Chandieu et les chartreux de N.-D. d'Aillon ayant terminé leurs discordes, Berlion, à cause des besoins de ses troupeaux, élevait de nouvelles contestations au sujet des biens que son père Etienne et lui leur avaient cédés. Par un nouvel accord, il confirme au prieur Jean une grange dans les limites déterminées par Boson de Marennes, prévôt, et les religieux ; il leur donne deux charmilles *(ramata)*, une forêt, etc. moyennant 300 sols Vienn. à lui-même, 20 à sa femme, 12 den. à Etiennet leur fils, 20 s. à Rodolphe prévôt [de] Chandieu et 5 à Boson prévôt de Marennes. En outre, pris de remords de ses injustices, il leur cède 3 setérées du pré de Mollières, moyennant 12 liv. Vienn. Il promet de se constituer en otage à Vienne à toute réquisition ; Guichard de la Poype, Berlion Veillard, Gautier de Charvolay, les prévôts Rodolphe de Chandieu, Boson de Marennes et Hysimar de Colombier prennent le même engagement, avec faculté de se libérer chaque fois en payant 100 sol. aux religieux. Fait dans l'église St-Barthélemy. Témoins : le chapelain de cette église, etc. Ind. 5.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 418-21, n° 37. = *Invent. maison de la Poype-Serrières*, 195, n. 4.

7169 Chaponnay, 13 décembre 1232.

Le seigneur Berlion de Chandieu reconnaît devoir à Notre-Dame d'Aillon 45 liv. Vienn., en payement desquelles il cède au prieur Jean les bois *(ramata)* et les pâturages de Marennes durant l'espace de 12 ans, afin que sa dette s'éteigne en autant d'annuités de 75 sols. Il promet de se constituer en otage à Vienne jusqu'à exécution de ce contrat. Témoins : le chapelain de Chaponnay, Guill. de Colombier, etc.... Fait dans l'église St-Barthélemy, ind. 5.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 417.

7170 Chandieu, (après 13 décembre 1232).

Berlion de Chandieu désigne comme cautions de la convention précéd. (13 déc.) Etienne de Marziac, Humbert de la Poype, Nantelme de St-Laurent, Berlion et Guy Cerlo ; ils seront tenus, comme lui, de se constituer en otages à Vienne à toute réquisition, avec faculté de se libérer chaque fois moyennant 100 sols. Sceau. Témoins : Martin, prêtre, vicaire de l'église de Chandieu, Gautier de Charvolay, Berlion de Demptézieu, Pierre Cerlo, Rodolphe de Chandieu, prévôt, Hysmar de Colombier... Fait dans la maison du chapelain.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 417-8.

7171 Chandieu, (après 13 décembre 1232).

Les mêmes, en présence des mêmes témoins, prennent un semblable engagement pour la convention du 12 décembre... Fait dans la maison du chapelain.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 421.

7172 Vienne, 21 décembre 1232.

Guillaume, comte de Genevois, fait hommage à Hugues, duc de Bourgogne, pour le château des Clées *(Cloies)*. *Act. Viennæ, in festo b[i] Thomæ apost...*

PÉRARD, *Rec. pièces hist. Bourgogne*, 425. = *R. S. R.* 1105. *R. Gen.* 656. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourg.* IV, 265-6.

7173 26 décembre 1232.

Le dauphin Guigues [= André] concède à Bérard Bérard, chevalier, en considération de services, tous les revenus et prises du mas *Allodii* de la Salle, etc., plus les fontaines et ruisseaux de la Salle, avec tout le devès adjugé au dauphin par son juge de Briançon au sujet d'un meurtre qui y avait été commis, plus les montagnes, bois et pâquerages de Cristovol, Oulle ou Longet dans les dépendances de la paroisse de Névache ; il mande aux nobles et roturiers de la Salle et Névache et au châtelain de Briançon d'en laisser aud. Bérard la paisible possession..., lendemain de Noël.

Invent. Briançonnais, 303-4. = ROMAN, 66[b]. — Cf. 11 sept. préc.

7174 Anagni, 13 janvier 1233.

Grégoire IX envoie à l'abbé et au couvent de Cluny de nouveaux statuts ; chaque année, il se tiendra un

chapitre général, où l'on convoquera trois prieurs de l'ordre des Chartreux, pour s'instruire auprès d'eux; ils avertiront le Siège apostol. des négligences.

Potthast, 9072. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 19-20.

7175 Anagni, 21 janvier 1233.

Grégoire IX mande à [Soffred], évêque de Grenoble, de pourvoir à ce que, en cas d'interdit, les vassaux de G[uillaume] de St-Geoirs, seigneur en partie du château de Vinay, puissent assister aux offices divins. — *Nobilis vir G.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1055.

7176 Anagni, 22 janvier 1233.

Le même mande à l'évêque de Tournai, légat du Siège apostol., que [Geoffroy] évêque de Trois-Châteaux l'a supplié par lettre d'agréer sa démission, sa vieillesse et ses infirmités ne lui permettant plus de remplir ses fonctions, et d'autoriser les dominicains du Puy *(Anicien.)*, dans le couvent desquels il se propose de passer le restant de ses jours, à lui donner l'absolution. Bien que les revenus de son chapitre soient à peine suffisants pour 9 chanoines, le légat en a nommé des diocèses de Viviers et de Vaison, qui ne s'y rendent que pour la vacance des bénéfices et les élections, et lui sont plus à charge qu'à honneur. — *Venerabilis frater.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 614-5, n° 1056. *Gallia christ. noviss.* IV, 76, n° 138.

7177 Anagni, 10 février 1233.

Grégoire IX recommande aux archevêques, évêques et autres prélats de ne pas grever les prieurés et maisons de l'ordre de Cluny par de trop nombreuses procurations et montures *(evectiones)*. — *Gravem dilectorum.*

Bull. Cluniac. 112*. = Potthast, 9089. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1110.

7178 Anagni, 11 février 1233.

Lettre du même à l'abbé et au couvent de Cluny. Il a défendu aux archevêques qui visitent les diocèses de leurs suffragants d'exiger une procuration des prieurés et maisons de l'ordre de Cluny, surtout dans les cas non accordés. — *Gravem ex parte.*

Bull. Cluniac. 112*. = Potthast, 9090. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1127.

7179 Anagni, 19 février 1233.

Le même charge [Martin], abbé de St-Pierre hors la porte, et le prieur de St-Martin à Vienne, d'avertir Adémar de Poitiers d'avoir à restituer à l'église Romaine trois châteaux qu'il avait promis de livrer au cardinal légat Bertrand, en vue d'être relevé de l'excommunication qu'il avait encourue; il ne cessait d'offenser les églises, particulièrement celle de Valence. — *Ad audientiam.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1130.

7180 Baix, 22 février 1232/3.

A[démar], comte de Valentinois, inféode à G[éraud] Bastet le tiers du château de St-Marcel avec son tènement, qu'il avait acquis de feu Guillaume de Crussol, et l'en investit, sous la promesse de lui venir en aide contre tout ennemi ou de lui rendre la forteresse, ce qui doit avoir lieu au changement de seigneur et de feudataire; le comte lui promet de son côté secours contre Hugues de Pierregourde et ses partisans. Adémar lui confirme un autre tiers qu'il possédait déjà; Géraud lui en fait hommage et fidélité. Adémar promet l'assentiment de son petit-fils Aymaret, fils de feu son fils Guillaume, quand il sera pubère. Fait au château de *Bays*, dans la maison de Guillaume Richard. Témoins: Banasta, R. Andreæ, Guillaume sacristain de Viviers, Guillaume Francha, chapelain, etc. (16). *Stephanus not. com. scr.* Sceaux.

Valbonnays, 7* Reg. 125 *(Nihil pro causa comitatus)*. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 198b. = Anselme, *Généal. mais. France*, III, 762.

7181 Anagni, 24 février 1233.

Grégoire IX mande à [Jean], archevêque de Vienne, de maintenir l'abbaye de Hautecombe en possession de la ville de Mayrey, dont il lui a confirmé la concession par le comte de Maurienne. — *Cum concessionem.*

Blanchard (Claud.), dans *Mém. acad. Savoie* (1875), C, I, 561.

27 février 1232/3 = 22 février 1232/3.

Invent. Vivarais, 413 (*Arch. Isère*, IV, 15*).

7182 28 février 1232/3.

Obit de Guigues Virgiliis, prêtre et chanoine de St-Marcel de Die.

Columbi, *Opusc.* 296. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 444.

7183 1er mars 1232/3.

Le chapitre de Notre-Dame de Lausanne accorde à Humbert Espallart, chanoine de Die, ses biens à Ecublens, à condition d'être clerc de chœur et de soutenir le chapitre. Témoins: le prévôt, le succenteur, etc.

Conon d'Estavayer, *Cart. de N.-D. de Lausanne* (F. de Gingins, dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse romande* (1851), VI, 587).

7184 5 mars 1232/3.

Assignation par Raymond Bérenger, comte de Provence, à Béatrix, sa femme, de 8000 sols Guillelmins sur la justice, quête et chevauchées du bailliage de Gap.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 321, orig. = Roman, 66*.

7185 9 mars 1232/3.

Confirmation par le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, de la donation en fief par ses prédécesseurs, du lieu et terroir de Chaumont à la maison de l'Hôpital de St-Jean de Jérusalem dud. Chaumont; il érige en fief de lad. maison tout ce qu'elle possédait aud. lieu, confrontant le terroir du château d'Exilles et le terroir de Suse jusqu'au sommet des montagnes, avec les hommes, juridiction, etc.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 488, 496.

7186 1233.

Fuit hiemps valida, qualem nullus tunc vivens in Burgondia dixit se vidisse, et fuerunt præ frigore mortuæ nuces et vineæ fere omnes apud Bisuncium et Salinum... Lugdunum et Viennam et Valenciam et Sabaudiam...

Conon d'Estavayer, *Cart. de N.-D. de Lausanne* (F. de Gingins, dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse romande*, VI, 604-5; XXIX, 307).

7187 1233.

Elisabeth, fille de Jean comte de Bourgogne et de Chalon, épouse de feu Henri comte de Vienne, confirme une donation à l'abbaye de la Charité.

Chifflet, *Béatrix comtesse de Chalon*, 78. = Bréq. V, 453.

7188 (Vers 1233).

Guillaume du Puy *(de Puteo)* échange avec les moines de Domène une vigne adhérente à leur clos *(clodium)* contre une autre à Theys *(Teseum)*; comme celle-ci valait davantage, il ajoute 2 setiers de froment de cens assis sur des terres entre le Versoud *(Versatorium)* et le Prunay *(Prunei)* et à Regret.

Monteynard, *Cart. de Domène*, 268, n° 239, 18.

7189 (Vers 1233).

Redevances dues au monastère de Domène par le pontonier du port, le fief de Pierre Jahet, etc., une maison de la Chartreuse, le *casamentum* de la recluse, 5 *casamenta* au Bourg, le molard sur Murianette, etc.

Monteynard, *Cart. de Domène*, 261-4, n° 239, 6-12.

7190 Montmaur, 1233.

Falcon de Bénévent, son frère Guillaume et leur mère Laimbarda, pour le repos de leur vénérable père Guillaume de Bénévent, donnent à Garnier, prieur de Durbon, leur droit, domaine et propriété du pas *stricto* de Montmaur, dit au moulin de *Nermena*, le ruisseau Labeous *(Labeos)* entre deux, au sommet *del rochaz deż n'Armanz*, d'autre part suivant la division des territoires de Montmaur et de Veynes *(Veené)* jusqu'à Chergaye *(Chalaiaia)*. Serment. Approbation de leurs sœurs Giraude et Mabille, du consentement de leurs maris Lantelme et Laimbard, entre les mains du convers Hugues Bontos. Cautions (10). Fait devant l'église *Montis Mauri*; témoins : Hugues de Piégut *(Poi Agu)*, prieur de Montmaur, P. Malias, chanoine, Jordan, prêtre de Veynes, etc. Le prieur leur donne en aumône 10 liv., reçues par Humbert Chavallers, à qui ils les devaient.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 258-9, n° 380. = Roman, 67b.

7191 1233.

Le même jour, Laimbarda donne pour garant Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, prié d'apposer son sceau.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 259, n° 381.

7192 La Bâtie-de-Beaudinar, 1233.

Odon de las Chesas et son fils Odonet donnent à Garnier, prieur de Durbon, tous les biens de sa sœur Blandine, épouse de Guillaume *(W.)* Odo, auxquels il avait succédé dans le territoire de Vaux *(Vauz)*, etc. Investiture, serment. Sceau de Guillaume *(W.)* évêque de Gap. *Act. ap. Bastiam de Beldisnar*, en la maison d'Odon. Témoins : Odon de Maenzac, qui fut le conseiller, Ponce de Montmaur, chanoine, etc. Cautions (3). Les frères leur donnent en aumône 14 liv. Viennois, reçues par Odonet dans la maison supérieure.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 260-1, n° 382. = Roman, 67.

7193 Montmaur, Durbon, 1233.

Odon de la Roche et sa femme Jordane donnent au prieur Garnier et aux frères de Durbon tous les biens qu'ils possédaient dans les limites du couvent. Approbation de leur fils Odon et d'Alix *(Aalais)*, fille de Jordane. Cautions (8). Fait dans le cimetière *Montis Mauri*, devant les portes de l'église. Témoins : Hugues de Piégut *(Podio Agu)*, prieur de Montmaur, etc. Garantie et sceau de Guillaume *(W.)*, évêque de Gap. Le prieur leur donne en aumône 20 liv. Serment d'Odon *in Durbone*.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 261-2, n° 383. = Roman, 67b.

7194 1233.

Audition de témoins sur une donation à la maison de Montmerle, en présence du prévôt et des hommes d'Albert, seigneur de la Tour et de Coligny.

Du Bouchet, *Hist. mais. Coligny*, 52. = Bréq. V, 453.

7195 1233.

Laurent, évêque de Trois-Châteaux, reçoit de Pierre de Brians la 12e partie des dîmes de Clansayes; de Lambert Adhémar de Monteil, seigneur de Clansayes, ses dîmes en ce lieu; de Bertrand Bers et de sa femme, leurs dîmes à Valaurie et la 3e partie du fief appelé Flech.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 87. *Gallia christ. noviss.* IV, 77, n° 140.

7196 (Vers 1233).

Michel d'Allevard et ses fils Hugues, Jean et Jordan donnent aux religieux du Val-St-Hugon 6 den. de cens avec plaid. Témoins : le prieur Gautier, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 298, n° 120.

7197 27 mars 1233.

Siboud de Beauvoir-de-Marc cède à son fils Guillaume le château et mandement de Beauvoir, la mistralie de Vienne, tout ce qu'il prenait sur le péage de St-Symphorien et la moitié du château de Pinet ... *domin. post Annuntiat. bæ Mariæ*. 5 sceaux, dont celui de Guy élu de Lyon.

Invent. Viennois, I, 219 : 121e. Moulinet, *Reg. généal.* I, 119 (1234). — Justel, *Hist. généal. mais. Auvergne*, pr. 169. = *Gallia christ. nova*, IV, 140. Bréq. V, 454. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 234.

7198 Chabeuil, avril 1233.

Antoine [= Arbert] de Chabeuil, sacristain de Romans, donne à Notre-Dame de Léoncel et à son abbé P[ierre] 2 setiers d'avoine de cens que la grange du Conier *(Cognerii)* lui faisait pour des possessions à Chassenette *(Chassoneta)*. Il fait cette aumône à la prière de son frère Gontard de Chabeuil, couché par la maladie dont il mourut; en compensation, celui-ci lui cède 1 setier de froment de cens sur un moulin à Chabeuil. Approbation d'Aalis, épouse de Gontard, et de ses fils Guillaume et Lambert. Fait en public... au château de *Cabeolo*, dans la maison de Gontard. Témoins : l'abbé, le sous-prieur Guillaume, Roger de Clérieu, Guillaume de *Monte Neira*, Falcon de Livron, etc. Sceau. Arbert retient 3 corvées *(coroatæ)* de bœufs.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 110-1, n° 112.

7199 Latran, 16 avril 1233.

Lettre du pape Grégoire IX à l'archevêque de Vienne, le chargeant de contraindre la prieure et le couvent de religieuses de Ste-Colombe sur le Rhône à rendre obéis-

sance à l'abbé de St-Pierre. *Dat. Laterani, 16 kal. maii, pont. a° 7.*

*Bosco (J. a), 71 (à Grégoire VII). *Le Lièvre, 308 (it.).

7200 Die, 18 avril 1233.

... *Gregorio papa IX sed., Frederico Roman. imper. regn.* Aimon d'Eygluy *(de Aigledurio)*, chanoine de Die, qui avait été constitué par Humbert Ferrand héritier de tous ses biens, confirme à la maison de Léoncel la donation de celui-ci (vers 1189), et cède lui-même tous ses droits sur le territoire de Vialaret *(Vellero)* et de Serreméan *(Sermeia)*, pour le repos des âmes de Humbert et de son fils Jarenton. Le cellérier Etienne en prend possession corporelle. Le baile de ces territoires, Pierre de la Motte, cède aussi ses droits de *villicatio*. Fait *Diæ*, dans la chambre basse de la maison d'Aimon ; témoins (4). Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 111-2, n° 113.

7201 Latran, 20 avril 1233.

Bulle de Grégoire IX aux archevêques, évêques et autres prélats ecclésiastiques du royaume de France et provinces circonvoisines, en faveur des frères Prêcheurs. ... *pontif. a° 7. — Ille humani generis.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, Frères Prêcheurs d'Arles, vidimus du 6 déc. 1247.

7202 Latran, 20 avril 1233.

Le même mande aux frères Prêcheurs chargés de l'office d'inquisiteurs contre les hérétiques dans les provinces de Bourges..., Vienne, Arles, Aix et Embrun, de poursuivre leurs défenseurs. — *Licet ad capiendas.*

Ripoll, *Bull. Prædicat.* I, 47. = Potthast, 9153.

7203 Valence, 21 avril 1233.

Maître Jean, abbé de St-Félix, du consentement d'Artaud de St-Romain, Aiquin et maître Hugues *(V.)* de Belley, chanoines de Valence, échange avec Guillaume, prieur de St-Félix, du conseil de son chapitre, 3 émines de blé pour tasque *(taschia)* sur 18 setérées de terre jadis à Garin Veillon, et 2 sols de cens sur celle de Jean de Baon, contre 3 sols de cens sur la terre de Pierre de Châteaubourg *(Castro Bucco)* contiguë au bois del Tremolat, 1 barral de vin et 6 den. de cens sur la vigne de Jarenton Erpin au coin Chambard et 1 barral sur la vigne de Benoît au coin Rainenc. Le baile de l'abbé ne pourra rien exiger sur les terres cédées, et celui du prieur également. Fait dans la maison d'Ar. de St-Romain ; présents : celui-ci, Aiquin, maître Hugues de Belley ..., Bernard prieur de Montélier et autres chanoines de St-Félix, etc. Deux chartes divisées par A B C. Sceau.

Arch. de la Drôme, St-Félix, orig. parch., 21 lig. 1/2.

7204 St-Thibéry, 24 avril 1233.

Promesse de Raymond, comte de Toulouse, au nonce de l'empereur Frédéric II. Témoins : ... Falquet de Romans *(Rotmañ)*.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 322, origin.

7205 Châteaurenard ?, 28 avril 1233.

Quittance du podestat d'Avignon à Raymond Bérenger, comte de Provence. Témoins : ... Falquet de Romans *(Ronnañ)*.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 323, origin.

7206 Morges, 18 mai 1233.

Accord entre L[andri], évêque de Sion, et Aimon, fils de feu [Thomas], comte de Savoie, au sujet des châteaux de Montorge et de Soye, etc., par l'entremise de Guillaume *(Willermi)*, procureur de l'église de Valence, qui scelle l'acte.. Fait près de *Morge*.

Gallia christ. nova, XII, instr. 502-3. Furrer, *Gesch. über Wallis*, III, 67. Gremaud (J.), dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse rom.* XVIII, 418-20.

7207 Morges, 18 mai 1233.

Transaction entre L[andri], évêque de Sion, et Aimon, fils de feu [Thomas], comte de Savoie, au sujet des régales et du fief de Chillon, par l'entremise de Guillaume *(W.)*, procureur de l'église de Valence, qui scelle l'acte. Fait près de *Morgi*.

Hist. patr. mon., Chart. II, 1381-3. Gremaud (J.), dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse rom.*, XVIII, 420-1. = Wurstemb. n°s 85, 87 (1er juin). Carutti, *Reg.* 540.

7208 Lachenal, 20 mai 1233.

... ind. 6... Vente par Agnès, fille de feu Guillaume de Vienne, à la maison d'Aillon de biens au territoire de Rossetan. *Act. in noerio* de L-l ; témoins.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 421-2, n° 38.

7209 Pierre-Châtel, 23 mai 1233.

Confirmation par Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, des donations de son père Thomas et de ses ancêtres à l'abbaye de St-Pierre de Novalèse. Approbation de Béatrix [sa mère] pour ses fils : Guillaume [évêque] élu de Valence, Boniface élu de Belley... et Philippe. *Act. in terra Petra Castello*, avec l'assentiment de la comtesse A.[1]. Témoins : Siboud de Clermont.... maître Jean de Die... *Mag. Petrus de Camera, s. palat. not. scr.*

Guichenon, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 66 ; 2e, IV, 66. Cipolla, *Mon. Novalic. vetust.* 175, n° 40. = *R. S. R.* 1113. Wurstemb. 86. Carutti (Dom.), dans *Miscell. stor. Ital.* 3e ser. IX, 38-9.

7210 Juin 1233.

Ponce, viguier de Valence, Guillaume Isop et Pierre Austergii rendent témoignage à l'authenticité du testament d'Agnès Chatberta (18 août 1231) devant J[ean], prieur de St-Pierre du Bourg-lès-Valence, mandataire de l'archevêque de Vienne. André Galterii, juriscons., Lantelme de Marches, Jean Senioret, prêtres, Avio, Ursellus et Pierre Scriptor reconnaissent leurs seings et sceaux. Approbation et sceau de J[ean], archevêque de Vienne.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 36.

7211 Vienne, 26 juin 1233.

... *D. domin. post fest. b[i] Joan. Bapt.* Le chapitre de Vienne statue que celui qui a assisté à matines, s'il se retire avant le repas, perd sa livre ; il en est de même de celui qui ne la réclame pas avant complies au procureur des anniversaires.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 7.

1. Le prince de Faucigny-Lucinge vient de prouver que les nombreux enfants (10) de Thomas, comte de Savoie, eurent pour mère, non Béatrix de Genève (*Rég. Genevois*, tabl. 4), mais Marguerite de Faucigny (*Le mariage de Thomas I[er], comte de Savoie, avec Marguerite de Faucigny*, Paris, in-8°). Cf. n°s 6800, 7110 et 7114.

7212 30 juin 1233.

Echange entre Artaud, abbé de Saou, et B[ertrand] de Comps, prieur de l'Hôpital de Jérusalem au prieuré de St-Gilles, de l'église de St-Apollinaire, dioc. de Riez, contre celle de la Répara, dioc. de Valence, avec ses dépendances à Auriple et Autichamps. Approbation de R. sacristain, Ponce Gontardi, prieur de Chabrillan, Guiraud, prieur de Mirmande, Garin, prieur de Marsanne, Guillaume, prieur de Cléon *(Clieu)*, Gontard, prieur de Cellas, etc., chanoines de Saou ; de Silvius, prévôt de Valence, B[ertrand], évêque de Die, Arbert de Chabeuil, sacristain de Romans *(Rothmani)*, etc., chanoines de Valence : sauf la juridiction de cette église et une redevance de 10 sols Viennois à la s[t] Luc.

Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XXI, 145-8.

7213 10 juillet 1233.

Les commandeurs de l'Hôpital de Jérusalem, réunis en chapitre à St-Gilles, approuvent l'échange fait entre l'abbé de Saou et le prieur de St-Gilles (30 juin préc.). Sceaux de Guillaume, élu de Valence, etc.

Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XXI, 148-9.

7214 Les Baumes, 13 juillet 1233.

Rostaing et Hugues de Durban *(D-nno)* et Barthélemy Faraud vendent à Poncia, femme de Bertrand de Caderousse, son fils Armand, Bertrand de Barret, Hugues du Port, Isnard de Ste-Jalle et Guillaume Sinard, d'Arpavon, les biens *(affare)* possédés par Pierre de Sérignan à Arpavon et Ste-Jalle, mouvants du fief et directe de Reymond d'Agout, au prix de 1000 liv. 50 sols Viennois. *Act. ap. Balmas*, dans le château, entre les deux tours.

Arch. de l'Isère. B. 3637, origin. parch. (III, 119[b]). *Invent. Baronnies*, I, 15[b] : 19.

7215 Anagni, 27 juillet 1233.

Le pape Grégoire IX, assuré de la foi et du discernement *(discretio)* de [Jean], archevêque de Vienne, lui confie la charge de légat [apostolique] dans les provinces de Narbonne, Arles, Aix et Vienne, et dans les évêchés de Clermont, Agen, Albi, Rodez, Cahors, Mende, Périgueux, Comminges, Lectoure et du Puy, avec pouvoirs spéciaux contre les hérétiques dans les provinces d'Auch, Bordeaux et Embrun, les diocèses de Catalogne et de la province de Tarragone et le diocèse de Limoges. — *Cum ex injunctæ.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 819-20, n° 1472. = Charvet, 388. Mermet, III, 80. Bouquet, XX, 766.

7216 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même à l'archevêque d'Auch et à ses suffragants, leur notifiant la nomination de l'archevêque de Vienne comme légat apostolique et les invitant à l'assister efficacement.

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1479.

7217 Agnani, 27 juillet 1233.

Lettre du même à l'archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, l'avertissant qu'il a écrit à l'archevêque d'Auch et à ses suffragants d'avoir à lui prêter secours pour l'accomplissement de sa charge de légat. — *Si venerabiles.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 820-1, n° 1478.

7218 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même à l'archevêque d'Embrun [Bernard] et à ses suffragants, leur notifiant la nomination de l'archevêque de Vienne comme légat apostolique et les invitant à l'assister efficacement.

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1480.

7219 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même à l'archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, lui donnant le pouvoir d'absoudre les hérétiques et leurs fauteurs, les incendiaires, etc. et de dispenser de l'irrégularité. — *De fide ac circumspectione.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 821-2, n° 1481.

7220 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même au même, lui mandant de faire pourvoir de recteurs les églises paroissiales comprises dans sa légation qui en sont dépourvues. — *Quia ubi non.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 822, n° 1482.

7221 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même au même, lui mandant de participer de son conseil et de son assentiment à l'élection des prélats dans les terres de sa légation suspectes d'hérésie. — *Quia tales sunt.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1483.

7222 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même au même, au sujet des fidèles qui avaient promis d'obéir au cardinal légat R[omain] ; il devra compléter et exécuter les décisions de celui-ci touchant la paix et la foi. — *Cum sicut.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1484.

7223 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même au même, lui mandant d'exercer les censures contre les perturbateurs de la paix et de la foi. — *Ut quo plus.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1485.

7224 Anagni, 27 juillet 1233.

Lettre du même au même, lui mandant de pourvoir à ce que dans chaque prieuré il y ait 3 ou 4 moines, et non un seul.

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1486.

7225 Anagni, 28 juillet 1233.

Lettre du même aux archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix et à leurs suffragants, leur notifiant la nomination de [Jean] archevêque de Vienne comme légat apostolique et les invitant à lui prêter conseil et secours. — *Cum ex injunctæ.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1473. *Gallia christ. noviss.* III, 380.

7226 Anagni, 28 juillet 1233.

Lettre du même aux évêques de Clermont, Agen, Albi, Rodez, Cahors, Mende, Périgueux, Comminges, Lectoure et du Puy, et à leurs chapitres, *ut supra.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1474.

7227 Anagni, 28 juillet 1233.

Lettres du même aux suffragants de [Jean], archevêque de Vienne, *ut supra*.

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1475.

7228 Anagni, 28 juillet 1233.

Lettre du même aux comtes, barons, chevaliers et citoyens des provinces de Narbonne, Arles, Aix et Vienne, *ut supra*.

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1476.

7229 Anagni, 28 juillet 1233.

Lettre du même aux comtes, barons, chevaliers et citoyens des diocèses de Clermont, Agen, Albi, Rodez, Cahors, Mende, Périgueux, Comminges, Lectoure et du Puy, *ut supra*.

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1477.

7230 Moirans, 2 août 1233.

A° Nat. D... ind. 6, Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, reconnaît qu'Obert Aurucius, maréchal du dauphin, fut pris par son frère, qui lui extorqua une grande quantité d'argent. En réparation, il lui donne son droit dans la vallée *Pynoasce*, le mandement de Villæ Petrosæ, etc., en fief libre, sous la seule redevance de 10 liv. *Secuxinor.* de chaque nouveau seigneur au comte. Obert prête hommage, sauf la fidélité au dauphin ; celui-ci promet de maintenir ce fief. Serment du comte de Savoie entre les mains de S[ofred], évêque de Grenoble. Témoins : S. év. de Gren. et le prieur de St-Robert, Lantelme de Miolans. Fait *in Moyrenchum*, devant l'église. Jean not. du dauphin.

Gabotto (F.), *Cartario di Pinerolo*, 150-1, n° 98.

7231 11 août 1233.

J[ean], prieur de l'église de St-Pierre du Bourg-lès-Valence, et son chapitre, et G[éraud] Bastetz, seigneur de Crussol *(Cruszol)*, compromettent en J[ean], archevêque de Vienne, de leurs différends, spécialement au sujet des ports de Valence, jusqu'à la fête de s[t] André, sous peine de 100 liv. Guillaume *(W.)*, élu de Valence, qui avait dans son domaine les biens controversés, approuve ce compromis et se porte garant de l'observation de la décision de l'arbitre ; Guillaume de Clérieu, prêtre, répond pour l'église et Michel, chapelain de Valence, pour G. Bastet. Sceaux.

Chevalier (U.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 65-6, n° 34.

7232 Maniboux, 14 août 1233.

Arbert Richaudi donne à Garnier, prieur de Durbon, son droit, domaine et propriété du pas *strict* de Montmaur, dit au moulin de *Nermena*, le ruisseau Labeous *(Labeos)* entre deux, au sommet *del rochaz dez n'Armanz*, vers *Lechas*, d'autre part suivant la division des territoires de Veynes *(Veené)* et de Montmaur. Serment. Cautions. Témoins. Fait *in Manibol, el collet del Pomaré*, le dimanche veille de l'Assomption.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 257, n° 377. = Roman, 67*.

7233 Gap, 15 août 1233.

Le lendemain, Arbert, en la cité *Vapinci*, donne comme garant [au couvent de Durbon] Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, qui appose son sceau. Là même, sa sœur Richauva et son mari W., à Durbon, son frère Bertrand prêtent serment d'observer. Villelma, veuve de son oncle Arbert Richaudi, cède ses droits.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 257-8, n° 378. = Roman, 67*.

7234 Durbon, (fin) août 1233.

Peu de jours après, Arbert se rend dans le couvent *Durbonis* et confirme sa donation devant le prieur et les moines ; il reçoit en aumône 300 sols dans la maison inférieure.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 258, n° 379.

7235 (27 août 1233 ?).

Grégoire IX mande à l'archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, de faire publier partout, dans les diocèses voisins, les dimanches et jours de fête, au son des cloches et cierges allumés, la sentence d'excommunication portée contre les consuls et bourgeois d'Aurillac, et même d'en appeler au bras séculier.

Mentionné dans une bulle du 27 août 1233. Chaix de Lavarène (A. C.), dans *Mém. acad. Clermont-Ferrand* (1887), XXIX, 525-8.

27 août 1233 = 27 juillet 1233.

Eubel, *Hier. cath. med. aevi*, 559.

7236 30 août 1233.

Artaud et Girard, seigneurs de Roussillon, excommuniés par J[ean], archevêque de Vienne, et leur terre soumise à l'interdit, à cause de leurs exactions sur le péage de Roussillon, jurent de ne plus se rendre coupables de ces méfaits. Fait *apud Berberrent? (b'b'rent)* ; présents : Ay[mar] évêque de Maurienne, Guigues sacristain et maître Artaud, chanoine de Vienne, Pierre Freria, chan. de Romans, 9 chevaliers et autres. Sceaux.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. ; sceau : † S' GIRARDI· DE ROSILLONE. = Terrebasse, *Inscr.* I,363.

7237 Léoncel, septembre 1233.

Guigues, fils de feu Guigues, seigneur de Suze *(Secusiæ, de Seuza)*, donne en fief au monastère de Léoncel et à son abbé P[ierre] tous ses droits, domaine, propriétés et possessions au territoire de Comberoufle *(Comba Rotfre)*, spécialement 6 den. monnaie Viennoise de cens, pour lesquels on lui paye comptant 50 sols même monnaie. Les moines lui serviront ces 6 den. de cens à la s[t] Martin ; eux-mêmes jouissaient déjà de 6 autres den. de cens et de la moitié du domaine. Il confirme les donations de ses parents et prête serment sur les Evangiles. Il se constitue garant *(legalis guirens et defensor)* de cette donation et s'interdit toute aliénation. Ses bailes, P. Chais et son frère P., renoncent à leurs droits et reçoivent chacun 5 sols. Fait en public, dans la maison *Lioncelli ;* présents : Antelme, abbé de Valcroissant, Gontard [de Chabeuil], moine, Etienne cellérier, Guillaume *(W.)* sous-prieur, etc. (10). Humbert Pilosi, de Rochefort, scelle à sa place ; témoins : Durand chapelain de Bésayes *(Baisaias)*, etc.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 112-4, n° 114.

7238 1[er] septembre 1233 [1].

Vente à Soffred, évêque de Grenoble, par Etienne d'Uriol *(de Auriolo)* d'une maison à Grenoble, entre

1. Cette pièce et la suiv. pourraient être du 30 juil. 1230.

celle de Jacques d'Herbeys *(Herbesio)* et Guillaume du Pont, au prix de 3.000 sols bonne monnaie. Sceaux du doyen et du chapitre.

Inventaire de l'évêché de Grenoble, C. XLII, 41ᵃ.

7239 1ᵉʳ septembre 1233.

Vente à Soffred, évêque de Grenoble, par Didier Charneisii et sa femme du domaine direct et du cens *(censa)* sur une maison à Grenoble entre celle de Jacques d'Herbeys et les tènements de Jacques [Guillaume ?] du Pont, au prix de 100 liv. Sceau du chapitre.

Inventaire de l'évêché de Grenoble, C. CXVII, 56.

7240 Romans, 2 septembre 1233.

Arbert de Chabeuil, sacristain de Romans, concède en emphythéose à l'abbé Pierre et au monastère de Léoncel deux manses à St-Martin *(Alamencum)*, entre le chemin qui va à Meymans *(Maesmans)* et les deux ruisseaux de Fleurs *(Fluis)* et l'Ozon *(Ausonus)*, et une pièce de terre au mandement de Pisançon *(P-ciani)*, contre une investiture de 40 livr. Viennoises et sous le cens de 10 setiers de seigle à la mesure vénale de Romans et 7 de froment, outre 3 de froment à lui dus pour une terre au-dessus de l'église de Puyssac *(Lanczas)* et d'autres. L'abbé promet le cens sous l'hypothèque de tous les biens du monastère. Fait *Romanis*, dans la maison de feu Pierre Guelisii, chanoine de Romans ; présents : Lant[elme] abbé de Valcroissant, Romain cellérier, Didier Lobeti chanoine, Martin baile de Chanos, Armand et Guigues d'Olchia, bailes du sacristain. Sceaux de J[ean] archevêque de Vienne, du chapitre de Romans et d'Arbert.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 114-6, n° 115.

7241 St-Jean-d'Acre, 3 octobre 1233.

Odon de Montbéliard, connétable du royaume de Jérusalem, termine un différend entre les maisons du Temple et de l'Hôpital, et les citoyens de Marseille ; il rappelle les concessions des vicomtes de Marseille, Doucelin, Hugues, Raymond de Baux, Géraud Ademarii de Monteil et Raymond Geoffroy de Trets.

Paoli, *Cod. diplom. s. milit. ord. Gerosolim.* I, 124-6. = Röhricht, *Reg. regni Hierosol.* 273-4, n° 1046.

7242 Anagni, 5 octobre 1233.

Le pape Grégoire IX charge [Jean], archevêque de Vienne et légat apostolique, et l'évêque de Maurienne de maintenir aux chartreux de Portes les dîmes de Gerveil contre les moines d'Albenc et d'Ambronay. — *Dilecti filii.*

*Brossard, *Invent.* 164ᵇ. *Martin, *Conc.-Bull. dioc. Lyon*, 837.

7243 8 octobre 1233.

Sentence arbitrale rendue par B[ernard], archevêque d'Embrun, et B. prieur de la chartreuse de Portes, entre Jean, archevêque de Vienne, le chapitre de St-Barnard et les habitants de Romans, en interprétation de celle de 1212. Sceaux.

Arch. de la Drôme, E. 3781,-9 (III, 262ᵇ). Arch. de l'Isère, B. 3948, orig. parch. (IV, 61ᵃ). Au bas pendent les sceaux du chapitre de St-Maurice de Vienne et de l'archevêque de cette ville? Argué de faux dans la *Réponse pour les sʳˢ maire, consuls et communauté de la ville de Romans contre le sʳ syndic du chapitre de l'ins. égl. collég. de St-Barnard...*; Grenoble, 1764, fol.

7244 Gap, 18 octobre 1233.

... D. Gregorio IX papa exist., regn. d. Frederico imper. Le dauphin André, comte d'Albon et de Vienne, reconnaît, à la demande de Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, tenir de lui en franc fief tout ce qu'il possède dans le diocèse de Gap ; il lui en fait hommage et [promet] fidélité; le prélat l'en retient et investit. Fait *apud Vapincum*, hors des murs, dans le pré derrière la maison du comte. Témoins : Odon et Guy Alamanni frères, Berlion de Châteauneuf, Ubert maréchal, Arnaud de Bardonnèche, Hu[gues] Bruni, prévôt de St-André, B. et R. de Mévouillon, Rambaud de Lachau, Lan. et Rob. de Beaujeu, L. et G. de Vaulserre, R. prévôt de Gap, R. sacristain, maître Etienne Deu lo Gardi, etc. (12). Sceaux de l'évêque et du comte.

Arch. des Hautes-Alpes, G. 1552. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 14, lxvij, vid. du 4 fév. 1450/1; B. 1231. Arch. de l'Isère, B. 3746 (à 1232). Carpentras, ms. Peiresc LXXIV, II, 338. — Albanès, *Gallia christ. noviss.* I, instr. 287-8. Guillaume (P.), *Invent. somm. arch. Htes-Alpes*, IV, 457. = *Gallia christ. nova*, I, 464. Gaillaud, *Ephém. H.-A.* 467. Roman, 66ᵇ.

7245 La Chartreuse, 18 octobre 1233.

Profession de Nicolas, ensuite procureur de Meyriat, entre les mains du prieur Jancelin.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 9.

7246 21 ou 22 octobre 1233.

Mort de Jancelin, prieur de la grande Chartreuse.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 9. Le Vasseur, *Ephemer. Cartus.* IV, 22-5.

7247 Anagni, 29 octobre 1233.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, et à l'évêque de Cambrai, leur enjoignant de s'abstenir dans l'affaire de l'église de Maguelonne, dont ils avaient été chargés par le pape, jusqu'à ce qu'ils aient reçu un nouveau mandat. — *Præsentium vobis.*

Hauréau (B.), dans *Notices et extr. des mss.* XXI, II, 232-3. = Potthast, 9321. Auvray (L.), *Reg. de Grég. IX*, I, n° 1580.

7248 1233.

[Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, et l'évêque de Tournai assurent le pape de la canonicité de l'élection de [Jean de Montlaur], prévôt de Maguelonne, comme évêque de cette ville.

Mentionné dans la bulle du 9 février 1234.

7249 (Avant 1ᵉʳ novembre 1233).

Grégoire IX charge [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, et l'évêque de Carpentras d'inviter [Jean de Montlaur] prévôt de Maguelonne, élu évêque de cette ville, à se rendre auprès de lui d'ici à la Toussaint.

Mentionné dans la bulle du 9 févr. 1234.

7250 Aubenas, 13 novembre 1233.

Hé[racle], seigneur de Montlaur, promet à A[démar], comte de Valentinois, et à son héritier A[imaret ?], en vertu de son serment de fidélité, de l'aider et maintenir contre tous ses ennemis. Engagement réciproque du comte. Fait dans le château d'*Albenas*, devant la porte

de la chapelle de St-Pierre ; témoins : les prieurs de *Ligoie* et de *Nescurs*, etc, (11). Sceaux. Les parties réservent leur fidélité à l'empereur et au roi de France.

Arch. de l'Isère, origin. parch., fragm. de sceau.

7251 15 novembre 1233.

Aymar, comte de Valentinois, et Héracle (Henri !), seigneur de Montlaur, promettent de s'aider réciproquement contre tous leurs ennemis. — Cf. n° préc.

Invent. Vivarais, 413 (*Arch. Isère*, IV, 15*).

7252 Aiguebelle, 18 novembre 1233.

Donation par Girard, bourgeois d'Aiguebelle, à N.-D. d'Aillon... Témoin, Pierre d'Allevard. Fait dans le cloître St-Etienne, ind. 6.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 422-3, n° 39.

7253 La Part-Dieu, 20 novembre 1233.

Francon de Curson *(Curczon)* vend à l'abbé Pierre et au monastère de Léoncel tout ce qu'il possède au Sablon *(terra de Sabulo)*, près de la maison de la Part-Dieu, aux Pouyets *(in Podio Chanal)* du chemin du Royans à ceux de Chatuzanges et de Charlieu, un jardin, un pré et 1 émine de blé, au prix de 10 livr. monnaie de Vienne et 4 sols, dont quittance ; il se réserve 2 sols de cens. Il se dévêtit et investit l'abbé. Fait à la maison *Partis Dei*, présents (15). Sceau de J[ean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 116-7, n° 116.

7254 20 novembre 1233.

Le chapitre de Vienne statue que les gros fruits ou bénéfices vacants dits *dona* seront partagés entre les chanoines ; chacun devra être content de sa part et les [ré]partiteurs ne pourront revenir sur la division accomplie.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 7.

7255 20 novembre 1233.

Le chapitre de Vienne partage les terres vacantes entre ses membres : le chantre, Aymon Pagan, l'archidiacre, Drodon de Beauvoir et Arbert de Boczosel, Guillaume de Clermont et son frère Amédée, le sacristain, Amédée de Miribel, P. de Botéon, Gaudemar et Falcon Vicarii, Nicolas et Jacelme, Ponce d'Auriol, Martin de Bachillin, Albert de Faverges *(Fabricis)*, Pierre Coyndo, Pierre Falavel, Pierre Lupi, Jean d'Arènes, le cabiscol, maître P. de St-Alban.

*Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 127 (j°).

7256 24 novembre 1233.

Guillaume du Puy *(de Puteo)* donne par investiture au monastère de Domène la moitié du champ de Roussillon *(Rossillon)*, en présence du prieur Guillaume ; son fils Guillaume jure sur l'autel de St-Pierre de maintenir cette donation. Témoins : Nicolas cellérier, Jean sacristain, Barthélemy chapelain de Domène, Richard chapelain du Versoud *(de Versatorio)*, Landolius mistral, Guigues du Puy, etc. Guillaume revêtit dévotement l'habit monastique.

Monteynard, *Cartul. de Domène*, 267-8, n° 239, 17.

7257 24 novembre 1233.

Jean, archevêque de Vienne, abbé de Romans, légat du Siège apostolique, investit Guillaume Ripaud, bourgeois de Romans, des offices de chambrier *(chamarlanchia)* et de maréchal *(ferratura)* dans la maison de l'archevêque, que lui avait cédés Pierre, archiprêtre de Romans ; il en reçoit hommage. Sceau. *Dat. p. m. Guidonis de Auries cancell. n.*

Valbonnays, 5e Reg. n° 133 (Terrier de Vienne, 279).

7258 (Latran, décembre 1233).

Le pape Grégoire IX communique aux archevêques... de Vienne... et d'Embrun et leurs suffragants une ordonnance, d'après laquelle, malgré les canons, un seul évêque, assisté de quelques clercs, suffira pour dégrader un clerc.

Pergin, *Mon. conv. Tolos. Prædic.* III, 92b. = Bréq. V, 455. Potthast, 9356. Chaix de Lavarène (A.C.), dans *Mém. acad. Clermont-Ferrand*, XXIX, 529. *Gallia christ. noviss.* III, 379-80.

7259 Grenoble, 1er décembre 1233.

André, dauphin, comte d'Albon et de Vienne, compatissant aux besoins des frères de la Chartreuse, cède à l'église de St-André, qu'il vient de construire à Grenoble, les revenus qu'il avait affectés pour deux moines, mais le prévôt et les chanoines de St-André promettent par serment une rente à la Chartreuse... *sed. in Urbe Gregor. pp. IX et regn. Frederico, ap. Gratianopolim*, au chapitre général de St-André, le lendemain de la fête.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 15-6.

7260 7 décembre (1233/1235).

Obit de dame Jeanne, femme de Reimond Antoine et sœur *(soror)* du monastère de N.-D. à Ste-Croix *(eccl. S. Mariæ ubi dic. Sæ Crucis)*, rappelant la donation faite par elle au monastère de 8 liv. d'huile à prendre sur sa terre du Villar ; témoin, Pierre Morains, abbé.

Obit. de Ste-Croix : ms. Paris, Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 554, 89 (Communiqué par M. J. C. Roman).

7261 Aillon, « Burgellum », 16 décembre 1233.

... ind. 6... Vente par Guillelma, fille de Guillaume de Vienne, et son mari Ponce, à la chartreuse d'Aillon, de biens au territoire de Rossetan.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 426-8, n° 41.

7262 Latran, 16 (ou 17) décembre 1233.

Lettre du pape Grégoire IX à [Bernard], archevêque d'Embrun, à [Guillaume], évêque de Gap, et à [Antelme] abbé de Valcroissant, ordre de Cîteaux et diocèse de Die, les chargeant de s'enquérir avec soin des mœurs vertueuses et de la vérité des miracles d'Etienne, évêque de Die, à l'aide de témoins et aussi de la renommée et d'écrits authentiques, et d'en informer exactement le Siège apostolique. — *Patri luminum.*

Manrique, *Ann. Cisterc.* IV, 466. *Raynaldus, *Ann.* 1233, 63 (XXI, 88*). *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 213-4. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. cxxxj. Trad. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 270-2. = Bréq. V, 443. Potthast, 9342. Bernouilli (J.), *Acta pontif. Helvet.* I, 113, n° 167. Le Couteulx, IV, 20-1 (le 19). Auvray, *Reg. de Grég. IX*, I, n° 1629.

7263 Latran, 22 décembre 1233.

Lettre du même au prêtre Etienne *(S.)*, maître *(præceptor)* de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, lui donnant les pouvoirs pour absoudre d'excommunication ou de suspense certains de ses religieux qui sont entrés

par simonie dans l'hôpital, ont frappé violemment des clercs ou ont manqué à la pauvreté et à l'obéissance.— *Ex parte tua.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 911-2, n° 1658.

7264 Sisteron, 28 décembre 1233.

Confirmation par R[aymond] Bérenger, comte et marquis de Provence et comte de Forcalquier, à Boscaudon, des privilèges de passage, pâturage et transport qui lui ont été concédés par Alfonse, son aïeul, et de la donation de la terre de Paillerols. *Act. ap. Sistaricum, in fornello* de Guigues de la Mure ; témoins : Hugues *(V.)* évêque de Digne, etc.

Bibl. de Carpentras, ms. Peiresc LXXVI, II. Paris, Bibl. Nat., mss. 12663, 106b. = ROMAN, 67a.

7265 Janvier 1233/4.

Guillaume *(W.)*, [évêque] élu de Valence, se porte garant envers l'abbé Etienne et le couvent de Cluny de la restitution des maisons de Ternay *(Terniaco)* et de St-Sébastien, qu'ils avaient concédées à Amédée de Miribel *(Mirabello)*, doyen de Valence, sa vie durant.

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 175-6.

7266 Latran, 13 janvier 1234.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, et aux autres archevêques et évêques de Provence, leur demandant d'user de mansuétude envers le comte de Toulouse [Raymond], qui est rentré en grâce auprès de l'église Romaine, et de réserve dans l'emploi des sentences d'excommunication et d'interdit. — *Cum dilectus filius.*

LABBE, *Conc.* XI, 365. ACHERY (d'), *Spicileg.* III, 183 ; 2a, III, 606a. MANSI, XXIII, 106. AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, I, 943-4, n° 1711. = PERCIN, *Mon.* II, *4b. BRÉQ. V, 445. POTTHAST, 9365. *Gallia christ. noviss.* III, 380.

7267 Latran, 14 janvier 1234.

Lettre du même au même, lui ordonnant de se rendre à Orange et d'y faire une enquête contre l'évêque [Amic], accusé de toutes sortes de crimes : concubinage, simonie, injustices, irrégularité, etc. — *Pravorum accidentium.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1709.

7268 14 janvier 1233/4.

...*D. si Yllarii.* Ododert de Châteauneuf reconnaît tenir de Berlion de la Tour [seigneur de Vinay] le château d'Armieu *(de Armeno)* ; il lui en fait hommage et [promet] fidélité, sauf celle qu'il doit au dauphin et sous le plaid de 300 sols Viennois au changement de seigneur et de possesseur. Leurs différends seront réglés par Guélis de St-Geoirs, Fulchère de Nerpol, le prieur de Chantesse et Guillaume Duclot. Ils concluent une ligue en cas de guerre. 6 sceaux.

Valbonnays, 2a Reg. n° 162. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 199a. MOULINET, *Reg. généal.* II, 283 ; *Coll. titres fam. de la Tour*, 17-8. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 204a. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1766, 1781, 1783.

7269 Latran, 23 janvier 1234.

Lettre du pape Grégoire IX [à Jean Baussan], ancien évêque de Toulon, élu archevêque d'Arles ; il recevra, par l'intermédiaire de [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, le pallium dont il a fait la demande. — *Cum palleum.*

ALBANÈS-CHEVALIER, *Gallia christ. noviss.*, Arles, 380-1, n° 984. = AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1731.

7270 30 janvier 1233/4.

Donation par Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, à l'église et aux religieuses de Prémol, de tous ses droits en l'île Morte Vieille, consistant en 15 liv. Viennois et 2 setiers froment de cens, et des augmentations par alluvion. Confirmé par le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 364b ; VI, 147b.

7271 Châtillon, février 1233/4.

Testament d'Aymon, seigneur de Faucigny, qui institue pour héritière universelle sa fille Agnès, fiancée à Pierre, fils de feu Thomas comte de Savoie, avec réserve de la dot de son autre fille Béatrix. S'il lui survient un fils, celui-ci sera son héritier et une dot sera assignée à Pierre d'après décision d'arbitres : son frère Guillaume, [évêque] élu de Valence, etc.

WURSTEMB. 91. *R. S. R.* 1125. *R. Gen.* 663. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1644 (1230).

7272 Châtillon, février 1233/4.

Testament de Pierre, fils de feu Thomas comte de Savoie ; il institue pour héritier l'enfant à naître de sa fiancée Agnès, fille d'Aymon seigneur de Faucigny ; en cas de prédécès, une dot serait assignée à Agnès par décision d'arbitres : son frère Guillaume élu de Valence, etc.

Invent. prov. étrang. 189a, 191b. = WURSTEMB. 92. *R. S. R.* 1126. *R. Gen.* 664. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1644 (1230).

7273 St-Nazaire, février 1233/4.

Flote, fille de feu Ocrea Sicca, et femme de feu Guillaume de Poitiers, soutenait contre l'abbé Pierre et les frères de Léoncel que leurs possessions du mandement de Marches étaient de son domaine et qu'elle ne leur en avait pas approuvé la donation. Par l'intermédiaire de Bertrand de Roins, son cousin germain, et de Richard de Chausen *(Chauzens)*, viguier de Romans, elle confirma la donation de son mari et y ajouta les pâturages dans ce mandement ; 100 sols Viennois ou de monnaie équivalente furent les conditions de la paix. Fait *apud S. Nazarium*, présents : Guillaume sous-prieur, Pierre cellérier,... d'Hostun *(Osteuno)*, chevalier, etc. Sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 118, n° 117.

7274 6 février 1233/4.

Guillaume, prieur de Domène, du bon vouloir de ses moines, donne à Béatrix, comtesse de Viennois et d'Albon, les droits de domaine utile ou direct que l'église de Treffort *(Traforcio)* possédait sur la maison de Theys ? *(Chesa, Thesia)* à raison d'Eustoiri fille de Pierre Chabert, donnée *(dedicata)* à cette église.

Invent. Graisivaudan, IV, 354a. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 204 ; *1346*, 804.

7275 Latran, 9 février 1234.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique : [Jean de Montlaur], prévôt de Maguelonne, élu évêque de cette ville, n'ayant pu, à raison de l'état de sa santé, se rendre auprès de lui, il charge Jean de confirmer son élection et

de le faire sacrer, s'il le trouve digne de l'épiscopat. — *Olim per te ac.*

HAURÉAU (B.), dans *Notices et extr. des mss.* XXI, II, 233-4. AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, I, 975-7, n° 1771. = POTTHAST, 9397.

7276 Romans, 23 février 1233/4.

Le sacristain Arbert et les 3 procureurs de l'église de Romans concèdent à Aymon Barnout un manse à Chapelier *(en Chapelles)*, sous le cens de 6 setiers de seigle, parce qu'il leur était onéreux. Fait sous la porte de Pierre Rencon, avec assistance de 4 chanoines.

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 166, n° 361.

7277 Durbon, (vers 1234).

Arbert Ricaus confirme à la maison de Durbon la donation des pâturages du territoire de Montmaur faite par son père et y ajoute sa part en ceux du Dévoluy *(Devoloi)*; serment dans le dortoir des frères, en présence du prieur Garnier. Témoins : Thomas, procureur, etc.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 263, n° 385.

7278 La Cluse, 1234.

Guillaume *(W')* de Pontis *(Ponticio)* donne à Garnier, prieur de Durbon, et à sa maison les pâturages qui lui appartenaient dans les territoires du Dévoluy *(Devolodio)* et du château de la Cluse, avec cession des droits que ses hommes y avaient ; il ratifie les acquisitions faites par le couvent de Guillaume *(W°)* de Boysseto et autres ses tenanciers. Fait au château *de Clusa*, en la maison des dames de Bertaud. Témoins : Giraud, prêtre de la Cluse, Pierre Gros, prêtre de St-Etienne[-en-Dévoluy]. Les frères lui donnent en aumône 4 liv. monnaie de Vienne.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 265-6, n° 388. = ALBANÈS (J.H.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, II, 31. ROMAN, 68ᵃ.

7279 Durbon, (vers 1234).

Lantelme, fils de Rainier Tortel, confirme à la maison de Durbon la donation des pâturages de Montmaur et du Dévoluy *(Devolodio)*, faite par son père ; serment dans le dortoir des frères, en présence du prieur Garnier. Témoins : Thomas, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 262-3, n° 384. = ROMAN, 65ᵃ.

7280 Durbon, (vers 1234).

[Ponce de *Grimona*] confirme sa donation de 1210 dans le dortoir des frères de Durbon, en la maison supérieure, en présence du prieur Gar[nier]. Témoins : Thomas, procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 263-4, n° 386. = ROMAN, 65ᵇ (1230/1252).

7281 1234.

Flote, fille de feu Ocreasicca, approuve la donation ou vente de la montagne de Musan *(Muyson)* faite à la maison de Léoncel par son aïeul Guidelin et ses fils (déc. 1174) et fait remise de tout ce qu'elle y prétendait. Témoins : l'abbé P[ierre], Guillaume *(W.)* sous-prieur, Richard de Chause, viguier de Romans, Chatbert Peloux *(Pilosus)*, chanoine de Romans, etc. — La même année, elle enjoint à Etienne Roux *(Rufus)* de servir à la maison de Léoncel les 12 den. qu'il lui faisait pour le forestage de Musan. Témoins : Lantelme prêtre de St-Nazaire, etc. Sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 119, n° 118.

7282 1234.

Donation par François de Montclar à la maison de Léoncel du Col-de-Véraud *(Veiraul)* et de cens. Sceau de l'évêque de Die.

*CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 122, n° 121*.

7283 1234.

J[ean] Desmers donne à Notre-Dame de Léoncel et à l'abbé P[ierre] 2 pièces de terre au mandement de Riousset *(Riosec)*, l'une à la Béauze *(in Bauz)*, l'autre en Bayanne *(in Baina)*, et 8 den. de cens que lui font les religieuses de St-Didier *(Rovoira)*, etc. Approbation de sa femme M[arie], de ses filles G. et He., de son frère Lantelme, de Lantelme et Raimond Desmers, frères ; témoins : Lantelme Doa prêtre, P. Richard curé d'Oriol(-en-Royans, *Auriol*), Lantelme baile, etc. Il confirme la charte de mai 1217, qui est approuvée par ceux que dessus ; on donne pour garant Lambert d'Hostun *(de Osteu)*, qui scelle.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 121, n° 120.

7284 1234.

Albert, seigneur de la Tour et de Coligny, son épouse Béatrix, fille de feu Hugues seigneur de Coligny, et leurs fils confirment les aumônes de celui-ci à la maison du Val-St-Etienne, dite Montmerle, de l'ordre des Chartreux.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 199ᵇ. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 18-9. — DU BOUCHET, *Hist. mais. Coligny*, pr. 52. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 188ᵃ. = BRÉQ. V, 476.

7285 1234.

Les mêmes donnent en aumône à la même Chartreuse les terres de Valroyson, le manse de Vergonga et partie de la terre de Valeres.

JUSTEL, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 188. = BRÉQ. V, 474.

7286 1234.

Donation par le seigneur de Mévouillon à Guillaume Martinet et son fils Pons, de la terre et château de Pierrelongue, en toute justice, avec cours d'eau pour les moulins, droit de chasse, paquerages, taches et services censuels, etc., moyennant 4.000 sols Viennois, dont quittance, sous réserve d'hommage et de service à la guerre ; les habitants ne pourront couper ni estarder le grand bois du seigneur.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, II, 211 : 847-8.

7287 1234.

G[uy], archidiacre de l'église de Lyon, et [son frère] A[lbert], seigneur de la Tour, confirment aux chartreux de Portes une rente de 40 sols laissée à ceux-ci par leur mère la comtesse Marie, pour une réfection le jour de l'Assomption.

Arch. de l'Ain, vidimus du 12 août 1348. Arch. de l'Isère, B. 279, 457. Valbonnays, 5ᵉ Reg. n° 90. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 19-20. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.*, I, 187ᵇ. GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 361, n° 288. = BRÉQ. V, 476.

7288 (1234 ?).

Guigues Pilot, de la Pierre *(de Petra)*, son frère Aimon et leur mère Elisabeth donnent ce qu'ils ont dans les limites du Val-St-Hugon et reçoivent 26 sols et 2 fromages. Témoins : le prieur Nantelme, Ponce prieur du Val-Ste-Marie, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 266, n° 24.

7289 (1234 ?).

Transaction entre les chartreux du Val-St-Hugon et Guillaume de Corteis ; témoins : le prieur Nantelme, Rodulfe chapelain d'Allevard, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 270, n° 37.

7290 (1234 ?).

Richard de Montgaren donne aux chartreux du Val-St-Hugon ce qu'il possède dans leurs limites et reçoit 20 sols. Témoins : le prieur Nantelme, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 271, n° 41.

7291 Val-St-Hugon, 1234.

Sofred, évêque de Grenoble, atteste que la querelle de Rodulfe de Barraux *(Barrals)* contre les religieux du Val-St-Hugon, au sujet de la vente à ceux-ci de 25 soucherées *(sestoriarium)* de pré par Hugues Roux *(Rufus)*, de Goncelin, a été apaisée par ses mains, moyennant 50 sols. Ensuite, le même Rodulfe a vendu aux mêmes 3 sols 3 den. de service et autant de plaid qu'il s'était retenus. Enfin, le même et ses fils Aimar et Humbert ont abandonné le tout entre les mains du prieur Nantelme, dans le cloître, moyennant 100 sols. Témoins. Sceau de l'évêque. — Cf. n° 7310.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 361-2, n° 269.

7292 31 mars 1234.

Transaction entre Bertrand de *Minis*, prieur de l'Hôpital de St-Gilles, ordre de St-Jean de Jérusalem, et Raymond de Mévouillon le vieux, au sujet du château de Visan *(Avisano)*, dont Raymond de Mévouillon le jeune s'était emparé injustement : il lui est attribué par sentence de l'évêque d'Orange, moyennant 5.000 sols Viennois et diverses terres.

Arch. de l'Isère, B. 3637, orig. parch. (III, 119b).

7293 Avril 1234.

Transaction entre Reymond de Mévouillon et les commandeurs de St-Jean de Jérusalem, auxquels il cède diverses terres en échange du château et terre de Visan, etc. — Cf. n° préc.

Grenoble, *Invent. des Baronnies*, I, 52b : 61.

7294 2 avril 1234.

Concile tenu à Béziers, le 4e dimanche de Carême, par le légat Jean de Bernin, archevêque de Vienne; on y promulgue 26 canons contre les Albigeois.

Guillelmus de Podio Laurentii, *Hist. Albigens.* (Bouquet, XX, 765). — Labbe, XI, 452-60. Hardouin, VII, 207. Coleti, XIII, 1281. Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, 583 ; 3e, VII, 89-90. Mansi, XXIII, 270. = Mermet, III, 81. Hefele, *Conciengesch.* V, 1035-7.

7295 Aillon *(Allodia)*, 3 avril 1234.

Donation par Nantelme de Sougiaco à la chartreuse d'Aillon. Témoin : Magnet du Touvet. *ind.* 7..., *die lunæ* 3a *intr. april.*

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 435-6, n° 49.

7296 St-Jean, 3 avril 1234.

Ut supra. Vente d'un pré par Marguerite, femme de feu Guillaume du Touvet, à la chartreuse d'Aillon.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 436-7, n° 50.

7297 Latran, 13 avril 1234.

Le pape Grégoire IX annonce à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, qu'il a détaché de sa légation le diocèse de Clermont et y a ajouté toute la province d'Embrun. — *Cum sicut accepimus.*

Chaix de Lavarène, dans *Mém. acad. Clermont-Ferrand*, XXIX, 530. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1884.

7298 Latran, 13 avril 1234.

Le même annonce à l'évêque de Clermont qu'il a détaché son diocèse de la juridiction de l'archevêque de Vienne, légat apostolique, ajoutant à sa légation toute la province d'Embrun. — *Cum sicut accepimus.*

Chaix de Lavarène, dans *Mém. acad. Clermont-Ferrand* (1887), XXIX, 529. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1883.

7299 Latran, 29 avril 1234.

Lettre de Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, l'invitant à exercer les devoirs de sa légation dans le pays d'Albigeois de manière à mériter ses éloges. — *Cum ex injunctæ.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1917.

7300 Latran, 29 avril 1234.

Lettre du même à [Bernard] archevêque d'Embrun et à ses suffragants, leur rappelant la légation dans leur province qu'il a confiée à [Jean], archevêque de Vienne, et les invitant à lui donner conseil et secours. — *Cum ex injunctæ.*

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1915. = Roman, 67b.

7301 Fontainebleau, mai 1234.

Dépenses de la cour de France : *Electus Valentinus, pro vadiis apud Fontem Bleaudi, 12 liv., teste magistro Huberto.*

Bouquet, XXI, 245. = Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 176 (à part, 23).

7302 Baix, mai 1234.

G[uigues], seigneur de la Roche, reconnaît tenir [en fief] d'A[démar], comte de Valentinois, et de son héritier Adémar le château de Don, Mézilhac et Montagut, qu'il est tenu de lui rendre à réquisition : il pourra élever son étendard sur la tour du château de Don au changement de seigneur et de feudataire. Fait au château de *Bais*, dans la maison à *fornellus ;* témoins : Guillaume de la Roche, abbé de St-Pierre-la-Tour, D. Dalmacii, chanoine du Puy, Ponce Morgues, chanoine de Die, etc. (19).

Chevalier (C. U. J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, III, 75.

7303 Latran, 2 mai 1234.

Le pape Grégoire IX se plaint de la conduite des baillis de Louis roi de France en Albigeois et lui demande d'envoyer quelqu'un muni de pouvoirs pour régler de concert avec [Jean] archevêque de Vienne, légat du Siège apostol., les différends surgis entre les évêques et le fisc. — *Virtutum grata... Mirantes accepimus.*

Raynaldus, *Ann.* 1234, 13 (XXI, 94). Sbaralea, *Bull. Francisc.* I, 126. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, I, 1044-7, n° 1909. = Potthast, 9452.

7304 Latran, 2 mai 1234.

Lettre du même à [Jean], archevêque de Vienne, l'autorisant à corriger les excès des religieux et autres exempts, à l'exception des Cisterciens, dans le ressort de sa légation. Il lui accorde cette autorité à raison de ses grands mérites. — *Commendabilis experientiæ.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 1049-50, n° 1918.

7305 Latran, 4 mai 1234.

Lettre du même aux archevêques de Lyon, Bourges et Bordeaux, et à leurs suffragants et chapitres, leur demandant de venir en aide à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, à qui il a confié les affaires de l'Albigeois. — *Quæ cujusquam.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1913.

7306 Latran, 4 mai 1234.

Lettre du même au roi d'Aragon, lui demandant son assistance en faveur de l'archevêque de Vienne envoyé comme légat au pays des Albigeois. — *Libenter ut credimus.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1914.

7307 4 mai 1234.

Reconnaissance à André, comte dauphin, par Guillaume Murgal, du tènement appelé de Clauz, etc.

7308 7 mai 1234.

Le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, cède à Guillaume Margaille tout le droit qu'il avait sur le tènement de Claus, sous la rente de 4 canards et 40 sols de plaid.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, VI, 166b, 169-70 (à 1334).

7309 Latran, 12 mai 1234.

Le pape Grégoire IX autorise [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, à porter le pallium dans les limites de sa légation. — *Quem divina.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 1923.

7310 25 mai 1234.

... ind. 7... Rodulfe, chevalier de Barraux *(Barralis)*, quitte les chartreux du Val-St-Hugon de ses réclamations au sujet des lods de 25 setérées de pré à eux vendues par Hugues Roux *(Rufus)*, de Goncelin, moyennant 50 sols Viennois ; il leur vend 3 sols et 3 den. de service et autant de plaid qu'il s'était réservés, au prix de 100 sols bons Viennois. Consentement de ses fils Aymar et Humbert. Sceau de Soffred, évêque de Grenoble. — Cf. n° 7291.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 382, n° 54.

7311 Sens, 28 mai 1234.

Guillaume, élu de Valence, assiste au couronnement de sa nièce, Marguerite de Provence, mariée à Louis roi de France : *Pro vadiis electi Valentinensis et sociorum suorum*, 236 liv.

Bouquet (D.), XXI, 246. = Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 176 (à part, 23 (le 27).

7312 Genève, 7 juin 1234.

Sentence rendue par Jean, archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, au sujet de divers points en contestation entre l'évêque et le chapitre de Genève. Fait *Gebennis*, dans le palais épiscopal près de l'église ; témoins : A. de Chignin *(Chinnino)*, chantre de Vienne, maître Artaud, chanoine de V-e, etc.

Mallet (Ed.), dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, IV, II, 51-5, 107. = *R. S. R.* 1131.

7313 11 juin 1234.

Donation par Amédée, comte de Savoie, marquis d'Italie, à Guigues Allemand, d'une pension annuelle de 20 liv. bons Viennois sur la leude d'Aiguebelle, en fief gentil dont Guigues lui fait hommage, sous réserve de sa fidélité au dauphin et sous condition de n'accepter aucun autre fief.

Arch. de l'Isère, B. 3972 (IV, 82b). *Invent. Graisivaudan*, V, 249a.

7314 Gex, 12 juin 1234.

Accord entre Amédée, comte de Savoie, et son frère Thomas, au sujet de l'entretien de leurs frères, en présence de Guillaume, Boniface et Philippe. Fait *apud Gaiam, crast. Pentec....*

Pingon. *Chronicon*, 281. = Wurstemb. 93. *R. S. R.* 1133.

7315 12 juin 1234.

Hommage d'Amédée, sire de Gex, à Pierre de Savoie, seigneur de Faucigny, fils de Thomas, comte de Savoie, pour son château de Gex, sous réserve de sa fidélité au comte de Genevois.... Lendemain de la Pentecôte....

Invent. prov. étrang. 95a. — *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, VII, 298. Wurstemb. IV, 41-2, n° 94. = *R. S. R.* 1132. *R. Gen.* 668. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1519.

7316 St-Paul-Trois-Châteaux, 14 juin 1234.

Imbert de Rac, chanoine de Trois-Châteaux, reconnaît tenir en fief libre de son évêque Laurent ce qu'il possède dans la ville de Trois-Châteaux, dans les tènements de Tours et de l'Estagnol, et déclare être son fidèle vassal. Fait dans la cour *(curia)* du prélat ; présents : G. archidiacre, R. sacristain, R. Astanova chanoine, Ponce baile de l'évêque, etc. *Elysiarius Chalverii not. scr. et bullavi.*

Gallia christ. noviss. IV, 77, n° 141. = Boyer, 87.

7317 20 juin 1234.

Transaction entre les communes d'Embrun, Guillestre, Risoul et St-Clément, pour les limites de la forêt de Valbelle, qui sont fixées à Riou-de-Palps.

Dongois, *Mémoire pour la ville d'Embrun* (Marseille, 1821), 68 (à 1034). = Roman, 67b.

7318 25 juin 1234.

Hugues, seigneur de Lormes *(Ulmi)*, annonce au prieur et au couvent de la Chartreuse qu'il a donné le terrain et les fonds nécessaires à la fondation de la chartreuse [du Val-St-Georges], au diocèse d'Autun et comté de Nevers... Dimanche après la nativité de s[t] Jean-Bapt.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 25-6.

7319 Juillet 1234.

Grossa, femme de feu Arbert Alaman, et ses fils Arbert et Odon, majeurs de 25 ans, font le partage de leur héritage : Arbert aura le tènement de son père, 4 *peæ* de vigne au manse Nautes, et *las Pelosenchas ;* Odon aura 3 vignes au même manse avec les cens, mais il fera célébrer l'anniversaire de ses parents à l'église de St-Pierre du Bourg.

Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 66-7, n° 35.

7320 6 juillet 1234.

Testament de Pierre Berardi, doyen de Lyon : il lègue 30 sols à la maison de la Chartreuse et à chacune de l'ordre dans les diocèses de Lyon et de Vienne, etc... En l'octave des apôtres Pierre et Paul.

Guigue (M. C.), *Obituar. eccl. Lugdun.* 212-5.

7321 Rieti, 15 juillet 1234.

Lettre du pape Grégoire IX à [Gautier], évêque de Tournai, au sujet de l'élection comme archevêque de Lyon par le chapitre de cette ville de Guillaume, procureur de l'église de Valence, et de Guy, archidiacre de Lyon ; celui-ci a réuni une plus grande partie des voix, mais il désire le voir. — *Electionibus de.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 1088, n° 2012.

7322 Carsan, 17 juillet 1234.

Guy Fulcodii, jurisconsulte (futur Clément IV), termine un différend au sujet de pâturages entre le prieur du Pont-St-Esprit *(S. Saturnini)* et celui de [la chartreuse de] Valbonne. Il ordonne aux parties d'obtenir la confirmation de l'archevêque de Vienne, légat du St-Siège. Fait dans l'église de Notre-Dame de *Carsano*... Jean, archev. de Vienne, légat du Siège apostol., approuve.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 26-7.

7323 Chillon, 21 juillet 1234.

Amédée comte de Savoie, Guillaume élu de Valence, Boniface élu de Belley, Thomas, Pierre et Philippe, fils du comte Thomas, autorisent leur frère Aymon à donner deux châteaux à l'un d'eux.

Wurstemberger, IV, n° 95. *R. S. R.* 1136.

7324 Chillon, 23 juillet 1234.

Accord entre Amédée, comte de Savoie, et ses frères Aymon et Pierre, au sujet de l'héritage paternel, par l'entremise de Guillaume, élu de Valence, Thomas, leurs frères, Martin de Virieu et Guillaume Gratepaille.

Datta, *Storia dei principi d'Acaja*, II, 6. Cibrario, *Sigilli principi Savoja*, 103. Wurstemb. IV, 42-6, n° 96. Gremaud (J.), dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse romande*, XXIX, 310. = *R. S. R.* 1137.

7325 27 juillet 1234.

Hommage par Guillaume d'Entremont au dauphin Guigues [= André] pour le château et mandement d'Entremont, en présence de Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 46*. — Cf. n°s 7327-8.

7326 La Mure, 27 juillet 1234.

Guillaume, seigneur d'Entremont, assure par serment ne tenir de personne son château ; il le reçoit avec son mandement en fief du dauphin Guigues [= André] et lui promet l'aide de ses vassaux. Sceau.

Invent. Graisivaudan, II, 43. Fontanieu, *Hist. de Dauph.*, pr. III, 1, 73 ; *Cart. du Dauph.* I, 199*. = Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 24 ; *1346*, 700.

7327 (1234 ?).

Guillaume d'Entremont *(de Intermontibus)* promet par serment de se soumettre à la volonté du dauphin André, [comte] de Vienne, et de son épouse ; il assure ne tenir de personne son château d'Entremont ; il le recevrait du dauphin, qui en prendrait possession et y éléverait son étendard. Sceau.

Invent. Graisivaudan, II, 43. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 624.

7328 La Mure, (1234 ?).

Guillaume d'Entremont reconnaît tenir du dauphin Guigues [= André], comte de Viennois et d'Albon, le château et mandement d'Entremont, dont il avait prêté hommage ; il promet à raison de ce fief d'aider le dauphin en paix et en guerre, sauf contre le comte de Savoie, dont il tenait plusieurs fiefs ; néanmoins, le dauphin pourra se servir et s'aider de ce château en cas de guerre contre la Savoie. En récompense, Guigues lui donne 5000 sols Viennois.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 46.

7329 (1234 ?).

Guillaume d'Entremont reconnaît André, dauphin de Viennois, et la comtesse sa femme pour ses seigneurs ; à l'avénement de chaque dauphin, les armes ou étendard delphinal pourront être mis sur son château ; le dauphin disposera à sa volonté du château et de son mandement, qui dure de la *cochia* au-dessus de *Granois* jusqu'à la fontaine St-Hugon *in portis*, particulièrement en cas de guerre avec le comte de Savoie.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 45-6.

7330 Aix, 28 juillet 1234.

Arbitrage de J. archevêque d'Arles, R. évêque de Riez, maître Artaud, Ponce Ferrerii, official de J[ean] archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, et le prieur de St-Innocent, entre le prieur de l'Hôpital de St-Gilles et les chanoines d'Aix. *Act. Aquis*, en l'église de St-Sauveur, cathédrale *(Sedis)* d'Aix.

Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* III, 387.

7331 Aix, 29 juillet 1234.

Lettre de Jean, archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, à l'archevêque d'Arles, lui mandant de signifier au comte de Forcalquier d'avoir à reconstruire les maisons de Pertuis qu'il a détruites.

Bibl. de Carpentras, ms. 502 (= 513-4), 126.

7332 Montmirail, 2 août 1234.

André dauphin accorde aux habitants des Crottes le droit de pâturage et de défrichement. Fait en un champ au-dessous du Temple *(domus) de Monte Mirato de la Cavallaria (C-ana)*.

Arch. de l'Isère, B. 4253, 66b (IV, 161*).

7333 Montmirail, 2 août 1234.

Sentence arbitrale par Pierre de Raconis, juge d'Embrun pour le dauphin André, entre Guigues de l'Escale, abbé de Boscaudon, et les habitants des Crottes ; ceux-ci pourront, pendant quatre ans, défricher les terres gastes de l'abbaye, depuis Combe Girard jusqu'à la Croix et au sentier de Mélinaude au-dessus, en payant la tasque et dîme, sauf dans la forêt de B-n, et faire paître et bûcherer dans la montagne de Natton ; les religieux auront les mêmes droits dans la montagne des Champs, depuis lad. Combe jusqu'au Colombier. Témoins : Hugues, évêque de Digne, Pierre, prévôt d'Embrun, etc.

Arch. de l'Isère, B. 2961, 36. *Invent. Embrunois*, 100 (le 11 a.) = Roman, 67-8.

7334 Montmirail, 5 août 1234.

Lettre du dauphin André, relativement aux pâquerages et aux défrichements des habitants des Crottes, dans les bois de Montmirail. Fait en la maison des chevaliers du Temple.

Arch. de l'Isère, B. 7961, 36. = Roman, 68*.

7335 Montefiascone, septembre 1234.

L'empereur Frédéric II restitue à Raimond, comte de Toulouse, la terre du Venaissin et tout ce que ses prédécesseurs tenaient dans l'empire et dans les royaumes d'Arles et de Vienne, avec la dignité de marquis de Provence.

Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, 368-9; 2e, V, 679; 3e, VIII, 979-81. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, IV, 485-7. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 270-1, n° 2309. = Fantoni-Castrucci, *Ist. Avignone*, I, 144-5. Vic-Vaissete, *Hist. de Lang.* 3e, VIII, 1965. Bréq. V, 464. Böhmer-Ficker, *R.* V, 2057.

7336 Septembre 1234.

Guillaume de Vienne atteste l'accord intervenu entre le chevalier Girard, prévôt de Lons-le-Saunier *(Ledone)*, et l'église de Cluny.

Bernard-Bruel, *Chartes de Cluny*, VI, 187-8, n° 4658.

7337 1er septembre 1234.

Le prêtre Bauduin se donne à l'église de St-Laurent d'Oulx, avec l'église, l'hôpital et les autres édifices qu'il avait construits à *Viaerium*. Le dauphin [André], comte d'Albon et de Vienne, confirme cette donation et y appose son sceau.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 46, n° 42. Collino, *Carte d'Oulx*, 303-4, n° 289.

7338 Aiguebelle, 4 septembre 1234.

Berlion de Chandieu donne à Guigues de St-Georges, prieur d'Aillon, trois pièces de bois au territoire de *Jamzee*, près la grange du couvent, au prix de 10 sols Vienn., plus 15 de *drueriis*. Amédée, comte de Maurienne, se porte garant de ce traité et le confirme de son sceau. *Act. Aquæbellæ*, en la maison de Pierre Bernolii ; témoins : Boniface, élu de Belley, etc.... ind. 7.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 437-8, n° 51.

7339 Oulx, 9 septembre 1234.

Béatrix [de Montferrat], comtesse de Vienne et d'Albon, désireuse de fonder un monastère de religieuses de l'ordre des Chartreux et n'ayant pas de local convenable, supplie Guillaume, prévôt d'Oulx, et son couvent, Alamand prieur de St-Jean de Vaulnaveys *(Vallis Navigii)* et ses chanoines de lui céder le lieu de Prémol *(Pratomolli)*, dans les montagnes de Vaulnaveys, ce qui lui est accordé. *Acta ap. Ulcium*, présents : les chanoines, le prieur Pierre ; témoins : Hugues prévôt de St-André de Grenoble, Obert maréchal du comte dauphin, Boson d'Arènes et autres.

Arch. de l'Isère, B. 253, 265b. *Invent. Graisivaudan*, I, 239b. — Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 24.

7340 Septembre 1234.

Donation par le prévôt et les chanoines d'Oulx à la dauphine Béatrix des choses contenues en sa concession au monastère de Prémol.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, VI, 147b (à 1334).

7341 Narbonne, 1er octobre 1234.

Pierre, archevêque de Narbonne, promulgue des statuts contre les hérétiques Albigeois, du conseil et de l'autorité de Jean, archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique.

Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 369-71 ; 3e, VIII, 981-3. = Bréq. V, 465.

7342 26 octobre 1234.

Par testament, Jean Pinguins cède à Sibylle, abbesse de St-André[-le-Haut à Vienne], 11 livr. 10 sols qu'elle lui doit, son meilleur âne, 12 setiers de froment et autant de farine fine ; la vigne qu'il tient d'elle à Ste-Blandine, pour la célébration de son anniversaire ; il lègue au monastère 60 sols, dont on acquerra une rente, 15 sols pour un repas le jour de son décès, un quintal de noyaux pour le luminaire, 20 sols à la fabrique de l'église.

*Charvet, *Mém. hist. abb. de St-André-le-Haut*, 75.

7343 Gigors, 27 octobre 1234.

Compromis de P[ierre], abbé de St-Victor de Marseille, et P. prieur de Gigors, d'une part, et Guillaume *(W.)* de Turriers *(Turris, Turriis)*, d'autre, en Guillaume *(W.)*, évêque de Gap ; chacun donne des fidéjusseurs. Fait en la cour de la maison de *Gigortç*, devant l'église ; témoins.

Guérard, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 339, n° 922.

7344 (Chardavon), novembre 1234.

Lettre d'Olivier, prévôt de Chardavon *(Cardaonen.)*, au prieur G[arnier] et au couvent de Durbon. Ils s'était plaint que cette maison percevait les dîmes à Maniboux *(M-ol)* et au Petit-Recours *(Rochoset)*, au-delà du ruisseau de Chalvet qui tombe dans celui de Labeous *(L-os)* ; mais ayant constaté qu'elles lui venaient, avec le consentement de Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, de laïques, Falcon de Veynes *(Véné)* et ses frères, Arbert Richaudi et Guillaume *(W.)* de Boisset, qui refusaient de les payer à l'église de Montmaur, pour éviter toute discussion, il en fait l'abandon ; il cède aussi la dîme que détenait P. Rainerii, chevalier, de Montmaur, moyennant 1 setier d'avoine et 1 émine d'*annona* de cens à l'église de Montmaur. Fait du consentement de Hugues, prieur de Montmaur. Sceau. — *Cum de verbo.*

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 264, n° 387. = Roman, 68e.

7345 12 novembre (après 1233).

Obit de Guillaume *(W.)*, prieur de Domène.

Chevalier (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 53.

7346 Pérouse, 18 novembre 1234.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, et aux évêques de Toulouse, Albi, Rodez, Agen et Cahors, leur mandant de procéder avec discernement contre les hérétiques et bonté à l'égard de [Raymond] comte de Toulouse. — *Etsi ad extirpandam.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, 1192-3, n° 2218.

7347 Pérouse, 22 novembre 1234.

Lettre du même à [Jean], archev. de Vienne et légat du Siège apost., l'exhortant à traiter avec bonté [Raymond] comte de Toulouse, espérant plus de la charité que de la sévérité. — *Cum dilectus.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 2284.

7348 Pérouse, 5 décembre 1234.

Lettre du pape Grégoire IX à [Bernard], archevêque d'Embrun, et à ses suffragants, leur ordonnant de lui envoyer des hommes d'armes et des soldats pour réprimer l'insolence des rebelles Romains. — *Quia filius es.*

RODENBERG, dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. saec. XIII, 501. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 2348.

7349 Pérouse, 5 décembre 1234.

Lettre du même à [Jean], archevêque de Vienne, et à ses suffragants, leur faisant la même demande.

RODENBERG, dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. saec. XIII, 502. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 2351.

7350 Arles, 12 décembre 1234.

Garantie donnée à Jean, archevêque d'Arles, par R[aymond] Bérenger, comte de Provence et Forcalquier. *Act. Arelate*, en la chapelle de l'archevêque ; témoins : Guillaume *(W.)*, élu de Valence, etc. Sceau.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* III, 388.

7351 Aouste, (fin) 1234.

P[ierre] Ferrandi, de l'assentiment de ses frères W. et B., donne en aumône à Notre-Dame et aux frères de Léoncel, pour le repos de ses parents défunts, tout ce qu'il possède sur le territoire du Chaffal *(Cadafalchi)* ou dans le mandement de Baix *(Bais)*, du pont d'Anse *(Enza)* vers Léoncel et ailleurs en montagne ; il en décrit minutieusement le circuit et ajoute à sa donation ses vassaux li Trabuc et ses droits au Vialaret *(Vellero)*. Fait *ap. Aosta*, dans la maison de P., en présence du sous-prieur de Léoncel Guillaume *(W.)* et du cellérier P., de Guillaume *(W.)*, prieur d'Aouste, etc. (8). Sceau d'Humbert *(U.)*, évêque de Die [1].

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 119-20, n° 119.

7352 (Fin) 1234.

Pierre de Guichard vend à Marguerite, abbesse de St-André[-le-Haut à Vienne], un champ à St-Martin-d'Arey, pour le prix de 10 livr. 15 sols.

*CHARVET, *Mém. hist. abb. St-André-le-Haut*, 76.

7353 Val-St-Hugon, Barraux, (1234/1236).

Villelmet d'Avalon, chevalier, renonce à la querelle qu'il avait suscitée aux religieux du Val-St-Hugon au sujet des alpes *del Soil*, entre les mains du prieur Nantelme. Sa femme Guigone confirme le don de son mari et prête serment dans sa maison *ap. Barrauz*, entre les mains de Jean prêtre de Barraux ; témoins.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 360-1, n° 268.

7354 (1234/1237).

Lettre de J[ean], archevêque de Vienne, au pape Grégoire IX, au sujet de l'accord qu'il vient de ménager entre l'archevêque de Narbonne et les moines d'Alet *(Electen.)* : *Scissura frequens et quotidiana turbatio, quæ pluribus in locis commissæ mihi legationis emergunt, cogunt me, pater sanctissime, relationibus variis aures vestræ sanctitatis implere, non ut referam universa, prout necessitas communis exposceret, sed ea duntaxat quæ scrupulis altioribus involuta præsentis vel imminentis contemplatione periculi statum ecclesiarum et pacis possent evertere vel gravare.*

Gallia christ. nova, VI, instr. 116 (vers 1240). = BRÉQ. VI, 14.

7355 (1234/1237).

Marthe et ses fils Rodulfe et Guillaume cèdent aux religieux du Val-St-Hugon tous leurs droits à Frédeval *(Frigida Valle)* et reçoivent 8 liv. Témoins : les prieurs [Martin] de la Chartreuse, Ponce du Val-Ste-Marie, Nantelme de St-Pierre, Nantelme du Val-St-Hugon, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 261, n° 12.

7356 Allevard, (1234/1237).

Sofred, seigneur du château de St-Pierre, fait cession aux religieux du Val-St-Hugon, par serment entre les mains du prieur Nantelme, de ce que ses prédécesseurs avaient tenu dans leurs limites. Fait dans l'hôpital *de Alavart*, en dehors de la porte ; témoins : Jean Pilosus, chapelain de l'hôpital, Pichouz, mistral de Sofred, etc.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 306-7, n° 139.

7357 Pinet, 11 janvier 1234/5.

Guillaume de Beauvoir *(Bellovisu)* concède à son fils Guillaume tous ses droits à Pinet et dans son mandement, s'en dévêtit et l'en investit ; le fils lui cède pour sa vie durant les droits sur Falavier *(Falaver)* qu'il tenait de sa mère Alisia. Albert de la Tour se porte garant pour les deux parties. Fait au château de *Pineto*. Sceau d'Albert.

Invent. Viennois, III, 457 : II, 279b. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 199a. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 19. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 188. = BRÉQ. V, 469. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 151.

7358 Pinet, 11 janvier 1234/5.

Acte des mêmes concessions réciproques entre Guillaume de Beauvoir et son fils. Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, se porte garant au père. Fait au château de *Pineto*. Sceau de Guy.

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 188b. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 347.

22 janvier 1235 = 22 juin 1235.

7359 29 janvier 1234/5.

Donation par la dauphine Béatrix aux religieuses de Prémol d'une île au lieu appelé Vache-Morte, avec 15 liv. de rente qu'elles y percevaient annuellement. Ratification du dauphin André. — *Ne præsentis.*

Arch. de l'Isère, B. 251, 256. Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 344b.

7360 30 janvier 1234/5.

Béatrix [de Montferrat], comtesse de Vienne et d'Albon, donne au monastère de Notre-Dame de Prémol le territoire où sont situées l'église et la maison, avec tous les bois et droits qu'elle avait sur la montagne ; elle autorise l'envoyé *(nuntius)* des religieuses à en prendre possession. Le dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, confirme la donation [de sa femme].

Arch. de l'Isère, B, 253, 265 : 252, 727. *Invent. Graisivaudan*, A, 288 : VI, 146b. — *VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 6 *c*. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 24-5.

7361 30 janvier 1234/5.

Epitaphe d'Aymon d'Olouise *(Olosia)*, chevalier, qui donna à [l'église de Vienne], pour son anniversaire, une réfection générale par an.

CHARVET, 774. TERREBASSE, *Inscr. Vienne*, I, 314-5, n° 405.

7362 Pérouse, 3 février 1235.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, lui mandant d'an-

1. L'apposition de ce sceau doit être postérieure au 13 mai 1235 (n° 7387).

nuler la promesse faite à deux prêtres de Lyon par le chapitre de St-Etienne, de leur donner la succession du sacristain et du trésorier de cette église. — *Sacram ad nos.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, I, n° 2419.

7363 Chaponnay, 24 février 1234/5.

Boson Mercier et Guillelma, sa femme, dépourvus d'argent et de biens mobiliers, pour satisfaire leurs créanciers et subvenir à leurs besoins, vendent à la maison d'Aillon leur pré sis à Chandieu, au prix de 8 liv. Vienn. Garantie du seigneur Berlion de Chandieu, qui avait ce pré dans son fief. Témoins : Pierre, chapelain de Chaponnay, Boson, prévôt de Marennes, etc. Sceau de Berlion de Chandieu. Fait en face de l'église.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 430-2, 529-30, n°s 43 et 151.

7364 Lyon, 25 février 1234/5.

Testament de damoiselle Clémence de Beauvoir, épouse de Gaspard de Chaponnay, chevalier.

Impr. Lugduni, 16.., in-4° de 7 p. [Grenoble, O. 10204], copie aux archives du couvent de St-François à Lyon. — Pièce fausse.

7365 Valence, 6 mars 1234/5.

Ponce, viguier de Valence, fait don à son cousin Hugues Ysopi des biens qu'il tenait du testament d'Agnès Chatberta au château et mandement de Clérieu et Châtillon, à condition qu'il cédera aux religieuses de Vernaison ses droits sur Pierre Gay, de Clérieu. Témoins : Aiguin, chanoine de St-Apollinaire, Marguerite, prieure, et Ivète de Clérieu, religieuse de Vernaison, etc. *Acta ap. Valenciam*, en la chambre *(thalamo)* basse de la maison d'Hugues Bajuli. Sceau.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 37. Sceaux : S. PONCII VALENTIE VICARII ; S. UGONIS YSOPI.

7366 9 mars 1234/5.

Sentence arbitrale rendue par le prieur de l'Isle-sous-Vienne et Guy de Chavorlay, chevalier, entre Bernon, prieur de la Platière, et Berlion de Chandieu, chevalier.

Guigue (M. C.), *Cart. Lyonnais*, I, 362-3, n° 290.

7367 1235.

Cession à l'évêque [de Grenoble] par Guigone, fille de Guigues d'Uriol *(de Auriolo)*, du droit qu'elle avait sur une maison dans la rue Chaunaise *(Chaulnesia)*, que le prélat avait acquise d'Etienne d'Uriol, moyennant 10 liv. Viennois. Pierre Guilliermi (not.) Sceau du chapitre.

Inventaire de l'évêché de Grenoble, C, LXXI, 46.

7368 Ambel, 1235.

Roland des Routes *(Rollandus de Roetas)* concède à Notre-Dame et aux frères de Léoncel tous les prés qu'il possédait à la montagne d'Ambel et reçoit en échange 20 sols Viennois et un quarteron de laine. Serment sur les Evangiles de ses fils Pierre et Lantelme : celui-ci reçoit 2 sols. Approbation du baile Jean Chalveti, à qui on donne 1/2 quarteron de laine. Fait *in Ambello*, près de la fontaine du Bruchet *(del Bruschet)* ; témoins (6). Lantelme, fils de Lantelme de Gigors, dont le domaine embrassait ces terres, approuve la donation, s'en porte garant et scelle l'acte.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 122-3, n° 122.

7369 Aveillans, 1235.

Odon de la Roche, chevalier, de la volonté de sa femme Lucie, donne à l'hôpital de Pontcharra *(pont Charal)* son manse de *Guinimant* à Aveillans et en investit le prêtre Bonnet, recteur *(præceptor)* de l'hôpital ; il s'en réserve l'usufruit, mais en reconnaissance de domaine servira 2 setiers d'avoine. Après sa mort, l'hôpital tiendra un prêtre qui priera pour sa famille ; s'il cesse son service pendant 5 ans, la donation ira à Notre-Dame de Commiers *(Comers)*. Guigues Alamanz, chevalier, cède ses droits sur ce fief. Sceaux de P[ierre] évêque de Grenoble, de G. Alamanni et d'O. de Rochi. *Act. ap. Avellanz.*

Vidimus du cardinal Hugues de St-Cher, du 13 janv. 1246/7.

7370 1235.

Permission par le dauphin André à la maison de Prémol d'acquérir biens, possessions, cens, fiefs et autres revenus dans toutes ses terres.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 365*.

7371 1235.

Transaction sous Raymond de Baux, prince d'Orange, entre Draconet de Mondragon, seigneur de ce lieu, et les seigneurs de Rochegude *(Rocha Acuta)* : Draconet de Rochegude, Guillaume de Mondragon, Hugues de Caderousse, et les hommes de Rochegude, d'une part, et les seigneurs d'Albagnanet, Bertrand de Monteux, Bernard Roi *(Regem)* et Guillelme Labonesse, sa femme, le prieur d'Albagnanet, les seigneurs ou feudataires dudit lieu, et les chevaliers et hommes de Suze, d'autre, à raison des domaines, fiefs, vingtain, bans, pâtis et pacages d'Albagnanet. Guillaume de Sabran, arbitre, décide que le domaine d'Albagnanet sera adjugé pour 3/4 aux seigneurs de Rochegude et pour 1/4 au seigneur de Suze ; le droit des seigneurs est réduit au vingtain et au ban, et tout le surplus donné aux seigneurs feudataires.

Arch. de la Drôme, E. 7527, vid. du 26 févr. 1299 (V, 184*).

7372 1235.

Vente par Guigues Beille à Jean de Portes d'une terre au mandement de Valence, confrontant celles des hoirs de Guillaume Theodorit, Pons Gordon, Garin de Tournon et l'autel St-Benoît à la cathédrale de St-Apollinaire, au prix de 20 liv.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. 46, n° 238.

7373 Vienne, 1235.

Pierre de Guichard se trouvant chez Guigues d'Auries, sacristain et chancelier de l'église de Vienne, défend à Bernard d'Arey de payer au monastère de St-André[-le-Haut] la redevance due pour le champ vendu par lui, 40 sols du capital lui étant encore dus : Guigues les lui compte et Guichard ratifie la vente. Fait à St-André, en présence de l'abbesse Marguerite, la sacristaine Mabilie et 5 religieuses professes. Sceau de Jean, archevêque de Vienne et légat du St-Siège [décrit].

*Charvet, *Mém. hist. abb. St-André-le-Haut*, 76-7.

7374 1235.

Philippa, comtesse de Valentinois, accorde aux chanoines de St-Ruf diverses exemptions de péage à Charmagnieu et la Voulte.

Arch. de la Drôme, St-Ruf. — Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII. 350 (à part, I, 214-5).

7375 1235.

Transaction entre B[erlion] de la Tour et A[ymar] de St-Geoirs *(S. Georgii, S. Juers)*, au sujet du domaine des maisons de Vinay, de Nerpol et du château d'Armieu *(Armeui)*.

Valbonnays, 2e Reg. n° 162. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 200b. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 20. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 204a. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1754. = Bréq. V, 496.

7376 1235.

Bertrand et Pierre d'Aiguillon font hommage à l'évêque de Trois-Châteaux pour quelques domaines acquis par eux à St-Paul et à St-Restitut.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 87. *Gallia christ. noviss.*, IV, 77, n° 142.

7377 1235.

L'évêque d'Orange assoupit un différend entre le commandeur de Clansayes et Laurent, évêque de Trois-Châteaux, au sujet des droits et domaines du Temple à St-Paul et à Clansayes.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 88. *Gallia christ. noviss.* IV, 77, n° 143.

7378 (Vers 1235).

Le dominicain Etienne de Bourbon prêche à Valence contre les Vaudois et Albigeois. *Cum prædicarem in diocesi Valencinensi, transivi juxta castrum quoddam quod in loco eminenti et forti situm erat, et domibus magnis et lapideis ædificatum; et credebam quod multi erant in eo milites et alii habitatores divites; et in circuitu ejus erat terra bona, ut videbatur. Et dictum fuit mihi ab incolis terræ illius quod nullus erat omnino in eo habitator. Et cum causam quærerem, dictum fuit mihi quod quidam dominus ejus, qui valde superbus et contumax fuit, stratas spolians, cepit quemdam legatum sedis apostolicæ, equos et res alias retinens et personas dimittens. Qui super hoc excommunicatus [fuit], et castrum loci et habitatores interdicto supposuit, nec de sua absolutione procuranda postea curaverunt. Qui sine aliqua guerra ad tantam miseriam [devenerunt] et tota progenies illius militis cum ipso, quod in nichilum redacti esse dicebantur* . . . . . .

Cum ego prædicarem in civitate Valenciæ, antequam ego multum scirem de factis eorum et antequam mihi esset commissum officium inquisicionis eorum, jam viginti quinque annis elapsis, quidam catholicus dixit mihi quod audiverat magistros exponentes id verbum : « Formavit Deus hominem de limo terræ et inspiravit », etc.

Lecoy de la Marche (A.), *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon* (1877), 261, 294, cf. vij. — Hauréau (B.), dans *Journ. des Savants* (1881), 594. Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 10-2 (à part. 35-8); dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 346-7 (à part, I, 210-1); *Mém. histor. hérés. Dauphiné*, 6, 160.

7379 St-Jean-d'Acre, 1235.

Robert, abbé *S. Mariæ de Latina de Jerusalem*, approuve une vente en faveur de la maison de l'ordre Teutonique, à St-Jean-d'Acre, d'une pièce de terre limitant André de Vienne *(Wienna)*...

Strehlke, *Tabulae ord. Theuton.* 63-4, n° 80. = Röhricht, *Reg. Hierosol.* 1067.

7380 Besançon, 1235.

Guillaume de Vienne, fils de feu Guillaume, comte de Mâcon et de Vienne, doyen de St-Etienne de Besançon, fait une aumône à cette église pour le repos de l'âme de ses frères Gérard et Henri, jadis comtes de Vienne.

Rivaz, *Diplom. de Bourgogne*, II, n° 218 (Anal. 60). — Guichenon, *Bibl. Sebus.* 371-2; 349; (1780), 114. = Georg. I, 991. Bréq. V, 494.

7381 Lardier, 11 avril 1235.

Transaction par Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, entre les Hospitaliers et G. de Bonne, prieur de Lardier, au sujet des dîmes des châteaux et territoires de Lardier, la Saulce *(Salsa)*, St-Marcellin, Valença *(Valansano)* et Tournoux *(Tornono)*; les chevaliers s'y disaient héritiers de R[aimbaud] d'Orange *(Aurasica)*. L'arbitre décide qu'elles seront partagées entre les parties, qui constitueront chacune un baile et l'entretiendront. Les hospitaliers payeront au prélat un cens de 12 den. esterlings *(sterling.)*. *Act. ap. Larderium*, devant l'église de St-Pierre; témoins : Ja. de Vitrolles, B. Procuratoris, Heme, chanoines, W. Doo chapelain *Barbani*, Guillaume chap. de St-Marcellin, etc. Bulle du prélat, sceau du prieur de St-Gilles *(S. Egidii)*.

Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, Gap, liasse 394. = Roman, *Sigillogr. dioc. Gap*, n° 5. Roman, 68a.

7382 Pérouse, 13 avril 1235.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, l'exhortant à faire cesser les hostilités d'Adémar de Poitiers, aidé des ennemis de la paix et de l'Eglise, contre l'église de Valence, et la persécution contre son élu [Guillaume]; il demandera l'aide des églises du Puy, Viviers, Die et Romans, qui ont eu elles-mêmes à souffrir. — *Malitiæ tyrannorum.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 34-5, n° 2518.

7383 18 avril 1235.

Traité d'alliance entre les consuls d'Embrun et les seigneurs de Savines, au sujet de leur défense mutuelle, l'usage des forêts de Savines, etc. Ils se promettent aide mutuelle contre tout agresseur dans le territoire compris entre l'Avance vers St-Géraud, près Montgardin et l'Hubaye; le partage des prises de guerre; de ne saisir aucun homme d'Embrun ou de Savines, si ce n'est comme débiteur ou garant *(fidejussor)*. Les Embrunois s'abstiendront de conspirer contre les seigneurs de Savines; les manants de ce lieu peuvent aller habiter Embrun. On détermine les limites des bois laissés en commun; permission de faire des échanges. Les habitants d'Embrun donnent 130 livres aux seigneurs de Savines pour acheter des armes, mais elles seront gardées par 4 prud'hommes du lieu; 4 hommes d'Embrun leur sont adjoints pour interpréter l'accord. Les consuls d'Embrun devront faire chaque année serment de l'observer et tous les trois ans, tous les hommes des deux localités à partir de 14 ans. Défense de recéler les meurtriers. On fera 3 exemplaires de cet acte, dont un

sera déposé dans le couvent de Boscaudon, et fera foi dans les litiges. Sceau des consuls d'Embrun : W[s] Raibald, Jean Chabazol, Bertrand Cornet et W. Abrivat ; et des seigneurs de Savines : Raymond de Savines, pour 1/3 avec son frère W. de Chadaro ; André de Savines, pour un 1/3 avec son neveu Raoul ; pour l'autre 1/3, Géraud de Savines et W. Arnoul de Meys, Arnoul Motet et son neveu Chaussia Veteri. — *Ne cum labili.*

Arch. d'Embrun, origin. parch. — FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 227-31 ; cf. I, 777-8. = ROMAN, 68[b].

7384 Gigors, 19 avril 1235.

Sentence arbitrale de Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, entre P[ierre] abbé de St-Victor de Marseille et P[ierre] prieur de Gigors, d'une part, et Guillaume *(W.)* de Turriers *(Turriis)*, d'autre. *Act. ap. Gigorz*, dans le verger devant l'église ; présents : B. procureur de Gap, R. de Montbonnot, Heme, chanoine de Gap, etc. Bulle de l'évêque.

GUÉRARD, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 445-8, n° 993.

7385 27 avril 1235.

La prieuré des religieuses du monastère de St-Paul[-d'Izeaux] vend par nécessité, du consentement de son couvent, à B[éatrix], comtesse de Vienne et d'Albon, la terre qu'elle possédait à Cornillon *(apud Cur-nem)*, au prix de 15 liv. Viennois.

Invent. prov. étrang. 15-6. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 80 ; *1346*, 320. PILOT DE THOREY (E.), *Abbaye de N.-D. de Bonnecombe*, 6.

7386 30 avril 1235.

Guillaume Auger, de Montbrand, fils d'Henri, voulant se faire religieux, donne à son frère, Roger de Montbrand, prieur d'Aspres, son château de Montbrand, la 1/2 du fief de la Baume, que tenaient Roger de la Baume et les enfants de feu Rostaing de Rosans, nommés Ferrand et Montalin, à charge de lui donner 4000 sols et de n'exiger des habitants du lieu que 300 sols annuellement et de chacun 8 corvées ; il lui donne en outre sa Baume haute, avec son territoire et ses hommes de Montama, St-Julien, d'Arvelards et Beaudinar, avec leurs mandements : le tout demeurera à perpétuité à l'église d'Aspres. Guillaume donne à son autre frère Lambert son château de la Valdrôme.

Invent. Gapençais, 506. = ROMAN, 68.

7387 Die, 13 mai 1235.

Greg. IX[o] papa, Freder. imper. Transaction entre les chanoines de Notre-Dame et Bertrand, évêque de Die. Pour mettre fin aux difficultés existant entre eux, l'évêque accorde au chapitre, en la personne du doyen Richard, la juridiction spirituelle et temporelle, la haute et basse justice, le droit de contrainte *(coercitio)* sur les chanoines et clercs, leurs familiers et conduchiers, avec toute la compétence d'un juge ordinaire. Il révoque un accord précédent et ordonne à Guillaume Charelli, sacristain, Guill. Ruine, Pierre Ruine, Jean d'Aspres, Ponce Monachi et Bertrand d'Etoile de prêter serment au doyen. Si le chapitre ne remplit pas ses obligations, après 3 avertissements de l'évêque, espacés de 10 jours, celui-ci s'emparera de la cause, comme par le passé. *Act. ...ap. S. Marcellum, in superiori talamo cum fornello, juxta salam.* Témoins : Aymon d'Eygluy, Guigues de Thorane, etc. (12).

Arch. de la Drôme, chap. de Die. Livre Blanc, 55b, 248, etc. ; copie 17[e] s. *COLUMBI, *Gest. episc. Dien.* 104 ; *Opusc.* 299. *Statuta vet.-nova ven. capituli ins. eccl. B. M. Diensis* (1672). CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 316-8, 419-20, 472-3 (à 5 m.).

7388 18 mai 1235.

Le chapitre de Vienne partage les terres vacantes entre : le chantre Antelme, Albert de Faverges *(Fabricis)*, Gilius, Ay. Pagani, G. d'Auries, Guillaume de la Palud, Jacelme de la Tour, Gaud. de Montchaud *(Monte Calvo)*, Guillaume de Clermont, Nicolas, P. Coyndo, J. d'Arènes.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 127 (ij[a]).

7389 Bertaud, (vers 3 juin 1235).

Arnaud Milon donne à Notre-Dame, aux sœurs et aux frères de Bertaud le pâturage pour leurs animaux dans le territoire de la Cluse. Fait entre les mains de la prieure Anne, en présence des prieurs Humbert du Val-Ste-Marie et Garnier de Durbon ; garant : Lantelme Rainerii. Témoins : le prêtre Jacques, etc. (8). Sceaux des prieurs. *Fact. d. domin. in octab. Pentecostes*, devant le portail de l'église.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 24, n° 20. VALLIER (G.), *Sigillogr. ordre d. Chartreux*, 457. = ROMAN, 65b.

7390 8 juin 1235.

Confirmation par le dauphin André à Lantelme Brun, d'Exilles, d'un champ et terre au lieu dit *al Burnet*, que le maréchal O[ruce] lui avait accensé pour 3 setiers seigle, sauf le droit de tasque.

Arch. de l'Isère, B. 300, 15b. *Invent. Briançonnais*, 488.

7391 Woodstock, 22 juin 1235.

Lettre du roi d'Angleterre Henri III à Amédée comte de Savoie et à Guillaume, élu de Valence, au sujet du mariage qu'il projetait avec [Eléonore], fille de leur sœur Béatrix, comtesse de Provence. *Act. apud Wudestoke.*

RYMER, *Fœdera... Angliæ...*, I, 341 ; (1739), I, 1, 118. = WURSTEMB., IV, 47, n° 99. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 176-7 (à part, 23-4), au 22 janv. !

7392 St-Ruf, 26 juin 1235.

...Fête des s[ts] martyrs Jean et Paul, Philippa, comtesse de Valentinois, pour le repos de l'âme de son aïeul maternel Roger de Clérieu *(Rotgerius de Claireu)* et de ses parents, concède à l'abbé M[allen] et à l'église de St-Ruf le libre passage pour les personnes et les denrées à l'usage de l'abbaye et de ses prieurés par terre et par eau dans ses domaines, particulièrement à Charmagnieu, la Roche et la Voulte, avec exemption de tout péage, usage et exaction. Sceau. *Act. ap. S. Ruphum*, dans la chapelle de Ste-Marie-Madel. ; présents : Ber[nard] prieur claustral, Aimeric procureur, et autres.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch. de 15 lig. Sceau de 43 mill. : château, aigle aux ailes éployées : † : S' PHILIPE COMitisse vaLENTINĒSIS. = GALLIER (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, II, 265 ; *Clérieu*, 41.

7393 Vienne, 29 juin 1235.

Jean, archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, notifie que Jean de Beauvoir, seigneur de Sep-

tême, jadis nommé Guillaume, vend aux anniversaires de l'église de Vienne et à leurs procureurs, Guigues d'Auris *(Auries)*, sacristain, et Jean de Crémieu, les terres et possessions que lui avait léguées Guillaume Deschauz dans ses dernières dispositions, lequel les avait achetées de Theric de Septême, chevalier, à la Charcra et au territoire de St-Romain, près du ruisseau Evesques, pour le prix de 93 liv., dont quittance. Investiture ; serment de défendre l'acheteur suivant les bonnes et approuvées coutumes de la ville de Vienne. Cautions : Theric de Septême *(Seccemo)* et Boson Lobart, chevaliers. Sceaux... Fête des apôtres Pierre et Paul, dans la maison du sacristain G. ; témoins : Antelme chantre, 3 chanoines, etc. *Dat. p. man. Guigonis de Auries cancell. n.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 16 lig., sceaux : grand avec contre-sceau de Jean de Bernin; du seigneur de Beauvoir : [† S' JOHANNIS DE BEL]LOVISV.

7394 Marseille, 30 juin 1235.

Statuts du chapitre de l'église du siège de Marseille réformés par l'évêque Benoît et ses chanoines « au souffle suave de la paternelle exhortation » de J[ean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, avec l'aide d'A[rnaud] évêque de Nîmes et M. archidiacre de Maguelonne, délégués par lui.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* II, 132-5, cf. 171.

7395 Bath, 3 août 1235.

Diplôme d'Henri, roi d'Angleterre, ordonnant de payer au prieur et au couvent de la Chartreuse *(Chartosa)* la rente de 50 marcs d'argent que son aïeul le roi Henri leur avait concédée sur son échiquier. Témoins : J[ocelin], évêque de Bath, etc. Donné par l'évêque de Chichester, son chancelier; *ap. Bathoniam... a° regni 19.*

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 28-9.

7396 5 août 1235.

Donation par Guigues de Claret au commandeur d'Echirolles de tous ses droits sur le pâturage de sa maison.

Arch. de la Drôme, Echirolles, Invent. 1252, f° 1.

7397 Pérouse, 9 août 1235.

Lettre du pape Grégoire IX à [Guy] archidiacre de l'église de Lyon, l'assurant que du procès fait au sujet de son élection par le chapitre en concurrence avec [Guillaume], procureur de l'église de Valence, il ne résulte aucune note défavorable contre lui. — *Ecclesia Lugdunensi.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 135-6, n° 2720.

7398 Pérouse, 9 août 1235.

Lettre du même au chapitre de l'église de Lyon : en présence du désaccord qui s'est produit dans l'élection d'un archevêque, les uns ayant élu [Guy] archidiacre de Lyon, les autres postulé [Guillaume], procureur de l'église de Valence, il nomme [Rodolphe] évêque d'Agen. — *Ex susceptæ.*

GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 366-7, n° 293.

7399 Pérouse, 22 août 1235.

Le pape Grégoire IX mande aux archevêques et évêques de veiller à la protection des croisés. — *Ex negligentia.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 2745.

7400 Pérouse, 24 août 1235.

Bulle du même en faveur du prieur et des frères des Ecouges *(Excubiar.)*, de l'ordre des Chartreux, au diocèse de Grenoble ; il les prend sous la protection de s' Pierre et leur octroye divers privilèges : exemption des dîmes et des synodes, liberté d'élection du prieur ; nullité des sentences d'excommunication ou d'interdit prononcées contre eux, etc. — *Religiosam vitam.*

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 114-7, n° 21.

7401 24 août 1235.

Hommage rendu au dauphin, comte de Gap, par Lagier de Sigottier, Hugues Richau, Guillaume de Calabre et Raymond de Sigottier, pour le château de Sigottier. Fête de s' Barthélemy...

Invent. Gapençais, 187. = ROMAN, 68b.

7402 Romans, septembre 1235.

J[ean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, atteste qu'Archingaud, âgé de 15 ans, fils d'Humbert Loin, chevalier, autorisé par son curateur Giraud Bastet, vend aux procureurs de l'église de Romans 14 setiers de seigle de cens et tous ses droits dans les environs de cette ville, pour le prix de 2500 sols Viennois, dont il donne quittance. Garants : Arbert de Chabeuil, sacristain, et Amédée du Puy. *Act. Romanis*, dans l'habitation de l'abbé ; témoins : Raymond de Miribel, etc. (7).

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, I, pr. 250 ; II, pr. 75-6, n° 368.

7403 Aix, 12 septembre 1235.

Raimond Bérenger, comte de Provence, promet à Benoît, évêque de Marseille, de faire la paix avec les citoyens de sa ville, à l'appréciation et l'ordre de [Jean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, ou de l'archevêque d'Arles, etc.

Gallia christ. noviss. II, 137-8 ; cf. III, 393.

7404 Sisteron, 17 septembre 1235.

Confirmation par Raimond Bérenger, comte et marquis de Provence et comte de Forcalquier, de l'accord du 19 avr. préc. entre Pierre, abbé de St-Victor de Marseille, alors prieur de Gigors, et Guillaume de Turriers *(Turriis)*, par l'entremise de Guillaume *(W.)*, évêque de Gap, qui scella de sa bulle.

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Victor de Mars. 1056 (act. 569). — GUÉRARD, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 448-9, n° 994.

7405 22 septembre 1235.

Statuts de l'évêque de Fréjus Raymond, de concert avec son prévôt, sur l'obligation de se faire ordonner dans l'année, confirmés par Jean archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique.

Gallia christ. vet. II, 590* ; *nova*, I, 432.

7406 Windsor, 10 octobre 1235.

Lettre d'Henri III, roi d'Angleterre, à Guillaume de Savoie, élu de Valence : il le remercie de s'être employé à faire différer son mariage avec Eléonore, fille du comte de Provence, jusqu'à la s' Martin (11 nov.), et de rester fidèle à son alliance.

RYMER, *Fœdera*, I, 343-4 ; (1739), I, 1, 119b.

7407 Montferrat, 13 novembre 1235.

... *ind. 8, d. mart.*... Boniface, marquis de Montferrat, annonce à son parent [beau-frère] le dauphin [André], comte de Vienne et d'Albon, qu'il a institué par testament nuncupatif héritier de tous ses biens en fiefs et alleus, et notamment du marquisat de Montferrat, son cher neveu Guigonet, fils du dauphin [et de sa sœur Béatrix], comme il conste par le testament que lui porte Jacques de Bagnasco, qui s'obligera envers lui pour la sûreté due au comte de Savoie ; il l'engage à lui envoyer un nonce pour recevoir l'hommage de ses vassaux pendant qu'il est de ce monde. Fait *in Monte Ferrato*, dans la chambre du palais de Montecalvo du marquis ; témoins : les juges de Verceil et d'Asti. *Jordanus Pelerinus not.* Sceau.

Invent. Généralité, I, 58b : 7. Valbonnays, 7e Reg. (8 n.). Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 199b-200. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 230 ; *1346*, 47-8.

7408 18 novembre 1235.

Ind. 8. L'évêque de Turin, les communes de Turin, Moncalieri, Pignerol et divers seigneurs alliés, font la paix avec Amédée, comte de Savoie. Jurent pour le comte : Aymeric de Briançon *(Briancono)*, etc.

Gabotto (F.), *Cartario di Pinerolo*, 151-61, n° 100.

Pavie, 19 novembre 1235 = 19 novembre 1185.

7409 Viterbe, 28 novembre 1235.

Le pape Grégoire IX mande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, de recevoir la démission de [Henri], évêque de Nice, vieux et malade, et de lui assigner un revenu convenable. — *Prudenter agnoscens.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 2850.

7410 Viterbe, 28 novembre 1235.

Lettre du même à [Robert], évêque de Gap, au sujet de la même démission.

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 2851.

7411 30 novembre 1235.

Obit de Bernard, chancelier de Paris, évêque de Genève, archevêque d'Embrun.

Obit. de l'abb. de St-Germain-des-Prés (*Obit. prov. Sens*, 1902, I, 303). *Obit. de l'abb. de Ste-Geneviève de Paris* (ibid. 516). *Obit. de l'abb. de St-Victor de Paris* (ibid. 603). — Il était inscrit au 6 mai dans l'Obit. de la cathédrale de Paris (ibid. 128). — Jean, abbé de St-Germain-des-Prés, lui avait accordé, pendant son épiscopat à Genève, un trentain (de messes) et pleine société spirituelle (ibid. I, 283).

7412 (Décembre 1235).

Raimond, comte de Provence, remet aux ambassadeurs de Henri III, roi d'Angleterre, sa fille Eléonore [Alienor, âgée de 12 ans], sous la conduite de Guillaume [de Savoie], élu de Valence, oncle de la princesse, *viri præclari et elegantis*, cousin du comte de Champagne, qui le reçoit magnifiquement dans ses états, lui et sa suite, composée de plus de 300 montures, outre le peuple qui suivait ; le roi de France et Blanche, sa mère, la reine sœur d'Eléonore leur font honneur. Ils s'embarquent à Wissant *(Santwici)* pour Douvres, d'où ils gagnent Cantorbéry, où la reine est présentée au roi, qui l'épouse le lundi lendemain de l'octave de l'Epiphanie (14 janv.) ; elle fut couronnée le 20 à Westminster, avec une solennité sans pareille.

Matthæus Paris, *Chronica majora*, ed. Wats, 454-5 ; Luard, III, 335-6, cf. VI, 442. Rymer, *Fœdera... Angliæ...*, I, 351 ; (1739), I, 1, 122. = Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 177 (à part, 24), le 12.

7413 2 décembre 1235.

Marguerite, abbesse de St-André[-le-Haut] à Vienne, acquiert de Guillaume de Beauvoir, Jean Charbonel et Mairin, exécuteurs testamentaires de Guillaume de Char, une vigne près du château Pipet. L'abbesse est assistée de la sacristaine Mabilie et de 2 religieuses professes. Témoins : le chanoine Gilles *(Gilius?)*, Pierre chapelain de St-André, Boson Léopard et Sibon, chevaliers, etc. Sceau de G. de Beauvoir.

Charvet, *Mém. hist. abb. St-André-le-Haut*, 77-8.

7414 (Haguenau, décembre 1235).

[Guillaume], élu de Valence, insiste auprès de l'empereur Frédéric II en faveur de son frère le comte de Savoie, pour qu'il le décore de l'ordre de chevalerie.

Diplôme de Frédéric II (de juin/juillet 1236). — Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, IV, II, 896-7. = Böhmer-Ficker, *Reg.* V, 2179.

7415 Haguenau, 9 décembre 1235.

L'empereur Frédéric investit Raymond, comte de Toulouse, de la terre du Venaissin *(Venesin.)* et de toute celle que lui et ses prédécesseurs possédaient dans l'empire et dans le royaume d'Arles [et] Vienne. — A[démar] de Poitiers, comte de Valentinois, figure comme témoin dans les deux diplômes en faveur de Raymond, son vassal pour le château de Pierrelatte *(Petrelapte)*, etc. — *Imperialis excellentiæ* et *Si dilectorum.*

Bibl. de Carpentras, ms. Peiresc, add. 12. 27. — Bouche, *Hist. de Provence*, II, 226, 1065. [Cavkirac (de)], *Réponse aux recherches historiques concern. les droits du pape sur... Avignon* (1769), 34-6, 36-9. Mone, *Anzeiger* (1835), 133. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, IV, II, 799, 801. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 300, 301, n° 2413-4. Faure, *Etude sur l'administration du Comtat-Venaissin...* (1229-1417), 20-35. = Böhmer-Ficker, *R.* V, 2131-2.

7416 Viterbe, 20 décembre 1235.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, lui confiant le soin d'exclure de l'administration du monastère de Tulle Elie de Ventadour, élu par violence et coupable de nombreux méfaits. — *Vento elationis.*

Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, II, 221-3, n° 2885. = *Semaine relig. de Cahors et de Roc Amadour* (1902), XII, 666-7.

7417 Haguenau, janvier 1235/6.

Diplôme de l'empereur Frédéric II en faveur de l'église de Viviers. Témoins : R. comte de Toulouse, A[démar] de Poitiers, comte de Valentinois.

Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 374-5 ; 2e, VI, 406 ; 3e, VIII, 989-91. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, IV, 805. = Bréq. V, 508. Böhmer, 3442, -Ficker, V, 2134.

7418 3 janvier 1235/6.

Sentence d'excommunication prononcée par [Jean] archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, du conseil et consentement des métropolitains de Narbonne, Arles et Aix, qui devront la faire publier dans

leurs provinces, contre Torello de Strata et Barral de Baux, qui détenaient injustement le Comtat Venaissin.

PAPON, *Hist. de Provence*, II, lxxiv. = BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 260. BÖHMER-FICKER, *R.* V, 13202. FOURNIER, *Roy. d'Arles*, 143. *Gallia christ. noviss.* III, 394.

Cantorbéry, 14 janvier 1236 : voy. Décembre 1235.

7419 Valréas, 18 janvier 1235/6.

... *Frederico Roman. imper....* Dragonet de Mondragon fait donation entre vifs à son petit-fils Dragonet, fils de Raimond de Montauban, son fils, de tous ses biens, droits et seigneuries, avec pouvoir d'en prendre possession. *Elisarius not. scr.* Bulle en plomb. Fait en la chambre du seigneur *ap. Valriacum.*

Arch. de l'Isère, B. 3159, origin. parch. *Invent. Baronnies*, I, 512 : 611. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 446 (à part, I, 67).

7420 18 janvier 1235/6.

Testament de Dragonet de Mondragon : il fait des restitutions aux hôpitaux et communautés religieuses ; des libéralités à l'œuvre de l'église N.-D. de Valréas, pour marier de pauvres femmes ; à sa fille Dragonette, femme d'Isoard ; à son fils Guillaume de Baladun, nés de sa femme Vierna ; il institue pour héritier universel son petit-fils Dragonet de Montauban, enfant de feu son fils Raymond de Montauban.

Arch. de l'Isère, B. 4086, origin. parch. (IV, 114b).

Westminster, 20 janvier 1236 : voy. Décembre 1235.

7421 21 janvier 1235/6.

Vente par Pierre du Molard *(de Molario)* à Berlion de Châteauneuf de 4 sols Viennois de cens, que faisaient Jean Hunberti et ses *parerii. Petrus Guillelmi not.*

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 903.

7422 Chillon, 24 janvier 1235/6.

Aimon de Savoie, frère du comte Amédée et seigneur d'Agaune, restitue des droits régaliens injustement perçus pour lui à St-Paul. Témoin : Guillaume, élu de Valence. *Dat. apud Chillionem.*

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, XIV, 385. = *R. Gen.* 690.

7423 24 janvier 1235/6.

Hommage rendu à Dragonet, seigneur de Montauban, par Nicolas Aculcrini pour ce qu'il avait à Montauban, St-Auban, Aubres, Valréas et Blacons. Autres hommages rendus au même par 14 autres. Guillaume Chalvayrion not., extr. des notules d'Elissiarius Chabionie.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, I, 498 : 595-6. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1311.

7424 30 janvier 1235/6.

Echange entre Artaud de Roussillon, qui cède son droit sur le château de Roussillon et son mandement, sauf le péage et le guidage, et Girard de Roussillon, qui abandonne ses droits sur les châteaux de Montbreton et Peyraud et les villages de Champagne et St-Rambert.

HUILLARD-BRÉHOLLES, *Titres de la maison de Bourbon*, I, n° 184.

7425 Février 1235/6.

Accord conclu par Aymard, seigneur d'Annonay, et Aymard, seigneur de Bressieux, entre Artaud, seigneur de Roussillon, et Pons Charpinelle, son féal, au sujet du château de Dargoire *(Dalgoiri)*.

HUILLARD-BRÉHOLLES, *Titres de la maison de Bourbon*, I, n° 186.

7426 Février 1235/6.

Cession au chapitre de Genève par Guillaume comte de Genevois, sa femme Alix et son fils Rodolphe, pour cause de dommage, en présence de J[ean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique.

MALLET (Ed.), dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, IV, II, 58. = *R. S. R.* 1164. *R. Gen.* 692.

7427 Romans, 9 mars 1235/6.

Heldinet, fils d'Heldin, réclamait à M[arguerite], prieure de Vernaison *(Commercio)*, le quart *dels Boivairens* ou *Bovairencs* sur la paroisse de St-Martin au mandement de Montmiral *(Monmira)*, des cens que lui avait donnés Jenson Maleti, frère de sa mère. Après de longues discussions, Didier Lobeti et Armand de Peyrins, chanoines de Romans, désignés comme arbitres par le légat [Jean de Bernin], condamnèrent le réclamant à se désister de ses prétentions, ce qu'il fit. *Act. ap. Romanis*, dans le cloître de St-Barnard ; présents (3). Sceaux.

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch. n° 38.

7428 22 mars 1235/6.

Epitaphe de Charles, laïque, qui donna à l'église de St-Maurice de Vienne 60 livr. pour une réfection générale et annuelle ; plus 60 autres livres pour l'anniversaire de sa mère, le 23 mars.

CHARVET, 776. *COLLOMBET, 121. TERREBASSE, *Inscr.* I, 317, n° 407.

7429 1236.

Saurine, femme de Bertrand de Monteux, approuve la décision de Guillaume de Sabran (1235) au sujet d'Albagnanet.

Arch. de la Drôme, E. 7527, vid. du 26 févr. 1299 (V, 184a).

7430 1236.

Charte d'Amédée, comte de Savoie, en faveur des Chartreux.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 141a. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* V, 316.

7431 1236.

Humbert, évêque de Die, prête à Raymond Bérenger, seigneur de Pont-en-Royans, 100 liv., qu'il hypothèque sur la terre de Châtelus, avec hommage jusqu'au remboursement.

CHORIER, *Hist. généal. mais. Sassenage*, 41. CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 320.

7432 1236.

Martin, prieur de la Grande Chartreuse, ancien prieur de Portes, certifie la donation du territoire de Portes par Guillaume Ferragut à cette chartreuse.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 14-5.

7433 Romans, 1236.

Pierre Chapuiz vend à Mallen, sacristain de l'église de Romans, le quart d'une métairie *(cabannaria)* près

du ruisseau du Tortorel, que lui avait donné Martine Chapella, et certains cens et terre près de la porte de Chapelier *(Chapel)*, au prix de 15 livr. Viennoises, dont quittance ; garantit l'éviction suivant les bons usages de la ville de Romans. *Act. Romanis ;* témoins : Guitfred de Chausen, etc.

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 167-8, n° 364.

7434 1236.

Flote, [dame de Royans], fait don entre vifs à la maison du Val-Ste-Marie des domaines, propriétés, bois, pâturages, eaux, rochers, etc. qu'elle possédait sur la terre dite *Lansensa*, et promet de la défendre contre les opposants.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, analyse, XV^e^ s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

7435 (Vers 1236).

G[uillaume ?], doyen de l'église de Grenoble, et son chapitre acceptent l'offre de P[ierre] prieur de la Chartreuse et de ses frères de s'unir par les liens d'une association spirituelle. Ils le font avec l'assentiment de leur évêque S[offred].

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 40-2.

7436 Vif, 1^er^ avril 1236.

Odon de Groin *(del Groyn)*, reconnaissant détenir injustement des vignes, terres et cens à Transforêt, donnés jadis à l'église de St-Laurent d'Oulx par Guy de Groin, présentement moine chartreux, les restitue avec serment. Sceaux de P[ierre] évêque de Grenoble [1] et du dauphin [André]. Fait dans le cloître de *Vivo (divino !)*, présents : Guillaume prévôt d'Oulx, Hector prieur de Commiers, Pierre prieur de Sinard, le prieur de Vif, etc.

RIVAUTELLA, *Ulcien. eccl. chartar.* 47, n° 44. COLLINO, *Carte d'Oulx*, 304, n° 290.

7437 Viviers, 4 avril 1236.

Geoffroy *(Gaufredus)* de Vogué, ancien évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, retiré à Viviers, dans la cathédrale duquel il était chanoine et prévôt, fait dans son testament des legs considérables à son ancienne église de St-Paul, à l'abbaye d'Aiguebelle, qui est dans l'étendue de cet évêché, et nombre d'autres donations aux abbayes, aux maisons religieuses et à différents particuliers du diocèse de Viviers. Il établit pour héritiers des biens de sa maison ses deux neveux Geoffroy et Etienne, enfants de son frère Pierre de Vogué, et de tous ses autres biens le chapitre de Viviers. *Act. Vivarii*, en la maison du testateur ; témoins. Bulle.

Mémoires du comte Lirin de Vogüé (arch. du chapitre de Viviers). — *Gallia christ. noviss.* IV, 76, n° 139. VOGÜÉ (m^is^ de), *Une famille Vivaroise*, III, 15-8.

7438 (Embrun), 11 avril 1236.

Le chapitre d'Embrun atteste que Folquet, chevalier, a hypothéqué *(pignori obligavit)* à Aymar, archevêque d'Embrun, les justices qu'il partageait avec lui à Châteauroux *(Castrum)* et sa portion de la tour, pour 8 liv. Viennois et Valentinois, dont quittance. Fait dans sa chambre *(aula) ;* témoins : G. sacristain, maître Hybert, Radulphe, chanoines d'Embrun, 3 prêtres, Guillaume *(W.)* chapelain du prélat. Sceau.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 327-8.

7439 12 avril 1236.

Guillaume de Beauvoir donne à Siboud de Beauvoir, son frère, et à son fils Guillaume tous ses droits sur la moitié du château de Pinet, de sa juridiction. Sceau.

Invent. Viennois, I, 121^a^ : II, 279^b^. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 323.

7440 Romans, 18 avril 1236.

Bonnefemme Béraude, épouse de Guillaume de Portes *(Portas)*, et son fils Guillaume vendent au prêtre Guigues d'Eras, achetant au nom de la maison de Léoncel, leurs droits dans le mandement de Pisançon *(Pisanciaco)*, au-dessous de la route du Royans *(via Roianesa)*, au prix de 9 livr. Viennoises, dont quittance. Béraude donne 2 setiers de cens pour ses parents. Approbation de sa fille Willelma et de son mari Garin. Fait dans la maison de R[ichard] de Chausen, viguier de Romans ; témoins (5). P. de Montpellier *scr.* Sceau de R. de Chausen.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 123-4, n° 123.

7441 Londres, 28 avril 1236.

Murmures au parlement d'Angleterre contre l'ascendant que prend Guillaume [de Savoie], élu de Valence, sur son neveu le roi d'Angleterre Henri III.

MATTHÆUS PARIS., *Chronica majora*, ed. Wats, 362 ; Luard, III, 362 ; *Hist. Anglorum*, ed. Madden, II, 389 ; III, 273 (Abbrev. chron.). — WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite*, I, 220-7. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 177 (à part, 24).

7442 Viterbe, 28 avril 1236.

Lettre du pape Grégoire IX à [Raymond], comte de Toülouse, lui reprochant d'avoir violé la paix avec l'Eglise et les statuts contre les hérétiques, lui ordonnant d'aller au secours de la Terre-Sainte, sous peine d'excommunication que prononcera contre lui [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique. — *Olim ad apostolicæ.*

BULÆUS, *Hist. univ. Paris.* III, 156. RAYNALDUS, 1236, 39 (XIII, 484 : XXI, 148). RIPOLL, *Bull. Prædicat.* I, 88. SBARALEA, *Bull. Francisc.* I, 192. AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, II, 375-8, n° 3126. RODENBERG, dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. saec. XIII, 688. = BRÉQ. V, 499. POTTHAST, 10150-1.

7443 Viterbe, 28 avril 1236.

Le même mande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, de contraindre au besoin par censure le comte de Toulouse à donner satisfaction à l'Eglise, de réformer l'université de Toulouse, de dissoudre les confréries et ligues dans le ressort de sa légation, de révoquer les statuts contraires à la liberté ecclésiastique et d'écarter les hérétiques des fonctions publiques. — *Olim ad apostolicæ.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, FF. Prêcheurs d'Arles, vid. du 6 déc. 1247. — TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 314-6, n° 2445. FOURNIER, *Statuts-privilèges univers. Franç.* I, 443. = POTTHAST, 10152. AUVRAY, *Reg. de Grég. IX*, II, n° 3127.

1. L'apposition de ce sceau semble postérieure au 22 juin 1237.

7444 Viterbe, 28 avril 1236.

Lettre du même à [Louis IX] roi de France, l'exhortant à obtenir la soumission du comte et des consuls de Toulouse aux ordres du légat.

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3128.

7445 Viterbe, 28 avril 1236.

Lettre du même aux consuls de Toulouse, leur ordonnant de se conformer aux ordres de son légat.

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3129.

7446 Le Buis, 13 mai 1236.

R[aimond], seigneur de Mévouillon, dans sa cour *ap. Buxum*, en présence de son notaire Guillaume *(W.)*, etc. accorde à D. abbé de Clairecombe et à ses frères la liberté du péage et du passage, avec faculté de vendre sur sa terre leurs animaux sans leyde *(lesda)*; on leur donnera au Buis, 1 livre de cumin *(cimini)* et 1 de poivre, à la Toussaint. Bulle en plomb.

Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, cart. 49, liasse 624, orig. parch. = Albanès (J. H.), dans *Bull. hist.-arch. Valence*, II, 32. Roman, 68b.

7447 Aillon, 24 mai 1236.

... Ind. 9, samedi. Nantelme, chevalier de la Palud, donne à Guigues, prieur d'Aillon, tout le fief que Guillaume de Vienne obtint jadis de lui, contre 12 liv. *fortium*; Ponce de Vienne et Guillelma, sa femme, possesseurs de ce fief, reconnaissent le tenir du couvent. *Act. ap. Allodia*, dans le cellier sous la maison de Bernard Aquini; témoins...

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 450-3, n° 63.

7448 Terni, 28 mai 1236.

Grégoire IX mande à l'archevêque de Narbonne, de faire restituer à la garde de l'évêque de Maguelonne les terres du comté de Melgueil et Montferrand usurpées par le sénéchal de Beaucaire et les baillis du roi de France, à qui [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostol., avait ordonné de s'en désister. — *Venerabilis frater.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grég. IX*, II, 396-7, n° 3162.

7449 Juin 1236.

Artaud de Roussillon engage à un chanoine de St-Étienne de Lyon et au prévôt de Fourvière la 6e partie du port du Rhône.

Guigue (M. C.), *Obituar. Lugdun. eccl.* 215.

7450 8 juin 1236.

Rôle des seigneurs convoqués par le roi de France à St-Germain-en-Laye *ad tres septimanas Penthecostes : comes Viennæ.*

Bouquet, *Rec. hist. France*, XXIII, 725.

7451 Terni, 14 juin 1236.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, lui mandant d'obtenir le départ pour la Terre-Sainte, en mars prochain, des hérétiques convertis qui ont reçu la croix des mains du cardinal [Romain]; si non, il les déclarera infâmes et hérétiques. — *Venerabilis frater.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 407-8, n° 3188.

7452 Terni, 14 juin 1236.

Le même mande au même d'obtenir du comte de Toulouse le payement de 10000 marcs d'argent qu'il s'était engagé par serment à payer comme compensation des dommages causés par lui aux églises et personnes ecclésiastiques. — *Lecta coram nobis.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 409-10, n° 3191.

7453 Terni, 14 juin 1236.

Le même mande au même d'obtenir du comte et des consuls de Toulouse la destruction de maisons dans la ville et le bourg, où se réunissaient les hérétiques, conformément à la décision du cardinal [Romain]. — *Omnem in se.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3190.

7454 22 juin 1236.

G[eoffroy] de Moirans *(Moyrenc)* confirme à la maison du Temple les aumônes de son père Berlion seigneur de Moirans et de son oncle : le pâturage dans les mandements de Moirans, Mantaille, Châteauneuf et Ratières *(Raleres)*, la condamine de Ratières, 20 setiers de froment de cens dus par la maison de Fay, deux moulins, la leyde, ban, *chaveragium* et péage, la villa de Vourey *(Vourez)*, où il s'interdit de venir avec une armée et de faire des réquisitions, la condamine de l'Estremeres. Fait du temps d'Ancelme de Châtonnay, commandeur *(præceptor)* de Vienne; présents : P. prêtre du temple de la Valloire *(Vallis Aureæ)*, etc. Sceau.

Invent. St-Marcellin, II, 2084. Valbonnays, 7e Reg. (Plures copiæ et alter liber informationum de plurib. contractib. concernent. dominum in plurib. ballivatib. f° XIIIxxXIIII v°).

7455 Terni, 23 juin 1236.

Le pape Grégoire IX mande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, d'obtenir du comte de Toulouse l'exécution de la paix conclue entre lui et l'Eglise, en s'abstenant de tout acte contraire à la foi catholique. — *In forma pacis.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 415-6, n° 3199.

7456 Terni, 23 juin 1236.

Lettre du même au même, lui mandant d'obtenir des héritiers des hérétiques convertis par le cardinal [Romain], qui avaient promis de se rendre en Terre-Sainte, d'envoyer à cette œuvre une somme égale à celle que leurs parents y auraient employée, sous peine d'être déclarés infâmes et hérétiques. — *Venerabilis frater.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 416-7, n° 3201.

7457 Chillon, 25 juin 1236.

Fondation de l'hôtel-Dieu de Villeneuve au pays de Vaud par Aymon de Savoie, seigneur du Chablais, approuvée par ses frères Guillaume, élu de Valence, B[oniface] élu de Belley, B. [Pierre] prévôt d'Aoste, Thomas et Philippe. *Act. apud Chillion.*

Guichenon, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 57-8. = Wurstemb. 108. *R. S. R.* 1167.

7458 1er juillet 1236.

Jean, archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, ordonne à maître Guillaume (*W.*) Dorses et à P. Murer, chanoines de Genève, de parcourir ce diocèse et

d'améliorer les petites chapellenies ... *In octava b*i *Joan. Bapt.*

Conon d'Estavayer, *Cart. du chap. de N.-D. de Lausanne*, 88b. (Gingins (F. de), dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse romande*, VI, 395-6). = *R. Gen.* 697.

7459 Echirolles, 17 juillet 1236.

Aimeric de Briançon *(Eym-cus de Brianczono)*, fils de Guy, reconnaît tenir en fief du dauphin [André] le château et le mandement de Bellecombe. Fait dans l'oratoire du Temple d'Echirolles, en présence de Didier de Sassenage. 5 sceaux.

Invent. Graisivaudan, I, 129b. — Chorier, *H. de D.* I, 806 [805], 867; 2e, 620, 666. Chevalier (U.), *invent. arch. Dauph. 1277*, 26; *1346*, 500.

7460 Narbonne, 31 juillet (1236).

Lettre de P[ierre], archevêque de Narbonne, d'A[ymeric] vicomte de cette ville, de G[uillaume] abbé de St-Paul et des consuls au roi de France Louis. Ils relatent que les citoyens avaient juré d'obéir à l'archevêque en présence de l'archevêque de Vienne J[ean], légat du Siège apostolique, et des suffragants de la province de Narbonne. *Dat. Narbone... — Tacti dolore.*

Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 321-3, n° 2456.

13 août 1236 = 12 avril 1236.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 457.

7461 Rieti, 21 août 1236.

Lettre du pape Grégoire IX à [Guillaume] élu de Valence : les ambassadeurs du roi d'Angleterre ayant déclaré que sa présence serait fort avantageuse à leur maître, le pape l'engage à lui continuer ses services. — *Gratum gerimus.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3299.

7462 Rieti, 21 août 1236.

Le même rappelle à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, que, pour libérer l'église de Valence des dettes contractées dans la défense de la liberté ecclésiastique, il a autorisé la perception d'une dîme pendant 5 ans dans la province de Vienne, durant un an dans celle de Lyon et dans la légation de l'évêque de Tournai; cela n'ayant pas produit le résultat désiré, il lui enjoint de lever 10000 livr. Tournois à répartir en 2 années dans sa province : on réservera au procureur de l'église une provision suffisante; pendant 5 ans, les créanciers se contenteront d'être remboursés du capital, s'il est prouvé qu'il a profité à l'église. — *Quia ecclesia.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 113. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, II, 469, n° 3301. = Potthast, 10229.

7463 1236.

Chapitre général de l'ordre de Cîteaux : les abbés de Grandselve et de Fontfroide sont chargés d'une enquête dans les maisons de la province de Tarragone soupçonnées d'hérésie; ils s'y rendront accompagnés du vénérable V. [= Jean, archevêque de Vienne.

Martene, *Thes. nov. anecd.* IV, 1364.

7464 Aillon, 9 octobre 1236.

... *ind. 9, d. veneris*... Accord entre Pierre, chapelain de St-Pierre, et Ponce de Vienne, au sujet de 20 den. de cens donnés dans son testament par Agnès, fille de feu Guillaume de Vienne. *Act. ap. Allodia*, dans le cellier.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 487-8, n° 103.

7465 10 octobre 1236.

... Dans la maison de Bonnevaux *(Bonarum Vallium)*, Regordana *(sic)* de Naves *(Navis)*, fils de feu P. de Regordana [et petit-]fils de Gaucelme de Naves, à la requête de M[allen], abbé de St-Ruf, reconnaît tenir de l'église de St-Ruf tout ce qu'il possède aux châteaux de Naves, Malbosc, Corneillo et Bannes, et dans leurs territoires et mandements, excepté ce qu'il tient à Bannes des seigneurs de *Luzano;* il lui doit, en signe de domaine, 3 liv. de cire de cens à la Toussaint. Il est tenu de faire hommage à chaque nouvel abbé et de lui rendre ces châteaux. Chaque fois que l'un de ces châteaux changera de maître ou qu'il plaira à l'abbé pour ses nécessités, celui-ci et les siens pourront y demeurer. Si des liens de parenté ou d'amitié lui font omettre ce devoir, il devra livrer les forteresses. Il fait hommage à l'abbé et lui jure fidélité. Témoins : Armand..... de St-Martin à Vienne, S. de Bonnevaux..., chanoines de St-Ruf, etc. [Sceau].

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch. de 22 lig. 1/2.

7466 Rieti, 27 octobre 1236.

Le pape Grégoire IX confirme au recteur et aux frères de l'hôpital de Pontcharra *(ponte Charal)*, dioc. de Grenoble, la donation de feu le chevalier Oddon [de la Roche]. *Dat. Reate... a° 10. — Cum a nobis pet.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 13 lig.

7467 Vienne, novembre 1236.

Jean, archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, atteste que Martin Brunians, sa femme Jeanne et leur fils Bonnet ont soumis au domaine de Jean Chalvet *(Calveti)* une vigne au territoire d'Estressin *(Tracins)*, exempte de cens et servitude. Jean la leur rétrocède pour le cens d'un den. à la Toussaint, puis fait don du tout aux anniversaires de l'église de Vienne, s'en réservant l'usufruit. *Act. ap. Viennam*, dans la maison du chapelain de Notre-Dame d'outre Gère *(Jaira)*. Sceau. *Dat. p. man. Guigonis d'Auries cancell. n.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 18 lig.

7468 Albigny, 3 novembre 1236.

... *ind. 9, d. lunæ*... Accord entre Michel, fils de feu Bernard Aquin, *de Allodiis*, et Guigues, prieur d'Aillon... Témoin : Ponce de Vienne.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 461, n° 73.

7469 Arles. 5 novembre 1236.

Arbitrage par Hugues, prévôt de St-Paul du Mausolée, entre Jean Baussan, archevêque d'Arles, et Guy, abbé de Montmajour. Approbation et confirmation par J[ean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique. Fait dans le palais de l'archevêque d'Arles, au-dessus de la porte de St-Etienne.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Montmajour, parch. contemp.

7470 8 novembre 1236.

Donation par Geoffroy de Magnanosc à Guy Ferrer, d'un terrain à planter, situé à Magnanosc. *(Deusdedit Avola?) not. s. palatii et d. Roberti com. Provincie.*

Catal. Archiv. mais. Grignan (1844), 20-1, n° 105, orig. parch.

7471 10 novembre 1236.

... La veille de s[t] Martin, Flote, dame du Royans, fille de feu Ozasicha, seigneur du Royans, reconnaît tout ce que son père et ses ancêtres avaient donné à la maison du Val-Ste-Marie, du pas de Piafret aux portes d'Urle,... au château de Turos *(Turon)*, à la *scalla* de Laval *(Vallis S. Memorii)*, finalement à la rivière de la Lionne. Elle veut compenser les méfaits dont son père s'était rendu coupable envers le couvent ; elle lui promet aide et protection contre ceux qui l'inquiéteraient.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV[e] s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

7472 10 novembre 1236.

Flote, dame de Royans et de St-Nazaire, pour satisfaire aux reproches élevés contre son père Osasicca, cède encore aux religieux du Val-Ste-Marie tout ce qu'elle possédait sur la terre de Lente, du puy de *las Pellas*... au pas des *Goilles*.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV[e] s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

7473 Valence, 12 novembre 1236.

Par la médiation d'Arnaud Roux *(Rufus)*, chanoine de St-Pierre du Bourg, et de Visellus, Arbert et Odon, après la mort de leur mère Grossa, ratifient le partage de ses biens dans la maison de Pierre de Bressieux *(Brissiaco)*, *crastin. s[i] Martini...*, présents : Barthélemy baile de Valence, etc. *Mag. P. scriptor*. Sceaux d'Etienne *(S.)* prévôt de Valence et de l'église du Bourg.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre-du-Bourg*, 67-8, n° 35.

7474 Décembre 1236.

Pierre, prieur des Ecouges, sur l'ordre du chapitre général et du consentement de ses frères, vend à Pierre Comte *(Comiti)*, bourgeois de la Tour[-du-Pin], diverses possessions dans la paroisse de Sérézin *(Cizerini)*, au-delà des limites de la bergerie *(agnelarium)* de la maison, tenues contre les statuts de l'ordre, pour le prix de 43 livr. Viennoises, dont quittance. Il ne garantit l'éviction que contre l'ordre des Chartreux ; l'acquéreur ne pourra y introduire d'autres religieux. Sceaux de J[ean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, et du prieur.

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 118-20, n° 22.

7475 13 décembre 1236.

Déclaration faite par Draconet, seigneur de Rochegude, à Hugues de Caderousse de ne jamais attaquer la cession qui lui a été faite pour les 1500 sols de la dot de sa mère.

Arch. de la Drôme, E. 7562, copie (V, 191[r]).

7476 Arles, 16 décembre 1236.

Jean, archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, confirme, par l'apposition de son sceau, une transaction entre Jean, archevêque d'Arles, et le commandeur de la maison du Temple de St-Gilles. Fait en la maison de l'archevêque.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* III, 396, 1083.

7477 21 décembre 1236.

... *ind. 9, d. Frederico imper. regn.* Humbert Chalvini vend à Berlion de Châteauneuf ses droits sur le champ devant la grange de Pierre Raynold et le tènement Cornu, au prix de 18 livr. Viennoises ; plus sur les tènements de les Algrimenes et de Lantelme Gras et sur 9 sols à *Rovoyria* et à l'Egala *(Aqua lata)*, au prix de 7 livr. 10 sols ; plus son droit sur une vigne tenue *ad meeriam* par Guigues Chais, au prix de 45 sols.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 859.

7478 (1236/1244).

Pons de Ste-Juste, Imbert de Montclar, Pierre Gras, Rostaing et Pons Alesia cèdent à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, les dîmes qu'ils percevaient à Pierrelatte.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 88. *Gallia christ. noviss.* IV, 77, n° 144.

7479 (1236/1244).

Guillaumette Baudonne transporte à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, son domaine direct dans le terroir de Pierrelatte, avec un cens annuel qu'elle avait sur la carrière de Belveset, située dans le terroir de St-Paul.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul-Tr.-Ch.* 88.

7480 Terni, 3 janvier 1237.

Lettre du pape Grégoire IX à [Guillaume], abbé d'Aiguebelle, ordre de Cîteaux et dioc. de Trois-Châteaux, et à l'archidiacre d'Uzès, leur mandant d'envoyer au St-Siège les dépositions des témoins qu'ils entendront sur le différend entre l'évêque et le chapitre d'Orange. — *Constitutis in præsentia.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 527-8, n° 3418.

7481 Varces, (3) janvier 1236/7.

Berlion de la Tour reçoit en fief du dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, tout ce qu'il avait dans les châteaux et mandements de Vinay et de la Motte St-Antoine, tant en *bretiæ* ou mutations qu'en possessions, et lui en prête hommage ; il promet de les rendre à réquisition. Le dauphin s'engage à n'y rien acquérir et à le défendre contre tous. Serment. Fait *ap. Varsiam* ; présents : Aymar d'Annonay, R[aymond] Berengarii, O[bert] maréchal du dauphin, G. de Condrieu *(Coyndriaco)*, Marchis de Claix *(Clays)*, Guillaume Delclot trésorier et Thomas notaire du dauphin, G. de Clérieu, J. Chaunais *(Calnesii)*, Amédée de Montélier, P. Tachais chapelain du dauphin, et Jean chambrier *(camerlencus)*. Sceaux des parties.

Arch. de l'Isère, origin. parch. *Invent. St-Marcellin*, II, 741. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 200[b]. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 20-2. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 204. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 39 ; *1346*, 150. = BRÉQ. V, 508.

7482 3 janvier 1236/7.

Fondation de la chapellenie de Ste-Anne en l'église St-Pierre d'Embrun, par Félicie, veuve de Lantelme Tialdi le jeune, qui cède à cet effet diverses terres au territoire d'Embrun *sub Peirereto* et à Chafal *(C-llum)*. Présents : Durand, chapelain de Ste-Cécile, Pierre Agnista, chap. de St-Donat, *Euvaleti?*, chap. de St-Martin, Arnoux chap. de St-Marcellin, Gérard chap. de St-Pierre et des frères Mineurs. Sceau de l'archevêque Ay[mar].

Arch. des Htes-Alpes, G. 229, vidimus (II, 160[r]).

7483 Terni, 5 janvier 1237.

Lettre du pape Grégoire IX à [Ralph] évêque de Chichester, à [Guillaume], élu de Valence, résidant en Angleterre, et à l'abbé de St-Augustin de Cantorbéry, les chargeant de signifier à l'archevêque de Cantorbéry et à Guillaume de Cemeia d'avoir à se présenter devant lui. — *Dilectus filius.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 528-9, n° 3419.

7484 Aspres[-sur-Buëch], 6 janvier 1236/7.

R[obert], évêque de Gap, atteste qu'Angèle, veuve de P[ierre] Rainerii, de Montmaur, chevalier, mère de deux fils, Dieu et Odon, majeurs de 14 ans, de deux autres, Guillaume *(W.)* et Isnard, mineurs de 12, et d'une fille, Malpela, majeure de 14, l'a sollicité d'interposer son autorité pour lui permettre de vendre à la maison de Durbon certains biens, afin d'alléger les dettes paternelles. Il l'autorise à vendre au prieur G[arnier], au prix de 37 liv., des droits et domaines du ruisseau Labeous *(L-os)* au couvent, soit Tombarel vers *Auruol*, 3 prés, une pièce *(fascia)* de terre et services... à Maniboux *(M-ol)*. Serment. Caution : Humbert Cavallerii, citoyen de Gap, qui reçoit les 37 liv., dont 22 lui étaient dues. Fait au monastère de St-G[éraud] d'Aspres, le jour de l'Epiphanie. Témoins : Ro. prieur d'Aspres et 2 chapelains, P. Lamberti et W. Arnaudi, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 266-8, n° 389. = Roman, 68-9.

7485 Veynes, 7 janvier 1236/7.

Le lendemain, à *Veene*, Angèle et ses fils donnent comme autres cautions Falcon de Veynes, son frère Falcon et Raimond de *Castello Veteri*. Témoins : Arnoux, prieur de Veynes, Jordan, chanoine, etc.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 268, n° 390.

7486 Montmaur, 7 janvier 1236/7.

Le même jour, [Angèle et ses fils], *ad Montem Maurum*, donnent encore comme cautions Agier, chevalier, et 16 autres. Témoins : Hugues, prieur de Montmaur, etc. Malpela y ratifie devant sa mère la vente à laquelle elle n'avait pas assisté ; témoins : Guillaume *(W.)* chapelain de Montmaur, etc. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 268-9, n° 391. = Roman, 68-9.

7487 Durbon, 8 février 1236/7.

R[obert], évêque de Gap, se trouvant au couvent *Durbonis*, Guillaume *(W.)* Boissetz, de la Cluse, reconnaît devant lui avoir vendu à G[arnier], prieur de Durbon, tous les prés qu'il possédait à Ormans *(Narmans)*, au prix de 15 liv., ceux de la combe d'*Aunas*, pour 40 sols, 6 den. de cens sur terres et prés à Maniboux *(M-ol)*, le 6e de la tasque, ses droits au-delà du ruisseau de Petit-Recours *(Rocoset)* au territoire de *las Costas* et de Maniboux, pour 40 sols, des tasques à *Chantalloba* et autres du domaine de Montmaur, au prix de 6 liv., auquel il fait ajouter 20 sols ; il a reçu en outre 13 liv. pour le rachat du tiers du fief de *Podio Meia*, de Maniboux et des terres au-dessous du col du Lautaret, qui lui était engagé par Raimond Villelmi de Montmaur. Il confesse avoir reçu satisfaction de ces diverses sommes. Son fils Olivier refuse son consentement à la vente des tasques de *Chantallaba* pour 6 liv. Cautions : G. Raimberti, chapelain de la Cluse. Alamand Milo, de la Cluse, son frère Milon et Etienne Maleti. Témoins : Garnier, procureur. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 269-70, n° 392. = Roman, 69*.

7488 Terni, 9 février 1237.

Lettre du pape Grégoire IX à [Louis IX] roi de France : il ne juge pas à propos de révoquer les inquisiteurs dominicains envoyés dans le comté de Toulouse, mais il commet l'affaire à la discrétion de [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique. — *Ex multæ sinceritatis.*

Raynaldus, 1237, 33 (XXI, 152-3). Sbaralea, *Bull. Francisc.* I, 210. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, II, 558-9, n° 3498. = Potthast, 10295.

7489 Terni, 9 février 1237.

Lettre du même à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, lui mandant de surseoir à contraindre le comte de Toulouse à partir pour la Terre-Ste en mars prochain, si le roi de France proroge son départ jusqu'à la st Jean-Bapt. ; si le comte a de justes motifs de suspicion contre les inquisiteurs, il en nommera d'autres. — *Cum charissimus.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3501.

7490 Terni, 13 février 1237.

Lettre de Grégoire IX à l'archevêque de Bourges, au sujet de l'élection de G[éraud], archiprêtre de Salviac, comme évêque de Cahors, à laquelle s'opposait [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique. — *Sua nobis.*

Gallia christ. nova, I, instr. 31. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, II, 568-9, n° 3524. = Bréq. V, 509. Potthast, 10519.

7491 13 février (1237 ?).

Humbert, évêque de Die, cède à la dauphine Béatrix et à son fils le dauphin André les hommages dus à son église par le comte de Valentinois et Diois pour les châteaux de Véronne et St-Benoît, et ceux que lui devait Simon de Crest pour Crest, Lambres, Divajeu, Aouste et St-Médard ; le dauphin et la dauphine soumettent à son église Montclar, le Monestier, St-Julien et ce qu'ils avaient à Véronne et Suze ; le prélat les autorise à acquérir ce qui leur plairait dans son diocèse depuis Luc jusqu'à Crest...

Grenoble, *Invent. Valentinois*, III, 436 (à 1267).

7492 Terni, 14 février 1237.

Le pape Grégoire IX commet à [Aimeric, archevêque] élu de Lyon, l'administration de cette église ; il avait été élu par Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, et Guillaume de la Palud, archidiacre de Vienne, auxquels le chapitre avait remis ses pouvoirs. — *Virtuosum habenti.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3514.

7493 Terni, 26 février 1237.

Lettre de Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, lui mandant de se rendre personnellement à Montpellier, pour accorder le bénéfice de l'absolution, sous certaines conditions, aux hérétiques qui reviennent à l'unité de l'Eglise. — *Ex parte consulum.*

Raynaldus, 1237, 32 (XXI, 152b). Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, II, 571-2, n° 3527. = Potthast, 10300.

7494 Goncelin, 27 février 1236/7.

...ind. [6 = *10*]..., *regn. Freder. imper.* Guigues Barneuz fait donation entre vifs aux religieux du Val-St-Hugon d'une pièce de pré dans ceux de Goncelin, joignant leur grange ; il en investit le prieur Nantelme. *Act. ap. Goncelinum*, dans le cloître ; témoins : Giroud chapelain de Goncelin, etc. Etienne Galteri, not. imp.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 360, n° 267.

7495 Carcassonne, 2 mars 1236/7.

Lettre à [Raymond], comte de Toulouse, par G., grand archidiacre de Carcassonne, et W. Arnaldi, de l'ordre des Prêcheurs, subdélégués par [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, sur les questions d'hérésie *...d. lunæ ante d. Cinerum.*

Vidimus du 27 déc. 1247. — Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 385 ; 3e, VIII, 1014-5. = Bréq. V, 510.

7496 Vals, 4 mars 1236/7.

...Gregorio IX papa, Friderico Roman. imper. Testament nuncupatif du dauphin André, comte de Vienne et d'Albon, sain d'esprit, bien que malade de corps. Il institue pour héritier universel son fils Guigues et lui donne pour tutrice la comtesse Béatrix, son épouse, qu'il dispense de caution et d'inventaire ; elle exercera sa tutelle aidée des conseils de son fidèle maréchal Obert Auruce *(A-cii)* ; au cas où sa tutelle aurait fin, elle possédera les châteaux de Vals *(Valle)*, Cornillon, Jarrie, Beaumont, la Mure et ce qu'elle tenait dans les diocèses de Vienne, Grenoble et Die ; elle gardera ce qu'elle possédait depuis la ville d'Embrun et le col du Lautaret *(Altareti)* jusqu'à Suse et Pignerol. En cas de cessation de la tutelle, le maréchal Obert, Hugues prévôt de St-André de Grenoble, et le notaire Thomas nommeraient un ou plusieurs tuteurs. Il reconnaît avoir reçu de son beau-père 1.000 marcs d'argent pour la dot de sa femme, et avoir reconnu à celle-ci 2.000 marcs pour douaire. Son héritier rendra à sa fille Béatrix, épouse du comte de Montfort, 100 marcs, plus 200 autres qu'il lui lègue. Il lègue 30.000 sols Viennois à 15 chevaliers, qui prendront la croix et se rendront à l'armée de Terre-Ste. Sa femme est chargée de payer ses dettes. Il lègue pour l'achèvement de l'église de St-André de Grenoble, les revenus des mines de Brandes pendant 3 ans, jusqu'à concurrence de 30.000 sols : il y élit sa sépulture, dans sa chapelle ; il ajoute 100 marcs pour la chapelle de Notre-Dame et son anniversaire. On fera deux aumônes générales : l'une à la Mure, l'autre à Grenoble. Suivent des legs aux monastères des Ayes, Bonnevaux, Chalais, la Chartreuse, Commiers, Domène, Ecouges, Laval-Bressieux, Prémol, St-Paul-d'Izeaux, Val-St-Hugon, Val-Ste-Marie en Royans, Vizille ; aux Dominicains de Lyon, Valence ; aux Franciscains de Grenoble, Moirans, Romans ; aux églises de Beaulieu, *Granens* (St-Romans), Marnans, la Mure, Notre-Dame de Grenoble, Oulx, Risset, St-Antoine, St-Donat, St-Laurent de Beaumont, St-Laurent de Grenoble, St-Martin-de-Miséré, St-Michel-de-Connexe, St-Robert, St-Vallier, Vaulnaveys, Vif ; aux hôpitaux des Plantées, Pontcharra, St-Antoine, St-Hugues de Grenoble ; aux béguines de Lyon ; aux léproseries ; aux reclus et recluses de Grenoble, St-Marcel de Lyon, Tullins ; au pont de Grenoble. Il lègue 13 livr. au dominicain Chabert pour une Bible *(Bibliotheca)*. Il charge de l'exécution de ces legs l'évêque de Grenoble, l'abbé de Chalais et le prévôt de St-André de Grenoble. Sa femme et son fils ont juré l'exécution de ces aumônes. Il demande à toutes les églises ci-dessus la célébration de l'office des morts à matines et à la messe le jour de son anniversaire. Il supplie les archevêques J[ean] de Vienne et Ay[mar] d'Embrun, les évêques S[offred] de Grenoble, R[obert] de Gap et Hu[mbert] de Die de donner conseil et secours à sa veuve et à son fils. Fait au château *de Valle* [commune de St-Uze], dans la chambre à fourneau de la maison comtale. Témoins : Aymar seigneur d'Annonay, Obert maréchal, les chapelains Pierre et Lantelme, Bertrand des Engellas *(de Engelatis)*, G. du Château, frère Chabert [son confesseur?] et Guigues Cordier. Sceaux.

Arch. de l'Isère, origin. parch. *Invent. Généralité*, I, 7-8. Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10951, 481. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, II, 56. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 200-3. — Valbonnays, *Mém. hist. Dauph.* 69-71 ; *Hist. de Dauph.* I, 60-1. = Bréq. V, 510. Collombet, II, 132-3. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 196 ; *1346*, 27. Roman, 69*.

7497 Ainay, 7 mars 1236/7.

Humbert, prieur des frères Prêcheurs de Lyon, et son couvent, du consentement du prieur provincial de France, maître Hugues de St-Cher *(S. Theuderio)*, promet à l'abbé d'Ainay le payement d'un cens pour les tènements qu'il leur a cédés. Sceaux. *Act. ap. Athanacum...*

Dans la bulle de confirmation du 30 mars 1251. — Guigue, *Gd Cartul. de l'abb. d'Ainay*, I, 19-21 ; II, 134-5.

7498 14 mars 1237.

Obit du dauphin André, comte [de Vienne et d'Albon].

Chevalier (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 13.

Il fut enterré, suivant son désir, dans l'église de St-André de Grenoble, où on plaça postérieurement l'inscription suivante : *Andreæ Dalphino Viennensi principi optimo, devotissimo, hujus ædis sacræ fundatori, qui quot annis diem sui obitûs celebrari jussit. Obiit* III. *Idus (13) Mart. M.CC.XXXVII.*

Valbonnays, *Hist. de Dauph.* II, 173 a. Allard (G.), *Biblioth. du Dauph.* I, 365. Gaudueil (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 343.

7499 1237.

Richard III, roi d'Angleterre, se propose de marier le jeune Richard, comte de Clare, à une parente de Guillaume [de Savoie], élu de Valence.

Matthæus Paris., *Chronica maiora*, éd. Wats, 369 ; Luard, III, 386.

7500 (Vers 1237).

Flote, veuve d'Assayllin Barba, d'Iserant *(Eyserant)*, chevalier, vend à la dauphine Béatrix, [comtesse] de Vienne [et d'Albon], Jean de Baetre et ses enfants. Sceau de Guigues de Tournon.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 274.

7501 Bertaud, 1237.

Arnaud de Baraz cède à la maison de Bertaud ses droits sur les pâturages du Dévoluy et de la Cluse : il reçoit de la prieure Stophania 25 sols, 1 sabata, 1 fromage et 1 tremoi. Garants : Jacques Esperons et Jacques Devolois. Fait devant l'église de *Bertaut*, en présence de la prieure et de dame Raembaude. Témoins : Jacques prêtre du lieu, etc. (5).

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 27, n° 26. = Roman, 70*.

7502 (Vers 1237).

M[arguerite de Faucigny], comtesse de Savoie et marquise en Italie, enjoint à ses châtelains, baillis *(villicis)* et amis de ne recevoir aucun péage ou leyde des frères Chartreux.

Guichenon, *Hist. généal. mais. de Savoie*, pr. 55.

7503 1237.

Acte de délimitation entre les prieurs et seigneurs de Suze et d'Albagnanet.

Arch. de la Drôme, E. 7820, mention.

7504 (Vers 1237).

Sauvegarde accordée à la maison du Val-St-Hugon par Béatrix, comtesse d'Albon et de Graisivaudan, et par son fils Guigues dauphin, qui ratifient les confirmations précéd., etc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 79*.

7505 Val-St-Hugon, 1237.

Jocelin de la Rochette renonce à ses chicanes contre les religieux du Val-St-Hugon au sujet d'un gage dans le mandement d'Allevard. Fait dans l'hospice, derrière l'église inférieure. Témoins : le prieur Nantelme, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 346, n° 236.

7506 Montélimar, 25 mars 1237.

Confirmation aux consuls et syndics de Montélimar de leurs libertés par Adelazie et Maragde de Belveze, sœurs, usufruitières de cette ville après la mort de leurs maris Hugues et Giraud Adhémar.

*Chevalier (U.), *Cart. de Montélimar*, 29. — Pièce fausse.

7507 Castel-Sarrazin, 29 mars 1236/7.

Lettre d'Etienne, franciscain, et de W. Arnaldi, dominicain, constitués inquisiteurs contre les hérétiques dans le diocèse de Toulouse par J[ean] archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique.

Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 385-6; 3e, VIII, 1015-6. = Bréq. V, 511.

7508 Avril 1237.

Geoffroy de Bourdeaux, dont le père Isoard avait reçu de l'évêque de Die, Crupies, Léoux, La Motte et St-Ferréol *(Fanum Ferreoli)*, se reconnaît vassal de l'évêque Humbert pour Chalencon, Piégu, Villeperdrix, Crupies, Léoux, La Motte et St-Ferréol.

Columbi, *Gest. episc. Dien.* 105; *Opusc.* 299, 300. Chevalier (J.), *Hist. égl. Die*, I, 234, 321.

7509 Gap, 6 avril 1237.

Inféodation par R[obert], évêque de Gap, et son chapitre, à Etienne Fabre, clerc, de leurs biens de Montalquier et Colombis, sauf les dîmes de Cristaie et ce qui appartient aux consuls de Gap et à G. de Valserres, pour 17 setiers de blé et 13 de vin de cens. Lundi avant... les Rameaux.

Paris, Bibl. nat., ms. Moreau 1205, 235. = Roman, 69*.

7510 Viterbe, 28 avril 1237.

Le pape Grégoire IX mande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, d'accepter la démission de [Pierre] évêque de Lodève, qui occupe ce siège depuis plus de 30 ans, s'il le trouve impuissant à remplir sa charge, et de le pourvoir de revenus convenables. — *Venerabilis frater.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3625.

7511 1237.

Richard, roi d'Angleterre, pour apaiser le mécontentement des grands contre son favori Guillaume [de Savoie], élu de Valence, lui conseille de s'éloigner ; celui-ci engage ses domaines au Juif Aaron ; Richard l'accompagne à Douvres, comblé de présents inestimables. Guillaume les disperse en Provence et retourne en Angleterre les mains vides ; il est chaleureusement accueilli par le roi.

Mathæus Paris., *Chronica majora*, ed. Wats, 369 ; Luard, III, 387-8; *Hist. Anglorum*, ed. Madden, II, 395-6.

7512 Sonnay, mai 1237.

Guillaume de Surieu *(Suireu)*, chevalier, reçoit en fief des anniversaires de l'église de Vienne tout ce qu'il possède dans les paroisses d'Assieu *(Aciu)* et de Sonnay *(Suna)*, un moulin au-dessous du château de Surieu et le bois des Garins, de son alleu et exempts de servitude, sous le cens de 10 liv. Viennois, payables par moitié aux synodes de la Toussaint et de mai ; il promet la même cession de ses futures acquisitions. Le sacristain Guigues d'Auris *(Auries)*, procureur des anniversaires, lui paye comptant 320 liv. Garantie d'éviction ; serment de fidélité à l'église de Vienne. Cautions : Artaud seigneur de Roussillon, Adémar s[r] d'Annonay et Guillaume Cara, prévôt de Surieu. Garants et otages : Pierre de Montbreton, Omar de Cour, Bernard Gagon, Jacerand de la Bargi, chevaliers, Pierre Guichardi, Chaberton, Hugonet de Payraud, Jacerand de Cour, Guillaume Remestain et Bérard, damoiseaux. *Act. ap. Sunam ;* témoins : Arbert de Boczosel, J. d'Arènes chanoine, Berlion cabiscol, etc. Sceaux de Jean archevêque de Vienne, etc. Martin, abbé de St-Pierre, fait remise aux anniversaires des droits de son couvent.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 20 lig. Sceaux : † SIGILLV̄ ADEMARII · DN̄I · DE · ANNONAI ; [† SIGILLUM · ART]ALDI · DE · ROSS[ILIONE].

7513 Mai 1237.

Traité de paix entre Jean, comte de Bourgogne et de Chalon, et Guillaume de Vienne, qui se reconnaît homme-lige de Jean, comme son père Guillaume l'était d'Etienne, père de Jean, pour les fiefs de *Mascon, Maanois, Biauregart, Virechastel, Guepi.*

Petit (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 300, n° 2264.

7514 St-Pierre d'Albigny, 10 mai 1237.

Ind. 10, d. dominica 5 [= 6] idus maii, Jacques, fils de feu Pierre de la Porte et Guillaume, fils de feu Guil-

laume Basin, d'Albigny, vendent 1/2 setérée de pré à Nantelme de *Sougiaco*. Ponce de Vienne, seigneur de ce fief, approuve, sous réserve du service de 2 den. de cens annuel.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 460-1, n° 72.

7515 Viterbe, 18 mai 1237.

Lettre du pape Grégoire IX aux archevêques et évêques du royaume de France, à l'insinuation de l'archevêque de Vienne [Jean], légat du Siège apostolique : qu'ils avertissent le comte de Toulouse de cesser de soutenir les Marseillais contre le comte de Provence.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 328, origin. parch.

7516 Viterbe, 18 mai 1237.

Le même mande aux archevêques et évêques du royaume de France de frapper des censures ecclésiastiques, sur la dénonciation de l'archevêque de Vienne, les présomptueux qui communiqueraient avec le comte de Toulouse excommunié.

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3702.

7517 Viterbe, 18 mai 1237.

Le même mande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, de dénoncer les présomptueux qui communiqueraient avec le comte de Toulouse excommunié.

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3703.

7518 Viterbe, 18 mai 1237.

Lettre du même à [Raymond] comte de Toulouse : s'il ne donne satisfaction, l'archevêque de Vienne a mandat de le dénoncer aux archevêques et évêques du royaume de France. — *Ex parte charissimi.*

TEULET, *Layettes du trésor des Chartes*, II, 339-41, n° 2514. = POTTHAST, 10357. AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3704.

7519 La Chartreuse, (19) mai 1237.

P[ierre], prieur des pauvres de la Chartreuse, et le chapitre général promettent à leur ami maître Hugues de St-Cher *(S. Theuderio)*, prieur des frères Prêcheurs en France, de ne recevoir dans leur ordre aucun membre des Prêcheurs sans la permission de son supérieur le maître de l'ordre ou le provincial. Sceau. *Ap. Cartusiam*, au temps du chapitre général.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 50.

7520 Viterbe, 20 mai 1237.

Lettre de Grégoire IX à [Louis IX] roi de France : [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, a porté à sa connaissance que le comte de Toulouse, à l'encontre de son serment, refuse de solder le salaire dû aux régents de l'université *(studium)* de Toulouse. — *Ex parte charissimi.*

RAYNALDUS, 1237, 35-6 (XXI, 153-4). SBARALEA, *Bull. Francisc.* I, 223. RODENBERG, dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. saec. XIII, 706. AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, II, 662-3, n° 3699, cf. 3700-1. = POTTHAST, 10361.

7521 20 mai 1237.

Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, donne en fief à Raymond de Baux, prince d'Orange, les châteaux et villes de Camaret, Travaillans et Sérignan, avec leurs territoires et tènements, sous la réserve du haut domaine, des cavalcades et services dus par un feudataire à son seigneur, et des 6 articles de la formule de fidélité : *incolume, tutum, honestum, utile, facile et possibile*, dont il définit le sens.

VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 382 ; 3e, VIII, 1008-9. TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 341 (3o m.). = BRÉQ. V, 516. BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 268 (3o m.).

7522 St-Robert, 22 mai 1237.

Guigues de Rencurel, Hermitan, Ardenc, Aymar, Lantelme et Arnaud, frères, Pierre et Arnaud, fils de feu Arnaudet, interrogés par Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, tutrice de son fils le dauphin Guigonet, séante sur un tribunal, reconnaissent que de tout temps le château de Rencurel avec son mandement a fait partie du domaine du comté de Vienne, sous le dauphin André d'heureuse mémoire et ses ancêtres : ils en font hommage et promettent de le rendre à réquisition : le dauphin pourra y séjourner deux jours et deux nuits et hisser sa bannière. S'ils ne peuvent faire honnêtement la guerre contre l'ennemi du dauphin, ils rendront le château, la balme d'Arnaud et autres fortifications. De son côté, la comtesse promet de les défendre. Si l'attaque vient du côté de la Vernaison, ils doivent entrer les premiers et sortir les derniers ; ils auront le premier animal pris et le dauphin leur donnera 100 sols au retour en-deçà de la Bourne. Chapelain *(Capellanus)*, frère de feu Arnaud de Rencurel, devra satisfaire les créanciers de celui-ci, à l'appréciation de Didier de Sassenage. Fait dans l'église *S. Roberti... Gregorio IX papa et Frederico Roman. imper.* ; témoins : le seigneur de Sassenage, Hugues prévôt de St-André, Ay. de Bardonnèche, M. *de Podio Bosonis*, G. de Seyssins *(Saysino)*, G. de Clérieu, Thomas notaire. Sceaux de la comtesse, du dauphin, de D. de Sassenage et de Soffred évêque de Grenoble.

Arch. de l'Isère, origin. parch. *Invent. St-Marcellin*, II, 405. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 203a. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 20 ; *Hist. de Dauph.*, I, 18-9. = BRÉQ. V, 517. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 27 ; *1346*, 200, 445.

7523 Digne, 22 mai 1237.

Vente à Hugues, évêque de Digne, par B. de Rochebrune de la 1/2 de son *affare* dans ce château et son territoire, au prix de 4000 sols Raimondins, dont quittance ; serment sur la main sacrée d'Ay[mar] archevêque d'Embrun. *Act. Digne*, dans le portique de la maison *Marrocie* ; témoins : led. archevêque, Raimond, not. de Raimond Bérenger, comte de Provence. Sceau.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 320, orig. parch.

7524 St-Antoine, 29 mai 1237.

Etienne, maître *(dispensator)* de la maison des pauvres de St-Antoine de Viennois, et ses frères reconnaissent tenir de l'évêque de Langres l'hôpital de Norges qu'il leur avait concédé, du consentement de son chapitre. *Dat. apud S. Antonium...*, le lendemain de l'Ascension.

PETIT, *Theodori Pœnitent.* II, 690. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. xiij-iv. = BRÉQ. V, 517.

7525 Aspres(-sur-Buëch), 1er juin 1237.

Robert, évêque de Gap, atteste qu'en présence de plusieurs évêques, de beaucoup de barons et de nobles,

ap. Asperos, dans la chambre à fourneau du couvent des moines, Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, comme tutrice de son fils le dauphin Guigues, a fait fidélité et rendu hommage à Aymar, archevêque d'Embrun, pour tout ce qu'ils possédaient à Embrun et Chorges *(Caturicas)*, et dans le diocèse depuis le Pertuis Rostan *(Pertusum Rostagni)*. Sceau.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 232. = CHORIER, *H. de D.* I, 823 ; 2e, 633. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1952. ROMAN, 69b.

7526 (1237 ?).

Lettre d'Humbert, évêque de Die, [relative à l'hommage précédent].

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 232.

7527 Aspres, 1er juin 1237.

... *Freder. Roman. imper. regn.* Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, veuve d'André, comte de Vienne et d'Albon, mère et tutrice de leur fils Guigonet, héritier de son père André, reconnaît à Raimondet de Mévouillon, pour lui et comme procureur de son frère Raimondet de Mévouillon le bossu, que son mari avait donné en fief à feu leur père Raimond de Mévouillon le domaine, seigneurie *(segnoria)* et juridiction qu'il possédait sur la personne de Raimbaud de Lachau *(Calma)* et ses châteaux de Lachau, Ballons *(Balaom Lotron)*, un autre *Balaoms*, Gaudissart et del Res ; elle se réserve la juridiction personnelle de Raimbaud pour les châteaux de St-Etienne, Ribiers et Upaix, et leurs mandements. Elle confirme cette cession de fief, reçoit le serment de Raimondet l'aîné pour lui et son frère absent et les investit, promettant la ratification de son fils. Raimondet promet d'être fidèle et de prêter conseil et secours à réquisition. *Act. ap. Asperos*, dans la grande chambre à fourneau du prieur de St-Géraud ; témoins : Hugues évêque de Clermont, ... Odon Alamandi, Obert maréchal, Hugues prévôt de St-André de Grenoble, W. Alcornati vicaire de l'église du Buis, Lantelme chapelain de la comtesse. Thomas not. de Béatrix. Sceaux.

Arch. de l'Isère, double original. *Invent. Gapençais*, 289. = ROMAN, 69.

7528 2 juin 1237.

Bertrand de Mévouillon rend à Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, et au dauphin Guigues, son fils, tous les châteaux qu'il tenait de leur fief, même ceux qui n'en étaient pas, en signe de souveraineté.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, I, 384b : 465.

7529 Chorges, 4 juin 1237.

Attestation d'A[médée], évêque de Maurienne, et de R[obert], évêque de Gap, au sujet du traité passé entre la dauphine Béatrix et son fils Guigues, d'une part, et l'archevêque d'Embrun, d'autre, concernant leurs droits sur les habitants de cette ville... Jeudi avant la Pentecôte, *ap. Caturicas*.

FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 629 ; *Cart. du Dauph.* I, 206-8. = ROMAN, 71*, pense qu'il faut dater cette pièce du 18 [=20] mai 1238, et la rapporter à celle du 2 déc. 1237.

7530 Le Buis, 4 juin 1237.

Raymond de Mévouillon l'ancien *(major)*, en son nom et à celui de son frère Raymondet le bossu *(gibosi)*, assisté de 2 jurisconsultes, précise les cas dans lesquels les bourgeois *(municipes)* du Buis devront contribuer à l'aide : quand le seigneur mariera ses filles, sera armé chevalier, achètera des terres, partira pour la croisade, un pèlerinage à St-Jacques ou un voyage à la cour Romaine. Lambert, syndic des habitants du Buis, avait actionné Raymond Malcap et ses frères, qui avaient refusé de payer 60 sols (sur 1000 dus par la communauté) au mariage d'Aalmos, fille de Raymond ; ils en devront autant lors de l'union des autres filles Aalys et Suarète. Ils devront contribuer aux chevauchées, aux réparations des remparts et aux achats de terres utiles à la ville. Fait dans l'église de Notre-Dame *de Buxo*. Guillaume de Tournon not.

Arch. de l'Isère, B. 3637, orig. parch. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1280. *CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 313 (à part, I, 50).

7531 (Avant 12 juin vers 1237).

Sofred, évêque de Grenoble, jadis abbé de St-Chaffre *(S. Theofredi)*, donne à ce couvent 1000 sols Viennois que reçut l'abbé Raymond de Barjac ; on chargea la maison de Prunet de fournir 100 sols du Puy le jour de la translation de st Chaffre.

CHEVALIER (C. U. J.), *Doc. inéd. relat. au Dauph.* VI, 26-7 ; *Cart. de St-Chaffre*, 211, n° 468.

7532 Grazac, 13 juin 1237.

Humbert *(Ymbertus)*, seigneur de la Tour *(de Turre)*, hypothèque envers Pagan, prieur de Grazac, la dîme de Chastaneit pour 7 livr. Viennoises, qu'il reconnaît avoir reçues ; ses bailes se portent garants. Fait dans la maison du prieuré... *d. sabati post. Pentecosten ;* présents : Ponce de Lapte, Aimon de Vilard, chevaliers, Droy prieur de Tence *(Tensa)*, etc. *Mag. Guido not.? d. Anicien. episc.*

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 238-9, n° 4720.

7533 22 juin (vers 1237).

Obit de Soffred, évêque de Grenoble, après avoir concédé diverses possessions aux chanoines de St-Martin-de-Miséré.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 28. — Vetus Calendarium Majoris Cartusiæ (LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 42).

7534 St-Antoine, 29 juin 1237.

Sous Raymond, prieur de l'église de St-Antoine, la châsse de st Antoine fut ouverte par B[erlion], évêque d'Uzès *(Uticen.)*, en présence et par ordre de Jean, archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, devant Bernard Gallia, abbé de St-André-le-Bas à Vienne, et la comtesse de Viennois.

DASSY, *L'abbaye de St-Antoine*, 503 ; *Trésor égl. abbat. St-Antoine*, 222.

7535 12 juillet 1237.

Hommage et reconnaissance par Bertrand de Mévouillon, à Béatrix, dauphine, pour tous les châteaux qu'il possédait en Gapençais.

Arch. de l'Isère, *Invent.* = ROMAN, 69b. — Cf. n° 7527.

7536 Viterbe, 15 juillet 1237.

A la prière de [Guillaume], procureur de l'église de Valence, le pape Grégoire IX autorise maître Jean de Die, clerc, à posséder deux bénéfices, à la charge de

faire desservir le second par un vicaire. — *Ad faciendam.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3779.

7537 Viterbe, 28 juillet 1237.

Le comte de Toulouse, désirant donner satisfaction à l'Eglise, le pape Grégoire IX mande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, de ne mettre aucun obstacle à l'envoi au St-Siège par le prince de prélats et autres personnages religieux. — *Inter alia pietatis.*

TEULET, *Layettes du trésor des Chartes*, II, 350, n° 2565. = POTTHAST, 10422. AUVRAY, *Reg. de Grég. IX*, II, n° 3786.

7538 28 juillet 1237.

Viman, fils de feu Pierre Aynard, de Bouquéron *(Bucurione)*, chevalier, donne à Berlion de Châteauneuf 1 setier de froment de cens et 3 sols de plaid sur Bernard Grep, son domaine sur le tènement de Berlion Tayllac, etc. Pierre Guillaume not.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 955.

7539 4 août 1237.

A. Guefini, seigneur du Royans, fait don à la maison du Val-Ste-Marie des deux parts qui lui appartenaient dans leurs limites, du pas de Piafret [comme dans l'acte du 10 nov. 1236]; il promet aide et protection aux religieux contre ceux qui les inquiéteraient.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV^e^ s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (30 août 1868).

7540 Viterbe, 8 août 1237.

Le pape Grégoire IX charge [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, d'avertir et d'inciter le comte de Toulouse à observer son traité de paix avec l'Eglise et le roi de France; il lui rendra compte de la situation. — *Nobis et pluribus.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3801.

7541 Lyon, 8 août 1237.

Epitaphe de François Cassard, docteur en droit, archevêque de Tours (!), cardinal du titre de St-Martin, originaire du Fayet, au diocèse de Grenoble.

Dans l'église des Jacobins de Lyon, au-dessus de la porte de la sacristie. = Son testament, extrait d'un registre de la chambre des Comptes de Dauphiné, intitulé *Probus*, f° 337 [arraché], a été publié par Franç. DUCHESNE, *Hist. des cardinaux François* (1660), pr. 176-7. Il figure dans CIACCONIUS-OLDOINUS (*Vitæ pontif. Roman. et cardin.*) parmi les cardinaux créés par Grégoire IX; EUBEL n'a trouvé sur lui aucun document. — ROCHAS, *Biog. du Dauph.* I, 190^a^. CORMIER (Mich.), *L'ancien couvent des Dominicains de Lyon* (1900), II, 3-4.

7542 Viterbe, 19 août 1237.

Lettre du pape Grégoire IX au doyen, etc. de St-Yrieix *(S. Aredii)*, au sujet d'une affaire entre l'abbé de Charroux *(Caroffen.)* et un recteur, auxquels [Jean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostol., avait donné comme juge un chanoine de St-Front de Périgueux. — — *Exhibita nobis.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 741-2, n° 3837.

7543 22 août (1237?)

Pierre, évêque de Grenoble, ordonne une collecte dans son diocèse pour la reconstruction de la cathédrale de Lausanne, consumée par un incendie.

HALLER, *Collect. diplomat.* XI. BERGIER, *Miscell.* I, 360. Trad. *Conservateur Suisse*, III, 30. = *R. S. R.* 1171.

7544 Aubigny, septembre 1237.

Louis, roi de France, pour le salut de son père le roi Louis, de sa mère Blanche, de ses frères et ancêtres, fait don en aumône aux moines de la Chartreuse, de 40 liv. Tournois de revenu sur la prévôté de Tours, payables à la Purification, pour la pitance du chapitre général. Sceau. *Act. ap. Aubeigniacum ... regni a° 11*, la chancellerie vacante.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 51-2.

7545 Bertaud, septembre 1237.

Pierre Jarentes, Géraudon et W. Bérenger, frères, donnent à la maison de Bertaud leur droit et seigneurie en Dévoluy, moyennant 7 sols 18 den. Fait devant la porte de l'église de *Bertaul*, en présence de la prieure [Stophania]; témoins : Jacques prêtre du lieu, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 31, n° 35. = ROMAN, 70.

7546 Septembre 1237.

Barthélemy, seigneur de St-Julien, notifie une donation aux Hospitaliers de Norges et ratifie la possession des biens donnés à cette maison avant qu'elle n'ait été à la collation de l'Hôpital de St-Antoine de Viennois, dont Etienne était alors maître *(magister)*.

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, IV, 303, n° 2283.

7547 Viterbe, 17 septembre 1237.

Le pape Grégoire IX recommande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, les consuls et la commune *(universitas)* de Montpellier; il y continuera la recherche *(inquisitio)* des hérétiques, qu'il y a instituée, en sorte que des innocents ne soient pas punis. — *Cum dilecti.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 3886.

7548 York, 25 septembre 1237.

Traité entre Henri III, roi d'Angleterre, et Alexandre II, roi d'Ecosse, devant le cardinal Otton, légat du pape; parmi les 44 témoins figure au 6^e^ rang Guillaume, élu de Valence. ... Vendredi avant s^t^ Michel.

RYMER, *Fœdera... Angliæ...*, I, 374-7; (1739), I, 1, 131-2. DUMONT, *Corps diplom.* I, 1, 390. = GEORG. I, 1000. WURSTEMB. I, 223; IV, n° 114. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 178 (à part, 25).

7549 Viterbe, 26 septembre 1237.

Dans une lettre à l'archevêque de Lyon et autres, Grégoire IX rappelle qu'il avait chargé [Jean] archevêque de Vienne, légat du Siège apostol., de se rendre à Tulle et d'y faire une enquête sur Elie de Ventadour, élu abbé de ce monastère, de le déposer s'il était reconnu coupable des crimes qu'on lui reprochait, de lui faire rendre ce qu'il avait pris et de lui donner un successeur légitime. A l'approche du prélat, avant toute enquête, Elie donna sa démission, etc.

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 782-5, n° 3905.

7550 26 septembre 1237.

Le chapitre de Vienne partage les terres vacantes entre : le chantre A., A. de Faverges *(Fabricis)*, Nicolas, Drodon de Beauvoir, Gaudemar, Ponce d'Auriol, Jacelme, P. Coyndo, Gilles *(d. Egidius)*, P. Lupi, M. de

Bachillin, J. d'Arènes, A. de Boczosel, le sacristain G., le cabiscol B.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 127 (ijb).

7551 Albigny, 27 octobre 1237.

... *ind. 9, d. martis*... Nantelme, chevalier de la Palud, concède à la maison d'Aillon 6 den. de cens que lui avait donnés Agnès de Vienne. Ponce de Vienne et sa femme Guillelma approuvent.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 482-3, n° 98.

7552 Latran, 31 octobre 1237.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, et aux évêques de Béziers et de Carcassonne, leur mandant de faire payer les dettes d'[Amaury], comte de Montfort, contractées au service de l'Eglise, par les églises des provinces de Vienne, Arles, Narbonne, Auch et Bordeaux, et des diocèses d'Albi, Cahors, Mende et Rodez. — *Debet pugnantium*.

*BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, n° 188. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 798-9, n° 3926.

7553 Novembre 1237.

Enquête faite par R[aymond], évêque de Toulouse, par commission de J[ean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, dans le monastère de Lézat au sujet des dilapidations de l'abbé.

VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, 3e, V, 1789.

7554 Latran, 2 novembre 1237.

Grégoire IX demande aux archevêques, évêques, prélats et chapitres d'Angleterre d'envoyer du secours à l'empire de Romanie, en prenant conseil de l'évêque de Winchester et de [Guillaume] élu de Valence. — *Ad subveniendum*.

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 808, n° 3946.

7555 Arles, 14 novembre 1237.

Arbitrage de Jean, archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, entre Jean, archevêque d'Arles, et le commandeur de St-Thomas de Trinquetaille. Fait dans le palais de l'archevêque, en présence du chapitre.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* III, 396-7, 1083.

7556 Arles, 19 novembre 1237.

Jean de Bernin, archevêque de Vienne et légat du pape, ratifie la sentence arbitrale portée par Hugues, prévôt de l'église de St-Paul du Mausolée, entre Jean, archevêque d'Arles, et Guy, abbé de Montmajour (5, 6 et 7 nov. 1236).

Arch. des Bouches-du-Rh., H. Montmajour, cart. 2 (1200/1250), orig. parch. (Communiqué par M. L. Royer).

7557 29 novembre 1237.

Procuration des habitants de la ville d'Embrun pour traiter avec la dauphine Béatrix et son fils Guigues des différends entre eux sur la juridiction et les droits seigneuriaux du lieu... Dimanche avant st André.

Invent. Embrunois, 131. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 511; *Cart. du Dauph.* I, 204-5.

7558 Le Conier, décembre 1237.

Guillaume du Treuil *(de Trolio)* donne à Notre-Dame et à la maison de Léoncel sa terre de Guimandet *(Gum-t)*, touchant celle du Temple; il s'en devêtit et en investit l'abbé Bernard. Son fils Lambert consent à cette donation. Fait à la maison neuve *dal Cooigner*, présents (3). Arbert de Chabeuil *(Cabeolo)*, doyen de Valence, qui avait cette terre dans son domaine, approuve et scelle.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 124-5, n° 124.

7559 Vizille, 2 décembre 1237.

Transaction entre la dauphine Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, en qualité de tutrice de son fils le dauphin Guigues, et les consuls et communauté d'Embrun, en suite de violences commises par ceux-ci contre le juge delphinal; ils s'obligent à payer 10000 sols Viennois d'amende et à comparaître en la personne de leurs consuls par devant ledit juge, comme témoignage de leur soumission. Ils rendront 5000 sols qu'ils ont indûment perçus; ils dédommageront les nobles de la ville pour le préjudice qui leur a été causé; deux juges examineront les requêtes des deux partis et prononceront; la juridiction consulaire est conservée; le service militaire sera fait par 100 fantassins et 3 ou 4 cavaliers. Cautions (9). Sont exceptés du pardon (4). Fait *apud Visiliam*.

Arch. munic. d'Embrun, orig. *Invent. Embrunois*, 131. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 517; *Cart. du Dauph.* I, 205b. = CHORIER, *H. de D.* I, 806 [805]. GAILLAUD, *Ephém. Htes-Alpes*, 531. ROMAN, 69b.

7560 Vizille, 3 décembre 1237.

Consentement par Béatrix, dauphine, à être prise pour arbitre par les consuls d'Embrun dans les différends qui divisaient leur ville. Témoins : Hu[gues], prévôt de St-André [de Grenoble], etc.

Arch. munic. d'Embrun, orig. = ROMAN, 70a.

7561 Latran, 22 décembre 1237.

Lettre de Grégoire IX aux évêques d'Agde et de Béziers, aux dominicains Pierre de Mari et Ponce Garini, que [Jean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostol., avait chargés de l'inquisition des hérétiques. — *G. de Barca*.

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 851-2, n° 4023.

7562 Grenoble, 25 décembre 1237.

...*Ind. 10, Freder. Roman. imper. regn. et Gregorio IX pp. resid.*, dans le vestiaire de l'église St-André de Grenoble. Ebrard, clerc de cette collégiale, lui donne, devant le prévôt Hugues, tous ses biens paternels et maternels, présents et futurs, sauf réserve de l'usufruit sa vie durant : une maison dont il a hérité de son père Jérold de St-Ferjus *(S. Fergeolo)*, à Grenoble, entre le ruisseau du Merdarel et le chemin du pont de l'Isère à l'île, et une vigne dans la paroisse de St-Ferjus. En reconnaissance de cette libéralité, le prévôt, de l'assentiment de ses confrères : le trésorier Jaucelme, maître Guillaume de Césane *(Sesania)* et Bernard de Quaix *(Quez)*, l'admet comme serviteur de l'église de St-André au degré de l'ordre auquel il sera promu, et le rend participant des prières et autres bénéfices. *Act. ap. Gronopol.*, dans le chapitre de St-André : présents (6). Lambert d'Echallon *(Eschayllone)* not. du s. palais.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch.

7563 (1237/....).

Formalités faites devant Jean, archevêque de Vienne, arbitre convenu entre l'archevêque d'Embrun et le dauphin Guigues, au sujet de l'acte de 1210.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 130.

7564 (1237/....).

Confirmation par Guigues, dauphin de Viennois, comte d'Albon, des privilèges concédés par son père André dauphin aux habitants de Mens, conformes à ceux de Vizille, Moras et St-Laurent du Lac.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 106[b].

7565 (Après 1237).

Attestations de témoins sur les hommages rendus par les dauphins pour le comté de Vienne aux archevêques Humbert et Burnon : le chanoine Gilles *(Egidius)*, Pierre Lupi, Ponce d'Auriol, Jacques de Mons, Barnard Correuz, Guillaume Margoz archiprêtre, Cristin (parle des fourches d'Argental), Nicolas de St-Pierre, Guillaume Eriauz ou Ariauz, Gilbert de Vernoux (double enquête).

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 102-4.

7566 Janvier 1238.

Intervention de Guillaume, élu de Valence, entre les barons d'Angleterre et leur roi, au sujet du favori Simon de Montfort.

Wurstemb. I, 223. Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 169-70 (à part, 25-6).

7567 22 janvier 1237/8.

Guillaume de Beauvoir reçoit en fief le château et terre de Septême des mains de Jean, archevêque de Vienne, et de son chapitre ; il en fait hommage et fidélité, avec promesse de le rendre à réquisition.

*Le Lièvre, 374. Charvet, 446-7.

7568 Die, 23 janvier 1237/8.

En considération des services rendus aux évêques de Die par la famille de Rostaing et Guiraud Perdrix, Humbert, évêque de Die, leur rend son amitié et se désiste de dîmes et redevances sur leurs maisons et jardins près du cimetière de St-André de Chamaloc, sous réserve d'un chapon de cens. Fait dans la demeure épiscopale, en présence des chanoines Aymon d'Eygluy, Arbert de Foillans et Pierre Ruine.

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 320-1.

7569 23 janvier 1237/8.

J[ean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, certifie qu'en sa présence Humbert de Châteauneuf, chevalier, a concédé à la maison et aux frères du Val Ste-Marie tous les pâturages de son domaine dans le mandement de Châteauneuf[-d'Isère] ; il se réserve seulement 2 fromages chaque année le jour où le bétail des Chartreux y entrera. Sceaux du prélat, de Guillaume élu de Valence et d'Humbert.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 14 lig. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7570 Val-Ste-Marie, 2 février 1237/8.

...Grégoire pape, Frédéric emp. Adhémar, comte de Valentinois, renouvelle à la maison du Val-Ste-Marie les donations de ses prédécesseurs, lui confirme l'immunité des péages, pulvérages et autres usages et exactions, la reçoit sous sa protection et ne lui demande en échange que le secours de ses prières. Fait au couvent *Vallis S. Mariæ*, dans le cloître, le jour de la Purification, [devant] le prieur Guigues ; présents : L. abbé de Saou *(Soo)*, G. Pagani, chanoine, etc. (27). Sceau.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, confirm. de 1490. Arch. de l'Isère, B. 282, 378. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7571 7 février 1237/8.

Ratification par les citoyens d'Embrun d'un compromis passé entre les consuls et les nobles de la ville, relativement au paiement des tailles par ces derniers.

Arch. d'Embrun, Invent. = Roman, 70[a].

7572 Embrun, 20 février 1237/8.

Aveu par Foulquet, Etienne Pavie, R. et P. Agni, nobles d'Embrun, qu'ils sont tenus au paiement des impôts et aux services, sauf aux corvées corporelles. Témoins : Guillaume [Riboti, Io. Redrecius !], évêque de Vence et prévôt de Digne, Guillaume de Pontis, etc.

Arch. d'Embrun, orig. Arch. de l'Isère, B. 3011. = Roman, 70[a].

7573 Alba, mars 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, dans lequel il rappelle avoir accordé à feu Guillaume, marquis de Montferrat, la faculté de percevoir dans le comté de Vienne 12 den. par trousse ou charge comme droit de péage ou de passage *(telonèum)*. Guillaume ayant doté de ce privilège sa fille Béatrix, celle-ci en demande la confirmation pour son fils Guigues, ce que le prince accorde. — *Per præsens scriptum.*

Arch. de l'Isère, B. 174, 99, cf. 175, 407 ; B. 274, 99 ; B. 282, 333 ; B. 3266, orig. parch. *Cartul. Delphin.* viij[b] (Not. 6, n° 6). *Invent. Généralité*, 5 ; *Viennois*, III, 212[b]. Chartularia 5214, 237. Secousse, 37. Bréquigny, *Chartes-dipl.* CLIV, 107. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 210[b], 212[b]. — Valbonnays, *Mém. hist. Dauph.* 91 ; *Hist. de Dauph.* I, 88[a]. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 178-80. = Bréq. V, 544. Böhmer, *R.* 3504 ; -Ficker, V, 2326. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 116 ; *1346*, 9, 1169 ; *Ordonn.* 13, 14.

7574 9, 10 et 11 mars 1237/8.

Quittance du paiement, à la suite d'une sentence arbitrale prononcée par P. de Diano, juge delphinal, de sommes dues pour leurs impôts par R. et H. de Verdun, Hugues Boniface, B. Athenulphi et Guillaume Rambaud, nobles d'Embrun.

Arch. d'Embrun, orig. = Roman, 70[b].

7575 Latran, 12 mars 1238.

Le pape Grégoire IX mande à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, d'autoriser les consuls de ville et de mer de Montpellier à percevoir des droits anciens pour des travaux de sécurité sur la mer. — *Ex parte consulum.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 939-40, n° 4193.

7576 Vienne, 16 mars 1237/8.

B[erlion], évêque d'Uzès *(Utic.)*, à la demande de Jean, archevêque de Vienne, et de son chapitre, leur délivre un vidimus du diplôme de Frédéric I en leur faveur (juin 1153). *Dat. Viennæ....* Sceau du prélat et de P[ierre] évêque de Grenoble.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 21 lig. Sceaux : † S . BER*lionis ut*ICĒSIS *e*P̄I.

7577 Latran, 20 mars 1238.

Rescrit du pape Grégoire IX à l'archidiacre de Gap, le chargeant de contraindre les témoins à dire la vérité touchant la dépendance des religieuses de Ste-Colombe [envers l'abbaye de St-Pierre à Vienne]. *Dat. Laterani, 13 kal. apr. pont. a° 11.*

*Bosco (J. a), *Bibl. Floriac.*, læv. xyst. 73 (à Grégoire VII).

7578 20 mars 1237/8.

Jean, archevêque d'Arles, reconnaissant les Templiers de St-Gilles lésés par l'arbitrage du 16 déc. 1236, leur fait remise de 10 setiers d'annone par an, à la prière de J[ean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique. Bulle.

Albanès, *Gallia christ. noviss.* III, 397, n° 1024.

7579 Latran, 22 mars 1238.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, lui mandant de prêcher par lui-même ou par d'autres capables la croisade au secours de l'empire de Constantinople, menacé par Vatace, avec concession des indulgences accordées aux croisés de Terre-Ste. — *Cum Vatacius.*

*Bernouilli, *Acta pontif. Helvet.* I, n° 191. Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 4209.

7580 Gap, 22 mars 1237/8.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, et son chapitre, le lundi avant les Rameaux, concèdent à Etienne Faber, clerc, en bénéfice personnel leurs fiefs de Montalquier *(Monte Alquerio)* et de Colombis *(Colunbiz)*, soit les dîmes du blé et du vin et les tasques *(thascæ)*, sauf les dîmes de Cristail *(Crestaia)* aux consuls de Gap, etc.; en cas de tempête ou de dégât, des prudhommes apprécieront. Il aura pour son labeur le 10e den. et des *lauvismes* le 13e. Garants (3). Fait dans la ville *Vapinci*, dans le cloître, en la chambre peinte à fourneau; présents : P. doyen, B. archidiacre, Ja. sacristain, R. prévôt et 3 chanoines. Bulle et sceau.

Inséré dans la bulle du 10 mai 1255. — Bourel de la Roncière (C.), *Reg. d'Alexandre IV*, I, 169.

7581 1238.

Demandes de l'ambassadeur de [Raymond] comte de Toulouse au pape Grégoire IX : 11° il sollicite le bienfait de l'absolution *in cautelam* des sentences portées contre le comte par [Jean] archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique, à l'occasion du salaire des maîtres [de l'université], de l'évêque de Vaison et de l'affaire *Salviarum;* 16° il demande la révocation du même légat, qui est uni par le sang et par l'affection aux ennemis mortels du comte et qui a reçu l'office de légat malgré la protestation de son procureur; 18° il supplie le pape d'envoyer des lettres de recommandation en faveur du comte à l'archevêque d'Embrun et à ses suffragants. [La 1re demande fut seule accordée].

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1243-8, n° 4758.

7582 1238.

Transaction entre les chanoines de St-Paul-Trois-Châteaux et l'abbé d'Aiguebelle, Guillaume de Grignan, par l'intermédiaire de Guillaume de Cornet, cistercien de Léoncel, et de l'archidiacre Gontard, au sujet des sépultures.

Boyer, *Hist. égl. cath. de St-Paul*, 88-9. *Gallia christ. noviss.* IV, 78, n° 145.

7583 (1238 ?).

Raimond de Baux, prince d'Orange, donne au monastère du Bouchet, en considération de sa fille Fédide qui en est abbesse, la seigneurie d'Estagnol.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 92.

7584 Vienne, 1238.

[Jean], archevêque de Vienne, atteste qu'en sa présence, Hugues Siboud, chevalier de Chandieu, de la volonté de Pierre, son père, a donné en albergement perpétuel à la chartreuse d'Aillon, pour le prix de 6 liv. Vienn. et 2 sols de service annuel à la St-Jean, 2 setérées du pré de Mollières, etc. Sceau de l'archevêque.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 457-8, n° 70.

7585 (Vers 1238).

[Le dauphin] Guigues, comte d'Albon et de Vienne, déclare avoir fait construire à frais communs avec l'évêque de Grenoble, P[ierre], devant l'aumône de St-Hugon, une maison pour y établir la boucherie *(macellum)*, dont ils se partageront les revenus; de même, un four entre la maison du comte et celle de l'évêque, devant celle-ci; ils feront construire dans les mêmes conditions des maisons ou boutiques pour la draperie et la boulangerie *(panateria)*. Fait du conseil et du consentement de J[ean], archevêque de Vienne, d'Odon Alamand et du maréchal Hubert, conseillers du dauphin.

Invent. évêché Grenoble, C. L, 42b. Arch. de l'Isère, B. 307, 122b, 148. — Chevalier (C. U. J.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 68-9; cf. n° 25 (Not. anal. 14).

7586 1238.

Donation d'Albert de Suze *(Excussiis)* à P[ierre] abbé de Léoncel, de 4 setiers de froment et de 4 sols de cens dans le mandement de St-Julien.

*Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 125, n° 125.

7587 (1238 ?).

[Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, avise le pape de la cession faite par l'abbé de St-Ruf au prévôt et au chapitre de Maguelonne de l'église et île de Cette *(Setæ)*, qui avaient été concédées au monastère de St-Ruf par les papes Lucius [III] et Urbain [III] sous un cens annuel et ne pouvaient être aliénées.

Mentionné dans la bulle du 21 juil. 1238.

7588 1238.

Ponce de Chavagne *(C-nis)*, chevalier, reçoit en fief de Berlion de la Tour sa maison et le domaine qu'il a dans le château du mandement de Dionay *(Dognay)*, et lui en fait hommage lige, sauf fidélité au seigneur supérieur.

Valbonnays, 2e Reg. n° 162. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 213. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 22a. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 204b. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1765. = Bréq. V, 546.

7589 1238.

Aymeric d'Avalon, sa femme Alix *(Alis)* et son fils Aymeric cèdent en aumône leurs droits sur des biens

donnés au Val-St-Hugon ; le prieur Nantelme leur donne 20 sols.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 345, n° 235.

7590 1238.

Ferrand de Vassieux *(Lerrandus de Vazino)* donne à la maison du Val-Ste-Marie tous ses droits sur la montagne d'Arbounouze *(Arbonosa)* et l'alpe du Royans....

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. du XV^e^ s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7591 1238.

Aymar de Poitiers, fils de Guillaume, comte de Valentinois, échange avec Arnaud et Pierre du Pouzin le château et terre de Montoison et tous ses fiefs au mandement d'Ambonil et d'Upie, et en particulier les alberges qu'il y prenait, plus le château et terre de Vibian avec son mandement et 3 condamines au terroir et mandement d'Etoile, contre la moitié du château du Pouzin et son mandement. Arnaud prête hommage en fief rendable.

Arch. de la Drôme, E, 605 (II, 91^a^). *Invent. Valentinois*, I, 51. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 59 (à part, 50).

7592 Turin, avril 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il confirme celui de son aïeul l'empereur Frédéric I (13 janv. 1155) que lui a présenté sa fidèle Béatrix, veuve du [dauphin] André, au nom de son fils Guigues, comte de Vienne et d'Albon ; à ses biens héréditaires il ajoutait une mine d'argent à Rame et le droit de frapper monnaie à Césane. Le dauphin ne pourra être poursuivi en justice que devant l'empereur ou ses légats en Bourgogne. Témoins : Jean archevêque de Vienne, R[obert] évêque de Gap, P[ierre] évêque de Grenoble, etc. — *Justis fidelium.*

Arch. de Gap, Livre rouge, 96. Arch. de l'Isère, B. 3013, 3248. *Invent. Généralité*, 4, 8-9. *Cartul. Delphin.* IX v° (Not. 6-7, n° 7). Chartularia 5214, 237. Bréquigny, Chartes-diplômes CLIV, 112. Valbonnays, 2^e^ reg. n° 166. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 211-2. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 93-4. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 185-8. = BRÉQ. V. BÖHMER, *R.* 3505 ; -FICKER, V, 2327. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 117 ; *1346*, 3 ; *Ordonn.* 15. ROMAN, 70^b^.

7593 Turin, avril 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, confirmant à l'archevêque d'Embrun Aymar, qui s'était rendu auprès de lui, tous les privilèges de son église. Témoins : Jean archevêque de Vienne, Pierre évêque de Grenoble, etc.

*HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplomat. Frider. II*, V, 196. = *Gallia christ. nova*, III, 1077. BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2331. ROMAN, 70^b^.

7594 Turin, avril 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il confirme celui de son aïeul l'empereur Frédéric I (29 sept. 1184) que lui a présenté son cher fidèle Robert, évêque de Gap ; il lui en renouvelle les privilèges et lui accorde les droits régaliens sur plusieurs châteaux et villages, et sur ce qu'il pourra acquérir de la Durance au Buis et à *Pons Altus*. Témoins : Jean archevêque de Vienne, Aymar (Aymo !) archevêque d'Embrun, Pierre évêque de Grenoble, etc. — *Imperialis excellentia.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 2, reg. *Pergamen.* 41^b^ (XIV^e^ s.) Arch. de Gap, Livre rouge, 96. Arch. de l'Isère, B. 298, 270 ; B. 3013, 3248 ; B. 3735 ; B. 3753, 6. *Invent. Gapençais*, 254,-5, 260-1, 268, 275 (1237). Carpentras, ms. Peiresc LXXIV, II, 335. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 212^a^ (8 avril). — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 192-6. = *Gallia christ. nova*, I, 464. BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2330. ROMAN, 70^a^. TALLONE, *Reg. Saluzzo*, n° 344.

7595 Turin, avril 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il confirme celui de son aïeul l'empereur Frédéric I (20 août 1178) que lui a présenté son cher prince Pierre, évêque de Grenoble ; il lui en renouvelle les privilèges et prend son église sous la protection impériale. Témoins : Jean archevêque de Vienne, Aymar archevêque d'Embrun, R[obert] évêque de Gap, etc. — *Imperialis excellentia.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 28 lig. 1/2. *Invent. évêché Grenoble*, A. III. *Cart. d'Aimon de Chissé*, n° 3 (Not. anal. 8). CHORIER, Miscell. XII, 62. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, 345 ; *Cart. du Dauph.* I, 212. — PÉRARD, *Rec. pièces hist. Bourgogne*, 446 (c. 1240). HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplomat. Frider. II*, V, 189-92. CHEVALIER (U.), *Diplom. de P. de Rivaz*, 85-7. = BRÉQ. VI, 14 (v. 1240). BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2329. TALLONE, *Reg. Saluzzo*, n° 343.

7596 Turin, avril 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il accorde à Jean, archevêque de Vienne, et à son chapitre la garde des châteaux de Pipet et des Canaux, avec les palais du port, le château de St-Chef et ses dépendances, et confirme les libertés des habitants de la ville. — *Principalis munificentia.*

Invent. Viennois, II, 212^b^. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 213. — LÜNIG, *Spicil. eccles.*, part. spec. cont. I, 1, IV, 265. *Reg. droits du dauphin sur la ville de Vienne*, 296. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 1234. = GEORG. I, 998.

7597 Turin, avril 1238.

L'empereur Frédéric II ayant reçu de son cher prince Jean, archevêque de Vienne, le serment accoutumé de fidélité et d'hommage, l'investit par le sceptre des droits régaliens que son église tient de l'empire, et par le sceau de la chancellerie du royaume d'Arles et de Vienne, sous la condition de les tenir exclusivement de l'empire et de lui rendre les services habituels. — *Justis fidelium.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 18 lig. — CHEVALIER (U.), *Diplom. de P. de Rivaz*, 84-5. = BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2332.

7598 Avril 1238.

Arbert, seigneur de la Tour, et son épouse Béatrix de Coligny prennent sous leur protection la maison de Portes et l'exemptent de péages, ainsi que tout l'ordre des Chartreux.

GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 396-7, n° 321. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 54-5.

7599 6 avril 1238.

Epitaphe de maître Guillaume prêtre, chanoine de St-Ruf.

TERREBASSE, *Inscript. Vienne*, I, 316, n° 406.

7600 Turin, 10 avril 1238.

Lettre de l'empereur Frédéric II à B[éatrix] comtesse de Vienne et d'Albon, à son fils le dauphin Guigues, à Guillaume comte de Genevois et aux autres barons,

châtelains, chevaliers, citoyens et bourgeois du diocèse de Grenoble au-dessous du château de Bellecombe sur les deux rives de l'Isère, et aux gens de St-Donat, au diocèse de Vienne, leur ordonnant de subvenir aux dépenses de P[ierre] évêque de Grenoble, qu'il a mandé à sa cour en Lombardie dûment accompagné de gens d'armes. Au cas où ils seraient négligents à cet égard, son nonce au royaume d'Arles et de Vienne, Nicolino Spinerola, les y contraindrait. — *Ad delendas infidelium.*

Voir la lettre du 16 février 1239. — FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 213-4. — CHEVALIER (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 69-70, n° 10, = BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2334.

7601 Turin, (10) avril 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel, à la demande de son cher prince Jean, archevêque de Vienne, il lui confirme tous les privilèges de son église. Témoins : Aymar, archevêque d'Embrun, K [Robert] évêque de Gap, P[ierre] évêque de Grenoble. — *Imperialis excellentia.*

*BOSCO (J. a), 92. LE LIÈVRE, 365. CHARVET, 389. MERMET, III, 84. BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2333.

7602 (Après Pâques) 1238.

Cumque audiret electus Valentiæ quod profecturus esset talis exercitus in Italiam, caute, quasi dux eorum associavit se domino H. de Trubleville et cum eo transfretavit... Sub illis quoque diebus, electus Valentinus videns nulli placere moram suam in Anglia, sponte vel invitus, cautò tamen, quia clitellis suis refertis et equis oneratis auro et argento et vasis regalibus, transfretavit.

MATTHÆUS PARIS. *Chronica majora* (1684), 470 ; éd. Wats, 398 ; Luard, III, 486.

Les troupes anglaises passèrent en Italie *sub ducatu Gulihelmi electi Valentini, Henrici de Trubleville et Gulihelmi Hardel clerici.*

MATTHÆUS Westmonast., *Flores histor.*, éd. 1570, 299. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 179 (à part, 26). CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.*, 3ᵉ ser. IX, 41.

7603 Latran, 15 avril 1238.

Lettre du pape Grégoire IX à l'abbé de Belleville *(Bella Villa)*, ordre de St-Augustin, dioc. de Lyon, le chargeant avec deux autres de recueillir pendant 3 ans la dîme des revenus des monastères de la province de Vienne pour payer les dettes de l'église de Cluny.

*BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, 128. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 4303.

7604 Aix, 24 avril 1238.

Aymar (Aymo !), archevêque d'Embrun, est présent au serment de fidélité prêté à Raymond Bérenger, comte de Provence, par les archevêques d'Arles et d'Aix, et par les évêques de Fréjus, Toulon, Antibes et Digne, etc. dans l'église de l'Hôpital St-Jean.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Reg. *Pergam.* 66. — BOUCHE, *Hist. de Prov.* II, 241. *Gallia christ. nova*, III, 1240.

7605 Grenoble, 24 avril 1238.

...ind. 11, Freder. imper. regn. Peyrez de Montbonnot *(Monte Bonoldo)* vend à l'église de St-André de Grenoble et à son procureur Bernard de Quaix *(Quez)* le 6ᵉ de la métairie *(cambannaria, cab-a)* du manse de *Seusi* dans la paroisse de Brié *(Brez)*, du domaine de cette église, sous le cens de 3 sols 2 den. et 1 émine d'avoine, pour le prix de 4 liv. 10 sols monnaie de Vienne, dont quittance ; investit., serment. *Act. ap. Grationopolim*, devant l'église de Notre-Dame, dans la petite boutique de Guigues de Clérieu ; témoins : Jacques de Sérézin *(Cizirino)*, etc.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 24 lig.

7606 1ᵉʳ mai 1238.

Testament de P[ierre Ameil], archevêque de Narbonne, sur le point de se rendre au siège de Valence contre les Maures *(gens pagana)* : il lègue aux Chartreux 500 sols.

Gallia christ. nova, VI, instr. 62-4.

7607 2 mai 1238.

Vivien, fils de feu Pierre Aynard, chevalier, vend à Berlion de Châteauneuf 1 setier de vin pur que rendaient Vincent de Combeti et Pierre du Moulin. Pierre Guillelmi not.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 598.

7608 13 mai 1238.

Lettre de Grégoire IX à l'évêque de Toulouse, lui mandant de suspendre pendant 3 mois la sentence d'excommunication contre les hommes du comte de Toulouse, nonobstant les lettres apostoliques *de ipsorum transitu* expédiées à l'archevêque de Vienne [Jean], légat du Siège apostol. — *Actore Deo.*

TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 377, n° 2711. = POTTHAST, 10598. AUVRAY, *Reg. de Grég. IX*, II, 1009.

7609 Crémone, 14 mai 1238.

Lettres de l'empereur Frédéric, qui renouvellent ses ordonnances précédentes pour extirper les hérésies dans le royaume d'Arles et de Vienne.

WINKELMANN, *Acta imper. ined.* I, n° 350. = BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 2345. FOURNIER, *R. d'A.* 154.

7610 Villard-Hugon, 16 (17 !) mai 1238.

...ind. 11. d. dominico... Ponce de Vienne ordonne à Pierre Corbelz, d'Albigny, de payer désormais à la maison d'Aillon, le cens qu'il devait à lui et à son épouse Guillelma.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 480-2, n° 97.

7611 Aillon, 17 mai 1238.

...ind. 11, d. lunæ... Nantelme de Sougiaco et son fils Bertelet vendent à Michel, procureur de la maison d'Aillon, au prix de 65 sols forts, 3 *jugera* de terre et 1 seterée de pré, qu'ils tenaient du fief de Vienne.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 471-2, n° 86.

7612 Valence, 18 mai 1238.

Transaction entre l'église de St-Pierre du Bourg à Valence et Giraud Basteli, au sujet du port du Rhône, par l'intermédiaire d'Aquin et Guillaume *(W°)* de Vesc *(Vaesco)*, chanoines de Valence. Ces arbitres reconnaissent à l'église deux parts du domaine et du villenage *(vilanagium)* du port qui s'étend du manse des Saramands *al Meias*, et des revenus coutumiers *(usuatgium)* ; elle participera aux dépenses dans la même proportion. Giraud aura l'autre tiers. L'exploitation sera livrée au plus offrant. Giraud donne quittance de

500 sols que le procureur de l'église, Arnaud Ruffi, lui a payés, et son fils Bastet de 100. Giraud et le prieur Mallen de *Podio Bosone* promettent d'observer cet accord. Serments de Giraud, son frère Aldebert et son fils Bastet. Fait en la chambre de G. de Vesc ; témoins : Adémar cellérier, 3 chanoines, W. Chastel, chapelain de Soyons *(Subdione)*, W. Gualbert, Bertrand del Vilar, chevaliers, Arbert baile de Crussol, etc. Approbation et sceau de J[ean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostolique. Sceaux de l'église du Bourg, de Giraud et de Guillaume *(W^us)* élu de Valence.

Arch. de la Drôme, St-Pierre-du-Bourg, orig. parch. ; sceau : † S' · GIRAVDI · BASTET. — CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 68-71, n° 36.

7613 Latran, 20 mai 1238.

Lettre du pape Grégoire IX à Albert de la Tour, fils de noble Albert de la Tour, au diocèse de Vienne, le dispensant du 4° degré de consanguinité avec sa femme Marguerite, fille de Jean comte de Bourgogne, qu'il avait épousée pour ramener la paix entre les deux familles. — *Cum pro sedanda.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1030, n° 4367.

7614 Latran, 21 mai 1238.

Lettre du pape Grégoire IX aux archevêques de Besançon, Vienne, Tarentaise, Embrun... et à leurs suffragants, aux abbés, prieurs, doyens, archidiacres, prévôts, archiprêtres et autres prélats dans ces provinces, leur annonçant l'envoi en Provence de [Jacques, cardinal] évêque de Palestrina, avec l'office de légat pour la destruction de l'hérésie. — *Dei et hominum.*

*BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, 130, n° 194. AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 4768, cf. c. 1016, n. 1. = BOUQUET, XX, 766. BOEHMER-FICKER, V, 14847. *Gallia christ. noviss.* III, 1027.

7615 Latran, 21 mai 1238.

Grégoire IX mande aux évêques de Chalon et de Genève de recevoir le rachat des croisés de la province de Vienne, etc. inhabiles à secourir la Terre-Ste. — *Non indigne.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1031, n° 4369.

7616 Vérone, juin 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il prend sous sa protection spéciale la commune *(universitas civitatis)* d'Embrun et confirme ses anciens droits *(mores)*, usages *(usanciæ)* et coutumes. — *Justis fidelium.*

Arch. de l'Isère, B. 3989. *Invent. Embrunois*, 131. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, 11, 533-5 ; *Cart. du Dauph.* I, 212^b. — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 210-1. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1949. BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2359. ROMAN, 71*.

7617 1^er juin 1238.

Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, veuve du dauphin André et tutrice de son fils Guigues, confirme l'inféodation du 26 mai 1230 et investit les fils de Raymond de Mévouillon des terres et fiefs, dont l'aîné lui rend hommage pour lui et son frère.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, I, 307^b : 370.

7618 Chambéry, 4 juin 1238.

...ind. 11... Ponce de Vienne vend au monastère d'Aillon, au prix de 28 liv. 1/2 forts Secus. toutes ses possessions dans la vallée de Miolans, jadis fief de Nantelme de la Palud, et qu'il tient du fief d'Aillon, depuis la cession faite au couvent par Nantelme, le 24 mai 1236. Guillelma, sa femme et Donneta, leur fille, approuvent et renoncent à toute hypothèque et privilèges féminins. Fait entre l'église et la salle du Temple.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 464-5, n° 77.

7619 Aillon, 4 juin 1238.

Le même jour, les mêmes confirment la vente précédente et réclament 40 sols au couvent ; bien que convaincu de l'injustice de cette prétention, le prieur les leur donne, plus 5 sols forts à Hugues, frère de Ponce... Fait devant la chambre de l'hôtellerie. Témoins : Guillaume de Cognin, notaire du s. palais et d'Amédée, comte de Savoie.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 465-6, n° 77.

7620 Juin 1238.

Pierre des Roches, évêque de Winchester, étant mort le 9 juin, le roi Henri III cherche à faire élire à sa place Guillaume [de Savoie], élu de Valence. Opposition du chapitre ; le prince insiste et envoie solliciter une bulle du pape.

MATHÆUS PARIS., *Chronica majora* (1684), 473 ; ed. Wats, 399, 692 ; Luard, III, 491-5 ; V, 180-2 ; — *Hist. Anglorum*, ed. Madden, II, 410, 421 ; Abbrev. Chronic. III, 277. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 5-6 (à part, 31).

7621 (Juin 1238).

Le cardinal Otton écrit d'Angleterre au chapitre de Liège pour lui recommander d'élire comme évêque Guillaume de Savoie.

BOUQUET, XXI, 622.

7622 Aillon, 13 juin 1238.

Hugues Siboud donne à la chartreuse d'Aillon 2 seterées du pré de Mollières *(Moleriis)* et lui remet la cense annuelle de 2 sols Vienn. qu'elle lui servait. Berlion de Chandieu, Pierre Syboud, père d'Hugues, et sa femme Alys approuvent ; celle-ci reçoit 20 sols Vienn. Sceau de Berlion. — *Ut quæ nostro.*

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 457, n° 69.

7623 Sisteron, 20 juin 1238.

Testament de Raymond-Bérenger, comte de Provence, par lequel il donne en garantie de la somme de 1000 marcs d'argent qu'il lègue à Béatrix, sa femme, entre autres terres celles de Bréziers, Beaufort et Rochebrune.

TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 378-82, n° 2719. = ROMAN, 71*.

7624 Liège, (23) 25 juin 1238.

Les chanoines de Liège procèdent à l'élection d'un évêque : Otton, prévôt de Trèves, obtient plus de voix que Guillaume de Savoie.

ALBERICI mon. TRIUM FONTIUM *Chronicon* : BOUQUET, XXI, 622. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 6 (à part, 32).

7625 Latran, 25 juin 1238.

Lettre du pape Grégoire IX à [Hugues], abbé de Cluny, dioc. de Mâcon. Il rappelle avoir imposé une contribution de 10000 livr. Tournois sur les provinces de Lyon et de Vienne et sur les terres du ressort de la

légation de l'évêque de Tournai, à qui succéda l'archevêque de Vienne, pour libérer de ses dettes l'église de Valence; sur les réclamations de certains imposés, il a diminué cette contribution de 2000 livr. ; il lui enjoint de faire lever le surplus. — *Olim intellecto.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1086-7, n° 4446. = BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, n° 197.

7626 Vérone, 26 juin 1238.

L'empereur Frédéric II promulgue trois constitutions contre les hérétiques pour les royaumes d'Arles et de Vienne ; il charge de leur exécution les prélats et les frères Prêcheurs.

PAPON, *Hist. de Provence*, II, 79. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 215-6. WINKELMANN, *Acta imper. ined.* 311-2. = BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2362-4.

7627 Juillet 1238.

Testament d'Amédée Moine *(Monachus)*. Il élit sépulture dans le cimetière de Vernaison et donne à cette maison, pour son anniversaire, ses revenus sur le champ *del Bletone*, etc. Suivent des legs aux églises de Clérieu, pour un anniversaire et une lampe, de St-Bardoux *(S. Baldulfi)*, pour un anniversaire avec 7 chapelains et 7 clercs, et de Chavannes *(Chavanhas)*, aux confréries du St-Esprit de Clérieu, de Ste-Catherine et de la Résurrection, aux couvents du Val-Ste-Marie, Léoncel, Marnans, Val-Bressieux, Bonnevaux et la Chartreuse, aux hôpitaux de Beaumont, Notre-Dame du Puy et du Montcenis, à l'aumône de St-Antoine, à l'œuvre de St-Maurice ; on habillera 13 pauvres. Un client recevra 500 sols pour aller au-delà des mers; on vendra pour cela la moitié du moulin qu'il habite à Clérieu. Il institue pour héritier l'enfant futur de sa femme, sinon Pierre Moine, fils de Lantelme Moine. Il donne à Arnaud Berlioni et à son fils Berlion la condamine qu'il a eue de Gratapalla ; à Armaret, fils d'Armaret de Châteaub... *(Chastel becco)*, la maison qu'il habite à Clérieu. Autres dons à ses frères Chabert, Hugues et Ponce Bertrandi ; à Chabert, fils de sa sœur Aibe, à sa femme Guigone ; etc. Exécuteurs *(procuratores)* : A. Berlo, Guigues de St-Martin, Lantelme Moine, Cabert Bernardi ; témoins.

Arch. de la Drôme, fonds de Vernaison, orig. parch.

7628 Embrun, 2 juillet 1238.

Sentence arbitrale prononcée par frère Bonaventure, provincial des Franciscains, entre l'archevêque Aymar et les consuls d'Embrun ; ceux-ci rendront à l'archevêque ses droits usurpés et l'excommunication sera levée.

Arch. munic. d'Embrun, orig. = ROMAN, 71*.

7629 Aiguebelle, 19 juillet 1238.

... ind. 11... Testament d'Amédée, comte de Savoie, au moment de son départ pour l'armée impériale ; il institue pour héritier son frère Thomas, avec substitution des autres Philippe et Pierre; il les charge de payer ses dettes, du conseil des [évêques] élus de Valence [Guillaume] et de Belley [Boniface]... *ap. Aquam Bellam.*

WURSTEMB., *Peter der Zweite*, IV, 116. = *R. Gen.* 718.

7630 Anagni, 21 juillet 1238.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque d'Arles, par laquelle il annule la cession, sous forme d'échange, de l'église et île de Cette *(Setæ)* faite par l'abbé de St-Ruf au prévôt et au chapitre de Maguelonne (l'archevêque de Vienne n'était plus légat). — *Exhibitæ nobis.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1088-9, n° 4448.

7631 Août 1238.

Gérand Bolard et ses fils Pierre et Géraud reconnaissent que Guillaume de la Côte *(Ascea)*, aïeul maternel de ceux-ci, a donné au couvent du Val-Ste-Marie tout ce qu'il avait sur la montagne d'Arbounouze *(Urbonosa)* et autres.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV^e^ s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7632 Août 1238.

Odon du Pont, pour lui, sa femme Agnès, fille de Guillaume de la Côte *(Costa)*, et leur fils, confirme la donation de son beau-père à la maison du Val-Ste-Marie et lui concède tous ses droits dans les montagnes.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV^e^ s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7633 Romans, août 1238.

Richard de Chausen, chanoine de Romans et obédiencier de l'église de Charlieu, concède à la maison de la Part-Dieu, sept pièces de terre dans la paroisse de Charlieu, sous le cens de 2 setiers de froment. Fait *Romanis;* sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 125, n° 126.

7634 Anagni, 9 août 1238.

Lettre de Grégoire IX à l'évêque de Toulouse et aux inquisiteurs; ils s'abstiendront de procéder contre les croisés soupçonnés d'hérésie, nonobstant sa lettre à [Jean], archevêque de Vienne, légat du Siège apostol. — *Actore Deo.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1009-10, n° 4337.

7635 Vienne (!), 18 août 1238 (?).

Bulle de l'empereur Frédéric II confirmant les droits de l'église de St-Apollinaire [de Valence] au pays de Riez *(Regen.)* accordés par Charlemagne. *Dat. ap. Viennam... a° D. I. 1128, ind. 11.*

Bibl. de Carpentras, ms. 502 (= 513-4), 120.

7636 Anagni, 23 août 1238.

Lettre du pape Grégoire IX aux archevêques de... Lyon, Vienne, Tarentaise, Embrun... et à leurs suffragants, aux abbés, prieurs, doyens, archidiacres, prévôts, archiprêtres et autres prélats dans ces provinces, leur annonçant l'envoi en Provence de [Pierre ?] évêque de Sora avec l'office de légat pour la destruction de l'hérésie. — *Dei et hominum.*

BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, 134. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1015-8, n° 4347.

7637 Polesine et Zibello, 24 août 1238.

L'empereur Frédéric ayant levé le siège de Plaisance se dirigeait sur Brescia ; apprenant que des Français et des Flamands venaient à son secours, les Plaisantins se dirigent vers Crémone pour les arrêter; leur avant-garde, chargée de pillage, se replie par une route détournée pour ne pas partager le butin ; elle rencontre à *Gibellum* et *Polixium* le comte de Gênes, [Guillaume de

Savoie], élu de Valence, et le dauphin de Viennois, qui allaient rejoindre l'empereur. Attaqués par les Plaisantins, ils les mettent en déroute complète ; ils emmènent avec eux de nombreux prisonniers ; l'élu avait eu un cheval tué sous lui.

Mousket (Philippe), *Chronique rimée*, vers 30021-30208 (Bouquet, XXII, 67-9). *Chronicon Placentinum*, ed. Huillard-Bréholles (1856), 174-5. = Bouquet, XXI, 622. Böhmer-Ficker, *R.* V, 2383, a*. Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.* 3ª ser. IX, 41. Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 180-2 ; *Quar. an. hist. égl. Valence*, 27-9.

7638 Anagni, 28 août 1238.

Lettre du pape Grégoire IX à l'évêque de Sora, légat du Siège apostol., au sujet d'une cause pendante entre l'archevêque de Narbonne et le prieur d'Alet *(Electen.)*. L'affaire, dévolue par appel au Siège apostolique, fut par lui renvoyée à [Jean], archevêque de Vienne, alors légat du St-Siège, que les parties prirent pour arbitre par compromis. Il formula sa décision, mais comme il s'agissait de l'état du monastère, qu'il ne pouvait trancher sans l'intervention du pape, il lui transmit l'accord scellé avec les procureurs des parties. — *Causam quæ inter.*

*Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1123-5, n° 4508.

7639 Brescia, septembre 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II en faveur de Bernard, évêque d'Avignon. Témoins : G[uillaume] élu de Valence, etc.

Castrucci, *Storia d'Avignone*, II, 319. Nouguier, *Hist. chronol. égl. Avignon*, 150, 156. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 227-30. = Boehmer-Ficker, V, 2389. *Gallia christ. noviss.* III, 1031.

7640 (Septembre) 1238.

Lettre de l'empereur Frédéric II, par laquelle il impose aux habitants de Die 8000 sols pour l'entretien des troupes de leur évêque Humbert, que Joachim [= Nicolino] Spinola, vicaire impérial pour les royaumes d'Arles et de Vienne, avait menées au siège de Brescia en Lombardie.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 213. — *Columbi, *Gest. episc. Dien.* 106 ; *Opusc.* 300. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* II, 64 *a*. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 237, n. 1. = Böhmer-Ficker, *R.* V, 2393.

7641 Brescia, septembre 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il confirme celui du 24 nov. 1214 que lui a présenté son fidèle Laurent, évêque de Trois-Châteaux ; à sa prière, il lui en renouvelle les privilèges et défend d'inquiéter son église. Témoins : [Guillaume], élu de Valence, etc. — *Imperialis excellentia.*

Arch. du chât. de Peyrins, 107 (I, 47). *Invent. Valentinois*, III, 81. — Boyer, *Hist. de l'égl. cath. de St-Paul*, 90-2. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 231-2. *Gallia christ. noviss.* IV, 78-9, n° 146. = Bréq. V, 537. Böhmer-Ficker, *R.* V, 2389.

7642 Les Angonnes, 6 septembre 1238.

Concession par Béatrix, comtesse de Viennois et d'Albon, et son fils Guigues à Elisabeth, nourrice de celui-ci, du domaine, cens et autres droits d'un tènement aux Angonnes, compris entre le chemin de l'église et celui d'Herbeys, etc., sauf la maison de Guillaume Maudau. *Dat. ap. las Engonios.*

Arch. de l'Isère, B. 2962, 124. *Invent. Graisivaudan*, A. 157 : VI, 101ª.

7643 Brescia, (après 24) septembre 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il confirme celui de son aïeul l'empereur Frédéric I (30 juil. 1178) que lui a présenté son fidèle Humbert, évêque de Die. Il rappelle que lui-même a concédé à l'évêque Didier le château de Quint, avec autorisation de fortifier le château de Mont-Purgnon *(Mons Podonis)* près de la ville de Die ; nul ne pourra acquérir les fiefs de l'église sans l'autorisation de l'évêque ; celui-ci jouit du droit de banvin en août ; les habitants sont tenus de pourvoir à sa dépense quand il est mandé à la cour impériale ; il possède le haut domaine sur la vallée de Thorane et les terres de feu dame Isoarde. Témoins : G[uillaume], élu de Valence, etc. — *Imperialis excellentia.*

Arch. de l'Isère, B. 4218, vid. du 24 sept. 1310 (IV, 154ª). B. 295, *Liber Dominus tecum*, VIxxix. *Invent. Valentinois*, I, 882-3. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 213. — Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 232-5. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 214-5. Chevalier (C. U. J.), *Cart. de Die*, 12-5, n° 3. = Columbi, *Episc. Dien.* 123 ; *Opusc.* 300. Chevalier (U.), *Ordonn.* 16. Böhmer-Ficker, *R.* V, 2391. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 323-4.

7644 Brescia, 28 septembre 1238.

Lettre de l'empereur Frédéric II à [Humbert] évêque de Die, lui ordonnant de supprimer dans sa ville les faux poids et fausses mesures, et d'en établir de justes et légaux, de proclamer le ban pour les récoltes, d'interdire les conventicules, sociétés et conspirations, de défendre l'établissement de péages et guidages sans autorisation. — *Ad audientiam serenitatis.*

Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 236-7. Chevalier (C. U. J.), *Cart. de Die*, 15-6, n° 3bis. Trad. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 324-5. = Columbi, *Episc. Dien.* 124 ; *Opusc.* 300. Böhmer-Ficker, *R.* V, 2392.

7645 Crémone, octobre 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II en faveur d'Etienne [seigneur] de Thoire [et Villars]. Témoins : Guillaume, élu de Valence, etc.

Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, pr. 248-50. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 245-8. — Böhmer-Ficker, *R.* V, 2400.

7646 Octobre 1238.

Transaction entre Ancelme, seigneur de St-Laurent, chevalier, et Didier de Genas, ses frères, Barthélemy de Genas et Pétronille fille de Berlion de Genas, au sujet des paquerages, usages, bans, etc. aux territoires de St-Laurent et d'Azieu, et entre la forêt de Planeyse et le territoire de Genas, etc.

Invent. Viennois, IV, 441 : I, 65ª ; II, 522.

7647 St-Julien, octobre 1238.

Jarenton de Divajeu *(Deuajua)*, pour le repos des âmes de ses parents et de ses oncles, Jarenton, évêque de Die, et G[ ] de Quint, donne en aumône à Notre-Dame et aux frères de Léoncel son domaine à la montagne d'Ambel, du passage de la Coche au-dessus ; le cellérier P. lui donne un quarteron de laine et lui compte 35 sols Viennois. Fait *apud S. Julianum*, dans

le cellier de Léoncel; témoins : Francon maître du cellier, etc. (7). Sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 126, n° 127.

7648 Romans, octobre 1238.

Lantelme Josmars, fils de feu Pierre, vend à Richard et Guitfred de Chausen et Guigues d'Ornacieux, procureurs de l'église de Romans, la moitié d'une *cabannaria* près du ruisseau du Tortorel, au prix de 12 livr. Viennoises, dont quittance. Approbation de sa mère Ermengarde. Fait *Romanis*, présents (6).

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 168, n° 365.

7649 13 octobre 1238.

Hugues de la Tour, abbé, et son frère Guy, chanoine de Clermont, attestent que l'abbé de Cluny a confié à Guy, archidiacre de Lyon, la maison d'Artaix *(Artays)*. Garants : leur père Albert de la Tour et leur frère Albert. ...*D. mercur. post fest. b*i *Dionisii.*

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 250-3, n° 4736.

7650 (Vers 13) octobre 1238.

Albert, seigneur de la Tour, atteste que l'abbé de Cluny et son couvent ont confié à son frère G[uy] archidiacre de Lyon, la maison d'Artaix ; ils lui ont demandé, ainsi qu'à son fils H., des lettres attestant qu'il n'y acquerra aucun droit ; en cas de contravention, il se soumet à l'excommunication des archevêques de Lyon et de Vienne.

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 253-4, n° 4737.

7651 Aurillac, 18 octobre 1238.

Lettre de l'abbé B[ertrand] et du couvent d'Aurillac aux prieurs, recteurs, moines, clergé et peuple dépendants de leur monastère. Il n'a pas à leur faire connaître les rapines, incendies, destruction du château et des maisons, expulsion de personnes, dévastation de lieux que la fureur d'une guerre injuste leur a causés. La nécessité contraint le père à recourir à ses fils pour le délivrer du poids intolérable des usures sans cesse renaissantes. Il leur envoie à cet effet son grand prieur, Itier, homme digne de toute confiance, révérence et honneur, à qui il commet son autorité sur leurs personnes, biens et lieux, confirmant par avance ses décisions. *Dat. ap. Aureliacum...* en la fête de st Luc évang. — *Quanto dolore.*

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 271-2, n° 393.

7652 (Die), 1238.

Hy[mbert], évêque de Die, et R[oger], prieur de St-Géraud d'Aspres, notifient la lettre de l'abbé d'Aurillac ; ils apposent leurs sceaux avec celui du grand prieur I[tier].

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 272-3, n° 394.

7653 Crémone, novembre 1238.

Diplôme de l'empereur Frédéric II accordé à Aymar de Grolée, seigneur de Bressieux et de Montrevel, par lequel il lui confirme le droit d'exiger un péage sur sa terre et mandement de Bressieux.

Invent. St-Marcellin, I, 617. — *HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 1222. = BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2405.

7654 Crémone, novembre 1238.

L'empereur Frédéric II a reçu à sa cour Guillaume [de Savoie], procureur ou élu de l'église de Valence, et l'a investi des droits régaliens, châteaux, fortifications et possessions de la ville et diocèse de Valence. Renouvelant le privilège de son aïeul l'empereur Frédéric I, du 23 [= 24] nov. 1178, il lui confirme la cité et ce qu'elle comprend : comté, églises, abbayes, monastères, foire, marché, duels, monnaie, routes, etc. ; les châteaux d'Alixan, Montélier, Montéléger, la Baume, Fiancey, Livron, Loriol, Châteauneuf, Châteaudouble, Montvendre, Etoile, Allex, Saou, Eurre, Upie, le Coppe, Hostun et Mirmande, les bastides de Confolens, Lésignan. L'exercice de la justice lui appartient tant au civil qu'au criminel ; lui seul peut exiger des péages de l'Isère à Montélimar et de Crest à Soyons ; il prélèvera à Valence, à Livron ou ailleurs 12 den. par charge de cheval ou de mulet, et 4 den. par âne. Défense de tenir des réunions *(societates)* ou conspirations, aux barons d'aliéner des bénéfices ou fiefs, de construire des fortifications ; ordre de détruire les récentes. Les feudataires et autres sont tenus de subvenir aux dépenses de l'évêque à l'arrivée de l'empereur ou pour son service. — *Si bene meritis.*

GIRAUD (P. E.), à Romans, origin. parch. de 43 lig. Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 16829, 26b, 31 ; trad. franç. impr. 1637. — COLUMBI, *Episc. Valent.* 41 ; *Opusc.* 268-70. OLLIVIER (J.), *Essais hist. Valence*, 244, fgmt. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, V, 261-5. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 113-6. CHEVALIER (U.), *Coll. cartul. Dauphin.* X, 35-6. Trad. ital. dans *S. Congreg. Consist.* (1764), Summar. n° 3 (4 p.) = BRÉQ. V, 538. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, VIII, 182-3 ; *Quar. ann. hist. évêq. Valence*, 29-30. BÖHMER-FICKER, *R.* V, 2404. CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.* 3e ser. IX, 41-2.

7655 Latran, 18 novembre 1238.

Lettre de Grégoire IX à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Cambrai, au sujet de l'élection d'un évêque à Liège. La portion la plus saine du chapitre a porté ses voix sur Guillaume, procureur de l'église de Valence, et en a appelé au St-Siège contre la candidature d'Otton, prévôt d'Aix-la-Chapelle, inéligible. Le pape les charge de faire une enquête et de lui en renvoyer l'examen. — *Leodiensi ecclesia.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschrift für christl. Alterthumsk. u. Kirchengesch.* (1889), III, 187. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1164-5, n° 4587.

7656 Arles, 4 décembre 1238.

Bérard, comte de Lorette *(Laureti)* et vicaire de l'empereur dans les royaumes d'Arles et de Vienne, se fait prêter serment de fidélité par les citoyens d'Arles.

PAPON, *Hist. de Provence*, III, xi-ij. WINKELMANN, *Acta imper. ined.* I, 526, n° 659. *Gallia christ. noviss.* III, 400, n° 1033. = BÖHMER-FICKER, *R.* V, 13271.

7657 Gap, 7 décembre 1238.

R[obert], évêque de Gap, cède pour 5 ans à Pierre du Pont, commandeur de la maison des pauvres de St-Antoine de Gap, la moitié des oblations de l'église de St-Jean des Hières *(de Areis)*, sous le cens de 16 sols Viennois. *Act. ap. Vapincum*, en la chambre peinte dans la tour. Témoins. Sceau.

ALBANÉS, *Gallia christ. noviss.* I, instr. 288-9, n° 25.

7658 Albigny, 7 décembre 1238.

...*ind. 11, d. martis*... Jacques, fils de Pierre de la Porte, vend à Falcon, prieur d'Aillon, au prix de 70 sols

forts, une vigne à Albigny au-dessus du Bruynon, du fief de Vienne.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 483, n° 99.

7659 Albigny, 7 décembre 1238.

...ind. 11, d. martis... Etienne, prêtre de St-Jean de la Porte, échange avec Jacques de la Porte une vigne à Albigny, au-dessus du Bruynon, du fief de Vienne, contre une autre.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 483-4, n° 100.

7660 Die, 11 décembre 1238.

...papa Gregor. IX sed., Freder. Roman. imper. regn., Rotgier, prieur de St-Géraud d'Aspres, par motif de piété et de libéralité, du consentement des moines résidant en l'église *Asperhensi*, fait don à Garnier, prieur de Durbon, de l'église de Sept-Fonts [à Montmaur], avec tous ses droits et appartenances, sous réserve d'1 obole d'or et 1 livre de cire de cens annuel à la fête de s[t] Géraud, mais sans obéissance ou sujétion. Fait du consentement d'Itier, grand prieur d'Aurillac, muni des pouvoirs de l'abbé, en la cité *Diensi*, dans la maison de Jean d'Aspres, en l'*estra nova*. Témoins : Artaud, doyen de Die, Jean d'Aspres, chanoine de Die, Matfred prieur de la Baume, etc. Sceaux.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 273-4, n° 395. = ROMAN, 71[b].

7661 Embrun, 13 décembre 1238.

Sentence d'Aymar, archevêque d'Embrun, enjoignant aux citoyens de cette ville de reconnaître tenir tous leurs biens en fief du dauphin et de lui ; leur défendant de se mêler de la juridiction ; d'appeler en jugement les clercs devant les juges séculiers ; d'avoir un sceau ; d'empêcher ses officiers d'acheter autant de blé qu'ils voudront et de percevoir les dîmes ; de tenir la porte Pertuse fermée ; de sonner le tocsin ; d'ouvrir les portes de leur ville fermées par son ordre ; il les condamne, en outre, à 20.000 sols d'amende pour diverses violences commises contre ses officiers. Témoins : R[obert] évêque de Gap, O. abbé de Ste-Croix. — *Act. ap. Ebredunum.*

Arch. de l'Isère, B. (306) 3001, 14[b], 35[b]. *Invent. Embrunois*, 132. = ROMAN, 71[b].

7662 15 décembre 1238.

Donation par Berthe, comtesse de Montferrat, à Béatrix sa fille, comtesse de Vienne et d'Albon, des 4/5[es] de plusieurs terres et droits, sous la réserve de l'usufruit desd. 4/5[es] et de la propriété de l'autre, et à la charge qu'après la mort de la donataire les biens ci-dessus retourneront à Boniface, marquis de Montferrat. Albert not.

Invent. prov., étrang. 218[b] (III, 325-6). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 213.

7663 Latran, 19 décembre 1238.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne, lui signifiant son intention de venir en aide à l'empire de Constantinople ; il devra réunir entre ses mains le montant du rachat des vœux de croisade et les legs faits à l'œuvre de Terre-Ste dans sa province ; un quart sera remis à Baudouin, héritier de cet empire, pour l'armée qu'il réunit, un autre quart lui parviendra en Romanie, et le surplus restera à la disposition du Siège apostolique.

*BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, n° 202. AUVRAY, *Reg. de Grégoire IX*, II, n° 4672.

7664 19 décembre 1238.

Adhémar, fils de Guillaume comte de Valentinois, et de Flote, fait don aux chartreux du Val-Ste-Marie de la montagne du Royans, depuis la *seya* au-dessus de Vassieux jusqu'à leurs limites.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV[e] s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7665 25 décembre 1238.

Le même confirme aux religieux du Val les donations de son aïeul Adhémar et son bisaïeul Guillaume, comtes de Valentinois, d'Eustache oncle de son aïeul, et de sa mère Flote.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV[e] s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7666 (Fin 1238).

Guillaume de Savoie se rend à Rome pour soutenir son élection au siège épiscopal de Liège.

CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 7 ; *Quarante ann. hist. év. Valence*, 32-3.

7667 (Avant 1236).

Pierre de Morges ayant été fait prisonnier par Osasiccha, 6 chanoines de Die envoyèrent Jacques Beles à Thorane et St-Martin[-de-Clelles] pour défendre les possessions de Pierre, qui étaient de leur domaine ; on hissa l'étendard rouge avec image de Notre-Dame de Die sur la tour supérieure de Thorane. Pierre fit hommage à l'évêque Bertrand dans la cour du palais épiscopal, en présence de Raymond Berengarii de Royans, Izoard d'Aix et Guillaume de Clot.

Récit de témoin dans l'acte du 23 oct. 1279. — Bibl. de Grenoble, ms. Guy Allard, I, n° 9. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 20. CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 315, 421.

7668 5 janvier 1238/9.

Confirmation par Aimar, comte de Valentinois, de l'exemption du prieuré de Rompon... Veille de l'Epiphanie *(Apparitio Dom.)*.

Arch. de l'Isère, B. 3518, vidimus (III, 68[b]).

7669 Château-Renard, 21 janvier 1238/9.

Ay[mar], archevêque *(minister)* d'Embrun, reconnaît avoir reçu de R[aimond] Bérenger, comte de Provence, le château de la Bréole *(Brédola)* à titre de commodat et promet de le rendre à réquisition. Sceau. *Dat. ap. Castrum Rainardum.. 1238.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 330, orig. parch., sceau : S. AYMARI · ARCHIEPI. EBR... — LIEUTAUD (V.), dans *Ann. d. Basses-Alpes* (1903), XI, 112. = ROMAN, 71[b].

7670 Latran, 23 janvier 1239.

Grégoire IX rappelle à l'archevêque de Reims la double élection de Guillaume, procureur de l'église de Valence, et d'Otton, prévôt d'Aix-la-Chap. comme évêques de Liège ; il lui mande de déposséder celui-ci, confirmé par l'élu de Cologne. — *Intellecto dudum.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschr.* (1889), III, 190. AURAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, II, 1208-9, n° 4710.

7671 Embrun, 6 février 1238/9.

Prolongation accordée par Béatrix, dauphine, aux consuls et aux nobles d'Embrun, du délai qui leur a été accordé pour faire connaître leurs prétentions mutuelles... Dimanche après s[e] Agathe.

Arch. d'Embrun, orig. = ROMAN, 71[b].

7672 11 février 1238/9.

Guillaume Beroardi vend à Guillaume [. . . . . .] tout ce qu'il possédait au mandement de Cornillon *(Curnillionis)*. Pierre Villelmi [not.].

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 777.

7673 Romans, 16 février 1239.

Lettre de Bérard, comte de Lorette *(Laureti)*, vicaire impérial dans les royaumes d'Arles et de Vienne, aux citoyens de la ville de Grenoble et aux vassaux du château de St-Donat, au diocèse de Vienne, leur notifiant celle de l'empereur Frédéric (avril 1238), qui les oblige à subvenir aux dépenses de P[ierre] évêque de Grenoble au service de l'empereur... 12 ind...

Invent. évêché Grenoble, A. XII, 5. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 214[b]. — *VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 64. CHEVALIER (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 69-70 ; cf. n° 5 (Not. anal. 8-9).

7674 Aix, 21 février 1238/9.

Hommage des prélats de Provence à R[aymond] Bérenger, comte de Provence et Forcalquier. *Acta Aquis*, en l'église de l'Hôpital de St-Jean ; présents : Ay[mar], archevêque d'Embrun, Senecius et Radulphe, chanoines de cette église, etc.

ALBANÉS, *Gallia christ. noviss.* III, 401-2, n° 1036.

7675 21 février 1238/9.

Guillaume Artaud rend hommage à Humbert, évêque de Die, pour Treschenu, Nonières et Archianne ; — Châtillon-en-Diois.

*COLUMBI, *Opusc.* 299.

7676 1[er] mars 1238/9.

Armand du Pouzin et son fils Pierre échangent avec Adhémaret de Poitiers, fils de Guillaume, la 1/2 du château du Pouzin et son mandement, leurs droits et possessions à Châlus, Barry, Graignosc, St-Alban, Elier, etc., sauf les biens de Marie de Tournon, veuve de Gilbert d'Etoile, contre les châteaux et mandements de Montoison *(Montaizo)* et Bibie *(Vibiano)*, ses droits à Ambonil avec alberges, 3 condamines au territoire d'Etoile et une rente de 26 liv. Viennois sur le péage du Rhône à Etoile ; hommage en fief rendable.

Arch. de la Drôme, E. 605, orig. parch. *Invent. Valentinois*, I, 49 ; III, 494 ; V, 543 : I, 969-70 ; II, 417 ; III, 658 ; *Vivarais*, 413-4 (IV, 15*). MOULINET, *Reg. généal.* IV, 810, 825. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 348 (à part, I, 212).

7677 15 mars 1238/9.

Permission donnée au prieur de St-Victor [de Valence] relative à la maladrerie de cette ville que leur a concédée Silvion, doyen du chapitre. Témoins et sceaux. — *Ut in nostris temporibus.*

Arch. de la Drôme, St-Victor, orig. parch. de 28 lig.

7678 Rome, 1239.

ALBERICI Chronicon : *Hac etiam de causa* (la concorde entre le sacerdoce et l'empire) *noster electus Leodiensis, ille de Valentia a dom. papa confirmatus, moram fecisse dicitur in eisdem partibus ; qui etiam a dom. papa obtinuit ut unus de fratribus ejus sit pro eo electus in Valentia.*

BOUQUET, XXI, 623. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 8 (à part, 34).

7679 1239.

« Valnavesius de la Mira » remet aux chanoines de [St-Martin-de-]Miséré 1.000 sols, qui serviront à acquérir des possessions dont les revenus en vin et froment seront en partie remis chaque année aux moines de la Chartreuse. Ecrit par Eustache, prieur des chanoines, et approuvé par P[ierre], évêque de Grenoble.

*LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 59.

7680 (Aurillac, 1239).

L'abbé B[ertrand] et le couvent d'Aurillac attestent avoir eu connaissance de la donation de l'église de Sept-Fonts faite par Rotgier, prieur d'Aspres, à G[arnier], prieur de Durbon (11 déc. 1238). Il approuve cet acte pieux et délègue tous ses pouvoirs à son grand prieur Itier. Sceaux.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 283, n° 400. = ROMAN, 72[b].

7681 Durbon, 1239.

Guillaume *(W[s])* de Boisseth vend à la maison de Durbon, au prix de 4 liv. monnaie de Vienne, le champ de la *Lauseta*, deux autres sur le ruisseau de *Petra*, divers cens et tout ce qu'il possédait au territoire ou domaine du château de Montmaur ; il confirme les donations et ventes de possessions *en Rogoset* faites par son père et lui, et en investit le prieur Garnier. Son fils Olivier, qui avait fait opposition à la charte de la tasque de Chantaloba, y renonce. Cautions : G. Raimberti, chapelain de la Cluse, Etienne chap. de St-Etienne, Etienne Maleti et W. Blanc, chap. de St-Julien. Témoins. Sceau de Robert, évêque de Gap. Fait dans le dortoir des frères de la maison supérieure *D-nis*.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 279-80, sceau, n° 398. = ROMAN, 73*.

7682 Montmaur, 1239.

Ysoard, fils de feu Guillaume *(W[i])* Artaldi, pour le rachat de son âme et de ses parents, donne à Garnier, prieur de la maison de Durbon, les pâturages par toute la terre qu'il tient en Dévoluy *(Devolodio)* des chevaliers de la Piarre *(Peira)* et au territoire de la Cluse, et confirme les donations de ses hommes et de ses ancêtres ; après avoir témoigné du mécontentement de la donation du territoire de Vaux par son père, il la ratifie. Fait dans la ville *Montis Mauri*, près de la tour de P. Raimundi, en présence du s[r] Osasecha, entre les mains duquel serment d'Y. Témoins : W. de Claret, prieur de Montmaur. Sceaux d'Y., de Robert évêque de Gap et d'O. Confirmation de Raimond fils d'Y. ; on leur donne 30 liv. Viennois, dont ils rachètent le château de Montmaur.

CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 440-2 ; *Mém. comtés Valentinois-Diois*, I, 61-3. GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 280-2, n° 399. = ROMAN, 73*.

7683 Les Ecouges, 1239.

Adémar de Sassenage, seigneur d'Izeron *(Yserone)*, autorise la maison des Ecouges à acquérir par voie de

don ou d'échange la terre de Corniveres, dans la montagne de Ruizant *(Ruyson)*, qu'elle tenait en fief des seigneurs de Rencurel ; cette concession lui est payée 40 sols Viennois. Fait à la maison *Excubiarum*, dans l'hospice *(hospitiolum)* extérieur ; témoins : Pierre de *Planis*, prieur des Ecouges, Guillaume de Roin *(Royns)*, procureur, Lantelme cuisinier. etc. Sceau.

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 120, n° 23.

7684 1239.

Injonction par Aymar, archevêque d'Embrun, aux nobles de l'Embrunais, d'avoir à lui restituer 100 livr. Viennois qu'il avait dépensées pour envoyer des soldats à l'empereur, cette dépense rentrant dans l'un des cas impériaux.

Paris, Bibl. nat., ms. lat. 10954, 206. = ROMAN, 73*.

7685 1239.

Lettre de Bérard, comte de Lorette *(Laureti)*, vicaire impérial dans les royaumes d'Arles et de Vienne, à tous les nobles du diocèse d'Embrun, leur ordonnant de payer à leur archevêque [Aymar] 100 livr. Viennois pour la dépense des milices qu'il a envoyées à l'empereur contre les Lombards.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 214*, 215. — *VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 64.

7686 1239.

... *Gregorio IX papa, Franc. Ludovico regn., Federico imper.* Testament de G[uy], comte de Nevers et de Forez, désireux d'aller au secours de la Terre-Sainte. Il lègue 30 liv. forts Lyonnais à l'ordre des Chartreux, à partager entre les prieurs au chapitre général. Il nomme exécuteurs de sa volonté [Jean], archevêque de Vienne, [Béatrix] comtesse de Vienne et d'Albon, et son fils, l'abbé de la Bénissons-Dieu et le doyen de Montbrison.

LE LABOUREUR, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 151-7. LA MURE, *Hist. des comtes de Forez* (1868), III, 50-3 ; cf. I, 236-9. = COURBON, chr. 274 [283].

7687 1239.

Philippe de Savoie, primicier de Metz.

Gallia christ. nova, XIII, 808.

7688 Charpey, 1239.

Adémaret, fils de feu Guillaume *(W.)*, comte de Valentinois, prend sous sa sauvegarde *(guidagio et conductu)* Marguerite, prieure de Vernaison *(Comercii)*, ses religieuses, convers et animaux. Sceau. *Act. ap. Charpei...*

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., sceau.

7689 Vernaison, 1239.

Audebert de Montélier *(Monthelieis)*, chevalier, et son fils Ponce, damoiseau, donnent à la prieure M[arguerite] et au couvent de Vernaison, pour leur anniversaire et celui de leur fille et sœur Genua, 2 setiers de froment, 2 d'orge, 4 chapons, 2 poules et 6 poulets d'août de cens, avec tènement, sur des biens tenus par Guillaume et Pierre Rolandi, près la rivière de Guimand ? Fait devant la porte de l'hôtellerie du couvent ; témoins : Raimond prêtre du lieu, etc., Talabori, écuyer de la prieure, et autres.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 42.

7690 Etoile, 1239.

Adémar, fils de feu [Guillaume] comte de Valentinois, échange avec les enfants de feu Bertrand de Saou *(Sao)* le domaine de l'ouche d'*Ermeno*, sous le cens d'un oison *(ancer)*, et d'un pré au territoire de *Longa Faisola*, sous le cens d'un setier d'orge, contre 48 den. de cens sur diverses maisons. Tous renoncent au bénéfice de la minorité. Sceau. *Acta ap. Stellam ;* présents : Jean de la Motte, etc.

Arch. de l'Isère, Valentinois, origin. parch.

7691 Mars 1239.

Raynaud Desiderii, pour lui et ses fils, cède à la maison du Val-Ste-Marie tous ses droits sur la montagne d'Arbounouze *(Arbonosa)* et les autres possédées par le couvent.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV^e^ s. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7692 23 mars 1239.

Jacques, abbé de St-Just de Suse, et Amblard, prévôt d'Oulx, avaient choisi comme arbitre Guillaume, élu de Valence, s'obligeant sous peine de 100 marcs à accepter sa sentence. Guillaume attribue à la prévôté d'Oulx l'église de St-Martin et dépendances, le tiers en litige des droits et biens de Chaumont, une vigne à St-Julien, ayant appartenu à Hugues d'Allevard, avec obligation de payer annuellement 14 livr. à l'abbaye de St-Just. Par compensation, l'église d'Oulx cède à celle de St-Just ses droits à Bozzole sous le cens de 4 liv. et à Villarfocchiardo (moins les biens de l'église paroissiale) sous le cens de 6 livres. Approuvé et signé par les religieux des deux abbayes. Fait à double exempl. par Conrad, not. imp. ... ind. 12.

COLLINO (Giov.), *Carte d'Oulx*, 304-7, n° 291.

7693 4 avril 1239.

Pharaudet Jordani concède aux dames de Bertaud le libre passage par sa Bastide et remet une petite charte scellée à frère Durand Clari, avec une quittance de 7 sols Viennois. Fait devant la maison de Raymond Fabri ; témoins : Martin de Durbon, etc.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 429.

7694 L'Isle, 9 avril 1239.

... *regn. d. Friderico II Roman. imper.* Adémar, comte de Valentinois, reconnaît tenir en alleu de son parent R[aymond], comte de Toulouse et marquis de Provence, les châteaux de Baix, St-Alban, Tournon, Privas, Boulogne *(Boloina)*, *Elyer*, Durfort, le Lac, *Scrinet*, St-Fortunat, le Pouzin, etc. ; il reçoit de lui en franc fief tout ce qu'il possède au-delà du Rhône et lui en fait hommage, ses mains dans les siennes. Ils se promettent aide réciproque en plaid et en guerre. Fait *apud Insulam*, dans l'habitation de Raimondet Laugerii ; témoins : ... Albert prieur de Mirmande, Genson d'Auriple, etc. Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 3521, origin. parch., 5 sceaux ; vidimus du 26 mai 1326 (IV, 15). *Invent. Vivarais*, 414-5. Valbonnays, 5^e^ Reg., n° 146 (à 1229). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 214^b^. — DU CHESNE, *Comtes Valentinois*, pr. 7. VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 388-90 ; 3^e^, VIII, 1025-7, cf. 1974-5. TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 403-4, n° 2787. = COUR-

BON, chr. 285. BRÉQ. V, 563. BARTHÉLEMY, *Baux*, 278. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, IX, 59 (à part, 50); XXVII, 349.

7695 Noves, 11 avril 1239.

... *regn. d. Friderico II Roman. imper.* Aimaret de Poitiers avait été confié par son aïeul Adémar, comte de Valentinois, à la garde de son parent R[aimond], comte de Toulouse ; on lui avait accordé l'administration des terres qu'il tenait de l'un et de l'autre. Il s'est montré ingrat et rebelle vis-à-vis de son aïeul, à l'encontre des conseils de Raimond ; il s'est obstiné à suivre les entraînements de gens pervers et s'est soustrait à toute direction. Raimond restitue sa terre à Adémar ; il fera au besoin la guerre à Aimaret, et ne conclura ni paix ni trêve qu'elle ne lui soit remise. Sceau. *Dat. ap. Novas.*

Arch. de l'Isère, B. 3520, origin. parch., sceau ; *I*us *liber copiar. Valent.* (après 26 mai 1326). — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 349-50 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 213-4.

7696 Latran, 15 avril 1239.

[Guillaume], procureur de l'église de Valence, avait remontré au pape Grégoire IX qu'A[démar] de Poitiers, de son diocèse, était demeuré longtemps excommunié et sa terre soumise à l'interdit pour violation de la paix, exaction injuste de péages et autres dommages à l'église ; enfin, pour obtenir l'absolution, lui, son épouse et feu son fils prêtèrent serment au défunt cardinal-légat B[ertrand], promettant de réparer leurs torts et de livrer en garantie à l'église Romaine les châteaux d'Etoile, Pontaix et la Voulte ; ils n'ont donné aucune satisfaction et ont récupéré ces forteresses. Le souverain pontife mande à l'évêque de Sora, légat du Siège apostolique, de leur faire restituer ces châteaux et de faire justice à l'église de Valence. — *Dilectus filius.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 14-5, n° 4808.

7697 18 avril 1239.

Epitaphe de Geoffroy Baudoins, laïque, qui fit le Christ son héritier pour environ 2000 marcs d'argent ; il fonda dans l'église de St-Maurice de Vienne 4 anniversaires et 1/2, laissa aux serviteurs des 4 [grands] autels 16 livr. de revenu, à l'œuvre de l'église 100 livr., une fenêtre vitrée pour [la chapelle] des Machabées, à l'œuvre [du pont] du Rhône 100 livr., à l'archevêque les vignes du Val des Jardins *(Vallorten.)* et pour la fondation de l'église des frères Mineurs 100 livr.

*CHORIER, *Antiq.* 122 ; 2ᵉ, 127. *LE LIÈVRE, 373. CHARVET, 777. *COLLOMBET, II, 137. BERTHIN (Vital), dans *Rev. de Vienne*, III, 15 (1235). TERREBASSE, *Inscr.* I, 320-6, n°ˢ 408 et 471.

7698 23 avril 1239.

Hugues, évêque de Clermont, et Guigues, comte de Nevers et Forez, conviennent d'aller à Vienne pour y faire décider leur différend au sujet du château de Grammont par Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 120ᵃ (III, 233ᵇ).

7699 (26 avril 1239 ?)

Lettre de Hugues, prieur de la Chartreuse et du chapitre général, à l'abbé Hugues et au couvent de Cluny, et à Guichard, prieur de St-Martin de Mâcon, par laquelle il donne son approbation à la transaction passée entre eux et P., prieur du Val-St-Etienne, le 31 mars 1239. *Dat. a° D° 1230 (sic).*

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 295-6, n° 4784.

7700 Latran, 27 avril 1239.

Grégoire IX mande aux archevêques, évêques et autres prélats de permettre aux sujets de l'abbé et du couvent de Cluny de leur payer les revenus et dîmes auxquels ils sont tenus, et aux gens de moudre dans leurs moulins et de cuire dans leurs fours. — *Non sine ratione.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 26, n° 4833.

7701 Bonlieu, 27 avril 1239.

Confirmation par Adhémar de Poitiers, comte de Valentinois, à Adhémare, abbesse de Bonlieu, et à sa communauté, des chartes de mars 1171 et 1173. *Act... ap. Bonum locum...* dans la chambre de l'abbesse ; témoins : Hugues de Pierregourde, Isoard de Bourdeaux, Pétronille de Donzère, Agnès fille de Giraudet Adhémar de Monteil, etc.

Arch. de la Drôme, E. 6134, parch. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 272 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 183. — Charte fausse.

7702 Latran, 30 avril 1239.

Guillaume, procureur de l'église de Valence, s'est rendu auprès du pape Grégoire IX et lui a notifié que certains laïques de la ville et du diocèse de Valence ne payent pas les dîmes aux églises. Ses revenus provenant du spirituel ne dépassant pas 20 marcs, il a demandé de les y contraindre et d'en garder la moitié, ce qui lui est accordé. — *In nostra.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 35, n° 4845.

7703 Latran, 30 avril 1239.

Lettre de Grégoire IX aux chantre, archidiacre et sacristain de Vienne, pour aider Guillaume, procureur de l'église de Valence, à percevoir les dîmes.

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 4846.

7704 Mai 1239.

Adémar, fils de feu Guillaume, comte de Valentinois, du consentement et conseil de ses chevaliers et des prud'hommes de Chalançon, échange avec Ponce de St-Priest *(S. Prejecto)*, chevalier, ses biens aux Nonières, spécialement les foires de la Sᵗ Jacques, contre sa maison à Chalançon contiguë à celle du comte.

Arch. de l'Isère, B. 3520, origin. parch. (III, 70ᵉ). — *CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 47 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 217.

7705 Chatte, 1ᵉʳ mai 1239.

Joeta, mère de Guigues, et ses frères de Rencurel approuvent la vente de ses fils à l'église de Chalais, rédigée le 7 mai. Fait *ap. Chastam.* près de la chapelle du château. Témoins : P. Panerii, Chatberts, chevaliers, etc. (3).

Voir l'acte du 7 mai 1239. — PILOT DE THOREY, *Cartul. de Chalais*, 79, n° 45.

7706 « Papia de Lenso », 7 mai 1239.

... *ind. 12...*, *imper. d. Frederico.* Guigues, Emar et Arderis, frères de Peladru *(P-uz)*, Emingers leur sœur et son mari Adans vendent à Hugues de Miribel, maître de la Forêt *(Foresta)*, acquérant au nom de l'église

de Chalais, leurs droits et usages depuis la rive du Guiers dans la paroisse de St-Genis et de Tramonet, au prix de 16 livr. monnaie de Vienne. Témoins (4). *P. de Janzino, s. palat. not.*

PILOT DE THOREY, *Cartul. de Chalais*, 77-9, n° 45.

7707 11 mai 1239.

Guillelmette Richard, veuve de Pierre de Bellegarde, tutrice de ses enfants, et Joscerand Aymar ou Eymard, leur tuteur, vendent à la dauphine Béatrix le château de Bellegarde [sous Anjou], du domaine du comté de Vienne et d'Albon, au prix de 55 livr. Viennoises ; ils le reprennent en fief rendable.

Invent. Valentinois, I, 321 : I, 293. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 35 ; *1346*, 375.

7708 Latran, 14 mai 1239.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne, et à [Aymar], archevêque d'Embrun, les chargeant de faire une enquête sur la situation des diocèses de Valence et de Die, dont les pasteurs ont dû plusieurs fois prendre le chemin de l'exil pour se soustraire à la rage des nobles et du peuple ; ils uniront les deux églises, s'ils le trouvent opportun, pour que, leurs ressources mises en commun, elles puissent mieux résister à l'insolence des révoltés. — *Singularis prærogativæ.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 116-7. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 36-7, n° 4847. Trad. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 13-4 ; *Quarante an. hist. évêq. Valence*, 39-40 ; *Hist. égl.-ville Die*, I, 328-9. = POTTHAST, 10740.

7709 Latran, 17 mai 1239.

Grégoire IX mande à l'abbé de St-Loup et à maître Etienne de Sens, chanoine de Troyes, de signifier aux archevêques de Lyon et de Narbonne et à leurs suffragants, aux évêques de Lectoure, Comminges, Périgueux, Agen, Mende, le Puy, Rodez, (Albi), Limoges et Cahors d'avoir à payer à la prochaine foire de Lagny *(Latiniacum)* la somme de 8000 liv. Tournois, due par l'église de Valence à des marchands de Sienne et à eux imposée par le pape à la suite d'une commission donnée sur ce sujet à [Jean], archevêque de Vienne, alors légat du Siège apostol. S'ils sont négligents à cet égard, ils feront exécuter la sentence d'excommunication portée contre eux par le cardinal Etienne [de Normandis] ; il rappelle l'exposé que lui a fait de vive voix [Guillaume], procureur de Valence. — *Olim ecclesiæ Valent.*

BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, 138. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 40-3, n° 4857.

7710 Latran, 17 mai 1239.

Grégoire IX mande à l'abbé de Ste-Geneviève de Paris de signifier à l'archevêque d'Arles et à ses suffragants d'avoir à payer à la prochaine foire de Lagny la somme de 600 liv. Tournois, due par l'église de Valence à des citoyens de Rome : sont dispensés d'y contribuer les Cisterciens, Hospitaliers, Templiers et Chartreux. Même commination que dans le n° précéd. — *Olim ecclesiæ Valent.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 43-4, n° 4858.

7711 Latran, 17 mai 1239.

Grégoire IX transmet à l'abbé de Ste-Geneviève de Paris le détail des taxes pour lesquelles l'archevêque d'Arles et ses suffragants doivent contribuer au payement des dettes de l'église de Valence à des citoyens de Rome : (elles montent exactement à 600 liv.), dont 40 dues par l'évêque de Trois-Châteaux. — *Volentes omnino.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 46, n° 4861.

7712 Latran, 18 mai 1239.

Lettre du pape Grégoire IX à l'archevêque de Tarentaise : désireux d'exonérer l'église de Valence de ses dettes envers Aymon Raten. ou Katen., Geoffroy Bauduini[1], Viennois, et Humbert de Varey, Lyonnais, il lui transmet les taxes, arrêtées par les cardinaux, pour lesquelles devront contribuer : l'archevêque de Vienne, 300 livr. Tournois, l'évêque de Grenoble 200, l'évêque de Valence 50, l'évêque de Die 80, l'évêque de Gap 100 et sept autres de la province de Vienne et de celle d'Aix 620. — *Volentes omnino.*

LULLIN et LE FORT, dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, XVI, 174. AUVRAY (L.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 45-6, n° 4860. = *R. Gen.* 730. POTTHAST, 10743.

7713 Bertaud, 21 ? mai 1239.

... *in jejuniis Pentecosten.* Guillaume *(W.)* Boisset et son fils Olivier donnent ce qu'ils ont dans le pacairage *(pasquerium)* du Dévoluy et de la Cluse à la maison de Bertaud et reçoivent de la prieure Stophania 30 sols, 1 fromage et 1 *tremoi.* Fait devant la porte de l'église ; témoins : Jacques prêtre du lieu, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 27-8, n° 27. = ROMAN, 71-2.

7714 Latran, 22 mai 1239.

Le pape Grégoire IX mande à [Aymar], archevêque d'Embrun, et à ses suffragants, de faire publier chaque dimanche et jour de fête la sentence d'excommunication fulminée contre l'empereur Frédéric et ses adhérents. — *Sedes apostolica.*

RODENBERG (Car.), dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. saec. XIII, 643-4. *AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 5101, cf. 5093-4. = POTTHAST, 10724. BERNOUILLI, *Acta pontif. Helvet.* I, 139.

7715 Latran, 25 mai 1239.

Grégoire IX transmet à l'abbé de St-Loup et à maître Etienne de Sens, chanoine de Troyes, le détail des taxes pour lesquelles les archevêques et évêques indiqués dans la bulle du 17 préc. doivent contribuer au payement des dettes de l'église de Valence à certains marchands de Sienne : (elles montent exactement à 8000 livres). — *Volentes omnino.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 44-5, n° 4859.

7716 Latran, 29 mai 1239.

L'église de Liège étant dépourvue de pasteur, les chanoines élirent, les uns Guillaume de Savoie *(W.)*, procureur de l'église de Valence, les autres [Otton] prévôt d'Aix[-la-Chapelle]. L'archevêque de Reims et l'évêque de Cambrai transmirent à Rome le résultat de l'enquête dont ils avaient été chargés. Otton s'y rendit, mais l'impression qu'il fit ne lui fut pas favorable et le pape cassa la confirmation que lui avait accordée l'élu de Cologne. Finalement, Grégoire IX, usant du droit que

1. Sans doute Geoffroy Baudoins, dont l'épitaphe figure au 18 avril 1239.

lui conférait la dévolution de l'affaire à son siège, pourvoit Guillaume, homme lettré, d'une vie honorable et d'une conduite vertueuse : il en avise le chapitre de Liège. — *Suscepti cura.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschrift...* (1889), III, 191. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 47-8, n° 4863.

7717 Juin 1239.

Hommage lige de Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, à Thibaud, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et Brie, pour 140 livrées de terre, que feu Girard de Vienne tenait de lui aux foires de Bar, sauf sa ligéité au duc de Bourgogne, au comte Etienne et à Guillaume de Vienne. Sceau.

TEULET, *Layettes du trésor des chartes*, II, 411*, n° 2810.

7718 Latran, 1er juin 1239.

Grégoire IX mande à [Hugues], comte de Rethel *(Registet.)*, de recevoir avec une dévotion filiale Guillaume de Savoie *(W.)*, procureur de l'église de Valence, qu'il a pourvu de l'évêché de Liège, et de lui prêter serment de fidélité. — *Suscepti cura.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschrift...* (1889), III, 193. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 4870.

7719 Latran, 1er juin 1239.

Grégoire IX avise le chapitre de Valence qu'il a pourvu de l'évêché de Liège Guillaume de Savoie *(W.)*, procureur de leur église; mais ne voulant pas que celle-ci soit privée d'un tel administrateur, il l'a prorogé dans ses fonctions jusqu'à nouvel ordre. — *Licet dilectum.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschrift...* (1889), III, 198. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 51-2, n° 4871.

7720 Latran, 2 juin 1239.

Grégoire IX mande à l'évêque de Tournai et au prévôt de Séclin *(Siclinien.)*, même dioc., qu'il a nommé évêque de Liège Guillaume de Savoie *(W.)*, procureur de l'église de Valence, après avoir cassé l'élection d'[Otton], prévôt d'Aix[-la-Chapelle]; ils devront faire observer sa décision. — *Cassata electione.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschrift...* (1889), III, 195. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 4865.

7721 Latran, 2 juin 1239.

Grégoire IX mande aux mêmes d'annoncer que Guillaume de Savoie *(W.)*, procureur de l'église de Valence, ne sera pas tenu de payer les dettes contractées par son concurrent Otton au siège de Liège. — *Cum sicut accep.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschr. f. christl. Alterthkunste-Kirchengesch.* (1889), III, 195. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 4866.

7722 Latran, 3 juin 1239.

Grégoire IX ordonne à [Conrad, archevêque] élu de Cologne, de se rendre à Liège, d'y notifier la provision de cette église faite à Guillaume de Savoie *(W.)*, procureur de l'église de Valence, et d'enjoindre au chapitre, au clergé et au peuple de le recevoir et de lui faire obéissance. — *Electione quæ.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschrift...* (1889), III, 196, n° 8. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 4869. = MATTHÆUS PARIS., *Chronica majora*, ed. Wats, 413, 617; Luard, III, 539; IV, 548-9; *Hist. Anglor.* ed. Madden, II, 421. MOUSKET (Philippe), *Chron. rimée :* BOUQUET, XXII, 65 j, 72-3.

7723 Latran, 4 juin 1239.

Grégoire IX mande à l'évêque de Tournai et au prévôt de Séclin de faire restituer à Guillaume de Savoie *(W.)*, procureur de l'église de Valence et élu de Liège, les châteaux, forteresses et autres biens de cette église dont s'est emparé [Otton], prévôt d'Aix[-la-Chapelle]. — *Ecclesia Leodiensi.*

KIRSCH (J. P.), dans *Römische Quartalschrift...* (1889), III, 197. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 50-1, n° 4868.

7724 17 juin 1239.

Isoard d'Aix, seigneur de Châtillon, et sa femme Dragonette donnent en dot à leur fille Malberjone, qui épouse Raymond de Baux, prince d'Orange, les châteaux de Condorcet, Montjoux, Teyssières, Aubres, Venterol, Noveysan, Rocheblave et Marsanne, plus 10000 sols Viennois.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 280. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 442, 459 (à part, I, 63, 80).

7725 Agnière, 24 juin 1239.

Arnoul Mastra donne à la maison de Bertaud ce qu'il possède dans le pacairage *(pasquerium)* du Dévoluy et de la Cluse, et reçoit de Durand Clari, maître des brebis, 5 sols et 1 fromage. Fait devant l'église de Notre-Dame d'*Annera;* témoins : Pierre Truchet, chapelain de St-Disdier[-en-Dévoluy], etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 28, n° 28. = ROMAN, 72*.

7726 28 juin 1239.

Epitaphe de Colombe, femme de Charles, qui donna à l'église de St-Maurice de Vienne 60 livr. pour une réfection générale et annuelle ; plus 60 livr. pour l'anniversaire de son père, à la fête de st Julien (28 août); plus 60 livr. pour celui de sa mère, à la fête de st Adon (16 déc.).

CHARVET, 776-7. *COLLOMBET, II, 121. TERREBASSE, *Inscr.* I, 317-9, n° 407.

7727 Juillet 1239.

Ge. Simon et sa femme Rollande font cession [à la maison de Bertaud] de leurs droits *(senoria)* sur les pâturages du Dévoluy *(Devologio)* et reçoivent comme lods *(laudimium)* 10 sols, 1 fromage, 1 *tremoi* et 1 *flasata.*

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 34, n° 41. = ROMAN, 72*.

7728 Bertaud, juillet 1239.

Imbert Chanard le vieux, du château de Malemort, et son fils Jausaud donnent à Notre-Dame de Bertaud leurs droits *(senoria)* sur le pâturage du Dévoluy et reçoivent de la prieure Stophania en lods *(laudimium)* 10 sols, etc. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut;* témoins : Jacques, prêtre du lieu, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 32-3, n° 38. = ROMAN, 72*.

7729 Bertaud, juillet 1239.

Pon[ce] Amelis, du château de Malemort, donne à Notre-Dame de Bertaud ce qui était de son domaine dans le pâturage du Dévoluy, et reçoit de la prieure Stophania 20 sols pour lods, etc. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut.*

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 33, n° 39. = ROMAN, 72b.

7730 Bertaud, juillet 1239.

Rai[mond] Furgons donne à l'église de Notre-Dame de Bertaud et à ses religieuses ce qu'il possédait au pâturage du Dévoluy *(pasquerio de Devologio)* et reçoit de la prieure Stophania 10 sols, 1 fromage et 1 *tremoi*.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 34, n° 40. = Roman, 72*.

7731 Juillet 1239.

Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, palatin, renouvelle et confirme aux frères de l'ordre de la Chartreuse sa donation de 30 liv. de revenu pour les dépenses du chapitre général. Sceau.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* III, 473-4.

7732 Juillet 1239.

Laurent d'Izeron *(de Yserone)*, chapelain de Limonest, voulant partir pour la Terre-Ste, dispose de ses biens par testament.

Guigues, *Obituar. Lugdun. eccl.* 216-7.

7733 Romans, juillet 1239.

Falcon de la Sône *(Lausonia)*, fils de Constantin, vend le quart d'une métairie *(cabannaria)* près du ruisseau du Tortorel, des cens et une terre près de la porte de Chapelier *(Chapel)* à Pierre Rencon, Guitfred de Chausen et Armand de Peyrins, procureur de l'église de Romans, au prix de 9 livr., dont quittance. *Act. Romanis*, présents (7).

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 74-5, n° 366.

7734 Romans, juillet 1239.

Guillaume Chaillonz vend aux mêmes deux poules de cens, au prix de 25 sols, dont quittance. Fait *Romanis*, présents : Richard de Chausen..., Guillaume sacristain, etc.

Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 168-9, n° 367.

7735 Anagni, 5 ? juillet 1239.

Grégoire IX mande aux chantre, archidiacre et sacristain de Vienne de protéger l'église de Valence dans la jouissance de ses privilèges pontificaux. — *Hiis quæ Dei.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, III, n° 4930.

7736 Anagni, 7 juillet 1239.

Lettre du pape Grégoire IX à Guillaume [de Savoie], procureur de l'église de Valence, qui est venu lui montrer les diplômes des empereurs qui ont soumis à l'église de Valence cette ville et son territoire, et tout ce qui est renfermé dans le diocèse : comté, foire, marché, monnaie, routes, naulage, péages, châteaux, etc. ; avec pouvoir d'y exercer une juridiction ordinaire et ailleurs par appellation. Le pape confirme ces privilèges impériaux et aussi les libertés et immunités accordées par les pontifes Romains ses prédécesseurs. — *Hiis quæ Dei.*

Raynaldus, *Ann.* 1239, 57. Rodenberg (Car.), dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. sæc. XIII, 654-5. Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 110-1, n° 4929. = Potthast, 10775.

7737 11 juillet 1239.

...ind. 12. Guillaume de Beauvoir avait engagé pour 3000 sols le château de Septême et ses dépendances à Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, et à son fils Guigues dauphin, et reconnu les tenir en fief d'eux ; puis leur avait fait donation dud. château, maison forte, terres, bois, cens, rentes, etc. Son fils Guillaume de Falavier confirme cette donation et reçoit en récompense 150 liv. de revenu et le château pendant sa vie. Sceaux du dauphin, de l'évêque de Grenoble et du chapitre de St-André.

Arch. de l'Isère, orig. parch. ; B. 270, 80. *Invent. Viennois*, III, 76. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 256 *1346*, 340.

7738 17 juillet 1239.

Guillaume *(W.)* de Beauvoir, chevalier croisé, donne à Jean, archevêque de Vienne, tout ce qu'il possède dans la ville et paroisse de Satolas *(Sintolas)* en terres, prés, pâturages, bois, vignes, hommes, cens, usages, services, tailles, corvées, *cavallagia, complagentæ*, bans, justices, droit, juridictions ; un pré dans la paroisse de Septême, près des terres de l'église de St-Maurice et de Siboud de Septême, chevalier, 26 sols de cens, une vigne aux Côtes de Septême, une aulnaie *(vernetum)*, ses droits sur Hugues de l'Hôpital et le champ de *Gorgia*. Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 16 lig., sceau.

7739 17 juillet 1239.

Vente passée par Nichola, veuve de Rostaing de Grignan, à la communauté des habitants de St-Restitut, de la 4e part indivise du bois Meyer, situé dans le mandement de cette localité. *Poncius Aymo, Tricastrin. not. scr. et bulla d. episc. Tricastr. bull.*

Albanès-Fillet, *Gallia christ. noviss.* IV, 79, n° 147.

7740 Bertaud, 22 juillet 1239.

Imbert et Lantelme Chanard, frères, fils de feu Robert, donnent à la maison de Bertaud leur seigneurie *(senoria)* en Dévoluy et reconnaissent avoir reçu comme lods *(laudimium)* 25 sols, etc. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut*, en présence de la prieure ; témoins : Jacques prêtre du lieu, etc.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 32, n° 36. = Roman, 72*.

7741 Bertaud, 25 juillet 1239.

W. Bernard, du château de Malemort, et son fils Guigues donnent à la maison de Bertaud leur droit sur le pâturage du Dévoluy et reçoivent 6 sols et 1 *sabatas*. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut*, en présence de la prieure Stophania ; témoins : Jacques prêtre du lieu, Willelmot Rogier, de Gap, frère hospitalier, etc.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 32, n° 37. = Roman, 72*.

7742 Romans, août 1239.

Guillaume de Clérieu, maître de l'église de Romans, de l'assentiment du chapitre, concède à l'abbé P[ierre] et au couvent de Léoncel le manse *de Favilla* (les Maillots), d'une contenance de 100 setérées, sous le cens annuel de 6 setiers de seigle à la mesure de Romans, payables à la st Julien, et pour une investiture de 20 livr. Cette terre limite celle donnée à la maison de la Part-Dieu par Raymond de Beauregard, au bois du chevalier Humbert Peloux *(Pilosi)*, à une terre du domaine du prévôt de Valence. Fait dans la maison de L[antelme], cabiscol de Romans ; témoins : Arbert sacristain, P. Rencon et Armand de Peyrins, procureurs.

Sceaux des intéressés et de J[ean] archevêque de Vienne. *Quæ geruntur in.*

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 200-1, n° 382bis. CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 126-8, n° 128.

7743 3 août 1239.

Rostang de Chalon, chevalier, reconnaît devant maître Etienne, official de la cour de Vienne, avoir vendu au recteur *(domnus)* de la maison de la maladrerie des lépreux de *Valorteis* les cens, revenus et usages qu'il percevait sur le pré de Chavannel, à l'écluse *(esclosa)* de la Gère *(Jeria)*, et sur le pré *Michaelis*, au prix de 8 liv. monnaie de Vienne, dont quittance. Consentement de sa femme Bérarde. Sceau de la cour.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 26 lig.

7744 Anagni, 6 août 1239.

Grégoire IX écrit aux archevêques et évêques de se prêter dans leurs diocèses à l'absolution des frères Prêcheurs qui auraient encouru l'excommunication ou l'irrégularité, à moins que le cas ne soit énorme. — *Quia proni sunt.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 4938.

7745 7 août 1239.

J[ean], archevêque de Vienne, atteste qu'en sa présence l'abbé Ay[nard] et le couvent de St-Chef *(S. Theuderii)* ont fait remise aux hommes de la ville de St-Chef des coutumes dénommées main-morte, par lesquelles l'église avait droit aux deux meilleurs vêtements et au lit des morts, et taille ou toute, dont seront exempts ceux qui habitent entre les limites dites croix. Le rachat de ces servitudes est payé 1000 sols 30 liv., contribution dont sont dispensées 6 maisons aux mains de l'abbé. Pour le four à construire dans le château, l'église fournira le terrain et les bourgeois la dépense; on payera la mouture 3 den. par setier. En cas de nécessité, comme dans les villes libres de Vienne, Lyon et autres, 4 moines et 4 bourgeois apprécieront. On payera la dîme au monastère. Dans les doutes, on s'adressera à l'archevêque. Sceau. Assistants : Artaud de Vienne, G. d'Auris sacristain, Guillaume chanoine de Marnans et chapelain du prélat, Pierre Giroldi, son notaire, frère Odon son aumônier. Présents : Ay. abbé, A. camérier, Pierre sacristain, Guillaume aumônier, Siboud ouvrier, Boson hôtelier, Guillaume prieur de Jailleu, Alamant prieur de Crémieu et beaucoup d'autres, tant du château que du bourg. *Dat. p. man. G. de Auris cancell. n.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 23 lig.

7746 10 août 1239.

Le dauphin [Guigues] acquiert de Gilette Aynard, dame de la Mure, la leyde de cette localité.

GUY ALLARD, *Œuvr. div.*, éd. Gariel, I, 367.

7747 Romans, 17 septembre 1239.

Etienne Boneta, chapelain de l'autel de Notre-Dame dans l'église de Romans, remet, du consentement du chapitre, à la prieure de Vernaison *(Varnesonis)* tous ses droits sur une terre dont celle-ci avait acquis le villenage de Guillaume Escophiers au prix de 70 sols Viennois, située entre le chemin du monastère à Romans et l'Isère; il se réserve seulement 5 sols 1/2 de cens. Fait dans sa maison; présents : Lantelme cabiscol de St-Barnard, Raymond chapelain de Vernaison, Arbert de Chabeuil sacristain, 3 procureurs de St-Barnard, etc. Sceaux. — *Ne cum mortalibus.*

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 40.

7748 17 septembre 1239.

Falcon de Veynes et sa femme Bertrande, fille de feu A. de Valernod, vendent à Lambert Ozasicca, fils de feu Henri de Montbrand, leurs droits sur Aspremont, au prix de 6000 sols Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3735, orig. *Invent. Gapençais*, 23 (2).

7749 Vienne, 21 septembre 1239.

Lettre d'Ay. chantre de l'église majeure, et du prieur de St-Martin de Vienne, à Ay[meric], archevêque de Lyon, lui notifiant que les chanoines de Lyon excommuniés par eux en vertu d'une commission du pape, ont donné satisfaction à Philippe de Savoie; ils lui demandent de leur accorder le bénéfice de l'absolution.

Arch. du Rhône, accusé de réception du 5 nov. — GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 425-6, n° 348.

7750 Durbon, 27 septembre 1239.

R[obert], évêque de Gap, atteste l'échange fait entre G[arnier], prieur de Durbon, d'une part, B. de la Balme, prévôt de Chardavon *(Cardaonis)*, et [Hugues], prieur de Montmaur, dioc. de Gap, dépendant de cette prévôté, d'autre. Du consentement mutuel des couvents, le prévôt et le prieur cèdent à Durbon les dîmes qu'ils percevaient sur les terres des chartreux dans le territoire de Montmaur, du pas *strict* dit au moulin de *Nermena*, le ruisseau de Labeous *(L-os)* faisant la division vers le château de la Cluse, jusqu'au *rochaz de Normanz* du côté de *Lechas;* en retour, ils reçoivent l'église de Sept-Fonts, avec ses dîmes et ses droits spirituels sur le territoire de Montmaur. Comme il y avait plus-value dans la part de Durbon, le couvent donne au prévôt et au prieur 2 trentains de brebis et 14 liv. Viennois. Consentent : 9 moines de Durbon, R. doyen de Chardavon, Ar. sacristain, les prieurs Olivier de Ventavon *(Ventaonis)*, Mar. de Volone, Guillaume de Montmaur, Ys. d'Ambel *(Taraone)*, Ar. de *Vileta*, Lan. de Thoard *(Toard,)* B. de St-Symphorien, R. d'Entrepierres *(Interpetris)*, P. Gros de Beauvoir *(Belveer)* et Vin. de Piégut *(Podio Accuto)*, les recteurs Usert d'Auribeau et B. David d'Avançon, Sistaric de la Pérusse *(Peruza)*, P. de Châteauneuf *(Castro Novo)* et Lan. de Bezaudun *(Besa-n)*, avec 14 chanoines. Fait ap. *D-nem*, dans le cimetière; témoins : Lan. prévôt, Etienne Grassi, chanoine de Gap, P. chapelain du prélat, Gui. chapelain de Montmaur, etc. Approbation et bulle de l'évêque. Sceaux.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 274-7, n° 396.

7751 Durbon, 28 septembre 1239.

R[obert], évêque de Gap, confirme la donation de R[otgier], prieur d'Aspres, de l'église de Sept-Fonts, avec ses droits et appartenances au territoire de Montmaur, faite à G[arnier] prieur de Durbon, et approuvée par l'abbé B[ertrand] et le couvent d'Aurillac, suivant chartes scellées; Itier, prieur d'Aurillac, l'en a prié par lettres. Fait dans le couvent *D-nis*, en présence de tous les moines, de Guillaume *(W1)* Perroche, prieur d'*Al-*

veri, Lan. prévôt de Gap, Etienne Grassi, chanoine de Gap, etc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 277-8, n° 397. = ROMAN, 72b.

7752 Viterbe, 1er novembre 1239.

Mort de Guillaume de Savoie, évêque de Valence : *Omnium Sanctorum imminente festivitate, cum Willelmus electus Valentinus..., a dom. papa impetrasset ut in episcopum Leodiensem eligeretur et episcopatum Wintoniensem optineret, apud Viterbium potionatus, ut dicitur, diem clausit extremum, die Omnium Sanctorum, procurante magistro Laurentio Anglico, sed postmodum eo rite purgato. Quod cum papa audisset, doluit nimis, quia proposuit de ipso facere ducem militiæ suæ in guerra sua contra imperatorem, et iccirco eundem quasi monstrum spirituale et beluam multorum capitum effecerat. Novit eum ad stragem strenuum, ad cædem pronum, ad incendia protervum, magistrum regis Angliæ, amicum regis Francorum, sororium utriusque, avunculum reginarum, fratrem comitis Sabaldiæ, et aliis multis vel affinitate vel consanguinitate confœderatum.*

MATTHÆUS PARIS., *Chronica majora*, éd. Wats, 463-4, 473, 544 ; Luard III, 623 ; cf. IV, 21, 294 ; VI, 442 (ses armoiries, VI, 477). *Hist. Anglor.* ed. Madden, II, 427 ; *Abbrev. Chron.* III, 279-80.

Unde cum Leodienses de die in diem expectarent et desiderarent succursum illius [Willelmi electi], cum omnis regio graviter vastaretur a vicinis principibus, imo prædonibus, ille, sicut Deo placuit, mense octobri obiit in reditu itineris Romani.

ALBERICI mon. TRIUM FONTIUM *Chronicon* : BOUQUET, XXI, 623. = MOUSKET (Philippe), *Chronique rimée* : BOUQUET, XXII, 65 j. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 14 (à part, 40). CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.* 3e ser. IX, 42.

7753 Mison, 1er novembre 1239.

Bertrand de Mévouillon, seigneur de Mison, promet en mariage sa fille Galborge, dont la mère Béatrix est présente, à Guillaume de Baux, fils de feu Guillaume de Baux, prince d'Orange, et lui constitue en dot tout ce qu'il possède dans le diocèse de Gap, s'en réservant l'usufruit ; il reconnaît avoir reçu de sa femme 2000 sols Viennois de dot, qu'il augmente de 10000 et hypothèque particulièrement sur le château de Mison. Fait au château de Mison, dans la chambre voûtée de dame Béatrix, en présence de l'évêque de Vaison, etc. *Mag. W. Mellini not. d. episc. Auraic. scr.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, L. B. 330. — BARTHÉLEMY (J. L.), dans *Congrès archéol. France*, XLIII, 394-7 ; *Recherch. histor.-généalog. sur la maison des Baux* [1877], 27-30 ; = *Invent. Baux*, 281. ROMAN, 72b.

7754 Bertaud, 6 novembre 1239.

Gigo Milos, de la Cluse, donne à Notre-Dame et aux religieuses de Bertaud tout ce qu'il a dans le pacage *(pasquerium)* du Dévoluy et de la Cluse, et reçoit de la prieure Stopania 1 poulain de 60 sols. Fait devant la porte de l'église de *B-ut ;* témoins : Jacques, prêtre du lieu, etc.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 28, n° 29. ROMAN, 72b.

7755 Embrun, 9 novembre 1239.

Transaction entre les consuls d'Embrun et Jacques de Bagnalco, bailli d'Embrun et de Gap ; il pardonne leurs injures moyennant 1.000 sols Viennois.

Arch. d'Embrun, orig. = ROMAN, 72-3.

7756 Aix, 10 novembre 1239.

Le légat Jacques, évêque de Palestrina, promet à R[aymond] Bérenger, allié de l'Eglise, le quart de la subvention due à l'église Romaine par les diocèses de l'empire, aux provinces... d'Embrun..., de Vienne.

WINKELMANN, *Acta imper. ined.* I, n° 652.

7757 Alixan, 23 novembre 1239.

Ponce de Châteauneuf, chevalier, et son fils Odon donnent et vendent à la prieure Marguerite et aux religieuses de Vernaison *(Varnesonis)* un manse au terrage de Bonlieu et une part de leur bois de *Bosratier*, avec plein domaine, sauf réserve du cens d'un setier de seigle à la st Julien ; ils reçoivent 110 sols pour l'investiture. A la demande de Raymond, seigneur de Châteauneuf, son curateur Arbert, doyen de Valence, appose le sceau de son pupille. Fait en la maison de Boniface *de Alexano ;* présents, outre les parties : Falcon de *Plasteo*, damoiseau, etc. Bertrand *scr.*

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 41.

7758 Podio Odonis, 25 novembre 1239.

A° D. ..ind. 12... Accord entre Albuin, abbé de Ste-Marie de Pignerol, et Ubert Auruce, maréchal du comte dauphin, et son fils Pierre, au sujet de leurs droits respectifs à Perosa *(Petrosa), Podio Odonis, Valle Petrosam*, par l'intermédiaire de deux moines de Pignerol et de Drogon et Ruffi, frères, seigneurs de la vallée *St Martini*. Ubert et son fils renoncent au *tabolacium*, à leur part des captures *(predias)*, vols, riverains, moulins, le 6e du fournage. Les nouveaux habitants seront hommes de l'abbaye et non du comte de Savoie. L'abbé règlera les marchés de Perosa, sur lesquels Ubert et son fils percevront la leyde et le péage accoutumés ; ils auront leur part des mines ; ils abandonnent la juridiction sur le bois *Ayrarum* et divers autres jusqu'aux *boynas* du comté delphinal ; ils défendront le monastère à leurs frais contre tous. Témoins. Charte en deux expéditions séparées par l'alphabet. *Jacopinus... not.*

GABOTTO (F.), *Cartario di Pinerolo*, 164-71, n° 103b.

7759 26 novembre 1239.

Obligation d'Aymar de Sassenage à la dauphine Béatrix de ses droits à Avalon. Sceau.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 268 ; *1346*, 756.

7760 1239.

Le pape donne à Boniface de Savoie, évêque de Belley, la succession de son frère Guillaume comme administrateur du diocèse de Valence.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 222. = COLUMBI, *Opusc.* 270. GAMS. EUBEL. — Fait controuvé, nonobstant l'insertion de l'office de st Boniface de Savoie avec le titre d'administrateur de l'église de Valence, dans les *Officia propria diœcesis Valentinensis a s. Rituum Congregatione approbata*, au 9 août (Tornaci Nerv. 1889, pars æstiva, p. 14-5). Voir au 1er juin 1240.

7761 Antibes, 5 décembre 1239.

...ind. 12, in vigilia b. Nicolai. L'évêque B[ertrand], le prieur Henri et le chapitre d'Antibes s'en remettent à Aymar, archevêque d'Embrun, pour le partage des biens et revenus des églises d'Antibes et de Grasse. *Act. Antipoli*, sous le portique devant l'église ; présents : maître Imbert et Hugues de Marculfe, chanoi-

nes d'Embrun, Gérard chapelain de l'archevêque. *R. Alberti not. per totam Provinciam.* Sceaux. L'archevêque, assuré de l'unanimité des votes, assigne un jour pour cette division.

Gallia christ. nova, III, instr. 212-3.

7762 Jérusalem, 6 décembre (*al.* 7 septembre) 1239.

Déposition de Gérold *(Gyroldus)*, abbé de Cluny, évêque de Valence, patriarche de Jérusalem.

Obit. du prieuré de St-Martin des Champs (Obit. prov. Sens, 1902, I, 472).

7763 Latran, 9 décembre 1239.

Grégoire IX rappelle, dans une lettre à l'archevêque de Bourges, que [Jean], archevêque de Vienne, alors légat du Siège apostolique, avait commis à l'évêque d'Agen la réforme du chapitre de Cahors. — *Sua nobis.*

MARTENE, *Thes. nov. anecd.* I, 1015. AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 137-8, n° 4978. = POTTHAST, 10827.

7764 Latran, 20 décembre 1239 = 1246.

Bulle du pape Grégoire IX, accordant une dispense de mariage pour cause de parenté entre le dauphin Guigues et Cécile, fille de Barral de Baux.

Paris, Bibl. Nat. ms. lat. 10954, 208. = BARTHÉLEMY, *Invent. Baux*, 282. GAUDUEL (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 334-6.

7765 Vienne, 29 décembre 1239.

Francon, fils de feu Amédée de Clermont *(Claro Monte)*, en présence de sa mère Alays et des chevaliers Amédée Gras et Antelme de Quincieu, fait hommage à l'archevêque Jean et au chapitre de Vienne pour ses domaine, terres, possessions et juridiction au château de St-Georges *(S. Georgii)* et son mandement, reconnaissant le tout comme fief de l'église de Vienne. Fait dans le cloître; présents : le chantre A., le sacristain G., P. Falavel et autres chanoines. *Vincencius not.*

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 104-5.

7766 1239/1240.

Vidimus du diplôme de Conrad II, du 14 sept. 1151, en faveur de l'archevêque d'Embrun, délivré par R[obert], évêque de Gap, et le chapitre d'Embrun : P[ierre] prévôt, B[lachasius], sacristain, maître Humbert, etc. A l'original pendait la bulle d'or de l'empereur.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 209.

7767 Latran, 10 janvier 1240.

Lettre de Grégoire IX à l'évêque de Palestrina, cardinal légat, au sujet d'un désaccord entre l'archevêque de Narbonne et l'élu de Lodève, sur lequel il y avait eu procès de [Jean], archevêque de Vienne, alors légat du Siège apostolique. — *Venerabilis fratris.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 158, n° 5016.

7768 Arpot, 17 janvier 1239/40.

Colin, seigneur de Sénissiat *(Sinicie)*, vend à Jean, archevêque de Vienne, ses droits, usages, cens et revenus à Vienne et dans son district et territoire à demi-lieue, et le fief tenu de lui par Guigues de Seyssuel *(Saxeolo)*, damoiseau, Pierre, Etienne et Constantin de Meyzieu *(Mayseu)*, frères, au prix de 48 liv. monnaie de Vienne, dont quittance. Serment. Fait dans le cimetière de St-Symphorien d'*Arpou* près Vienne ; témoins : Guigues sacristain, Albert de Boczosel chanoine, Etienne official de Vienne, Barthélemy d'Auris, Pierre Cerlo, chevaliers, etc. Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 16 lig.

7769 Gap, février 1239/40.

Donation par Etienne Nicolas, de Gap, et Lantelme et Raimbaud de St-Marcel, ses petits-fils, à Boscaudon, d'une rente de 50 liv. d'huile ou d'une vigne à Sémolas [à Gap]. Témoins : Robert, évêque de Gap, etc.

Arch. des Htes-Alpes, orig. = ROMAN, 73*.

7770 Février 1239/40.

L'official de la cour de Vienne atteste que Willelma, veuve de Guillaume Bernardi, chevalier, et leur fille Guigona, religieuses de Ste-Colombe à Vienne, du consentement de la prieure et du couvent, ont vendu au chapitre de St-Paul de Lyon le quart de la dîme de Riverie, dite de Montagny, au prix de 32 liv. forts, dont quittance. Sceau de la cour de Vienne.

GUIGUES (M. C.), *Polyptique de St-Paul Lyon* (1873), 160.

7771 Le Conier, 18 février 1239/40.

Gilles, commandeur du Barry *(Egidius præceptor de Corniarèa)*, vend à l'abbé A[rnaud] et à la maison de Léoncel *(Livuncelli)* un moulin à Corbelières *(Cubillo)*, au mandement d'Alixan *(Alexianum)*, au prix de 20 livr. Viennoises. Fait de l'autorité de Bertrand de Mornas, commandeur de l'Hôpital de Valence, en vue de libérer la maison de Corbelières des dettes dont elle était grevée. Falcon de Plauster, seigneur de l'endroit, et sa femme Agnès, reçoivent le plaid et jouiront à la s[t] Julien de 3 émines de froment et 4 sols. Fait à la grange de *Coognerio*, dans la grande maison ; témoins : Po[nce] sous-prieur, Guillaume *(W.)* maître des cavales, etc. (13). Sceau de [Philippe] élu de Valence et de Falcon.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 128-9, n° 129.

7772 Pertuis, 14 mars 1239/40.

Phar[a]udet Jordani, pour le pardon de ses péchés, accorde aux frères du couvent de Durbon le libre transit par sa bastide et l'exempte de tout péage et usage. Il reçoit de frère Martin 10 sols. Sceau. *Act. ap. Pertusium*, en la présence et dans la maison de D. comte de Forcalquier ; témoins : Guillaume Porcelli, Raymond Faber et Pierre de Vertressone, nott.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 284, n° 401.

7773 1240.

Le cardinal Jacques, évêque de Palestrina, avait promis aux prélats réunis au concile de Meaux qu'ils trouveraient à Vienne des bateaux pour se rendre à Rome par mer ; ils n'y trouvèrent ni navires ni hommes.

GUILLELMUS Nangiac., *Gesta S. Ludovici* : DU CHESNE, *Hist. Franc. script.* V, 335. LABBE, XI, 571. HARDUIN. VII, 327. COLETI, XIII, 1443-4. MANSI, XXIII, 522. = CHARVET, 390. COLLOMBET, II, 135-6.

7774 1240.

Lettre d'Amaury, comte de Montfort, à sa femme Béatrix [de Viennois] au sujet de la bataille de Gaza ; elle la transmet au comte de Cornouailles Richard.

MATTHÆUS PARIS., *Chronica majora* : éd. Wats, 474 ; éd. Luard, IV, 25.

7775 1240.

Testament de Guigues Alamand, par lequel il donne en héritage à son fils Odon le château de Ratiers *(Rater)* et à son autre Guigues celui du Périer *(Perer)*.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1815.

7776 1240.

Jean d'Arvillard et François son frère font entre eux et avec leur oncle Jean d'Arvillard le compte de l'exécution du testament de leur père Hugues, qui avait légué aux Templiers 20 sols de cens, à l'église d'Allevard 3, à celle de St-Pierre d'Allevard 15, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 412-3.

7777 1240.

Gerle de la Terrasse et son fils Vilbert reconnaissent tenir d'Artaud, seigneur de Beaumont et de la Frette, ce qu'ils possèdent dans la paroisse de Ste-Marie de Mercuze et dans le mandement de Beaumont et du Touvet.

Le Laboureur, *Mazvres de l'Isle-Barbe*, II, 239. — Cf. Brizard, *Généal. mais. Beaumont*, II, 364 (13 mai 1245).

7778 1240.

Convention entre Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, et Guigues, comte de Viennois, à propos du mariage de celui-ci avec la nièce du premier, fille de Barral de Baux.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1209. — Barthélemy, *Inv. mais. Baux*, 283. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 334-7. — Pièce douteuse.

7779 Les Ecouges, 1240.

P[ierre?] et Hugues, fils de feu Ismidon *(Es-o)* de Rencurel vendent à P[ierre] de Plans *(Planis)*, prieur des Ecouges, le quart du tènement de *Corniveiras*, au prix de 20 sols, un bœuf de 30 sols, 4 aunes de drap blanc et un fromage. Ils consentent, s'ils contreviennent à cet acte, d'être deshérités par leur oncle G. de Rencurel. Sceaux de P[ierre] évêque de Grenoble et de Hugues *(U.)*, prieur de Nâcon. Fait *in Excubiis*, dans l'hospice du cloître, en présence de tout le couvent (8). — Les frères G. de Rencurel et U. de Rencurel, prieur de Nâcon, donnent à cette occasion leur part de ce tènement et confirment celle donnée par leur frère Ermitan.

Auvergne, *Cart. des Ecouges*, 121-2, n° 24.

7780 1240.

... *regn. Frederico imper.* Charte des revenus censuels de Gigors *(Gigorno)* et de Cobonne *(Cobona)*, dans le canton de Crest-Nord, en langue romane.

Chevalier (C. U. J.), dans *Rev. des sociétés savantes* (1867), 4e sér., VI, 433-5; — *Pet. revue des biblioph. dauphin.* (1869), I, 66.

7781 1240.

Le dauphin Guigues donne à Guillaume de Ravenne sa maison de Montbonnot avec la châtellenie *(chaallania)* du château et mandement, plus 1000 sols Viennois de cens et les hommes qui les payaient. Guillaume lui en fait hommage et fidélité, et lui répondra des revenus de la terre en tant que châtelain.

Valbonnays, *Mém. hist. Dauph.* 127; *Hist. de Dauph.* I, 123b.

7782 (1240?).

Cens dus par l'Aumône *(Almona)* de Romans, la maladière de Romans, la condamine entre St-Paul et St-Jean, etc.

Chevalier (U.), *Hist. hôpitaux Romans*, 216-7. Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 99-100bis, n° 369.

7783 (Vers 1240).

Humbert, évêque de Die, donne au prieur de Saillans les terres ou seigneuries de Véronne et la Bastie d'Aiguebelle.

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 342.

7784 1240.

Concession par le dauphin Guigues au prieuré et église de St-Martin[-de-Miséré], de tous les droits, cens, services, corvées, lods directs corporels et incorporels qu'il avait sur les fonds et héritages du prieuré au mandement de Montbonnot, moyennant 100 liv.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 434.

7785 (Vers 1240).

Le chapitre de St-Paul-Trois-Châteaux érige le bénéfice de St-Raphaël en bénéfice personnel au profit du prêtre Nicolas, sous la pension annuelle de 5 sols Viennois pour le chapitre et 20 sols pour le précenteur.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 94.

7786 1240.

Le dauphin Guigues gratifie de bienfaits la chartreuse de la Silve-Bénite, ind. 13.

Arch. de l'Isère, B. 313, 504. — Allard (G.), I, 367.

7787 Die, 1240.

Humbert, évêque de Die, accorde à la chartreuse du Val-Ste-Marie l'exemption de tous droits de leyde, etc.

*Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868). Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 320, 342.

7788 1240.

Guigues, dauphin, comte de Viennois, à la demande des religieuses de Vernaison *(Varnesonis)*, prend sous sa protection et sauvegarde *(conductu et guidagio)* leurs troupeaux et pasteurs sur ses terres ; il protégera leurs personnes et biens contre tout dommage.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. n° 4.

7789 (Vers 1240).

Apud Viennam de moneta et de ejus circunstanciis. — La monnaie de Vienne appartient exclusivement à l'archevêque et ceux qui la tiennent doivent l'hommage et 100 livr. de plaid ; ils peuvent fabriquer 100 pesées *(pondera)* d'oboles sous chaque prélat. Les bourgeois gérant la monnaie ont des ouvriers, et un gardien établi par l'archevêque veille à ce qu'ils mettent le poids exact. La fabrication achevée, les bourgeois et le gardien placent la monnaie dans une arche à double clef, dont l'archevêque fixe la place; les pièces faibles ou cassées sont placées à part dans l'arche, pour être refondues. Un *forton* (lingot?) doit produire 61 den., et dans l'arche il doit y avoir seulement 24 sols. Le gardien pèse des marcs et les donne à compter séparément à d'habiles gens présents ; s'ils ne concordent pas, les bourgeois doivent la rectifier au trébuchet. L'alliage est de 8 marcs de cuivre avec 4 marcs d'argent ; pour le vérifier, on le

sépare par surchauffage et on doit trouver 4 *nummi* d'argent pur de poids dans une demi-once. Le gardien pèse la monnaie et rend les poids aux bourgeois ; ceux-ci ont pour *solagium* 1/10 du poids ; à chaque pesée de *nummi* ou d'oboles, l'archevêque prélève 20 *nummos*, dont 8 pour le mistral commun, 4 au procureur par semaine ; au gardien, une *podigia* par pesée. Le graveur des coins reçoit 14 den. la paire. Les frais déduits, l'archevêque prend les 5/6 et le chapitre 1/6. Hugues de Villeneuve tient en fief la gravure de la monnaie et reçoit 14 den. par paire de coins ; il paye 50 sols de plaid à l'archevêque ; il est gardien à vie de la monnaie et reçoit *podigia* par pesée et 1 *essay* par vérification ; il prête serment de fidélité. Hugues de St-Georges tient en fief la vérification de la monnaie ; il reçoit 2 poids par semaine et 1 *essay* par vérification ; il doit 2 marcs d'argent pur de plaid et le serment de fidélité.

Acta capitularia S. Mauricii Viennen. xxxiiij-v. Valbonnays, 5e Reg. n° 137 (Terrier de Vienne, f° 57). — Charvet, 373-5. Collombet, II, 444-6. Chevalier (C. U. J.), *Doc. inéd. relat. au Dauph.* VII, 22; *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 77.

7790 Saillans et Die, 28 mars 1240.

Humbert, évêque de Die, et 12 chanoines avaient par un compromis conclu avec Pierre Bruni et Raimond Garangnos, syndics solennellement délégués par la cité de Die, institué arbitres plénipotentiaires R[aimond] de Mévouillon et R[ichard] de Chause, viguier de Romans, pour juger toutes les difficultés pendantes entre les parties et interpréter leur sentence : 22 garants pour l'évêque et 73, entre autres Arbert Maurin, pour la ville, répondaient de 10000 sols pour ce compromis. Décisions des arbitres : l'évêque lèvera l'excommunication portée pour faits de guerre et des discussions en cours ; les coupables seront amnistiés, vu qu'ils ont dissous leurs conjurations et conciliabules. La ville est ramenée sous la seigneurie de l'évêque ; celui-ci doit instituer un juge ou official et 3 scribes ou notaires pour donner des copies authentiques des actes ; il n'accordera aucun privilège individuel aux habitants, ne permettra plus de faire des appentis, fosses à fumier, auvents, gradins et tables devant les maisons sur les rues et voies publiques, des poternes dans les murs de la cité ; 3 clercs, 3 chevaliers et 3 bourgeois feront démolir ceux qui existent, si besoin est. L'évêque peut requérir 2 jours par an, sauf durant les moissons et les vendanges, les ânes de la ville pour transporter son blé à ses risques et périls ; il fixe les mesures dont l'étalon est conservé à la maison de leyde, les fausses seront détruites et des amendes appliquées aux coupables ; le juge punit les voleurs, les adultères pris sur le fait ; s'ils sont clercs, l'évêque en est chargé. L'évêque fait publier le ban des lapins de garenne, viviers à poissons, fruits, moissons, vendanges, fenaisons, etc. ; il le fera observer par des banniers à sa charge ; de plus, tous les citoyens et clercs à partir de 14 ans prêteront de deux ans en deux ans le serment d'observer le ban et de dénoncer les infracteurs. Le juge peut exercer des poursuites sans plainte préalable ; l'évêque continuera à acheter au même prix la viande de bœuf et de mouton pour le service de sa maison de Die et celle de Purgnon *(Podii Urgnonis)*, par quantité égale chez tous les bouchers, qu'il payera deux fois l'an à l'époque des synodes. Les dépenses faites pour l'armée de l'empereur, les voyages de l'évêque à sa cour seront supportées par les propriétaires d'alleus, les nobles et les clercs pour leurs biens personnels. La ville versera à l'évêque 5000 sols en prêt et 5000 en don pour les dépenses de sa visite à l'empereur ; cette dernière somme est due en partie par les clercs, la ville avance leur part et l'évêque lui cède temporairement, pour se rembourser, les droits de mesurage et de plaids ; il a droit de contraindre les citoyens à lui payer cette somme et les dettes de guerre ; les captifs, même à titre de garants *(manulevati)*, seront élargis sans rançon ; les faits de guerre seront oubliés, spécialement à l'égard des fils de Guigues Artaudi et les prises rendues ; pénalités pour blessures, exceptions au ban. Le compromis fait à Saillans et la sentence à Die, dans l'estrage *(hestra)* de la maison épiscopale. Témoins : Aiquinus, Ber. de Beauregard, Arbert de Foillans, Arbert Maurin, etc. Sceaux des arbitres.

Arch. de la Drôme, E. 14706 (Sail. AA. 9). — Chevalier (U.), *Cartul. de la ville de Die*, 90-101, n° 4. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 329-35. Latune (Gust.), *Rech. histor. entrées évêques de Die*, 42-5.

7791 28 mars 1240.

Vente au dauphin Guigues par Guillaume de Montjay, de la 1/2 du château et territoire de Montjay, pour le prix de 8000 sols Viennois.

Grenoble, *Invent. Gapençais*, 521-2.

7792 Vienne, 30 mars 1240.

Amblard, prévôt d'Oulx, échange avec Bertrand de Barres, prieur de l'Hôpital de Jérusalem à St-Gilles, les églises de Forest et Ripaire, et tout ce que la prévôté possédait dans les diocèses de Clermont et de Limoges, contre la maison de Chaumont au diocèse de Turin, dont l'investit Falcon de Bonas, commandeur de Montbrison. Fait *Viennæ*, devant la chapelle de la maison archiépiscopale, en présence de Jean archevêque de Vienne, maître Etienne, official de la cour de Vienne, etc. Sceaux de Bertrand et du prélat.

Rivautella, *Ulcien. eccl. chartar.* 211-2, n° 273. Collino, *Carte d'Oulx*, 353-4, n° 291bis.

7793 Besançon, comm[t] avril 1240.

Lettre du prévôt et de 15 chanoines du chapitre de Lausanne à l'archevêque de Besançon et à l'évêque de Langres, leur annonçant l'élection qu'ils ont faite pour évêque de leur ville de Philippe, frère du comte de Savoie, primicier de Metz, comme seul capable de relever leur église d'une infinité d'oppressions.

Gingins (F. de), *Cart. de Lausanne*, dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse rom.* VI, 61-3. Zeerleder, *Urkund. Stadt Bern*, I, 343. Wurstemb., IV, 60-1, n° 125. = *R. S. R.* 1214. *R. Gen.* 729.

7794 Romans, mai 1240.

Barnard, fils de Raymond de Peyrins *(Pairano)*, en présence des procureurs Arbert, Aynard, Athénulphe et Guitfred, vend l'office de cellérier *(cellarariæ)*, qu'il tenait de l'église de Romans, à J[ean] archevêque de Vienne et abbé de St-Barnard, dont il se dévêtit et investit l'acquéreur, pour le prix de 3060 sols Viennois, qu'il reconnaît avoir reçus intégralement. Fait *Roma-*

nis, dans la chambre basse du dit Guitfred ; présents : Pierre archiprêtre, Lantelme de Varacieu, Guillaume de Murinais, Guillaume de Croze. Approbation d'Audeiarda, mère de Barnard. Le chapitre, bienveillant d'habitude, lui assure 5 setiers de froment et autant de seigle sa vie durant.

Valbonnays, 7e Reg. n° 52. GIRAUD, *Hist. St-Barnard-Romans*, II, pr. 77, n° 369.

7795 Mai 1240.

Sentence arbitrale entre Guy, seigneur de Moirans et les mistraux dud. Moirans, au sujet des droits de la mistralie dud. Moirans : les mistraux auront le tiers des profits des gagements, lods et ventes, non des plaids.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 1107-8.

7796 1er mai 1240.

Cession à Guy, archevêque de Lyon, par Guillaume de Beauvoir de tous les hommages que lui devait Berlioz, seigneur de Chandieu, particulièrement à raison du château de Chirens.

Grenoble, *Invent. Viennois*, I, 271 : 493b.

7797 Hautecombe, 5 mai 1240.

Anno Domini MCCXXXIX delatus fuit de curia Romana illustrissimus vir dom. Guillermus de Sabaudia, electus Valencie ; qui inde Guillermus per inclite ac pie recordationis dom. Petrus comes Sabaudie, et venerabilis pater dom. Burchardus, abbas Altecombe, tertio nonas maii fuit hic honorifice sepultus. Requiescat in pace. Amen.

Chronicon Altæcumbæ abbatiæ, dans *Hist. patr. monum.*, Script. I, 673. WURSTEMB. IV, 64, n° 128. = *R. Gen.* 730. CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.* 3a ser. IX, 42. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 15 (à part, 40).

7798 (Après 10 mai 1240).

J[ean], archevêque de Vienne, vidime, d'après les *originalia seu autentica, sub bullis filisque legitimis*, treize bulles du pape Grégoire IX en faveur des Dominicains du Puy.

Biblioth. de l'abbé Peyrard, au Puy, origin. parch.

7799 13 mai 1240.

Vente par Reymond de Mévouillon à Hugues de Montbrun de la terre d'Aulan, pour le prix de 27000 sols Viennois.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, 75.

7800 30 mai 1240.

Epitaphe de Guigues la Touche *(Toschana)*, damoiseau, homme de guerre au service du chapitre de St-Maurice de Vienne.

CHARVET, 412, 779. COLLOMBET, II, 202. TERREBASSE, *Inscr.* I, 329-30, n° 410.

7801 Paris, juin 1240.

Louis, roi de France, mande aux sénéchaux de Carcassonne et de Beaucaire de défendre les ermites du Val-Ste-Marie ; il les exempte de payer par terre et par eau aucun péage, leyde et autres servitudes pour cuir, poil, bois, poutres, sel, etc. *Dat. Parisiis...*

Arch. de la Drôme, Bouvantes, confirmation de Charles VIII, 1490. Arch. de l'Isère, B. 282, 378. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7802 (La Buissière), juin 1240.

G[uigues], dauphin, avait obtenu l'agrément du comte de Provence pour conclure des traités de fiançailles et de mariage avec sa fille, mais il hésitait, ayant été fiancé autrefois avec la fille de Barral de Baux, et il demandait aide et conseil. Délégués par l'archevêque de Vienne et requis par le comte et le dauphin, P[ierre] évêque de Grenoble, en tant que prélat ordinaire de Guigues, A[médée] évêque de Maurienne, L[antelme] prieur de St-Laurent de Grenoble, G[uigues] sacristain de Vienne et frère Jacques de Monte Comite, chartreux, sont chargés d'entendre le dauphin et de s'informer de son impuberté. Celui-ci disait que ses fiançailles avec la fille de Barral avaient été clandestines, en présence de parents et amis de foi suspecte, contraires à la parole donnée, en carême et en temps d'interdit ; il y avait consenti avec tristesse, parce qu'il y avait péril pour sa vie à son retour. Plusieurs témoins dignes de foi, qui demeuraient alors de jour et de nuit avec le dauphin, assurent qu'il était impubère. D'autres voulant démontrer le contraire ne sont pas admis, parce que supposés excommuniés.

Torino, Arch. di Stato, sez. I, Duché de Savoye, paq. I, n° 4, 78. — WURSTEMB. IV, n° 129. GAUDUEL (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 345.

7803 La Buissière, juin 1240.

J[ean], archevêque de Vienne, relate que G[uigues], dauphin, sur le point de se fiancer à la fille du comte de Provence, demanda conseil au sujet de ses fiançailles précédentes avec la fille de Barral de Baux ; il ne se rappelait pas notamment s'il avait atteint 14 ans et s'il était pubère ; l'archevêque a nommé des délégués, P[ierre], évêque de Grenoble, comme prélat ordinaire de G[uigues], etc. Après leur enquête, il déclare que le contrat passé avec la fille de Barral de Baux ne peut empêcher le mariage du dauphin avec la fille du comte. *Act. ap. Buxeriam.*

Torino, Arch. di Stato, sez. I, Duché de Savoye, paq. I, n° 4, 77-8. — WURSTEMB. 129a. GAUDUEL (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 345.

7804 Latran, 1er juin 1240.

Le pape Grégoire IX rappelle à [Jacques], évêque de Palestrina, qu'après la mort de Guillaume *(W.)*, élu de Liège et procureur de Valence, le doyen et le chapitre de cette église, auxquels le cardinal avait enjoint de ne pas procéder à une élection sans son conseil, lui envoyèrent 3 chanoines avec plein pouvoir ; leur choix se porta sur Ph[ilippe], doyen de Vienne et frère d'[Amédée], comte de Savoie, mieux à même que tout autre de gouverner utilement leur église. Le doyen et le chapitre l'ont postulé au pape, qui, quoique bien disposé envers la maison de Savoie, ignorant l'âge, l'instruction et les mérites de l'élu, charge le cardinal de s'en enquérir et, s'il y a lieu, de le nommer procureur de l'église de Valence. — *Bonæ memoriæ.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 261-2, n° 5213.

7805 5 juin 1240.

Les chanoines de St-Pierre-du-Bourg reconnaissent devoir au prieur de St-Félix [de Valence] un cens an-

nuel de 5 sols et 20 en cas de mutation, sur les revenus de l'autel St-André dans l'église du Bourg, qui proviennent des terres de l'abbaye, dont la dîme appartient au prieur.

Arch. de la Drôme, *Invent. de St-Félix*, 18b, n° 82.

7806 6 juin 1240.

Lambert et Falcon Fochiers, frères, moyennant un prix convenu, placent sous la directe seigneurie de l'abbé de St-Barnard de Romans leur alleu et patrimoine sis en la paroisse de [Châtillon]-St-Jean.

Advertissement sur le procez d'entre noble Gabriel de Mont-Chenu, 1 (à 1248).

7807 Die, 9 juin 1240.

Statuts ou loi municipale de la ville de Die édictée par Raimond Garaignonis et Pierre Bruni, syndics délégués par l'évêque Humbert, les citoyens et le chapitre. La ville ne renonce à aucun privilège lui venant des empereurs, de l'évêque Didier et de ses successeurs. L'évêque nomme un juge, savant et bon, qui ne peut exercer ses fonctions qu'après avoir prêté serment à 30 ou 40 citoyens ; il n'exige aucun payement et rend ses sentences selon les lois, les canons et les coutumes de la ville ; ses officiers et notaires sont tenus au serment ; mêmes formalités pour le courrier et ses officiers. Le juge doit fournir un avocat aux accusés, aux frais de ceux-ci. Une fois un procès dûment introduit, quand même il se terminerait par une transaction, le perdant paye 4 sols par livre ; le produit revient à l'évêque, qui l'emploie à payer le juge, le courrier et leurs officiers, bedeaux et appariteurs ; les gages sont rendus à la fin du procès. Les bedeaux et appariteurs ne peuvent accepter de payement des particuliers, exiger des gages ou mettre sous sequestre les biens des citoyens ou des étrangers sans mandat spécial. Un appel arrête toute poursuite avant que le nouveau juge ait statué sur la validité de l'appel. Le courrier ou un employé de tribunal qui accuse un citoyen doit soutenir l'accusation sous peine d'être lui-même condamné ; le courrier, ses serviteurs, ceux de l'évêque et les bedeaux de la cour ne peuvent être appelés comme témoins ; un citoyen de Die qui donne des gages de sa comparution en justice ne doit pas être incarcéré, sauf pour les cas qui entraînent la mort ou la perte d'un membre. Les notaires sont tenus à une absolue sincérité ; le tarif des actes de notaires varie de 1 à 6 den. ; l'évêque perçoit des droits de sceau sur les actes de tutelle et testaments ; les citations sont gratuites en faveur des victimes de vol et des prisonniers. Les griefs et les informations sont communiqués sans frais aux accusés ; le juge ne poursuit pas pour injures, mais il peut en être requis ; celui qui frappe un citoyen est passible d'amende et d'indemnités ; le séquestre est levé après les procès ; la violation des scellés est punie d'une amende de 10 sols. Les citoyens choisissent librement des syndics, consuls, procureurs ; aucun membre de la cour n'est admis dans les assemblées générales et les délibérations du conseil. Un citoyen qui a frappé une femme de mauvaise vie ou un ribaud pour insultes est innocenté sur son serment. Les magistrats protègent les commerçants étrangers ; tout étranger est considéré comme citoyen après un an et un jour de résidence. Les syndics pourront réformer les présentes lois. L'homicide est puni par la confiscation des biens ou la mort ; les infracteurs du ban seront exposés moitié nus sur la place publique pendant une demi-journée. Les citoyens de Die sont exempts de chevauchées ; ils portent les armes pour leur seigneur à leur gré. Fait partie dans la salle neuve du tribunal, à l'évêché, et partie dans le nouveau réfectoire des chanoines. Témoins : Boson, chapelain de l'évêque, Alsiard de St-Marcel, Hugues Roux, Guillaume de Grenoble. Bulle de l'évêque et sceau du Chapitre.

Arch. de la Drôme, E. 14706 (Sail. AA. 9), vid. de 1328. — Chevalier (U.), *Cartul. de la ville Die*, 101-13, n° 5. = Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 335-41.

7808 Clérieu, 20 juin 1240.

Guillaume, dit de la Roche, chevalier, vend à la prieure Marguerite et aux religieuses de Vernaison *(Varnesonis)* 3 setiers de froment de cens, avec plaid de 10 sols Viennois à chaque mutation de possesseur, sur 2 pièces de terre à *Raischate*, au prix de 11 liv. Viennois. Il avait acheté ces cens et plaid de ses neveux adultes Boniface, Ponce, Tholomia et Willelma, avec l'autorisation de leur curateur Ponce des Voutes *(Vola)*, tuteur de ses neveux impubères Armand et Chabert, pour payer les dettes de leur père. Consentement de ses deux fils Chabert et Mallen. Approbation de Roger, seigneur de la Roche, qui administrait alors la terre du seigneur de Clérieu, par commission de son frère Gratapailla, seigneur du lieu. *Act. ap. Clareu*, en la maison de Pierre Moine ; témoins : Armand, chapelain de Clérieu, Giraud chap., Armand, chevalier, son frère Bellon de Clérieu, Chabert Bertrandi, damoiseau, etc., Guillelma veuve de Lanterme Moine. — *Ne cum mortalibus*.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 43.

7809 Latran, 22 juin 1240.

Le pape Grégoire IX exonère l'abbé et le couvent de Hautecombe, ordre de Cîteaux et dioc. de Genève, de la coutume qui autorisait les créanciers à attaquer les églises où leurs débiteurs étaient enterrés, ce que faisaient certains laïques des diocèses de Vienne, Valence et Genève à l'occasion de l'ensevelissement dans leur monastère de [Guillaume], élu de Liège et procureur de Valence. — *Religionis vestræ*.

Kirsch (J. P.), dans *Römische Quartalschrift...* (1889), III, 201. Bernouilli, *Acta pontif. Helvet.* I, 143-4. — Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 5234.

7810 Vienne, 25 juin 1240.

... Lundi lendemain de s[t] Jean-Bapt. Le doyen Ph[ilippe] et tout le chapitre de Vienne, sensibles au dévouement et à la charité envers eux de Boson le Fèvre *(Faber)*, de Cuvière, le reçoivent comme familier, lui concédant en bénéfice personnel la livre quotidienne d'un chanoine et l'usufruit de la maison appelée *aula* de Cuvière ; ils lui font remise de 30 sols de cens qu'il leur faisait pour sa maison de Cuvière au-dessous de cette *aula*, qu'il a donnée à St-Maurice et qui doit lui reve-

nir après sa mort franche de dettes. Le Fèvre, pour le salut de son âme et le repos de feu sa femme Poncie, donne aux anniversaires son moulin neuf à Arpot *(Arpou)* avec tènement, sa maison à la porte St-Barthélemy, une autre de *les Moles*, son tènement au clos sur l'orme *del Gentz*, la moitié de sa maison indivise avec Pierre du Pont et 35 liv. Viennois pour lesquelles est hypothéquée l'autre moitié : le tout fera autant d'anniversaires que possible après sa mort. Fait dans le chapitre *Vien.*, l'archevêque Jean présent et consentant.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. Voir mars 1247.

7811 Romans, 8 juillet 1240.

En présence de J[ean], archevêque de Vienne et abbé de Romans, du sacristain Arbert de Chabeuil et des chanoines, on relève dans les [titres] authentiques les domaines, droits, revenus et usages que l'église de St-Barnard perçoit aux foires de Romans : du dimanche de la Passion au mardi après le dimanche *Jubilate* (3e après Pâques), la leyde est le profit de l'église ; à partir de ce mardi, de l'archevêque et du leydier. Suit le tarif des diverses denrées. Chaque feu des châteaux de Pisançon, Hostun, Meymans, Jaillans, Beauregard, Rochefort et Alixan, des paroisses de St-Mamans, Samson *(S. Solutoris)*, Val-St-Donat, St-Vincent de Charpey, St-Didier de Bésayes, Marches doit 1 den. à Noël. Les maisons de la Part-Dieu, de St-Vincent, de *Cornaire*, de Commiers *(Comercii)*, la grange de *las Rotas* et l'hôpital de Bayanne doivent au pontonnier 1 émine de froment et 4 den. à Noël ; etc. Fait et publié *Romanis;* présents : Falcon de la Sône *(Lausonia)*, Lantelme Josmar, Guigard de St-Martin not. de la cour de Vienne. Sceaux de l'archevêque et du chapitre. — *Quoniam memoria.*

Arch. de la Drôme, St-Barnard, orig. parch. de 67 lig. 1/2. Valbonnays, 7e Reg. n° 53. — Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 78-9, n° 370. Chevalier (C. U. J.), dans *Rev. d. soc. sav.* (1872), 5e sér., III, 62-70.

7812 8 juillet 1240.

Les offices féodaux de la famille de l'abbé de St-Barnard de Romans comprennent par ordre : le baile, procureur et gardien de la maison et de la terre, le maréchal, le camérier, le cellérier, le ministre du vin, le panetier ; ces six officiers jouissent de la même liberté que la famille de l'église et font hommage lige à l'abbé. Il y avait en outre le cuisinier et le maréchal ferrant *(ferrator)*, qui furent supprimés lors de l'accord entre les bourgeois et l'archevêque.

Terrier de l'archevêché de Vienne, 271. — Fontaniu, *Cart. du Dauph.* I, 216c. Valbonnays, 5e Reg. n° 134; = **Hist. de Dauph.* I, 142.

7813 13 juillet 1240.

Epitaphe de Jean de Crémieu *(Crimeu)*, chapelain de St-Maurice de Vienne, qui donna à cette église 60 livr. pour une réfection générale et annuelle, et à la maison de l'Isle *(Insulæ)* 15 livr. pour son anniversaire.

Charvet, *Fastes de Vienne*, 159. Terrebasse, *Inscr.* I, 327-8, n° 409.

7814 Viviers, 15 juillet 1240.

Sentence d'excommunication prononcée contre Raymond, comte de Toulouse, et ses partisans Dragonet de Montauban et Barral de Baux par Zoen, archiprêtre de Bologne, vicaire du cardinal-légat Jacques, évêque de Palestrina, de concert avec J[ean], archevêque de Vienne, L[aurent], évêque de Trois-Châteaux, Martin, abbé de St-Pierre à Vienne, R. prieur de St-Antoine, G[ontard] archidiacre de Trois-Châteaux, Ancellin prieur des Dominicains de Valence.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 331, vidimus du 4 sept. 1241. — Winkelmann, *Acta imper. ined.* I, 530, n° 665. = Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, 287. Böhmer-Ficker, *R.* V, 13338. *Gallia christ. noviss.* IV, 79, n° 148.

7815 Latran, 19 juillet 1240.

Le pape Grégoire IX mande à l'archevêque d'Auch de solder 1000 liv. pour l'acquittement des dettes du comte de Montfort, conformément à l'ordonnance de l'archevêque de Vienne, etc. — *Apostolicæ sedis.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, n° 5283.

7816 Durbon, 29 juillet 1240.

... Dimanche après st Jacques ap.... Burnon de Montmaur, fils de feu Guillaume *(Wi)* Burnonis, en présence de Rotbert, évêque de Gap, reconnaît avoir concédé au prieur Garnier et aux frères de Durbon son droit, domaine et propriété du pas *strict* de Montmaur dit au moulin de Nermena, suivant division par le ruisseau Labeous *(L-os)* au sommet *del rochaz* des Normans et suivant la division des territoires de Montmaur et de Veynes *(Veineto)* jusqu'au sommet du mont Chergaye *(Chalagaia);* il ratifie sa charte du 15 mai 1231 et reconnaît avoir reçu des frères 14 liv. Viennois et 3 setiers d'avoine, et sa mère 7 toisons de brebis. *Act. ap. D-nem*, dans le cloître, près de l'église. Témoins : Bernard, prieur de Jubéo *(Jobia)*, etc. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 284-6, n° 402. = Roman, 73b.

7817 (Août ?) 1240.

Richard, comte de Cornouailles, veut embarquer à Vienne pour descendre le Rhône. Les Viennois lui proposent de leur vendre ses barques rapides *(naviculas suas cursatrices)*, lui offrant triple prix ; le comte refuse, disant qu'il n'est pas un marchand ; les Viennois s'en emparent par la force. Le comte irrité peut néanmoins continuer sa route vers Arles ; les habitants d'Avignon lui font joyeux accueil. Ceux qui lui avaient volé ses barques en eurent du remords et vinrent les lui rendre à Beaucaire ; le comte indigné les fit détruire.

Matthæus Paris., *Chronica majora*, éd. Wats, 479; Luard, IV, 45.

7818 Grotta Ferrata, 1er août 1240.

Lettre du pape Grégoire IX à [Jean], archevêque de Vienne, aux évêques de Béziers et de Carcassonne, leur mandant de réduire à 1000 liv. la contribution de l'église d'Auch au payement des dettes du comte de Montfort. — *Venerabilium fratrum.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 307-8, n° 5282.

7819 2 août 1240.

Hommage par Guiffrey de Virieu pour le fief de Dolomieu et ce qu'il avait à la terre du Pin, particulièrement en la paroisse de St-Clair, proche de l'église, plus pour 3 parts de Montravel, le quart de Virieu et ce qu'il

tenait par lui ou sa mère Bérengère à l'Escheric et à St-Chef du côté du château de Crémieu.

Grenoble, *Invent. Viennois*, II, 193ᵃ : III, 303.

7820 Gap, 5 août 1240.

Gautier de *Papiatis*, comte de Manupoli (Manoppello?), vicaire général du sᵗ empire dans le royaume d'Arles et de Vienne, promet aux consuls et à la commune de Gap de ne point priver leur évêque des châteaux, terres et juridictions qu'il tient de l'empereur, moyennant leur promesse de remplir fidèlement leurs devoirs envers l'empire ; il leur confirme le consulat et autres libertés. *Dat. ap. civit. Vapincen. ... 13 ind.*, présents (3). Sceau.

Arch. Hautes-Alpes, C. 46. Arch. de Gap, Livre rouge. Arch. de l'Isère, B. 3013, 3248 ; B. 3248, 317 ; B. 3753, 41. *Invent. Gapençais*, 342 : 261-2. Valbonnays, 7ᵉ Reg. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 219ᵇ. — *Taillas (de), dans *Bull. acad. Delphin.* C, XIV, 220-1. *Bull. soc. étud. Hautes-Alpes*, IV, 75. *Fournier (Paul), *Royaume d'Arles*, 162-3. Roman, 73ᵇ.

7821 Grotta-Ferrata, 9 août 1240.

Lettre du pape Grégoire IX aux archevêques [Jean] de Vienne et [Aymar] d'Embrun, aux chapitres de ces deux églises et au chartreux Guillaume, les invitant à se rendre à Rome avant le concile qu'il tiendra à la prochaine fête de Pâques [31 mars]. – *Æterna providentia.*

Rodenberg (Car.), dans *Mon. Germ. hist.*, Epist. saec. XIII, 679-80. = Potthast, 10927-30. Auvray (L.), *Reg. de Grégoire IX*, II, nᵒˢ 5425, 5428, 5452, 5455, 5471.

7822 Grenoble, 9 août 1240.

Acte du dauphin Guigues, *ind. 13, in domo comitali.*

Arch. de l'Isère, 2ᵈᵘˢ *liber copiar. Graisivodani*, 220ᵇ.

7823 St-Marcel de Die, 9 août 1240.

Greg. papa IX°, Freder. Roman. imperat., la veille de sᵗ Laurent. Bertrand de Mison, seigneur de Recoubeau, accorde à Lantelme, commandeur de l'Hôpital de Jérusalem à Recoubeau, l'autorisation de prendre de l'eau dans les réservoirs de ses moulins pour arroser le pré de l'Hôpital situé entre ce dernier et le château, et où se tiennent les foires de Recoubeau ; il lui donne les cens et la seigneurie de tout ce qui se trouve entre le canal *(aquarium)* et ce pré ; il confirme la donation qui en a été faite par Raoul du Gua *(de Vado)* ; le commandeur donne 15 sols Viennois d'investiture. Fait à Die, *ap. S. Marcellum*, dans la chambre *(talamus)* neuve près du dortoir. Témoins : Pierre de Cornillon, Guillaume de Noveysan, chevaliers, Guillaume de Chamare[t], procureur de Die, Jean d'Aspres, etc. Sceau de Bertrand.

Arch. des Bouches-du-Rhône, prieuré de St-Gilles, orig. parch. — Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 481-2, cf. 313 ; =, dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 129-30 (à part, I, 43).

7824 L'Isle, 11-12 août 1240.

Le comte Gautier *(Galterius)*, vicaire général de l'empereur dans le royaume d'Arles et de Vienne, somme le comte de Toulouse de lui remettre les fonctions de podestat *(potestaria)* d'Avignon, ce qui est exécuté.

Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 394 ; 3ᵉ, VIII, 1037-40. Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, II, 431-2, nᵒ 2874. = Bréq. VI, 6. Barthélemy, *Invent. Baux*, 288.

7825 24 août 1240.

Le jour de sᵗ Barthélemy, Pierre d'Acquablanca, qui fut quelque temps clerc familier et procureur des dépenses de Guillaume [de Savoie], élu de Valence, est élu évêque d'Hereford.

Matthæus Paris., *Chronica majora*, ed. Wats, 480 ; Luard, IV, 48. — Voir au 25 juin 1244. — Cff. Mugnier (Franç.), *Les Savoyards en Angleterre au XIIIᵉ siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford*, dans *Mém.-doc. soc. Savois. hist.-arch.* B, IV, 151-476, pl. ; Paris-Chambéry, 1891, in-8°, 324 p., 2 pl. *Répert.*, Bio. 3669.

7826 Grotta-Ferrata, 27 août 1240.

Lettre du pape Grégoire IX [aux évêques de la Gaule Lyonnaise], leur mandant de faire publier, chaque année, dans leurs diocèses de refuser l'aumône aux quêteurs qui sollicitent pour la constrution de l'église de St-Antoine en Viennois, mais de les poursuivre comme faussaires. — *Dilecti filii.*

Raynaldus, *Ann.* 1240, 29. Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 304-5, nᵒ 5280. = Potthast, 10935.

7827 Bertaud, septembre 1240.

Milon le vieux, du Vilar *(V-rio)*, et son fils font cession [à la maison de Bertaud] de leurs droits sur le pâturage du Dévoluy *(Devologio)* et reçoivent pour lods *(laudimium)* 10 sols, 1 fromage et 1 *tremoi*. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut* ; témoins : Jacques prêtre de Bertaud, etc.

Guillaume (P.), *Chartes de Bertaud*, 34, nᵒ 42. = Roman, 74ᵃ.

7828 16 septembre 1240.

Albert, seigneur de la Tour, se porte caution pour son fidèle Guigues Latart à raison de la vente par lui faite au chapitre de St-Paul de Lyon, de biens à Douvres et à Ambérieu[-en-Bugey]. Sceau.

Guigue (M. C.), *Polyptique St-Paul Lyon* (1875), 169.

7829 22 septembre 1240.

Gaucher, seigneur de Commercy, déclare avoir fait hommage à Thibaud, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, sauf sa fidélité à Guillaume, comte de Vienne, etc. *Dat. ap. Grangeium super Erse...*, lendemain de sᵗ Mathieu.

Chantereau-Lefebvre, *Traité des fiefs*, pr. 228. = Bréq. VI, 7.

7830 St-Paul-Trois-Châteaux, 1ᵉʳ octobre 1240.

Aliénation par Aimar, seigneur de Grignan, fils de feu Giraud, seigneur de Monteil, à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, de ses droits à St-Paul et à St-Restitut, pour 3000 sols Viennois. Témoins : Eliésard de Girond, Pons de St-Just, Raymond d'Aubusson, Guillaume de St-Restitut, Jean de Crissac.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 93. Chevalier (Ul.) et Lacroix (A.), *Invent. arch. Dauphin. Morin-Pons*, 2, nᵒ 4. *Gallia christ. noviss.* IV, nᵒ 149. = *Catal. arch. mais. Grignan*, 20, nᵒ 102. — Pièce fabriquée.

7831 Pont-St-Esprit, 7 octobre 1240.

Laurent, évêque de Trois-Châteaux, fait avec Guillaume, prieur de St-Saturnin-du-Port, et Bernard [ou Bertrand] de la Bâtie, prieur de Visan, une transaction qui procure à son église la 3ᵉ partie des dîmes de ce bourg.

Statuts de Visan (impr. 1685). Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 93. *Gallia christ. noviss.* IV, nᵒ 150.

7832 9 octobre 1240.

Guillaume, marquis de Montferrat, ayant constitué en dot à sa fille Béatrix, lors de son mariage avec le dau-

phin, les châteaux et terres de St-Rafier ou Rafeiré, Bucelin ou Bucolin, Gazin ou Gaxine et Castagnet, Boniface de Montferrat, fils dud. Guillaume, remet ces terres à sa sœur Béatrix ... ind. 13, mardi...

Invent. Généralité, I, 59 (9); *prov. étrang.* 218ᵇ (III, 326ᵃ). Fontanieu, *Hist. de Dauph.* pr. II, II, 449; *Cart. du Dauph.* I, 214ᵇ,-9. = Allard (G.), *Œ. d.* I, 367.

7833 Latran, 15 octobre 1240.

Lettre du pape Grégoire IX aux archevêques [Jean] de Vienne et [Aymar] d'Embrun, aux chapitres de ces deux églises et au chartreux Guillaume, les invitant à se rendre à Rome, malgré les empêchements que suscite l'empereur Frédéric, pour le concile qu'il tiendra à la prochaine fête de Pâques (31 mars). — *Petri navicula.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, nᵒˢ 5639, 5642, 5666, 5669, 5685.

7834 17 octobre 1240.

Le dauphin Guigues accorde à Odon Alleman et à ses successeurs le privilège d'exiger de chaque radeau ou bateau passant sur l'Isère devant sa bastide une livre de poivre comme péage. ... Mercredi avant sᵗ Luc. ...

Arch. de l'Isère, B. 3358, reg. (II, 298ᵇ). *Invent. Graisivaudan*, II, 482ᵇ.

7835 Latran, 30 octobre 1240.

Le pape Grégoire IX mande aux archevêques et évêques du royaume de France et des provinces de Besançon et de Vienne qu'il a donné ses instructions au provincial des frères Prêcheurs de France au sujet de la contribution pour l'empire de Constantinople. — *Cum super subvent.*

Bernouilli, *Acta pontif. Helvet.* I, 148. Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, nº 5303.

7836 Chassent, novembre 1240.

Lorsqu'il fonda l'abbaye de Beaulieu en *Chassant* (nº 6509), Berlion de la Tour, seigneur de Vinay, y avait un gage de 1000 sols sur Hugues de St-Martin et son fils Falcon, et ceux-ci tenaient de lui un fief sous 50 sols de plaid ; l'abbaye tenait en gage ce même lieu pour 18 livres ; Berlion lui céda sa seigneurie et son gage. Plus tard, Hugues et Falcon de St-Martin abandonnèrent à l'abbé Jean leurs droits sur ce fief et le pré engagé 20 livres, soit 20 sols par an à l'abbaye. Celle-ci se trouva posséder les 2/3 de Chassant et elle voulait construire sur le 3ᵉ appartenant jadis à Berlion de St-Martin ; Berlion de la Tour le leur céda ainsi que le manse attenant de Bellons et tous ses droits de seigneurie et autres sur Chassent, entre les mains de Jean, archevêque de Vienne, et de Guillaume, évêque de Grenoble ; il confirma la donation de la condamine de St-Martin par son aïeul Arbert de la Tour, du champ de Gontard d'Echirolles *(Echireu)* par son père, leur permit d'acquérir ses fiefs qui ne payent pas de cens, de recevoir ses hommes comme moines ou convers, de paître tous leurs troupeaux sur ses terres dans les mandements de Vinay et de la Tour ; de ne laisser construire aucun monastère ni grange de moines dans le mandement de Vinay. Aux portes de cette localité, il existe une maison de l'hôpital, bâtie contre le gré de ses ancêtres : il tâchera de la faire disparaître ou de la soumettre à l'abbaye. Celle-ci sera exempte de toute redevance. Berlion punira de 7 sols 1/2 de ban ceux qui auraient amené leurs troupeaux dans les limites des religieux, marquées par des croix, pêché dans leur bassin [à rouir le chanvre] ou leur vivier, dérobé des fruits, du fourrage, du bois. Si on leur prend un homme ou on les vole, les coupables seront passibles de mort ou d'au moins 60 s. et 1 den. d'amende, à moins que l'abbé n'intercède pour eux. Le donateur prête serment sur l'Evangile, et avec lui noble R[aimond] Bérenger, P. de Murinais, Fulcherius de Nerpol *(Nerpon)*, André Falavel, W. Capelli, Symon et Guy de Vinay, frères, P. Gontard, Gérold et Cha[bert], frères de Berlion, clercs, et P. de Nerpol, damoiseau. Les religieux pourront exiger des otages. Berlion, sans changer d'habit, se donne à eux comme frère, durant sa vie et après sa mort. Toutes ces choses ont été faites en des temps et lieux divers, en particulier et en public ; mais elles ont été récapitulées *(recitata) en Chassent*, le jour de la consécration du cimetière. Sceau de Jean, archevêque de Vienne, de Pierre, évêque de Grenoble, et de Berlion, car il est chevalier. Ce dernier fait promettre aux religieux de ne pas empiéter sur les pâturages qu'il s'est réservés. — *Quoniam quæ geruntur.*

Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 24-8. Chevalier (C. U. J.), *Charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu au diocèse de Grenoble*, dans *Bull. acad. Delphin.* C, III, 332-40 ; Grenoble, 1868, 8°, 12 p.

7837 Grenoble, novembre 1240.

Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, notifie aux sujets de son frère Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, qu'il a pris sous sa protection les frères de la Chartreuse, qu'il désire jouir d'une pleine paix, pour bénéficier de leurs prières. *Data ap. Gratianopolim.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 78-9.

7838 Latran, 7 novembre 1240.

Le pape Grégoire IX mande au prieur provincial des frères Prêcheurs de France de contraindre les croisés des provinces de Vienne et de Besançon, qui ont négligé de remplir ou de racheter leur vœu, et ceux qui ont rejeté la croix, à partir pour la Terre-Sainte ou pour Constantinople en mars prochain, ou à lui remettre l'argent qu'ils auraient dépensé dans leur voyage. — *Olim ut fortius.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 320-1, nº 5302.

7839 La Mure, 11 novembre 1240.

Raymond Berengarii, comte et marquis de Provence, comte de Forcalquier, donne franchise et liberté par tout le district d'Arles, par terre et par eau, à l'ordre et aux frères [de la Chartreuse], les exemptant de tous péages, leydes, *quæstis*, *tentis*, *ademptis* et exactions, mandant à ses bailes et amis... *Act. ap. Muram*, diocèse de Grenoble.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 79.

7840 Latran, 16 novembre 1240.

Le pape Grégoire IX renouvelle à [Jean] archevêque de Vienne et aux évêques de Béziers et de Carcassonne son mandat du 1ᵉʳ août au sujet de la contribution de la province d'Auch à l'extinction des dettes du comte de Montfort. — *Olim vobis.*

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 325-7, nº 5310.

7841 Baix, 23 novembre 1240.

Vente à Adhémar de Poitiers, fils de Guillaume, par Guigues *(Gigo)* et Ponce Gontardi, frères, fils de feu Armand de Barre, chevalier, de tous les biens qu'ils avaient au château et mandement de Barre ou ailleurs, etc., au prix de 180 liv. Viennois. Fait en la maison de feu Guigues, baile de *Bays*.

Arch. de l'Isère, orig. (IV, 15b). *Invent. Vivarais*, 418-9.

7842 Salon, 29 novembre 1240.

Ordonnance de Jean [Baussan], archevêque d'Arles, au sujet du château de Salon, faite dans le château *Salonis*, en l'église de St-Michel, en présence de Laurent (I. !), évêque de Trois-Châteaux, etc.

Gallia christ. nova, I, instr. 102b.

7843 St-Geoirs, décembre 1240.

Siboud *(Sibaudus)*, seigneur de Clermont, atteste la donation faite au couvent d'Hautecombe, dioc. de Genève, par Pierre Gilberti, de St-Geoirs *(S. Georio)*, sa femme Aynarde, leur fils Guillaume et Nanterme, de leur avoir à *Famullieu*, en plaine et en monts. Témoins (14). Sceau. Fait devant la grange d'Albert Gauterii, *super liopenam* de St-Geoirs *(S. Georgii)*.

Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243 (*Généal. de Clermont-Tonnerre*, II), 42.

7844 Le Chalp (de Guillestre), 4 décembre 1240.

Le prévôt et le chapitre d'Embrun attestent que leur archevêque Aymar a racheté de Guillaume *(W°)* d'Entrevennes *(Antravenis)* le quart de la châtellenie de Châteauroux engagée *(gageria)* par Guillaume de *Turriis* pour 4000 sols Viennois. Le prélat donne pour garant de 1000 sols, payables à la Purification, Guillaume Rostagni, de St-Crépin, chevalier, et Guillaume Radulphi, du Sauze *(Salice)*, son baile ; pour 1000 autres à la st Jean-Bapt., Guillaume Hugo, son courrier, et Guy Agnus, de St-Crépin, chevalier ; pour les 100 liv. restantes à l'Assomption de la 2e année, G. Rostagni, G. Radulphi, P. Radulphi, de Châteauroux, chevalier, et Giraud de St-Crépin. Fait dans la vigne proche de la maison *in Calmis* ; témoins : Radulphe, chan. d'Embrun, Raymond prieur de Guillestre, Martin, chapelain du prélat, Guillaume Hugo, son courrier, Bernard baile de Châteauroux, etc. Sceau.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 328-9.

7845 (1240).

Alix, dernière héritière des comtes de Mâcon, cède le comté de Vienne à sa tante Béatrix de Pagny, dont le fils de Hugues de Vienne, sire de Pagny, prend le titre de comte de Vienne.

Art vérifier dates, XI, 28. Fournier, *Roy. d'Arles*, 427-8.

7846 (1240/1241).

Lettre d'Albert le vieux, seigneur de la Tour, sur le différend entre le prieur de Bonnevaux et le dauphin Guigues, au sujet du château et de la ville de St-Vallier ; Albert les abandonna au dauphin, qui lui donna 12000 sols et ensuite le château de Septême en fief.

Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 28. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 453.

7847 Janvier 1240/1.

Albert, seigneur de la Tour et de Coligny, son épouse Béatrix et leur fils Albert, regrettant les exactions dont ils grevaient le prieuré de Monestreüil *(Monestrueyl, M-el)*, en font abandon à l'abbé Humbert et au couvent de St-Oyand (*S. Eugendi*, St-Claude), lesquels concèdent aux seigneurs de Coligny un cens sur chaque maison de la ville de Monestreüil. Sceau.

Invent. prov. étrang. 16a (III, 220b). Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 216a. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 22-3. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 188-9. Vayssière (A.), dans *Mém. soc. émul. Jura*, C, III, 224-6. = Bréq. VI, 10.

7848 Revel, 7 janvier 1240/1.

A° Inc. D., 7 intr. januar., ind. 14. Donation de dame Elise au monastère de Staffarde. Témoin : Guillaume de Vienne.

Gabotto, Roberti, Chiattone, *Cartario della abazia di Staffarde*, I, 253-4, n° 275.

7849 Latran, 8 janvier 1241.

Le pape Grégoire IX rappelle à l'archevêque d'Arles que, sur la dénonciation des crimes de l'évêque d'Orange, il a chargé de s'enquérir de la vérité des faits reprochés, [Jean], archevêque de Vienne et légat du Siège apostolique, lequel a fait l'enquête dont il était chargé et l'a transmise au pape ; celui-ci a donné comme auditeur de la cause l'évêque d'Ostie, etc.

Auvray (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 337-9, n° 5332.

7850 Vienne, 16 janvier 1240/1.

Berlion de Montfalcon, chevalier, reçoit en fief de l'église de Vienne les hommes, prés, vignes, courtils, terres compris entre le chemin au-dessous d'Ornacieux et de *Larra* à *Pennovoux*, et de *Larra* et des Granges vers *Orzeu* jusqu'au chemin *Charateri*, et en fait hommage. Fait dans la chambre haute de l'archevêque de Vienne, la veille de st Antoine ; présents : les chantres Ay. et A., le sacristain G., le cabiscol B., G. Ervis chevalier, etc.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 105.

7851 Vienne, 16 janvier 1240/1.

Rostaing de Broent, chevalier, cède à l'église de Vienne les droits, services, usages et coutumes qu'il avait comme domaine ou hommage sur le courtil des gens de Vivers. Fait entre les mains de Zacharie, pénitencier de Vienne, dans la maison de Rousse du Port *(Rufæ de Portu)*, présents le chantre An., le prieur de l'Isle *(Insulæ)*, etc. (Lettre de l'archevêque).

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 105.

25 janvier 1240/1 = 1er février 1248/9.

7852 St-Marcellin, 28 janvier 1240/1.

... *Gregorio IX papa sed., Frederico Roman. imper. regn.* Raymond Bérenger, seigneur de Beauvoir[-en-Royans, *Belveer*], accorde à la maison de St-Roman de Beauvoir, représentée par frère Pierre Aiserand, d'ordre du prieur, Humbert évêque de Die, l'amortissement des fonds et héritages qu'elle avait acquis dans ses terres et lui permet d'en acquérir, sauf les cens et *laideamenta* ; il lui cède l'usage des pâturages et l'autorise à couper du bois, sauf dans sa réserve *(devez)*. Le frère

Pierre lui fait remise des griefs qu'on pouvait avoir contre lui et lui solde 500 sols monnaie de Vienne ou de Valence. Fait *ap. S. M-num*, dans la chambre vieille à fourneau. Sceaux de lui et de Pierre évêque de Grenoble.

Arch. de l'Isère, *3us liber scriptur. Viennesii-Valentin.* 324. — Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2e, 322-4, cf. 315 ; 3e, II, 58-60, cf. 51.

7853 Meyrargues, 30 janvier 1240/1.

Bertrand de Baux *(Bautio)*, fils de feu R[aymond] de Baux, par sentiment de piété et de miséricorde, concède aux frères, donats et novices de la maison de Durbon, en la personne de frère Martin, de pouvoir circuler dans sa terre sous sa protection *(guidagio)*, sans avoir à payer de péage, servitude, *usaticum, logarium.* Il reconnaît avoir reçu pour cela 10 liv. de réaux coronats. Sceau. *Act. ap. Mairanichas*, en la maison de R. Marini ; témoins : Guillaume Amelii, Bonfils juif, etc. ; Etienne d'Anduze, not. Sceau.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 428. — Guillaume, *Chartes de Durbon*, 286-7, n° 403. = Barthélemy, *Invent. Baux*, n° 291.

7854 Vienne, février 1240/1.

Jean, archevêque de Vienne, et les chanoines de St-Maurice décident en chapitre général que le cabiscol Berlion jouira à raison de sa charge du tiers des redevances *(censæ)* et ventes sur les maisons comprises entre les quatre rues, qui vont à la pierre de Vienne, à la porte du monastère, à la maison *Planterii.*

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 7.

7855 1er février 1240/1.

Donation par Raymond de Bérenger à la maison de St-Roman de Beauvoir, en l'honneur de la se Ve Marie et de St-Roman, Pierre Ayserant recevant au nom du prieur et d'Humbert évêque de Die, de toutes ses acquisitions dans la terre de Beauvoir, du droit de faire paître son bétail et de couper du bois pour chauffage et bâtisses (avec permission de son bailli) dans ses forêts, sauf celle du Vel au-dessus des vignes de Leyras vers le chemin du port de la Sône, du droit de pâquerage en plaine, montagne et forêts, de la faculté d'acquérir et échanger. Il reçoit de la maison 500 liv. Viennois pour cette concession.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, I, 489-90.

7856 Durbon, 10 février 1240/1.

Bertrand, abbé d'Aurillac, et son couvent rappellent que feu Rogier, prieur d'Aspres, dioc. de Gap, avait donné l'église de Sept-Fonts, même dioc., avec ses dépendances, à G[arnier], prieur de Durbon, et à son couvent. Ceux-ci, se croyant obligés *ad antidora* ou *a-ona*, les rendent participants de leurs biens spirituels et prononceront les noms de leurs défunts à l'office des morts, le jour de st Etienne ; ils leur donnent en outre par pure libéralité et charité 100 liv. Viennois, dont 40 revinrent à l'église d'Aspres, autant à l'abbé et au couvent, 20 au cellérier, pour une bonne procuration de 4 liv. Jean d'Aspres, juriscons., chan. de Die, répond du payement. Fait au couvent *D-nis*, devant l'église supérieure, en présence des moines, d'Adémar cellérier d'Aurillac, Arnaud prieur *Vallis Aurelianæ*, P. prieur de Sigottier *(Cigoterio)*, Acmar, prieur de St-Marcellin, etc. Sceaux. — *Cum secundum Evang.*

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 288-9, n° 404. = Roman, 73-4.

7857 St-Chaffrey, 15 février 1240/1.

Transaction entre les syndics de St-Chaffrey et Humbert Bermond, Humbert, son fils, notaire ; Isoard et Bertrand Bermond, fils de Pierre Bermond, et François Bermond, notaire, et Colombe, veuve de Pierre Bermond, relativement aux tailles qu'ils doivent malgré leur noblesse.

Arch. de l'Isère, B. 2996. = Roman, 74*.

7858 23 février 1240/1.

Vente par Guillaume Flotte à Raymond de Mévouillon l'aîné, seigneur du Buis, pour le prix de 5.000 sols Viennois, de la moitié indivise de ce qu'il avait dans le château d'Ubrieux *(Ubrils)*, qu'il reconnaît tenir en fief ; fait en présence du prince d'Orange et autres grands personnages. Bonamy not. au Buis.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, I, 135b : 175.

7859 Montélimar, 24 février 1241.

Donation par Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, à sa nièce Cécile, fille de Barral de Baux, de tout ce qu'il possède au-delà du Rhône. Fait dans le château de Giraud Adhémar, en présence de Dragonet de Montauban, etc.

Tourtoulon (Ch. de), *Hist. de Jaime I*, n° 835. — Barthélemy, *Invent. Baux*, n° 292.

7860 St-Vallier, 9 mars 1240/1.

Béatrix, veuve de Guelisius de St-Geoirs *(S. Georgii)*, donne en dot, pour Alisia, fille de feu Adémar de St-Geoirs, à Amaury de *Turreyo* la maison [forte ?] et le château de Vinay, avec tout ce qu'elle avait au château et au bourg de St-Geoirs. Fait *ap. S. Valerium, a° D. 1040, ... d. sabati ante fest. bi Gregorii.*

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 247. Caise (A.), *Cart. de St-Vallier*, 16, n° 8.

7861 Avigliana, 19 mars 1241.

Ind. 18 [= *14*], *fer. 3a, 13 exeunte m. mart.* Compromis entre Amédée, comte de Savoie, et Boniface, marquis de Montferrat, devant Manfred, marquis de Saluces ; celui-ci décide qu'Amédée rendra sa fille Marguerite, épouse [fiancée] de Boniface, dans la terre de ce dernier ou celle de son neveu le dauphin Guigues, etc.

Baudi di Vesme, Durando, Gabotto, Tallone, *Carte inedite e sparse dei signori e luoghi del Pinerolese* (1909), 306-8.

7862 Durbon, 1241.

R[obert], évêque de Gap, atteste que Milon de la Piarre *(de Petra)*, fils de feu R. de la Piarre, chevalier, vexant la maison de Durbon, lui et le prieur G[arnier] prirent pour arbitres Guillaume *(W.)* Peroche, moine de Durbon, et Guillaume *(W.)* Rollandi, de la Piarre, et donnèrent pour caution Guigues de Trisoaut. Après des efforts infructueux, les arbitres se rendirent au couvent *Durbonis ;* on renouvela leurs pouvoirs et on ajouta deux cautions, Arbert Feraut, chevalier, et Guigues Pelosa. Milon dut renoncer à ses prétentions au sujet du pré de Cornet, à Petit-Recours *(Rocoset)* et au quart de ceux du Dévoluy. Le prieur

abandonna de son côté ses réclamations et donna comptant 25 sols. Fait devant l'église supérieure ; témoins : Jacques procureur, etc. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 289-91, n° 405. = ROMAN, 74b.

7863 (Vers 1241).

Rôle des « pares » de la Cluse, au nombre de 33.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 292, n° 406.

7864 « Paschaleira », 1241.

Sibylle *(Sebilla)*, veuve de Pierre de Rencurel, cède à la maison des Ecouges et à son prieur Pierre de Plans *(Planis)*, sa part du tènement de Corniveres ; elle reçoit 30 sols Viennois et la 1/2 d'un *tercennarium* de laine. Assentiment du bâtard de P. de Rencurel. Sceaux de Pierre, évêque de Grenoble, et de Guigues Landrin, chapelain de Rencurel. Témoins : Ardenc de Rencurel, chapelain et vicaire de G. Landrin, etc. (5).

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 123, n° 25.

7865 1241.

Transaction entre Laurent, évêque de Trois-Châteaux, et les religieuses cisterciennes établies au territoire de Valaurie, au quartier appelé Pigier ; elles lui cèdent la 3e partie des dîmes de tous leurs grains.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 94. *Gallia christ. noviss.* IV, n° 151.

7866 Clérieu, 1241.

Hugues Bertrandi, de Clérieu, damoiseau, cède à la prieure Marguerite et aux religieuses de Vernaison *(Varnesonis)* 2 setiers de froment de cens avec plaid sur la terre dite des Odins, au territoire de *Chelmont ;* il reçoit comme investiture 7 liv. Viennois et fournit comme garants Guillaume de Clérieu, dit de la Roche, chevalier, et ses deux fils, Mallen et Chabert. Sceau de Roger, seigneur de la Roche, qui administrait alors la terre de Clérieu par commission de son frère Gratepailla. Fait devant la porte de l'église de Notre-Dame à *Clareu ;* témoins : Armand chapelain de Clérieu, Martin son vicaire, Guillaume, chevalier de la Roche, et ses fils Mallen et Chabert, damoiseaux, Pierre Moine, de Clérieu, damoiseau, etc.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 44. = GALLIER (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, II, 267-8 ; *Clérieu*, 44.

7867 1241.

Les procureurs du chapitre de Vienne rendent leurs comptes : les recettes montent à 380 liv. 10 sols ; les dépenses à 329 liv. ; ils redoivent 61 livr. monnaie de Vienne.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. de St-Maur. Vienne*, 123.

7868 Latran, 26 mars 1241.

Grégoire IX mande à l'archevêque d'Arles de faire pourvoir par quelques églises de sa province aux nécessités des évêques de Cavaillon et de Trois-Châteaux, du prévôt de l'Isle et de certains clercs, chassés de leurs églises par le comte de Toulouse et ses fauteurs. — *Licet de indigentibus.*

AUVRAY (Luc.), *Reg. de Grégoire IX*, III, 452, n° 5955.

7869 4 avril 1241.

Epitaphe de Geoffroy de la Pierre, qui donna à l'église de St-André-le-Bas 3 sols de cens pour son anniversaire, et autant pour celui de sa femme Marie.

TERREBASSE, *Inscript. Vienne*, I, 331, n° 411.

7870 24 avril 1241.

Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Donzère, accorde à Guillaume Pallicie, du Bourg-St-Andéol, mari de Raymonde Adhémar, sur deux parts du péage de Donzère, la faculté de circuler sans rien payer comme les autres habitants du lieu.

Arch. de la Drôme, E. 6847 (V, 2b).

7871 25 avril 1241.

Pierre d'Avalon, chevalier, achète les droits de Pierre de la Touche, en terres cultes et incultes, prés, bois, etc., depuis le chemin de St-Pierre-de-Mésage jusqu'aux glières de la Romanche, etc.

MOULINET, *Rég. généalog.* II, 87.

7872 Mai 1241.

Guillaume de Beauvoir, seigneur de Falavier, donne à Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, les hommages et fiefs que Berlion, seigneur de Chandieu *(Candiaci)*, tient de lui, et notamment ce qu'il possède au village de Chassieux *(Chaceu)*.

Torino, Bibl. Reale, Pergam. n° 136, 9, cop. authent. de 1301. *Invent. Viennois*, I, 248c. MOULINET, *Rég. généal.* I, 120. — GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 450-1, n° 369.

7873 2 mai 1241.

Vente aux religieuses de Prémol du mas Villonière, de la fontaine Brient à la roche de Châtillon, et du chemin de St-Laurent-du-Lac à Aleurme ? au tènement de la maison de Prémol... Jeudi après st Marc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 344b.

7874 Bertaud, 12 mai 1241.

Guigues Lavandera et son frère Pierre cèdent [à la maison de Bertaud] leurs droits sur le pâturage du Dévoluy et reçoivent de la prieure Raembauda 10 sols et 1 fromage. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut ;* témoins : Jacques prêtre de Bertaud, maître Jean, chapelain du lieu, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 34-5, n° 43. = ROMAN, 74c.

7875 15 mai 1241.

Par testament, Aujarde, fille de Guigues, seigneur de Sassenage, lègue au dauphin la terre de Seyssins, qu'elle avait reçue en légitime.

ALLARD (Guy), *Œuvr. div.* I, 367-8. — Cf. 21 mai 1244.

7876 La Roche-des-Arnauds, 21 mai 1241.

Guillaume *(W.)* de Pontis et son fils donnent à la maison de Bertaud le pâturage dans le territoire du Dévoluy *(Devolou)* et de la Cluse. Témoins : seigr O., ...Ar. Flota, fils d'O. Agouts, etc. (14). Fait près du cimetière *S. Petri de Roca.* Durand Claris et Pierre del Bots Oronas rachetèrent ce don des dames de Bertaud. Charte faite par Jacques Frescheti, prêtre de la Roche.., *d. mart. post Pentec., luna 7, 11 d. exeu. madio.*

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 25, n° 21. = ROMAN, 73b.

7877 27 mai 1241.

La dauphine Béatrix fait donation aux religieuses de Prémol du plein domaine des manses de *Latraz, Solerio* et *Girinis*, des condamines de *Latraz* et *Almeyers*, dans la paroisse de Quaix.

Arch. de l'Isère, B. 3254, reg. (II, 236-7).

7878 30 mai 1241.

Bertrand d'Agout, dit de Mison, vend à Pierre Ysoardi, seigneur d'Aix, le château de Recoubeau *(Ricobello)*, tout ce qu'il possédait aux châteaux et mandements de Menglon, Aix *(Aysio)* et Valdrôme, et dans le diocèse de Die, au prix de 10000 sols. Approbation d'Humbert, évêque de Die.

CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 130 (à part, I, 43) ; *Hist. égl. Die*, I, 234, 343.

7879 Clairecombe, 30 mai 1241.

Robert, évêque et seigneur de Gap, atteste que Raimbaud de Lachau *(Calma)*, fils de Raimbaud et d'Alasie, a remis à Notre-Dame de Clairecombe et à Jacques son 6e abbé, tous ses droits au territoire de Beaudinar *(Beldynar)* et lui a confirmé ceux que le monastère avait acquis au château de Creyssent des seigneurs de Villemus *(Villamurs)*. Bulle de l'évêque, sceau de R. ou Ber. abbé de Lure. Fait en l'église de Ste-Marie de *Claracomba*, devant l'autel majeur ; témoins : Rai. de Quadro, doyen de Chardavon *(Cardaonis)*, W. Pe. prêtre de la Bastide St-Etienne, des chevaliers, Lantelme de Saisseu, chapelain du prélat, Robert son neveu, etc.

Arch. de la cour d'Aix. Lettres royaux. Reg. 19, 232b. Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte. Joucas, cart. 49, liasse 625, cop. = ALBANÈS (J. H.), dans *Bull. hist.-arch. Valence*, II, 32. ROMAN, 74.

7880 6 juin 1241.

Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, donne aux religieuses du couvent de Prémol, la seigneurie du mas de la Harse de Solier de Gironne ; de la condamine de la Hards, d'une autre à Almeraire, en la paroisse de Claix ; la seigneurie de la chavannerie des Avilliers et mas de Corenc, de la chavannerie de Carreria, du mas de Chalumet, de la chavannerie de Jullien de Celle, du mas de Hugues de Charlec et ses pariers, en la paroisse de Corenc, entre le ruisseau de Sérézin *(Cizerin)* et la tour de St-Laurent de Grenoble, et 6 den. de cens dus par Pascal sur un tènement.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 43-4.

7881 Grenoble, 8 juin 1241.

Sentence arbitrale prononcée par Robert, évêque de Gap, Hugues, évêque de Clermont, et Obert Auruce, maréchal du Dauphiné, entre Aymar, archevêque d'Embrun, et les citoyens de cette ville ; ces derniers restitueront ce qu'ils ont usurpé à l'archevêque, au chapitre et aux moines ; et l'excommunication sera levée. Témoins : le dauphin Guigues, Hugues, évêque de Digne, Amblard, prévôt d'Oulx, Bérald, abbé de Suse, Albert, doyen de Grenoble, Amédée, doyen de Die, Hugues de Paladru, archidiacre de Clermont, Nantelme, prieur de St-Michel-de-Connexe. Fait en l'église St-Vincent.

Arch. d'Embrun, orig. Arch. de l'Isère, B. 3011. = ROMAN, 74.

7882 9 juin 1241.

Guillaume, comte de Genevois, se porte garant vis-à-vis du dauphin Guigues, [comte] de Vienne et d'Albon, pour l'exécution des conventions relatives au mariage de Rodolphe, fils dudit Guillaume, avec Marie, fille d'Albert seigneur de la Tour.

WURSTEMBERGER, IV, n° 141. *R. Gen.* 737 (8 juin !)

7883 Cavaillon, 23 juin 1241.

Promesses de R[aymond], comte de Toulouse et marquis de Provence, à J[ean Baussan], archevêque d'Arles. Fait en la cour de l'évêque *Cavallic.* ; présents : L[aurent], évêque de Trois-Châteaux *(Tricastrini)*, etc. Sceau.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* III, 411-2, n° 1060 ; IV, n° 153.

7884 Cavaillon, 23 juin 1241.

Hommage du comte de Toulouse pour Mornas à l'archevêque d'Arles, en présence de L[aurent] évêque de Trois-Châteaux.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* IV, 80, n° 154.

7885 25 juin 1241.

...In crastin. bi Joannis Bapt. Compte des procureurs des anniversaires de l'église de Vienne : recettes, 8000 sols 32 liv. et 10 sols ; dépenses, 9000 sols 46 livr. et 16 sols ; restent dus 64 livr. 6 sols : la dette du seigneur de Clermont est répartie sur 4 ans.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 117.

7886 15 juillet 1241.

Charte par laquelle le chapitre de St-Servais à Utrecht donne aux Antonins de Vienne en Dauphiné la chapelle de St-Antoine située dans le faubourg d'Utrecht.

Voir la confirmation d'Innocent IV, 7 mai 1249.

7887 Latran, 18 juillet 1241.

Lettre du pape Grégoire IX aux citoyens de Marseille ; il rappelle que, pour s'être soulevés contre le comte de Provence et soumis au comte de Toulouse, ils furent diligemment avertis, puis excommuniés par [Jean], archevêque de Vienne, alors légat du Siège apostolique.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 334, origin.

7888 Herbeys, 22 juillet 1241.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, désireux de maintenir intacts les libertés et autres dons faits par son père le dauphin A[ndré] aux maisons religieuses, confirme à l'église du Val-Ste-Marie, ordre des Chartreux, et à son prieur Bernard [l'exemption] des péages, leydes et autres services ou exactions et usages par terre et par eau. *Act. ap. Herbeysium*, en la maison de Gautier le châtelain *(chastellanus)*... Grégoire pape, Frédéric emp. Sceau.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, confirm. de 1490. Arch. de l'Isère, B. 282, 378. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

7889 La Buisse, 24 juillet 1241.

Hommage rendu à Amédée, comte de Savoie, par Berlion de Chandieu pour le château de Chandieu et tout ce qu'il tenait depuis les fourches de Falavier jusqu'au pont du Rhône, et aussi dans ce fleuve aussi

avant qu'un cheval y peut entrer sans nager. Témoins : Siboud de Clermont, Humbert de Seyssel, Humbert Maréchal, Guillaume Bonnivard, Guillaume Rivoire et Pierre de Tournon chevalier. Jacques Berbier not. impér. et du comte de Savoie.

Arch. de l'Isère, B. 271, 472. *Invent. Viennois*, I, 425 : 237; III, 261 : II, 169b. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* pr. II, II, 472; *Cart. du Dauph.* I, 219-20. = *Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 326-7; 3e, II, 63. Mermet, III, 87.

Septembre 1241 = 9, 12, 19, 22 septembre 1231.

7890 5 septembre 1241.

Berlion, seigneur de Chandieu *(Candiaci)*, reçoit en fief de Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, la moitié de la poype de Meyzieu *(Maysiaci)* vers Jonages *(Jonas)* et le quart de tout le territoire dudit Meyzieu et de *Banuge* ou *Banugi*, qu'il avait acquis de Guy de Seyssuel *(Sayssuel)*; il en fait hommage-lige, sauf celui dû au comte de Savoie, et promet fidélité. Sceau...*d. jovis ante Nativit. bæ Mariæ*...

Torino, Bibl. Reale, Pergam. n° 136, 8, copie authent. de 1301 (jeudi avant l'Annonciation ?) *Invent. Viennois*, III, 261b : II, 169-70. — Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 454, n° 372.

7891 Mantaille, 17 novembre 1241.

Jean, archevêque de Vienne, le sacristain G[uigues] et les chanoines Jacelme de la Tour et Jean d'Arènes, au nom du chapitre, reçoivent de Guichard de Condrieu *(Condreu)*, chevalier, le château de Mantaille *(Mantalia)* en signe de reconnaissance de leur domaine et déploient sur la tour la bannière de St-Maurice. Guichard reconnaît être tenu de le rendre à toute réquisition et d'en sortir durant le séjour de l'archevêque. Témoins : Guigues de Colsas, chevalier, B. de *Piscaria*, archiprêtre, etc. (9).

Charvet, 391 (sept.) Mermet, III, 87. Collombet, II, 137-8 (s.). Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 79-80.

7892 18 novembre 1241.

L'archevêque et les chanoines de Vienne reçoivent en signe de reconnaissance, sur l'ordre de Geoffroy de Moirans *(Gaufreidi de Moyrenc)*, les châteaux de Châteauneuf-de-Galaure et de Ratières.

Charvet, 391. Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 80.

7893 Crépol, 21 novembre 1241.

... *d. jovis prox.*, Jacelme de la Tour et Jean d'Arènes, chanoines de Vienne, et le clerc Etienne de Montluel reçoivent le château de Crépol *(Crespol)* de Siboud, seigneur de Clermont, et arborent sur la tour la bannière de St-Maurice ; témoins : Simond Rovoyri, P. Ardent, B. Rostagni, chevaliers, etc.

Charvet, 391. Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 80.

7894 25 novembre 1241.

Dislocation d'une montagne entre la Chartreuse et Chambéry, qui fait périr env. 5000 habitants et détruit 5 églises, dont Gravers, vers Favras.

*Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 91-2.

7895 Salon, 29 novembre 1241.

Jean, archevêque d'Arles, promet aux habitants de Salon de ne jamais aliéner ce château. *Act. in castro Sallonis*, en l'église de St-Michel ; présents : L[aurent], évêque de Trois-Châteaux, etc.

Gallia christ. vet. I, 58-9; *nova*, I, instr. 102, anim. lxvj; *noviss.* III, 1067; IV, 155. = Bréq. VI, 9.

7896 Châtillon, 4 décembre 1241.

Aymon, seigneur de Faucigny, promet au dauphin Guigues, comte de Viennois et d'Albon, de lui donner pour épouse Béatrix, enfant de sa fille Agnès et de Pierre de Savoie, et de lui constituer pour dot 15000 marcs d'argent ; lui et Pierre de Savoie le feront leur héritier de la terre de Faucigny s'ils meurent sans postérité mâle. Des garants sont donnés et des amendes stipulées pour l'exécution de cette promesse. Fait dans l'église *Castellionis*.

Wurstemb. n° 149. *R. S. R.* 1238. *R. Gen.* 738. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 352.

7897 4 décembre 1241.

Aymon, évêque de Genève, s'engage à faire observer par Aymon, seigneur de Faucigny, ses conventions avec le dauphin Guigues, comte de Viennois et d'Albon, touchant le mariage de Béatrix, sous peine d'interdit ecclésiastique, et d'excommunier les garants qui se soustrairaient à l'otage.

Mallet (Ed.), dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, IV, II, 61. Wurstemb. n° 149 a. *R. S. R.* 1239. *R. Gen.* 738. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 353.

7898 (Vers 4 décembre 1241).

Confirmation par Pierre de Savoie du contrat de mariage futur entre le dauphin Guigues et sa fille Béatrix, et divers traités entre eux à ce sujet. Sceau de l'évêque de Grenoble.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1670.

7899 Janvier 1241/2.

Le dauphin Guigues, comte de Viennois et d'Albon, fiancé de Béatrix, fille de Pierre de Savoie, donne pour garant de son mariage avec elle, quand elle sera en âge de puberté, le chevalier Odon Alamand et son maréchal Obert, qui jurent de devenir hommes-liges de Pierre si le dauphin manque à sa promesse ; celui-ci livre en outre comme gage ses châteaux de la Buissière et d'Avallon.

Wurstemb. n° 150. *R. Gen.* 742. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 354.

7900 Janvier 1241/2.

Albert, seigneur de la Tour, et son fils Albert donnent en aumône perpétuelle, pour le repos de l'âme de leur épouse et mère Béatrix, au monastère de Notre-Dame d'Ambronay le droit de percevoir 1 den. par trousse *(troscellus)* passant par la terre de Coligny.

Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 28b. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 220-1. — Justel, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 329. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 189e. = Bréq. VI, 23.

7901 Ribiers, 27 janvier 1241/2.

Pierre Tassil *(Pe. Tasilus)*, chevalier, vend à Jacques, abbé de Clairecombe, et à son monastère, au prix de 10 liv. Viennois, son ouche ou son fonds à *Faverium*, sur le chemin de Lachau *(Calma)*. Approbation de R[aimbaud] de Lachau. Pierre et son épouse Alazia élisent sépulture dans l'abbaye. *Act. ap. Riperios*, dans la

chambre voûtée *(fornello)* de R. de Lachau ; témoins : Bertrand de Mévouillon, fils de R. de Lachau, le prêtre Bertrand, prieur des Faisses *(Faysis)*, etc. Bernard d'Orpierre *(Auripetra)*, juriscons., *scr.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, Ordre de Malte, cart. 49, liasse 624, orig. parch. = ROMAN, 74b.

7902 Châteauroux, 12 février 1241/2.

Gaudin, sacristain, et Pierre Radulphi, choisis comme juges par Aymar, archevêque d'Embrun, entre lui et Trenquerius, châtelain *(chasllanus)* de Châteauroux, déterminent que celui-ci est tenu de rendre la tour de ce château à l'avènement du prélat et autres cas de nécessité, comme *pro chilpa* ou garde de prisonniers. Témoins : Amandrin de Chorges *(Caturicis)*, juriscons., plusieurs chevaliers, R. prieur de Guillestre, Barthélemy, chapelain de Châteauroux, Reymond prêtre de Vars *(Varcia)*, Maurin Bernardi, baile de l'archevêque, Arbat, écrivain, etc. *Act. ap. Castrum Rodulphum*, en la nouvelle maison archiépiscopale. Sceaux.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 329-30.

7903 Durbon, 17 février 1241/2.

Pierre del Sais et sa femme Pétronille font abandon à Garnier, prieur de Durbon, de leurs droits sur 2 prés au tènement de Vaux *(Vauç)* et de ce qu'ils avaient à partir du pas *strict* de Montmaur en-deçà. dont W. Autrandi réclamait la moitié, bien qu'il en eût fait don au couvent. Serment de Pierre et de son frère Rostaing. *Acta ap. D-nem*, devant l'église de Notre-Dame ; témoins : Jacques procureur, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 292-3, n° 407. = ROMAN, 74b.

7904 2 mars 1242.

Obit de Martin, prieur de la grande Chartreuse 1234.

LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* II, 248-9.

7905 Vienne, 11 mars 1241/2.

... *D. mart. post Carniprivium vetus*, dans le réfectoire de St-Maurice, en présence de l'archevêque Jean et des chanoines réunis en chapitre général, Berlion de Montfalcon, chevalier, reconnaît tenir de l'église de Vienne le clos de Châtonnay à Ornacieux et divers cens à Somons.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 80.

7906 14 mars 1241/2.

Lagerie, prieure de Prémol, échange avec le prévôt de St-André de Grenoble des terres données à son couvent par la dauphine Béatrix, contre des terres, moulins et alpages dans la paroisse de Vaulnaveys.

Arch. de l'Isère, B. 3254, reg. (II, 237b).

7907 Aspres-sur-Buëch, 23 mars 1241/2.

Pétronille, épouse de P. del Sais, du consentement de son mari, jure d'observer la cession de celui-ci [au prieur de Durbon], qui leur donne en aumône 10 sols Viennois, payés par le convers Pierre Bachaça. Cautions (8). *Act. ap. Asperos.* Sceau de Maifred, prieur d'Aspres.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 293-4, sceau n° 408. = ROMAN, 74b.

7908 Aspres-sur-Buëch, 1242.

Ysoarde, veuve d'Elie Pellicerii, vend à Pierre Goitre sa vigne à St-Hippolyte, pour 18 liv. Viennois, dont quittance. Investiture par la charte. Sceau de Mayfred, prieur d'Aspres. *Act. ap. Asperos*, sur le cellier de Jacques Sorberii ; témoins.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 300-1, n° 414.

7909 1242.

Appollena de Gigors se désiste en faveur de l'abbaye de Léoncel de ses prétentions sur les pâturages du tènement de Charchauve *(Chalchaves)*. Sceau de l'évêque de Die.

*CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 129, n° 130.

7910 1242.

Le prince Guigues, dauphin de Viennois et comte d'Albon, visite l'église de St-Antoine et prend sous sa protection la maison et ses habitants, pour le salut de son âme et le repos de celle de son père le dauphin André.

FALCO (Aym.), *Antonianæ hist. compend.* lxij. DU CHESNE, *Daufins de Vien.*, pr. 16. = ALLARD (G.), *Œ. d.* I, 368.

7911 1242.

Accord entre Pons Petiti, chanoine et procureur du chapitre St-Paul-Trois-Châteaux, et Alix, mère et tutrice de Lambert et Guillaume Adhémar, enfants de feu Hugues, seigneur de la Garde, au sujet du domaine de Charvolas, par l'intermédiaire de l'évêque Laurent.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 94-5. *Gallia christ. noviss.* IV, 673, n° 1358.

7912 1242.

Raymond de Chamaret rend hommage à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, pour tous les fiefs héréditaires qu'il possède à St-Restitut.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 94. *Gallia christ. noviss.* IV, n° 156.

7913 1242.

Albert de la Tour, damoiseau, seigneur du château de [la Côte-]St-André, atteste que son oncle, Guillaume de Coligny, a donné aux chartreux de Seillon, pour l'âme de son frère Hugues, le droit de pâturage dans toute la terre de Coligny.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 225b. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 29b. — JUSTEL, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 330. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 189b. = BRÉQ. VI, 41.

7914 Mars 1242.

Jean, archevêque de Vienne, notifie que David de Seyssuel *(Saisseolo)* a hypothéqué au cabiscol Berlion et à Jean Chalveti, procureurs des anniversaires de Vienne, 3 *meitaers* de froment de cens sur une terre du fief de l'église à la maladière de *Paliis*, et ses autres cens au territoire d'Estressin *(Trecins)*, moyennant 100 sols Viennois, dont quittance pour raison de prêt. Ratification de la femme ; serment. Sceau. *Dat... p. man. Guigonis d'Auries cancell. n.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 9 lig. 1/2, sceau.

7915 Durbon, 25 mars 1242.

Robert, évêque de Gap, atteste que Guillaume *(W.)* Autrandi, de Vitrolles *(Vitrola)*, a reconnu en sa présence avoir donné à Garnier, prieur de Durbon, son droit et propriété à Vaux *(e' Vauz)*, soit la moitié de deux prés, et avoir reçu des frères 110 sols Viennois.

Serment. Cautions : noble Guillaume *(W.)* Augerii, d'Oze *(Oxa)*, Falcon de Veynes *(Veineto)*, Guill. Arnulphi, Lantelme de Trisoaut, Burnon de Montmaur et P. Laurentii. *Act. ap. D-nem*, en la maison des frères, devant l'église de St-Jean-Bapt. Témoins : Ja[cques] procureur, etc. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 294-5, sceau, n° 409. = ROMAN, 74-5.

7916 Durbon, 26 mars 1242.

Robert, évêque de Gap, atteste que Giraud Rogerii, de la Cluse, a reconnu en sa présence avoir vendu à la maison de Durbon et au prieur Garnier sa part du pâturage *(pascherii)* du Dévoluy *(Devolodio)*, les prés *Goirandencs*, sa terre à *Costa Bella* et généralement tout ce qu'il avait du serre *Uscla* jusqu'à *Costa Bella*, au prix de 100 sols Viennois, moins 12 den. et 1 tunique. Investiture, serment. Fait dans le cimetière *D-nis ;* témoins : Ja[cques] procureur, etc. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 295-7, n° 410. = ROMAN, 75*.

7917 Grenoble, 26 mars 1241/2 (6 mars 1241 ?).

Confirmation par le dauphin Guigues à Arnulphe de Villard, de l'albergement à lui fait des rentes que le dauphin percevait en deniers et blé à Vilar-Reculas, moyennant 30 setiers blé bonne mesure (6 de seigle, 24 d'orge et avoine) et 30 sols de cens ; il lui alberge en outre un bois à Vilar-Reculas, sous le cens d'une obole d'or... Mercredi avant la mi-Carême.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 302*.

7918 Les Préals, près Savine, 14 avril 1242.

Sentence arbitrale prononcée par Aymar, archevêque d'Embrun, entre le monastère de Boscaudon et Guillaume de Pontis, son fils Guillaume et les habitants de Pontis ; il décide que la montagne du Morgon appartient à l'abbaye. Témoins : l'évêque de Digne, Pierre, prévôt d'Embrun, etc.

Arch. de M. Roman. = ROMAN, 75*.

7919 La Cluse et Bertaud, 1er mai 1242.

...1222..., Garsenz, sa fille Alaais et son gendre W. Rolland, de la Piarre *(de Petra)*, cèdent à la maison de Bertaud leurs droits sur le pacage *(pasquerium)* du Dévoluy et de la Cluse. Rainier fait de même pour l'âme de Rostand Rainier, que les frères rapportèrent du Champsaur. Fait devant la porte de l'église de St-Michel de la Cluse ; témoins : Guigos, chapelain de la Cluse, etc. Serment des fils d'Alasia devant la porte de l'église de Bertaud, en présence de la prieure Agathe, qui donne un 1/2 trentain de toisons de brebis *(lana)*.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 29, n° 30.

7920 Treschenu, 3 mai 1242.

Sentence arbitrale prononcée par Raymond de Mévouillon l'aîné *(major)* sur les différends entre Raymond [*al.* Bertrand] de Baux, prince d'Orange, et ses vassaux, et Dragonet de Montauban et les siens, en suite du compromis des parties, le prince faisant tant pour lui que pour Dalmas de Châteauneuf : Dragonette, fille de feu Dragonet de Mondragon et épouse d'Isoard seigneur d'Aix, Raymond de Montauban et Malberjone, épouse de Raymond de Baux, enfants d'Isoard d'Aix, cèderont à Dragonet de Montauban tous les droits et actions qu'ils pourraient avoir sur les châteaux de Montjoux, Teyssières, La Bâtie de Pierre Roux, Aubres, Venterol, Noveysan, Rocheblave et leurs territoires, et le tiendront quitte de tout dommage et des revenus perçus induement jusqu'à ce jour par lui, depuis qu'il a envahi à main armée le château de Condorcet, appartenant à leur père Dragonet. *Act. ap. Trescanutos ;* témoins : Raimond et Bertrand de Blacons. Sceaux de Humbert, évêque de Die, R. de Baux, prince d'Orange, Ysoard d'Aix et R. de Mévouillon. Bonami not.

Arch. de l'Isère, B. 3638, origin. parch. (III, 120*). — BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 298. ROMAN, 82*. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 447-9 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 68-70. ROMAN, 82* (à 1248).

7921 3 mai 1242.

Approbation du compromis sur les différends survenus entre le prince d'Orange et Draconet de Montauban ; suit la déclaration de la sentence intervenue, et le règlement de plusieurs « utiles et grandes affaires ». Bon Amici not.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1344.

5 mai 1242 = 3 mai 1242.

Invent. Gapençais, 521.

7922 5 mai 1242.

Rôle des seigneurs convoqués par le roi de France à Chinon, *ad crastinum octabarum Paschæ*, pour aller contre le comte de la Marche : *comes Viennensis*.

BOUQUET, *Rec. hist. France*, XXIII, 727.

7923 Vernaison, 11 mai 1242.

Bernarde, veuve de Lantelme du Val *(de Valle)*, donne à la prieure et aux religieuses *Commertii*, pour le salut de son âme et le soulagement de sa fille Adamare, jadis religieuse de ce couvent, spécialement pour la célébration de son anniversaire, 3 setiers 1 émine de froment, 4 sols Viennois, 1 quartaut de noyaux et 4 chapons de cens, à percevoir sur le courtil de Brouas *(Broas)*, paroisse de St-Pierre de Marnas ; plus 3 sols et 1 poule sur le courtil de Richard Aynart, au territoire d'Hauteville *(Altavilla)*, près du longpré, avec domaine et plaid. Fait au chapitre du couvent *Comercii ;* présents : la prieure Marguerite, Guigues, fils de Bernarde et chanoine de St-Ruf..., 3e dimanche avant l'Ascension. Sceau de G[ratapailla], seigneur de Clérieu *(Clairiaco)*. — *Ne cum mortalibus*.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. n° 45.

7924 26 mai 1242.

P[ierre], évêque de Grenoble, atteste qu'en sa présence Guillaume de St-Pierre a donné en aumône aux religieuses des Ayes 2 setiers de sel annuellement sur la leyde de Goncelin.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 79.

7925 Grenoble, juin 1242.

Charte de libertés accordée aux citoyens de Grenoble par leur évêque Pierre et Guigues, dauphin de Viennois et comte d'Albon. Ils auront le droit d'élire chaque année, directement ou par leurs délégués, quatre recteurs chargés de gouverner la ville, de défendre les personnes et leurs biens à Grenoble et dans les fau-

bourgs ; l'élection se fera en présence du procureur de l'évêque et du châtelain du dauphin, s'ils peuvent y assister. Les élus prêteront aussitôt serment au prélat et au comte ; ils devront, de jour et de nuit, au besoin par les armes, veiller à la sécurité de la ville, se saisir des malfaiteurs ou de leurs biens, et les livrer au procureur et au châtelain. Ils pourront lever des taxes, dont seront exceptés les gens des deux cours, et se concerter pour les services dus à l'évêque et au dauphin. Il est fait défense aux habitants de se liguer, sinon entre eux, sans autorisation ; défense aussi, sous peine de 60 sols, de donner ou recevoir de l'argent pour être protégé. Reçu au nom et en présence des habitants par Omar Pelliparii et Humbert Jarentoni. Sceaux de l'évêque et du dauphin.

Arch. ville Grenoble, AA. 1, orig. parch.; CC. 1294. Arch. de l'Isère, origin. parch. de 27 lig. 1/8. *Invent. évêché Grenoble*, A. XLVII, 23b.

7926 L'Ile-Barbe, 2 juin 1242.

Fouchier *(Fulcherius)*, abbé de l'Ile-Barbe, donne les Tourrettes *(Turretarum)*, Montmorin, Bruis *(Bruyeri)*, Ste-Marie [St-May ?], la Charce *(Carceris)* et Tarandol, à Raymond de Mévouillon l'aîné *(major)*, lequel lui en fait hommage et jure fidélité et aide *(valentiam)*, ainsi que de ses châteaux de Cornillon *(Curnillionis)*, Cornillac *(Curnilliane)*, *Montis Castelli*, Rémusat, le Bruchet *(Brucherii)*, le Poët-Sigillat *(Poieto)* et de ses possessions *(affaribus)* de la Jonche, Pelonne et Miraval *(Mirevallis)*. De tout ce qui est situé en Provence, il sera fait reconnaissance en présence de Guillaume de Chamaret et Guillaume de Sauzet, par Raymond de Mévouillon à Bertrand, prieur de St-May *(S. Marii)*, représentant l'abbé de l'Ile-Barbe. Raymond promet de s'en tenir à la décision de ce dernier sur sa controverse avec Apertilin de *Broxio*. Fait en chapitre, le couvent réuni ; présents : Guillaume de Chamaret, Bertrand de Veridario, Raymond de St-Paul, etc. Bono Amico notaire. Sceaux de l'abbé et de Raymond de Mévouillon.

Arch. de l'Isère. *Invent. Baronnies*, I, 135b : 175. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1346. GUIGUE, *Cart. de l'Ile-Barbe*, I, 234-5. = ROMAN, 75a.

7927 (25 juin) 1242.

Comptes des procureurs des anniversaires de St-Maurice de Vienne : recettes, 11000 sols 7 livr. ; dépenses, 10000 sols 31 livr.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne* 117 (66a) (cancellé).

7928 (25 juin) 1242.

Compte des procureurs du réfectoire de St-Maurice de Vienne. Arbert de Faverges *(Fabricis)* et Jean d'Arènes : recettes, 8000 sols 4 liv. 5 s. ; dépenses, 8000 sols 4 livr. 6 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 123 (96a).

7929 9 juillet 1242.

Testament de Berlion de Châteauneuf : il institue pour héritiers ses fils Aynard et Pierre, laissant au 1er le château de Bouquéron avec son mandement, le fief du château de la Balme et ses possessions à Moras ; au 2d une rente de 25 liv. Viennois que son frère lui servira sur le fief de Bouquéron, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3315, cah. (II, 278b). *Invent. Graisivaudan*, I, 219b.

7930 (Avant 17 juillet 1242).

Election de Philippe de Savoie, primicier de Metz, comme évêque de Valence :

Monseigneur Philippe de Savoie... moult aymayt l'esercite du noble mestier d'armes ; il estoit chevallereux, preux, hardys et vaillant, et nullement il ne voulait estre de l'Eglise, mais pour le pouvoir soustenir. ce non obstant, on ly ballya en commande l'evesché de Valence.

Mon. hist. patr., Scr. I, 147. =CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.* 3a ser. IX, 43.

7931 Tarascon, 17 juillet 1242.

Pierre de Savoie, procureur de Richard, comte de Cornouailles, épouse en son nom Sancie, fille de Raymond Bérenger, comte de Provence, laquelle exprime son consentement. Fait *ap. Tharascon.*, dans le château. Témoins : Philippe [évêque] élu de Valence, G., prévôt de Barjols *(Barialñ)*, etc. Sceaux.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 335, 2 originaux. — CIBRARIO e PROMIS, *Docum.*, 143-5. = WURSTEMB. n° 154a.

7932 23 juillet 1242.

Testament de Siboud, seigneur de Beauvoir[-de-Marc] : il institue pour héritier universel son fils Guillaume, lui ordonnant de payer ses dettes ; il lègue à son fils Drodon 40 livr. de revenu annuel, dont il pourra aliéner le quart, et à ses autres fils Siboud et Hugues 100 sols Viennois de revenu à chacun ; il lègue à [ses filles] M. femme de Guigues Alamant et A. femme de Guillaume Chabue le montant de la dot payée à leurs maris ; il ordonne de restituer sa dot à son épouse S., à la décision de Guy archidiacre de Lyon et de son frère A[lbert], seigneur de la Tour ; il lègue à A., femme de Pierre Vallis, citoyen de Vienne, 100 sols en capital. Témoins : Hubert de la Poype *(Poipi)*, chevalier, Geoffroy de Broen, Pierre châtelain de Pinet, Ponce chapelain de Beauvoir, Guillaume Caras, Bellin clerc, Guigues de l'Albenc, damoiseau, Etienne de Crest clerc, qui signent et scellent. Sceaux de l'abbé de Bonnevaux, de Guy et d'Albert.

Invent. Viennois, I, 121a. Valbonnays, 5a Reg. n° 30. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 226. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 5b. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 344. — Cf. 10 août suiv.

7933 Meyzieux, 27 juillet 1242.

Etienne de Chandieu, chanoine de Lyon et de Vienne, en présence du prieur d'Aillon et de D., chapelain de Meyzieux, approuve les ventes faites par Berlion seigneur de Chandieu, son frère, à Michel, prieur d'Aillon, et les conventions intervenues entre eux et scellées par Amédée, comte de Savoie, Ph[ilippe de Savoie], élu de Valence, et ledit Berlion, selon un accord intervenu entre son frère et lui, et s'en porte caution. S'il lui arrive de soulever des querelles contre le couvent, il promet de se constituer en otage à Lyon ou à Vienne jusqu'à complète satisfaction. Sceau. Fait dans la bâtie ou château.

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 504-5, n° 128.

7934 Omblèze, 29 juillet 1242.

Saurine, fille de feu Guillaume Bernardi, de Charpey *(Charpeio)*, du consentement de son mari Artaud de

Blainac, transmet à Notre-Dame et aux frères de Léoncel tous ses droits sur les pâturages à la balme de *Tuteira*, au mandement des Glovins *(Rupis Galvaini)* et à Boussière *(Boceira)* : l'abbé Arnaud leur donne 10 sols Viennois et des souliers. Fait *in Umblezes*, dans la maison d'Artaud ; témoins : Ponce sous-prieur, etc. (5). Sceau de Humbert, évêque de Die.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 129-30, n° 131.

7935 Août 1242.

Nicolas [= Aimeric], archevêque de Lyon, atteste que Guillaume de Beauvoir[-de-Marc], seigneur de Falavier, a vendu en sa présence à Hugues [de la Tour], évêque de Clermont, son château de Falavier, avec péages, seigneuries, pêcheries, usages, revenus, fiefs, hommages, etc. pour 1500 livr. Viennoises, dont le vendeur est soldé *(habuit grahantum)* en numéraire ; Guillaume reconnaît tenir ce château en fief du seigneur de la Tour[-du-Pin], s'en dévestit et en investit Hugues ; il ordonne aux chevaliers, damoiseaux, bourgeois et serfs d'obéir à l'acheteur. Bulle de l'archevêque.

Arch. de l'Isère, B. 272, 420ᵃ. *Invent. Viennois*, II, 59ᵃ. Torino, Bibl. Reale, Pergam. n° 136, 5. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 225. MOULINET, *Reg. généal.* I, 119 ; *Coll. titres fam. de la Tour*, 23-4, 29. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 184. = *Gallia christ. nova*, IV, 144. BRÉQ. VI, 32. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 204, 257, 458.

7936 10 août 1242.

Testament de Siboud, seigneur de Beauvoir (voir au 23 juil. préc.)... Présent : Falque de la Poype.

GUICHENON, *Hist. de Bresse et Bugey*, 322. = *Invent. mais. de la Poype-Serrières*, 8.

7937 Vienne, 19 août 1242.

Guillaume de Faverges *(Fabricis)* reconnaît que ses biens à Nivolas sont du fief de l'église de Vienne : il s'oblige envers le cabiscol B[erlion] et Jean Chalvet, procureurs des anniversaires, pour divers cens en froment, blé et poulets ; quand il voudra racheter ce nantissement *(gageria)*, les fruits pendants lui appartiendront.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 81.

7938 Aspres-sur-Buëch, 26 août 1242.

Mayfred, prieur de St-Géraud d'Aspres, avait demandé avec instance au prieur de Durbon 40 liv. Viennois que son couvent lui devait à raison d'une donation scellée par l'abbé d'Aurillac (10 fév. 1240/1) ; le débiteur objectait que cet argent devait être placé en achat de fonds ou de revenus. Mayfred insista à raison de la situation critique de son prieuré, impuissant à satisfaire à un créancier, Guillaume *(W.)* Odo, de Gap, promettant d'observer la clause. Sur les instances d'amis, notamment d'Osasicca, le prieur de Durbon remit la somme, sous condition de placement en achat de fonds ou de revenus d'ici à 6 ans à partir de la Toussaint. Mayfred oblige pour cela le fief d'Aspres, soit les tasques et dîmes, promet de se rendre otage et fournit comme caution Jean d'Aspres, chanoine de Die, qui tiendra otage, ainsi que Pe. Bajuli, d'Aspres, Pe. Lanberti, chapelain d'Aspres, G. Raschaz, Pon. dẽ la Rochette et G. Daudes. *Act. ap. Asperos*, présents : Ra[dulphe] archidiacre de Gap, M. chanoine de Gap, G. Berengar, chapelain d'Aspres, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 298-9, n° 412. = ROMAN, 75ᵃ.

7939 Septembre 1242.

Aymar de Poitiers inféode à Géraud Bastet, seigneur de Crussol, les deux autres tiers de la seigneurie de St-Marcel en Vivarais.

ANSELME, *Généal. mais. France*, III, 762.

7940 Senez, 1ᵉʳ septembre 1242.

... 1241... L'archevêque d'Embrun [Aymar] ayant assigné jour pour la division des biens et revenus des églises d'Antibes et de Grasse, décide, du conseil de R[obert] évêque de Gap et autres, qu'elle aura lieu.

Gallia christ. nova. III, instr. 213-4, cf. 218. = BRÉQ. VI, 33. — Cf. 3 sept. 1242.

7941 Senez, 3 septembre 1242.

[Aymar], archevêque d'Embrun, confirme la division faite des biens et revenus entre les églises d'Antibes et de Grasse. Fait *apud Senesium*, présents : R[obert] évêque de Gap, Ponce, sacristain d'Embrun, maître Imbert de Senez *(Senecei)*, chanoine d'Embrun. Sceau.

Gallia christ. nova, III, instr. 214-5.

7942 Durbon, 6 septembre 1242.

Maifred, prieur d'Aspres, étant venu au couvent *Durbonis*, reçoit du prieur Garnier 40 liv. Viennois que celui-ci lui devait pour cause de donation (10 fév. 1240/1) et dont Jean d'Aspres, chanoine de Die, s'était porté caution, suivant charte scellée par lui et Osesicça. Fait dans le cloître ; on dégage la responsabilité de Jean d'Aspres ; présents : Jacques, procureur, etc. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 297, n° 411. = ROMAN, 75ᵇ.

7943 Durbon, 6 septembre 1242.

Osasicca jure de se rendre otage et d'être caution [en faveur du prieuré de Durbon] ; présents : G[arnier] prieur de Durbon, Mayfred prieur d'Aspres. Sceaux.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 299-300, n° 413.

7944 Soyons, 13 septembre 1242.

Après de longues guerres, accompagnées d'attaques, massacres d'hommes, incendies et rapines, entre A[démar], fils du comte de Valentinois, d'une part, et Arbert, doyen de Valence, et Lambert, seigneurs de Chabeuil, et Géraud Basteti, seigneur de Crussol, d'autre, Adémar, seigneur de Bressieux, s'interposa comme médiateur et fut accepté comme arbitre, sous peine de 500 marcs d'argent. Il décida tout d'abord qu'il y aurait paix perpétuelle entre les belligérants et leurs adhérents. Bastet, fils de G. Basteti, fait prisonnier par A. sera immédiatement délivré du *manuleino* où il se trouve ; il recevra des armes de lui et lui fera hommage tant que son père vivra. Deux parts du château de St-Marcel seront rendues à Bastet. Les biens possédés à sa mort par Guillaume Artaldi, damoiseau, aux châteaux et mandements d'Etoile et de la Vache, et à Lésignan, pour cause d'échange, sont donnés par G. Basteti au [comte] A. Fait sur la rive du Rhône, au-dessous de la maison de la motte *Subdionis ;* témoins : Roger de Clérieu, Guillaume de Montmeyran, Hu. de Balasta, Ar. du Pouzin, Guillaume Armandi le jeune, Guiniz d'Eurre,

Guillaume Maleti, Rostan Bru, Pierre Rainerii, Ar. de Châteaubourg *(Castro Bucco)*, Guillaume Lamberti, Jaucerand de la Motte, chevaliers, etc. Sceaux.

Arch. de l'Isère, Valentin., B. 3520, origin. parch. (III, 70ᵃ). — *Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 48; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 217-8.

7945 17 septembre 1242.

Hommage à Dragonet, seigneur de Montauban, par Jeoffroy d'Eyrolles *(de Ayrolis* ou *Airoliis, Arreliis)*, Falcon de Novis ou Nyons, Pierre Jarentes ou Ger-s et Raimond d'Eyrolles, qui reconnaissent tenir de lui en fief tous les biens, droits et directes qu'ils avaient au mandement de Nyons. Humbert de Valréas, not.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, II, 60ᵇ : 698. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1296.

7946 Aix, 21 septembre 1242.

Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, confirme le partage du château *de Mota* fait à Senez devant Aymar, archevêque d'Embrun, entre le prévôt et l'évêque d'Antibes.

Gioffredo, dans *Mon. hist. patr.*, Script. II, 555.

7947 22 septembre 1242.

... *In crastin. sⁱ Matei apost.* Philippe de Savoie, procureur de l'église de Valence, promet au dauphin Guigues de lui venir en aide dans sa guerre contre Aymar de Poitiers.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 443.

7948 Senez, 3 octobre (septembre?) 1242.

Aymar, archevêque d'Embrun, autorisé par l'évêque d'Antibes Bertrand et par le prieur [ensuite prévôt] Henri, réforme le chapitre de cette cathédrale. Fait *apud Senesium*, en présence de [Robert] évêque de Gap, Ponce sacristain d'Embrun. Sceau.

Gallia christ. nova, III, instr. 215-6. = Bréq. VI, 34.

7949 Bertaud, 4 octobre 1242.

Jausaud Chanard fait don [à la maison de Bertaud] du pâturage des Athénous *(Atenulfis)* en Dévoluy. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut*, en présence de la prieure Agathe, qui lui donne 10 sols, 1 fromage et 1 petit-lait *(seracium)*; témoins : maître Jean, chapelain du lieu, etc.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 35, n° 44. = Roman, 75ᵇ.

7950 Avignon, 21 octobre 1242.

Testament de Raymondet de Mévouillon : il élit sépulture dans le cimetière de St-Jean d'Orange, auprès de son père Raymond; il lègue à cette église son cheval et ses armes; son frère Raymond est chargé de réparer les préjudices causés par lui et de rendre un cheval au prieur de Curel; il fait des legs à diverses maisons religieuses, à ses serviteurs et écuyers; son épouse Jocerande prendra le nécessaire sur sa terre, outre la restitution de sa dot, 5000 sols Viennois. Sa fille Galburge sera son héritière pour la vallée d'*Amenagues*, Gasquet *(Gascheto)*, les possessions de Raybaud de Lachau *(Chalma)*, Jarjayes *(Jarjaia)*, Revest et *Verdis*. Son frère Raymond aura le reste de ses états et sera tuteur de sa fille.

Arch. de l'Isère, B. 6638, orig. parch. (III, 120); B. 4079, orig. parch. (IV, 112-3). *Invent. Baronnies*, I, 308, 363 : 370, 440; *Gapençais*, 262; *Généralité*, II : 373-4. = Roman, 75ᵇ.

7951 29 octobre 1242.

Bertrand de Mison, seigneur de Ste-Jalle, vend à Flotte, seigneur de la Charce *(Carcere)*, la moitié du château d'Esparron, pour 4000 sols Viennois et un cheval de 60 liv.

Arch. de l'Isère, B. 3638, orig. parch. (III, 120ᵇ).

7952 Valence, novembre 1242.

Noble Artaud de St-Romain, abbé de St-Félix, prétendait avoir le droit, d'après une coutume immémoriale, à être traité *(procuratio)* dans la maison de St-Félix autant de fois et avec autant de compagnons qu'il lui plaisait. Le prieur, maître Guillaume, niait énergiquement ce prétendu droit, dont ni Artaud ni ses prédécesseurs n'avaient jamais joui : ce ne pourrait être qu'une conséquence du droit de visite, qu'il ne possédait certainement pas, ou d'une obligation du prieuré envers lui. Finalement, l'abbé, de l'assentiment du chapitre de Valence, et le prieur, au nom de sa maison, compromirent en Philippe de Savoie, procureur de l'église de Valence, qui, assisté de son vénérable père J[ean], archevêque de Vienne, après avoir ouï les propositions des parties, examiné les titres et pris conseil de prud'hommes, décréta qu'à sa création l'abbé, venant à l'église de St-Félix, sera reçu en procession par le prieur et les chanoines, et, ce jour-même, traité splendidement avec 10 amis et autant de serviteurs; il n'aura plus rien à réclamer désormais par droit, coutume ou raison; mais, pour reconnaître son désistement, le prieur lui payera chaque année à la sᵗ André 30 sols monnaie de Valence, outre les 60 qu'il lui fait déjà. Approbation des parties. Fait dans la chambre haute du palais épiscopal, tour qui regarde le nord; témoins : B[ernard], prieur du Val-Ste-Marie, Arbert doyen, Ponce viguier, et 6 chanoines de St-Apollinaire. Le procureur, que regardait l'institution de l'abbaye de St-Félix, se porte garant envers le prieur de l'exécution de cet accord. Sceaux de l'archevêque, de Philippe, du chapitre de Valence et de l'abbé. — *Dignum est et juris.*

Arch. de la Drôme, St-Félix, orig. parch. de 57 lig. 1/3. — *Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. dioc. Valence*, IX, 54-7; *Quar. ann. hist. égl. Valence*, 46-9. = Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.*, 3ᵃ s., IX, 44.

7953 Bourg-Argental, novembre 1242.

Jean, archevêque de Vienne, appose son sceau à l'accord entre noble Guigues Pagan d'Argental et Artaud Pagan, abbé de Cruas et prieur de St-Sauveur-en-Rue.

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 44-7, n° 99.

7954 Bertaud, 1ᵉʳ novembre 1242.

Ge. Garcin et ses fils Ge. et Guillaume *(W.)* Garcin donnent à la maison de Bertaud ce qu'ils ont dans le pacairage *(pasquerium)* du Dévoluy et de la Cluse, et reçoivent comme lods *(laudimium)* de la prieure Agathe 5 sols, etc. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut*; témoins.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 29-30, n° 31. = Roman, 75ᵇ.

7955 Barolo, 3 novembre 1242.

Lettre de l'empereur Frédéric II à tous ses fidèles dans le royaume d'Arles : Raymond de Mévouillon l'a prié de confirmer les pénalités et bans infligés à son ad-

versaire Moncalin par Bérard de Lorette *(Laureto)*, alors vicaire impérial dans le royaume d'Arles et de Vienne (1239), ce qui lui est accordé. — *Notum facimus.*

Arch. de l'Isère, B. 3638, orig. parch. — Chevalier (U.), *Diplom. de P. de Rivaz*, 87. Prudhomme (A.), *Invent. arch. Isère*, III, 120b. = Böhmer-Ficker, *R.* V, 3332.

7956 St-Julien-en-Beauchêne, 5 novembre 1242.

Humbert de Montama, damoiseau, vend à frère Guillaume Augerii, convers de Durbon, au prix de 30 liv. Viennois, le domaine et propriété qu'il possédait dans la vallée de Beauchêne *(Biuchana)*, au mandement du château de Montama, en-deçà de *Biochium*, notamment 4 tenanciers, qui payent la tasque, et les cens de 9 autres, un pré et deux *ouchæ*. Investiture, quittance. Serment du vendeur, de son frère Guillaume de Montama, moine de Cruas, pour lui, sa mère et son frère Disdier, chanoine d'Oulx, de son neveu Raibaud. Caution : Humbert Odonis, de las Cheras, chevalier. *Act. ap. S. Julianum*, sur la terrasse des frères Giraud et Bernard Garnerii ; témoins : W. Blancus, chapelain de St-Julien, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 301-3, n° 415. = Roman, 75 (5 sept.).

7957 Durbon, 9 novembre 1242.

Humbert [de Montama] donne encore comme caution [au couvent de Durbon] Hugues de Montama, damoiseau. *Act. ap. D-nem*, devant l'église de St-Jean ; témoins.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 303-4, n° 416. = Roman, 75b.

7958 Durbon, 10 novembre 1242.

... *Ap. D-nem*, en la maison des moines, devant l'église de Ste-Marie, présents : le prieur Guarnier, le procureur Jacques, 11 moines, 5 convers, 1 novice, Guillaume Blanc, chapelain de St-Julien, etc., Humbert [de Montama] déclare exact tout ce qui concerne sa vente du 5 préc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 304, n° 417. = Roman, 75b.

7959 Châteauroux, 29 novembre 1242.

Le prévôt et le chapitre d'Embrun attestent que... la veille de s[t] André, Izoard, chevalier de Châteauroux, a vendu à Aymar, archevêque d'Embrun, une vigne au territoire de Châteauroux dit *Vouta*, au prix de 11 liv. 10 sols Viennois et Valentinois, dont quittance. Serment. *Act. ap. Castrum Rodulphum*, en la nouvelle chambre du prélat ; témoins : Guy Agnus, chantre d'Embrun, Martin, moine et chapelain de l'archevêque, P. Rodulphi, chevalier de Châteauroux, Guillaume *(W°)* Papia, chanoine des Beaumes *(Balmis)*, des damoiseaux, Bernard, baile de C-x, etc. Sceau.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 331-2.

7960 Clamecy, décembre 1242.

Accord entre Guy, comte de Forez, et Mathilde, comtesse de Nevers, qui lui réclamait la 1/2 de ses acquisitions dans les terres de Forez, d'Auvergne et de Viennois, dont elle lui passe quittance.

Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 485-6, n° 3004.

7961 6 décembre 1242.

Pierre de Savoie confirme le pacte par lequel Aymon de Faucigny a promis sa fille Béatrix en mariage au dauphin Guigues, [comte] de Vienne et d'Albon ; la dot de 5000 marcs est réduite à 2000, que le dauphin s'engage à augmenter de 1000. Pierre donne pour cautions ses frères Amédée comte de Savoie, Thomas, comte de Flandre, Boniface élu de Belley, et Philippe élu de Valence. ... *Festo b. Nicolai.*

Wurstemb. n° 159. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 354. *R. S. R.* 1247. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Valence*, IX, 57 (à part, 49).

7962 La Buissière, 7 décembre 1242.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, mande à Odon Alamand de faire hommage lige à Pierre de Savoie pour les châteaux de la Buissière *(Boissiere)* et d'Avalon, qu'il tenait en fief de lui, jusqu'à la consommation de son mariage avec Béatrix, fille de Pierre. Fait *apud Buxeriam, crastino b. Nicolai...*

Wurstemb. 160. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 355.

7963 Romans, 15 décembre 1242.

... 3e jour après s[e] Lucie. J[ean], archevêque de Vienne, délégué par l'archevêque d'Aix, condamne le syndic du chapitre de Sisteron à admettre le chapitre de Forcalquier à l'élection de l'évêque de Sisteron. Témoins : les prieurs de St-Laurent Antoine Lantelmi, de St-Antoine R. et de la Sône *(Sonna)* Hu[gues], les chanoines de Romans Lantelme, Jean d'Arènes et Etienne de Monthueil, etc. Le syndic en appelle incontinent au Siège apostolique et demande *apostolos. Acta Romanis*, en la maison de l'archevêque, dans la chambre neuve près l'église.

Albanès, *Gallia christ. noviss.* I, instr. 454.

7964 (1242 fin).

Enumération des terres ou possessions que Jacerand Lamberti reconnut à sa mort tenir de l'église de Saint-Maurice de Vienne.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 81.

7965 (1242/....).

Roger d'Anduze donne à Philippe de Savoie, évêque de Valence, le château de la Voulte. L'évêque le lui rend et en reçoit l'hommage.

Columbi, *Gest. episcop. Valentin.* 47 ; *Opusc.* 271.

7966 (1242/....).

Par la médiation de Jean, archevêque de Vienne, un traité de paix intervient entre Aimar de Poitiers et Philippe de Savoie, évêque de Valence. Aimar donne en gage le château du Pouzin *(Poussinum)*, auquel il ajoute Gigors et Pontaix ; l'évêque lui remet St-Marcel *(fanum Marcelli)* et Châteauneuf-d'Isère.

Columbi, *Gest. episcop. Valentin.* n° 61 ; *Opusc.* 271.

7967 (1242/1246).

Compromis entre Philippe [de Savoie] élu de Valence et Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, au sujet de Montoison et Upie. 5 sceaux.

Arch. de l'Isère, origin. parch. de 76 1/2 lig.

7968 Aspres-sur-Buëch, janvier 1242/3.

Maifred, [prieur] d'Aspres, de la volonté de B[ertrand], abbé d'Aurillac, donne son consentement à la vente de maisons dans la ville d'Aspres, faite par Bernard et Giraud Negres, frères, à Jean Aldradi, procu-

reur de la maison de Durbon, ordre des Chartreux, pour le prix de 13 liv. Viennois, retenus 2 den. de cens qu'elles faisaient au monastère de St-Géraud d'Aspres ; il reconnaît qu'il a été satisfait pour les lods à son prédécesseur Rotgier. On ne pourra y recevoir en dépôt le vin de l'évêque de Gap ni de personne autre. Les frères de Durbon ne seront pas exempts de la leyde *(lesda)* à Aspres ; s'ils ont acquis dans la ville ou son mandement une maison ou possession, ils devront l'aliéner dans deux ans : il leur est interdit d'y acquérir des cens, sans autorisation. Garnier, prieur de Durbon, approuve ces clauses, faites en sa présence. *Act. ap. Asperos*, dans le cloître au-dessus de la terrasse *fornelli a meridie ;* témoins : Ponce de Sigottier *(Cigoterio)*, sacristain, Jean d'Aspres, chanoine de Die, etc. Sceaux.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 304-6, n° 418. = Roman, 76*.

7969 2 janvier 1243.

... ind. 1. Roux de Brié *(Ruffus de Bretz)* donne à Pierre Auruce tous ses droits sur l'hospice d'Ermenjarde de Combes *(Combis)*. Guillaume *de Caberone* not.

Invent. Graisivaudan, II, 519*. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 778.

7970 22 janvier 1243.

Vente de certains cens par Guillaume, Raymond et Raymondet de Bouquéron *(Bucurione)*, frères, à Siboud de Châteauneuf. Martin Filipensi not.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 505.

7971 6 février 1242/3.

Villenc de St-Pierre[-d'Allevard] confirme les dons de ses prédécesseurs aux religieux du Val-St-Hugon, spécialement le passage sur le pont sur l'Isère à Goncelin... ind. 1... Etienne not.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 370-1, n° 7.

7972 Vienne, 13 février 1242/3.

Jean, archevêque de Vienne, à la prière de [son frère] Aymar *(Aymo !)*, archevêque d'Embrun, confirme une donation faite par celui-ci au chapitre de St-Jean de Maurienne quand il était évêque de cette ville. Fait *Viennæ*, dans sa chambre, en présence d'Amédée évêque de Maurienne. Sceaux des archevêques.

Hist. patriæ monum., Chart. II, 1429-30. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 307. Billiet et Albrieux, *Chartes dioc. Maurienne*, 71-2.

7973 Mars 1242/3.

Vente par Hugues Parenz, chevalier de Montagny, à Philippe de Savoie, obédiencier de St-Andéol, de l'*advenagium* et *garda* qu'il avait en ce lieu, au prix de 10 livr. Viennoises.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 464-5, n° 380.

7974 Ventavon, 5 mars 1242/3.

Guillaume *(W.)* de Moustiers *(Mosteriis)*, seigneur de Ventavon, pour le repos de l'âme de sa mère Béatrix, accorde aux dames de Notre-Dame de *Bertaut* la permission de faire un four dans leur maison située dans son territoire et d'y cuire sans payer de fournage : il reçoit 10 liv. Viennois *(Viann.)* pour lods et confirme au couvent tout ce qu'il possède dans son domaine. Fait au château de *Ventaon*, sur la terrasse du fourneau. Témoins : Laurent, chapelain de la cour, Borne baile, etc. *Ge. Aols diac. sig.*

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 35-6, n° 46. = Roman, 76*.

7975 21 mars 1242/3.

Sauvegarde accordée par le dauphin Guigues, fils d'André, à l'hôpital de St-Antoine ... ind. 15.

Arch. de l'Isère, B. 282, 43 (*Invent.* IV, 163*). *Invent. St-Marcellin*, II, 1731.

7976 (Vers 1243).

Isoard d'Aix *(Ays)*, qui avait dans son domaine et seigneurie les pâturages du Dévoluy et de la Cluse, confirme par son sceau les donations qui en ont été faites au monastère de Bertaud.

Guillaume (P.), *Chartes de Bertaud*, 31, 35, n°s 34, 45.

7977 Commiers, 1243.

Raymond de Châteauneuf-d'Isère *(super Hysaram)*, du consentement de ses curateurs, Arbert de Chabeuil, doyen de Valence, et Roger de la Roche, donne en emphytéose aux religieuses de Commiers *(del Comers)* et à la prieure M. le lieu de Bonlieu *(Bonloc)*, confrontant la terre des lépreux et le chemin de Valence, moyennant 30 setiers de seigle mesure de Valence et 20 liv. Viennois d'investiture. Il prête serment, ainsi que sa tante Aoudis, sa mère Arnaude, ses sœurs Béatrix, femme d'Humbert de Quint, et Raymonde. Garants : Falcon du Plantier, d'Alixan *(Daleissan)*, chevalier, Berlon Mallen, de Clérieu, damoiseau, Silvon des Baumes *(de las Balmas)*. Philippe, élu de Valence, donne son assentiment comme haut seigneur. Fait devant la porte du monastère *del Comertz*.

Bibl. de Grenoble, R. 5996, origin. parch. *Invent. Valentinois*, I, 571. = Chevalier (J.), *Quar. ann. hist. évêq. Valence*, 109. Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.* 3ª s. IX, 45.

7978 (Vers 1243).

Guillaume Augerii, d'Oze, donne à Garnier, prieur de Durbon, et à ses frères le péage *(pedaticum)*, l'usage *(usaticum)* et le libre passage par toute sa terre avec deux nuits de séjour à l'aller et au retour de leurs brebis et animaux. Sceau. Témoins.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 308, n° 421.

7979 1243.

Gontardet, fils de Gontard, de la Garde-Adhémar, rend hommage à Laurent évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, pour tous les cens, francs-fiefs et domaines qu'il possédait à St-Paul et à St-Restitut.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 95. *Gallia christ. noviss.* IV, 157.

7980 (Vers 1243).

G. de Montchaud *(Monte Calvo)* tient en fief de l'église de Vienne la terre dans le mandement de Montchaud que lui donna, sous cette condition, son oncle G. de Montchaud, chanoine de Vienne.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice de Vienne*, 84.

7981 1243.

Guillaume, comte de Vienne, engage à l'abbé de St-Oyand son château de Grandvaux pour 230 liv.

Benoit (P.), *Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 610.

7982 Vienne, 18 avril 1243.

Le dauphin *(Dalphini)* Guigues, comte de Vienne et d'Albon, majeur de 14 ans, assisté d'A[imar] seigneur d'Annonay, du maréchal Obert, de Guichard de Condrieu, chevalier, et d'une multitude de fidèles et de domestiques, reconnaît, en présence de Jean archevêque de Vienne, du doyen Philippe de Savoie et de tout le chapitre de l'église de Vienne, tenir d'eux en fief tout le comté de Vienne, depuis l'église de St-Vincent au-delà de Voreppe, entre les deux fleuves de l'Isère et du Rhône, jusqu'aux fourches du Puy, qui divisent les diocèses de Vienne et du Puy ; il en fait hommage-lige à l'archevêque au nom de son chapitre, reconnaissant qu'il doit apporter la veille un cierge de 12 livres sur l'autel de St-Maurice. Il fait également hommage pour le château de Malleval, qu'il doit rendre à réquisition. spécialement la maison Blanche et la Roche Chauve, et reconnaît tenir en fief le château de St-Quentin-sur-Isère. Le dauphin A[ndré], son père, de bonne mémoire, rendit cet hommage à l'archevêque Burnon. Fait *Viennæ*, dans la grande chambre d'en haut du palais archiépiscopal. Témoins : Arbert de Boczosel, Arbert de Faverges, G. d'Auries sacristain, Gilion d'Illin. P. Callidi, P. Falavel, Emo de Tarent[aise ?], Ay. Pagan, Martin de Bachelin, P. Lupi, Nicolas, J. d'Arènes, Berlion Comingdo, G. de Montchal, Anselme de Voysent, Arbert de Ville et le cabiscol B., chanoines de Vienne; maîtres Barnard de Romans, J. de Villeneuve, Gautier l'Anglais, Etienne official de Vienne, Ray. l'Anglais, Jo. Chori de Vienne, P. de St-Alban ; B. archiprêtre de Seyssuel et 13 prêtres ; A. de Roussillon diacre et 7 clercs ; G. de Châteauneuf, G. Arvi, B. de Valle, chevaliers. Artaud seigneur de Roussillon..., Hu. maréchal et Guillaume Teisire, qui rapporta avoir rendu le cierge pour le dauphin 2 ans ou plus auparavant. . ; Gir. notaire *(scriptor)*, Guillaume de Savoie, cellérier de l'archevêque[1]. P. du Port, son cuisinier, 3 damoiseaux, 1 marchand *(tabernarius)* et autres clercs et laïques.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 82-3. = LE LIÈVRE, 374. DU CHESNE, *Dauf. de Vien.* pr. 16. CHARVET, 391-2. COURBON, chr. 286. MERMET, III, 87. COLLOMBET, II, 138-9. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 22 ; *1346*, 431, 479 (= LASCOMBE (A.), dans *Tabl. hist. Velay*, IV, 158-9). FOURNIER, *R. d'A.* 150. ROCHER (Ch.), *Royauté en Velay*, 158-9.

7983 18 avril (vers 1243).

Obit de Lantelme, archevêque de Patras, prieur de St-Robert de Cornillon.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 18, 20. — Voir sur ce prélat, ancien moine de Cluny, la donation qu'il fit à cette abbaye, en 1210, du prieuré de Hiero Komio, publiée par L. de MAS LATRIE dans la *Biblioth. de l'école d. Chartes* (1849), 2e sér. V, 308-12 ; la lettre d'Innocent III à l'abbé de Hautecombe, du 5 nov. 1210 (POTTHAST, 4123 ; *Reg. Gen.* 521) et celle d'Innocent IV au comte de Savoie, du 1er mars 1246 (POTTHAST, 12021 ; *Reg. Gen.* 766) ; et encore le compte du 25 juin 1243. Cf. EUBEL, *H. c.* 412.

1. Cette charte a donné lieu à une erreur de Chorier *(H. de D.*, I, 864), qui fait de *Philippe* de Savoie le cellérier de l'archevêque.

7984 Vienne, 10 mai 1243.

Raymond Lambert, prévôt de Condrieu *(Coyndreu)*, fait hommage à Jean archevêque de Vienne, pour la mistralie de St-Michel, en présence des chanoines réunis en chapitre ; puis, dans le cloître, il promet à G. de Montchaud et au cabiscol Berlion, au nom de Guillaume archidiacre de Vienne, obédienciers de St-Michel, de les satisfaire *(respondere)*.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 81-2. = COURBON, chr. 287.

7985 Malleval, 10 mai 1243.

Jean, archevêque de Vienne, accompagné d'Arbert de Faverges *(Fabricis)* et B. Coyngdo, réfectoriers, et de plusieurs chanoines, clercs et laïques, se rend au château de Malleval *(Mala Valle)* et somme Guichard de Condrieu *(Condreu)*, chevalier, de lui rendre ce château, ce qu'il fait, en ayant reçu l'ordre du dauphin Guigues. Le prélat y dîne avec ses compagnons et fait ensuite hisser sa bannière sur Rochechauve *(Rupis Calva)*.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice de Vienne*, 84. = CHARVET, 392-3. COLLOMBET, II, 139.

7986 Malleval, 11 mai 1243.

...Crastina d. fest. bi Mamerti, l'archevêque de Vienne célèbre [la messe] et prêche au château de *Mala Valle*, et y demeure deux jours. Témoins : Martin de Bachelin *(Bachill.)*, G. de Virieu, chanoines, B. archiprêtre, Jean Maneyseus, chapelain du prélat, etc. (14), Alamand et G. Montarzins, chevaliers.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 84.

7987 (12 mai) 1243.

Hugues, prieur de la Chartreuse, et les autres prieurs [de l'ordre], réunis en chapitre général, autorisent le prieur Bernard et les frères de Portes à posséder en dehors de leurs limites la concession de sel à Lons-le-Saunier *(Ledo)* que leur a faite Dalmace, obédiencier de St-Just de Lyon. Sceau.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 99.

7988 Le Buis, 15 mai 1243.

Raymond de Mévouillon l'aîné *(major)*, fils de Saure, vend à Hugues de Montbrun le château d'Aulan *(Avolanch)*, au prix de 1000 sols Viennois ; il lui en est fait reconnaissance. Bon Ami not.

Arch. de l'Isère, B. 3638, orig. parch. (*Inv.* III, 120b). *Invent. Baronnies*, I, 64. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1283.

7989 Oulx, 25 mai 1243.

G[uigues], dauphin de Vienne et comte d'Albon, mande à tous ses fidèles et bailes qu'à l'instar de son père le dauphin A[ndré] et de sa mère la duchesse [de Bourgogne], il confirme l'exemption des péages et leydes au prieur de la chartreuse de Montebenedetto. *Dat. ap. Ulcium*, dans le bourg ; témoins : Aymar seigneur d'Annonay, Guigues Paranus, Odo Ala[ma]ni, Osasecha et Obert Auruco, son maréchal.

PROVANA DI COLLEGNO (F. S.), dans *Miscell. stor. Ital.* XXXII, 214. VALLIER (G.), *Sigillogr. ordre d. Chartreux*, 458-9.

7990 7 juin 1243.

Donation par Arnoul de Meys, à la maison hospitalière de St-Antoine d'Avançon, d'un pré à St-Etienne d'Avançon, avec les droits et juridiction en dépendant.

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Antoine, Invent. de 1336. = ROMAN, 76c.

7991 15 juin 1243.

Privilège accordé par le dauphin Guigues aux habitants d'Exilles.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 495.

7992 Bertaud, 21 juin 1243.

Jacques de la Piarre *(de Petrâ)*, fils de feu Rai[mond], donne à Notre-Dame de Bertaud le droit et seigneurie qu'il possède dans les pacairages *(pasqueria)* du Dévoluy et de la Cluse et reconnaît avoir reçu de la prieure Agathe 4 livr. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut ;* témoins : Jacques, prêtre de Bertaud, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 30, n° 32. = ROMAN, 76c.

7993 Bertaud, 22 juin 1243.

Guigues Milos, de la Cluse, vend à Agathe, prieure de Bertaud, le champ de Recours *(Rocos)*, au prix de 500 sols Viennois *(Viann.)* et un trentain de laine. Approbation de son fils Guillelmet, Etienne Balbi et son frère Jacques. Garants : Osasicca, bailli de Gap, reçu *in pomerio* de St-Martin de Gap, etc. Fait dans la maison de *Bertaut ;* témoins : Jacques chapelain du lieu, etc. (41).

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 36-8, n° 47. = ROMAN, 76b.

7994 25 juin 1243.

Le cabiscol B[erlion] et S. Chalvez rendent compte au chapitre de Vienne des acquisitions faites pour anniversaires : de Pierre Peylu 30 livr. pour la moitié de l'anniversaire d'Aymon Corez, de Pierre Marescot 60 l., de Hugues de Villeneuve 80 l. pour Jacques de Villeneuve, de Gautier Furfur. 40 l. pour l'annivers. d'Ay. Coveysi, de Pierre Reverchon 60 l., de Boson de Ville 50 l., de Guill. Ervis 17 l., d'Ay. Friout 30 l., de Jean Vaillin 40 l., de l'archevêque de Patras 60 l. Ces sommes sont hypothéquées sur diverses terres. Montant des recettes (600 livr.) 10000 sols 25 livr. 10 s. ; des dépenses, 10000 sols 32 livr. 10 s. ; des placements, 535 liv. 12 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 117 (66b).

7995 (25 juin) 1243.

Compte des procureurs du réfectoire de St-Maurice de Vienne, Arbert de Faverges et Berlion Comdos : recettes, 7000 sols 45 livr. 3 s. ; dépenses, 7000 s. 33 l. 13 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 123 (96b).

7996 Valence, 26 juin 1243.

Transaction entre le chapitre de Valence et B. chapelain de la Balme en Royans, par l'entremise de Guillaume Aallardi, chapelain et chanoine de la cathédrale, et Lantelme archiprêtre d'Alixan. Les arbitres décident, avec le conseil du doyen A[rbert] et de tout le chapitre, que le chapelain, qui trouvait ses revenus insuffisants, percevra le quart de la dîme des millets, blés et animaux, le quart de celle du vin porté à St-Nazaire et ailleurs, les draps et vêtements des morts, 4 den. offerts de coutume pour les enfants et adultes défunts, les pains de st Etienne, les oblations, trentains et anniversaires, les [dons pour] visites, offrandes aux baptêmes, chartes de fiançailles, les legs des défunts ou de leurs amis, les oblations aux processions, une terre en la Barloena, 2 vignes, divers cens. L'église de Valence aura tout le reste : dîmes, mortalages et obventions. Serment du chapelain. Fait sur la place *Valen.*, en la fête des sts Jean et Paul. Sceaux.

Arch. de la Drôme, St-Félix, vid. de l'official de Valence, 17 avr. 1303.

7997 Bertaud, 28 juin 1243.

P. Mescla, de Pellafol, donne à la maison de Bertaud ses droits sur le pacairage du Dévoluy et de la Cluse, et reçoit de la prieure Agathe 4 sols. Fait devant la porte de l'église de *Bertaut ;* témoins : Jacques prêtre du lieu, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 30-1, n° 33. = ROMAN, 76b.

7998 4 juillet 1243.

Vente aux chartreux du Val-St-Hugon par Guillaume Chevroti, de Goncelin, d'1 setérée de pré, tenue en fief d'Hugues Ruffi, qui approuve. Raymond not. ... ind. 2 [= 1]...

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 380, n° 47.

7999 Montélier, 7 juillet 1243.

L'abbé Arnaud et le couvent de Léoncel, ordre de Cîteaux, et le prieur Guillaume et le couvent de St-Félix de Valence, ordre de st Augustin, prennent comme arbitre de leurs différends, au sujet des dîmes de l'église d'*Alamenco* (St-Martin), Bernard, prieur du Val-Ste-Marie, qui attribue cette paroisse aux frères de Léoncel, sous la condition de payer annuellement à l'église de Romans 5 sols et 1 quartaut de miel, comme de coutume, et à la maison de St-Félix 5 setiers de froment et autant de seigle à la mesure de Romans, à la Part-Dieu vers la st Julien. Fait et homologué *apud Montilisium*, au nord du cimetière, présents : l'abbé Arnaud, le sous-prieur Ponce, le convers Jean de Chales, maître du Conier *(Cooinner)*, maître Guillaume prieur de St-Félix, Guill. Loyu, prieur de Montélier, Pierre de Bressieux, procureur, et 3 chanoines de St-Félix, etc. Sceaux de Philippe de Savoie, élu de Valence, dont le diocèse comprenait l'église de St-Martin, de St-Barnard et de St-Félix ou Léoncel. — *Factum fuit a viris.*

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 130-1, n° 132. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Valence*, IX, 57-8 (à part, 49-50).

8000 Anagni, 15 juillet 1243.

Lettre du pape Innocent IV au prieur provincial et aux frères Prêcheurs de Provence, les autorisant à soumettre aux rigueurs de la discipline les apostats de leur ordre. — *Libenter illas.*

RIPOLL, *Bull. Prædicat.* I, 120. = POTTHAST, 11089. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 26.

8001 Anagni, 15 juillet 1243.

Lettre du même à [Jean], archevêque de Vienne, lui mandant de faire observer jusqu'à satisfaction les sen-

tences du provincial des Dominicains de Provence contre les apostats de son ordre. — *Ex parte dilecti.*

Ripoll, *Bull. Prædicat.* I, 120. Potthast, 11090. = Berger, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 25.

8002 Anagni, 19 juillet 1243.

Lettre d'Innocent IV aux archevêques de Tarentaise, Embrun, etc., à leurs suffragants et à ceux de l'archevêque de Vienne, aux abbés, doyens, archidiacres, prévôts, archiprêtres et autres prélats de ces provinces, pour leur recommander Zoën, élu d'Avignon, à qui il confie l'office de légat contre les hérétiques. — *Cura nobis commissa.*

Hauréau, dans *Not. et extr. des mss.* XXIV, II, 160-2 ; *Quelques lettres d'Innocent IV*, 4-6. = Boehmer-Ficker, V, 14856. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 31. *Gallia christ. noviss.* III, 1078.

8003 19 juillet 1243.

Guillaume de la Palud, archidiacre de Vienne et prévôt de St-Thomas de Fourvière, sain d'esprit, mais malade de corps dans son lit, dispose de ses biens au diocèse de Lyon et choisit sa sépulture à la Chassagne *(Cassania).*

Arch. du Rhône, original parch. et vidimus de déc. 1243 et déc. 1273. Guigue (Georg.), dans *Bull. histor. et philol. du com.* (1904), 59-63 ; *Une Lettre du cardinal Hugues de St-Cher* (4 juin 1248), 16-20.

8004 Anagni, 21 juillet 1243.

Lettre du pape Innocent IV à [Jean], archevêque de Vienne, lui commettant l'examen de l'élection de R., grand archidiacre de Béziers, comme évêque de cette ville. — *Dilectus filius.*

Berger, *Reg. d'Innocent V*, I, 10, n° 40.

8005 22 juillet 1243.

Martin de Virieu, seigneur de Faverges, de Montrevel, octroie à la maison et aux religieux chartreux de la Silve-Bénite l'exemption de péage dans ses terres.

Grenoble, *Invent. Viennois*, I, 493b : 271b.

8006 23 juillet 1243.

Villench de St-Pierre et Aymar Barralis cèdent leurs droits sur le pré vendu aux chartreux du Val-St-Hugon le 4 préc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 380, n° 47.

8007 25 juillet 1243.

Obit de Guillaume de la Palud, chanoine et diacre *(levita)*, prévôt de St-Thomas, qui légua à l'église de Vienne 120 liv. Viennois pour 2 anniversaires et 80 liv. pour y célébrer solennellement la fête de la révélation de st Etienne premier martyr, etc.

Guigue, *Obituar. Lugdun. eccl.* 78-80 ; *Obit. égl. primat. Lyon*, 56-7.

8008 Durbon, 25 juillet 1243.

R[obert], évêque de Gap, se trouvant au couvent *Durbonis* avec le prieur G[arnier], noble Guillaume Augerii, d'Oze, et d'autres, Falcon de Veynes *(Veeneto)*, le jeune, se plaignit que du prix des choses vendues par lui et son frère Falcon à la maison de Durbon, il n'avait reçu que 45 liv. au lieu de 50, et que ses frères avaient beaucoup reçu en outre du prix, lui rien. Le prieur répondait qu'ils avaient fait donation du consentement de leur frère Pierre Rainerii l'ancien.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 306-7, n° 419. = Roman, 76b.

8009 Durbon, 26 juillet 1243.

Le lendemain, le prieur remet à Falcon [de Veynes] 45 liv., à son frère Falcon *(sic)* autant, à Pierre Rainerii 6 liv. Falcon reconnaît la vérité de la charte qui lui est exhibée et renonce à ses prétentions. On reproduit la charte des 9 et 11 juillet 1231. Bulle de l'évêque Robert. Fait près de l'église supérieure.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 307-8, n° 420.

8010 La Roche-des-Arnauds, 31 juillet 1243.

Isoard d'Aix *(Ays)*, seigneur de Châtillon *(Chasteillono)*, concède en franc fief à la maison de Bertaud tout ce qu'elle a acquis dans son domaine aux territoires de Montmaur et de la Cluse. Promis en son nom et à celui de son fils Raimond de Montauban, dans l'église de la commanderie de *Rocha ;* présents : Ossasicca et son fils Arnaud, Lantelme de Jarjayes *(Jarjaia)*, Guillaume de Pontis *(P-sio)* le jeune, Odon de la Roche, Lantelme de la Piarre, Rodolphe de la Font *(Fonte)*, Lantelme de Trisoaut, chevaliers, etc. Sceau.

Guillaume (P.), *Chartes de Bertaud*, 38-9, n° 48.

8011 Embrun, 14 août 1243.

Bail en emphytéose par Pons Neellus, commandeur du Temple de Gap et Embrun, à Gyraud, prêtre, et Aalasia, sa sœur, d'une terre à Embrun, sous le cens de 4 sols 6 den. Viennois. Fait dans Notre-Dame-du-Cros.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Temple, 57, orig. = Roman, 76-7.

8012 Bordeaux, 17 août 1243.

Henri, roi d'Angleterre, assigne à la reine Eléonore *(Alienoræ)* une dot dont elle jouira après sa mort. Témoins : Philippe de Savoie, procureur de l'église de Valence, etc. *Dat. Burdegalæ.*

Rymer, *Fœdera*, I, 420 ; (1739), I, 1, 147b. = Wurstemb. 164.

8013 24 août 1243.

... *D. festi bi Bartholomæi apost.* Le dauphin Guigues inféode *(retinuit)* à Amaury de Thury ? *(Turreyio)*, fils de Lambert, seigneur de Limons, le château de Serves *(Serviæ, Cerviæ)* avec son mandement, dont il lui est fait hommage lige, sauf le fief des sieurs de St-Romain, etc. Sceau.

Invent. St-Marcellin, II, 1686. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 46 ; *1346*, 466.

8014 27 août 1243.

Traité entre le dauphin Guigues et Albert Auruce, maréchal de Dauphiné, à qui le prince fait remise de tout ce qu'il lui devait pour l'administration de son état ; Auruce promet de lui reconnaître sa maison forte du bois des Ayes, sous le plaid et le service de la guerre ; à chaque mutation de seigneur, les armes y seront élevées ; le dauphin lui donne en outre les revenus de Fenestrelle et Mantoulles, moyennant quoi Auruce lui fait hommage lige.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 374.

8015 Valence, septembre 1243.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, pour le repos de l'âme de son père et de tous ses prédécesseurs, accorde à l'église de St-Ruf le libre passage dans ses domaines par terre et par eau, avec exemption de péage pour le transport des denrées, bois, etc. *Dat. ap. Valen.;* présents : Obert maréchal. Radulphe et Guillaume du Gua *(Gaa)*, Odon Alamant, chevaliers, et autres. Sceau.

Arch. de la Drôme, en diplôme de 1345. Arch. de l'Isère, B. 3245, vidimus du 6 juin 1345 (*Invent.* II, 225). *Invent. Valentinois*, I, 380.

Omblèze, 1er septembre 1243 = 29 juillet 1242.

CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 342.

8016 Anagni, 4 septembre 1243.

Lettre du pape Innocent IV à l'élu d'Avignon, légat du Siège apostolique, lui mandant, au cas où l'archevêque de Vienne aurait annulé l'élection de l'évêque de Béziers, de signifier aux chanoines de s'abstenir. — *Cum venerabili.*

HAURÉAU, dans *Not. et extr. des mss.* XXIV, II, 164 ; *Quelques lettres d'Innocent IV*, 8. = BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 100.

8017 La Forêt, 4 septembre 1243.

...*D. veneris post fest. bi Juliani.* Bérarde, épouse de Berlion de Chambéry *(Cambariaco)*, son mari présent et consentant, se donne elle-même à Notre-Dame de Chalais *(Chaleys)* et y élit sa sépulture; elle investit d'elle-même l'abbé Guigues, qui lui cède à titre de bénéfice personnel ce qu'il pouvait exiger en-deçà de Chaille *(Challia)* du côté de la grange de la Forêt au diocèse de Belley, sous réserve de 36 setiers de blé et de payer 100 livr. des dettes de la Forêt. Elle et son mari donnent à Chalais tout ce qu'ils possèdent dans les paroisses de Beaumont, Tramonet et Avressieux; l'abbé les en investit et leur en laisse la jouissance. Témoins : Martin de Virieu *(Vireuz)*, etc. Fait dans la cour de derrière de la maison de *Foresta. Mag. P. de Janzino s. palat. not. scr.* Sceau.

PILOT DE THOREY, *Cartul. de Chalais*, 83-7, n° 47.

8018 Anagni, 7 septembre 1243.

Lettre d'Innocent IV à l'élu d'Avignon : au cas où l'archevêque de Vienne aurait confirmé l'élection de Béziers, il conférera l'archidiaconé de Béziers à maître R., chapelain du pape et précenteur d'Agde. — *Cum venerabili.*

HAURÉAU, dans *Not. et extr. des mss.* XXIV, II, 165 ; *Quelques lettres d'Innocent IV*, 9. = BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 101.

8019 Vienne, 23 septembre 1243.

Au chapitre général tenu après la St-Maurice, Jean, archevêque de Vienne, et les chanoines présents statuent qu'à partir de Noël aucun chanoine ou clerc ne pourra nourrir des porcs dans le cloître : ceux qui y seront rencontrés seront la propriété de Guiffred de Virieu. — Guigues, sacristain de Vienne, percevra pendant 4 ans les premières 25 livr. provenant du péage, pour reconstruire et améliorer la maîtresse tour de Pipet.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 8, = TERREBASSE, *Inscr.* I, 344.

8020 23 septembre 1243.

Au même chapitre, les chanoines de Vienne partagent les terres [laissées] vacantes [par la mort] de l'archidiacre Guillaume, entre le chantre Antelme, Emon, G. de Virieu, R. Franceis, J. d'Arènes, Guill. d'Ay, Anselme, Ar. de Ville, maître P. de St-Alban, J. Chalvet, Drodon et A. de Boczosel, Ar. de Faverges, le sacristain G., Nicolas, Jacelme, Gaudemar, Ay. Pagan et Etienne de Chandieu, P. Lupi, M. de Bachelin, le cabiscol B., B. Coyndo.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 127 (iijb).

8021 Anagni, 24 septembre 1243.

Le pape Innocent IV mande à [Jean], archevêque, et à [Philippe], doyen de Vienne, de prendre la défense des Chartreux de Portes contre certains malfaiteurs des diocèses de Lyon, Vienne et Belley. — *Succensa velut.*

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 467-8, n° 383.

8022 Montjay, 23 octobre 1243.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, empêché par une maladie, constitue son archidiacre, Radulfe de Montbonnot, comme juge pour présider à l'échange entre Isoard d'Aix, seigneur de Châtillon, et Falca, veuve de Ponce de *Grimona*, tutrice et curatrice de ses enfants Humbert, Hugues et R[obert] ; celle-ci cède les terres que possédait son mari dans les limites de Durbon : le champ *Atenols*, la terre près de celui *del Noier*, un bois, 2 combes, une ouche et un pré ; Isoard lui remet des champs au plan de *Labeos* et au manse *Aidolfenc* et un pré au-delà de *Biochium ;* il promet l'observation de ce contrat sous peine de 1000 sols, payables au prélat, qui a dans son office la défense des veuves, orphelins et mineurs. *Act. ap. Mongauvi*, dans le verger, près du porche *(crota)* de l'église ; témoins : Garnier, prieur de Durbon, Lantelme recteur de l'église de Montjay, etc.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 309-10, n° 422.

8023 Montjay, 23 octobre 1243.

En présence du même juge, Isoard d'Aix vend à Garnier, prieur de Durbon, ordre des Chartreux, pour son couvent, les biens de Ponce de Grimone qu'il vient d'échanger avec sa veuve Falca et ses fils, pour le prix de 30 liv. Viennois, dont il passe quittance. Fidéjusseurs pour l'échange et la vente : Giraud et Raimbaud de St-Marcel, Lantelme de Trisoaut. Consentement de Falca et ses fils ; approbation du juge [l'archidiacre]. Bulle de l'évêque.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 310-2, n° 423. = ROMAN, 77*.

8024 Décembre 1243.

Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, confirme la donation de Guillaume, comte de Mâcon et de Vienne, à l'église de St-Anatole de Salins.

GUILLAUME, *Hist. généal. sires Salins*, I, 139-40.

8025 Décembre 1243.

Guillaume *(W.)*, official de la cour de Lyon, rédige en acte public le testament de feu Guillaume de la Palud, archidiacre de Vienne et prévôt de St-Thomas de

Fourvière à Lyon, pourvu de sa signature et des sceaux de 7 témoins.

GUIGUE (Georg.), dans *Bull. histor. et philol. du com.* (1904), 59-63; *Une Lettre du cardinal Hugues de St-Cher* (4 juin 1248), 16-20.

8026 (1243/1254).

Lettre du pape Innocent IV à l'abbé du monastère de St-André de Vienne : nul n'a le droit de distraire les prieurés dépendants du monastère de la Chaise-Dieu que l'abbé ou, le siège vacant, le chapitre.

CHAIX DE LAVARÈNE (A. C.), dans *Mém. acád. Clermont-Ferrand* (1887), XXIX, 642.

8027 (1243/1254).

Confirmation par le pape Innocent IV des privilèges, immunités et libertés accordés aux citoyens de Vienne par leur archevêque Jean [de Bernin, 1225/6].

VALBONNAYS, *H. de D.* II, 62 *a*. SECOUSSE, *Ordonn. des rois de France*, VII, 429. TERREBASSE, *Opusc.* 5.

8028 Janvier 1243/4.

J[ean], comte de Bourgogne et sire de Salins, confirme la donation de M[aurette], comtesse de Vienne et de Mâcon, au prieuré de Courtefontaine.

GUILLAUME, *Hist. généal. sires Salins*, I, 139.

8029 Latran, 2 janvier 1244.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques de Tours et de Bourges et à l'évêque de Paris, les substituant à l'archevêque de Vienne et aux évêques de Carcassonne et de Béziers, que le pape Grégoire IX avait chargés de lever une imposition pour payer les dettes du comte de Montfort. — *Ex parte dilectæ.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, 64, n° 361. = *Mém. acad. Clermont-Ferrand*, XXIX, 550-1.

8030 Latran, 27 janvier 1244.

Lettre du pape Innocent IV à noble Raimbaud, seigneur de Beaujeu, au diocèse d'Embrun, lui confirmant l'absolution de l'excommunication portée contre lui par l'archevêque de Bari. — *Cum a nobis.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 409.

8031 La Silve-Bénite, 30 janvier 1243/4.

Siboud *(Sibaudus)*, seigneur de Clermont, reconnaît à la prière de G[ ] prieur de la Silve, en présence de Jean, archevêque de Vienne et d'Aynard, abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, son frère, les donations faites par ses ancêtres au couvent de la Silve dans le mandement de Clermont. Fait en la maison *Silve*... Sceau du prélat et de l'abbé.

GAIGNIÈRES, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243), 43.

8032 Meyrargues, 1er février 1244.

Bertrand de Baux, de Meyrargues, fils de feu Raymond, donne à frère Martin et à la maison de Durbon la faculté de transporter en franchise par ses terres leurs marchandises et reçoit en compensation 10 livr. de royaux coronats.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, 427b. = BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 312.

8033 Latran, 3 février 1244.

Lettre du pape Innocent IV au prieur et chapitre de l'ordre des Chartreux : à la prière du cardinal Etienne *(S.)*, il autorise chacune de leurs maisons à entretenir jusqu'à 60 vaches. — *In agro ecclesiæ.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 17b. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. clxj. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 109-10. = POTTHAST, 11236. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 370.

8034 (Avant 23 février 1243/4).

L'abbé et le couvent de Cluny dénoncent à [Jean] archevêque de Vienne, juge délégué par le pape, l'abbé et le couvent de St-Gilles *(S. Egidii)*, pour avoir transgressé l'accord ménagé entre eux par Innocent II, surtout en prenant comme abbé Ponce qui l'avait été de Psalmody.

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 315, n° 4811.

8035 23 février 1243/4.

Comparaissent devant J[ean], archevêque de Vienne, délégué par le pape, l'abbé de Cluny et l'ouvrier du monastère de St-Gilles. Après avoir entendu la réponse de celui-ci et la réplique de l'abbé, le prélat assigne les parties devant lui, à Vienne le lendemain de l'invention de la se Croix (4 mai). Sceau.

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 315-7, n° 4812.

8036 Césane, 24 février 1244.

G[uigues], dauphin de Viennois et comte d'Albon, reçoit sous sa protection la chartreuse de Montebenetto. Donné au bois de *Cesana*, en la fête de st Mathias ap... ind. 2, sceau.

PROVANA DI COLLEGNO (F. S.), dans *Miscell. stor. Ital.* XXXII, 214. VALLIER (G.), *Sigillogr. ordre d. Chartreux*, 459.

8037 Gap, 26 février 1243/4.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que Giraud de St-Marcel, chevalier, devant son juge Raimond de Montbonnot, archidiacre de Gap, a vendu à Ponce Rufi, commandeur de la maison de St-Antoine de Gap, au profit de l'église de St-Jean-des-Hières *(de Areis)*, les cens, revenus et *gauviæ* qu'il avait sur le tènement des *Vacchas* hors la porte de St-Arey *(S. Erigii)* et des vignes, pour le prix de 40 liv. Viennois ou monnaie équivalente, dont quittance. Fidéjusseurs : Lantelme de Montorcier, prévôt de Gap, Pérégrin Burriani, clerc, et Giraud Petri. Fait en la cité *Vapinci*, en la cour de la maison du juge : témoins : Guillaume Odonis, chevalier, et Raimbaud, frères, Jacques chapelain de Larra, etc. Bulle.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Antonins. Gap, Larra, orig. parch.

8038 Latran, 6 mars 1244.

Lettre du pape Innocent IV à l'archevêque de Bourges, dans laquelle il rappelle que [Jean], archevêque de Vienne, alors légat du Siège apostolique, avait commis à l'évêque d'Agen la correction et la réformation du chapitre de Cahors. — *Transmissa nobis.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 93b, n° 530.

8039 Les Ayes, 8 mars 1244.

... *ind.* 2 ..., *Frederico imper. regn.* Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, confirme sur les sts Evangiles à son maréchal Obert Auruce la donation qu'il lui avait faite de la bastide *(bastia)* sous le *foramen* Rostain à *Cugnz Girauz*, avec son tènement entre deux ruisseaux, renonçant au bénéfice de la jeunesse.

Fait au bois de *les Ayes*, dans la maison du maréchal; témoins : Amblard de Thoranne *(Torana)*, Ysoardet, Pierre Aurunce, chevaliers, Guillaume Chabons notaire, Etienne Roux *(Rufi)*, camérier du dauphin, Pierre Villelmi not. du s. palais. Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 18 lig. Arch. de l'Isère, B. 3985 (*Invent.* IV, 90ᵃ). — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 34.

8040 15 mars 1243/4.

Les moines de la maison de Fayssia ou Fessia, fondée dans les paroisses de Corenc et de Meylan *(Meolano)*, au diocèse de Grenoble, craignant d'être obligés de l'abandonner, à raison de leur indigence, comme cela était arrivé plusieurs fois, au témoignage des voisins, en cèdent le gouvernement à Pierre, évêque de Grenoble, qui s'engage à la régir à l'avenir ; il y aura 4 moines, qui jouiront de la dîme du blé de l'église de Corenc, sous le cens de 3 setiers de froment au synode de la Toussaint, 3 sols et 1 [livr. de] cire ; et aussi des dîmes de vignes et terre, et de 20 den. de cens sur une métairie. Fait de l'autorité de J[ean], archevêque de Vienne, qui appose son sceau.

Invent. évêché de Grenoble, H. XXXIX, 119ᵇ. — CHEVALIER (C. U. J.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 70-2 ; cf. nº 114 (Not. anal. 38).

8041 Latran, 22 mars 1244.

Le pape Innocent IV autorise Henri, comte de Vienne, du diocèse de Trèves, à entendre les offices divins avec dix chevaliers dans les lieux interdits. — *Cupientes personam.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 103ᵃ, nº 598.

8042 Grenoble, 22 mars 1244.

... *ind.* 2, *d. Frederico imper. regn.* Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, concède, en échange d'une investiture de 1000 sols Viennois et de 10 sols de plaid, à Bertrand des Engellas *(de Engelas)*, une vigne que tenait Lantelme Gago et qui lui était dévolue, située à Corps, au lieu dit *al. Roure*, dont il l'investit ; Bertrand et ses successeurs devront 10 sols de *placito* ou *plaideamento*, au changement de seigneur et de possesseur. Fait *ap. Grationopolim*, dans la maison de Guillaume Grassi, en présence de la comtesse Béatrix, mère du dauphin ; témoins : Odon Alamand, Didier de Sassenage, Pierre de Morges, Odon de la Roche, le maréchal Obert Auruce, le camérier Vincent, etc. (4). Pierre Villelmi not. du s. palais. Sceau.

Invent. Graisivaudan, II, 178ᵃ. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 34-5.

8043 Mâcon, 1244.

Le seigneur de Cuisel (Cuiseaux) se reconnaît homme lige de Guigues [dauphin] de Viennois pour le château de Clairvaux. Sceau.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 135ᵇ.

8044 1244.

Roland de Venchi reconnaît tenir du dauphin plusieurs cens et autres droits au château et mandement de Malleval ; il lui en fait hommage lige, sauf la fidélité qu'il doit au comte de Forez.

COURBON, *Mém.... du droit de mi-lod*, chr. 288.

8045 (Vers 1244).

Pierre de Véronne donne Véronne et la bastide d'Aiguebelle à l'évêque de Die Humbert, qui les vend 80 livres Viennoises au prieur de Saillans, Pierre de Sigottier *(Cigoterio)*.

COLUMBI, *Opuscula*, 300.

8046 1244.

Reconnaissance de la 4ᵉ partie du port des Rivières et du péage du Rhône par Aglancie d'Epinouze *(Spinosa)*, fille de Pierre, à Rostaing de Sabran.

Arch. de la Drôme, E. 1637, orig. parch. (*Invent.* II, 241ᵇ).

8047 1244.

Donation par Rostaing et Ponce d'Alais *(Aleisa)*, frères, à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, et à l'église St-Jean-Baptiste de Pierrelatte, de toutes les dîmes de leurs fonds.

Arch. de la Drôme, E. 3488 ; E. 7226, orig. parch.

8048 1244.

Pons de Baumes fait hommage à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, pour tout ce qu'il possédait en franc-fief dans le lieu et le mandement de Baumes.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 95. *Gallia christ. noviss.* IV, 158.

8049 1244.

Noble Berlion de la Tour fait don à son frère Jacelme de la Tour, viguier *(vicarius)* de Romans, du village de Quinsonas, dans le mandement de la Tour, pour en jouir sa vie durant.

Valbonnays, 2ᵉ Reg. nº 162. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 225ᵇ. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 30. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 204-5. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1762. = BRÉQ. VI, 78.

8050 1244.

Le roi [de France] donne une sainte épine au chapitre de St-Apollinaire de Valence.

Arch. de la Drôme, E. 3998, notes 18ᵉ s. (*Inv.* III, 303ᵃ).

8051 1244.

Gilius de St-Julien, chevalier, abandonne au chapitre de Vienne ses droits sur les hommes et biens de Vivers, comme compensation aux dommages qu'il leur avait causés ; il reçoit en fief de l'église de Vienne la vigne dite del Laval qu'il cultive à Limons.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 84-5.

8052 1244.

Hic jacet Sibaudus de Viriaco et domina Ausisia de Bocsosello, ejus uxor.

GAIGNIÈRES, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243, 44 : Virieu, de g[ueules] à Ban[-n]elets d'arg[ent] l'un dans l'autre. Bocsosel, de . . . . . à la † de . . . . . à 5 tresses de . . . .).

8053 Silve-Bénite, 1244.

Partage entre Guillaume, Amédée et Guigues de Virieu, fait à la chartreuse de la Silve-Bénite, en présence de leur oncle Hector de Commiers *(Comers)*.

Vidimus de 1749 chez le marquis de Virieu.

8054 Vienne, mars 1244.

Guigues Pagani, seigneur d'Argental *(A-teau)*, avait longtemps prié le chapitre de Vienne de lui concéder

en fief la ville de Satillieu, son domaine et ses hommes. On finit par lui accorder la *peda* de la forteresse et la ville, avec ses bans, justices et leydes, à la condition de s'abstenir de tailles, toutes et exactions injustes à Satillieu et à [St-]Symphorien, de traiter les habitants avec bonté comme ils l'ont été par le passé, et de rendre la forteresse à réquisition. Il en fait hommage entre les mains de Jean, archevêque de Vienne, qui l'investit au nom du chapitre ; celui-ci se réserve un four et un moulin. Guigues reçoit en fief ses possessions aux Feugeres, aux Blaches et à Cervoleres. A sa prière, son frère Aymon Pagani, chanoine de Vienne, reçoit en fief ses biens en la paroisse de Satillieu. Guigues ne prélévera aucun ban, n'aura aucune juridiction sur les prêtres et clercs de Satillieu et St-Symphorien. Serment. *Acta Viennæ*, en chapitre général. ... Sceaux de l'archevêque et du chapitre.

Inséré dans l'acte du 28 mars 1270. = GALLIER (Anat. de), dans *Rec. mém.-doc. Forez* (1875), 44.

8055 Valence, mars 1244.

Lantelme de Marches *(Marchis)*, chapelain de Valence, donne à la maison de Léoncel les terres de ses ancêtres à Marches et dans son mandement, et appose son sceau à l'acte. Fait *apud Valentiam*, sur la place des clercs, entre la maison du viguier *(vicarius)* et l'église ; présents : le viguier Guillaume, etc. *Mag. Petrus scr.* — *Virorum prudentum.*

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 140, n° 139.

8056 Latran, 25 mars 1244.

Lettre du pape Innocent IV à [Pierre], évêque de Grenoble, et à l'abbé de St-Michel de la Cluse, au diocèse de Turin, leur mandant d'ordonner au chapitre de Belley d'élire un évêque, ou d'y pourvoir eux-mêmes. — *Cum ecclesiarum.*

Gallia christ. nova, XV, instr. 317. = POTTHAST, 11350 (au 24 avril). BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 575.

8057 2 avril 1244.

Epitaphe de Guigues de Peladru, chevalier et chanoine de St-Ruf [à Notre-Dame-de-l'Isle], qui laissa 15 livr. pour son anniversaire.

TESTE (V.), *Eglise de Notre-Dame de l'Ile-sous-Vienne* (1853), 15. CHARVET, *Fastes de Vienne*, 160. TERREBASSE, *Inscr.* I, 332-4, n° 412.

8058 Bertaud, 3 avril 1244.

Robert, évêque et seigneur de Gap, atteste qu'Alix *(Alasia)* de la Porte, veuve de Jacques Borrelli, maintenant religieuse à Bertaud, a reconnu avoir donné en aumône à cette maison une vigne à Riou Jugeal *(Rivus Jugal)*, au territoire de Gap, franche de toute servitude, que son mari avait reçue comme dot pour 100 livr. Viennois. *Act. ap. Bertaudum ;* témoins : Rodolphe archidiacre de Gap, noble Osasicca et son fils Arnaud, Bert. de la Piarre, Gi. Arnulphi, Lum. de Laya, chevalier, etc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 39-40, n° 49. = ROMAN, 77*.

8059 Bertaud, 4 avril 1244.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que Falcon de Veynes *(Veineto)* l'aîné a donné à la maison de Bertaud et à la prieure Agathe deux parts d'une condamine à Brunsel *(Brioncel)*, au territoire de Montmaur ; il reconnaît avoir déjà donné de concert avec son frère la 3e partie, etc. Fait *ap. Bertaudum*, près de l'église ; témoins : Ro[dolphe], archidiacre de Gap, noble Osasicca et son fils Arnaud, Lum. de Laye, chevalier, etc. (10). Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 40-1, n° 50. = ROMAN, 77-8.

8060 Monteux, 10 avril 1244.

Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, fils de Guillaume et de Flotte (Florie), promet en mariage sa fille Philippine à Hugues, fils aîné de Barral, seigneur de Baux, ou, à son défaut, au cadet Bertrand ; la dot sera déterminée par Raymond, comte de Toulouse ; il s'engage à la payer par 10.000 sols Viennois tous les dix ans, le premier payement effectué le jour du mariage. S'il meurt sans héritier mâle, le mari de sa fille sera de droit possesseur de ses terres et seigneuries ; chacune de ses filles recevra à son décès 1.000 marcs d'argent de dot. Barral déclare que celui de ses fils qui épousera Philippine sera son héritier universel. Aymar remettra sa fille à Barral ou à Raymond de Baux, qui la garderont jusqu'à l'âge nubile. Cautions à Barral : Giraud Adhémar, Dalmace de Châteauneuf, Giraud Bastet, etc. ; à Aymar : Raymond de Baux-Orange, Giraud Amic, Guillaume de Sabran, Adhémar de Grignan, Lambert de Monteil, etc. Fait dans l'église de l'Hôpital de St-Jean.

Arch. de l'Isère, B. 3521, origin. parch., sceau (*Inv.* III, 70*). = BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 313. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Valence*, XXVIII, 53-4 (à part, I, 223-4).

8061 21 avril 1244.

Pierre Colombier *(Columber)* et ses fils Jean, Martin et Pierre, du consentement de Falcon du Plantier *(Plauterio)* et de son épouse Agnès, donnent à la sacristie de Léoncel, pour le 2d cierge de la messe, leur pré à Corbellières *(Cubillo)*, entre le pré de Léoncel et celui d'André Chapairon ; frère Jean de Romans, sacristain de Léoncel, leur paye 4 livr. 10 sols Viennois. Falcon du Plantier et sa femme, qui avaient ce pré dans leur domaine, en approuvent la donation. Agnès donne elle-même au luminaire de la sacristie une émine de froment de cens sur le moulin de Léoncel à Alixan, au-dessus de celui de l'Hôpital, et se contentera de 21 den. sur le pré. Présents : l'abbé Arnaud, Pierre de Châteauneuf, le prieur Ponce, etc. (7). Sceau de Falcon. — *Ut ea, quæ in nostris.*

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 132, n° 133.

8062 Latran, 25 avril 1244.

Lettre du pape Innocent IV à B[oniface] de Savoie, archevêque élu de Cantorbéry.

POTTHAST, 11351. BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 641, cf. 640.

8063 (Avant mai 1244).

Lettre de Philippe de Savoie, procureur de l'église de Valence, au pape Innocent IV, lui demandant d'être relevé de sa charge d'évêque, occupé qu'il est par l'étude des lettres et par d'autres affaires.

Mentionnée dans la bulle du 8 mai 1244.

8064 Manosque, 1er mai 1244.

Les archevêques d'Aix et Embrun, les évêques de Gap, Trois-Châteaux, Toulon, etc., les abbés de Montmajour, etc., réunis en concile *ap. Manoascam*, attestent que l'évêque d'Avignon Zoen, légat apostolique, a signifié, de la part du pape Innocent IV, aux comtes de Provence et de Toulouse, de faire trêve.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 338, vid. du 21 juil. suiv.

8065 La Libre ? 3 mai 1244.

Donation par Raimond Bérenger à son épouse Béatrix, sa vie durant, de toute sa terre au-delà de la Durance qu'il lui avait assignée pour dot. Fait en la chapelle du château de *Lebrignana*. Témoins : Ay[mar] archevêque d'Embrun, etc.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 338.

8066 Latran, 6 mai 1244.

Lettre du pape Innocent IV à l'abbé de St-Mansuy et au doyen de St-Gengoult, au sujet d'Elie clerc du comte de Vienne. — *Nolentes ut dilectus*.

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 656.

8067 Latran, 8 mai 1244.

Lettre du pape Innocent IV à [Jean], archevêque de Vienne, lui faisant part du désir de Philippe de Savoie, procureur de l'église de Valence, d'être déchargé du soin de ce diocèse pour s'adonner à l'étude et à d'autres soins ; il le regrette, car on assure que son administration a été digne de louange. Néanmoins, sur ses instances, Jean pourra l'absoudre et autoriser le chapitre de Valence à lui nommer un successeur. — *Litteræ dilecti.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 117. = Potthast, 11375. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 659; II, lxx. Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 58 (à part, 59). Mugnier (Franç.), dans *Mém.-doc. soc. Savois. hist.-archéol.* XXIX, 203.

8068 Vienne, 9 mai 1244.

Artaud, seigneur de Roussillon, et son frère Guigues, prévôt de l'église de Valence, cèdent à J[ean] archevêque de Vienne, à son chapitre et à la cité tout ce qu'ils possédaient au port de Vienne, spécialement le fief que tenait d'eux Siboud seigneur de Clermont ; ils confessent avoir reçu 100 liv. Viennois en numéraire et prêtent serment de ne réclamer ni droit ni usage sur ce port ou le pont. Sceaux. *Dat. Viennæ*...

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 11 lig. Sceaux : † S'ARTALDI·DE·ROSSILIONE.

8069 Latran, 11 mai 1244.

Le pape Innocent IV ordonne au prévôt d'Antibes [Henri de Suse], de conférer à son parent Otton Fornarius, chanoine de Gap, un bénéfice valant 100 marcs esterlings dans les provinces d'Arles, Aix et Embrun. — *Etsi apostolica.*

Arch. Vatic. Reg. 21 (Innoc. IV, t. I, n° 679), 105. — Berger (Élie), *Reg. d'Innocent IV* (1884), I, 115b, n° 680.

8070 Romans, 14 mai 1244.

L'archevêque de Vienne, les évêques de Grenoble, Die et Maurienne, les abbés de Léoncel, St-Ruf, St-Pierre de Vienne, St-André de Vienne, etc., le doyen de Grenoble, les prieurs de St-Donat, Commiers, St-Marcel de Die, St-Pierre du Bourg-lès-Valence, Guignaise, St-Médard, Ste-Croix, St-Antoine, St-Pierre de Die et St-Laurent de Grenoble, l'archiprêtre de Crest et Guillaume, chanoine de Die, réunis en concile *Romannis*, consultés par l'évêque d'Avignon Zoen, légat apostolique, au sujet des trêves entre les comtes de Provence et de Toulouse, sont d'avis qu'il n'est pas autorisé par les lettres du pape à user de censures ecclésiastiques contre le comte de Toulouse ; de plus, l'usage veut qu'il n'y ait pas de trêve sans restitution des prisonniers. *Dat. Romanis*...

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 337, vid. du 21 juil. suiv.

8071 21 mai 1244.

Hugues, fils de Guiffred Magnin, reçoit [en fief] d'Odon Alamand tout ce qu'il possède aux alentours *(a l'estontour)* de Bernin *(Brenino)* jusqu'à Montbonnot *(Mons Bonodus)* et lui en fait hommage, sauf la fidélité au dauphin. Pierre Villelmi, not. du s. palais.

Invent. Graisivaudan, II, 434b. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 768.

8072 21 mai 1244.

Testament d'Aujarde, femme de Didier de Sassenage : elle désire être ensevelie dans le cimetière de l'abbaye des Ayes ; elle fait de nombreux legs aux communautés religieuses de la région, pour lesquels elle institue comme exécuteurs testamentaires ses deux fils, François et Odon.

Arch. de l'Isère, B. 4140, orig. parch. (*Invent.* IV, 125b).

8073 Durbon, 27 mai 1244.

Raimond de Montauban, fils d'Ysoard, confirme avec serment à Garnier, prieur de Durbon, les donations de Guillaume *(W.)* Artaldi et dud. Ysoard, comprenant le territoire de Vaux, le pâturage dans leurs terres, et le contenu de leurs chartes ; Raimond y ajoute la faculté d'acquérir dans le territoire de Vaux. Investiture. Témoins : Jacques, procureur, R. chapelain de Beauchêne *(Biochana)*, P. chap. de la Rochette, etc. Fait en la maison supérieure *D-nis*, dans le dortoir des frères. Sceau de R-d., qui prie Robert, évêque de Gap, d'apposer le sien. Les frères donnent à R-d 100 sols Viennois et un roussin valant autant.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 312-4, n° 424. = Roman, 77b.

8074 2 juin 1244.

Hommage à l'abbé de l'Ile-Barbe et à son couvent par Reymond, seigneur de Mévouillon, des châteaux du Buis, Ste-Marie, la Charce et Mérindol, et des fiefs de la Jonchère, Pelonne et Méronal.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, 175.

8075 St-Julien[-en-Quint], 14 juin 1244.

B[ernard], prieur du Val-Ste-Marie et P. Arnaldi, prieur d'Hostun *(Austeu)*, choisis comme arbitres avec pénalité de 500 sols monnaie de Vienne ou de Valence, terminent une longue querelle entre l'abbé et couvent de Léoncel et Lantelme de Gigors *(Guigorntz)*. Celui-ci est condamné à restituer aux religieux 2 trentains 1/2 de brebis, ou leur valeur fixée à 15 livr. Viennoises, et à leur permettre de jouir en paix des donations faites par ses ancêtres et par lui au couvent, dans la montagne de Léoncel, de la balme de St-Roman au cellier

(ceeler) de Châteaudouble, aux passages *del Feu* et de Laye *(Aiæ)*, à la roche dite *Petra Trastorna*, au col de Comberoufle *(Comba Rofre)* vers Léoncel et tous les pâturages d'Ambel, de Gardi, Choméane *(Calmæ Medianæ)*, de Charchauve *(Charchaleves)*, dans les mandements d'Eygluy, de Gigors et de Quint. Lantelme, sa femme Ricsentz et ses fils Humbert de Quint et Pierre promettent de défendre la maison de tout leur pouvoir. Pour avoir la paix, l'abbé fait remise des 2 trentains 1/2 de brebis et donne à Lantelme 6 livr. 10 sols, à Humbert 25 sols et à Pierre autant. Ils offrent pour garant Humbert, évêque de Die. Fait au monastère *S. Juliani*, dans le cellier de Léoncel ; témoins : Lantelme de Vachères *(Vacheires)*, cellérier de Léoncel, etc. (4). Sceaux de l'évêque, etc.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 133-5, n° 134.

8076 19 juin 1244.

Confirmation par le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, de la donation faite aux religieuses de la maison de Prémol par Béatrix sa mère (30 janv. 1233/4), etc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 365ᵃ.

8077 Città di Castello, 20 juin 1244.

Bulle du pape Innocent IV au prieur et couvent du monastère de Durbon, ordre des Chartreux, dioc. de Gap ; il confirme la cession à eux faite par les prieur et moines de St-Géraud d'Aspres, même dioc., de l'église de Sept-Fonts [à Montmaur], avec l'assentiment de B. abbé d'Aurillac et de l'évêque de Gap. — *Justis petentium.*

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 314-5, n° 425. = ROMAN, 77ᵃ.

8078 25 juin 1244.

Le cabiscol B. et Jean Chalvet, procureurs des anniversaires de l'église St-Maurice, rendent leurs comptes : recettes, 10000 sols 44 livr. ; dépenses, 10000 sols 31 livr. moins 3 s. Les recettes comprennent 22 liv. des Décrets de maître Pierre de St-Chef *(S. Theuderio)*, 60 liv. de G. de Montchaud pour l'anniversaire de Chabert ; 13 liv. d'Arbert de Boczosel sur 60 qu'il doit *pro tornali de chalenda may;* 60 liv. de l'évêque d'Hereford (*Arfodien.*, Pierre d'Aigueblanche).

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 117 (66ᵃ).

8079 25 juin 1244.

Compte des réfectoriers de St-Maurice de Vienne, G. d'Auries et Berl. Condos : recettes, 6000 sols 27 liv. 4 s. ; dépenses, 6000 s. 46 l. moins 4 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 123 (96ᵇ).

8080 Vienne, 25 juin (1244/1246).

Accord entre le chapitre de Vienne et Drodon de Romanèche *(R-esches)*, chevalier ; celui-ci reçoit en fief de l'église de Vienne le manse *des Pinei* et ses dépendances et promet 20 sols de cens annuel à la Toussaint. Fait en chapitre général après la sᵗ Jean-Bapt. ; présents : l'archevêque J[ean], les chantres D. et Arbert, Arbert de Boczosel et tous les chanoines présents. *Vincentius not. scr.*

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 85.

8081 Lus-la-Croix-Haute, 27 juin 1244.

Ysoard d'Aix *(Ais)*, seigneur de Châtillon *(Castillionis)*, concède à Michel et Jean Olerii, frères, le champ de la *Becea*, près du Rioufroid *(Rieufreit)*, dont il déboute Ponce Poilles, en déficit de preuves. Témoins : Mallein, prieur de Lus, R. Guigoni, baile, etc. *M. Perarii, scr.* Fait dans le cimetière de *Lunis*. Sceau.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 315-6, n° 426.

8082 Goncelin, 4 juillet 1244.

ind. 2..., regn. Freder. imper. Guillaume Chevroti, de Goncelin, vend à Aimon, prieur du Val-St-Hugon, une setérée de pré, pour le prix de 4 liv. 10 sols Viennois. Hugues Rufi approuve et reçoit de Guillaume 25 sols. *Act. ap. G-num*, dans la maison du chapelain ; témoins.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 415-6, n° 9.

8083 Briançon, 6 juillet 1244.

Le dauphin Guigues fait don à Isoard de Miolan, chevalier, de 10 liv. de cens sur les revenus du Monêtier de Briançon. Témoins : Pierre de Morges, Roger de Clérieu, Obert Auruce, maréchal, son fils Pierre Auruce, Amblard de Thoranne, Arnulfe de St-Crépin, Marc de *Cairatio*, Guillaume de Soliers, tous chevaliers, Guillaume Teisseire, chambrier *(chamarlencus)*, et autres.

Arch. de l'Isère, B. 3714, orig. parch. (*Inv.* 148ᵇ). = ROMAN, 77ᵇ.

8084 Noves, 21 juillet 1244.

Zoen, évêque d'Avignon et légat du Siège apostolique, accuse réception du conseil qu'il a reçu de [Jean], archevêque de Vienne, et des autres prélats réunis à Romans (14 mai). *Dat. ap. Novas ....*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 337, origin. parch., sceau.

8085 Goncelin, 23 juillet 1244.

... *ap. G-num*, dans la maison de Borne, Vilench de St-Pierre et Aymar de Barraux renoncent à leurs droits sur la setérée de pré vendue le 4 cᵗ. Raymond Anet not. imp.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 416.

8086 (Vienne), août 1244.

Estibors, veuve de Pierre du Pont, vend à Jean Chalvet, clerc de Vienne, une maison à Cuvière, dans le bourg de la Rochette *(Rocheta)*, provenant de son héritage paternel, au prix de 20 liv. Viennois, dont quittance. Approbation de ses frères Seignoret et Durand, de son fils Seignoret. Caution : Michel du Pont. Le cabiscol Berlion, chanoine et procureur des anniversaires de Vienne, dont cet immeuble dépendait, reçoit les ventes et investit l'acheteur. Sceau du chapitre. Témoins : Faber de Cuvière, etc.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 20 lig.

8087 Grenoble, 1ᵉʳ août 1244.

A l'instar de Sofred, évêque de Grenoble, et du dauphin André, leurs successeurs l'évêque Pierre et le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, promettent et jurent aux habitants de Grenoble et de ses faubourgs, de les faire jouir d'une pleine liberté quant aux tailles, exactions et redevances *(complaintæ)*, sauf leurs bans, justices et cens. Les habitants doivent défendre leurs

seigneurs, au besoin par les armes ; eux-mêmes ont droit à être protégés partout après un an et un jour de résidence ; de même pour ceux qui se rendent aux foires et marchés. La pénalité pour menaces à main armée est de 50 sols ou 50 jours aux fers, en prison, au pain et à l'eau ; pour coup, 10 s. ; avec effusion de sang, 20 s. ; pour blessure, 100 s. ; pour mort ou perte d'un membre, prison et confiscation des biens ; pour fausse mesure, 60 s. ; pour adultère, 100 s. Hors de la cité, chacun peut se venger de son agresseur. La cour perçoit 4 s. par livre des affaires litigieuses. On observera la liberté et l'honneur dus aux anciens clercs des deux cours. Défense de rien payer à titre de *commendaria* ou *gardia*. Les concessions faites par charte scellée aux recteurs et à la commune *(universitati)* de la ville seront maintenues. Fait *apud Gratianopolim ... ind. 2,..., d. Innocentio papa IV in Rom. eccl. præsid. et Frederico imper. regn.* Témoins : Odon Alamand, Roger de Clérieu, Aymar seigneur d'Annonay, Pierre de Morges, le maréchal Obert Auruce, Guillaume Teysour, chambellan *(cambarlenco)* ; Guillaume Milonnio, official, Girard courrier, Pierre chapelain de l'évêque, les 4 recteurs de la ville avec le châtelain Guillaume de la Tour. Sceaux.

Arch. ville Grenoble, AA. 4, Livre de l'Evangile ; AA. 3, vidimus 30 août 1443 ; CC. 1293. Livre de la Chaîne, xvj^{b}, lxxv. Cartul. civit. Grationop. 4, AA. 5 (anal. dans *Bull. acad. Delphin.* C, III, 343-4 (à part, 5-6). Arch. de l'Isère, origin. pârch. ; B. 307, 444 ; B. 3002, 645 ; B. 3932, vid. 1252 (IV, 45^{b}). *Invent. évêché Grenoble*, B. II, 19^{b}. *Cartul. d'Aimon de Chissé*, n° 22 (Not. anal. 13). *Invent. Graisivaudan*, II, 271^{a}. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 225. — Valbonnays, *Mém. hist. de Dauph.* 25-6 ; *Hist. de Dauph.* I, 22-3. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 94-6. Trad. Pilot, dans *Bull. soc. statist. Isère*, A, II, 439-44 ; *Hist. de Grenoble*, 277-80. = Bréq. VI, 64. Chevalier (U.), *Ordonn.* 79.

8088 St-Paul-Trois-Châteaux, 15 août 1244.

Laurent étant évêque de Trois-Châteaux, Adémar de Grignan confirme à Raimond Segnis, commandeur de Richerenches, une sentence arbitrale de délimitation de propriétés, faite entre Ponce, prieur de St-Saturnin [Pont-St-Esprit] et le doyen de Colonzelle, d'une part, et le commandeur de Richerenches, d'autre. *Act. ap. S. Paulum*, dans le palais *(stare)* épiscopal ; témoins : Giraud de la Roche, Guillaume de St-Restitut, Guillaume de St-Paul, Bertrand de Carsan, Ponce de Bollène, chevaliers, Bertrand Audeberti, hebdomadier de Trois-Châteaux, etc. Ponce Anno, not. épisc. Sceau et bulle.

Carpentras, ms. Peiresc, add. 10 (1882), 20. — Ripert-Monclar (de), *Cart. de Richerenches*, 235-41. = *Rev. numismatique* (1863), 2^{e} sér., VIII, 422-3. Blancard, *Iconogr. des sceaux et bulles des Bouches-du-Rhône*, 47, pl. 21bis, n° 5. *Gallia christ. noviss.* IV, 159.

8089 Bordeaux, 23 août 1244.

Ratification par Henri III, roi d'Angleterre, d'une charte de Guillaume, duc d'Aquitaine, en faveur de l'église Ste-Croix de Bordeaux ; témoins : Ay[mar] archevêque d'Embrun, etc. *Dat. ap. Burdegalam, a° regni 27.*

Gallia christ. nova, II, instr. 269.

8090 25 septembre 1244.

Autorisation accordée par le commandeur de St-Jean de Jérusalem, aux habitants de Tallard, de faire paître leurs troupeaux dans le territoire de la Saulce.

Arch. de M. Amat. = Roman, 77^{b}.

8091 St-Lattier, 29 septembre 1244.

Acte de G[uigues] dauphin ... ind. 2.

Arch. de l'Isère, orig. parch.

8092 La Mure, 1er octobre 1244.

Alix *(Aalays)* et son mari Guillaume, du consentement de Raynard de *Salice*, aïeul d'A., et de Pierre de Champs, père de G., cèdent à l'hôpital de Pontcharra *(Pontischarralis)*, entre les mains du chapelain Bonnet, 5 setérées de terre au lieu dit *Mansusroers*, à Malpertuis, en Matésine, sous le cens de 12 den., plus 2 sols de plaid et 8 liv. Viennois d'investiture, dont quittance. Approbation de Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon. Témoins : Odon Costavoli, etc. (12). *Acta ap. Muram*, en la chambre comtale inférieure... Sceau de Béatrix.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 25 lig. 1/2.

8093 1er octobre 1244.

Vente aux chartreux du Val-St-Hugon par Guiffred. Sel de tous les droits en pur et franc alleu qu'il avait dans les grandes Alpes des montagnes au-dessus de la Buissière *(Boysseria)*, au prix de 50 sols Viennois. Confirmation de sa femme Marguerite. Reymond not... ind. 3...

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 386, n° 64.

8094 5 octobre (1244 ?).

Traité de paix entre Philippe de Savoie, évêque de Valence, et Aimar de Poitiers. Ils se partagent Crest en deux parties, avec interdiction aux habitants d'émigrer de l'une à l'autre ; les deux tiers d'Allex sont donnés à Aimar et le reste à l'évêque avec Lésignan.

Columbi, *Opuscula*, 271. — Cf. 16 et 22 févr. 1244/5.

8095 Chambéry, 25 octobre 1244.

Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, promet par serment de ratifier les actes d'Adémar seigneur de Bressieux et d'Ubert de Seyssel touchant son mariage avec la nièce du comte de Toulouse, fille de Barral de Baux. *Act. ap. C-riacum...* ind. 2, mardi avant la Toussaint.

Baluze, *Miscell.* VI, 530 ; 2^{e}, IV, 19^{a}. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, 541-2. Mugnier (Franç.), dans *Mém. soc. Savois. hist.-archéol.* XXXII, xcij.

8096 Octobre-décembre 1244.

Philippe, élu de Valence, protège le voyage du pape Innocent IV de Gênes à Lyon.

Annales prioratus de Dumstaplia : Circa festum sancti Andree venit papa Innocentius IV per multas tribulationes apud civitatem Leonas, auxilio Baldewini [= Philippi] de Sauveye, qui fuit electus in archiepiscopum illius civitatis.

Quard, *Annales monastici*, III, 166.

Mattæus Paris., *Hist.*, additam. (VI, 444) : *Item Philippus electus Lugdunensis per multa viarum discrimina et hostium pericula et insidias dom. papam Innocentium IV a facie Fretherici fugientem duxit salvo Lugdunum, et ibi dum concilium celebraretur, immo dum*

papa ibi moram continuaret, pacem inviolatam prudenter servavit.

Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 90 (à part, 60).

8097 Cessy, novembre 1244.

Traité entre l'abbaye d'Abondance et celle de St-Oyand, avec approbation de Guillaume, comte de Vienne.

Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, I, pr. xciij. Benoit (P.), *Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 611-2.

8098 Die, novembre 1244.

...*Innocentio IV papa sed., Frederico Roman. imper. in discordia cum Ecclesia exist.* Adémar de Quint, chevalier, reconnaît devant Humbert évêque de Die séant en tribunal, à l'interrogation d'Arnaud, abbé de Léoncel, que ses prédécesseurs ont donné à cette maison les pâturages de Fondurle *(Urlle)* et d'Ambel; il fait abandon de tous ses droits et reçoit 8 livr. Viennoises. Les religieux pourront user des prés dès qu'ils seront secs et à partir de la s^{t} Michel s'ils ne le sont pas encore. Fait *Diæ*, en la cour de l'évêque, dans la chambre vieille à fourneau ; témoins : Raymond Bérenger, etc. (4).

Voir l'acte du 1er janv. 1245. — Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 136, n° 136. = Chevalier (J.), *Hist. Die*, I, 342.

8099 Vienne, 2 novembre 1244.

Les chanoines de Vienne statuent en chapitre général que les réfectoriers et les procureurs des anniversaires n'auront plus le pouvoir de proroger ou de relâcher les cens dus au chapitre ou aux anniversaires; ils devront dénoncer les retardataires, auxquels il sera interdit de célébrer les offices divins.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 8.

8100 2 novembre 1244.

Le chapitre de Vienne partage les terres vacantes par la mort de Gilles *(dom. Gilii)* entre les deux chantres, Drodon, Ar. de Boczosel, Jacelme, Gaudemar, Nicolas, le cabiscol, P. Lupi, M. de Bachelin, Aymon Pagani, Etienne de Chandieu, le sacristain, Emon, Berlion Coyndo, Guillaume d'Ay, Guifred de Virieu, Raymond Franceis, G. de Tullin, Anselme, Vicent notaire, maîtres P. de St-Alban et Jean de Choro, Jean Chalvet.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 127 (iij^{a}).

8101 Goncelin, 11 novembre 1244.

Aymon, prieur du Val-St-Hugon, ayant prié P[ierre], évêque de Grenoble, de recevoir la déposition des témoins qu'il se proposait de produire pour confirmer les limites de sa chartreuse, le prélat fait publier par les chapelains dans les églises de la Chapelette, Allevard, St-Pierre d'Allevard et Arvillard que les paroissiens qui auraient à contredire se présentassent le vendredi après l'octave de la Toussaint à la maladrerie de la Pra de Goncelin. Au jour fixé, le prieur comparut seul et demanda l'audition de ses témoins. L'évêque les entendit et renvoya au mercredi après s^{e} Lucie pour la publication.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 315-6, n° 155.

8102 Toulouse, 22 novembre 1244.

Adémar, seigneur de Bressieux, et Humbert de Seyssel *(Saisello)*, nonces d'Amédée, comte de Savoie, présentent à Raymond, comte de Toulouse, la procuration de leur maître en vue de son mariage avec Cécile de Baux. Parmi les témoins : Dragonet de Montauban, Adémar de Poitiers, G. Auric, seigneur de Châteauneuf.

Invent. Généralité Dauph. 378. — Baluze, *Miscell.* VI, 530; 2^{e}, IV, 19-20^{e}. Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, II, 541-3. Mugnier (Franç.), dans *Mém.-doc. soc. Savois. hist.-archéol.* (1893), XXXII, xcj-iv. = Barthélemy, *Baux*, 314. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 449 (à part, I, 70).

8103 22 novembre 1244.

...*festo s. Cæciliæ.* Transaction entre l'abbé de Léoncel et le prieur de St-Félix de Valence, au sujet des tasques.

*Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 135-6, n° 135.

8104 Alixan, 24 novembre 1244.

...*in crastin. s^{i} Clementis.* Bona Femina, veuve de Durand Guidonis, d'Alixan, du consentement de son fils Guy, donne en aumône à Notre-Dame et à l'abbé Arnaud, recevant au nom du monastère de Léoncel, une terre près du ruisseau de *Palaia*, contiguë à celle des Hospitaliers de Valence; elle s'en devêtit et en investit. Fait *apud Alexianum*, dans sa maison ; témoins : Ponce sous-prieur, etc. (3).

Voir l'acte du 22 juil. 1247. — Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 157, n° 151.

8105 Molières, 26 novembre 1244.

...*Innocent. papa nostro sed.* Sentence arbitrale entre noble Pierre Isoardi et Jaucelme, commandeur de l'Hôpital de Jérusalem de Recoubeau, par Jean d'Aspres, chanoine de Die. Pierre, pour l'âme de son père Guillaume Artaud, reconnaît à l'hôpital toutes ses possessions dans les château et mandement de Recoubeau, notamment sur le pré et l'ouche de feu Durand Maileti, jadis à Lantelme Esmanoi, chapelain de l'Hôpital; l'arrosage du pré où ont lieu les foires de Recoubeau. Le commandeur lui donne 110 sols Vienn. *Acta ap. Molerias*, sur la terrasse au-dessus de la porte. Témoins : Pierre Izoardi, Jean d'Aspres, Henri *(Aienricus)* de Belmont, Pierre de Romeyer *(Romeier)*, Jaucelme commandeur de Recoubeau, Raimond de Valdrôme *(Vaudroma)*, Arnaud d'Aspres. Sceau de Pierre Isoard.

Arch. des Bouches-du-Rhône, prieuré de St-Gilles. — Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 482-3.

Lyon, 29 novembre 1244 = 29 novembre 1246.

8106 5 décembre 1244.

Donation aux chartreux du Val-St-Hugon par Chabert de Barraux *(Barralibus)*, chevalier, Bernard et Guillaume, ses frères, de leur droit en pur et franc alleu dans les grandes Alpes au-dessus du village de St-Marcel... ind. 2....

Invent. Graisivaudan, III, 79^{b} (le 4). — Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 386, n° 65.

8107 10 décembre 1244.

Richard Albert, de Theys, chevalier, reçoit en fief de Chabert de Morêtel tous les biens qu'il avait de la Flachère à la maison de Lambert de la Frette, moyennant 10 sols de plaid et hommage-lige, sauf celui qu'il devait au comte de Genevois.

Invent. Graisivaudan, III, 56^{a}. Moulinet, *Reg. généal.* I, 15.

8108 Goncelin, 14 décembre 1244.

...Ind. 2, le mercredi après s[te] Lucie, fixé par l'évêque de Grenoble, dans la maladrerie de la Pra de Goncelin, pour la publication des témoins du prieur du Val-St-Hugon touchant les limites de son couvent, celui-ci comparaît seul. Le prélat notifie le témoignage de frère Evrard, qui précise les limites fixées par les seigneurs du voisinage il y a 50 ans et plus. Pierre Pasis ajoute que Hugues, seigneur d'Arvillard, était au-delà des mers ; le seigneur de Morêtel fut présent. Rad. Boisuns désigne comme témoins Guigues de Theys, Aymeric père d'Humbert de St-Pierre, Nantelme prieur de St-Pierre d'Allevard, Pierre Aynardi, Aynard frère du prieur et Chabert de Morêtel.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 316-8.

8109 Gap, 15 décembre 1244.

Raimbaud de Laye *(Laia)*, chanoine de Die et procureur de l'église d'Aspres, promet à Guillaume *(W.)* Odoni, procureur de R[obert], évêque de Gap, de lui payer pour le compte de la maison de Durbon, au nom de l'église d'Aspres, 1000 *solidatæ* de blé en 8 jours vers la s[t] Michel, au cours du blé dans le pays ; en cas de refus, il payera 1000 sols Viennois en numéraire à l'octave de la Toussaint. Fidéjusseurs : Osasicca, Pierre Maurelli et Borellus. Fait en la cité *Vapinci*, dans le parloir peint de l'évêque ; témoins : Rod. Bonifilii, chevalier, Marin, écrivain, etc.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 316-7, n° 427.

8110 Lyon, 16 décembre 1244.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres, archiprêtres et autres prélats, leur recommandant les quêteurs de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, où afflue une multitude d'infirmes et de pauvres, qui sont plutôt des monstres horribles que des hommes. — *Preces quæ.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, 186, n° 1200.

8111 Serves, 22 décembre 1244.

Amaury de Thury *(Tureio)*, fils de feu Lambert de *T-o*, de l'assentiment de son épouse Alix *(Aalis)*, confirme la donation ou translation de la maison d'Albeval *(Albæ Vallis)* faite, de la volonté de P[ierre], évêque de Grenoble, à l'ordre de St-Ruf par les abbés et couvents de Chalais et de Beaulieu, sous condition qu'il y aura toujours un prieur à nomination et destitution de l'abbé de St-Ruf. Sceau. Promesse d'exécution conforme par Guillaume, abbé de St-Ruf, et son couvent. Sceau. Donné au château de *Cervia*.

Arch. de la Drôme, origin. parch. de 13 lig. 1/2 ; sceau de 45 mill., écu : TVREIO ; au centre, sceau un vol. Expéd. sur exhibition de l'original, avec 2 sceaux de cire jaune, par Jean Richon, prieur de Beaulieu-lès-Vinay, dépendant de l'ordre de St-Ruf, du 11 janv. 1614.

8112 22 décembre 1244.

Béatrix, veuve de Louis de Thury *(Tureyo)*, et son fils Amaury de *T-o* font donation entre vifs à l'ordre de St-Ruf et à son abbé Guillaume de l'hôpital de Cabezac[en Languedoc], fondé par son mari pour recevoir les pauvres de Jésus-Christ ; la donatrice se réserve le droit *foris aquandi ?* et la confirmation du recteur *(præceptor)* que nommera l'abbé ; l'admoniteur ou frère laïc recevra l'habit au monastère de St-Ruf ; les donnés, convers ou frères laïcs porteront une croix. Le recteur soldera à l'abbaye 5 sols de cens en signe de dépendance ; il devra aux fondateurs fidélité et hommage ; etc. Sceaux. Fait au château de *Serula (Servia ?)*, dans la maison devant la chapelle ; témoins : Guillaume, fils de Béatrix, etc. (5).

Arch. de la Drôme, St-Ruf, copie du XV[e] siècle.

8113 Die, 30 décembre 1244.

...fer. 6 post Natale Dom. Adémar de Quint et son fils Jarenton reconnaissent en présence de Guillaume *(W°)* Ruine, official de la cour de Die, à la demande d'Arnaud abbé de Léoncel, l'exactitude de l'acte de nov. 1244 et promettent sous serment de l'observer. Fait *Diæ*, devant la porte rouge de l'église de Notre-Dame ; témoins : Hugues l'abbé *(Abbaas)*, etc. (9).

Voir l'acte du 1[er] janv. 1245. — CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 136-7, n° 136. = CHEVALIER (J.), *Hist. Die*, I, 342-3.

8114 Luzerand, 1[er] janvier 1244/5.

...in Circumcisione Dom. Misona, épouse d'Adémar de Quint, confirme la reconnaissance de son mari à Hugues l'abbé *(Abbas)*, clerc envoyé exprès *aput Luzerant* par l'official de Die et l'abbé de Léoncel ; témoins dans l'église : Bostos chapelain de Luzerand, etc. (7). Humbert, évêque de Die, s'engage comme caution et scelle l'acte, de concert avec Adémar de Poitiers et A. de Quint.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 137, n° 136.

8115 Romans, 1[er] janvier 1244/5.

Barnard Cerveuz et sa femme Villelma donnent à Notre-Dame et aux frères de Léoncel leurs droits sur le territoire de la Merline *(Merleira)*, entre le ruisseau de Fleurs *(Fluei)* et celui de la Limace *(Ceserana)*, qui leur sont payés 8 [d'abord 10] livr. Viennoises. Comme ils faisaient partie de la dot de sa femme, Barnard lui en donna l'équivalent. Fait *Romanis ;* témoins : Lantelme de Vacheires *(V-riis)*, cellérier de Léoncel, un moine d'Aiguebelle, etc. (8). Sceau d'Arbert de Chabeuil, sacristain de Romans.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 137-8, n° 137.

8116 Lyon, 2 janvier 1245.

Le pape Innocent IV autorise Jean Berardi, recteur de Goncelin *(? Conzola[n]o, Gonzelm.)*, au diocèse de Grenoble, à accepter conjointement une autre église si elle lui est offerte canoniquement. — *Etsi propter.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 835.

8117 Lyon, 3 janvier 1245.

Bulle du pape Innocent IV adressée à l'archevêque d'Embrun : aucun légat ou sous-légat, conservateur ou exécuteur ne pourra prononcer de sentence d'excommunication ou d'interdit contre lui, *...pontif. a° 3.* — *Apostolicæ sedis.*

SAURET (A.), *Essai histor. ville Embrun*, 489-90.

8118 Lyon, 12 janvier 1245.

Le pape Innocent IV charge le chantre de Beaujeu de faire une enquête au sujet des plaintes du prieur de

Portes contre... certains clercs et laïques des villes et diocèses de Vienne et de Mâcon. — *Conquesti sunt.*

Brossard, *Invent.* 164-5. Guigue, *Cartul. Lyonnais.* I, 485. = Martin, 902.

8119 14 janvier 1244/5.

Pons du Plan et Raimondette sa femme donnent à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, et à Bertrand de Cornillon, successeur de Bernard de la Bâtie, comme prieur de Visan, la 8e partie de la grande dîme de ce pays.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 93-4. *Statuts de Visan. Gallia christ. noviss.* IV, 160.

8120 Lyon, 18 janvier 1245.

Bulle d'Innocent IV adressée à l'archevêque d'Embrun : nul ne pourra le traduire hors de sa province... *pontif. a° 3.* — *Paci et tranquillitati.*

Sauret, *Essai histor. ville Embrun*, 490.

8121 Lyon, 21 janvier 1245.

Innocent IV confirme aux prieur et couvent du monastère de Durbon *(Durbenen.)*, ordre des Chartreux, dioc. de Gap, l'échange par eux fait de l'église de Sept-Fonts au territoire de Montmaur, même dioc., avec le prévôt de Chardavon *(Cardaon.)* et le prieur de Montmaur, ordre de St-Augustin, même dioc. contre les dîmes, possessions et autres droits que le prieuré de Montmaur possédait dans les limites de Durbon, du consentement de l'évêque de Gap.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 317-8, n° 428. = Roman, 77b.

8122 Lyon, 23 janvier 1245.

Le pape Innocent IV mande à Guy de Roussillon *(Rossellon)*, clerc, parent du roi d'Angleterre, qu'à la considération de ce prince et de la reine, il a autorisé l'évêque d'Hereford [Pierre d'Aigueblanche] à le dispenser sur la pluralité de ses bénéfices. — *Inducti olim.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 1709.

8123 Châteauroux, 27 janvier 1244/5.

Aymar, archevêque d'Embrun, à la demande de Bernarde, veuve de Guillaume *(W.)* Bolfardi, recueille les dépositions des témoins au sujet de la dot de celle-ci : son mari avait reçu, plus de dix ans auparavant, 80 liv. pour lesquelles il avait hypothéqué divers immeubles ; il le reconnut pendant sa dernière maladie. *Act. ap. Castrum Radulphi*, en sa maison, par les mains de Pierre de Bardonnèche, sacristain de la cathédrale, son procureur. Sceau.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 332-4.

8124 Février 1244/5.

Oidolon d'Estable *(Stabulo)*, convers de la maison de Léoncel, reconnaît avoir donné à Notre-Dame et à ce monastère la tasque *(taschia)* qu'il percevait sur le tènement de *Gavaisa* [St-Marcel-lès-Valence], ses pâturages dans le mandement de Chatuzange, Bagnols *(Bainhols)* et *Corrobian*, un champ à *Frivolans* près la grange de la Part-Dieu et 4 den. de cens sur une terre près du poirier de St-Alban ; il reçut de l'abbé Bernard un poulain de 6 livr. Viennoises. Son fils Ponce reconnut, en confirmant le dire de son père, avoir lui-même donné à Léoncel une terre au Sablon, contiguë à celles de la Part-Dieu et de l'église de Romans, une autre près du chemin de Chatuzange à Romans et 12 den. de cens à lui dus par le maître de la Part-Dieu ; il reçut 24 sols. Il reconnut, un autre jour, avoir encore donné à Léoncel une terre contiguë au cimetière de Chatuzange et d'autres proches de la route de Valence *(Valanczan)* et des propriétés des Templiers, et avoir reçu 8 livr. 8 sols et 2 setiers de froment. Fait dans la maison de Guillaume Ripaudi ; témoins : Lantelme de Vacheires *(V-ras)*, cellérier de Léoncel, etc. (5). Sceau de J[ean], archevêque de Vienne.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 138-40, n° 138.

8125 Lyon, 10 février 1245.

Le pape Innocent IV autorise David, chapelain du comte de Savoie, à garder les églises de la Thuile *(Latuelle)* et Jarzy *(Jarzie)*, dont le revenu annuel ne dépasse pas 25 livr. — *Cum sicut te.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 981.

8126 Lyon, 15 février 1245.

Le pape Innocent IV prend sous la protection de st Pierre le maître et les frères de l'Hôpital de St-Antoine de Viennois, avec tous les commandeurs *(præceptores)* et frères de l'ordre. — *Sacrosancta Romana.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 1175.

8127 Lyon, 15 février 1245.

Innocent IV confirme la sentence portée par les archevêques d'Aix et de Vienne, attribuant au chapitre de Forcalquier le droit de participer avec celui de Sisteron à l'élection de l'évêque de cette ville.

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV* (1884), I, 180a, n° 1156.

8128 Lyon, 15 février 1245.

Le même mande au chantre de Clermont de faire une enquête contre certaines personnes de son diocèse et de ceux de Lyon et de Vienne qui menaçaient le chapitre de St-Just. — *Sua nobis dilecti.*

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, I, 486, n° 397.

8129 Romans, 16 février 1244/5.

Philippe de Savoie, élu ou procureur de Valence, du consentement du chapitre de St-Apollinaire, et Aymar de Poitiers promettent par serment et sous peine de 2000 marcs d'argent, de s'en remettre de leurs différends à Jean, archevêque de Vienne, et à Barral, seigneur de Baux. L'élu réclamait à Aymar 8000 marcs auxquels Adémar le Vieux avait été condamné par l'empereur envers Guillaume, élu de Valence ; les châteaux de Montoison et Upie, engagés à cet élu par le même Adémar pour 1600 liv. ; ceux de Vaunaveys et de Gigors, enlevés durant la trêve ; le bourg de Crest et ses deux châteaux, le supérieur donné à l'église de Valence par Silvion de Crest, l'inférieur engagé à Guillaume pour 2000 liv. ; le château de Montéléger, pris durant la trêve ; 10000 marcs pour dommages à ses vassaux par rupture de la trêve, sans compter les hommes et même clercs tués ; 20000 marcs pour dépenses pendant qu'Adémar refusait la trêve ; Châteaudouble, fief de l'église de Valence, tombé en commise, ainsi que

ceux de Gloyran, Beauchastel et St-Marcel ; enfin celui de Chalançon, adjugé à l'élu Guillaume par Guillaume Artaud. De son côté, Aymar demandait une indemnité pour les pertes que Silvion de Crest, dont l'église de Valence possède les biens, lui a fait subir; c'est à son aide que le comte de Montfort est entré dans ses terres et y a détruit le bourg de Crest, les châteaux de Rochefort, St-Bonnet, Sauzet, Autichamp, la Roche, la Baume, la Rochette, Grâne, Upie, Montmeyran, Vaunaveys, Montoison et Bibie, celui de Mirmande, acquis par l'église sans son assentiment, celui de Chabrillan, que l'élu devait rendre quand Aymar eut 14 ans ; il estime ses dépenses de guerre à 10000 marcs. Pendant qu'il acceptait comme médiateur le pape ou l'empereur, on lui a déclaré la guerre, assiégé et pris le château d'Etoile, détruit celui de St-Didier et Barcelonne, et causé de ce fait 15000 marcs de dommage ; il estime à 2000 marcs les revenus de ses terres que perçoit l'élu ; il réclame encore la parerie de Guillaume de Vesc au château de St-Marcel. Les arbitres décideront aussi les questions qui pourraient surgir entre Aymar et le dauphin Guigues au sujet des prétentions de ce dernier sur les châteaux d'Etoile, Crest (pour la part de Silvion), Aoûste et Divajeu, comme aussi entre Giraud Basteti et l'élu. Cautions fournies par l'élu : le prince d'Orange, le seigneur de Chandieu, Adémar de Grignan, Hu. de Châtillon, G. de Tre., Guillaume Armani l'ancien, Pierre de Mirmande, Silvion de la Roche, Audebert ; par Aymar : Ponce de Villeneuve, Ponce de Wraione ?, Giraud Basteti, Hugues de Pierregourde, Amaury de Rochefort, Bertrand de Taulignan, Arnaud Gueelini, Arbert Cornilhan, Geelinatz, Pierre Bernoini.... L'élu livre aux arbitres les châteaux d'Allex et de Châteauneuf-d'Isère ; Aymar, ceux du Pouzin et d'Upie; en outre, Adémar de Bressieux remet son château de Montmiral. Les parties promettent de ne pas sortir de Romans avant d'avoir exécuté les décisions des arbitres, ce que jurent, de la part de l'élu, Roger de la Roche, Pierre Ysoardi, le seigneur de Chandieu, Guy de Boczosel, Bastet, Humbert de St-Symphorien, Guigues Argius, Guy prévôt de Valence, François d'Eurre *(Durre)*, Ponce viguier de Valence ; de la part d'Aymar, Guillaume de Sabro, Giraud Basteti, Guillaume de Camaret, Ponce Camissas, Hugues de Pierregourde, Amic, Arnaud Berlioni, Aimar Berengarii, Castelnos, Bonnefoi. *Act. Romanis*, dans la maison de l'archevêque... Sceaux (5).

Arch. de la Drôme, évêché, origin. parch., vidimus sur lequel Lacroix, dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XVI, 105-7. Arch. de l'Isère, B. 3521, origin. parch. — Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 90-6; *Quarante années hist. év. Valence*, 51-7. Trad. dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 48-51 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, 218-21 ; *Hist. égl.-ville Die*, I, 374-7. = *Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.*, 3ª ser., IX, 47.

8130 Lyon, 21 février 1245.

Le pape Innocent IV recommande à la charité de tous les fidèles du Christ les frères quêteurs de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, remettant aux bienfaiteurs de la maison le 7e de leurs pénitences. Il prend les collecteurs et leurs chefs *(præceptores)* sous la protection de s[t] Pierre ; partout où ils iront, cités, châteaux ou bourgs, on ouvrira les églises, même en temps d'interdit, et on exhortera les fidèles à leur faire aumône. — *Si juxta sententiam.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 182, n° 1174.

8131 Etoile, 21 février 1244/5.

Adémar, fils du comte de Valentinois, exempte les habitants du château d'Etoile et de son mandement de toute exaction, impôt *(louta)*, taille ou corvée *(quista)*; il les affranchit, ainsi que les vassaux des chevaliers, clercs et damoiseaux, du monastère de St-Marcellin ou d'autres ordres religieux, de toute redevance, réquisition ou exaction de foin et de paille. Il promet à Pierre Bontos, bailli d'Etoile, stipulant, au nom de la communauté, qu'il n'établira aucun nouvel impôt, taille ou réquisition. Il jure, la main sur les Evangiles, de garder toujours ces franchises et de ne jamais y contrevenir. Fait *apud Stellam*, sur la place du Malconseil, en présence de Girbern prieur de St-Marcellin, Giraud Bastet, Amaury de Rochefort, Hugues de Pierregourde, Raimond de Tournon, chevaliers, etc. (5).

Charte lapidaire encastrée au-dessus de la porte latérale de l'église d'Etoile. — Arch. de l'Isère, B, 3931 (*Inv.* IV, 44-5). Vidimus aux Arch. du château de Peyrins, 1, 47. *Invent. Valentinois*, I, 1000. — Perrossier (Cypr.), dans *Bull. hist.-archéol. dioc. Valence*, VII, 200-6. *Biblioth. de l'école des Chartes*, XLVIII, 630-1. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 52-3 (à part, I, 222-3).

8132 Romans, 22 février 1244/5.

Sentence des arbitres J[ean], archevêque de Vienne, et Barral, seigneur de Baux, entre Philippe de Savoie, élu de Valence, et Adémar de Poitiers : au [comte] sont attribués les châteaux d'Etoile (d'où le prélat pourra emporter tout ce qui lui appartient) et de Chabrillan ; à l'élu, Crest (pour la part de Silvion de Crest) et Divajeu *(Devajua)* ; Adémar tiendra de lui Châteaudouble en franc fief, sans obligation de le rendre ; on l'absout en ce qui concerne la partie inférieure de Crest, engagée à l'élu Guillaume par Adémar l'ancien, pour 2000 liv., et le château de Montéléger, détruit par lui pendant la trêve, mais il donnera à l'élu en compensation 5000 liv. monnaie de Vienne ou Valence. *Act. Romanis*, dans la maison de l'archevêque, en la chambre voûtée *(fornellum)* supérieure; témoins : [Arnaud] abbé de Léoncel, B[ernard] prieur du Val-Ste-Marie, Adémar seigneur de Bressieux, B. seigneur de Chandieu, Humbert Pelos et son fils Joscerand, Guillaume *(W.)* prieur de St-Félix, Roger de Clérieu, maître P. Morestel, Arbert de Foillans, sacristain de Die, Arbert doyen de Valence, Guigues, prévôt de Valence, Ponce viguier, Bertrand d'Etoile. — Par acte spécial, Adémar remet en garantie les châteaux du Pouzin, Gigors et Pontaix ; le prélat, les terres de St-Marcel et Châteauneuf-d'Isère.

Arch. de l'Isère, B. 3521, orig. parch. (*Invent.* III, 70[b]). — Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 97-8 (à part, 57-8); *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 48-51 (à part, I, 218-21); = *Hist. égl.-ville Die*, I, 377-8. Chorier, *Hist. de Dauph.* II, 121.

8133 Lyon, 1er mars 1245.

Le pape Innocent IV ordonne aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres, archiprêtres et autres prélats de signifier à tous les prêtres d'avoir à autoriser les frères de l'hôpital de St-Antoine de Viennois à prêcher et à quêter dans leurs églises. — *Querelam gravem.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 186-7, n° 1201.

8134 Vienne, 6 mars 1244/5.

Au chapitre général *Carniprivii*, on ordonne sur les instances du viguier Falchon, autrefois chanoine de Vienne, que les anniversaires fondés par lui, pour lesquels les procureurs ont reçu 140 livr. moins 20 sols, se célébreront à la fête de se Catherine (25 nov.) et le dimanche au milieu (4e) du Carême, par une distribution *(libra)* générale et l'aumône habituelle aux pauvres, à laquelle on ajoutera 1 setier de seigle.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 8-9.

8135 Lyon, 7 mars 1245.

Le pape Innocent IV autorise l'évêque d'Avignon, son légat, à connaître des causes ecclésiastiques dans les provinces... de Vienne et Embrun, et d'en commettre l'examen. — *Fraternitati tuæ.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 175a, n° 1113.

8136 Lyon, 7 mars 1245.

Bulle du même adressée à la-prieure de Notre-Dame de Prémol *(Prati Mollis)*, ordre des Chartreux et diocèse de Grenoble, et à ses sœurs, par laquelle il les prend sous la protection apostolique et confirme leurs privilèges. — *Religiosam vitam.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 173, n° 1105.

8137 Lyon, 8 mars 1245.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques de ... Vienne, d'Embrun ... et à leurs suffragants, aux abbés, prieurs, doyens, archidiacres et autres prélats, leur annonçant l'envoi de [Zoen], évêque d'Avignon, comme légat pour réveiller les pécheurs et fortifier les bons. — *In eminenti Sedis.*

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, I, 173, n° 1106 ; II, I. = *Hauréau, dans *Not. et extr. d. mss.*, XXIV, II, 174. Boemer-Ficker, V, 7524. *Gallia christ. noviss.*, III, 1084.

8138 Lyon, 8 mars 1245.

Le même autorise son légat, l'évêque d'Avignon, à absoudre dans les provinces ... de Vienne et d'Embrun ... les excommuniés pour avoir frappé des clercs ou pour cause d'incendie et de sacrilège. — *Gratus tui.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 173-4, n° 1107. = Chevalier (J.), *Hist. Die*, I, 345-6.

8139 Lyon, 8 mars 1245.

Le même autorise le même à absoudre dans les mêmes provinces ceux qui, sous son prédécesseur Grégoire IX, ont donné leur adhésion au prince [Frédéric II] et veulent revenir au sein de l'Eglise. — *Fraternitati tuæ.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 174a, n° 1109 ; II, 1-j.

8140 Lyon, 8 mars 1245.

Le même autorise le même à absoudre dans les mêmes provinces les religieux et clercs séculiers qui, étant excommuniés, ont reçu les ordres et célébré les divins offices par ignorance de la loi ; ceux qui l'ont fait par mépris des clefs, seront suspendus pendant deux ans. — *Fraternitati tuæ.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 174b, n° 1110.

8141 Lyon, 8 mars 1245.

Le même autorise le même à dispenser dans les mêmes provinces de la naissance illégitime pour l'accès aux ordres, à moins qu'elle ne provienne d'adultère, d'inceste ou de réguliers. — *Fraternitati tuæ.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 174b, n° 1111.

8142 Lyon, 8 mars 1245.

Le même accorde au même le privilège qu'on ne puisse pas dans les mêmes provinces procéder à une élection de prélat sans son consentement. — *Fraternitati tuæ.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 174-5, n° 1112.

8143 Valréas, 15 mars 1244/5.

Pierre Bellon, fils de feu Bertrand Bellon, reconnaît à Dalmace de Vesc *(Vaesco)*, coseigneur *(parerius)* de Dieulefit *(Deolofes)*, tenir de lui pour moitié en fief libre le château du Pègue *(Opegue)* ; cette reconnaissance est faite en son nom et à celui de son épouse Guicharde. Fait au château *Valriaci*, en la chambre de dame Brunefende ; témoins : Pélestort, Guifrid et Hugues de Valréas, Raimbaud de Montfort, Ponce de Sérignan. Elzéar Chalveria, not. des seigneurs de Valréas. Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3521, orig. parch. (*Invent.* III, 70b).

8144 Lyon, 18 mars 1245.

Dispense accordée par le pape Innocent IV à Dragonet, seigneur de Montauban, et Almusia *(Galburgia)*, son épouse, sœur de Raymond de Mévouillon, mariés depuis 15 ans, les autorisant à continuer de vivre en l'état de mariage, nonobstant leur parenté au 4e degré, cette union ayant été contractée pour rétablir la paix après de longues guerres entre les Montauban et les Mévouillon. *Dat. Lugd. ... pontif. a° 2.* — *Transiturus.*

Insérée dans l'acte du 13 déc. suiv. — Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 227a.

8145 19 mars 1244/5.

Reconnaissance par Maurin de Morêtel en faveur de Chatbert de Morêtel pour une pièce de pré et île au lieu de Gation, sous St-Martin du Cheylar.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 101b.

8146 « Boscun », 1245.

A° D... ind. 3. Guigues, dauphin de Vienne et comte d'Albon, confirme aux frères de Casanova la donation de son père André (1213), les alpes de Pis *(Pixo)*, de Pierrefixe *(Petra fixa)* et promet sa protection pour les troupeaux de l'abbaye dans les alpes *Testa. Act. ... ap. Boscun*, en présence du marquis de Montferrat, de Roger de Clérieu *(Clayriaco)*, Obert Euruç, etc., entre les mains d'U[bert] abbé de Ste-Marie de Casanova. *Guillelmus hospit. cappellanus G. dalphini ... scr.*

Invent. prov. étrang. 218 (*Invent.* III, 325b). — TALLONE (Arm.), *Cartario della abazia di Casanova*, 260, n° 236.

8147 1245.

Jean de Bernin [Brognac !], archevêque de Vienne, adresse à Barthélemy, abbé de St-André-le-Bas à Vienne, un règlement touchant le gouvernement de son monastère.

*CHORIER, *Estat polit. Dauph.* II, 389.

8148 1245.

Philippe de Savoie, élu de Valence, acquiert de Bernarde, abbesse de Soyons, la seigneurie de cette terre avec le château, sauf le tiers du port.

*CHORIER, *Estat polit. Dauph.* II, 154. COLUMBI, *Opusc.* 271.

8149 La Roche(-des-Arnauds), 11 avril 1245.

Compromis de Garnier *(Guarnerius)*, prieur de Durbon, au nom du couvent et des frères et de Pierre Rostagni, de la Roche, clerc, syndic de la maison de Bertaud, au nom de la prieure Agathe, du couvent et des frères, au sujet de leurs querelles, en R[obert], évêque de Gap. Fait derrière l'église de St-Pierre de *Rocha*, dans le verger ; témoins : Raimond des Beaumes *(de Balmis)*, chapelain de l'évêque, Lombard de Laye, chevalier, etc. Sceaux.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 41-2, n° 51. = ROMAN, 77b.

8150 La Roche-des-Arnauds, 12 avril 1244/5.

Garnier, prieur de la maison de Durbon, ordre des Chartreux, et Pierre Rostagni, de la Roche, clerc, syndic de la maison de Bertaud, au nom de la prieure Agathe, font un compromis pour accepter la médiation de R[obert] évêque de Gap, en vue de mettre fin à leurs discussions. Celui-ci décide qu'il y aura paix, désormais, entre les parties ; au sujet des pâturages, on s'en tiendra à l'arbitrage de Pierre Bachaza, au nom de Durbon, et de Pierre Rostagni, lesquels déterminent les anciennes limites ; l'évêque défend à la maison de Bertaud de s'étendre au-delà du ruisseau de Labéoux *(Labeos)* et elle devra aliéner l'*affairio* acquis par elle de Guigues Milo. Fait dans le verger de l'église de St-Pierre de *Rocha Arnaldorum ;* présents : Raimond des Beaumes, chapelain de l'évêque, Giraud Bonfils et Pérégrin Burriani, jurisconsultes, Ossasicca et son fils Arnaudet, Asselin de la Roche, Giraud Arnulphi, Pierre Guarrelli et Lombard de Laye, chevaliers, etc. Bulle et sceaux. *Symeon scriptor d. episc. scr.*

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 43-5, n° 52. = ROMAN, 77-8.

8151 17 avril 1245.

Le chapitre de Vienne partage entre les chanoines les terres vacantes par la mort de P. d'Auriol : aux chantres Antelme et Ar. de Faverges, au sacristain G.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 127 (iiib).

8152 « Encenna », après 23 avril 1245.

Dragonet, seigneur de Montauban, rend hommage à Pierre, abbé de l'Ile-Barbe, pour les châteaux de Lens, Montferrand, la Fare; Rocieu, Nixol et la Bastide, et promet de les rendre, sous condition de restitution dans le mois. Fait après l'octave de Pâques..., dans le pré devant le château d'*Encenna*.

LE LABOUREUR, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 165.

8153 Marsanne, 24 avril 1245.

Adémar de Poitiers, fils du comte de Valentinois, donne quittance à Humbert, sire de Beaujeu, de 2000 livr. Viennois pour la dot de sa femme Sibylle, fille du dit Humbert; il déclare nul l'engagement de celui-ci qu'il ne peut retrouver.

HUILLARD-BRÉHOLLES, *Titres mais. de Bourbon*, I, n° 247.

8154 Les Ayes, 25 avril 1245.

... *ind. 3, Freder. imper. regn.* Bernard Chacoudi concède au monastère des Ayes et à la prieure Lucie une rouvraie *(rovoiria)* avec prés vers Chautorna, jadis appelés Verney dels Tarons : il investit avec serment, plaçant le livre [des Evangiles] sur l'autel ; consentement de sa femme Pétronille ; il reçoit des biens et aumônes du couvent. Fait devant l'autel majeur de l'église du monastère *de Ayes;* témoins : Guigues chapelain, Léonard de *Geneveis* mistral, etc., Mabilie sacristaine et 2 religieuses. Guillaume du Molard, châtelain de Montbonnot, confirme au nom du dauphin Guigues. Pierre Villelmi not. du s. palais.

Inventaire des Ayes, I, 196.

8155 Valence, 25 avril 1245.

Guillaume, official de la cour de Valence, arbitre entre maître Guillaume, prieur de St-Félix, et Bertrand de Mornas, commandeur de l'Hôpital de Jérusalem de Valence, se prononce sur le témoignage des plus anciens hospitaliers, en faveur du premier et lui reconnaît le libre usage des pâturages dans les terres de sa maison, à l'exclusion des Hospitaliers ; ceux-ci lui doivent la dîme de tous les agneaux nés dans leurs granges; cette dîme s'étendra aux brebis de l'Hôpital de Crest, dont le commandeur a acheté l'usufruit jusqu'à la st Julien. Sceau de la cour. Fait dans la cour *Valentin...*, en la fête de st Marc évangél. ; témoins : maître Pierre médecin, Pierre Girardi, commandeur de l'Hôpital de Montélier *(Montilii)* et de St-Vincent, Guy maître du Barry *(Cornearex)*, Pierre de Bressieux, chanoine de St-Félix, etc.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 40 lig.

8156 27 avril 1245.

... *In festo bi Policarpi.* Le chapitre de Vienne partage les terres vacantes [par la mort] du chantre Antelme.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 127 (v°).

8157 4 mai 1245.

Sentence arbitrale rendue par l'évêque de Grenoble : les habitants de la Chapelle et de Montgaren, au-delà d'Allevard, n'ont aucun droit de couper ni paître dans les bois situés entre le chemin Bovarin et le ruisseau Delperiel, déclarés appartenir à la maison du Val-St-Hugon ; mais ils en ont l'usage pour chauffage, bâtiments et pâturage de leurs propres bestiaux.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 29b.

8158 St-Pierre-d'Allevard, 13 mai 1245.

... ind. 3... Falcon, prieur de Villard-Benoît, et maître Etienne de Goncelin, arbitres entre Aymon, prieur du Val-St-Hugon, et Michel de la Ferrière *(Ferraria)*, au sujet de la *peia* du bois de Barraux, près de la *peia*

de la comtesse, et de celle de Perrier. Michel est condamné à respecter ces propriétés du couvent ; les arbitres se réservent d'apprécier les dommages. *Dat. ap. S. Petrum de Alavardo.*

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 417-8.

8159 Lyon, 24 mai 1245.

Epitaphe d'Aymar [de Bernin], abbé du monastère de St-Pierre à Vienne, évêque de Maurienne pendant 14 ans, archevêque d'Embrun pendant 10, inhumé à l'abbaye de St-Pierre :

Exoret Christum titulum qui legerit istum [14 vers].

Gallia christ. vet. I, 278b ; *nova*, III, 1078. CHORIER, *Antiq.* 272-4 ; 2e, 279-80. BESSON, *Mém. dioc. Genève*, 291-2. CHARVET, 389. CASTELLANE (de), dans *Mém. soc. archéol. Midi*, III, 225. *Mon. hist. patr.*, Scr. II, 562. CAUMONT (de), dans *Congrès archéol. France* (1866/7), XXXIII, 228-9. GAILLAUD, *Ephém. Htes-Alpes*, 227-8. TERREBASSE, *Inscr.* I, 336-40, n° 414. FORNIER, *Hist. Alpes Marit.-Cott.* I, 792. *Ann. Dauphinoises*, I, 81. = CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 24-6.

8160 Valence, 31 mai 1245.

... *D. mercur. post Ascension. Dom.* Le chapitre de St-Pierre du Bourg à Valence et Géraud Bastet, d'une part, et Bovet du Port, sa sœur Pétronille et sa nièce Audeta, fille de son frère Michel, dont la cour de Valence l'avait déclaré tuteur, d'autre, s'en remettent de leur différend à Mallen, prieur, et à Hugues Ysopi, chanoine de St-Pierre du Bourg, et donnent comme garants Bonnet Melluras et Guillaume de Præposito, Etienne, frère d'Arnaud, Ruffus, procureur du chapitre. Les arbitres, tout examiné, attribuent deux parts du vilenage du port au chapitre et la 3e à Géraud Bastet. Fait *Valentiæ*, dans la maison du viguier Ponce et en sa présence ; témoins : 6 chanoines du Bourg, dont maître Guillaume de Clérieu et Lantelme archiprêtre ; Pierre Renco et Guillaume del Vilar, chevaliers, Ponce d'Etoile, chanoine de Valence, Jean *vicariolus*. Sceaux.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre-du-Bourg*, 71-3, n° 37.

8161 Juin 1245.

Maître Guillaume de St-Remy, prieur de St-Félix de Valence et son couvent ayant saisi *(sazuissent)* tous les cens (54 sols Viennois) que percevait Richard, desservant *(servitor)* de l'autel de St-André du Bourg, au territoire de l'abbaye, comme tombés en commise pour défaut de payement de 5 sols de cens pendant 3 ans et du plaid de 20 s. au changement du desservant, consentent, sur les instances du prieur M[allen] et du chapitre de St-Pierre du Bourg et à la prière de L[antelme] archiprêtre d'Alixan, chapelain et chanoine de Valence, à s'en dessaisir *(desaziverunt)*, mais Richard devra solder le cens avant la st André et le plaid d'ici à un mois, sous peine d'être privé des distributions *(libra)* dans l'église de St-Pierre. Sceau.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre-du-Bourg*, 74-5, n° 38.

8162 1er juin 1245.

Bulle du pape Innocent IV, par laquelle il exempte le dauphin Guigues, ses sujets et vassaux de toute excommunication que voudraient fulminer ses légats..., an. 2.

Invent. Generalia, II, ch. 8. — GAUDUEL (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C.XIV, 326-7.

8163 Lyon, 2 juin 1245.

Le pape Innocent IV notifie à [Jean], archevêque de Vienne, qu'il a confirmé un statut de l'évêque de Genève relatif aux revenus des prébendes de sa cathédrale, — *Intellecto nuper.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 204*, n° 1338.

8164 3 juin 1245.

... *In vigil. Pentecostes.* Le chapitre de Vienne partage les terres laissées vacantes [par la mort] de Martin de Bachelin *(Bachillin)* : le sacristain G., etc.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 127 (iiib).

8165 Lyon, 13 juin 1245.

Le pape Innocent IV ordonne aux archevêques et évêques de délivrer aux frères de l'hôpital de St-Antoine de Viennois des lettres patentes pour leur introduction auprès des prélats et ecclésiastiques. — *Ex parte dilectorum.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 201-2, n° 1320.

8166 Vienne, 13 juin 1245.

... *Fer. 3 post octab. Pentec.* L'archevêque Jean et les chanoines de Vienne constatant en chapitre général que la multitude des clercs surcharge d'une manière intolérable les anniversaires de leur église, décident de ne pas recevoir de clerc de chœur pendant 3 ans à partir de la st Jean-Baptiste. A la prière de Philippe, élu de Lyon, ils doublent le revenu de son maréchal, qui aura 4 setiers de blé au lieu de 2.

*CHARVET, 393. CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 9.

8167 Pignerol, 15 juin 1245.

A. D... ind. 3. Pierre Orsellus, moine et syndic de Ste-Marie de Pignerol, pour l'abbé Albuin (par procuration du 6 juin préc.), demande à Drogon, un des seigneurs de la vallée *Si Martini* d'approuver un échange entre le monastère et Aubert Auruce, maréchal du dauphin, et son fils Pierre. Drogon approuve. *Act. in Riagis Pinarolii*, en la cour de Drogon.... *d. 15 intr. junio.*

GABOTTO (F.), *Cartario di Pinerolo*, 163-4, n° 103*.

8168 Lyon, 17 juin 1245.

Lettre du pape Innocent IV au chapitre d'Embrun, par laquelle il confirme l'élection du chanoine Humbert comme archevêque de leur église, faite par le prévôt [Ebrard], le chantre P. Roberti et le chanoine Raimbaud, qui en avaient reçu pouvoir. — *Ineffabilis sapientia.*

Arch. Vatic. Reg. 21 (Innoc. IV, a. 3, n° 606), 198. — BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, 202, n° 1324. = ROMAN, 78*. EUBEL, *H. c. m. a.* 242.

8169 Lyon, 17 juin 1245.

Lettre du même à Humbert, élu [archevêque] d'Embrun, lui mandant de donner son consentement à son élection. — *Ineffabilis sapientia.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 202b, n° 1325.

8170 Lyon, 22 juin 1245.

Bulle du pape Innocent IV, qui confirme au monastère de St-Oyand ses possessions dans le diocèse de

Vienne : les prieurés de Quintenas, Solaise, les églises de Roiffieu, Ardois, St-Alban, St-Jeure, St-Romain, Limony, Vernosc ou Vernioz, Autan [Artas ?], *Alanchies* [Talancieu ?], Cheminas, les chapelles d'Oriol, Ay, Roussillon. — *Religiosam vitam.*

Benoit, *Hist. de St-Claude*, I, 646-8. Trad. I, 576-9. = [Allut], *Invent. titr. Guichenon*, 25. Martin, 948.

8171 25 juin 1245.

Comptes du cabiscol B. et de J. Chalvet, procureurs des anniversaires de St-Maurice de Vienne : recettes, 11000 sols 24 liv. moins 5 s.; dépenses, 11000 s. 12 l. Reçu des Décrets de maître P. Sopa 22 liv. On place sur l'œuvre de St-Maurice 60 l. que reçoit le sacristain, à l'achat de la dîme de St-Savin 52 l. 10 s. On doit pour le pont du Rhône 140 l., dont 100 ont été payées.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 117 (66*).

8172 26 juin 1245.

... *Fer. 2 post fest. b*^{i} *Joan. Bapt.* G. d'Auries et B. Comdo rendent leurs comptes aux nouveaux réfectoriers, le cabiscol B. et R. Franceys : recettes, 8000 sols moins 4 livr. 13 s. ; dépenses, 7000 s. 21 liv. 10 s.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 123 (96*).

8173 Lyon, (avant 28 juin) 1245.

Bulle d'Innocent IV aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, prêtres et autres recteurs ecclésiastiques en faveur des frères qui ont commencé le pont sur le Rhône. Donné en concile général, *ap. Lugdunum, pontif. a°* 2. Bulle.

Paris, Bibl. Nat., ms. Baluze, t. 8, p. 185. — *Anal. juris pontif.* (1873), 12e sér., c. 1137.

8174 Juin-juillet 1245.

Philippe de Savoie, élu de Valence, protège la tenue du concile de Lyon. *Factus est quasi princeps papalis militiæ, et custos præpotens pacis in concilio Lugdunensi celebrando.*

Matthæus Paris., *Hist. major Angliæ*, éd. Luard, IV, 426.

Y assistèrent les archevêques dauphinois Aimar d'Embrun [cf. n° 8159] et Jean de Vienne.

Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 99 (à part, 61).

8175 Juillet 1245.

Jean Chalvetz, clerc de Vienne, donne en aumône aux anniversaires de cette église un champ acquis par lui de Guillaume Dodonis à Commelle *(Comella)*, près du Rhône, et en investit le cabiscol B[erlion], au nom des anniversaires qui y percevaient 12 den. de cens. Le chapitre le lui rétrocède à titre de bénéfice personnel pour le cultiver, l'alberger, ou le donner *ad pedas*. On procède ensuite à un échange avec le sacristain Guigues, qui avait des cens indivis sur une terre à Chaleyssin *(Chalaissin)*. Sceaux de l'archevêque Jean et du chapitre. *Dat. p. man. Guigonis d'Auries cancell. Vien.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 25 lig. 1/2.

8176 Chambéry, 1er juillet 1245.

A[médée], comte de Savoie et marquis en Italie, proroge jusqu'à l'octave de la st Michel (7 oct.) la trêve conclue entre lui et le dauphin Guigues par son frère Philippe, élu de Valence, avec serment sur les sts Evangiles. Guillaume, seigneur de Miribel, promet de l'observer, sous peine de se constituer otage ; de même Humbert de Seyssel s'oblige jusqu'à 100 marcs ou à tenir otage. *Dat. ap. Chamberiacum... ind. 3, d. sabatti (ante) octab. b*^{i} *Joannis Bapt.*

Valbonnays, 5e reg. n° 32. — Allard (G.), *Œuvr. div.* I, 368.

8177 7 juillet 1245.

Dame Cembellina fait don à la maison du Val-Ste-Marie du quart de *la chal* de la montagne d'Arbounouze *(Arbonosa)* et de tout ce qu'elle y possédait. Confirmation de ses fils Ponce, Eminon et Giraud.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XVe s. Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

8178 (Lyon, 17/28 juillet 1245).

Philippe de Savoie, procureur de l'église de Valence, est chargé de l'administration de celle de Lyon par le pape Innocent IV. *Electus Valentiæ ad archiepiscopatum Lugdunensem permotus est... Qui tantam a dom. papa meruit obtinere dispensationem, ut, archiepiscopatus retenta cum suis commodis potestate, episcopatus Valentini proventus perciperet, nec non uberrimos redditus, quos in Anglia et Flandria possederat... Insuper præposituram Brugensem obtinebat. Hic igitur elegans corpore et armorum peritia præpollens, copiosisque redditibus saginatus, factus est quasi princeps papalis militiæ.*

Matthæus Paris., *Chronica majora* (1571), 893-4 ; (1589), 641 ; (1644), I, 446 ; (1684), 580-1 ; (1872), IV, 425-6 ; cf. VI, 442. Pertz, *Mon. Germ. hist.*, Script. XXVIII, 254. Trad. Huillard-Bréholles, VI, 57.

Flores historiarum (Matthæi Westmonast. ?) 1245, (1570), II, 194 ; (1601), 321-2 ; (1890), II, 292. Pertz, *Mon. Germ. hist.*, Script. XXVIII, 471.

Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 100 (à part, 62). Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.* IX, 48. Martin, 923. — Cf. 13 juin 1245.

8179 Lyon, 25 juillet 1245.

Bulle du pape Innocent IV, adressée à la prieure de Notre-Dame de Blyes, par laquelle il confirme à ce monastère ses possessions : ...la grange de la Tour vers Morestel, celle de Lestra sous Diémoz *(Diesmoz)*.

Guigue (M. C.), *Polyptique de St-Paul de Lyon*, 173-5.

8180 7 août 1245.

Sommation par le prévôt du chapitre d'Embrun, à Albert, Pierre Guigues et Guillaume de Rame, de rendre hommage pour leurs fiefs relevant du chapitre.

Fornier, *Hist. Alpes Marit.* I, 793. = Roman, 78*.

8181 Lyon, 9 août 1245.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques, évêques et autres prélats, leur ordonnant de faire saisir et corriger les pseudo-quêteurs qui sollicitent la charité des fidèles pour l'hôpital de St-Antoine de Viennois. — *Quia nimis.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 215b, n° 1411.

8182 Lyon, 11 août 1245.

Lettre du même au maître et aux frères de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, leur accordant le privilège de ne pouvoir être cités en vertu de lettres apostoliques, à moins qu'elles ne fassent mention précise de leur hôpital. — *Loca pia et.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 1412.

8183 Durbon, 16 août 1245.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste qu'en sa présence Raimond de *Chesis* a vendu à Garnier *(Guarnerio)*, prieur de Durbon, tout son avoir au territoire du Petit-Recours *(Rocosset)*, et spécialement la moitié du champ de feu Rolland de *Falcone*, au prix de 40 sols Viennois, dont quittance. *Act ap. D-nem.* dans le cimetière ; témoins : Ja. Achardi, procureur, etc. *Symeon scr.* Sceau du prélat.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 318-9, n° 429. = ROMAN, 78*.

8184 Vaux, 17 août 1245.

Sebeuna ou Sebieuda, fille de feu Engelrant, confirme devant Robert, évêque de Gap, à la requête de Garnier, prieur de Durbon, la donation par elle faite à ce couvent de son avoir dans les limites des religieux. *Act. in Vallibus*, près la grange du couvent ; témoins : Jacques Achardi, procureur, Aymarius, neveu de l'évêque et chanoine de Grenoble, Alguos, chanoine d'Oulx et chapelain de l'évêque, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 319-20, n° 430. = ROMAN, 78*.

8185 Lyon, 18 août 1245.

Le pape Innocent IV commet [Jean], archevêque de Vienne, pour autoriser Aimon, seigneur de Faucigny, à qui l'évêque de Genève est suspect, à ériger une chapelle dans son château de Monthoux *(Monteux)*. — *Supplicavit nobis.*

Hist. patriæ monum., Chart. I, 1377-8. = *R. Gen.* 771. POTTHAST, 11809.

8186 Lyon, 22 août 1245.

Innocent IV confirme au prieur de l'église de St-Félix à Valence, ordre de St-Augustin, l'accord amiable intervenu entre lui et Artaud de St-Romain, chanoine de Valence et abbé de St-Félix, par l'entremise de Philippe de Savoie, élu de Lyon, alors de Valence, au sujet des procurations et autres questions. *Dat. Lugduni... a° 3.* — P... Provincialis. — *Ea quæ judicio.*

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 11 lig.

8187 Parme, septembre 1245.

L'empereur Frédéric II confirme à son fidèle Albert, seigneur de la Tour-du-Pin, le péage de 3 sols forts et 2 den. qu'il a coutume de percevoir dans ses terres de la Tour-du-Pin et de Coligny, tenues par lui de l'empire.... 4 ind. Sceau. — *Per præsens scriptum.*

Arch. de l'Isère, B. 3162, vid. d'official de Lyon ; B. 3853, vid. de 1299. *Cartul. Delphin.* xiij (Not. 7, n° 8). *Invent. Viennois*, III, 108*. Secousse, 37. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 226-7. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 30-1. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 189b. = BRÉQ. VI, 88. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 10. BÖHMER, *R.* 3572; -FICKER, V, 3505.

8188 Die, 5 septembre 1245.

...*Innocentio IV papa sed.* Humbert, évêque de Die, séant en son tribunal, attribue deux parts de la baillie de son château de Montmaur *(Mons Major)* à Etienne et Pierre Bouvier *(Boverii)*, frères, et la 3e à Pierre du Val *(de Valle)*, Guillaume prêtre et Etienne, frères, sous le cens total, pour les dîmes, tasques *(taschiæ)* et cens qu'elle produit de 170 setiers de froment et 120 de blé, à fournir au prorata ; il y ajoute la maison destinée à remiser les revenus. Au cas de guerre, de tempête, de désastre ou de peste, la diminution du revenu sera appréciée par experts. Fait *Diæ*, dans le jardin *(herbolarium)* de la cour épiscopale ; témoins : Giraud Faber, archiprêtre du Trièves, Humbert d'Arzerant, chevalier, Guillaume chapelain de Montmaur, etc. (11). Bulle de l'évêque.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 227*. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 144-5 ; *Hist. de Dauph.* I, 141-2. = BRÉQ. VI, 86. CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 343-4.

8189 Durbon, 10 septembre 1245.

Agerius de la Baume *(Balma)*, en présence de Robert, évêque [de Gap], fait abandon à la maison de Durbon et à son prieur Garnier, de tous ses droits dans les pâturages du Dévoluy *(Devolodio)*. *Act. ap. D-nem*, près du réfectoire des moines ; témoins : Jacques Achardi, procureur. Sceau de l'évêque.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 320-1, n° 431. = ROMAN, 78*.

8190 Gap, 15 septembre 1245.

...*d. vener. in octab. nativit. bæ Mariæ.* Giraud Bonfils *(Bonifilii)*, juge de la cour de Gap, déboute Raimond Utri de ses revendications contre Pierre Rostagni, syndic de la maison de Bertaud, au sujet de la propriété d'une vigne, mais l'absout des fruits perçus. Fait dans la cour *Vapinc.*, au-dessus de la *crota ;* témoins. Bulle de l'évêque.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 46, n° 53. = ROMAN, 78.

8191 Lyon, 17 septembre 1245.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques et évêques des provinces de Vienne, d'Embrun, etc. leur mandant d'empêcher leurs diocésains de molester les frères Prêcheurs. — *Nimis iniqua.*

RIPOLL, *Bull. Prædicat.* I, 154, n° 110. *PERCIN, *Mon. conv. Tolos. ord. Prædic.* 1, 56. = POTTHAST, 11875. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 1876. *Gallia christ. noviss.* III, 1087.

8192 St-Julien-en-Quint, 21 septembre 1245.

...*Festo si Mathæi apost.* Pierre, Adémar et Richaud, frères, fils de feu Francon des Roissards *(de Roecas, Roescas)*, Giraud et Pierre, frères, fils de feu Gaufred des Roissards, Pierre et Guillaume, frères, fils de feu Giraud de Beaudiner *(Beldisnar)*, et Lantelme le vieux, fils de feu Rotland des Roissards, reconnaissent, devant Lantelme de Gigors, que leurs prédécesseurs ont donné à la maison de Léoncel les pâturages d'Ambel, à l'exception de ceux que l'on fauche, dont ils pourront jouir à la st Julien. Les frères de Léoncel leur donnent 6 livr. Viennois. Fait dans le cimetière de St-Julien *de Tués*, devant la porte de l'église ; présents : Pierre de Châteauneuf, sous-cellérier, Ponce sous-prieur, Jean de Baix, maître des brebis, Ponce Lardeira, prieur de St-Julien, Ponce chanoine de Ste-Croix, etc. (11). Garants : Lantelme de Gigors et son fils Humbert, dont le domaine comprenait ces prés. Sceaux d'Humbert, évêque de Die, etc.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 140-2, n° 140.

8193 28 septembre 1245.

Aymar de Poitiers, fils du comte de Valentinois, promet et jure sur les sts Evangiles au dauphin Guigues de l'aider en guerre contre tous ses ennemis ; au cas où il y

manquerait, il consent à voir les fiefs qu'il tient du dauphin tomber en commise et confisqués, même ceux tenus par sa mère Flotte. Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3495 (*Inv.* III, 53b). *Invent. Valentinois*, I, 971. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 144; *1346*, 329.

8194 Octobre 1245.

Jean Emé *(Emei)*, chevalier, accorde à l'église de Notre-Dame de Bonnevaux qu'elle possède en mainmorte une dîme de la mouvance de son fief, que les religieux avaient achetée d'Adémar Pérégrin, fils de feu Wichard, et de Bérard de Mons *(Montibus)*. Sa femme Guicharde et ses 3 fils approuvent. Sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Bonnevaux*, 183-4, n° 436. — Pièce fausse.

8195 Embrun, 1er octobre 1245.

Le chapitre d'Embrun atteste que Bernarde, de Châteauroux, a vendu à Humbert *(V.)*, élu d'Embrun, une vigne, une terre avec pré, un jardin et deux maisons au territoire de Châteauroux, pour le prix de 77 liv. monnaie de Vienne et Valence, dont quittance; la vigne doit 1 quarton et 3 den. de cens, une des maisons 2 sols. *Act. ap. Ebredunum*, en la chambre de l'archevêque, près la chapelle de St-Michel; témoins : Pierre, prévôt, 5 chanoines d'Embrun, Raymond archiprêtre de Vars *(Varcio)*, Albert, écrivain, etc. Sceau.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 334-5; cf. I, 793-4.

8196 21 octobre 1245.

Transaction entre Bernarde, abbesse de Soyons, et Philippe de Savoie, évêque de Valence, à qui elle cède la haute justice et le château du Mollard. *De Sala* notaire.

8197 28 octobre 1245 = 28 septembre 1245.

Alliance offensive et défensive entre le dauphin Guigues, comte d'Albon et de Vienne, et Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, sous peine, de la part du dauphin, de perdre ses droits féodaux sur les terres d'Aymar et de Flotte sa mère.

ANSELME, *Généal. mais. France*, II, 188. CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 378.

8198 Lyon, 3 novembre 1245.

Bulle solennelle du pape Innocent IV adressée au prieur et aux frères de la Chartreuse, par laquelle il confirme les limites de leur monastère et le prend avec tous ses biens sous la protection apostolique. — *Religiosam vitam.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 17b-8. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. clxxix. = POTTHAST, 11952. LE COUTEULX, IV, 118.

8199 Lyon, 3 novembre 1245.

Innocent IV rend aux archevêques, évêques et autres prélats le droit de nommer aux bénéfices de leurs églises. — *Postquam regimini.*

BULÆUS, *Hist. univers. Paris.* III, 263. = POTTHAST, 11953. *Gallia christ. noviss.* III, 1088.

8200 Les Ecouges, Cognin, 3, 5 novembre 1245.

...*Fer. 6 infra Omn. Sanct. octavas.* Bernard Lanfred et ses fils Juvenis et Jean abandonnent *(guirpivimus)* à Pierre, prieur des Ecouges, le tènement de Corniveires, qu'ils tenaient de sa maison, avec ses droits et vilenage *(vilanagium)*. Ils prient Pierre, évêque de Grenoble, et leur chapelain de Cognin P. d'apposer leurs sceaux à cet acte. Fait *in Excubiis*, dans le cloître des moines, en présence de tout le couvent, *seq. dominica*. Approbation de son fils Bernard et de sa femme Willelma. Bernard prête serment dans la villa de Cognin et reconnaît avoir reçu du prieur 40 sols Viennois.

AUVERGNE, *Cart. des Ecouges*, 124-5, n° 26.

8201 Manteyer, 5 novembre 1245.

Robert, évêque et seigneur de Gap, atteste que Lan[telme], dit Manterii, chevalier, et son frère Rol[and] vendent, au prix de 60 livr. Viennois aux religieuses de Bertaud et à leur [procureur] Durand Clari, leur droit et domaine au territoire de St-André, près la Freyssinouse *(Fraisenosa)*, comprenant des prés limités par le champ de l'église de St-Pierre de la Roche-des-Arnauds et le territoire de Manteyer; elles ne pourront acquérir les possessions de Guaschet sans leur permission. Fait au château de *Manteerio*, dans la chambre de Lant., près de la maison *Foina*; témoins : Algoud, chapelain de l'évêque et chanoine d'Oulx, Lantelme chapelain du château, Rel. Bonfils et son frère Raimbaud, Falcon de Pelléautier *(Podio Lauterii)*, chevaliers, etc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 47-8, n° 54. = ROMAN, 78b.

8202 5 novembre 1245.

Domenga Annoga, de la Roche, pour elle et ses filles Marine et Alasie, vend à Jacques Achardi, procureur de la maison de Durbon, leurs pré, possessions et autres droits dans les limites du monastère, au prix de 64 sols Viennois et 7 toisons *(ausorum de lana)*, dont quittance. Fidéjusseurs. La maison donnera en outre 1 *cotum* à Alasie quand elle se mariera. Fait dans led. pré; témoins.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 321, n° 432. = ROMAN, 78b.

8203 St-Julien-en-Quint, 5 novembre 1245.

Odon Rufi et son frère Lambert reconnaissent à Ponce, abbé de Léoncel, que leurs prédécesseurs ont donné à la maison de Léoncel les pâturages d'Ambel pour en jouir à partir de la st Julien, et reçoivent de lui 56 sols Viennois. Fait dans le cimetière de St-Julien de *Tues*, devant la porte de l'église; présents : Ponce Lardeira, prieur de St-Julien, Ponce Perdicis, chanoine de Ste-Croix, etc. (9). Approbation d'Adémar de Quint, chevalier, et de Giraud de Quint, dont sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 142, n° 141.

8204 St-Julien-en-Quint, 5 novembre 1245.

Agnès, veuve de Guillaume des Roissards *(de Roecas)*, pour elle et son fils Odon, et le tuteur de celui-ci, Aténold de Vercheny *(Verrechaeine)*, reconnaissent à Ponce, abbé de Léoncel, que les prédécesseurs de Guichard ont donné à cette maison leurs pâturages d'Ambel; ils confirment cette donation et reçoivent 56 sols Viennois. Fait dans le cimetière de St-Julien de *Tues*, devant la porte de l'église; présents : Ponce prieur de St-Julien-en-Quint, Ponce Perdicis, chanoine de Ste-Croix, etc. (10). Approbation et sceaux d'Adémar de Quint, chevalier, et de Giraud de Quint.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 143, n° 142.

8205 La Roche-des-Arnauds, 14 novembre 1245.

Marine et Alasie ratifient devant Raimbaud Polla, convers de la maison [de Durbon], délégué par le prieur Garnier, la vente faite par leur mère le 5 préc. Fidéjusseurs : Raimbaud de la Piarre *(Petra)*, Achard et Arnulphe Raimundi. *Act. ap. Rocham*, en la maison d'Achard ; témoins : Gui. prêtre de la maison de la Milice de la Roche, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 322, n° 433. = Roman, 78b.

8206 Valence, 14 novembre 1245.

Philippe, élu de Valence, reçoit l'hommage de Bernarde, abbesse de Soyons, pour le château et les terres de Soyons. Fait dans le palais épiscopal, dans l'appartement du côté du Rhône ; témoins : Albert doyen, Artaud de St-Roman, abbé de St-Félix, des chanoines, etc.

Columbi, *Opusc.* 271. *Gallia christ. nova*, XVI, 314. Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 129 (à part, 63). Nadal, *Abb. St-Jean l'Evangél. de Soyons*, 11-2.

8207 Romette, 15 novembre 1245.

Hommage par Guigues, dauphin, à Humbert, archevêque d'Embrun. Témoins : Aymar de Poitiers, Obert (Auruce), maréchal du Dauphiné, Roger de Clérieu, Odon de Rame, Hugues d'Embrun, Guillaume Rostaing de St-Crépin, Rodolphe, archidiacre de Gap, Rodolphe, prieur de Romette, Robert, évêque de Gap.

Arch. de l'Isère, B. 2998. — Fornier, *Hist. Alpes Marit.-Cott.* I, 794-5. = Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1054, 1954. Roman, 78b.

8208 Aiguebelle, 25 novembre 1245.

A° Inc. D., ind. 3. Rostaing de la Rochette *(Rupecula)*, châtelain de la Rochette, Charbonnières *(Carboneriarum)* et Avalon *(Havalonis)*, signifie au châtelain d'Avigliana, de ne rien prélever sur la prévôté de Lombriasco pour le comte de Savoie qui l'en a affranchie. *Act. in Aquabella.*

Baudi di Vesme, Durando, Gabotto, Tallone, *Carte inedite e sparse del Pinerolese*, 319-20, n° 142.

8209 Décembre 1245.

Testament de Guigues Allemand, chevalier : il élit sépulture en l'église de St-Michel-de-Connexe et fait de ses biens deux parts : l'une, château Ratier, comprendra ses possessions en Graisivaudan, au-delà du Drac, en Matésine, dans les paroisses de Nantes, la Valette, Lavaldens, Auris et Siévoz ; l'autre, château Périer, comprendra ses possessions à l'orient, le domaine del Glayzil et le fief de G. Richardi ; son fils aîné Odon choisira entre les deux et son fils cadet Guigues aura l'autre ; des aumônes aux églises de Valbonnais seront prises sur les biens d'Entraigues et de Valbonnais ; il lègue à ses filles Bérengère et Alix 100 sols outre leur dot, à Béatrix et Philippe 5000 sols et 10 ou 12 liv. de rente ; sa femme aura 5000 sols pour sa dot et 100 liv. pour augment *(melioratio)* ; elle pourra habiter le château de Cornillon pendant son veuvage. Guigues lègue 50 liv. à Allemande, sa fille naturelle ; autres legs à la Grande-Chartreuse, à l'hôpital du pont de Jarrie, au prieuré de Jarrie, aux frères Mineurs de Grenoble. Il substitue ses neveux F. de Sassenage et Gautier de Briançon à ses héritiers, au cas où ils n'exécuteraient pas les clauses de son testament. Il supplie ses feudataires de lui pardonner le péché qu'il a commis en les surchargeant *(gravando)* et défend de percevoir les tailles et exactions défendues par l'Eglise.

Arch. de l'Isère, B. 3972 (*Invent.* IV, 82). *Invent. Graisivaudan*, V, 279a.

8210 1er décembre 1245.

Sauvegarde du dauphin pour la grange du Chasse appartenant à l'aumône de Ste-Foi, à Romans.

Lacroix (A.), *Invent. arch. hospit. Romans*, 66b (IV, B. 17).

8211 13 décembre 1245.

Le prieur des dominicains d'Avignon promulgue une bulle d'Innocent IV (18 mars préc.) accordant dispense du 4e degré pour légitimer le mariage entre Dragonet de Montauban et Almusia de Mévouillon, fille de Raymond et de Saure de Fay.

Arch. de l'Isère, B. 4086, orig. parch. (*Inv.* IV, 114b). Bibl. de Grenoble, ms. U. 486. — Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 449-50 (à part, I, 70-1).

8212 Durbon, 17 décembre 1245.

R[obert], évêque de Gap, atteste qu'en sa présence Marin Alvasiu, de Montmaur, bénéficié dans la maison de Durbon, a fait abandon au prieur Garnier de tous ses droits à Vaux, dans les limites du monastère, moyennant 15 sols Viennois en espèces. *Act. ap. D-nem*, dans le nouvel hospice, près du chapitre ; témoins : Jacques Achardi, procureur, Maifred, prieur d'Aspres, Lambert, prêtre d'A-s, etc. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 322-3, n° 434. = Roman, 79a.

8213 Vienne, 20 décembre 1245.

Sentence arbitrale entre Jean, archevêque de Vienne, et Philippe, élu de Lyon, seigneur de St-Symphorien-d'Ozon, touchant les hommes allodiaux de cette localité et de *Caloysi*.

Arch. de l'Isère, B. 3603, orig. parch. (*Inv.* III, 106-7). *Invent. Viennois*, III, 37.

8214 Lyon, 3 janvier 1246.

Innocent IV accorde à l'archevêque d'Embrun le privilège de ne pouvoir être excommunié par un légat sans permission du St-Siège. ... *pontif. a° 3. — Apostolicæ sedis.*

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 233. = Roman, 79a.

8215 .. janvier 1245/6.

Epitaphe de Durand du Pont, prêtre, qui donna à la communauté de St-Maurice de Vienne 60 livr. pour son anniversaire.

Charvet, 775. Terrebasse, *Inscr.* I, 335, n° 413.

8216 Lyon, 18 janvier 1246.

Innocent IV accorde à l'archevêque d'Embrun le privilège de ne pouvoir être convoqué hors de son diocèse sans bulle spéciale. ... *pontif. a° 3. — Paci et tranquillitati.*

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 233-4. = Roman, 79a.

8217 19 janvier 1245/6.

Thomas de Savoie, comte [de Flandre], et Gratapally, élus arbitres par Amédée comte de Savoie et le dauphin

Guigues, pour terminer leurs querelles, décident la restitution des prisonniers, surtout ceux d'Asti. Les châteaux d'Avalon et de Bellecombe resteront entre leurs mains pendant 5 ans : celui d'Avalon reviendra au dauphin ; ils feront une enquête sur ceux de Bellecombe et d'Entremont. Le dauphin payera au comte 75000 sols Viennois, dont 40000 à la quinzaine de s[t] Michel prochain et 35000 de la Purification en deux ans. La bastide de Beche Dalphin sera remise à Gratapally. Les méfaits des vassaux seront réparés par leurs seigneurs respectifs ; ceux-ci se porteront mutuel secours en cas de guerre. Les parties jurent sur les s[tes] Evangiles d'observer ces premières décisions, et se soumettent à la juridiction de [Hugues de St-Cher] cardinal de Ste-Sabine. Le dauphin donne comme garants de ses payements Aymar seigneur d'Annonay, le maréchal, Giraud Bastet, Roger de Clérieu et Rodulphe du Gua *(de Vado)*, qui promettent de se rendre à Moirans en cas de solution. Sceaux des arbitres et des parties, ainsi que du cardinal Humbert (!), de J[ean] archevêque de Vienne et Philippe élu de Lyon, présents.

Invent. Généralité, I, 155 : 197-8; *Prov. étrang.* 189. Valbonnays, 5[e] Reg. n° 31. = ALLARD (G.), *Œuvr. div.* I, 369.

8218 Moirans, 24 janvier 1245/6.

Geoffroy *(Gauffridus)*, seigneur de Moirans, vend à Guillaume Gratapallia le château de Ratières *(Ratheriis, Rateyras)*, avec ses mandement et droits, au prix de 400 liv. Viennois, dont quittance ; investiture ; serment. *Act. ap. Moyrencum.* Sceau. Témoins : Roger de Clérieu, A. de Châteauneuf, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3603, origin. parch., sceau (*Inv.* III, 106[b]).

8219 Février 1245/6.

Audis, fille de feu Gontard de Châteauneuf et veuve d'Humbert de Châteauneuf, déclare que Marguerite, prieure de la maison de Vernaison, l'a satisfaite de 60 liv. Viennois, qui lui étaient encore dues pour sa dot, sur l'ordre de Raimond, fils de feu Guinis de Châteauneuf, son frère, pour les terres de Bonlieu vendues au couvent par Raimond, dont quittance. N'ayant pas de sceau, elle fait apposer ceux de Guillaume *(W.)*, seigneur de Tournon, Ar. baile et Ponce chapelain....

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. de 22 lig. 1/2[e]

8220 23 février 1245/6.

Laurent, évêque de Trois-Châteaux, fait son testament ; les maisons religieuses du Puy, surtout l'abbaye de Doüé, les couvents des Dominicains et des Cordeliers se ressentirent de ses libéralités ; il fit aussi construire une chapelle dans l'église Notre-Dame du Puy.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 95-6; additions, 26-7. *Gallia christ. noviss.* IV, 161.

8221 Lyon, 26 février 1245/6.

Privilège du pape Innocent IV, confirmant à l'abbaye de St-Michel della Chiusa toutes ses possessions : *In episcopatu Ebredun. eccles. de Culea ... In episcop. Vapincensi eccles. Talarni, S. Michaelis, S. Gregorii, S. Mariæ, S. Aureoli ..., eccl. de Misonio, eccl. de Sigourdio* (al. *Cigordio*). *Dat. Lugduni .. ind. 4, Inc. D. a° 1245, pontif. a° 3.*

BAUDI DI VESME, DURANDO, GABOTTO, *Cartario della abazia di Cavour*, 66-70, n° 44.

8222 Lyon, 27 février 1245/6.

Sentence arbitrale d'Adon de la Tour, [chanoine de St-Ruf], prieur de la Boisse, et Garnier de Moles, clerc de Lyon, entre le prieur de la Platière et Etienne de Chandieu, chanoine de la métropole, au sujet de fonds à Vaux et Jonage.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 505-6, n° 409.

8223 Vienne, 1[er] mars 1245/6.

Les chanoines de St-Maurice statuent, en présence de Jean, archevêque de Vienne, que le chapitre donnera chaque année à P. Lupi et au cabiscol Berlion 6 liv. 14 sols pour leur part de Chuzelles *(Chusella)* ; cette somme sera payée par Ay. Pagani et Etienne de Chandieu.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 9.

8224 Lyon, 6 mars 1246.

Le pape Innocent IV recommande à [Jean], archevêque de Vienne, et à l'élu de Tarentaise de ne laisser inquiéter par personne la comtesse de Provence [Béatrix], placée sous la protection de s[t] Pierre. — *Promerente devotionis.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 1740.

8225 Valence, 10 mars 1245/6.

Compromis de Ponce, abbé de Léoncel, et de Guillaume, prieur de St-Félix de Valence, en frère Etienne du Chaffal *(del Chaafalc)*, moine de Léoncel, et Pierre de Breicheu, procureur et chanoine de St-Félix, sur leurs différends au sujet de possessions *del Revest, de Cooinerio* ; en cas de désaccord, ils prennent comme tiers Bernard Moneer, prieur du Val-Ste-Marie, ordre des Chartreux ; ils promettent d'accepter leur décision, sous peine de 25 livr. Viennois. Fait *Valentiæ*, dans la maison de St-Félix ; présents : 5 chanoines de St-Félix, un moine et le convers Jean de Chales, maître du Conier *(del Coonher)*. Sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 144-5, n° 143.

8226 1246.

Lettre du pape Innocent IV à l'archevêque de Vienne et à l'évêque du Puy, leur ordonnant de maintenir les maisons de Chartreux de leurs province et diocèse en jouissance de leurs droits et privilèges, et de leur faire restituer les biens qui leur ont été enlevés.

VIC-VAISSETE, *Hist. de Languedoc*, 3[e], VIII, 1928.

8227 1246.

Sentence d'interdit prononcée par Humbert, archevêque d'Embrun, contre la paroisse de Chorges, pour cause de désobéissance.

FORNIER, *Hist. Alpes Marit.* I, 799. = ROMAN, 79[e].

8228 1246.

Lettre de Guillaume de Broue, archevêque de Narbonne, aux frères Prêcheurs inquisiteurs contre les hérétiques dans les provinces d'Arles, Aix, Embrun et Vienne, leur transmettant les instructions du cardinal P[ierre] évêque d'Albano.

HARDUINUS, *Concilia*, VII, 415. = BRÉQ. VI, 123.

8229 (1246?).

L'évêque de Grenoble, commissaire apostolique, délègue le prieur de St-Victor de Genève, qui autorise Aimon, sire de Faucigny, à établir des chapelles dans ses nouveaux châteaux d'Hermance et de Monthoux.

Mentionné dans la bulle d'Innocent IV, du 8 janv. 1247.— *Hist. patr. mon.*, Chart. I, 1389. = *R. Gen.* 794. POTTHAST, 12390. — Cf. 18 août 1245.

8230 1246.

HENRICUS DE SEGUSIO, cardinalis Ostiensis, *Summa aurea super titulis Decretalium : Et episcopus ad minus diebus dominicis ad hoc tenetur... Sed ex hoc forte processit quod dominus Johannes archiepiscopus.* VI. *ante, tunc apostolice sedis legatus, statuit in concilio Manusache; scilicet, quod prelati saltem semel in ebdomada debeant celebrare ; quia sunt aliqui qui quater in anno vix celebrant, de quibus conqueritur concilium generale.*

Ed. Lugduni, 1517, f° cccxxvij^b (lib. III, tit. 46, de consecratione ecclesie vel altaris); Venetiis, 1596, c. 1186. — Ce texte a été interprété en faveur de l'existence d'un Jean VI, archevêque d'Aix (HAITZE, *L'épiscopat métropolitain d'Aix;* Aix, 1863, p. 58) : VI est sûrement l'abréviation de *Vi[ennensis]*. Ce concile tenu à Manosque par Jean de Bernin remonte à 1233/1238.

8231 1246.

[Le chanoine] B. Coyngdos reçoit en fief de l'église de Vienne ce qu'il possède à la *Pellateri* (al. *Pelletèri*) dans la paroisse de St-Didier (près de la Tour) et tout ce que le chevalier Arbert Comdo tient de lui ; il s'en dévêtit et en investit le chapitre, qui le retient *favater*. Il reconnaît tenir du chapitre en bénéfice personnel, sous le cens de 18 den., ses deux maisons à Fuissin.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 86.

8232 1246.

Pierre Nicholai reçoit en fief du chapitre de Vienne, au nom des anniversaires, ce qu'il possède au four *della Terraci*, sous le cens de 12 den.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 87.

8233 Mars 1246.

Inféodation par la dauphine Béatrix et Guigues (Hugues!) Dauphin son fils à Pierre Bouquin ou del Vercagnon de l'office appelé manderie du four de St-Laurent du Lac [Bourg-d'Oisans], celui qui le possède étant chargé de commander ceux qui veulent [faire] cuire du pain, moyennant la redevance annuelle d'une obole d'or, estimée 5 sols. Confirmé par le dauphin Humbert I et par Henri Dauphin.

Invent. Graisivaudan, III, 302. — GUY ALLARD, *Œuv. div.* I, 369.

8234 Trescléoux, 28 mars 1246.

Guillaume de Montjay vend au dauphin Guigues la moitié du château et mandement de Montjay, au prix de 8000 sols Viennois ..... *d. papa Innocent. IV ap. Lugdun. exist.*

Arch. de l'Isère, B. 3735, orig. (*Inv.* III, 161b). = ROMAN, 79*.

8235 Embrun, 1er avril 1246.

Le chapitre d'Embrun atteste que Folquet, de Châteauroux, a vendu à Humbert, archevêque d'Embrun, la 8^e partie de la châtellenie de Châteauroux, et tout ce qu'il tenait à raison de la tour et du domaine, au prix de 100 liv. monnaie de Vienne et Valence, dont quittance : il fait cette vente pour racheter une vigne engagée à son gendre Guillaume *(W.)* Agnus, dont le revenu était double ou triple, et se libérer de ses créanciers. Fait dans le parloir du prélat ; témoins : P. de Valserres, prévôt, Ponce de Bardonnêche sacristain, m^e Henri et plusieurs chanoines.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 335-6.

8236 Châteauroux, 2 avril 1246.

Emengarde, épouse de Folquet, renonce à son droit hypothécaire [au sujet de la vente de la veille]. Serment devant le chanoine Radulphe, envoyé à cet effet à Châteauroux. Son mari lui assigne pour dot sa vigne et une maison à Châteauroux. *Act. ap. Castrum Radulphum*, en la maison de Folquet ; témoins : Girard, prêtre et chanoine des Beaumes *(Balmis)*, Giraud prêtre de Châteauroux, etc. Sceau.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 336.

8237 Valence, 23 avril 1246.

... En la fête des s^{ts} Félix, Fortunat et Achillée martyrs, au chapitre général de St-Félix, Guillaume Bonafos, homme lige de cette maison, reconnaît en présence du prieur maître Guillaume et de tout le couvent, avoir reçu jadis en prêt des prieurs de la maison 100 liv. monnaie de Vienne ou de Valence. N'ayant pas l'argent pour rembourser cette somme, employée dans ses grandes nécessités, et craignant de faire perdre le prêteur, il cède à la maison tout ce qu'il tenait de son domaine au mandement du château de Montélier *(Monteilles)* : les prés de Guimand *(Gumant)*, la vigne de *Concha*, sa maison dans le château, une autre dans le bourg près du fossé, le courtil de *Grangia*, et la terre *Fauroti*. Le prieur lui promet la nourriture et le vêtement, ainsi qu'à sa femme Martine. Comme il y avait fiançailles entre sa fille Agnès et Etienne Chaboudi, le prieur donne à la future comme dot 25 liv. en argent et 100 sols pour vêtements. Assentiments. Présents : Guillaume Lojo, prieur de Montélier, Pierre de la Sône *(Sonna)*, prieur de Châteaudouble, Guigues, prieur de St-Clément, Gencion prieur d'Aiguebonne *(Aquabona)* et 8 chanoines de St-Félix.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 40 lig.

8238 Lyon, 2 mai 1246.

Lettre du pape Innocent IV à l'archevêque de Narbonne, lui demandant de pourvoir d'un bénéfice ecclésiastique dans sa province noble Guifred de Virieu, chanoine de Vienne, sous-diacre pontifical, dont les revenus ecclésiastiques ne dépassent pas 10 livr. Viennois. — *Cupientes proni.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2048.

8239 Vienne, 29 mai 1246.

... *D. mart. Pentecostes.* L'archevêque Jean et le chapitre de Vienne statuent pour l'utilité de la confrérie que tout clerc qui n'a pas de maître et n'aura pas payé aux procureurs ce qu'il doit en froment et deniers d'ici à l'octave de la Pentecôte, sera exclu du chœur et des distributions ; s'il a un maître et ne solde pas, la livre du maître sera saisie. A aucun chanoine ou familier,

clerc, laïque ou confrère, on ne donnera rien du réfectoire, à moins de maladie.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice de Vienne*, 9-10.

8240 30 mai 1246.

Philippa, comtesse de Valentinois, teste en faveur du comte Aimar, son petit-fils ; elle donne à Roger de Beaumont d'Anduze, 2[d] fils de sa fille, son château de la Voulte et 4 autres de ses terres en Vivarais, et fait d'autres legs aux frères et sœurs de Roger.

DU CHESNE, *Comtes de Valentinois*, pr. 6. ANSELME, *Généal. mais. France*, II, 187. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 351 (à part, I, 215).

8241 Pontaix, Marignac, 1[er] juin 1246.

... *Innocentio IV papa sed.* Giraud de Quint, damoiseau, fils de Géraud de Quint, reconnaît à la demande de Ponce, abbé de Léoncel, en présence de Pierre de Vassieux *(Vacivo)* et de Jean de Baix, convers de la maison, de Bonnefoy de Saillans *(Sallentz)*, représentant Adémar fils du comte de Valentinois, d'Adémar de Quint, de Jarenton de Divajeu *(Deuajua)*, de Pierre de Grâne et autres, qu'Odon de Quint son aïeul avait donné au monastère ses prés de la montagne d'Ambel, à l'exception de ceux qu'on a l'habitude de faucher *(sequari seu esserseia)*, dont les frères peuvent user à partir de la s[t] Michel. Géraud reçoit de l'abbé, pour lui et sa sœur Béatrix, 100 sols Viennois. Fait *apud Pontais*, au-delà du pont vers la recluserie ; présents (4). Béatrix fait sa reconnaissance au frère Jean de Die à Marignac, dans la tour ; présents : Géraud de Rochat *(R-tz)*, chanoine de Ste-Croix, etc. (4). Sceaux d'Adémar et de Géraud.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 145-6, n° 144.

8242 13 juin 1246.

Partage entre Raymond de Baux et Guillaume son neveu : au premier échoient la moitié des cavalcades de Tulette, de Barbaras, des droits seigneuriaux des enfants de Dragonet de Montauban, de Solérieux, etc.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 320.

8243 (25 juin) 1246.

Les procureurs des anniversaires, Arbert de Faverges et Jean Chalvet, rendent leurs comptes au chapitre et à P. Menabo, créé réfectorier : recettes, 12000 sols 8 livr. ; dépenses, 12000 s. 6 l. 15 s. Reçu du prieur de l'Isle 40 l. pour le chapelain de Faramans, de P. Saturnini 63 l. pour le même ; de J[ean] archevêque de Vienne 60 l. pour son frère [Aymar] archevêque d'Embrun *(Ebridun.)*. Placé à Domarin *(Domayrin)* 4025 l.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 117 (67[v]).

8244 25 juin 1246.

[D'après le compte des réfectoriers du chapitre de Vienne], on doit à Vincent 75 liv., au chapitre pour l'exercice précédent 84 l. et pour le nouveau 22 l. 14 sols.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 123 (96[v]).

8245 Virieu, juillet 1246.

Siboud, seigneur de Clermont, fait don à la maison de la Silve-Bénite de son vassal André Motyn, acheté par lui des fils d'André Meuglin et du chevalier de Virieu ; approbation de la veuve, de ses filles et fils ; serment entre les mains d'Aymon de Bruaillos, chapelain *Valemonii*. Siboud promet en bon chrétien de maintenir contre tous cette donation. Témoins dans le cimetière de l'église de *Vireu*. Sceau.

GAIGNIÈRES, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243), 45, description du sceau.

8246 Embrun, 1[er] juillet 1246.

Le chapitre d'Embrun atteste que Folquet, chevalier de Châteauroux, a reconnu en sa présence avoir reçu de l'archevêque Humbert *(V.)* 100 liv. Viennois, prix de la vente de la châtellenie de Châteauroux (1[er] avril) ; il le proclame quitte. *Act. ap. Ebredunum*, dans le parloir du prélat ; témoins : le prévôt, P. Robert, chantre, et 6 chanoines. Sceau.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 336-7.

8247 8 juillet (vers 1246).

Obit de Guillaume de Boczosel *(Bososel)*, abbé de la Chaise-Dieu.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 32, 35. — Il fut inhumé à Andance, prieuré au diocèse de Vienne dépendant de son monastère.

8248 Embrun, 5 août 1246.

Le chapitre d'Embrun atteste que Guiborge, veuve de Pierre Bolfardi, a vendu à Humbert *(V.)*, archevêque d'Embrun, une vigne au territoire de Châteauroux, vers la fontaine *Forona*, au prix de 23 liv. monnaie de Vienne et Valence, dont quittance. *Act. ap. Ebredunum*, en la chambre du prélat près de la chapelle ; témoins : Pierre prévôt, Radulphe chan., Hugues d'Embrun, courrier *(contrearii)*, W. Hugo, archiprêtre de Réalon *(Rialono)*, Bontoux, prêtre de St-Vincent, etc. Sceau.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 337-8.

8249 Lyon, 11 août 1246.

Le pape Innocent IV charge l'archevêque d'Embrun [Humbert] de faire une enquête sur la canonicité de l'élection d'Ardicion, moine de St-Michel de la Cluse, comme abbé de Ste-Marie de Pignerol. — *Dilecti filii.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2059.

8250 Lyon, 13 août 1246.

Innocent IV charge le prieur de Loupian *(Lupiano)*, dioc. d'Agde, d'assigner à comparaître dans un mois devant le pape, l'abbé et couvent de St-Ruf de Valence, et les prévôt et chapitre de Maguelonne, au sujet de leur différend touchant l'église de St-Denys et autres et l'île de Cette *(Setæ)*. — *Dilecti filii.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 314[b], n° 2110.

8251 Die, 16 août 1246.

Devant le chapitre de Die, siégeant en tribunal judiciaire et seigneurial, Isoard d'Aix fait donation entre vifs à son gendre Raimond de Baux, prince d'Orange, du château de Châtillon[-en-Diois] *(Castilionis)* et toutes ses dépendances, en toute propriété ; donation simple entre vifs de la seigneurie des châteaux de Ravel *(Revello)*, Mensac *(Mazensac)*, Treschenu *(Trescanutis)*, celle de Boulc, le mandement et col de Glandage *(Glandaies)*, le château de Borne *(Borna)*, Grimone *(G-nna)*, Creyers *(Crisiers)*, Bonneval *(Bonam Vallem)*, les bâties de Beauvoir *(Belvezer)* et Percy *(Perca)*, son

affare dans le château de Valdrôme *(Vaudroma)*. Il retient sur le tout l'usufruit et la faculté de prendre gage *(pignorare)* pour l'exiger. Si cette donation n'est pas licite, il la fait à Guillelmet de Baux, fils de Raymond et de Malberjone, sa fille, ou la constitue à celle-ci en augment de dot *(nuptias)*; et en ce cas, Raymond reconnaîtrait à Isoard, sur ses biens propres, des droits équivalents. Ce dernier tient en franc fief du chapitre les châteaux de Châtillon, Treschenu, Mensac, Creyers *(Crisier)*, *Annoneria* et Archianne *(A-ana)*, et le reste de l'évêque. Il ordonne de sceller cet accord de son sceau ; décret approbatif du chapitre, qui retient ses droits et le serment de fidélité : Albert de Foillans *(Fui-s)*, sacristain, Albert de Chabeuil, sacristain de Romans, Fromond de Morges *(M-iis)*, Guillaume de Marignac Raimbaud d'Arces, Odon de Mensac, Jean d'Aspres, Amblard de la Tour, Mallen de Puy-Boson et Bertrand de Beauregard. Fait *ap. Diam*, dans la chapelle de St-Nicolas du *staris* de l'évêque, en présence de J[ean], archevêque de Vienne, qui approuve et ordonne d'apposer son sceau ; témoins : Pierre Passamar, archiprêtre de Crest, Guillaume de *Grainozol*, etc. *Rostagnus Benedictus, Aurasion. not.*, appose la bulle des seigneurs d'Orange.

Arch. de l'Isère, B. 3521, orig. parch. (*Inv.* III, 70b) ; B. 3791, orig. parch. (253a). — Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 323. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 451-3 (à part, I, 72-4) ; *Hist. égl.-ville Die*, I, 484-7.

8252 Alixan, 22 août 1246.

... *In octab. Assumption. b*æ *Mariæ*. Odon d'Alixan *(Alexano)*, damoiseau, concède à l'abbé Ponce et au monastère de Léoncel le droit de pâturage *(pascaragia)* dans toutes ses terres, de la route du Royans *(Roianesa)* à l'église de Châtuzange et dans cette paroisse, à la condition de n'y pas entrer depuis la fête de st Barnard (23 janv.) jusqu'à la levée du foin *maienc e reviure*. Approbation de sa mère Pascors, de sa femme Rainalda, de son frère Ponce et de sa sœur Villelma. Fait *ap. Alexanum* ; présents : le chapelain Aemar, etc. (6). Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 146-7, n° 145.

8253 22 août 1246.

Odon d'Alixan *(Alexiano)*, damoiseau, possédait dans la paroisse de St-Apollinaire de Chatuzange *(Chatuisangiis)* des terres, cens, bois et possessions, pour lesquels il était tenu à 1 setier d'avoine et 14 sols de cens envers le chapitre de Romans. Les guerres et la négligence du possesseur laissant ces terres incultes, le chapitre avait peine à se faire payer ; aussi le sacristain Arbert et les procureurs de l'église trouvèrent comme solution de vendre ces immeubles à Odon lui-même au prix de 16 livr. Viennois. Odon s'empressa de les revendre à l'abbé Ponce et au monastère de Léoncel, au prix de 50 livr., dont il se déclara payé. Approbation de sa mère Pascors, sa femme Rainauda, son frère Ponce et sa sœur Villelma... *in octab. Assumption. b*æ *Mariæ*. Sceaux du chap. de Romans et d'Arbert.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 147-9, n° 146.

8254 25 août 1246.

P[ierre], évêque de Grenoble, et le doyen Eustache *(Heust.)*, de l'assentiment du chapitre, croyant nécessaire de porter un règlement au sujet du vestiaire, décident que, tous les deux ans, chaque chanoine recevra du vestiaire une pelisse d'au moins 16 sols Viennois, une tunique de bon blanc Français *(franceis)*, une cape descendant aux talons de bon blanc Français ou de Blois *(Bloy)*, des pantoufles *(nocturnales)* de bonne basane, avec double fourrure *do Blitz* et à fortes semelles *(forz soles)* ; à la Toussaint et à Pâques, des bottes ou cravates rondes de bon cordouan, qui puissent contenir deux paires de chaussons, 1 aune 1/2 de *corda* aux foires de Grenoble pour chausses et chaussons, 2 paires de *trabueis* et chaussons à Pâques, de la toile à 12 den. l'aune pour braies *(brayes)* et chemises, 4 aunes de toile pour le dortoir et l'infirmerie, un surplis de toile à 2 sols l'aune. Les vieillards et malades pourront échanger leur cape de Blois contre une de *galabrun*. A réception des nouveaux vêtements, on donnera les anciens aux pauvres. Le vestiaire tiendra tout prêt la veille de la Toussaint et de Pâques ; il gardera le blé et le vin, suivant l'ancienne coutume, dans le cellier anciennement appelé Samuel, au-dessous de la nouvelle infirmerie et tiendra les vêtements dans la petite chambre à ce destinée dans le cloître inférieur, près de la porte S'il est en défaut, au bout de 7 jours on cessera les offices. Les chanoines qui possèdent des prieurés, obédiences ou bénéfices forains, n'ont droit à rien. Le vestiaire Aymar prête serment. Sceaux du prélat, du doyen et de St-Vincent.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 32 lig. 1/2. — Cf. Boys (Alb. du), *Vie de s*t *Hugues*, 359-60.

8255 29 août 1246.

Jarente et son fils Pons, chevalier ?, seigneur de Brion, reconnaissent tenir en fief rendable d'Adhémar, fils du comte de Valentinois, le château et mandement de la Mastre, avec ses appartenances, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3894, orig. parch. (*Inv.* IV, 1a). Grenoble, *Invent. Vivarais*, 420.

8256 Septembre 1246.

Albert, seigneur de la Tour, Hugues, évêque de Clermont, Humbert, seigneur de Beaujeu, Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, Albert de la Tour et Hugues sénéchal de Lyon, frères, se promettent affection, paix et concorde ; en cas de guerre, ils se prêteront conseil et secours. En cas de différend, ils s'en remettront à l'arbitrage de Guillaume Chabue, palatin de Riottier *(Riotzter)* et de Guichard Laura, chevaliers. Sceaux.

Arch. de l'Isère. B. 4358, en 25 juin 1290 (*Inv.* IV, 207b). — *Invent. Prov. étrang.* 18b. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 228. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 90-1. — Achery (d'), *Spicil.* IX, 187-9 ; 2a, III, 623. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 185a. = *Gallia christ. nova*, II, 276. Bréq. VI, 112. Allard (G.), *Œuvr. div.* I, 292-3 (déc.). Huillard-Bréholles, *Titres mais. Bourbon*, I, n° 257.

8257 Bésayes, septembre 1246.

Maître Guillaume, prieur de St-Félix de Valence, du consentement de son couvent, échange avec Guifred de Chausen, prieur ou recteur de St-Etienne de Bésayes, autorisé par Ainard, abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne, et par les moines résidant à Bésayes, des terres dans la paroisse de Bésayes, touchant aux pos-

sessions des religieuses de Commiers *(Comercio)*, de St-Apollinaire et du cloître de Bésayes, où il percevait 3 setiers de froment et 2 sols Vien. de cens, contre des terres dans le mandement d'Alixan *(Alexiano)*, au territoire *Corrobianum*, contigu au ruisseau de Bagnol *(Baignols)* et à celui de *Esseroigna*, joignant les terres des relig. de Commiers et d'Adémar de Poitiers, plus dans le mandement de Beaumont des cens sur terres au territoire et *al passet* de Sanchaler et *al eissart* de Lautaut. Fait dans la ville de *Baisaiis*. Sceaux.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 45 lig. 1/2.

8258 Lyon, 1er septembre 1246.

Lettre du pape Innocent IV à Philippe, procureur de l'église de Valence : les revenus de son église ne dépassant pas 20 marcs d'argent, il l'autorise, à l'instar du pape Grégoire [IX], à retenir la moitié des dîmes de son diocèse injustement détenues. — *In nostra proposuisti.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2080. Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 131 (à part, 65).

8259 Gap, 5 septembre 1246.

Ind. 4, d. papa Innocentio IIII ap. Lugdunum existente. On tranche un différend survenu entre Guigues dauphin, comte de Vienne et d'Albon, et Obert Auruce, son maréchal, au sujet des comptes de ce dernier. *Act. ap. Vapincum*, dans la maison de l'évêque.

Arch. de l'Isère, orig. parch., 5 tresses.

8260 Lyon, 20 septembre 1246.

Lettre du pape Innocent IV à [Humbert], archevêque d'Embrun, le chargeant de donner la consécration épiscopale au prévôt Manuel, élu de Glandève, s'il le juge digne ; si non, de casser son élection et de pourvoir cette église d'un autre sujet. — *Inter alias.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 313, n° 2104.

8261 Vienne, 24 septembre 1246.

L'archevêque Jean et les chanoines de Vienne statuent au chapitre général après la st Maurice, en vertu de la fidélité promise à leur église, qu'à partir de Pâques pendant un an nul clerc ne sera admis dans le chœur ; le cabiscol B[erlion] en fait la promesse pour lui et maître Jean. Nul ne deviendra chanoine ni ne montera au chœur supérieur sans l'assentiment individuel des chanoines. Tous les cens dus au chapitre et aux anniversaires doivent être payés le lendemain de la Toussaint, sous peine d'exclusion de l'église et des distributions.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 10-1.

8262 27 septembre 1246.

Hommage prêté à Adhémar, fils du comte de Valentinois, par Gaucerand ou Josserand Arnaud, pour le château et mandement de la Mastre, hommes, cens, etc.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 419.

8263 Lyon, 6 octobre 1246.

Le pape Innocent IV confirme au prieur et aux frères de la Chartreuse les décisions du chapitre général de l'ordre touchant l'institution et la destitution des prieurs, et les peines contre les rebelles. — *Cum sitis religioni.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 18b-19a. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. clxxxj. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 120. = Potthast, 12290.

8264 Briançon, 6 octobre 1246.

Albergement par le dauphin Guigues de la montagne de l'Alp-Martin aux habitants du mandement et paroisse de l'Argentière, ... *ap. Briensonum*, dans le château. Témoins : Bertrand des Engellas, son chambellan, Amblard de Thorame *(Torona)*, châtelain de Briançon, Martin Charbonnel, châtelain d'Exilles, Hugues Bermond, châtelain de l'Argentière, Pierre Sillini, son notaire. Sceau.

Arch. munic. de l'Argentière, Invent. de 1481. — Guillaume (P.), dans *Bull. soc. étud. Htes-Alpes* (1888), VII, n° 1. = Roman, 79a.

8265 Valence, 8 octobre 1246.

Arbert de Chabeuil, doyen de l'église de Valence, devant Humbert *(venerabili!)* de *Ravenne*, vicaire général de Philippe, élu de Valence, et Humbert *(venerabili !)* official de cette église, reconnaît au commandeur de l'Hôpital du St-Sépulcre de Valence qu'Eymar de Boczosel et son cousin Guy ont cédé aux frères de cette maison leur droit et domaine à Rosier *(ap. Roserium)* et reçu de maître Elie d'Espeluche *(Speluchæ)* 3000 sols Viennois ou Valentinois, suivant acte [de févr. 1207/8], scellé par son frère Gontard de Chabeuil et feu Humbert évêque de Valence. Loin de vouloir y contrevenir, il le confirme et l'approuve à Ponce, commandeur de l'Hôpital, et reçoit de lui pour cela 100 sols Viennois ; il réserve le cens de 25 setiers de froment acquis par l'Hôpital de G. de Boczosel, fils de Guy. Fait dans la cour *Valentin. a° Di* 1206 (!) ; témoins : Artaud de St-Romain, abbé de St-Félix de Valence, Reymond Chambaris, commandeur du Temple *(temporali !)* de Valence, Albert de Saillans, sacristain de Die, des chevaliers, Pierre Imtare, commandeur de Monteux *(Montilii)*, Lambert de Chabeuil, damoiseau, etc. Sceaux de Philippe, élu de Lyon et procureur de Valence, et du doyen A.

Arch. de la Drôme, Hospitaliers, copie.

8266 Lyon, 10 octobre 1246.

Bulle solennelle adressée par le pape Innocent IV au prieur de St-Félix de Valence et à ses frères. Il prend leur monastère sous la protection de st Pierre, lui confirme la possession de leur résidence, des prieurés de Coussaud *(Cossau)*, Montélier *(Montilisio)*, Châteaudouble et Aiguebonne *(Aquabona)* dans le diocèse de Valence, de St-Clément dans celui de Vienne ; il ajoute les libertés et immunités habituelles, concernant l'exemption des dîmes, la faculté de recevoir clercs et laïques fuyant le siècle, la permission de célébrer les offices en temps d'interdit et de recevoir les ordres de tout évêque catholique, la nomination du prieur par ses frères, etc. Signatures de neuf cardinaux. *Dat. Lugduni, p. man. mag. Marini, s. R. e. vicecancell... ind. 5, a° D. I. 1247, pontif. Innoc. pp. IV a° 4.*

Arch. de la Drôme, St-Félix, vidimus de l'official de Valence, 1452.

8267 Lyon, 11 octobre 1246.

Le pape Innocent IV confirme au recteur et aux frères de l'hôpital de Pontcharra *(ponte Charali)* la dona-

tion du manse de Guinimant à Aveillans *(Avellans)* par le chevalier Odon de la Roche et sa femme Lucie, du dioc. de Grenoble, et la cession du chevalier Guy Alamans. *Dat. Lugduni... pontif. a° 4. — Cum a nobis pet.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 13 lig.

8268 Lyon, 20 octobre 1246.

Lettre du pape Innocent IV à l'archevêque de Cologne, au sujet du différend entre Otton, prévôt d'Aix[-la-Chapelle], élu évêque de Liège, et [Guillaume], élu de Valence, postulé à la même occasion ; l'élection du prévôt avait été cassée. — *Ex parte Octonis.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2160, cf. n° 2186.

8269 Lyon, 23 octobre 1246.

Bulle du même à l'abbé et au chapitre de St-Ruf : les séculiers ne doivent pas être admis à posséder les bénéfices et les pensions de leur ordre *...pontif. a° 4. — Paci et tranquillitati.*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, *Repertor.* 64. Bibl. de Grenoble, Ollivier (J.), *Cart. du Dauph.*

8270 (Avant 30 octobre 1246).

Donation par Guichard de Condrieu *(Coindriaco)*, chevalier, et sa femme à la maison de l'aumône de St-Antoine et à son supérieur *(domnus)* Falcon, d'une maison à Lyon, lieu dit du Sablis et d'un courtil à Oullins *(Aulin)*. Sceau de [Jean], archevêque de Vienne.

Mentionné dans l'acte du 30 oct. 1246.

8271 30 octobre 1246.

Ph[ilippe de Savoie], élu de la primatiale de Lyon, confirme la donation de Guichard de Condrieu à la maison de l'aumône de St-Antoine, réservés à son église 14 sols de cens.

Guigue, *Cart. Lyonnais*, I, 509, n° 412.

8272 Lyon, 31 octobre 1246.

Humbert, ancien évêque de Die, ayant demandé au pape Innocent IV s'il pouvait continuer, après sa démission, d'user des insignes pontificaux dans les offices divins, il lui est répondu affirmativement, car il n'a pas renoncé à sa dignité, mais à son siège. — *Precibus tuis.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2211. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 347.

8273 1er novembre 1246.

Sentence arbitrale qui oblige Dragonet de Montauban à prêter hommage à l'abbé de l'Ile-Barbe pour ses châteaux de Roussieu et de Nisol ; l'abbé lui cède ses droits sur les fiefs de Bertrand de Mison à Lens, la Fare, Montelm et Montferrand.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, I, 321b : 385.

8274 3 novembre (1246 ?).

Hommage rendu au dauphin Guigues par Gontard de Chabeuil, pour le château de Chabeuil, que le dauphin André lui avait donné en fief rendable à sa volonté.

Invent. Valentinois, I, 341 : I, 321 (à 1206). Allard (G.), *Œuvr. chois.* I, 361 (1206). — Cf. 23 nov. suiv.

8275 Ambérieux-en-Dombes, 5 novembre 1246.

Sentence arbitrale rendue par Rigaud, abbé de Bonnevaux, Aynard abbé de St-Pierre hors de la porte de Vienne et André prieur de St-Martin de Vienne, conseillés par Drodon, ministre des Franciscains de Bourgogne, entre Siboud seigneur de Beauvoir[-de-Marc] et son fils Guillaume, et l'abbé Bernard et le couvent de St-André[-le-Bas] de Vienne, au sujet de Moydieu *(Moydief)*. L'abbé possède le plein domaine de la ville et de la paroisse. La punition des crimes graves appartient au seigneur, mais le coupable peut appeler de son tribunal à celui de l'abbé ; à lui aussi les biens des condamnés, sauf ceux tenus de l'église. L'adultère ne donne lieu qu'à une amende de 60 sols, à partager. Le seigneur doit rendre hommage à chaque abbé, qui lui donne son palefroi ou 10 livr. ; il doit aussi l'offrande d'un cierge d'une livre à st Maxime le jour de l'Ascension. Ses hommes, terres, possessions et animaux de St-André ou de Moydieu sont exempts de *gayta, corruata, tallia, touta, cornagium, ventenum, charres, cavalcata, claustura,* sauf *esmagaria* et *escuaragia*. Les bans des fruits, vignes, arbres, fausses mesures et voleurs sont à l'abbé, à qui on attribue en outre diverses terres, vignes et cens, à Estrablin, Eyzin et Moydieu, La pêche et le pâturage sont libres à Gemens. Guillaume devra payer 1000 sols Viennois pour dommages causés au monastère et à ses vassaux. Fait *apud Ambarres*, présents : Hugues Béraud, franciscain, Hugues Malet, prieur du Pont, Bernard de Rovon, moine de St-Pierre, Drodon de Beauvoir, chantre de Vienne, Raymond Franceis, chanoine de Vienne, et 4 chevaliers. Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 4255, orig. parch. (*Inv.* IV, 161). *Invent. Viennois*, II, 185. Chorier, *Miscell.* XII, 56. Valbonnays, 5e reg. n° 33. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* pr. II, 11, 561 ; *Cart. du Dauph.* I, 227. — *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 47-50. = Chorier, *Hist. de Dauph.* I, 124-5, 843. Collombet, II, 143-4. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 267. Terrebasse, *Inscr.* II, 120-1.

8276 Romans, 18 novembre 1246.

Philippe, élu de la primatiale de Lyon, du consentement de Gratapalli, seigneur de Clérieu, et de son frère Roger, arbitres avec lui entre Guigues, dauphin de Viennois et comte d'Albon, et le chapitre de Romans, décrète que Jean, archevêque de Vienne, et le chapitre de Romans garderont en paix les terres, cens et droits donnés au chapitre par le damoiseau Archingaud, les Meliorets, les Barnards et autres à Chirouse *(in Chirosis)* et ailleurs dans le mandement et territoire du château de Peyrins ; le dauphin conservera les pâturages qu'il y possédait avant l'acquisition, sauf abandon *(guerpicio)* ou renonciation antérieurs ; pour les bans d'homicide *(sanguinis)* ou d'adultère, on s'en tiendra à l'appréciation de deux chevaliers de Peyrins et de deux chanoines de Romans. L'église de Romans donnera au dauphin 3000 sols et à son conseil 20 liv. monnaie de Vienne. Le dauphin délivrera au chapitre des lettres scellées sur ces conventions. Sceau. *Act. Romanis...*

Arch. de l'Isère, origin. parch. *Invent. St-Marcellin*, II, 605 : II, 1263. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 227b. — Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 80-1, n° 372. = Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 465.

8277 18 novembre 1246.

Sentence arbitrale par [Jean], archevêque de Vienne, entre le dauphin et les chevaliers de St-Jean de Jérusalem, coseigneurs de Peyrins, et les chanoines de Romans. Ceux-ci avaient acquis à Peyrins plusieurs domaines qu'ils prétendirent francs de tous droits seigneuriaux, mais ils eurent des contestations au sujet des forêts dont ils voulaient l'usage exclusif. Les acquisitions des chanoines sont maintenues, mais les gens du dauphin y auront droit de pâturage et les frères de St-Jean la connaissance des crimes; le commandeur de St-Paul en est coseigneur.

ALLARD (Guy), *Œuvres diverses*, I, 369-70.—Pièce douteuse.

8278 19 novembre 1246.

Jean, archevêque [de Vienne], bénit solennellement le cimetière de l'église de la maison de l'Aumône à St-Antoine.

FALCO (Aym.), *Antonianæ hist. compend.* lxij[a].

8279 Champagne, 20 novembre 1246.

Confirmation par le dauphin Guigues des libertés et franchises accordées par son père à la ville de St-Pierre de Champagne : exemption des tailles et autres charges et vexations, sauf les chevauchées, bans et justices ; concession d'un marché le mardi; à la requête du bailli delphinal de C-e, les châtelains de Moras, Vals et Albon accourront à la défense de la ville ... *Dat. ap. Campaniam*, Innocent IV étant à Lyon.

Arch. de l'Isère, B. 3905 (*Invent.* IV, 8).

8280 23 novembre 1246.

Transaction entre Girin, abbé de l'Ile-Barbe, et Dragonet de Montauban, par l'entremise de F[araud], évêque de Vaison, Guillaume, prieur de St-Romain, et Gaucelin de Laurac, chevalier : Dragonet aura la suzeraineté de ce que le monastère possède sur Bertrand de Mison à Lens et la Fare, et sur Montalin de Montferrand en ce lieu ; mais il reconnaîtra la feudalité des châteaux de Roussieux *(Rosseu)* et Linseuil *(Nisol)* vis-à-vis de l'Ile-Barbe.

Arch. de l'Isère, B. 3638, orig. parch. (*Invent.* III, 120-1).

8281 Lyon, 26 novembre 1246.

Innocent IV accorde à l'abbé de St-Pierre [de Vienne] et à son couvent de ne pouvoir être contraints par lettres apostoliques d'accorder des pensions ou bénéfices ecclésiastiques, à moins qu'il ne soit fait pleine mention de la présente indulgence. *Dat. Lugd..., pontif. a° 4.*

BOSCO (J. a), *Floriac. vet. biblioth.*, læv. xyst. 106.

Champagne, 26 novembre 1246 = 20 novembre 1246.

Arch. de l'Isère, B. 280, 648; 281, 200[b], 295, 369 (le 29). *Invent. St-Marcellin*, I, 1 : 5 (16 déc.).

8282 Albon, 28 novembre 1246.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, fait don à son cher fidèle Guillaume de Ravenne de sa maison de Montbonnot et de la châtellenie *(châallania)* de ce château et mandement ; il y ajoute 1000 sols Viennois de cens, dont les contribuables lui appartiendront : des autres vassaux, il devra répondre comme châtelain. Le dauphin l'investit et l'autorise à acquérir dans ses fiefs et domaines, sauf ses usages. Guillaume lui rend hommage lige et fidélité : le dauphin se réserve de descendre dans la maison comme de coutume. Fait *apud Albonem*, avec l'assistance d'Aymar seigneur d'Annonay, Roger de Clérieu, seigneur de la Roche, Bertrand des Engellas, chambellan *(cambarlencus)*, Guichard de Condrieu, Soffrid Flota chevalier, Audebert seigneur de Châteauneuf, Guigues de St-Donat, Philippe Chaucipot, Pierre Willelmi notaire du dauphin, Nesparron de Bras, chevalier et ami de Guillaume. Sceau.

Invent. Graisivaudan, II, 434[b].—CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, p. 35-6 ; *1346*, 757.

8283 Lyon, 29 novembre 1246.

Lettre de Guillaume [de Savoie], chartreux, évêque de Modène, cardinal [évêque] de Sabine, à Hugues, prieur de la Chartreuse, et à ses frères ; il se recommande à leurs prières, au moment de partir pour la Norvège par ordre du Souverain pontife. *Lugduni...*

MABILLON, *Vet. anal.* 2[a], 483. TROMBY, *Stor. patriarca Brunone*, V, app. 169. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 110-1. = BÖHMER-FICKER-WINK., *Reg.* V, 10170.

8284 13 décembre 1246.

Hommage prêté au chapitre Notre-Dame de Grenoble par Isoard et Amblard de Claix, chevaliers ; ils reconnaissent avoir reçu en fief du doyen Albert et des chanoines le château et mandement de Claix, et promettent de défendre les personnes et biens du chapitre à réquisition.

Arch. de l'Isère, B. 4215, reg. (*Invent.* IV, 151[b]). *Invent. du Graisivaudan*, II, 1[a] (le 8 d.).

8285 Lyon, 18 décembre 1246.

Lettre du pape Innocent IV à maître Antelme, docteur en droit canonique, prieur de St-Laurent de Grenoble, au sujet de la contribution à fournir à l'église de Cantorbéry : les clercs qui s'y opposeront devront être déposés de leur office et bénéfice, les laïques excommuniés. — *Quanto inter.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 344[b], n° 2334.

8286 Lyon, 18 décembre 1246.

Le pape Innocent IV notifie aux fidèles des provinces de... Vienne et Besançon qu'il accorde un an d'indulgence à ceux qui contribueront à la reconstruction de l'église de St-Just à Lyon. — *Quoniam ut ait.*

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 510, n° 413.

8287 Valence, 18 décembre 1246.

Guillaume *(W.)*, official de Valence, notifie que, par ordre de Ph[ilippe], élu de Valence, il restitue à maître Guillaume, prieur de St-Félix, la possession de la terre de feu Guarin Veillon ou Vellon, au territoire de l'abbaye, à l'orme Helicenc, de celle de feu Pierre Bajuli, de 2 sols de cens sur la terre de Pierre de Baon et de 5 sur celle près du vieux cimetière, dont il avait été spolié par A[rbert] de St-Romain, abbé de St-Félix. Sceau de la cour.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 7 lign.

8288 Lyon, 20 décembre 1246.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques [Jean] de Vienne et [Humbert] d'Embrun et à leurs suffragants, aux abbés, prieurs, doyens, archidiacres, prévôts et autres prélats de ces provinces, leur ordonnant

de publier la sentence d'excommunication portée contre Frédéric jadis empereur et ses fauteurs. — *Illius vices.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 347, n° 2344.

8289 20 décembre 1246.

Bulle du pape Innocent [IV] portant dispense de parenté en faveur du [dauphin] Guigues pour épouser la fille de Barral, seigneur de Baux,... 4e ann. du pontif.

Invent. Généralité Dauph. 386-7, 393. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 217a. — GAUDUEL (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 327. — Erroné.

8290 Lyon, 20 décembre 1246.

Le pape Innocent IV, accueillant la supplique du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, qui, à peine âgé de 15 ans, avait fait des promesses de mariage à la fille de Barral, seigneur de Baux, et les considérant sans valeur à raison de contraintes, avait ensuite épousé la fille de Pierre de Savoie, l'autorise à vivre licitement avec celle-ci. — *Ad apostolicam.*

GAUDUEL (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 328-30, 5-6.

8291 (1246/1267).

Ph[ilippe de Savoie], élu de la primatiale de Lyon, donne à Aymar, Pierre et Thomas Chorreyre, de Voiron *(Voyron)*, damoiseaux, le pré de *Malolunello* à Voiron.

Arch. de l'Isère, orig. parch.

8292 Janvier 1246/7.

Sentence de Pierre, évêque de Grenoble, qui déboute Jean de Goncelin de sa prétention de faire payer aux chartreux du Val-St-Hugon le péage ou pontonage pour leurs animaux sur le pont de Goncelin, qu'il tenait des frères de l'Hôpital de Vizille ; pour le bien de la paix ils lui donneront 60 sols Viennois, moyennant quoi il protègera la maison. Sceau.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 384-5, n° 59.

8293 Valence, 12 janvier 1246/7.

Transaction entre Ponce, abbé de Léoncel, et maître Guillaume, prieur de St-Félix de Valence, par l'arbitrage d'Etienne du Chaffal *(C-lco)*, moine de Léoncel, Pierre de Bressieux *(Brissiaco)*, chanoine et procureur de St-Félix, Arbert de Foillas, sacristain de Die, et l'archiprêtre Lantelme, chapelain et chanoine de Valence. L'abbé sera tenu de payer annuellement au prieur, pour le territoire de Revest, 40 setiers de blé à la mesure ancienne (et non à la nouvelle de Valence), plus le 12e (et non le 11e) des fruits, et le 12e des *crapæ* s'il y en a 6 setiers. Les prétentions de l'abbé sur la terre de Clément Berbier ne sont pas admises : les frais sont compensés. Fait en la cour *Valenciæ*, dans les *estræ* à l'orient ; témoins ; Guillaume official de Valence, Guillaume Loio, prieur de Montélier *(Montilisii)*, Guillaume d'Anse *(Encia)*, chanoine de St-Félix, Pierre de Châteauneuf, cellérier de Léoncel, maître Pierre médecin *(physicus)*. Sceaux des deux arbitres, des parties et de Philippe, élu de Lyon et procureur de Valence.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 149-51, n° 147.

8294 Lyon, 13 janvier 1246/7.

Frère Hu[gues de St-Cher], cardinal prêtre de Ste-Sabine, vidime une charte de 1235 en faveur de Pontcharra, scellée par P[ierre] évêque de Grenoble, G. Alamandi [et] Odon de la Roche. Sceau. *Dat. Lugduni.....*

Arch. de l'évêché de Grenoble, Pontcharra, orig. parch. de 19 lig.

8295 25 janvier 1247.

Acte concernant l'ordre de St-Jean de Jérusalem, où figure Lantelme de Montorcier, prévôt de Gap.

Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, liasse 127.

8296 Châteauroux, 31 janvier 1246/7.

Le chapitre d'Embrun atteste que l'archevêque Humbert *(V.)* avait à se plaindre des consuls de Châteauroux : Isoard, chevalier, Pierre Giraudi, Etienne Antonii et Pierre Eymerici, créés par lui l'année précédente, qui dans une publication *(præconisatio)* avaient ajouté leur nom à celui du prélat et des autres seigneurs. Ils donnent leur démission et le lendemain [1er févr.] l'archevêque, de concert avec Etienne d'Entrevennes et les autres seigneurs du lieu, en nomme d'autres : Pierre Radulphi, chevalier, Pierre Fabri, André Tronni et Agnel., qui prêtent serment. Le prélat leur fait sentir qu'ils sont révocables à sa volonté : tout le monde le reconnaît. *Act. ap. Castrum Ruphum*, devant 2 chanoines ; témoins : Bernard, baile, et Giraud prêtre du lieu, Hugues d'Embrun courrier, etc. Sceau.

Arch. de Châteauroux, 4, 72-5, cf. 25-9. — FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 234-5 ; cf. I, 799. = ROMAN, 81a.

8297 Lyon, 8 février 1247.

Le pape Innocent IV, à la prière de la comtesse de Provence, charge [Philippe], élu de Lyon, de dispenser du 4e degré de consanguinité noble B. Autenduill., fils de noble Raymbaud de Lachau *(Chalmo)*, pour se marier avec Guillelma, fille de Guillaume Augerii. — *Cum summus.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2401.

8298 9 février 1246/7.

P[ierre] Eynard, fils de feu G[uigues] Eynard, demande avec instance à P[ierre], évêque de Grenoble, d'investir *(retineremus)* l'illustre dauphin G[uigues], comte d'Albon *(Albionis)* et de Vienne, d'une part de la maison [forte] ou tour de Theys *(Thesio)* et de ce que lui et son frère G[uigues] avait échangé avec le dauphin à Theys, à la Pierre, à Domène, et dans leurs mandements. Le prélat, après avoir pris conseil de jurisconsultes, investit le dauphin, qui lui rend hommage lige. Sceaux des parties et de Roger de Clérieu... *a° D¹ 1246, in octab. Purificat. bæ Mariæ.*

Arch. de l'Isère, B. 3266, orig. parch. ; etc. *Invent. évêché Grenoble*, B. XVI, 23a. *Invent. Graisivaudan*, V, 148a. — CHEVALIER (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 72-3 ; cf. n° 79 (Not. anal. 79) ; *Invent. arch. Dauph. 1346*, 765.

8299 Lyon, 11 février 1247.

Le pape Innocent IV commet [Philippe], élu de Lyon pour dispenser du 4e degré de consanguinité Lambert, seigneur de Montélimar *(Montellii)*, pour se marier avec Galburge, fille de Raymond, seigneur de Mévouillon *(Meullon.)*. — *Cum summus.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2406. = MARTIN, 1149.

8300 Chatuzange, 16 février 1246/7.

Ponce d'Estable *(de Stabulo)*, damoiseau, fils d'Odolion, donne en aumône à Notre-Dame et aux frères de

Léoncel 4 pièces de terre situées dans la paroisse de l'église de Chatuzange, à Montperoux, aux Aillers *(Oleiras)*, aux Vernets et au Bagnol ; plus Blacheronde et ses dépendances, une terre et bois contigus à Bagnol. Il en investit l'abbé Ponce et confirme sa donation par serment sur les Evangiles. Fait *apud Chatusangas ;* témoins : frère Jean, maître de la Part-Dieu, etc. (10). Sceaux de J[ean], archevêque de Vienne, et de Ponce.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 151-3, n° 148.

8301 Gap, 18 février 1246/7.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que Raibaud Milo, de Rambaud *(Raibaudo)*, chevalier, vend à la maison de Bertaud et à son [procureur] Durand Clari, au prix de 40 livr. Viennois, ce qu'il possède à la Froidière *(Freardo)*, au territoire de Montmaur, entre les torrents de Riou-Froid, de Labeoux et de Rabioux, sauf 2 sols de cens à la maison de Guignaise. Garants : Giraud et Lantelme de St-Marcel, chevaliers. Fait dans la ville *Vapinci*, en la chambre haute de la tour épiscopale ; témoins : Hugues de la Garde, chanoine d'Oulx et chapelain du prélat, Lantelme Jauzaud, chevalier, Guigues de Pellafol, familier de l'évêque, etc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 48-50, n° 55. = ROMAN, 79b.

8302 25 février 1246/7.

Adémar de Quint, chevalier, échange avec Adémar, fils du comte de Valentinois, sa forteresse et maison de Quint, avec tout ce qu'il possède dans son château et mandement, et dans les châteaux de Pontaix, Barry *(Barre)* et Roissards *(Rossas)*, contre le château de Félines.

Arch. de l'Isère, B. 3521, orig. parch. (*Inv.* III, 70b). *CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 58 (à part, I, 228).

8303 1er mars 1246/7.

Compromis de B[oniface], archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, recteur du prieuré de Nantua, et Etienne, seigneur de Thoire et Villars, en Philippe [archevêque] élu de la primatiale de Lyon. Sceaux.

GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 420-2. *Gallia christ. nova*, IV, 145.

8304 Vienne, 19 mars 1246/7.

...*In octab. bi Gregorii.* Drodon, chantre de Vienne, donne en chapitre général à l'église de St-Maurice 5 sols de cens dans la paroisse d'Oytier *(Oyties)*, l'usufruit réservé pendant sa vie, et en investit le sacristain Guigues ; présents : le cabiscol B., etc. (12). — Guigues de Jains, laïque, donne au chapitre de Vienne les terres qu'il possédait en commun avec lui en Jaynet et en Chanaveres, sur la route de Bourgoin *(Bergoyn)* vers Laye *(Laies)*.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 85-6.

8305 Die, (vers 1247).

Amédée de Genève, aussitôt après sa consécration, se rend à Die. Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, venait de donner l'ordre de chevalerie à Pierre Izoardi et à Raymond de Montauban. En leur présence, Pierre de Morges reconnaît tenir de l'évêque de Die le château de Prébois et du chapitre la vallée de Tréminis, et tout ce qu'il possède dans les paroisses de Clelles, Séchilienne, St-Martin et St-Michel, et dans le château de Thoranne, sauf la motte de Darne.

Récit de témoin dans l'acte du 23 oct. 1279. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 19-20. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIV, 283 (à part, I, 92) ; *Hist. égl.-ville Die*, I, 350-1.

8306 Durbon, 1247.

Vente par Giraud Favers et ses fils Bertrand et Guillaume Faverii à Garnier, prieur de Durbon, de 2 setérées 1/2 de terre près du champ Lobos, au territoire de Vaux *(Vauz)*, au prix de 30 sols, dont quittance ; ils cèdent aussi leur avoir du ruisseau de Labeoux *(del Labeos)* à Durbon. Témoins : Lagier, procureur, Chalvin, prêtre de *Font Vinosa*. Fait dans le dortoir des frères *D-nis*. Sceau de M[atfred], prieur d'Aspres.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 332-3, n° 445. = ROMAN, 80-1.

8307 Vaux, 1247.

Guillaume *(W.)* Jaufres reconnaît en présence de G[arnier], prieur de Durbon, avoir donné avec son frère P[ierre] à cette maison un pré à Vaux *(e' Vauz)*, qui faisait 3 den. de cens, et reçu 4 liv. Viennois. Sceau de Mayfred, prieur d'Aspres. Fait en la grange de *Vauz ;* témoins : P. Gais, donat, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 333-4, n° 446. = ROMAN, 81a.

8308 Lyon, 1247.

Bulle d'Innocent IV, dispensant l'archevêque et le chapitre d'Embrun de contribuer à l'entretien des légats qui traverseront le diocèse.

FORNIER, *Hist. Alpes Marit.* I, 798. = ROMAN, 80b.

8309 1247.

Jean, archevêque de Vienne, consacre l'autel de la chapelle de Ste-Catherine dans l'église de St-Antoine.

FALCO, *Anton. hist. comp.* lxij*. *Gallia christ. vetus.* I, 804*. CHARVET, 394.

8310 (1247).

Traité entre Albert de la Tour le Vieux et le dauphin Guigues, en présence du prieur de Bonnevaux, au sujet du château et de la ville de St-Vallier ; Albert les cède au dauphin, qui lui donne 12000 sols et le château de Septême en accroissement de fief.

Invent. St-Marcellin, II, 984-5. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 453. CAISE (A.), *Cart. de St-Vallier*, 16-8, n°s 9-10. — Cf. 15 février 1257/8.

8311 1247.

Confirmation des donations et privilèges accordés au prieuré de St-Vallier par Girard de Roussillon, fils de feu Ponce.

Arch. de l'Isère, B. 4176, roul. parch. (*Invent.* IV, 135a).

8312 (1247 ?).

Le pape Innocent IV charge Albert chanoine de Vienne de pourvoir Nicolas de Colonges, étudiant *(scholaris)* à Lyon, de 20 marcs d'argent de revenus ecclésiastiques dans la ville ou le diocèse d'Uzès *(Utic.)*.

Mentionné dans sa bulle du 7 mai 1247. — L'évêque d'Uzès s'y oppose pour en avoir pourvu plusieurs autres par ordre.

8313 1247.

Guillaume, comte de Vienne, vend à l'abbé de St-Oyand divers biens à Grandvaux pour 300 liv.

Benoit (P.), *Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 610.

8314 Mars 1247.

Guillaume, comte de Vienne, reconnaît devoir à [Thibaud], roi de Navarre, 160 liv. de Provins que le sire Perron de Bormont a payées pour lui.

Plancher, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. v. = Bréq. VI, 141.

8315 Mars 1247.

Boson Le Fèvre *(Faber)*, de Cuvière, s'étant remarié après avoir donné tous ses biens aux anniversaires de Vienne [cf. 25 juin 1240], sauf sa maison d'habitation avec faculté de l'aliéner, le chapitre l'autorisa à transmettre à son héritier ses nouvelles acquisitions ; il vendit ensuite la maison de les Moles au prix de 65 liv. Viennois, qui reviendraient au chapitre sur sa maison d'habitation. Il veut un anniversaire au jour de son décès, un à celui de sa femme et 3 aux fêtes de Pentecôte. Sceau de J[ean] archevêque de Vienne.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 27 lig. 1/2. Grand sceau et contre-sceau de Jean de Bernin.

8316 Valréas, 26 mars 1247.

Une petite fille de 2 ans, Meilla, disparaît le mardi de la semaine sainte ; on la trouve morte dans les fossés de la ville.

Molinier (Aug.), *Enquête sur un meurtre imputé aux juifs de Valréas* (1247), dans *Cabin. histor.* B, II, 121-33 ; Paris, 1883, 8°, 13 p. Prudhomme (A.), Notes et documents sur les Juifs du Dauphiné, dans *Rev. étud. Juives* (1884), IX, 232-7. Berger (E.), *Reg. d'Innocent IV*, II, ccxvij-ix. Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 134-6 (à part, 68-70). Chevalier (U.), dans *Université cathol.* IV, 124-8.

8317 Vienne, 2 avril 1247.

...fer. 3 post Pascha. Jean, archevêque de Vienne, et son chapitre accensent à leur confrère R. Franceys les biens dans la paroisse de Sérézin *(Cyrisins)* qu'il avait engagés *(gageria)* aux anniversaires pour 25 livr. ; il leur payera 25 sols de cens à la Toussaint. — Le même R. reçoit en fief de l'église de Vienne 3 serfs dans la même paroisse et tout ce qu'il tient dans le mandement de la Tour et de Bourgoin *(Bergoin)* ; il en investit l'archevêque et le chapitre.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 86-7.

8318 Valréas, 4, 9 et 10 avril 1247.

Interrogatoire des juifs au sujet du meurtre de Meilla [voir au 26 mars préc.]

8319 6 avril 1247.

Vente du château d'Ourches *(des Orches)* par Guigues ou Jean de Châteauneuf à Aymar, fils du comte de Valentinois, au prix de 6000 sols Viennois. Fait sur la place publique.

Invent. Valentinois, III, 549 : II, 465. — Chorier, *Hist. de Dauph.* I, 867. Anselme, *Généal. mais. France*, II, 188.

8320 Lyon, 22 avril 1247.

Le pape Innocent IV charge [Jean], archevêque de Vienne, de donner satisfaction au maître et aux frères de la maison des pauvres de St-Antoine, qui désirent, à raison de l'extension de leur œuvre, être érigés en couvent et vivre suivant la règle de St-Augustin. — *Ex parte dilectorum.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 50. = Potthast, 12485. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2576.

8321 Lyon, 25 avril 1247.

L'évêque de Trois-Châteaux ayant imposé à 70 livr. Viennois le prieuré de Bollène *(Abolonæ)* dans la contribution de 50 marcs d'argent demandée par le pape, G. abbé de l'Ile-Barbe, dont cette maison dépend, a fait valoir son extrême pauvreté pour obtenir une diminution. Innocent IV mande à l'évêque de réduire la cotisation. — *Oblata nobis.*

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, I, 386, n° 2590. Albanès-Fillet-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* IV, 81, n° 162.

8322 28 avril 1247.

Quittance donnée par Falcon, commandeur d'Embrun et de Suse, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, à Athénulphe de Bardonnêche, pour une vente faite à lui par cet ordre.

Roman (J.), dans *Bull. acad. Delphin.* C, XVIII, 189. = Roman, 79b.

8323 (30 avril) 1247.

Les prieurs de l'ordre des Chartreux accordent l'association spirituelle à la maison de Marnans. Sceau.

Mentionné dans la réponse de l'année suiv. — Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 133.

8324 Mai 1247.

Albert de Chabeuil et son neveu Lambert rendent à Guigues, dauphin de Viennois, le château de Chabeuil et son mandement et lui en font hommage ; le dauphin y fait mettre son étendard et en investit Albert. 2 sceaux.

Invent. Valentinois, I, 341 : I, 321. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 132 ; *1346*, 145.

8325 Mai 1247.

Donation entre vifs à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, par Raimonde, veuve de Raimond Albert, à son nom et de ses enfants Rostaing et Raimond Albert, de la seigneurie, juridiction et droits qu'ils avaient au lieu et terroir de St-Gervais.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, IV, 418 : II, 57.

8326 Mai 1247.

Jean, damoiseau d'Arvillard, préoccupé du souvenir de ses iniquités et de ses injustices envers la maison du Val-St-Hugon, confirme à celle-ci les donations de ses ancêtres et les augmente. Il prie l'official de la cour de Grenoble, Hugues prieur de la Silve-Bénite, Pierre de Bonlieu et Aymon du Val-St-Hugon d'apposer leurs sceaux à cette charte ; on lui donne 300 sols de bons Viennois...

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 419-21, 436.

8327 (Commenc[t] mai 1247).

L'empereur Frédéric II écrit au comte Dauphin de venir à sa rencontre à Lyon [avec un cortège convenable]. — *Quoniam ad.*

Martene, *Vet. mon. ampliss. coll.* II, 1316. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, VI, 1, 528. = Berger, *Reg. d'Innocent IV*, II, clxxxiv. Weiland, *Constitut. imperat.* II, 376. Böhmer-Ficker, *Reg.* V, 3627. Martin, 1160.

8328 Lyon, 7 mai 1247.

Le pape Innocent IV charge Albert, chanoine de Vienne, de pourvoir Nicolas de Colonges, écolier à Lyon, de 10 marcs en revenus ecclésiastiques. — *Licet olim tibi.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2626.

8329 11 mai 1247.

Acte d'Antelme, prieur de St-Laurent de Grenoble, par lequel il sévit contre les opposants à la contribution en faveur de l'église de Cantorbéry : sont exceptés le roi, la reine, leurs enfants, le comte et la comtesse de Cornouailles.

Inséré dans la bulle du 5 juin 1247.

8330 Lyon, 16 mai 1247.

Le pape Innocent IV autorise l'abbé et le couvent de St-Ruf, ordre de St-Augustin et diocèse de Valence, à vendre une maison et des biens qu'ils possèdent au diocèse de Leon *(Legion.)*, nonobstant le serment qu'ils ont prêté à l'évêque de ce diocèse. — *Cum sicut nobis.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2673.

8331 Lyon, 16 mai 1247.

Le même permet aux mêmes de déposer l'argent qu'ils retireront de la vente de leur maison au diocèse de Leon entre les mains du prieur de la chartreuse de Valbonne, au diocèse d'Uzès, conformément à la décision de Gilles, cardinal diacre des Sts-Cosme et Damien. — *Cum sicut.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2674.

8332 26 mai 1247.

Testament de Saure, fille de feu Raymond le bossu, seigneur de Mévouillon, avant son entrée au monastère de St-André-de-Ramière, ordre des Chartreux, dioc. de Vaison : elle institue sa mère Jocerande héritière pour 3000 sols Viennois ; laisse à sa sœur Galburge la moitié de son patrimoine paternel à Curel, Montfroc, Gasquet *(Gascheto)*, Vers *(Vertz)*, Revest-du-Bion *(Albionis)*, les possessions de Raybaud de Lachau *(Chalma)* et Jarjayes *(Jarjaia)* ; et le reste de ses biens à son oncle Raymond de Mévouillon.

Arch. de l'Isère, B. 3639, orig. parch. (*Inv.* III, 121ᵃ) ; 4079 (IV, 113ᵃ). *Invent. Baronnies*, I, 363 ; II, 29ᵇ : 440, 666.

8333 Lyon, 28 mai 1247.

La communauté *(universitas)* des Juifs de la province de Vienne s'est plaint auprès du pape Innocent IV que Draconet, seigneur de Montauban, au diocèse de Vaison, après avoir accusé leurs coreligionnaires de Valréas d'avoir crucifié une jeune fille, trouvée morte dans un fossé, les a soumis à toutes sortes de tourments ; de plus, l'évêque de Trois-Châteaux, le connétable du Valentinois et divers nobles de la province en ont dépouillés de leurs biens et mis en prison. Le souverain pontife mande à [Jean], archevêque de Vienne, de vérifier l'exactitude des faits, et, s'il y a lieu, de faire rendre la liberté et leurs biens aux juifs incarcérés. — *Si diligenter attenderet.*

Gallia christ. noviss. IV, 81-2, n° 163. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, 420-1, n° 2815 ; cf. II, ccxix. = Cf. 26 mars 1247.

8334 Lyon, 28 mai 1247.

Seconde lettre d'Innocent IV à [Jean], archevêque de Vienne, au sujet des juifs de sa province ; ils se sont plaints auprès de lui des prélats et des nobles qui, à l'occasion d'une jeune fille tuée à Valréas *(Valria)*, ont brûlé plusieurs de leur religion, en ont chassé de leurs états et contraints à se laisser baptiser ; ordre de faire rendre justice et de ne pas tolérer le renouvellement de pareilles molestations. — *Divina justitia.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, 424ᵇ, n° 2838 ; cf. II, ccxix.

8335 29 mai 1247.

Hommage prêté à Adhémar, fils du comte de Valentinois, par Jaucerand, seigneur en fief rendable de Bouzols, pour des possessions dans les châteaux, forts et mandements de Bouzols, Servissas, Roche-Arnaud, ce qu'avait Pons de St-Préjet, divers tènements, etc., les moulins de Bouzols, ce qu'il avait au Puy-en-Velay, jadis inféodées aux aïeux de Jaucerand par ceux d'Adhémar. Jaucerand fait donation à ce dernier de ses fiefs dans les châteaux et mandements de Bouzols et Servissas. Adhémar les lui inféode et s'engage à lui inféoder tout ce qu'il acquerra dans les dits lieux, Jaucerand lui ayant remboursé le prix d'acquisition.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 419 (*Invent. Isère*, IV, 15ᵇ).

8336 Lyon, 30 mai 1247.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques et évêques de ... France ..., Provence ... et Bourgogne, pour imposer une contribution en faveur de l'église Romaine sur les clercs Italiens qui possèdent des bénéfices dans leurs diocèses. — *Diversis angustiis.*

THEINER, *Mon. Hibern.* 47. = POTTHAST, 12540.

8337 Valence, 31 mai 1247.

Après l'accord entre Ponce, abbé de Léoncel, et maître Guillaume, prieur de St-Félix de Valence, ménagé par Lantelme, archiprêtre, chapelain et chanoine de Valence, et Arbert de Foillas, sacristain de Die, assistés de Pierre de Bressieux *(Brissiaco)*, procureur de St-Félix, et Etienne du Chaffal *(C-lco)*, moine de Léoncel, au sujet des prémices, dîmes, oblations, cens, tasques et terres du territoire de Revest, la maison de St-Félix crut nécessaire d'authentiquer les dires des témoins, au nombre de 14, et de fixer les limites des propriétés. Fait en présence de Guillaume, official de la cour de Valence ; témoins (5). Sceau de la cour.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 153-5, n° 149.

8338 Chieri, juin 1247.

Diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il confirme à son cher parent et fidèle le dauphin Guigues *(Wigo)*, comte de Vienne et d'Albon, toutes ses possessions dans les comtés de Gapençais et d'Embrunais, qu'il a acquis, et lui concède tous les alleux dans ces comtés et ceux de Viennois, Albon et Grenoble, sous condition que comtés et alleux soient reconnus dépendre de la suzeraineté de l'empire. Bulle d'or. *Dat. Cherii* (al. *Carii, Lerii, Verii, Berii*). — *Benemeritis Cesarem.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1373. Arch. de l'Isère, B. 2992, 176 ; 3013, 17 ; B. 3753, 51 (III, 181ᵇ) ; B. 4028 (IV, 103ᵃ) ;

B. 3162. *Cartul. Delphin.* f° xiiij (Not. 7, n° 9). *Invent. Gapençais*, 268-9, 279; *Généralité*, 9-10, 93; *Graisivaudan*, IV, 108b, 114a. Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10951. Secousse, 37b. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* pr. II, 11, 573; *Cart. du Dauph.* I, 229-30. — Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2e, 275; 3e, II, 7-8. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider. II*, VI, 542-3. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 36-7. = Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 115; *1346*, 1. Böhmer-Ficker, *Reg. imp.* V, 3630. Chevalier (U.), *Ordonn.* 17. Roman, 80e. Fournier, *R. d'A.*, 177.

8339 La Part-Dieu, juin 1247.

Ponce d'Estable *(de Stabulo)* donne aux frères de Léoncel 3 parcelles de bois qu'il avait à Montperoux, dans la paroisse de Chatuzange *(Chatusangis)*, contiguës au bois de l'Hôpital, un autre bois aux Aillers *(las Oleiras)*, dans la même paroisse, et le droit de chasse dans toutes les propriétés dont il a fait don à Léoncel. Fait dans la maison *Partis Dei*; présents : Jacques Jordani, sous-prieur, Juvenis, maître de la bouverie de la Part-Dieu, Jean de Baix, maître des brebis, Jean Raschatz, maître de la Part-Dieu, etc. (4). Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 156, n° 150.

8340 Vaux, 2 juin 1247.

Vente par P[ierre] Valentini et son frère Jean à G[arnier], prieur de Durbon, de la moitié du pré *dez Valentis*, au prix de 42 sols. Témoins. Fait en l'habitation de la grange de *Vauz*. Sceau de M[ayfred], prieur d'Aspres.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 323-4, n° 435. = Roman, 80e (4 juill.)

8341 La Roche, 2 (*al.* 3) juin 1247.

Galburge, fille de R[aymond] le Bossu *(Gibosi)*, seigneur de Mévouillon *(Medullionis)*, majeure de 13 ans, se donne en épouse légitime à Lambert, seigneur de Montélimar *(Montilii)*, fils de feu Hugues Adhémar, et se constitue en dot ce que son père lui a laissé dans l'acte de sa dernière volonté, soit les châteaux de Curel, Montfroc, Gasquet *(Gascheto)*, Vers *(Verdis)*, Revest-du-Bion *(Revesto Albionis)*, Mévouillon et Villefranche, et ce qui lui vint de la donation de Raybaud de Lachau *(Calma)* et de Jarjayes *(Jarjaia)*. Les terres qu'il libérera des dettes lui appartiendront jusqu'à remboursement. Les créanciers sont Raymond Agout de Sault pour 30000 sols Raymondins, l'abbé de St-André d'Avignon et un chartreux pour 500 sols Viennois; les *malcapi* du Buis pour le reliquat de 11500 s. V.; il y a en outre la dot de sa mère Jaucerande. Lambert promet de bien gérer l'héritage de son épouse et fournit comme garants Artaud seigneur de Roussillon, Draconet seigneur de Montauban et Adhémar seigneur de Grignan. Bulle de l'évêque de Trois-Châteaux. Fait *ap. Rocham*, dans la chapelle; témoins : Laurent évêque de Trois-Châteaux, Pierre de Beaumont, Guy Folqueys, etc.; trois notaires.

Vidimus du 27 avril 1267. Arch. de l'Isère, B. 3968 (*Inv.* IV, 80-1). *Invent. Baronnies*, I, 363b : 441; *Généralité*, II, 43 : 374; *Valentinois*, III, 351 : II, 314, le 3. Valbonnays, 7e Reg. n° 55. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 229b (3 sept.) = Chevalier (U.), *Cart. de Montélimar*, 29-32. *Gallia christ. noviss.* IV, 83, n° 164.

8342 2 juin 1247.

Confirmation et ratification par Galburge de Mévouillon du testament de son père Reymond de Mévouillon le Bossu.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, I, 363b : 431; *Generalia* II, .. : 374.

8343 Gap, 2 juin 1247.

Robert, évêque de Gap, atteste qu'Humbert *(Ubertus)*, archevêque d'Embrun, *ap. Vapincum*, dans sa chambre, a présenté à Guigues *(Gigoni)*, dauphin, comte de Vienne et d'Albon *(Albion.)*, un accord fait jadis entre O[don] duc de Bourgogne et son frère A[ndré] comte de Vienne, d'une part, et Raymond, archevêque d'Embrun, d'autre, scellé par eux; il en reproduit la teneur. Après l'avoir ouï et délibéré avec ses conseillers, le dauphin le confirme et promet avec serment de l'observer. *Act. ap. Vapincum*, dans le verger près de la maison de St-Antoine; présents : Aymar seigneur d'Annonay *(de Nonay)*, Gratapaille sr de Clérieu, son frère Roger et Silvon fils de celui-ci, Bertrand d'Engellas *(Enjelatii)*, conseillers du dauphin; Pierre Willelmi son notaire, Pierre Roberti, chantre, Rad. chanoine d'Embrun et Hugues d'Embrun, courrier de l'archevêque. Sceau.

Arch. Vatic. Reg. 21 (Innoc. IV a. 5, n° 427), 491.

8344 Gap, 2 juin 1247.

Sentence arbitrale rendue par Robert, évêque de Gap, et Gratapailli, seigneur de Clérieu, entre Humbert, archevêque d'Embrun, et le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon. L'archevêque soutenait que le dauphin ne pouvait, en son absence ou de son baile général, mettre aucun juge à Embrun; il est convenu que la juridiction de la ville et son terroir, avec les dépendances : bans, poids, criées, seront communs, l'archevêque conservant le haut fief et les régales; chacun percevra comme de coutume les tasques et droits sur les héritages; ils établiront un juge commun, ou bien chacun alternativement, qui prêtera serment de fidélité à tous deux; le baile exigera tous les droits et rendra compte à chacun de sa moitié; les appellations, les droits de justice seront partagés; défense de passer des accords l'un sans l'autre; les acquisitions faites par l'un des seigneurs deviendront communes, le prix d'achat lui étant remboursé de moitié par l'autre, etc., conformément à l'acte de 1210, relatif à Chorges, qu'ils confirment. Ils se procureront la ratification du pape; l'exécution de la convention se fera d'après les conseils de [l'évêque] d'Albano et de l'élu de Lyon... *Act. ap. Vapincum*, dans le verger près la maison de St-Antoine, ind. 5, *d. papa Innocent. IV ap. Lugdunum exist. Petrus Willelmus not. G. Delfini.* Sceau de l'évêque Robert.

Arch. Vatic. Reg. 21 (Innoc. IV a. 5, n° 427), 492. Arch. de l'Isère, B. 3011, 11b; B. 3725, reg. (*Inv.* III, 155a). Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10951, 545. *Invent. Embrunois*, 132. Fontanieu, *Hist. de Dauph.*, pr. II, 11, 545; *Cart. du Dauph.* I, 228-9. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 124; *1346*, 1953, 1955. = Chorier, *H. de D.* I, 824; II, 115. Collombet, II, 142. Roman, 79b.

8345 Lyon, 5 juin 1247.

Lettre du pape Innocent IV à [Boniface], archevêque de Cantorbéry, lui rappelant avoir enjoint à maître Antelme, docteur en décrets, prieur de St-Laurent de Grenoble, de sévir contre ceux qui s'opposent à la levée

d'une contribution pour solder les dettes de l'église de Cantorbéry. — *Quæ nostri.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 420b, n° 2814.

8346 5 juin 1247.

Lettres par lesquelles le seigneur Dauphin est faict lieutenant de l'Empereur au royaume d'Arles.

Arch. du chât. de Peyrins, chap. I, n° 47, p. 106.

8347 5 juin 1247.

Lambert Adhémar, seigneur de Montélimar, ratifie en faveur de Reymond de Mévouillon tous lès actes et conventions intervenus entre celui-ci et sa nièce Galburge, épouse dud. Lambert, avant son mariage avec ce dernier.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, I, 363 : 440-1. — Cf. 9 juin.

8348 Gap, 5 juin 1247.

Domenga confirme, devant R[obert], évêque de Gap, *ap. Vapingum*, en la chambre haute du prélat, sa vente du 5 nov. 1245 ; témoins : Rotbert neveu et Syméon écrivain de l'évêque. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 324, n° 436. = ROMAN, 81a.

8349 9 juin 1247.

Lambert, seigneur de Montélimar, s'engage à faire exécuter toutes les conventions passées, avant son mariage, par sa femme Galburge avec Raymond de Mévouillon, son oncle.

Arch. de l'Isère, B. 3968, origin. parch. (IV, 81a). — Cf. 5 j.

10 juin 1247 = 2 juin 1247.

8350 10 [= 2 ?] juin 1247.

Confirmation par le dauphin Guigues de la transaction de 1210 entre le duc de Bourgogne, le dauphin et l'archevêque d'Embrun.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 130.

8351 10 juin 1247.

Ratification complémentaire de celle du 5 préc.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, I, 363 : 440-1.

8352 Vaux, 10 juin 1247.

Vente par Vincent Molota et sa femme Stephana à Garnier, prieur de Durbon, du pré de *Fonte Vinosa*, au prix de 30 sols et 7 fromages, dont quittance. Témoins : Lagier, procureur. Approuvé par Jean Garnauda sur le chemin de Vaux *(Vauz)*, au-dessus du moulin ; témoins. Fait en l'habitation de la grange de Vaux *(Vauz)*.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 324-5, n° 437. = ROMAN, 79b.

8353 Chabestan, 1247.

Pétronille, sœur de G. Garna[u]di, approuve la vente du 10 juin, dans le cloître de *Cabestagno*, au-dessus de la maison *(fugania)*, entre les mains du prieur Guillaume *(W.)* ; témoins : Guillaume, prêtre du lieu, Alaisia, converse, etc. Sceau de M[ayfred], prieur d'Aspres.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 325, n° 438. = ROMAN, 79b.

8354 Lyon, 13 juin 1247.

Le pape Innocent IV mande au précenteur et au chanoine Pierre Gronaldi de l'église de Romans, dioc. de Vienne, que l'abbé et le couvent de St-Ruf de Valence, dépendant directement de l'église Romaine, se sont plaints d'être fréquemment grevés par les procurations exigées par les légats du Siège apostolique : qu'ils fassent porter cette charge par les prélats et clercs des églises environnantes.

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 2799.

8355 Vienne, 25 juin 1247.

Barthélemy de Châteauneuf, chevalier, reconnaît à l'archevêque J[ean] et aux chanoines de Vienne, réunis en chapitre général, que la terre achetée par lui à G. de Montchaud *(Monte Calvo)*, chanoine de Vienne, fait partie du fief de l'église : il en promet fidélité au prélat. Cette acquisition comprend 4 tènements.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 87.

8356 1247.

Compte d'Ar. de Faverges *(Fabricis)* et P. Menabos, procureurs des anniversaires de l'église de Vienne : dépenses, 13000 sols 41 liv. 3 s. ; recettes, 11000 s. 16 l. — Compte des deniers des acquisitions par lê cabiscol B., 576 l. 9 s. : reçu 20 l. des religieux de Bonnevaux ; on donna au chapitre 180 liv. pour les constructions de Pipet et de Mont-Salomon.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 118 (68a).

8357 25 juin 1247.

B[erlion] cabiscol et Vincent rendent leurs comptes au sacristain G. et à Jean d'Arènes, créés réfectoriers : dépenses, 519 livr. dont 75 de l'exercice précédent ; recettes, 353 l. moins 3 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 123 (96a).

8358 Durbon, 26 juin 1247.

R[obert], évêque de Gap, atteste qu'en sa présence Guillaume Gaudemarii, de Montmaur, fils de feu Gaudemar, a reconnu à la requête de Garnier, prieur de Durbon, que son père et lui ont donné à la maison de Durbon tout leur avoir dans les limites du couvent, notamment un pré *ad Salices*, en la combe de Vaux *(Vaus)*, et ont reçu pour cette donation 6 liv. 13 sols bonne monnaie en numéraire et 2 fromages. *Act. ap. D-nem*, sous le porche près de l'église ; témoins : Lagier procureur, Hugues de la Garde, chanoine d'Oulx, leur chapelain, Arbert, chap. de St-Julien-en-Beauchêne *(in Biuchana)*. *Symeon scr.*

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 325-6, n° 439. = ROMAN, 79-80.

8359 27 juin 1247.

Dalmace de Châteauneuf donne à Guillaume et Raymond [ou Robert] de Camaret, fils de Geoffroy de Châteauneuf [ou Doon de Camaret], tous ses droits à Châteauneuf-de-Mazenc *(Dalmazensi)*, Faucon, Charrols, Cléon *(Clivo)* et Eyzahut *(Isauc)*, s'en réservant l'usufruit ; sa femme Laurette aura 5000 sols Viennois, montant de sa dot, et 1000 de rente viagère à son veuvage ; ses sœurs Dalmacie et Garine et leurs enfants ne sont pas oubliées.

Arch. de l'Isère, B. 3521, orig. parch. (*Invent.* III, 70-1). CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 63-4 (à part, I, 233).

8360 Vienne, 28 juin 1247.

Le chapitre de Vienne confie la gestion des deniers des acquisitions à Jean Chalvet, avec le conseil du ca-

biscol B. : recettes, 280 livr. 52 sols. Le chapitre doit 180 liv. dépensées à Pipet *(in Pupeto)* et à Mont-Salomon. — Le cabiscol B. recevra la ferme *(censa)* des receveurs des péages jusqu'à ce qu'il soit remboursé de 190 liv. à lui dues pour le réfectoire de l'année précédente.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 11.

8361 (Fin juin 1247).

Lettre de l'empereur Frédéric II au capitan du royaume de Sicile : son intention de se rendre à Lyon a été paralysée par la rébellion de Parme. Le comte [Amédée] de Savoie et le dauphin [Guigues], comte de Vienne, son cher parent, et d'autres fidèles, humblement prosternés à ses pieds, lui avaient préparé très à propos la voie à travers leurs terres et l'avaient pourvu de toutes choses nécessaires. — *Repetentibus nobis.*

PETRI de Vineis *Epist.* II, 49. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, VI, 555-7. = BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 3626 a. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, II, lxxxiij.

8362 Les Pennes, 1er juillet 1247.

...Octave de st Jean-Bapt. Béatrix *(Biatrix)*, fille de feu Gaudemar, sœur de Guillaume et femme de Raimond Conil, approuve l'acte du 26 juin préc. et reçoit pour ce 5 sols et 5 toisons *(ausa de lana)*. Fait en la combe de *Pennis*, à *Meilleras*, près la bâtie de Raimond de Montauban, devant le château de Montmaur ; témoins : Arnulphe prieur de Veynes *(Veeneto)*, Jean chapelain du lieu, Odon de Montmaur, chevalier, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 326-7, n° 440. = ROMAN, 80a.

8363 Les Pennes, 1er juillet 1247.

Vente par Guigues Achardi, de Veynes *(Veeneto)*, à Garnier, prieur de Durbon, d'un pré ou *eyssardum* au désert dans les limites du couvent, moyennant 60 sols et un prêt de 6 liv. payables par annuités de 20 sols à la st Michel. Investiture. Quittance. Fidéjusseurs : le prieur de Veynes et son chapelain. Sceau de l'évêque de Gap.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 327-8, n° 441.

8364 Vaux, 2 juillet 1247.

Vente par Vincent Molota et sa femme Stephana Garnauda à Garnier, prieur de Durbon, d'un pré *en Calvet*, au prix de 15 sols, dont quittance. Fait près de l'aire de la grange de Vaux *(Vauz)* ; témoins : Arnulphe, prieur de Montmaur, qui appose son sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 328-9, n° 442. = ROMAN, 80a.

8365 Sisteron, 6 juillet 1247.

Donation par Giraud de Sabran à Raymond de Mévouillon, de tous ses biens meubles et immeubles. *Act. fuit hoc Sistaria*, dans la maison de P. Boni, arch[iprêtre ?] de Sisteron. Raimond Niell not. pour R[aymond] Bérenger, comte et marquis de Provence et comte de Forcalquier.

Arch. préfecture de l'Isère, orig. parch.

8366 8 juillet 1247.

Hommage prêté à Adhémar, fils du comte de Valentinois, par Jaucerand, seigneur de Bouzols, pour la 1/2 du château, fort et mandement de St-Egrève [= Agrève], et spécialement des biens qui avaient appartenu aux chevaliers et écuyers de Seuna, et des châteaux et mandement de Bouzols et Servissas en fief rendable, etc.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 420.

8367 16 juillet 1247.

...D. mart. ante fest. bae Mariæ Magdal. Transaction entre Charles, fils du roi de France, et son épouse Béatrix [comtesse de Provence], d'une part, et le dauphin Guigues, d'autre, au sujet des comtés de Gap et de Forcalquier : Guigues reconnaîtra les tenir de Charles, qui lui fera remise de ses prétentions. Jean de Maffleco not. 2 sceaux.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 139 ; *1346*, 43.

8368 Valence, 22 juillet 1247.

Guy, fils de Bona Femina, d'Alixan, confirme, en présence de Lantelme, archiprêtre du Royans *(de Roianis)* et de Ponce, abbé de Léoncel, la donation de sa mère à ce monastère, avec serment. Fait *ap. Valentiam*, dans la maison de l'archiprêtre ; témoins : Guillaume prieur de St-Félix, Guillaume Lodonio, prieur de Montélier *(Monteilles)*. Sceau de Lantelme.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 157, n° 151.

8369 26 juillet 1247.

Hommage rendu au dauphin Guigues par Chabert de Morêtel, pour une tour ou poype et autres maisons qu'il avait en ce lieu.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 56a.

8370 Seyne, 26 juillet 1247.

Sentence de Giraud Mercier, juge de Digne, et de Pierre Bonnom, bailli de Seyne, enjoignant aux moines de Boscaudon et aux habitants de Pontis de faire décider par le sénéchal d'Aix auquel doit appartenir la montagne de Morgon, contestée entre eux.

Arch. des Htes-Alpes, orig. = ROMAN, 80b.

8371 Léoncel, août 1247.

Guillaume d'Eygluy *(de Aigleduno)* prétendait que les biens donnés à l'abbaye de Léoncel par Hubert Ferrandi au territoire du Vialaret *(Vellero)* et de Serméan *(Sermeia)*, du pont d'Anse *(Entiæ)* vers la maison de Léoncel, étaient de son fief. Revenu à de plus sages conseils, il confirme cette donation à l'abbé Ponce, de concert avec son neveu Artaud d'Eygluy ; il confirme aussi le don de son autre neveu, Guigues d'Eygluy. Fait dans la maison *Liuncelli* ; présents : Guillaume du Pilhon *(del Pillo)*, chevalier, Hubert de Borne, damoiseau, etc. (7).

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 157-8, n° 152.

8372 Lyon, 9 août 1247.

Le pape Innocent IV autorise [Philippe], élu de Lyon, à jouir pendant cinq ans des bénéfices qu'il tenait de cette église avant sa promotion. — *Exigentibus tuæ.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3128.

8373 Tréminis, 17 août 1247.

Donation faite à Garnier, prieur de la chartreuse de Durbon, par Pierre de Morges, chevalier, Guigues Blesinnes et Ponce, son frère, Falque du Coig, Guillaume de St-Michel, Guillaume Fayzan et sa femme, Pierre Chypre, sa femme et sa sœur, Guillaume Goyranz,

Pierre Malsancs, Guillaume de la Combe, Hugues de Montama et Pierre son frère Raymond de la Combe, Jean Eschafis, Guillaume du Puy, Albert Brun, etc., de pacages situés sur les montagnes ou alpes de Tréminis, Foillans et Daviér. Fait dans la vallée de Tréminis, devant Guillaume Reynier, prieur de ladite vallée, Pierre de Grenoble, etc.

Inséré dans l'acte du 2 novembre 1310. — CHEVALIER (U.), et LACROIX (A.), *Invent. arch. Morin-Pons*, 186, n° 736.

8374 Romans, 22 août 1247.

François, fils de feu noble Lambert François *(Francisci)*, était en différend avec le chapitre de Romans au sujet de vassaux, terres, cens et droits acquis par celui-ci d'Archingaud, damoiseau, Barnard Rostagni, chevalier, Guigues Chais, Barnard et Lantelme Mélioret, Hugues Girard, Pierre Reynerii et autres à Chirouze *(in Chirosis)* et ailleurs dans les mandement et paroisses du château de Peyrins *(Payrano)*. Par l'intermédiaire de J[ean], archevêque de Vienne, il fait remise de ses prétentions, spécialement pour ce qui a été acquis d'Hugues Bortelli, au sacristain Arbert. Fait *Romanis, fer. 5 ante fest. b[i] Juliani...* Sceau du prélat. Pour cette transaction, le chapitre donne 13 livr. Viennois à François, qui appose son sceau.

GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, compl. 171-2, n° 373.

8375 13 septembre 1247.

Guigues, dauphin de Viennois, échange avec Pierre Aynardi, fils de Guigues, sa maison de Savel, donnée à la comtesse Béatrix, par la dame de Laye, avec tout son tènement, etc., plus les cens et plaids du mas de *Cloyose*, contre ce que Pierre avait au château et mandement de Theys, et généralement de Gières à Allevard entre la rivière et les rochers, Pierre Guillelmi not... ind. 5[e].

Arch. de l'Isère, B. 307, 299[b]. *Invent. Graisivaudan*, IV, 329[a]: V, 148[b]. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 62; *1346*, 890.

8376 21 septembre (après 1246).

Obit de Giraud, fils d'Odon de Quint.

CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 246.

8377 26 septembre 1247.

Jean de Bernin, archevêque de Vienne, avait acquis des héritiers de Jean le Moine une vigne au carrefour *(trivium)* du bas de la ville, qui devait à l'abbesse de St-André-le-Bas, Marguerite, 2 setiers de vin, dit vin d'août, par an; il rachète cette redevance moyennant 2 setiers de vin sur la maison de Jean de Bourgoin en la grande rue.

CHARVET, *Hist. de Vienne*, suppl. 7; *Mém. hist. St-André-le-Haut*, 78.

8378 Varces, 8 octobre 1247.

... Ind. 5, Innoc. pp. IV ap. Lugdun. exist. Francone d'Avignonet *(de Avinione)*, épouse de Guillaume de Beaumont, chevalier, donne au monastère des Ayes *(Ays)* la moitié de 26 setérées de terre, du fief de Guillaume du Gua *(de Vado)*, chevalier, fils de feu Guigues du Gua, qui lui était échue de son frère feu Guillaume de la Salle à Varces, à *Berloneyras*. G. du Gua confirme ce don à la prieure Guillelmette *(Villelma)*. *Act. ap. Varseam*, devant la porte de la maison qu'y possède le monastère; témoins : Radulphe du Gua, Lantelme de Luchaor et Guillaume d'Echallon, chevaliers, etc.

BRIZARD, *Hist. généal. mais. Beaumont*, II, 12.

8379 Lyon, 23 octobre 1247.

Le pape Innocent IV mande à [Antelme], prieur de St-Laurent de Grenoble, de défendre [Boniface] archevêque de Cantorbéry contre les prétentions des créanciers de ses prédécesseurs — *Venerabilis frater.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3370, cf. 3369, 3471.

8380 Montmaur, 27 octobre 1247.

Guillaume *(W.)* et Ysnard, fils de feu Pierre Rainerii, de Montmaur, confirment au prieur de Durbon G[arnier] les donations et ventes faites à cette maison par leur mère et leurs frères Dius et Odon et reçoivent la différence *(rato)* de la somme de 37 liv. monnaie de Vienne à eux due; le prieur ajoute gracieusement 35 sols. Fait devant l'église *Montis Mauri*; témoins : Ar., prieur de Montmaur, Odon de la Roche, Dius, etc. Sceaux de R[aimond] de Montauban *(Mont Alba)* et du prieur de Montmaur.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 329-30, n° 443. = ROMAN, 80[b].

8381 Lyon, 28 octobre 1247.

Lettre du pape Innocent IV à l'archevêque de Vienne et à ses suffragants, aux abbés, prieurs, doyens, archidiacres, prévôts, archiprêtres et autres prélats de la province de Vienne, leur mandant de prendre la défense de l'abbé et des frères du monastère de Léoncel, ordre de Cîteaux et diocèse de Die, qui se sont plaints auprès de lui de continuels préjudices et du défaut quotidien de justice. — *Non absque dolore.*

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 158-9, n° 153. Trad. CHEVALIER (J.), *Anse et Eygluy*, 186-7.

8382 (Après 28 octobre 1247).

J[ean], archevêque de Vienne, vidime le privilège (?) accordé par Innocent IV à l'abbé de Léoncel le 28 oct. 1247.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Léoncel*, 159-60.

8383 Lyon, 30 octobre 1247.

Sur la demande d'[Ainard ?], abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, le pape Innocent IV dispense du 4[e] degré de consanguinité Adélasie, fille de noble S[iboud] seigneur de Clermont, au diocèse de Vienne, en vue de son mariage avec Francon de Chatte, du même diocèse. — *Attendentes devotionem.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3404.

8384 4 novembre 1247.

Cession au dauphin Guigues par des particuliers du pont du Château-Dauphin, de leurs droits sur la tour supérieure du pont... lundi.

Invent. Briançonnais, 413. — ALLARD (G.), *Œ. d.* I, 370.

8385 St-Pons, 23 novembre 1247.

Convention entre l'évêque de Nice et l'abbé de St-Pons. Fait en chapitre; témoins : P. de Nemps, chanoine de St-Ruf.

CAIS DE PIERLAS (E.), *Chartrier de St-Pons*, 60-1.

8386 Vif ?, 26 novembre 1247.

... ap. Vicum, devant la maison de Durand Pelati, présents : ... Guillaume d'Echallon, chevalier. Guil-

laume du Gua déclare avoir reçu du convers Laurent de *Costa* 30 sols pour l'investiture du fief donné par Francone à l'abbaye des Ayes (8 oct. préc.) Lambert d'*Eschayllone not. s. palac.*

Brizard, *Hist. généal. mais. Beaumont*, II, 12.

8387 Lyon, 29 novembre 1247.

Lettre du pape Innocent IV à l'archevêque d'Embrun [Humbert], dans laquelle il confirme et reproduit le traité passé entre [Raymond], archevêque d'Embrun, le dauphin A[ndré], comte d'Albon et de Vienne, et son frère O[don], duc de Bourgogne, au sujet de Chorges *(villa Caturicarum)*, d'Embrun et de leurs dépendances (1210), traité renouvelé récemment entre l'archevêque [Humbert] et le dauphin Guigues, comte d'Albon et de Vienne (2 juin). — *Ea quæ judiciali.*

Arch. de l'Isère, B. 3266, orig. parch. Arch. Vatic. Reg. 21 (Innoc. IV a. 5, n° 427), 491. *Invent. Embrunois*, 130 ; *Généralité*, I, 144 : 93-4. = Chevalier (U.), *Ordonn.* 18. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3477. Roman, 78-9, 80b.

8388 Lyon, 29 novembre 1247.

Lettre du pape Innocent IV aux évêques de Gap [Robert] et de Digne, les chargeant de faire observer par sentences d'excommunication et d'interdit les traités passés entre l'archevêque d'Embrun et le dauphin de Viennois. — *Ea quæ judiciali.*

Arch. de l'Isère, origin. parch. — Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3478.

8389 Les Ayes, 29 novembre 1247.

V. fils de Quintin, son frère Montarsin et leur sœur Montarsine donnent en aumône et par alleu à Willelma, prieure de Notre-Dame des *Ayes*, et aux religieuses de sa maison 3 setiers de froment et 3 poules de cens sur une vigne et une terre dans la paroisse de Bernin *(B-ns)* : le tout doit 9 sols Viennois de plaid ; investiture avec serment sur les Evangiles. Fait dans le chapitre ; témoins : la prieure, Mabilie, Barthélemy et G. prêtres, etc.

Arch. de l'évêché de Grenoble. origin. parch. de 16 lig.

8390 Lyon, 2 décembre 1247.

Innocent IV mande au doyen de Belley d'excommunier ceux qui, depuis la sentence du prieur de St-Laurent de Grenoble, exécuteur nommé par le pape, ont reçu des bénéfices dans les ville, diocèse et province de Cantorbéry, et n'ont pas versé aux collecteurs de l'archevêque les revenus de la 1re année en payement des dettes. — *Cum tibi ad.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, 522a, n° 3471.

8391 Lyon, 6 décembre 1247.

Le pape Innocent IV écrit à Pierre [Gras], abbé de St-Paul [hors-les-murs] de Rome, pour lui assurer la possession du prieuré de St-Robert de Cornillon *(Corvilion. !)*, au diocèse de Grenoble. — *Personam tuam.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3485.

8392 Lyon, 6 décembre 1247.

Le même écrit à [Bernard], abbé de St-André-le-Bas de Vienne, de ne point laisser inquiéter l'abbé de St-Paul de Rome au sujet de son prieuré de St-Robert de Cornillon. — *Cum auctoritate.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3486.

8393 7 décembre 1247 ?.

Arbert de Follans, sacristain de Die, Lantelme, archiprêtre, chapelain et chanoine de Valence, avaient été choisis comme arbitres, de concert avec Pierre de Bressieux *(Brisseu)*, procureur de St-Félix, et Etienne du Chaffal *(Chasfalco)*, moine de Léoncel, entre l'abbé Ponce et le couvent de Léoncel, et le prieur Guillaume et le couvent de St-Félix [de Valence], sous peine de 50 livr. Viennois. Ils donnent autorisation de lever cette peine contre la partie inexécutante. Fait le lendemain de la st Nicolas, a° Di 1257 [il faut sans doute lire 1247 pour rapprocher cette pièce de celle du 12 janv. précéd.]. Sceaux.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 190-1, n° 187.

8394 Lyon, 9 décembre 1247.

A la demande de ses oncles, [Aynard], abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne, et A[lbert] seigneur de Bressieux, leur nièce Adhelisie, fille du feu seigneur de St-Quentin, est autorisée par le pape Innocent IV à épouser son parent Amédée seigneur d'Hautes-Ribes *(Alta Ripa)*, au diocèse d'Embrun. — *Etsi conjunctio.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3480.

8395 Boscaudon, 28 décembre 1247.

Dotation de 4 moines à Boscaudon par Humbert, archevêque d'Embrun, qui place dans ce but 10000 sols Raimondins sur des fonds de terre pour assurer leur entretien ; ils célébreront pour lui quotidiennement dès maintenant et après sa mort. *Act. ap. Boscaudunum*, en chapitre près du cloître.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 12663, 120. = Roman, 80b.

8396 Mison, 29 décembre 1247.

...ind. 5.... Barthélemy de Sault *(Saltu)*, chevalier, seigneur de Méreuil *(Merullo)*, concède à Garnier, prieur de la maison de Durbon, ordre des Chartreux, la permission pour ses troupeaux : brebis, chèvres, etc., ses bêtes de somme : mulets, montures *(equas)* avec poulains, roussains, chevaux, vaches, chiens, bœufs de labour ou indomptés, avec toutes les denrées transportées : blé ou froment, légumes, sel, vêtements, de passer librement à Méreuil *(Merueil)* ; les bergers *(vespertiliones ovium)* et muletiers, pourront y camper 5 nuits consécutives avec leurs troupeaux, sans être soumis à aucun droit de péage, leyde, ban, *palveragii vel guidagii, vel adempre vel toute*, moyennant 60 sols Viennois. Approbation de son fils Rostaing de Sault. Sceau de Barthélemy, qui prend la maison sous sa sauvegarde. Fait dans le cloître de *Misone*, devant la porte de l'église ; témoins : maître Pierre, prieur de Ste-Marie de Mison, Ponce Garocerius, chapelain de lad. église, Guillaume de Rochegude *(Rupe Acuta)*, chevalier. Isnard Putrerius, not. de Bertrand de Mévouillon. Sceau.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 78, reg. *Sapientia*, 429b. = Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 330-2, n° 444.

8397 (1247/1276).

Censier de l'évêque de Die à Die, Montmaur et Aurel, document du XIIIe siècle, en langue vulgaire [ms. de Nîmes 13818], annoté et publié par J. Brun-Durand,

dans *Bull. acad. Delphin.* (1889/90), D, III, 397-467 ; Lyon-Paris, 1890, in-8 de 2 f.-71 p.

8398 Lyon, 9 janvier 1248.

L'abbé et la majeure partie du couvent du monastère de Chalais *(Chalesien.)* ayant formulé le désir de prendre l'institut des Chartreux, qui remplissent le monde de l'odeur et des fruits de leurs vertus, le pape Innocent IV charge [Pierre] évêque de Grenoble de leur en accorder de sa part l'autorisation, à la condition de pourvoir aux besoins des moines et convers qui préféreront demeurer dans l'ordre de Chalais. — *Attendentes dilecti.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, 531b, n° 3532.

8399 L'Ile-Barbe, 10 janvier 1247/8.

...Vendredi après l'Epiphanie. Transaction entre l'évêque de Die Amédée et celui de Sisteron, au sujet du monastère de St-May *(S. Marii)* : le prieur de l'Ile-Barbe établit sous leurs yeux à l'aide d'anciens documents qu'il fait partie du diocèse de Sisteron. Fait en présence des prieurs du Bourg-lès-Valence et de Sinard, Pierre *Alvernacii*, secrétaire de l'évêque de Die, Isnard, chanoine de Forcalquier.

Columbi, *Opusc.* 300. Le Laboureur, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 166. Chevalier (J.), *Essai hist. Die*, I, 351-2, 474-5.

8400 Vinsobres, 12 janvier 1247/8.

Guillaume de Caderousse, seigneur de Vinsobres et Caderousse, vend à Aimeric de Clermont, sénéchal du Venaïssin pour Raimond, comte de Toulouse, la 24e partie de son domaine à la ville de Caderousse, pour le prix de 10000 sols de Razès *(Reden.)*. Approbation de sa femme Borgondia. *Act. ap. Vinsobres*, en son habitation *(albergum)* ; témoins. Raimond Bermundus, not. publ. du comte.

Laborde (J. de), *Layettes trés. chartes*, III, 20, n° 3629.

8401 Lyon, 21 janvier 1248.

Lettre du pape Innocent IV à l'abbé et au couvent de l'église de St-Ruf à Valence : il accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles pénitents et confessés qui visiteront leur église le jour de la fête et dans l'octave de leur s[t] patron. — *Licet is de.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3549.

8402 Vienne, 25 janvier 1247/8.

Ph[ilippe de Savoie], élu de Lyon et procureur de l'église de Valence, exempte la chartreuse d'Aillon, diocèse de Genève, de tout péage sur le sel acheté à Valence et sur les transports du couvent dans cette ville par terre et par eau. Sceau.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 509-10, n° 135.

8403 Gap, 29 janvier 1247/8.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste qu'en sa présence Lantelme de Bénévent a reconnu avoir donné à Garnier, prieur de Durbon, tout ce qu'il possédait dans les limites de la maison, et confirmé la vente ou donation de sa mère Lombarde et de ses frères Falcon et Guillaume. Fidéjusseurs : Lombard de Laye, chevalier, et Falcon de Veynes *(Veineto)*. Frère Raibaud Pulla lui remet au nom du prieur 40 sols monnaie courante, dont quittance. *Act. ap. Vapincum*, dans la chambre avec vase de l'évêque ; témoins : Pierre chapelain du prélat, chanoine d'Oulx, Guillaume, chap. de St-Honorat, Raymond de Savine, Guillaume Odonis et Borel d'Entremont, ses procureurs, etc. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 334-5, n° 447. = Roman, 81*.

8404 6 février 1247/8.

Acte concernant les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem.... Lantelme de Montorcier, prévôt de Gap, Robert, évêque de Gap.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Ordre de Malte, liasse 127.

8405 15 février 1247/8.

Obit de Pierre Rainerii, prêtre et chanoine de St-Marcel [à Die].

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 442.

8406 Valence, 17 février 1247/8.

...*Fer. 2 post quinden. Purificat. b[æ] Mariæ.* Raymond de Châteauneuf, fils de feu Guinisius, après avoir lu et relu les chartes de donations et concessions des pâturages du mandement de Châteauneuf faites par ses prédécesseurs à la maison de Léoncel, les confirme, renonçant au bénéfice de la minorité, et au besoin les renouvelle à l'abbé Ponce. Fait *apud Valenciam*, devant la maison de l'aumône de St-Pierre du-Bourg ; témoins : le chapelain Guillaume Vincent, Richard d'Alixan, chanoine du Bourg, Garin baile de Châteauneuf, etc. (8). Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 160-1, n° 154.

8407 18 février 1247/8.

Guigues Girard achète d'Aymar de Revoyre, chevalier, des rentes à Ratières et St-Avit.

Moulinet, *Reg. généal.* III, 539.

8408 Valence, 20 février 1247/8.

Transaction entre Lambert de Montélier *(Montilisio)*, moine de St-Robert de Cornillon, au nom de son prieur et couvent, et maître Guillaume *(W.)*, prieur de St-Félix de Valence, pour sa maison, au sujet de l'aumône faite par le chevalier Audebert de Montélier à la maison de St-Félix, après que son fils Lambert, actuellement moine, y avait été reçu comme chanoine. Les arbitres, Pierre Rainaudi, prieur d'Hostun *(Austeun)*, et Lantelme, archiprêtre du Royans *(Roianis)*, chapelain et chanoine de Valence, déboutent Lantelme de sa réclamation, mais lui font donner 8 livr. Viennois. Approbation du couvent de St-Robert et spécialement par maître Guifred, procureur, Himbert Peichoris, prieur claustral et sacristain, maître Guillaume, et 8 moines. Fait *Valentiæ*, en la maison d'Arbert Alamandi, dans la grande chambre voûtée *(fornello)* ...*d. jovis ante cathedram s[i] Petri* ; présents : Guy moine de la Chaise-Dieu, Pierre de Breichei, procureur, et Guillaume de Brinis, chanoine de St-Félix. Sceaux des arbitres et de maître Guifred, procureur de St-Robert, à qui le prieur, au moment de partir pour Rome, avait confié tous ses pouvoirs, et de Lambert de Montélier, le moine promu ce même jour prieur de Ste-Hélène[-du-Lac].

Chevalier (C. U. J.), *Nécrol. de St-Robert*, xiv-v.

8409 27 février 1247/8.

...*ind.* 5, *m. febr.*, *4 idus* [= *kal.*] *marc.*, Bertrand de Mévouillon, seigneur de Mison et de Serres, fils de feu Pierre de Mison et de dame Galbergie, seigneur de la terre de feu Raymond Laugerii et de noble Béatrix, ses aïeux maternels, du conseil de Ponce et Audibert Tutelle, Jordanet de Mison, Bertrand Ardulphi, Pierre de Morera, maître Pierre, prieur de Mison, et Bernard Baile *(Bajuli)*, jurisconsultes, condescendant aux prières de l'unanimité des habitants de Serres, leur accorde franchise et liberté, et les relève de toute prestation personnelle, sauf deux corvées de bœufs par famille au printemps et à l'automne, etc. Les nouveaux habitants devaient hommage au seigneur, 1 setier d'avoine *(civatæ)* et 12 den. Vienn. par an.

Arch. de l'Isère, B. 3013[b[is]], 12. *Invent. Gapençais*, 791-2. — Roman (J.), dans *Nouv. rev. histor. de droit* (1886); *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes*, 11-4. = Roman, 81.

8410 1[er] mars 1247/8.

Vente de la moitié du château d'Ubrieux *(Ubrilis)* à Raymond de Mévouillon l'ancien, seigneur du Buis *(Buxo)*, par Guillaume Flote, au prix de 5000 sols. Bonami not. publ. Bulle en plomb de la cour d'Orange.

Arch. de l'Isère, origin. parch. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1300.

12 mars 1247/8 = 27 février 1247/8.

Grenoble, *Invent. Gapençais*, 791.

8411 Grenoble, 23 mars 1248.

Eustache, doyen de l'église de Grenoble, de l'assentiment de tout le chapitre : Falcon sacristain, B. doyen de St-André, Guillaume archiprêtre d'au-delà du Drac, Raynaud, archiprêtre de Viennois, Nicolas chantre, P. prieur claustral et 9 chanoines, concède à Pierre Benedicti, citoyen de Grenoble, deux maisons en cette ville, dans la rue de la Paneterie *(Panataria)* ou du Bourg, l'une de feu Raymond Chaunais *(Chaln')*, l'autre de Chaunais *(Chaln')*, chevalier, sous le cens de 20 liv. 10 sols Viennois, payables aux procureurs des anniversaires de Grenoble à la Toussaint et au synode de mai, plus 10 sols de plaid au changement de possesseur, avec faculté de cession suivant la bonne coutume de la ville de Grenoble et d'amortissement jusqu'à 30 sols. *Act. ap. Gratianopolim*, en chapitre ...*ind. 6, d. pp. Innoc. IV ap. Lugdun. exist.* Sceaux. Le chantre touchera 11 sols.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch.

8412 Bertaud, 23 mars 1247/8.

Raimond de Montauban, pour parvenir à la béatitude éternelle, donne aux religieuses de Bertaud le chauffage *(chalfatge, calfagium)* et autres *maieræ* nécessaires à leur grange de Quint *(Gint)*, à prendre dans les forêts de Montmaur. Fait devant l'église de la maison de *B-do*, en présence de la prieure Jeanne, Jacques et Giraud prêtres de la maison, Odon de la Roche, chevalier, etc.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 50-1, n° 56. = Roman, 81b.

8413 1248.

Reconnaissance par Hugues des Granges à Odon Allemand, seigneur du château de Champ, de 27 setérées de terre à Vif, d'autres biens à Beauregard et à Varces, etc.

*Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 67.

8414 1248 ?

Willelma, prieure des religieuses de *les Ayes*, et son couvent reconnaissent avoir reçu : de feue Pétronille de Bernin *(Brenino)* 50 liv. Viennois, pour son anniversaire le lendemain de la Toussaint, jour où on célèbre l'office *(exequiæ)* des morts : on en achète une vigne au Franey, dans la paroisse de Crolles ; de Jean, archevêque de Vienne, une condamine dite de *Sal'es*, dans la paroisse de St-Nazaire, pour l'anniversaire de sa mère Gontarde le jour de la Conception de Marie ; de la même P. 6 setiers et 1 émine de froment de cens à Grenoble et 7 sols, pour l'anniversaire de feu Ay[mar], archevêque d'Embrun, son frère, le jour de s[e] Catherine ; du même archevêque Ay. 50 sols Vien. et de feu Guifred, viguier de Romans, 4 setiers de froment de cens pour un anniversaire le jour de s[t] Didier ; du même archev. Jean 3 poules et 7 den. de cens, à percevoir par le chapelain ; du même 1 émine de froment, pour tenir un pauvre à perpétuité dans la confrérie du St-Esprit, pour le repos de sa mère ; de Pétronille 1 émine de froment, 3 quartauts d'avoine, 7 den. 1 obole, pour deux pauvres dans la même confrérie, l'un pour son âme, l'autre pour celle de son frère Rodulphe ; de la même 5 cartels *(cartalaes)* de terre aux Ayes *(in Aya)*, pour tenir une lampe allumée devant l'autel de l'église. L'archevêque de Vienne, l'évêque de Grenoble et le prieur de la Chartreuse veilleront à l'exécution.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 20 1/3 lig.

8415 Bertaud, 1248.

Lettre de Jeanne, sœur et prieure de Bertaud, à Michel, prieur d'Aillon. Elle lui cède à perpétuité, sans conditions, l'usage de la maison de son couvent à Pailherey *(in Palerario)* hors les murs de la ville de Romans, afin que ses religieux puissent l'habiter avec leurs serviteurs *(familiæ)*, leurs chevaux *(æquitatem)* et bêtes de somme *(saginarii)*, y déposer et garder leurs biens *(res)*... Fait en chapitre, en présence de presque toutes les religieuses et converses. Sceau de Bertaud.

Morand (L.), *Les Bauges*, II, 508, n° 132.

8416 1248.

Bernard, prieur de la Chartreuse, promulgue une nouvelle collection de décrets pour son ordre.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 128-33.

8417 1248.

B[ernard], prieur de la Chartreuse, notifie à la maison du Reposoir qu'Eustache, prieur de la maison de St-Martin de Mysyriou, lui a donné 100 sols pour une livre d'amandes par an. Sceau.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 134-5.

8418 1248.

P., prieur de la maison de Marnans, et ses frères remercient B[ernard], prieur de la Chartreuse, et tous les prieurs de l'ordre de les avoir admis en société de tous leurs biens spirituels ; et promettent des prières pour leurs défunts. Sceau.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 133-4.

8419 1248.

Pierre Isoard et Isoard de Bourdeaux, son parent, terminent comme arbitres un différend entre le dauphin Guigues, d'une part, et Flotte de Royans, veuve de Guillaume de Poitiers, et Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, d'autre.

CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIV, 283 (à part, I, 92-3).

8420 Aspres-sur-Buëch, 1248.

Vente par Lambert Nicolai à Pierre Mounerii, d'une terre près de celle *deus Aimes*, pour 40 sols, 5 émines orge et 2 setiers froment, dont quittance. *Act. ap. Asperos*, sur la terrasse de Pétronille Columba. Sceau de P[ierre], prieur d'Aspres ; témoins.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 339-40, n° 451.

8421 (1248?).

Bernard, abbé de St-André[-le-Bas] à Vienne, et Chabert, prieur de la Porte, vendent à Michel, prieur d'Aillon, une vigne située au milieu de celles de ce couvent, entre la maison de Bervart et la combe de Vianeis, pour le prix de 8 liv. forts et 10 sols [la fin manque].

MORAND (L.), *Les Bauges*, II, 509, n° 133.

8422 St-Paul-Trois-Châteaux, 1248.

Hugues de Baumes rend hommage à Laurent, évêque de Trois-Châteaux, pour tous les biens dont il avait hérité de son père, en présence de Guillaume Férand, précenteur, de R. Moutier, prêtre, etc. Son cousin Dalmas de Baumes en fait autant.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 96. *Gallia christ. noviss.* IV, n° 165.

8423 Mars 1248.

Testament d'Alix *(Alays)* de Royans *(Roians)*, dame du château de St-Jean-de-Bournay, veuve de noble Osa Sicca : en bonne santé, elle élit sa sépulture au monastère de Bonnevaux, auquel elle lègue 50 livr. Viennois pour son anniversaire le jour de l'Annonciation et 15 plus un bois pour celui de son premier mari, Drodon de Beauvoir, le lendemain de la s^te^ Lucie. Suivent des legs aux établissements religieux : St-Jean-en-Royans, Val-Ste-Marie, St-Nazaire-en-Royans, Léoncel, Commiers, Val-Bressieux, St-Paul[-d'Izeaux], Valcroissant, Artas, St-Jean-de-Bournay, la Chartreuse, la Silve[-Bénite], St-Pierre de Vienne, St-André-le-Bas et le-Haut, Ste-Colombe, Franciscains de Vienne et de Lyon, Dominicains de Lyon, St-Maurice de Vienne ; il y en a aussi pour les ponts du Rhône à Vienne et à Lyon. [Jean], archevêque de Vienne, recevra 10 liv. ; Sibylle, épouse d'Adémar de Poitiers, son petit-fils, un moulin près de Montmeyran, à charge de remises aux églises de Saou et de St-Médard et à la maison de Valchevrière ; Flote, sa fille, la moitié du château de Revel et ses droits à Clérieu : le fief de Revel devra revenir à son frère Albert de la Tour ; à Hugues de la Tour, son neveu, sénéchal de Lyon, le château de St-Jean-de-Bournay, 1 den. sur le péage d'*Ayreu* et ses terres au mandement de Crémieu, à charge des frais de ses funérailles ; au couvent de Bonnevaux, les pâturages du château et mandement de St-Jean[-de-Bournay], à charge de contribuer au besoin à l'extinction de ses dettes et à la réparation de ses injustices. Elle nomme comme exécuteurs de ses dernières volontés l'archevêque de Vienne et son neveu Hugues de la Tour.

Arch. de l'Isère, B. 3603, vidimus du 12 mars 1250/1 (*Inv.* III, 107^a^). CHEVALIER (C. U. J.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, 3^e^ sér., VI ; *Choix docum. histor. inéd. Dauphiné*, 1-6. Trad. PIOLLAT (Gasp.), *Rech. hist. St-Jean-de-Bournay*, 300-3.

8424 25 mars 1248.

Donation par Bertrand d'Engellas à Marcho d'Herbeys de plusieurs fonds et cens, à charge de le servir contre tous, excepté le dauphin, sous le cens de 13 setiers froment, mesure de Vizille, et 30 sols de plaid.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 157^b^ : VI, 101^b^.

8425 Die, 29 mars 1248.

Isoard d'Aix *(de Ays)*, seigneur de Châtillon *(Castillonis)*, émancipe son fils Raimond de Montauban, sur sa demande, en présence d'Amédée, évêque de Die, juge ordinaire séant sur son tribunal, et l'absout de la puissance paternelle, le déclarant chef de famille. Il lui donne ensuite les fiefs et domaines, propriétés et juridictions, droits et actions qu'il possède sur les châteaux et mandements de Boulc *(Bolc)*, du Collet, de Glandage, Borne, Grimone, Bonneval, Lus *(Lunis)*, Beauchêne *(Biochana)*, Montbrand, la Baume-des-Arnauds, la Cluse, Montmaur et Dévoluy : il retient sur tous l'usufruit, sauf sur les trois derniers. L'évêque Amédée interpose son autorité pour confirmer cette émancipation et donation. Fait *ap. Diam*, dans le château épiscopal ; témoins : Arbert de Foillas, sacristain de Die, et 5 chanoines, Pierre Siblet, dominicain *(prædicator)* de Die, Hugues de St-Laurent et Hugues de Peille, damoiseau, etc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 51-4, 60, n° 57. =*CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 453 (à part I, 74). ROMAN, 81^b^.

8426 3 avril 1248.

Défense par le Dauphin à l'official d'Embrun de se mêler du procès pendant entre le chapitre et les consuls de la ville, relativement à la montagne de Vachères aux Orres, mais de laisser agir ses propres juges.

Arch. munic. d'Embrun, *Invent.* = ROMAN, 81^b^.

8427 5 avril 1248.

...9 [= non.] april., ind. 5 [= 6], Innocentio papa IV apud Lugdunum exist. Hommage et reconnaissance du château de Chabeuil *(Scabeolo)* rendus par Albert et Lambert, seigneurs de ce lieu, au dauphin [Guigues] ; 2 sceaux.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 132 ; *1346*, 419.

8428 La Buissière, 5 avril 1248.

Guillaume de Clairfayet, châtelain d'Avalon, ayant été soupçonné d'avoir livré ce château au comte de Savoie, ses biens furent mis sous la main delphinale ; mais s'étant justifié, le dauphin Guigues les lui fit rendre ; il en fait hommage, *ap. Buxeriam*.

Arch. de l'Isère, B. 251, 76^b^, 106 ; B. 252, 118. — ALLARD (G.), *Œuvr. div.* I, 371.

8429 8 avril (1248).

Ordonnance du juge de Sisteron et Mison, portant défense aux bailli et receveurs du péage de Mison de rien exiger des habitants de Serres pour ce qu'ils voitureraient par terre ou eau par led. mandement de Misou, et injonction de restituer ce qu'ils auraient exigé, à peine de 50 liv. d'amende.

Grenoble, *Invent. Gapençais*, 791-2.

8430 9 avril 1248.

Confirmation par le dauphin Guigues de la concession de févr. 1220/1 à Guillaume de Clarfay au mandement d'Avalon et ailleurs, pour le plaid de 20 sols, avec hommage.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 64[b].

8431 Guignaise, 22 avril 1248.

Durand Claris, convers de la maison de Bertaud, ayant acquis au nom de la prieure de Rambaud Milon, au prix de 40 livr. Viennois, l'*affarium* de la Froidière *(Freart)*, au territoire de Montmaur, diocèse de Gap, entre les torrents de Rabioux *(Rabios)* et de Riou-Froid *(Rivus Frigidus)*, comme 2 sols de cens étaient réservés à l'église de Guignaise, la prieure voulut avoir le consentement du prieur Hugues, qui l'octroya *(autreavit)* moyennant 10 livr. Viennois, que lui paya frère G. Torquasius. Fait dans le cloître de l'église de *Giniaisa* ; témoins : le chapelain Etienne, etc. Sceaux.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 54-5, n° 58. = Roman, 81[b].

8432 Vienne, mai 1248.

Le damoiseau Gaudemar de Montchaud *(Monte Calvo)* reçoit en fief du chapitre de Vienne des manses dans la paroisse de St-Martin de Roiffieu *(Ruiffeu)* et à Ministreu, et les possessions de son propre alleu, dans la paroisse de St-Alban, sous le cens d'une livre de cire à la Toussaint ; on lui donne 4 livr. monnaie de Vienne. Témoins : le sacristain G., 3 chanoines, maître P. de St-Alban, Vincent notaire, Guigues de la Blachi, damoiseau.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 88. — Charvet, 394. Courbon, chr. 292. Collombet, II, 142.

8433 St-Julien de Trois-Prés, 1[er] mai 1248.

Transaction de l'abbé Ponce et du couvent de Léoncel avec Chabert Raynerii, par l'entremise de Jean de Menglon, chapelain de St-Julien de Trois-Prés *(Tres Pras)*, Dalmace Duczoni ou Duconi et Jean Chabatz. Chabert se désiste de ses réclamations au sujet du manse de Charchauve *(Charcheleves)*, donné par son père Chabert, Bertrand et Odon de Charchauve, et retient 3 sols monnaie de Vienne ou de Valence de cens. Approbation de son frère Jarenton Rainerii. Fait au village *S. Juliani*, derrière la porte ; témoins : Jacques sous-prieur, etc. (7). Sceaux.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 161-2, n° 155.

8434 (Romans), 1[er] mai 1248.

Pierre Alberti, clerc de Romans, fils de feu Ponce, cède à son frère Jarenton trois parts indivises de la grange de Pièce-Ronde *(Favairolas)* et du tènement, limités par la Joyeuse *(Gieusa)* à l'orient, l'Isère au midi, le port de Vengoeil à l'occident et un chemin au nord, au prix de 32 liv. Viennois en numéraire ; il l'en investit, se réservant, suivant les bonnes coutumes de Romans, le domaine et un cens de 3 setiers d'avoine, 11 sols 3 den. et 3 gélines. Serment. Sceau de l'église de Romans, qui tient ces biens en fief, et de Pierre.

Arch. de la Drôme, E. 720, St-Barnard, origin. parch. de 23 lig. (*Invent.* II, 107[b]). Sceaux : †S'·PETRI·ALB'TI·CL'ICI· ROMAN.

8435 Beaumont, 4 mai 1248.

[Le dauphin] Guigues, comte de Vienne et d'Albon, mande à ses bailes, châtelains, péagers et amis que, se croyant tenu à défendre les établissements religieux, en particulier la s[te] maison de la Chartreuse et ses membres, il prend sous sa protection et garde le prieuré de Durbon, dioc. de Gap, ses frères, convers et familiers, leurs granges, biens et animaux ; il exempte son prieur Garnier, au nom de la maison, des usages et péages. *Dat. ap. Bellum Montem* ; témoins : Roger de Clérieu *(Clayriaco)*, prieur de St-Michel, Amblard de Thoranne, chevalier, Guillaume chapelain, maître Jean de la Mure, médecin, etc. Sceau ... *ind. 6, Innoc. IV ap. Lugdun. exist.*

Invent. Gapençais, 234. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 231[r]. — Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 453 (à part, I, 74). Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 335-6, n° 448. = Roman, 82[r].

8436 Grenoble, 13 mai 1248.

Aymar de Sassenage *(Cassenatico)*, seigneur d'Izeron *(Yserone)*, promet, par serment sur les s[ts] Evangiles, à son seigneur le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, de l'aider dans sa guerre contre Aymar de Poitiers et Raymond Bérenger, de le recevoir avec les siens dans son château d'Izeron et de n'accorder ni paix ni trêve ni répit à ses ennemis sans son mandat. Fait *apud Grationopolim*, dans la maison de Guigues Zup ; présents : Roger de Clérieu, seigneur de la Roche, Amblard de Thoranne, chevalier, Borrellus de Nerpol, Olivier Rabastenc, chevaliers, Pierre Guillelmi, not. du dauphin. Sceau.

Invent. St-Marcellin, I, 860. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 37-8 ; *1346*, 417.

8437 13 mai 1248.

Achard de Colombier vend à Jean, archevêque de Vienne, la moitié du territoire de *Berbisin*, le vilenage de 2 champs au même lieu, l'un d'eux joignant la terre de la maison de Feyzin *(Faisins)*, la moitié des cens et bois de *Revouta*, une vigne, la moitié d'un courtil devant l'église de Feyzin *(Faysins)*, le cens du pré rond de *Rameria*, ses droits sur l'île de *Rameria*, s'il peut les obtenir du prieur de l'Isle-sous-Vienne, etc., au prix de 102 liv. monnaie de Vienne, dont quittance. Ratification de son frère Pierre. Guillaume, official de Lyon, appose le sceau de sa cour, samedi après la quinzaine des apôtres Philippe et Jacques (16 mai).

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 24 lig. 1/2. Sceau : † SIGILLVM : CVRI[E : L]VGDVNENSI[S :] ; contre-sceau : † S' : O[F]FICIALIS : CVRIE : LVGDVN.

8438 (Gap), 13 mai 1248.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que Dulcia, épouse de Lantelme de Jarjayes *(Jarjaia)*, sur son

lit de douleurs, donne à la maison de Bertaud la moitié de la vigne Valleta, à la porte Garcine [de Gap]; elle lui vend l'autre moitié, au prix de 50 livr. Viennois, qui seront distribuées pour le repos de son âme aux établissements religieux désignés dans son acte de dernière volonté. Serments de ses fils Lantelme et Raymbaud de St-Marcel, de sa fille Raymbauda, Rodolphe Bertrandi, pour sa femme Flote, Guillaume Odo, époux de Lantelma, autre fille de Dulcia. Fait en sa maison, dans la grande rue, devant Raybaud Maurelli, substitut du juge Heme, etc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 55-6, n° 59. = ROMAN, 82*.

31 mai 1248 = 30 juin 1248.

8439 Juin 1248.

Charte de franchises et de libertés communales accordée aux habitants de St-Germain[-Laval] par Guillaume de Baffie le jeune, sous la garantie de Philippe, élu de Lyon, d'Artaud seigneur de Roussillon, etc.

CHAVERONDIER, *Invent. des titres de Forez* (1860), 510-23. HUILLARD-BRÉHOLLES, *Titres mais. Bourbon*, I, n° 288.

8440 Baux, 1er juin 1248.

Testament de Guillaume de Baux, co-prince d'Orange: il nomme comme exécuteurs testamentaires Barral seigneur de Baux et Giraud Amic, seigneur de Châteauneuf. Il lègue à sa femme Galburge 15000 sols Raymondins blancs, que lui doit son beau-père Bertrand de Mévouillon ; etc.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 341.

8441 Les Ayes, 10 juin 1248.

Sous la pommeraie *(pomerium)* au centre du cimetière des hommes, P. Viali vend, au prix de 40 sols Viennois, à Willelma, prieure des Ayes, la moitié d'une terre qu'il tenait de la maison sous le service de 10 den., l'autre moitié tenue par Antoine de Montfort, entre le ruisseau *(aqua Rubra)* et la maison de *Ayis*. Serment du vendeur, de sa femme et de son fils P. entre les mains de G. prêtre des Ayes ; investiture. Témoins.

Arch. de l'Isère, les Ayes, origin. parch. de 10 1/2 lig.

8442 Lyon, 13 juin 1248.

Le pape Innocent IV mande aux évêques de Viviers et [Amédée] de Die de ne pas inquiéter le monastère du Pont-St-Esprit *(S. Saturninus de Portu)*, ordre de Cluny et diocèse d'Uzès, au sujet du subside dû à l'église Romaine et de lui faire restituer ce qu'il aurait payé une 2e fois. — *Ex parte ·· prioris.*

SBARALEA, *Bull. Francisc.* I, 519. = POTTHAST, 12958. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, I, n° 3945. CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 352.

8443 Romans, 13 juin 1248.

Les frères Fulcon et Lambert Fouchier, damoiseaux, reçoivent en fief perpétuel et comme leur propre alleu de J[ean], archevêque de Vienne et abbé de Romans, au nom du chapitre, tous les droits et biens qu'ils possèdent dans la paroisse de St-Jean d'Octavéon *(Autevéon)*, et lui en font hommage et fidélité, ce qui devra se reproduire à chaque changement *(mudagium)* de possesseur, avec 5 sols de plaid. Ils donnent au même archevêque le sommet du mont St-Izier *(S. Ysicii)*, désigné par les anciens fossés, pour y construire des fortifications et même un château. Ils reçoivent 20 livr. Viennois en bons et légaux deniers. L'abbé promet de les défendre comme fidèles vassaux. Fait *Romanis*. Sceaux des intervenants et de Lambert d'Hostun *(Osteun)*, chevalier.

Valbonnays, 5e Reg., n° 35. GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 82-4.

8444 Lyon, 20 juin 1248.

Le pape Innocent IV commet des personnages de qualité pour juger des différends entre Albert, seigneur de la Tour, et Etienne de Thoire et Villars, au sujet de la dot de Béatrix, mère dud. Albert, pour laquelle ils étaient en guerre.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 107b.

8445 Lyon, 20 juin 1248.

Transaction entre Albert, seigneur de la Tour, Albert et Hugues sénéchal de Lyon, [ses fils], d'une part, et Etienne, seigneur de Thoire et Villars, d'autre, au sujet de la succession de Béatrix, épouse et mère des de la Tour, et d'Alix *(Ælasia)*, mère d'Etienne, père du susdit Etienne, par l'arbitrage de P[ierre de Colmieu, cardinal] évêque d'Albano, et Jean comte de Bourgogne et seigneur de Salins. Les arbitres décident que le seigneur de la Tour donnera sa fille en mariage à l'aîné des fils d'Etienne, avec une dot de 2300 livres Viennois et 100 livrées *(libratæ)* de terres à Cerdon et dans la vallée de Poncins, une partie après la consommation du mariage, les enfants étant encore mineurs. On impose silence au seigneur de Villars au sujet de la terre de Coligny. Les parties demanderont la confirmation du pape. *Dat. Lugduni. ... pontific. d. Innocentii papæ IV a° 5.*

Voir la bulle confirmative du 31 août 1249. — MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 31-3. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 186-7 ; *Généal.* 9-10. = BRÉQ. VI, 146.

8446 Lyon, 25 juin 1248.

Bulle d'Innocent IV adressée à l'archevêque d'Embrun, confirmant une bulle d'Eugène III, qui le déclare indépendant de tout primat et lui confirme les terres de Vars, Risoul, Barbenc [le Plan de Fazy], St-Clément, Châteauroux, Crévoux, Chorges, St-Crépin, Guillestre, Ceillac, le Sauze, Rochebrune, Bréziers, Beaufort, Réotier, Faucon, Barcelonnette, St-Symphorien et St-Marcellin.

FORNIER, *Hist. Alpes Marit.* I, 801-3. = ROMAN, 82.

8447 25 juin 1248.

Donation de terres par Bertrand de Mison, seigneur de Ste-Jalle, à l'église de Notre-Dame d'Ongles et à Henri, évêque de Sisteron, en considération de l'entrée en religion de sa fille Lucerande.

Arch. de l'Isère, B. 4083, orig. parch. (*Invent.* IV, 113b).

8448 Vienne, 25 juin 1248.

Au chapitre général de la fête de st Jean Bapt., Ar. de Faverges et P. Menabos, procureurs des anniversaires, rendent leurs comptes : recettes, 11970 sols; dépenses, 12000 s. 43 l. 3 s. — Le cabiscol B. et J. Chalvet rendent compte des acquisitions : 60 l. pour l'anniversaire d'An-

dré prieur de St-Martin de Vienne, 4 l. des frères Mineurs pour l'annivers. *a la* Remestaygni ; recettes 14000 s. 40 l. 12 s. On a placé sur le château neuf 4000 s. 12 l. 10 s.; aux funérailles de la femme Soudana 110 s.; dépenses : 6980 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 118 (68*).

8449 25 juin 1248.

Comptes de G. et Anselme du Molard *(Molari)*, réfectoriers : dépenses, non compris les Canaux, l'église et la confrérie, 380 l. 13 s.; recettes, 360 l. moins 27 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 123 (96*).

8450 26 juin 1248.

Testament de Thomas de Savoie, comte [de Flandre]. Au cas où il n'aurait pas d'enfant, il institue pour héritiers successifs ses frères Pierre, Philippe élu de Lyon, sa sœur Béatrix comtesse de Provence, un fils mâle du comte Amédée, Boniface archevêque de Cantorbéry, etc. Il fonde 5 anniversaires pour son père Thomas comte de Savoie, pour lui et ses frères Humbert, Aymon et feu Guillaume élu de Valence. Il nomme exécuteurs H[ugues de St-Cher] cardinal de Ste-Sabine. Philippe élu de Lyon, etc.

Invent. prov. étrang. (*Inv.* III, 399), au 24 j. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 232. — GUICHENON, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 97-9 ; 2*, IV, 97-9. = WURSTEMB. 215.

8451 St-Antoine, 30 juin 1248.

... Ind. 6, d. Innocentio papa IV apud Lugdunum exist. Audebert, seigneur de Châteauneuf, livre tout ce qu'il possède dans les châteaux, ville et mandement de St-Antoine de la Motte au dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, qui y fait hisser sa bannière et l'en investit en fief droit et gentil. Alliance offensive et défensive entre eux ; reddition du château à chaque mutation de seigneur. Fait *apud S. Anthonium*, dans la maison de l'Aumône ; présents : Gratepaille et Roger, seigneurs de Clérieu, Aymar seigneur d'Annonay, Odon de la Roche, Alamand de Corps, Amblard de Thoranne, Olivier de St-Maurice, Borrellus de Nerpol et autres chevaliers, Bertrand d'Engellas, chambellan *(cambarlencus)*. Pierre Guillelmi, not. du dauphin. Sceau.

Arch. de l'Isère, origin. parch. de 23 lig. (*Inv.* IV, 163*, 12 j.). *Invent. St-Marcellin*, II, 716. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 232. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 38-9 ; *1346*, 125.

8452 Juillet 1248.

S[t] Louis, roi de France, allant s'embarquer à Aigues-Mortes, est arrêté devant le château de la Roche-de-Glun par Roger de Clérieu. Il l'assiège, avec Aymar de Poitiers, et le démolit en partie.

BOUQUET, XX, 210, 356, 357, 552, 771 ; XXI, 114*, 414, 509, 696. = OLLIVIER (J.), *Rois de France à Valence*, vj-iij. GIRAUD, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, 25 ss. GALLIER, dans *Bull. Drôme*, II, 269 ; *Clérieu*, 45. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 136-8 (à part, 70-2) ; *Hist. égl.-ville Die*, I, 380. BERGER (E.), *Reg. d'Innocent IV*, II, CCXXXIV.

8453 La Roche-de-Glun, juillet 1248.

Trencavel, [vicomte] de Béziers, reconnaît devoir à Louis, roi de France, 290 liv. Tournois à lui assignées sur le péage de Beaucaire. *Act. ante Rocham de Glui...*

LABORDE, *Layettes du trésor d. Chartes*, III, 41[b], n° 3700.

8454 Juillet 1248.

Testament d'Humbert, seigneur de Beaujeu, connétable de France, croisé sur le point de partir au secours de la Terre-Ste. Il substitue à sa fille Béatrix son autre fille Sibylle, épouse d'Adémar de Poitiers *(Peyters)*. Il lègue 60 sols aux vassaux de la ville au-dessous de Boczosel en Viennois ; il veut qu'on répare les torts faits par lui aux gens de Montbonnot *(Mons Buynout)* qu'il a faits prisonniers.

GUIGUE (M. C.), dans *Bibl. de l'école des Chartes*, 4[e] sér., III, 257-64.

8455 (= 8447) 7 juillet 1248.

Donation par Bertrand de Mison, seigneur de Ste-Jalle, de certains fonds à perpétuité au monastère de Notre-Dame des Anges, dioc. de Sisteron, dans lequel il fait entrer sa fille comme religieuse.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, II, 327[b] : 991.

8456 Lyon, 17 juillet 1248.

Lettre du pape Innocent IV au gardien des frères Mineurs d'Embrun, le chargeant d'accorder une permission [à l'archevêque d'Embrun ?]. — *Sic per grata.*

POTTHAST, 13421. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 4114.

8457 (= 8458) Lyon, 19 juillet 1248.

Vente par Eynarde, femme de noble Lantelme de Meylan *(Meolano)*, son mari consentant, à Guigues, dauphin de Viennois, comte de Vienne et d'Albon, de tous ses droits et actions dans les mandements de Theys et la Pierre, depuis Theys jusqu'au château de Domène, pour le prix de 4000 sols et 25 liv. Viennois à eux payés et à nobles Lantelme et Guiffrey de Meylan leurs enfants, présents et consentants.

Arch. de l'Isère, B. 307, 301. *Invent. Graisivaudan*, V, 149*.

8458 (= 8457) 24 juillet 1248.

...ind. 6... Aynarde, épouse de Lantelme de Meylan *(Meolano)*, de la volonté de son mari et de ses fils, vend à Guigues dauphin de Viennois, au prix de 4000 sols 25 livr. Viennois, tout ce qu'elle avait à Theys *(Theysium)* et la Pierre *(Petra)*, tant en propriété qu'en juridiction, et du lieu de Têche *(Toschia)* au château de Domène. Antoine not. impér. Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3357. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 90 ; *1346*, 913, cf. p. 327.

8459 28 juillet 1248.

Reconnaissance en fief au dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, par Villent de St-Pierre, de tout ce qu'il avait à Vaulnaveys et Herbeys et au mandement de Vizille ; à sa requête, le dauphin en investit Bertrand d'Engellas, sauf ses droits et usages.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 157[b] : VI, 101[b].

8460 Montmaur, 29 juillet 1248.

Guichard, fils de feu Lantelme Rainerii, de Montmaur, vend à Garnier, prieur de Durbon, 1 obole de cens que lui faisait Gi. Ylarii sur un pré au territoire de Vaux *(Vauz)*, au prix de 45 sols, dont quittance. Assentiment de ses sœurs, Béatrix femme d'Humbert Baudoini, et Mateuz épouse de Guill. Gregorii. Fidéjusseurs : Odon de la Roche, Dius et son frère Odon. Fait devant la porte du cloître *Montis Mauri* ; témoins : Ar.

prieur de Montmaur, etc. Sceau de R[aimond] de Montauban.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 337, n° 449. = ROMAN, 82b.

8461 Manteyer, 30 juillet 1248.

Lantelme de Manteyer, chevalier, et Roland, frères, seigneurs de Manteyer, vendent, au prix de 6000 sols Viennois, à la maison de Bertaud, dont la prieure Jeanne est représentée par le convers Durand Clari, les pâturages de tout le territoire du château de Manteyer et de St-André, sauf une partie dont on décrit les limites ; les vendeurs se réservent 20 fromages et 2 *serracii* ou 46 sols à leur choix, et 2 livres de cire. Les dommages seront appréciés par deux prudhommes de Manteyer. Aucun étranger, sauf les Hospitaliers de Gap et les Templiers de la Roche, ne pourront s'introduire dans ces prés. Fait sous le *serrum* entre le château et l'église de *Manteherio*. Témoins : Pierre de Valserres *(Valserris)*, prévôt d'Embrun, Pierre de Mirabel *(Miravalle)*, jurisconsulte, Humbert chanoine de Chardavon *(Cardaon.)*, des chevaliers, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 63-5, n° 64. = ROMAN, 82b.

8462 Août 1248.

Les paroissiens de Proveyzieux *(Proveseu)* et de Quaix *(Quethex)* inquiétaient les Chartreux au sujet du parcours dans les bois, le prieur Hu[gues] soutenant que sa maison seule y avait droit. Guillaume de Quaix *(Questh)*, châtelain de Cornillon, sur l'ordre du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, adjuge les bois au prieur et interdit aux paroissiens usage et parcours. Témoins : Girod procureur, etc.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 137-8.

8463 Moirans, 10 août 1248.

Amédée, comte de Savoie, prend sous sa protection les religieux, fonds et hommes appartenant au monastère de St-Robert et confirme ses privilèges, moyennant 50 sols Viennois. Fait *apud Moyrencum... festo si Laurentii.*

FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* pr. II, II, 537 ; *Cart. du Dauph.* I, 231.

8464 16/21 août 1248.

...infra octab. Assumptionis bæ Mariæ. Ponce d'Estable *(de Stabulo)* concède en aumône à Notre-Dame et aux frères de Léoncel ses droits sur un pré *al vernes* de Chatuzange, les tasques *(taschiæ)* qu'il percevait dans cette paroisse sur les terres des Hospitaliers et un bois à Montperoux *(Mons Petrosus)*. Sceau. Présents : Pierre d'Estable, prieur, Pierre de Châteauneuf, cellérier, etc. (3).

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 162-3, n° 156.

8465 23 août 1248.

Reconnaissance au profit d'Odon Allemand, seigneur de Champs, par Martin Orset, de Vif, pour des fonds à Vif, qu'il déclare posséder en fief noble.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 81 : VI, 56a.

8466 25 août 1248.

Concession par Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, à Dragonet, seigneur de Montauban, de la 24e partie du fief de Valréas *(Vaureas)*, possédée par Amphelise, veuve de Garin de Nyons et fille de feu Hugues de Valréas, et d'une autre 24e possédée par les chevaliers du Temple, à charge d'en prêter hommage, ce qui a lieu.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, II, 454b : 1096.

8467 30 août 1248.

Reconnaissance en fief passée au profit d'Odon Allemand, seigneur de Champs, par Francon de Salles, fils de Reymond, chevalier, pour des fonds aux mas Almadrieu, Charbanière et Tacoulières.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 328a.

8468 30 août 1248.

Hommage et reconnaissance en faveur d'Odon Allemand, fils de Guigues Allemand, de Champs, par Pierre de Cognet, fils de Reymond, de la Cluse, pour ce que lui et sa sœur tenaient à Pâquiers, Chabottes et Genevray, sous le plaid de 20 sols et service en son château de Champs, avec un compagnon pendant 8 jours à leurs frais, sauf hommage supérieur à Odon de Commiers.

Invent. Graisivaudan, A, 128 (11 sept.) : VI, 84a.

8469 Vif, 1er septembre 1248.

...ind. 6..., Innocentio papa IV apud Lugdunum exist., apud Vivum, sur la place vers l'orme, en présence d'Aymar, chapelain d'Uriol *(Auriolo)*, Guillaume de Commiers, damoiseau, Guillaume Roi *(Rex)*, mistral d'Odon Allamand, etc., Odon Alamand et Hugues des Granges donnent à Juvenet de l'Hôpital, clerc, une vigne à la montée de Vif, jusque-là *quartoneria*, pour le cens d'un setier de froment et de 9 den. et 4 sols de plaid ; puis à Guigone Domeneti, de Grenoble, une vigne *quartoneria*, sous le cens d'1 émine de froment à la mesure légale de Vif *sine getis* et 2 sols de plaid.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 232. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 99-100 ; *Hist. de Dauph.* I, 96b. = BRÉQ., VI, 155.

8470 La Cluse, 19 septembre 1248.

Guigues Milos, de la Cluse, chevalier, vend à Durand Clari, convers, au nom de Jeanne, prieure de la maison de Bertaud, au prix de 16 livr. Viennois et un poulain, divers cens, une terre à Chalvet, au territoire de la Cluse, et son *affairium* entre les torrents de Rabioux, Riou-Froid et Labeoux. Fait en une *area*, présents : Gi prêtre de la maison, Pierre de la Roche, jurisconsulte, etc.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 57, n° 60. = ROMAN, 82b.

8471 Vienne, 23 septembre 1248 ?

A. D. 1246 [= 1248], le lendemain de la st Maurice, l'archevêque Jean et le chapitre de Vienne statuent qu'on ne sonnera pas les heures canoniales à partir de prime du lendemain de la Toussaint tant que les chanoines n'auront pas tous soldé leurs cens au chapitre et entre eux : l'office des morts aura lieu comme d'ordinaire.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 11-2.

8472 « Petra Rossa », 24 septembre 1248.

Guigues Milos, en présence de R[obert] évêque de Gap, confirme sa vente du 19 précéd. à la maison de Bertaud et donne pour garant Falcon seigneur de Vey-

nes *(Veeneto)*. Fait *ap. Petram Rossam*, dans un champ d'Odon de la Roche, chevalier; présents : Rodolphe, archidiacre de Gap, Marin, archiprêtre du Champsaur, Pierre de *Miravalle*, jurisconsulte, Garnier prieur de Durbon, etc. Bulle.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 57-8, n° 60.

8473 Vienne, 25 septembre 1248.

...Fer. 6 post fest. b[i] Mauricii. Ja[u]cerand de Bellegarde et son frère Martin, chevaliers, reconnaissent, en présence de l'archevêque Jean et du chapitre de Vienne, tenir en fief d'eux tout ce qu'ils possèdent au château et mandement de Bellegarde, et en font hommage et fidélité entre les mains du prélat. Fait *Viennæ*, dans le cloître; présents : les chantres D. de Beauvoir et A. de Faverges, le sacristain G[uigues], G. de Virieu, obédiencier de Bellegarde, etc. (6).

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 89.

8474 Vienne, 27 septembre 1248.

...Domin. post fest. b[i] Mauricii. Faramanz, fils de feu Colombet de Faramans, abandonne au chapitre de Vienne tous ses droits dans la paroisse de Faramans, reconnaissant que son père avait reçu pour ces possessions 30 livr., bien que le chapitre dît 40. Il reçoit 6 livr. tant du chapitre que de l'archevêque, qui était obédiencier de Faramans. Fait dans la cour de l'archevêque, présents : les chantres, le sacristain G., le cabiscol B., le réfectorier J. d'Arènes.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 89-90.

8475 Octobre 1248.

Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, accorde à la grande Chartreuse la franchise de 3 sols sur 2 réservoirs d'eau pour le sel à Lons-le-Saunier *(Ledonis)*.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 136.

8476 Valence, 4 octobre 1248.

Transaction entre Ph[ilippe], élu de Lyon et procureur de Valence, pour lui et son église ou chapitre de Valence, et Adémar de Poitiers, fils de feu Guillaume : les hommes de l'église ne devront ni péage ni guidage dans le diocèse de Valence en-deçà du Rhône, ni à Crest et dans son mandement pour les comestibles et liquides, excepté le sel, les amandes, le poivre, le gingembre, le girofle, la canelle et les marchandises à poids; ils pourront circuler librement sur les chemins publics. Chacun gardera à Crest ses vassaux. Touchant les *chalmes* d'Allex, on s'en tiendra à la charte scellée par J[ean] archevêque de Vienne, B[ertrand] évêque de Die, G[érold] évêque de Valence, A[démar] de Poitiers et Guillaume *(W.)* son fils, d'après laquelle deux tiers étaient à A[démar], l'autre à l'église de Valence. Adémar abandonne ses prétentions sur Bésignan et sur les fiefs de Guillaume de Beaudiner. Les parties s'interdisent d'édifier aucune forteresse ou bastide de Valence à Livron, entre la route et le Rhône. Approuvé par le doyen A[lbert] et le chapitre de Valence. Les femmes de la terre épiscopale seront exemptes de péage et guidage pour ce qu'elles portent sur elles. Le procureur donne comme otages : A. doyen, Artaud abbé de St-Félix, Ponce viguier, Aquin, B. d'Etoile, chanoines de Valence; Adémar fournit : Amaury de Rochefort, B. de Taulignan, P. de Tues, Pon. Cornillan de Montmeyran et Pon. Cornilla du Puy-St-Martin, chevaliers, qui tiendront otage à Romans. *Acta ap. Valen.*, dans le palais épiscopal, en la cour *(estræ)* sur le Rhône, veille de s[t] Apollinaire... ; témoins : J. Capelli, chanoine de Vienne, des clercs, Falcon Barreti, chevalier de Cornillan, des damoiseaux. Sceaux des parties, du chapitre de Valence et de J[ean] archevêque de Vienne.

Arch. de la Drôme, E. 2472, 136[b], vidimus du 4 nov. 1483; E. 3574, orig. parch. (*Invent.* III 196[b]); E. 9696, vid. du 8 mars 1456 (*Invent.* VI, 228). — CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 139-42; *Quar. années hist. évêq. Valence*, 73-6; *Hist. égl.-ville Die*, I, 379-80. CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.* 3[e] ser. IX, 49.

8477 Montmaur, 7 octobre 1248.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste qu'en sa présence Raimond de Montauban, seigneur de Montmaur, vend, au prix de 120 livr. Viennois, à frère Durand Clari, convers de la maison de Bertaud, au nom de la prieure Jeanne et du couvent, une partie du territoire du susdit château de Montmaur, dont il décrit minutieusement les limites, avec le domaine utile et direct, etc. Prêtent serment avec lui Odon des Chers, Lantelme de Grisoaud et son fils Guigues, Odon de la Roche et Dios de Montmaur *(Mauromonte)*, chevaliers. Garants : nobles Guillaume Augerii, seigneur de Vitrolles, Ossasica seigneur de la Roche et Lantelme de Jarjayes *(Jarjaia)*, frères. Fait *ap. Montemaurum*, dans le verger derrière l'église de St-Pierre; témoins : Rodolphe de Montbonnot *(Montbonoud)*, archidiacre de Gap, Martin archiprêtre du Champsaur, Pierre Rostagni, de la Roche, jurisconsulte, Arnulphe prieur de Montmaur, Lantelme de St-Marcel, chevalier, etc. Le vendeur exhibe l'acte de son émancipation (29 mars). L'évêque, qui avait dans son fief et domaine le château de Montmaur, accorde son autorisation et appose sa bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 58-60, n° 61. = *CHEVALIER (J.), dans *Bull. Drôme*, XXIII, 453-4 (à part, I, 74-5). ROMAN, 82-3.

8478 Lyon, 22 octobre 1248.

Lettre du pape Innocent IV à [Humbert], archevêque d'Embrun, lui mandant de préposer à l'église de Digne l'archidiacre Boniface, étudiant de théologie à Paris, s'il consent à son élection faite par les chanoines. — *Dignensi ecclesia.*

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 4039, 6[b], ep. 168. — BALUZE, *Miscell.* VII, 416; 2[e], I, 209[e]. = *Gallia christ. nova*, III, 1121. BRÉQ. VI, 158. HÖFLER, *Albert v. Beham*, n° 168. POTTHAST, 13061, 13453[e]. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 4161.

8479 27 octobre 1248.

Déclaration par Guigues-Richard, chevalier, et Bette de Paute, que le comte [dauphin] avait les cas royaux sur les hommes en la terre d'Oisans, etc. Mardi avant s[te] Simon et Jude.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III. 302[b].

8480 Durbon, 27 octobre 1248.

Arnaud de Barasc, fils de feu P[ierre] de la Piarre *(Petra)*, a reconnu devant P[ierre], alors prieur de

Saillans *(Sallens)*, maintenant d'Aspres, en présence du couvent de Durbon et à la réquisition du prieur Garnier, avoir donné à cette maison ses pâturages en Dévoluy *(Devolodio)*, la Cluse et ailleurs et tous ses domaines, sauf ce qu'il a d'indivis avec G. Miloni, et confirme ce que ses hommes, *chaslani* ou autres ont donné ; il reçut pour cela 30 sols de monnaie publique et jura d'observer cette donation, ce qu'il ne fit pas. Il s'empara des champs *del Plae* et *la Lauseta*, des tasques de *li Annol e' Manibol*. Devant le prieur [d'Aspres], son oncle *(avunculo)*, il les rend ; ses frères Pons de la Piarre et R. et P. approuvent. Fidéjusseurs : R. de Beauvoir, G. Radulphi, P. Radulphi, chapelain de Beauvoir, R. chapelain de la Piarre. Le prieur de Durbon lui donne de nouveau 30 sols. Fait dans la maison, entre le cimetière et l'église. Témoins : Garnier, prieur de Durbon, Pierre d'Oze, Guill. de Lachau. Sceau de P. prieur d'Aspres.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 338-9, n° 450. = ROMAN, 83ᵃ (31 oct.).

8481 Valence, 27 octobre 1248.

Bertrand de Mornanton, commandeur *(præceptor)* de la maison de l'Hôpital de Jérusalem de Valence, du consentement de ses frères (4) et de l'autorité de Bertrand, commandeur de St-Gilles *(S. Ægidii)*, vend à Ponce abbé de Léoncel, au prix de 8 livr. monnaie de Vienne ou de Valence, ce que sa maison possédait dans la paroisse de l'église de Chatuzange et une terre dans celle de Charlieu *(Charleu)*. Fait... *in vigil. apostol. Simonis et Judæ, apud Valentiam*, dans la maison de l'Hôpital ; présents (3). Guillaume, official de Valence, appose le sceau de sa cour.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 163-4, n° 157.

8482 Romans, 30 octobre 1248.

Noble Arbert de Chabeuil *(Cabeolo)*, doyen de Valence et sacristain de Romans, donne à l'abbé Ponce et au monastère de Léoncel les courtils de l'Arberteira, de l'Arnaudeira et de l'Evrardeira, un vignoble devant la porte de l'église de Chatuzange, 2 petites terres au-dessous de celle-ci, et la moitié de celle qu'il tient de concert avec Gratapallia. L'abbé et le couvent lui promettent de donner une pitance du fruit de ces terres à la communauté le jour de sᵗ Apollinaire et de se souvenir de lui et des siens le lendemain. Approbation de son neveu Lambert de Chabeuil. Fait *Romanis... d. vener. ante fest. Omnium Sanctor.* Sceaux de J[ean] archevêque de Vienne, du chapitre de Romans, d'Arbert et de Lambert.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 164-5, n° 158.

8483 Verceil, novembre 1248.

L'empereur Frédéric II, pour reconnaître les services de son cher parent et fidèle Guigues *(Wigo)*, dauphin de Vienne, lui octroie une rente de 300 onces d'or à percevoir sur son trésor *(camera)* chaque année à la fête de Pâques. — *Per præsens scriptum.*

Arch. de l'Isère, B. 3162, vidimus du 12 déc. 1356. *Cartular. Delphin.* f° XV (Not. 7, n° 11). *Invent. Généralité*, 10. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 581 ; *Cart. du Dauph.* I, 231-2. — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, VI, 665-6. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 39-40. = CHEVALIER (U.). *Invent. arch. Dauph. 1346*, 14 ; *Ordonn.* 19. BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 3730.

8484 Verceil, novembre 1248.

L'empereur Frédéric II, pour récompenser le zèle envers sa majesté du camérier de son cher parent et fidèle le dauphin de Vienne, le pourvoit d'une rente de 15 onces d'or à percevoir sur sa cassette *(camera)* chaque année à la fête de la Résurrection. — *Per præsens scriptum.*

Arch. de l'Isère, B. 3162, origin. parch. *Cartular. Delphin.* f° XVj (Not. 8, n° 12). *Invent. Généralité*, 10. Valbonnays, 5ᵉ Reg. n° 38. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 585 ; *Cart. du Dauph.* I, 238ᵃ (1250). — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. diplom. Frider. II*, VI, 666-7. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 40. = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 22 (1240). BÖHMER-FICKER, *Reg.* V, 3731.

8485 Novembre 1248.

Humbert de la Tour, chevalier, est arbitre, avec le chantre de Lyon, entre Artaud de Lavieu *(Laviaco)* et le prieur de St-Julien.

GUIGUE, *Grand Cart. de l'abb. d'Ainay*, II, 82-3, 115.

8486 1ᵉʳ novembre 1248.

Restitution faite par l'archevêque d'Embrun [Humbert] de la tour de Châteauroux aux Agnels, qui promirent de la garder fidèlement pour leur archevêque et seigneur.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 231ᵇ.

8487 3 novembre 1248.

P[ierre, chartreux, prieur du Reposoir, etc.], évêque de Grenoble, du consentement de son chapitre, fait don au couvent du Reposoir d'une maison située à Grenoble, avec ses dépendances.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 135.

8488 8 novembre 1248.

Le chapitre de Vienne partage les terres laissées vacantes [par la mort] du chanoine Nicolas : aux chantres Drodon et Ar[bert], au sacristain G., au cabiscol B.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne* 128 (vᵇ).

8489 Val-Ste-Marie, 11 novembre 1248.

Guillaume, seigneur de Beauregard *(Belregart)*, cède en aumône à la maison du Val-Ste-Marie, ordre des Chartreux, et à son prieur R[obert ?] les pâturages de Beauregard pour leur bétail : bœufs, moutons, chevaux, etc., avec faculté de séjour, entrée et sortie, sous condition de réparer les dommages et d'un fromage par an de cens. Fait dans le cloître du couvent, en présence de tous les frères et de Chabert Chanant, chevalier. Sceau.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, vidimus du juge mage du Viennois, 1325. Arch. de l'Isère, B. 4411, vid. (*Invent.* IV, 260ᵇ). — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

8490 24 novembre 1248 ou 1249.

La veille de sᵗᵉ Catherine, un fort tremblement de terre provoque la chute du mont Granier, qui ensevelit, avec l'abbaye de même nom, les paroisses de St-André en Savoie, Cognin, Vourey et St-Pérange, plusieurs villages (5, 15, 16) et des milliers de personnes sur la longueur d'une lieue. Un récit prétend que Dieu le permit pour punir la cupidité de Jacques Bonivard,

conseiller du comte de Savoie ; un autre que seule la chapelle de N.-D. de Myans, protégée par sa Vierge noire, échappa à la ruine.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 233ᵃ. — MATTHÆUS PARIS., *Hist. major* (1684), 652. LECOY DE LA MARCHE, *Anecd. hist. d'Etienne de Bourbon*, 182-4, 429. TRIVET (Nicolas), *Chron.* (d'ACHERY, *Spicil.* VIII). Pouillé de Grenoble de 1497, par Laurent ALLEMAND, 375. PINGONII (Philib.) *Chron. Sabaud.* 322ᵃ. PICQUET, *Provinciæ d. Bonaventuræ... descriptio* (1610), 174. GONON, *Chron. Ss. Deiparæ Virginis Mariæ* (1637), 256-7. PHILIPPE DE LA Sᵗᵉ TRINITÉ, *Gener. chronol. mundi* (1663), 603. GUMPEMBERG, *Atlas Marianus* (1675), n° XIII, p. 39. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 322-3. BESSON, *Mém. dioc. Genève*, 309. GRILLET, *Dict. hist.* III, 159-61. GOUVERT, Notice sur les abîmes de Myans, dans *Mém. soc. roy. acad. Savoie* (1835), VII, 69-123. PILOT, *Ephémér. Dauph.* II, 227. WURSTEMBERGER, p. 113-6, n° 218. TREPIER, dans *Congrès scient. France* (1863/4), XXX, 589 ; dans *Mém. acad. Savoie*, C, VI, 372-614 ; *Doc.* VI, 139-62. FERRAND (H.), dans *Ann. club Alpin franç.* (1882/3), IX, 580, fig. CHEVALIER (J.), *Hist. de Die*, I, 424, n. 2. — MENESTRIER, *Hist. civ.-consul. Lyon*, 322-3.

8491 Valence, décembre 1248.

Guillaume Aalardi, chapelain et chanoine de Valence, et maître Guy Essendus, exécuteurs de la dernière volonté de Jean de la Rivière *(de Riperia)*, prêtre, vendent à maître Guillaume, prieur de St-Félix, un enclos *(olchia)* et vigne au lieu dit *al Charom*, au prix de 115 liv. monnaie de Vienne et de Valence, dont quittance. Témoins : Guillaume Falconis, sacristain, Pierre de Bressieux, procureur, et 7 chanoines de St-Félix. Sceaux des exéc. et du chapitre St-Apollinaire.

Arch. de la Drôme, St-Félix, orig. parch. de 29 lig.

8492 Valence, 1ᵉʳ décembre 1248.

Guillaume, official de Valence, atteste la véracité de l'acte du 23 avr. 1246 par l'apposition du sceau de la cour de Valence. Fait *in curia Valen...*, lendemain de sᵗ André ap. ; témoins : Arbert de Foillas, sacristain de Die, Lantelme archiprêtre, chapelain et chanoine de Valence, Bonet notaire, Pierre de Bressieux, procureur de St-Félix, etc.

Arch. de la Drôme, St-Félix, à la suite de l'acte cité.

8493 Valence, 5 décembre 1248.

Le pape Innocent IV ayant chargé les cardinaux Pierre évêque d'Albano et Hugues de Ste-Sabine de réunir en concile à Montélimar *(Montilium)* les prélats des provinces de Narbonne, Vienne, Arles et Aix, ceux-ci s'étaient rendus à Valence, où ils promulguèrent 23 canons sur la foi, la paix et la liberté de l'Eglise. *Dat. Valentiæ, d. sabbati post fest. b. Andreæ.... pontif. d. Innocentii papæ IV aᵒ 6 ;* furent présents l'archevêque de Vienne, les évêques de Die et de Trois-Châteaux.

LABBE, *Conc.* XI, 696-702. HARDOUIN, VII, 423. COLETI, XIV, 111-20. MANSI, XXIII, 769-78. HUBERTI, *Gottesfrieden u. Landfrieden*, 528-9. = PERCIN, *Mon. conv. Tolos. Prædic.* 5. CHARVET, 394. OLLIVIER (J.), *Essais histor. Valence*, 46-50. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 195-7 (à part, 77-80) ; *Hist. égl.-ville Die*, I, 353-4. BOEHMER-FICKER, V, 13693. FOURNIER, *R. d'A.* 183. *Gallia christ. noviss.* III, 1124 ; IV, 166. HEFELE, *Concgesch.* V, 1154-6 ; trad. VIII, 415.

8494 Valence, 7 décembre 1248.

Transaction entre le chapitre St-Apollinaire et les curés de Valence, d'une part, et les frères Prêcheurs de cette ville, d'autre.

Repert. docum. eccles. SS. Apol. et Joh. Valencie, fᵒ CXXJᵇ.

8495 (Gap), 13 décembre 1248.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que, dans sa cour, Falcon seigneur de Veynes *(Veeneto)* et Falcon le Meçers, de Veynes, chevaliers, ont vendu à Durand Clari, convers, au nom de la maison de Bertaud, des terres entre les territoires de Montmaur et de la Roche-des-Arnauds jusqu'au château de Veynes, au prix de 22 livr. Viennois. Jurent avec eux Bosius fils de Falcon lo don [seigneur] de Veynes. Garants : Lantelme de Trisoaut, Alamand de la Cluse et Dinus de Montmaur. Fait dans sa cour sur la *crota*, en présence de Rodolphe de Montbonnot, archidiacre de Gap, son vicaire général *(gerens vices)*, etc. Guillelmet de Montmaur, damoiseau, Pierre Fabri, baile, Guillaume de Beaumont, chapelain et notaire de sa cour. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 61-2, n° 62. = ROMAN, 83ᵃ.

8496 15 décembre 1248.

Testament de Bertrand de Mévouillon, seigneur de Mison : il veut être enseveli en l'église Notre-Dame de Mison auprès de son père. Il institue sa fille Béatrix, épouse de Bertrand Raybaud, héritière de ses biens à Laux Montaux? *(Monte Sceleu)*, Gignac, St-Christophe et Epinouze *(Spinosa)* ; il lui confirme les 10.000 sols qu'elle a reçus en dot de sa mère et une rente de 100 sols à Vers. Il laisse à son autre fille Galbone ou Galburge tous ses biens dans l'évêché de Gap, à Izon, Chabrel, Laborel, Villebois, Etoile, Ste-Colombe, Chanousse, Orpierre *(Aurea Petra)*, N.-D. de Lagrand *(Aregrandis)*, Saléon *(Sceleone)*, Serres, Méreuil *(Baffameriolo)*, Arzeliers, le Poët, Pomet, Mison, l'*affarium Peyronum* de Sigottier *(Cigoterio)*, Montéglin *(Monte Aygluno)*, Châteauneuf[-de-Chabres] et Lazer... Mardi après sᵉ Lucie...

Arch. de l'Isère, B. 3639, orig. parch. (*Invent.* III, 121) ; B. 4079, o. p. (*Invent.* IV, 113ᵃ). *Invent. Gapençais*, 262-3 ; *prov. étrang.* 135-6. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.*, I, 284ᵃ. = ROMAN, 83ᵃ.

8497 16 décembre 1248.

Hommage prêté à Adhémar, fils du comte de Valentinois, par Ponce, seigneur de Brion en fief rendable, pour le château et fort du Cheylard et son mandement, le château de Brion et son mandement, et tout ce qu'il avait auxd. lieux, etc.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 420.

8498 16 décembre 1248.

Ponce, seigneur de Brion, promet à Aimar, fils du comte de Valentinois, de lui donner la préférence au cas où il vendrait ses châteaux de *Rocabona* et de *Buriano*, et de ne pas le faire sans son assentiment.

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* IV, 15ᵇ). *Invent. Vivarais*, 420.

8499 18 décembre 1248.

Investiture par l'évêque [de Grenoble] à Jean Soulas de possessions acquises par lui de Guillaume Galpini à la Plaine, sous le cens de 4 setiers de froment, 4 poules et 16 sols de plaid... Vendredi avant Noël. Sceau du prélat.

Inventaire arch. évêché de Grenoble (1499), F. XVI, 85.

8500 Embrun, 21 décembre 1248.

Le chapitre d'Embrun atteste que Guillaume *(W.)* et Jean Bona, oncle de Marcellin, Jeanne Acharda, sœur de celui-ci, et Salvat, au nom de W. Antonii, de Châteauroux, ont vendu à leur archevêque deux vignes au territoire de Châteauroux, au prix de 80 liv. monnaie de Vienne et Valence, dont quittance. Serment. Chacun des vendeurs fournit une ou deux cautions. *Act. Ebreduni*, en la chambre basse à fourneau *(cum furnelo)* du prélat, devant Boniface, élu de Digne, Hugues de Marculfo, chan., Raibaud Papia, sacristain ; témoins : Folquet et Mota, chevaliers, Albert, prêtre et vicaire de l'archevêque. Sceau.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 338-9.

8501 Gap, 28 décembre 1248.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que Lentelme de Trisoaut a vendu [comme au 13 précéd.], au prix de 8 livr. Viennois. Garants : Pierre Rostagni, jurisconsulte, Falcon seigneur *(dompnus)* de Veynes et Guigues de Trisoaut. Fait *ap. Vapincum*, dans la cour sur la *crota*, en présence de son procureur Borrellus d'Entremont, etc. Guillaume chapelain et notaire de sa cour. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 62-3, n° 63. = ROMAN, 83*.

8502 Sisteron, 6 janvier 1248/9.

Cession par Rodigos de Cascari à l'archevêque d'Embrun, moyennant 50 liv. Viennois.

Arch. des Htes-Alpes, G. 26, copie du Livre vert (*Invent.* II, 17*).

8503 Bayons, 6 janvier 1248/9.

Approbation par Lausa, femme de Rodigos de Cascari, de la cession de son mari à l'archevêque d'Embrun. *Act. ap. Bayonas*, en la maison du prêtre R. de Bayons ; témoins : Guillaume de Châteaufort, not.

Arch. des Htes-Alpes, G. 26, copie du Livre vert (*Invent.* II, 17*).

8504 9 janvier 1248/9.

Noble Agout de Luc, fils d'autre Agout, ratifie et approuve la vente faite par son épouse Etiennette à Reymond, seigneur de Mévouillon, du château et juridiction de Montbrun.

Arch. de l'Isère, orig. *Invent. Baronnies*, II, 11b : 648.

8505 Manteyer, 22 janvier 1248/9.

Roland de Manteyer, en son nom et comme tuteur des enfants de feu son frère Lantelme, Raybaud et Alasia, confirme la vente du 30 juil. 1248 en présence de Pierre de Mirabel *(Miravalle)*, juge de la cour de Gap [constitué] par l'évêque Robert. Fait au château de *Manteherio*, dans la chambre à fourneau ; témoins (11). Bulle.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 66, n° 64.

8506 Lyon, 23 janvier 1248/9.

Bulle solennelle du pape Innocent IV, adressée à la prieure et aux sœurs du monastère de Ste-Marie de Vernaison *(Commercio)*, ordre de Cîteaux et dioc. de Valence. Il les prend sous la protection de st Pierre et leur ordonne d'observer la règle de st Benoît et les institutions Cisterciennes. Il leur confirme les possessions et biens qui leur ont été donnés par les rois, princes et fidèles : leur monastère, la grange de Bayanne *(Baiana)*, leurs terres au Colombier *(Columbers)*, à Châteauneuf *(Castro Novo)*, au château d'Alixan *(Alexiani)*, leurs possessions dans les diocèses de Valence et Vienne. Il les exempte de payer des dîmes pour leurs novales. Les personnes libres, fuyant le siècle, pourront être reçues. Défense d'aliéner les biens de la communauté et d'accepter des donations sans le consentement du chapitre. L'évêque diocésain, et, en cas de vacance du siège, ses vicaires, leur donneront les sacrements, etc. En cas d'interdit, permission de célébrer le service divin dans l'intérieur de la maison. Confirmation de leurs libertés et immunités. Seings du pape et de 9 cardinaux. *Dat. Lugduni, p. man. mag. Martini. s. R. e. vicecancell... ind. 7..., pontif. a° 6.*

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch. de 31 lig., n° 5. *Invent. Valentinois*, I, 591.

8507 Février 1248/9.

Transaction entre Albert de la Tour le jeune, seigneur de Coligny, et l'abbé Guillaume et le couvent d'Ambronay, au sujet du manse de Berthe dans la paroisse de Lagnieu *(Latiniaco)*, par l'entremise amicale de Guillaume, chapelain d'Ambronay.

JUSTEL, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 332. VALBONNAYS, *Généal.* 14. = BRÉQ. VI, 164.

8508 Embrun, 1er février 1248/9.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne *(Viann.)* et d'Albon, se plaignait des consuls et de la commune *(universitas)* d'Embrun, demandant de jouir des droits et surtout des cavalcades qu'avait possédés feu Guillaume, comte de Forcalquier. Les consuls, de l'avis des citoyens, y consentirent ; ils lui accordèrent même d'avoir un juge des causes civiles et criminelles. En retour, le dauphin, renonçant au privilège de la minorité, leur concède le consulat, les libertés, usages et coutumes dont ils avaient joui, et jure de maintenir les libertés à eux accordées par son père le dauphin [André] de pieuse mémoire et sa mère B[éatrix] comtesse de Vienne et d'Albon. Jurent en son nom : Odon Alamand, Osbert Auruce, maréchal *(manescallus)*, Pierre de Morges, etc. (5). Sceaux. Fait *Ebreduni*, sur la place Notre-Dame ; témoins : Radulphe de Montbonnot, archidiacre de Gap, Pierre Maurelli et Raynaud Adini, consuls de Gap, etc. (12). — *Dum oblivionis.*

Arch. d'Embrun, origin. parch. Arch. de l'Isère, B. 3720, orig. parch., 25 janv. 1240/1. *Invent. Embrunois*, 133. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* pr. II, II, 557 ; *Cart. du Dauph.* I, 230-1. ROMAN (J.), dans *Nouv. Rev. histor. de droit* (1886) ; *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes*, 23-4 : 83b. PRUDHOMME (A.), *Invent. somm. arch. Isère*, III, 152-3.

8509 La Part-Dieu, 4 février 1248/9.

Odon d'Alixan, damoiseau, cède une terre de son propre alleu au-dessous des Pouyets *(Podium Chanal)*, près de la route de Valence, au moine Jean de Suze *(Secusia)*, recevant au nom de l'abbé Ponce et du couvent de Léoncel ; on lui fera 12 den. de cens et il reçoit comptant 120 sols Viennois. Il se dévêtit et investit le frère. Fait *apud Partem Dei*, présents (6).

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 165-6, n° 159.

8510 Vienne, 22 février 1248/9.

Transaction entre G[uigues], sacristain de Vienne, et le chapitre et les anniversaires de l'église, par l'arbitrage du chantre Drodon de Beauvoir *(Bellovidere)*, et des chanoines Arbert de Boczosel *(Bossuzello)* et Hugues de Paladru, en présence de J[ean] archevêque de Vienne et du doyen Philippe. Le sacristain, à la nomination de l'archevêque, se plaignait des charges que faisaient peser sur lui la création de nouvelles fêtes et les anniversaires. Le prélat lui assignera le fief de Monrisies, qu'avait le courrier *(qorrearius)* Berlion, une vigne à Turut, un jardin près Romette et divers cens; il recevra la livrée *(libra)* d'un clerc, outre ce qu'on lui donne pour les marguilliers *(magnilarii)* aux grandes solennités. On règle l'attribution des dons faits à l'exposition du chef de s[t] Maurice. Le sacristain tiendra au moins 5 lampes devant certains autels, se pourvoira de gens honnêtes pour la sonnerie des cloches, fera approprier l'église de haut en bas durant la semaine sainte et épousseter le thrône *(solium)* quand il en sera besoin. Fait au chapitre général le lendemain du *Carniprevium vetus*. Sceaux. *Vincencius not.*

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 114-6.

8511 Lyon, 24 février 1249.

Dans une lettre à l'archevêque d'Arles, aux évêques de Marseille et de Nîmes, le pape Innocent IV rappelle que l'évêque de Sabine et le cardinal de Ste-Sabine, dans un concile tenu à Valence [5 déc. préc.] avec les prélats de Provence, ont dissous les associations (*fratriæ*, etc.) de ce pays. — *Venerabilis frater.*

Albanès-Chevalier, *Gallia christ. noviss.* III, 426.

8512 27 février 1248/9.

Emancipation par Bertrand de Mison, seigneur de Ste-Jalle, de son fils Bertrand.

Arch. de l'Isère, B. 4083, orig. parch. (*Invent.* IV, 113[b]).

8513 27 février 1248/9.

Bertrand de Mison, seigneur de Ste-Jalle, fait donation à son fils émancipé Bertrand de tous ses droits sur le château de Ste-Jalle et ses dépendances, la Bâtie du col de Soubeyran *(Chebaranis)*, les châteaux de Linseuil *(Niso, Ninzol)*, Esparron, Tarandol *(Terrendos)*, Penafort, Arpavon, le Valbenoît *(Badunensis)*.

Arch. de l'Isère, B. 3639, orig. parch. (*Inv.* III, 121[b]); B. 4083, orig. parch. (*Inv.* IV, 113-4). *Invent. Baronnies*, II, 327: 990-1. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1239.

8514 Embrun, (février/mars) 1248/9.

L'abbé et le couvent de Boscaudon, par l'entremise d'Humbert, archevêque d'Embrun, donnent en emphytéose à Frambert, prieur de Remollon [pour le monastère de la Novalèse], les vignes, noyers et terre qu'ils ont à Remollon, sous le cens de 9 sols Viennois et 10 setiers de noix à la Purification; le prieur leur cède une maison à Remollon sous le cens d'1 den.

Arch. des Htes-Alpes, H. 3, n° 133, origin. parch. (Communiqué par M. J. C. Roman).

8515 Durbon, 3 mars 1248/9.

Didier, chanoine d'Oulx, frère [d'Humbert de Montama], confirme la vente faite par celui-ci le 5 nov. 1242, sur l'ordre d'Alamand, prévôt d'Oulx et de son couvent. Investiture. Il remettra à Guillaume Augerii les lettres commissoires qu'il a obtenues contre lui du Pape, et celles approbatives du prévôt d'Oulx. Il reçoit de G. A. 40 sols Viennois, pour le bien de la paix, et se déclare satisfait. *Act. ap. D-nem*, dans le nouvel hospice de la maison des moines, devant R[obert] évêque de Gap; témoins: Garnier, prieur de Durbon, Hugues de Montama, damoiseau, Michel de Beaumont, camérier *(cambrerius)* du prélat. Sceaux.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 340-1, n° 452. = Roman, 83[b].

8516 Romans, 7 mars 1248/9.

Ce qui est possédé en commun étant d'ordinaire négligé, Heldin cède le quart de la grange et tènement de *Favairolis* (Pièce-Ronde), qu'il tenait indivise avec Pierre Alberti, lequel en avait accensé 3 parts à son frère Jarenton [1[er] mai 1248], au même Jarenton pour 11 liv. d'investiture, dont quittance, et 1 setier d'avoine, 3 sols 9 den. et 1 géline de cens, suivant les bons usages de la ville de Romans. Investiture; serment. Limites de la terre: la Joyeuse *(Geusa)* à l'orient, l'Isère au midi, le port de Vengoeil à l'occident, un chemin au nord. *Act. Romanis.* Sceau de St-Barnard.

Arch. de la Drôme, St-Barnard, origin. parch. de 23 lig.

8517 24 mars 1248/9.

Guillaume de Surieu, chevalier, alberge à Jean Gury le mas de Sanieu au mandement d'Annonay; approuvé par Pierre et Achirius de Surieu, fils dudit Guillaume... Veille de l'Annonciation.

Moulinet, *Reg. généal.* IV, 920.

8518 (Vers 1249).

Audivi quod quidam episcopus Gratiopolitanus præcepit suis sacerdotibus ut, venientes ad synodum, honeste cum stolis et albis vel superpelliciis ibi venirent; quod ipsi facere contempserunt. Tunc præcepit eis sub pœna suspensionis, nec tunc eciam hoc fecerunt; tunc aggravavit manum, dicens in alia synodo quod sub pœna excommunicacionis venirent; quod cum non fecissent nisi pauci, ait: « Cras veniatis ut dixi, sub pœna quinque solidorum ». Tunc omnes, ne incurrerent pœnam dictæ pecuniæ, albas et superpellicia quæsierunt, vel per pretium datum, ita quod omnes venerunt ut eis fuerat imperatum. Quos de hoc episcopus in synodo arguit et confutavit, quod magis timerent a(d)missionem modicæ pecuniæ quam animæ suæ...

Lecoy de la Marche, *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, 268-9, cf. ix.

8519 (Vers 1249).

In diocesi Gratiopolitano accidit, testante fratre Cabrito et asserente, quod quidam sacerdos adamabat quamdam uxorem cujusdam carpentarii archarum; quo absente, cum peccaret, venit ad ostium vir. Sacerdos stupefactus archam magnam ibi paratam intravit, quam mulier clausit. Vir intrans, videns de ora vestis sacerdotis extra aliquantulum, dolum perpendit, et, clave assumpta, archam seravit. Applicans carrum boum et vocans vicinos, ad forum ducit, ubi quidam amicus ejus, sciens factum, cui mandaverat sacerdos cum occultis intersignis quod archam emeret et eum liberaret, veniens

ad forum, emit archam precio viginti librarum. Ille qui vendebat, securus de precio, dicebat quod non vendiderat quod intus continebatur; unde, cum ad verba hic inde concurrerent qui erant in foro, ille qui vendiderat archam aperuit, et inde sacerdos confusus et derisus ab omnibus exivit. Quod audiens episcopus, voluit habere de contempto quantum alius habuerat de archa.

Lecoy de la Marche, *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, 405.

8520 1249.

Concession par le seigneur de Mison à Boscaudon, de l'exemption du droit de pulvérage dans sa terre.

Inventaire des titres de Boscaudon. = Roman, 83b.

8521 1249.

Hugues Alamans, seigneur du Champ *(Chans)* et de Ratiers *(Raiteir)*, avait légué par testament 50 sols Viennois à la Chartreuse, avec ordre à ses héritiers de les assigner à un prieuré, ce que fait après sa mort son fils Odon, du consentement de P[ierre] évêque de Grenoble et du chapitre de sa cathédrale, spécialement du doyen Eustache.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 138.

8522 1249.

Le dauphin G[uigues] donne à Guillaume de Ravenne *(Ravanna)* une vigne dans le mandement de Montbonnot *(Mons Bonodi)*, que tenait Nusterlet (Ris-t?). Sceau.

Chevalier (U.). *Invent. arch. Dauph. 1346*, 829.

8523 1249.

Guigues de la Rochette *(Rupecula)* reconnaît tenir en fief du dauphin Guigues tout ce qu'il possédait à Allevard et dans toute sa vallée, sous le cens d'un autour *(austruvo)*; au cas où il y éléverait une maison forte, il la tiendrait rendable du même. 2 sceaux.

Invent. Graisivaudan, I, 1.— Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 13; *1346*, 767, 776.

8524 1249.

Alix *(Alisia, Alissa)*, fille d'Aymar de St-Geoirs *(S. Georgio)* et veuve d'Amaury de Limons *(Almaricus de Lymone)*, vend au dauphin Guigues tout ce qu'elle possédait au château, bourg et mandement de Vinay.

Invent. St-Marcellin, II, 1746. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 64; *1346*, 144.

8525 1249.

Béatrix, fille de feu Aymar de St-Geoirs *(S. Juertz)*, vend à sa sœur Alix *(Alisia)* tous ses biens et confirme la vente faite par celle-ci au dauphin; 2 sceaux.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 282; *1346*, 248.

8526 1249.

Trinquier, de Châteauroux, donne en gage à l'archevêque [d'Embrun] le 1/3 d'une châtellenie *(chaslaniæ)* qu'il tient à Châteauroux *(Castrum Rodulphum)*, du fief de l'archevêque, et les revenus en tasques, *cartones*, cens, justice.

Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 339, n.

8527 Les Ecouges, 1249.

Guigues et Humbert de Rencurel, frères, et leurs deux neveux Pierre et Hugues de Rencurel, frères, donnent à P[ierre] de Plans *(Planis)*, prieur des Ecouges, le pâturage dans le bois de *Culmo* (Colmes, Calines), pour y faire un pré autour de la fontaine près celui de Burif, de la longueur et largeur d'un double trait d'arbalète *(balista)*; ils autorisent à arracher *(traneare)* et tailler *(talare)* les arbres de la forêt, excepté les sapins *(salps)*, *suifent*, platanes *(platanis)* et *timelt*; on pourra y faire une fromagerie *(arcella)*. Ils promettent d'en assurer la possession et prêtent serment. La maison leur donne 60 sols et 10 brebis. Sceau d'Humbert. *Act. in Excubiis*, dans le dortoir des convers; témoins : Guillaume procureur de la maison, etc.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 21 lig. 2/3.

8528 (1249?).

Le curé de Vétraz, au diocèse de Genève, poursuit devant le métropolitain de Vienne la démolition de la chapelle construite à Monthoux, sur sa paroisse, par le sire de Faucigny, avec l'autorisation de l'évêque de Grenoble.

Mentionné par Innocent IV, bulle du 20 mai 1249. — *Hist. patriæ monum.*, Chart. I, 1394. = *R. Gen.* 805.

8529 (= 8580) 1249.

Vente de la terre de Septême à Pierre, [frère du] comte de Savoie, par Guillaume de Beauvoir.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 234.

8530 1249.

Philipp[in]e, comtesse de Valentinois, confirme la donation faite par son père Guillaume Jourdain à la chartreuse de Bonnefoy en 1179, sous condition d'un anniversaire le lendemain de la décollation de st Jean-Bapt.

Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, IV, 649; 3e, VIII, 1929. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 350-1 (à part, I, 214-5).

8531 1249.

Jean, comte de Bourgogne et de Chalon, atteste que sa fille Elisabeth, veuve d'Henri comte de Vienne, a confirmé un don à l'abbaye de la Charité.

Guichenon, *Bibl. Sebus.* 346. = Bréq. VI, 185

8532 La Silve-Bénite, mars 1249.

Francon de Chatte *(Chasta)*, un des seigneurs de Clermont, reconnaît avec serment, en présence du prieur J[acaud], que ses prédécesseurs ont donné en aumône à la maison de la Silve le droit de pâturage et de parcours dans le mandement et domaine de Clermont. Approbation de son épouse Béatrix. Fait en la maison supérieure *Silve* ... Sceau de Jean, archevêque de Vienne.

Gaignières, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243), 46-7.

8533 Vienne, 25 mars 1249.

Guillaume Pérault, dominicain, prêche dans le couvent des frères Mineurs, sur ce texte : *Missus est angelus.*

Salimbene, *Chronica*, a. 1248; ed. 1857, p. 98. Trad. ital. par Cantarelli (1857), I, 133. = *Année Dominic.* (1884), II, 845. Martin, 2807.

8534 Mercurol, 26 mars 1249.

Guillaume Boniface, de Mercurol, damoiseau, vend à Richard Boniface, son frère, la 16e partie du port de Conflans *(Coffolenz)*, pour 46 liv. monnaie de Vienne

ou de Valence ; approbation et sceau de Silvion de la Roche, fils de Roger de Clérieu, seigneur de Conflans... Lendemain de l'Annonciation. ...

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* III, 71*).

8535 Lyon, 30 mars 1249.

Le pape Innocent IV autorise son chapelain Antelme, prieur de St-Laurent de Grenoble, à cumuler ce bénéfice avec les prieurés de St-Innocent et de Cléon-d'Andran *(Clivo)*, aux diocèses de Genève et de Valence, tous dépendants du monastère de St-Chaffre *(S. Theofredi)*, au diocèse du Puy, dont l'abbé ne pourra fulminer aucune sentence contre lui. — *Meritis tuæ devot.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 4475.

8536 Lyon, 30 mars 1249.

Le même donne au même comme conservateur de son privilège l'abbé d'Abondance, au diocèse de Genève.

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 4475.

8537 Avril 1249.

Guillaume et Pierre de Vassieux *(Vacino)*, frères, vendent à la maison du Val-Ste-Marie la moitié de la montagne d'Arbounouze *(d'Arbonose)*, suivant la chute des eaux vers Vassieux.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, anal. XV^e^ s. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

8538 14 avril 1249.

Jean de Ville vers Surieu *(Suireu)* vend à A. du Molard *(Molari)*, chanoine et procureur de l'église de Vienne, les terres, prés et droits qu'il tenait en emphytéose du chapitre dans la paroisse de Ville à Chasauz et Chasarz, et l'en investit, moyennant 40 livr. monnaie de Vienne, dont quittance. Ratification de sa femme Marguerite. Sceau de J[ean] archevêque de Vienne. *Dat. p. m. G. d'Auries cancell. Vien.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 25 lig. 1/3.

8539 Valence, 17 avril 1249.

Transaction entre Ponce abbé de Léoncel et Falcon Brunerii de Lente, par l'entremise de Lantelme, archiprêtre du Royans *(Roianis)*, chapelain et chanoine de Valence. Falcon se désiste et investit l'abbé de 26 sols 1/2, 3 émines de froment de cens, des quartons *(cartones)* de vin, 2 setiers de châtaignes et la maison de Moras, donnés par Clément Fabri et achetés de l'abbé Arnaud par Falcon. L'abbé abandonne le domaine et le cens de 8 sols (sur un champ au-dessus de l'orme dans la plaine de la maison des Lépreux de Lente) et donne 40 livr. monnaie de Vienne ou de Valence. Fait du consentement de Pierre d'Estable *(de Stabulis)*, prieur, Jacques sous-prieur, Jean de Die sacristain, Etienne du Chaffal *(C-ldi)* messager *(portitor)*, etc., *apud Valenciam*, dans la maison de l'archiprêtre ; présents : Adémar Cellarii, jurisconsulte, etc. Sceau de J[ean] archevêque de Vienne.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 166-7, n° 160.

8540 Hostun, mai 1249.

Adémare, fille de feu Adémar Marro, chevalier, et femme de Ponce de la Roche, damoiseau, du conseil de son mari, donne à l'abbé Ponce et aux frères de Léoncel 3 courtils, 2 terres et 1 vignoble dans la paroisse de Charlieu, confrontant des terres d'Arbert de Chabeuil et de Gratapalla et le ruisseau de *Iusia*, plus un bois dans la paroisse de Chatuzange ; elle s'en réserve les cens payables à la s^t^ Julien et à la Toussaint ; ils y ajoutent les pâturages dans la paroisse de Chatuzange, de la route du Royans *(Roianesa)* vers l'église. Assentiment de leur fils Hugues. Fait dans l'église de *Austeú* ; présents : Jacques sous-prieur, Guy moine de la Chaise-Dieu, Pierre Richardi, chapelain de St-Martin d'Hostun, Pierre d'Hostun, chevalier, Lantelme baile de St-Martin-d'Hostun. Sceaux de Ponce et de la cour de Valence, apposé par l'official Guillaume *(W.)*.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 169-70, n° 162.

8541 Châteaudouble, mai 1249.

Ponce, abbé de Léoncel, était en différend avec Raymond dit Boschatz, *(. . . . . .)* de feu Guillaume de Poitiers *(Peiteu)*, comte de Valentinois, qui tenait [en fief] de Flote, dame du Royans *(Roians)*, et de son fils Aesmar tout le domaine du mandement de Marches. Après s'être enquis de la vérité, Raymond, sur le conseil de ses maîtres, se désista de ses prétentions sur diverses propriétés du monastère dans ce mandement et confirma aux religieux le droit de pâturage *(pascairagia)*. Sceaux.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 168-9, n° 161.

8542 La Chartreuse, 2 mai 1249.

Chapitre général de l'ordre des Chartreux. On annonce 72 brefs, pour autant de défunts de l'ordre ; on règle les fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la s^e^ Croix, celles de s^t^ Dominique et s^t^ François, l'octave de la nativité de Marie ; le prieur de la Chartreuse s'en adjoindra deux pour corriger les réformations.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 139-40.

8543 Embrun, 2 mai 1249.

Echange, au nom d'Humbert *(U.)*, archevêque d'Embrun, entre Pierre Lazare et Marie-Jeanne, prieure de St-Surnin *(S. Saturnini)*, d'une vigne vers les Moulinets *(Molendineta)* contre une autre à Pralong *(Pratum Longum)*, plus 4 liv. Viennois. Fait dans la maison de feu L. Tiaudi ; présent : B. Raimbaudi, official et juge archiépiscopal ; témoins : B. Cornet, scribe de la cour du prélat. Sceau.

Arch. des Hautes-Alpes, G. I, orig. parch. (*Invent.* II, 1). — Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 236-7.

8544 La Chartreuse, 5 mai 1249.

J., P. et G., prieurs de Portes, des Ecouges et de Durbon notifient que le chapitre général a accordé au prieur et aux frères de la Chartreuse, à raison de leur pauvreté, de garder leurs acquisitions et les biens en dehors des limites. *Act. ap. Cartusiam*, en plein chapitre.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 138-9.

8545 Lyon, 7 mai 1249.

Le pape Innocent IV confirme la donation de la chapelle de St-Antoine à Utrecht par le chapitre de St-Servais de cette ville aux Antonins de Dauphiné. — *Opera continuæ.*

Arch. du Rhône, H. c. 205 (*Mémoire...* 17). — Willemsen, dans *Public. soc. archéol. Limbourg*, II, 171. Schaepkens (Alex.), dans *Messag. scien. histor. Belgique* (1850), 364. = **Compte rendu comm. histoire* (1867), 3^e^ sér., IX, 45. Potthast, 13352.

8546 7? mai 1249.

... *9 non.* [= *idus?*] *maii.* Amarric de Camaret et sa femme Marguaesta font donation, entre vifs, à L[aurent], évêque de Trois-Châteaux, qu'ils insinuent à leur fille émancipée Baraste, de leurs biens et droits aux châteaux de Camaret, Valréas, Grignan et Allan *(Alon)*; ils en font hommage et fidélité au prélat.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* IV, 83, n° 167.

8547 Vienne, 14 mai 1249.

Guillaume Remestainz, chevalier, pour lui et son frère Pierre, dont il est tuteur, reçut en fief de l'église de Vienne ce qu'il possédait dans les paroisses d'Auberive *(Alba Ripa)*, Cessieu *(Chaysseu)*, St-Prim, Chonas *(Chaunas)*, *Exodi*, St-Jean, St-Martin des Côtes[-d'Arey, *de Costis*] et de Vernioz, sauf la dot de sa femme, et en fit hommage au chapitre. Devenu majeur, Pierre ratifie l'acte de son frère et fait hommage entre les mains du sacristain G[uigues]; tous deux prêtent serment. Fait dans le cloître *Viennensi*, présents : les chantres D. de Beau[voir] et Ar. de Faverges, 7 chanoines et 3 autres ..., *fer. 6 post synodum.*

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 90.

8548 (Mai/novembre 1249?)

Eytre ou Eitre d'Anjou, damoiseau, vend au chapitre de Vienne un homme lige, au prix de 100 sols. Sa femme approuve la vente de ce Martin, qui faisait partie de sa dot, son mari l'ayant remplacé par un meilleur ; de même son fils.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 91.

8549 St-Pons, 1er juin 1249.

Testament de Mabile, épouse de Giraud Adhémar, seigneur de Montélimar et vicomte de Marseille ; elle désire être inhumée dans le monastère de St-Pons. Elle institue héritier universel son fils Adhémar, à qui elle lègue sa dot de 31000 sols royaux, pour la sûreté desquels son mari lui avait donné en gage la seigneurie de Grignan.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 347. — Cf. 28 déc.

8550 10 juin 1249.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, vend à Berlion de la Tour, seigneur de Vinay, la maison des Ayes, à Vinay, qui avait appartenu à Aymar de St-Geoirs, avec ce qu'il avait acquis dans le territoire et mandement de Vinay d'Alise, fille de feu Aymar de St-Geoirs, veuve d'Amalric de Lymonne. Le dauphin promet à Berlion de le garantir contre la fille dud. Aymar, femme d'Odon de la Roche. Interdiction aux gens de la Motte de faire la guerre à Berlion. Pierre Guillaume not. Sceau.

MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 36b ; *Reg. généal.* III, 656.

8551 10 juin 1249.

Berlion *(Beryllio)* de la Tour, seigneur de Vinay, vend au dauphin Guigues tout ce qu'il possédait au château, ville et mandement de la Motte St-Antoine, au prix de 36000 sols Viennois. Sceau.

Invent. St-Marcellin, II, 1731. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 36. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 87 ; *1346*, 180.

8552 16 juin 1249.

Vidimus par Aimeric, notaire de Trois-Châteaux, par ordre de l'évêque L[aurent], des documents du 12 sept. 1222 et vers 1200 ; témoins : Guillaume Feraudi, précenteur de Trois-Châteaux, P. Petit, chanoine, etc. Bulle.

FILLET (L.), dans *Bull. hist.-philol. com. trav.* (1891), 338-9 (à part, 9-10). *Gallia christ. noviss.* IV, 83-4, n° 168.

8553 (Lyon), 19 juin 1249.

Le pape Innocent IV accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles des villes et diocèses de Lyon et de Vienne qui feront des aumônes à la maîtresse *(magistræ)* de l'hôpital de St-Just à Lyon. — *Quoniam ut ait.*

GUIGUE, *Cart. Lyonnais*, I, 545-6, n° 436. = MARTIN, 1197.

8554 25 juin 1249.

Comptes d'Arbert de Faverges et P. Menabos, procureurs des anniversaires de l'église de Vienne : dépenses, 12000 sols 28 livr. ; recettes, 12000 s. 31 l. — Jean Chalvet rend compte des deniers des acquisitions : recettes, 17000 [s.] 35 l. ; ... de la femme de Pierre de Caorz 50 liv. pour l'anniversaire du père de Bar. de Ste-Col[ombe], de Gautier de Morestel 7 l. dues pour l'anniversaire d'Ay. chapelain de St-Pierre-entre-Vignes, des frères Mineurs 40 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 118 (69b).

8555 (25 juin) 1249.

Comptes de J. d'Arènes et d'Anselme du Molard *(del Molar)*, réfectoriers de l'église de Vienne : dépenses : 8000 s. 48 l. 5 s. ; recettes 8000 s. 171.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 123 (97b).

8556 Lyon, (28 juin 1249/27 juin 1250).

Innocent IV accorde 40 jours d'indulgence [aux fidèles qui visiteront l'église de Vienne] à la fête de la révélation de st Ysicius évêque de Vienne... *pontif. a° 7.*

BOSCO (J. a), *Bibl. Floriac.*, læv. xyst. 107.

8557 Juillet 1249.

Maître Giraud de Clermont construit le tombeau *(sepulchrum)* de st Restitut, par ordre de Laurent, évêque de Trois-Châteaux. Giraud Maunerii, chapelain de St-Restitut, extrait du sépulcre où reposait le corps entier, le bras droit et le place là et appose son sceau *(signum)*.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 97. *Gallia christ. noviss.* IV, 17, 84, n°s 8, 169.

8558 28 juillet (après 1248).

Déposition de dom Pierre Gras, abbé de St-Paul [hors les murs de Rome] et prieur de St-Robert de Cornillon.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 34.

8559 Août 1249.

Aynard, seigneur de Clermont, [confirme] l'ordonnance portée par le cardinal prêtre de Ste-Sabine et Jean archevêque de Vienne, entre feu son père Siboud *(Sibaudus)* et le prieur de la Silve-Bénite, au sujet des pâturages et bois dans le mandement de Clermont. Sceau.

GAIGNIÈRES, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243), 48.

8560 9 août 1249.

Concession par Aymar [de Poitiers], comte de Valentinois, à Guillaume Charisy et ses héritiers de pouvoir cuire son pain au four du Pouzin, sans payer de droit de fournage, et l'exempte de toute taille, queste et guet, moyennant 8 livr. Viennois payées au fils du comte.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 756.

8561 Lyon, 31 août 1249.

Le pape Innocent IV confirme la transaction intervenue entre Albert seigneur de la Tour et ses fils Hugues sénéchal de Lyon et Albert, et Etienne seigneur de Thoire et Villars (20 juin 1248). — *Ea quæ judicio.*

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 232 (1248). — Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 31-3. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 186-7; *Généal.* 9-10. = Bréq. VI, 175. Potthast, 26441. Martin, 1201.

8562 Gap, 7 septembre 1249.

Hommage prêté au dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, par Bertrand de Mévouillon et Bertrand Raymbaud, frères, seigneurs de Lachau, pour le château et terres de Barret-le-Haut, Ribiers, St-Etienne et Creyssent (C-sint?) avec leurs mandements; le dauphin n'y pourra faire aucune acquisition par achat, donation, échange, inféodation, etc.; sauf les biens que Lambert de Monteil y possédait, pour lesquels le dauphin ne pourra recevoir aucun hommage ni serment de fidélité dud. Lambert, sans le consentement desd. frères. 2 sceaux. Fait en la maison de Guillaume de Montbonnot.

Arch. de l'Isère, B. 2611, orig. *Invent. Baronnies*, I, 296 : 357; *Gapençais*, 48, 224, 643. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 29; *1346*, 1339. Roman, 83b.

8563 Valence, 9 septembre 1249.

Philippe, procureur de l'église de Valence, cède par voie d'échange à maître Guillaume, prieur de St-Félix de Valence, 8 sols de cens qu'il percevait au territoire de Guimand *(Gumant)*, dans le mandement du château de Montélier *(Montilisio)*, contre 16 sols de cens moins 3 den. au même mandement. *Act. Valentiæ*, dans le palais épiscopal, au portique supérieur vers l'orient; témoins : Lantelme, archiprêtre du Royans *(Roianis)*, Guillaume Aalardi, chapelain et chanoine de Valence, Guillaume Loys, prieur de Montélier, 2 chanoines de St-Félix. Sceaux.

Arch. de la Drôme, St-Ruf. origin. — *Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 198 (à part, 81). Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.*, 3e s., IX, 49.

8564 18 septembre 1249.

Etienne de Miribel et sa femme Marie échangent avec Aymar, fils du comte de Valentinois, leur avoir au lieu de Privas et au château et lieu de Tournon, le tout entouré par les eaux d'Ouvèze et de Mezaron, jusqu'au pays du bois de Gouvernet, etc., contre les biens d'Armand du Pouzin au château et mandement de Chastuc (Chalus, Chasleu) et en la paroisse de Freyssenet, depuis l'église de St-Clair jusqu'à la tour de l'Escrivet, et du serre de Flachères à Pierre Courbe, etc., et généralement l'avoir du comte de l'Ouvèze au mandement de Mirabel et du ruisseau de Cavenas à la tour de l'Escrivet, sauf réserve du fief; le comte donne 100 liv. Tournois pour plus-value; hommage par les conjoints et reconnaissance du château et fort de Chasleu en fief rendable.

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* IV, 16e). *Invent. Vivarais*, 420-1.

8565 19 septembre 1249.

Albergement par le dauphin Guigues à Jean Giraud, de Salbertrand, de la montagne de Lorun à Exilles, sous le cens de 25 sols, payables au châtelain d'Exilles à la st Michel, avec faculté d'y faire 12 setérées de pré du château d'Exilles et de tenir dans le reste de la montagne 10 vaches et 5 trentains de brebis, avec interdiction au châtelain d'y mener d'autre bétail que le sien.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 488-9.

8566 Milhaud, 23 septembre 1249.

Testament de R[aymond], comte de Toulouse, marquis de Provence : il lègue au monastère de Notre-Dame du Bouchet *(Bosqueto)*, dioc. de Trois-Châteaux, 100 marcs. *Acta ap. Amilianum...*

Laborde (J. de), *Layettes trésor Chartes*, III, 78-9, n° 3802.

8567 Vienne, 23 septembre 1249.

Au chapitre général du lendemain de la st Maurice, l'archevêque Jean et les chanoines de Vienne décident que désormais on récitera des répons propres aux fêtes de st Vincent et de se Catherine, la prose *Sint lumbi vestri* (*Repert. hymnol.* n° 19018) aux vêpres et à la messe de st Maurice, le *Gloria... Spiritus et alme* (ibid., n° 19312) aux quatre fêtes de la se Vierge, avec *Kyrie* convenable.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 12.

8568 Bonnefoy, 29 septembre 1249.

Philippa, comtesse de Valentinois, suivant l'exemple de son père Guillaume Jordani, fondateur de la chartreuse de Bonnefoy, donne à son prieur certains biens et droits. Fait dans le bois au-dessus de l'église supérieure de la maison *Bonæfidei*, entre les deux eaux...

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* II, 175-6.

8569 Octobre 1249.

Compromis de Jean, prieur de la chartreuse de Portes, et de Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, recteur du prieuré de Villebois, et Alix, abbesse de St-Pierre de Lyon, en Bonet, obédiencier de St-Just, et Guigues, sacristain de St-Paul de Lyon, au sujet des dîmes de Villebois.

Voir la sentence du 29 nov. suiv. — Guigue, *Cartul. Lyonnais*, I, 549, n° 439.

8570 2 octobre (vers 1249).

Mort de Pierre, évêque de Grenoble. *Ex calendario Majoris Cartusiæ.*

*Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 138. — Cf. 22 nov. suiv.

8571 Vizille, 20 octobre 1249.

Odon, fils de Guigues Alleman, donne [vend] à Guigues dauphin, comte de Vienne et d'Albon, le chevalier Bertrand des Engellas *(de Injalatis)* et le fief que celui-ci et feu son père tenaient de Guigues Franceis, frère dud. Odon, et auparavant de Guigues Alleman,

père du même, à Valbonnais et dans toute la vallée ; Bertrand rend hommage au dauphin.

Arch. de l'Isère, B. 3972 (*Invent.* IV, 82b). *Invent. Graisivaudan*, V, 249. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 102 ; *1346*, 752.

8572 Durbon, 24 octobre 1249.

Vente par P. Aidulphi et son fils Arbert à Garnier, prieur de Durbon, du 1/4 du pré *dez Valantiz*, au prix de 40 sols monnaie de Vienne, dont quittance. Investiture. Fait dans le cloître des moines *D-nis ;* témoins : Jean procureur. Sceau de P. prieur d'Aspres.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 342, n° 453. = ROMAN, 84* (24 mars).

8573 Novembre 1249.

Jean, Humbert et Richard Buffavent, frères, abandonnent à l'abbaye de Bonnevaux leurs droits sur la terre de Chaponières, moyennant 15 livr. Viennoises, par arbitrage des chevaliers Hugues Laytard et Pierre Garas, et de Bertrand de Loyri, châtelain de Revel. Approbation de Guigone, femme de Jean, et de leurs fils, d'Aude, femme d'Humbert, et de leurs fils.

VILLEVIEILLE, *Trésor généalog.* CHEVALIER (U.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, II, 23 ; *Cart. de Bonnevaux*, 7.

8574 Vienne, 2 novembre 1249.

Au chapitre général du lendemain de la Toussaint, Pierre Lupi, chanoine de Vienne, en présence de l'archevêque Jean et de ses confrères, donne aux anniversaires de l'église de Vienne, pour celui de sa mère et de Pierre du Pont, la moitié de la dîme de l'église de St-Just au mandement de Septême, des cens à Oytier *(Outhies)* et à Septême, 2 prés au territoire de Mont-Salomon ; il s'en réserve l'usufruit et en est investi.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 91.

8575 Vienne, 2 novembre 1249.

Le chevalier Guillaume Ervis et son fils aîné Humbert se reconnaissent hommes-liges de l'église de Vienne, reçoivent d'elle en fief tout ce qu'ils possèdent dans les paroisses de Commelle et de *Valarion* (corr. *Valarnout*) ; ils s'en dévestissent entre les mains de l'archevêque Jean et le chapitre leur donne 10 liv. ; ils devront chaque année 6 den. aux réfectoriers, qui feront [brûler] un cierge pour eux à la st Maurice.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 92.

8576 (Avant 4 novembre) 1249.

J[ean], archevêque de Vienne, donne commission à B[urchard], abbé de Hautecombe, d'obtenir de Guillaume comte de Genevois la cessation et la réparation des torts faits par lui et les siens aux hommes et à la terre du chapitre de Genève à Desingy.

Mentionnée dans le règlement de l'abbé, 4 nov. 1249. — MALLET (Ed.), dans *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, IV, II, 72. = *R. Gen.* 811.

8577 22 novembre (1249 ?).

Obit de Pierre, évêque de Grenoble.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 54. — Cf. 2 oct. préc.

8578 Le Monestier, 27 novembre 1249.

Raymond, seigneur de Châteauneuf, damoiseau, avait vendu pour 4 ans à Marguerite, prieure de Vernaison *(Commercio)*, la perception de 30 setiers de seigle de cens que le monastère lui servait pour la terre de Bonlieu. Avant le terme, il lui en vendit 20 à perpétuité et retint la jouissance des 10 autres jusqu'à libération des 90 setiers qui lui revenaient par suite de la vente du domaine de Bonlieu. Majeur de 25 ans, il donne comme garants : Garin baile, Julien de Balbi, Pierre Clementis, Apollinaire, Martin Bruni et Lagier. *Act. ap. Monasterium vetus de Commercio...*, samedi avant st André ; témoins : Arbert de Chabeuil, sacristain de Romans, etc. Sceau.

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch., n° 46.

8579 Lyon, 29 novembre 1249.

Sentence rendue par les arbitres nommés dans le compromis d'oct. 1249 entre les chartreux de Portes et Guy de la Tour, archidiacre de Lyon, et l'abbesse de St-Pierre de cette ville. Fait dans l'église de Notre-Dame de la Platière.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 548-51, n° 439.

8580 Décembre 1249.

Vente par Guillaume de Beauvoir à Pierre de Savoie, frère du comte Amédée, du château et terre de Septême, au prix de 500 liv. Viennois, etc.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 76b. — Cf. n° 8529.

8581 Romans, décembre 1249.

L'abbé et le couvent de Léoncel avaient coutume de prendre sur les biens de la maison de la Part-Dieu, de leur domaine direct, pour célébrer dans l'église de Romans l'anniversaire de pain et de vin d'Etienne Dain, prêtre de cette église, comme reconnaissance des services rendus par lui à Léoncel en rachetant les terres de Guenis de Barbières, Raymond de Beauregard et Raymond de Châteauneuf, Pierre de Châteauneuf, gérant du monastère privé d'abbé, s'entend avec le chanoine Aynard et le chapelain *(presbyter)* de St-Nazaire Ponce, procureur des anniversaires de l'église de Romans : moyennant 35 livr. Viennoises qu'il leur donne, Léoncel est exonéré de cet anniversaire. Fait *Romanis ;* sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 170-1, n° 163.

8582 1er décembre 1249.

Jean, abbé de Chalais, approuve avec les autres abbés la charte de charité de 1148, contenant les constitutions de son ordre, *d. mercurii post. fest. s. Andreæ.*

MARTENE, *Thes. nov. anecd.* IV, 1216. = BRÉQ. VI, 179.

8583 1er décembre 1249.

Guigues et Ponce Gontard, frères, fils de feu Armand de la Barre, chevalier, vendent à Aimar, fils de Guillaume de Poitiers, le château et mandement de la Barre, pour le prix de 180 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* III, 71a).

8584 6 décembre 1249.

Pierre de Caderousse reconnaît tenir en fief de Raymond de Baux, prince d'Orange, les biens possédés par son père Bertrand de Taulignan et par lui aux châteaux de Montbrison, Montaigu, Noveysan et Mastinac ; il lui prête hommage et fait serment de fidélité.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 350.

8585 16 décembre 1249.

Epitaphe d'Etienne, qui donna [aux moines de St-Pierre de Vienne] 50 sols pour son âme et son anniversaire.

TERREBASSE, *Inscr. Vienne*, I, 343, n° 416.

8586 Grignan, 28 décembre 1249.

Testament de Mabille de Monteil, femme de défunt Giraud Adhémar, par lequel elle institue héritier son fils Adhémar pour les 100 livres réaux coronats de cens que lui doit la ville de Marseille, pour les 36000 sols réaux coronats de sa dot, pour lesquels le château de Grignan, entre autres, lui a été donné en gage; pour la donation qu'elle a eue sur la même terre de Barral, son fils; pour ses droits sur la moitié de la terre de Laure, sa mère défunte. Il y a aussi des legs à Eudiarde de Baux, sa fille; à Giraude, son autre fille; à Marie et Rixende, aussi ses filles, religieuses, et 50 livres aux habitants de Grignan, comme restitution d'exactions et emprunts forcés *(quistis et ezempris)*.

Vidimus du 19 août 1289, chez M. de Gallier, à Tain. — Cf. 1er juin.

8587 2 janvier (vers 1250).

Obit d'Antelme de St-Quentin, qui fonda au couvent de St-Robert son anniversaire, que doit son fils Aynard.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 1.

8588 2 janvier 1249/50.

Epitaphe de Guigues d'Auries, prêtre et sacristain, qui donna à l'église de St-Maurice [de Vienne] 120 livr. pour une double distribution *(libra)* ce jour, et à la fabrique de la même église 180 liv. pour le repos de son âme.

CHARVET, 772. *COLLOMBET, II, 145-6. DELORME, *Descr. musée Vienne*, 256. TERREBASSE, *Inscr.* I, 343bis-5, n° 417.

8589 Vienne, 2 janvier 1249/50.

Le lendemain de la Circoncision, l'archevêque J[ean] et les chanoines de Vienne statuent que nul d'entre eux n'aura part à la division des terres vacantes s'il n'a commencé sa résidence avec deux clercs un mois auparavant.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 21-2.

8590 2 janvier 1249/50.

Le lendemain de la Circoncision, le chapitre de Vienne partage les terres vacantes [par la mort] du sacristain G[uigues] : à l'archevêque Jean,... à maître P. de St-Alban, à maître Jacques.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice de Vienne*, 128 (vj*).

8591 12 janvier (vers 1250).

Obit de Raynaud de Lans, chevalier, qui donna au couvent de St-Robert de Cornillon 4 setiers de blé et 2 sols.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 2.

8592 16 janvier (vers 1250).

Obit d'André Timonelli, qui donna au couvent de St-Robert 10 sols sur sa maison del Costais, pour une pitance le jour de sa mort.

CHEVALIER (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 2-3.

8593 Montguers, 21 janvier 1249/50.

Draconet, seigneur de Montauban, confirme à Arnaud, prieur de St-Pierre *Achais* [com^e^ d'Aulan?] ce que ses prédécesseurs possédaient, sauf la terre de Cros-St-Roman; il en reçoit pour lods 300 sols Viennois noirs. Témoins : Hugues de Montbrun, Hugues de Beaumont, chevaliers, Buxeria, commandeur de Beaulieu, Pierre chapelain de St-Auban, Marin, chap. de Rioms, Jean Gaanha, not. de Draconet. *Act. ap. Montem Grarsum*, dans la cour *(area)* de Raimond Gandalberti. Bulle.

GUÉRARD, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 602, n° 1128.

8594 29 janvier 1249/50.

Pierre, dit Rascaz, notaire de Draconet de Montauban, appose sa bulle sur son ordre à l'acte du 21 préc.

GUÉRARD, *Cart. de St-Victor de Marseille*, II, 602-3, n° 1128.

8595 Février 1249/50.

Bernard, abbé de St-André-le-Bas, pourvoit à l'entretien des moines de son monastère pendant les mois de juin et d'août, en y affectant les dîmes de la tasque d'Estrablin et la grange de Gemens.

*CHORIER, *Estat polit. Dauph.* II, 389.

8596 Lyon, 1er février 1250.

Bulle du pape Innocent IV à l'abbé et au couvent de St-Ruf, ordre de St-Augustin et dioc. de Valence : les provisions de leurs bénéfices, églises et pensions ne seront désormais valables qu'autant qu'elles porteront dérogation à la présente indulgence. — *Quanto monasterium.*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, vidimus de Franç. du Puy, 1487.

8597 Chevrières, 13 février 1249/50.

Berlion de la Tour, seigneur de Vinay, et Odobert, seigneur de Châteauneuf, promettent, sous peine de 500 marcs d'argent, de s'en rapporter au jugement du dauphin Guigues, comte de Viennois et d'Albon, sur leurs discordes, etc. Le prince prononce qu'il y aura paix entre eux; les armes prises aux gens d'Audebert seront remises entre ses mains; pour la mort de deux hommes d'Audebert et de son frère François, Berlion remettra à Roger de Clérieu 80 liv. Viennois. Il y aura trêve *(trega)* pendant un an à partir de l'octave de Pâques. Serments. Les fidéjusseurs de Berlion sont Humbert de St-Geoirs *(S. Georgii)*, Berlion Chappelli, P. Alberti, Nantelme de Nerpol, Humbert de Murinais, Falcon Chapelli, Jordan de Crépol, Borrel de Nerpol, Guigues de *Colenso*, P. Quintelli; il engage au dauphin son château de Vinay; son fils Aynard jure d'observer la paix. Les fidéjusseurs d'Audebert sont Francon de Chatte, Amédée d'Hauterives, Guillaume Ervis, Pierre Rostanni, Pierre de Boczosel, Amédée de Montélier, Pierre de la Motte, Amblard Falavelli, Pignora sacriste de Romans, Roger de Clérieu *(Clayriaco)*; il engage Châteauneuf au dauphin. Celui-ci se réserve de trancher la question du domaine du château d'Armieu *(Armeno)* et se constitue conservateur. *Act. ap. Caprilias, in popia*; assistent Aymar seigneur de Bressieux, Joffred Flotte et Guillaume Sibue, chevaliers. Pierre Guillelmi, notaire du dauphin. Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 3266, orig. parch. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 33-6. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 363. = ALLARD (G.), *Œ. d.* I, 312.

8598 13 février 1250 (5 mars 1251 ?).

Quittance de 60 liv. Viennois, dot de Marguerite, veuve de Guigues Alleman, délivrée par elle et Jacelme de Grolée, son mari, à Guigues de Tullins, payant pour Odon Alleman... 1er dimanche de Carême...

Arch. de l'Isère, B. 4157, orig. parch. (*Invent.* IV, 129a).

8599 14 février 1249/50.

Au chapitre général du lendemain *Carniprivii veteris*, l'archevêque J[ean] et les chanoines de Vienne statuent que ceux qui ne solderont d'ici à la mi-carême ce qu'ils ont promis à l'œuvre de l'église, seront exclus du chœur et perdront les distributions; de même qui n'auront promis et soldé après avoir été avertis. La même peine est portée contre les chanoines qui ne payeront pas le dixième ou vingtième réclamé par le pape.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 12. = CHARVET, 395-6. COLLOMBET, II, 146. TERREBASSE (H. de), *Hist.-généal. Maugiron*, 1-2.

8600 14 février 1249/50.

Le même jour, au chapitre général, P. Lupi, chanoine de Vienne, reçoit en fief de l'église son moulin à Septême et ce qu'il possède à Chanbout, au mandement de Pinet, le tout de son propre alleu; il servira un cierge d'une livre à la st Maurice.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 92.

8601 Visan, 20 février 1249/50.

Transaction entre Laurent, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, et Arnoul, prieur de l'église de St-Martin de Visan, et Bertrand de Roussas, Pons du Plan, Bertrand Borrel et Giraud de Dieu, consuls de Visan, établis de l'autorité des habitants du lieu et de nobles Raymond de Mévouillon, Guillaume de Chamaret et Giraud de Besaudun, coseigneurs du château, au sujet de la dîme. Les arbitres, Giraud de Reynat, abbé d'Aiguebelle, et Pierre d'Almas, commandeur de Roaix, décidèrent qu'elle serait payée à la cote 19e.

Statuts de la communauté de Visan (Avignon, 1685), 129-40. BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 96. FILLET (L.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IV, 235. *Gallia christ. noviss.* IV, n° 170.

8602 22 février ou 7 mars 1249/50.

... [ind.] 8... Reconnaissance à Guigues dauphin de Vienne par Anselme de Laval-St-Etienne *(Valle)*, de sa maison forte de Montantzonc et de plusieurs manses, métairies *(chabannariæ)* et fermes *(bordariæ)*; 2 sceaux.

Invent. Graisivaudan, IV, 149. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 740.

8603 24 février 1249/50.

... *Festo bi Mathiæ apost.* Testament de G[uy] de la Tour, archidiacre de Lyon : il élit sa sépulture dans l'église des Dominicains de Lyon, auprès de sa mère et lègue à la maison 50 livr. Viennois; il laisse à l'église de St-Maurice de Vienne 60 livr. pour son anniversaire; legs à ses neveux Hugues, sénéchal de Lyon, et Humbert; il autorise ses exécuteurs, Aynard abbé de St-Chef *(Heynardus abbas S. Theoderii)*, H[umbert ?] de Paladru, chanoine de Vienne, etc., à vendre son château du Colombier aux églises de Lyon ou de Vienne.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 551-4, n° 440.

8604 24 février 1249/50.

Obit de Guy de la Tour [fils d'Albert seigneur de la Tour-du-Pin], archidiacre de l'église métropolitaine de Lyon.

GUIGUE, *Obituar. Lugdun. eccles.* 21b, n. 7.

8605 Cornillon, 1er mars 1250.

... *Ind. 8, ap. Cornilionem*, dans la chambre du dauphin G[uigues].

Arch. de l'Isère, B. 251, 77b.

8606 3 mars 1249/50.

Guillaume, comte de Vienne, est caution pour le duc de Lorraine envers le roi de Navarre, des conventions du mariage de Jean fils du duc avec Marguerite fille du roi.

PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, II, pr. va.

8607 7 mars 1249/50.

Guillaume du Gua *(de Vado)* reconnaît avoir reçu du dauphin Guigues 120 livr. pour un échange à Morestel.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 957.

8608 Lyon, 19 mars 1250.

Le pape Innocent IV commet les cardinaux Hugues et Guillaume pour faire la translation des sts Zacharie et Martin, évêques de Vienne, dans l'église de St-Pierre, avec concession d'indulgences.

*BOSCO (J. a), 22. LE LIÈVRE, 61-2. *Acta sanct. Bolland.*, jun. II, 959b; 3a, III, 438. MAUPERTUY, 3. CHARVET, 13, 16. *Rev. de Vienne*, III, 10.

8609 (1244/1250).

Par ordre du pape Innocent IV, les cardinaux H[ugues] du titre de Ste-Sabine et Guillaume *(W.)* de la basilique des douze Apôtres procèdent, dans la basilique de St-Pierre hors la porte de Vienne, à la révélation des corps des bx évêques de Vienne Aaron, Naamat, Pantagathe, Aquilin, Georges et Euthère et des sts Léonien et Marculphe.

Relaté dans la bulle du 25 août 1251.

8610 Lyon, 23 mars 1250.

Indulgences accordées par les cardinaux Hugues et Guillaume pour la fête de st Ysicius, évêque de Vienne.

BOSCO (J. a), 31. *Acta sanct. Bolland.*, jun. II, 959b.

8611 (Vers 1250).

Reconnaissances passées en faveur d'Odon Alleman, seigneur de Valbonnais, par Chabert de Gières, Jean d'Oris, Pierre d'Oris, Bertrand des Engellas et Leuczon de la Paute pour des biens dans le Valbonnais.

Arch. de l'Isère, B. 3973, orig. parch. (*Invent.* IV, 83a).

(Vers 1250) = 18 juin 1282.

8612 1250.

Albergement par le dauphin des prés des Mayeries aux habitants de l'Argentière.

Arch. de l'Argentière, Invent. de 1481. = ROMAN, 85a.

8613 (Vers 1250).

Ronlet Faber donne quittance de 40 livres Viennoises au seigneur de Beauvoir *(Bellivisus)*; 2 sceaux.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 413.

8614 1250.

Concession par Guillaume de Pontis, approuvé par Henri de Suze, archevêque d'Embrun, à Boscaudon, du libre parcours dans ses domaines.

Fornier, *Hist. Alpes Marit.* I, 15. = Roman, 84b.

8615 Romans, 1250.

Acte d'Audebert, seigneur de Châteauneuf *(Castri Novi). Act. Romanis. — Quia credimus.*

Copie. — Cf. n° 8629.

8616. (Vers 1250).

Transaction entre Ponce, seigneur d'Hauterives *(Altæripæ)*, et le seigneur de Châteauneuf *(Castri Novi)*, au sujet de Nerpol et autres lieux. *Durand Corderii gross.*

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1768.

8617 (XIII[e] siècle).

Visite des prieurés de l'ordre de Cluny en Provence. — Le prieur de Tain *(Tincto)* Addon ou Abdon sera dénoncé comme relâché ; il devra révoquer la vente qu'il a faite. On fera venir au cloître [de Cluny] Thomas, prieur *S. Georgii*, qui a dit qu'il serait heureux si quelqu'un le vengeait de tel moine, ce qui a poussé son neveu à le blesser grièvement. Quiconque passera les monts ou la mer sans permission de l'abbé, sera excommunié.

Paris, Bibl. Nat., nouv. acquis. lat. 2270, f° 1 (communiqué par M. L. Royer).

8618 (Vers 1250).

Dispense accordée par [Jean], archevêque de Vienne, à [Guigues], dauphin de Vienne, d'un serment fait par lui. Sceau.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 455.

8619 (Vers 1250).

Le dauphin Guigues reconnaît devoir 2200 livr. empruntées à André d'Albon et associés.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 298.

8620 (Vers 1250).

Raymond Bérenger reconnaît avoir reçu du dauphin [Guigues] la 4[e] partie du château de Pont-en-Royans. Sceau.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 92 ; *1346*, 303.

8621 1250.

Traité entre le dauphin Guigues et Bertrand de Mévouillon, en présence de Pierre Isoard, seigneur d'Aix, et Osasèche, seigneur de la Roche.

Chorier, *H. de D.* II, 134. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIV, 283 (à part, I, 93).

8622 1250.

Hommage rendu au dauphin [Guigues], par Pierre de Morges, chevalier.

*Chorier, *Hist. de Dauph.* I, 838 ; 2[e], 644.

8623 (Vers 1250).

Hommage rendu au dauphin par Ithier *(Eytherius)* Raybi, chevalier ; il reçoit en compensation 25 livr. annuelles sur le péage de Serves *(Serviæ)*.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 473.

8624 1250.

Bertrand de Mévouillon cède à Amédée de Genève, évêque de Die, des terres et droits à Valdrôme.

Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 355.

8625 (Vers 1250 ?).

Châteaux qu'Aimar de Poitiex tient du roi [de France] : *Chalankon, Castrum Novum, Vernom, Rokemoiere, Noneriæ, S. Julianus, la Torrete, Pierregorde ; et contentio est de duobus istis, videlicet Volta, Bays, utrum sunt de regno vel de imperio.*

Bouquet, *Rec. hist. France*, XXIII, 676.

Barons : Aymardus de Pictavia.

Bouquet, XXIII, 683.

8626 1250.

Guillaume de Claix, juge du Graisivaudan.

Chorier, *Hist. de Dauph.* I, 849 ; 2[e], 653.

8627 1250.

Guillaume de Beauvoir, damoiseau, fils de feu Guillaume, ayant racheté le château de Falavier *(Ffalaverio)* des seigneurs de la Tour, grâce à l'aide et la somptuosité de Pierre, frère d'Amédée comte de Savoie, lui en donne l'alleu et le plein domaine, s'en dévêt et l'en investit. Il le reçoit de lui en fief rendable et lui en fait hommage lige ; il jure de ne pas se dédire et de n'en tenir aucune part d'autre seigneur. Consentement de sa femme Briande. Jean archevêque de Vienne est prié de sceller l'acte avec Guillaume.

Arch. de l'Isère, B. 3604, orig. parch. (*Invent.* III, 107[e]). Torino, Arch. di Stato, sez. 1, duché de Savoye, paq. 1, n° 4, 79. — Cibrario e Promis, *Docum.* 180-2. = Wurstemb. 261.

8628 1250.

Guillaume de Beauvoir, fils de feu Guillaume, donne en toute seigneurie à Pierre de Savoie le château de Falavier *(Ffallaverio)* ; il l'a racheté, pour plus de mille marcs d'argent, du seigneur de la Tour et des siens, qui le détenaient injustement. Il s'en dévêt et en investit ledit Pierre, qui le lui rend en fief.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, duché de Savoye, paquet 1, n° 4, 80.

8629 (Vers 1250).

Paix décrétée entre Berlion de la Tour et Odobert, seigneur de Châteauneuf, et d'autres.

Valbonnays, 2[e] Reg. n° 162. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1761.

8630 Die, (vers 1250).

Odon du Fraisse *(del Frayce)*, fils de feu Guichard des Roissards *(Roessas)*, vend à Lautoard, prieur du Val-Ste-Marie, un fromage de cens que le monastère lui devait pour le pâturage des Roissards, au mandement de Quint, pour le prix de 35 sols Viennois, dont quittance, avec réserve de 6 den. de cens. *Acta ap. Diam*, en la maison de Bertrand Bruneti ; témoins (6). Sceau d'Amédée, évêque de Die.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 7 lig. 1/2. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

8631 (Vers 1250).

Marguerite, prieure de Vernaison, du conseil de son couvent, accense en commun à Lantelme Ganglous, Colomb Voiant et Jean Moschet, une vigne au-delà de l'Isère à *Chanseon* sous Châtillon d'Herbasse, une pièce de terre attenante et 2 jardins devant l'église de St-Maurice[-des-Granges], avec la *Vorzea ;* ils devront solidai-

rement 6 setiers de froment et 1 de seigle de cens, et 40 sols au changement de seigneur.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. n° 51.

8632 1250.

Soffred *(Sosfreidus)* de St-Didier, chapelain de St-Etienne d'Envelump *(de Volump)*, donne au chapitre de Vienne, pour son anniversaire et celui de son frère Michold, la dîme *(deima)* de la chapellenie de Bessey *(Becey)*; on lui promet de le pourvoir à concurrence *(ad valentiam)* des fruits.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 92-3.

8633 1250.

Le chapitre de Vienne partage les terres vacantes qu'avait tenues Emon de Chignin *(Chiñ)*, sacristain de Vienne : Ar. chantre, B. cabiscol, Vincent notaire, maître P. de St-Alban, maître Jacques.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 128 (vij°).

8634 1250.

Acte relatif aux frères Mineurs, auxquels l'archevêque de Vienne, Jean de Bernin, avait fait construire un nouveau couvent à Ste-Colombe.

COCHARD, *Notice sur Ste-Colombe-lez-Vienne*, 76. TERREBASSE, *Inscr.* I, 325.

8635 Lons-le-Saunier, 1250.

Donation de Hugues, comte de Vienne et seigneur de Pagny, à l'abbaye de Mont-Ste-Marie, pour l'âme de son père Guillaume, comte de Vienne, et celle de sa mère Béatrix. *Act. apud Ledonum;* présents (2).

GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 369-70 : 347; (1780), 113. = GEORG. I, 1076. BRÉQ. VI, 201.

8636 Romans, mars 1250.

J[ean], archevêque de Vienne, choisi comme arbitre, décide que Marie, sœur de feu Aymon Raout, et son mari Pierre Gauterii, de Moirans *(Moyrenc)*, renonceront à leurs prétentions sur les biens légués par Aymon au monastère de Vernaison *(Commercio)*, moyennant 6 liv. 10 sols en numéraire. De son côté, la prieure Marguerite abandonnera ses droits au loyer pendant 10 ans d'une maison dans la grande rue de Moirans, affecté au payement des dettes d'Aymon, spécialement de 10 liv. léguées par lui à ses fils illégitimes Grégoire et Pierre. *Act. Romanis*, en la chambre inférieure de la maison de l'archevêque; témoins : Guillaume d'Hauteville, etc. Sceau du prélat.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch., n° 47.

8637 27 mars 1250.

Visite et réforme du monastère d'Ainay par Hugues [de St-Cher], cardinal de Ste-Sabine, et Philippe, élu de la primatiale de Lyon.

GUIGUE, *Grand Cartul. d'Ainay*, I, 152-6, n° 80.

8638 St-Paul-Trois-Châteaux, 11 avril 1250.

Compromis de L[aurent], évêque de Trois-Châteaux, au nom de son évêché *(episcopium)*, et du prévôt Chabert et du chapitre de cette église en Bertrand de Clansayes, chanoine de la même cathédrale, au sujet de leurs différends touchant la juridiction. Le prélat donne pour fidéjusseur Giraud de la Roche *(de Rupe)*, chevalier, son baile, et le prévôt Ponce Petiti, chanoine de Trois-Châteaux, et Pierre de Carsan, chevalier.

BOYER, 97. *Gallia christ. noviss.* IV, 84-5, n° 171.

8639 Montmélian, 15 avril 1250.

Amédée, comte de Savoie, donne à son frère Pierre de Savoie tout ce qu'il possède au château de Demptézieu *(Dentesiaci)* en augment de fief. *Dat. ap. Montem Melianum.* (Cf. 15 avril 1251).

PINGON, *Sabaudæ hist.*, f° 376 (25 avril). = WURSTEMB. 246.

8640 Mison, 25 avril 1250.

... En la fête de s[t] Marc apôtre et évang., Bertrand de Mévouillon, seigneur de Mison, fils de feu Pierre de Mison et de Galborge, concède et confirme au monastère de Clairecombe et à son abbé Jacques le droit de pâturage et l'exemption de toute taxe sur la terre qu'il tient de son père et de Rad. Laugerio, père de sa mère. *Act. ap. Misonem*, etc. — *Ne labatur.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, Ordre de Malte, cart. 49, liasse 624, cop. parch. du temps. = ROMAN, 84*.

8641 Vienne, 26 avril 1250.

Jean de Lendas, citoyen de Vienne, s'oblige lui et ses biens : sa maison d'habitation à Vienne et une autre vers St-Barthélemy sur le Rhône près des remparts, envers Jean Chalvet, procureur des anniversaires de Vienne, à faire, le jour de s[t] Sévère (8 août), aux clercs de la grande église l'anniversaire de Jacques de Monts, clerc de Vienne; il se réserve de racheter cette rente moyennant 60 liv. monnaie de Vienne. Le doyen Philippe et tout le chapitre approuvent et déchargent de cet anniversaire Pierre Chapuis, médecin. *Act. Vien.;* témoins (4). Sceaux.

Arch. de l'évêché de Grenoble, 2 origin. parch. de 26 et 25 lign. Sceau : † Ƨ · IOHANNIS · DE : LENDAS :

8642 1250.

Les définiteurs du chapitre général des Chartreux approuvent la donation de la maison de Romans faite à la chartreuse de Bertaud.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* III, 65.

8643 16 mai (vers 1250).

Obit de Guillelmine d'Hières *(Guillelma d'Yeres)*, prieure d'Arandon.

GUIGUE (M. C.), *Obit. abb. St-Pierre de Lyon*, 36.

8644 Goncelin, 23 mai 1250.

... Ind. 8 [13 !] ... Artaud de Beaumont, chevalier, fait don en aumône à la chartreuse du Val-St-Hugon de ses droits sur l'alpe de *Sueylo (Sueyllo, Suellio, Sueillio)*, près de celle *de Arcu;* il en investit le prieur Nantelme. Ratification par ses fils Artaud, Amédée et François. Le prieur l'associe avec sa femme Ambrosie et ses fils aux biens spirituels du couvent. Fait dans les prés de *G-no*, près de la grange des ermites; témoins : Hugues Brunicardi, chapelain de la Buissière *(Boiseria)*, Pierre de Crolles, chevalier, Humbert de Theys, Anselmet du Touvet, etc. Raymond not. imp.

Mentionné dans les actes des 15 janv. et 2 oct. 1310. — BRIZARD, *Hist. généal. mais. Beaumont*, II, 15, 30. BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 364-5, 387, 447, 449.

8645 Romans, 27 mai 1250.

Compromis du dauphin Guigues et d'Adhémar de Poitiers, fils du comte de Valentinois, et de sa mère Flote en Giraud Bastet, seigneur de Crussol. Leurs différends portaient sur la possession de divers fiefs dont le dauphin s'était emparé comme tombés en commise; celui-ci était accusé d'avoir rompu la trêve conclue entre eux et tué Hugues Rostagni, damoiseau ; mais il reprochait à ses adversaires d'en avoir fait autant, incendié le bourg de St-Nazaire, tué un homme dans le mandement de St-Lattier et la Sône, blessé Guillaume de Chamaret, chevalier et conseiller delphinal, et aidé à l'attaque du château de la Roche-de-Glun. L'arbitre attribue au dauphin : 4 manses à St-Nazaire, jadis aux seigneurs de Chabeuil et à Raymond Bérenger, la bastide de Royans *(Roias)* ; à Aymar : 2 manses au château de Flandènes, 2 autres à la haute tour vieille de St-Nazaire, jadis à son aïeul Osasicha, ce que les seigneurs de Clermont possédaient à Auberives, la forteresse de Rochebrune, l'eau de la Bourne, avec droit de liage *(liacgii)*, le tout sous réserve d'hommage non lige au dauphin, conforme à celui de son père Guillaume au dauphin [André] : les dommages sont réputés compensés. Les parties approuvent la transaction, Aymar fait hommage au dauphin, qui l'investit. Fait *apud villam de Romanis*, dans la cour de J[ean] archevêque de Vienne, présents : Adhémar seigneur de Bressieux, Roger de Clérieu, Geofroy Flote, Olivier de St-Maurice, Pierre Isoard, Arnaud Flote, etc. (16), Alexi jurisconsulte et assesseur de G. Bastet, Bovet not. de la cour de Valence. 3 sceaux.

Invent. St-Marcellin, I, 395-8. Valbonnays, 7e Reg. n° 56, vidimus du 26 oct. 1415. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, II, 589; *Cart. du Dauph.* I, 235-7. = *Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 56-7 ; *Mém. comtés Valentin.-Diois*, I, 226-7.

8646 St-Paul-Trois-Châteaux, 27 mai 1250.

Bertrand de Clansayes *(Claensais)*, chanoine de Trois-Châteaux, arbitre nommé le 11 avril préc., statue que la maîtrise de l'œuvre *(operaria)* de l'église de Trois-Châteaux dépend de l'évêque, à condition d'y nommer un chanoine ou clerc de la cathédrale ; l'hebdomadier est à la nomination du prévôt et du chapitre sous la même condition ; les sous-choriers, choriers et chanoines dépendent de l'évêque et doivent lui fournir des fidéjusseurs. Fait dans la maison *(stari)* de l'hebdomaderie ; témoins : G. chapelain de St-Restitut, Hugues chap. de l'égl. de Trois-Châteaux, P. prieur de St-Amand, etc. *Americus, not. publ. Tricastr.* Sceaux.

Gallia christ. noviss. IV, 85-6, n° 172.

8647 Vernaison, 5 juin 1250.

Flote, mère d'Aymar de Poitiers, ratifie entre les mains de Guillaume Sibues, chevalier, procureur du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, la transaction faite par Giraud Bastet, seigneur de Crussol, entre Aymar et Guigues. Fait *apud Vernaizo*, présents : Arnaud Berlion, Raymond de Tournon, Chabert de Clérieu, etc. Sceau.

Arch. du chât. de Peyrins, I, 47. *Invent. Valentinois*, V : III, 435 ; *Vivarais*, 421. Valbonnays, 7e Reg. n° 57. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* pr. II, II, 609; *Cart. du Dauph.* I, 237-8. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 309.

8648 11 juin 1250.

Pierre de Béranger de Morges, chevalier, reconnaît tenir en fief rendable du dauphin Guigues le château et mandement du Gua, et le château de Darne et de la Bâtie Davant, et tout ce que Reymond de Béranger, son frère, avait acquis par échange du dauphin André, père dud. Guigues, à qui Reymond avait donné Peyrins.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 413.

8649 Visan, 14 juin 1250.

Acte passé entre l'évêque de St-Paul-Trois-Châteaux et le prieur de St-Martin de Visan, d'une part, et les habitants de Visan, d'autre, dont est témoin Humbert, prieur des églises de Montbrison.

Statuts de la communauté de Visan (Avignon, 1685), 129-40. Fillet (L.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, I, 196 (à part, 5).

8650 25 juin 1250.

L'archevêque Jean et les chanoines de Vienne statuent en chapitre général que désormais la fête des Innocents se fera dans le grand chœur [de l'église] sans masques *(larvæ)* ni bouffonneries *(ludibria)* des clercs et laïques. — Jean Chalvet *(C-ez)* règle l'anniversaire de son frère Pierre, mort à pareil jour. — Les fêtes de st Silvestre et de se Colombe seront de 9 leçons.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 13.

8651 (25 juin) 1250.

Arbert de Faverges et P. Menabos, procureurs des anniversaires de l'église de Vienne, rendent leurs comptes à B. Comdo et Saturnino : dépenses, 14.000 s. 15 l. 15 s. ; recettes, 11.000 s. 35 l. 10 s. On redoit à Menabos pour les 1e, 2e et 4e années de son administration 173 l.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 118 (69e).

8652 25 juin 1250.

Comptes de B. Comdon et Anselme, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes, 395 l. 13 s. ; dépenses, 7.000 s. 49 l. 3 s.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 123 (97b).

8653 28 juin 1250.

Vilent, de St-Pierre d'Allevard, reconnaît que sa mère Utillie avait donné en aumône au monastère des Ayes 2 setiers de sel pour l'éminalage de Goncelin, 6 quartes de sel de service dus par Hugues de Ros et 10 sur la leyde dud. lieu.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 80e.

8654 Moirans, 15 juillet 1250.

Philippe de Veurey *(Voredo)*, damoiseau, reconnaît, en présence du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, que sa mère Pétronille et lui ont donné à la maison de Chalais une terre au-delà de l'Isère et tout ce qu'ils avaient à Charvet *(los Charnevos)* et Ravinon *(Ravenos)*. Il renouvelle cette cession à l'abbé Jean, jure de l'observer, de défendre la maison : on lui donne 10 livr. Viennois et 60 sols à Roger de Clérieu, Bertrand des Engellas *(de Ingelatis)*, chambellan *(chamarlencus)*, et Guillaume de Claix, juge de la cour du dauphin, qui promet sa protection à l'abbé. Fait *apud*

Moyrencum, dans la maison du viguier Soffred... *ind. 8, d. I. papa IV apud Lugdunum exist.*; présents : Adémar seigneur d'Annonay, Ber. Giroard chapelain..., André Teissaor, portier du dauphin, etc. Sceau.

Invent. Graisivaudan, VI, 305b. — Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 89-90, n° 48.

8655 La Cluse, 26 juillet 1250.

Milon de la Piarre *(Petra)*, fils de feu R. de la Piarre, vend au prieur de Durbon Garnier le champ d'*Antre Serres e' l'Oucheta*, le pré *dez Narmanz*, un pré *in Aunas* et 3 pièces de terre *e' Manibol*, au prix de 40 liv., 2 moutons et 4 *tabulæ*, dont quittance. Fidéjusseurs : Alamand de la Cluse, Lantelme prêtre de la Cluse et 8 autres. Approbation de son frère Hugues. Témoins (26). Fait dans le plan devant le château de *Clusa... ind. 8...*

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 343-4, n° 454.

8656 Durbon, 27 juillet 1250.

Approbation de la vente de la veille par Jacques, frère de Milon. *Act. ap. D-nem*, en la maison supérieure, au portique du nord, près l'église ; témoins. Milon et ses frères Hugues et Jacques promettent la cessation des tracasseries de Jacques Lauterii contre la maison de Durbon, au sujet des rives du pré de *Rocoset*; ils obtiendront l'approbation de leur neveu R. de la Piarre, quand il sera en âge de discrétion ; sinon, Milon tiendra otage à Montbrand. Le prieur leur donne à chacun 5 sols.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 344, n° 455.

8657 Lyon, 28 juillet 1250.

Lettre d'Innocent IV à [Laurent], évêque de Trois-Châteaux, lui mandant de faire acquitter les dettes de l'archevêque d'Arles avec les revenus de Salon. — *Cum ven. frater.*

Gallia christ. noviss. III, 1140; IV, 86, n° 173.

8658 Port de Veurey, 28 juillet 1250.

... *Festo ss. Nazarii et Celsi*, en présence de Bertrand des Engellas *(de Ingelatis)*, chambellan *(cabarlencus)* et envoyé spécial du dauphin, sur la rive du port *Vorodii*, Philippe de Veurey confirme sa cession au monastère de Chalais; présents : l'abbé de Chalais, Pierre Arnaud, damoiseau, Brunicard serviteur *(garcio)* de Philippe, etc.

Pilot de Thorey, *Cart. de Chalais*, 90, n° 48.

8659 Constance, 29 juillet 1250.

Confirmation par Guillaume de Hollande, empereur, des privilèges de l'archevêque d'Embrun. Témoins : Hugues, cardinal de Ste-Sabine. Fait dans le couvent des frères Prêcheurs.

Fornier, *Hist. Alpes Marit.* II, 13-4. = Roman, 84a. — Pièce douteuse à cette date ; cf. 15 déc. 1251.

8660 La Piarre, 29 juillet 1250.

Approbation de la vente du 26 préc. par Milona, mère de Milon. Fait en la ville basse de la Piarre *(Petra)*, en la maison dud. Milon ; témoins : H. prieur de la Piarre, B. chapelain du lieu, etc.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 344, n° 456.

8661 Août 1250.

Albert, seigneur de la Tour, notifie l'aumône faite par Pierre Putreyn, fils de Martin Putreyn, chevalier de Quirieu *(Quireu)*, à la chartreuse de Portes ; il en est garant avec Boson de Briord, chevalier ; présents. Sceau.

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, I, 563-4, n° 445.

8662 Oulx, 3 août 1250.

[Guigues], dauphin de Vienne et comte d'Albon, interdit aux hommes de Sauze *(Salicis)* et Césane de molester les moines de Casanova dans l'usage des alpes de Tête *(Testa)*, Pis *(Pisso)* et Pierrefixe *(Petra fixa)*, données par son père André et confirmées par lui-même. Il prescrit à son maréchal Obert Auruçius, à ses châtelains de Briançon et d'Exilles, à son viguier *(vicarius)*, ses mistraux et baillis, de faire respecter cette concession. *Act. ap. Ulcium*, ind. 8, assisté de Roger de Clérieu *(Clayriaco)*, Rolland Boci, viguier de Briançon, Guill. de Claix *(Clays)*, juge, Marc Charbonelli, châtelain d'Exilles.. Pierre Guillelmi not.

Tallone (Arm.), *Cartario di Casanova*, 274-5, n° 347.

8663 5 août 1250.

Même donation à Notre-Dame de Cazeneuve.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 218 (*Inv. Isère*, III, 325b).

8664 Briançon, 11 août 1250.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, exempte des tailles ses fidèles de la paroisse de Névache *(Navachia)*, moyennant 30 livr. monnaie de Vienne ou autre équivalente, payables annuellement à Briançon à la st Michel (29 sept.), et 30 sols aux mistraux collecteurs des impôts. Ils pourront s'imposer chaque année, sans intervention du châtelain. *Dat. apud Brianczonum...* ind. 8 ; présents : Roger de Clérieu, Amblard de Thoranne, châtelain de Briançon, Roland Beci, viguier, etc. Pierre Guillelmi not. Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3010, 262b. *Invent. Briançonnais*, 361. Roman (J.), dans *Nouv. rev. histor. de droit* (1880); *Chartes de libertés-privilèges de la région des Alpes*, 25-6. = Roman, 84b.

8665 La Mure, 12 août (1250).

Milon, [de la Piarre], prie Robert, évêque de Gap, d'apposer son sceau à la vente du 26 juillet préc. Fait *ap. Muram*, sous l'ormeau devant la cour du Comte ; témoins : Raimond de la Baume *(Balma)*, chanoine d'Oulx, Marin Fornerii, archiprêtre, Siméon, écrivain, W. Boimundi, messager *(trotarius)* de Durbon, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 345, n° 457. = Roman, 84a.

8666 Lyon, 12 ou 13 août 1250.

Lettre du pape Innocent IV au maître et aux frères de l'ordre des Humiliés, leur défendant après profession de se faire recevoir dans les ordres des Cisterciens, Chartreux, Mineurs et Prédicateurs. — *Exhibita nobis.*

Zachariæ, *Iter liter. Ital.* 17. Sbaralea, *Bull. Franciscan.* I, 551. *Tiraboschi, *Vet. Humiliat. mon.* II, 235. = Potthast, 14039. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 4795.

8667 Lyon, 23 août 1250.

Innocent IV mande au chapitre général de l'ordre des Chartreux qu'il a autorisé la maison de Meyriat

(Majorævi), à cause de la nécessité, à garder un revenu de sel acheté à Lons-le-Saunier *(Leodon.)* contre les statuts de l'ordre. — *Cum sicut accepimus.*

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 144, cf. 152. = Martin, 1218.

8668 23 août 1250.

Transaction entre Amédée, évêque de Die, et Reimond Bérenger, seigneur de Morges, au sujet de l'hommage lige prétendu par ce prélat à raison des châteaux de Foillans et Prébois, sans préjudice de celui du dauphin, conformément à l'inféodation de 1218. Reimond offrant d'abandonner ces fiefs s'il a commis quelque faute, l'évêque lui pardonne.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 239b.

8669 25 août 1250.

Sentence rendue par le dauphin Guigues entre Bertrand des Engellas et Odon Alleman, au sujet des fiefs dans la Matésine et le Valbonnais.

Arch. de l'Isère, B. 3314, orig. parch. (*Invent.* II, 278a).

8670 30 août 1250.

Guillaume de Beauvoir *(Bellovidere)*, damoiseau, fils d'autre G. de B., reconnaît tenir de Pierre de Savoie le fief du château de Falavier ; s'il manque à sa fidélité, tous ses biens à St-Symphorien-d'Ozon *(Auzone)*, seront engagés.

Torino, Arch. di Stato, sez. I, duché Savoye, paq. 1, n° 4, 94. — Wurstemberger, *Peter der Zweite*, IV, 136, n° 256.

8671 Septembre 1250.

Traité entre Pierre de Savoie et Albert, seigneur de la Tour, et son fils Albert, par l'entremise de Guillaume comte de Vienne. Albert prend en fief de Pierre le château de la Tour, sauf l'hommage dû à l'abbesse de St-Pierre de Lyon, dont Pierre pourra acquérir les droits, avec l'aide d'Albert. Pierre aura aussi dans 3 ans le château de Bourgoin, après avoir remboursé de leurs dépenses Pierre de Granson et Guillaume Chabut, et encore celui de Falavier, après avoir rendu ses deniers à l'évêque de Clermont (Guy de la Tour). Pour le château de St-Jean-de-Bournay, Pierre prendra avis de Guillaume de Beauvoir. Au sujet des querelles de Philippe élu de Lyon, Albert s'en rapporte à lui ou à Pierre de Granson et Humbert de Seyssel. Albert garde ce que ceux de Pusignan tenaient à Septême. Sceaux.

Turin, Arch. di Stato, sez. I, Faucigny, paq. 7, la Tour, n° 1, orig. parch. (grand sceau équestre avec contre-sceau de la Tour). Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 239. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 39-41. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 190-1 ; *Généal.* 15-6. Wurstemb. IV, 137-8, n° 258. **Pet. Rev. biblioph. Dauphin.* I, 66-7. = Bréq. VI, 194. Devaux, *Lang. vulg. Dauph.* xiij.

8672 Lyon, 3 septembre 1250.

Innocent IV mande à [Laurent], évêque de Trois-Châteaux, d'absoudre l'archevêque d'Arles *ad cautelam*, au sujet des dettes de l'église de Valence que Grégoire IX avait chargé les évêques voisins de payer. — *Cum dil. filius.*

Gallia christ. noviss. III, 437 ; IV, 86-7.

8673 3 septembre 1250.

Lettre de H[ugues], abbé de St-Vaast *(S. Vedasti)* à Arras et de son couvent à H[ugues], prieur de la Chartreuse, et aux autres prieurs et frères réunis en chapitre général, pour les remercier d'avoir accueilli par l'intermédiaire du prieur de St-Pierre leur demande d'affiliation spirituelle.... Samedi après la décollation de st Jean-Bapt.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 142-3.

8674 6 septembre 1250.

Noble Albert de la Tour engage le château de St-André à l'archevêque de Lyon pour 1000 liv. Viennois : au cas où cette somme ne serait pas remboursée dans un certain temps, cette terre, mouvante de l'église de Lyon, demeurerait acquise au prélat.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 16e (*Invent. Isère*, III, 220b).

8675 6 septembre 1250.

Echange entre le prieur de St-Félix et celui de Bésayes, d'une terre en lad. paroisse contre des possessions des nonnains.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. n° 194, f° 38.

8676 7 septembre 1250.

...D. mercur. ante nativit. bæ Mariæ. Testament d'Arnoul de Colonges, doyen de l'église primatiale de Lyon. Il élit sa sépulture chez les frères Mineurs de Lyon ; il lègue 30 liv. Viennoises pour son anniversaire à la maison de la Grande Chartreuse et 60 sols pour pitance à chaque maison de l'ordre.

Guigue, *Obituar. Lugdun. eccles.* 114-5, 219-22.

8677 Gap, 21 septembre 1250.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que Béatrix Gaudemara, son frère Guillaume Gaudemars et son mari Raymond Conilçt ont vendu au convers Durand Clari, au nom de la maison de Bertaud, diverses tasques *(taschæ)*, cens, services, etc. aux Sauvas *(Salvas)*, dans des limites déterminées entre les châteaux de Montmaur et de la Roche-des-Arnauds jusqu'à Veynes, au prix de 8 livr. Viennois. Fait *ap. Vapincum*, dans sa cour, sur l'escalier *(scalerium)* devant la *crota ;* témoins : Raybaud Maurelli, juge de l'évêque, et les chapelains Lambert d'Aspres, Pierre de Geneves, de Seyssins *(Saysino)*, Guillaume de Beaumont, de St-Honorat, etc. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 67-8, n° 65. = Roman, 84b.

8678 23 septembre 1250.

A réception de la bulle d'Innocent IV du 3 préc., L[aurent], évêque *(minister)* de Trois-Châteaux, relève *ad cautelam* l'archevêque d'Arles des sentences d'excommunication qu'il aurait encourues et le dispense de l'irrégularité. Sceau.

Gallia christ. noviss. III, 1144 ; IV, 87, n° 175.

8679 23 septembre 1250.

Le lendemain de la st Maurice, les chanoines de Vienne, après avoir remis la garde du château Pipet *(Pupeti)*, à Arbert de Ville[-sous-Anjou], leur confrère, statuent que les chapelains qui remplissent leur semaine au grand autel chanteront tierce et sexte, excepté l'archevêque et les chanoines.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 13.

8680 Vienne, 23 septembre 1250.

...Le même jour, l'archevêque Jean et les chanoines de Vienne, réunis en chapitre général, attribuent des cens à plusieurs d'entre eux.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. de Vienne*, 128 (vj v°).

8681 Vienne, 26 septembre 1250.

Albert, seigneur de la Tour, mande à ses vassaux de Bourgoin *(burgo de Baygoyn)* de rendre hommage et fidélité à Pierre de Savoie, comme ils le faisaient à lui, d'après leurs conventions. *Dat. Viennæ*, le lundi avant la s[t] Michel...

WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite*, IV, 137, n° 257.

8682 27 septembre 1250.

Donation entre vifs par Philippa, comtesse de Valentinois, à son petit-fils (neveu !) Aymar de Poitiers, fils de Guillaume de Poitiers, des châteaux et terres de Fay, Montréal, Queyrières, Mézenc, Chanéac et Chambarlhac, avec leurs mandements, fiefs, droits et appart. ; plus de sa terre de la Roche-de-Glun et de Clérieu, entre le Rhône et l'Isère, avec leurs péages, droits et appart., etc. ; sauf son avoir à Pierregourde et la Voulte, qu'elle avait légué à Rogier et Philippe, enfants de sa fille Jacerande ; elle se réserve l'usufruit pendant sa vie, etc.

Invent. St-Marcellin, I, 772-3 ; II, 1539 ; *Vivarais*, 421-2 (*Invent. Isère*, IV, 16[a]). — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVII, 351 (à part, I, 215).

8683 Vienne, 29 septembre 1250.

Transaction entre Ph[ilippe], élu de Lyon, et A[lbert] seigneur de la Tour et ses fils, par la médiation de J[ean] archevêque de Vienne et de Guillaume *(W.)* comte de Vienne. Albert et son fils de même nom font hommage à l'élu et reconnaissent tenir de lui et de l'église de Lyon le château de St-André-en-Revermont, avec 8 den. sur le péage. Comme réparation des dommages et injustices causés par eux, ils reçoivent en fief de l'élu la maison forte que Jocelin de Morestel tient d'eux à St-André et le château de la Balme en Viennois près Crémieu. Albert promet de faire confirmer ce qui concerne la Balme par son fils H[ugues], sénéchal de Lyon. Il chassera de ses terres les assassins des sergents de l'élu à Lyon. P[ierre] de Savoie, H. seigneur de Morestel, P. de Genève et Guicherd Labii sont garants qu'il réparera, à l'appréciation de Humbert de Seyssel et Martin de Virieu, les torts causés au monastère d'Ambronay. Sceaux. *Act. Viennæ, d. s[i] Michaelis...*

Arch. de l'Isère, B. 3786, 25. Arch. du Rhône, origin. parch. *Invent. prov. étrang.* 16[a], 125[b] (*Invent. Isère*, III, 220[a]). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 238[a]. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 38-9. — JUSTEL, *Hist. mais. Auvergne*, pr. 331. MENESTRIER, *Hist. de Lyon*, 353. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 189-90 ; *Généal.* 15. GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 565-6, n° 448. = *Gallia christ. nova*, IV, 145. BRÉQ. VI, 194.

8684 29 septembre 1250.

Philippa, comtesse de Valentinois, donne à son petit-fils Aymar ce qu'elle avait aux seigneuries de Clérieu et de la Roche-de-Glun [= n° 8591].

ANSELME, *Généal. mais. France*, II, 187.

8685 Octobre 1250.

Philippe de Savoie acquiert de Guillaume de Beauvoir, damoiseau, seigneur de Falavier, un droit de péage à St-Symphorien-d'Ozon, moyennant 450 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3604, orig. parch. (*Invent.* III, 107[a]). — *CHEVALIER (U.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 199 (à part, 82).

8686 1[er] octobre 1250.

Humbert, évêque de Die, cède et donne à la dauphine Béatrix et à son fils Guigues le fief dont Silvion de Crest lui devait hommage et à son église pour les châteaux de Crest, Lambres, Divajeu, Aouste et St-Médard, et ce que led. Silvion possédait depuis Saillans jusqu'à Crest, à charge de lui en faire hommage et à son église ; dauphine et dauphin soumettent au fief de l'évêque et de son église les châteaux de Montclar, le Villars et St-Julien, et leur avoir aux châteaux de Véronne et Suze.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, I, 754.

8687 1[er] octobre 1250.

Geoffroy *(Gaufridus)*, seigneur de Moirans *(Moyrenco)*, vend à l'archevêque Jean et au chapitre de Vienne, par moitié indivise à chacun, ses deux châteaux de Châteauneuf-de-Galaure *(prope Galabrium)* et de Ratières *(Raleriis)* avec leurs bourgs et mandements, domaine, juridiction, fiefs, bans, justices, cens, services, pâturages, terres, prés, bois, hommes, tailles, toutes, corvées, cours d'eau, droits et usages, pour le prix de 1000 liv. monnaie de Vienne, dont quittance. Investiture et serment. Ratification de son épouse Dragona et de son fils Berlion. Témoins : Richard moine de Bonnevaux, maître Jean de Villeneuve, clerc, Barthélemy d'Auries, etc. Sceaux.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 22 lig. 1/2. Sceau : † S' DRAGONETE · DNE · D' MOIRENC.

8688 5 octobre 1250.

Reconnaissance du prieur de Romette, qui confesse devoir au dauphin Guigues 3 muids d'avoine pour droit de sauvegarde.

Invent. Gapençais, 671. = ROMAN, 84[b].

8689 16 octobre 1250.

Dédicace de l'église de Notre-Dame de Die.

Missale Dien. (1305), 5[b]. — CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 354-5.

8690 26 octobre 1250.

Le dauphin G[uigues] prend sous sa sauvegarde et [sauf-]conduit la dame de Valbonnais, avec son château de Gières *(Geria)*. Sceau.

Invent. Graisivaudan, I, 242[b]. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 951.

8691 Novembre 1250.

Albert le jeune, seigneur de la Tour, atteste l'assignation faite par Dalmace dit Fort à Guy, sacristain de St-Paul de Lyon. Garants.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 567-8, n° 449.

Novembre 1250. = Novembre 1248.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 10.

8692 La Chartreuse, 8 novembre 1250.

Lettre de Hugues, prieur général de la Grande-Chartreuse, à Boniface, archevêque de Cantorbéry : il lui rend grâces pour tous les bienfaits qu'il a accordés à sa maison, et spécialement pour le riche présent qu'il vient de lui faire d'une Bible *(Bibliotheca sancta)*; il rappelle qu'avant de les quitter il leur donna les *Morales* de s[t] Grégoire ; il lui souhaite d'imiter s[t] Edmond de Cantorbéry et s[t] Hugues de Lincoln, anciens chartreux. — *Quantum charitati.*

Guichenon, Mss. VIII, 16. — Guichenon, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 58-9 ; 2[e], IV, 58-9. Martene, *Thes. nov. anecd.* III, 1921-2. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 145-6. Le Vasseur, *Ephemer. Cartus.* IV, 136. = Catellan, *Antiq. Valence*, 331. Bréq. VII, 101. Carutti, dans *Miscell. stor. Ital.* 3[e] ser. IX, 51. Fournier (P.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, I, 317-8 (à part, 13-4).

8693 Lyon, 11 novembre 1250.

Bulle du pape Innocent IV adressée aux archevêques et évêques de Provence ; il leur mande de laisser les Hospitaliers du prieuré de St-Gilles user des lettres apostoliques à eux adressées. — *Credentes dudum.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, II, 166-7, n° 4957. *Gallia christ. noviss.* III, n° 1150.

8694 16 novembre 1250.

Donation par Guigues, dauphin de Viennois, à Arnaud Gelyn, seigneur de Rochechinard, de 10 liv. Viennois à prendre annuellement pendant sa vie sur le péage de St-Paul ; il lui donne en outre 6000 sols Vien. pour en disposer à sa volonté. Gelyn lui cède la terre de Rochechinard, qu'il tenait en fief de lui au territoire de Royans et aux confins dits les Hayes de Royans ; le dauphin la lui rend pour jouir des revenus durant sa vie.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 505-6.

8695 Lyon, 17 novembre 1250.

Bulle du pape Innocent IV, par laquelle il confirme à l'abbaye d'Ainay *(Atthanacen.)* ses possessions *in diocesi Viennensi, prioratum de Chavannay et ecclesiam S. Basilii ..., villam ... Vion ... ; de Ayserant, de Sacheraz, de Estabulis et de Chamulatis ecclesias ... ; prioratum de Mura ... ; de Cyrvia, de Ayrament, de Vallibus, de Jurnant, de Chasno, de Sacalatis et de Chavanniaco ecclesias ... ; in diocesi Valentinensi, prioratum de Desania ... ; in Tricacensi diocesi, prioratum de Palatio et ecclesiam de Castronovo .... ; in diocesi Grationopolitanensi, villam .. Lemericus ... ; de Jacob, de Vivariis et de Sonniaco ecclesias ac capellam de Chambariaco. — Religiosam vitam.*

Monfalcon, *Lugd. hist. monum.* (1855-66), 414-7 ; (1869), 149-52. Guigue, *G[a] Cartul. de l'abb. d'Ainay*, I, 9-14. = *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, XIV, 29. *R. S. R.* 1369. *R. Gen.* 827. Potthast, 14105. Martin, 1224.

8696 Lyon, 27 novembre 1250.

Lettre du pape Innocent IV à l'abbé et au couvent du monastère de Léoncel, ordre de Cîteaux et diocèse de Valence, les exemptant de payer, comme les séculiers, des péages, *innoagia* et *roagia* pour le blé, le vin, la laine et les animaux qu'ils achètent pour leur usage. — *Sacrosancta Rom.*

Biblioth. de Grenoble, R. 5800, origin. parch. — Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 171, n° 164.

8697 Ventavon, 29 novembre 1250.

Guillaume de Moustiers *(Mosteriis)*, seigneur d'Entrevennes *(Antravenæ)* et de Ventavon, comme réparation des injustices de ses ancêtres et de lui envers la maison de Bertaud, lui confirme en la personne de Durand Clari le service d'*alos* qu'il percevait sur les vignes, champs et terres de son territoire de Ventavon. La prieure Jeanne et le couvent lui donneront une absolution scellée de ses péchés, injustices et offenses, qu'il puisse conserver dans son château ; on lui donne de bonne grâce 2 poulains. Fait au château de *Ventaon*, sur la terrasse, près du vieux fourneau ; témoins : Pierre Enjelbaud, prêtre et prieur de Ventavon, Raimond, son vicaire, G. Jaufres et Boniface de Consta, chevaliers, Rostanyn Augerii, baile de Ventavon, etc. Sceau. G. Aols *diac. scr.*

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 68-9, n° 66. = Roman, 84b.

8698 Lyon, 8 décembre 1250.

Le pape Innocent IV charge [Jean], archevêque de Vienne, de l'exécution d'une bulle donnant au prieur de Portes le droit d'interdire toute construction dans les limites de cette chartreuse. — *Cum dilectis.*

Brossard, *Invent.* 165[a]. = Martin, 1227.

8699 La Silve-Bénite, 13 décembre 1250.

Jacaud, prieur de la Silve-Bénite, atteste qu'Aymon de Chambéry, damoiseau, a renoncé en sa présence, en faveur d'Ainard seigneur de Clermont, à tous ses droits sur Aymard de Clermont, ses frères et sœurs, fils et héritiers de feu Siboud *(Sibaudus)*, seigneur de Clermont, et juré de ne pas les poursuivre en justice ; il a confirmé en particulier la vente du château ou ville et mandement d'Aiguebelette, faite par son père Berlion de Chambéry à Siboud de Clermont. Sceau. *Dat. ap. Silvam Benedictam*, ordre des Chartreux.

Gaignières, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243), 49.

8700 Les Arcs, 15 décembre 1250.

Ind. 8. Testament de Romée de Villeneuve. Il lègue 200 liv. Tourn. pour réparer l'église de Meyronnes *(Mayronis)* et la dédommager des biens qu'on lui a enlevés ; cette somme sera employée selon les conseils de l'archevêque d'Embrun.

Gioffredo, *Storia delle Alpi Maritt.* (*Mon. hist. patr.*, Scr. II), 575-80. — *Répert.*, Bio, 4066.

Baix, 30 décembre 1250 = 30 décembre 1253.

8701 Lyon, (31 décembre) 1250.

Hugues [de St-Cher], cardinal de Ste-Sabine, sur la requête de l'abbé de Chalais, de l'assentiment de l'abbé de St-Ruf et de Falque, doyen de Grenoble, unit l'abbaye de Chalais au monastère de St-Chef. L'abbé de St-Chef et Chalais sera élu par 2 moines de Chalais ; il rendra hommage à l'évêque de Grenoble pour Chalais et y entretiendra 13 moines.

Arch. Vatic., reg. Innoc. IV, t. II, n° 22, f° 35, ep. 243 (communiqué par M. J.-C. Roman). Cf. 11 janv. 1251.

8702 (Après 1250).

Philippa, veuve d'Adémar de Poitiers, comtesse de Valentinois, révoque la donation de la terre de Clérieu qu'elle avait faite à son petit-fils Aymar de Poitiers, fils de Guillaume. Aymar s'est rendu indigne par son ingratitude et ses mauvais procédés ; il lui a pris en 1250 la terre de Fay, les châteaux de Montréal, Chanéac, Châteauneuf, *Forchiate*, Queyrières *(Cairerie)*, Mézenc *(Mesenchi)* ; âgée et infirme, il ne l'a pas visitée ; il hait ceux qui la servent et la prive de ses ressources. Elle supplie le dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, de s'opposer aux prétentions de ce fils ingrat sur Clérieu et confirme la cession qu'elle en a faite à son petit-fils Roger, fils de sa fille Jocerande [épouse de Bermond, seigneur d'Anduze].

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Inv.* III, 71ᵃ). — CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 476-8.

8703 Janvier 1250/1.

L'official de la cour de Lyon atteste qu'Humbert de Boczosel, chevalier, hypothèque à l'abbé et à l'église d'Ainay tout ce que lui ou sa femme possèdent dans les paroisses de St-Priest, St-Martin d'Alo et de Manissieu, pour 60 liv. Viennois qu'il a reçues en numéraire. Sceaux.

GUIGUE, *Grand Cartul. de l'abb. d'Ainay*, II, 171-3, n° 9.

8704 Janvier 1250/1.

Guigues, abbé de Bonnevaux, pour délivrer son monastère du fardeau des dettes qui l'écrasaient, vend à Pierre de Savoie, frère du comte de Savoie, sa grange d'Espéranche *(Perenchia)*, avec ses dépendances, au prix de 15000 sols Viennois et 20 liv. ; il retient 10 s. de cens, qui pourront être rachetés moyennant 10 l. Cette vente comprend tout ce que l'abbaye possédait de l'église d'Oytier à celles de Charantonnay et de *Lippeu*. Pierre sera tenu de payer divers cens au monastère de St-Pierre hors la porte de Vienne, à la maison de Satolas *(Saintolas)*, etc. Consentement et sceaux de J[ean] archevêque de Vienne, de B[oniface] abbé de Cîteaux, et des parties.

Arch. de l'Isère, B. 3604, origin. parch. (*Inv.* III, 107ᵃ). — ST-GENIS (V. de), *Hist. de Savoie* (1869), III, 450-2.

8705 Janvier 1250/1.

Emphytéose par Albert, chanoine de St-Paul de Lyon et procureur de l'hôpital de N.-D. de la Granaterie, à la confrérie du St-Esprit, représentée par Arnaud de Valence, citoyen de Lyon.

GUIGUE (M. C.), *Polyptique St-Paul Lyon* (1875), 179-80.

8706 Lyon, 2 janvier 1250/1.

Innocent IV confirme à l'archevêque d'Embrun les biens et privilèges de son église ; il l'autorise à se faire précéder de la croix dans son diocèse et dans ceux qui composent sa province : l'église, la ville d'Embrun avec ses possessions dans les châteaux de Chorges, Montgardin, Rousset, Espinasse, Bréziers, *Rocha Bruna*, Sauze *(Salice)*, Châteauroux, Crévoux, St-Crépin, Risoul, Guillestre, Ceillac, Vars, St-Paul ; a *Valle Montium*, au château de l'Argentière, dans la terre de Rame, Pallon, Champcella ... *a°:8.* — *Cum universis sanctæ.*

Arch. de Châteauroux, 20, 46. — FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 237-9. = ROMAN, 84ᵃ (à 1250).

8707 10 janvier 1250/1.

Vente par Pierre [de] la Poype, chevalier, à Guigues Richard, d'Oisans, d'un domaine au mas des Girondes, avec ses droits en la forêt de Fournet, paroisses de Ste-Agnès, St-Mury et Monteymon, au prix de 6 liv.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, V, 227ᵃ.

8708 Lyon, 11 janvier 1251.

Le pape Innocent IV confirme l'union des monastères de St-Chef *(S. Theodorii)* et de Chalais *(Celesien.)*, ordre de St-Benoît, aux diocèses de Vienne et de Grenoble, promulguée par Hugues [de St-Cher], cardinal de Ste-Sabine. — *Quæ fieri ex.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 4987.

8709 Lyon, 11 janvier 1251.

Le pape Innocent IV mande à [Hugues], doyen de Vienne, de ne pas tolérer qu'on moleste les abbés et couvents de St-Chef *(S. Theuderii)* et de Chalais à l'occasion de leur union. — *Cum sicut.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 4988.

8710 Meymans, février 1250/1.

Arnaud Guidelin de Royans *(Rois)* approuve la donation de Guidelin de Royans et de sa femme Flote à la maison de Léoncel (déc. 1174), et jure de l'observer. Guillaume *(W⁹)*, official de Valence, appose le sceau de sa cour. *Act. ap. Maimas ;* témoins : Lantelme prieur de Jaillans *(Jallas)*, etc.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 172, n° 165.

8711 12 février 1250/1.

Jean [de Bernin], archevêque de Vienne, affecte à l'usage public toute la place en tête du pont du Rhône de Vienne, entre la maison des frères Mineurs et celle du pont, du côté de Ste-Colombe, et de *pedis* près de cette place au Rhône, autorisant chacun à détruire ce qui y serait construit ; la loge où se préparaient les pierres du vieux pont sera enlevée et réduite en place publique, dès que l'œuvre sera achevée. Témoins : Guillaume maître de l'œuvre de St-Maurice, Hugues Béraud, franciscain, etc. Sceau.

Vidimus du 8 juin 1289. — COCHARD, dans *Almanach de Lyon* (1813), 20. COLLOMBET, II, 427-8. GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 576-7, n° 454.

8712 14 février 1251.

Epitaphe de Robert, évêque de Gap :

Fossa [servat hec] domini Roberti presulis ossa....
Vapincum tenuit in pace per octo bis annos... [10 vers].

ROMAN, dans l'*Annonciateur de Gap* (1ᵉʳ déc. 1866). LESPINASSE, dans journ. cité (15 déc.). *Courrier des Alpes* (26 déc. 1866). CHÉRIAS (Jul.), dans *l'Annonciateur de Gap* (19 janv. 1867). *Bull. monum.* (1870), D, VI, 473-81, pl. MONGINS DE ROQUEFORT et GAZAN (A.), *Notice sur une pierre tumulaire trouvée dans les démolitions de la cathédrale de Gap, en 1866*, dans *Comptes rendus soc. Franç. archéol. ;* Antibes, 1870, in-8° de 15 p., pl. TEMPLIER, dans *Congrès archéol. de France*, XXXI, 234, pl. ROMAN (J.), *Répert. archéol. Hautes-Alpes* (1888), 105-6. = EUBEL, 544. *Gallia christ. noviss.* I, 488.

8713 St-Genix[-sur-Guiers], 14 février 1250/1.

A la prière d'A[lbert] seigneur de la Tour, Amédée, comte de Savoie, confirme à son frère Pierre de Savoie

la possession de la ville de Bourgoin *(Bergoin)*, qu'Albert lui a cédée pour 3 ans et au-delà jusqu'à ce qu'il lui ait donné satisfaction des dommages causés par sa cavalcade à Bourgoin *(Bergoyn)* et à la Tour. *Dat. ap. S. Genisium, d. s^i Valentini...*

WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite*, IV, 142, n° 266.

8714 Lyon, 16 février 1251.

Le pape Innocent IV défend à l'abbesse et au couvent de St-Pierre de Lyon de vendre, inféoder, engager ou aliéner le château de la Tour-du-Pin *(de Turre)* qui leur appartient. — *Auctoritate vobis.*

WURSTEMBERGER, IV, 142-3, n° 267 (17 févr.) GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 577, n° 455.

8715 16 février 1250/1.

Jean, prieur d'Artas, reconnaît, sur dépositions de témoins, à Aymon de Boczosel *(Bocsozel)* comme droit de garde de l'île dépendante de son prieuré, [du fief d'Albert de la Tour] : 10 sols Viennois ; deux réceptions avec dix compagnons, l'une en gras, l'autre en maigre ; les bans des adultères, traîtres, homicides, voleurs et chasseurs ; la nourriture du mistral pour la récolte de l'avoine. Sceau d'Albert de la Tour le jeune... *in quindena Purificat. b^æ Mariæ.*

Invent. Viennois, II, 158^a. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 233-5. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 41-2. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 191^a ; *Généal.* 16-7. = BRÉQ. VI, 198.

8716 St-Donat, 22 février 1250/1.

Pierre Lombardi, juge ordinaire du comte G[uigues] dauphin, Laurent de Condrieu et maître Jean de Villeneuve, officiaux de la cour de Vienne, se rendent *apud S. Donatum*, pour procéder à une enquête contre Silvion de Clérieu, accusé d'avoir fait prisonnier Guigues Pagani le fils, qu'il a refusé de rendre au dauphin ; d'avoir reçu dans ses châteaux de Clérieu, la Roche ou Pisançon les assassins de Raynaud Galbert, homme lige du dauphin, et Guoliset de Vatilieu, qui avait participé à la mort de Berlion de la Tour, également lige du dauphin. Pierre exhibe la lettre du dauphin qui le délègue pour faire cette enquête. Silvion tient le juge pour suspect et ne répondra qu'au dauphin, devant lequel il va se rendre incontinent à Anneyron *(Anayron)*, se soumettant à sa volonté et à sa miséricorde. Sceaux.

Arch. de l'Isère, origin. parch. *Invent. St-Marcellin*, I, 772. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 235^a. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 37-8. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 47-8 ; *Hist. de Dauph.* I, 42^b ; *Généal.* 39. COURBON, B, 80 ; C, 19-20 ; chr. 294.

8717 St-Genix, 1^er mars 1250/1.

Jean, archevêque de Vienne, frère G[uy], évêque de Clermont, et Aynard, abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne, attestent que Pierre, aumônier de St-Chef *(S. Theudorii)*, ancien prieur de Penol *(Pennone)*, nommé par le pape conservateur du croisé Albert, seigneur de la Tour, a excommunié ceux qui étaient entrés par violence sur les terres de celui-ci, puis les a absous à la requête d'Albert, après qu'ils lui ont donné pleine satisfaction. *Dat. apud S. Genesium.*

Turin, Arch. di Stato, sez. 1, duché de Savoye, paq. 1, n° 4, 84. — *Hist. patriæ monum.*, Chart. II, 1490. *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 50. = WURSTEMB. 248 (1^er mai).

8718 Vienne, 3 mars 1250/1.

Roger de Clérieu reconnaît tenir en fief de l'église de Vienne le château de Bathernay *(Basternay)*, rendable à réquisition à l'archevêque et au chapitre ; et les deux grandes maisons [fortes] du château de Miribel en Valclérieu *(Valclareis)* : il en fait hommage à l'archevêque Jean, en présence du doyen Hugues, du cabiscol B. et des autres chanoines, etc. *Act. Viennæ*, dans le cloître, près du tombeau des Bachillins.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 93. = *CHARVET, 397. COLLOMBET, II, 151.

8719 Tullins, 5 mars 1250/1.

...Le 1^er dimanche de Carême, Marguerite, veuve de Guigues Alamanni, et son mari Jacelme de Grolée *(Grooleia)* reconnaissent avoir reçu de Guigues de Tullins *(Toll.)* 60 liv. Viennois pour dot de Marguerite ; ils en quittent Odon Alamanni et le dauphin G[uigues], comte d'Albon et de Vienne, qui en étaient garants. Sceaux. *Act. ap. Toll.*, près de la chapelle, devant le chapelain Etienne, etc.

Arch. de l'Isère, origin. parch.

8720 Lyon, 8 mars 1251.

Pour terminer de graves dissensions entre Guillaume du Gua *(de Gado)* et Yscard de Claix, tous deux chevaliers du diocèse de Grenoble, le 1^er donne sa fille Marguerite en mariage à Yscardet fils du 2^d. A la prière de Rodolphe, fils du comte de Genève, le pape Innocent IV les dispense du 4^e degré de consanguinité. — *Cum sicut.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, II, n° 5130.

8721 12 mars 1250/1.

En présence et du consentement du dauphin, Guillaume de Clarfay déclare instituer son héritière sa fille Guillelme de Clarfay, femme de Guillaume de Châteauneuf, et ses enfants.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 64^b.

8722 12 mars 1250/1.

Vidimus du testament d'Alix de Royans (mars 1248) par Jean, archevêque de Vienne.

CHEVALIER (U.), *Choix docum. histor. inéd. Dauphiné*, 1-5. Trad. GASPARD-PIOLLAT, *Rech. hist. St-Jean-de-Bournay*, 300-3.

8723 Gap, 18 mars 1250/1.

R[obert], évêque et seigneur de Gap, atteste que dans sa cour Odon de Montmaur, chevalier, Guillaume et Ysnard, ses frères, ont vendu à frère Durand Clari, acquérant au nom de la maison de Bertaud, leur possession sur les terres de Rabioux *(Rabioso)* et des Sauvas *(Salvas)*, comprises entre les territoires des châteaux de Montmaur et la Roche-des-Arnauds jusqu'à celui de Veynes, au prix de 47 livr. 12 sols 6 den. Viennois ; le tout était franc de tout cens, sauf 100 sols représentant la dot de leur sœur mariée à Lantelme Chagnard. Garants : Pierre Rostagni, jurisconsulte, Raymond et Richauv de Veynes *(Veeneto)*. Fait *ap. Vapincum*, dans le parloir peint de l'évêque ; témoins : son juge Raym-

baud Maurelli, son chapelain Etienne, chanoine d'Oulx, etc., Guillaume chapelain de St-Honorat. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 69-71, n° 67. = ROMAN, 85*.

8724 21 mars 1251.

Montarsin, damoiseau de Névache, et Hugues Guers dit Trabon cèdent à Alamandi prévôt d'Oulx, leurs droits sur les dîmes de Névache, sous le cens annuel de 32 setiers de seigle, 16 de froment et 16 d'avoine. S'ils meurent avant 25 ans, leurs héritiers pourront prendre leur place. Pierre Chavin et Pierre Chabert nott. *...ind. 9, 11 marc. exeunte.*

COLLINO (Giov.), *Carte d'Oulx*, 308-10, n° 293.

8725 La Tour-du-Pin, 1251.

D'une enquête faite devant Jean, archevêque de Vienne, et Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, il résulte qu'Aynard seigneur de Clermont reconnut, dans l'église de St-Clair du château *de Turre Pini*, tenir en fief d'Albert, seigneur de la Tour, les châteaux de Clermont, de Peladru et de Virieu, mais sous la condition expresse qu'ils ne pourront être aliénés.

Vidimus du 7 avril 1318/9. — FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 241b. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 191-2 ; *Généal.* 178.

8726 Les Ecouges, 1251.

Guillaume et Guigues de Sassenage *(Chassenatico)*, frères, fils de feu Guigues, seigneur de ce lieu, avaient donné à la maison des Ecouges leurs tasques *(taschiæ)* de blé au mandement de Rencurel pour 2 procurations à leurs anniversaires. Guigues mort, Guillaume donne pour une procuration à la fête de s[t] Michel et une autre à l'anniversaire de sa mort : s'il tombe un jour d'abstinence, elle sera renvoyée au dimanche. Fait *in Excubiis*, dans le cloître des moines, présents : le prieur Pierre de Plans *(Planis)* et tout le couvent (9), dont Guillaume procureur. Sceau.

SALVAING DE BOISSIEU, *Usage des fiefs*, 2*, 385 ; 3*, II, 125-6.

8727 1251.

Hugues de St-Cher, cardinal et légat, dépose Christian, archevêque de Mayence et lui substitue un jeune sous-diacre, Gerhard, fils du comte Conrad dit Sylvester. *Hunc autem substituit Hugo cardinalis presbyter et legatus, inductus a quodam Henrico archiepiscopo Herburgdunensi* [Embrun], *qui socius erat ipsius legati ; nec tamen hoc ipse Henricus archiepiscopus consuluit sine causa; acceperat enim occulte* cc. *marchas pecuniæ numeratæ a Gerhardo, quem idem archiepiscopus instituit procuravit.*

CHRISTIANUS archiep. Moguntin. *de sua depositione. Chron. Mogunt. Gallia christ. nova*, V, 486-7. JAFFÉ, *Bibl. rer. German.* III *(Mon. Magunt.)*, 699. FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* II, 14.

8728 1251.

Le seigneur de Mévouillon doit hommage et fidélité à l'abbé de l'Ile-Barbe pour la forteresse au-dessus de Tarandol *(super Torrendos)*, la 1/2 du château du Poët *(Pogeto)* et le 1/3 de celui de Clermont. — Cf. 27 mai suiv.

GUIGUE (G.), *Cart. de l'Ile-Barbe*, I, 26, n° 31.

8729 1251.

Le seigneur de Montauban doit hommage et fidélité à l'abbé de l'Ile-Barbe pour les châteaux et forteresses de Roussieux *(Roceu)*, Linseuil *(Niczol)*, la Fare *(Fora)* et la bastide *Albani*, propriété du prieuré de Lemps *(Lentis)*.

GUIGUE (G.), *Cart. de l'Ile-Barbe*, I, 27, n° 36.

8730 1251.

Le seigneur de Val-d'Oze *(Vallisozæ)* doit hommage et fidélité à l'abbé de l'Ile-Barbe pour le château et district *Correndorii*.

GUIGUE (G.), *Cart. de l'Ile-Barbe*, I, 26, n° 32.

8731 1251.

Joffrey et Falcon de Chatte, frères, vendent à l'abbé de St-Barnard de Romans la liberté de leur alleu et patrimoine situé au mandement de Châtillon.

Advertissement sur le procez d'entre noble Gabriel de Mont-Chenu, 1.

8732 1251.

A. de Boczosel reconnaît tenir de Jean, archevêque de Vienne, à titre de bénéfice personnel, la dîme de la paroisse de St-Victor à Chèzeneuve *(Chesanova)*. P. Comingdos ou Comdo tient de même la dîme de Panizez dans le mandement de Virieu *(Vireu)*. Le chantre Drodon tient de même la moitié d'une vigne et R. Francisci celle de Lestelleri.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 94.

8733 Vienne, mars 1251.

Donation par Alix *(Alays)* de Baux, veuve d'Etienne de St-Treu, sœur de feu Adémar de Baux, seigneur de Bourgoin *(Bergon)*, au diocèse de Vienne, à son neveu Adémar de Baux, clerc, de l'héritage de ses parents au château et territoire de Bourgoin *(Bergon)*, au même diocèse. Approbation et sceau de Jean, archevêque de Vienne.

Arch. de Vaucluse, L. 16, origin. *Invent. Viennois*, I, 338 : 193*. — DELACHENAL (R.), dans *Bull. acad. Delphin.* (1896/7), D, X, 456-8. = BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, suppl. 73.

8734 Mars 1251.

Adélaïde *(Adalasia)*, dame de la Tour, à la requête du prieur et des religieux de Portes, prend sous sa protection des hommes de la chartreuse, moyennant 15 sols Viennois et un cens annuel de 2 livres de cire à Noël : elle les dispense de toute corvée et service.

MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 42b. — GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 602, n° 475.

8735 Bourg-Argental, 26 mars 1251.

Reconnaissance par Hugues Falco, chevalier d'Argental, au prieur de St-Sauveur. *Act. ap. Burgum d'Argentau*, dimanche *Lætare Jerusalem...* ; témoins : Guichard, prieur de St-Robert de Cornillon, etc.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 62-3, n° 112.

8736 Vienne, 31 mars 1251.

Reconnaissance de fief à Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur[-en-Rue], par Hugues Falconis, chevalier d'Argental, dans la curie de Vienne. Sceau de l'official de cette cour.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 104, n° 151.

8737 Avril 1251.

Accord ménagé par Arbert, seigneur de la Tour, entre les prieur et couvent de Portes et Jean de St-Hippolyte, au sujet de 6 bichets froment de cens.

MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 42b.

8738 Lyon, 11 avril 1251.

Le pape Innocent IV charge [Jean], archevêque de Vienne, de faire exécuter sa bulle portant confirmation des franchises accordées aux bourgeois de Bourg. — *Porrecta nobis.*

GUICHENON, Ms. XXIII, 19. — BROSSARD, *Cartul. de Bourg*, 9-10. BULLIAT, *Chartr. de Seillon*, 133. = MARTIN, 1288.

8739 = 8639 Montmélian, 15 avril 1251.

Amédée, comte de Savoie, donne à son frère Pierre, en augment de fief, tout ce qu'il tient de son père le comte Thomas au château de Demptézieu *(Dentesiaci)*. *Dat. ap. Montem Melianum....*

WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite*, IV, n° 270.

8740 Montmélian, 16 avril 1251.

Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, donne pouvoir à son frère Pierre de Savoie d'acquérir toutes sortes de biens dans le mandement ou territoire de Bourgoin *(Berloyn)*. Il autorise aussi Albert de la Tour à récupérer cette ville des mains de Pierre, en lui remboursant le prix de l'obligation. *Dat. ap. Montem Melianum, d. Paschæ .... a° D...*

Torino, Arch. di Stato, sez. I, duché de Savoye, paq. I, n° 4. — WURSTEMBERGER, 271. CARUTTI, *Reg.* 854.

8741 (Vers 17 avril) 1251.

Osasehiche, seigneur de la Rochette, et son fils Arnaud donnent au dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, le fief du château et mandement de Montclus, que le prince leur inféode en fief rendable, à charge d'hommage à chaque mutation de seigneur et de vassal.

Grenoble, *Invent. Gapençais*, 510.

8742 17 avril 1251.

Osaseiche, seigneur de la Roche-des-Arnauds, et son fils Arnaud reçoivent en fief du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, le château et mandement de Montclus, qu'ils reconnaissent tenir de son fief rendable... Lundi de Pâques...

Invent. Gapençais, 510. = ROMAN, 85a.

8743 18 avril 1251.

Reconnaissance au comte de Valentinois par Hugues de Pierregourde, en exécution des suprêmes volontés de son père, qui, à sa dernière extrémité, lui révéla et à ses frères Guigues et Aynard qu'il tenait le château de Pierregourde d'A. comte de Valentinois et de ses successeurs ... Mardi avant st Marc....

Arch. de l'Isère, B. 3894, orig. parch. (*Invent.* IV, 1).

8744 18 avril 1251.

Aimar, comte de Valentinois, promet à Hugues, Guy et Aynard de Pierregourde *(Petragorda)* de ne jamais aliéner la suzeraineté de leur château, moyennant 500 liv. de revenu sur le péage du Rhône à Etoile et Chalançon ... Mardi avant st Marc.

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* III, 71a). *Invent. Vivarais*, 422.

8745 19-20 avril 1251.

Le pape Innocent IV quitte Lyon, en compagnie de Guillaume roi [d'Allemagne], le mercredi de Pâques, et arrive le même jour à Vienne, où il est reçu avec joie et honneur ; il quitte cette ville le lendemain et descend sur le Rhône jusqu'à Orange, en s'arrêtant à Valence et à Viviers.

NICOLAS de Curbio, *Vita Innocent.* § 30. BALUZE, *Miscell.* VII, 384 ; 2a, I, 201b. = POTTHAST, p. 1180. MARTIN, 1299. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, II, lxxij, cclvij.

8746 Vienne, 20 avril 1251.

Le pape Innocent IV consacre, le jeudi de Pâques, l'église cathédrale de Vienne en l'honneur des sts martyrs Maurice et ses compagnons, et l'enrichit d'indulgences perpétuelles.

Epitaphe de Jean de Bernin (17 avril 1266). CHARVET, 396.

8747 Cobonne, 22 avril 1251.

Transaction entre Lantelme de Gigors et Guillaume abbé de Léoncel, au sujet des pâturages des montagnes de Charchauve *(Charchaleves)*, que L. soutenait être de son domaine et de sa propriété à raison de l'héritage de son père Lantelme de Gigors *(G-rciis)* et de sa tante Agathe, qui l'avait fait son héritier du tiers de ces montagnes ; l'abbé affirmant au contraire qu'elle l'avait donné à son couvent. Pierre de Châteauneuf et Pierre de la Dijonne *(Divione)*, moines de la maison, choisis comme arbitres, décident que L. cédera ses prétentions et recevra 6 livr. monnaie de Vienne ou de Valence. Approbation des fils de L., P[ierre] de Quint et Humbert, à qui on donne 30 sols. Sceau d'Amédée évêque [de Die]. Fait à *Cobonna... d. sabbati infra octab. Paschæ ;* témoins.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 172-3, n° 166.

8748 Vienne, 24 avril 1251.

Le lendemain de la st Georges, Nicolas d'Hauterives, chanoine et réfectorier du chapitre de Vienne, au nom de cette église, et Barthélemy de la Valette, au nom de l'archevêque [Jean], se rendent au château de Miribel en Valclérieux et somment Pierre Rostagni, chevalier, de leur remettre ce château ; il y consent volontiers, en ayant mandat de son seigneur Roger de Clérieu. Il rend les maisons [fortes] grande et moyenne ; on hisse les bannières de l'archevêque et de l'église sur la tour. Témoins : Barnard Rostainz, P. Ardens et J. Ferlays, chevaliers, Ponce de Miribel et Falcon Bovaz de Chatte, damoiseaux, Joffred de Surieu *(Syreu)*, chevalier, etc. De là les commissaires se rendent à Bathernay et demandent au chevalier Girard de leur remettre ce château, ce qu'il fait en ayant ordre de son seigneur Roger de Clérieu. Témoins : J. prieur du lieu, Berlion d'Hauterives damoiseau, B. Rufi, chevalier d'au delà du Rhône, etc.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 93-4.

8749 Romans, 25 avril 1251.

Sentence arbitrale rendue par Roland de Manteyer, damoiseau, entre Guigues, dauphin de Viennois et comte d'Albon, et Raymond, seigneur de Mévouillon, au sujet du domaine du château de l'Epine *(Lespina)*,

la part d'Osasicca sur celui de Sorbiers *(Sorberes)*, les réclamations du dauphin au nom de Moncalm de *Borneis*, le domaine de Raymond sur le château de Rosans *(Rosas)*, celui de Montaud, les dommages causés par Raymond d'Agout, seigneur de Luc *(Lucho)*, allié *(valitor)* du seigneur de Mévouillon, au dauphin, etc. Raymond reconnaîtra tenir en fief du dauphin le château et terre de Montaud, sauf le droit de l'église de St-André-de-Rosans. et 3 années de jouissance que Guigues aurait encore ... Fête de s[t] Marc.....

Arch. de l'Isère, B. 3639, orig. parch. (*Invent.* III, 121[b]). *Invent. Baronnies*, I, 328[b]; II, 18[b] : 397-8, 655 ; *Gapençais*, 679-80, 833. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, 11, 637 ; *Cart. du Dauph.* I, 241-2. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 125; *1346*, 1248. = Chorier, *H. de D.* I, 838. Roman, 85[a].

8750 Mai 1251.

Reconnaissance au prieur de St-Sauveur[en-Rue] par Guillaume *(W.)* mistral ou prévôt de Roussillon. Garants : nobles Artaud de Roussillon et son fils Guillaume, et Guigues Pagani seigneur d'Argental. Sceaux de la comtesse M., épouse d'Artaud de Roussillon, et de l'official de Vienne. Témoins.

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 74-6, 147-9, n[os] 126, 174.

8751 Vernaison, mai 1251.

Jordan, prêtre de l'église de Romans et serviteur de l'autel de la Ste-Vierge, cède, du consentement du chapitre, à la prieure Marguerite et au couvent de Vernaison deux pièces de terre incultes, que son bénéfice possédait près du monastère, et des chemins du couvent à Romans et de Romans à Châteauneuf, sous le cens de 8 sols monnaie de Vienne à Noël. Fait au dit monastère ; témoins. Arbert de Chabeuil, sacristain de Romans, appose le sceau de St-Barnard.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. n° 48.

8752 Mai 1251.

Hommages rendus à [Alphonse], comte de Poitiers et de Toulouse et marquis de Provence, pour la terre du Venaissin *(Venessini)*, par : Raimond de Baux pour *Balmis* [Baume-de-Transit ?] ; Guillaume de Baux, prince d'Orange, pour Barbaras le bas et le haut ; Pierre de Caderousse pour Aubres *(Arboribus)* ; Raymond Renier pour le château des Pilles *(Pilis)* ; Jocelin de Piégon *(Podio Guigone)* pour lui et les fils de Raimond Eliziarii, dont il est tuteur, ce qu'ils ont au château de Faucon *(Falconis)* et au Val de Bueyre *(valle de Buria)* ; Draconet pour Valréas, St-Pantaléon, Piégon, 2 parts de Rochegude *(Rocha Acuta)*.

Gap (Luc.), dans *Ann. d'Avignon et du comtat Venaissin* (1912), I, n° 3 (à part, in-8° de 9 p.).

8753 (= 8739) Montmélian, 1[er] mai 1251.

Amédée, comte de Savoie, cède à son frère Pierre les droits que leur père Thomas avait sur le château de Demptézieu *(Dentesiaco)... ap. Montem Melianum.*

Wurstemberger, *Peter der Zweite*, IV, n° 271[a].

8754 8 mai 1251.

Confirmation par le dauphin Guigues de la donation de sa mère Béatrix de Montferrat aux habitants du bourg de St-Laurent-du-Lac [le Bourg-d'Oisans] des pâturages et riverages du Plan de St-Laurent-du-Lac.

Arch. de l'Isère, B. 4321 (*Invent.* IV, 183[b]). = Roussillon, dans *Bull. soc. statist. Isère*, A, IV, 90 (à 1271).

8755 Pont[-de-Beauvoisin], 8 mai 1251.

Vente par Berlion, seigneur du Pont-de-Beauvoisin, de la volonté de son fils Guigues, à Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, de divers cens à la s[t] André, au prix de 45 liv. Viennois, dont quittance ; investiture à Jacques Barber, notaire du comte ; clause de réméré en rendant le capital. *Act. ap. Pontem*, devant la maison de Guy Durandi ; témoins : Pierre de Virieu, Pierre de Sassenage. Jacques not. imp. et comtal. Sceau.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, prov. Savoye, paq. 16, Pont-de-B-n, n° 1. — Perrin (H. J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XVI, suppl. 1-2 ; *Hist. du Pont-de-Beauvoisin* (1897), 337-8 ; trad. 36-7.

8756 Violet ?, 8 mai 1251.

Thomas de Savoie autorise son frère Pierre de Savoie à percevoir à St-Genix le péage qu'il avait à Bourgoin *(Borgundia)*, tant qu'il tiendra Guillaume de Bourgoin et que cela lui plaira. *Dat. ap. Viollitum, in octaba bb. Philippi et Jacobi apostol.*

Wurstemberger, IV, n° 272. Carutti, *Reg.* 855.

8757 L'Isle, 11 mai 1251.

Alfonse, fils du roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, marquis de Provence, reconnaît avoir donné à Draconet, seigneur de Montauban, ses droits et biens *(rationes)* sur le château et ville de St-Pantaléon, son tènement, district ou mandement, se réservant seulement le haut domaine. Draconet reconnaît avoir reçu du comte en fief le château de Piégon *(Podii Guigonis)*, son territoire ou tènement, et lui avoir fait hommage et serment de fidélité. Fait *ap. Insulam*, dans la demeure *(albergo)* du comte ; témoins : Raymond Gaucelmi, seigneur de Lunel, Pierre de Caderousse, Hugues de Beaumont, Rostaing d'Auberuffe *(de Albarufo)*, Pierre Lautard, notaire de l'Isle, Raymond Bermundi, notaire du comte.

Arch. de l'Isère, B. 3639, orig. parch. (*Inv.* III, 121[b]). Valbonnays, 7[e] Reg. n° 58. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, n° 1440.

8758 Le Bourg-d'Oisans, 12 mai 1251.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, assure les habitants de Besses *(Betes)*, Clavans, Freynet, Auris et la Garde qu'il ne changera rien au tarif des tailles et *divisiones* usité en Oisans sous son père André et ses prédécesseurs. *Dat. ap. S. Laurentium de Lacu*, assistants Roger seigneur de Clérieu, Bertrand des Engellas, chambellan *(cambarlancus)*, et Guillaume de Claix, juge de la cour delphinale, *p. man. Petri Guillelmi not.* Sceau.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 242[a] (7 id.). — Du Chesne, *Dauf. de Viennois*, pr. 17. = Pallias, *Ephém.* 40-1 (6 mai).

8759 22 mai 1251.

Noble Chabert de Morêtel déclare que la comtesse sa mère avait donné en aumône 6 setiers de sel de cens pour une pitance aux religieuses du monastère des Ayes, etc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 80[a].

8760 St-May, 27 mai 1251.

... *D. sabbati post Ascensionem Dom., in fornello castri S. Marii*, Raymond, seigneur de Mévouillon, fait hommage et prête serment de fidélité à Pierre, abbé de l'Ile-Barbe, pour les châteaux que ce monastère lui a donnés en fief : Bruis *(Brues)*, Montmorin *(Mons Marinus)*, les Tourrettes *(Torrettes)*, la Bâtie-Neuve *(Bastidæ novæ)*, Ste-Marie de la Charce et la Charce *(Carcere)*, Miraval *(Mireval)*, Pelonne *(Pellona)*, la Jonche *(Jonchia)* et Tarandol *(Torrendos)* ; il fait aussi hommage pour les châteaux qu'il a reçus en fief de l'abbaye : Clermont *(Clarusmons)*, Remuzat *(Remusa)*, Cornillon, Cornillac *(C-am)*, le Bruchet, *lo Poyet*, Pommerol *(Pomeyrol)*. Témoins : 9 moines, Giraud de Cornillac, Pierre Bermond, Rostaing Amici, chevaliers, etc. (12).

Le Laboureur, *Masures de l'Isle-Barbe*, I, 172-3. Guigue (G.), *Cart. de l'Ile-Barbe*, I, 34-5, n° 48. = Roman, 85*.

8761 Vienne, 3 juin 1251.

...*Vigil. Pentec.*, Garnier, clerc de l'église primatiale de Lyon, procureur du doyen A. et du chapitre, fait appel au Siège apostolique contre le prieur de St-Martin de Vienne, ordre de St-Augustin, exécuteur du clerc Hugues de la Tour, qu'il avait installé comme chanoine dans le chœur de l'église de Lyon, sans faire preuve d'aucun titre. Fait dans le cloître de St-Martin de Vienne. Barthélemy de Rua Nova, secrétaire *(scriniarius)* de l'église Romaine.

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, I, 583-4, n° 462.

8762 Gênes, 9 juin 1251.

Lettre du pape Innocent IV à [Jean] archevêque de Vienne et [Falcon] évêque de Grenoble, leur ordonnant de se rendre auprès d'[Amédée] comte de Savoie, pour le prévenir d'avoir à satisfaire dans deux mois aux torts faits par lui à l'église Romaine et à celle de Turin, sous peine d'excommunication et d'interdit. — *Habemus in Christo.*

Raynaldus, *Ann.* 1251, 31 (XXI, 410). Berger, *Reg. d'Innocent IV*, III, 243-4, n° 5343. = Potthast, 14329.

8763 18 juin 1251.

Laurent, évêque de Trois-Châteaux, met fin, comme arbitre, à un dissentiment qui s'était produit entre ses chanoines au sujet des distributions quotidiennes.

Boyer, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 97. *Gallia christ. noviss.* IV, 87, n° 176.

8764 Gap, 18 ou 19 juin 1251.

Guigues Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, fait hommage et jure fidélité à Othon, élu [évêque] de Gap, pour le domaine, propriété et autres droits qu'il possède dans le comté et la cité de Gap. Fait *ap. Vapincum*, en la chambre de Guillaume de Montbonnot *(Monte bonaudo)*, près du rempart *(barium)* de la ville ; témoins : Rodulphe doyen de Gap, Lantelme de Montorcier, prévôt, Durand Odonis, sacristain, 2 chanoines, Aymar, seigneur d'Annonay, Roger de Clérieu, Guillaume de Claix *(Clays)*, juge du comte dauphin, Chabert de Lorito, son bailli en Gapençais, Pierre Guilhelmi, son notaire, Hugues de Tro des Orres ?, procureur du Gapençais, Pierre de Bardonnêche, damoiseau, Odon de Montmaur, Aylion de Cluse, chevaliers. Siméon, clerc de Gap et notaire de feu l'évêque R[obert], etc.

Arch. des Htes-Alpes, G. 1552, vid. du 27 oct. 1265. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 14. reg. *Leonis*, lxvij, vid. du 4 fév. 1450/1 ; B. 1231. Arch. de l'Isère, B. 3746. Carpentras, mss. Peiresc LXXIV, 11. — Guillaume (P.), *Invent. somm. arch. Htes-Alpes*, IV, 457b. = *Gallia christ. nova*, I, 465. Roman (J.), dans *Bull. archéol. com. trav.* (1888), 89-90. Roman, 85*.

8765 Vienne, 25 juin 1251.

...Le lendemain de la s[t] Jean-Bapt., le chapitre général de l'église de Vienne décide que tout chanoine, chapelain ou clerc de St-Maurice qui ne remplira pas l'office à lui assigné par le maître de chœur, le cabiscol ou l'ordo *(breve)*, par lui-même ou par un autre, perdra sa distribution *(libra)*.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 13.

8766 25 juin 1251.

B. Coyngdos et Saturnin, procureurs des anniversaires de l'église de Vienne, rendent leurs comptes : recettes, 12.000 s. 40 l. 17 s. ; dépenses, 14040 s. J. Chalvez rend compte des deniers des acquisitions : recettes (de deux ans), 32.000 s. 28 l. ; dépenses, 22.000 s. 23 l. Reçu du cabiscol 56 l. sur ce que devait l'élu de Valence pour l'archidiacre G. ; des frères Mineurs, 52 liv. qu'ils devaient sur les possessions et le domaine qu'ils avaient acheté ; pour un Psautier glosé 12 l. ; de Guigues de la Palud, 60 l. pour l'anniversaire de Guillaume de la Palud : elles font partie des dettes de l'élu [de Valence] pour l'archidiacre G. ; de l'archevêque 15 l. pour Nicolas. Payé à l'abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, 8000 s.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 118 (70*).

8767 (25 juin) 1251.

Comptes de J. d'Arènes et Nicolas, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes, 438 l. 14 s. ; dépenses, 474 l. 10 s.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 123 (97*).

8768 (Après 28 juin) 1251.

Papa [Innocentius IV]..., ut partem suam magis roboraret, unam neptem suam nuptui dedit [cujus]dam potentis, scilicet domino de Tur de Pin [Albert], *qui ipsam non ratione personæ muliebris, sed pecuniæ eam concomitantis acceptavit ; largitus est enim papa cum ipsa muliercula viginti milia marcarum argenti.*

Matthæus Paris., *Chronica majora*, éd. Wats, 712 ; Luard, V, 255.

8769 Montmélian, 5 juillet 1251.

Amédée, comte de Savoie, donne sa part du château de Demptézieu *(Dentesiaci)* à son frère Pierre en augment de fief. *Dat. ap. Montem Melianum, d. mercur. post octab. b. Joannis Bapt....*

Wurstemberger, *Peter der Zweite*, 270bis, 277.

8770 13 juillet 1251.

Le dauphin Guigues rend hommage à Othon, évêque élu de Gap, pour tout ce qu'il possédait dans le comté et la ville de Gap, notamment l'office de baile. — Cf. 18-9 juin préc.

Arch. de l'Isère, B. 3735, orig. (*Invent.* III, 161b). *Invent. Gapençais*, 311.

8771 Durbon, 13 juillet 1251.

Guillaume *(V^us)* Gauterii, de Montmaur, confirme au prieur Garnier la concession des pâturages par tout le territoire de Montmaur faite jadis par ses parents. Fait en la maison *Durbonis*, dans le dortoir des frères ; témoins : Gar. vicaire, etc. Même confirmation par Gichars.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 345-6, n° 458. = Roman, 85 (1^er j.).

8772 Quint, 20 juillet 1251.

O[thon], élu [évêque] de Gap, atteste qu'en présence de Giraud Bonfils, juge de sa cour, Roland de Manteyer *(Manteerio)* a vendu à Durand Clari, administrateur de la maison de Bertaud, l'*afare* des Galchets, de Manteyer, [à Freyssinouse et Quint] au territoire de St-André, pour le prix de 82 livr. Viennois. Serments de Jacques Alvini, prêtre, et Etienne Gascheti, pour lui, sa sœur Gascheta et sa fille Alemanna. Fait à la grange de Quint ; témoins : Roland et Rodulphe Bonfils, chevaliers, maître Elis médecin *(fisycus)*, etc. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 71-2, n° 68. = Roman, 85^b.

8773 Quint, 20 juillet 1251.

O[thon], élu et seigneur de Gap, atteste qu'en présence de son juge Giraud Bonfils, Bornon de Montmaur a vendu à Durand Clari, administrateur de la maison de Bertaud, des terres, prés, bois, pâturages, alpes et cens entre les territoires des châteaux de la Roche-des-Arnauds et de Montmaur jusqu'à Veynes, au prix de 39 livr. Viennois. Fait devant la porte de la grange de Quint ; témoins : Roland et Radulphe Bonfils, juges [= chevaliers], maître Elicus, médecin *(fisicus)*, etc. Bulle.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 72-3, n° 69.

8774 Voreppe, 22 juillet 1251.

A l'imitation de ses ancêtres, qui ont incliné plutôt à droite qu'à gauche, et désirant plutôt augmenter que diminuer les biens donnés aux religieux, le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, confirme à l'abbé Guillaume et aux religieux de Léoncel les donations de Gueelin de Royans (déc. 1174) et de son père André (1227). *Dat. Voraipo...* Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 173-4, n° 167.

8775 Vienne, 5 août 1251.

... *Sabbato ante fest. b^i Laurentii.* Aymon, chapelain de Champier *(Champers)*, reçoit en fief du chapitre de Vienne, pour lui et ses neveux, ce qu'ils tiennent au manse del Piney ; en signe de reconnaissance, ils payeront aux réfectoriers du chapitre 6 den. de cens à la Toussaint. Fait dans la maison du doyen Hugues, qui reçoit l'acte ; témoins : Emon sacristain, Jean Chalvet, P. d'Ay chapelain, P. Menabo, etc. *Vincentius not. capit. scr.*

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 95.

8776 La Chartreuse, 8 août 1251.

Transaction entre Guigues, abbé de Bonnevaux, et Hugues, prieur de la Chartreuse, par l'entremise de Burnon, doyen de l'église de Grenoble et de Jacques, chapelain de Cessieu *(Seyssen)*, au diocèse de Vienne, avec recours comme tiers à J[ean] archevêque de Vienne. Fait dans les limites *Cartusiæ* ..., le mardi avant la s^t Laurent ; présents : Gauteron cellérier de Bonnevaux, Giroud procureur de la Chartreuse, etc.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 147-8. Pilot de Thorey, *Abb. de N.-D. de Bonnevaux* (1875), 21, 36.

8777 Vienne, 11 août 1251.

... *In crastin. b^i Laurentii*, dans le cloître près de la porte de l'église, en présence du doyen Hugues, du sacristain Emon et des autres chanoines, Guillaume de Faverges, fils de feu Guillaume, reconnaît tenir en fief de l'église de Vienne tout ce qu'il possède à Bourgoin *(Bergoin)* et à Nivolas ; il fait hommage entre les mains du doyen et s'engage à remettre chaque année un cierge d'une 1/2 livre la veille de s^t Maurice.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 95.

8778 Vienne, 16 août 1251.

... *In crastin. Assumption. b^æ Mariæ.* Anselme Vicarii, chevalier, reçoit en fief du chapitre de Vienne tout ce qu'il possède de son alleu au château et mandement de Demptézieu *(Dentayseu)* ; il s'en devêtit entre les mains du doyen Hugues et le chapitre l'en retient ; d'après son dire, ce fief vaut par an plus de 100 sols de cens. Fait dans le cloître *Viennensi*, près la porte de l'église ; témoins : le chantre Arbert de Faverges, le sacristain Emon, le cabiscol B., Guillaume *(W°)* Dudin, chevalier, etc. *Vincentius not. capit.*

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 95-6.

8779 Vienne, 16 août 1251.

... *In crastin. Assumptionis b^æ Virg.* Guillaume *(W^us)* Dudin, chevalier, reconnaît être homme lige du chapitre de Vienne et reçoit en fief de lui des services et droits de son alleu, valant 15 livr. de cens annuel, et tout ce qu'il possède dans le château et mandement d'Ornacieux *(O-ceu)* ; comme signe de reconnaissance, ses successeurs devront au doyen de Vienne un faucon *(nisus)* au changement de tenancier *(tenementarius)*. *Vincentius not. scr.*

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 96.

8780 Mévouillon, 21 août 1251.

Raymondet de Mévouillon, fils de Sibylle, et la comtesse *(constessona)* Béatrix, son épouse, promettent à Raymond de Mévouillon, leurs père et beau-père, d'observer fidèlement son testament et de réparer tout préjudice.

Arch. de l'Isère, B. 3642, orig. parch. (*Invent.* III, 123^b).

8781 Milan, 25 août 1251.

Bulle du pape Innocent IV adressée à l'abbé et au couvent du monastère de St-Pierre hors la porte de Vienne, par laquelle il accorde 100 jours d'indulgence à ceux qui visiteront leur église le jour anniversaire de la révélation des six évêques de Vienne : Aaron, Naamat, Pantagathe, Aquilin, Georges, Euthère, et des s^ts Léonien et Marculphe, faite par deux cardinaux vers 1250. — *Licet is de cujus.*

Bosco (J. a), 37, 102. *Acta sanct. Bolland.* jun. II, 959 ; VI, 126-7 ; 3^a, III, 438 ; nov. I, 565^b. Trad. Collombet, II, 147-8. = Terrebasse, *Inscr.* I, 48, 64-5. Potthast, 14402.

8782 Vienne, septembre 1251.

Ervisius de Peladru, chevalier, reconnaît tenir en fief du chapitre de Vienne tout ce qu'il possède au château d'Ornacieux, excepté là ou les maisons ; il reçoit en fief ses possessions dans le mandement. Fait dans le cloître, près la porte de l'église, en présence du doyen Hugues, son frère ; témoins : le sacristain Emon, des chanoines, le réfectorier Jean Chalvet, etc. *Vincentius not. scr.*

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 97.

8783 Gap, 1er septembre 1251.

Sentence arbitrale rendue par O[thon], évêque élu de Gap, entre Odon, sacristain, et le chapitre, au sujet de la présentation du précenteur et des chapelains de l'église de Gap : le sacristain a le droit de donner, *in camera sua*, la précentorie à un clerc idoine, qui devra ensuite être confirmé par l'évêque, et celui de choisir et présenter les chapelains à l'évêque, qui les confirme. Présents : le doyen Rodulphe [de Montbonnot], le prévôt Lantelme [de Montorcier], 5 chanoines, Isnard, précenteur. Fait dans la chambre de l'évêque *cum vase*.

Arch. des Htes-Alpes, G. 909, pap. (*Invent.* III, 287a).

8784 7 septembre 1251.

Philippa, comtesse de Valentinois, donne à son petit-fils (neveu) Roger, fils de noble Pierre Bermond, le château et terre de Clérieu *(Clayriaco)*, et prie le dauphin Guigues de l'en investir et de recevoir son hommage.

Invent. St-Marcellin, I, 746. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 265 ; *1346*, 376.

8785 Bourg-Argental, 8 septembre 1251.

Vente par le chevalier Caorcin et sa femme Arembors, et le damoiseau Silvion de Bonas à Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur-en-Rue. Fait dans l'église *Burgi d'Argentau*. J[ean], archevêque de Vienne, appose son sceau.

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 68-70, n° 119.

8786 14 septembre 1251.

Hommage rendu à Adhémar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, par sa tante Philippa, comtesse de Valent., épouse de Bertrand de Solignac, pour les châteaux de Fay, Montréal, Queyrières, Mézenc, Chambarlhac, Chanéac, Giourand, Contagnet, Fourchade, le Béage, 2 parties de Chambarlhac, 3 de Châteauneuf-de-Boutières, dont elle s'était réservé l'usufruit et qu'elle avait donnés après elle au comte son petit-fils (neveu !).

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 422 (*Invent. Isère*, IV, 16a).

8787 Valence, 14 septembre 1251.

Roger, seigneur de la Voulte *(Vouta)*, fait donation entre vifs à Roger de Clérieu et à son fils Silvion *(Silvius)*, de sa part du château de Clérieu et de son mandement : défenses, hommes, maisons, foire, marché, leydes, cens, revenus, usages, clameurs, justices, bans, duels, prés, bois, terres, cours d'eau, pâturages, chasses, pêches, fours, moulins, domaines, fiefs, alleus, dont investiture. Il se réserve les péages, chemins et délits *(forefacta)* sur les routes. Il promet de l'aider et défendre en guerre et en plaid contre Aymar de Poitiers, ses amis et adhérents, à l'aide de tout ce qu'il a en Val-Clérieu, entre le Rhône et l'Isère. Promesse réciproque du donataire, à ses dépens, sous peine de 1000 liv. Viennois. Serment. Fait [dans la cour] *Valentin.*, en la fête de l'Exaltation de la sc Croix ; témoins : Guillaume *(W.)* official de Valence, François d'Eurre, Giraud Basteti, seigneur de Crussol, Guigues de St-Didier, damoiseau, et Bonet Nolano, chanoine de Valence. Sceaux...

Arch. de l'Isère, B. 4027, origin. parch. (*Invent.* IV, 101a). *Invent. St-Marcellin*, I, 773. = Gallier (A. de), *Clérieu*, 51.

8788 Mours, 16 septembre 1251.

Echange entre le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, et noble Raymond de Bérenger, qui lui cède le château de Beauvoir et son mandement qu'il tenait en fief de lui, avec toutes ses dépendances, dont on précise les limites, ses droits sur les moulins et pré de Lambert Baille au mandement de Chapeverse, et 25 setiers d'avoine dans la paroisse de St-Just, au territoire de Claix. Le dauphin lui donne la Bâtie-St-André avec son mandement et les droits de Guillaume de Beauregard, Lambert de Tergny, Guillaume de Chapeverse et autres pariers, les cens qu'il percevait à Bruneysat, le bois de Barret, etc., les droits de directe de divers particuliers au château de Châtelus et son mandement, le château de Rencurel avec son mandement, ses droits sur ceux de Rovon, son droit de directe au mandement du Pont-en-Royans. Pour plus-value, le dauphin promet 41 ? sols. Raymond tiendra ces terres en fief ; garantie réciproque. Fait *ap. Morsum*, entre Peyrins et Romans.

Arch. de l'Isère, B. 281, 112. Arch. de Valence, *Invent. Valentinois*, II, 294. *Invent. St-Marcellin*, I, 490-2 : 653-4 ; II, 1405, 1642 ; *Valentinois*, I, 712. = Chevalier (J.), *Hist. égl. ville Die*, I, 356 (le 19 s.).

8789 L'Isle (Vaucluse), 19 septembre 1251.

Concile provincial tenu *apud Insulam*, le mardi après la fête de l'Exaltation de la sc Croix, par J[ean], archevêque d'Arles, et ses suffragants, dont B[ertrand], évêque de Trois-Châteaux.

Labbe, *Conc.* XI, II, 2348-51. Harduin. VII, 433. Coleti, XIV, 125. Mansi, XXIII, 794. *Gallia christ. noviss.* III, 443-4 ; IV, 87.

8790 Brescia, 22 septembre 1251.

Le pape Innocent IV exhorte les fidèles des diocèses de Lyon, Vienne et Valence, à venir en aide aux religieuses de St-André[-le-Haut] de Vienne pour la reconstruction de leur monastère ; il accorde à chaque aumône 40 jours d'indulgence. — *Quoniam ut ait.*

Paris, Bibl. Nat., Baluze, t. LXXV, 425.

8791 23 septembre 1251.

Promesse de Guillaume [*G.* = Guigues], dauphin de Vienne, à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, de lui faire payer les dommages causés par les gens de Philippe de Savoie, élu de Lyon, au lieu de Crest.

Torino, Arch. di Stato, sez. I, *Invent. du Valentinois*, 73.

8792 23 septembre 1251.

Publication de témoignages recueillis en faveur de Guillaume, prévôt de Roussillon, par J[ean] official de la cour de Vienne.

Guigue, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 76-9, n° 127.

8793 26 septembre 1251.

Donation à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, par Pierre de Pierregourde, et ses fils Guigues et Aymar, de 28 liv. Viennois qu'ils percevaient : 25 sur le péage d'Etoile et 60 sols sur celui de Chalançon ... Mardi après s[t] Mathieu....

Grenoble, *Invent. Valentinois*, I, 1000.

8794 29 septembre (12..).

Obit d'Hugues de Châteauneuf *(Castronovo)*, chanoine de l'église de St-Maurice de Vienne.

Pataphium s. Viennensis ecclesiæ, 26.

8795 10 octobre 1251.

Fixation des limites des justices et seigneuries de Guy Pagan, seigneur de Jarez, et d'Aymar, seigneur d'Annonay, par des arbitres, Raynaud de la Tour, Jocerand Gaston et Attend [! = Artaud] de la Mastre, prieur de St-Sauveur-en-Rue. Témoins.

Huillard-Bréholles, *Titres mais. Bourbon*, I, n° 318.

8796 La Part-Dieu, 28 octobre 1251.

Odon d'Alixan *(de Alexiano)* concède en échange à Guillaume, abbé de Léoncel, une setérée de bois près la Taponière *(Tapineira)*, 3 éminées de terre sous les Ayes de Chatuzange, 1 setérée au Sablon *(in Sabulo)*, 2 setérées *in ortis* de Chatuzange, etc., l'*exartus* que possédait Gontier en *la Faramandeira;* il s'en dévêtit et reconnaît avoir reçu des biens équivalents. *Act. ap. Partem Dei, in festo apostol. Symonis et Judæ...*, présents (4).

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 174-5, n° 168.

8797 1[er] novembre 1251.

Epitaphe d'Emon de Chignin *(Chinino)*, sacristain et chanoine de Vienne, qui donna à cette église 60 livr. pour son anniversaire. Il donna aussi à l'église de St-Jeoire *(S. Georgii)*, pour son anniversaire et celui de sa mère, tout ce qu'il percevait *(servicium)* au village de Vibout, plus 60 sols Viennois ; aux frères Mineurs de Chambéry, 6 livr. forts, autant à la chartreuse d'Aillon et au prieuré de Clarafont, et à la cathédrale d'Aoste 25 livr. Sécusiens.

Mém. soc. acad. Savoie (1846), XII, lix, pl. Terrebasse, *Inscr.* I, 346-50, n° 418.

8798 La Sône, 3 novembre 1251.

Acte entre le dauphin Guigues et Raymond Bérenger.

Arch. de l'Isère, 2 orig. parch.

8799 Pérouse, 11 novembre 1251.

Bref du pape Innocent IV à l'élu de Tarentaise et à Jean d'Amblione, doyen du mont St-André en Savoie, dioc. de Grenoble, son chapelain, leur mandant de protéger Thomas, comte de Savoie. — *Solitæ benignitatis.*

Hist. patriæ mon., Chart. I, 1411-2. Zeerleder, *Urk. Stadt Bern*, I. = Wurstemberger, n° 281. Potthast, 14413.

8800 Le Barry, 13 novembre 1251.

Echange de deux prés entre Guillaume, abbé de Léoncel, et Pierre Guitardi, commandeur *(præceptor)* de l'Hôpital de Jérusalem de Valence, au nom de Pierre Gay, commandeur de la maison du Barry *(Cornearea)*, pour mettre fin aux discussions entre les frères de la grange du Conier et ceux du Barry, au sujet de l'eau de *Palaya. Act. ap. Cornearam ;* témoins : Jean de Bya cellérier, Jean maître des juments, Falcon de Plauteri, chevalier, etc. Sceaux.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 175-6, n° 169.

8801 Annecy, 16 novembre 1251.

Guillaume, comte de Genevois, reconnaît devoir à son fils [aîné] Rodolphe 7000 sols et 20 livr. Genevois. Il lui donne pour garants son épouse Alix et ses trois fils : Amédée évêque de Die, Aimon prévôt de Lausanne et Henri.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, XIV, 388. = Wurstemberger, n° 283. *R. Gen.* 836.

8802 Aix, 19 novembre 1251.

Hommage de Barral de Baux à Charles d'Anjou. *Act. Aquis*, dans le château du comte ; présents : Othon, élu de Gap... Dimanche avant s[t] Clément.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 345.

8803 Aix, 19 novembre 1251.

Promesse de Barral de Baux à Charles d'Anjou, de l'aider contre les Marseillais. — *Act. ut supra.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 304. — Barthélemy, *Baux*, 361.

8804 Aix, 19 novembre 1251.

Serment de fidélité par Bertrand, Barral et Guillaume de Baux à Charles I d'Anjou. *Act. ut supra.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1067, 1.

8805 Gex, 23 novembre 1251.

Léonette *(Beatricia !)*, fille et héritière de feu Amédée, seigneur de Gex *(Jaiz)*, avec l'assentiment de son tuteur Guillaume, comte de Vienne, jure à Pierre de Savoie de ne pas prendre de mari sans son consentement ou celui de son frère Philippe, élu de Lyon.

Guichenon, *Hist. généal. Savoie*, pr. 74 ; 2[e], IV, 74. *Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève*, VII, 310. Wurstemberger, IV, 149-50, n° 284. = *R. S. R.* 1385. *R. Gen.* 837.

8806 Pérouse, 29 novembre 1251.

Le pape Innocent IV mande à l'évêque de Belley de remettre entre les mains de Thomas, comte de Savoie, l'argent restitué par les usuriers des provinces de Lyon, Tarentaise, Vienne, etc. — *Cum de hiis quæ.*

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, III, 10, n° 5495. Rodenberg, *Epist. pontif. Roman.* III, 102-3. = Martin, 1305.

8807 Pérouse, 29 novembre 1251.

Le même mande au même de remettre entre les mains de Thomas, comte de Savoie, l'argent versé par les incendiaires et violateurs d'églises dans les provinces de Lyon, Tarentaise, Vienne, etc. — *Cum de hiis quibus.*

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, III, 10[b], n° 5496. Rodenberg, *Epist. pontif. Roman.* III, 102. = Martin, 1306.

8808 Décembre 1251.

Albert le jeune, seigneur de la Tour et de Coligny, institué héritier de son père et chargé par lui de gouverner sa terre, confirme à la chartreuse de Portes les concessions de sa mère Béatrix, de son père Albert et des autres membres de la famille de la Tour, l'exempte de péages au port Hugues près Ambronay et à celui de Chéruy *(Charuis)*, etc.

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, I, 595-7, n° 471.

8809 Décembre 1251.

Adélaïde *(Adalasia)*, dame de la Tour, à la requête du prieur et des religieux de Portes, prend sous sa protection trois hommes de Chalona, moyennant 20 sols Viennois et un cens d'une livre de cire par chacun à Noël ; elle les dispense de toute corvée et service.

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, I, 597-8, n° 472.

8810 Pérouse, 1er décembre 1251.

Le pape Innocent IV mande aux archevêques, évêques et autres prélats d'accorder leur bienveillance aux quêteurs pour la construction de l'église de St-Just à Lyon, où il a longuement séjourné. — *Cum ecclesiæ.*

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, I, 590-1, n° 466. = Martin, 1308.

8811 5 décembre 1251.

Donation du château de Bouquéron et ses dépendances par Aynard de Bouquéron à son frère Pierre, en présence du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon.

Arch. de l'Isère, B. 3314, orig. parch. ; 3315, cah. (*Invent.* II, 278). *Invent. Graisivaudan.* I, 219b.

8812 Cologne, 15 décembre 1251.

Diplôme de Guillaume, roi des Romains, en faveur de son cher prince Henri, archevêque d'Embrun, qui, sur l'ordre du pape Innocent IV, a pour un temps abandonné son église pour le service de l'Eglise et de l'Empire. Il lui confirme les châteaux, possessions, fiefs, etc. qui lui appartiennent dans les diocèses d'Embrun, Gap et Turin, et les privilèges dont son siège a été favorisé par les empereurs et rois. Il lui accorde le droit de nommer des tabellions, dont les actes feront foi dans tout l'empire, et de juger directement ou par délégués les causes qui lui seraient librement confiées dans le royaume d'Arles et de Vienne. *Dat. Coloniæ*, dans la maison du prévôt de St-Georges. Témoins. — *Consuevit liberalitas.*

Arch. d. H.-A. C. 46. Arch. de l'Isère, B. 3011, 151, dipl. du 4 fév. 1276. *Invent. Embrunois*, 133. Paris, Bibl. Nat., ms. Moreau 1208, 231. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, 11, 621 ; *Cart. du Dauph.* I, 238-40. — Chorier, *Estat polit. Dauph.* II, 18-27. Posse, *Anal. Vatic.* 132. Sauret (A.), *Essai histor. Embrun*, 490-7. Fornier (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 239-43, 251. Guiraud (J.), *Reg. d'Urbain IV*, I, 154-6. = Bréq. VI, 212. Böhmer-Ficker, *R.* V, 5054. Gaillaud, *Eph. H.-A.* 554-7; n° 114. Roman, 85b.

8813 Valence, 22 décembre 1251.

Ponce de Romans, fils de Pierre de Romans, citoyen de Valence, au nom de sa femme Guigone, vend à Pierre de Bressieux, procureur de St-Félix, une terre qu'il possédait indivise avec cette maison dans le mandement de Montélier *(Montilisii)*, au lieu dit *al Fraisse* (al. *Fraiche*), pour le prix de 60 sols monnaie de Vienne ou de Valence, dont quittance ; il donne pour garantie une terre à Guimandet *(Gumandeth)*, près du chemin royal. Assentiment de sa femme, de son père et de son frère Marcel. Fait dans la cour *Valen.* ...lendemain de st Thomas ap. ; témoins : Juvenis Raimundi, sacristain, etc. Guillaume *(W.)*, official de Valence, appose le sceau de sa cour.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 22 lig.

8814 (1251/1266).

I. [Jean], archevêque de Vienne, et F[alcon], évêque de Grenoble, vidiment la charte de franchises de Moirans *(franchionis de Moirenco)* accordée par Berlion (1209). Si le seigneur de Moirans manque à son serment, les habitants auront pour défenseurs : Guillaume de St-Lattier, Utboud de Chatte, Aténulphe de Tullins, Armand de Rives, Jofred de Clermont, Hugues de Voiron, etc. Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 3936, origin. parch. (*Invent.* IV, 47-8).

8815 (12..).

Jean, archevêque de Vienne, bienfaiteur de la chartreuse du Val-St-Etienne ou de Montmerle en Bresse.

Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, pr. 122. Guigue (M. C.), *Les deux Ponce, évêques de Mâcon* (1881), 17.

8816 Mens, 6 janvier 1251/2.

Le dauphin Guigues donne en fief libre à Odon Alleman, seigneur de Valbonnais, ce que possède Alosie, veuve de Berton de la Paute *(Pauta)* dans le Valbonnais, du lieu des Ayes supérieures au col Segoin.

Arch. de l'Isère. B. 3314, orig. parch. (*Inv.* II, 278a) ; B. 3972 (*Inv.* IV, 82b). *Invent. Graisivaudan*, V, 249b.

8817 Pérouse, 7 janvier 1252.

Lettre du pape Innocent IV au chapitre général de l'ordre des Chartreux, lui accordant d'autoriser la maison de la Chartreuse à acquérir des possessions en certaine quantité en dehors de ses limites. — *Ut domus.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 18b. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, cxc. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 150. = Potthast, 14468.

8818 Pérouse, 23 janvier 1252.

Le pape Innocent IV commet [Hugues] doyen de Vienne pour l'exécution de sa bulle qui dispense l'obédiencier et le chapitre de St-Just [de Lyon] de payer les dîmes ordonnées par lettre apostolique. — *Personas et.*

Arch. du Rhône, double origin. parch. = Martin, 1316.

8819 Grâne, 25 janvier 1251/2.

Flote de Royans *(Royas)* mande à P. de Vassieux *(Vacion)* qu'elle a confirmé la donation du territoire de Musan *(Muson)* faite par Guielin à la maison de Léoncel ; elle lui enjoint en conséquence de payer à celle-ci les 12 den. que lui faisait pour forestage *(f-gium)* Etienne Ruffi. *Dat. ap. Granam...*, le jour de la conversion de st Paul. Ordre de rendre cette lettre s'il ne veut pas l'exécuter.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 176, n° 170.

8820 3 février 1251/2.

Jean, archevêque de Vienne, dédie l'autel de la chapelle inférieure de l'Hôpital de St-Antoine en l'honneur de la bse Vierge Marie.

Falco (Aym.), *Anton. hist. compend.* lxij*.

8821 Pérouse, 13 février 1252.

Le pape Innocent IV charge le chantre de Beaujeu, dioc. de Mâcon, de pourvoir son chapelain le camérier de Lyon d'un bénéfice dans les villes ou diocèses de Lyon ou Vienne, ou dans la cathédrale de Vienne. — *Singulorum obsequia.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 75*, n° 5803.

14 février 1252 = 14 février 1251.

8822 Embrun, 28 février 1251/2.

Sentence arbitrale par Benoît, évêque de Digne, entre Boscaudon et les habitants de Pontis, adjugeant à ceux-ci la 1/2 de la montagne de Morgon, moyennant 4000 livres qu'ils paieront à l'abbaye, à laquelle ils laisseront un chemin pour ses troupeaux.

Arch. de M. Roman. = ROMAN, 85b.

8823 Confolent, 1er mars 1251/2.

Adémar, seigneur de Beaudiner *(Beldisnar)*, confirme la donation que fit devant lui par acte de dernière volonté son père Guillaume, seigneur de Beaudiner, à la maison de St-Ruf de Valence, ordre de St-Augustin, de la propriété *(affare)* appelée vulgairement *Fracha* et *Fracheta*, dans les mandements de Beaudiner et Montregard. Lui-même vend à l'abbé Guillaume et au couvent de St-Ruf toutes ses terres, prés, bois, pâturages, chasses, eaux, servitudes, fiefs, oiseaux, etc., avec plein domaine, de la cime du mont dit *Garda Oliver*, sur la route de Tournon au Puy Notre-Dame, jusqu'au village de Follet, à une fontaine près de l'église de St-Bonnet, etc. ; la vente comprend les villages de St-Julien, *Maernas* et la moitié de Follet, pour le prix de 4000 sols Viennois. Il se dévêtit et investit le couvent, garantit de l'éviction, autorise le passage des troupeaux par ses terres et même le séjour en cas d'intempérie, promet la confirmation de l'évêque du Puy, dont ces biens sont le fief. Sceau. Ratification de son épouse Béatrix. *Act. ap.* [*Cofol*]*ent* sur la Loire *(aqua Ligeris)*, dans le cloître, devant B[ernard] évêque du Puy et Guillaume de Carpentras, procureur du monastère de St-Ruf ; témoins : Jean de Chasals, chapelain de l'évêque, maître G., Jean de Cofolent, clerc, etc. Confirmation et sceau de B. évêque du Puy. Martin Rufi, clerc du Puy, *scr.*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch.

8824 Pérouse, 11 mars 1252.

Innocent IV charge le prévôt de Sisteron de pourvoir Jacques Serène, chanoine d'Embrun, d'un bénéfice dans les églises d'Embrun, Gap ou Digne, pour le récompenser de son dévouement envers l'église Romaine. — *Digne agere.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 78b, n° 5819.

8825 18 mars 1252.

Pierre du Pont reconnaît tenir du dauphin tout ce qu'il possède dans les paroisses d'Allemont *(Alevin, Alenio, Arenio)*, Oz-en-Oisans *(Ous)* et Vaujany *(Vouya)*, acquis de Hugues Richard ; il déclare que tout est rendable au dauphin, moyennant le remboursement de 3000 sols...

Invent. Graisivaudan, III, 245b, 304-5. - CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 8 ; *1346*, 840.

8826 22 mars 1252 ou 11 avril 1253.

Testament de noble Humbert Allemand, seigneur d'Aubonne, qui fait héritier son oncle Artaud, prieur de Rommond. Vendredi après qu'on a chanté *Judica me.*

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 374 (à 1352).

8827 1252.

Aymar, seigneur d'Annonay, reçoit en fief rendable du dauphin G[uigues] la garde de l'église, ville et territoire de Quintenas, pour lesquels il lui rend hommage et reçoit 115 liv. Viennois.

Invent. arch. Isère, III, 234a. — Cf. n° 8879.

8828 Pierre-Châtel, 1252.

Nos [Marguerite], comtesse de Savoie et marquise en Italie, confirme à la maison de la Chartreuse le droit de pâturage dans tout le mandement des Echelles *(de Scalis)*. *Dat. ap. Petram Castel.*

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 153,-4. = CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.* 3a ser. IX, 52.

8829 1252.

Reconnaissances particulières faites au dauphin Guigues dans les lieux de Theys *(Thesio)*, de la Pierre *(Petra)* et de Domène, par nobles Ancelme et Humbert de Laval.

Arch. de l'Isère, B. 3357, reg. (*Inv.* II, 298a). *Invent. Graisivaudan*, V, 152. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1933.

8830 1252.

Asselme ou Antelme de Laval-St-Etienne fait reconnaissance au dauphin Guigues de cette bastide, avec ses droits et appartenances.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 33 ; *1346*, 1934.

8831 1252.

Falcon de St-Geoirs *(S. Georgio)* hypothèque *(obligavit, guneria)* à Guigues dauphin de Viennois, pour 100 livr. Viennois, tous ses droits sur la *poypia* de St-Geoirs et à *Cornatis*, etc. Sceau.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1276*, 242 ; *1346*, 356.

8832 1252.

Gontard Rovorii fait don à l'église de St-Marcel à Die de 40 liv. Viennois, pour qu'on sonne la grosse cloche à son anniversaire, des matines des morts à la fin de la procession. Le possesseur de la vigne et des 200 sols payera 3 den. au sonneur et servira un repas aux chanoines.

CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 443-4.

8833 1252.

Au chapitre provincial des Dominicains, tenu à Montpellier, on absout [révoque] le prieur de Valence, dont le couvent enverra 10 sols Tournois d'ici à Noël pour solder les dettes de la province.

DOUAIS (C.), *Acta capitul. provinc. Prædicat.* 47, 48.

8834 1252.

Acte entre Charles, comte de Provence et Forcalquier, et sa femme Béatrix, et le dauphin Guigues, à raison des cités et membres d'Embrun et Gap et autres terres dud. comté de Forcalquier, retenues par le dauphin : elles lui sont concédées en fief, sous réserve de foi et hommage.

Grenoble, *Invent. Gapençais*, 257.

8835 1252.

A la demande des consuls de Grenoble, Chalnesius, P. Alberti, P. Chatney et Antoine, il leur est délivré une expédition de la charte du 1er août 1244 brûlée dans l'incendie de la ville. Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 3933, orig. parch. (*Invent.* IV, 45-6).

8836 1252.

Confirmation de la fondation de la chartreuse de Pomier et dons en sa faveur par Guillaume, comte de Genevois, la comtesse Alix son épouse, leur fils aîné Rodulphe, et leurs autres enfants, Amédée évêque de Die, Robert chanoine de Genève, etc. Sceaux.

Guichenon, *Bibl. Sebus.* 254-6; (1780), 74. Besson, *Mém. dioc. Genève*, 384-5. = Georg. I, 1091. Wurstemb. 309*. *R. Gen.* 846.

8837 1252.

Philippe, élu de l'église de Lyon et procureur de celle de Valence, accorde aux religieux de Portes et aux frères de l'ordre des Chartreux le libre passage et l'exemption de péage par ses terres.

Gallia christ. nova, IV, 145 (Estiennot, II, 42).

8838 1252.

Jacques Chacibos, de Pinet, cède à perpétuité à Galicie et à Jacqueline, syndics des grands anniversaires de l'abbaye de St-André-le-Haut à Vienne, la 6e partie de la dîme de Beauvoir, au prix de 10 livr. Viennois, dont quittance. Consentement des frères du vendeur. Garants : Guillaume de Beauvoir.

Charvet, *Mém. hist. abb. St-André-le-Haut*, 78-9.

8839 1252.

Sentence arbitrale entre l'abbé et le prieur de St-Félix de Valence : à sa création, l'abbé sera reçu processionnellement à St-Félix, mais ne jouira d'aucune autre entrée ni prééminence dans la maison.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. 12b, n° 62.

8840 1252.

Epitaphe de Berlion de Lay, chanoine et ancien cabiscol de [St-Maurice de] Vienne, qui donna à la communauté de cette église cinq anniversaires : pour lui, Ismidon de Cordon, Barthélemy son frère et Ponce son neveu, ses père et mère, le jeudi de la semaine de Pâques, et ceux auxquels il aurait fait tort, le jour des morts.

Chorier, *Antiq.* 231; 2e, 239-40. Charvet, 790. Moléon (de), *Voyages liturg. France*, 6. Collombet, II, vj, 150. *Rev. de Vienne*, III, 13. Delorme, *Descript. du musée de Vienne*, 284. Terrebasse, *Inscr.* I, 352-4, n° 419.

8841 27 mars 1252.

Bulle d'Innocent IV accordant des indulgences à tous les fidèles qui feront des aumônes à l'hôpital de St-Antoine en Viennois.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 130.

8842 La Garde, 30 mars 1252.

Lambert, seigneur de Montélimar *(Montilii)*, confirme l'immunité et liberté accordée par ses prédécesseurs à la maison du Val-Ste-Marie de Royans, ordre des Chartreux ; il confirme au frère Etienne Bruscheti l'exemption de tout péage, usage, passage, pulvérage ou leyde par terre et par eau. *Act. ap. Gardam*, devant sa chambre ; témoins : Pierre Gotardi, chevalier, Armand de Mirmande, etc. Pierre Roberti, not. de la Garde. Bulle.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, confirm. de 1490. Arch. de l'Isère, B. 282, 378. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Montélimar* (19 oct. 1867).

8843 Rochefort, 5 avril 1252.

...Vendredi dans l'octave de Pâques, en l'église *Rupis Fortis*, Humbert Peloux *(Pilosi)*, seigneur de Rochefort, échange avec Marguerite, prieure de la maison de Vernaison *(Commercio)*, une condamine *al noier Sambael*, au plan de Charpey, contre les biens reçus par la communauté d'Artaude, femme d'Aymar Marron, au mandement de Rochefort. Approbation de Pierre Peloux, et promesse de protection de la part d'A[démar] de Poitiers, comte de Valentinois. Sceaux. Témoins (9).

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. n° 49, avec 2 sceaux : S. PRIORISSE COM....

8844 Lagrand, 6 avril 1252.

Ratification d'un double échange entre P. de Mison, prieur de Ste-Marie de Lagrand *(Aregrandis)*, et Rostaing du Buis *(Buxo)*, commandeur du Temple de Rue *(Rua)*, représentant Raimbaud de Caromb *(C-m)*, maître des Templiers de Provence, et le couvent de St-Gilles *(S. Egidii)* ; le prieur avait d'abord cédé l'église St-Pierre d'Entraigues *(Interaquis)* au diocèse de Fréjus et 7 églises dépendantes, contre celle Ste-Marie des Baumes *(Balmis)*, diocèse de Gap, et ensuite les mêmes églises contre les possessions des Templiers dans les châteaux du Poët *(Poeti)* et Orpierre *(Aureepetre)*, retenant sur St-Pierre d'Entraigues le service annuel d'un marc d'argent à l'Assomption. Promesse de faire ratifier par l'élu de Gap la cession de l'église des Baumes. Serment de Raimond, sacristain, et 6 autres religieux de Lagrand. Témoins : R. et Audebert du Buis, Guigues de Séderon *(Sadarone)*, Olivier de Noves. Fait dans l'église.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Templiers, liasse 123, orig. parch., sceaux.

8845 Chambéry, 8 avril 1252.

Cession par Amédée de Miribel *(M-llo)*, à Rodolphe, fils de Berlion de Chambéry, de ses droits dans les mandements de Miribel et des Echelles, moyennant 15 liv. 1/2 de Viennois. *Act... ap. Cambariacum.*

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, Prov. de Savoye, paq. 13, Les Echelles, n° 1.

8846 Rue, 10 avril 1252.

Confirmation de l'échange du 6 avril entre le prieuré de Lagrand et la commanderie de Rue... *Guillelmus de Castroforti ... scr.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, Templiers, liasse 123, orig. parch.

8847 14 avril (1244 ou 1252).

...*A° Inc. 1344*... Testament de Rodulphe de Montbonnot, doyen de Gap ; il veut être enseveli dans le cimetière des Dominicains de la Baume-lès-Sisteron et leur lègue à cet effet 100 sols Viennois, plus 1500 pour le repos de son âme. Il fonde en l'église de Gap une chapellenie, pour laquelle il donne sa maison sur la place devant l'église, avec 5 lits et les meubles, un champ, un pré, des censes, son grand Bréviaire et le nouveau qu'il fait écrire, 3 coupes d'argent. Il désigne comme chapelain son neveu Radulphi, chanoine, en attendant que son autre neveu Raymbaudet, fils de son frère Audibert, soit prêtre. Exécuteurs : Radulphe

de Montbonnot, chan., et Pierre de Montbonnot, ses neveux, les prieurs des Dominicains de la Baume et de Gap.

Arch. des Htes-Alpes, G. 1673, copie (*Invent.* VI, 251ᵃ).

14 avril 1252 = 19 avril 1252.

8848 Pérouse, 18 avril 1252.

Bulle du pape Innocent IV adressée au maître et aux frères de l'hôpital de St-Antoine, diocèse de Vienne, et à tous les précepteurs et frères des maisons ou hôpitaux soumis à cet ordre, par laquelle il prend sous sa protection leurs personnes et leurs biens, et interdit à quiconque d'exiger d'eux les dîmes des jardins, vergers et pâturages, ou des nouvelles terres qu'ils cultivent de leurs mains ou à leurs dépens, et sur lesquelles personne n'en a jamais perçu, *a. 9. — Sacrosancta Romana.*

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 76. — *Bullaire de St-Antoine*, 197-8.

8849 18 avril 1252.

Le pape [Innocent IV] prend Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, sous sa protection et sauvegarde, et le déclare franc de tous ses interdits, excommunications et autres contraintes pour dettes .... 9ᵉ ann.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 109ᵃ.

8850 Pérouse, 19 avril 1252.

Lettre du pape Innocent IV à Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, pour lui confirmer tous les bénéfices ecclésiastiques qu'il possède, sans l'obliger à la résidence. Il aura pour conservateurs l'abbé de St-Chef, au diocèse de Vienne, et l'official de Clermont. — *Consuevit sedes.*

Arch. de l'Isère, B. 4153, vid. de 1285 (*Inv.* IV, 127ᵇ), au 14 avr. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, 38ᵇ, nº 5636. = MARTIN, 1326-8. *Mém. acad. Clermont-Ferrand*, XXIX, 620-1.

21 avril 1252 = 26 avril 1252.

CHEVALIER (J.), *Eygluy-Léoncel*, 153.

8851 Pérouse, 22 avril 1252.

Lettre du pape Innocent IV aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, prévôts, doyens, archidiacres et autres prélats contre les faux mendiants, qui quêtent à l'aide de fausses lettres en faveur de l'hôpital de St-Antoine de Viennois. — *Ex parte dilectorum.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 57ᵇ, nº 5733.

8852 Gap, 22 avril 1252.

O[thon], évêque et seigneur de Gap, atteste que, dans sa cour, Odon de la Roche, chevalier, a vendu à Durand Clari, acquéreur au nom de la maison de Bertaud, ce qu'il tenait à Matacharre, au territoire de Montmaur, au prix de 45 livr. Viennois et 16 émines de blé *(annona)*. Garant : Pierre Rostagni, de la Roche. Fait en la ville *Vapinci*, dans la curie, au dessus de la *crota*, devant Guillaume Gralla, juge de la cour ; présents : Raymbaud Maurelli, chanoine de Gap, Guillaume chapelain de Romette, etc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 74-5, nº 70. = ROMAN, 85-6.

8853 Rochefort, 26 avril 1252.

Humbert Peloux *(Pilosi)*, seigneur de Rochefort, reçoit en fief d'Azémar de Poitiers, comte de Valentinois, le château de Rochefort[-Samson] et ses deux forteresses, avec son mandement, ses droits et appartenances, pour qu'il le défende en plaid et en guerre, à ses dépens, et aide son fils Pierre à recouvrer les droits de sa femme Alix *(Aalis)* sur le château de Chabeuil. Il lui en rend hommage, sauf celui du dauphin Guigues et y oblige son successeur Pierre. A chaque mutation de seigneur et de vassal, il sera fait hommage et juré fidélité au comte, qui fera hisser son étendard *(vexillum s. banneriam)* sur les forteresses, de façon qu'il soit vu des passants, un jour et une nuit, sans que, à cette occasion, les hommes du comte, sauf un, puissent séjourner dans ces forteresses et leurs bourgs ; il pourra s'aider en guerre des forteresses, si non se réfugier en dehors dans les bourgs et hors la porte du château près *lo Tarn*. De son côté, A[zémar] promet de défendre le château et ses habitants, de juger ou d'assister gratuitement Pierre Peloux dans ses procès, d'inviter Lambert de Chabeuil *(Chabeolo)* à satisfaire aux droits d'Alix ; il rendra tout ce qu'il a acquis dans le château et mandement de Rochefort ou la part de Chabeuil revenant à Alix ; et n'y acquerra rien sans le consentement des seigneurs de Rochefort. Il promet, malgré la loi contraire, d'assurer la possession de ces fiefs à la fille de Pierre ; il leur permet de faire des legs aux églises et lieux pieux, sauf les forteresses, et à condition que les biens donnés resteront de son fief. Fait le vendredi après le dimanche *Jubilate*, sous le château *Rupis Fortis*, dans le tènement *del Joiareutz*. Témoins : Lambert d'Hostun, Geoffroi Flota, Ponce Cornillan, du Puy-St-Martin, Gérald de Bezaudun, Raimond *del Reves*, Maurice de Retourtour, Bontos de la Porta, etc. 3 sceaux.

Torino, Arch. di Stato, sez. I, prov. Savoye, paq. 16, Rochefort, nº 1. *Invent. Valentinois*, IV, 277 : II, 747-8. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 243. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 146.

8854 Pérouse, 3 mai 1252.

Le pape Innocent IV mande aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, chapitres et autres prélats, recteurs et clercs de bien accueillir les messagers du chapitre de St-Just [à Lyon], chargés de quêter pour la construction de cette église et de leur permettre de prêcher. — *Circa personas.*

Arch. du Rhône, origin. parch. = MARTIN, 1333.

8855 Les Ayes, 20-21 mai 1252.

... *Ind. 10, vac. imperio*, Charlion de Bernin *(Brenino)* fait don au monastère des Ayes et à son abbesse Guillelmette *(W°)* de tout ce qu'il possède du ciel aux abîmes, s'en dévêtit et en investit, renonçant... Fait dans le verger du monastère de *Ays ;* témoins : maître Pierre Margalli, Nantelme de Theys, Pierre de Crolles, Guigues Phalastey, chevalier, Guillaume *(W.)* prieur de Bernin, etc. — Le lendemain, l'abbesse, du consentement de son chapitre, lui cède l'usufruit sa vie durant. Témoins : Guigues chapelain du monastère, Barthélemy chap., 4 religieuses. Guillaume not. du s. palais.

Arch. de l'Isère, les Ayes, orig. parch., expéd. de 22 lign.

8856 Pérouse, 21 mai 1252.

Bulle du pape Innocent IV adressée à [Jean], archevêque de Vienne, lui annonçant qu'Amédée, comte de

Savoie, a été absous de l'excommunication qu'il avait encourue pour avoir suivi le parti de l'empereur Frédéric II.

WURSTEMBERGER, IV, 153, n° 294. POTTHAST, 14598.

8857 21 mai 1252.

A° a Nat. D...ind. 10, d. martis. Donation à l'abbaye de Staffarde d'une pièce de terre à Revello. Témoin : Guillaume Vitonus de Briançon *(Brienzono)*.

GABOTTO, ROBERTI, CHIATTONE, *Cartario di Staffarde*, II, 50-1, n° 429.

8858 Utrecht, 22 mai 1252.

Diplôme de Guillaume, roi des Romains, en faveur de Thomas de Savoie, comte [de Flandre]. Témoins : le cardinal Hugues [de St-Cher], Jean d'Ambléon *(Anblione)*, doyen de St-André au diocèse de Grenoble, chapelain du pape, etc. *Dat. Trajecti Leodien. dioc... ind. 10, regni a° 4.*

Invent. prov. étrang. 189b. — GUICHENON, *Hist. généal. Savoie*, pr. 93-4 ; 2e, IV, 93-4. DUMONT, *Corps diplom.* I, 200. LÜNIG, *Codex Ital. diplom.* I, 594. WURSTEMB. IV, 154-5. WINKELMANN, *Acta imp. ined.* 438. = BÖHMER-FICKER, *R.* V, 5086. TALLONE, *Reg. Saluzzo*, 399.

8859 Pérouse, 30 mai 1252.

A la demande du maître et des frères de l'hôpital de St-Antoine, au dioc. de Vienne, le pape Innocent IV les autorise à construire un oratoire et un cimetière dans les villes de Marseille et de Béziers, près du château d'Aubenas et à Clermont-Ferrand, aux diocèses de Viviers et de Clermont. — *Vestris supplicationibus.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 57e, n° 5731.

8860 Pérouse, 30 mai 1252.

Innocent IV donne aux Antonins de Viennois comme protecteurs pour l'exécution de sa bulle relative à la construction d'oratoires et de cimetières l'évêque de Sisteron, l'archevêque de Vienne et l'évêque de Viviers. — *Dilectorum filiorum.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 57, n° 5732.

8861 7 juin 1252.

Guillaume de Sassenage *(Cassenatico)*, fils de feu Guigues de Sassenage, remet entre les mains du dauphin Guigues tout ce qu'il possède dans les mandements et châteaux de Rovon et de Rencurel, sauf ce qu'il tient de Berlion de la Tour dans les mandements d'Armieu et de Rovon et quelques cens. Sceau.

Invent. St-Marcellin, II, 1642-3, 1837. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 43e. — CHORIER, *Hist. généal. mais. Sassenage*, 40. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 79 ; *1346*, 300. = CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 356.

8862 12 juin 1252.

Emar et Guillaume de Poitiers, frères, seigneurs de St-Vallier, font venir 3 religieux Mineurs de Moirans et 2 de Vienne pour fonder un couvent de leur ordre à Romans ; ils leur donnent un grand pressoir et une vigne près des murailles pour y édifier un petit oratoire et des chambres.

FODÉRÉ, *Narration histor. et topograph. des couvens de S. François* (1619), 619-. WADDING, *Ann. Minor.* II, 44. COLLOMBET, II, 163.

8863 18 juin 1252.

Raymond de Mévouillon reconnaît que Draconet, seigneur de Montauban, a reçu pour dot de son épouse Almuse, fille d'autre feu Raymond de Mévouillon, les châteaux des Pilles *(Pilis)*, Montaulieu *(Monte Olivo)*, Rochebrune, Ollon *(Avalono* ou *Avol-o)*, St-Marcellin, la Roche-St-Secret *(S. Segre)* et Blacons *(Blacos)*. Almuse se déclare satisfaite de la part qu'elle a eue des biens paternels et maternels *(frarechia)*. Ponce Conii not. Bulle *divisa per medium* de Bertrand évêque de Trois-Châteaux.

Arch. de l'Isère, B. 3639, orig. parch. (*Invent.* III, 121b). *Invent. Baronnies*, I, 512 : 611 (14 juil.). — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1441. *Gallia christ. noviss.* IV, 178.

8864 Durbon, 18 juin 1252.

... Mardi avant st Jean-Bapt., Olivier de Boisset, châtelain *(chasllanus)*, fils de Guillaume de Boisset, chât., donne et vend à Garnier, prieur de Durbon, tous ses droits en la combe d'*Aunas*, un pré *ad Narmans*, le territoire de *Charrontols*, le champ *del Coihn*, sa terre en la combe de Pré-Rond, ses champs à l'*Oucheta*, *Lansolerii*, *Amalfrenc*, antre Serres, sauf celui *del Plai ;* il confirme la vente par son père du pré *dels Narmans* et de *Poi Mean* et des tasches de *Chanta Loba*. Investiture, moyennant 500 sols (20 l) Viennois, dont quittance. Fidéjusseurs (4). Fait en la maison inférieure *D-nis*, devant l'église ; témoins : P. d'Oze, procureur, etc. — *In apicibus.*

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 346-7, n° 459 (le 19). = ROMAN, 86e.

8865 Pérouse, 20 juin 1252.

Lettre du pape Innocent IV aux évêques de Marseille, Béziers et Clermont, leur mandant de consacrer les oratoires et de bénir les cimetières que les frères de l'hôpital de St-Antoine de Viennois ont été autorisés par le Siège apostolique à construire dans leurs villes et diocèses. — *Cum sicut dilecti.*

CHAIX DE LAVARÈNE (A. C.), dans *Mém. acad. Clermont-Ferrand* (1887), XXIX, 622. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, 65b, n° 5766.

8866 25 juin 1252.

B. Comdos et G. *de Macello*, procureurs des anniversaires de l'église de Vienne, rendent leurs comptes : recettes, 631 l. 14 s. ; dépenses, 692 l. — A. de Faverges, B. Comdos et J. Chalvet rendent compte des deniers des acquisitions : recettes, 31000 s. 9 l., moins 10000 s. que doit l'archevêque ; dépenses, 18000 s. 33 l. Reçu de l'archevêque 25 l. pour l'anniversaire de Nicolas, du même 85 l. *per Sant Clar ;* de l'abbé de St-Chef *(S. Theuderii)* 8000 s. Payé à l'archevêque 175 l. pour le chapitre.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 118 (71e).

8867 25 juin 1252.

Arbert de Villa et Jean Chalvet, réfectoriers de l'église de Vienne, rendent leurs comptes : recettes, 318 l. ; dépenses, 369 l. Le chapitre doit 30 l. à la confrérie, reçues de Jean de Romans pour l'achat de sa vigne.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 123 (97e).

8868 Durbon, 26 juin 1252.

Mardi après s[t] Jean-Bapt., O[livier de Boisset] se rend à la maison supérieure *D-nis* et y confirme dans le cimetière la vente du 18 préc. en présence du couvent : Garnier, vicaire, etc. Il prie Othon, élu de Gap, d'apposer son sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 348, n° 460. = Roman, 86[a].

8869 28 juin 1252.

Cession par Aymar, seigneur de Sassenage et d'Izeron, au dauphin Guigues, pour le prix de 130 liv. Viennois, de tout ce qu'il possédait de Flotte sa sœur au château et mandement de Beauvoir, soit la condamine Loiseillere *(Belliseillerii)* et 20 setiers froment de cens sur le moulin de Pierre Alamandi sur l'eau dite Claire. Grand sceau.

Arch. de l'Isère, orig. parch. *Invent. St-Marcellin*, I, 398 : I, 493. — Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 2[e], 374 ; 3[e], II, 114. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 81 ; *1346*, 424. = Allard (Guy), *Œuvr. div.* I, 372.

8870 2 juillet 1252.

Déclaration [des droits dus au dauphin] par les habitants de la paroisse d'Allemont.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 378[b].

8871 Vienne, 8 juillet 1252.

G[uigues], abbé de Bonnevaux, ordre de Cîteaux, s'étant rendu au monastère de St-Pierre hors la porte de Vienne, l'abbé Ay[nard], du consentement de son chapitre général, statue qu'il sera fait pour lui comme pour un profès. Quand on recevra l'annonce *(breve)* de la mort d'un frère de Bonnevaux, chaque prêtre chantera la messe pour lui ou fera de lui mémoire à 3 messes, les autres réciteront 50 psaumes et les convers 50 *Pater*. L'abbé de Bonnevaux pourra entrer au chapitre, y faire un sermon, absoudre, installer, chanter [la messe] à l'autel majeur et manger au réfectoire. L'abbé de Bonnevaux, du consentement de ses frères, accorde les mêmes faveurs à l'abbaye de St-Pierre. Sceaux. *Dat. Viennæ.*

Valbonnays, 5[e] Reg. n° 40 (Cart. de St-Pierre, f° x). — Bosco (J. a), 103-4 (le 9).

8872 Pérouse, 13 juillet 1252.

Le pape Innocent IV accorde au maître et aux frères de l'hôpital de St-Antoine, dioc. de Vienne, de mettre en vertu d'autorisation du Siège apostolique sur leurs manteaux et autres vêtements leur signe (distinctif, l'au). — *Opera pietatis.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 5993.

8873 20 juillet 1252.

Compromis entre Guigues, dauphin, et Othon, élu évêque de Gap, par lequel ils choisissent comme arbitre Hugues Brun, prévôt de St-André [de Grenoble], pour décider si l'évêque a exigé indûment des sujets delphinaux, principalement de ceux de Chorges, des sommes d'argent.

Arch. de l'Isère, B. 3013. *Invent. Gapençais*, 263. = Roman, 86[a].

8874 Aix, 26 juillet 1252.

Premiers chapitres de paix entre Charles d'Anjou et les Marseillais. *Aquis ;* présent : Henri archevêque d'Embrun.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 348.

8875 Suse, 26 juillet 1252.

... ind. 5 .... Donation à Lantelme, prévôt d'Oulx, par Ulric et Hugues, fils de Réon d'Alleyard, d'une vigne à St-Julien près Suse. *Act. Secusie*, dans le cloître de Ste-Marie ; témoins : Falcon, chanoine d'Embrun, etc. Jean not. du s. palais.

Collino, *Carte d'Oulx* (1908), 311-2, n° 295.

8876 Marseille, 30 juillet 1252.

Ratification par le parlement général des chapitres de paix du 26 ; présent : Henri, archevêque d'Embrun.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 348.

8877 30 juillet 1252.

Les chanoines et religieux du couvent d'Oulx étant dispersés en plusieurs églises dépendantes du monastère, faute d'avoir de quoi s'y entretenir, le dauphin Guigues, comme patron tant du chef que des membres du monastère, voulant y pourvoir, fait injonction aux châtelains et autres officiers delphinaux de faire jouir les religieux de leurs biens et revenus.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 602-3.

8878 La Part-Dieu, août 1252.

Guillaume, abbé de Léoncel, avait à se plaindre des bailes et habitants de Pisançon *(Pisanciani)*, qui avaient causé injustement de graves dommages à son monastère par incendie et autrement, et avaient pour cela été excommuniés. Arbert de Chabeuil et son neveu Lambert, Roger de Clérieu et son fils Silvion, s'apitoyant sur leurs vassaux, donnèrent satisfaction aux religieux en reconnaissant leurs droits sur certains prés et terres près les fontaines de *Marjaria* et *Ferriol*, le chemin *del Pine* et le pont de l'Egala *(Aigala) ;* et de faire du regain *(reviure)*. Fait par la médiation de Pierre, archiprêtre de Romans, et Pierre de Châteauneuf, moine de Léoncel, *ap. Partem Dei ;* témoins (4). Sceaux.

Chevalier (U.) *Cartul. de Léoncel*, 177-8, n° 171.

8879 3 août 1252.

Le dauphin [Guigues] donne la garde de l'église d'Annonay à Aymar, seigneur du lieu.

Allard (Guy), *Œuvr. div.* I, 371. — Cf. n° 8827.

8880 Vienne, 25 août 1252.

Drodon de Beauvoir *(Bellovisu)*, chantre de l'église de Vienne, reçoit en fief libre de Philippe de Savoie tout ce qu'il tient à Jonage *(Juannages)* et dans ses confins, en un mot ce qu'il a entre Meyzieu *(Mayseu)* et Mons *(Monz) ;* sauf de la juridiction, il pourra en faire des aumônes, qui resteront du fief de Philippe, à qui il doit seulement hommage et fidélité, en retour de sa protection. *Act. Vien.*, en la maison d'A. du Molard *(de Molari)*, sacristain de Vienne, dimanche après l'octave de l'Assomption. Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3604, orig. parch. (*Invent.* III, 107[a]). — Cibrario e Promis, *Docum.* 192-3. *Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 199 (à part, 82).

8881 Pérouse, 31 août 1252.

Lettre du pape Innocent IV à tous les archevêques, leur mandant de ne pas tolérer que d'autres portant sur leurs manteaux et autres vêtements le signe des religieux de St-Antoine de Viennois quêtent dans leurs diocèses au nom de cet hôpital. — *Quamvis nos.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 5994.

8882 (= 8783). Gap, 1er septembre 1252.

Transaction entre Eudes, sacristain de Gap, et le chapitre représenté, par Raoul, doyen, et Lantelme, prévôt, O[thon] étant évêque ; le sacristain aura le droit de présentation aux chapellenies ayant charge d'âmes, sauf approbation de l'évêque. Fait dans l'évêché.

Arch. des Hautes-Alpes. = ROMAN, 86*.

8883 (Avant 12 septembre 1252).

Lettre de noble Humbert de la Tour au pape Innocent IV, lui demandant d'accorder une dispense de consanguinité pour le mariage de Humbert *de Castello*, citoyen de Grenoble, avec Joffrida, fille de Martin de Vaulnaveys *(Vallenavigio)*, ménagé pour mettre fin à des inimitiés de familles.

Mentionnée dans la bulle du 12 sept. 1252.

8884 Pérouse, 12 septembre 1252.

Lettre du pape Innocent IV à [Falcon], évêque de Grenoble, le commettant pour accorder la dispense de consanguinité qui lui a été demandée pour le mariage de Humbert de *Castello* avec Joffrida, fille de Martin de Vaulnaveys, tous deux citoyens de Grenoble. — *Inter consanguineos.*

BERGER (Élie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 110, n° 5974.

8885 La Rochette, 19 septembre 1252.

... Ind. 10, jeudi .... Testament d'Amédée, comte de Savoie, par lequel il institue comme héritier son fils Boniface. Il lègue à la maison du Val-St-Hugon 1000 sols Viennois, autant à celle de la [grande] Chartreuse, etc. Fait *ap. Rupeculam.*

GUICHENON, *Hist. généal. Savoie*, pr. 69-70; 2e, IV, 69-70. WURSTEMBERGER, IV, 159-62, n° 306. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 152-3. BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 421-2. = GEORG. I, 1089. *R. S. R.* 1402. *R. Gen.* 845. CARUTTI, dans *Miscell. stor. Ital.*, 3e ser. IX, 52.

8886 Pontcharra, 21 septembre 1252.

Guigues, chapelain de Valbonnais, recteur et maître *(major)* de l'hôpital de Pontcharra *(ponte Charral)*, désireux d'y fonder une chapellenie pour un prêtre qui priera à perpétuité pour ses parents, verse devant F[alcon] évêque de Grenoble, en présence de Bonnet, chapelain de cet hôpital, et de Jean, chapelain de la chapellenie créée par feu Odon de la Roche, 140 liv. Viennois, dont chapelains, convers et donats lui passent quittance. Dans les 2 mois après sa mort, on devra présenter le nouveau chapelain à l'évêque ; si on omet de le faire, l'évêque en instituera un directement ; si la fondation n'est pas exécutée, il pourra créer une chapellenie ailleurs. Sceaux du prélat, de Guigues et du couvent. Fait audit hôpital, en la grande chambre ....

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 35 lig. 1/2.

8887 Avignon, 5 octobre 1252.

Hommage par Raoul de la Roche, prieur de Romette, au dauphin, reconnaissant lui devoir 60 sols, 60 setiers d'avoine et les chevauchées.

Arch. de l'Isère, B. 2620. = ROMAN, 86*.

8888 Echirolles, 11 octobre 1252.

Sentence arbitrale rendue par Richard, prieur de St-Robert de Cornillon, qui condamne Aujarde, veuve de Guigues de Champ, à rendre hommage à Odon Allemand, damoiseau, pour le fief qu'elle tenait depuis le pont de Royson jusqu'au col de Segoin et à Entraigues, inféodé aud. Guigues par Guigues Allemand, aïeul dud. Odon. Fait derrière l'église du Temple.

Arch. de l'Isère, B. 3972 (*Invent.* IV, 82-3). *Invent. Graisivaudan*, V, 249-50.

8889 16 octobre 1252.

Confirmation par le dauphin Guigues de la vente faite aux religieux du Val-St-Hugon par Guillaume Terrassat. Sceau.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 374, n° 22.

8890 22 octobre 1252.

Transaction entre Berlion de la Tour et Jacelme viguier de Romans, d'une part, et Odobert seigneur de Châteauneuf, Guillaume et Boniface, d'autre, par la médiation d'Arbert, sacristain de Romans : Odobert tiendra de Berlion le château d'Armieu *(Armeui)* et devra le lui rendre pour prouver son domaine, *d. mart. post. fest. bi Lucæ*... 6 sceaux.

Valbonnays, 5e Reg. n° 162. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 242. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 43. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 205*; *Généal.* 39. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1794. = BRÉQ. VI, 224.

8891 25 octobre 1252.

Artaud, seigneur de Roussillon et de Riverie, s'engage à faire hommage à l'église de Lyon du château de Riverie et du port du Rhône, bien qu'ils soient tenus en son nom par son frère l'archidiacre Guigues.

GUIGUE (M. C.), *Obituar. Lugdun. eccles.*, 223-4. *GUIGUE (Georg.), dans *Bull. histor.-philol.* (1904), 54 (à part, 11).

8892 Domène, 6 novembre 1252.

Lettres de Guillaume, comte de Genevois, à Aimon, évêque de Genève, et à Amédée comte de Savoie, au sujet de ses dernières volontés. *Dat. ap. Domenam.*

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, VII, 309. WURSTEMBERGER, IV, 162-3, n° 309. = *R. S. R.* 1406. *R. Gen.* 847.

8893 Domène, 6 novembre 1252.

Lettre de Guillaume, comte de Genevois, à Falque, évêque de Grenoble, lui notifiant qu'il a donné à Rodolphe son fils aîné, tous les fiefs qu'il tenait du prélat en Graisivaudan... ; il le prie de recevoir de lui ce qui est d'usage féodal et de l'en retenir, lui demandant de lui accorder secours et conseil contre tous. Mercredi après la Toussaint...

Arch. de l'Isère, B. 3321, orig. parch. (*Inv.* II, 281b). — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1938.

8894 Moirans, 7 novembre 1252.

Vente par Guillaume de Châteauneuf, damoiseau, et Siboud son fils à A[ymar], seigneur de Bressieux, de tout ce qu'il pouvait espérer par droit de succession à Serres et dans son mandement, et ailleurs entre le pont de Rives *(Ripis)* et le mandement de Moras. *Act. ap. Moyrenc, in thalamo* de cette ville, *d. jovis post fest. Omnium Sanctor... ;* témoins : le dauphin Guigues, etc. Sceaux de Jean de Bernin, archevêque de Vienne, et d'Aymeric [*A.* = Aynard], abbé de St-Pierre de cette ville.

Arch. de l'Isère, B. 2704 ; de Châtelus. — HOZIER (d'), *Armor. gén. nobl. France*, reg. III, 11, Virieu, pr. xxix. — LACROIX (A.), dans *Bull. Drôme*, III, 263, fgt. trad. = BRÉQ. VI, 224.

8895 Gap, 7 novembre 1252.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste qu'en sa présence Pierre Constancii, de Montmaur, a vendu à Durand Clari, administrateur de la maison de Bertaud, tout ce qu'il possédait de la roche d'Aurouse aux Rabioux, au prix de 17 livr. Viennois. Fait en la ville *Vapinci*, au palais épiscopal, dans la chambre supérieure à vase ; témoins : Rodulphe de Montbonnot, doyen de Gap, Guillaume de Beaumont, chapelain de l'évêque et [not.] Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 75-6, n° 71. = ROMAN, 86.

8896 St-Antoine de Viennois, 9 novembre 1252.

Transaction par laquelle Guigues, dauphin de Viennois et comte d'Albon, concède aux abbé, prieur et religieux du monastère de Montmajour, dioc. d'Arles, et à Eynard prieur de St-Jean-en-Royans et de St-Pierre de la Motte, tous les droits et seigneurie qu'il avait sur les hommes et biens tenus par eux en fief de lui dans la paroisse de St-Jean-en-Royans et St-Pierre, à charge pour les habitants de clore et réparer le château de St-Nazaire, et d'y travailler 3 jours par an ; à chaque guerre du dauphin, les prieurs seront tenus de lui fournir 10 hommes armés à leurs frais ou de payer 2 sols Viennois par jour pour chacun ; la connaissance des crimes appartiendra aux officiers du dauphin, mais les condamnations seront communes.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, I, 493.

8897 Domène, 9 novembre 1252.

Testament de Guillaume, comte de Genevois, par lequel il institue pour héritier son fils aîné Rodolphe. Il donne à son fils Amédée, évêque de Die, le pouvoir de diviser ses autres terres et droits entre ses autres fils et d'assigner à chacun sa part, avec le droit de changer ses dispositions testamentaires. Témoins : Amédée, évêque de Die, ...Artaud de Roussillon, Pierre de Morges, etc. *Act. ap. Domena*, dans la maison de Guillaume de Morêtel, viguier *(vicarii)*.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, VII, 305. = WURSTEMB. n° 310. *R. S. R.* 1407. *R. Gen.* 848.

8898 13 novembre 1252.

Ufred ou Vuffred, abbé d'Entremont, atteste que Guillaume, comte de Genevois, à son lit de mort, lui fit aveu en confession et sur le salut de son âme que les châteaux de Prébois *(Praboys)* et de Foillans *(Follans)* lui devaient [hommage] lige ; et que Raymond Bérenger, durant la maladie dont il mourut, reconnut qu'il les avait tenus à tort et les lui rendit, le conjurant de lui pardonner son péché pour l'amour de Dieu et d'en investir ses héritiers ; il croyait aussi que le château de Morges, à l'exception de la tour des Alamands, ceux de Pellafol et de Tréminis *(Tresmenis)* et la vallée de Chichiliane *(Chaysillina)* faisaient partie de son fief... Fête de s[t] Brice...

Arch. de l'Isère, B. 3321, orig. parch. (*Inv.* II, 281[b]). *Invent. Graisivaudan*, IV, 240. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1937. = CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 360. MUGNIER (Fr.), dans *Mém.-doc. soc. Savois. archéol.* XXX, 78.

8899 Pérouse, 13 novembre 1252.

Innocent IV charge le prévôt d'Avignon de pourvoir Pierre, recteur de Senas, dioc. d'Avignon, et neveu de l'évêque de cette ville, d'un canonicat dans une des églises du comté de Provence, à la cathédrale d'Embrun ou ailleurs. — *Et si ad provisionem.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 253-4, n° 6697.

8900 (Avant 25 novembre) 1252.

Guillaume, comte de Genève, après avoir pris connaissance de la charte de donation de son père Guillaume à la chartreuse de Pomier, la confirme pour le repos de l'âme de son frère le comte Humbert et de leurs ancêtres, de concert avec son épouse la comtesse Alix [de la Tour-du-Pin, *Alesia*) et ses fils Rodolphe, l'aîné, Amédée, évêque de Die, Aymon chantre de Genève, Henri, Robert chanoine de Vienne, Guillaume et Guigues.

GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 254-6 : 232. BESSON, *Mém. dioc. Genève*, 384-5. WURSTEMBERGER, IV, 163, n° 309[a]. = COLUMBI, *Opusc.* 301. GEORG. I, 1091. BRÉQ. VI, 230. *R. S. R.* 1410. *R. Gen.* 846.

8901 Pérouse, 25 novembre 1252.

Lettre du pape Innocent IV au prieur de la Chartreuse et à tous les prieurs de l'ordre réunis en chapitre général, leur mandant qu'il a confirmé les corrections apportées par Jean, cardinal de St-Laurent in Lucina, au règlement du chapitre général. – *Cum dilectus.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7586.

8902 29 novembre 1252.

... La veille de s[t] André, le chapitre de l'église de Vienne partage les terres vacantes qu'avait tenues le cabiscol B[erlion] : Drodon chantre.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 128 (vij[b]).

8903 29 novembre 1252.

Noble Aymar, seigneur d'Annonay, accepte en fief du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, la garde de l'église, de la ville et du territoire de Quintenas *(Quinçonnas)*, et tout le domaine qu'il y possédait ; il lui en fait hommage, moyennant 115 liv. Viennois. Sceau.

Invent. Viennois, II, 357[a] ; *prov. étrang.* 121[b]-2. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 215 ; *1346*, 289.

8904 Pérouse, 30 novembre 1252.

Lettre du pape Innocent IV à Guillaume dit Day, chanoine de Vienne, lui mandant qu'il a pris sous la protection de s[t] Pierre Guillaume Bernonis, custode de l'église de Ste-Croix de Lyon, avec sa chapellenie perpétuelle et ses biens. — *Pro puritate.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 6118. = MARTIN, 1357.

8905 1[er] janvier 1252/3.

Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, et Lambert, seigneur de Montélimar, nomment pour arbitre Reymond de Baux, prince d'Orange.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, I, 597.

8906 2 janvier 1252/3.

Vente par Pierre Alard, de St-Symphorien-d'Ozon, à Guillaume de la Poype, chanoine de Lyon, de sa part des terres qu'il possède en commun avec noble Guil-

laume de Luzinay, chevalier, dans les paroisses de Toussieu *(Tossieu)* et St-Pierre de Chandieu, que le vendeur reconnaît avoir tenues en fief de Guillaume de la Poype, pour 32 liv. Vienn.

Invent. maison de la Poype-Serrières, 9.

8907 Gap, 3 janvier 1252/3.

Vente par Hugues de Furmeyer, prêtre, pour lui et ses nièces Alix (Alasie), Laure et Alemande (Alamanie), aux consuls et communauté de Gap, de la 6e partie de la tour, fort et château de Furmeyer, de leur avoir au four commun, aux bans et entrées, sauf au-delà de Drauset, etc. pour le prix de 122 liv. Viennois. Fait en la maison du consulat, sous le portique supérieur, devant la chambre.

Arch. de l'Isère, B. 3248, reg. (*Invent.* II, 228a). *Invent. Gapençais*, 236-7. = ROMAN, 86b.

8908 3 janvier 1252/3.

Vente par Romaine de Furmeyer aux syndics et communauté de Gap, de sa portion du château et terre de Furmeyer, droit de ban, justice, pâquerage, four et moulin, etc., pour le prix de 22 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 2998; B. 3753, 34b (*Inv.* II, 180a). *Invent. Gapençais*, 237, 362. = ROMAN, 86b.

8909 4 janvier 1252/3.

Guillaume de Claix *(Clays)*, chanoine de St-André de Grenoble, et Chabert de Clérieu, châtelain de la Buissière, reçoivent la déposition de témoins à la requête du prieur du Val-St-Hugon. Sceaux... samedi après la Circoncision.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 371, n° 8.

8910 Annecy, 8 janvier 1252/3.

Amédée, évêque de Die, fils de Guillaume, comte de Genevois, et son exécuteur testamentaire, agissant du consentement de ses frères, délègue à son frère aîné Rodolphe le droit que lui donnait le testament de son père de distribuer les terres du comte entre les enfants de celui-ci. Ensuite, Amédée et ses frères, Henri, laïque, Robert chanoine de Vienne, Guillaume et Guigues, clercs, cèdent à Rodolphe, jusqu'à entier payement des dettes paternelles, toutes les terres, droits et possessions du comte dans le territoire de Grenoble, le diocèse de Lausanne ou le comté de Genevois. Amédée se réserve le pouvoir de changer les dernières dispositions du testateur. Sceaux.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, VII, 306. = WURSTEMB. n° 316. *R. S. R.* 1411. *R. Gen.* 852. *Mém.-doc. soc. Savois. hist.-arch.* XXX, 8.

8911 Pérouse, 9 janvier 1253.

Le pape Innocent IV accorde 1 an et 40 jours d'indulgence aux fidèles qui feront des aumônes à l'hôpital de St-Antoine de Viennois, qui suit la Cour romaine pour le soin et la réfection des infirmes et des pauvres. — *Immensa benignitas.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, 163, n° 6257; II, LXV.

8912 Pérouse, 27 janvier 1253.

Le pape Innocent IV autorise maître Bernard de *Ceolon*, chanoine de Valence, à posséder, outre sa prébende dans le diocèse de Valence, deux autres bénéfices, même avec charge d'âmes, dans les provinces de Vienne et de Lyon. — *Ad faciendam.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 6240. = MARTIN, 1360.

8913 Pérouse, 27 janvier 1253.

Guillaume [de Flisco], cardinal de St-Eustache, prononce de l'ordre du pape et du conseil des cardinaux, entre Guillaume, abbé de St-Ruf de Valence, représenté par son procureur Bernard Calcadelli, et Guillaume, prieur de *(Chavafaia)*, au dioc. de Poitiers, que ce bénéfice est à la nomination de l'abbé; le prieur est tenu à lui faire obéissance, à se rendre auprès de lui quand il sera mandé et à exécuter ses ordres, à envoyer au monastère de St-Ruf ses chanoines pour y faire profession, à assister au chapitre général qui s'y tient chaque année pour la réforme de l'ordre; mais il l'absout de l'excommunication portée contre lui pour défaut de payement d'une collecte. *Lata Perusii*, dans son habitation; présents : maître Grégoire de Naples, Albert de Parme, Robert de *Argentio*, avocats en cour Romaine, Bernard archiprêtre de Carcassonne, Ponce archidiacre d'Elne et Himbert de la Tour, chanoine de Lyon ...*pontif. Innoc. pp. IV a° 10, ind. 11.*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch. de 44 lign.

8914 Pérouse, 28 janvier 1253.

Bulle du pape Innocent IV à l'élu et au chapitre de Turin, confirmant un diplôme de Guillaume, roi des Romains, en faveur de Thomas, comte de Savoie, à qui il donne pour conservateurs l'élu de Tarentaise et le chapelain pontifical Jean d'Ambléon [doyen de St-André de Grenoble]. — *Cum sicut ex.*

GUICHENON, *Hist. généal. Savoie*, pr. 95; 2e, IV, 95. = WURSTEMBERGER, n° 318. POTTHAST, 14851.

8915 Genève, 3 février 1252/3.

Donation au chapitre de Genève par Rodolphe, comte de Genevois, et ses frères, le chantre Aimon et Henri, du consentement de leur mère et leur autre frère Amédée, évêque de Die. *Act. Gebennis*, dans l'église cathédrale.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, VII, 307. = *R. S. R.* 1413. *R. Gen.* 855.

8916 Pérouse, 8 février 1253.

Lettre du pape Innocent IV à Henri, archevêque d'Embrun, le commettant pour recevoir la démission des évêques de Grasse et de Vence, qui désirent se retirer du ministère temporel et ne peuvent, à raison de leur pauvreté, se rendre à Rome. — *Significasti nobis.*

Arch. Vatic. Reg. 22 (Innoc. IV t. 2, a. 10, ep. 441), 239. — BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, 170, n° 6298.

8917 Pérouse, 8 février 1253.

Henri, archevêque d'Embrun, ne pouvant, à cause de sérieuses occupations, faire sa visite *ad limina*, le pape Innocent IV l'en dispense pour cette fois. — *Pro tuis et.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 170, n° 6299.

8918 Pérouse, 8 février 1253.

Lettre du pape Innocent IV à tous les prieurs et couvents de l'ordre des Chartreux, les exemptant de contribuer au subside du 20e pour la Terre-Ste. — *Religionis vestræ.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 17b. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. CXCIV. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 155. = POTTHAST, 14870. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 6301.

8919 Pérouse, 8 février 1253.

Lettre du même à [Falcon], évêque de Grenoble, lui mandant de défendre les prieurs et couvents de l'ordre des Chartreux contre toute molestation à l'occasion du subside du 20e pour la Terre-Ste. — *Religionis dilectorum.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 17. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. CXCIIJ. = POTTHAST, 14869. LE COUTEULX, IV, 155.

8920 Pérouse, 11 février 1253.

Innocent IV mande aux archevêques et évêques de faire bon accueil aux envoyés du chapitre de St-Just [à Lyon], chargés de quêter pour l'achèvement de cette église. — *Cum dilecti.*

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 618, n° 488. = MARTIN, 1361.

8921 Pérouse, 13 février 1253.

Le même, à la prière de frère Jordan, père de son chapelain Jean d'Ambléon, permet à frère Pierre, prieur du Bourget, ordre de Cluny et diocèse de Grenoble, de cumuler avec son prieuré celui de *Couziaco*. Il lui donne pour conservateur l'abbé de St-Sulpice *(S. Surpitii)*, ordre de Cîteaux et diocèse de Belley. — *Dilecti filii.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 172a, n° 6310.

8922 13 février 1252/3.

Sentence du dauphin Guigues, qui condamne noble Gautier de Briançon à démolir la maison forte qu'il avait édifiée dans le mandement de Gières, au lieu appelé Montouroux, avec défense d'en bâtir, sauf à Eybens, où il ne pourrait avoir que 13 maisons, sur lesquelles Hugues de Boczosel, fils d'Albert, aurait les mêmes droits que sur les autres ; celui-ci était accusé de donner asile à des malfaiteurs dans son château de Gières.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 262,-4a.

8923 Romans, 13 février 1252/3.

Guillaume Merlez et ses enfants, Pierre, Jean, Barnard et Oidelina, reconnaissent que le tènement de la Merline *(Merleira)* et deux manses situés entre le chemin qui va à Meymans *(Maesmans)* et les deux ruisseaux Fleurs *(Fluis)* et l'Ozon *(Ausonius)* sont du domaine direct d'Arbert de Chabeuil *(Cabeolo)*, sacristain de Romans, promettant de n'élever à leur sujet aucune difficulté au monastère de Léoncel. A la prière d'Arbert, l'abbé Guillaume leur donne et en particulier à Oidelina en augment de dot 10 livr. Viennois. *Act. Romanis...* ; témoins : Guitfred de Chavosen et Guillaume d'Hauteville, chanoines de Romans. Sceaux de J[ean], archevêque de Vienne, du chapitre de Romans et d'A. de C.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 178-9, n° 172.

8924 Chevrières, 25 février 1252/3.

Donation par le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, à Simon Balistari, en récompense de services, de la liberté et franchise de la maison de Falcomet de Champs et de son alberge, et de cens vers la fontaine de Chatte, aux mas de Lecuneyres, Baru, Peuvillin, Planes et Bressin.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, I, 670.

8925 Pérouse, 5 mars 1253.

Lettre du pape Innocent IV adressée à [Aynard], abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, ou au prieur de St-Alban, leur donnant commission de mettre Humbert de la Tour, chanoine de Paris, en possession de la chantrerie de Lyon dont il a été investi. — *Nobis oblata.*

Arch. de l'Isère, B. 3266, origin. parch. *Invent. Généralité*, 94 (le 1er). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 245a. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 43-4. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 196a ; *Généal.* 24. = BRÉQ. VI, 242. POTTHAST, 14903.

8926 Pérouse, 19 mars 1253.

Innocent IV charge Guigues de Borne, chanoine du Puy, de pourvoir le clerc Henri, fils de Vitin Bon Jean de *Clavaro* et neveu de Jean de Camezano, d'un bénéfice dans l'église de Gap. — *Dilectum filium.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 265, n° 6763.

8927 1253.

Reconnaissance passée par quelques habitants d'Allevard en faveur de Rodolphe, seigneur d'Entremont, qui avait établi juges Rodolphe de Chignin et Guillaume de Montmajour.

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 7.

8928 Grenoble, 1253.

Falcon, évêque de Grenoble, et le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, déclarent faire remise aux habitants de Grenoble de toutes les peines qu'ils auraient pu encourir jusqu'à ce jour, pour tous crimes, sauf pour homicide, et font défense de vendre à l'avenir dans la ville du vin tourné, aigri, mouillé ou mélangé avec d'autres boissons, pendant les mois de juin et juillet. Fait dans la maison épiscopale.

Arch. ville de Grenoble, AA. 5. *Chartul. civit. Grationopolit.* cijb, n° 18 (anal. dans *Bull. acad. Delphin.* C, III, 353 ; à part, 15). *Livre de la Chaîne*, vij. — PILOT (J. J. A.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, A, II, 474-5.

8929 Valence, ... 1253.

Pierre Duranti, chevalier, et son épouse Bollotz vendent à Guillaume, abbé de Léoncel, 12 den. de cens qu'ils percevaient à Vayre *(Verdejaire)* et dans la paroisse de Puyssac *(Laussas)*, au prix de 40 sols monnaie de Vienne et de Valence, plus 100 sols par libéralité. A[rbert] de Chabeuil, doyen de Valence, fait apposer le sceau de son chapitre. *Act. Valentiæ*, dans la maison du doyen ; témoins. Sceau de P. D.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 179-80, n° 173.

8930 1253.

Transaction entre Guillaume Fontanillis, abbé de Léoncel, et le prieur de Coussaud *(Cossaudo)*, au sujet des dîmes de Voupe *(Voulpæ)*, au vingtain pour le blé, etc.

*CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 180, n° 174.

8931 1253.

Déclaration du prieur de St-Saturnin-du-Port [le Pont-St-Esprit] qu'il ne tient pas le château de St-Pantaléon du comte de Toulouse et que ce comte n'y a ni chevauchées ni autres droits, mais que les habitants lui payent pour sauvegarde 40 sols Viennois.

Arch. de la Drôme, E. 5937, pap. (*Invent.* IV, 279b).

8932 1253.

Charte de liberté concédée par Arnaud Flotte, seigneur de la Roche-des-Arnauds, à ses sujets.

Arch. de M. Amat. = ROMAN, 87*.

8933 2 avril 1253.

Obit de Hugues II, prieur de la grande Chartreuse 1242.

LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* I, 425-6.

8934 4 avril 1253.

Sentence arbitrale rendue par Reymond de Baux, prince d'Orange, entre Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, et Lambert, seigneur de Montélimar, par laquelle il déclare la juridiction des terres de Châteauneuf-de-Mazenc *(Castri Dalmaceni)* et de Savasse commune entre eux.

Invent. Valentinois, I, 597. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 245*.

8935 9 avril 1253.

Philippe, élu de la primatiale de Lyon et procureur de l'église de Valence, confirme à la chartreuse de Portes l'exemption de payer les péages, usages et exactions que lui avait accordée son prédécesseur Humbert, évêque de Valence.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 622, n° 491. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 211-2 (à part, 86).

8936 13 avril 1253.

Reimond de Mévouillon, fils de Saure, remet à Aimard de Poitiers, comte de Valentinois, le château et terre de Savasse, pour en jouir jusqu'à payement de 50 liv. qu'il lui devait.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, III, 219.

8937 16 avril 1253.

La communauté du mandement de la Buissière, du consentement de son châtelain, et celle de Morêtel, de l'assentiment de Chabert de Morêtel, règlent que les bans commis par ceux qui feront paître leur bétail dans les prés depuis le 1er mai seront payés dans chaque localité.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 80.

8938 22 avril 1253.

Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, prend sous sa garde et protection les vassaux, biens meubles et possessions immeubles d'Avalon à Grenoble qui ont été constitués en douaire *(dos)* par son oncle Guillaume, comte de Genevois, à sa veuve A[lix], spécialement dans la paroisse de St-Murys-Monteymon ; les difficultés seront appréciées par son viguier, Guillaume de Morêtel.

WURSTEMBERGER, IV, 168-9, n° 324*. = *R. Gen.* 856.

8939 Mai 1253.

Albert de la Tour le jeune, seigneur de Coligny et de Treffort, se désiste en faveur de la milice du Temple de ses droits sur la forêt de Vacon. Sceau de la cour de Lyon.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, I, 623, n° 492.

8940 1er mai 1253.

Conventions entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et Lambert de Montélimar, au sujet de la défense du château de Savasse, qu'ils possédaient indivis : chacun le possédera six mois de l'année ; en cas de guerre entre eux, il demeurera neutre.

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* III, 71b).

8941 5 mai 1253.

Aimar, comte de Valentinois, reconnaît devoir 100 liv. monnaie de Vienne ou Valence à Hugues Raynaud, de Châteaudouble, et lui remet en garantie la moitié du péage d'Etoile jusqu'à remboursement... Lundi après sts Philippe et Jacques....

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* III, 71b).

8942 10 mai 1253.

Transaction entre Jeanne de Falavier, abbesse de St-André-le-Bas à Vienne, et Marie de Vogüé, prieure de la Villedieu : les arbitres décident que l'institution de la prieure de St-Maurice de Terlin et Lanas [Villeneuve-de-Berg] appartient à l'abbesse.

CHARVET, *Mém. hist. abb. St-André-le-Haut*, 79-80.

8943 Assise, 11 mai 1253.

Lettre du pape Innocent IV à [Jean], archevêque de Vienne : bien qu'il l'ait chargé de faire observer dans les monastères Bénédictins de son diocèse les statuts réformateurs de Grégoire IX, il en excepte [Aynard] abbé de St-Chef *(S. Theoderii)*, consanguin de [Guy de la Tour], évêque de Clermont, son monastère avec les maisons qui en dépendent ; lui ordonnant de révoquer les sentences qu'il aurait portées, sous peine d'y être contraint par le doyen de Clermont. — *Licet tibi dicamur.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 222, n° 6544.

8944 Upaix, 11 mai 1253.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, accorde aux habitants du château d'Upaix l'exemption des tailles. Comme compensation à cette liberté ou franchise, tout feu *(albergus seu hospicium)* ayant des bœufs lui doit 12 den. et 2 setiers d'avoine, ceux qui n'en ont pas 12 den. et 1 setier d'avoine à la Toussaint. Il retient les services et usages accoutumés, les cavalcades, les bans pour commise, la justice et les *aempræ* et *complantæ* qui comprennent sa chevalerie, la dot de ses enfants, la chevalerie de ses fils, le voyage à la cour de l'empereur, les pèlerinages éloignés, l'achat de châteaux. *Act. ap. Upasium*, dans sa chambre hors du palais, *imper. sede vacante, d. Innocentio papa IV in Rom. cur. præsid., ind. 11 ;* assistants : Aymar seigneur d'Annonay, Henri seigneur de *Cheneuz*, son baile, Giraud Bastet, seigneur de Crussol ; témoins : Odon Alamand, Guillaume fils d'Artaud seigneur de Roussillon, etc., Pierre Giroudi d'Upaix, son camérier. *Dat. p. man. Petri Guillelmi not.* Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3010 ; B. 3248, 19 (*Invent.* II, 228) ; B. 3963, vid. 1285 (IV, 77b). *Invent. Gapençais*, 936. — ROMAN (J.), dans *Nouv. Rev. histor. de droit* (1886) ; *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes*, 3-5. = ROMAN, 86b.

8945 Alixan, 15 mai 1253.

Rienz, femme du baile Chatbert d'Alixan, du consentement de sa mère Aialmue et de son mari, pour solder les dettes de feu son frère Richard, vend à Guillaume abbé de Léoncel, au prix de 20 livr. Viennois, 10 sols

de cens que lui faisait le monastère pour les biens de Richard au territoire de Tanney *(Tannei)*, près du ruisseau des Chaurers *(Chaureiras)*. *Act. ap. Alexanum ;* témoins (4). Sceau de J[ean] archevêque de Vienne.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 180-1, n° 175.

8946 Veynes, 21 mai 1253.

Les seigneurs de Veynes, au nombre de vingt, reconnaissent la suzeraineté du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, sur les fiefs de Veynes, Châteauvieux le haut et le bas, et Escharène ; ils lui en font hommage lige et promettent fidélité. Ils ne pourront vendre leur part sans l'offrir au dauphin, en vertu du droit de prélation ; la bannière delphinale sera élevée chaque année sur ces châteaux pendant un jour et une nuit. Le juge delphinal percevra un droit de justice modéré. *Act. ap. Veynetum*, derrière la *crota* de l'église. Témoins : Henri seigneur de *Chauvenz*, Pierre de Morges, etc., chevaliers, Pierre Guillelmi, not. du comte. Sceaux du dauphin et des prieurs de Durbon et de Veynes.

Arch. de l'Isère, B. 3013. *Invent. Gapençais*, 910-1. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 243-4. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 33-4 ; *Hist. de Dauph.* I, 29-30. = BRÉQ. VI, 232. ROMAN, 86[b].

8947 Léoncel, 28 mai 1253.

Adémar de Roussillon *(Aesmarus de Rossilione)* reconnaît en présence de Guillaume, abbé de Léoncel, avoir donné à son monastère le pré de *Platano*, qui fut à son père Guigues, ceux qui étaient de la dot de son épouse Bertrande, fille de Guillaume des Roissards *(de Roeczas)*, et d'autres. En échange, il remet à sa femme le tènement de Charbonel près du cimetière de St-Julien-en-Quint *(de Tues)* et deux jardins. Les religieux lui offrent et donnent 100 sols Viennois, à sa femme un quarteron de laine. Approbation de Humbert, frère de celle-ci. *Act. Lioncelli ;* témoins : Ismidon prieur, J[ean] cellérier, J. sous-cellérier, R. cordonnier, P. Lardeira prieur de St-Julien, etc. Sceaux d'[Amédée] évêque de Die, d'Adémar de Poitiers *(Peileu)*, comte de Valentinois, et de Giraud de Quint.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 181-2, n° 176.

8948 Juin 1253.

Bertrand de Champbon *(Campo Bono)*, commandeur de Chasalette et St-Bonnet, autorisé par Féraud de Barras, prieur de St-Gilles, donne à Philippe de Savoie, élu de Lyon, très affectionné à l'ordre, le lieu de Ponnas et tout ce que la maison de Bellecombe y possède, moyennant une pension de 18 livr. Viennois à la s[t] Jean-Bapt. Sceau.

CAIS DE PIERLAS, dans *Rev. histor. de Provence* (1890), I, 193-4.

8949 La Valette, juin 1253.

Donation de Jordan Adonis, clerc d'Annonay, à son ami A. de la Mastre, prieur de St-Sauveur[-en-Rue]. Fait dans sa maison de la *Valetta*, présents : G. prieur de St-Robert de Cornillon, etc.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 89-90, n° 134.

8950 Assise, 2 juin 1253.

Le pape Innocent IV autorise maître Pierre Thalhoudi, médecin *(physicus)*, recteur de l'église de St-Geoire en Valdaine *(S. Georgii in Valdaia)*, au diocèse de Vienne, à posséder un second bénéfice. — *Ad faciendam.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 6581.

8951 Assise, 2 juin 1253.

Sur la recommandation qu'il a reçue en faveur de Jean Chalhaudi, clerc du diocèse de Vienne, secrétaire de l'évêque de Clermont, le pape Innocent IV autorise celui-ci à lui accorder la faculté de posséder deux bénéfices à charge d'âmes dans les provinces de Bourges et de Vienne. — *Meritis laudabilis.*

CHAIX DE LAVARÈNE (A. C.), dans *Mém. acad. Clermont-Ferrand* (1887), XXIX, 634. BERGER (E.), *Reg. d'Innocent IV*, III, 230[b], n° 6588.

8952 Assise, 4 juin 1253.

Le pape Innocent IV donne pouvoir à [Aynard], abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, ordre de St-Benoît et diocèse de Vienne, de dispenser les moines de son monastère et ses membres de certains statuts qui ne touchent pas à la substance de la règle. — *Ex parte tuâ.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 6580.

8953 Vals, 6 juin 1253.

Noble Hugues Richardi, de Serrières (*Sareria*, la Garde), reconnaît tenir en fief du dauphin Guigues tout ce qu'il possède dans le château et le mandement de Peyraud *(Perau)* et dépendances, et lui prête hommage-lige... ; il lui accorde le quart du droit de garde qu'il possédait sur la maison, cloître et biens du prieuré de St-Sorlin *(S. Saturnini)*. Fait *ap. Vallem*, ind. 11. Sceau.

Invent. proc. étrang. 120[a] ; *Vivarais*, 422, 432 (III, 234[a]). Paris, Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 21861, 27 (cop. Delisle sur orig. scellé coll. Le Tellier). MOULINET, *Reg. généal.* IV, 861. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 372.

8954 Assise, 7 juin 1253.

Lettre du pape Innocent IV à [Jean] archevêque de Vienne, identique à celle du 11 mai précéd., sauf la menace de la finale. — *Licet tibi dicamur.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 230[b], n° 6587.

8955 Assise, 11 juin 1253.

Hugues, cardinal du titre de Ste-Sabine, ayant décidé que les prieurés de Jailleux *(Jalhen)* et de la Tour *(de Turre)* et autres dépendant du monastère de St-Chef *(S. Theuderii)*, ordre de St-Benoît et diocèse de Vienne, seraient unis à la mense abbatiale à leur première vacance, le pape Innocent IV autorise l'abbé [Aynard] à jouir pendant sa vie du prieuré de St-Alban, vacant, et des autres quand ils le seront. — *Cum sicut lecta.*

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 6591.

8956 13 juin 1253.

Pierre de Morges, chevalier, confesse tenir en fief de Guigues, dauphin de Viennois, le château du Gua *(Vado)* avec son mandement, celui de Darne *(Darna)* et la Bâtie d'Avane *(Avana)*, plus tout ce qu'il a acquis de son frère Raymond Bérenger en échange de Peyrins *(Payrino) ;* il reconnaît ces fiefs rendables au dauphin. Sceau.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 11 ; *1346*, 741.

8957 21 juin 1253.

Le pape Innocent IV déclare francs de dîmes, comme par le passé, les terres, biens et troupeaux appartenant aux religieux de St-Antoine-en-Viennois.

Invent. dès titres de l'abbaye de St-Antoine, 171.

8958 25 juin 1253.

J. Chalvet rend compte des deniers des acquisitions de l'église de Vienne; recettes, 135 l. 7 s.; dépenses, 175 l., compris 10000 s. soldés par l'archevêque. Payé à l'abbesse [de St-André?] 6 l. pour cens de terres. — Comptes d'A. de Faverges et Saturnin, procureurs des anniversaires : dépenses *pro libris factis* 12000 s. 22 l. et autres 56 l.; recettes, 12000 s. 41 l. 7 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 118 (71ᵃ).

8959 25 juin 1253.

Comptes de Guillaume d'Ay et Nicolas, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes, 8000 s. 26 l.; dépenses, 8000 s. 25 l.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 123 (97ᵃ).

8960 (Après 25 juin) 1253.

Le chapitre de Vienne partage les terres vacantes qu'avait tenues [le chanoine] G[uillaume] d'Ay.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 128 (viijᵃ).

8961 5 juillet 1253.

Alix, fille et héritière de Raymond de Mévouillon et de son épouse Saure, mariée à Agout, seigneur de Sault *(vallis Salti)*, fait cession à son frère Raymond de Mévouillon et à Raymondet, fils de celui-ci et de sa femme Sibylle, de ses revendications sur l'héritage de ses père et mère contre son frère et Galburge, fille de son frère Raymond le bossu et femme de Lambert de Montélimar.

Arch. de l'Isère, B. 3639, orig. parch. (*Invent.* III, 121-2). *Invent. Baronnies*, I, 364 : 441-2.

8962 Assise, 12 juillet 1253.

Le pape Innocent IV autorise [Jean], archevêque de Vienne, à pourvoir son clerc Elie, chanoine de Viviers, d'un bénéfice dans la ville ou le diocèse de Valence. — *Tuam volentes*.

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 441-2, nº 7660.

8963 16 juillet 1253.

Transaction entre Roger de Clérieu, chanoine de Valence, et son frère Silvion de Clérieu, au sujet de la part du premier dans l'héritage de Roger de Clérieu leur père... Mercredi avant sᵉ Madeleine....

Arch. de l'Isère, B. 3523, orig. parch. (*Inv.* III, 71b); B. 4027, orig. parch. (IV, 101ᵃ). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 246. = *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 312.

8964 Assise, 19 juillet 1253.

Le pape Innocent IV accorde à Guillaume Alamandi, prieur de Valbonnais *(Vallis Bunneis)*, ordre de Cluny et dioc. de Grenoble, de ne pouvoir être révoqué sans mandat spécial. [Amédée], évêque de Die, lui est donné pour conservateur. — *Personæ tuæ*.

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, nº 6880.

8965 20 juillet 1253.

Donation à Guillaume de Lachau *(la Chalm)* par Aimar, comte de Valentinois, de la baillie de Pontaix, sous réserve de suzeraineté.

Arch. de l'Isère, B. 3523, orig. parch. (*Invent.* III, 71b).

8966 Assise, 23 juillet 1253.

Lettre du pape Innocent IV à [Jean] archevêque de Vienne, par laquelle il lui donne toute autorité pour purger sa province des Juifs qu'il avait trop longtemps tolérés, au scandale et hommage de beaucoup [de chrétiens] et qui n'observaient pas le statut apostolique les concernant. — *Sicut tua nobis*.

RAYNALDUS, *Ann.* (XIII, 698; XXI, 484). *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 50-1. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, 314, nº 6980 : II, CCXX. = BRÉQ. VI, 235. POTTHAST, 15064.

8967 Assise, 30 juillet 1253.

Lettre du pape Innocent IV à Aynard, abbé de St-Chef *(S. Theodorii)*, ordre de St-Benoît et dioc. de Vienne, l'autorisant à dispenser Julien, recteur de l'église de Chevroux *(Chyvraus)*, au diocèse de Lyon, pour la possession d'un autre bénéfice ecclésiastique. — *Tuam honorare*.

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, nº 6905.

8968 (Avant 31 juillet 1253).

Jean, archevêque de Vienne, et le dauphin de Viennois écrivent au pape Innocent IV, pour lui demander de permettre à G., consanguin du prélat, de cumuler avec la sacristie de Notre-Dame de Grenoble le prieuré de St-Martin-de-Miséré.

Mentionné dans la bulle du 31 juil. 1253.

8969 Assise, 31 juillet 1253.

Lettre d'Innocent IV à J[ean], archevêque de Vienne, l'autorisant à dispenser son parent *(consanguineus)* G., sacristain de Notre-Dame de Grenoble, pour posséder en même temps le prieuré de St-Martin-de-Miséré. — *Dilectum filium*.

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 294b, nº 6890.

8970 Assise, 9 août 1253.

Innocent IV autorise le maître et les frères prêtres de l'Hôpital de St-Antoine de Viennois à confesser dans l'hôpital de la cour pontificale les pèlerins et à leur administrer les sacrements. — *Vota devotorum*.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 74. BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, nº 6916; II, LXV.

8971 12 août 1253.

Sentence arbitrale rendue par Lambert de Monteil, seigneur de Lombers *(L-rii)* et Azémar *(Adzemarius)*, seigneur de Grignan *(Grasignani)*, qui délimitent le territoire de Fenouillet, où les habitants de Trois-Châteaux ont droit de vaine pâture; on place la 1ᵉ limite au bout *(in capite)* de la terre d'Adémar de Pierrelatte et de Ponce de Beaumont, confrontant le territoire du château de la Garde, la 2ᵉ près du ruisseau de l'Echaravelle *(Scaraveilla)*. Les seigneurs de Pierrelatte sont : Adhémar de Pierrelatte, Ponce de St-Just, Pierre de Sérignan, chevaliers, Ponce de Beaumont, Pierre de Mirmande, damoiseaux, Guillaume et Bertrand de St-Pasteur et Guillaume Arman; les seigneurs supérieurs s'appellent : Dragonet de Montauban, Dragonet de Mondragon, Décan, seigneur d'Uzès, et Hugues de Châteauneuf. Bertrand, évêque de St-Paul, est mentionné dans l'acte.

Arch. de la Drôme, E. 3442, orig. parch. (*Invent.* III, 160b). — *Gallia christ. noviss.* IV, 179.

8972 13 août 1253.

Transaction entre Philippe, élu de l'église de Lyon, seigneur de St-Symphorien-d'Ozon, et A[médée] évêque de Maurienne, recteur du prieuré de Ternay, par l'entremise de Guillaume *(W.)*, abbé de Cluny : le prieur remettra au seigneur 10 quartauts d'avoine à chaque Toussaint, moyennant garde et défense de ses droits... Mercredi après s[t] Laurent.

Arch. de l'Isère, B. 3434, reg. (*Invent.* III, 24-5).

8973 St-Sauveur[-en-Rue], septembre 1253.

Vente par Bernard, chevalier de Bayas, au prieur de St-Sauveur. Fait dans le cloître *S. Salvatoris.. ;* témoins : G[uichard], prieur de St-Robert [de Cornillon].

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 74, n° 125.

8974 Assise, 3 septembre 1253.

Le pape Innocent IV mande à Philippe, élu de Lyon, de faire recevoir le clerc Elie de Salles *(Salis)* comme chanoine dans l'église de Valence. — *Etsi ad provisionem.*

Berger, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7658. = Martin, 1374.

8975 Romans, 3 septembre 1253.

Maître Guillaume, prieur de St-Félix, réclamait au nom de sa maison à Silvion de Clérieu, seigneur de la Roche[-de-Glun], l'île de Sillart *(Cilians)*, entre le château de la Roche et la maison de l'Hôpital de Monteux *(Monteils)*, qui lui appartenait totalement, bien que cédée pour un temps à son père Roger de Clérieu, puis à son fils Jean, chanoine de Valence, à titre de bénéfice personnel tant qu'il resterait dans le siècle ; le temps de la concession à Roger est écoulé et son fils Jean a fait profession dans l'ordre des frères Mineurs. On s'en remit à l'arbitrage de J[ean], archevêque de Vienne, et d'Adémar de Grignan *(Aemarus de Grainhano)*, qui décidèrent pour le bien de la paix que Silvion rendrait l'île avec le blé de l'année et les ruches d'abeilles, ferait donner témoignage par ses hommes sur les limites, cens et droits, et restituerait les instruments *(utensilia)*, etc. ; pour le reste et les améliorations omises, il donnera au prieur 30 liv. monnaie de Vienne et de Valence, 15 à la Toussaint et autant dans le mois après Pâques. Homologation des parties. *Act. Romanis*, dans la cour de l'archevêque de Vienne. Sceaux.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 26 lig. 1/2. = Gallier (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, III, 62 ; *Clérieu*, 53.

8976 Assise, 4 septembre 1253.

Le pape Innocent IV charge le prieur de St-Martin-de-Miséré *(Mifiaco !)*, au diocèse de Grenoble, de pourvoir Pierre Radulfi, clerc de Jean d'Ambléon, chapelain du pape, d'un bénéfice dans la ville ou le diocèse de Valence. — *Dilectum filium.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7659.

8977 8 septembre 1253.

Le chapitre paroissial des Dominicains, tenu à Limoges, charge frère Bertrand de Jaiac de visiter les couvents de Valence, etc.

Douais (C.), *Actes capitul. provinc. Prædicat.* 56.

8978 Assise, 22 septembre 1253.

Bulle du pape Innocent IV à l'abbé et au couvent du monastère de St-Ruf hors les murs de Valence, ordre de St-Augustin : aucun étranger ne pourra être admis à participer aux pensions et bénéfices de l'ordre. — *Sinceræ devotionis.*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, copies anciennes.

8979 (Avant 23 septembre 1253).

Les chanoines du monastère de St-Ruf de Valence, ordre de St-Augustin, dépendant sans intermédiaire de l'église Romaine, avisent par procureurs le pape Innocent IV, que leur couvent étant dépourvu d'abbé, ils ont unanimement confié le soin d'en élire un aux prieurs de l'ordre, Guy de St-Martin de Vienne, Pierre d'Aymargues *(Armazianicis)*, Bernard de Melgueil *(Melgorio)*, Guigues de Chagny *(Chaagniaco)* et G. de St-Ruf, à l'aumônier Pierre et au procureur Pierre, lesquels ont fait tomber leur choix sur Guillaume, chanoine de l'ordre et prieur de la Boisse *(Buxia*, dioc. de Lyon). Comme il ne peut affronter les périls et la dépense d'un voyage *ad limina*, ils demandent au pape de confirmer cette élection.

Mentionné dans la bulle du 23 sept. 1253.

8980 Assise, 23 septembre 1253.

Lettre du pape Innocent IV à l'évêque de Nîmes, lui commettant le soin de confirmer l'élection comme abbé de St-Ruf de Valence, ordre de St-Augustin, de Guillaume, prieur de la Boisse *(Buxia)*, chanoine du même ordre. — *Exhibita nobis.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 117-8. = Potthast, 15141. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7035.

8981 Octobre 1253.

Traité entre Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, et Guillaume, comte de Vienne, au sujet de châteaux, fiefs et autres « querelles ».

Guillaume, *Hist. généal. sires Salins*, I, 174-5.

8982 13 octobre 1253.

Concession par le dauphin Guigues de divers privilèges en faveur des habitants du Monêtier[-de-Briançon], sous le cens de 30 sols, payable à la Purification.

Invent. Briançonnais, 541. = Roman, 86[b].

8983 Romans, 13 octobre 1253.

...Lundi quinzaine de s[t] Michel, [Bernard] évêque du Puy avait donné ce jour pour régler entre [Philippe], élu de Lyon et procureur de Valence, et Aimar de Poitiers un différend causé par une sortie des soldats du prélat au château de Pontaix, qui blessèrent de nuit Mathieu de Chabrillan, chevalier, au pont Rachas, au témoignage de l'obédiencier de St-Just de Lyon. *Ap. Romanis.*

Arch. de l'Isère, B. 3523, origin. parch. (*Inv.* III, 71[b], le 3). = Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 61 (à part, I, 230-1) ; dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 212 (à part, 86-7) ; *Hist. de Die*, I, 380-1.

8984 16 octobre 1253.

Amédée de Genève, évêque de Die, transige avec le dauphin Guigues, par l'entremise de Jean, archevêque de Vienne, et de Philippe, élu de Lyon, au sujet des fiefs de Rousset *(Rivo Sicco)*, Revel, Rencurel, la Bâtie-de-l'Orme *(Orma Bastida)* et Châtelus *(Castelutio)*.

Arch. de l'Isère, Valentinois, J. 1. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 244-5. — *Gallia christ. vet.* II, 556. Columbi, *Opusc.*

301. Charvet, 397. Collombet, II, 150. Chevalier (J.), *Hist. égl. ville Die*, I, 357-8.

8985 29 octobre 1253.

Guillaume Didier *(Desiderius)*, d'Alixan *(Allexiano)*, damoiseau, vend à Marguerite, prieure de Vernaison *(Comercio)*, pour son monastère, une pièce de terre en alleu, au gué de Bagnols *(vado de Bannioux)*, pour 35 sols, dont quittance, et le cens d'un setier de froment. Approbation de sa femme, qui reçoit 2 sols. Fait... le mercredi avant la Toussaint ; témoins : Falcon del Plauster, chevalier, Durant de Montmeyran, écuyer *(eques)*, etc. Sceau.

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch.

8986 Latran, 3 novembre 1253.

Lettre du pape Innocent IV à Guillaume, abbé du monastère de St-Ruf de Valence, l'autorisant, pour l'aider à payer ses dettes, à conserver la jouissance du prieuré de St-Ruf près les murs d'Avignon, d'autant que par concessions successives de C[onrad] évêque de Porto et de [Jean] archevêque de Vienne, deux de ses prédécesseurs y ont été autorisés durant 20 ans environ. — *Oblata nobis.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 2061.

8987 Vienne, 3 novembre 1253.

Au chapitre général de la Toussaint, il est statué que nul clerc supérieur ou inférieur n'entrera dans le chœur de l'église de Vienne et n'assistera aux heures canoniques, à partir des matines de la Toussaint, sans chape et surplis, tandis que le surplis suffit jusqu'à la s^t^ Martin.

Charvet, 28^b^. Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 13-4.

8988 Latran, 6 novembre 1253.

Lettre du pape Innocent IV renouvelant au maître et aux frères prêtres de l'Hôpital de St-Antoine de Viennois les pouvoirs qu'il leur avait accordés le 9 août précéd. — Maître Jordan, sous-diacre et notaire du pape, leur est donné pour conservateur. — *Vota devotorum.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7079.

8989 Orange, 16 novembre 1253.

Raymond et Guillaume de Baux, co-princes d'Orange, reconnaissent tenir en fief du comte de Toulouse les seigneuries de ... Barbaras près Tulette, Montségur, Montbrison, etc.

Arch. de Vaucluse, B. 19, 19. = Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, 377.

8990 Romans, 20 novembre 1253.

Lantelme de Varacieux *(Veraczeu)*, capiscol de Romans, donne à la prieure Marguerite et au couvent de Vernaison *(Commercio)* divers biens en alleu : le tènement des Blames dit *Gorges*, avec ses hommes liges, sa vigne de la Girardière, sur la paroisse de St-Michel, et ses droits aux territoires de *Gentplan* et de *Rosers*, dont son frère Humbert avait déjà fait donation ; les Blames devront servir 14 setiers de froment de cens. *Act. Romanis...*, jeudi avant s^t^ Clément. Sceaux de J[ean], archevêque de Vienne, et de Lantelme.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. n° 50.

8991 Latran, 21 novembre 1253.

Lettre du pape Innocent IV à [Aynard], abbé du monastère de St-Chef *(S. Teuderii)*, diocèse de Vienne, le chargeant de conserver un privilège au monastère d'Ainay à Lyon. — *Ex parte dilecti.*

Guigue, *G^a^ Cartul. abb. Ainay*, I, 30-1, n° 22.

8992 Valence, 24 novembre 1253.

Aymon du Villars, seigneur de Roche-la-Molière *(Rochamoyeyra)*, reconnaît les droits du prieur de St-Sauveur[-en-Rue] au Villars *(Vilar)*. Il prie Guillaume, seigneur de Tournon, de sceller à sa place. *Dat. Valentiæ*, la veille de s^te^ Catherine...

Guigue, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 98, n° 144.

8993 Décembre 1253.

Vente par Aymar de Baux en faveur d'Eynard, seigneur de la Tour, de tout ce qu'il pouvait avoir au château de Bourgoin, en hommes, services, cens, prés, bois, terres, juridictions, etc., pour le prix de 20000 sols.

Grenoble. *Invent. Viennois*, I, 193^a^ : 338.

8994 Vienne, décembre 1253.

Jean, archevêque de Vienne, vidime, à la prière d'A. de la Mastre, prieur de St-Sauveur-en-Rue, l'acte de liberté accordé à ce monastère en 1174. *Dat. Viennæ*, présents : maître J[ean] son official, Pierre Day, chapelain, et Guelis, chanoine de St-Ruf. Sceau.

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 58-9, n° 109.

8995 Vienne, décembre 1253.

Le même vidime l'acte de liberté accordé au même monastère en 1190. *Dat. ut supra.*

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 59-61, n° 110.

8996 Décembre 1253.

Brun Dacif vend en franc alleu au chanoine Albert de Faverges *(Fabricis)* et au prêtre Pierre Saturnini, procureurs des anniversaires de l'église de Vienne, une vigne à Claonau, le champ de Mauconseil, un autre au-dessus du moulin de Parasac, près de la route de Condrieu, un autre au-dessus de la saussaie *(salicetum)* près du chemin des Côtes-d'Arey, au prix de 15 liv. Viennois, dont quittance ; investiture. Cautions : Alamand de Condrieu, chevalier, Pierre Allos et Jean Garencs. Il fera 14 sols 12 den. de cens, le double à chaque mutation. Sceau de J[ean], archevêque de Vienne.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 26 lig. Sceau.

8997 Chorges, 1^er^ décembre 1253.

Appel par les consuls d'Embrun au Siège apostolique d'une sentence rendue entre eux et Henri, leur archevêque, et contraire à leurs privilèges.

Arch. munic. d'Embrun. = Roman, 87^a^.

8998 Vaux, 3 décembre 1253.

Arnaud de Barasc, fils de feu Pierre de la Piarre *(Petra)*, reconnaît devant P. Rostagni, prieur de la Roche-des-Arnauds, et à la requête de Garnier, prieur de la maison de Durbon, la donation à celle-ci par son père du pré Martinent, au territoire du Petit-Recours *(Rocoset)* ; lui-même a donné tout son avoir dans les limites du couvent, sauf ce qu'il avait de moitié avec G. Miloni, et tous les pâturages de son père en Dévoluy et ailleurs ;

il confirme les ventes ou donations de Guillaume de Boisset et de son fils Olivier. Le prieur lui paye 4 liv. bonne monnaie en numéraire. Fidéjusseurs (3). *Act. ap. Vauz*, devant la porte de la maison ; témoins : Pierre d'Oze, procureur, etc. Sceau d'O[thon], évêque de Gap.

Guillaume, *Chartes de Durbon*,348-50, n° 461. = Roman,87*.

8999 Latran, 18 décembre 1253.

Le pape Innocent IV autorise l'abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne à mitiger la rigueur de la règle, sauf en ce qui concerne les trois vœux et les points dont la règle défend de dispenser. — *Ex parte tua.*

*Bosco (J. a), 102-3. = Potthast, 15183. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7155.

9000 Latran, 18 décembre 1253.

Lettre du pape Innocent IV à l'abbé et au couvent du monastère [de St-Pierre] hors la porte de Vienne, ordre St-Benoît, les dispensant de recevoir ou de pourvoir de pensions ou bénéfices ecclésiastiques, sauf mention spéciale. Le prieur de Beaucaire, au diocèse d'Arles, leur est donné pour conservateur. — *Religionis vestræ.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7139.

9001 23 décembre 1253.

Vente à l'évêque [de Grenoble] par Jean de *Brusco* de 2 setiers de froment que lui faisait Guillaume de *Brusco* pour un tènement en ce lieu, à Venon. Antoine not. imp... *d. 9 exeunte m. dec.*

Invent. arch. de l'évêché de Grenoble (1499), L. lviii, 147*.

9002 30 décembre 1253.

... Mardi avant la Circoncision. Testament de P[ierre] Majeur *(Major)*, qui, n'ayant pas d'héritiers directs, institue les pauvres de Jésus-Christ. Il lègue au dauphin G. 20 sols pour qu'il fasse exécuter sa dernière volonté, et 3 sols au baile pour qu'il conseille son exécuteur ; à l'église de St-Laurent pour sa sépulture, 11 sols 18 den.; à celle de Gap, 6 den. Sa sœur Alix et son neveu Jean tiendront 2 confrères dans la confrérie du St-Esprit. Il dépouille de tout Vl'can, fille de feue Sibylle de Matésine. Il donne à la maison de Pontcharra *(pontis Carali)* une terre, une vigne et 60 sols. Il demande l'apposition des sceaux du dom et du prêtre de Pontcharra, du prieur de St-Laurent, des chapelains de Beaumont, la Salle, Ste-Lucie et St-Michel. Témoins : Lagier prêtre de St-Laurent, Vincent prêtre de Pontcharra, etc.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 37 lig. 1/2.

9003 Baix, 30 décembre 1253.

Décan, seigneur d'Eurre (Uzès), reçoit en fief d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, son cousin, la 4e partie du château de Pierrelatte, avec ses droits et appartenances, tenue en fief de lui par Pierre de Sérignan, Adhémar de Pierrelatte, chevalier, Pons seigneur de Beaumont, et autres seigneurs ou vassaux dud. lieu.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, IV, 2 : II, 497.

9004 Baix, 30 décembre 1253.

Décan, seigneur d'Uzès, reçoit en fief d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, son cousin, toute la terre appartenant aud. Décan : la 1/2 du château de Vallaurie, avec son mandement, etc., ce qu'il avait au château de Roussas et son mandement, le château, mandement, tènement et ville d'Ancone (Béconne), tout ce qu'il possédait au-delà du Rhône, excepté son avoir à Mornas, Mondragon et la Palud, réservée au comte la majeure seigneurie directe et supériorité ; il lui en prête hommage.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, II, 441b : 1085 ; *Valentinois*, I, 51b, 304 ; IV, 2b, 375 : I, 55 ; II, 497-8 ; III, 9.

1er janvier 1253/4 = 30 décembre 1253.

Grenoble, *Invent. Valentinois* : I, 285.

9005 13 janvier 1253/4.

Appel au St-Siège par les consuls d'Embrun, contre Henri, leur archevêque, qui les opprimait, se déclarant prêts à se défendre devant des commissaires, mais refusant de se rendre à Chorges, où l'archevêque les avait convoqués, parce qu'une première fois on leur en avait refusé la porte et on les avait emprisonnés.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10954, 227. *Invent. Embrunois*, 133-4. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 242. = Roman, 87*.

9006 Vienne, 14 janvier 1253/4.

... *In crastino octab. Epiphaniæ Dom.* Silvion *(Silvius)*, seigneur de Clérieu *(Clariaco)*, damoiseau, reconnaît tenir [en fief] de l'église de Vienne les deux maisons supérieures du château de Miribel en Valclérieux, dont l'une fut au chevalier Hugues de Miribel et l'autre au chev. Hubert ; de même le château de Bathernay *(Basternay)* ; il confesse être tenu de rendre le tout à réquisition. Il en fait hommage à J[ean], archevêque de Vienne ; présents : Arnaud Berlionis, chevalier, Guillaume *(W°)* baile de Clérieu, Hugues doyen [de Vienne], An[selme] sacristain, etc.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 97. = Charvet, 397, *Rev. de Vienne*, III, 15. Collombet, II, 150.

9007 23 janvier 1254.

Possessions du comte de Toulouse dans la sénéchaussée du Venaissin : les Pilles *(Pilis)*, Bollène et le diocèse de Trois-Châteaux, la ville de Trois-Châteaux, appelée St-Paul, et le château de la Baume-de-Transit *(de Balmis de Trainsi)*.

Laborde (Jos. de), *Layettes du trésor des chartes*, III, 207b, n° 4096. *Gallia christ. noviss.* IV, 721, n° 1486.

9008 Latran, 24 janvier 1254.

[Aynard], abbé de St-Chef [*S. Theuderii*, au diocèse] de Vienne, est désigné par Innocent IV comme conservateur d'un privilège accordé à l'abbé de Montmajour.

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7221.

9009 Latran, 26 janvier 1254.

Le pape Innocent IV autorise Audemar de Virieu, chanoine de Vienne, à posséder conjointement un autre bénéfice. — *In dono gratiæ.*

Berger (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7217.

9010 Monteux, 26 janvier 1254.

Barral de Baux reconnaît tenir en fief, sous la suzeraineté du comte de Toulouse, les châteaux et domaines de... Aulan...

Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, 380.

9011 Latran, 7 février 1254.

Lettre du pape Innocent IV à [Henri] archevêque d'Embrun, le chargeant de défendre au prévôt et au chapitre de Grasse de procéder pour cette fois à la nomination ou postulation d'un évêque ; lui-même, de l'autorité du pape, leur choisira un pasteur méritant et le fera reconnaître par ses sujets. — *Cum sicut intell.*

Arch. Vatic. Reg. 23 (Innoc. IV, t. 3, a. II, n° 423), 54. — BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, 367, n° 7253.

9012 Latran, 7 février 1254.

Autre lettre du même au même, le chargeant de délier l'évêque *Paneaden.* [Banados en Thrace] du lien qui l'unissait à cette église et de le préposer à l'église de Grasse, pourvu que le comte de Provence agrée cette nomination. — *Volentes Grassensi.*

Arch. cit. (425). — BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, 367b, n° 7255.

9013 10 février 1253/4.

Ratification par Henri, archevêque d'Embrun, et Guigues, dauphin de Viennois, de la transaction passée entre Humbert archevêque d'Embrun et le dauphin Guigues (2 juin 1247).

Arch. de l'Isère, B. 2998. *Invent. Embrunois*, 134. — ALLARD (G.), *Œuvr. div.* I, 372. ROMAN, 87a.

9014 16 février 1253/4.

Ismidon de Val, chevalier, vend à Silvion de Clérieu une maison avec droits et revenus à Chantemerle, au prix de 10.000 sols Viennois... Dimanche après l'octave de la Purification... Témoins : Richard de Chaurisan, Adhémar de Curson, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3522, orig. parch. (*Invent.* III, 71). GALLIER (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 332 (à part, 185).

9015 Latran, 22 février 1254.

Innocent IV accorde 40 jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront l'église de St-Pierre [à Vienne] à la fête des apôtres Pierre et Paul ...*pontif. a° 11.*

Bosco (J. a), *Bibl. Floriac.* læv. xyst. 106.

9016 3 mars 1254.

Julienne, épouse de Jean Humberti, donne à Julien Grassi, citoyen de Grenoble, 2 sols de cens sur une vigne qu'elle possède dans la paroisse de St-Ferjus *(S. Fergeoli)* ...ind. 12, Guillaume not. du s. palais.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 802.

9017 Latran, 17 mars 1254.

Le pape Innocent IV autorise Gautier de *Camaseto*, chevalier et familier du comte Thomas de Savoie, à demeurer uni à son épouse Fine, du diocèse de Grenoble, nonobstant leur consanguinité. — *Cum summus.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7372.

9018 Latran, 20 mars 1254.

Innocent IV charge le chantre de Langres de pourvoir Pierre de la Palud le Roux *(Rufus)*, neveu de Guigues de la Palud, prévôt de Fourvière, d'un canonicat dans une des églises des villes, diocèses ou provinces de Lyon ou de Vienne, hors du royaume de France. — *Dilectum filium.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7719. = MARTIN, 1401.

9019 (Latran), 22 mars 1254.

Le pape Innocent IV recommande à [Guigues], dauphin de Viennois, de prendre sous sa protection le maître et les frères de l'hôpital de St-Antoine-en-Viennois. Il indique comme conservateurs de l'ordre délégués par le St-Siège l'archevêque de Vienne, l'évêque de Belley, l'abbé de St-Paul de Narbonne, l'abbé de Vallombreuse, etc.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 173.

9020 22 mars 1253/4.

...Lundi avant l'Annonciation. Le chapitre de l'église de Vienne partage les terres qu'avait possédées Ar[bert] de Faverges *(Fabricis)*.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 128 (viijb).

9021 1254.

Transaction entre les consuls de Chamaret et Guillaume Barthélemy, touchant les patis de la Palud. — Cf. 25 oct. suiv.

Invent. du château de Grignan (1776), 20b.

9022 1254.

Roland de Venchi, chevalier, reconnaît tenir du dauphin G[uigues] en fief de pur alleu divers biens et revenus et tout ce qu'il possédait au château, mandement et territoire de Malleval, dioc. de Vienne ; il en fait hommage lige, sauf sa fidélité au comte de Forez.

Invent.-somm. archives de l'Isère, III, 234a.

9023 1254.

Hymbert, originaire de Romans, au diocèse de Vienne près Valence [vers 1194], succède à Jean le Teutonique comme maître général de l'ordre des Dominicains.

Bernardus GUIDONIS, *Libellus de ordine Prædicatorum* (BOUQUET, XXI, 739 : XXIII, 182). = MORTIER, *Hist. maîtres génér. ordre frères Prêcheurs*, I, 430.

9024 1254.

Sentence arbitrale entre Lambert, seigneur de Monteil et du château de Vers, et Bertrand Raimbaud, seigneur de Lachau et Gaudissard ; les habitants de Vers sont autorisés à mener paître leur bétail sur le sol de Gaudissard, à le labourer et cultiver, avec réciprocité pour les gens de Gaudissard.

Arch. de la Drôme, E. 3093 (*Invent.* III, 75).

9025 1254.

Albergement par le dauphin Guigues et Rodolphe, comte de Genevois, des bois de Theys aux habitants de cette paroisse, moyennant 2 den. de cens par habitant.

Arch. de l'Isère, B. 3314, orig. parch. (*Invent.* II, 278a).

9026 1254.

Arnaud et Raimbaud de Flotte donnent à la commanderie de Valdrôme le pâturage et la directe du Col de Cabre et de la Baume.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Invent. des arch. du gd prieuré de St-Gilles, 36. — CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 313.

9027 Avril 1254.

Amédée Amé *(Amedei)*, seigneur de St-Sébastien, atteste que l'abbé et le couvent de Bonnevaux tiennent de lui trois journaux de terre à Lesbeiz, au territoire

de *Cumbis*, pour 3 den. Viennois de cens à la s[t] Remy (1[er] oct.) Sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Bonnevaux*, 184. — Pièce fausse.

9028 Grenoble, 1[er] avril 1254.

Jordane, veuve de Pierre Rostagnii, cède à son frère Guillaume de Châteauneuf ses droits sur l'héritage de leur père Berlion de Châteauneuf et de leur mère. Fait en la cour de feu Raymond Chaunais ; témoins... Mercredi avant les Rameaux, *vacante imperio*. Guillaume, not. du s. palais.

Arch. de l'Isère, B. 4021, orig. parch. (*Invent.* IV, 99[a]). — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 907.

9029 5 mai 1254.

Gilbert de la Motte-de-Galaure reconnaît tenir en fief de noble Guillaume de Moirans certains fiefs entre Mureil et la Motte.

MOULINET, *Reg. généal.* IV, p. 767. GALLIER (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 421 ; *Clérieu*, 199.

9030 La Chartreuse, 15 mai 1254.

Chapitre général de l'ordre des Chartreux, vendredi avant l'Ascension.

1[er] Cartul. de la Chartreuse, ij. — LEFEBVRE, *S[t] Bruno et Chartreux*, II, 523-4. *LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 165, 167.

9031 Assise, 21 mai 1254.

Le pape Innocent IV charge l'abbé d'Ainay, son chapelain, de pourvoir le clerc Radulfe, neveu de Guy de Roussillon, d'un personat, dignité ou prieuré dans les villes, diocèses ou provinces de Lyon, Vienne, Besançon ou Embrun, mais non en France. — *Volentes dilecto.*

BERGER, *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 7745. = MARTIN, 1407.

9032 St-Sauveur(-en-Rue), 21 mai 1254.

Union de la chapelle de St-Pierre-de-Colombier au prieuré de St-Sauveur-en-Rue par l'abbé de la Chaise-Dieu. Fait dans le cloître *S. Salvatoris*, le jour de l'Ascension... ; témoins : Pierre de St-Romain, sacristain, et Guichard, prieur de St-Robert de Cornillon, etc.

GUIGUE, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 73, n° 124.

9033 St-Julien, 22 mai 1254.

P. Bermondi vend à Jean du Four *(de Furno)*, administrateur du cellier de Léoncel, une terre à *li Combeta*, au territoire du monastère de St-Julien, dans le mandement du château de Montclar, pour le prix de 60 sols monnaie de Vienne ou de Valence ; il promet l'assentiment de son frère Jean Chabats. Approbation et sceau de P. archiprêtre de Crest et administrateur du monastère de St-Julien, à qui il est dû 8 den. de cens. Fait... le vendredi après l'Ascension, devant l'autel *S. Juliani ;* témoins : Nicolas chapelain du monastère, etc.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 182-3, n° 177.

9034 La Chartreuse, 25 mai 1254.

Bernard, prieur de la Chartreuse, et les autres prieurs de l'ordre, réunis en chapitre général *in Cartusia*, présents Rod[olphe] archevêque de Tarentaise et F[alcon] évêque de Grenoble, renoncent unanimement à l'usage de la viande ; quiconque contreviendra à ce statut, sera exclu de l'ordre.... Lundi après l'Ascension. Sceaux des prélats.

Privileg. ord. Cartus. (1510), 48[a]. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 161-2.

9035 Embrun, Chorges et Digne, 27 mai 1254.

Compromis entre Henri, archevêque, et les consuls d'Embrun ; ils choisissent Raymond, évêque de Senez, Bertrand, de l'ordre des frères Prêcheurs, et Pierre Bonnom, de Seyne, pour prononcer sur les difficultés qui les divisent et promettent d'obéir à leur sentence. Mercredi avant la Pentecôte.

Arch. munic. d'Embrun, orig. Arch. de l'Isère, B. 3011. = ROMAN, 87.

9036 Assise, 28 mai 1254.

Hugues [de St-Cher], cardinal de Ste-Sabine, chargé par le pape Innocent IV, en présence du cardinal Ottobono, du comte Thomas de Savoie et de G[uigues] de Roussillon, archidiacre de Lyon, de réformer l'abbaye d'Ainay, promulgue divers statuts. *Act. Assisii,... temp. d. Innocentii papæ IV a° 11, ind. 12, 4 d. exeunte m. maio.*

Dans la bulle de confirmation du 5 déc. 1258. — GUIGUE, *G[d] Cartul. abb. Ainay*, I, 39-43, n° 27.

9037 Juin 1254.

Jean, archevêque de Vienne, atteste qu'en sa présence Hugues d'Ampuis, clerc, sa mère Amfélisie, son frère le chevalier Guillaume d'Ampuis et Oger fils de celui-ci, reconnaissent tenir en fief de l'église de Lyon tout ce que Hugues possède dans le château de Condrieu et son mandement ; il en fait hommage à Gaudemar de Jarez, camérier de Lyon et obédiencier de Condrieu.

GUIGUE, *Obituar. Lugdun. eccl.* 229.

9038 1[er] juin 1254.

Bulle du pape Innocent [IV], par laquelle il affranchit le dauphin Guigues et ses vassaux de toute excommunication que ses légats voudraient fulminer contre eux, etc. ... 11[e] ann. du pontif.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 387. — Cf. n° 8162.

9039 2 juin 1254.

...Fête de s[e] Blandine. Compromis de Guillaume, seigneur de Beauvoir, chevalier, et Albert, seigneur de la Tour, et ses fils, Albert et Hugues, sénéchal de Lyon, au sujet du château et mandement de St-Jean-de-Bournay, et des fiefs de Beauvoir et Pinet, en A[ynard] abbé de St-Chef, Guigues seigneur d'Anthon et Guillaume Chabuis, seigneur de St-Trivier. Sont cautions du 1[er] : Hugues de Bressieu, Drodon de Beauvoir, chanoine de Vienne, Steric de Septême, Humbert Serloz, Aymon de Borz, Bozon Izard, Guillaume de Villeneuve, chevaliers, Humbert de Briord, damoiseau, Guillaume Chabuis, seigneur de St-Trivier, Hugues Clavel, Hugues d'Anjou, Drodon Clavel, Pierre de Malaval, Amédée de Virieu, chevaliers, Jean de Richelin, Hugues Latard, Milon de Lueme, chevalier, et Hugues de Briord, damoiseau ; cautions des 2[de] : Humbert s[r] de Montluel, Hugues de Lessieu, chanoine de Vienne, Guichard Laura, Guy de la Font, Guichard Salvaing, Etienne de Res, Guillaume Laura, Berlion de Pluyneu, Antelme Latard, Amblard de Briord, Sibaud de Briord, Vrisius Laura, Amar de Res, Guy Berard, chevaliers, Martin, préfet de la Tour, Arthaud de Bouenc, Hum-

bert de Briord, Reynaud de la Font, Etienne préfet d'Anthon, Etienne Mortier, clerc, et Jacques de la Balme. Les arbitres prononcent que Guillaume soumettra à Albert ses châteaux de Beauvoir, Pinet et St-Jean de Bournay, les deux derniers rendables à réquisition ; le château de Bournay et le péage d'Heyrieu seront à Hugues pendant sa vie. 9 sceaux. — Cf. 8 suiv.

Moulinet, *Reg. généal.* I, 101, 119; III, 656; *Coll. titres fam. de la Tour*, 44-5.

9040 Avignon, 3 juin 1254.

Raymond de Mévouillon obtient de Pierre, prieur des Frères-Prêcheurs d'Avignon, l'autorisation de demeurer dans l'ordre en continuant sa probation et que même après avoir pris l'habit, lu et chanté dans le chœur, il sera libre de rentrer dans le monde et nullement astreint à se dépouiller de toute propriété, à la continence, l'obéissance et les autres observances de la règle. Fait dans le chapitre des Frères-Prêcheurs.

Arch. de l'Isère, B. 3642, orig. parch. — Prudhomme (A.), *Invent. arch. Isère*, III, 123b.

9041 Pignerol, 5 juin 1254.

Ind. 12, samedi, dans le château *Pinarolii*. Thomas de Savoie, comte [de Flandre], comme tuteur et administrateur pour Boniface comte de Savoie, mineur, approuve le testament de dame Audisia, fille de feu Guigues Aurucii (1253, *ind. 11, d. lunæ primæ decembr.*), par lequel elle fit héritier le monastère de St-Just [de Suse], pour récompenser l'abbé Jacques. *Johannes... not. scr.* d'ordre de Pierre, prieur de St-Georges, pour l'abbé.

Gabotto (Ferd.), *Cartario di Pinerolo*, 200, n° 121.

9042 8 juin 1254.

Le dauphin Guigues, comte d'Albon et de Vienne, [Aynard], abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, Drodon de Beauvoir, chanoine de Vienne et Guillaume Chabut, seigneur de St-Trivier *(S. Triverii)*, sont arbitres entre Guillaume de Beauvoir [comme au n° 9039]. Le dauphin se constitue garant. 7 sceaux.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 246. — Justel, *Hist. généal. Auvergne*, pr. 189. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 192 ; *Généal.* 18. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1697. Trad. abr. Gaspard-Piollat, *Rech. hist. St-Jean-de-Bournay*, 304. = Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, II, 258. Bréq. VI, 248. Pallias, 49-50.

9043 16 juin 1254.

Philippe de Savoie, évêque élu de Lyon et procureur de l'église de Valence, et Aimar de Poitiers prennent pour arbitres de leurs différends Jean de Bernin, archevêque de Vienne, et Barral, seigneur de Baux ; ils donnent pour gages, l'un les châteaux de St-Marcel et Châteauneuf-d'Isère, l'autre ceux de Gigors et Pontaix, qui seront confiés à la garde d'Aimar seigneur de Bressieux. Les deux contractants, ainsi que l'évêque de Die et le dauphin Guigues, rivaux d'Aimar, promettent d'observer une trêve jusqu'à Pâques. Compromis analogue entre Aimar de Poitiers et Amédée de Genève, évêque de Die, dont les arbitres, A[ ] sacristain de Die, et Guillaume de Chamaret, cèderont leur mandat à Jean de Bernin et Barral de Baux, au cas où ils n'arriveraient pas à un accord. 4 sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 4218, orig. parch. (*Invent.* IV, 154a).

9044 16 juin 1254.

Sentence arbitrale entre l'évêque de Valence et son chapitre, par laquelle sont précisés leurs droits, prérogatives et subordinations.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, V, 263 : III, 435.

9045 Vienne, 19 juin 1254.

Jean, official de la cour de Vienne, atteste que Guillaume, seigneur de Miribel, a cédé à Philippe de Savoie, élu de Lyon, le fief qu'il tient à Pont-de-Beauvoisin, en reconnaissance de bienfaits ; le même a déclaré que Guy du Pont-de-Beauvoisin, fils de feu Berlion, tient de lui sa maison forte au château de Pont-de-Beauvoisin, et lui doit hommage-lige, sauf au comte de Savoie. Sceaux de la cour, de G. et de son fils Boniface. *Act. et dat. Viennæ*, vendredi avant st Jean-Bapt....

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, Prov. Savoye, paq. 16, Pont-de-B-n, n° 2. — Perrin (H. J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XVI, suppl. 3 ; *Hist. du Pont-de-Beauvoisin* (1897), 338-9.

9046 St-Vallier, 20 juin 1254.

Concession par le dauphin Guigues à la maison et prieuré de St-Pierre de Champagne des clames réelles et personnelles, bans de 60 sols et au-dessous, et tout son droit aud. lieu et dans son terroir, de la croix de Pereau à l'ormeau de Cottay ; il les met sous sa sauvegarde, et défend de construire ni four ni moulin au préjudice du prieur ; s'il est nécessaire de lever le vingtain pour la clôture du lieu, le prieur choisira les receveurs ; le dauphin lui remet la maison qu'il avait aud. lieu, moyennant un cens de 100 sols, payable à la Toussaint ; le prieur pourra recourir au châtelain d'Albon, etc.

Arch. de l'Isère, B. 281, 201b, 296. *Invent. St-Marcellin*, I, 1-2.

9047 1254.

Comptes de Nicolas et maître Hugues Eschalers, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes : 6000 s. 40 l. 8 s. ; dépenses, 8067 s.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 124 (97a).

9048 28 ou 29 juin (après 1253).

Obit d'Aynard, abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne.

Guigue, *Obit. Lugdun. eccl.* 59 ; *Obit. égl. primat. Lyon*, 45. Chevalier (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 29.

9049 Juillet 1254.

Histoire de saint Louis, par Joinville. — *Quant li rois vint a Biaukaire..., je pris congié de li et m'en ving par la daufine de Viennois ma nice* (Béatrix de Savoie)...

Bouquet, *Rec. hist. France*, XX, 289 ; cf. XXI, 415. Ed. Natalis de Wailly, 238.

9050 St-Etienne, près Tolvon, juillet 1254.

Guillaume, seigneur de Miribel, et son fils Boniface concèdent aux abbés et couvents de St-Chef *(S. Theuderii)* et de Chalais *(Chalesii)*, le droit d'alberger à leur volonté ce qui appartient à la maison de Fonmartin *(For M-n)* et à la grange du Désert près du lac. Sceau. *Act. ap. S. Stephanum subtus Stulvionem*, dans le bois près le village de St-Etienne.

Pilot de Thorey, *Cartul. de Chalais*, 90-2, n° 49.

9051 6 juillet 1254.

... Le jour de l'octave des s^ts^ apôtres Pierre et Paul, le chapitre de Vienne partage les terres vacantes [par la mort] du doyen Hugues : D[rodon] chantre...

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 128 (IX^e^).

9052 1254.

Le pape Innocent IV confère à Humbert de la Tour la dignité de doyen de l'église de Vienne vacante par la mort de Hugues de Paladru.

D'après la bulle d'Alexandre IV, du 14 fév. 1255. — Arch. de l'Isère, B. 3266, orig. parch. (*Inv.* II, 244^a^, à 1253).

7 juillet 1254 = 25 juillet 1254.

9053 18 juillet 1254.

... Samedi avant s^e^ Marie Madel. J. Chalvet rend compte à l'église de Vienne des deniers des acquisitions : recettes, 24000 s. 7 l. ; dépenses, 364 l. : placement sur le chapelain de St-Clair au-delà du Rhône, 10 l. Dû par les receveurs des péages *(pedagatores)*, 70 l. — Compte de P. Saturnin, procureur des anniversaires : recettes, 13000 s. 34 l. ; dépenses, 14000 s. 29 l. 12 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 118 (72^e^).

9054 25 juillet 1254.

Vente par Guigues Falatier *(Falasces, F-steu)*, chevalier, de Bernin, à Siboud, fils de Guillaume de Châteauneuf, de tout ce qu'il possédait depuis le mandement de Montbonnot jusqu'à la porte St-Laurent de Grenoble, dans les paroisses de Bouquéron et Montbonnot, au prix de 25 liv. bons Viennois. *...ind. 12, d. 7 exeunte m. julii. Scr. manu Anthonii imper. aulæ not.*

Arch. de l'Isère, B. 4021, orig. parch. (*Invent.* IV, 99^a^). Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 219; II, 434^b^. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 934.

9055 4 août 1254.

Institution de l'office de pitancier dans le prieuré de St-Félix, du consentement du chapitre général : le prieur a pouvoir de conférer cet office à sa volonté ; le pitancier rendra les comptes de sa gestion quand il paraîtra bon au prieur.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. f° 45, n° 230.

9056 St-Julien-en-Quint, 6 août 1254.

A[médée] étant évêque de Die, Giraud de Quint, damoiseau, concède, sous un cens annuel, à Gueelin, prieur de Ste-Croix de Quint, un local pour y construire un moulin au-dessous des tours de Quint, près du pont de la Sure et au-dessous de celui de Travolenc, le long du chemin qui va de Quint à Ste-Croix ; investiture moyennant 20 sols Viennois. Giraud pourra moudre sans mouture *(mondura)* dans ce moulin pour lui et les gens de son hospice. *Acta ap. S. Julianum de Tues ;* témoins : Giraud del Rochatz et Po[nce] de Lardeira, chanoines de cette église, etc.

CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 475-6.

9057 Die, 9 août 1254.

Approbation par Gueelin, chanoine de Die, de la donation de Giraud de Quint au prieuré de Ste-Croix de Quint. Fait dans ses maisons ; témoins. Sceaux.

A la suite de l'acte du 6 préc. — CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 476 (avril).

9058 21 août 1254.

Sentence arbitrale entre Arnaud *(Armand. I)* de Sahune *(Ancezuna)*, pour lui et sa mère Poncia, et Gérente de Sahune, son frère, rendue par Raimbaud de Sahune, bourgeois d'Orange, Pierre de Caderousse, chevalier, et Pierre de Véronne, damoiseau, au sujet de la succession de leur père Bertrand.

Arch. de l'Isère, B. 3640, orig. parch. (*Invent.* III, 122^e^). *Invent. Généralité*, 374.

25 août 1254 = 25 juillet 1254.

9059 Anagni, 3 septembre 1254.

Le pape Innocent IV demande aux archevêques et évêques de permettre aux envoyés des frères Pontifes de Lyon d'annoncer des indulgences en faveur des fidèles qui aideront à la construction du pont du Rhône. — *Cum sicut.*

MONFALCON, *Lugdun. hist. monum.* (1855, 1866), 406 ; (1869), 140-1 (à Innoc. III). — POTTHAST, 3799 (à Innoc. III).

9060 8 septembre 1254.

Au chapitre provincial des frères Prêcheurs tenu à Toulouse, on désigne G. de St-Amans pour visiter les couvents du Puy et de Valence.

DOUAIS (C.), *Acta capitul. provinc. Prædicat.* 61.

9061 11 septembre 1254.

Transaction entre maître Guillaume, prieur de St-Félix de Valence, et son couvent, et Guigues de Chatte *(Chasta)*, citoyen de Valence, par l'entremise d'Arnaud Roux *(Rufi)*, chapelain et chanoine de Valence, et Elie de Salles *(Salis)*, chanoine de Viviers : Guigues sera tenu de porter au prieur chaque année aux vendanges une charge d'âne *(asinata)* de vin pour la dîme de sa vigne au pont de Faventines *(Favantinas)*, contiguë à la route de Beaumont, qui est dans la dîmerie de St-Félix... Vendredi après la nativité de Marie ; présents : Eldenon, chanoine, et Michel, chapelain et chanoine de Valence, Pierre Breicheu, sacristain de St-Félix, 2 choriers de St-Apollinaire.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 16 lig.

9062 Anagni, 17 septembre 1254.

Le pape Innocent IV donne l'archevêque de Vienne comme conservateur à la chartreuse de Portes pour l'exemption de certaines dîmes.

BERGER (Elie), *Reg. d'Innocent IV*, III, n° 8047.

9063 Vienne, 23 septembre 1254.

Philippe de Savoie, [doyen], et le chapitre de l'église de Vienne confirment la donation d'un moulin, d'une vigne (au-dessus des maisons des frères Mineurs) et d'un bois, faite par J[ean], archevêque de Vienne, à la nouvelle maison-Dieu fondée par lui près du pont du Rhône. Fait *Viennæ*, en chapitre général, le lendemain de la s^t^ Maurice ; présents : Drodon chantre, Albert de Boczosel, Guiffrey et Aimar de Virieu, Drodon de Beauvoir, Guy de Tullins, Anselme du Molard *(de Molari)* sacristain, Jean de Sassenage, Raymond Francisci, Guillaume de Lignon, Guy de Broen, P. Falavel, Albert de Ville, P. Coyndo, P. Lupi, B. Coyndo, Nicolas d'Hauterives, Jean d'Arènes, Humbert de Châtenay, Hugues de Noyarey, chanoines de Vienne. Sceau.

Inséré dans l'acte d'octobre 1265. — JORDAN (Edou.), *Reg. de Clément IV*, 294-5.

9064 Vienne, 25 septembre 1254.

Drodon de Beauvoir *(Bello Visu)*, chantre de l'église de Vienne, reçoit en fief libre de Philippe de Savoie tout ce qu'il a dans la ville, château et mandement de Bourgoin *(Bergon)*, à Ruy *(Roy)*, St-Alban et *in brocia* à St-Germain et dans ses environs, en un mot ce qu'il possède entre le temple de Vaux *(Vaŭz)* et la grange de *(Verniu)*; il se réserve de faire des aumônes, qui resteront du fief de Philippe, lequel pourra en disposer. Il lui doit simple hommage et fidélité, en retour de sa protection. *Act. ap. Viennam*, dans sa maison; présents : Guillaume de la Poype, Raymond Franceis, chanoine de Lyon, Terric de Septême et Berlion de Neyrieu *(Neireu)*, chevaliers, Hugues de Nucet, chanoine de Vienne. Sceau.

Torino, Arch. di Stato, sez. I, Valentinois, paq. I, n° 3. Arch. de l'Isère, B. 3604, origin. parch. (*Invent.* III, 107ᵃ). Sceau rond : † S'D'DE BELLOVISV CANTORIS VIENNE. — CIBRARIO e PROMIS, *Docum.* 194-5.

9065 27 septembre 1254.

Philippine *(Philippa)*, fille de Raymond de Mévouillon et de Saure, épouse de René *(Raini)* de la Tour, fait abandon à son frère Raymond de Mévouillon, novice des Frères Prêcheurs, et à Raymondet, fils de celui-ci et de feue Sibylle, de ses revendications sur l'héritage de ses père et mère contre Galburge, fille de son frère Raymond le bossu et femme de Lambert de Montélimar, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3640, orig. parch. (*Invent.* III, 122ᵃ).

9066 Monteux, 12 octobre 1254.

Philippine, fille d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, épouse de Bertrand de Baux d'Avellino, déclare savoir que son père a donné pour sa dot la somme de 1000 marcs d'argent à son beau-père Barral, et qu'elle n'a plus rien à prétendre sur les biens paternels. Acte à M-x en présence de son mari Bertrand.

Arch. de l'Isère, B. 3523, orig. parch. (*Invent.* III, 71ᵇ). = BARTHÉLEMY, *Invent. maison de Baux*, n° 386.

9067 25 octobre 1254.

Délimitations *(divisiones)* des château, ville, territoire et fiefs de Chamaret, approuvées par l'évêque de Trois-Châteaux.

Invent. du château de Grignan (1776, 20ᵃ). *Gallia christ. noviss.* IV, 180.

9068 27 octobre 1254.

...La veille des sᵗᵉˢ Simon et Jude, le chapitre de l'église de Vienne partage les terres laissées vacantes par [la mort de] Gaudemar [de Montchaud, *Monte Calvo*].

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 117 (IXᵇ).

9069 4 novembre 1254.

Guillaume Artaudi, par charité et pour obtenir le secours de Dieu, confirme les donations faites par son aïeul Ysoard, comte [de Die], du consentement de son fils Pierre Ysoardi, à la sᵉ maison de la Milice du Temple [de Lus], en alleu, des pâturages, forêts et cours d'eau aux territoires de Lus, la Jarjatte *(Gargata)*, Chamousset *(Chamosseti)* et Garnesier *(Garnaze)* jusqu'à la pierre de Gaudemar. Sceau de Pierre Ysoardi... *Innocent. IV papa sed.*

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 350, n° 462.

9070 14 novembre 1254.

Le commandeur de l'Hôpital de St-Jean de Jérusalem de Vizille donne à Jean de Sassenage, chanoine de Vienne, certains hommes, cens et usages en la paroisse de St-Bonnet de Villars, au mandement de Sassenage, que led. Jean soutenait lui appartenir en vertu de l'achat qu'il en avait fait. Il est convenu qu'après sa mort le tout reviendra à l'Hôpital.... Samedi après sᵗ Martin.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, V, 72ᵃ.

9071 15 novembre 1254.

[Reconnaissance] au dauphin Guigues par les habitants de la Vallouise, de la forêt de Névache à eux inféodée depuis le pont de Chéruy au-dessus, sous le cens annuel de 75 sols Viennois, etc.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 561.

9072 Valence, 27 novembre 1254.

Sentence arbitrale de mᵉ Jean, official de Valence, entre mᵉ Guillaume, prieur de St-Félix de Valence, et les procureurs de l'église de St-Pierre du Bourg, rendue le vendredi avant sᵗ André. Le prieur de St-Félix percevra la dîme des agneaux nés dans la dîmerie *(decimaria)* de St-Pierre, s'ils n'y restent pas jusqu'à l'époque où se lève la dîme; si portés de la dîmerie de St-Félix à celle de St-Pierre, ils y demeurent, il y aura partage; s'ils naissent dans la dîmerie de St-Pierre et y demeurent, l'église de St-Pierre percevra; s'ils sont portés de la dîmerie de St-Pierre à celle de St-Félix et y demeurent, il y aura partage. On relate que l'année précéd., après Noël, les pasteurs de Léoncel firent une hutte *(ramata)* dans la dîmerie de St-Pierre et y portèrent brebis et agneaux. *Act. Valentiæ*, en la cour épiscopale...; témoins : Jean Torreti, prêtre, Breissiac sacristain de St-Félix. Sceau de la cour.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 75-7, n° 39; **Cart. de Léoncel*, 183, n° 178.

9073 29 novembre 1254.

Leuczon de la Paute *(Pauta)*, chevalier, ses frères et ses fils vendent à Guillaume Cornillon et aux siens 11 sols de cens sur le manse de la Valette, 60 sols Viennois et autres cens sur plusieurs parcelles y mentionnées... *ind. 12, 2 d. exeu. novemb.* Sceau.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 91; *1346*, 759.

9074 Vienne, 5 décembre 1254.

...Veille de sᵗ Nicolas. L'archevêque Jean, le doyen Philippe et le chapitre de Vienne statuent que les cens dus à [l'église de St-Maurice] se payeront désormais le lendemain de la Toussaint; les chanoines négligents [à le faire] pendant 8 jours, seront exclus du chœur; après la quinzaine de la Toussaint, leur *libra* écherra à l'aumône des pauvres.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 14.

9075 (1254/1261).

Le pape Alexandre IV charge [Amédée], évêque de Die, de veiller à l'exécution de la bulle qui autorise le

ministre des frères Mineurs de Bourgogne à établir un couvent à Charlieu.

Mentionné dans la bulle du 13 févr. 1280. = MARTIN, 1476.

9076 (1254/1261).

Le même donne pouvoir au même d'excommunier l'abbé de Cluny s'il ne consent à l'établissement des frères Mineurs à Charlieu.

Mentionné dans la bulle du 13 févr. 1280. = MARTIN, 1478.

9077 (1254/1261).

Le même charge les évêques [Amédée] de Die et de Mâcon de faire rétablir les constructions des frères Mineurs de Charlieu détruites par les moines.

Mentionné dans la bulle du 13 févr. 1280. = MARTIN, 1481.

9078 (1254/1261).

Le même mande à [Henri] archevêque d'Embrun et à Philippe élu de Lyon d'obliger l'abbé de Cluny à réduire à l'obéissance les moines de Charlieu.

Mentionné dans la bulle du 13 fév. 1280. = MARTIN, 1482.

9079 (1254/1261).

Le pape Alexandre IV approuve les frères de St-Antoine-en-Viennois, comme de vrais religieux, et leur accorde la faculté d'élire leur maître ou dom.

FALCO (Aym.), *Antonianæ hist. compend.* lxiv[v].

9080 2 janvier 1254/5.

Transaction entre Philippine *(Philippa)*, fille de Raymond de Mévouillon et de Saure, épouse de noble René *(Raini)* de la Tour, et son frère Raymond de Mévouillon, novice des Frères Prêcheurs, au sujet de 7000 sols Viennois, montant de la dot de son premier mariage avec Ponce de Montferrand, et de 10000 sols montant du second avec le sire de la Tour. Raymond et son fils Raymondet lui promettent 16000 sols et 160 sommées de blé, mesure du Buis; ils lui en payent comptant 4000 et pour les 12000 restants lui remettent le château et terre de Pierrelongue, sauf le vingtain, pour en jouir jusqu'à payement.

Arch. de l'Isère, B. 3640, orig. parch. (*Inv.* III, 122[v]). *Invent. Baronnies*, II, 211 : 848.

9081 13 janvier 1254/5.

Statut fait par Guillaume, comte de Forcalquier : si les filles ont renoncé lors de leur contrat de mariage, elles ne pourront succéder à leurs père, mère, frère ni sœur. Fait en présence de l'archevêque d'Embrun, des évêques de Sisteron, Gap et Apt, et autres grands seigneurs.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 94.

9082 Digne, 15 janvier 1254/5.

Déclaration par Raymond, évêque de Senez, Bertrand évêque de Fréjus, Boniface, évêque de Digne, Jausselin, gardien des cordeliers de Marseille, et Pierre Bonnom, arbitres entre Henri, archevêque d'Embrun, et les consuls de cette ville, que ces derniers ayant protesté ne pas accepter la sentence à intervenir, à moins qu'on ne la leur communiquât d'abord, il serait passé outre à leur refus.

FORNIER, *Hist. Alpes Marit.* II, 24-5. = ROMAN, 87[b].

9083 (Gap), 22 janvier 1254/5.

O[thon], évêque et seigneur de Gap, atteste que dans sa curie, en présence de son juge Hugues de St-Paul, Florias, femme de Ponce Baralis, a vendu à Durand Devolodii, citoyen de Gap, une maison dans les murs de cette ville, joignant les maisons de Bertaud et de l'hôpital de St-Martin, au prix de 14 liv. 1/2 Viennois. Garants : Rodulphe Bertrand, chevalier, et Jean Chayne. Consentement de sa sœur Aydelina. Fait sur la crote; témoins : Bertrand Maceya, Lan. de St-Marcel, chevalier, Guillaume chapelain de St-Honorat, Guillaume Odonis, chevalier, etc.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Bertaud*, 78, n° 73[a].

9084 Naples, 1[er] février 1255.

Lettre du pape Alexandre IV à [Jean], archevêque de Vienne, le chargeant de préposer à l'église de Viviers Aymon, chantre de Genève, fils de feu [Guillaume] comte de Genevois. — *Sedis apostolicæ.*

Gallia christ. nova, XVI, instr. 245-6. BERNOULLI, *Acta pontif. Helvet.* n° 642. BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, 40-1, n° 149. ROCHE, *Armor. évêq. Viviers*, I, 351-2. = POTTHAST, 15662.

9085 7 février 1254/5.

Donation faite par le dauphin Guigues à Odon Allemand, seigneur de la Tour [= Champ], du fief de la Roche, proche la Mure, que tenait Luc Panic.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 328[a].

9086 (Avant 14 février 1255).

Bulle du pape Alexandre IV, qui confirme à Humbert de la Tour la possession du doyenné de Vienne, à lui accordé par Innocent IV, après la mort du doyen Hugues de Peladru.

Arch. de l'Isère, B. 3266, orig. parch. (*Invent.* II, 244[a]).

9087 Naples, 14 février 1255.

Lettre du pape Alexandre IV à l'official de Clermont, lui mandant de mettre sans délai Humbert de la Tour ou son procureur en possession du doyenné et prébende de l'église de Vienne, vacants par la mort d'Hugues de Peladru, qui lui avaient été canoniquement conférés par Innocent IV et confirmés par lui-même, et d'en expulser tout détenteur illicite. — *Cum sicut dilectus.*

Arch. de l'Isère, origin. parch.

9088 16 février 1255.

Bernard, prieur de la Chartreuse, le moine Guigues de Groin *(del Groyn)* et la maison, d'une part, Henri prieur de Portes pour lui et le prieur de la Silve, et Riffier, prieur du Val-Ste-Marie, procureurs de l'ensemble des prieurs, d'autre, promettent de s'en tenir, sur leur différend au sujet de la manière de tenir le chapitre général, à la décision de Jean, archevêque de Vienne, Philippe élu de Lyon, Humbert maître des frères Prêcheurs, Radulphe de Varey et Pierre Rocelins, du même ordre; fait du conseil des prieurs de Meyriat et d'Aillon. On fera approuver la sentence par le chapitre général et par le pape. Sceaux.

Privileg. ord. Cartus. (1510), 11[b]. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 164-6. = *CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 214-5 (à part, 89).

9089 16 février 1254/5.

Sentence arbitrale prononcée par J[ean] archevêque de Vienne et les évêques A. de Maurienne et J. de Belley, entre Thomas de Savoie, comme tuteur de son neveu Boniface, et Pierre de Savoie...

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, duché Savoye, paq. 1, n° 4. — *Hist. patriæ monum.*, Chart. II, 1521-3. DATTA, *Storia de' principi d'Acaja*, II, 13-6. WURSTEMBERGER, IV, 187-9, n° 386. GREMAUD (J.), *Mém.-doc. soc. hist. Suisse Rom.* XXIX, 493-4. = *R. S. R.* 1448. MUGNIER, dans *Congrès soc. sav. Savoie*, (1890/1), XI, 225.

9090 16 février 1254/5.

Sentence arbitrale prononcée par les mêmes entre Thomas de Savoie, comme tuteur de son neveu Boniface, et Philippe élu de Lyon.

WURSTEMBERGER, IV, 190-2, n° 387. = *R. S. R.* 1449. CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 214 (à part, 88).

9091 Lyon, 20 février 1255.

Jean, archevêque de Vienne, Philippe, élu de Lyon, Humbert, maître des frères Prêcheurs, Pierre Rocelins, de Tarentaise, et Radulphe de Varey, du même ordre, arbitres choisis par Bernard, prieur de la Chartreuse, le moine Guigues de Groin *(del Groyn)* et la maison, d'une part, Henri, prieur de Portes, et Riffier, prieur du Val-Ste-Marie, procureurs de l'ensemble des prieurs, d'autre, au sujet du mode de célébrer le chapitre général, décident qu'il aura lieu chaque année à la Chartreuse ou ailleurs pour un temps, du consentement du prieur et des définiteurs. Le prieur nommera d'abord un électeur des définiteurs, puis 5 prieurs des plus anciennes maisons en désigneront chacun un ; ces 6 électeurs nommeront 8 définiteurs, qui auront plein pouvoir avec le prieur de statuer sur les affaires de l'ordre, à la majorité de 5 voix. Une dispense sur les rigueurs de la règle ne sera valable qu'après approbation de deux chapitres généraux. Pour le chapitre particulier, le prieur s'adjoindra 4 autres prieurs. On sollicitera l'approbation du pape pour cette ordonnance. Sceaux. *Act. Lugduni*, dans le couvent des frères Prêcheurs..., samedi avant la chaire de s[t] Pierre.

1[re] Cart. de la Chartreuse, ij. — *Privileg. ord. Cartus.* (1510), 11-2. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 166-71. = CHEVALIER (J.), l. c., 215 (89-90). — Cf. 10 oct. 1256.

9092 Mars 1255.

Accord entre Henri de Pagny, seigneur de Ste-Croix, et Hugonin son frère, pour la division de la succession de Guillaume de Vienne leur oncle.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, Invent. de Bourgogne, 2.

9093 Naples, 11 mars 1255.

Lettre du pape Alexandre IV à l'évêque de Maurienne, pour faire restituer à R[odolphe], comte de Genevois, les dépenses qu'il a faites pour l'obtention de l'évêché de Viviers à son frère Aymon, chantre de Genève, qui en a été pourvu par [Jean] archevêque de Vienne. — *Cum sicut dil.*

BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, 67-8, n° 247.

9094 Sisteron, 18 mars 1254/5.

Ordonnance d'Henri, archevêque d'Embrun, à Arnoul, prieur de Gigors, lui enjoignant de mettre les Embrunais en demeure de rentrer sous son obéissance, avec promesse de pardon, et défendant à ses fidèles sujets de payer aucun impôt et de porter aucun aide aux rebelles.

Arch. de l'Isère, B. 3001. = ROMAN, 87[b].

9095 St-Julien-Molin-Molette, 19 mars 1254/5.

J[ean], archevêque de Vienne, atteste qu'en sa présence Jean Privati, clerc de son diocèse, a reconnu à Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur en-Rue, s'être donné à son église et l'avoir faite héritière de tous ses biens.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 102, n° 149.

9096 Naples, 20 mars 1255.

Le pape Alexandre IV charge [Jean], archevêque de Vienne, de dispenser du 4[e] degré de consanguinité nobles Guillaume Artaud *(Artaldi)* et Flote fille de feu Adémar de Sassenage *(Chasanatico)*, qui contractent mariage pour mettre fin aux inimitiés de leurs parents. — *Attenta Sedis.*

BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, 79-80, n° 294.

9097 Wetzlar, 21 mars 1255.

Guillaume, roi des Romains, notifie à tous les vassaux de l'empire : archevêques, évêques, abbés, marquis, comtes, etc., qu'il a établi le comte Adolphe de Waldeck son justicier général.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, duché Savoye, paq. 1, n° 4, avec vidimus par Henri, évêque de Strasbourg *(Argentin.)*, du jour de l'Ascension (6 mai) 1255. — WURSTEMB. IV, 193-4, n° 391. BÖHMER-FICKER, *R.* V, 11, 5246-7.

9098 Romans, 1255.

Guigues, dauphin de Viennois et comte d'Albon, donne quittance à Silvion de Clérieu de tout ce que son père lui devait. *Act. Romanis*, en la maison de Jarenton Maleti....

Arch. de l'Isère, B. 3523, orig. parch. (*Invent.* III, 71[b]). = GALLIER (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 312 ; *Clérieu*, 164.

9099 1255.

Geoffroy de Bourdeaux et Isoard de Chalancon, son fils, renouvellent à l'évêque de Die Amédée l'hommage qu'ils devaient à son église pour la Motte ; ils reçoivent, l'un 100 liv., l'autre 18. Le prélat donne à Isoard le domaine direct du château et territoire de Merlet, avec plusieurs vassaux.

COLUMBI, *Opusc.* 301. *Mémoire pour G. A. du Plan des Augiers, évêque comte de Die, contre la veuve de Desfourniels* (Paris, 1771), 49-52. = CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 358-9.

9100 1255.

Narré d'un procès qui était entre Henry, archevêque d'Embrun, et les habitants de lad. ville au sujet des mauvais traitements que led. archevêque avait reçus tant pour le temporel que pour le spirituel, pour raison de quoi il les avait excommuniés.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 245[b]-7[b] (Reg. cop. plur. litt. et instrum. Dalphin. patrim. judicat. Ebred. tangent. et Barroniarum, G, f° 8). *Invent. Embrunois*, 134. — Cf. 3 avril suiv.

9101 Nice, 1255.

Les habitants d'Antibes ayant refusé de reconnaître le nouvel évêque de Grasse, Pons (1251), l'archevêque

d'Embrun dut se porter sur les lieux, au nom du St-Siège, et rendit une sentence arbitrale en faveur du prélat.

TISSERAND, *Hist. de Nice*, I, 213.

9102 1255.

Hommage rendu à Rodolphe, comte de Genevois, par Isabelle de Compeis, pour ce que le comte Guy, son père, lui avait donné en fief dans la paroisse de Champ, depuis le fleuve d'Isère, sous le cens de 40 sols Viennois.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, V, 150ᵃ.

9103 (Vers 1255).

Emancipation de son fils Henri par Albert de la Tour, seigneur de Vinay.

Valbonnays, 2ᵉ Reg. nº 162. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1759, 1769.

9104 (Vers 1255).

Donation par Aynard de la Tour, seigneur de Vinay, à son fils Henri de certains châteaux devant le juge d'Avignon.

Valbonnays, 2ᵉ Reg. nº 162. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1773, 1776.

9105 1255.

Sentence arbitrale rendue par Raymond de Baux, prince d'Orange, sur le différend des habitants de Visan et ceux de Tulette au sujet de la baillie des Fizels, permettant aux premiers le pacage de leur bétail dans cette baillie.

Arch. de la Drôme, E. 7943, trad. (*Invent.* V, 293ᵃ).

9106 Naples, 30 mars 1255.

Lettre du pape Alexandre IV au prieur de la Chartreuse et à tous les prieurs de l'ordre, les autorisant à absoudre de suspense, interdit et excommunication ceux qui sollicitent l'agrégation à leur collège. — *Cœlestis amor.*

BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, 84ᵃ, nº 312.

9107 St-Félix (de Valence), avril 1255.

Transaction entre Pierre Duranti, chevalier de Chabeuil, son épouse Bolloth et son fils Pierre, et Guillaume abbé de Léoncel, au nom de sa maison, par l'entremise de Hugues Rainaudi, de Châteaudouble : celui-ci déboute Pierre de sa réclamation de 100 sols Viennois, qu'il demandait en suite d'un accord ménagé par Pierre Duranti de Chabeuil et Pierre de la Dijonne *(de Divione)*, moine de Léoncel, mais qui lui avaient été payés ; pour le cens de 12 den. sur la terre de Vayre *(factum de Verdeaire)*, non payé pendant 12 ans, et pour obtenir la paix, l'abbé solde à Pierre 47 sols et à Bolloth, 15. Sceau. Fait dans le cloître *S. Felicis ;* témoins : maître Guillaume, prieur de St-Félix, Lambert de Chabeuil, damoiseau, Lantelme cellérier, etc. Sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 183-5, nº 179.

9108 Avril 1255.

Accord entre Bernard, seigneur de la Tour, et son frère le clerc Bertrand, touchant l'héritage paternel et maternel.

BALUZE, *Hist. généal. mais. Auvergne*, II, 509. = BRÉQ. VI, 285.

9109 Valence, 1ᵉʳ avril 1254/5.

Alberius, notaire et légat du pape Alexandre IV, accorde 100 jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront l'église de St-Pierre [de Vienne] pendant l'octave *(in o-vis)* de Pâques... *Dat. Valent..., pontif. Alex. IV aº 1.*

Bosco (J. a), *Bibl. Floriac.*, Læv. xyst. 106.

9110 Naples, 2 et 3 avril 1255.

Lettre du pape Alexandre IV aux prieurs de la Chartreuse et de tout l'ordre, leur concédant la faculté d'absoudre leurs sujets, à moins d'excès graves, et de les dispenser de l'irrégularité. — *Licet ad hoc.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 8, 17. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. cxcix. = POTTHAST, 15773. BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, nº 338. LE COUTEULX, IV, 157.

9111 Digne, 3 avril 1255.

Procès d'Henri, archevêque d'Embrun, contre la communauté de cette ville. Le procureur des habitants d'Embrun refuse de comparaître à Sisteron, où l'arbitre Raimond, évêque de Senez, l'avait cité, parce que ce lieu n'était pas sûr, à cause de la puissance qu'y avait l'archevêque.

Arch. municip. d'Embrun. Arch. de l'Isère, B. 3011. = ROMAN, 87ᵇ. — Cf. nº 9100.

9112 11 avril 1255.

Concession de privilèges [aux habitants de Goncelin] par le dauphin Guigues.

Arch. de l'Isère, B. 3932.

9113 Valence, 11 avril 1255.

Maître Guillaume, prieur de St-Félix, du consentement de son couvent, et Odon d'Alixan *(Alexiano)*, damoiseau, de la volonté de son épouse Rainaude, échangent 6 sols 6 den. de cens sur diverses maisons et jardin, au château d'Alixan et dans son mandement, contre une terre au territoire de *Jaunac* (Fauconnières) dans le mandement de Montélier, contiguë au chemin de St-Didier, à la terre des Templiers et au ruisseau de Guimand *(Gumant)*, et divers cens sur immeubles confrontant Gontard de Montélier, damoiseau, le chemin des Marais *(Marisco)*, le bois du Temple de *Moreira*, la condamine de feu Aiquin, chanoine de Valence, et la châtaigneraie *(chastanetum)* de l'évêque. Serment entre les mains de Jean, official de Valence, Ph[ilippe], élu de Valence, fait apposer sa bulle. Fait dans le cloître de St-Félix ; témoins : Guillaume de Grâne, chanoine de St-Félix, dont le père avait donné pour son anniversaire les cens cédés par le prieuré, Guigues prieur de Montélier, Pierre de Bressieux, sacristain, Aimar chapelain d'Alixan, Bonet chapelain de St-Laurent. Sceau. Odon et sa femme renoncent à leurs droits sur les donations de dames Roma et Lias et de Guillaume de Grâne, chevalier.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 41 lig.

9114 Naples, 14 avril 1255.

Jean, cardinal prêtre de St-Laurent *in Lucina*, désigné par le pape Innocent IV pour terminer un différend entre les Chartreux, au sujet de la tenue du chapitre général, décida que les moines claustraux ne seraient pas admis dans ses délibérations. Cette déci-

sion fut confirmée par le pape et admise au prochain chapitre général, mais les frères de la Chartreuse se croyant lésés, envoyèrent un procureur en cour de Rome, pour remontrer au pape que de tout temps 4 d'entre eux étaient joints aux 4 prieurs. Chargé de cette nouvelle affaire par Alexandre IV, le cardinal allait s'en occuper quand il apprit que les intéressés étaient tombés d'accord sur une nouvelle formule : le prieur de la Chartreuse choisira un électeur, puis les 5 prieurs des principales maisons de l'ordre en choisiront 5; ces 6 électeurs choisiront les 8 définiteurs, qui traiteront des affaires de l'ordre. Le cardinal accepta cette combinaison. *Act. Neapoli*, dans sa maison... *ind. 13,... pontif. d. Alex. papæ IV a° 1.* Témoins (3). *Leonardus imper. auctor. not. scr.*

Contenu dans la bulle confirmative du 28 suiv. — 1er *Cartul. de la Chartreuse*, j°. — Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 171-4.

9115 (Naples,) .. avril 1255.

L'archevêque d'Embrun et l'évêque de Fréjus sont délégués par Alexandre IV pour informer des plaintes portées par de nombreux prieurs contre Etienne, abbé de St-Victor... *maii, pontif. a° 1.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Victor, reg. 23ter.

9116 Sisteron,.. avril 1255 ?

Henri, archevêque d'Embrun, et Humbert, évêque de Sisteron, vidiment la donation du château d'Albaron par Raimond Bérenger, comte et marquis de Provence, à son épouse Béatrix (1219) ...*kal. madii.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 311 ; sceau : S. HENRICI. DEI.GRA.ARCHIEPI.EBREDVNE.

9117 Naples, 17 avril 1255.

Lettre du pape Alexandre IV au prieur de la Chartreuse et à tous les prieurs et frères de l'ordre, pour les exempter de payer les collectes, subsides et autres exactions imposées par le Siège apostolique ou ses légats. — *Religionis vestræ.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 9°. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. cc. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 178-9. = Potthast, 15809. Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, I, n° 400.

9118 Naples, 23 avril 1255.

Bulle d'Alexandre IV en faveur de l'abbaye de Boscaudon, par laquelle il approuve toutes les donations qui lui ont été faites. 1re an. du pontif.

Fornier, *Hist. Alpes Marit.* I, 708. = Roman, 24b (à 1160).

9119 Naples, 24 avril 1255.

Bulle d'Alexandre IV qui exempte de toutes dîmes les religieux de Boscaudon, *pontif. a° 1.*

Arch. des Htes-Alpes, H. 11 (*Invent.* 13).

9120 Naples, 27 avril 1255.

Alexandre IV accorde au prévôt et au chapitre de l'église de St-André de Grenoble le droit d'ensevelir dans leur cimetière les fidèles qui y auront élu leur sépulture, sauf le droit des paroisses. — *Vestræ devotionis.*

Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, I, n° 454.

9121 Naples, 28 avril 1255.

Alexandre IV confirme la décision du 14 précéd. formulée par Jean, cardinal du titre de St-Laurent *in Lucina*, sur le différend entre les frères de la Chartreuse et les prieurs de l'ordre. — *Orta dudum.*

1er *Cartul. de la Chartreuse*, j°. — *Privileg. ord. Cartus.* (1510), 10-1. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccii. *Bull. Roman.* Taurin. III, 608-11. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 174-5. = Potthast, 15828. Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, I, n° 441.

9122 Sisteron, 1er mai 1255.

Lettre de Henri de Suse au synode réuni à Chorges, l'informant que les Embrunais n'ayant pas obéi à l'injonction à eux faite par l'évêque de Senez, arbitre, et le prieur de Gigors, d'avoir à acquiescer à la sentence prononcée, dans les dix jours, il va procéder contre eux avec sévérité ; il engage le synode à répandre cette nouvelle.

Arch. de l'Isère, B. 3011. = Roman, 87b.

9123 Embrun, 2 mai 1255.

Procès-verbal de l'assemblée des citoyens d'Embrun, décidant de poursuivre l'annulation de la sentence prononcée entre eux et leur archevêque, par Raymond, évêque de Senez, Bernard de l'Argentière, frère Mineur, et Pierre Bonnom, qui lésait les droits de leur commune.

Arch. munic. d'Embrun, orig. Arch. de l'Isère, B. 3011. = Roman, 87-8.

9124 6 mai 1255.

D'après le compte de l'Ascension de Guillaume Desrée, 64 liv. 10 sols Viennois valaient 55 l. 19 s. Tournois.

Bouquet, *Rec. hist. France*, XXII, 741.

9125 Naples, 7 mai 1255.

Lettre du pape Alexandre IV à l'abbé du monastère de St-André à Vienne, ordre de St-Benoît, pour lui accorder l'usage de la mitre. — *Cum in prælatorum.*

Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, I, n° 456.

9126 Forcalquier, 7 mai 1255.

Compromis pour le consulat de Reillanne, entre les seigneurs et la communauté, qui s'en remettent à B[éatrix] comtesse de Provence. *Act. ap. Forcalq.*, en l'église de St-Mary ; présent : Henri, archevêque d'Embrun.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 351.

9127 Romans, 7 mai 1255.

...Le lendemain de l'Ascension, jour où l'église de Romans célèbre son chapitre, en présence de J[ean] archevêque de Vienne et abbé de Romans, on s'est occupé d'élire et constituer un supérieur *(domnus)* pour la maison de l'Aumône de Romans. Mais, comme les prédécesseurs ont plusieurs fois chargé de dettes la maison, au point que les successeurs avaient peine à la relever, l'abbé et les chanoines décident que le *don* ne pourra emprunter au-delà de 10 liv. sans permission du chapitre et rendra ses comptes le lendemain de la st Barnard ; il ne pourra de même accepter des convers et converses, et jurera d'observer ces statuts.

Valbonnays, 7e Reg. n° 59. — Giraud, *Hist. S. Barnard-Romans*, II, pr. 84-5, n° 376.

9128 7 mai 1255.

Reconnaissance et hommage des châteaux de Bathernay et de Miribel de Valclérieux ou Dareys, faite à l'archevêque et au chapitre de l'église de Vienne, par Roger de Clérieu. Fait dans le cloître, près du sépulcre des *Bachillins*.

Terrebasse (A. de), carnet ms.

9129 Naples, 10 mai 1255.

Le pape Alexandre IV confirme à Etienne dit Faber, clerc de Gap, les dîmes de Montalquier *(Monte Aquerio)* et de Colombis *(Columbiz)*, que l'évêque et le chapitre lui avaient concédées le 22 mars 1237/8.

Bourel de la Roncière (C.), *Reg. d'Alexandre IV*, I, 169, n° 556. = Roman, 88*.

9130 Naples, 11 mai 1255.

Lettre d'Alexandre IV à [Jean] archevêque de Vienne et à [Falcon] évêque de Grenoble, leur mandant de faire observer la décision du cardinal Jean au sujet des discussions entre les frères de la Chartreuse et les prieurs de l'ordre. — *Orta dudum.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 9. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccv. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 175-6. = Potthast, 15851.

9131 Naples, 11 mai 1255.

Le même défend à tous les prieurs de l'ordre des Chartreux de se servir des sceaux qui leur sont communs avec leurs couvents, sans l'assentiment de ceux-ci. — *Intellexímus quod.*

Bourel de la Roncière (C.), *Reg. d'Alexandre IV*, I, 146-7, n° 502.

9132 Naples, 11 mai 1255.

Lettre du même au prieur de la Chartreuse, etc., conforme à celle du 30 mars précéd. — *Cœlestis amor.*

Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccvj. = Potthast, 15850.

9133 Sisteron, 11 mai 1255.

Hommage à la comtesse Béatrix pour Valerne. *Act. Sistarici;* présent : Henri, archevêque d'Embrun.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 344.

9134 Naples, 12 mai 1255.

Bulle du pape Alexandre IV aux dominicains de la Baume-lès-Sisteron, les autorisant, quoique du diocèse de Gap, à recevoir les ordres sacrés de l'évêque de Sisteron.

Paris, Bibl. Nat., ms. Moreau 1204, 239. = Roman, 88*.

9135 Naples, 13 mai 1255.

Lettre du pape Alexandre IV au prieur des Chartreux et à tous les prieurs et frères de l'ordre, les adjurant et leur ordonnant en vertu de l'obéissance de se laver de toute accusation de schisme ou de scandale. — *Amictus lumine.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 9b. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccj. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 176-8. = Potthast, 15858.

9136 Sisteron, 13 mai 1255.

Lettre d'Henri, archevêque d'Embrun, comme délégué apostolique, à l'abbé [Etienne] et aux moines de St-Victor de Marseille, au sujet des plaintes portées contre ledit abbé. *Dat. Sistarici...*

Arch. des Bouches-du-Rhône, St-Victor, 309, Reg. 23ter.

9137 17 mai 1255.

Hommage rendu à Roux, seigneur de Pariset, par Guillaume de Miribel, pour des fonds à Pariset... Lundi après la Pentecôte.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 402*.

9138 Grenoble, 19 mai 1255.

Lantelme, prévôt d'Oulx, proteste contre les charges que Jean, évêque élu de Turin, se propose d'imposer à sa prévôté, alors que les biens de celle-ci sont sous la protection du pape. Témoins : Bernard, official de Grenoble..., Guillaume Chabert, chapelain de St-André de Grenoble, et Martin Philippe, notaire. ind. 13.

Collino (Giov.), *Carte d'Oulx* (1908), 320-1, n° 300.

9139 20 mai 1255.

Albert seigneur de la Tour et son fils Albert cèdent à l'abbesse Alix et au couvent de St-Pierre à Lyon le fief de la Tour-du-Pin, en les priant de le remettre à Pierre de Savoie, qui leur en rendra hommage. Les religieuses y consentent et reçoivent la promesse d'être défendues en cas de besoin. Sceaux.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, duché Savoye, paq. 1, n° 4, 86. Wurstemberger, IV, 197, n° 399. Guigue, *Cartul. Lyonnais*, II, 12, n° 515.

9140 20 mai 1255.

Pierre de Savoie reçoit en fief de l'abbesse Alix *(Alis)* et du couvent de St-Pierre de Lyon le lieu de la Tour-du-Pin ; il en fait hommage et jure fidélité. En vassal fidèle, il prendra leur défense. Sceau.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, duché Savoye, paq. 1, n° 4, 86. — Wurstemberger, IV, 197-8, n° 400. Guigue, *Cartul. Lyonnais*, II, 12-3, n° 516.

9141 Grenoble, 26 mai 1255.

Odon Alamand, seigneur de Champ *(Campis)*, donne par pure donation entre vifs le château de Champ, son mandement et dépendances, au dauphin Guigues, qui le lui rend en fief, et Odon reconnaît le tenir de lui... Pierre Guillelmi not.

Arch. de l'Isère, B. 3972 (*Invent.* IV, 82b). *Invent. Graisivaudan*, I, 328 ; V, 250*. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 206 ; *1346*, 925.

9142 Digne, 26 mai 1255.

Sentence d'excommunication fulminée contre les Embrunais par leur archevêque, pour avoir voulu reconnaître au Dauphin le droit exclusif de justice. Il excommunie les consuls : ceux qui ont refusé d'obéir à la sentence prononcée ; ceux qui entreront dans la ville ou mangeront avec les excommuniés ; retire à Embrun les biens que cette ville tenait de l'église ; soumet les églises à l'interdit ; défend de célébrer aucun office en présence des excommuniés ; annule toutes les transactions publiques ou privées ; cela de l'avis de tous les évêques de la province. Fait dans l'église de Notre-Dame.

Arch. de l'Isère, B. 3001, 7. = *Invent. Embrunois*, 138. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 245. = Gaillaud, 229-31. Roman, 88*.

9143 Lyon, 8 juin 1255.

Testament de Pierre de Savoie. Il institue son frère Philippe, élu de Lyon, héritier de ses biens et terres sur le continent. *Act. Lugduni*, mardi avant st Barnabé.

Hist. patr. monum. Chart. II, 1535-6. Wurstemberger, IV, 200, n° 407. = *R. S. R.* 1461. *R. Gen.* 871.

9144 Grâne, 12 juin 1255.

Adémar, seigneur de Bressieux, donne quittance à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, de ses frais de guerre contre Lambert seigneur de Montélimar, se montant à 165 liv. Viennois. Fait en la cour *(aula)* de *Grana*...

Arch. de l'Isère, B. 3523, orig. parch. (*Invent.* III, 71b). Sceau : † S[·ADEMARI·DN]I·DE·BRISSIACO.

9145 Anagni, 19 juin 1255.

Alexandre IV autorise Amédée Ravori, damoiseau, et Alix *(Aelis)*, son épouse, du dioc. de Vienne, à rester mariés malgré le 4e degré de consanguinité qui unissait Amédée au premier mari d'Alix, Pierre Valline. — *Cum summus.*

Bourel de la Roncière (C.), *Reg. d'Alexandre IV*, I, 178-9, n° 574.

9146 Anagni; 20 juin 1255.

Alexandre IV autorise le prieur de la Chartreuse et tous les prieurs de l'ordre à donner, du conseil des frères lettrés de chaque couvent, le bénéfice de l'absolution aux frères qui ont encouru l'excommunication ou l'irrégularité. — *Licet ad hoc.*

Bourel de la Roncière (C.), *Reg. d'Alexandre IV*, I, 267, n° 899.

9147 Anagni, 20 juin 1255.

Lettre du même au prieur de la Chartreuse, etc., conforme à celle du 30 mars précéd. — *Cœlestis amor.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 8a, 17. Bourel de la Roncière (C.), *Reg. d'Alexandre IV*, I, 267b, n° 900.

9148 22 juin 1255.

Guillaume de Chamaret et son frère Raimond, fils de Dohon de Chamaret et de Geoffroide de Châteauneuf-de-Mazenc, inféodent à Adémar de Monteil, seigneur de Grignan, tout ce qu'ils possèdent au château et au territoire de Chamaret, sauf le tènement de Corbelas, et reçoivent 100 livres Viennois. L'acte intégral renfermait des clauses concernant l'évêque de St-Paul.

Invent. du chât. de Grignan (1760), n° 2, sous la date du 10 juillet; (1776), 20a. *Gallia christ. noviss.* IV, 181.

9149 Venterol, 25 juin 1255.

F. de Barante, prieur des maisons de l'Hôpital de St-Jean de Jérusalem au prieuré de St-Gilles, approuve une enquête à Mormoiron. *Dat. ap. Ventairol...*

Laborde (J. de), *Layettes trés. chartes*, III, 239, n° 4172.

9150 Vienne, 25 juin 1255.

... Le lendemain de la st Jean-Bapt. Aynard, abbé du monastère de St-Chef *(S. Theuderii)*, demande à l'archevêque Jean et au chapitre général de Vienne conseil et secours contre certains bourgeois qui niaient être ses hommes [liges], ses vassaux et tout ce qu'il possédait à St-Chef étant du domaine du chapitre. Présents : l'aumônier Siboud et Guillaume, moines de St-Chef; Anselme chantre et sacristain, Etienne, archidiacre, R. Franceis cabiscol et autres chanoines de Vienne.

Chevalier (U.), *Actes capit. chap. St-Maur. Vienne*, 97-8. = Charvet, 397. Collombet, II, 151.

9151 25 juin 1255.

Compte des deniers des acquisitions de l'église de Vienne par Jean Chal[vet] : de l'archiprêtre de Bourgoin; recettes, 15000 sols 22 liv. 18 s.; dépenses, 15000 s. 17 l. 12 s. *Qui tenet Villam debet anniversariis 20 s. censuales pro anniversario P. d'Anjo pro rebus Arberti prepositi....*

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 118.

9152 25 juin 1255.

Comptes de B. Comdon et Anselme, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes, 395 l. 13 s.; dépenses, 7003 s. 49 l.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 124 (97a).

9153 Gap, 26 juin 1255.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste que Humbert, Raymond et Hugues, frères, fils de Ponce de Grimone, ont vendu en sa présence à Durand Clari, administrateur de la maison de Bertaud, tout ce qu'ils possédaient à Montmaur et aux Sauvas *(Salvas)*, au prix de 15 livr. Viennois monnaie courante et un poulain. Fait *Vapinci*, dans la curie au-dessus de la *crota*, devant Bertrand Maceya, vicaire général *(gerens vices)*; témoins : Raymond chapelain de St-Eusèbe, etc. Guillaume de Beaumont, not. épisc. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Bertaud*, 76-7, n° 72. = Roman, 88a.

9154 Juillet 1255.

Donation par Guillaume de Beauvoir à son fils Dronet, des châteaux de Beauvoir-de-Marc et de Pinet, avec leurs dépendances, de la mistralie de Vienne, du village de Milieu *(Millef)* près Pinet, des hommes et terres qu'il possédait en la ville et paroisse de Diémoz *(Dueymo)*, sous réserve de l'usufruit.

Arch. de l'Isère, B. 3998, vid. de 1290 (*Invent.* IV, 94a). — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 285.

9155 Anagni, 2 juillet 1255.

Le pape Alexandre IV recommande aux archevêques [Jean] de Vienne et [Henri] d'Embrun, et à l'évêque de Carpentras de prendre sous la protection du Siège apostolique frère Raymond de Mévouillon, dioc. de Gap, qui, avant d'entrer dans l'ordre des frères Prêcheurs, a cédé ses biens à son fils et promis de réparer ses torts. ... 1e ann. du pontif.

Arch. de l'Isère, B. 3642, orig. parch. (*Invent.* III, 123b).

9156 Pierrelatte, 2 juillet 1255.

A[imon], évêque de Viviers, et Jean d'Arcis *(Arsicio)*, chevalier, sénéchal du Venaissin, se réunissent *apud Petramlaptam*, le vendredi après l'octave de st Jean Bapt. Aimon refuse de souscrire à la transaction passée entre son prédécesseur Arnaud de Vogué (-1252) et le sénéchal du Venaissin, par l'entremise du prévôt de Trois-Châteaux, [Guillaume Adhémar de Monteil!], et d'Imbert d'Auron, jurisconsulte, qui avaient condamné le prélat à solder 100 livres au comte de Toulouse et 25 pour les frais et salaires des arbitres et des avocats. Sceaux de Raymond et Guillaume de Baux, princes d'Orange, de l'abbé d'Aiguebelle, du commandeur de Richerenches, du prieur de Bollène *(Abolena)* et de Ponce Austoaudi, jurisc.

Paris, Arch. Nat., J. 312, 56. — *Gallia christ. nova*, XVI, instr. 246-7. Laborde (Jos. de), *Layettes du trésor des Chartes*, III, 244-5, n° 4179 (l'éditeur s'est trompé en complétant le nom du nouvel évêque : « A[demarus] », mais l'a rectifié à la table, 591b). *Gallia christ. noviss.* IV, 673, n° 1359.

9157 4 juillet 1255.

Domengia, fille de feu Jean Guigues de Vence *(Vencia)*, donne, du consentement de son mari, au fils de Guillaume de Châteauneuf ce qu'elle avait sur un moulin dit neuf, au mandement de Bouquéron *(Bucurionis)* à Vence, entre le ruisseau de Vence et le chemin public qui va au Sappey *(Sapetum)*, depuis 2 grandes pierres jusqu'à *Lecharenas. ... ind. 13, manu Manti Philippen.*

Invent. Graisivaudan, I, 221ᵃ. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 958.

9158 Anagni, 15 juillet 1255.

Lettre du pape au sacristain de Lyon, le chargeant d'instruire la dissidence entre les prieurs de l'ordre des Chartreux et le prieur et couvent de la Chartreuse. — *Dilecti fili.*

BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, 186ᵃ, n° 611. = MARTIN, 1436.

9159 17 juillet 1255.

Maître Guillaume de Die *(Dya)* est présent à l'inventaire des biens des enfants de feu Béraud de Béage *(Bidagio)* fait dans la cour de Ponce de Montlaur, d'Aubenas.

LABORDE (Jos. de), *Layettes du trésor des Chartes*, III, 249-50, n° 4185.

9160 17 juillet 1255.

Bertrand de Clansayes *(Claeusses)*, prévôt de Trois-Châteaux, est présent à un accord entre l'abbé et couvent de Mazan *(Mansiadæ)* et le prieur de Ste-Marie de Provenchères *(P-riis)*, passé dans le cimetière de l'église de *Totoro*, devant le château de Montmaur... Samedi avant s° Marie-Madel.

Gallia christ. nova, XVI, instr. 252-3.

9161 20 juillet 1255.

Transaction entre le prieuré de St-Pierre-le-Monastier et le chapitre Notre-Dame du Puy ; on y mentionne une fondation d'anniversaire au prieuré par Laurent, évêque de Trois-Châteaux.

LASCOMBE (A.), dans *Tablettes histor. du Velay* (1871), II 129-34.

9162 22 août 1255.

Jean Barrauz, de Montgaren, vend à la maison du Val-St-Hugon son tiers du quartier de l'alpe d'Orgival et reçoit du procureur Pierre de Murs 12 sols. Témoins.

BURNIER (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 311-2, n° 147.

9163 25 août 1255.

Sentence arbitrale rendue par le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, entre Bertrand des Engellas et Odon Alleman, damoiseau, fils de feu Guigues Alleman.

Arch. de l'Isère, B. 3972 (IV, 83ᵃ). *Invent. Graisivaudan*, V, 249ᵇ.

9164 Septembre 1255.

Albert le jeune, seigneur de la Tour, ayant, du consentement de son père Albert de la Tour et de son frère Humbert de la Tour, chanoine de Paris, livré à Philippe, élu de l'église primatiale de Lyon, le château de St-André [en Revermont], qu'il tient en fief rendable de l'église de Lyon, pour 1000 livr. Viennois que celui-ci lui a prêtées, Philippe promet de le lui rendre aussitôt les 1000 livr. restituées. Sceau.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 246. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 45. — JUSTEL, *Hist. généal. mais. Auvergne*, pr. 192. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 194 ; *Généal.* 21-2. = *Gal. christ. nova*, IV, 146.

9165 4 septembre 1255.

L'église de Vienne réclamait à Hugues de St-Geoirs *(S. Georgio)*, sénéchal de l'archevêque Jean, 60 liv. Viennois qu'Alix *(Alasia, Alays)* sa mère avait laissées pour un anniversaire, 10 livr. à elle prêtées par les procureurs pour subvenir à ses besoins, les frais de ses funérailles dont personne ne se chargeait, montant à 8 liv. Hugues se défendait par ce fait que ses biens lui venaient, non de sa mère, mais de son père Bernard ; il promit néanmoins aux procureurs, Nicolas d'Hauterives *(Alta Ryppa)* et Hugues Eschalet, de payer un anniversaire, pour lequel il donna hypothèque sur son moulin de St-Gervais, avec faculté de rachat moyennant 60 livr., mais il obtint remise du reste et on lui paya même 12 liv., dont quittance. Sceaux de l'archevêque et du chapitre.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 22 lig., sceaux.

9166 17 septembre 1255.

Sentence de Pierre Lombard, juge du dauphin, entre Guillaume Isnard, châtelain de Cornillon, au nom des habitants du Bas et Haut Uriol, de Blanchardeyras et Capolleyras, d'une part, et noble Pierre de Morges, d'autre. Par ordre du dauphin et du seigneur de Morges, les habitants sont maintenus en jouissance du pâquerage au-delà d'Avane jusqu'au serre de Bisjolan, dont ils jouissaient depuis 40 ans, à charge de payer les dommages qu'ils causeraient aux prés, blés et bois taillis.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 335ᵃ.

9167 Vienne, 23 septembre 1255.

... Le lendemain de sᵗ Maurice. L'archevêque Jean et le chapitre de Vienne décident que le chanoine qui n'aura pas payé sa *libra* aux anniversaires, perdra la sienne, qui sera donnée à l'aumône des pauvres. On renouvelle la prescription aux clercs d'assister aux heures : celui qui en sera absent pendant deux jours sera exclu du chœur.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 14.

9168 27 septembre 1255.

Reconnaissance au dauphin [Guigues] par Pierre Chalveton, d'une pièce de terre à la Chalme, sous le cens de 6 den. Viennois et du plaid accoutumé.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 525 : VI, 306ᵇ.

9169 27 septembre 1255.

Reconnaissance au dauphin [Guigues] par Pierre Guerre, d'une pièce de terre au-dessous du vieux bourg de Voreppe, sous le cens de 2 setiers 1/4 froment, mesure de Voreppe.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 525 : VI, 306ᵇ.

9170 27 septembre 1255.

Reconnaissance [au dauphin] par Pierre Maurin, d'une pièce de terre au-dessous du vieux bourg de Vo-

reppe, lieu dit à la Condamine, sous le cens de 2 setiers 1/4 froment.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 525 : VI, 306b.

9171 Octobre 1255.

Ponce de la Roche, damoiseau, du consentement de son épouse Aimare, vend à Guillaume, abbé de Léoncel, divers cens au mandement ou tènement de la maison de la Part-Dieu et du Plantier *(Planter)* et sur le bois de Laye *(Aia Veilla)*, au prix de 13 livr. monnaie de Vienne et Valence, dont quittance ; il lui cède aussi les pâturages de Bagnols *(Baig-s)* au mandement de Pisançon. Assentiment de son fils Hugonet. Ces biens faisant partie de la dot d'Aimare, Ponce lui en donne l'équivalent et au-delà au mandement d'Hostun *(Augustudini)*. Jean, official de Valence, appose le sceau de sa cour. Témoins : Giraud de Vassieux *(Vacivo)*, sous-prieur, etc. (8).

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 185-6, n° 180.

9172 4 octobre 1255.

Sauvegarde du dauphin pour la grange du Chasse, appartenant à l'aumône de Ste-Foi, à Romans.

Lacroix (A.), *Invent. arch. hospit. Romans*, 66b (IV, B, 17).

9173 19 octobre 1255.

Guichard, seigneur de Bourdeaux, et sa fille émancipée Bérengère, épouse de Giraud Bastet, seigneur de Crussol, reconnaissent tenir d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, les châteaux de Bourdeaux, sauf une part dépendante de l'évêque de Die, de *Colins*, de Mornans, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3523, orig. parch. (*Invent.* III, 71-2).

9174 La Bâtie-Neuve, 22 octobre 1255.

Guillaume de Pontis *(Ponticio)*, fils et héritier d'autre Guillaume, confirme la concession (1234) de son père [à la maison de Durbon] devant Pierre Rostagni, prieur de la Roche-des-Arnauds, et Guillaume de Beaumont, chapelain de St-Honorat, délégués par Othon, évêque de Gap ; il jure de l'observer. *Acta ap. Bastiam Novam* dud. évêque, en la maison d'Humbert de la Roche ; témoins : Richauvus, abbé de Clairecombe *(Clarascumbas)*, Guillaume de Tournefort, chevalier et son frère Rolland, etc. Bulle de l'évêque, de G. de P. et de l'abbé.

S'R ABBATIS. CLARECUMBIS

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 351, n° 463. = Albanès (J. H.), dans *Bull. hist.-arch. Valence*, II, 31-2. Roman, 88.

9175 Vienne, 22 octobre 1255.

L'archevêque Jean et le chapitre de l'église de Vienne étant opposés à l'entrée dans leur chœur d'un clerc marié, excluent de leur communauté maître Pierre Lombardi *(Lumbardi)*, défendant de lui solder désormais la *libra*. Fait dans le vestiaire.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 14-5.

9176 Grenoble, 29 octobre 1255.

...Ind. 13. Rodolphe, comte de Genevois, constitué en présence de Falcon, évêque de Grenoble, reconnaît tenir de lui le château de Domène jusqu'à l'eau de ce nom, et lui devoir 60 livres de cire de cens aux foires de Grenoble et l'hommage, sauf celui qu'il doit au dauphin. Rodolphe rend hommage et remarque que la 1/2 de la cire doit lui être restituée par li Berengier. L'évêque l'investit, protestant ne faire aucune innovation. *Act. ap. Gracionopolim*, dans le palais épiscopal ; témoins : Ancelme, abbé de St-Chaffre *(S. Theofredi)*, Burnon doyen de Grenoble, Guillaume prieur de St-Martin, Guillaume de Claix, procureur de l'évêque, B. de Quaix *(Quez)* official, etc. Pierre Guillelmi not.

Arch. de l'Isère, B. 307, 302 ; B. 3266, orig. parch. ; B. 3375, reg. *Invent. évêché Grenoble*, B. xliiii, 38b. *Invent. Graisivaudan*, V, 149b. — Chevalier (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 73-4 ; cf. n° 80 (Not. anal. 29) ; *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1935. Mugnier (Fr.), dans *Mém.-doc. soc. Savois. archéol.* XXX, 78.

9177 Châteauneuf-de-Mazenc, 29 octobre 1255.

Guigues Arnaudi, commandeur de la maison de l'Hôpital de Jérusalem du Poët-Laval, promet à Dalmace, seigneur en partie de Châteauneuf-de-Mazenc *(Dalmaceni)*, de lui servir sa vie durant à la st Michel 20 sols Viennois pour la donation qu'il a faite à sa maison. Hugues de Pennes *(Pennis)*, chef de la maison de l'Hôpital de Jérusalem de Châteauneuf, fait la même promesse.

Cais de Pierlas, dans *Rev. histor. de Provence* (1890), I, 194-5.

9178 5 novembre 1255.

L'abbaye de St-Pons s'étant emparée de certaines plantations de figuiers, au détriment de Pierre Olivari et sa femme, ceux-ci eurent recours à Henri, archevêque d'Embrun, qui leur donna tort, mais leur fit céder ces biens en emphytéose.

Cais de Pierlas (E.), *Chartrier de St-Pons*, 78-9, n° 72.

9179 12 novembre 1255.

Silvion, seigneur de Clérieu, et son fils Roger s'engagent à se contenter de 30.000 sols Viennois et des droits sur Châteauneuf *Evernomes* comme dot de Marguerite, mineure de 14 ans, fille d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois ; au cas où Aimar, fils du comte, et ses filles Philippe et Flotte mourraient sans enfants, Philippa reprendra ses droits sur la succession paternelle... Dimanche après st Martin.

Arch. de l'Isère, B. 3523, orig. parch. (*Invent.* III, 72a). — Gallier (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 312 ; *Clérieu*, 164.

9180 (Gap), 17 novembre 1255.

Ponce Barrals confirme sa vente [à Durand *Devolodii*], devant Bertrand Maceya, juge de l'évêque de Gap, en la cour sur la *crota* ; témoins. Hugues de la Fare, clerc et not. Bulle.

Guillaume (P.), *Chartes de Bertaud*, 78-9, n° 73.

9181 28 novembre 1255.

Le chapitre de l'église de Vienne partage les terres laissées vacantes par [la mort de] Jean d'Arènes *(de Arenis)* et de maître P[ierre] de St-Alban : Anselme chantre, don de l'Aumône.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 128 (xb).

9182 Latran, 12 décembre 1255.

Lettre du pape Alexandre IV à tous les archevêques et évêques, leur recommandant les nouveaux messagers de l'obédiencier et du chapitre de St-Just de Lyon

qui vont quêter pour l'achèvement de leur église. — *Cum dilecti filii.*

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 28-9, n° 525. = MARTIN, 1447.

9183 Latran, 13 décembre 1255.

Lettre du même aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, chapitres, archidiacres, archiprêtres, plébains et autres prélats, recteurs et clercs : il a accordé une indulgence d'un an et 40 jours aux fidèles qui aideront à la construction de l'église de St-Just à Lyon. — *Mora non.*

Arch. du Rhône, double original. = MARTIN, 1448.

9184 Latran, 13 décembre 1255.

Lettre du même aux mêmes et aux autres prélats, pour le même objet que la lettre de la veille. — *Cum felicis.*

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 29-30, n° 526. = MARTIN, 1449.

9185 Latran, 15 décembre 1255.

Lettre du pape Alexandre IV à l'abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne, ordre de s[t] Benoît, à [Riffier], prieur du Val-Ste-Marie, diocèse de Die et ordre des Chartreux, et à Pierre dit Rochelmi, dominicain de Lyon, pour les charger d'expulser les chanoines séculiers de l'église de Tarentaise et d'y réintégrer les réguliers qu'y avait introduits le cardinal R[ichard]. — *Dudum suggesto.*

RIPOLL, *Bull. Prædicat.* I, 293. BESSON, *Mém. dioc. Genève*, 388-9 ; 2*, 378-9. *Docum. acad. la Val-d'Isère*, I, 266-9. = POTTHAST, 16140. BERNOULLI, *Acta pontif. Helvet.* n° 652. BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, n° 965. MARTIN, 1450.

9186 10 janvier 1255/6.

Quittance par Richard de la Chambre à Odon Allemand, seigneur de Champ, de 6000 sols Viennois pour la dot de sa femme Béatrix, sœur dud. Odon.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 328*.

9187 17 janvier 1255/6.

Transaction par l'entremise de [Jean], archevêque de Vienne, entre Jean de Sassenage, chanoine de Vienne, et Flote, fille de feu Aymar de Sassenage, touchant les héritages de feus Aymar et Albert de Sassenage, qui sont attribués à Flote. Sceaux de l'archevêque, de l'évêque de Die, de Pierre Isoardi et de Jean de Sass.

Invent. Graisivaudan, V, 72*. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 898. = CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc.-archéol. Drôme*, XXIV, 290 (à part, I, 99-100).

9188 Grenoble, 20 janvier 1255/6.

Concession par le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, à Pétronille de Vizille de la bannerie delphinale de Voreppe, sous le cens de 5 sols ; ordre au châtelain de Voreppe de la faire jouir des revenus.

Arch. de l'Isère, B. 265, 17. *Invent. Graisivaudan*, A, 525 : VI, 306[b].

9189 Latran, 26 janvier 1256.

A la demande de H[ugues de St-Cher], cardinal de Ste-Sabine, et pour éteindre des discordes, le pape Alexandre IV accorde la dispense de consanguinité pour le mariage d'Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, avec Marguerite, marquise de Montferrat, qui était parente avec Sibylle, première épouse d'Adémar. — *Exposuit nobis.*

Arch. de l'Isère, B. 4106, orig. parch. (*Invent.* IV, 117[b]). — RODENBERG, Epist. Rom. pont. (*Mon. Germ. hist.*), III, 383, n° 426[1]. BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, 1, n° 1068. = BÖHMER-FICKER-WINKELMANN, *R.* V, 9039.

9190 Latran, 26 janvier 1256.

Le pape Alexandre IV notifie à Marguerite, marquise de Montferrat, la dispense qui lui permet d'épouser Adémar de Poitiers, comte de Valentinois. — *Exposuit nobis.*

RODENBERG, *Epist. Rom. pont.* III, n° 426[11]. BOUREL DE LA RONCIÈRE, *Reg. d'Alexandre IV*, I, n° 1069.

9191 9 février 1256.

Nicolas et Isoard de Beaumont, fils et héritiers de Guizande, se partagent le fief de Gumiane.

CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, II, 70.

9192 Belley, 9 février 1255/6.

Jean, évêque de Belley, atteste que Martine de la Tour, sœur de Jean de la Tour, paroissien de Pugieu *(Pugiu)*, a vendu à Boniface, archevêque de Cantorbéry, seigneur de Roussillon, le 6[e] du bois de Cong, au prix de 32 sols. Sceau. *Dat. Bellicii*, le mardi avant les Cendres.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 32-3, n° 529.

9193 Latran, 21 février 1256.

Alexandre IV confirme à l'abbé de Cluny les possessions de son monastère : dans la province de Vienne, St-Victor de Genève, Contamine, le Bourget, Domène *(Domina)*, Allevard *(Lavard.)*

BOUREL DE LA RONCIÈRE (C.), *Registres d'Alexandre IV*, I, 349-51, n° 1157.

9194 Dolomieu, 2 mars 1256.

...ind. 14... Enard, seigneur de Clermont, et Guigues de Pont-de-Beauvoisin, damoiseau, compromettent de leurs différends en Enard, abbé de St-Chef *(S. Theuderii)*, Jacelme de Grolée et B[erlion], prieur de Pont-de-Beauvoisin ; les arbitres décrètent qu'Enard doit hommage à Guigues, sauf sa fidélité à l'archevêque de Vienne et au seigneur de la Tour ; Guigues lui doit en retour 2 chevaux de 26 liv. Enard reconnaît tenir de Guigues son avoir en *poipia*, marché, péage, pâturage, *serratis*, la 9[e] partie de la Motte-d'Aveillans *(Montis Avellanæ)*, les héritiers de Guifred Tabrier, etc. Témoins : Berlion, prieur de Corbelin, Falcon, prieur d'*Anorai*, Guy, prieur de la Buisse *(Buxia)*, des chevaliers et damoiseaux. *Act. in Camera*, près de l'église de *Dolomeu*. Sceaux. Guillaume Chavrot, not. du comte de Savoie.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, prov. Savoye, paq. 16, n° 3. — PERRIN (H. J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, XVI, suppl. 3-4; *Hist. du Pont-de-Beauvoisin* (1897), 339-40.

9195 Latran, 7 mars 1256.

Lettre du pape Alexandre IV à l'abbé de la Chaise-Dieu, lui mandant d'absoudre Robert, comte de Clermont et d'Auvergne, de l'excommunication encourue par lui pour s'être saisi d'Humbert *(Imbertus)* de la Tour, chanoine de Paris, et de ses affidés, qui avaient tenté de s'emparer de l'abbaye de St-Germain-Lambrone, et de les avoir détenus dans son château. — *Ex parte nobilis.*

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 249*. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 45[b]. — JUSTEL, *Hist. généal. Auvergne*, pr.

54. Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 196; *Généal.* 24-5. = Bréq. VI, 281. Potthast, 16284.

9196 Latran, 7 mars 1256.

Bulle d'Alexandre IV, d'après laquelle l'église de Baumes (Vidauban) fut cédée par les Templiers au prieuré de Lagrand *(S. Marie Aregrandis)* contre l'église d'Entraigues et autres au dioc. de Fréjus. — *Cum a nobis.*

Arch. des Bouches-du-Rhône. Templiers, liasse 125, I, n° 4, orig. parch., bulle. Riant, *Donation d'Hugues, marq. de Toscane*, 49. *Bull. soc. étud. Htes-Alpes* (1885), IV, 108. = Roman, 88b.

9197 Latran, 8 mars 1256.

Lettre d'Alexandre IV au maître et aux frères de l'hôpital de St-Antoine de Viennois : vu qu'ils n'ont pas d'office particulier, comme en possèdent les autres [ordres] religieux, il les autorise à user de celui de l'église Romaine. — *Justis petentium.*

Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, I, 371a, n° 1224. = Falco (Aym.), *Antonianæ histor. compend.* lxiva. *Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine*, 6.

9198 13 mars 1255/6.

Lantelme Panier *(Panerii)* mande à Durand de la Balme, à Guillaume et Jean de la Balme, frères, et à ses autres vassaux de Varces *(Varsia)* de payer au dauphin Guigues les cens qu'ils devaient à lui et d'en faire hommage. Sceau.

Invent. Graisivaudan, A. 19 : VI, 13a. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 86; *1346*, 919.

9199 1256.

Bulle d'Alexandre IV qui défend, sous peine d'excommunication, de faire la quête dans les églises le jour de l'année réservé à celle des frères de l'hôpital de St-Antoine en Viennois.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 22.

9200 1256.

Acte d'association spirituelle entre Bernard, prieur de la Chartreuse, et l'abbé bénédictin d'Evron *(Ebronio)*, au diocèse du Mans.

Paris, Bibl. Nat., coll. des Blancs-Manteaux, dite de Bretagne, VIII, 48. — Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 185.

9201 1256.

P[ierre], prieur de Marnans, et son couvent rappellent que les relations de charité, conseils et bienfaits avaient été excellentes entre leur ordre et celui de la Chartreuse presque dès l'origine. Comme elles s'étaient un peu obscurcies, le prieur s'est rendu avec quelques frères au chapitre général et ils ont renouvelé leur association de prières pour les vivants et les morts. Sceau.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 183-5.

9202 1256.

Amblar, évêque de Digne, renonce à son évêché et prend l'habit de Chartreux au couvent des Ecouges.

Gallia christ. nova, III, 1120 (Gassendi, d'après Polyc. de la Riv.) — Pièce fausse, Amblard ayant été remplacé par Boniface dès 1248 (Eubel).

9203 1256.

Donation par Hugues Chayne à la chartreuse de Durbon, d'un cens qu'il possédait sur une maison appartenant au monastère. Bulle d'Oton, évêque de Gap.

Roman (J.), *Sigillogr. Gap*, 40 ; dans *Bull. archéol. com. trav.* (1888), 90.

9204 1256.

Enumération des biens et droits du prévôt d'Embrun, mentionnant sa voix au chapitre et sa double distribution.

Arch. des Htes-Alpes, G. 770, mém. (*Invent.* II, 492a).

9205 1256.

Pontia de Conches *(C-has)* donne à André, abbé de Léoncel, plusieurs cens *in Pigneis*. Sceau de l'évêque de Die.

*Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 186, n° 181.

9206 1256.

Vente par Hugues de la Porte-Traine à son frère Eynard de la Balme de ses droits dans les paroisses de St-Hilaire, St-Pancrace, St-Bernard et la Terrasse.

Invent. arch. évêché de Grenoble (1499), J. xxiiii, 137b.

9207 St-Antoine, 1256.

Guillaume [Soffrey], maître de l'Hôpital de St-Antoine de Viennois, pourvoit frère Martin de la préceptorie de Constantinople. *Dat. ap. S. Antonium.*

Mémoire historique sur l'ordre de St-Antoine de Viennois, 8-9.

9208 1256.

Vente par noble Guy d'Eurre, fils de Guillaume, à Pons, prieur de St-Félix à Valence, des tasques que son père percevait sur les terres et prés du prieuré au mandement de Montélier, pour le prix de 8 liv.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. f° 47b, n° 247.

9209 1256.

Alexandre IV autorise l'abbé de St-Pierre de Vienne à porter la mître et l'anneau.

Collombet, II, 152.

9210 1256.

Acte avec Guillaume Richardi pour l'affranchissement de St-Symphorien-d'Ozon.

Mém.-doc. soc. Savois. hist-archéol. (1860), IV, 149.

9211 1256.

Testament de Berlion de la Tour, seigneur de Vinay.

Valbonnays, 2e Reg. n° 162. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 249b. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 45-6. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 205a. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1782.

9212 1256.

Lambert d'Hostun *(de Ostunio)* reconnaît avoir donné naguère à la maison du Val-Ste-Marie les pâturages de Beauregard *(Belregart)*, qu'il avait reçus comme dot de sa femme Delina, pour en jouir tant en hiver qu'en été. Cette donation n'ayant pas été ferme, il la renouvelle, du consentement de son épouse et de leurs fils Lantelme, Bonnet, Artaud, Lambert et Jacques, promettant de ne laisser entrer dans ces pâturages le bétail d'aucun ordre religieux, sauf celui des habitants dans le mandement du château. Lambert et Delina confessent avoir reçu pour la 1re donation 40 sols monnaie de Vienne. Serment. Sceau.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, vid. du juge mage du Viennois, 1325. Arch. de l'Isère, B. 4411 (*Invent.* IV, 260b), vid. de 1325. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (13 sept. 1868).

9213 1256.

Accord entre Adémar de Poitiers, [comte de Valentinois], et Giraud Bastet, seigneur de Crussol, assisté de Guigues, dauphin de Viennois.

Du Chesne, *Comtes de Valentinois*, pr. 110.

9214 1256.

A[démar] de Poitiers, comte de Valentinois, avoue devant Guy Fulcodii, au nom d'Alfonse, comte de Poitou et de Toulouse et marquis de Provence, avoir reconnu au feu comte de Toulouse R[aymond] les fiefs qu'il tenait de lui, le château de Baix et le comté de Die, que son aïeul avait reçus du même. Ce serment fut déterminé par la crainte de son indignation et la menace d'une guerre, alors qu'il avait de puissants ennemis. Cette reconnaissance ne saurait donc lui préjudicier.

Vic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, III, pr. 520 : 3e, VIII, 1395. = Bréq. VI, 307.

9215 (1256 ?).

[Partage par le chapitre de Vienne des terres laissées vacantes par la mort] de P. Lupi : A. sacristain, don de l'Aumône, maître J. official, maître Berlion.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 128(xjb).

9216 Mars 1256.

Guillaume, seigneur de Beauvoir *(Bello Videre)*, désirant faire de ce château et bourg une ville franche, concède aux habitants la pleine liberté dont jouissent les villes de cette nature. Personne ne pourra être pris et détenu, sinon pour vol, homicide, adultère et fausse mesure. Au temps des moissons, les habitants ne pourront habiter leurs granges que durant 15 jours. En temps de guerre, ils seront tenus au service militaire, à leurs frais. Le seigneur se retient les bans, justices, mesures, leydes, plaintes *(clamores)*, langues de bœufs, lombes de porcs et trois journées d'hommes. Les blessures graves donnent lieu à une amende de 60 sols 1 den. ; la mort, à un châtiment. Les habitants sont tenus au guet *(excubiare et gaytare)*, les nobles aussi. On doit au seigneur aide pour le mariage de ses filles, la chevalerie de ses fils, et pour pèlerinages et voyages lointains. Les habitants peuvent prendre du bois pour leurs besoins dans les forêts du mandement. Guillaume et son fils Drodon promettent d'observer ces concessions et demandent à l'archevêque de Vienne de les y contraindre par sentences d'interdit ou d'excommunication. Sceaux du prélat, de Guillaume de Miribel, G. de Jarez *(Jareis)* et de Guillaume de Boczosel.

Invent. Viennois, I, 219b : 121a. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 249a. — Valbonnays, *Mém. hist. Dauph.* 67-9 ; *Hist. de Dauph.* I, 58-9. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 423. Trad. Gaspard et Piollat, *Rech. hist. St-Jean de Bournay*, 38-43. = Bréq. VI, 305. Courbon, chr. 298.

9217 25 mars 1256.

Hommage lige et fidélité rendus à G[uigues], dauphin de Viennois, par G[ontier] de Briançon *(B-czon)* ; en récompense, le dauphin lui concède en augment de fief le domaine ou fief que tenaient de lui Guillaume Guersi, de Bellecombe, et ses fils Odon, Berlion et Henri dans la maison et le château de Bellecombe ... ind. 14.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 871.

9218 Durbon, 25 mars 1256.

Pierre Charança, pour que la vérité le délivre des douleurs de l'enfer, reconnaît les donations de ses parents et de lui à la maison de Durbon et confirme en particulier une charte de 1176 qui se trouve dans son Cartulaire. *Acta ap. D-nem*, en la maison supérieure, dans l'habitation dite Episcopale ; témoins. Il supplie Oton, évêque de Gap, d'apposer son sceau, ce qui est fait par Guillaume de Beaumont, prêtre, chapelain et notaire du prélat.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 352-3, n° 464. = Roman, 88b.

9219 Sigoyer, 30 mars 1256.

Alix *(Aalasia)*, veuve de Giraud Arnulphy, seigneur de Sigoyer, fait cession à la maison religieuse de Durbon et au convers Raymbaud Pulle de tout ce qu'elle avait en propriété ou domaine dans les limites du couvent. Serment. Fait dans le château de *Cigoerio*, en la maison de lad. dame, devant le clerc Ponce de Beaumont, délégué par l'évêque de Gap O[ton] ; témoins : Pierre Boneti, chapelain du château, Rostaing fils d'Alix, etc. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 353-4, n° 465. = Roman, 88b.

9220 Moutiers, 4 avril 1256.

... Ind. 15 [= 14 ?]. Aynard, abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne, ordre de St-Benoît, et Pierre dit Rocelin, de Lyon, de l'ordre des Prêcheurs, inquisiteurs délégués par le Siège apostolique au sujet de l'église de Tarentaise, avec leur collègue Rufferius, prieur du Val-Ste-Marie, ordre des Chartreux et diocèse de Die, procèdent au remplacement des chanoines séculiers par des réguliers. Fait *ap. Musterium*, dans le chapitre de Tarentaise. Témoins : [Falcon], évêque de Grenoble, Richard (Rodolphe) archiprêtre de cette église, Martin infirmier de l'abbaye de St-Pierre, etc.

Besson, *Mém. dioc. Genève*, 388-90, 393. *Docum. acad. la Val d'Isère*, I, 269-72, 273.

9221 7 avril (après 1255).

Obit de Béatrix *(Biatris)*, comtesse d'Albon *(Albionis)*.

Chevalier (U.), *Nécrol. de St-Robert*, 17.

9222 9 avril 1256.

Raymond Bertrandi, chevalier, et ses fils Odon et Pierre vendent à Pierre Jaucerandi tous les droits qu'ils avaient au mandement de Besse-en-Oisans *(Chaschiarum de Bestris)*... ind. 14. Sceau.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 738.

9223 10 avril 1256.

J[ean], official de la cour de Vienne, atteste que Rostaing, Hugues et Ponce de Septême, frères, dits de l'Hôpital, vendent à Ph[ilippe] élu de la primatiale de Lyon, seigneur de la ville de St-Georges [-d'Espéranche], tout ce qu'ils avaient à Charentonnay *(C-ongia)* petit et grand et dans ces quartiers *(cartariis)*, au prix de 30 liv. Viennois, dont quittance.

Arch. de l'Isère, origin. parch.

9224 10 avril 1256.

Le même atteste la vente au même par Humbert Cerlos, chevalier, sa femme Barona et Raymond, fils de celle-ci, de leurs biens à Charentonnay *(C-ongia)* grand et petit, au prix de 25 liv. Viennois, dont quittance.

Arch. de l'Isère, B. 3604, origin. parch. (*Invent.* III, 107a).

9225 Latran, 13 avril 1256.

Commission du pape Alexandre IV à l'official de Die en faveur du chapitre [de St-Pierre] du Bourg[-lès-Valence] contre le prieur de St-Félix de Valence, le recteur de l'église de Tournon *(Torno)*, Genis d'Eurre *(Urro)*, Arnaud de Châteaubourg *(Castro Buco)*, chevaliers et autres des cités et diocèses de Vienne, Valence et Die, au sujet de dîmes, etc.

*Chevalier (C. U. J.), *Cart. de St-Pierre-du-Bourg*, 78, n° 40.

9226 20 avril 1256.

Le prieur et le couvent de Pomet *(Pometa)* s'engagent envers le dauphin de Viennois de *minuendo* l'église et la ville de Pometa, en sorte qu'il n'en provienne par leur fait aucun dommage au dauphin et à ses *valitores*. Sceau.

Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc. (1346), 21b (trois fois *Pometa*) = Roman, 88b (Romette).

9227 Pagny, mai 1256.

Henri d'Antigny, seigneur de Ste-Croix, notifie par lettre à [Jean] archevêque de Vienne *(Vihenn.)*, qu'il a cédé à son frère Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, sa part et droit du comté de Vienne *(Vihenniæ)*, qui leur est échu par héritage ; il le supplie de répondre de ce comté avec dépendances à son frère aîné en ce qui le concerne. Sceau. *Dat. ap. Paigneium...*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 9 lig. Au contre-sceau : † SECRET. HERICI : DNI : SCE : CRVCIS.

9228 Latran, 15 mai 1256.

Le pape Alexandre IV mande à [Jean], archevêque de Vienne, de promouvoir avec les interstices canoniques A[rmand], élu évêque du Puy, aux ordres du diaconat et de la prêtrise, et de réunir ensuite le nombre légitime d'évêques pour lui donner la consécration épiscopale et recevoir de lui le serment de fidélité. — *Debitum officii.*

Bourel de la Roncière, *Reg. d'Alexandre IV*, I, n° 1336.

9229 17 mai 1256.

Vente à Aymar, comte de Valentinois, par Henri de Barre de son avoir au château de Barre et à la Roche : fort, tour et autres édifices, jusqu'à la Cros, la Petia, Latzellier et al serre del Lac, etc., spécialement 3 hommes, et généralement tout ce qu'il avait aud. terroir, sauf 5 hommes, au prix de 50 liv. Viennois, etc... Mercredi avant les Rogations....

Arch. de l'Isère, B. 3894, orig. parch. (*Invent.* IV, 1b). *Invent. Vivarais*, 422-3.

9230 17 mai 1256.

Aymard, comte de Valentinois, permet à Henri de Barre de faire construire un château, fort ou autre édifice, hors des limites du terroir de Barre s'étendant jusqu'à la Cros, la Petia, Latzellier et al serre del Lac, avec faculté d'y conduire pour y habiter 5 hommes qu'il s'était réservés, qui ne seraient tenus à aucune servitude personnelle au mandement de Barre, sauf aud. comte les cavalcades dues par les autres nobles ; Henri reconnaît tenir en fief rendable tout son avoir aud. mandement, y compris le fort à construire... Mercredi avant les Rogations....

Arch. de l'Isère, B. 3894, orig. parch. (*Invent.* IV, 1b). *Invent. Vivarais*, 423.

9231 26 mai 1256.

Testament de Philippe de Savoie, élu [de la primatiale] de Lyon, au moment de partir pour l'Italie. Il lègue à sa très chère mère [Marguerite], comtesse de Savoie, 60 livr. Viennois de rente sur les revenus du château de St-Symphorien-d'Ozon *(de Auzone)*. Il constitue héritiers de tous ses biens son frère Pierre de Savoie et sa sœur Béatrix comtesse de Provence, qu'il charge de payer les dépenses faites par le comte Thomas, son frère, en Italie et de réparer les torts causés par lui aux innocents lors du siège du château de *Saleres*. Il élit sa sépulture à l'abbaye de Hautecombe ; il fonde plusieurs anniversaires pour lui et un dans l'église de Valence pour le salut de l'âme de son frère Guillaume, élu de cette église. Ses exécuteurs pour ses biens du continent sont Jean archevêque de Vienne et Guy de Boczosel.

Wurstemberger, IV, 209, n° 430. = *Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 217 (à part, 91).

9232 Lorgues, 29 mai 1256.

Approbation par B[ertrand], évêque de Fréjus, de l'échange passé entre Raymbaud de Caromb, maître de la milice du Temple en Provence, et Pierre de Mison, jadis prieur de Lagrand *(B. Marie Aregrandis)*, des églises de St-Pierre d'Entraigues *(Interaquis)*, Vidauban *(Vidalbano)* et autres au dioc. de Fréjus, contre celle de Ste-Marie de Baumes *(Balmis)* au dioc. de Gap. *Act. ap. Lonicas*, en l'église de St-Martin. Témoins. Bertrand Giraudi, not. du comte de Provence.

Arch. des Bouches-du-Rhône. Templiers, liasse 123.

9233 1er juin 1256.

Sentence arbitrale entre le dauphin Guigues et Adémar de Poitiers, fils du comte de Valentinois, et Flotte sa mère : la jouissance des châteaux de St-Nazaire et de la Bâtie [en] Royans appartiendra aux parties alternativement de 2 en 2 mois ; la propriété du château de Rochebrune est attribuée à Flotte et à son fils.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, I, 494-5.

9234 Val-Ste-Marie, 8 juin 1256.

Arnaud Guelini, fils de feu Guelin, reconnaît par pure libéralité que son père a donné en aumône au prieur et au couvent de la maison du Val-Ste-Marie de Royans, ordre des Chartreux, tous les pâturages du mandement ou district de Beauregard *(Belregart)*, avec droit de passage tant hiver qu'été ; il les confirme et promet avec serment son aide. Témoins : Jocelin de la Tour, viguier de Romans, Arnaud Guielini, son oncle, Hugues de la Tour, chanoine de Romans et Vienne, Atténulphe chan. de Romans, Ponce de Montélier *(M-lesio)*, chevalier, Chabert Chanabant, d'Hostun *(Ostum)*, chev., Nantelme Jordani, de St-Lattier *(S. Heuleterio)*, et le couvent. Fait dans le cloître. Sceaux de J[ean], archevêque de Vienne, etc.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, vidimus du juge mage du Dauphiné, 1325. Arch. de l'Isère, B. 4411 (*Invent.* IV, 260b), vid. de 1325.

9235 11 juin 1256.

Dragonet de Montauban, seigneur de ce lieu, exempte Vincent Clavel, de Mirabel, de toutes tailles,

corvées et autres impositions et servitudes, à charge de lui payer annuellement 10 sols Viennois à Noël.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, 551.

9236 17 juin 1256.

Traité entre Hugues d'Antigné, sire de Pagny, et son frère Henri de Ste-Croix, d'une part, et Isabelle, veuve de Guillaume comte de Vienne, au sujet du douaire réclamé par la comtesse... « Sammedi devant la s[t] J. Batiste ».

CHEVALIER (F. F.), *Mém. hist. ville-seign. Poligny*, II, pr. 597. = BRÉQ. VI, 289.

9237 21 juin 1256.

Transaction entre Othon, évêque de Gap, et son chapitre, et le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon : les différends entre eux demeureront assoupis, même à l'égard de leurs hommes et vassaux ; la ville de Gap, dont le syndic est présent, donnera comme indemnité au dauphin 30000 sols, pour la sûreté desquels le château de Furmeyer lui est remis ; l'évêque fera démolir le château de Tournefort dans 8 jours : la convention entre le dauphin et le précédent évêque au sujet de ce château sera observée ; les cens et rentes... Mercredi avant s[t] Jean-Bapt.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 10954, 230. *Invent. Gapençais*, 263-4. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 247-9. = ROMAN, 88-9. ALLEMAND (F.), dans *Bull. soc. étud. Htes-Alpes*, XXV, 7.

9238 25 juin 1256.

P. Menabos rend compte des deniers des acquisitions *(libris mortuorum)* à l'église de Vienne : total, 358 l.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 118 (73[e]).

9239 Vienne, 26 juin 1256.

Au chapitre général qui suit la fête de s[t] Jean-Bapt., l'archevêque Jean et le chapitre de Vienne statuent qu'à la mort de chacun des 4 chapelains (dits quaterniers) du grand autel, on rendra les mêmes honneurs qu'aux chanoines, tant pour la solennité de la messe que pour [l'ornementation], croix, etc.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 15.

9240 26 juin 1256.

Nicolas et maître Hugues Eschalers rendent leurs comptes aux nouveaux réfectoriers de l'église de Vienne, An[selme] sacristain et le don de l'Aumône : recettes, 6000 s. 31 l. ; dépenses, 10950 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 124 (98[e]).

9241 Châteauroux, 30 juin 1256.

Assemblée capitulaire des chanoines d'Embrun, le vendredi après s[ts] Pierre et Paul, dans l'église de St-Marcellin, présents : Jacques Serène, prévôt, Raimbaud, sacristain, Pierre de Verdun, chantre, Hugues Marculphe, archidiacre de Digne, et 4 autres chanoines ; on déclare que l'église des Baumes est vacante jusqu'à ce qu'un nouveau prieur soit élu par les chanoines des Baumes en remplacement de l'actuel malade et aveugle.

Arch. des Htes-Alpes, H. 38, 1757 (*Invent.* 41[e]).

9242 9 juillet 1256.

Bulle d'Alexandre IV aux archevêques, évêques et autres prélats, leur enjoignant d'excommunier les détenteurs des biens de l'hôpital de St-Antoine en Viennois et les exacteurs de dîmes sur ces biens, et portant confirmation d'une bulle analogue d'Innocent IV.

Inventaire des titres de l'abbaye de St-Antoine, 77.

9 juillet 1256 = 9 juillet 1297.

9243 18 juillet 1256.

Traité d'alliance entre Charles, fils aîné du roi de France, comte de Forcalquier et marquis de Provence, et le dauphin Guigues, comte de Gap : le dauphin fait hommage au comte pour tout ce qu'il possédait dans le comté de Forcalquier et Charles lui remet l'hommage de Galburge, fille de Raymond de Mévouillon, pour raison de la haute seigneurie de Montauban... Mardi avant s[e] Marie-Madel....

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 198.

9244 Les Ayes, 22 juillet 1256.

... *ind. 13* [= *14*], *d. 10 exeu. jul.* Artaud de Beaumont *(Bello....)*, chevalier, vend à Guilelma, abbesse des Ayes *(Ays)*, tous ses droits sur l'alpe d'Egailla, au prix de 100 sols bons Viennois, dont quittance ; investiture. Approbation des fils du vendeur, Artaud de Beaumont, Amédée et François. Fait près de l'église du monastère ; témoins : Lantelme de Theys, Guigues Falatteu, chevalier, Guigues chapelain du couvent. Antoine not. imp.

BRIZARD, *Hist. généal. mais. Beaumont*, II, 15-6.

9245 29 juillet 1256.

Procédure devant la cour d'Avignon sur l'ouverture du testament de Raymond de Mévouillon, dit le Bossu.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 375.

9246 Orange, 1[er] août 1256.

Hommage de Guillaume de Baux, co-prince d'Orange, et de Galburge, sa femme, à Odon de Fontanille, sénéchal de Provence, pour Charles d'Anjou et sa femme Béatrix ; suivi de la reconnaissance de tout ce qu'ils tiennent en fief dans l'évêché de Gap, excepté Mélan et le Poët. Ils s'engagent à faire les cavalcades dans tout cet évêché pour les châteaux d'Izon, Laborel, Chabre, Villebois, Ste-Colombe, Orpierre, Ste-Marie-de-Lagrand, Salerans, Arzeliers, Montéglin, Châteauneuf-de-Chabre, Antonaves, Pomet, Méreuil, Serres et une partie de Sigottier, Chanousse et l'Etoile. Acte à Orange, dans la maison de Guillaume de Baux ; présents : Barral, seigneur des Baux, Raymond de Baux, prince d'Orange, Raymond de Baux, co-prince d'Orange, seigneur de Suze.

Arch. des Bouches-du-Rhône, L. B. 352. = BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 398.

9247 Belley, 13 août 1256.

Lettre de Jean, évêque de Belley, à Charles, fils du roi de France, comte d'Anjou, lui mandant de faire accord avec la comtesse Béatrix (comme l'ordonnait une bulle d'Alexandre IV du 5 avril préc.), sinon il lui assigne jour à Montélimar *(Montilium)*, au diocèse de Valence, pour la quinzaine de s[t] Michel (13 oct.).

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 355, origin. scellé. — Le même envoie communication de cette lettre à maître Pierre Grangi, chapelain du pape (ibid.).

9248. 24 août 1256.

Hommage rendu à noble Martin Charbonel par noble Guillaume Muisar ou Muissard, pour la moitié de la mistralie du mandement de Corps, sauf celui qu'il devait au dauphin Guigues.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 178ᵃ.

9249 Roussillon, 27 août 1256.

Transaction entre les chartreux de Portes et les tenanciers du bois *del Fayey*, par l'autorité de Boniface, archevêque de Cantorbéry, seigneur de Roussillon, et l'entremise d'Etienne, archidiacre de Cantorbéry. *Act. in castro Rossillionis...*

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, II, 45-6, n° 537.

9250 Veynes, 30 août 1256.

Guichardet [Rainerii], chevalier, confirme devant Oton, évêque de Gap, sa vente du 29 juil. 1248. *Act. ap. Veenetum*, dans le pré derrière l'église; témoins : Bertrand Maceya, chanoine de Gap, Bosius d'Oze *(Oça)* et Hugues Maceya, chevaliers, Rolland de Manteyer et Guillaume de Beaumont, chapelain et not. du prélat. Sceau.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 354-5, n° 466. = Roman, 89ᵃ.

9251 Septembre 1256.

Ogier de *Balbeu*, damoiseau, donne à Guigues de Balbeu, chanoine de St-Just de Lyon, son patrimoine paternel à St-Symphorien-d'Ozon et ailleurs, sous condition de payer les dettes de son frère.

Arch. de l'Isère, B. 3604, orig. parch. (*Invent.* III, 107ᵃ).

9252 5 septembre 1256.

Le dauphin Guigues promet et jure à Aynard, seigneur de Clermont, de lui payer 12.000 sols Viennois, pour la dot d'Alix *(Alasia)*, fils de feu le seigneur de Villars *(Vilar)*, qu'Aynard a épousée sur la volonté et l'intervention du dauphin, lequel fournit plusieurs garants... le mardi avant la Nativité de la sᵉ Vierge.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 272 ; *1346*, 333.

9253 23 septembre 1256.

Reconnaissance faite à [Rodolphe], seigneur d'Entremont, par Guillaume Gilberti, d'Allevard, de ce qu'il tenait de lui [du dauphin !] dans la vallée d'Allevard... *manu Jacobi Panoti not...* ind. 14.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 819. *Invent. Graisivaudan*, I, 1ᵇ.

9254 24 septembre 1256.

Reconnaissance faite à Rodulphe seigneur d'Entremont *(Intermontibus)* par Pierre de Bouquéron *(Bucurione)*, de ce qu'il tenait de lui à Allevard et dans sa vallée... *manu Jacobi Panoti not...* ind. 13 [= 14].

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 817. *Invent. Graisivaudan*, I, 1ᵇ.

9255 24 septembre 1256.

Reconnaissance faite à Rodolphe [seigneur] d'Entremont par Michel de la Ferrière *(de Ferreria)* et Vincent d'Allevard, de vassaux, biens et fiefs [auxquels le dauphin a succédé]... *manu Jacobi Paneti not...* 12[5]6...

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 881.

9256 24 septembre 1256.

Reconnaissance faite à [Rodolphe] seigneur d'Entremont par Raymonde de *Monte Evrardo* et Jean Perchi, d'Allevard, de ce qu'ils tenaient de lui [et qui appartient au dauphin]... *manu Jacobi Panoti not...* ind. 14.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 882.

9257 28 septembre 1256.

Obit de Guichard, seigneur d'Anthon,.. la veille de St-Michel.

Cormier (Mich.), *Ancien couvent Dominicains Lyon*, II, 20.

9258 Octobre 1256.

Sentence arbitrale rendue sur les différends du prieur de Treffort et d'Albert de la Tour, portant règlement pour la juridiction directe sur divers mas au territoire de Treffort.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 16 (*Inv. Isère*, III, 220b).

9259 5 octobre 1256.

Cession par Alix, comtesse de Genevois, à son fils le comte Rodolphe, du château du Cornillon, etc., sous condition de payer ses dettes. L'acte est scellé par Amédée de Genève, évêque de Die.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, XIV, 389. *R. Gen.* 880.

9260 Anagni, 10 octobre 1256.

Le pape Alexandre IV confirme l'accord sur la manière de tenir le chapitre général de l'ordre des Chartreux et d'y définir les points en question, passé entre Bernard, prieur de la [grande] Chartreuse, ce couvent et le moine Guigues du Groyn, d'une part, et les prieurs Henri de Portes et Riffier *(Rifferius)* du Val-Ste-Marie, procureurs des prieurs de l'ordre, d'autre ; il a été conclu par l'intermédiaire de Jean, archevêque de Vienne, Philippe, élu de Lyon, Humbert [de Romans], maître général des Dominicains, et les frères Prêcheurs Pierre Rochelins de Tarentaise et Rodolphe de Varey. — *Ea quæ judicio.*

1ᵉ *Cartul. de la Grande-Chartreuse*, II-III, ij. — *Privileg. ord. Cartus.* (1510), 11-2. Tromby, *Stor. ord. Cartus.* V, app. cevij. Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 186-7. = Potthast, 16578. Martin, 1458.

9261 Anagni, 14 octobre 1256.

Le pape Alexandre IV mande à l'évêque d'Orange, sur le désir de l'évêque d'Avignon, de pourvoir son neveu Pierre d'un canonicat dans la province d'Embrun ou le comté de Provence, conformément à une lettre d'Innocent IV. — *Cum sicut.*

Bourel de la Roncière (C.), *Registres d'Alexandre IV*, I, 474, n° 1532.

9262 Anagni, 17 octobre 1256.

Lettre du pape Alexandre IV à [Herluin, *sic p. 393*], archevêque d'Embrun, et à Aymon de Cruseilles *(Crusilli)*, prieur des frères Prêcheurs de Lausanne, leur donnant commission d'examiner les raisons et les motifs d'appellation des chanoines séculiers de Tarentaise contre les réguliers. — *Sua nobis venerabilis.*

Besson, *Mém. dioc. Genève*, 390-2 ; 2ᵃ, 380-2. *Docum. acad. la Val d'Isère*, I, 255-9.

9263 Die, 19 octobre 1256.

Raymond de Mévouillon, frère novice de l'ordre des Prêcheurs, fait donation à sa fille Saure, épouse de Pierre Isoard, seigneur du château d'Aix *(Ays)*, de 25000 sols monnaie de Vienne ou de Valence, sur ses biens et ceux venant de feue Sibylle sa femme, excepté le tiers du château de Senaz, pour payement de la dot lui revenant, payable par Raymond son fils et héritier ; il lui donne en garantie le château de Villefranche. *Act. ap. Diam.* en la cour épiscopale, dans la chambre au vieux fourneau, en présence d'Amédée, évêque de Die ; témoins : deux frères Mineurs, deux frères Prêcheurs, G° Chaafalc, chanoine de Valence, Gueelin et Quattairmalla, chanoines de Die, G° Froirerii, official de Die, etc. 3 sceaux, 2 bulles.

Arch. de l'Isère, B. 3640, origin. parch. (*Inv.* III, 122). *Invent. Baronnies*, I, 365 : 442-3. Montélimar, Bibl. Vallentin, proven. d'Em. Giraud. MOULINET, *Reg. généal.* III, 705. — VALLENTIN (Ludov.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme* (1871), VI, 436, fgmt. (à part, 9). CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIV, 285-7 ; *Mém. comtés Valent.-Diois*, I, 95-6.

9264 Anagni, 21 octobre 1256.

Lettre du pape Alexandre IV aux archevêques, évêques, abbés, prieurs... et autres prélats constitués dans les provinces de Bourges, Embrun... et Vienne, leur ordonnant de sévir par suspense, excommunication et privation de bénéfice contre les maîtres, docteurs et autres qui poursuivent de leurs moqueries et diffamations les frères Prêcheurs et Mineurs. — *Non sine multa.*

RIPOLL, *Bull. Prædicat.* I, 321. SBARALEA, *Bull. Francisc.* II, 166. = POTTHAST, 16589. *Gallia christ. noviss.* III, 1181.

9265 25 octobre 1256.

Vente par Berlion de St-Quentin, damoiseau, à Guigues (Guy), seigneur de Tullins, de tout ce qu'il possédait dans le mandement et territoire du château de Tullins, au prix de 122 liv. bons Viennois... Mercredi dans l'octave de s[t] Luc évang.

Arch. de l'Isère, B. 4157, orig. parch. (*Invent.* IV, 129[a]).

9266 26 octobre 1256.

Donation par Rodolphe de Montorcier, prieur de Romette, au prieuré d'Ambel, d'une forêt au territoire du Monestier-d'Ambel, lieu dit Passa.

Arch. de l'Isère, B. 4263, pap. (*Inv.* IV, 171[a]).

9267 1[er] novembre 1256 = 25 octobre 1256.

... Mercredi après l'octave de s[t] Luc évang.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 2069.

9268 Paris, 6 novembre 1256.

Arbitrage de Louis, roi de France, entre sa belle-mère [Béatrix], comtesse de Provence, et son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence, au sujet des revenus des comtés de Provence et de Forcalquier. Touchant le dauphin [Guigues], il y a un compromis en l'archevêque de Vienne [Jean], élu par lui, et Barral de Baux, chevalier, élu par le comte [de Provence], qui durera 4 ans à partir de Pâques prochaine ; en attendant, le comte et les siens devront s'abstenir de tout méfait contre le dauphin. Sceaux. *Act. Parisius...*, lundi après la Toussaint.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 353, orig. scellé ; B. 354, copie du 17 janvier 1256/7. — LABORDE (Jos. de), *Layettes du trésor des Chartes*, III, 329-33, n° 4300.

9269 Anagni, 10 novembre 1256.

Lettre du pape Alexandre IV à [Zoen], évêque d'Avignon, légat du Siège apostolique dans les provinces d'Arles, Narbonne, Aix, Auch et Embrun, l'autorisant à interdire les élections de prélats sans son conseil et consentement.

*BELSUNCE, *Antiq. égl. Marseille*, II, 205. = POTTHAST, 16612. *Gallia christ. noviss.* III, 1182.

9270 15 novembre 1256.

Testament d'Humbert Peloux, seigneur de Rochefort : il désire être enterré dans le cimetière de l'Hôpital de St-Jean (.....), lègue une réfection *(convivium)* aux maisons de Léoncel, Val-Ste-Marie et Vernaison, à l'Hôpital de St-Vincent ; il institue pour héritier universel son fils Pierre Peloux ; il deshérite Guigues et Hugues Bernard, frères, à raison des mauvais procédés de leur père Josserand et d'eux-mêmes à son égard : profitant de ce qu'il était malade, ils ont tenté de lui enlever le château de Rochefort. Mercredi après la s[t] Martin.

Arch. de l'Isère, B. 4101, orig. parch. (*Invent.* IV, 116-7). *Invent. Généralité*, 375. Arch. du château de Peyrins, I, 47.

9271 Anagni, 16 novembre 1256.

Le pape rappelle sa commission du 15 déc. 1255.

9272 Genève, 16 novembre 1256.

Donation par Pierre Dardel, damoiseau, aux chanoines de Genève, en présence d'Amédée de Genève, évêque de Die. *Dal. Gebennis...*, le lendemain de la quinzaine de la Toussaint.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, XIV, 37. = *R. Gen.* 882.

9273 26 novembre 1256.

Bulle d'Alexandre IV qui défend d'excommunier les religieux de St-Antoine-en-Viennois sans autorisation du St-Siège.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 170.

9274 26 novembre 1256.

Bulle du même portant que l'église du monastère de St-Antoine ne peut être interdite sans la permission expresse du St-Siège.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 174?

9275 26 novembre 1256.

Bulle du même qui permet d'enterrer les confrères de St-Antoine même en temps d'interdit.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 171.

9276 26 novembre 1256.

Bulle du même qui oblige les curés à inhumer gratuitement les religieux de St-Antoine.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 174?

9277 Anagni, 27 novembre 1256.

Lettre du pape Alexandre IV aux archevêques, évêques, abbés... et autres prélats, leur enjoignant de recevoir chaque année dans leurs églises les frères de l'Hôpital de St-Antoine de Viennois pour solliciter des aumônes. — *Cum dilectis.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, H. c. 352, orig. — *Mecklenburg. Urkundenbuch*, II, 88. = *Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine*, 132. POTTHAST, 16615.

9278 Embrun, 27 novembre 1256.

Reconnaissance par les consuls d'Embrun à Jean Chabassol, de 6.000 sols Viennois qu'ils lui avaient empruntés pour faire des distributions de vivres au peuple.

Arch. munic. d'Embrun, orig. = ROMAN, 89*.

9279 Valence, décembre 1256.

Ph[ilippe], élu de la primatiale de Lyon et procureur de l'église de Valence, Odilon, Pierre, Ponce et Amédée de Montélier *(Montilisio)* et François d'Eurre *(de Urro)*, chevaliers, Artaud d'Hostun *(Augustuduno)*, Bertrand d'Etoile (au nom de sa femme Chaberte). Ponce, Guillaume, Artaud de Montélier, Odon d'Alixan, Garnier, Gontard, Humbert Chanavella, Arnaud Girini et Guillaume Massa accensent à Rùphier, prieur du Val-Ste-Marie, au prix de 10 liv. monnaie de Vienne et Valence, payables à la s[t] Michel, tous les pâturages du château de Montélier et de son mandement, sauf les jardins, vignes, *comercia* et prés *feunascencia*, à l'exception du territoire des Motinots *(las Motosas, Motozas)*, où la maison ne pourra mettre que 6 bœufs ; ailleurs elle pourra tenir jusqu'à 60 trentains de moutons, de la Toussaint à la fin de mai, et 80 vaches de la s[t] André au *Carniprivium vetus*, plus 30 chevaux *(roncini)* entre Noël et le Carême. Le revenu sera partagé entre le prélat, les chevaliers et damoiseaux. Les chartreux sont autorisés à créer 70 setérées de pré et à construire dans le mandement de Montélier une grange avec un four. Les hauts contractants reconnaissent avoir reçu 100 liv. comme introges *(intragium)*. Cet accensement ou albergement reçoit l'approbation du doyen Arbert de Chabeuil et du chapitre de Valence, qui accensent à leur tour au même prieur, au prix de 10 sols payables à la même échéance, leurs pâturages dans le mandement de Montélier, à l'exception du territoire de Pontignat *(Pontingac)*, et reçoivent 100 sols d'introges. Bulle de Philippe, sceaux de St-Apollinaire, etc. *Acta Valen.;* témoins : Gérard de Montmoret, maître Jean Capelli, maître Etienne Chais, Guy de Boczsosel, Pierre de Langon, chevaliers, maître Jean official de Valence, Pierre courrier de Valence, etc.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, 2 orig. parch. de 46 et 47 1/2 lig. ; vidimus de 1320, 56 lig. Sceaux : † S'. WI DE MONTILIS. ; † S' : FRANCISCI : DVRRE ; † S. ARTAVT DE MONTILIS. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (27 sept. 1868). = CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-arch. Valence*, IX, 218-9 (à part, 92-4).

9280 1[er] décembre 1256.

Reconnaissance de franc fief par Gilius de St-Julien, chevalier, à Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur [-en-Rue]. A sa prière, J[ean] archevêque de Vienne appose son sceau à la charte. Témoins : frère Jean, moine de St-Pierre, Austachet de Claveyson, G[uichard d'Argental], prieur de St-Robert[-de-Cornillon].

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 104-6, n° 152.

9281 Valence, 14 décembre 1256.

Transaction entre Artaud de St-Romain, abbé de St-Félix de Valence, et maître Guillaume, prieur du même St-Félix, au sujet d'une terre au territoire de l'abbaye près du bois de St-Félix, appelé Tremolat, que l'abbé avait achetée des héritiers de Jean Estevenon et que le prieur affirmait être de son domaine. Les arbitres, Jarenton de St-Romain, prieur de la Mure, frère de l'abbé, Guillaume de Hauteville et l'archiprêtre Lantelme, chanoines de Valence, prononcent la dépendance de cette terre vis-à-vis du prieur, mais, pour le bien de la paix et en compensation des dépenses faites pour cet achat, lui font donner 100 sols par Jarenton au nom de l'abbé. Acceptation. Fait dans la maison de l'abbé..., lendemain de s[e] Lucie ; présents : Droonet neveu de l'abbé et Arnaud de Freyssinet *(Fraxino)*, chanoines de Valence, Pierre de Bressieux, sacristain, Ponce de Livron, procureur, et Pierre Bajuli, chan. de St-Félix, etc. Sceaux.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. de 30 lig. 1/2.

9282 15 décembre 1256.

Hommage rendu au comte de Valentinois par Isoard et Joffrey de Bourdeaux, pour le château de Bourdeaux, excepté un moulin donné à Isoard par l'évêque de Die... Vendredi après s[e] Luce.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, I, 332 : I, 313.

9283 18 décembre 1256.

Lundi avant s[t] Thomas ap. Dragonet de Montauban et Jordan de Rosans *(Rossanis)* tenaient assiégée *(absesa)* la maison *(forte)* de Rosans, à Montalin de Bruis *(Brueys)*, du fief du dauphin. Par l'intervention d'Otton, évêque de Gap, ils promettent de retirer leur armée. 4 sceaux.

Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc. (1346), 12-3.

9284 25 ou 29 décembre 1256.

Epitaphe d'Albert de Boczosel *(Bocosello)*, chanoine [de l'église de St-Maurice à Vienne] et sous-diacre, qui donna à la communauté de cette église deux anniversaires, pour lui et son frère Berlion, chanoine de cette église. Tous deux furent mistraux de la ville.

CHORIER, *Antiq.* 232 ; 2*, 240 (4 k.). CHARVET, 771-2 (8 k.). COLLOMBET, II, 152. TERREBASSE, *Inscr.* I, 355-7. (A l'occasion de cette inscription l'auteur dit que « le caractère du sous-diaconat n'était point ineffaçable ; il souffrait que nos gentilshommes obtinssent, au besoin, des dispenses pour se marier... » Il aurait été embarrassé de fournir des preuves de ce dire : je crois pouvoir affirmer que les 150000 bulles publiées ou analysées par l'école française de Rome et les chapelains de St-Louis-des-Français n'en renferment *aucun* exemple). DELORME, *Descr. du musée de Vienne*, 274.

9285 (= 9283) 25 décembre 1256.

Promesse par Dragonet de Montauban et Jordan de Rosans au dauphin, obtenue par l'entremise d'Othon, évêque de Gap, de faire retirer leurs troupes de devant Rosans, qu'elles assiégeaient et qui appartenait à Montalin de Bruis... Lundi après s[t] Thomas apôtre.

Arch. de l'Isère, anc. invent. = ROMAN, 89*.

9286 27 décembre 1256.

Noble Ponce d'Auriol ayant vendu à noble Giraud de Roussillon la terre de Serrières et ses dépendances, le dauphin, de qui elle mouvait, donne son consentement et promet de la lui garder.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 97[b].

9287 Embrun, 28 décembre 1256.

Lettres de Guigues, dauphin, aux citoyens d'Embrun, les assurant que, s'ils font d'abord leur soumission à leur archevêque, il s'efforcera à leur obtenir de bonnes conditions dans la sentence arbitrale que doivent prononcer Boniface, évêque de Digne, et Jacques, prévôt d'Embrun.

Arch. de l'Isère, B. 3011. = ROMAN, 89.

9288 Durbon, 31 décembre 1256.

Odon de Montmaur et Ginhard, chevaliers, Burnon, Guillaume *(W⁸)* Gaudemarius et Guillaume Gregorii prétendaient que la maison religieuse de Durbon n'avait aucun droit sur les pâturages du territoire de Montmaur ; les frères soutenant qu'il le possédait par vente ou donation et le prouvant par des chartes. Ces chevaliers et damoiseaux renoncent à leurs prétentions entre les mains du prieur Pierre ; serment d'Anselme, fils de Burnon. Fait en la maison supérieure *D-nis*, dans le dortoir des frères..., en la fête de s^t^ Silvestre ; témoins. Sceaux d'Oton, évêque de Gap, et de Raymond de Montauban, seigneur du Dévoluy *(Devolodio)*.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 355-6, n° 467. = ROMAN (J.), *Sigillogr. de Gap*, 147. ROMAN, 89^b^.

9289 (1256/1270).

Henri de Pagny *(Paigny)* hommage à Thibaud V, comte de Champagne, « de l'eschance de son frere, conte de Vienne, de 110 livrées de terre a Bar et autant à Prouvins ».

LONGNON (Aug.), *Doc. comté Champagne*, I, 249^e^.

9290 (Avant 1257).

Arbert de la Tour, fils d'Arbert de la Tour et de la comtesse [Marie], fille de Robert comte d'Auvergne, avait acquis partie de la terre d'Hugues de Coligny en épousant sa fille Béatrix *(Biatricis)*. Les frères de Portes lui exhibent une charte de donation des pâturages à eux faite par Hugues : il la confirme et y appose son sceau. Approbation de sa femme Béatrix.

Cart. de la chartreuse de Portes, 33^b^. — MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 3.

9291 (Avant 1257).

La comtesse Marie, épouse d'Arbert, seigneur de la Tour, donne à la maison de Portes 20 sols de cens pour du poivre, sur le manse de *Longa Via* à la villa de *Res*, à la Pentecôte. Approbation de son mari et de son fils Arbert. Sceau.

MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 3^a^.

9292 Janvier 1256/7.

Transaction entre Simon de Joinville, sire de Gex *(Gait)*, et Rodolphe *(Raol)*, comte de Genevois. Albert, seigneur de la Tour[-du-Pin] appose son sceau à l'acte.

WURSTEMBERGER, IV, 216-7, n° 441. = *R. Gen.* 884.

9293 Durbon, 8 janvier 1256/7.

Burnon, fils de feu Guillaume *(W¹)* Burnonis, de Montmaur, reconnaît devant Pierre, prieur de Durbon, les donations faites par son père et par lui à cette maison, dans les limites de ses possessions, *a stricto passu* de Montmaur au moulin de Nermena au sommet des *Rochaz des Armanz*, et de la montagne de *Tumbarel* au sommet de celle de Chergaye *(Chalajaya)* ; il confirme diverses chartes, notamment une de 1207, et accorde le pâturage dans tout le territoire de Montmaur. Serment de ses fils Arbert, Anselme et Guichard, chevalier. Fidéjusseurs : Raymond de Montauban, Odon et Guichardet, chevaliers, Guillaume Gaudemar et Guillaume Gregorii, de Montmaur. Fait en la maison supérieure *D-nis*, dans le dortoir des frères ; confirmé entre l'église et le cimetière ; témoins : Guillaume chanoine de Chardavon *(Cardaonis)* Geofroy de Montmaur, etc. Sceaux d'Oton, évêque de Gap, et de R. de Montauban.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 356-8, n° 468. = ROMAN (J.), *Sigillogr. Gap.* 147 ; = 89^b^.

9294 15 janvier 1256/7.

Sentence arbitrale de Pierre de Caderousse *(Chadarossa)*, seigneur de Nyons en partie, entre noble Bertrand de Mison et noble Arnaud de Sahune *(Ancezuna, Ansaduna)*, au sujet des territoires de Ste-Jalle *(S. Gallæ)*, et d'Arpavon *(Arpaonis)*. Arnaud doit céder à Bertrand ses droits à Ste-Jalle, et surtout la 25^e^ partie du château du lieu et tout le fief de Burlenc ; Bertrand cédera à Arnaud ses biens au château d'Arpavon, et lui en fera hommage et serment de fidélité ; il mettra ses armoiries et son étendard sur le château. Les habitants conservent leurs droits de pâturage et de bûcherage.

Arch. de l'Isère, B. 3640, orig. parch. (*Invent.* III, 122^b^). *Invent. Baronnies*, I, 16 : 19-20, 991. — CHEVALIER (U.) et LACROIX (A.), *Invent. arch. Dauph. Morin-Pons*, n° 410.

9295 Latran, 16 janvier 1257.

Lettre du pape Alexandre IV au chapitre général de l'ordre des Chartreux : les prieurs pourront exercer leur charge sur leurs sujets dès qu'ils auront consenti à leur élection et qu'elle aura été confirmée par les autres prieurs. — *Licet sicut.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 8^b^-9^a^, 16. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccxlj. = POTTHAST, 16680. LE COUTEULX, IV, 190.

9296 Forcalquier, 17 janvier 1256/7.

Copie d'un arbitrage de s^t^ Louis roi de France, entre Charles d'Anjou et sa belle-mère Béatrix. Fait dans le château *Forcalquerii* ; témoin : Henri, archevêque d'Embrun.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 354.

9297 17 janvier 1256/7.

... A la s^t^ Antoine, le chapitre de l'église de Vienne partage les terres vacantes [par la mort] d'Ar[bert] de Boczosel : deux chantres....

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 128 (xij^a^).

9298 (= **9413**) 23 janvier 1257.

Falcon, évêque de Grenoble, du consentement du doyen B[urnon] et du chapitre de sa cathédrale, unit le prieuré de Villard-Benoît à l'église Notre-Dame de Grenoble, comme l'est le prieuré de Parménie ; il y aura un prieur et 12 chanoines, qui auront la fraternité spirituelle de l'église de Grenoble ; pour y favoriser l'office divin, le prélat y unit les églises de St-Vincent et de Ste-Marie de Mercuze. Falcon établit en outre un prieur et deux chanoines, pour desservir la maison de

l'Aumône de Grenoble (hôpital de s[t] Hugues ou église de la Madeleine). Il est encore question du doyenné de Mont-St-André [en Savoie] et de l'archiprêtré d'au-delà du Drac.... Lendemain de s[t] Vincent.

Invent. évêché Grenoble, P. XI, 222[b]. CHEVALIER (U.), *Cartul. d'Aimon de Chissé*, n° 49 (Not. anal. 21). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 252[b], 253[a]. = VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 135, 174, fgmts.

9299 Gap, 26 janvier 1256/7.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste que le chevalier Asselme, de la Roche, devant son juge Nicolas, a vendu à Durand Clari, convers de la maison de Bertaud, un champ près la condamine de la maison de Quint et de la combe des Baumes *(Balmis)*, au prix de 1000 sols Viennois et 30 toisons de brebis *(tricenar. lanæ)*. Approbation de son frère Pierre Rostagni. Fait dans la cour *Vapinci*, sur la crota ; témoins : Jacques de n'Agnes, prêtre, etc. Hugues de la Fare, not. épisc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 79-80, n° 74. = ROMAN, 89[b].

9300 Gap, 1[er] février 1256/7.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste que Hugues Chaynes, de Gap, a vendu à Durand Clari, convers de la maison de Bertaud, 3 oboles de cens qu'il percevait sur une maison du couvent en la cité de Gap, au prix de 9 sols monnaie courante. *Act. Vapinci*, dans sa cour, sur la crota, devant son courrier Lambert ; témoins. Hugues de la Fare, not. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 80, n° 75. = ROMAN, 89[b].

9301 Latran, 8 février 1257.

Le pape Alexandre IV autorise le prieur de la Chartreuse, les autres prieurs de l'ordre et les frères prêtres à entendre les confessions de leurs mercenaires. — *Animarum salutem.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 8[b], 16[b]. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccxlij. LE COUTULX, *Ann. Cartus.* IV, 191-2. = POTTHAST, 16720.

9302 Latran, 8 février 1257.

Le même défend à tout prélat et à ses familiers d'exiger des Chartreux l'hospitalité ou d'autres services sous prétexte de dettes. — *Exhibita nobis.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 8[b], 15[b], 16[b]. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccxlii. CHMEL, *Urkunden Gesch. Oesterreich*, I, 45. = POTTHAST, 16721.

9303 8 février 1257.

Le même défend d'exercer les droits de visite et de correction dans les maisons de l'ordre des Chartreux, si ce n'est en conformité avec leurs statuts. — *Thesauro virtutum.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 9[a], 16[b]. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. ccxliii[bis]. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 190-1. = POTTHAST, 16722.

9304 9 février 1256/7.

Amédée d'Hauterives approuve l'adoption faite par Humbert Petit et Marie sa femme de Pierre Girbout pour leur enfant et pour leur successeur.

MOULINET, *Reg. généal.* III, 599.

9305 24 février 1256/7.

Fondation par Henri, archevêque d'Embrun, de l'archidiaconé du chapitre d'Embrun, avec ses propres ressources.

FORNIER, *Hist. Alpes Marit.-Cott.* II, 4. = ROMAN, 89-90.

9306 28 février 1256/7.

Compromis entre les habitants de Pierrelatte et ceux de La Palud, pour les pâturages et limites des deux communautés. Raymond Segnerii, commandeur de Richerenches, et Bertrand de Mornas, arbitres, décident que les deux territoires seront ainsi délimités : sur la ligne visuelle allant du vitrail *(viriale)* ou fenêtre longue à l'orient de l'église de St-Pasteur à la tour du château de Barry *(Barrio)* et de cette fenêtre en allant au Rhône en droite ligne vers l'occident, il sera placé des bornes.

Arch. de la Drôme, E. 3442 (*Invent.* III, 160[b]) ; E. 7205, orig. parch. (V, 103[b]).

9307 Embrun, 1[er] mars 1256/7.

Jacques Serène, [élu] prévôt d'Embrun, jure d'être fidèle et obéissant à l'archevêque Henri, de garder ses secrets, de rechercher son utilité ; il fait hommage pour tout le temporel, excepté le château de St-Clément. *Act. Ebreduni, in planchatis* du palais archiépiscopal ; présents : Rabaud sacristain, etc.

FORNIER (Marc.), *Hist. Alpes Marit.* III, 244, cf. II, 33. = ROMAN, 90[a].

9308 Bourg-Argental, 10 mars 1256/7.

J[ean], archevêque de Vienne, autorise par l'apposition de son sceau une donation ou vente au prieur de St-Sauveur-en-Rue dans la paroisse de Marlhes. *Act. et dat. ap. Burgum d'Argentau.*

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 80-1, n° 129[b].

9309 12 mars 1256/7.

Philippine *(Philippa)*, fille et héritière de Raymond de Mévouillon et de Saure, et hérit. de son frère Grégoire, épouse de René *(Raini)* de la Tour, abandonne à Raymondet, laïque, seigneur de Mévouillon, fils de frère Raymond, novice dans l'ordre des frères Prêcheurs, les revendications qu'elle prétendait à raison de la succession de ses père, mère et frères, pour les exercer contre Lambert, seigneur de Montélimar, et Galburge, son épouse, fille de Raymond le Bossu. Cette cession porte donation entre vifs pour récompense d'importants services.

Arch. de l'Isère, B. 3640, orig. parch. (*Invent.* III, 122[b]). *Invent. Baronnies*, I, 364,-4[b] : 441 (à 1250), 442.

9310 13 mars 1256/7.

Béatrix, fille de feue Garcende, fille elle-même de Raymond de Mévouillon et de Saure, fait abandon à Raymondet, seigneur de Mévouillon, novice des frères Prêcheurs, de ses droits paternels et maternels contre Galburge, fille de Raymond de Mévouillon le Bossu, frère de Garcende, et son mari Lambert Adhémar.

Arch. de l'Isère, B. 3640, orig. parch. (*Invent.* III, 122[b]). *Invent. Baronnies*, I, 364[b] : 442.

9311 17 mars 1256/7 = 20 mars 1256/7.

Donation par Almasie, femme de Draconet.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* 374-5.

9312 St-Julien (de Beaufort), 18 mars 1256/7.

Garnier Albanel, habitant de St-Julien *(villæ Monasterii S. Juliani)*, vend à Jean, sacristain de Léoncel, 3 éminées de terre à Combet *(en la C-ta)*, au prix de 100 sols monnaie de Vienne publique et éprouvée. Humbert de *Graisieu*, prieur de St-Julien *(S. J. villæ de Monasterio)*, approuve cet acte et reçoit avec son baile 40 sols de plaid, avec réserve de 4 *nummi* de cens. Fait au village *de Monasterio*, dans la maison de Garnier..., le dimanche avant l'Annonciation ; témoins (7). Sceau du prieur.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 186-7, n° 182.

9313 20 mars 1256/7.

Almusia, fille de Raymond de Mévouillon et de Saure, épouse de Dragonet, seigneur de Montauban, fait cession de tous ses droits successifs à Raymondet, seigneur de Mévouillon, son frère, novice des frères Prêcheurs.

Arch. de l'Isère, B. 3640, orig. parch. (*Invent.* III, 122b).

9314 20 mars 1256/7.

Dalmace de Châteauneuf-de-Mazenc *(lo Dalmazenc)*, fils de feu Dalmace et de Blanche, fait don à Raymond de Camaret de ses droits sur Châteauneuf-de-Mazenc, sous réserve d'usufruit.

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72a).

9315 22 mars 1256/7.

Mateline, fille et héritière de feu Raymond de Mévouillon et de Saure, sœur et héritière de Grégoire de Mévouillon, épouse de Guillaume Augier, fait cession de ses droits à Raymondet, seigneur de Mévouillon, novice des frères Prêcheurs.

Arch. de l'Isère, B. 3640, origin. parch. (*Invent.* III, 122b). *Invent. Baronnies*, I, 364b : 442.

9316 1257.

Lettre du pape Alexandre IV aux nobles conseillers et aux grands du royaume d'Angleterre : il a reçu les ambassadeurs du roi, les archevêques [Henri] d'Embrun *(Ebrendun.)* et de Tarentaise *(Caratasien.)*, maître Rustaud chapelain, etc. — *Venerabiles fratres.*

Matthæi Paris. *Chronica majora*, addit. 222 ; éd. Luard, VI, 410-6. = Potthast, 17129.

9317 1257.

Vente par Guillaume de Claix *(Clays)*, fils d'Amblard de Claix, chevalier, à Odon Alamand, seigneur du château de Champ *(Campis)*, de tout ce qu'il possédait dans la vallée de Valbonnais *(Vallisbonesii)*, au prix de 26 livr. Viennois.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1800.

9318 1257.

Concession en fief et hommage par Charles, comte de Provence et Forcalquier, au dauphin Guigues, comte d'Albon et de Vienne, des villes de Gap et Embrun et autres terres dépendantes de lui, que le dauphin possédait auparavant.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 112.

9319 1257.

Hommage volontaire rendu par les seigneurs de Grignan à Béatrix, comtesse de Provence.

Arch. de la Drôme, E. 5794, cité (*Invent.* IV, 238b).

9320 1257.

L'official de Valence restitue au prieur de St-Félix, qui en avait été dépouillé par l'abbé de ce couvent, une terre de Garin Veilhon, au terroir de l'abbaye *en Lolme Helicene*, 2 sols de cens pour la terre de Pierre Baon au même lieu et celle de Pierre Baille limitrophe, et 5 sols de cens sur une terre touchant le vieux cimetière.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. f° 12b, n° 65.

9321 1257.

Lettres du comte de Valentinois touchant l'hommage qu'il avait rendu à feu Raymond, comte de Toulouse, pour le comté de Diois. Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3495 (*Invent.* III, 53b). Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 249b.

9322 1257.

Quittance de 603 florins d'or par Joffrey, vicomte de Clermont, à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, à compte sur la dot d'Agathe, mère dud. Joffrey et tante du comte.

Arch. de l'Isère, B. 3913 (*Invent.* IV, 13a).

9323 Valence, 1257.

François d'Eurre *(de Urre)*, chevalier, au nom de son père Guenis et au sien, vend à Etienne Bruscheti, convers de la maison du Val-Ste-Marie, une condamine de 14 setérées au lieu dit *al Tronchet*, dans le mandement de Montélier *(Montilisii)*, contiguë à la terre de St-Pierre du Bourg, et 2 éminées de terre à Bramalier *(B-leu)*, même mandement, au prix de 300 sols monnaie de Vienne et de Valence, dont quittance : ces terres sont franches et libres de tout cens, usage et servitude. Serment. Approbation de Guenis, seigneur d'Eurre. Sceaux. *Act. Valen.* ; témoins : Bertrand prieur de Vaunaveys *(Vallis Navigii)*, etc.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 21 lig. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (10 mai 1868) ; dans journ. cité (27 sept. 1868).

9324 1257.

Les habitants de Liddes *(Lides)* doivent une bête de somme *(summarium)* à Guillaume d'Allinges *(A-gio)*, quand le comte de Savoie envoie une cavalcade en Lombardie ou à Vienne *(Viannes)*. Témoins : Jean de la Tour, chevalier, etc.

Gremaud (J.), dans *Mém.-doc. soc. hist. Suisse rom.* (1876), XXX, 27.

9325 1257.

Composition par arbitres entre le comte de Bourgogne et le seigneur de Vaudrey *(Vauldrey)*, au sujet de la prévôté d'Arbois, du consentement du comte de Vienne, qui en était seigneur. Fait dans l'église de St-Just.

Chevalier (F. F.), *Mém. histor. Poligny*, II, pr. 579. = Brèq. VI, 324.

9326 Latran, 26 mars 1257.

Lettre du pape Alexandre IV au prieur et au couvent des frères Prêcheurs de Valence, par laquelle il défend d'empêcher ceux qui ont élu sépulture dans leur église d'être enterrés dans leur cimetière. — *Meritis vestræ.*

Ripoll, *Bull. Prædicat.* I, 333. = Potthast, 16798.

9327 Latran, 28 mars 1257.

Le pape Alexandre IV invite les archevêques de Vienne et d'Embrun, les évêques de Grenoble et de Gap à prendre comme seigneurs la défense de leur vassal Guigues Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, tant qu'il s'acquittera des services de son fief. — *Cum dilectus filius.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 354. — *Gallia christ. noviss.*, I, instr. 289. = ROMAN, 90*.

9328 (Valence), avril 1257.

Odon Olrici vend à frère Etienne Bruscheti, au nom de la maison du Val-Ste-Marie, le tiers d'une condamine aux Molinots *(Molhosas)*, mandement de Montélier, du domaine de l'évêque de Valence, et 2 pièces de terre contiguës, sur le chemin de St-Didier, franches et libres de tout cens et usage, au prix de 18 liv. monnaie de Vienne et de Valence, dont quittance. Fait devant maître Jean, official de Valence, qui appose le sceau de sa cour ; témoins : Pierre courrier de Valence, maître Bondoval, Raimond et Guillaume Densa, chanoines de St-Félix. Le cens de la condamine sera doublé, en raison de la permission d'acquérir accordée aux chartreux par Ph[ilippe], procureur de l'église de Valence.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 30 lig. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (27 sept. 1868).

9329 Vienne, 18 avril 1257.

Vente par Gilet de Boczosel, damoiseau, fils de feu Humbert de Boczosel, chevalier, à Philippe de Savoie, de la 8e partie de ses droits sur le marché de la Côte-St-André et sur la leyde qu'on y perçoit, au prix de 40 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3605, orig. parch. (*Invent.* III, 107b). CHEVALIER (U.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 199 (à part, 82).

9330 29 avril 1257.

Albert, doyen de Valence, ordonne à son neveu Lambert, seigneur de Chabeuil *(Cabeoli)*, de rendre ce château au dauphin Guigues à chaque réquisition, ce que Lambert promet de faire... 1256, ind. 15, *d. domin. 2° exeun. m. april.*

Invent. Valentinois, I, 341 : I, 321-2 (le 2). — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 440.

9331 St-Pons, 1er mai 1257.

Testament d'Eudiarde *(Eudiartz)*, fille de feus Giraud Adhemarii et Mabilie ; elle choisit pour sépulture le monastère de St-Pons [de Géménos] et institue pour héritier son fils Hugues de Baux. Fait dans le monastère *S. Poncii*, en la maison à fourneau, où gisait Mabilie. Témoins ....resta, not. de Marseille et de Provence.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 9239, n° 4. — BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 410 (7 m.)

9332 Châteaudouble, 8 mai 1257.

Adémar de Poitiers, comte de Valentinois *(Valantin.)*, promet à Louis, roi de France, de lui rendre à première réquisition le château du Béage *(Bidagiis)*, tant qu'il demeurera entre ses mains ou en celles des fils de feus Béraud du Béage *(Bidagio)* ou de Guillaume de Solignac-sur-Loire *(Solompniaco)*. *Datæ ap. Castrum Duplex.* Sceau. — *Excellentiæ vestræ.*

DU CHESNE, *Comtes de Valentinois*, pr. 9. LABORDE (Jos. de), *Layettes du trésor des Chartes*, III, 355-6, n° 4339. = ANSELME, II, 188.

9333 14 mai 1257.

...Lundi après s[t] Mamert, le chapitre de l'église de Vienne partage les terres vacantes qu'avaient tenues Drodon le chantre et Zacharie directeur *(dommus)* de l'Aumône : Anselme chantre...

Liber divisionum terrarum capit. Viennen. xij v°.

9334 Grenoble, 17 mai 1257.

Lettre de créance de G[uigues] Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, à H[enri] archevêque d'Embrun et O[thon], évêque de Gap : il leur envoie B[urnon], doyen de Grenoble, les priant d'ajouter foi entière à ce qu'il leur dira. *Dat. Gratianopoli....— Dominationi ac.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 354. — ALBANÉS, *Gallia christ. noviss.* I, instr. 289-90. = ROMAN, 90*.

9335 25 mai 1257.

Compromis entre Fromond de Morges, fils de feu Pierre de Morges, et Raymond Bérenger, en la personne du dauphin Guigues... Ind. 15, vendredi avant la Pentecôte. 3 sceaux.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 163 ; *1346*, 769.

9336 Gap, 29 mai 1257.

...Ind. 15..., vac. imperio. Otton, évêque de Gap, ordonne à Guillaume, notaire du s. palais, d'authentiquer la bulle du 28 mars préc. Fait en la cité *Vapicen.*, dans le palais du prélat ; témoins : Brunon, doyen de Grenoble, Guigues Aurucii, chanoine de St-André de Grenoble, Nantelme, prévôt de Gap, etc.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 354, cop. parch. de l'époque. = ROMAN, 90*.

9337 30 mai 1257.

Hommage rendu à Aimar, comte de Valentinois, par Josserand, chevalier, seigneur de Bouzols, pour ce château et forteresse, ceux de Servissas et de Rochaubert, avec leurs tènements, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3894 (*Invent.* IV, 1-2). *Invent. Vivarais*, 423.

9338 Grâne, juin 1257.

Flote, dame du Royans *(Roianis)*, épouse de Guillaume de Poitiers et mère d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, intervient comme arbitre entre André, abbé de Léoncel, et Pierre Sablon et 7 autres, qui avaient longuement possédé sous la redevance du tiers *(ad tertium)* des prés baignés par la Lionne *(Lioncellum)*, au-dessous de la croix de Tamée *(Tameio)* jusqu'aux Jacots *(Jocus)*, près de la Ferrière jusqu'au Musan *(Muson)*. Comme la propriété des moines était incontestable, leurs contradicteurs sont condamnés à 50 sols Viennois de cens payables à l'Annonciation et 10 livr. pour nouvelle investiture, mais le tiers sera réduit à 50 sols. Sceau. Fait au château de *Grana.*

RIVAZ (P. de), *Diplom. de Bourg.* II, 779. — GUICHENON, *Bibl. Sebus.* 58-9 ; (1780), 18 (à 1263). CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 187-8, n° 183. = GEORG. I, 1171. BRÉQ. VI, 310.

9339 St-Vallier, 18 juin 1257.

Promesse par Albert de la Tour, Artaud, seigneur de Roussillon, Girard de Roussillon, seigneur d'Anjou, Guigues J....s de Largentière, Guillaume, seigneur de Beauvoir, Aynard, seigneur d'Annonay, Silvion de Clérieu, Guillaume de Tournon, Aynard de Clermont, Audebert de Châteauneuf, Francon de Chatte, Bertrand d'Engellas *(Engelatis)* et Gilles de Boczosel, de payer au dauphin de Vienne Guigues 30000 sols au cas où Guillaume et Boniface de Miribel, père et fils, rompraient la paix faite entre eux. *Dat. ap. S. Valerii... ind. 15.*

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, Traités anciens, paq. 1, n° 1.

9340 21 juin 1257.

Sentence arbitrale rendue par Pierre de Binsiaco ?, sacristain de St-Félix, le cellérier de Léoncel et H. Arnaudi, de Châteaudouble, entre André, abbé de Léoncel, et Guillaume, prieur de St-Félix, au sujet des terres du Rivier et du Conier. *Act. ap. Cactanarium...;* témoins.

Arch. de la Drôme, Léoncel et St-Félix, orig. parch. de 36 lig. 1/2. — *Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 189, n° 184.

9341 La Mure, 22 juin 1257.

Guigues de Biviers *(Biviaco)* et sa femme Alix *(Alisa)* vendent à l'hôpital de Pontcharra *(Pontecharal)* tout ce qu'ils avaient en l'alpe *della Chinarda*, au prix de 4 liv. monnaie de Vienne. Serment. *Act. ap. Muram*, en sa cour *(curtis)* : témoins : Guigues Rosseti, juriscons., Jean Devant, chapelain, etc. Hubert Roscani, not.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 16 lig. 1/2.

9342 25 juin 1257.

Vente par Falques de Bressieux, damoiseau, à Ainard, abbé de St-Pierre de Vienne, pour le prieuré de Serre *(Serra)*, du quart du bois dit Chambaran de Serre, au prix de 7 liv. Viennois.

Arch. de la Drôme, E. 3557, orig. parch. (*Invent.* III, 189[b]).

9343 25 juin 1257.

Le chapitre de l'église de Vienne décide que désormais il y aura distribution *(libra)* le dimanche et les autres jours avant le repas, comme de coutume ; on ne sonnera pas none tant que celui qui la doit ne l'aura pas faite.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 15.

9344 25 juin 1257.

Comptes du réfectoire de l'église de Vienne rendu par le sacristain A[nselme], pour lui et le dom de l'Aumône Zacharie : dépenses, en dehors de la confrérie, 351 l. moins 3 s. ; recettes, 308 l. 9 s. Dû 105 l. Obergon, outre l'intérêt *(usura)* ; 21 l. à l'œuvre de l'église.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 124 (98*).

9345 1257.

A la mort de Zacharie, supérieur *(dompnus)* de l'Aumône *(Helemosinæ)* de Vienne, qui tenait l'administration des deniers des acquisitions, on trouva les comptes de deux années. Recettes, 338 l. 3 s. ; dépenses, 305 l. Dépensé pour sceller une lettre, 6 den. Reçu des exécuteurs du doyen [Hugues] 38 l. moins 3 s. ; de Jacques du Palais, 80 l. pour le doyen Hugues.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 118-9 (73*).

9346 Grenoble, 1[er] juillet 1257.

B[urnon], doyen de l'église de Grenoble, et son chapitre concèdent à leur clerc Guigues de St-Martin, comme bien méritant, et à son fils Alphinet, également clerc, leur chazal à Grenoble, à l'angle de la rue du milieu, près de la place devant leur église, pour 3 émines *muleorum* de cens au synode de la Toussaint ; ils les en investissent avec une herbe. Fait derrière l'église sur le mur des Sarrasins ; présents : le doyen, Zacharie procureur, Guigues Janerii infirmier, Jean de Francin, prieur claustral, et 7 chanoines, Guillaume Veylz, chan. de St-André. — Guigues promet de construire une maison dans ce chazal et en fait don après sa mort et celle de son fils à l'église de N.-D. pour son anniversaire ; Guigone, mère d'Alphinet, en aura la jouissance si elle leur survit, mais servira l'anniversaire. Serment. Sceaux du doyen et de St-Vincent.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 20 lig. 1/2 ; sceau.

9347 Romans, 1[er] juillet 1257.

J[ean], archevêque de la s[e] église de Vienne, atteste avoir examiné une charte scellée de Falcon, évêque de Valence (mai 1197) et l'avoir trouvée authentique ; il en reproduit le texte à la requête de Guillaume, abbé de St-Ruf de Valence, et appose son sceau. *Dat. Rom[anis]....*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch. de 18 lign.

9348 3 juillet 1257.

Hugues, comte de Vienne, seigneur de Pagny *(Paigneii)*, requiert le doyen et le chapitre de Lyon de laisser l'évêque d'Autun jouir des droits que lui reconnaît la coutume sur l'église de Lyon, durant la vacance du siège... Mardi après s[ts] Pierre et Paul.

Charmasse (A. de), *Cart. évêché d'Autun* (1880), II, 271.

9349 Romans, 4 juillet 1257.

... A la translation de s[t] Martin, Chabert Chanavatz d'Hostun *(Osteu)*, chevalier, vend à Pierre de Châteauneuf, cellérier de Léoncel, acquérant au nom de l'abbé André et du couvent de Léoncel, un pré au-dessus du gué d'*Eroa*, 6 den. de cens sur un jardin à Tanney de Rochefort *(Tannetum Rupeforten.)* et 2 pièces de terre joignant la route de Romans, pour le prix de 14 liv. monnaie de Vienne et de Valence. Approbation de sa femme Béatrix, de sa fille épouse du fils de Ponce de la Roche, et son frère Pierre Chanabatz. Garant : Ponce de la Roche. Fait *ap. Romanum*, dans le nouvel œuvre de St-Barnard ; témoins : Jacques del Revest, sous-prieur, etc. (5). Sceaux de J[ean], archevêque de Vienne, de Ponce de Valence et de C. C.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 189-90, n° 184.

9350 .. juillet 1257.

Testament de Reymond de Mévouillon le Bossu, par lequel il institue pour héritière sa fille Galburge ... 23 d. kal. d'aoust. — Cf. 29 juil. 1256.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, I, 365 : 443.

9351 10 juillet 1257.

Compromis entre l'abbé de Léoncel et le prieur de St-Félix, au sujet de Blache-Ronde (*Blachia Rotonda*,

au mandement du Rivier) et d'un cens de 12 den. 2 sceaux.

*Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 190, n° 186.

9352 Vienne, 15 juillet 1257.

Le damoiseau Amédée, seigneur d'Hauterives *(de Alta Ripa)*, assisté du chevalier Jean Ferlay, du damoiseau Berlion d'Hauterives, de Boson Bovet, mistral de Châteauneuf, et autres, reçoit en fief de l'archevêque Jean et du chapitre de Vienne les deux châteaux d'Hauterives et de Charmes *(Chalmen)*, et en fait hommage lige au prélat ; il prend aussi en fief tout ce qu'il possède dans ces châteaux et leurs mandements. Il promet de les rendre à réquisition et sera tenu aux frais en toute circonstance. Fait dans la chambre basse de l'archevêque ; témoins : An[selme] sacristain, Hugues de la Tour et d'autres chanoines, maître Barnard, chanoine de Romans, maître Jean de Villeneuve, official de Vienne, etc.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 98-9. = Charvet, 398. Collombet, II, 152-3. — Cf. suiv.

9353 15 juillet 1257.

Amédée, seigneur d'Hauterives, certifie avec serment devant l'archevêque J[ean] et le chapitre de Vienne, qu'il tient en franc-alleu ses deux châteaux d'Hauterives et de Charmes au dioc. de Vienne, avec leurs mandements, qu'il n'en a fait hommage à personne et que nul n'y possède de domaine ou servitude ; il reconnaît avoir reçu 150 liv. Viennois du prélat et du chapitre, et se déclare leur feudataire et vassal ; il leur rend hommage lige et fidélité ; il remettra les châteaux à réquisition et eux pourront s'en servir en plaid et en guerre : le fief ne pourra être aliéné ; Amédée le défendra à ses dépens. Témoins : le sacristain Anselme, le chanoine G. de Virieu et 6 autres, maître Bernard, chanoine de Romans, etc. Sceaux.

Gaignières, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243), 51-3. — Cf. préc.

9354 15 juillet 1257.

Amédée, seigneur d'Hauterives, damoiseau, à la requête d'Arbert de Ville et de Nicolas d'Hauterives, chanoines de Vienne, délégués par l'archevêque J[ean] et le chapitre, leur remet les châteaux d'Hauterives *(Altaripa)* et de Charmes *(Chalmen)*, dioc. de Vienne, et y place leur étendard en signe de domaine et reconnaissance. Sceau. Témoins.

Gaignières, *Généalogie de Clermont-Tonnerre*, II (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 22243), 50.

9355 Hauterives, 15 juillet 1257.

Nicolas d'Hauterives *(Alta Ripa)* et Arbert de Ville, chanoines de Vienne, se rendent au château d'Hauterives au nom du chapitre, accompagnés du laïc Barthélemy de la Valette, au nom de l'archevêque, et demandent au seigneur du lieu, le damoiseau Amédée, de leur rendre ce château dont ils sont seigneurs ; il s'y prête volontiers et on hisse les bannières du prélat et du chapitre. Témoins : G. d'Hauterives, Amédée de Laye *(Aya)*, chevaliers, etc.

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 99.

9356 Charmes, 16 juillet 1257.

Les mêmes délégués du chapitre et de l'archevêque de Vienne se font rendre de la même manière le château de Charmes *(Chalmen)*. Témoins (5).

Chevalier (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 99.

9357 Riez, 17 juillet 1257.

... Le mardi avant s[e] Marie Madel. La guerre étant sur le point d'éclater entre Charles, fils du roi de France, comte d'Anjou, Provence et Forcalquier, et marquis de Provence, en son nom et à celui de son épouse la comtesse et marquise Béatrix, fille et héritière de feu Raymond Bérenger, comte et marquis de Provence et comte de Forcalquier, et le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, on convint amiablement que Guigues se reconnaîtrait vassal de Charles pour tout ce qu'il possédait en Gapençais du comté de Forcalquier et de ses dépendances : il lui en fit hommage et promit de le défendre contre tous en plaid et en guerre. En échange, le comte, au nom de son épouse, donna au dauphin son domaine, juridiction et seigneurie sur Galburge, fille de feu Bertrand de Mévouillon, et sur Dragonet seigneur de Montauban, avec la vallée de Ruegnes *(Rognies)*. Fait *ap. Regium*, dans le palais épiscopal ; témoins : Guy comte de Forez, Barral seigneur de Baux, Guillaume de Beaumont, Henri de Luzarches, chanoine de Chartres, chapelain du comte, Sindon de Fontaines, chevalier, sénéchal de Provence, Berlion de la Tour, Alamand seigneur de Condrieu, Guillaume Ogier, Raymond de Montauban, Bertrand de Mévouillon de Lachau,... Jean de Bona-Mona, grand juge de Provence... Jean Mafflet, not. du comte.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Reg. *Pergamen.* 28[b]. Arch. de l'Isère, B. 3735, orig. parch. ; 3740, en 24 mars 1324 ; 3753, 22[b] ; 3850, vid. ; 3865, 265. *Invent. Gapençais*, 264-5, 269, 342-3 ; *prov. étrang.* 181-2. *Generalia*, I, 155[b]. *Minutes du not. Jean de St-Denys*, n° 234. Fontanieu, *Hist. de Dauph.* II, 11, 657 ; *Cart. du Dauph.* I, 251-3. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 46-7. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 205-6 ; II, 445 ; *Généal.* 39-40. Brizard, *Hist. généal. mais. Beaumont*, II, 12. = Bréq. VI, 311. Roman, 90[a].

9358 Riez, 17 juillet 1257.

Guy, comte de Forez, en son nom et à celui de Guigues, dauphin de Viennois, déclare à Charles d'Anjou que, pour éviter des contestations, ils lui abandonnent les terres possédées par eux dans le Gapençais et le comté de Forcalquier, au cas où ils mourraient sans héritiers. Charles accepte et leur donne l'investiture. Fait dans la maison épiscopale de Riez, en présence de Barral de Baux et autres.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 176, 2. = Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 415.

9359 Riez, 18 juillet 1257.

... Le mercredi avant s[e] Marie Madel. Le dauphin Guigues, comte d'Albon et de Vienne, à la suite d'un accord avec Charles, fils du roi de France, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier, lui promet, ainsi qu'à son épouse Béatrix, au cas où il mourrait sans enfants légitimes, toute sa terre du Gapençais dans le comté de Forcalquier, et la seigneurie de Draconet et Galburge. *Act. in civitate Regia*, dans le palais episco-

pal ; témoins : Guy, comte de Forez, Barral seigneur de Baux, Guillaume de Beaumont, chevalier, Henri de Luzarches, chanoine de Chartres, chapelain de Charles, Robert de *Laveno*, professeur de droit, etc. Martin de Paris, not. du comte.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 2 et 354. Arch. de l'Isère, B. 3013 ; B. 3253, 31. *Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc.* (1346), 13ᵃ (Vid. de l'officialité de Grenoble; Jean Bonardi (not.) *Invent. Gapençais*, 265, 275. Valbonnays, 7ᵉ Reg. n° 60. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 255ᵇ. = Roman, 90ᵇ. Nicollet (F. N.), dans *Ann. des Alpes* (1902), VI, 13-4, cf. 6.

9360 19 juillet 1257.

Enquête devant Jean Garin, juge de la cour d'Avignon, à la requête de frère Raymond de Mévouillon, sur le testament de Raymond le Bossu : sa fille Galburge, citée à comparaître, répond qu'elle est en couches ; elle ne répond pas à trois autres lettres l'invitant à se faire représenter par procureur, et on procède à l'audition des témoins, qui attestent les principales dispositions de cet acte.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* II, 122ᵇ). *Invent. Baronnies*, 443. Cf. n° 9245.

9361 La Chartreuse, 4 août 1257.

Riffier, ancien prieur du Val-Ste-Marie, prieur de la Chartreuse, et le chapitre privé de l'ordre délibèrent, sur la demande de Louis, roi de France, qui désire des religieux pour fonder une chartreuse près Paris ; on lui accorde 4 moines sous la direction de Joscerand, alors prieur du Val-Ste-Marie.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 194.

9362 10 août 1257.

Accord entre Hugues de Châteauneuf, fils et héritier de Guillaume, et Pons Salabard le Jeune, du Bourg-St-Andéol, auquel Hugues promet de rendre les revenus par lui perçus dans le fief supérieur du château de Donzère, limité au midi par le chemin du portail au Rhône, et par les territoires de Châteauneuf, Rac et Roussas.

Arch. de la Drôme, E. 6847 (*Invent.* V, 2-3).

9363 14 août 1257.

Joscerand, prieur du Val-Ste-Marie, est envoyé à Paris avec 4 moines de la Chartreuse pour y fonder une maison de leur ordre.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 194.

9364 15 août 1257.

Guigues, dauphin de Viennois, reçoit sous sa protection avec ses hommes et châteaux d'Arpillon, Raynaud d'Arpillon [le Pilhon], qui lui en fait hommage lige.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, I, 81 : I, 83.

9365 18 août 1257.

Vente à l'évêque [de Grenoble] par Guillaume Chaulnesii de 8 setérées de terre en la paroisse de St-Martin-de-Miséré, à côté du pré épiscopal. Guillaume not. du s. palais.

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), H. xxxiiii, 128ᵇ.

9366 Orange, 23 août 1257.

Raymond de Baux, prince d'Orange, fils de feu Guillaume de Baux, prince d'Orange et d'Ermendarde, cède ses droits sur le royaume de Vienne et d'Arles à Charles, fils du roi de France, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier et marquis de Provence, qui pourra mieux les défendre et y faire régner la paix et la justice. Il rappelle que ces droits avaient été donnés à son père Guillaume par Frédéric, roi des Romains et de Sicile. *Act. Auraycæ*, dans le château du donateur, en la chambre supérieure à fourneau ; témoins : Barral, seigneur de Baux, Guillaume de Beaumont, chevaliers, etc. Martin de Paris, not. de Charles.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 176, 7ᵃ. — Papon, *Hist. de Provence*, I, pr. vj. Blancard (Louis), dans *Rev. d. soc. sav.* (1875), 6ᵉ sér. II, 440-1. = Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, 418.

9367 Orange, 23 août 1257.

Hommage et serment de fidélité à Charles d'Anjou, fils du roi de France, marquis de Provence, par Raymond de Baux, prince d'Orange, fils de feu Guillaume et d'Ermengarde, et par Raymond de Baux son neveu, à l'occasion des droits qu'ils pourraient avoir sur les royaumes de Vienne et d'Arles, que le prince d'Anjou a dernièrement acquis. Acte passé au château d'Orange, en présence de Barral, seigneur de Baux...

Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 419.

9368 Thiez, 24 août 1257.

... Ind. 15. A la réquisition de Gérard de Bellecombe, châtelain de Thiez, Hugues d'Arvillard *(Alto Vilar)*, Bernard Enjelart et Boson Flochet, au nom de dame Flocheta, reconnaissent tenir du dauphin divers prés et terres soumis à des cens et plaids. Fait à *Teis*, dans l'église. Témoins. Raymond not. impérial.

Torino, Arch. di Stato, sez. 1, Faucigni, paq. 10, Thies, n° 1.

9369 St-Remy, 30 août 1257.

Confirmation par Charles, comte d'Anjou, Provence et Forcalquier, marquis de Provence, et son épouse Béatrix, à la communauté de Sisteron du statut promulgué par Guillaume le jeune, comte de Forcalquier, fils du comte Bertrand et de Jaucerande, du conseil de Guillaume de Bénévent, archevêque d'Embrun (1189-1202), Grégoire, évêque de Gap (1157-80) et Pierre de St-Paul, évêque d'Apt (1162-79).

Laplane (Ed. de), *Hist. de Sisteron*, I, 456-7.

9370 1ᵉʳ septembre 1257.

Albergement par François de Pariset à Alleman du Gua et sa femme Galiane, d'un champ sur la paroisse de St-Nizier, confrontant le bois de *Narchis*, moyennant 12 den. de plaid au changement de seigneur et de tenancier.

Arch. de l'Isère, B. 3314, orig. parch. (*Invent.* II, 278). *Invent. Graisivaudan*, III, 438ᵃ.

9371 (= 9359) 5 septembre 1257.

... Mercredi avant la fête [de la Nativité] de la bᵉ Marie. Le dauphin Guigues fait don à Charles, fils du roi de France, de tout son avoir au comté de Gapençais, au cas où il mourrait sans héritiers.

Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc. (1346), 33ᵃ.

9372 Burgos, 9 septembre (1257).

Alfonse, roi des Romains, de Castille, Tolède, Léon, Galice, Séville, Cordoue, Murcie et Grenade, à la demande de son fidèle Albert, seigneur de la Tour au royaume d'Arles et de Vienne, et considérant l'illustra-

tion de sa race et les services qu'il est prêt à rendre à l'empire, lui accorde sa vie durant l'office de sénéchal ; comme *dapifer*, il présentera les mets devant la majesté royale. Sceau. *Dat. Burgis Reg'.., per G. Martini not. d. domin. 9 sept. S. Dominici, scr. era 1295.*

Arch. de l'Isère, B. 3266, orig. parch. (*Inv.* II, 244). FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 254-5. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 93 (à 1294). — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 125 (1268) ; *Hist. de Dauph.* I, 121* ; *Généal.* 22. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 15. = BRÉQ. VI, 314. PALLIAS, 77. BOEHMER-FICKER, V, 5489.

9373 13 septembre 1257.

Obit d'Amblard, évêque de Digne, qui se fit chartreux aux Ecouges 1256.

LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* III, 312-3.

9374 Grenoble, 19 septembre 1257.

Le dauphin Guigues confirme la donation de son père André, dauphin, à Roger, prieur de St-Géraud d'Aspres, du château de Montbrand et de la moitié de la seigneurie de la Beaume-des-Arnauds, que possédaient Roger, fils de feu Reynier de Montbrand, et Ferrand et Montalin, fils de feu Jordan de Rosans (30 avr. 1235).

Arch. de l'Isère, B. 3735, vid. du 14 avril 1389 (*Invent.* III, 162*). = ROMAN, 90b. — Cf. 24 suiv.

9375 Vienne, 23 septembre 1257.

... Le lendemain de la st Maurice, Guillaume *(Wus)* Maugiron, damoiseau, fait hommage lige entre les mains de Jean, archevêque de Vienne, en chapitre général, pour les biens que lui a donnés le chanoine P. Lupi à Chambou *(C-osto)* ; il est tenu à un cierge d'une livre chaque année.

LE LIÈVRE, 374 (1253). CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 99-100. = TERREBASSE (H. de), *Hist.-généal. Maugiron*, 1.

9376 24 septembre 1257 = 19 septembre 1257.

Grenoble, *Invent. Gapençais*, 506.

9377 Aspres-sur-Buëch, 25 septembre 1257.

Vente par Guillaume Tardiui à Géraud *del Bosc* d'une terre *al Chams Chalfencs*, au prix de 19 liv. Viennois. Assentiment *(vanavit)* par frère Mairaccus, abbé de Clairecombe *(Claris Cumbis)*, Guillaume étant de son ordre. Fait en la maison de Durbon *de Asperis* ; témoins. Fait *ap. Asperos*, en la cour, devant les portes de St-Géraud ; témoins : Ainard, sacristain d'Aspres, etc. Sceau de F[éraud], prieur d'Aspres.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 359, n° 469. = ALBANÈS (J. H.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, II, 33.

9378 28 septembre 1257.

Echanges passés entre Guillaume de Châteauneuf et son fils Siboud ; l'objet en est déterminé dans l'acte, avec diverses clauses... *manu Bernardi Pellerini not... ind. 15...*

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 743.

9379 Tarascon, 29 septembre 1257.

Hommage rendu à Charles d'Anjou, comte de Provence, et à son épouse Béatrix par Giraud Adhémar, seigneur de Grignan, pour les châteaux de Grignan, Montségur, Allan *(Allons)*, Salles, Eyzahut, la moitié de Taulignan et le quart de Vallaurie ; les princes lui assignent une pension de 50 liv. sur les revenus de la ville de Marseille.

Arch. de l'Isère, B. 3524, vid. de 1295 (*Invent.* III, 72*). *Invent. de Grignan* (1776), 6b (Registres homagiorum de la cour des comptes d'Aix).

9380 Octobre 1257.

Concession par le dauphin Guigues à l'église de Prémol, entre les mains du convers Ponce, des biens, prés, vignes, bois et autres droits à *Aylloscum*, jadis au sénéchal *(Seistal)* de Vizille ; la prieure lui donne en place 60 sols de cens que Jean de Revel et Guillaume faisaient à la maison pour le fief à Brié, lieu dit Cassecous ?, jadis à Buismond.

Invent. Graisivaudan, A, 237b : VI, 147*. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 256*. = VALBONNAYS, *H. de D.* II, 6 *c.*

9381 St-Symphorien-d'Ozon, 1er octobre 1257.

Philippe [de Savoie], élu de la primatiale de Lyon et seigneur de St-Symphorien, se proposant de faire du château et du bourg de St-Symphorien-d'Ozon *(de Auzone)* une ville franche, Girin de St-Symphorien-d'Ozon, chevalier, lui cède tous ses vassaux, sauf qu'il continuera à jouir des services et usages reconnus ; les bans des prés, fruits des arbres et des jardins seront partagés. Sceau. Donné à St-S.-d'O.

DUFOUR (Aug.), dans *Mém.-doc. soc. Savois. hist.-archéol.* (1860), IV, XIX, 146-9, 224. — *CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 220 (à part, 94).

9382 Barge, 15 octobre 1257.

A° D. Nat., samedi [= lundi]... Donation par plusieurs coseigneurs de Barge à l'abbé du monastère de Ste-Croix au-delà des monts, dioc. d'Embrun, de biens situés à Mombracco de Barge, dioc. de Turin.

S. PROVANA DI COLLEGNO, dans *Miscell. di stor. Ital.* C, I, 258-9. cf. 134. BAUDI DI VESME, DURANDO, GABOTTO, TALLONE, *Carte inedite e sparse del Pinerolese*, 345, n° 172. = VALLIER (G.), *Sigillogr. ordre d. Chartreux*, 468.

9383 (= suiv.) 29 octobre 1257.

Hommage [rendu au comte de Valentinois] par Pons Comptor, de Chapdeuil *(Captole)*, du chemin et péage de Montusclat et de Clibellas deussicarts ?, et du mas que tenaient les Charbonels, des mas de la Villette et la Laupia, du fief tenu de lui par Silvion de Tournon au terroir de Chapdeuil *(Capdole)*, et du lieu du Vilars : le tout en fief rendable, etc...

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 423.

9384 (= préc.) Chât. de Don, 30 octobre 1257.

Hommage prêté à Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, par Pons Comptor [Comtour], de Chapdeuil *(Captolio)*, pour le péage de Montusclat, la ville de Divajeu, les mas de la Loupie, des Charbonnels et de la Villette, le fief de Tournon près du château de Chapdeuil et le lieu appelé le Villars. Fait au château de *Don*, dans le grand fourneau.

Arch. de l'Isère, 2 orig. parch. *Invent. Valentinois*, I, 876.

9385 Novembre 1257.

Didier de Rives, damoiseau, soumet à la suzeraineté de son frère Guigues, seigneur de Tullins, ses biens à Vourey et Renage, et depuis la maladrerie de Rives

jusqu'à l'Isère, s'engageant à lui payer 9 setiers avoine de cens annuel ; il reconnaît avoir reçu pour cette inféodation 30 liv. Viennois, plus en prêt 50 liv., qu'il garantit par ses revenus à Vourey. — Cf. n° 9390.

Arch. de l'Isère, B. 4157, vid. du 10 mai 1339 (*Invent.* IV, 129).

9386 Novembre 1257.

Lantelme de Jaunac [Fauconnières] vend à frère Etienne Bruscheti, au nom de la maison du Val-Ste-Marie, le tiers d'une condamine sous les Motinots *(Motosis)*, mandement de Montélier, du domaine de l'évêque de Valence, au prix de 20 liv. Viennois. Sa femme Adémare renonce à son droit hypothécaire. Maître Jean, official de Valence, appose le sceau de sa cour ; témoins : G. de Virieu, Pierre courrier (*corroario* de Valence), etc. Le cens sera doublé, en raison de la permission d'acquérir accordée aux chartreux par Ph[ilippe], procureur de l'église de Valence.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 28 lig. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (27 sept. 1868).

9387 Viterbe, 2 novembre 1257.

Bulle du pape Alexandre IV, portant confirmation de la transaction du 10 juin 1247... ann. 3e du pontif. — *Ea quæ judiciali.*

Invent. Embrunois, 132-3. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* pr. II, 11, 669. = ROMAN, 90b.

9388 Viterbe, 3 novembre 1257.

Le pape rappelle sa commission du 15 déc. 1255.

9389 Gap, 5 novembre 1257.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste que Rostang del Boys, commandeur de la milice du Temple de la Roche[-des-Arnauds], a vendu à Ponce, convers de la maison de Bertaud, deux prés situés l'un à la côte des Branches, l'autre au col de l'Eynaude, sous réserve de pâturage après la fenaison, moyennant 40 brebis, 20 agneaux, 7 fromages et 2 *seras*. *Act. Vapinci*, en sa cour, dans la chambre haute à fourneau ; témoins : Bertrand Maceya, chanoine de Gap, Pierre Rostangni, prieur de la Roche, etc. Hugues de la Fare, not. épisc. Bulle.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 81, n° 76. = ROMAN, 90b.

9390 10 novembre 1257.

Vente par Didier de la Tour, de Rives, damoiseau, à son frère Guy, seigneur de Tullins, de tout ce qu'il tenait en fonds et cens dans la paroisse de Vourey et en celle de Renage, depuis la maladerie de Rives vers le chemin de Moirans à Tullins jusqu'à l'Isère, le long de l'eau de Fure depuis le pont de Rives jusqu'à l'Isère. — Cf. n° 9385.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 2069.

9391 18 novembre 1257.

Transaction entre Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, et Giraud de Gorce : celui-ci prêtera hommage pour le château et mandement de Gorce, avec ses tours, forts, terroir et mandement, sauf le lieu app. à la Farete et le domaine ; Giraud prête hommage en fief rendable.

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72a). *Invent. Vivarais*, 423-4, 577 (*Isère*, IV, 16a).

9392 (= 9391) 19 novembre 1257.

Transaction [entre Aimar et le seigneur de Gorce].

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 487.

9393 Viterbe, 20 novembre 1257.

Alexandre IV déclare que la collation d'un canonicat de l'église St-Paul de Lyon à Guillaume de Morestel, chapelain du cardinal H[ugues] de Ste-Sabine, ne tirera pas à conséquence contre les privilèges du chapitre... *a° 3.*

GUIGUE (M. C.), *Polyptique de St-Paul Lyon* (1875), 186.

9394 20 novembre 1257.

Hommage lige prêté à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, par Adhémar, seigneur de Beaudiner *(Beldisnar)* ; il reçoit en fief le lieu de Rachasat et 3 mas de terre à lo Chambon, tenus de lui par Girin Mallet, le tout en fief rendable, etc.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 424 (*Isère*, IV, 16a).

9395 28 novembre 1257.

Accord entre Hugues Porcelet, damoiseau, fils et héritier de Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Donzère pour deux parts, et Guillaume de Mondragon, chevalier, seigneur en pariage de Donzère pour un tiers, d'une part, et Pons Salabard, du Bourg-St-Andéol, auquel ils promettent restitution de tous ses droits dans le fief supérieur de Donzère, entre le chemin du portail à Bertoard et au Rhône, Châteauneuf, Rac et Roussas.

Arch. de la Drôme, E. 6847 (*Invent.* V, 3a).

9396 Décembre 1257.

Milon de *Duema*, chevalier, et Pierre de *Vinheeu*, damoiseau, vendent à Philippe de Savoie, élu de Lyon, la forêt des Blaches, près la route de Vienne à Bourgoin *(Bergoen)*, au prix de 80 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3605, origin. parch. (*Invent.* III, 107b).

9397 Vienne, 1er décembre 1257.

.... Le lendemain de st André apôtre. Guillaume Dudins, chevalier, reconnaît, en présence de l'archevêque Jean et du chapitre, tenir de l'église de Vienne tout ce qu'il possède dans le château et mandement d'Ornacieux *(O-ceu)*, de même à *Valarnou*, sauf 2 sols de cens ; il fait hommage entre les mains du prélat et confirme son acte du 16 août 1251. Fait dans le portique, devant la porte neuve au midi ; présents plusieurs chanoines de Vienne, maître B. de Romans, maître J. official, An. Vicarii, chevalier, Olovier de Torchefelon, damoiseau, et autres.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 100.

9398 1er décembre 1257.

... Le même jour, le chapitre de l'église de Vienne partage les terres [laissées] vacantes [par la mort] de Drodon le jeune : au seigr Jean archevêque, au chantre R., au sacristain An., à Hugues de la Tour, à maître Laurent, à maître B. de Romans, à maître Jean de Villeneuve.

Liber divisionum terrarum capit. Viennen. xiij v°.

9399 St-Symphorien, 1er décembre 1257.

Ogier de Barby *(Balbeu)*, Guillemette, veuve de Guillaume de Barby *(Balbiaco)*, et Girin, de St-Sym-

phorien-d'Ozon, chevalier, cèdent à Philippe de Savoie, élu de Lyon, leurs droits seigneuriaux sur le bourg de St-Symphorien, sous condition qu'il traitera les hommes de ce lieu comme habitant une ville franche.

Arch. de l'Isère, B. 3605, orig. parch. (*Invent.* III, 107b).

9400 Durbon, 1er décembre 1257.

Odon de la Roche, chevalier, fils et héritier d'Odon de la Roche-des-Arnauds, chevalier, et de son épouse Jordane, reconnaît devant Pierre, prieur de Durbon, les donations que lui, son père, sa mère et sa sœur Alix *(Aalasia)* ont faites au prieur Garnier dans les limites de Durbon, *a stricto passu* de Montmaur au moulin de Nermena au sommet du rocher *del Armançt* et de la montagne de Tumbarel au sommet de celle de Chergaye *(Chalajaya)*; il confirme les chartes contenues dans le Cartulaire de Durbon, notamment une charte de 1233. S'il contrevient, il rendra les 500 sols bons Viennois qu'il a reçus en aumône. Serment de ses fils Guillaume et Odon. Fidéjusseurs : Osasicca, seigneur de la Roche-des-Arnauds, et Guigues de Trisoaut, chevalier. Fait en la maison supérieure *D-nis*, dans le dortoir des frères : témoins. — *In apicibus.*

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 360-2, n° 470. = Roman, 90b.

9401 Vizille, 7 décembre 1257.

Acte du dauphin G[uigues]. *Dat. Visilie*, en l'octave de st André.

Arch. de l'Isère, B. 251, 255.

9402 7 décembre 1257.

Ponce, abbé de Léoncel, et Guillaume, prieur de St-Félix, ayant fait compromis de leurs différends en Albert de Foillans, sacristain de Die, et Lantelme, archiprêtre, chapelain et chanoine de Valence (12 janv. 1246/7), ceux-ci se donnent mutuellement pouvoir d'exiger la peine infligée à la partie contrevenante... Lendemain de st Nicolas... Sceaux.

Chevalier (U.), *Cart. de Léoncel*, 190-1, n° 187.

9403 13 décembre 1257.

Jeudi fête de se Lucie. Conventions entre l'évêque de Gap et Guigues, dauphin de Viennois : ils doivent se défendre mutuellement en guerre de leurs hommes, biens et droits contre tous, sauf certains. Le prélat donne au prince la 1/2 des moulins et du consulat de Gap. 2 sceaux,

Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc. (1346), 29a, 38a.

9404 Corps, 14 décembre 1257.

Othon, évêque de Gap, et le dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, se promettent et jurent mutuellement aide et secours contre tout ennemi, sauf l'empereur et l'église Romaine de la part du prélat, le comte de Provence et l'empereur de la part du dauphin. Jurent pour l'évêque, Guillaume Odon, Giraud Grassi, Lantelme de St-Marcel, Rodulphe Beraudi, Giraud de St-Marcel, chevaliers, Guillaume de St-Jacques, syndic de la communauté de Gap, etc., Guillaume de Montorcier, prévôt de Gap..., Raymbaud Morelli, sacristain de Gap... ; pour le comte, Gontier de Briançon, seigneur de la Terrasse, Aymar seigneur de Bressieux, Bastardin de Montferrat, Obert Auruce maréchal, Pierre Rostagni, Guillaume Siboud de la Val, Allamand de Condrieu, etc., Lantelme de Montorcier. *Act. ap. Corvum*,... le vendredi après se Lucie. Sceaux.

Arch. des Htes-Alpes, G. 1552, extr. Arch. de l'Isère, B. 3013 ; B. 3753, 54 (*Invent.* III, 181a). *Invent. Gapençais*, 266. Valbonnays, 7e Reg. n° 61. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 250-1. — Guillaume (P.), *Invent. somm. arch. Htes-Alpes*, IV, 457-8. = Allard (G.), *Œ. div.* I, 373. Roman, 91a.

9405 Corps, 14 décembre 1257.

Sentence arbitrale rendue par Bastardin de Montferrat, bailli du Gapençais, entre le dauphin Guigues et Guillaume de St-Jacques, syndic des habitants de Gap, au sujet du château de Montalquier, que ceux-ci avaient pris violemment et détruit, et ensuite acquis des feudataires du dauphin André : ils paieront au prince 50000 sols bons Viennois et lui prêteront hommage pour ce château et son territoire... ; témoins : Othon, évêque de Gap, Obert Auruce, maréchal du dauphin, Alemand de Condrieu, Aymar seigneur de Bressieux, Guillaume Sibue, damoiseau, etc. Guillaume d'Oulx, not... Vendredi après se Lucie.

Arch. des Htes-Alpes, G. 1202, orig. parch. Arch. de l'Isère, B. 3013, 3248 ; B. 3753, 46. *Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc.* (1346), 14. *Invent. Gapençais*, 265-6. Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 255-6. = Roman, 91a.

9406 La Bâtie-Neuve, 16 décembre 1257.

Oton, évêque et seigneur de Gap, à la prière d'Odon de la Roche, chevalier, et de Raymbaud Pulle, frère de Durbon, appose son sceau avec celui de noble Osasicca à la charte du 1er préc. *Act. ap. nostram Bastiam Novam*, en la chambre voûtée *(cum fornello)* au-dessus de la porte ; témoins : Bertrand Maceya, chanoine de Gap, etc.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 362, n° 471.

25 décembre 1257 = 25 décembre 1256.

9407 Moirans, 30 décembre 1257.

Lettres de garde accordées par le dauphin Guigues pour les troupeaux de Catherine, épouse d'Odon Alleman, et pour leurs bergers.

Arch. de l'Isère, B. 3972 (*Invent.* IV, 82b).

9408 Cîteaux, janvier 1257/8.

Guigues, dauphin de Vienne et comte d'Albon, assistant au chapitre de Cîteaux, et ayant été associé aux prières et aux bienfaits spirituels du monastère, donne aux religieux de Cîteaux droit de passage et divers privilèges sur ses terres.

Petit (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, V, 153, n° 3033.

9409 (Janvier 1258).

Lettre de Ph[ilippe], élu de la primatiale de Lyon, à H[ugues], cardinal prêtre de Ste-Sabine : son très cher neveu, Guigues dauphin, comte de Vienne et d'Albon, a des ennemis et émules, qui cherchent à s'enrichir du bien d'autrui ; comme il tient ses terres pour la majeure partie des églises de Vienne, Embrun, Die, Grenoble et Gap, l'élu prie le cardinal d'intervenir auprès du pape pour que celui-ci obtienne des archevêques et évêques de ces diocèses qu'ils emploient leur double bras [spirituel et temporel] à la défense du dauphin. — *Paternitati vestræ.*

Albanès, *Gallia christ. noviss.* I, instr. 290.

9410 Viterbe, 9 janvier 1258.

Lettre du pape Alexandre IV à [Jean], archevêque de Vienne, et à [Amédée], évêque de Die : il rappelle les accords faits entre les archevêques d'Embrun et les dauphins [1210 et 2 juin 1247], et confirmés par son prédécesseur Innocent IV [29 nov. 1247]. L'archevêque actuel craignant que le dauphin G[uigues] ne s'en écarte, le pape charge les prélats de le contraindre à les observer par sentence d'excommunication sur sa personne et d'interdit sur ses terres. *Dat. vicesima secunda (= Viterbii)... pontif. a° 4. — Ex registris felicis.*

Arch. de l'Isère, B. 3011, 18; B. 2720, vid. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 677; *Cart. du Dauph.* I, 260a, 260b. — *PRUDHOMME (A.), *Invent. somm. arch. Isère*, III, 153. = ROMAN, 91a.

9411 16 janvier 1257/8.

Ponce de Brion vend à Silvion de Clérieu le fief de Colombier-le-Neuf, au prix de 30 liv. monnaie de Vienne ou Valence... Veille de st Antoine...

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72a). = GALLIER (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 310; *Clérieu*, 162.

9412 18 janvier 1258.

Donation faite au dauphin [Guigues] par Guichard, frère de Lombard de Vinay, de tous les biens qui lui revenaient de ce frère... *manu Guillelmi (de) Ulcio not... ind. 1*, le vendredi après l'octave de l'Epiphanie *(Apericio Dom.)*.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 89; *1346*, 346.

9413 (= 9298) Grenoble, 23 janvier 1257/8.

F[alcon], évêque de Grenoble, de l'assentiment du doyen B[urnon] et du chapitre unit le prieuré de Villard-Benoit à l'église Notre-Dame de Grenoble et y institue un couvent de 12 chanoines, avec prieur nommé par le chapitre de Grenoble, qui aura droit de visite, institution et destitution sur le prieuré; les chanoines de Villard-Benoît jouiront de la fraternité du chapitre, entrée du chœur et du réfectoire pendant leurs séjours à Grenoble; on leur donne les églises de St-Vincent et Ste-Marie de Mercuze *(Malcusa)*, sous le cens de 4 setiers de froment et 5 sols au synode; et en compensation, l'évêque cède au chapitre 60 setiers de froment et autant d'avoine que lui devait l'église de St-Martin-de-Miséré sur les dîmes de St-Ismier *(S. Himerii)* et Bivier *(Biviaco)*; de son côté, le chapitre remet à la mense épiscopale le prieuré de Parménie. Pour réformer l'aumône de Grenoble, l'évêque la confie à 2 chanoines et 1 prieur ayant le titre et les émoluments de choriers du chapitre, et ainsi que leurs convers ou rendus, la sépulture dans l'église mère. Comme on ne doit pas faire labourer ensemble le bœuf et l'âne, et qu'il est anormal que le doyenné de St-André [de Savoie] soit tenu par des séculiers, l'évêque promet de n'y nommer à l'avenir que des profès de Notre-Dame de Grenoble; de même pour les archiprêtrés de Viennois et d'Outre-Drac. Fait du conseil de J[ean], archevêque de Vienne, qui appose son sceau avec les autres, au chapitre général *Gratianopolit.*, le lendemain de st Vincent, en présence de tous les chanoines : Jean prieur claustral, etc.

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 135, 174. TREPIER, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 163-7.

9414 26 janvier 1257/8.

Reconnaissance de fief par Gilius de St-Julien, chevalier, à Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur [-en-Rue]. En cas de non exécution, les garants devront tenir otage à Vienne. Sceau de J[ean], archevêque de Vienne.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 106-7, n° 153.

9415 Grenoble, 30 janvier (1258).

Lettre de G[uigues] dauphin, comte de Vienne et d'Albon, à O[thon], évêque de Gap; il le supplie d'écrire au pape et aux cardinaux pour leur demander affectueusement leur intervention auprès des archevêques de Vienne et d'Embrun, des évêques de Die et Grenoble pour qu'ils prennent sa défense contre ses ennemis, à raison des terres qu'il tient d'eux. Que le prélat veuille bien envoyer sa lettre au pape et aux cardinaux munie de son sceau, comme l'ont fait l'élu de Lyon, l'archevêque de Vienne, les évêques de Grenoble et Die; l'archevêque d'Embrun doit le faire. *Dat. Gratianopoli*, mercredi avant la Purification. — *Paternitati ac.*

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 354. ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* Aix, I, 290. = ROMAN, 91a (1er fév.).

9416 Paris, février 1257/8.

Patente de st Louis, roi de France, par laquelle il confirme à l'abbaye de Léoncel l'exemption de péages accordée par Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence. *Acta Parisius....*

Carpentras, ms. Peiresc LXXV, II, 152. Biblioth. de Grenoble, R. 5802, origin. parch. — OLLIVIER (Jul.), dans CHAMPOLLION-FIGEAC, *Docum. histor. inéd.* (1841), I, 649-50. CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 191-2, n° 188.

9417 Février 1257/8.

Vente de cens par Bernard de Meyrieu *(Mayreu)*, damoiseau, à Humbert seigneur de Morestel. ...12(5)7... Sceau. — Cf. n° 9420.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1154.

9418 Février 1257/8.

Donation à Amé de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, par Jean, comte de Bourgogne, et Hugues, comte de Vienne, sire de Pagny.

CHEVALIER (F. F.), *Mém. histor. Poligny*, II, pr. 350. = BRÉQ. 322.

9419 Paris, 2 février 1257/8.

Arrêt en faveur du roi de France rendu par le parlement de Paris, contre la comtesse de Viennois, qui réclamait la moitié du produit de la vente du bois de Garin *(brocia Garini)*.

BEUGNOT, *Les Olim* (1839), I, 4b, 91b. BOUTARIC (E.), *Actes du Parlement de Paris*, I, 16a, n° 187.

9420 7 février 1257/8.

Hommage rendu à Humbert, seigneur de Morestel, par Bernard de Meyrieu, pour diverses rentes au lieu de Morestel. — Cf. n° 9417.

Grenoble, *Invent. Viennois*, III, 322 : II, 200a.

9421 Vernaison, 9 février 1257/8.

Raymond Berengarii donne à Marguerite, prieure de Vernaison, pour sa maison, les pâturages *(pascua)* de Presles *(Praellis)* et du Pertuis St-André à la Roche St-André, la combe Daies, la roche de Naermef, etc., qu'il possède sans relever de personne, si ce n'est de Dieu, sous le cens de 5 sols et le plaid de 10 au changement de seigneur. La prieure s'engage à servir au couvent une pitance de fromage les samedis, de harengs *(alleces)* en Avent et Carême, et de faire célébrer une messe de *requiem* pour lui le lendemain de toutes les fêtes de la s^e^ Vierge. *Act. ap. Commercium...* ; témoins : Mallen, prêtre donné de la maison, Guillelma sous-prieure, etc. Sceau.

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch. n° 52.

9422 Vienne, 10 février 1257/8.

Jean, archevêque de Vienne, atteste qu'Artaud, seigneur de Roussillon, a émancipé son fils Guillaume avec toutes les formalités requises et lui a fait don irrévocable de son Château-Neuf, en retenant seulement l'usufruit pendant un jour. Fait *Viennæ*, dans la bastide du prélat. Présents : Pierre Guichardi, chevalier, Guillaume prévôt de Roussillon, Hugues de Condrieu, clerc de Vienne.

Achery (d'), *Spicileg.* X, 186-8; 2^a^, III, 636^b^. = Bréq. VI, 321. Huillard-Bréholles, *Titres mais. Bourbon*, n° 354.

9423 Romans, 13 février 1257/8.

Pierre Férlais, par mandat de son père Guelis, et sa femme Rostainne vendent à Marguerite, prieure de Vernaison *(Commercio)*, pour sa maison, 5 quartauts de froment de cens sur le champ des *Bruisilleires*, au prix de 100 sols, dont quittance ; cette terre faisant partie de la dot de l'épouse, on lui en donne une autre en échange, avec les solennités légales. *Act. Romanis*, en la maison de Bernard Gibellini ; témoins : Guillaume d'Hauteville et Pierre Gironde, procureurs de l'église de Romans, Guillaume, baile de Vernaison. J[ean], archevêque de Vienne, appose son sceau.

Arch. de la Drôme, Vernaison, origin. parch. n° 53.

9424 15 février 1257/8.

Odon Allemand déclare, devant l'official de l'évêché de Grenoble, avoir été présent dix ans auparavant à la remise par Albert de la Tour le vieux du château de St-Vallier au dauphin Guigues, moyennant 12000 sols ; le dauphin inféoda à Albert le château de Septême que tenaient les seigneurs de Beauvoir, pour être tenu en fief de lui... Vendredi avant le dimanche *Reminiscere*.

Invent. St-Marcellin, II, 1983-4; *Viennois*, III, 76^b^.= Caise (A.), *Cart. de St-Vallier*, 18-9.

9425 Grenoble, 16 février 1258.

... Ind. 1... Raymond [Bérenger] laissa 3 fils et 3 filles : Pierre de Morges, père de Fromond, Raymond Bérenger de Royans et Guigues Bérenger, père de Raymond. Ses fils héritèrent du tiers de ses biens. Au décès de Guigues, mort intestat, Pierre eut la tutelle de son neveu Raymond, lequel réclama ensuite à Fromond le château de Prébois *(Pratum Buxum)*, au diocèse de Die, et les fruits que lui et son père en avaient perçus, montant à 100000 sols Viennois. Raymond réclama de son côté le tiers de la succession de son aïeul, plus le tiers de celle de son oncle Raymond Bérenger de Royans avec les fruits, soit 2000 marcs d'argent. Il reprochait aussi à Raymond d'avoir violé la trêve ménagée par l'évêque de Die. Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, arbitre choisi par les parties, compensa d'abord les réclamations réciproques au sujet de torts et de la trêve. Il attribue le château et mandement de Pellafol à Fromond, qui restituera celui de Prébois à Raymond, sauf ce que Pierre de Morges y possédait avant la mort de Guigues et les achats qu'il y avait faits. Fait *ap. Gratianopolim*, dans la maison de feu Guigues de St-Donat ; témoins : R. de Montauban, Osasicca de Gap, le bâtard de Montferrat, Albert de Sassenage, Pierre Alamand, Siboud de Châteauneuf, etc., Pierre de Verdon, chantre d'Embrun, Guillaume de Cluse *(Clusio)*, prévôt de St-André de Grenoble. Sceau.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 256-7. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* II, 21-2. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 770. = Bréq. VI, 336. Chevalier (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 360-1.

9426 22 février 1257/8.

Divers vassaux témoignent qu'Odon Alamandi avait plusieurs cens dans la paroisse d'Ornon... Vendredi après le dimanche *Reminiscere*.

Arch. de l'Isère, orig. parch. — Chevalier (U.), *Invent. Arch. Dauph. 1346*, 1812.

26 février 1258 = 16 février 1258.

9427 Longpont, mars 1257/8.

Alfonse, fils du roi de France, comte de Poitou et de Toulouse, confirme au monastère de Notre-Dame de Léoncel l'exemption de péages accordée par Raymond duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence. *Act. ap. Longum Pontem*.

Carpentras, ms. Peiresc LXXV, II, 154. Biblioth. de Grenoble, R. 5852. — Ollivier (Jul.), dans Champollion-Figeac, *Docum. histor. inéd.* (1841), I, 648-9. Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 192, n° 189.

9428 Mars 1257/8.

Hugues, duc de Bourgogne, notifie un accord passé entre les religieux de Cîteaux et Hugues de Vienne, seigneur de Pagny. Cet acte relate les donations antérieures des ducs de Bourgogne et des seigneurs de Pagny.

Petit (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, V, 154-5, n° 3041.

9429 10 mars 1257/8.

Guillaume de Clarfaget reconnaît à divers particuliers le droit de prendre du bois dans la forêt de Clairfaget pour le chauffage, bâtiments et clôtures de leurs maisons, moyennant les cens accoutumés.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 98^a^.

9430 13 mars 1257/8.

Philippe de Savoie, élu de Lyon, seigneur de Voiron, échange avec Aimar, Pierre et Thomas Cherreyre, damoiseaux, de Voiron, un pré au dit lieu, dit de *Malolunello*, contre les terres des Plantiers *(Planteriis)* entre Voiron et Sermorens.

Arch. de l'Isère, B. 3605, orig. parch. (*Invent.* III, 107^b^).

9431 16 mars (après 1257).

Obit de Bernard de la Tour, prieur de la Grande Chartreuse 1253.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 193-4. LE VASSEUR, *Ephemer. Cartus.* I, 338-40.

9432 17 mars 1257/8.

Giraud Bastet, seigneur de Crussol *(Curciolo)*, passe reconnaissance à Silvion de Clérieu pour tous les biens que possédait Guillaume, seigneur de Beaudiner *(Beldisnar)*, au-dessous de Cornas, aux lieux de *Toleu* et Soyons. Samedi avant *Lætare*....

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72ᵃ).

9433 21 mars 1258.

Albert de Chabeuil *(Cabiolo)* et son neveu Lambert reconnaissent tenir du dauphin le château de Chabeuil en fief rendable... *D. jovis sancta.*

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 132 ; *1346*, 133.

9434 1258.

Raynaud, Lambert et Chabert Bérenger, frères, héritiers de Raymond Bérenger de Royans *(Royas)*, remettent entre les mains de leur frère utérin Hugues Bérenger, de l'ordre des frères Mineurs, le soin de partager entre eux l'héritage de leur père.

Voir l'acte du 8 mars 1260/1. — SALVAING DE BOISSIEU, *Usage des fiefs*, 376-7 ; 3ᵉ, II, 116.

9435 1258.

Donation par Raymonde, femme d'un seigneur de Savines, à Boscaudon, de 25 sols de cens sur ses hommes de Savines.

Inventaire des titres de Boscaudon. = ROMAN, 92ᵃ.

9436 1258.

Reconnaissance passée au dauphin [Guigues] par Aymar de Poitiers, [comte de Valentinois], pour le château et bourg d'Etoile *(Stellæ)*, sous diverses conditions. 5 sceaux.

Invent. Valentinois, I, 970. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 381.

9437 1258.

Investiture par le dauphin Guigues de tous les biens qu'avait possédés Guillaume de Clarfay, en faveur de Mathieu, Guillaume, Jean et Gaufrery, frères, enfants de sa fille Guillaume de Clarfay, (épouse de Guillaume de Châteauneuf), moyennant 50 liv. ; ils sont faits ses hommes-liges et obligés à foi et hommage.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 64ᵇ.

9438 1258.

Transaction entre Audebert, seigneur de Châteauneuf et Armieu, et la communauté des habitants d'Armieu, d'une part, et le prieur et couvent des Ecouges, ordre des Chartreux, par l'intermédiaire de Burnon, doyen de Grenoble, et Pierre de la Balme, chevalier, au sujet des bois de Facebelle *(Facibella)* et de la fontaine Quinson *(Font Quinzcon)*. Audebert et les gens d'Armieu pourront y prendre le bois nécessaire à leurs besoins pour chauffage et constructions ; s'ils en vendent, le 9ᵉ en nature ou en argent reviendra au prieur. Sceaux de Falcon, évêque de Grenoble, de Burnon, du prieur et d'Audebert.

AUVERGNE, *Cartul. des Ecouges*, 125-7, nº 27.

9439 1258.

Lettre du cardinal [Henri] évêque d'Ostie à l'archevêque d'Embrun Melchior [! = Henri], dont il avait reçu une missive en abordant à la Sône *(Saona)* ; il mentionne Ramus baile d'Embrun, Aymar châtelain de Briançon, Odilon, prieur de Baumes, puis prévôt d'Oulx *(Olzien.)*, la déposition de l'empereur Frédéric, le départ du roi Louis pour la croisade, etc.

CHORIER, *Estat polit. Dauph.* II, 33-7. = BRÉQ. VI, 339. — Pièce fausse.

9440 1258.

Jugement d'un moine de Pignerol, juge de la cour d'Embrun, au sujet du droit de cosse ou consulat.

Arch. des Hautes-Alpes, G. 20 (*Invent.* II, 15ᵃ). — *Mémoire pour les srˢ consuls-échevins de la ville d'Embrun....* (Grenoble, 1765), 6.

9441 1258.

Révolte des Gapençais contre leur évêque Othon ; ils cèdent le consulat à Béatrix, comtesse de Vienne.

Arch. de l'Isère, B. 3755, cité (*Invent.* III, 185ᵃ).

9442 1258.

Cession de domaine direct aux frères Mineurs, sur le vivier de Bonet d'Hostun, par l'abbé et les chanoines du chapitre de St-Barnard de Romans.

LACROIX (A.), *Invent. arch. hospit. Romans*, 101ᵇ (XIII, B. 4).

9443 1258.

Radulphe, comte de Genevois, Albert seigneur de la Tour et Guillaume seigneur de la Baffie *(Baffia)* terminent un différend entre Guy [de la Tour], évêque de Clermont, et Robert comte d'Auvergne.

Gallia christ. nova, II, instr. 91.

9444 1258.

Les comtes de Vienne se reconnaissent vassaux de l'abbaye de St-Claude pour leurs biens dans le Grandvaux.

BENOIT (P.), *Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 610.

9445 1258.

Hugues, comte de Vienne, neveu de Guillaume, engage à l'abbé de St-Oyand tous les biens qu'il possède à Grandvaux, sauf la dîme déjà cédée au prieur de Grandvaux, celle-ci étant réversible à l'abbé après la mort d'Hugues, pour 1000 liv.

BENOIT (P.), *Hist. de l'abbaye de St-Claude*, I, 610-1.

9446 1258 ?

Charte par laquelle Chabert de Murinais *(M-aysio)* est donné comme curateur à Aynard seigneur de Vinay *(Vignayci)*.

Valbonnays, 2ᵉ Reg. nº 162. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 260ᵃ. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 47. VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 206ᵃ ; *Généal.* 40. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1763.

9447 La Chartreuse, 28 mars 1258.

Pierre Vachi, chevalier des Echelles *(de Scalis)*, fils de feu Pierre, donne en aumône à la maison de la Chartreuse et à son prieur Riffier ses droit, usage et domaine utile et direct à Rocheraie *(Rucheria)* ; pour subvenir à ses nécessités, le prieur lui donne 10 liv. de bons Viennois. *Acta ap. Cartusiam*, dans le cloître de la maison haute ; présents : le prieur, le procureur Ponce Villelmi, le sacristain Anselme, 6 moines, 4 convers. Confirmé par ses frères Rostang et Humbert, chevalier.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 197-8.

9448 30 mars 1258.

Le dauphin défend de construire aucun four en la paroisse St-Laurent de Grenoble au préjudice du prieur.

Arch. de l'Isère, B. 307, 121b. — Allard (G.), *Œuv. div.* I, 279.

9449 2 avril (vers 1258).

Mort de Hugues II, ancien prieur de la Chartreuse, qui avait tellement conquis le cœur du comte de Savoie et du dauphin de Viennois qu'ils prenaient conseil de lui en toutes choses.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 198-9.

9450 2 avril 1258.

Quittance par Joffrey, seigneur de Montchenu, à Odon Alleman et Guigues François, frères, et à leur père Guigues Alleman, de 3000 sols bons Viennois et une rente de 7 liv. montant de la dot de sa femme Alix, fille de Guigues et sœur d'Odon.

Arch. de l'Isère, B. 3973, orig. parch. (*Invent.* IV, 83a). *Invent. Généralité Dauph.* 375.

9451 16 avril 1258.

Guigues, dauphin de Viennois, autorise Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, à prendre possession de ses droits sur la terre de Clérieu.

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72a).

9452 Grenoble, 17 avril 1258.

...ind. 1, temp. Alexandri [= Falcon] *Gratianopolit. episc.* Vincent de Theys, habitant de Grenoble, vend à Jean Chaberti, convers du Val-St-Hugon, un pré dit Na Hameur dans la paroisse de Goncelin, au prix de 20 sols Viennois, dont quittance; garant. Fait sur la place devant l'église de Notre-Dame *Gratianopolitanæ;* témoins (4). Guigues de St-Martin not. imp.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 424-5.

9453 Vienne, 21 avril 1258.

Jean, archevêque de Vienne, atteste que Jacques Charet, clerc de Vienne, promet au chanoine Antelme, sacristain et au clerc Jean Chalveti, procureurs des anniversaires, de solder chaque année aux clercs de la cathédrale un anniversaire [de Murinais, le 7 févr.], pour lequel il a reçu 60 liv. Viennois en numéraire; il hypothèque sa maison d'habitation près la porte du cloître du côté de Fuissin et une autre près de celle des Turbanni. Sceau. *Act. Vien.*

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. Sceau de Jean de Bernin avec contre-sceau.

9454 21 avril 1258.

Jean, archevêque de Vienne, atteste que Marguerite, veuve de Pierre Teponerii, citoyen de Vienne, promet au sacristain Anselme et au clerc Jean Chalveti, procureurs des anniversaires, de solder chaque année aux clercs de la cathédrale un anniversaire [d'Artaud de St-Romain, le 30 oct.], pour lequel elle a reçu en numéraire 60 liv. Viennois; elle l'hypothèque sur une maison dans la paroisse de Notre-Dame de la Vie *(Veteris)* sur la grand'rue et une autre au bourg Fuissin. Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 19 lig. 1/2. Grand sceau de Jean de Bernin avec contre-sceau.

9455 (24 avril) 1258.

Charte capitulaire de la Chartreuse : Aymar de Poitiers et son épouse [Florie] sont associés à la messe de la se Vierge Marie qui se dit dans toutes les maisons de l'ordre pour la comtesse de Savoie.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 233.

19 mai 1258 = 19 mai 1259.

Grenoble, *Invent. Vivarais*, 424.

9456 Veynes, 26 mai 1258.

... Lundi..., en présence du moine juge Bastardin [de Montferrat], Falchon de Veynes *(Veeneto)* lu Don, Pierre Rainerii, Boson et Falchonet, son fils, vendent au prieur de l'église de Durbon l'*afayre* qu'ils avaient du col *Glaise* au sommet de la montagne de *Tumbarel*, à *Glaiseta* et au col *Chavallerii*, au prix de 26 liv. Viennois. [Fidéjusseurs] : Falchon lo Mesier et 5 autres; témoins : Jean, prêtre de Veynes, Raynier, chapelain de Montmaur, Giraud, chanoine de Veynes, Pierre, chap. de Beauchêne *(Biochana)*. Sceau.

Invent. Gapençais, 234. — Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 363, n° 472. = Roman, 91.

9457 Léoncel, 10 juin 1258.

... A[médée] étant évêque de Die, Humbert de Gigors, fils de Lantelme, héritier de sa maison forte *(forciata)* de Quint, confirma à André, abbé de Léoncel, leur donation du 14 juin 1254; il y ajouta, à la demande de son père, les montagnes d'Ambel, le pré Girardenc et les prés Bufardenc près de ceux de Laye, avec faculté de construire des granges. Il confesse avoir reçu de l'abbé 100 sols Viennois, et Aymar des Roissards *(Roessas)* un quarteron de laine. Fait sur la place de la maison *Lioncelli;* témoins : Jacques, prieur, etc. (10). Sceaux.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 192-4, n° 190.

9458 (25 juin) 1258.

A. sacristain et Jean Chalvet rendent compte des deniers des acquisitions de l'église de Vienne : recettes, 320 l. moins 12 d.; dépenses, 260 l. 52 s. 6 den. Reçu pour l'anniversaire du doyen Hugues 87 l. 12 s. Dépensé aux châteaux de Charmes *(Chalmen)* et de Hauterives *(Alta Ripa)* 90 l.; à la mère du seigneur de Hauterives, 100 s.; pour l'anniversaire du chapelain de Murinais, 60 l.; pour celui d'Artaud de St-Roman, autant.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 119 (74b).

9459 25 juin 1258.

Comptes d'Arbert de Ville et de Jean Chalvet, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes, 390 l. 10 s.; dépenses, 386 l. 16 s. Donné pour le chantre défunt 26 l. *per* Recoyng.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 124 (98b).

9460 Aspres-sur-Buëch, 30 juin 1258.

F[eraud], prieur de St-Géraud d'Aspres, du consentement de ses frères, donne pouvoir à Jacques, prieur de Durbon, d'acquérir pour sa maison 500 fosserées de vigne et 2 setérées de pré dans le territoire d'Aspres, sauf dans certaine limite, moyennant 27 liv. Viennois 1/2, dont quittance; il retient 3 sols de revenu pour son église à Noël. Consentent : Annard, sacristain d'As-

pres, Guillaume Bajuli, prieur de Thuoux *(Suana)*, Athénulphe, prieur de Sigoyer *(Cigoterio)*, Guill. Artaudi, prieur de Montbrand, etc. *Act. ap. Asperos*, en l'église de St-Géraud, devant l'autel de Notre-Dame ; témoins : Guillaume Pinia, prieur de St-Marcellin d'Embrun, Marin, chapelain d'Aspres, Etienne chap. de la Maladrerie *(Malapteria)*, etc. Confirmation et sceau d'Adémar, abbé d'Aurillac.

GUILLAUME (P.), *Chartes de Durbon*, 36-5, n° 473. ROMAN, 91b (22 j.).

9461 Juillet 1258.

Guillaume d'Auvergne, chanoine de l'Isle (sous Vienne, *Insulæ*) et frère de R[obert], comte d'Auvergne et de Clermont, reconnaît devoir à des bourgeois de Montferrand 70 livr. Viennois.

BALUZE, *Hist. de la mais. d'Auvergne*, II, 95.

9462 Monistrol, 19 juillet 1258.

Compromis de Guigues Pagani, seigneur d'Argental, et d'Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur-en-Rue, qui soumettent les nombreux griefs de l'un contre l'autre au jugement d'Arbert, abbé de la Chaise-Dieu. Le prieur reprochait en particulier à Guigues d'avoir, à l'encontre de la liberté ecclésiastique, remis la maison et l'église de St-Sauveur à Guigues, dauphin de Viennois, d'y avoir introduit par violence ses satellites et d'avoir élevé son étendard sur le campanile de l'église.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 111-4, n° 158.

9463 22 juillet 1258.

F[alcon], évêque de Grenoble, vidime l'acte du 19 janv. 1245/6, dont l'authenticité est attestée par 7 sceaux ... *in festo b. Mariæ Magdal...* Sceau.

Valbonnays, 5e Reg. n° 32.

9464 25 juillet 1258.

Epitaphe de Guiffred d'Illins, chevalier, qui donna à l'église de Notre-Dame-de-l'Isle 30 sols de cens sur la terre des Côtes pour faire une pitance à la fête de l'Assomption de la se Vierge.

CHARVET, *Fastes ville Vienne*, 160. TERREBASSE, *Inscr.* I, 358-61, n° 421.

9465 Westminster, 28 juillet 1258.

Lettre de Henri, roi d'Angleterre, par laquelle il prie Rodolphe, archevêque de Tarentaise, d'être de nouveau son ambassadeur auprès de la cour Romaine pour les affaires du royaume de Sicile ; il devra partir après l'Assomption, en compagnie de [Henri], archevêque d'Embrun *(Elbriduns.)*

RYMER, *Fœdera*, I, 375 : I, 664-5 ; (1739), I, II, 41. = WURSTEMB. 488.

9466 Chorges, 29 juillet 1258.

Traité entre Henri, archevêque d'Embrun, et le dauphin Guigues, d'une part, et les habitants de la ville d'Embrun, d'autre, au sujet d'une conjuration et révolte de ceux-ci, pour lesquels intercéda l'évêque de Nice. Ils durent donner des otages de leur fidélité et furent punis par la perte de leurs principaux privilèges. Les maisons des deux chefs des séditieux furent rasées et eux bannis ; à pareil jour, tous les chefs de famille offriront à la cathédrale un denier à l'archevêque ou à l'officiant. Les habitants remirent au juge de la cour commune du dauphin et du prélat les clefs de la ville et celles de la maison commune, leur sceau public et leurs registres. *Act. Caturicis*, devant l'église Notre-Dame ; témoins : Jacques, prévôt d'Embrun, Pierre Agni, archidiacre.

Arch. de l'Isère, B. 306, 194 : 3001. *Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc.* (1346), 40b. *Invent. Embrunois*, 134. FONTANIEU, *Hist. de Dauph.* II, II, 689 ; *Cart. du Dauph.* I, 256-8. = ROMAN, 91b.

9467 Gap, août 1258.

Consécration par l'évêque de Gap, avec le consentement du prieur d'Antonaves, du cimetière de Pomet, au lieu dit Castellac, et ordonnance sur le partage des dépouilles des morts et de leurs legs à Pomet et Châteauneuf-de-Chabre, dépendant de ce prieuré.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Montmajour, anc. invent. 256. = ROMAN, 92a.

9468 Viterbe, 8 août 1258.

Lettre du pape Alexandre IV à [Guillaume], archevêque d'Aix, et à [Bertrand], évêque de Fréjus. Naguère, le doyen et les chanoines de Gap déférèrent au Siège apostolique leur évêque [Othon] comme dilapidateur des biens de son église ; par ordre du pape, le cardinal Guillaume [Fieschi] lui écrivit d'avoir à réintégrer les possessions aliénées de son siège, ce dont il n'eut cure, et continua sa vie de désordres (simonie, parjures, inceste, etc.). Alors, le doyen, le sacristain et 4 chanoines l'avertirent charitablement de se corriger et de changer de mœurs, et, pour éviter des représailles, en appelèrent au St-Siège ; le prélat les excommunia et engagea le château de Lazer pour de l'argent à un noble ; il en fera autant d'autres possessions, si le pape ne s'y oppose. Ordre de faire une enquête.— *Ad audientiam nostr.*

Arch. de l'Isère, B. 3753, 33. — PRUDHOMME (A.), *Invent.-somm. arch. Isère*, III, 179-80.

9469 12 août 1258.

Albergement par le dauphin Guigues à la communauté d'Exilles des tasques dud. lieu, moyennant 240 setiers blé, 2/3 seigle et 1/3 avoine.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 495.

9470 Embrun, 20 août 1258.

Statut promulgué par Monachus de Pignerol, juge de la cour d'Embrun, au nom d'Henri, archevêque d'Embrun, et du dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, contenant les privilèges de la ville d'Embrun : les consuls rendront leurs chartes de liberté, les clefs de la ville, leur sceau, et on leur fait un règlement en 74 articles, statuant sur les droits de leurs seigneurs, le consulat, la leyde, la gabelle, les criées, les chevauchées, les mesures, les bans, les lods, les dîmes, les fours, moulins et tasches. *Act. ap. Ebredunum*, sur la place de Notre-Dame ... mardi ; témoins : Pierre Rostagni, de Rousset, chevalier, Jacques Serène, prévôt d'Embrun, etc.

Arch. de l'Isère, B. 306, 195 ; B. 3001. *Invent. Embrunois*, 134-5. CHORIER, *H. de D.* I, 825. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 258-60. — ROMAN (J.), Statuts accordés à la ville d'Embrun par l'archevêque et le dauphin après la révolte de 1253, dans *Bull. histor.-philol. com. trav. hist.-scient.* (1888), 45-64. = CHEVALIER (U.), *Ordonn.* 80. ROMAN, 91-2.

9471 Montélimar, 21 août 1258.

Lambert, seigneur de Montélimar, fils de feu Hugues Adhémar, reconnaît aux représentants de la communauté de la ville, Arnaud Ieusius, Durand de Cruas, Jean Bonelli et Passamarius, que son aïeul Lambert a accordé à ses vassaux de Montélimar l'exemption de *touta, quista,* nouvelle exaction ou mauvais usages ; s'il les exigeait, ils seraient déliés de leur serment de fidélité. Lambert leur accorde en outre de pouvoir céder par achat ou emphytéose leurs biens urbains ou ruraux sans cens, et disposer de leur fortune par testament, codicille, lettre, etc. Les biens de ceux qui décèdent intestat iront à leur famille suivant le degré de parenté. Fait *Montilii*, dans l'habitation *(stare)* de Lambert ; témoins : Guillaume Hugonis, chanoine de Valence, Arnaud Baccallerii, baile de Lambert, etc. (12). Guillaume de la Porte, not. Bulle.

Chevalier (U.), *Cartul. de Montélimar*, 32-4, n° 18.

9472 Moutiers, 30 août 1258.

... Ind. 14, Rodulphe, archevêque de Tarentaise, attribue une portion des biens de son église à ses chanoines réguliers et séculiers, après appellation au Pape et commission à l'archevêque d'Embrun. *Dat. Musterii*, lendemain de la décollation de s[t] Jean-Bapt. Sceaux.

Besson, *Mém. dioc. Genève*, pr. 394. *Gallia christ. nova*, XII, instr. 393-4. *Docum. acad. la Val d'Isère*, I, 277-81.

9473 Peney, 31 août 1258.

Sentence rendue par Jean, archevêque de Vienne, nommé, en présence et du consentement d'Aimon, évêque de Genève, arbitre entre Trombert de Péron et Rodolphe de Lucinge, prétendant tous deux au prieuré de Satigny. Il les déboute et nomme Pierre de Clermont ; puis il nomme Rodolphe prieur de Sévrier et déclare à l'avenir le prieuré de Satigny libre d'élire son prieur. *Act. ap. Pyneyum, dioc. Gebenn.*

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, XIV, 44. = *R. Gen.* 902.

9474 1[er] septembre 1258.

Sentence arbitrale rendue par Jean, archevêque de Vienne, entre le chapitre de Vienne et le monastère de Filly [en Chablais], ordre de St-Augustin, au sujet de l'élection de l'abbé.

Mém.-doc. soc. hist.-archéol. Genève, XIV, 46. = *R. Gen.* 905.

9475 Vaux, 9 septembre 1258.

Vente par Guigues Milos, de la Cluse, chevalier, par devant Bertrand Maceya, chanoine de Gap, juge au spirituel d'Oton, évêque de Gap, à Jacques, prieur de Durbon, des terres jadis aux Amalfrencs, Gallards et Bénengers, à Arnaud de Barasc, de 6 den. de cens et de ses tasques à Festola, pour le prix de 20 liv. 1/2 monnaie courante, 1/2 trentain de laine, 2 fromages et 2 *seracii*, dont quittance. Investiture. Consentement de son fils Guillaume, sa femme Claire et sa fille Alix *(Aalis)*. Fidéjusseurs : Olivier de Boyset. *Act. in Vallibus*, sous Brunsel *(Bryoncellum)*, à l'entrée de *del Cossat ;* témoins : Pierre Rostagni, prieur de la Roche, Pierre Grassi, courrier de la maison, etc.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 366-7, n° 474. = Roman, 92[a].

9476 Veynes, 9 septembre 1258.

...En l'église de Veynes *(Veeneto)*. devant le même juge, Guigues donne pour fidéjusseurs Falcon dom de Veynes, Guigues de Veynes, son gendre. Approbation d'Alix *(Aalis)*, fille du vendeur et femme du dernier Guigues ; témoins : Pierre, prieur de Veynes, Jean chapelain de cette église, Ponce Alberti, sacristain de la même, Pierre Isoardi, prieur de St-Quentin, etc. Bulle de l'évêque.

Guillaume (P.), *Chartes de Durbon*, 367-8, n° 475.

13 septembre 1258 = 20 août 1258.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 135.

9477 Beauvoir, 18 octobre 1258.

Sentence arbitrale d'Adémar, seigneur de Bressieux, et Guillaume, seigneur de Tournon, entre Guigues, dauphin de Viennois, comte d'Albon, et Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, qui est condamné à faire hommage pour le château et bourg d'Etoile, sous réserve de celui qu'il doit à l'empereur pour les péages et chemins publics. *Act. ap. Bellumvidere*, en la grande chambre du château.

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72). Moulinet, *Reg. généal.* II, 201[bis].

9478 20 octobre 1258.

Quittance par Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, à Bérenger de Bourdeaux, de 6000 sols Viennois, prix de la vente de ses droits sur le château de Bourdeaux.

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72[b]).

9479 25 octobre 1258.

Mort de Catherine Alamandi, prieure de Prémol.

Le Vasseur, *Ephemer. Cartus.* IV, 34.

9480 26 octobre 1258.

Sentence arbitrale de Guigues, dauphin de Viennois, entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et Silvion de Clérieu, au sujet des droits de Philippa, mère de Guillaume, père dudit Aimar ; ces biens sont détenus par Roger de la Voulte.... Samedi avant la Toussaint...

Arch. de l'Isère, B. 3524, orig. parch. (*Invent.* III, 72[b]). — Gallier (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, V, 312 ; *Clérieu*, 165.

9481 Valence, novembre 1258.

Sentence de B., obédiencier de St-Just à Lyon, et Jean Capellis touchant un droit de pâturage contesté entre Jean procureur de l'église de Valence et Guillaume, abbé de St-Ruf.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, *Repertorium*, 98.

9482 St-Robert(-de-Cornillon), 9 novembre 1258.

...Ind. 1, samedi avant l'octave de la Toussaint, Raymond Bérenger, seigneur de Morges, reconnaît sur les instances du dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, avoir reçu de lui comme dot de sa fille naturelle Béatrix, future épouse de Guigues de Morges, fils de Raymond, 1000 livr. en bons deniers Viennois, pour lesquelles il engage son château de Morges avec son mandement. En cas de mort de Béatrix sans enfants, le château resterait obligé au dauphin jusqu'à rem-

boursement de la dot. *Act. ap. S. Robertum*, dans la chambre *(caula = aula ?)* du dauphin. Témoins (7). Guillaume d'Oulx, not. impér.

Carpentras, ms. Peiresc XLIV, II. — Roure (du), dans *Rev. histor. Provence* (1890), I, 33-4.

9483 Orange, 16 novembre 1258.

Hommage et reconnaissance rendus par Raymond de Baux, prince d'Orange, à l'évêque de Carpentras, procureur d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, pour les châteaux de... Barbaras, de Tulette..., Montbrison, etc.

Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, n° 432.

9484 (Valence), 20 novembre 1258.

...Le mercredi avant s[t] Clément. Compromis entre Ponce, courrier de St-Félix, et le sacristain de St-Ruf près Valence, qui prennent pour arbitre maître Bernard, abbé de St-Félix de Valence, touchant leur différend au sujet de la dîme de la vigne derrière la grange de St-Ruf, jadis à Raymond Vial, que le procureur de St-Félix soutenait avoir été payée durant 25 ans à l'église et au prieur de cette maison. Approbation de Guillaume, abbé de St-Ruf, et de Guillaume, prieur de St-Félix. Sceaux.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch. de 18 lig.

9485 24 novembre 1258.

Jacques Barrau [de Montgaren] vend à la maison du Val-St-Hugon son tiers du quartier d'Orgival et reçoit 15 sols. Témoins : le prieur Nantelme, etc.

Burnier (Eug.), *Chartreuse de St-Hugon*, 312, n° 148.

9486 25 novembre 1258.

Acte par lequel les prieurés de St-Barthélemy et de St-André-d'Orbeilles, diocèse de Riez, sont soustraits à l'obédience du prieur de Lagrand, du consentement d'Othon, évêque de Gap, et d'Hugues de Budoino, prieur.

Chorier, *Hist. de Dauph.* II, 138. = Roman, 92[a].

9487 Tournon ?, 10 janvier 1258/9.

Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, fait constater l'absence de Giraud Bastet, chevalier, pour régler devant Béraud, seigneur de Solignac *(Sollempn.)*, les différends au sujet des fiefs que Giraud tenait d'Aymar. Fait le vendredi après l'Epiphanie, *ap. Tornont.*

Arch. de l'Isère, orig. parch., s. sceau.

9488 St-Julien-de-Bas, 24 janvier 1258/9.

Arbert, abbé de la Chaise-Dieu, prononce l'arbitrage dont il a été chargé par Guigues Pagani, seigneur d'Argental, et Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur-en-Rue. Il interdit en particulier à Guigues de ne jamais rendre le prieuré et l'église au dauphin de Viennois ou à ses successeurs, ni d'y introduire aucunes forces; mais il le dispense de réparer le dommage.

Guigue, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 115-20, n° 159[b].

9489 Février 1258/9.

Accord entre Albert le jeune, seigneur de la Tour et de Coligny, et l'abbé Guillaume et le couvent d'Ambronay, au sujet d'un manse dans la paroisse de Lagnieu *(Latiniaci)*. Albert reçoit 11 livr. Viennoises et son épouse Alix *(Alasia)* 30 sols. Sceaux.

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, II, 80-1, n° 557.

9490 15 février 1258/9.

Vente par Guillaume Raymundi et son frère Raymondet à Siboud de Châteauneuf (auquel succéda le dauphin) d'1 setier de froment de cens sur une vigne près de l'église de Bouquéron *(Bucurionis)... manu Garnerii de Correyro not...*, le samedi après la s[t] Valentin.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 599.

9491 16 février 1258/9.

Sentence arbitrale rendue par le dauphin Guigues entre Raymond Bérenger, fils de feu Guy B-r, et Fromond de Morges, fils de feu P. de M-s : la paix entre eux sera conclue, moyennant la restitution du château de Pellafol par le 1[er] et de celui de Prébois par le 2[d].

Arch. de l'Isère, B. 3314 (*Invent.* II, 278[b]). *Invent. Graisivaudan*, IV, 336[a].

9492 22 février 1258/9.

Investiture par Aymon, comte de Genevois, à Peloux de Pierre, des habitants du mas du Mollard, qui avaient appartenu à Isabelle de Compeis, échus aud. Peloux par donation d'Eymeric de Pulles.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, V, 227.

9493 26 février 1258/9.

Investiture par le dauphin Guigues à Pierre de Verdun, à son nom et de ses frères Hugues et Guillaume, des tasques, services, hommes et autres possessions que leur père Reymond avait achetés aux terroirs de Baratier et des Crottes, depuis le ruisseau de l'Infermet jusqu'à celui de Vachères, et de ce qu'il avait échangé depuis le pont de Savine jusqu'au ruisseau de Vachères... Mercredi après Carême prenant....

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 97-8. = Roman, 92.

9494 Grenoble, 13 mars 1258/9.

Acte du dauphin Guigues passé à G-e le jeudi après l'octave du *Carniprivium vetus*.

Arch. de l'Isère, B. 251, 78[b].

9495 Anagni, 17 mars 1259.

Bulle d'Alexandre IV, confirmant à Montmajour, entre autres possessions, les prieurés d'Antonaves et de St-Léger de Jubeo.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Montmajour, orig. = Roman, 92[b].

9496 21 mars 1258/9.

Reconnaissance à Guigues (Humbert I) dauphin de Viennois par Fromond Bérenger, en fief rendable, du château du Gua *(Vado)*, et de son mandement, du château de Darne et de la Bâtie d'Avane, et de tout ce qu'il avait reçu par échange de Raymond Bérenger. 2 sceaux.

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 7; *1346*, 615. *Invent. Graisivaudan*, II, 413[b]; IV, 297.

9497 1259.

Riffier, prieur de la Chartreuse, codifie les coutumes et statuts de l'ordre, sur le désir du chapitre général.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 200-1.

9498 1259.

Sentence arbitrale rendue par Guigues, dauphin de Viennois, entre Aimar de Poitiers, comte de Valenti-

nois, Guillaume seigneur de Tournon, et Arthaud de Claveyson, d'une part, et Silvion de Clérieu, d'autre, au sujet des droits que Philippa, aïeule d'Aimar, avait sur la baronnie de Clérieu : celle-ci appartiendra au comte, moyennant une rente de 50 liv. à Silvion sur le péage de la Roche[-de-Glun].

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Invent.* III, 72ᵇ).

9499 1259.

Vente à Falcon, évêque [de Grenoble], par Symillia, veuve de Jacques de la Porte, de son homme Jean de Montlambert, au prix de 100 sols. Reynaud not. imp.

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), O. XXIX, 216.

9500 1259.

Guillaume Bernard donne au prieur de la maladrerie de Levade tous les biens qu'il possède dans la paroisse d'Herbeys, terres, bois, cens. Guill. not.

Inventaire de la command. d'Echirolles, f° 21.

9501 1259.

Echange entre le procureur de l'église cathédrale de Valence et le prieur de St-Félix, de cens à Montélier.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. 73-4, n° 338.

9502 1259.

Bertrand de Clansayes, évêque de Trois-Châteaux, sur la demande des chanoines de sa cathédrale, unit le prieuré de la Palud à la prévôté de St-Paul, dont les revenus étaient trop minimes ; les droits existants seront sauvegardés et le vicaire présenté à l'évêque, à qui le prévôt devra promettre fidélité et obéissance, ce que fit Guillaume de Monteil [frère ou neveu du prélat], prévôt présent.

BOYER, *Hist. de l'égl. cathédr. de St-Paul*, 100. ALBANÈS-CHEVALIER, *Gallia christ. noviss.* IV, 88, n° 182.

9503 1259.

Aude de la Motte *(Auda de Mota)*, veuve de noble Humbert de Mirabel, fait don à la prieure Marguerite et au couvent de Vernaison *(Comercio)* de 25 sols de cens à la s[t] Martin et 12 de plaid au changement de tenancier, sur deux pièces de terre à Chabeuil, que tient d'elle Humbert Duranti. La prieure et les religieuses lui rendent grâces de son aumône et promettent de célébrer à perpétuité son anniversaire. Ne possédant pas de sceau, la donatrice prie J[ean], archevêque de Vienne, d'apposer le sien.

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch. n° 54.

9504 30 mars (avant 1260).

Epitaphe de Poncie, épouse de Boson, dit le forgeron *(faber)* de Cuvière, qui donna à l'église de St-Maurice 60 livr. pour [la célébration de] son anniversaire le jour de son décès. Elle et son mari fondèrent aussi trois anniversaires pour leurs ancêtres, les dimanche, lundi et mardi de la Pentecôte.

CHARVET, 776. TERREBASSE, *Inscr.* II, 49-50, n° 444.

9505 30 mars 1259.

Vente à Fran. [*F.* = Falcon] évêque [de Grenoble], par Pierre Eque et Jacoba, veuve de Didier Eque, de 5 setiers froment, 7 sols Tourn. et 3 poules de cens, avec domaine et plaid. Guillaume not. du s. palais.

Invent. arch. de l'évêché de Grenoble (1499), C. LVIII, 53ᵇ.

9506 Avril 1259.

Albert le jeune, seigneur de la Tour et de Coligny, du conseil de son père Albert de la Tour, de ses frères Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, et Humbert de la Tour, de ses chevaliers et de prudhommes, concède à sa ville de Treffort [en Bresse] une charte de liberté, qu'il promet par serment d'observer. Sceaux.

FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 262ᵃ. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 48. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 192ᵇ ; *Généal.* 18-9. = BRÉQ. VI, 342.

9507 Avril 1259.

J[ean], official de Vienne, atteste une vente faite par Berlion Athenulphi, de Trachies, et sa femme Jeanne à Guillaume, prieur de Pouilly en Velein. Sceau de Jean, archevêque de Vienne.

GUIGUE, *Grand Cart. d'Ainay*, I, 446-8, n° 203.

9508 5 avril 1259.

Promesse par Martin de Virieu, seigneur de Montrevel, à Guillaume s[r] de Beauvoir, de lui payer 500 liv. monnaie Viennoise pour la dot de sa fille Alix (*Alizia*, Alise), mariée aud. Guillaume, et de lui assigner un revenu de 10 liv. Fidéjusseurs : Albert, Guiffrey, Aymar et Humbert de Virieu, fils dud. Martin.

Arch. de l'Isère, B. 4198, orig. parch. (*Invent.* IV, 140ᵃ). — HOZIER (d'), *Armor. gén. nobl. France*, Reg. III, II, Virieu, pr. V. = BRÉQ. VI, 358.

9509 5 avril 1259.

Gilles [de Boczosel], seigneur de Montléopard, damoiseau, se rend caution de la dot que Martin de Virieu avait constituée à sa fille Alix, en vue de son mariage avec Guillaume de Beauvoir.

Arch. de l'Isère, B. 4002, orig. parch. (*Invent.* IV, 94-5). *Invent. Généralité Dauph.* 375.

9510 15 avril 1259.

Hugues, comte palatin de Bourgogne, et la comtesse Alix, relatent les conditions du mariage d'Agnès, leur fille, avec Philippe, fils d'Hugues, comte de Vienne, seigneur de Pagny ... Mardi après Pâques.

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, V, 174, n° 3109.

9511 24 avril 1259.

Hommage en faveur d'Odon Allemand, seigneur de Champs, par Guillaume de Commiers, chevalier, pour une tour en la paroisse de Notre-Dame-de-Commiers, près du cimetière, et autres fonds qu'il tenait en fief aud. lieu.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 328ᵇ.

9512 24 avril 1259.

O[thon] étant évêque de Gap. Donation par Arnaud et Raimbaud Flotte aux Templiers du Col-de-Cabre, dioc. de Die, de pâturages à la Baume.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Templiers, liasse 157.

9513 27 avril 1259.

Hugues, comte de Vienne et sire de Pagny, vend à Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, 100 liv. de terre qu'il devait lui asseoir suivant accord avec son oncle le comte Guillaume de Vienne.

GUILLAUME, *Hist. généal. sires Salins*, I, 176.

9514 Mai 1259.

Maître Girerd, official de cour de Lyon, atteste la vente par Guigone del Costerc, de St-Symphorien-d'Ozon, et son fils Jean à J[ean], archevêque de Vienne, de deux terres à Feyzin *(Faysins)*, en combe Marcel, limitées par les terres du prélat, l'une près du chemin *(chimin.)* de Corbas, au prix de 20 liv. Viennois, dont quittance. Sceau de la cour.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch.

9515 La Chartreuse (3/8 mai) 1259.

Lettre de R[iffier], prieur de la Chartreuse, et de tous les prieurs réunis en chapitre général à Louis, roi de France. En reconnaissance de son dévouement affectueux pour la maison de Paris, récemment fondée par lui, et pour tout l'ordre, ils lui accordent de participer à tous leurs biens spirituels ; chaque prêtre dira une messe du St-Esprit, les moines 50 psaumes, les laïques 50 *Pater. Dat. ap. Cartusiam.*

Laborde (Jos. de), *Layettes du trésor des chartes*, III, 587-8, n° 4485[2].

9516 8 mai 1259.

Guillaume et Rostaing d'Esparron, au nom de leur mère *Alalasia*, veuve de Rostaing d'Esparron, donnent quittance à Raymond de Mévouillon de 1500 sols Viennois à eux dus en vertu d'une transaction faite par frères Pierre d'*Anzeaco* et Pierre de Venasque *(Vennasco)*, de l'ordre des Prêcheurs, au sujet de leurs différends sur les châteaux de Reilhanette *(Rellanatæ)* et d'Aulan *(Aolanc)*.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 122-3).

9517 Grenoble, 10 mai 1259.

Guigues dauphin, comte de Viennois et d'Albon, concède à Guillelma, abbesse des Ayes *(Aiis)* et aux religieuses de ce couvent à perpétuité la maison et hôpital de Pontcharra *(Pontis Charralis)*, avec toutes ses dépendances, promettant de la défendre, la mettant avec tous ses biens et serviteurs sous sa sauvegarde ; il mande à tous ses châtelains, mistraux et baillis de garder les deux maisons. *Dat. Grationopoli....* Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, orig. parch. de 14 lig. 1/2. Arch. de l'Isère, B. 254, 269[b] ; B. 256, 26[b]. *Invent. Graisivaudan*, II, 434[b].

9518 Anagni, 13 mai 1259.

Bulle du pape Alexandre IV à Bernard, abbé du monastère de Lérins, et à ses frères, confirmant leurs possessions en divers diocèses, notamment dans celui de Gap les églises de St-Mens *(S. Mametis)* et de Notre-Dame de Font-Vineuse *(Fontevinoso)*, avec leurs terres, vignes, possessions et appartenances. — *Quotiens illud a nobis.*

Verlaque, dans *Rev. des sociétés savantes* (1878), 6[e] sér., VII, 407-12. = Guillaume (P.), dans *Bull. soc. études Hautes-Alpes* (1883), II, 408.

9519 Antonaves, 13 mai 1259.

Sentence arbitrale par le prévôt et l'archidiacre du chapitre de Gap, entre le prieur d'Antonaves et les habitants de Pomet, relativement à la dîme des agneaux et des chevreaux et aux criblures de blé de dîme.

Arch. des Bouches-du-Rhône, Montmajour, anc. invent. 256. = Roman, 92[b].

9520 19 mai 1259.

Abandon par Josserande, abbesse de Clavas, à Guigues Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, de tous les droits de son monastère sur la succession de Jean Ferlay (Forlay), chevalier. Sceau.

Arch. de l'Isère, B. 3894, orig. parch. (*Invent.* IV, 2[a]). *Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc.* (1346), 21[a].

9521 22 mai 1259.

Compte d'Odard de Pomponis, viguier *(vicarius)* d'Avignon, du terme de l'Ascension : ... *facto cambio de Viennensibus ad Turonenses.*

Laborde (J. de), *Layettes trés. chartes*, III, 463[b], n° 4489.

9522 Windsor, 24 mai 1259.

Lettre du roi [Henri d'Angleterre] à [Henri], archevêque d'Embrun : il le remercie de ses labeurs pour ses affaires en cour Romaine ; le traité de paix avec le roi de France, dont dépend l'affaire de Sicile, ayant été ajourné, il n'a pu lui renvoyer plus tôt ses messagers. — *Super laboribus.*

Rymer, *Fœdera* (1704), I, 682-3 ; (1739), I, II, 48[a].

9523 Windsor, 24 mai 1259.

Lettre de remerciement du roi d'Angleterre Henri aux archevêques H[enri] d'Embrun et Rodolphe de Tarentaise et à d'autres, pour le zèle laborieux et assidu dont ils ont fait preuve comme ambassadeurs à la cour Romaine pour l'affaire de Sicile. — *Super labores.*

Rymer, *Fœdera*, I, 386 ; (1704), I, 683 ; (1739), I, II, 48. = Wurstemb. n° 511.

9524 24 mai 1259.

Gérin Mallet, chevalier, prend l'engagement de ne point aliéner son château de Gluiras, en Vivarais, sans le consentement d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, sous peine de 100 marcs d'argent.

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Invent.* III, 72b). = Anselme, *Généal. mais. France*, II, 188. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 62 (à part, I, 232).

9525 24 mai 1259.

Vente à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, par Girin Mallet, chevalier, de la 1/2 des biens et droits qu'il avait au mandement de Gluiras, sauf le fort, etc., pour le prix de 6000 sols Viennois, etc.

Invent. Valentinois, I, 1000 ; *Vivarais*, 424 (*Isère*, IV. 16[a]).

9526 Aspres-sur-Buëch, 25 mai 1259.

Bastardin de Montferrat, bailli en Gapençais du dauphin Guigues, approuve la vente faite par Falcon lo Dons, de Veynes, au prieuré de Durbon, retenant pour son maître le domaine et la haute seigneurie *(segnoria)*. Sceau. *Act. ap. Asperos*, en la maison de G. Javaudani..., le dimanche après l'Ascension ; témoins.

Invent. Gapençais, 234. — Guillaume, *Chartes de Durbon*, 367-8, n° 476. = Roman, 92[b].

9527 Vienne, 28 mai 1259.

Chabert, abbé de St-André de Vienne, et son couvent attestent que Guillaume Cellérier *(Cellerarius)*, citoyen de Vienne, a vendu au prêtre Raynaud, recteur de la maison-Dieu de Vienne, certaines terres au territoire du Bessey *(de Bezeto)*, au prix de 200 livr. monnaie de Vienne ; l'abbé l'en investit, sauf son droit de domaine direct et le cens d'1 sommée de vin pur à l'Assomption.

Sceaux de J[ean] archevêque de Vienne et de l'abbé (le couvent n'en a pas). Noms des 23 moines du couvent.

Inséré dans l'acte d'octobre 1265.

9528 Comm[t] juin 1259.

Chapitre général de l'ordre des frères Prêcheurs tenu à Valence [= Valenciennes].

CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, II, 57-8. MORTIER, *Hist. maîtres génér. ordre frères Prêcheurs*, I, 563-6.

9529 3 juin 1259.

Reconnaissance par Guillaume de St-Martin, Pierre de St-Martin et autres à Anne, veuve de Pierre Silvonis, de divers possessions et cens au lieu de *Vinols* dans la paroisse de Meylan *(Meolano)* et le mandement de Montbonnod (qui sont au dauphin), *manu Raimundi not... ind. 2...*; présents : Guerre de Montbonnod et Guiffrey de *Valle Sainte-Stebani.*

Arch. de l'Isère, B. 3314, orig. parch. (*Invent.* II, 278[b]). — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 807.

9530 3 juin 1259.

Quittance par le châtelain de Moirans à Bornon Taillefer, de 4 liv. de plaid pour la mistralie de Hugues Morel, et autres services et plaids dus par celui-ci au seigneur de Moirans, dont investiture au nom du dauphin... Mardi après la Pentecôte.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 1077.

9531 Les Ayes, 10 juin 1259.

...Ind. 2, mercredi [= mardi].... Jean Synoudi et Jean Villanova, prêtres de la maison ou hôpital de Pontcharra *(Pontis charralis)*, et Pierre Raynoudi, recteur et gouverneur du même hôpital, considérant que cette maison ne peut pas subsister sans chef ou patron, vu son utilité et sécurité évidentes, du conseil de F[alcon] évêque de Grenoble, la soumettent à l'abbesse et au couvent des Ayes, qui institueront et destitueront le recteur, visiteront, corrigeront et réformeront le recteur et les frères ; les habitants du lieu ne porteront pas l'habit religieux, mais séculier. Acceptation de Guillelma, abbesse, Béatrix de Varacieux, prieure, Béatrix du Gua *(Vado)*, sacristaine, Alix *(Alasia)*, cellérière, et 7 religieuses, qui promettent de subvenir à la pauvreté de l'hôpital et de n'aliéner aucun de ses biens, des convers et converses. Fait en l'église de Notre-Dame de *Ayys* ; témoins : l'évêque, Guillaume prieur de St-Martin-de-Miséré, Martin chanoine de N.-D. de Grenoble, Pierre prieur de *(Valle Serra)*, etc. Guillaume *Lonbardi, not. s. palac.*

Vidimus du 29 mai 1291. — Arch. évêché Grenoble.

9532 13 juin 1259.

Vidimus d'une charte des comtes de Toulouse et de Provence en faveur de l'évêque d'Avignon, par Bertrand, archevêque d'Arles, Bertrand évêque de Trois-Châteaux, son suffragant, etc.

Gallia christ. noviss., III, 456, n° 1195 ; IV, n° 183.

9533 Aspres-sur-Buëch, 15 juin 1259.

Vente par Claire, veuve de Ponce Nicolai, d'Aspres, et ses fils Ponce et Pierre, majeurs de 25 ans, à Jacques, prieur de Durbon, d'une vigne au territoire d'Aspres, *ad Rivum Foranum*, près de l'hôpital d'Aspres, au prix de 40 liv. Viennois *mon. probatæ*. Investiture. *Act. ap. Asperos*, en la cour de St-Géraud, devant les portes de St-Pierre, en présence de Faraud prieur du lieu et son baile Lambert Raschas..., *Alexandro IV papa sed. et imperio vac.* ; témoins : Raimbaud, prieur de Sigoyer *(Cigoterio)*, etc. Jo. Jordani, prêtre, *scr.* Sceaux. — *In apicibus.*

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 368-9, n° 477. = ROMAN, 92-3.

9534 Tolède, 16 juin 1259.

Alphonse, roi des Romains, de Castille, Tolède, Léon, Galice, Séville, Cordoue, Murcie, Gien [Jaen] et Algarves, annonce à [Albert] seigneur de la Tour, par le chevalier Guillaume, son intention de répondre cet été à l'appel du pape, des cardinaux, princes, marquis, ducs, comtes d'Allemagne et cités d'Italie, et de son ami le patriarche de Grado, légat du Siège apostolique ; il l'invite à se joindre à lui, dès qu'il apprendra son arrivée, avec ses parents et amis pour le service de J.-C. et l'exaltation de la foi orthodoxe. *Data Toleti rege imper., per Petrum Petri de Medina not... ind. 2. Petrus Stephani scr. — De sinceritatis tuæ.*

Arch. de l'Isère, B. 3266, origin. parch. (*Invent.* II, 244[b]). *Invent. Viennois*, III, 107[a] (26 j. 1210). MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 47-8. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 194-5 ; *Généal.* 22. = BRÉQ. VI, 344. BOEHMER-FICKER, *R.* V, 5503.

9535 Cluny, 23 juin 1259.

Ives *(Yvo)*, abbé de Cluny, renouvelle avec le couvent de la Chartreuse l'association spirituelle contractée par son prédécesseur l'abbé Pierre. Sceau. *Dat. Cluniaci.*

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 201.

9536 24 juin 1259.

Comptes d'A. sacristain, J. Chalvet et B. d'Anjou, procureurs des anniversaires de l'église de Vienne : dépenses, 13000 s. 8 l. 11 s. Comptes des deniers des acquisitions : recettes, 14000 s. 15 l. ; dépenses, 5000 s. 33 l. 10 s. Reçu d'Aynard de Clermont 160 l. pour 3 anniversaires ; de l'archidiacre de Cantorbéry *(Carturien.)* 12 l. 18 s. pour l'anniversaire du doyen Hugues ; de l'archiprêtre de St-Georges 9 l. pour Guillaume de Clermont. Dépensé : à Hugues de la Tour 120 l. en prêt.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 119 (76[e]).

9537 24 juin 1259.

Comptes d'Arbert de Ville et G. de Lignon, réfectoriers de l'église de Vienne ; recettes, 335 l. ; dépenses, 380 l. 57 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 124 (98[e]).

9538 Romans, 30 juin 1259.

Villelme, veuve d'Aymon Meier, vend à Lautard, prieur du Val-Ste-Marie, un tènement de maisons dans la rue des Réaux (*in Rialibus*, à Romans) et 3 sols de cens sur les habitations voisines, pour le prix de 70 liv. Viennois. Le chapitre de Romans fit d'abord opposition à cet acte, comme lui étant préjudiciable ; puis, sur la prière du prieur, qui fit valoir les nécessités de sa maison, il confirma la vente, sauf son domaine di-

rect et ses usages. *Act. Romanis*, en chapitre général, le lendemain des apôtres Pierre et Paul. Sceau du chapitre.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 13 lig. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (27 sept. 1868).

9539 Juillet 1259.

Henri de Pagny, sire de Ste-Croix, fait hommage à Hugues, duc de Bourgogne, pour ses terres de Longepierre et Marnans, etc., *sauf la terre de l'Opitaul, qui est en la vaillance de 100 livrées de terre à Viennois, qui est dou fié le conte de Chalun.*

PETIT (E.), *Hist. ducs de Bourgogne*, V, 176, n° 3118.

9540 1er juillet 1259.

Noble Jordan de Rosans *(Rossanis)* reconnaît tenir en fief de Raymond, seigneur de Mévouillon, fils de Sibylle, tout ce qu'il possède à Aigret *(Aygleta)*, Clermont, la Jonche *(Joncha)*, Remuzat, le Bruchet et Montjoux *(Mons Jovet)*; il reçoit pour cet hommage 5000 sols Viennois. *Mag. Michael not.*

Invent. Baronnies, I, 81 : 99, 293. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1347.

9541 Padoue, 2 juillet 1259.

Ordonnance des évêques de Padoue, Vicence et Adria, pour la réforme du monastère de St-Benoît de Padoue (Camaldules), en présence d'Henri, archevêque d'Embrun, légat du Siège apostolique, qui interpose son autorité judiciaire. *Act. Padue, in pilo* de l'évêché appelé Cordonica.

CAPPELLETTI, *Chiese d'Italia* (1854), X, 575-80.

9542 2 juillet 1259.

Reconnaissance à l'évêque [de Grenoble] par Jean Morterii d'une sienne maison à Grenoble, près de la boucherie *(macellum)*, sous le cens de 60 sols Viennois et 100 de plaid. Jean Goterii [not.]

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. CVIII, 64.

9543 7 juillet 1259.

Hugues, comte de Vienne et seigneur de Pagny, demande à Louis, roi de France, de retenir Ponce Dentuti (d'Antully), à qui il a cédé son droit sur le péage de Mâcon.

LABORDE (Jos. de), *Layettes du trésor des chartes*, III, 472a, n° 4499. PETIT (E.), *Hist. ducs Bourgogne*, V, n° 3121.

9544 16 juillet 1259.

Lettres de sauvegarde délivrées par Bastardin de Montferrat, lieutenant du dauphin Guigues et son bailli *(bajulus)* général en Gapençais, à Gal[burge], dame de Serres, fille et héritière de feu Bertrand de Mévouillon : elle demande au dauphin de favoriser son mariage avec Guillaume, seigneur de Tournon, promet d'être sa fidèle vassale et de mettre le drapeau delphinal sur ses châteaux. — Cf. 1er août 1267.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 123b).

9545 Août 1259.

Galon de Bressieux, chevalier, du dioc. de Vienne, vend à Philippe, élu [de la primatiale] de Lyon, seigneur de Tolvon *(Bobionis)* et de Voiron *(Voyronis)*, les tènements de Nicolas Monachi et de Hugues Boena, avec les tenanciers et dépendances, et tout ce qu'il possède aux mandements ou châtellenies de Tolvon et de Voiron, au prix de 68 liv. Viennois, dont quittance. Sceau de Jean, archevêque de Vienne.

Arch. de l'Isère, B. 3605, origin. parch. (*Invent.*, III, 107b).

9546 Romans, 5 août 1259.

R[obert] de Genève, sacristain de Romans, à raison de son office, concède à Etienne de Roins, sous le cens d'1 den. suivant les bonnes coutumes de l'église de Romans, un emplacement *(pategum)* près de la Pavigne *(Pagania)*. Il reçoit 10 sols Viennois pour l'investiture. *Act. Roman.*; présents (3). Sceau.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 14 lig. 1/4. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (27 sept. 1868).

9547 Romans, 9 août 1259.

Guigues Frucha vend à Pierre Seguini, chapelain de St-Romain (à Romans), une part d'un tènement de maison et jardin entre le chemin qui sort de la porte de Clérieu et celui qui longe le ruisseau des moulins de feu Lantelme Falavelli, au prix de 30 liv. Viennois, dont quittance. Serment. Consentement de sa femme Jeannette, de sa fille Bonnefemme et de sa belle-mère Marie. Il se dévêtit entre les mains de Marie, veuve de Lantelme Falavelli, à qui cette part faisait 16 den. obole de cens, laquelle investit avec la main. *Act. Romanis*; témoins. Sceaux de l'église de Romans et de feu Lant. Falav., dont use sa femme.

Arch. de la Drôme, St-Barnard, origin. parch. de 25 lig. 1/2. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (27 sept. 1868).

9548 Beauvoir, 16 août 1259.

Le dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, prend sous sa sauvegarde ceux qui se rendent au marché d'Abriès *(forum de Abriis)* ou en reviennent : il ordonne au châtelain de Briançon de les défendre. Ce marché se tiendra tous les mercredis; de chaque habitation du Queyras *(Cadracii)*, une personne devra s'y rendre; les marchandises devront y être apportées trois jours à l'avance; elles seront exemptes de la leyde. *Dat. ap. Bellumvisum...* le lendemain de l'Assomption.

Arch. de l'Isère, B. 297; B. 2992, 395. *Invent. Briançonnais*, 625. — ROMAN (J.), dans *Nouv. Rev. histor. de droit* (1886); *Chartes de libertés et de privilèges de la région des Alpes* (1886), 14-6. = ROMAN, 93a.

9549 Die, 23 août 1259.

Raymond Bérenger rend hommage à Amédée, évêque de Die, pour le château de Prébois, réservant les droits du dauphin. Fait dans la chapelle épiscopale; présents : le sacristain Arbert, le chanoine Quatermala, P. de Verdon, chanoine d'Embrun, 7 chanoines de Die, Isoard, Raymond d'Agout et B. de Montlahuc *(Monte Lugduno)*. Sceau du prélat.

Arch. de l'Isère, B. 295, 129; B. 2990, 493b. — COLUMBI, *Opusc.* 304 (homm. pour Foillans). CHEVALIER (J.), *Hist. égl.-ville Die*, I, 361-2.

9550 13 septembre 1259.

Falcon, évêque de Grenoble, désireux de consacrer au culte divin le lieu de Parménie, change son nom en Mont-Sainte-Marie et le donne aux chartreuses de Prémol, en présence des prieurs de Durbon et du Val-Ste-Marie, et du consentement de son chapitre de Greno-

ble ; il y installe une prieure, avec 6 religieuses et 4 converses, qui lui devront 4 fromages au synode de la Toussaint. Le couvent de Prémol fournit 10 trentains de brebis, 5 de *vaysilis*, 20 béliers, 10 juments, 10 vaches avec leurs veaux, 5 génisses, 2 taureaux, 1 charrue complète de bœufs, de plus des vêtements, draps de lit et le reste du mobilier. L'évêque cède 2 charrues de bœufs, du blé pour les semailles d'automne, le vin de la présente année, les livres nécessaires à l'église et à l'ordre, sauf la Bible, qu'il prêtera pendant 5 ans avec le parchemin pour la copier, 7 essaims d'abeilles pour la sacristie. Sceaux.

Invent. évêché Grenoble, P. LXV, 259. CHEVALIER (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, 74-5 ; cf. n° 118 (Not. anal. 39). LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 212-4.

9551 Anagni, 18 septembre 1259.

Le pape Alexandre IV nomme [Amédée], évêque de Die, conservateur des privilèges des frères Mineurs de Charlieu, contre les prieur et couvent de ce lieu, et l'abbé de Cluny. — *Speciali gratia.*

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 481-3, n° 5014.

9552 21 septembre 1259.

Contrat de mariage de Fromont Bérenger, fils de feu Pierre de Morges, avec Sacristane de Mison, fille de Bertrand, chevalier, seigneur de Ste-Jalle.

Arch. de l'Isère, B. 4000 (*Invent.* IV, 94[b]).

9553 Vienne, 23 septembre 1259.

Au chapitre général de l'église de Vienne tenu le lendemain de la s[t] Maurice, on décide que les chanoines qui, d'ici à la quinzaine de la Toussaint, n'auront pas soldé ce qu'ils doivent à l'œuvre de l'église, ne pourront entrer au chœur ; les clercs en seront exclus. Le sacristain An[selme] et le capiscol Arbert percevront les cotisations et les remettront à l'ouvrier. — 4 diacres et autant de sous-diacres, nommés par l'archevêque, le sacristain et le capiscol, monteront au chœur supérieur.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 15-6.

9554 14 octobre 1259.

Le chapitre de l'église de Vienne partage les terres laissées vacantes [par la mort] de Pierre Coyndo ou C-os : R. et Anselme chantres, Arbert capiscol, le doyen de Valence.

Liber divisionum terrarum capituli eccl. Viennen. xiiij.

9555 18 octobre 1259.

Hugues Melat, de Varces, déclare devoir au dauphin 20 sols de plaid pour un tènement aud. Varces et autant pour 5 fosserées de vigne de la directe du commandeur d'Echirolles... Samedi fête de s[t] Luc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A. 19 : VI, 13.

9556 9 novembre 1259.

Ordonnance du dauphin dispensant la ville d'Embrun de nourrir son bailli à l'avenir, moyennant 1.000 sols une fois payés.

Arch. munic. d'Embrun. = ROMAN, 93[a].

9557 10 novembre 1259.

Vente faite à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, par Lambert, seigneur de Chabeuil, du château et mandement de la Vache, et d'un cens annuel de 100 sols à Etoile, pour le prix de 6000 sols Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3157. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 62 (à part, I, 232).

9558 (Vers 10 novembre 1259).

Vente faite à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, par Aymar de Chabrillan, de la moitié d'une tour et maisons contiguës à Chabeuil, pour le prix de 50 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3157. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 62 (à part, I, 232).

9559 Jarjayes, 17 novembre 1259.

Les seigneurs de Jarjayes, Arnaud Flote *(Flota)*, en son nom et à celui de ses petits-fils Arnaud et Ozasecha. de l'autorité du curateur de ces enfants Hugues Matieuti, Raymond et Bertrand, frères, affranchissent leurs vassaux du château de Jarjayes de toutes *coticæ*, tailles, *quæstæ* et exactions injustes, moyennant 30 livr. Viennois de cens à la Toussaint. Les habitants doivent le vingtain du blé, grains et légumes dans tout le territoire ; ils consentent à la prestation de 6 corvées de bœufs. Ils sont tenus de payer 6 livr. au seigneur au cas où il marie ses filles ou sœurs, s'ils ne répondent pas aux cavalcades de l'empereur ou du seigneur, en cas d'achat de propriétés jusqu'à 1000 sols, de voyage outre-mer, de prison de guerre. Les vassaux peuvent donner ou vendre leurs biens, tester ; les immeubles donnés aux églises doivent être vendus dans l'année, non ceux de la confrérie ; en cas de visites, le seigneur peut prendre des moutons, bœufs, porcs, poules, etc., sauf à en payer la valeur dans la quinzaine ; etc. Ils se réservent le plein domaine et juridiction. Fait le lundi après la s[t] Brice *(Brini = Bricii*, non *Bruni)*, au château de *Jarjaya*. Témoins : P. Maffredi, prêtre de Jarjayes, Pierre Rostagni, prieur de la Roche-des-Arnauds, etc. (9).

ROMAN (J.), dans *Nouv. rev. histor. de droit* (1886) ; *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes* (1886), 6-11. ALLEMAND (F.), dans *Bull. soc. études Hautes-Alpes* (1895), XIV, 251-5, cf. 207-9. = ROMAN, 93[a] (au 8 oct.).

9560 Briançon. 28-9 novembre 1259.

A° D. Nat. 1259, ind. 2[a], d. 3 exeun. novembri, ap. Brianzonum, en la *tabula* de Bermond Sartoris. — *...d. 2° exeun. novemb., in Brianzono*, devant la maison de feu Galand Loic. Traité entre le dauphin Guigues et son prisonnier Robert Bermond, qu'il élargit à condition d'aller outre-mer chevalier du Temple. *Michael Estyus imp. not.*

Arch. de l'Isère, orig. parch., s. sceau.

9561 Décembre 1259.

Attestation d'Ayglier, abbé d'Ainay, au sujet de 30 sols Viennois placés à St-Symphorien-d'Ozon par Guillaume, prieur de Pouilly *(Poillyaci)* et cellérier d'Ainay, pour son anniversaire, etc.

GUIGUE, *Grand Cart. de l'abb. d'Ainay*, II, 87, 116, n° 46.

9562 St-Césaire-d'Arles, 2 décembre 1259.

Ermessende, abbesse du monastère de St-Césaire d'Arles, cède à Barral de Baux les châteaux de Mirabel, Vinsobres et Nyons, avec leurs territoires, au prix de

3200 sols Tournois, sous réserve de la seigneurie et d'un cens d'1 marc d'argent ouvré. Fait dans l'église de St-Pierre.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, 446.

9563 Quintenas, 3 décembre 1259.

Raynaud de *Monte Calino*, damoiseau, notifie que Lina de St-Vallier fait donation entre vifs à son fils Durand Garenc de tout ce qu'elle tenait de son domaine dans la ville et paroisse de *Cerras*, sous les cens de 27 sols Viennois, 2 setiers émine de froment petite mesure, 2 set. d'orge, 2 de froment pour la vigne d'*Alavan*, sauf l'enclos *(lita)* au milieu, et 1 sommée de vin pur en août. Il confesse avoir reçu pour plaid 63 sols; on en payera autant à chaque mutation de seigneur et de tenancier. Sceau... Mercredi après le premier dimanche de l'Avent... ; témoins : Ponce d'Auriol, Jaucerand Gasto, chevaliers, etc. Etienne écrivain de St-Vallier.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, vidimus du 2 janv. 1330.

9564 Embrun, 6 décembre 1259.

Le dauphin Guigues consent à ce que Robert Bermond sorte de ses prisons, à charge d'aller servir outremer avec les chevaliers du Temple, sans pouvoir revenir ; sinon, il payera certaine somme dont il donne caution. — Cf. 28-9 nov. préc.

Grenoble, *Invent. Généralité Dauph.* I, 156 : 198.

9565 Melgueil, 7 décembre 1259.

Bernard Séguier *(Seguerii)*, prieur de St-Jacques de [Melgueil] *(Melgorio)*, du consentement de Guillaume Bernardi, abbé de St-Ruf, constitue pour lui et ses successeurs à la pitancerie des chanoines du monastère de St-Ruf et au pitancier Jean 40 sols Viennois par an pour servir deux procurations aux chanoines, l'une pour l'âme de son frère Guillaume Séguier, qui lui a laissé 20 liv. Melgoriennes à cet effet, et l'autre pour lui : l'argent sera versé, moitié au chapitre général, moitié à la fête de s^{t} Ruf (14 nov.). Il assigne en garantie 5 maisons contiguës à l'église de St-Jacques, qu'il a fait construire... Confirmation par G. Bernardi, abbé de s^{t} Ruf, du conseil du chancelier G., prieur de Caveirac *(Cavairiaco)*, et de 3 chanoines de St-Ruf. Fait dans le cloître de St-Jacques ; témoins (3). Guillaume Mauricii, not. de Melgueil.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, orig. parch. de 32 lig.

9566 8 décembre 1259.

Transaction entre l'abbé Richard et le monastère d'Aiguebelle, et Almaric, Guillaume et Gontard, coseigneurs ou pariers du château de Rochefort, pour eux et leurs hommes, au sujet des limites de Rochefort et Montlucet.

Arch. de l'Isère, *1^{us} liber copiar. Valentin.* VIIIxx xxvj$^{bis\text{-}ter}$. *Invent. Valentinois*, IV, 302^{b} : II, 771.

9567 Anagni, 13 décembre 1259.

Lettre du pape Alexandre IV à [Henri] archevêque d'Embrun, le chargeant de déclarer nulle l'absolution accordée sans pouvoirs à Palavicin et Bosio de Doara et aux Crémonais dans l'armée contre Ezelin, mais de la leur accorder s'ils veulent obéir à l'Eglise et abjurer leur confédération avec Manfred prince de Tarente et autres ennemis de la religion. — *Satis ex devota.*

RAYNALDUS, *Ann.* 1259, 6-8 (XXII, 33-4). RIPOLL, *Bull. Prædicat.* I, 386. SBARALEA, *Bull. Francisc.* II, 377. VERCI, *Stor. d. Ecelini*, III, 416. = POTTHAST, 17724.

9568 La Part-Dieu, 22 décembre 1259.

... Le lendemain de la s^{t} Thomas, Ponce d'Estable *(de Stabulo)*, damoiseau, confirme à l'abbé André et au monastère de Léoncel la donation d'une terre à Friolart par son père Odilon d'Estable et celle de son frère Pierre quand il prit l'habit monastique ; il donne lui-même des cens au poirier de Montauban *(S. Albani)* et à Montperoux *(Mons Petrosus)*, et réitère ses concessions à Carcailles *(Costas de Quaquaillas)*, à Blacheronde et au territoire de Bayane *(Baiana)*. Fait à la grange de *Parte Dei* ; témoins (13). Sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 194-5, n° 191.

9569 Paris, 27 décembre 1259.

Donation par le comte de Savoie à Béatrix, sœur du comte de Provence, du château et district des Echelles pour la construction d'un hôpital de Jérusalem ou autre. *Act. Parisius*, dans le palais royal *(domo regia)* appelé Nesle *(Neelle)*, dans la chambre sous la tour. Ind. 2, en la fête de s^{t} Jean Evangéliste.

Torino, Arch. di Stato, Savoye et France, paq. 6, n° 1 (*Invent.* 59).

9570 Après 1259.

L'évêque de Die emprunte à divers créanciers 16000 sols Viennois, dépensés dans l'expédition contre le château de Foillans pour punir Guigues Bérenger de ses rébellions, révoltes et méfaits ; les revenus du fief sont affectés au payement des intérêts et au remboursement du capital.

Arch. de l'Isère, B. 2990, 495. — CHEVALIER (J.), *Hist. égl. ville Die*, I, 362.

9571 5 janvier 1260.

Le dauphin Guigues ordonne de délivrer Robert Bermundi, damoiseau, détenu en prison.

Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 9121, 1°.

9572 24 janvier 1259/60.

Donation à noble Eynard de la Balme, par Gontier de Briançon, de tous ses droits et actions dans les paroisses de St-Hilaire, St-Pancrace et St-Bernard. Jean Julliani [not.].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. xxxii, 139^{b}.

9573 25 janvier 1259/60.

Expédition de l'acte du 28 nov. 1246.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, p. 36.

9574 Le Conier, 26 janvier 1259/60.

... Le lendemain de la conversion de s^{t} Paul, Hugues Richardi, clerc de l'église de St-Pierre du Bourg-lès-Valence, du conseil de ses amis, cède à André, abbé de Léoncel, ordre de Cîteaux, sous l'investiture de 20 livr. Viennois et 5 sols de cens à la s^{t} André, trois pièces de bois avoisinant le bois du Conier. Sur ses instances, Eustache de Morges, prévôt de Valence, qui avait ces bois dans son domaine, les confirme à la maison de Léoncel. *Acta ap. lo Coogner*, grange de l'abbaye ; té-

moins : Guillaume Chaffaldi et Pierre Rostagni, chanoines de Valence, Hugues Rollandi, chanoine de St-Pierre-du-Bourg, Jacques Jordani prieur, Jean de Die sacristain, Odon d'Alixan, damoiseau, etc. (12). Sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 195-6, n° 192.

9575 Février 1259/60.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, s'engage envers sa cousine Galburge de Mévouillon, dame de Serres, à l'aider en toutes choses, spécialement à recouvrer le château de Serres des mains du chevalier Esparon qui le détenait ; et, s'il ne pouvait être recouvré que par argent, de lui prêter 1000 marcs d'argent. Galburge promet de son côté au dauphin de lui donner tout le secours possible pour sa défense et celle de ses domaines, avec la terre qu'elle tenait de lui et le château de Mison, contre tous, excepté l'abbé et église de St-Michel de la Cluse ; elle reconnaît tenir en fief de lui toute sa terre, seigneurie et juridiction, et lui devoir hommage lige et serment de fidélité ; elle ne se mariera que de l'agrément du dauphin et prendra époux dans sa terre. Ils s'en rapportent, pour la décision des différends qui restaient entre eux, au jugement de Bertrand de Mévouillon et Raymond de Sahune (Savine).

Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc. (1346), 9-10. *Invent. Gapençais*, 792. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 262°. = VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 384. ALLARD (G.), *Œuvr. div.* I, 373. ROMAN, 92b (1258).

9576 Février 1259/60.

Philippe de Savoie fait un échange de cens à St-Symphorien-d'Ozon avec Aiglier, abbé d'Ainay.

Arch. de l'Isère, B. 3605, orig. parch. (*Invent.* III, 107b). — CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 221 (à part, 95).

9577 1er février 1259/60.

Donation à Eynard de la Balme par Go[n]tier de Briançon de l'usufruit de ses biens à St-Hilaire (*S. Illarium*). Jean Julliani [not.].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. XLIIII, 142.

9578 5 février 1259/60.

J[ean], official de la cour de Vienne, notifie un accord passé entre Artaud, prieur de St-Sauveur-en-Rue, et Guillaume, fils de feu Raynaud de St-Julien. Il appose à l'acte le sceau de J[ean], archevêque de Vienne.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 82-4, n° 131.

9579 Grenoble, 6 février 1259/60.

Guigues et Pierre, fils et héritiers d'Odon Alamanni, reconnaissent qu'André Alamanni, frère de leur père et leur oncle, avait légué par testament, durant la maladie dont il mourut, au couvent de la Chartreuse 6 setiers de froment pour hosties et un muid de vin pur pour la messe. Leur père les a soldés chaque année ; eux-mêmes promettent au convers Jean de le faire à la moisson et à la vendange, priant [Falcon], évêque de Grenoble, de les y contraindre au besoin et de sceller l'acte. Sceaux. *Dat. ap. Gratianopolim.*

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 202-3.

9580 Pont-en-Royans, 10 février 1259/60.

Sentence arbitrale entre Guillaume, prieur de Quint, et Jean Delmas, prieur de St-Pierre du Pont[-en-Royans], et Raynaud Bérenger, au sujet de la seigneurie de la 4e partie indivise des château, forteresse et mandement du Pont et du quart de juridiction sur cette partie, ainsi que des droits de mouture et de fournage dont Raynaud se prétendait affranchi, prononcée par Lautoard, prieur du Val-Ste-Marie, et frère Guillaume Franche, de l'ordre des frères Mineurs. Les prieurs cèdent à Raynaud leurs droits sur le 1/4 en litige, la haute et moyenne justice sur tous les habitants du bourg. Les achats et ventes de l'église St-Pierre sont exempts de leydes, les personnes et biens ecclésiastiques non soumis aux bans. Si Raymond Bérenger, père de Raynaud, a aliéné des biens du prieuré, ils seront restitués, sur la décision du prieur de Quint et de Lantelme, chapelain de l'église du Pont. Raynaud sera tenu à payer les droits de mouture et de fournage à l'église ; il reconstruira l'écluse du moulin de Vernaison et fera nettoyer le béal ; les canaux seront entretenus à frais communs par l'église et Raynaud, de même qu'ils se partagent les revenus du moulin. Les métairies de *Bouchardera*, *la Pepineira*, *Peuy Yverna*, au mandement de Châtelus, sont la propriété de l'église et du fief de Raynaud. Celui-ci a la pêche de la Bourne, du pont de Chorenches jusqu'à celui de *Roollart* et au gouffre de la *Faoneyra*, mais les prieur, chanoines, prêtres, clercs et convers peuvent y pêcher pour le besoin de l'église. Les droits aux mutations de seigneur dus par l'église au dauphin et maintenant à Raynaud sont réduits de 10 liv. à 1 1/2 pour l'intérieur du bourg et 20 sols pour le moulin, situé près du jardin de l'église. Raynaud fera approuver ce traité par Lambert, Chabert et Julienne, ses frères et sœur. Sceaux et approbation de [Falcon], évêque de Grenoble, dans le diocèse duquel est l'église St-Pierre, et d'[Amédée], évêque de Die, dans le diocèse duquel est située celle de Ste-Croix de Quint, dont il est abbé. Fait près de l'église St-Pierre du Pont, en présence de Martin Ceillo, prieur de St-Marcel du Château, Giraud Rostaing, prieur de St-Martin-en-Vercors, Ponce Perdrix, chanoine de Ste-Croix, B[ertrand ?], abbé de St-Félix de Valence, Albert, sacristain de Die, etc.

FILLET (L.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, V, 84-6* ; *Hist. relig. Pont-en-Royans*, 10-3.

9581 20 février 1259/60.

Pierre de Savoie reconnaît tenir en fief de l'abbesse et du couvent de St-Pierre à Lyon la localité de la Tour-du-Pin et en avoir fait hommage et juré fidélité à l'abbesse Brune. Sceau.

Arch. du Rhône, vidimus de 1293. — GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 94-5, n° 568.

9582 Les Ayes, 22 février 1259/60.

... Ind. 9... Jean Panguez et sa femme Brune vendent à Guigues, chapelain des Ayes, une pièce de pré à *Maiac*, pour le prix de 4 liv. 10 sols bons Viennois, dont quittance ; investiture. Bermond de Bernin (*Brenins*), seigneur du lieu, approuve cette vente, sauf 12 den. de service et 2 sols de plaid, outre les lods et ventes. *Act. ap. Ayes*, près de l'église ; témoins : Barthélemy chapelain de *Ayies*, etc. Raymond not.

Arch. de l'Isère, Les Ayes, orig. parch. de 36 lig.

9583 25 février 1259/60.

Pierre de Savoie réitère à Brune, abbesse de St-Pierre à Lyon, l'hommage lige du château de la Tour-du-Pin qu'il avait fait à l'abbesse Alix *(Alicia)*... Le lendemain de s[t] Matthias.

WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite*, IV, n° 501.

9584 25 février 1260.

Etienne Cordier *(Corderii)*, Guillaume Eustache *(E-hii)*, fils d'Eustache et de Breyssende, et Guigues Vignaci vendent à Siboud de Châteauneuf 3 sols de cens, 6 den. et 9 sols de plaid que rend G. Boci, etc..., ind. 3, le mercredi après le *Carnisprivium vel..., manu Guarini de Correyo.*

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 803.

9585 26 février 1259/60.

Reconnaissance de Pierre de Savoie à Brune, abbesse de St-Pierre de Lyon, conforme à celle du 20 précéd.

WURSTEMBERGER, n° 532 (authentique à Paris).

9586 Voupe, 16 mars 1259/60.

Guillaume, dit Deulogart, d'Alixan *(Alexiano)*, vend à l'abbé André et au monastère de Léoncel, une pièce de pré aux Chaurères *(Chaureiras)*, au prix de 70 sols monnaie de Vienne et de Valence, dont quittance. Ce pré venant de la dot de sa femme, leurs fils Poncet et Joannet et leur fille Rainaude approuvent cette cession, ainsi que leur oncle Odon d'Alixan, damoiseau. Fait dans la cour de la grange de *Wlpa;* témoins : Jacques Jordanis prieur, Robollet son messager *(cursor)*, etc. Sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 196-7, n° 193.

9587 Die, 17 mars 1259/60.

Arbert de Foillas, sacristain de l'église de Die, termine comme arbitre un différend entre André, abbé du monastère de Léoncel, et noble Eustache, seigneur de Baix *(Bays)*, qui refusait d'exécuter la donation des prés du mandement de Baix faite jadis à l'abbaye par son père Eustache et sa mère Alix. La charte de 1212 est déclarée obligatoire : Eustache de Brion et son fils Chabert jurent de l'observer. Les dommages sont mutuellement pardonnés. *Acta ap. Diam*, dans le fourneau du sacristain ; témoins : Pierre de Foillas, chanoine, et Ponce Trota, chapelain de Die, Guillaume de Brion, chevalier, etc. (6). Sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 198-9, n° 194.

9588 La Chartreuse, 1260.

Pierre Vachi, chevalier, en faveur et avec confirmation de son père Humbert, chev., convers à la Chartreuse, concède au prieur Riffier ses biens à Rocheraie *(Rucheria)*, dans les limites du couvent. Fait dans la grande hôtellerie; présents : Falcon, évêque de Grenoble, Guillaume procureur, etc.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 217-8.

9589 St-Christophe-entre-deux-Guiers, 1260.

Guillaume des Echelles *(de Scalis)* reconnaît que le pré de Rocheraie *(Rucheria)*, au territoire des Echelles, appartient à la maison de la Chartreuse par suite de la donation de Pierre Vachi, chevalier, dont le père Humbert s'est fait convers. Fait dans le cimetière *S. Christophori prope Scalas;* présents : son frère Antelme, prieur du Val-St-Hugon, Guigues Clavelli, chapelain de St-Christophe, Pierre Vachi, chev. Il reconnaît avoir reçu des frères de la Chartreuse 60 sols Viennois, ses fils Amédée et Radulphe 5 s., son mistral Venthona un fromage.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 218-9.

9590 (1260?)

Le troubadour Granet reproche à Charles d'Anjou de ne pas reprendre sur le dauphin de Viennois les villes de Gap et d'Embrun, et toutes les terres qui avaient fait partie auparavant de l'ancien comté de Provence.

RAYNOUARD, *Choix poés. troubadours*, IV, 237. EMERIC-DAVID, dans *Hist. litt. France*, XIX, 519-20.

9591 Vizille, 1260.

Transaction du dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, avec Guillaume, Guigues et Raymond, fils de feu Bertrand des Engellas *(de Enjalatis)* : il renonce, moyennant 400 liv. Viennois, à ses revendications, à raison des biens de Rosset de Vaulx, pendu pour vol d'un calice dans l'église Notre-Dame de Vaulx, que Bertrand s'était approprié et parce qu'il avait exercé, sans rendre de comptes, les fonctions de châtelain de St-Bonnet, la Mure, Vizille, Grenoble, Voreppe, Moirans, St-Donat et Peyrins.

Arch. de l'Isère, B. 3316, orig. parch. (*Invent.* II, 279[a]). *Invent. Graisivaudan*, III, 146. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 231; *1346*, 140.

9592 1260.

Etat des cens et services perçus par la chapelle de St-Vincent fondée dans l'église de Notre-Dame de Grenoble, dressé à la demande du recteur Pierre Magnie et tiré des reconnaissances de la châtellenie de Vizille.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A. 240 : II, 271[b]; VI, 147-8.

9593 1260.

Accommodement entre Jean de Die, moine de Léoncel, et Guionet baile de l'église de Valence, au sujet de coups *(verberium)* portés par ce dernier à Guillaume Maczot, convers de l'abbaye. 4 sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 200, n° 195.

9594 (Vers 1260).

Echange entre le seigneur de Mévouillon et Guillaume Malcapi, du Buis *(Buxo)*, sa fille Guillelmette, épouse de Nycolerius Colerii, damoiseau, et Nycolerius, d'un champ et d'une vigne contiguë, au territoire du Buis, contre une vigne, lieu dit les Cases *(las Cassas subtus Pennas)*.

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1251.

9595 Montpellier, (1260?).

Les consuls et la communauté des habitants de Montpellier, du consentement de leur conseil général, font remise à noble Guiraud Adaymarii, seigneur de Montélimar, des dommages, invasions de biens ou de personnes et frais occasionnés par lui ou ses gens aux habitants de cette ville : ils font exception pour les dettes à des particuliers. Sceau. Approbation de R. de Cassillaco, baile de Montpellier, qui fait mettre le sceau de

la cour. Fait *in Montepessulano*, dans la maison des consuls où était réuni le conseil général.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Montélimar*, 34-5, n° 19.

9596 Portes, 1260.

Humbert, recteur de Crémieu, cède à la chartreuse de Portes un homme lige, qui promet 2 sols Viennois de cens à Pâques. Fait à la maison *Portarum*, dans la chambre basse, sous le prieur Bernard de Samia et le procureur Girard. Sceaux.

GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 117, n° 581.

9597 1260.

Transaction entre le prieur de St-Félix [à Valence] et Sibylle, femme de Durand Bodet : elle jouira durant sa vie de 2 maisons situées au petit chemin de St-Félix, confrontant..., sous le cens de 5 sols.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. f° 15b, n° 73.

9598 1260.

Privilèges accordés au prieuré de St-Félix [à Valence] de pouvoir « pasquerer » 26 bœufs et autres.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. f° 66, n° 327.

9599 1260.

Accord entre l'évêque Bertrand et Raimond Chambrarii, commandeur de Richerenches, touchant le fournage de la cité de St-Paul ; celui-ci en aurait la 3e partie, celui-là les deux autres.

ALBANÈS, *Gallia christ. noviss.* IV, 88, n° 184.

9600 1260.

Reconnaissances passées au profit d'Alexis, veuve de Didier, seigneur de Sassenage, par divers possesseurs de fonds et héritages relevant de sa directe.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, V, 50a.

9601 1260.

Philippe de Savoie achète de Pierre Rivoire *(Revoeri)* ses droits sur le péage et le marché de la Côte-St-André, au prix de 15 liv. Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3605, orig. parch. (*Invent.* III, 107b). — CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 221 (à part, 95).

9602 Mépieu, (vers 1260).

Albert, seigneur de la Tour, frère du futur dauphin Humbert, ayant mandé à Humbert, seigneur de Morestel, et à Aymon de Roussillon de se rendre auprès de lui *apud Maypeu*, s'y rend lui-même avec plus de 20 chevaliers. Aymon lui fait hommage de sa maison du Bouchage *(Boschagium)* et de tout ce qu'il tenait dans le château et le mandement de Morestel. Albert lui propose de céder son fief au seigneur de Morestel ; Aymon s'y refuse, ne voulant pas être le sujet d'un moindre seigneur que lui, et se retire. Alors, Humbert fait lui-même hommage à Albert pour le château et mandement de Morestel.

Mentionné dans l'acte du 22 déc. 1301. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* II, 111-2.

9603 1260.

Concession d'Albert, seigneur de la Tour, à l'abbaye de St-Sulpice [en Bugey].

GUICHENON, Ms. IV, 70.

9604 31 mars 1260.

Albergement de la part de l'évêque de Grenoble] à Guillaume Margail d'une poterne *(poterla)* avec son édifice dans la rue du Milieu *(media)*, lieu dit *en Malclosel*, sous le cens de 5 sols bonne monnaie. Jean Margail [not.].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. LXV, 55a.

9605 Sourribes, 31 mars 1260.

... Ind. 3... India, abbesse du monastère de St-Pierre de Sourribes, dioc. de Gap, considérant la pauvreté de son église de Ste-Marie de la Celle-Roubaud *(Sala Robaudo)*, au dioc. de Fréjus, la cède, du consentement de ses religieuses : la sacristine Mathilde, la prieure Marie Esmensarde, etc. et de son ordinaire Oton, évêque de Gap, à l'ordre des Chartreux et spécialement à Elisabeth, prieure du couvent de Bertaud, et à son procureur Durand Clari. Fait dans le monastère de *Subripis*, en l'église de St-Pierre ; témoins : Durand Maurini, chapelain du monastère, etc. Sceaux.

BOUCHE, *Hist. de Prov.* II, add. 15. LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 223-6. GUILLAUME (Paul), *Chartes de Bertaud*, 82-5, n° 77. = ROMAN, 93b.

9606 Avril 1260.

Transaction entre Philippe de Savoie, [arc]hevêque de Lyon, et Henri d'Antigny, sire de Ste-Croix, relative aux prétentions de Philippe sur l'héritage du comte Guillaume de Vienne ; il y renonce, moyennant promesse d'Henri de lui fournir 4 cavaliers armés pendant 10 semaines.

Turin, *Invent. Valentinois*, 74 (paq. 1, n° 4).

9607 St-Vallier, 4 avril 1260.

... Ind. 3... Rolland de Manteyer *(Mantiero)* vend au dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, pour le prix de 30000 sols Viennois, le tiers du domaine, seigneurie, juridiction, justices et forfaits qu'il percevait sur les habitants de Gap, exceptée la 6e partie de ce tiers, où il ne jouissait que du 8e, plus une maison avec casal sur le chemin public, le droit d'instituer et de destituer le baile, le mandataire et le crieur public, dont les deux premiers sont nommés par l'évêque : le baile perçoit sur les condamnations le 13e denier, toutes les saisies et les justices jusqu'à 12 den. Fait *ap. S. Valerium*, dans la maison comtale ; témoins : Aymar seigneur d'Annonay, Lantelme Paner, Pierre Ravinel, Guillaume de la Porte, chevaliers, etc. *Guillelmus de Ulcio imper. not. et scriptor d. G. Dalphini.* Sceaux.

Arch. de l'Isère, B. 3013. *Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc.* 15b. *Invent. Gapençais*, 266 : 362-3. Valbonnays, 7e Reg. n° 62. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 262a (2 a.). = ALLARD (G.), *Œ. d.* I, 373 (2. a.). ROMAN, 93b.

9608 8 avril 1260.

Arnaud de Guielin, de Rochechinard, soumet au fief du dauphin tout ce qu'il avait au château et territoire de Beauregard ou Beaurepas.

Grenoble, *Invent. Prov. étrang.* 16b.

9609 Anagni, 17 avril 1260.

Lettre du pape Alexandre IV au prieur et couvent de la Chartreuse, dispensant tous les frères de l'ordre de payer la dîme pour leurs foins. — *Hoc sibi apud.*

Privileg. ord. Cartus. (1510), 12b. TROMBY, *Stor. ord. Cartus.* V, app. CCXLIX. = POTTHAST, 17831. LE COUTEULX, IV, 217.

9610 6 mai 1260.

Simon d'Arras (Eras) cède au dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, sa maison d'Arras (Eras), avec ce qu'il avait au château et péage dud. lieu ; le dauphin le lui remet et l'en investit ; Simon lui en rend hommage.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, III, 436.

9611 8 mai 1260.

Donation par Gilbert de Palais à Arnaud Guilhaume, baile de Valence, des terres qu'il avait aux Voûtes, confrontant les terres de Garinet de Tournon et d'André Bonin, clerc.

Arch. de la Drôme, St-Félix, Invent. f° 28, n° 133.

9612 Lus-la-Croix-Haute, 11 mai 1260.

Accord entre Guillaume d'Autane et Pons Tardiui, commandeur du Temple de Lus, au sujet de la donation du manse de St-Antoine, *in subsidium substentacionis*, par autre Guillaume, père du précédent, lorsqu'il s'était senti mourir dans la maison du Temple, à St-Jean-d'Acre *(Acon.)*, faite à Raymond, commandeur de la maison du Temple de Lus, portant confirmation de cette libéralité pour tous les immeubles ou droits situés ou perçus entre la colline de Chauvis et la roche de Garnafolle, le pas d'Ales, le sommet du col de Laveresina et le mandement de Lus et de Glandage. Les enfants de Guillaume, Arnaud, Guigues et Ripert approuvent cet accord, dont l'acte est passé en la maison de *Lunis*, devant Guy de Moras, Bertrand de Cordon, Jean Moine, Pierre de Breuil et Chatbert Raynier.

CHEVALIER (U.) et LACROIX (A.), *Invent. arch. Dauph. Morin-Pons*, 160, n° 653, pl.

9613 Anagni, 15 mai 1260.

Lettre du pape Alexandre IV aux ministres général et provinciaux de l'ordre des frères Mineurs, leur défendant d'autoriser à quitter leur ordre pour entrer dans ceux des Bénédictins et des Chartreux, à moins d'y promettre la stabilité. — *Cum et plantare.*

WADDING, *Ann. Minor.* IV, 499. SBARALEA, *Bull. Franciscan.* II, 396. = POTTHAST, 17859.

9614 Juin 1260.

Bulle du pape Alexandre [IV], portant commission à l'abbé d'Aiguebelle, ordre de Cîteaux, dioc. de St-Paul-Trois-Châteaux, et au prieur de Sieur (Seure), dioc. de Nîmes, pour juger un différend entre les chevaliers de St-Jean, Aimard de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, et Bertrand de Baux, au sujet de la terre de St-Gervais... 6e ann. du pontif.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, IV, 418 : III, 57.

9615 Juin 1260.

Aynard de la Tour [Vinay], damoiseau, reçoit en fief de noble Albert, seigneur de la Tour, tout ce qu'il possédait au château de la Tour et dans son mandement, et en fait hommage, exceptant la fidélité qu'il doit au dauphin ; le seigneur de la Tour lui donne 3500 sols Viennois. Il est spécifié qu'Aynard a la moitié du domaine du château, ville et mandement de la Tour, à l'exception de la maison propre, de la poype et de *pedis* que le seigneur de la Tour a acquise, et de son droit de garde du mandement et de la ville.

Valbonnays, 2e Reg. n° 160. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* I, 263. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 49. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 206*. CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 1760. = BRÉQ. VI, 365.

9616 1er juin 1260.

Le dauphin voulant faire bâtir un palais près des murailles d'Embrun, l'archevêque s'y opposa. Ils consentent à ce que le pape connaisse de leurs différends.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 135. = ROMAN, 93b.

9617 3 juin 1260.

Lambert de Chabeuil, dioc. de Valence, confirme à l'abbé et monastère de St-Ruf tout ce que celui-ci possédait dans sa terre par donation, acquisition ou autrement, spécialement le champ de *Longua Fessola*, sur le chemin de Valence vers Montvendre *(Montdevenus)*, la terre appelée Pontejoye, donnée en aumône par noble Guillaume de Montmeyran, et le pré donné par Pierre Durand, de Chabeuil. En retour de cette confirmation, l'abbé lui donne un bœuf pour labourer et reconnaît les biens ci-dessus de son fief.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, I, 412 : I, 379-80.

9618 Névâche, 5 juin 1260.

A. D. Nat... ind. 3, d. 5 intr. jun., *in Nevaschia, infra curiam domus Montarsini.* Hugues Leguers et ses fils Guillaume, Aymon, Humbert et Pierre, cèdent à Lantelme, prévôt d'Oulx, leurs droits sur les dîmes de Névâche et résignent la collecte de ces dîmes. Pierre Chavin not.

COLLINO (Giov.), *Carte d'Oulx*, 321-2, n° 301.

9619 9 juin 1260.

Lancelme de Theys reconnaît tenir en fief de l'évêque [de Grenoble] tout son avoir dans les paroisses de St-Pancrace, St-Hilaire, St-Bernard, St-Michel et Bernin *(Brenins)*, sous le plaid de 10 sols. Jean Julliani [not.]

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. XXIX, 138b.

9620 Anagni, 24 juin 1260.

Le pape Alexandre IV confirme à l'abbé et au couvent du monastère de St-Ruf à Valence, ordre de St-Augustin, leur ancien privilège qui autorise l'abbé, les prieurs et les chanoines prêtres à confesser les personnes de la maison et les pauvres qui affluent à l'hôpital, à leur enjoindre une pénitence et à leur administrer les sacrements. *Dat. Anagniæ... a° 6. — Petitio vestra.*

Arch. de la Drôme, St-Ruf, vidimus de Franç. du Puy, 1487.

9621 (Avant 25 juin 1260).

Epitaphe de Boson, dit le forgeron *(faber)* de Cuvière, laïque, qui donna à l'église de St-Maurice 60 livr. pour une réfection générale et annuelle des clercs le jour de son décès.

*CHORIER, *Antiq.* 213 ; 2e, 222. CHARVET, 776. TERREBASSE, *Inscr.* II, 49-50, n° 444.

9622 25 juin 1260.

Au chapitre général de l'église de Vienne, il est décidé que le chantre R[aymond] percevra chaque année

60 sols, jusqu'à assignation de 50 sols comme dédommagement du partage des terres de Drodon le jeune. — Pour relever les anniversaires, leurs procureurs retiendront une distribution *(libra)* de 50 sols chaque semaine pendant 5 ans; les distributions seront continuées jusqu'au *Carniprivium vetus*, mais suivant le rapport des procureurs, elles pourront cesser. — Les procureurs sont autorisés à donner à cens les maisons des anniversaires. — Ils vendront la maison du forgeron *(faber)* de Cuvière, près celle de Seygnoret du Molar. — L'œuvre de l'église de Vienne retiendra pendant 5 ans toutes les distributions qu'elle faisait à la communauté. — Les procureurs des anniversaires rendront leur compte le lendemain de l'octave de Pâques. — Leurs gages sont supprimés cette année.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 16-7.

9623 1260.

Compte des deniers des acquisitions par le sacristain A. et J. Chalvet : recettes, 15000 moins 30 sols; dépenses, 6013 s. 22 liv. Reçu de Jacoba, religieuse de St-André, 20 l. pour l'anniversaire du prêtre Saturnin.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maur. Vienne*, 119 (75b).

9624 1260.

Comptes de Nicolas et G. de Broing, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes, 245 l. 5 s.; dépenses, 320 l. 17 s.

CHEVALIER (U.), *Actes capitul. St-Maurice Vienne*, 124 (98c).

9625 25 juin 1260.

Compte des procureurs des anniversaires A. sacristain, B. d'Anjou, B. Comdos et Jean Chalvet : dépenses, 13000 sols; reliquat, 33 liv.

*CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 119 (75a).

9626 26 juin 1260.

Vente par Pierre Revoeri, de Boczosel, chevalier, à [Philippe] élu de Lyon de ses droits à Boczosel, au prix de 15 liv. Viennois... Samedi après st Jean-Bapt.

Arch. de l'Isère, orig. parch.

9627 Aspres-sur-Buëch, 30 juin 1260.

Lambert Rascas *(Raschas)*, baile du prieur d'Aspres, concède à la maison de Durbon un pré au territoire d'Aspres, lieu dit *a las Moletas*, et une terre à la porte de Fensac *(Feensa)* pour y construire une maison, cellier, penore et autres *officinæ*, 20 cannes en long et en large. Assentiment, investiture et sceau de Faraud, prieur d'Aspres. *Act. ap. Asperos*, en la cour de St-Géraud, devant les portes de St-Pierre ; témoins : Jacques prieur de Durbon, Arnaud Flota, seigneur de la Baume, Ozasicca d'Argenson, etc. Sceau de L. R.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 370, n° 478 ; 371-2, n° 479. = ROMAN, 94a.

9628 1er juillet 1260.

Vente et cession à l'évêque de Grenoble par Eynard de la Balme, de tous les biens et possessions qu'avait feu Eynard de Porte-Traine *(Troyna)* dans les paroisses de St-Hilaire, St-Pancrace, St-Bernard, St-Aupre et la Terrasse, à partir de Mandral. Jean Julliani [not.]

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. XXV, 137b.

9629 6 juillet 1260.

Information par Pierre Lombard, juge ordinaire du dauphin Guigues, pour la recherche de ses droits dans le Queyras, etc.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 625-6.

9630 Avignon, 15 juillet 1260 ? (1270 !)

Concile provincial tenu *apud Avinionem* par B[ertrand], archevêque d'Arles, et ses suffragants, dont J. [= Bertrand], évêque de Trois-Châteaux.

LABBE, *Conc.* XI, 1, 919-21. HARDOUIN, VII, 655. *Gallia. christ. noviss.* III, 460-1 ; IV, 185.

9631 21 juillet 1260.

Silvion de Clérieu donne son assentiment à la sentence arbitrale du dauphin (1259).... Veille de se Marie-Madel.

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Invent.* III, 72b).

9632 21 juillet 1260.

Jean, official de la cour de Vienne, atteste qu'Artaud de Roussillon donne à son fils Guillaume émancipé les châteaux de Roussillon, Surieu, *(Syurou)*, Riverie *(Riviria)* et *Dalgoyri*, avec leurs droits et fiefs, s'en réservant l'usufruit. Sceau de J[ean], archevêque de Vienne.

ACHERY (d'), *Spicileg.* X, 188-9; 2e, III, 637. = BRÉQ. VI, 366.

9633 Visan, 23 juillet 1260.

Bonafos, prieure du monastère de St-Césaire de Nyons, menacée d'un appel au pape par Raymond de Mévouillon, religieux de l'ordre des Prêcheurs, et Dragonet, seigneur de Montauban, son frère, contre la donation, vente ou aliénation du château de Nyons faite en 1259, en faveur de Barral de Baux, par l'abbesse Ermessende, sans avoir consulté son couvent, déclare désapprouver cette vente. Le seigneur de Montauban confirme à son monastère toutes les acquisitions faites par son église et se réserve la haute seigneurie sur le château de Nyons et son territoire. — Acte à Visan, dans le cloître de Ste-Marie.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 449.

9634 Rambaud, 29 juillet 1260.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste la vente par Arnaud Milo et son frère Pierre, de Rambaud, à Jacques, prieur de Durbon, de leur domaine, seigneurie et droits utiles dans les limites du couvent, en particulier le pré de *Pomerio*, au prix de 7 liv. Viennois. Fait en leur château de *Raymbaudo*, dans la cour de leur maison ; témoins. Guillaume de Beaumont, not. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Durbon*, 372-3, n° 480. = ROMAN, 93-4.

9635 Août 1260.

Albert, seigneur de la Tour et Coligny, échange avec Humbert, prieur de Treffort, des hommes et cens à Treffort contre des hommes et rentes à Beaumont.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 354.

9636 Chenas, 1er août 1260.

Lettre de Guigues, dauphin, s'en remettant à l'archevêque de Vienne pour procurer un accommodement entre l'archevêque d'Embrun et lui, dans la question de la construction du palais delphinal d'Embrun. Fait à la fontaine et aux ormes de l'Hôpital.

Arch. de l'Isère, B, 3011. = ALLARD (G.), *Œuvr. div.* I, 373-4. ROMAN, 94*. — CHORIER a reproduit (*Hist. de Dauph.* I, 328-9; 2*, 637) cette suscription « respectueuse » : Rev^de patri in Christo dom. Joanni, Dei gratia sanctæ Viennensis ecclesiæ archiepiscopo, Guigo Delphinus, Viennen. et Albonen. comes, salutem et paratam ad ejus bene placitum voluntatem.

6 août 1260 = 6 août 1268.

9637 1^er septembre 1260.

Bulle du pape Alexandre IV, qui commet [Jean] archevêque de Vienne et [Amédée] évêque de Die, pour apaiser la querelle entre l'archevêque d'Embrun et le dauphin.

Invent. Embrunois, 135. = ALLARD (G.), *Œuvr. div.* I, 374. ROMAN, 94*.

9638 Bourg-Argental, 4 septembre 1260.

Vente de serfs au prieur de St-Sauveur-en-Rue. Fait près du fossé *Burgi d'Argentau*,... le samedi avant la nativité de la s^e Vierge ; témoins : G. prieur de St-Robert [de Cornillon], G. prieur d'*Osteu*, etc. Sceau du prieur de St-Robert.

GUIGUE, *Cartul. de St-Sauveur-en-Rue*, 94, n° 139.

9639 8 septembre 1260.

Certains hommes de St-Pancrace et St-Hilaire se reconnaissent avec leurs fils hommes liges de l'évêque [de Grenoble]. Guigues de St-Martin [not].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. x, 134^b.

9640 Gap, 10 septembre 1260.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste que Guillaume *(W.)* Gregorius, de Montmaur, a vendu à Durand Clari, administrateur de la maison de Bertaud, ses droits dans les limites du monastère, sous la condamine de Brunsel *(Brionçello)*, au prix de 60 sols Viennois. *Act. Vapinci*, en la maison de Guillaume de Beaumont, son chapelain et notaire ; témoins. Sceau.

GUILLAUME, *Chartes de Bertaud*, 85-6, n° 78*. = ROMAN, 94*.

9641 14 septembre 1260.

Hugues, fils de feu Guillaume d'Herbeys *(Herbesio)*, reconnaît tenir de Gautier de Briançon, alors seigneur de Bellecombe, *costam* près du château de Bellecombe jusqu'au ruisseau Cernouc, un moulin, 6 journaux de terre, 3 autres à *Murs*, 5 sols de service à Entremont, et devoir hommage lige... *manu Joan. Juliani not... ind. 3...*

Invent. Graisivaudan, I, 129-30, -0*. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 975.

9642 12 octobre 1260.

B[ertrand] de Mévouillon est arbitre pour nombre de chevaliers et damoiseaux.

MOULINET, *Reg. généal.* III, 705.

9643 22 octobre 1260.

Sentence arbitrale rendue par [Amédée], évêque de Die, entre Raymond Artaud, seigneur de Montclar et les habitants du Monestier dud. lieu : ceux-ci sont tenus de lui fournir dix hommes quand il veut aller à la guerre ; ils payeront sa rançon lorsqu'il sera fait prisonnier ; le prieur du lieu a droit aux corvées ; les habitants ont droit de pâquerage dans toutes les forêts de Montclar.

Grenoble, *Invent. Valentinois*, III, 484^b : II, 257.

9644 [Valence], 29 octobre 1260.

Ph[ilippe], élu de la primatiale de Lyon et procureur de l'église de Valence, atteste que Guillaume, abbé de St-Ruf près Valence, a échangé avec Buis, gardien des frères Mineurs de cette ville, 12 den. de cens sur une maison *al Sers*, achetée de Jean d'Annonay par les frères, et contiguë aux maisons récemment acquises par eux, contre 12 den. de cens donnés aux mêmes frères par Jarenton Herpi, citoyen de Valence, sur une maison vers le four épiscopal. Approbation de Jar. Herpi et de Philippe. Bulle.... Vendredi avant la Toussaint.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. parch. de 15 lig., bulle. — CHEVALIER (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 220-1 (à part, 95).

9645 Vienne, 2 novembre 1260.

Au chapitre général du lendemain de la Toussaint, l'archevêque Jean et le chapitre de Vienne statuent que les anniversaires ou leurs procureurs n'accepteront d'hypothèque *(gageria)* et ne feront d'achat des deniers des acquisitions qu'à compte ferme et sans condition.

CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 17.

9646 Vienne, 4 novembre 1260.

Aynard de la Tour avait donné le dauphin G[uigues], comte de Viennois et d'Albon, pour fidéjusseur de 1000 liv. à A[lbert], seigneur de la Tour, et à Audobert de Châteauneuf, touchant la paix entre eux sur les différends occasionnés par la mort de son père Berlion de la Tour. Il promet par serment au dauphin de l'indemniser, le cas échéant. *Act. Viennæ*, dans le palais du dauphin ; présents : Guillaume de Beauvoir, G. Pagani, seigneur d'Argental *(A-an)*, Boniface s^r de Miribel, Aymar s^r d'Annonay, Guillaume Silve, Alaman et Girin de Condrieu, Pierre Ravinelli, Aymar du Gua *(de Vado)*, Archinjaud de Peyrins, chevalier, Guillaume de *Clastro*, prévôt de St-André de Grenoble, m^e Pierre Lumbardi, jurisc., Guigues Pagani, damoiseau, etc... Jeudi après la Toussaint. Sceau.

MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 49-50.

9647 5 novembre 1260.

Traité entre le dauphin et l'archevêque d'Embrun sur la juridiction.

Arch. de l'Isère, B. 3011. *Invent. Embrunois*, 135-6. — ROMAN, 94*.

9648 8 novembre 1260.

...Octave de la Toussaint. Ancelme et Humbert de Bellegarde rendent hommage à Guigues, dauphin de Viennois, et reconnaissent tenir de lui tout ce qu'ils possédaient à Bellegarde et dans son mandement, sauf celui qu'ils devaient à Artaud de Roussillon ; ils lui cèdent plusieurs vassaux dans ce lieu, etc. Sceau.

Invent. Valentinois, I, 293-4. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 20; *1346*, 450.

9649 Les Echelles, 8 novembre 1260.

Béatrix, veuve de Raymond Bérenger, comte de Provence, fait don de son château des Echelles, au diocèse de Grenoble, avec son domaine, seigneurie, etc., sauf ce qui appartient aux Chartreux, à l'Hôpital de St-Jean de Jérusalem et à Ferrand de Barral, grand commandeur de l'Hôpital sur le continent, à condition d'y cons-

truire une église, un couvent pour 13 religieux, 2 diacres et 3 clercs, obligés d'y célébrer une messe hebdomadaire et d'administrer l'hôpital des pauvres que la princesse entend y faire bâtir. *Act. ap. Scalas*, dans sa chambre... *pontif. d. Alex. papæ IV a° 6.* Témoins : Jean archevêque de Vienne, H[enri] archevêque d'Embrun..., Philippe élu de Lyon, etc. Sceau.

Torino, arch. di Stato, Savoye et France, pag. 6, n° 1, orig. parch. Arch. des Bouches-du-Rhône, ordre de Malte, H. 1125, copie du 24 janv. 1266. — PINGON. *Chron.* 367. GUICHENON, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 65-6; 2e, IV, 65-6. TREPIER, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 175-80. = *Hist. patr. mon.*, Script. II, 597. WURSTEMB., n° 559. LE COUTEULX, IV, 220-1.

9650 10 novembre 1260.

Partage des biens d'Aymard de Pullivent à Morêtel, entre Hugues de Mailles et sa femme Guillerme, et Guillaumette et Hugonette, fille[s] de celle-ci, assistée de Maurin de Mailles.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 83a.

9651 Les Echelles, 13 novembre 1260 (1264 ?).

Béatrix [de Savoie], veuve de Raymond Berengarii, comte de Provence, donne au couvent de la Chartreuse et au convers Aymar de Groin *(Groigno)*, le domaine et seigneurie qu'elle et sa mère possédaient au château des Echelles *(de Scalis)* ; ils ne seront tenus en rien ni à elle ni à l'Hôpital de St-Jean [de Jérusalem] à qui elle a cédé ce château. *Act. ap. Scalas*, dans son hôtel *(aula)* ; présents : Ferand, grand précenteur de l'Hôpital de St-Jean de Jérus., Jacques Serène, prévôt d'Embrun (9). Vincent de Pierre-Châtel *(Petra Castro)*, not. imp. et comt.

LE COUTEULX, *Ann. Cartus.* IV, 219-20. Elle avait offert le château des Echelles, à la condition d'avoir son tombeau à la Chartreuse, ce qui fut refusé (p. 219).

9652 15 novembre 1260.

Albert de la Tour donne au dauphin Guigues les fiefs de Morêtel, de Virieu et le tiers du château de Clermont avec leurs reconnaissances, et le dauphin les lui rend en fief. Sceau.

MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 72 (1 nov. 1277). = CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 291.

9653 Valensole, 18 novembre (1260).

Lettre de Charles, fils du roi de France, comte d'Anjou, Provence et Forcalquier, marquis de Provence, à H[enri], archevêque d'Embrun : il a compris que celui-ci poursuit devant des juges délégués le dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, au sujet de biens tenus de son fief ; il le prie de s'abstenir de toute vexation, s'il ne veut lui beaucoup déplaire. *Dat. ap. Valanzolam*, jeudi après st Martin d'hiver.

Arch. de l'Isère, B. 3011, 44b.

9654 20 novembre 1260.

Chabert d'Alixan vend à Pierre Ogerii, citoyen de Valence, au prix de 825 liv. monnaie de Vienne ou de Valence, dont quittance, son moulin paternel à Alixan, près de la porte de Valence, son jardin avec verger contigu au moulin jusqu'au chemin de Montélier, et divers cens sur des immeubles qui touchent au *tornatorium* par lequel l'eau va dans le fossé du château, aux routes de Valence et de Romans, au pont d'*Aquælatæ* ; le tout franc de cens et usages. Ratification de sa femme Riens, à qui son mari assigne 60 sols de cens *a las rotas del Vernei* et sur la terre de Brunois, de sa mère Agnès et d'Aelmues, mère de Rixent. Approbation de Jean official de Valence et de Hugues, courrier de Valence et châtelain d'Alixan, au nom de Ph[ilippe], procureur de l'église de Valence. Bulle, sceau..., samedi avant se Catherine ; témoins : L[antelme] archiprêtre du Royans, Ax. chapelain d'Alixan, etc.

Arch. de la Drôme, origin. parch. de 56 lig. 1/3.

9655 Paris, 22 novembre 1260.

Lettre de Charles, fils du roi de France, comte d'Anjou, Provence et Forcalquier, marquis de Provence, à [Jean], archevêque de Vienne, et à [Amédée], évêque de Die : il a compris qu'H[enri], archevêque d'Embrun, poursuit devant eux Guigues, dauphin de Viennois ; comme les biens mis en cause sont de son fief, il les prie de s'abstenir de toute poursuite et de lui permettre de jouir de son domaine. *Dat. Parisius*, veille de st Clément... — *Intelliximus quod.*

Arch. de l'Isère, B. 3011, 24b.

9656 Latran, 30 novembre 1260.

Lettre du pape Alexandre aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres, archiprêtres et autres prélats et clercs des provinces de Lyon, Vienne, etc. pour défendre d'exiger des frères Prêcheurs aucune procuration. — *De pia.*

*RAMETTE, *Invent. titres frères Prêcheurs Lyon.* = MARTIN, 1473.

9657 1er décembre 1260.

Eynard de la Balme promet à [Falcon], évêque [de Grenoble], de le défendre et maintenir pacifique possesseur des biens qu'il lui a vendus à St-Pancrace. Jacques Barber. [not.].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. XXI, 137a.

9658 Vizille, 2 décembre 1260.

Albergement par le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, à Guigues de Goncelin, des biens de Lambert de *Gorgia*, de Brignoud, moyennant 15 sols de service, 22 de taille ou *complaincta*, et 30 de plaid au changement de seigneur et de tenancier.

Arch. de l'Isère, B. 3316, orig. parch. (*Invent.* II, 279a).

9659 (Avant 1261).

Procédure pour la recherche des droits du dauphin, alors appelé comte, dans le mandement d'Oisans, Allemont, St-Laurent, etc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 305-6.

9660 Janvier 1260/1.

Jean, archevêque de Vienne, atteste que Martin Ao, fils de Rencon Ao, d'Annonay, vend à Vincent, recteur de St-Laurent à Vienne, des maisons situées dans le cloître de la cathédrale, contiguës à celle de l'église St-Laurent et à la maison et cour de l'église St-Ferréol, au prix de 100 liv. Viennois, dont quittance. Assentiment de son père, de Jacques Deulogart et d'Elisabeth, veuve de Durand Deulogart. Investiture par le clerc Jean Chalveti, procureur des anniversaires de l'égl. de Vienne, le chanoine Jean de Sassenage, au nom de

l'égl. St-Sévère, et Pierre de Roussillon, prieur de St-Just. Sceaux.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 26 lig. 1/2.

9661 Goncelin, 15 janvier 1260/1.

Villelma du Mottier *(de Motario)* et Jean son mari vendent à Artaud, fils d'Artaud de Beaumont, chevalier, 6 journaux de terre, dont 4 touchant la rouvraie *(revoyria)* de Beaumont et 2 la saussaie *(salicetum) del Falconz*, plus 8 fosserées de vigne et 2 setérées de pré touchant celui d'Aynard de Crolles, pour le prix de 15 liv. bons Viennois, qu'ils reconnaissent avoir reçues. Approbation de Guigues Artoudi. Fait *ap. G-num*, dans l'église. Témoins : maître Etienne de Goncelin, Aynard de Crolles, Guigues de St-Jean, damoiseau, etc. Jean Julliani not..., ind. 4.

Brizard, *Hist. généal. mais. Beaumont*, II, 16-7.

9662 Gap, 17 janvier 1260/1.

Oton, évêque et seigneur de Gap, atteste que maître Nicolas, médecin *(physicus)*, a donné aux religieuses de Bertaud et à Durand Clari, administrateur de cette maison, une vigne au Châtelard *(ad Castellarium)*. *Act. Vapinci.* en la maison de Rodolphe l'Anglais, dans la chambre à fourneau au-dessus de la rue ; témoins : Guillaume de Beaumont, not. épisc. Sceau.

Guillaume (Paul), *Chartes de Bertaud*, 86-7, n° 79.

9663 Février 1260/1.

Philippe de Savoie, élu de Lyon, achète à Bompart du Château ses droits sur Bernard et Aymon Lambert, de Mascherin, moyennant 60 sols Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3605, orig. parch. (*Invent.* III, 107[b]). — Chevalier (J.), dans *Bull. hist.-archéol. Valence*, IX, 221 (à part, 95).

9664 Grenoble, 7 février (1261).

Lettre de G[uigues] dauphin, comte de Vienne et d'Albon, à J[ean] archevêque de Vienne : il lui transmet par le porteur une lettre du comte de Provence (22 nov. préc.), le priant d'envoyer sa réponse par son intermédiaire. Etant absorbé par de graves affaires, il lui demande de proroger jusqu'après Pâques la conférence qu'il doit avoir avec l'évêque d'Embrun : le seigneur de Savoie viendra alors interposer ses bons offices. Au surplus, si lui-même voulait servir d'arbitre, il aurait pleine confiance en lui et en tout autre prud'homme. *Dat. Grationopoli*, lundi après s[e] Agathe. — *Mittimus vobis.*

Arch. de l'Isère, B. 3011, 25. — Cf. 1[er] août 1260.

9665 Francin, 26 février 1260/1.

Poncet Bertrandi, de Montmélian, et sa femme Euglentine vendent à F[alcon], évêque de Grenoble, des cens, services, juridiction et autres biens qu'ils avaient dans la paroisse de Francin, au prix de 13000 sols 34 liv. 6 s. Viennois, dont quittance. *Act. ap. Francyns*, derrière l'église ; témoins : Girod, de l'ordre des frères Mineurs, Amédée prieur d'Albyns. Jean Juliani not... ind. 4...

Invent. évêché Grenoble (1499), N. xxvii, 1201. — Chevalier (U.), *Cartul. d'Aimon de Chissé*, n° 52 (Not. anal. 22). Trepier, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 167-75.

9666 27 février 1260/1.

Hommage rendu à Bertrand de Mison, [seigneur] de Lerre, par Isnard de Chanousse, pour le fief appelé Banne.

Grenoble, *Invent. Baronnies*, I, 89 : 111.

9667 L'Argentière, 2 mars 1260/1.

Bail en emphytéose par Pons Albert, procureur de Faucon de Robina, commandeur de l'ordre de St-Jean à l'Argentière, d'une terre près du Pont-Chancel, à Giraud Lautard, sous le cens annuel de 3 deniers.

Arch. des Bouches-du-Rhône ; Malte, Gap, 429, orig. = Roman, 94.

9668 3 mars 1260/1.

Sentence de l'officialité de Valence, au sujet de maisons données au prieuré de St-Félix par Durand Bodet, contre Sibylle et Guillaume Chanillier, qui est condamné à les restituer.

Arch. de la Drôme, St-Félix, *Invent.* f° x[b], n° 50.

9669 Valence, 8 mars 1260/1.

Hugues Bérenger, frère Mineur, fait le partage des biens de son père Raymond Bérenger de Royans *(Royas)*, suivant le pouvoir que ses frères lui avaient donné. Raynaud aura les châteaux de Pont[-en-Royans], de Rencurel au diocèse de Grenoble, de Barbières *(Barbeira)* au dioc. de Valence et de Châtelus *(Chastellus)*, avec leurs territoires ou mandements, tant en propriété qu'en possession, et le domaine direct du château d'Izeron : celui de Châtelus ne lui reviendra qu'après avoir remboursé la dot de leur mère Vacheria. A Lambert est assigné le château de Chapeverse et à Chabert celui de St-André au diocèse de Grenoble, qu'ils reçoivent en fief de Raynaud, à qui ils doivent faire retour après leur mort ; en attendant, Raynaud leur en fait hommage. Chaque année, Raynaud soldera 12 livr., Lambert 6 et Chabert 8 à l'official de Die et à Pierre Rogerii, chanoine de Romans, pour l'extinction des dettes, forfaits et aumônes de leur père. Fait *ap. Valentiam*, dans la maison des frères Mineurs..., le mardi après la Quinquagésime ; témoins : Boson gardien des frères Mineurs, etc. Sceaux de Hugues, d'Amédée évêque de Die et de Falcon évêque de Grenoble.

Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, 377-9 ; 3[e], II, 117-9.

9670 Rochefort, 14 mars 1260/1.

Pierre Peloux *(Pilosi)*, seigneur de Rochefort, cède à la maison de Léoncel et à l'abbé André, tant comme satisfaction des hommages faits aux religieux par son père qu'à titre de pure donation, tout ce qu'il possède au territoire de Tanney, sous la redevance de 2 setiers de froment à la s[t] Michel ; il déclare ce territoire franc de toute autre servitude. Approbation de son épouse Aalis et de son fils Humbert. *Acta ap. Rupem Fortem*, dans la maison *dels Joiareuz ;* témoins (10). Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 200-1, n° 196.

9671 Romans, 16 mars 1260/1.

Guillaume de Portes et son fils Jean, habitants de Romans, vendent à André, abbé de Léoncel, 2 setiers de froment de cens, que cette maison leur faisait sur des terres au mandement de Pisançon, au-dessus de la

route du Royans *(via Roianesa)*, pour 8 livres Viennois. *Act. Romanis*, dans la maison d'Etienne de Valence; témoins (4). Sceaux de St-Barnard et de Jacelme de la Tour, viguier de Romans.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 201-2, n° 197.

9672 Romans 20 mars 1260/1.

Ponce d'Estable *(de Stabulo)*, sain de corps et d'esprit, confirme à la maison de Léoncel les donations et ventes de lui et de son père Odilon, et se désiste de toutes ses réclamations. *Act. Romanis*, dans la maison de Ponce de Valence; témoins (4). Sceaux de J[ean] archevêque de Vienne et du chapitre de St-Barnard.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 202-3, n° 198.

9673 21 mars 1260/1.

Enquête par Guillaume Froyrerii, official de la cour de Die, à la requête de Pierre de St-Agrève *(S. Agripano)*, sous-prieur de Valcroissant, dioc. de Die, ordre de Cîteaux, sur mandat de l'abbé Bonard, touchant la donation de Pierre de *Hacnocte*, citoyen de Die, à cette abbaye de ses droits à St-Julien-de-Rues, mandement de Quint, du domaine d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois; témoins : Ar. de Foillas, sacristain de Die, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Invent.* III, 72b).

9674 La Part-Dieu, 23 mars 1260/1.

Pierre Peloux *(Pilosi)*, Guigues Barnardi et Hugues Peloux, chanoine de Valence, pour le repos des âmes d'Humbert Peloux, de Jaucerand et de Guille, et aussi pour réparer les torts de cet Humbert envers la maison de Léoncel, donnent à celle-ci le pré du Vernet *(del Vernet)*, au territoire de Tanney *(Tannei)* de Rochefort. Fait à la maison *Partis Dei :* témoins (8).

Voir l'acte du 5 mai 1261. — CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 203-4, n° 200.

9675 1261.

Statuts du chapitre général de l'ordre des Chartreux, en 121 articles, dont quelques-uns postérieurs.

Paris, Bibl. Nat. Colbert, 3807. — MABILLON, *Ann. Bened.* VI, 687; 2e, 638-41. = BRÉQ. VI, 394.

9676 1261.

Déclaration faite devant les commissaires députés par le dauphin pour la recherche de ses droits sur les habitants et communauté d'Arènes [la Grave].

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 306.

9677 (1261).

Enquête des droits du dauphin à l'Argentière *(A-teria)* : le comte possède le plein domaine du château et du mandement; il y perçoit les bans, les justices, la moitié et le 7e de l'autre moitié de la leyde : le tout vaut, années communes, 60 sols.

Arch. de la Drôme, E. 1438, orig. parch. (*Inv.* II, 207b). Arch. de l'Isère, B. 2662. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 96; *Hist. de Dauph.* I, 92e-3. ROMAN (J.), dans *Bull. soc. études Hautes-Alpes* (1895), XIV, 60-2. = BRÉQ. V, 157.

9678 (1261/1267).

2e enquête sur l'Argentière : les alpages, hermes, eaux, riverages, cours d'eaux et bois noirs sont au dauphin Guigues.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 3-4.

9679 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté d'Auris, etc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 315.

9680 (1261).

Enquête des droits du dauphin à Avalon : Guillaume Richard et son frère sont hommes liges du comte et tiennent de lui la cellérerie du château d'Avalon et autres choses.

VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 134; *Hist. de Dauph.* I, 129e. = BRÉQ. V, 157.

9681 1261.

Berlion et Henri, seigneurs de Bellecombe, cèdent au dauphin Guigues, pour la somme de 14 liv. Viennois, leurs droits sur la personne de Pierre Gotafrey, de Barraux, qui fait hommage lige au dauphin.

CHORIER, *Hist. de Dauph.* I, 843; 2e, 648.

9682 (1261).

Déclaration des droits du dauphin faite devant ses commissaires par les habitants du Bourg-d'Oisans *(S. Laurentii de Lacu)*, Boisvencon et Claper.

Arch. de l'Isère, B. 4321, fgmt. *Invent. Graisivaudan*, III, 306-8. FONTANIEU, *Cart. du Dauph.* II, 40. — VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 97; *Hist. de Dauph.* I, 94.

9683 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Brandus (?).

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 310.

9684 (1261).

Enquête et dépositions de témoins sur l'étendue du domaine delphinal dans le Briançonnais.

Arch. de l'Isère, B. 3699, reg. (*Invent.* III, 145e).

9685 (1261).

Enquête des droits du dauphin à Chevrières *(Capraræ)* : Guillaume Falaveus est homme lige du comte et tient de lui la moitié de la châtellenie *(chaslania)* de *Chaureres;* il doit plaid à miséricorde, etc.

VALBONNAYS, *Mém. hist. Dauph.* 127; *Hist. de Dauph.* I, 123. = BRÉQ. V, 157.

9686 (1261).

Enquête sur les droits du dauphin à Clermont-en-Trièves *(Clarimontis in Triviis)*.

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 141.

9687 (Vers 1261).

Enquête sur les droits du dauphin à Cornillon *(Cornillionis in Triviis)*.

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 140.

9688 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de la Garde.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 311e.

9689 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Huez.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 310-1.

9690 (1261).

Enquête sur les droits du dauphin à Malleval *(Malavallis)*.

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 140b. = COURBON, chr. 411.

9691 (1261).
Enquête sur les droits du dauphin au Monestier de Clermont *(Monasterii in Triviis)*.
VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 140.

9692 (1261 ?)
Dénombrement des emphytéotes, héritages et rentes de la châtellenie de Montbonnot.
Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 519ᵃ.

9693 (1261).
Etat des nobles et chevaliers de Montorcier.
Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 504ᵇ, cf. 535.

9694 (1261 ?)
Dénombrement des emphytéotes et des cens et rentes par eux dus dans le lieu de Moras.
Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, I, 980-1.

9695 (1261 ?).
Enquête des droits du dauphin à Morêtel *(Morestelli)*.
VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 134.

9696 (1261 ?).
Enquête sur les droits du dauphin à la Mure *(Muræ Matacencæ)*.
Invent. Graisivaudan, III, 196-7. — VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 140.

9697 (1261)?.
Dénombrement des droits appartenant au dauphin Guigues dans la terre de Névache.
Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 562-3.

9698 1261.
Le dauphin Guigues permet aux nobles d'Oisans de pêcher partout.
Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 344ᵇ.

9699 (1261 ?).
Enquête des droits du dauphin à Peyrins *(Payrini)*.
VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 143.

9700 1261.
Déclaration des habitants de la Rochette.
Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 401-2.

9701 (1261 ?).
Enquête des droits du dauphin à St-Donat.
VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 129.

9702 1261.
Etienne Falco, de St-Georges[-d'Espéranche], est homme du comte [d'Albon] : il tient de lui les mas de Pelerins, de Porteborc et du Moulin, une chevance et terre au Moillero, un tènement en Remoura, la 1/2 d'une chevanche de terre à Chauve de fonc, 12 setérées à St-Saturnin, etc.
Invent. Viennois, IV, 405 : II, 501-2.

9703 (1261 ?).
Enquête des droits du dauphin à Serves *(Cerviæ)*.
VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 141.

9704 (1261 ?).
Enquête sur les droits du dauphin à Uriol *(Aurioli)*.
VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 140.

9705 (1261 ?).
Enquête sur les droits des deux comtes à Vienne.
VALBONNAYS, *Hist. de Dauph.* I, 137-8.

9706 1261.
Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Villard-Eymond.
Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 311ᵇ.

9707 1261.
Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Villard-Reculas.
Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 310ᵇ.

9708 1261.
Transaction entre les frères Prêcheurs de Grenoble [fondés en 1288 !] et Bozon de Porte-Traine.
Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 362ᵇ.

9709 1261.
Donation à Falcon, évêque [de Grenoble], par Jacques de Chignin *(Chinno)* de tout son avoir à Francin. Pierre Silvestri [not.].
Invent. arch. évêché Grenoble (1499), N, XLI, 206ᵇ.

9710 1261.
Vente à Falcon, évêque [de Grenoble], par Pierre Charneysii, de cens et droits au territoire de Grenoble. Guigues de St-Martin [not.].
Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. CXVI, 66ᵃ.

9711 1261.
Reconnaissance au prévôt de St-André [de Grenoble] par Guigues de la Balme de la roche dite *Retum*, du pertuis de la Balme et de la 1/2 du manse *Monerio*. Autre à l'évêque et au prévôt de St-André par Pierre Heustachii du manse *Jullorum*. Guigues de St-Martin [not.].
Invent. arch. évêché Grenoble (1499), G. XLVII, 109ᵇ.

9712 1261.
Vente par Adémar de Curson à André, abbé de Léoncel, du pré du Vernet *(Vernei)*, de la terre au-dessous du pré des Chomats *(Chauma)* et de certains cens. Sceau.
*CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 203, nº 199.

9713 (1261 ?).
Sentence arbitrale rendue par Jean, archevêque de Vienne, entre Guichard, prieur de St-Robert de-Cornillon, et Guigues de Tullins, fils de feu Aimar, touchant divers fiefs et immeubles du prieuré, notamment la maison de la parerie du château de Tullins, relevant de St-Robert, que le sire de Tullins avait détruite et qu'il est condamné à reconstruire.
Arch. de l'Isère, B. 4289, orig. parch. (*Invent.* IV, 176ᵃ).

9714 1261.
Le chapitre de l'église de Vienne partage les revenus laissés vacants par Humbert de Châtonnay ? *(Castaneto)* : Anselme chantre, Ar. capiscol.
Liber divisionum terrarum capit. eccl. Viennen. XVᵇ.

9715 2 avril 1261.
Vente à Etienne de Vensi, par Pierre Giroudi, de Venon, d'1 émine de froment de cens et 2 sols de plaid sur une terre tenue de celui-ci par Pierre de Revel, avec investiture de l'évêque [de Grenoble]. Autre au même par le même d'1 quartaut de froment et 1/2 quartelée de terre à Venon. Guigues de St-Martin [not.].
Invent. arch. évêché Grenoble (1499), L. LXXIIII, 161ᵇ.

9716 12 avril 1261.

Vente à l'évêque [de Grenoble] par Guillaume Chaulnesii d'une vigne dans la paroisse de St-Martin et de cens sur divers fiefs et possessions. Pierre Donrengi [not.]

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), G, 1, 88ᵃ.

9717 20 avril 1261.

Le chapitre de la cathédrale de Vienne notifie que Hugues de St-Geoirs *(Huguo de S. Georgio)*, dit Sesthanz, citoyen de Vienne, doit aux anniversaires de l'église seulement 2 anniversaires : l'un pour feue sa mère Alix *(Alasia)*, l'autre vendu par lui au prix de 60 liv., légué par maître Bernard de Romans, avec faculté de rachat à 60 liv. ; on annule les lettres antérieures (4 sept. 1255). Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 13 lig. 1/2.

26 avril 1261 = 26 avril 1267.

9718 La Chartreuse, mai 1261.

Adémar de Poitiers, comte de Valentinois, concède en aumône à la maison et aux frères de la Chartreuse pleine sécurité, immunité et exemption de péages sur ses terres et les prend sous sa protection. Fait dans le cloître *Cartusiæ ;* présents : R[iffier] prieur et ses religieux, 3 autres prieurs, Aymon de Rochemaure *(R-moera)*, Arnaud Berlionis de Clérieu et son fils Amédée.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 232-3.

9719 Tanney, 5 mai 1261.

...Le jeudi après l'octave de Pâques, au lieu dit *li garda de Tannei*, Guigues Barnardi et Hugues Peloux *(Pilosi)* vendent à André, abbé de Léoncel, 3 sols et 2 den. de cens, 1 éminée de terre et tous les pâturages qu'ils possédaient au territoire de Tanney *(Tannei)*, provenant de la dot de leur mère Guille, au prix de 6 livr. 1/2 Viennois. Témoins : Pierre d'Estable, moine de Bonnevaux, Jean de Die, cellérier de Léoncel, Guillaume Maczotz maître de Voupe *(Volpa)*, etc. Sceaux.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 204, n° 200.

5 mai 1261 = 5 mai 1231.

9720 (Avant 10 mai) 1261.

Le pape Alexandre IV charge l'abbé de St-Chaffre *(S. Theofredi)*, au diocèse du Puy, de faire une enquête au sujet des faits suivants : le dauphin Guigues, loin de son pays et par crainte de prison, contracta mariage avec Cécile (Sicile), fille de Barral seigneur de Baux ; âgé de 15 ans et libéré de prison, il protesta du déplaisir que lui causait ce mariage et épousa B[éatrix] de Savoie, fille du comte Pierre, dont il a des enfants ; de son côté, Cécile a épousé Aymonet [= Amédée] comte de Savoie, dont elle a également des enfants. Néanmoins, sa conscience n'étant pas tranquille, il a interrogé le pape, qui mande de déclarer valide son dernier mariage, si les faits relatés sont exacts.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 217ᵃ. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 108 ; *1346*, 169, 317. Potthast, 18102. Allard (G.), *Œ. d.* I, 374. Barthélemy, *Invent. mais. Baux*, 458. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 324-6.

9721 10 mai 1261.

Sentence d'Antelme, abbé de St-Chaffre *(S. Theofredi)* et délégué apostolique, qui déclare valide le mariage entre le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, et Béatrix fille de Pierre de Savoie, avec dispense de consanguinité, nonobstant les promesses verbales de mariage entre le même Guigues et Cécile, fille de feu Baral seigneur de Baux. *Dat. ap. Atanardum...*

Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1277*, 109 ; *1346*, 169. = Wurstemb. n° 562. *R. Gen.* 930. Gauduel (F.), dans *Bull. soc. statist. Isère*, C, XIV, 326.

9722 Romans, 31 mai 1261.

Jean Gibelins, homme de Romans, vend à André, abbé de Léoncel, un champ de son franc alleu au territoire de Pisançon *(Pisanczan)*, touchant la route de Meymans *(May-s)*, au prix de 100 sols Viennois. L'abbé le lui rend, sous le cens annuel d'un setier de froment à la s^{t} Julien, suivant les bons usages de l'église de Romans. Sa sœur Audis avait légué jadis à la même maison 1 setier de froment de cens ; Jean l'en investit. *Act. Romanis*, dans la maison de Ponce de Valence ; témoins (4). Sceaux du chapitre de St-Barnard et de Jean.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 204-5, n° 201.

9723 10 juin 1261.

Testament d'Aujarde, fille de Guigues de Sassenage *(Cassenatico)*, par lequel elle institue pour héritier Aynard de la Balme et donne au dauphin Guigues ce qu'elle possède à Seyssins *(Sayssinium)*, si on n'observe pas sa volonté. 7 sceaux.

Invent. Graisivaudan, III, 446ᵃ. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 590.

9724 13 juin 1261.

Vente à Fran. [*F.* = Falcon], évêque [de Grenoble], par Robert de Champ et Audigeria sa femme, de 14 sols... de cens... Reymond..... not.

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. LXX, 56ᵃ.

9725 Val-Ste-Marie, 15 juin 1261.

Gontard de Montélier *(Montilisio)*, damoiseau, son épouse Raynaude et leur fils Giraudet échangent avec L[autard], prieur du Val-Ste-Marie, une pièce *(specia)* de bois ou terre au territoire de Jaunac (Fauconnières), mandement de Montélier, contre une pièce *(petia)* de terre à la Blachette, acquise de François d'Eurre, avec 7 liv. 10 sols Viennois de soulte. Sceau de P[ierre] de Montélier. *Act. ap. Vallem S. Mariæ*, derrière l'église, le mercredi dans l'octave de la Pentecôte ; témoins : Bernard vicaire, Lant. d'Hostun, Etienne Brucheti, etc.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 46 lig. Sceau : † S·PETRI·DE·MONTILIS. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (11 oct. 1868).

9726 20 juin 1261.

Vente à Falcon, évêque [de Grenoble], par Pierre Bonchas, de 2 setiers de vin de cens. Pierre Silvestri [not.]

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. CIX, 64ᵇ.

9727 Châteauneuf, 20 juin 1261.

Transaction entre André, abbé de Léoncel, et Guillaume, prieur de St-Félix [de Valence], par l'entremise de Pierre de Bressieux, sacristain de St-Félix, P[ierre]

de [Châteauneuf], cellérier de Léoncel et H. Arnaudi, de Châteaudouble. La maison de St-Félix possédera de plein droit les terres *dal Revest*, qu'un arbitrage antérieur lui avait attribuées : la terre du Chemin royal *(del chami regal)*, celle des Bruyères *(Brueriis)*, la blache de Jarenton, la terre *dals Greisils*, celle de *las Marzeas*, la blache de Gumandet ou des Jauberts, sur le chemin de Parlanges, la terre de Clément Berbierii, le bois de Guillaume del Roure. Léoncel aura la moitié de la terre du Roure. *Act. ap. Castrumnovum...* ; témoins : des moines et convers de Léoncel, etc.

Arch. de la Drôme, St-Félix, origin. parch. (lacunes).

9728 Grâne, 20 juin 1261.

Girin Malet, chevalier, vend à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, son avoir en la tour du château de Gluiras et dans le mandement, pour le prix de 5000 sols Viennois... Lundi avant s[t] Jean-Bapt.

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Invent.* III, 72[b]). *Invent. Vivarais*, 424 (*Inv. Isère*, IV, 16).

9729 25 juin 1261.

Le chapitre de l'église de Vienne désigne 4 personnes pour régir les anniversaires : Adémar de Baux, Arbert de Ville, chanoine, [le capiscol] et Pierre de *Riviria*, chapelain ; les deux premiers pour les mandements de Septême, vers Bourgoin, la Tour, la villa de Crémieu et parties adjacentes ; les deux derniers, à partir du mandement d'Illins, Marennes, Pinet et au-delà du Rhône, Auberive et en-dessous. Maître P. Evrardi est chargé des distributions. — Pour participer à la division des terres, il faut avoir tenu la résidence pendant un an et un mois. — On ne donnera d'étrennes *(drualiæ)* pour aucune affaire du chapitre. — Les deniers des acquisitions ne seront prêtés qu'au chapitre ou aux procureurs des anniversaires.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 17-8.

9730 25 juin 1261.

J. Chalvet rend compte des deniers des acquisitions : recettes 14000 s. 36 l. (pour 1259 et 60) ; dépenses, 9000 s. 37 l. Comptes de B. Comdo et J. Chalvet, procureurs des anniversaires ; dépenses, 11000 s. 26 l. ; recettes, 13000 s. 10 l. 10 s.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 119 (76*).

9731 1261.

Comptes de G. de Lignon et J. de Givors *(Givorc)*, réfectoriers de l'église de Vienne : recettes 11000 s. ; dépenses, 10000 s. 7 l.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 124 (98*).

9732 30 juin 1261.

Hommage au Dauphin par les habitants du Villard-d'Arènes, en Oisans, qui reconnaissent être ses hommes liges, tailliables, corvéables une fois l'année, tenus aux chevauchées ; que la justice, sauf les délits au-dessous de 5 sols, qui appartenaient aux nobles du pays, relèvent de son juge ; que la chasse et la pêche appartiennent aux habitants.

Invent. Graisivaudan, III, 320-1. = Roman, 94b.

9733 Romans, 3 juillet 1261.

Guillaume Alamanni, clerc de Mercurol, vend comme alleu exempt de cens et d'usages, à Marguerite, prieure de Vernaison *(Commercii)*, au-dessous de Romans, 10 setiers de blé de cens, mesure de Mercurol, savoir 5 setiers 1 émine de seigle, 3 setiers 1 émine d'avoine, 1 setier de froment et 16 sols 1 den. qu'il percevait aux territoires de Mercurol et d'Hauteville *(Alta Villa)*, dans le domaine de Silvion de Clérieu, sur divers tenanciers, au prix de 44 liv. Viennois, dont quittance. *Act. Romanis*, en la maison de Bernard Gibellini : témoins : Guillaume d'Hauteville, doyen de Valence, Pierre Fornerii, chapelain de Romans, Adémar d'Hauteville, chevalier, et son frère Pierre, etc. Approbation de Silvion de Clérieu, qui promet d'assurer l'exécution de l'acte et appose son sceau. (Dans un autre exempl. mention du sceau d'Artaud de Claveyson).

Arch. de la Drôme, Vernaison, orig. parch. n° 55.

9734 5 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin... par les habitants et communauté du [Monêtier]-Allemont.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 320.

9735 6 juillet 1261 ?

Déclaration de nobles Leuzon et Guigues son fils, confirmant une reconnaissance antérieure au dauphin, avec réserve de 7 sols 1/2 pour droit de cens dû par Guigues de Montbonnot, chevalier.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 309[a].

9736 6 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté d'Oz.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 308-9.

9737 7 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Vaujany ; suit la reconnaissance des nobles du lieu.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 309-10.

9738 10 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Freney[-d'Oisans].

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 314-5.

9739 10 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Lent (Lans).

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 313.

9740 10 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Livet.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 312-3.

9741 10 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Misoën.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 313-4.

9742 10 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté d'Ornon.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 312.

9743 13 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Clavans.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 316[bis].

9744 14 juillet 1261.

Le dauphin Guigues, comte de Vienne et d'Albon, fait remise aux habitants de la paroisse du Monêtier[-de-Briançon] des tailles qu'il prenait aud. lieu, à la réserve du droit des bailes, moyennant 3000 sols Viennois payables annuellement aux foires de Grenoble, etc.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 541. = ROMAN, 94-5.

9745 14 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Besses.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 316bis-7.

9746 15 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de St-Christophe[-en-Oisans].

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 317b.

9747 15 juillet 1261.

Déclaration faite devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Venosc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 317.

9748 Herbeys, 21 juillet 1261.

Transaction entre le dauphin Guigues, au nom de la communauté des paroissiens d'Herbeys, et Guigues Alamand, seigneur d'Uriage *(de Uriatico)*, au nom des habitants de cette commune, touchant les *pascua* et *pasqueyragia* : les hommes du mandement de Vizille et ceux d'Herbeys pourront mener leurs troupeaux jusqu'à la croix des Rameaux de Villeneuve dans le mandement et territoire d'Uriage, etc. et couper du bois ; s'ils dépassent les limites, les gens d'Uriage les taxeront et le châtelain de Vizille fera payer le dommage... Fait *ap. Herbeysium*, dans la maison *bastonæ*, la veille de sc Marie-Madel.

Arch. de l'Isère, B. 307, 290. *Invent. Graisivaudan*, A, 241b : VI, 148b. MOULINET, *Reg. généal.* I, 19. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1276*, 165 ; *1346*, 914.

9749 Chalançon, 13 août 1261.

Guillaume Levrats et son fils Guillaume cèdent à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, leurs droits sur l'héritage de Gautier de Chalançon, moyennant 40 liv. Viennois. *Act. ap. Chalanconum*, devant la grande porte de l'église, le samedi avant l'Assomption...

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Invent.* III, 72-3).

9750 19 août 1261.

Lancelme de Theys, chevalier, s'engage envers l'évêque [de Grenoble] à faire ratifier par son frère Albert de Theys la vente par lui faite au prélat de leurs biens et possessions sur la montagne qui domine le château de Montfort. Confirmation par Albert. Jean Juliani [not.].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. XL, 141a.

9751 Romans, 24 août 1261.

Jean Eudrici, habitant de Romans et jadis de Pisançon *(Pisanczani)*, après avoir cédé à la maison de Léoncel 6 pièces de terre sous le cens d'1 setier de froment et reçu pour investiture 6 livr. Viennois, vend ce même cens à l'abbé André pour 60 sols Viennois. Consentement de sa mère Poncia. Fait *Romanis*, dans la maison de Lantelme capiscol de St-Barnard ; témoins (8). Sceau de St-Barnard.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 205-6, n° 202.

9752 Septembre 1261.

Compromis entre Ayglier, abbé d'Ainay, chapelain du pape, et Jean Paysselli, curé de l'église de St-Laurent-en-Viennois, dépendant du prieuré de Paulhac *(Pauliaci)*.

GUIGUE, *Grand Cart. de l'abb. d'Ainay*, I, 415-6, n° 181.

9753 Septembre 1261.

Le chapitre de l'église de Vienne partage les terres vacantes qu'avait tenues le chanoine Adémar de Virieu : Anselme chantre, Ar. capiscol, le doyen de Valence...

Liber division. terrar. capit. eccl. Vienn., XVa.

9754 2 septembre 1261.

Vente à Falcon, évêque [de Grenoble], par Herlin fils de feu Guy de Chignin *(Chinino)*, de cens, vassaux et revenus à Curienne *(Curianna)* en Savoie. Hugues Barberii not.

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), N. VIII, 196b.

9755 2 septembre 1261.

Donation [au même] par le même Herluyn de biens et possessions à Curienne, suivie de l'albergement par le prélat et de l'hommage par Herlin. Jacques Barberii [not.].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), N. XIIII, 198b.

9756 Curienne, 2 septembre 1261.

Herluin de Chignin *(Chinino)* reçoit en fief de Falcon, évêque de Grenoble, plusieurs cens, maisons, terres, prés, etc., qu'il avait à Curienne *(Curianna)* ; il en fait reconnaissance, sous hommage et 20 sols de plaid au changement de possesseur ... *Act. ap. Corannam*, en la maison du chapelain dite *a la Molly* ; témoins... Approbation de sa femme Ambroxia. Jacques Barberii not... ind. 4...

Invent. arch. évêché Grenoble, N. XXXV, 203 ; O. XX, 213-4. — CHEVALIER (U.), *Cartul. d'Aimon de Chissé*, n° 53 (Not. anal. 22-3). TREPIER, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 180-9.

9757 9 septembre 1261.

Vente à Falcon *(Francisco !)*, évêque [de Grenoble], par Jeannette, épouse de Jean Aragonis, de 3 *varemis* de froment de cens. Pierre Silvestri [not.]

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. CVI, 64a.

9758 18 septembre 1261.

Vente de la terre du Ponet, par Reymond, seigneur de Mévouillon, à Artaud de Sahune, qui en fait hommage au fils de Reymond, le père étant novice parmi les frères Prêcheurs d'Avignon.

Grenoble, *Invent. Gapençais*, 625.

9759 Montélimar, 19 septembre 1261.

Bertrand de Baux, fils de Barral, reconnaît devoir à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, 100 liv. qu'il lui a prêtées et lui remet en gage les châteaux de Sauzet et de la Laupie.

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Invent.* III, 73a).

9760 26 septembre 1261.

Hommage prêté au comte de Valentinois par Josserand ou Jauce-d Basson ou d'A-n, seigneur de Beaujeu,

pour sa maison ou fort du château de Beaujeu, avec droits et apparten., son avoir sur Pons de Mendigolas, sa maison et tènement, et en l'église, fort et lieu de Chambon, sauf l'hommage lige qu'il devait au chapitre du Puy, etc.

Invent. Vivarais, 425, 453, 466 (*Inv. Isère*, IV, 16b).

9761 26 septembre 1261.

Hommage prêté à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, par Eustache de la Mastre, en fief rendable, pour la 1/2 du château, fort et bourg de St-Agrève et tout son avoir aud. lieu, spécialement les biens qui avaient appartenu à ceux de la Sonne et le péage du chemin public dud. lieu, etc.

Arch. de l'Isère, B. 3894, orig. parch. (*Invent.* IV, 2a). *Invent. Vivarais*, 424-5 (*Inv. Isère*, IV, 16b).

9762 Voreppe, 27 septembre 1261.

Guillaume, abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne, autorise un de ses moines, Guigues de Voreppe, à administrer la maladrerie de ce lieu, lui ordonnant, en vertu de l'obéissance, à y mettre la peine qu'exigeraient les biens de leur monastère ; si par ses soins elle est augmentée et enrichie, ni lui ni ses successeurs ne réclameront rien. Donné à St-Didier de *Vorapio*, le mardi avant la st Michel....

Arch. de l'Isère, H. — Prudhomme (A.), dans *Bull. acad. Delphin.* (1897/8), 4e sér. XI, 224.

9763 Octobre 1261.

Pierre et Guillaume de Roussillon, damoiseaux, fils d'Etienne de Roussillon, chevalier, vendent à Jacoba, dame d'Anthon *(Antone)*, la moitié du manse de Cymandres, au mandement de Chalamont, pour 120 livr. Viennois.

Huillard-Bréholles, *Titres mais. Bourbon*, I, n° 381.

9764 Aspres-sur-Buëch, 2 octobre 1261.

Vente par Jacques Tornilla à Géraud Paschali d'une terre au-delà de *Biochium*, dans la plaine, qui sert la tâche à l'église de St-Géraud, au prix de 4 liv. Viennois, dont quittance. *Act. ap. Asperos*, en la cour de St-Géraud, devant les portes de St-Pierre, en présence du prieur Feraud ; témoins. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 373-4, n° 481.

9765 5 octobre 1261.

Reconnaissance faite et hommage prêté par Aynard, seigneur de Clermont *(Clarimontis)*, à Hugues de la Tour et à Albert de la Tour, seigneurs de ce lieu, pour les châteaux de Virieu *(Viref)* et de Paladru *(Pel-uco)* ; prestations d'hommages par plusieurs nobles de ces localités au seigneur de la Tour... *manibus Perrini de Boenco et Petri Columbeti...*, le mercredi après la st Michel. Sceau de [Jean], archevêque de Vienne.

Invent. Viennois, I, 501b : 276a. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 50-1. — Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 115.

9766 Viterbe, 11 octobre 1261.

Lettre du pape Urbain IV à [Jean], archevêque de Vienne : après s'être accordé avec l'archevêque d'Embrun, Guigues, dauphin de Viennois, oublieux de son serment, a reçu d'un autre [le comte de Provence] en fief les biens qu'il tenait de l'église d'Embrun et a entrepris la construction d'un palais dans cette ville, au préjudice de l'archevêque. Alexandre IV l'avait commis avec l'évêque de Die pour juger cette affaire ; il l'a tenue en suspens pendant plus de 10 mois. Le pape lui enjoint de la terminer dans 6 mois ou de renvoyer la cause instruite ou non au Siège apostolique. *Dat. Viterbii... pontif. a° 1. — Sua nobis venerab.*

Arch. de l'Isère, B. 3011, 45b.

9767 16 octobre 1261.

Etienne et Jacques Malcadel, frères, de St-Etienne, donnent quittance à frère Raymond de Mévouillon l'ancien *(major)* de 640 sols Viennois pour le rachat de Jean Malicadelli et autres dommages.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 123a).

9768 18 octobre 1261.

Elisabeth d'Auriol, veuve d'Arnaud Cornet, damoiseau, donne quittance à frère Raymond de Mévouillon de 100 sols dus à son mari.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 123a).

9769 19 octobre 1261.

Bergonnon, fils de feu Raymond Gaufridi, chevalier, de Reilhanette *(Relania)*, donne quittance à frère Raymond de Mévouillon de 6 liv. Viennois dues à son père pour préjudice.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 123a).

9770 20 octobre 1261.

Pierre Guirand, de Lure *(castro Luri)*, donne quittance à frère Raymond de Mévouillon de 6 liv. 2 sols 6 den. pour préjudice.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 123a).

9771 20 octobre 1261.

Raymond Pelliparius, prieur de Montfort, et Jean Albert, chapelain de Segonçia, donnent quittance à frère Raymond de Mévouillon, au nom de Ponce et Guillaume Colomb, frères, de 100 sols Viennois pour dommages causés à leur père Pierre.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 123a)

9772 Chambéry, 24 octobre 1261.

Herluin de Chignin donne pour garant à l'évêque de Grenoble Hugues de la Poype pour 500 sols Viennois. *Act. ap. Camberiacum*, en la maison de Jacques Barberii ; témoins : Aynard de Chignin, etc.

Trepier, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 188.

9773 Grâne, 28 octobre 1261.

Echange entre Ponce de Mauves *(Malves)* et Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, de droits sur les châteaux et mandements de Barre, Privas, Tournon, Rochesauve et dans l'évêché de Viviers au-delà du Rhône, contre le fief d'Astaise *(Astaysa)*, une maison et condamine dite les *Broas* à Grâne et diverses redevances. *Act. ap. Granam*, dans la salle *(aula)* du château, vendredi avant la Toussaint....

Arch. de l'Isère, B. 3525, orig. parch. (*Inv.* III, 73a). *Invent. Valentinois*, III, 88-9 : II, 83 ; *Vivarais*, 425-6 (*Inv. Isère*, IV, 16b.)

9774 29 octobre 1261.

B[ernard] de Géolon, abbé de St-Félix de Valence, et L[antelme], archiprêtre du Royans, sont appelés à tran-

cher comme arbitres le différend entre Guillaume de St-Remy, prieur de St-Félix près Valence, et Leuchoard ou L-co-d, prieur du Val-Ste-Marie, au sujet des pâturages du territoire *(tenementum)* du château de Montélier *(Montilisii)*, le 1er soutenant qu'ils appartenaient à son couvent d'après une charte d'Odon, évêque de Valence (1169), le 2d établissant avec preuves que son adversaire n'avait pas usé de ces pâturages depuis très longtemps et que son couvent les avait achetés de Ph[ilippe], procureur de Valence, et des autres seigneurs du château de Montélier. Le droit du Val-Ste-Marie est reconnu, mais St-Félix pourra tenir dans ces prés jusqu'à 26 bœufs et recevra pour le reste 18 liv. Viennois. Sceaux... Samedi avant la Toussaint; présents.

Arch. de la Drôme, St-Ruf, origin. et vidimus de 1320. — Trad. CHEVALIER (U.), dans *Journ. de Die* (11 oct. 1868).

9775 Chambéry, 29 octobre 1261.

Herluin de Chignin donne pour garant à l'évêque de Grenoble Pierre de la Palud pour 500 sols Viennois. *Act. ap. Camberium*, devant la maison de Guillaume Fabri de Ancyner ?; témoins.

TREPIER, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 188.

9776 30 octobre 1261.

Déclaration fournie par les habitants et communauté de la Mure devant les commissaires députés par le dauphin pour la recherche de ses droits.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 194-6.

9777 Novembre 1261.

Arbert, seigneur de la Tour et Coligny, concède à la maison de Portes le droit de pêche dans le Rhône par tout son domaine.

2e Cartul. de la chartreuse de Portes, 5. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 54a.

9778 Novembre 1261.

Reconnaissance générale du mandement de la Mure.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, III, 200a; IV, 359a.

9779 3 novembre 1261.

Reconnaissance et vente à l'évêque [de Grenoble] par Julienne de Clagrieye et son mari Pierre, d'un cens de 6 sols 2 den. et 6 *veyssella* de blé (moitié froment, moitié avoine), mesure de Montbonnot, en la paroisse de Francin.

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), N. XLV, 205b.

9780 4 novembre 1261.

Guillaume Hugues de Monteil *(Montilio)*, prévôt de Valence, donne en emphythéose à André, abbé de Léoncel, 3 pièces de bois aux Pierrettes *(Perreyra)*, [dans la paroisse] de St-Marcel-lès-Valence *(in Javaisano)*, contiguës au bois de Conier *(Coogner)* et à la route de Romans, 2 pièces de terre, 2 pièces de bois au Cognet *(Coig)*, jadis à St-Antoine dans la même paroisse; il y retient le domaine direct et 8 sols Viennois de cens à la st Apollinaire; on lui paye cette concession 10 livr. Ses bailes Etienne et Hugues Richardi, frères, reçoivent 20 sols pour leur baillie. Le doyen G. et le chapitre de Valence approuvent. Sceaux... Le vendredi après la Toussaint.

CHEVALIER (C. U. J.), *Cartul. de St-Pierre-du-Bourg*, 78-80, n° 41; **Cart. de Léoncel*, 206, n° 203.

9781 (Vers 4 novembre 1261).

Pancarte en langue vulgaire des cens que l'abbaye de Léoncel doit à la prévôté de Valence pour la maison du Conier *(Conner, Couner)*: 4 livr. de cens à la st Apollinaire et 2 fromages de 6 sols, pour 5 métairies *(chabanaria)*, le clos prévôtal à Avaisa, 1 terre, 3 prés et 5 bois.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de St-Pierre-du-Bourg*, 80-1, n° 42; *Cartul. de Léoncel*, 207, n° 204.

4 novembre 1261 = 26 novembre 1261.

9782 7 novembre 1261.

Jean, prieur de Portes, et Albert de Briord, fils de Siboud, damoiseau, s'en remettent à l'arbitrage d'Albert, seigneur de la Tour et de Coligny, sur leur différend au sujet des pâturages de Benonce *(Benuncia)*.

*GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 89-90, note.

9783 10 novembre 1261.

Déclaration fournie par les habitants et communauté de Ste-Marie de Chabottes.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 432-3.

9784 10 novembre 1261.

Vente à l'évêque [de Grenoble] par Pierre de Crolles *(Crolis)*, damoiseau, de tous ses biens en la paroisse de St-Hilaire, en remontant à partir du château de Montfort, au prix de 100 liv. de bons den. Viennois. Guigues de St-Martin [not.].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), J. XIX, 136b.

9785 11 novembre 1261.

Isoard d'Aix, seigneur de Châtillon, lègue en augmentation de la dot de Malberjone, sa fille, à Raymond de Baux, prince d'Orange, tout ce qu'il avait donné à son fils Raymond de Montauban, qu'il déclare déshériter pour avoir manqué à la foi jurée à son père, et marché les armes à la main contre lui et ses amis en s'emparant de leurs biens.

BARTHÉLEMY, *Invent. mais. Baux*, n° 463. CHEVALIER (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXIII, 454 (à part, I, 75).

9786 12 novembre 1261.

Geoffroy Aycard, clerc, recteur de l'Hôpital vieux de Forcalquier, fait remise à Raymond de Mévouillon l'ancien des dommages et intérêts dus à son hôpital à raison de la capture d'un troupeau de brebis *(aver minutus)*.

Arch. de l'Isère, B. 3850, orig. parch. (*Invent.* III, 315b). *Invent. prov. étrang.* 181b.

9787 12 novembre 1261.

Guillaume Veilt *(Veteris)*, damoiseau, vend à Siboud de Clermont 1 quartier [de bœuf], le meilleur sauf un [autre] qu'on pourra trouver à la boucherie de Grenoble avant Noël, 1 quartal de froment et 1 poule de cens, que lui faisait Guigues Charreria pour ce qu'il tenait de lui au mandement de Bouquéron *(Bucurionis)*, *manu Guigonis de S. Martino*.

Arch. de l'Isère, B. 4021, orig. parch. (*Invent.* IV, 99a). — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 894.

9788 12 novembre 1261.

Déclaration fournie par les habitants et communauté d'Ancelle.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 412.

9789 12 novembre 1261.

Déclaration fournie par les habitants et communauté d'Orcières.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 432.

9790 Chambéry, 16 novembre 1261.

Burnonet, frère d'Herluin de Chignin, approuve l'acte de celui-ci avec l'évêque de Grenoble, entre les mains de Pierre Jocelini. *Act. ap. Camberiarum*, en la maison de Jacques Barberii ; témoins.

Trepier, dans *Doc. acad. Savoie*, VI, 188-9.

9791 17 novembre (18 octobre ?) 1261.

Isnard Florencius, de *Segoncia*, donne quittance à frère Raymond de Mévouillon de 40 sols Viennois pour dommages.

Arch. de l'Isère, B. 3641, orig. parch. (*Invent.* III, 123ᵃ).

9792 21 novembre 1261.

Déclaration fournie par les habitants et communauté de St-Bonnet.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 337.

9793 Die ?, 23 novembre 1261.

Amédée, évêque de Die, atteste à O[thon], évêque de Gap, qu'il a vidimé une charte de 1204 en faveur de Durbon au sujet de St-Julien, scellée par leurs prédécesseurs. Sceau.

Guillaume, *Chartes de Durbon*, 374, n° 482. = Roman, 94ᵇ.

9794 26 novembre 1261.

Arbert, seigneur de la Tour et Coligny, atteste l'arrangement conclu entre la maison de Portes et les hommes de Lagnieu au sujet du droit de pâturage au Bouchet *(Boschetum)* et à *Verno*.

2ᵉ *Cartul. de la chartreuse de Portes*, 5ᵇ. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 54ᵃ.

9795 26 novembre 1261.

Déclaration fournie devant Hugues de Châteauneuf et Pierre Chaminij, commissaires députés [par le dauphin le 4 nov.], par les habitants et communauté de Beaumont et son mandement : ils sont hommes liges du dauphin, sauf quelques nobles et ecclésiastiques ; ils tiennent de lui tout ce qu'ils possèdent et sont taillables ; les bois noirs, alpes, hermes, paquerages, eaux, cours d'eaux, riverages, chemins, pêches, chasses, oiseaux nobles, mines et métaux appartiennent au prince ; il lui est dû plusieurs cens.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, I, 184, 189ᵇ.

9796 26 novembre 1261.

Déclaration, devant les commissaires députés par le dauphin pour la recherche de ses droits, par les habitants et communauté de Corps et son mandement : tous se déclarent hommes liges du dauphin, à la réserve de quelques hommes des nobles.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, II, 178.

9797 Avignon, 27 novembre 1261.

R[ostaing] présidant à l'église d'Avignon, [Aymar de] Poitiers, comte [de Valentinois], prête serment aux députés du roi pour ses terres situées dans le comtat Venaissin. *Act. Avinioni*, en la chambre inférieure de l'évêque.

Arch. de l'Isère, Valentinois, orig. parch., trace de sceau.

9798 Décembre 1261.

Ratification par Humbert de Roussillon de la vente du mas de Cymandres faite par ses frères Pierre et Guillaume à Jacoba dame d'Anthon.

Huillard-Bréholles, *Titres mais. Bourbon*, n° 382.

9799 Décembre 1261.

Déclaration fournie devant les commissaires députés par le dauphin pour la recherche de ses droits, par les habitants et communauté d'Avignonet et son mandement.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 195-6.

9800 4 décembre 1261.

Document tiré de la Chambre des Comptes concernant la temporalité du chapitre de Die en Trièves.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 108ᵇ.

9801 4 décembre 1261.

Déclaration fournie devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Mens.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 6-7.

9802 Annonay, 5 décembre 1261.

Jordan Adonis, clerc d'Annonay, soucieux de témoigner sa reconnaissance au prieuré de St-Sauveur, lui donne une maison et une vigne. Fait dans sa maison, en présence de Martin de Mahu, clerc et notaire de J[ean] archevêque de Vienne, dont le sceau est apposé à l'acte.

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 90-1, n° 135.

9803 Crest, 6 décembre 1261.

Guillaume, official de la cour de Die, atteste qu'Aimar de Poitiers, [comte de Valentinois], a acquis de Sibylle, fille de feu Ponce Gontardi, la 5ᵉ partie du château de Bezaudun *(Besa-)*, au prix de 20 liv. Viennois. *Act. ap. Cristam*, en la maison de St-Ruf, fête de sᵗ Nicolas. Sceau d'A[médée], évêque de Die.

Arch. de l'Isère, Valentinois, orig. parch.

9804 6 décembre 1261.

Déclaration fournie devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Cornillon en Trièves en-deça d'Elbron et au-delà dans le mandement d'Esparron.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 7-10.

9805 7 décembre 1261.

Acquisition par F[alcon], évêque de Grenoble, de certains hommages au décanat de Savoie. Jacques Barberii not..., ind. 4....

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), O. xxxiii, 217ᵃ. — Chevalier (U.), *Cart. d'Aimon de Chissé*, n° 54 (Not. anal. 23).

9806 10 décembre 1261.

Déclaration fournie devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Clermont et son mandement... Samedi.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 194-5.

9807 14 décembre 1261.

Déclaration fournie, devant les commissaires du dauphin, par les habitants et communauté de la Motte[-St-Martin].

Arch. de l'Isère, B. 2662. *Invent. Graisivaudan*, III, 133-7.

9808 16 (ou 17) décembre 1261.

Déclaration fournie devant les commissaires du dauphin par les habitants et communauté de Varces et son mandement.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 19b : VI, 13-4.

9809 Décembre 1261.

Le pape Urbain IV crée cardinal [évêque d'Ostie] Henri, archevêque d'Embrun.

Girardi de Fracheto *Chronicon* (Bouquet, XXI, 4-5).

Ebredunensis tunc archiepiscopus hic sit
Praesul, et Henricus nomine dictus erat.
Hujus contulerat praedicto pontificatum
Hugoni papa, qui bene cessit ei.

Thierry de Vaucouleurs (*Mon. hist. patr.*, Scr. II, 607).

9810 19 décembre 1261.

Hommage fait par Pierre Allemand, fils d'Odon Allemand, chevalier, au dauphin Guigues, pour la moitié du château de Savel.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 329a.

9811 22 décembre 1261.

Vente à Falcon, évêque [de Grenoble] par Marie, veuve du boucher *(macellarii)* Michalet, d'une vigne au territoire de Montmélian, au prix de 65 liv. Viennois. Jean Barberii [not.].

Invent. arch. évêché de Grenoble (1499), O. xxx, 216b.

9812 (1261/1267).

Etat, procédures et dénombrements des revenus du comte dauphin dans les terres du Briançonnais, commençant par les débiteurs de droits dans les terres du bois des Ayes, continuant par ceux de Césane, Oulx, Monestier, la Salle, St-Chaffrey, Névâche, Mont-Genèvre, Pont-de-Névâche, Briançon, le Puy, St-Pancrace, Cervières, Salbertrand, Exilles, Oulx, Queyrières, Vallouise, Pragelas, Vuiseig, Fenestrelle, Mantoulles, Largentière, Aiguilles, Ristolas, St-Véran, Arvieux, Molins, Vallouise et la Bâtie de Vignaux.

Grenoble, *Invent. Briançonnais*, 305-7.

9813 Janvier 1261/2.

Albert, seigneur de la Tour, fait don à Marguerite, prieure de Dolomieu *(Doloymeu)*, de la dîme ou novale du bois Espyner dans la paroisse de Brangues *(Brengo)*. Sceau.

Guigue, *Cartul. Lyonnais*, II, 138-9, n° 596.

9814 Janvier 1262.

Procédure par Jacques de Baignol et Pierre Charvin, commissaires députés par le dauphin Guigues, par devant lesquels la communauté de Vizille assemblée, ses députés déclarèrent que tous les hommes dud. mandement et châtellenie étaient hommes liges du dauphin, etc.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, A, 244 : VI, 149-50.

9815 Janvier 1262.

Reconnaissances des habitants du mandement de Vizille, passées par Lantelme Faure, G. Passadrau, Jean Pélissier, Guillaume d'Asclers, Pierre Porchers, Poncet Artouz et autres, comme meilleurs habitants et mieux instruits des droits du Dauphin, choisis dans la population du pays.

Arch. de l'Isère, B. 2661, orig. parch. (*Invent.* II, 92b). *Invent. Graisivaudan*, A, 242 : II, 271b : VI, 148a.

9816 Upaix, 7 (ou 8) janvier 1262.

...Ind. 5.... Le dauphin G[uigues], comte de Vienne et d'Albon, confirme et reproduit sa charte de franchises accordée aux habitants du château d'Upaix *(Upaysio)* le 11 mai 1253. Il y ajoute la liberté de disposer de ses biens meubles et immeubles et de ses droits par testament, dernière volonté ou disposition. Les biens de ceux qui mourront sans testament iront à leurs parents. Cette concession faite au juif Léon, fils de feu Abraham, au nom de la communauté, lui est payée 60 livr. en bons Viennois. Fait *ap. Upasium*, dans la chambre basse de son palais ; témoins : Girin et Alamand de Condrieu *(Condriaco)*, Guigues Bertrandi, chevaliers, maître Pierre Lombardi, jurisconsulte, Jean d'Arvillard *(Altovilario)*, bailli du Gapençais. Sceau. Guillaume d'Oulx, not. impér. et comtal.

Arch. de l'Isère, B. 315 (= 3010), 270 ; 3248, 19 ; 3963, orig. parch. (*Invent.* IV, 77-8). *Invent. Gapençais*, 936-7. — Roman (J.), dans *Nouv. Rev. histor. de droit* (1886) ; *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes* (1886), 5-6. = Roman, 96a.

9817 Gap, 9 janvier 1261/2.

Sentence arbitrale prononcée par Jean, archevêque de Vienne, entre le dauphin et l'archevêque d'Embrun sur leurs différends concernant la juridiction, à propos du palais delphinal construit à Embrun : le traité du 5 nov. 1260 sera exécuté suivant sa formule et teneur... Lundi après l'Epiphanie....

Arch. de l'Isère, B. 3011. *Invent. Embrunois*, 135-6. = Roman, 95a.

9818 13 janvier 1261/2.

Sentence arbitrale entre le dauphin Guigues et Pierre Romain, chevalier, qui cède au comte sa baliverie ou mistralie du mandement de Clermont, plus son avoir aux meyeries de la paroisse de St-Paul, la moitié de la tour de Clermont, son avoir et la leyde et marché de ce lieu au mesurage du sel, ses cens aux forêts de Clermont, ses cens et plaid sur les moulins acquis par le dauphin de Pierre Bellet et les forêts des Ayes à Clermont, moyennant 100 liv. Viennois. ... Vendredi après l'Epiphanie.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, IV, 95a.

9819 14 janvier 1261/2.

Transaction entre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, et le prieur de St-Michel de Charaix *(Carafe)*, près Tournon, vers Privas, dioc. de Viviers, sur lequel il avait juridiction ; les habitants étaient tenus à toutes corvées et clôtures, excepté celles des châteaux de Tournon et Privas.

Anselme, *Généal. mais. France*, II, 188. Chevalier (J.), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, XXVIII, 63 (à part, I, 232).

9820 Pisançon, 18 janvier 1261/2.

Silvion, seigneur de Clérieu, rappelle que Guillaume, seigneur de Clérieu, avait donné au couvent de Léoncel et à la maison de la Part-Dieu la moitié du manse des Chopis *(del Chapuisons)* et les bois de la Sizeranne *(Soseiranes)* et de Chauvet *(del Chalvetz)*, avec le droit de pâturage dans tout le mandement de Pisançon ; et que

Roger, seigneur de Clérieu, avait exempté les religieux de tout droit de péage. Silvion confirme ces donations et y ajoute la faculté de faire du regain *(revirentia)* et la permission de chasser ; l'abbé André lui paye 500 sols Viennois. Approbation et serment de Roger, fils de Silvion. Fait le lendemain de s[t] Antoine, *ap. Pisancianum*, dans le fourneau près de la chapelle ; témoins : Hugues Lobeti, chevalier, maître Pierre notaire, Pierre de Hauteville, Aymar de Curson, Bergovion d'Eurre *(de Urrio)*, damoiseaux, etc. Sceaux.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 207-9, n° 205. = GALLIER (A. de), dans *Bull. soc. archéol. Drôme*, III, 64; *Clérieu*, 55.

9821 27 janvier 1261/2.

Vente passée au dauphin Guigues par noble Guillaume d'Entrevennes, chevalier, du droit qu'il avait sur le château et territoire de Savine *(Sabina)*, ayant appartenu à Bertrand de Chauzamelle, au prix de 116 liv. Mercredi avant la Purification... Bulle de plomb.

Reg. instrum.-litter. comit. Vapinc. (1346), 42[b]. Grenoble, *Invent. Embrunois*, 341. — Cf. 7 fév. suiv.

9822 29 janvier 1261/2.

Gilbert (Gerbert) de la Motte-Galaure, chevalier, prête hommage à Berlion, fils de Soffrey, seigneur de Moirans, pour les possessions que Berlion lui avait données en fief... Samedi avant la Purification.

MOULINET, *Reg. généal.* II, 264 ; IV, 767.

9823 Février 1261/2.

Maître Girard, official de la cour de Lyon, atteste que, devant son clerc délégué Humbert de l'Essart, Humbert seigneur de Morestel et son épouse Mathelionde ont reconnu au prieur Jean et au couvent de Portes le droit de pâturage dans toutes leurs terres à partir de la rivière de Chéruy, bien que Hugues, père d'Humbert, n'en eût concédé que le quart et que celui-ci eût acquis les 3 autres quarts comme dot de sa femme. Ceux-ci reconnaissent avoir reçu du prieur 15 liv. Viennois. Sceau de la cour de Lyon et d'Humbert.

Trad. *Semaine relig. de Grenoble* (1892), XXIV, 542-3. AUVERGNE (A.), *Hist. de Morestel*, 36-8.

9824 7 février 1261/2.

Le dauphin acquiert de Guillaume d'Entrevennes une partie de la terre de Savine..., mardi après la Purification.

ALLARD (Guy), *Œuvr. div.* I, 373. — Cf. 27 janv. préc.

9825 7 février 1261/2.

Acquisition de 5 sols de cens par Bonet, chanoine de St-Barnard, et Juvein del Fau, procureur, de Michel Meailla.

Reg. instrum. maj. anniversar. S[t] Barnardi Romanis, I, n° 197.

9826 16 février 1261/2.

Compromis entre Philippe, élu [de la primatiale] de Lyon, en son nom et à celui du chapitre de Valence, et le dauphin Guigues, au sujet de différends concernant les fiefs d'Annonay et d'Argental au regard de l'église de Lyon et divers biens de l'église de Valence, d'une part, et les droits du dauphin sur le château de Septême et son territoire, d'autre. Les arbitres acceptés sont Hugues duc de Bourgogne, Bernard obédiencier de St-Just à Lyon et maître Jean de Goncelin..., le jeudi dans la quinzaine de la Purification. 2 sceaux.

Invent. Vivarais, 432. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 401.

9827 22 février 1261/2.

Lettre de Pierre, prieur de St-Flour, au pape Urbain IV, le priant de recommander son monastère au roi de France, et de lui accorder comme conservateurs et défenseurs de son privilège renouvelé l'évêque de Genève et l'abbé de St-Pierre hors la porte de Vienne..., mercredi des Cendres....

BOUDET (Marc.), *Cart. prieuré St-Flour*, 109-11.

9828 24 février 1261/2.

Humbert de Boyne et sa femme Marguerite vendent à Philippe, élu de Lyon, une vigne entre la *Rocha* et la Morge, avec bois.

Arch. de l'Isère. B. 3605, orig. parch. (*Invent.* III, 107[b]).

9829 2 mars 1261/2.

Guigues Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, promet de bonne foi à Jean, archevêque de Vienne, de ne pas l'inquiéter et le poursuivre au sujet du palais qu'il possède à Vienne, de ses droits et revenus dans cette cité, et sur ce que le prélat a perçu du temps que ce palais lui a été engagé, soit du lendemain de l'Ascension 1252 à ce jour ; promettant de le défendre si on lui adressait des réclamations à cet égard. Sceau.

Arch. de l'évêché de Grenoble, origin. parch. de 10 lig.

9830 2 mars 1262.

Guillaume de Morêtel, chevalier, fils de Pierre de Morêtel, vend à Pierre Auruce *(A-cii)*, chevalier, seigneur de Montbonnot, la viguerie *(vicaria)* qu'il tenait dans le mandement et territoire de Montbonnot, avec plusieurs cens, services et usages qu'il percevait sur les manses, *chabanariæ* et *bordariæ* de ce mandement, pour le prix de 200 liv. ... *Manu Joan. Juliani not.*

Invent. Graisivaudan, II, 435[a]. — CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 915. = CHORIER, *Hist. de Dauph.* I, 863 ; 2[e], 663 (1261).

9831 4 mars 1262.

Reconnaissance faite à Pierre Auruce *(A-cii)* par Jacques de Biviers *(Biviaco)* de ce qu'il tenait au clos de *Chaurino*, sous le plaid de 5 sols, exception faite de ce qu'il tenait de Guiffred de *Monbuiol ... Manu Valamandi not...* ind. 5....

CHEVALIER (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 931.

9832 Grenoble, 16 mars 1261/2.

Le dauphin Guigues [Hugues !], comte de Vienne et d'Albon, avait commandé une terrasse *(terralia)* et un vivier à Avalon ; on ne put le faire sans prendre du terrain au prieuré d'Avalon, que le prieur et maître Etienne de Goncelin estimèrent 26 sols Viennois. Comme compensation, le dauphin donna au prieur Pierre un champ à *Villarium Martini*, apprécié 30 sols de cens ; le prieur rendit la différence en 4 sols de cens que lui devaient les Ogier de la Combe. *Dat. ap. Gracionopolim...*, le mercredi avant le milieu du Carême.

BERNARD-BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, 518-9, n° 5044.

9833 17 mars 1261/2.

Vente par Pierre Vital à Garin l'orfèvre *(Auri fabro)*, bourgeois de Romans, d'un moulin avec ses dépendances situé vis-à-vis du pont de St-Romain, pour 6000 sols Viennois.

Lacroix (A.), *Invent. arch. hospit. Romans*, 2ᵉ (*Inv.* I, B. 3), orig. parch.

9834 18 mars 1261/2.

Investiture par Rodolphe, comte de Genevois, fils de Guillaume, à Siboud de Châteauneuf, de ce qu'il tenait à Domène et la Pierre, qui avait appartenu à Isabelle et à Emeric de Compeis, sauf la condamine de Monteymon.

Grenoble, *Invent. Graisivaudan*, V, 227ᵇ.

9835 20 mars 1261/2.

Bulle d'Urbain IV confirmant les privilèges octroyés aux religieux de St-Antoine-en-Viennois par le pape Alexandre IV (26 nov. 1256).

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 171ᵃ.

9836 20 mars 1261/2.

Bulle d'Urbain IV accordant dispense de la 7ᵉ partie de la pénitence et satisfaction due pour les péchés, en faveur des confrères et bienfaiteurs de la confrérie de St-Antoine.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 175.

9837 21 mars 1262.

Bulle d'Urbain IV exhortant les fidèles à faire des aumônes au maître et aux frères de l'hôpital de St-Antoine et accordant des indulgences.

Invent. des titres de l'abbaye de St-Antoine, 78.

9838 Viterbe, 23 mars 1262.

Urbain IV, à la prière du maître de l'hôpital de St-Antoine de Viennois, mande aux archevêques et évêques d'enjoindre aux clercs et laïques de remplir leurs promesses envers les pauvres de cet hôpital. — *Sicut dilecti.*

Guiraud (J.), *Reg. d'Urbain IV*, IV, 39-40, nᵒ 2895.

9839 1262.

Marguerite, fille du comte de Savoie [Amédée] et femme de Boniface, marquis de Montferrat, fait don au dauphin Guigues de ses droits à la succession de sa mère Marguerite et de son oncle le dauphin André.

Fontanieu, *Cart. du Dauph.* I, 265ᵇ-7ᵃ. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* II, 7 *e*.

9840 1262.

Recherche sur les droits du dauphin à l'Argentière : il en a seul le haut domaine, etc.

Arch. de l'Isère, B. 2662, orig. *Invent. Embrunois*, 1-3. — Valbonnays, *Hist. de Dauph.* I, 92 (1220). = Roman, 95-6.

9841 1262.

Recherche sur les droits du dauphin en Champsaur, en Briançonnais et en Oisans.

Arch. de l'Isère, B. 2662, orig. = Roman, 96ᵃ.

9842 1262.

Procédure établissant que le dauphin a pleine et entière seigneurie à Réotier, avec droits acquis, 60 ans auparavant, de Rodolphe de Savines.

Arch. de l'Isère, B. 2662, orig. *Invent. Embrunois*, 257-8. = Roman, 95ᵇ.

9843 1262.

2ᵉ enquête : la montagne de Colour, dans le territoire de Réotier, était au dauphin Guigues.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 258-9.

9844 1262.

Hommage à Othon, évêque de Gap, par Roland de Manteyer, pour ce fief.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1097. = Roman, 96ᵃ.

9845 1262.

Jean de Goncelin est juge ordinaire du dauphin pour le Graisivaudan.

Chorier, *Hist. de Dauph.* I, 849 ; 2ᵉ, 653.

9846 1262.

Ventes faites à Falcon, évêque de Grenoble, par Pierre (et) Disdaret Eque, de 20 liv. bons deniers Viennois, par Pierre Eque de sa part au champ derrière la *Pertuseria*, par Assellena, fille de Didier Eque, d'une vigne en la paroisse de St-Martin sous la Balme, et par noble Hugues de la Porte-Traine *(Troyna)* de ses biens, cens et usages dans la ville et territoire de Grenoble. Guigues de St-Martin [not].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. lxiiii, 54-5.

9847 1262.

Vente à Falcon, évêque [de Grenoble], par Disderet Equeui de cens et droits au territoire de Grenoble. Guigues de St-Martin [not].

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), C. cxvi, 66ᵃ.

9848 1262.

Adémar de Curson cède par échange au monastère de Léoncel le tènement de *Favalhias* près de la maison de la Part-Dieu.

*Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 209, nᵒ 206.

9849 (1262 ?).

Transaction entre C[alvaria], abbé de St-André d'Avignon, et Raymond de Mévouillon, fils de Saure, au sujet de leurs droits de suzeraineté et de juridiction sur la ville de Proyas, où l'abbé avait un prieuré ; il reconnaît le tenir des sires de Mévouillon, qui y ont droit de haute justice, chevauchée, etc. et à qui le prieur doit hommage.

Arch. de l'Isère, B. 3943 (*Invent.* IV, 56ᵇ).

9850 1262.

Philippe de Savoie échange une émine de froment de cens que les habitants de Soyons lui soldaient pour la culture de leurs terres.

Columbi, *Episcop. Valentin.* 44 ; *Opusc.* 271.

9851 1262.

Amblard, seigneur de Briord, chevalier, et Humbert, sire de la Tour-du-Pin et Coligny, sont arbitres entre l'abbé de St-Sulpice, Albert Pegos, chevalier, et ses frères.

Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, II, 258.

9852 Mars 1262.

Déclaration fournie devant les commissaires du dauphin Guigues par les habitants et communauté de Serves et son mandement.

Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, II, 1686-90.

9853 28 mars 1262.

Comparant fait par le procureur du dauphin devant [Jean] archevêque de Vienne, commis par le pape pour la décision du différend du prince avec l'archevêque d'Embrun ; le comparant précise les droits, la volonté et l'intention du dauphin... Mardi avant les Rameaux.

Grenoble, *Invent. Embrunois*, 133.

9854 Grenoble, 29 mars 1262.

Sentence arbitrale prononcée par Jean, archevêque de Vienne, touchant le différend entre l'archevêque d'Embrun et le dauphin... Le mercredi avant les Rameaux.

Arch. de l'Isère, B. 3011. = ROMAN, 95*.

9855 31 mars 1262.

Philippa, fille de feu G. Alleman, seigneur de Champ, renonce en faveur de son frère Odon Alleman, seigneur de Champ, aux biens, droits et actions des successions de son père et de son frère François, moyennant 5000 sols Viennois et une rente de 10 liv.

Arch. de l'Isère, B. 3316, orig. parch. (*Invent.* II, 279*).

9856 Portes, 2 avril 1262.

Humbert, frère d'Albert de la Tour, renonce en faveur des chartreux de Portes aux droits qu'il prétendait, d'après la coutume de la baronnie de la Tour, sur Martin de Chalon qui avait séjourné plus d'un an sur ses terres. Sceau. Fait en la maison *Portarum*...

2* *Cart. chartr. Portes*, 25. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 54. — GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 142-3, n° 599.

9857 Montélimar, 11 avril 1262.

Testament de Géraud Ademarii, seigneur de Montélimar : il élit sa sépulture dans le cimetière de l'église des frères Mineurs de cette ville et lui lègue 500 sols Viennois pour l'œuvre de la fabrique. Suivent des legs aux églises de Montélimar et du voisinage, dont plusieurs calices de 50 sols. A sa fille Maragde, 10 livr., plus 25000 sols qu'elle a reçus pour dot de son mariage avec Lambert ; à Adémarie, qui en a reçu autant pour son mariage avec Guillaume seigneur de Tournon ; à ses autres filles, Marcelline, Ticburge, Agnès, Laurete et Géraldete, 60 livr. à chacune ; à ses fils Guillelmet, Adémar, Guigonet et Géraldet, 80 liv. à chacun. Il déclare héritier universel son fils Géraud Adémar, avec substitutions. Il donne pour tutrice à ses enfants impubères son épouse Ticburge : elle aura pour conseillers Géraud Amici, Adémar seigneur de Grignan, Guillaume Itier et Bonellus de *Licio*. Il reconnaît avoir reçu de sa femme 11500 sols ; il lui en lègue 3500, ce qui lui fera en tout 15000. Il donne comme conseiller, pour ses aumônes et le payement de ses dettes, son frère Adémar, de l'ordre des Mineurs. A cet effet, son oncle Adémar seigneur de Grignan et Guillaume Itier percevront les revenus du péage de Rochemaure : l'évêque de Viviers interviendrait au besoin. Fait *Montilii*, en la demeure du testateur, dans la chambre de la tour ; témoins : Jacques et Adémar, de l'ordre des Mineurs, maître Guillaume Cristiani, jurisconsulte, Guillaume Itier, chevalier, etc. ; Bertrand Henrici, not. Bulle.

CHEVALIER (U.), *Cart. de Montélimar*, 35-8, n° 20.

9858 Viterbe, 18 avril 1262.

Lettre d'Urbain IV au provincial des Dominicains de France, le chargeant de prêcher la Croisade dans les provinces de Lyon, Vienne, Besançon, Embrun, Tarentaise et Aix, etc... *a° 1. — Clamat instanter.*

BERGER (Elie), *Layettes du trésor des Chartes*, IV, 36-7, n° 4754.

9859 St-Julien-en-Quint, 22 avril 1262.

Pierre Tardiuf, prieur de St-Julien, comme tuteur des enfants de Guillaume Bollart, vend à André, abbé de Léoncel, une vigne entre les terres du cellier ; comme elle devait 6 den. de cens à son prieuré, il reçoit en échange une émine de blé sur une chenevière *(chanavairil)* près de la Gervanne *(Giruana)*. Fait dans le cloître *S. Juliani*, près la porte de l'église ; témoins : Nicolas Chabatz, moine de St-Maurice, Nicolaz Teiseor, chapelain, Lantelme de Gigors, chanoine de Ste-Croix, etc. (8). Sceau.

CHEVALIER (U.), *Cartul. de Léoncel*, 209-10, n° 207.

9860 Viterbe, 26 avril 1262.

Lettre d'Urbain IV aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, chapitres et autres prélats, recteurs et clercs..., les invitant à recevoir avec sympathie les envoyés du chapitre de Lyon chargés de quêter pour la construction de l'église de Saint-Jean. — *Cupientes fabricam.*

BÉGULE et GUIGUE, *Monogr. cathédr. Lyon*, 44. = MARTIN, 1485.

30 avril 1262 = 30 avril 1267.

9861 Quirieu, mai 1262.

Albert, seigneur de la Tour et de Coligny, rend sa sentence au sujet de l'affaire dont il avait été chargé par le compromis du 7 nov. 1261. Fait vendredi, *ap. Quiriacum*...

2* *Cart. chartr. Portes*, 122b. MOULINET, *Coll. titres fam. de la Tour*, 54b. — *GUIGUE, *Cartul. Lyonnais*, II, 90, n.

9862 1er mai 1262.

Accord entre Raymond de la Baume, syndic, procureur et recteur du Bourg-St-Andéol, et Hugues de Châteauneuf, fils de Guillaume, au sujet de la franchise de tout péage à Donzère, accordée aux habitants.

Arch. de la Drôme, E. 6847 (*Invent.* V, 2b).

9863 Mélan, 13 mai 1262.

...*Vacant l'empire, m. s. Urban papa guovern. l'iglisi de Rome.* Testament d'Agnès, dame de Faucigny. Elle institue héritière de tous ses biens sa fille la dauphine Béatrix, qu'elle charge de payer ses dettes dans un an et celles de son père dans deux. Elle veut être ensevelie dans la maison de Contamine, où il y aura deux moines de plus, pour chanter tous les jours 2 messes pour elle et son lignage. Elle fait des dons à St-André de Grenoble, Bonnevaux, Prémol, St-Antoine. Elle confie Aymonet, son frère lai, à la dauphine et au dauphin. Témoins : Guillaume, prévôt de St-André de Grenoble, Guillaume Sibuey le jeune, Gilin de Condrieu *(Condreys)*, Raymond des Engellas, chevaliers, Thomas chapelain de sa fille, maître Gileber son médecin, Jean Chaunens, chanoine de Grenoble, etc. Fait au mandement de Châtillon dans la terre de Faucigny, en la pa-

roisse de Flérier *(Floirie)*, dans la chapelle de *Melans*. Sceau de Guillaume p. de G.

Invent. Généralité, 375 ; *Prov. étrang.* 95*. Valbonnays, 7*. Reg. n° 64. — *Valbonnays, *Hist. de Dauph.* II, 62 a. St-Genis (V. de), *Hist. de Savoie* (1869), III, 441-6. Chevalier (U.), *Invent. arch. Dauph. 1346*, 44. Feige (Hil.), dans *Mém.-doc. acad. Salésien.* XX, 419-20. Pilot, dans *Statist. Isère*, II, 489. Allard (G.), *Œ. d.* I, 374.

9864 Viterbe, 15 mai 1262.

Urbain IV écrit au provincial des Dominicains de France, chargé de prêcher la Croisade dans les provinces de Lyon, Besançon, Embrun, Tarentaise et Aix, au sujet des legs faits pour secourir la Terre-Ste. — *Cum prædicationem.*

Ripoll, *Bull. Prædic.* I, 421, n° 9. Berger (Elie), *Layettes du trésor des Chartes*, IV, 38-9, n° 4760. = Potthast, 18317.

9865 La Part-Dieu, 22 mai 1262.

Ponce d'Estable *(de Stabulo)*, damoiseau, vend au prix de 20 sols Viennois, à André abbé de Léoncel, 16 den. de cens sur des terres à Chatuzange et aux Chaurers *(Chaureiras)* : mention de Bovet chanoine de Romans et de la terre de l'autel de Notre-Dame de cette ville. *Act. ap. Partem Dei ;* témoins : Jacques prieur, Jean de Die cellérier, etc. (7). Sceau.

Chevalier (U.), *Cartul. de Léoncel*, 210-1, n° 208.

9866 26 mai 1262.

Constitution de la dot de Blanchette, fille de Guillaume Gaudin, chevalier d'Annonay et femme de Berlion d'Hauterives, damoiseau. Caution : Silvion de Ras, damoiseau ; présents : Girard de Bathernay, Guillaume de Rivoire, etc.

Moulinet, *Reg. généal.* IV, 854 ; VI, 1221.

9867 Juin 1262.

Falcon, évêque de Grenoble, du consentement du doyen Burnon et du chapitre de sa cathédrale, cède certaines dîmes sous un cens à la maison de la Chartreuse, faisant don du surplus en aumône. Sceaux du prélat, du chapitre et du chapelain Humbert.

Le Couteulx, *Ann. Cartus.* IV, 245.

9868 Juin 1262.

En présence d'Albert, seigneur de la Tour, et de sa femme Alix *(Alaysia)*, Guy de Crémieu passe quittance à Pierre Vicarii, de Bénonce *(Benuncia)*, de 3 sols 1/2 de vin sur la vigne de Leschurat.

2* Cartul. chartreuse Portes, 11b. Moulinet, *Coll. titres fam. de la Tour*, 54-5.

9869 Viterbe, 1er juin 1262.

Urbain IV mande au maître de l'ordre des frères Prêcheurs d'avertir les croisés des provinces de Vienne, Embrun, etc., de se préparer à partir au secours de la Terre-Ste. — *Cum Terra Sancta.*

Guiraud (J.), *Reg. d'Urbain IV*, IV, n° 2909.

9870 17 juin 1262.

Acte passé devant J[ean], official de la cour de Vienne, par Artaud de la Mastre, prieur de St-Sauveur, et Guillaume de la Motte, damoiseau d'Argental. Sceau de la cour.

Guigue, *Cart. de St-Sauveur-en-Rue*, 101-2, n° 148.

9871 Lyon, 18 juin 1262.

Lettre de Ph[ilippe], élu [archevêque] de Lyon, à L[ouis], roi de France, pour lui annoncer que l'élection faite à l'église de Mâcon de me Jean Dalmatii, chanoine du lieu et chantre d'Auxerre, a été confirmée canoniquement par l'archevêque d'Embrun H[enri], à qui il avait confié ses pouvoirs. *Dat. Lugduni...*

Berger (Elie), *Layettes du trésor des Chartes*, IV, 40, n° 4768.

9872 Viterbe, 25 juin 1262.

Compromis de Philippe élu de Lyon et de Marguerite comtesse de Flandre ; les procureurs de l'élu ont pour conseiller Jacques, prévôt d'Embrun, chapelain du pape. Témoins : Hugues de la Tour, chapelain du pape, archidiacre de Billom à Clermont, Guillaume de Morestel, chantre de Verdun, camérier du cardinal Hugues [de St-Cher].

Guiraud (Jean), *Reg. d'Urbain IV*, II, 89-92, n° 215.

9873 25 juin 1262.

Comptes du capiscol Arbert, A. de Baux *(Baucio)*, P. de Riverie *(Riviria)* et P. d'Aix *(de Aquis)*, procureurs des anniversaires du chapitre de Vienne : recettes, 12014 s. 34 l. ; dépenses, 14007 s. 25 l. Comptes des deniers des acquisitions, par Arbert de Ville : recettes et dépenses, 22 l. 9 s.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 119 (76*).

9874 25 juin 1262.

Comptes du capiscol Arbert et de J. Chalvet, procureurs du chapitre de Vienne ; recettes, 291 l. 3 s. ; dépenses, 224 l. 4 s.

Chevalier (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne*, 79 (98*).

9875 26 juin 1262.

Quittance à l'évêque [de Grenoble] par les prieur et religieux d'Aillon, ordre de la Chartreuse, de 16 setiers de vin qu'ils percevaient annuellement en aumône sur les dîmes de Francin. Sceau..., lundi après st Jean-Bapt.

Invent. arch. évêché Grenoble (1499), O. XXVI, 215b.

9876 4 juillet 1262.

Le dauphin Guigues vend à Othon, évêque de Gap, l'office ou baillie dans la cité de Gap qu'il avait récemment acquis de Rolland de Manteyer, au prix de 23000 sols Viennois.

Arch. de l'Isère, B. 3735, orig. (*Invent.* III, 161b). *Invent. Gapençais*, 363. = Roman, 95b.

9877 Romans, 4 juillet 1262.

J[ean], archevêque de Vienne et abbé de Romans, le doyen R[obert] et le chapitre de cette église, concèdent à perpétuité au prieur du Val-Ste-Marie, par estime pour l'ordre des Chartreux et affection pour son couvent, l'immunité pour leurs biens et troupeaux qui passeront dans la ville de Romans ; ils n'auront à payer ni pontonage ni usage, sauf l'impôt pour les fromages. *Act. Romanis*, dans le réfectoire, en chapitre général. Sceaux.

Arch. de la Drôme, Bouvantes, orig. parch. de 12 lig. 1/5. — Trad. Chevalier (U.), dans *Journ. de Die* (11 oct. 1868).